HISTOIRE
DE
FRANCE,
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE
LA MONARCHIE
FRANÇOISE DANS LES GAULES,
DEDIÉE AU ROI,

Par le P. G. DANIEL, de la Compagnie de JESUS.

NOUVELLE ÉDITION,

Revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur, enrichie de Cartes Geographiques, & de plusieurs Medailles authentiques.

TOME QUATRIE'ME,

qui comprend les Regnes depuis l'an 1226. jusqu'en 1350.

A PARIS,

Chez
- DENYS MARIETTE, Libraire, rue saint Jacques, à saint Augustin.
- JACQUES ROLLIN, Quai des Augustins, à la descente du Pont saint Michel, au Lion d'Or.
- JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roi, rue saint Jacques, à saint Paul.
- JEAN-BAPTISTE COIGNARD, fils, Imprimeur du Roi, rue saint Jacques, au Livre d'Or.

M DCC XXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

SOMMAIRE DU REGNE DE LOUIS IX.

IDée de ce Regne. Age de Louis IX. lorsqu'il parvint au Trône. Couronnement de ce Prince. Révolte de quelques grands 1226.
Vassaux de la Couronne. Caractere de la Régente. Ses prétendus amours avec le Comte de Champagne. Clemence du Roi envers les 1227.
Seigneurs révoltés. Les Anciens Traités sont renouvellés. Nouvelles brouilleries. Philippe, Comte de Boulogne, veut envahir la Regence. Conjuration pour cet effet, sans succès. Circonstance peu vrai-semblable de cette conspiration. Secours donné contre les 1228.
Albigeois. Traité auquel on obligea le Comte de Toulouse. Guerre des Factieux contre Thibaut, Comte de Champagne. Le Roi va à son secours. Soumission du Comte de Boulogne. Le Roi marche contre le Comte de Bretagne, qui étoit le Chef de ce parti. Des- 1229.
cente des Anglois en France. Paix conclue à Compiegne. Le bon 1230.
ordre rétabli dans le Roïaume. Fermeté du Roi contre le pou- 1231.
voir excessif des Ecclesiastiques. La Reine pense à le marier avec 1232.
Marguerite fille aînée du Comte de Provence. Caractere & por- 1233.
trait de cette Princesse. Suite de la guerre contre le Comte de 1234.
Bretagne, suivie d'un accommodement. Défense aux Vassaux de la Couronne de s'allier avec les Etrangers. Le Roi est declaré 1235.
Majeur. Brouilleries du Comte de Champagne devenu Roi de Na- 1236.
varre. Risque que courut la personne du Roi. Les Infideles envoient 1237.
une Ambassade en France, & pourquoi. Détail de cette affaire. 1238.
Grand differend entre le Pape & l'Empereur. Guerre dans les 1239.
Païs-Bas. Bientôt suivie de la paix. Autre guerre en Provence. 1240.
Comment terminée. Le Roïaume est menacé de nouveaux troubles. 1241.
Révolte du Comte de la Marche Vassal du Roi. Dessein d'empoisonner le Roi découvert. Le Roi d'Angleterre vient en France au secours des Rebelles. Il declare la guerre au Roi. Force des deux Armées.

Rude action entre elles. Les Anglois sont battus. Autre action
1242. *generale, où les François sont vainqueurs. Le Comte de la Mar-*
che fait sa paix avec le Roi. Conditions de l'accommodement.
Allarmes qu'en eut le Roi d'Angleterre. Soumission des autres Re-
belles. Le Roi d'Angleterre demande aussi la paix. On lui accor-
1243. *de une Tréve. Le Comte de Toulouse fait aussi sa paix. Le Roi*
d'Angleterre repasse la mer. Election d'un nouveau Pape sous le
nom d'Innocent IV. Rupture de l'Empereur avec lui. Il naît un fils
au Roi. Nouveau Reglement pour prévenir les troubles. Guerre en
1244. *Italie. Excommunication fulminée contre l'Empereur Frideric. Le*
Pape s'enfuit d'Italie. Il fait demander un azile en France. On
le lui refuse. Le Roi tombe malade dangereusement. Il est réta-
1245. *bli. Concile à Lyon, où le Pape s'étoit refugié. On y procede con-*
tre l'Empereur, qui est declaré déchû de l'Empire. Mesures de
l'Empereur contre le Pape. Decrets du Concile touchant la Croisa-
de. Plaisanterie du Roi à ses Courtisans, pour les engager à se
Croiser. La Croisade est prêchée à Paris. Seigneurs qui se croise-
1246. *rent. Discours de l'Evêque de Paris au Roi pour l'en détourner. Ce*
Monarque n'est point ébranlé. Préparatifs pour son voïage. Déli-
1147. *catesse de conscience du Roi avant son départ. Le Roi d'Angleterre*
1248. *tâche de s'en prévaloir. Le Roi se prépare pour le voïage de la Terre-*
Sainte. Il declare Régente la Reine sa Mere en son absence. Il s'em-
1249. *barque à Aigues-Mortes. Etat de la Chrétienté du Levant. Le Roi*
arrive en Chypre. Il y séjourne quelque tems. Ambassade qu'il y
reçoit. Il declare la guerre au Soudan d'Egypte. Il part pour Da-
1250. *miette. Descente des Chrétiens devant cette Ville. Le Roi y fait*
son entrée. Débauches des Chrêtiens en ce païs-là. Ils sont atta-
qués par les Infideles. Combat entre les deux Armées près de
Massoure. Les Chrétiens ont du désavantage. Le Roi charge à la
tête des Troupes. Danger qu'il y courut. Retraite des Infideles.
Ils reviennent attaquer les Chrétiens. Bataille près du Nil. Feu
Gregeois que les Infideles jettent sur les Chrétiens. Le Roi charge à
la tête d'un Escadron. Les Infideles rebutés se retirent. Ils pro-
posent un accommodement. On convient de leur rendre Damiette.
Les Infideles veulent avoir le Roi pour ôtage, & rompent là-
dessus la Negociation. Contagion dans l'Armée du Roi. Elle quitte
son Camp & est attaquée par les ennemis dans sa retraite. Le Roi est
fait prisonnier avec plusieurs autres Seigneurs. On traite de leur
rançon. Constance du Roi dans son malheur. Offre qu'il fait pour

ſa rançon. Tréve de dix ans. Damiette eſt rendue aux Infideles.
Ce que c'étoit que les Mammelus. Serment execrable qu'on veut
exiger du Roi. Danger qu'il court par ſon refus. Il paie une partie
de ſa rançon. Il arrive au Port d'Acre. Ce qui ſe paſſoit en France
durant ce tems-là. Fanatiſme durant les Croiſades. Le Roi prend la 1251.
reſolution de demeurer en Paleſtine. Negociation qu'il y fit. Dan- 1252.
ger qu'il évita par ſa fermeté. Suite de ſes Negociations. Nouvel- 1253
les hoſtilités contre les Chrétiens. Le Roi viſite quelques Lieux
Saints. Il reçoit peu de ſecours de France. Il apprend la nouvelle 1254,
de la mort de la Reine ſa mere. Il ſe prépare à ſon départ. Riſque
qu'il court dans ſes voïages. Il arrive aux Iſles d'Yeres. Il entre
à Paris. Ce que la Reine avoit fait en ſon abſence. Guerre en Flan-
dre. Mort de l'Empereur Frideric dequoi ſuivie. Le Roi de Navar-
re demande en mariage la Princeſſe Iſabelle fille du Roi. A quel-
les conditions elle lui eſt accordée. Le Roi d'Angleterre veut voir la
France. Reception qui lui fut faite à Paris. Il retourne en Angle-
terre. Nouveaux ſoins du Roi pour le bien de ſes Peuples. Il trai-
te le mariage de ſon fils aîné avec la fille du Roi de Caſtille. Il
tâche d'empêcher les guerres particulieres de la Nobleſſe. Com- 1255.
ment ces guerres ſe faiſoient autrefois. Comment elles ſe termi- 1256.
noient. Ordonnance du Roi à ce ſujet. Traité particulier qu'il con- 1257.
clut avec le Roi d'Arragon. Autre avec le Roi d'Angleterre. Arti- 1258.
cles qu'il contenoit. Mort du Prince Louis fils aîné du Roi. Affai- 1259.
res d'Angleterre. Mariage de Pierre de France avec Jeanne de 1260.
Châtillon. Inveſtiture du Roïaume de Sicile donnée par le Pape au 1261.
Comte d'Anjou. A quelles conditions le Comte d'Anjou l'accepta. 1262.
Serment de fidelité qu'il prêta au Pape en cette occaſion. Mort du 1263.
Pape Urbain. Clement IV. lui ſuccede. Difficultés dont la conquête 1264.
de la Sicile étoit accompagnée. Le Comte d'Anjou ne laiſſe pas de 1265.
l'entreprendre & de marcher contre Mainfroi. Celui-ci ſe prépare à
la défenſe. Le Comte d'Anjou arrive à Rome, où il eſt fait Séna-
teur. Monnoïe frappée à cette occaſion. Il y reçoit l'inveſtiture du
Roïaume de Sicile. Mainfroi s'approche de Rome, & pourquoi. Le
nouveau Roi marche contre lui avec une Armée. Ils ſe préparent tous
deux à la guerre. Premieres conquêtes du nouveau Roi. Places qui
lui ouvrent leurs portes. Diſpoſition des deux Armées dans la plai- 1266.
ne de Benevent. Bataille dans laquelle le nouveau Roi eut l'avan-
tage. Mainfroi y périt, & ſa mort eſt ſuivie de la déroute de ſon
Armée. Mariage de Jean de France avec Iolande de Bourgogne. Le

Roi forme le dessein d'une nouvelle expedition en Palestine. La Croisade est prêchée en Europe. Le Roi prend la Croix. Préparatifs qu'il fait pour cette expedition. Mesures qu'il prend avant son dé-
1267. *part. Mariage de Blanche de France avec Ferdinand de Castille,*
1268. *suivi de celui de Marguerite de France avec le fils du Duc de Bour-*
1279. *gogne. Le Roi laisse la Regence du Roïaume à l'Abbé de S. Denys, & au Comte de Nesle. Il part pour Aigues-Mortes. Il y reçoit une*
1270. *Ambassade de Michel Paleologue. Il met à la voile. Il propose d'aller à Tunis, & pourquoi. Vûe du Roi dans ce voïage. Il y arrive avec sa Flotte. Comment il y fit descente. Expeditions dont elle fut suivie. Prise de Carthage. Maladies dans le Camp du Roi. Il en est attaqué lui-même & meurt. Consternation que sa mort produisit. Eloge de ce Prince. Lettre du Comte de Champagne sur sa mort. Maximes qu'il laissa à Philippe son fils. Domaines qu'il avoit réünis à la Couronne.*

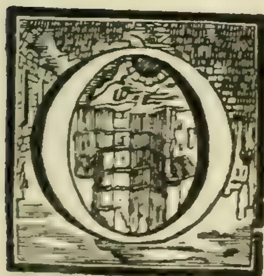




Arbitrage du Roy S. Louis entre le Roy d'Angleterre et ses Barons

HISTOIRE
DE
FRANCE.

LOUIS IX.



N ne voit gueres, ou plûtôt on ne voit point de Heros sans ambition. Cette noble passion, ainsi que l'appellent ceux qui les flattent, est le principe de toutes leurs grandes actions, le premier mobile de toutes leurs entreprises, & à quoi d'ordinaire ils font ceder tout le reste. Celui dont je commence l'Histoire, est d'un caractere tout different. Il a eu les qualités de ces hommes au-dessus du commun, le courage, l'intrepidité, la grandeur d'ame, les grands projets. Il a conduit de nombreu-

1226. *Idée de ce Regne.*

1226.

ſes Armées au-delà des mers, il a fait des prodiges de valeur; mais le deſir de ſa propre gloire n'a eu aucune part en tout cela. Sa vie toûjours conſtamment ſainte, mais d'une ſainteté non commune, & qui n'avoit rien d'équivoque, & l'autorité de l'Egliſe qui l'a canoniſé, nous en répondent. Sa religion, ſon zele pour la gloire de Dieu, & pour le bien de ſon Etat, ſuppléérent, dans ſa perſonne aux mouvemens de l'ambition la plus vive, pour en faire, non pas un Heros tout profane, mais un Heros tout Chrétien.

Age de Louis IX. lorsqu'il parvint au Trône.

Treſor des Chartres Layette des Regences.

Philip. Mousks.

Cartulaire de Champagne à la Chambre des Comptes de Paris.

Joinville Vie de S. Louis, II Partie.

Chron.con Andrenſe.

Louis, lorſque le Roi ſon pere mourut, n'étoit pas en âge de gouverner ſon Etat par lui-même, n'aïant encore que douze ans commencés; & il fallut établir une Regence. Le Roi un peu avant que de mourir déclara Regente la Reine Blanche de Caſtille, en preſence de l'Archevêque de Sens, & des Evêques de Beauvais & de Chartres, qui le déclarerent authentiquement par leurs Lettres ſcellées de leurs Sceaux. Il recommanda ſon fils aux Seigneurs François, & principalement à Matthieu de Montmorenci Connétable de France. Les Archevêques de Sens & de Bourges, les Evêques de Beauvais, de Noïon & de Chartres, Philippe Comte de Boulogne, le Comte de Montfort, les Sires de Couci, & de Bourbon, & quelques autres Seigneurs lui promirent que ſes ordres ſeroient exactement ſuivis, qu'ils feroient ſerment de fidelité au jeune Prince, qu'on le couronneroit au plûtôt, & qu'en cas qu'il vînt à manquer, Robert ſon frere ſeroit mis ſur le Trône. En effet, Louis IX. du nom après avoir été fait Chevalier, ſelon l'ancienne coûtume; fut ſacré & couronné le premier Dimanche de l'Avent à Reims, par Jacques de Baſoches Evêque de Soiſſons, Suffragant de l'Archevêché de Reims qui alors étoit vacant.

La minorité du Roi, & la Regence d'une Reine étrangere, ne manquerent pas de produire les effets ordinaires en de pareilles conjonctures. La puiſſance des Grands Vaſſaux de la Couronne, avoit été extrêmement abaiſſée ſous les précedens Regnes, & principalement ſous les deux derniers, par l'accroiſſement de celle des Rois qui avoient gouverné, & par l'autorité qu'ils avoient ſçû prendre. Ces Seigneurs n'alloient plus, comme autrefois, preſque de pair avec le Souverain. On les ménageoit toûjours; mais on reſſerroit leurs droits dans les bornes des Loix de l'Etat. On les obligeoit à obéir, & ils n'étoient

plus gueres ſur le pié de refuſer le ſervice ſelon leur fantaiſie. 1226.

Cette gêne qu'ils étoient contraints de ſubir, toute juſte qu'elle étoit, leur paroiſſoit une violence, quand ils la comparoient avec la liberté, ou plûtôt avec la licence de leurs Ancêtres, dont ils meſuroient la gloire & la grandeur, par l'audace & par les moïens qu'ils avoient eus de ſe faire craindre. Le nouveau Regne leur parut une occaſion favorable de ſe rétablir dans cette ancienne indépendance : pluſieurs d'entre eux conçurent ce deſſein, & le concerterent enſemble.

Couronnement de ce Prince.

On eut tout ſujet de ſe défier de quelque complot de cette nature, dès le jour du Couronnement du Roi. Le nombre des Seigneurs qui y aſſiſterent ne fut pas à beaucoup près auſſi grand qu'il le devoit être, en conſequence des Lettres que la Regente avoit fait expedier pour les y inviter. Pierre de Dreux Comte de Bretagne ne s'y trouva point. Quelques autres Seigneurs s'excuſerent d'y venir, prétendant qu'avant le Couronnement, il falloit délivrer de priſon les Vaſſaux de la Couronne. Ils parloient principalement du Comte de Flandres, & du vieux Comte de Boulogne, priſonniers depuis la bataille de Bouvines. Ils demandoient de plus qu'on reſtituât à pluſieurs d'entre-eux diverſes Terres, qui avoient été confiſquées ſous les deux derniers Regnes, ſans en avoir cité les Seigneurs devant la Cour des Pairs. Mais la Regente ne laiſſa pas de paſſer outre par le conſeil du Legat, le retardement paroiſſant dangereux.

Treſor des Chartres mêlanges.

Matth. Paris.

In Henric. I. 3

Thibault Comte de Champagne ſe mit en chemin pour aſſiſter à la Cérémonie; mais comme il approchoit de Reims, on l'envoïa prier de n'y pas entrer, à cauſe du bruit faux, mais fâcheux, qui couroit de lui, qu'il avoit fait empoiſonner le feu Roi. Il obéït. La Comteſſe ſa femme fut neanmoins de la Fête, auſſi bien que la Comteſſe de Flandres, qui ſe diſputerent l'une à l'autre le droit de porter l'épée devant le Roi, comme repreſentant leurs maris abſens. Mais elles conſentirent que Philippe Comte de Boulogne oncle du Roi, eût cet honneur, ſans préjudice de leurs droits, ou plûtôt de ceux de leurs maris.

Philip. Mouskes. fol. 181. MSS. de la Biblioth. du Roi.

L'affront que l'on venoit de faire au Comte de Champagne ne pouvoit manquer, eu égard à ſon eſprit brouillon, de le jetter dans le parti des factieux ; & il ſemble qu'il eût été de la prudence de ne lui pas donner cette occaſion de s'y engager : mais ou bien l'on ſçavoit qu'il y étoit déja, ou bien la Reine

1226.

Regente ne se crut pas assés d'autorité, pour obtenir de l'Assemblée des Seigneurs, qu'il ne fût pas exclus de la Cérémonie du Couronnement.

Révolte de quelques grands Vassaux de la Couronne.

Nangius in vita sancti Ludovici & in Chronic.

Quoi qu'il en soit, il fut un des premiers qui fit ouvertement des préparatifs pour la révolte, de concert avec deux autres Seigneurs de sa faction, redoutables par leur puissance: c'étoit Pierre de Dreux Comte de Bretagne surnommé Mauclerc, à qui le Roi Philippe Auguste avoit fait épouser l'heritiere de ce Comté, & Hugues de Lusignan Comte de la Marche, qui avoit épousé après la mort du Roi Jean, Isabelle Reine d'Angleterre, mere de Henri actuellement regnant, & possedoit des Etats considerables au-delà de la Loire, tant de son chef, que de celui de cette Princesse, fille d'Aimar Comte d'Angoulême. Ces trois Seigneurs firent entre eux une dangereuse ligue, dont le but n'étoit que d'augmenter leur Domaine, en extorquant de la Regente la cession de quelques Places, & de quelques Terres: & de se faire craindre & considerer à la Cour.

Gujart Hist. de S. Louis en vers.

Ibid.

Ils commencerent par faire fortifier, & par remplir de vivres les Châteaux de Beuvron en Normandie, & celui de Bellesme dans le Perche, dont le feu Roi avoit confié la garde au Comte de Bretagne. Ce fut là comme le signal de la rebellion.

1227.

Caractere de la Regente.

La Regente étoit une Princesse, dont l'adresse, la prudence, la presence d'esprit, l'activité, la fermeté, le courage furent toûjours le salut de l'Etat durant la minorité de son Fils. Jugeant bien que dans ces commencemens de troubles, il falloit agir avec vigueur, elle assembla promptement une Armée assés nombreuse de ses Sujets fideles; elle fut parfaitement secondée par Philippe Comte de Boulogne oncle du Roi, par Robert Comte de Dreux frere du Comte de Bretagne, par Hugues IV. Duc de Bourgogne, & par le Cardinal de saint Ange, Légat Apostolique en France. Elle marcha avec eux & avec le Roi son fils en Champagne, contre le Comte Thibault, qui surpris de cette diligence, mit les armes bas, & eut recours à la clemence du Roi: ce Prince lui pardonna & le reçut en ses bonnes graces.

* Math. Paris.

C'est sur cette reconciliation subite, & principalement sur les discours malins d'un Auteur Anglois * de ce tems-là, qu'il a plû à quelques-uns de nos Historiens d'orner, ou plûtôt de salir leur Histoire de l'épisode imaginaire des amours du Comte de

Champagne

Champagne & de la Reine Regente, à quoi sur les médisances qu'on faisoit alors courir en Angleterre, on a encore ajoûté ceux de la même Princesse avec le Legat. Le desir de trouver des mysteres où il n'y en a point, le plaisir de médire des Grands, & de se faire applaudir par une infinité de Gens corrompus, dont notre siecle n'est pas plus exemt, que les autres, donnent vogue à ces fables; mais il faudroit ici des fondemens plus solides, & des conjectures moins frivoles, pour entreprendre de flétrir ainsi la réputation d'une Reine, dont le caractere parut toûjours être une vertu exacte, & une pieté constante, & à laquelle notre ancienne Histoire rend par tout ce témoignage. A la verité selon les memoires de ce tems-là, il n'y a nul lieu de douter de l'inclination du Comte de Champagne pour cette Princesse: mais on n'y voit rien qui marque, qu'elle y ait jamais correspondu en aucune manière, & l'on y trouve même le contraire. 1227. Grande Chronique de France.

Le parti révolté étant fort affoibli par le retour du Comte de Champagne à l'obéissance du Roi, ce Prince conduisit son Armée au-dela de la Loire contre les deux autres chefs, & les cita devant son Parlement. Ils refuserent d'abord d'obéir; mais par le conseil de leurs amis les plus sages, ils promirent à la seconde citation de se rendre auprès du Roi à Tours. Ils differerent neanmoins de le faire sous divers prétextes. Enfin le Roi les aïant fait citer encore une troisiéme fois, ils se rendirent à Vendôme, où n'aïant point de meilleure ressource que la misericorde du Prince, pour éviter le châtiment qu'ils meritoient, ils y eurent recours. La bonté du Roi, la necessité de ménager les autres Seigneurs amis ou parens des deux Comtes, l'esperance de rétablir plus promptement par les voies de douceur la tranquillité dans l'Etat, firent qu'ils obtinrent non seulement leur pardon, mais encore des graces & des conditions très-avantageuses. Car premierement, pour ce qui regarde le Comte de la Marche, il fut conclu qu'Alphonse de France frere du Roi, épouseroit Elisabeth fille de ce Comte: & que Hugues de la Marche fils aîné du même Comte épouseroit Elisabeth de France sœur du Roi. De plus, que le Roi ne pourroit faire de paix avec l'Angleterre, sans y comprendre le Comte, & que ce Seigneur auroit droit de choisir des Tuteurs à ses enfans tels qu'il voudroit, pourvû qu'ils ne fussent point ennemis du Roi. Le Comte de sa part ceda au Roi Nangius in Histor. Ludov. IX. Tresor des Chartres. Registre 22. & 26.

1227. ses prétentions sur le Bourdelois, & sur la Ville de Langez, que Louis VIII. lui avoit laissée par le Traité de 1224. & il se contenta de quelques sommes d'argent païables pendant un certain nombre d'années, en dédommagement du Douaire de la Reine d'Angleterre sa femme saisi par les Anglois. Le Comte fit hommage au Roi, lui donna des ôtages & des cautions, & d'autre part Matthieu de Montmorenci Connétable de France, fit serment pour l'observation du Traité *en l'Ame du Roi.*

A l'égard du Comte de Bretagne, il fut résolu que Iolande sa fille épouseroit Jean de France frere du Roi, & que jusqu'à ce que Jean eût vingt & un ans, (il n'en avoit alors que huit,) le Comte de Bretagne auroit la possession d'Angers, de Beaugé, de Beaufort, & de plus de la Ville du Mans, après la mort de Berengere, veuve de Richard Roi d'Angleterre, laquelle en recevoit les revenus, & les devoit recevoir sa vie durant : mais que Saumur, Loudun, & tout ce qui appartenoit au Comte d'Anjou, hors les limites de l'Evêché d'Angers, demeureroit au Roi & à la Reine sa mere. Que le Comte donneroit à sa fille en dot Braye, Châteauceaux, les Châteaux de Beuvron, de la Perriere & de Bellesme, à condition qu'il jouiroit de ces trois dernieres le reste de sa vie, & qu'il ne feroit aucune alliance avec Henri Roi d'Angleterre, ni avec Richard frere de Henri. Le Comte stipula encore, qu'en cas que son fils Jean vînt à mourir, Jean de France ne pourroit rien prétendre sur le Comté de Bretagne, tandis que lui-même survivroit.

Ibid. Layette Bretagne.

Aussi-tôt après ce Traité le Comte de Bretagne, pour marquer son attachement aux interêts du Roi, marcha avec Imbert de Beaujeu contre Richard frere du Roi d'Angleterre du côté de Bourdeaux, l'obligea de se retirer ; & l'empêcha de rien entreprendre. Le Roi d'Angleterre sollicita en vain les Seigneurs de Normandie, d'Anjou, & la plûpart de ceux du Poitou, de prendre les armes en sa faveur ; & il n'y eut que Savari de Mauleon, & quelques autres Poitevins qui se jetterent dans son parti : de sorte qu'il fut contraint de faire une Tréve pour un an avec la France, & il interposa même la médiation du Pape Gregoire IX. qui venoit de succeder à Honoré, pour empêcher les François de lui faire la Guerre.

Chronic. Alberic. Matth. Paris. Tresor des Chartres Reg. 26. 27.

Les choses étant ainsi pacifiées, la Regente renouvella les Traités faits sous les précedens regnes avec l'Empereur Frederic

Ibid. Leibnitz in codice Diplomat. p. 11.

II. & avec Henri Roi des Romains fils de ce Prince, par lesquels ils s'engageoient à ne prendre aucune liaison avec l'Angleterre contre la France. Elle mit en liberté Ferdinand Comte de Flandres, à l'instance de la Comtesse Jeanne sa femme, à des conditions avantageuses au Roïaume, & après avoir pris toutes ses sûretés, pour empêcher que le Comte ne s'unît avec les Factieux. En effet, soit par la crainte de retomber dans son premier malheur, soit par consideration pour la Regente, dont la bonté & la generosité l'avoient gagné, il fut desormais fidele : c'étoit tout ce que la Reine pouvoit faire de mieux alors, que de se maintenir en bonne intelligence avec les Princes Alliés de la France, de s'attacher le plus qu'elle pouvoit de Seigneurs Vassaux de la Couronne, & d'être toûjours attentive, pour arrêter dans leur naissance toutes les entreprises des esprits brouillons : car elle ne devoit pas compter qu'ils en demeurassent à une premiere tentative. Ils en avoient tiré trop d'avantage, & l'esprit de faction s'appaise bien moins par les bienfaits reçus, qu'il ne s'anime par l'esperance d'en extorquer de nouveaux. 1227.

L'union de Philippe Comte de Boulogne oncle du Roi avec la Reine Regente, étoit pour eux un frein, qui les arrêtoit. Ils entreprirent de les brouiller ensemble, & ils s'y prirent de la maniere qu'il falloit pour y réussir. Ils lui firent representer qu'étant celui de tous les Princes, qui touchoit le Roi de plus près, c'étoit un affront pour lui que la Regence du Roïaume fût en d'autres mains que dans les siennes, & sur-tout entre les mains d'une femme, & d'une femme Etrangere, qui par ces deux raisons devoit être exclue du Gouvernement du Roïaume de France. Ils l'assurerent de leurs services, pour soûtenir son droit, pour peu qu'il voulût le faire valoir, & lui firent même entendre qu'il ne tiendroit pas à eux, qu'on ne lui mît la Couronne de France sur la tête. Ce dessein pouvoit paroître au Comte de Boulogne moins chimerique, qu'il ne paroîtroit aujourd'hui en de pareilles conjonctures. Les Rois de la troisiéme Race, jusqu'à Philippe Auguste, se défiant de leurs Grands Vassaux, avoient toûjours eu la précaution de faire Couronner leur Successeur de leur vivant. Louis VIII. ne l'avoit pas fait, & de là vint l'inquiétude de ce Prince, pour son fils, quand il se vit près de mourir.

Joinville, liv. 1.

Nang. in vita S. Lud.

Chronique MS. de Mr de Thou.

Le Comte de Boulogne avoit épousé Mathilde, fille du vieux

1227. Comte de Boulogne, qui étoit demeuré prisonnier à la bataille de Bouvines, & durant la prison de son beau-pere, il avoit été investi de ce Comté, & de tous ses autres biens. C'étoit apparemment ce qui l'avoit tenu jusqu'alors attaché aux interêts du Roi son Neveu. Car si le vieux Comte de Boulogne fût sorti de prison en même tems que le Comte de Flandres, il auroit pû causer de l'embarras à Philippe ; & il est fort vrai-semblable que ce fut là la raison qui empêcha la délivrance de ce Comte, lorsqu'on relâcha le Comte de Flandres. Il en mourut de chagrin, ou plûtôt de fureur, car le bruit courut qu'il s'étoit fait mourir lui-même. Philippe par cette mort, n'aïant plus le motif, qui lui avoit fait jusqu'alors ménager la Regente, se trouva disposé à écouter les mauvais conseils qu'on lui donnoit, & se laissa persuader d'envahir la Regence.

Il concerta avec plusieurs Seigneurs, de se saisir de la personne du Roi, qui se trouva dans l'Orleannois dans le tems de cette conjuration. Les Conjurés avoient résolu d'executer leur dessein sur le chemin d'Orleans à Paris, quand le Roi y retourneroit. Ce Prince en fut averti par le Comte de Champagne, il se refugia à Montlheri, & en donna avis aux Habitans de Paris. Il eut la satisfaction de voir l'extrême inquiétude que leur causa le danger où il se trouvoit. On en fit partir promptement tous ceux qui étoient capables de porter les armes, & tout l'espace, depuis Paris jusqu'à Montlheri, fût aussi tôt occupé par une nombreuse Armée, au travers de laquelle le Roi passa, & fut ramené en sûreté parmi les cris de joie, & mille témoignages d'affection, que lui donna le Peuple de sa Capitale en cette rencontre.

Joinville, liv. 2.

1228. Chronique MS. de Mr de Thou.

Les Seigneurs conjurés qui s'étoient rendus à Corbeil, pour l'éxecution de leur dessein, voïant leur coup manqué, se retirerent faisant bonne contenance, & traitant de terreur panique la précaution que le Roi avoit prise. Peu de tems après, quelques-uns des Chefs se donnerent un autre rendés-vous au même lieu, & formerent un nouveau projet contre le Roi. Il fut résolu que le Comte de Bretagne se revolteroit ouvertement, que comme le Roi ne manqueroit pas alors d'envoïer ses Ordres à ses Grands Vassaux pour le service, ils se rendroient tous au lieu qu'il leur marqueroit, pour obéïr à son commandement : mais qu'ils n'y meneroient que chacun deux Chevaliers, ce qui

Ibid.

avec leur ſuite feroit très-peu de monde, ſauf à trouver des excuſes dans la déſobéïſſance de leurs propres Vaſſaux, ſur ce qu'ils n'en amenoient pas davantage. Rien en ce cas n'auroit été plus facile au Comte de Bretagne que d'envelopper le Roi, & de l'enlever ; mais l'inconſtance du Comte de Champagne qui étoit du complot, ou plûtôt la Providence de Dieu, qui veilloit ſur ce jeune Prince, rompit encore leurs meſures. Le Comte de Champagne ſaiſi des remords du crime qu'il alloit commettre, découvrit la trahiſon au Roi, & vint à ſon ſecours avec trois cens Chevaliers, qui avec leur ſuite faiſoient un Corps aſſés conſiderable.

1228.

Ibid. Et Nang. in vita S. Lud.

Le Comte de Bretagne ſurpris de ſe voir tant de monde ſur les bras, au moment qu'il penſoit qu'on ne venoit que pour lui livrer la perſonne du Roi, fut dans un grand embarras. L'Hiſtoire ne marque point le lieu où la rencontre ſe fit, mais elle ajoûte que le Comte de Bretagne ſe trouva ſi fort engagé, qu'il ne pouvoit éviter d'être pris lui-même. C'eſt ce qui l'obligea à venir ſe jetter aux piés du Roi, & ce Prince lui pardonna de nouveau, partie par bonté, partie par neceſſité, n'étant pas trop sûr, que le Comte de Champagne, à qui il étoit redevable de ſon ſalut, n'eût point abandonné ſon parti en cas qu'il en eût uſé autrement.

Joinville, liv. 1.

On voit dans quelques Chroniques une circonſtance de cette conſpiration, qui n'eſt gueres vrai-ſemblable ; c'eſt que les Rebelles en cette occaſion, vouloient non ſeulement ſe ſaiſir de la perſonne du Roi, mais encore le détrôner, & mettre en ſa place Enguerrand de Couci, homme à la verité de grande naiſſance, & allié à la Maiſon de France, mais auquel ni le Comte de Boulogne oncle du Roi, ni le Comte de Bretagne, ni les autres Princes n'auroient eu garde de ſe ſoûmettre, ni de lui ceder une Couronne, à laquelle le ſang leur donnoit droit, en ſuppoſant la mort du Roi. Si la choſe eſt veritable, cet Enguerrand de Couci auroit été un de ces phantômes de Roi, tel qu'on en a vû quelquefois, que des interêts ſecrets auroient fait paroître quelque tems ſur la ſcene, & qui n'y ſeroit demeuré qu'autant qu'il auroit fallu, pour fraïer le chemin du Trône à quelque autre, qui eût eu un droit plus apparent d'y prétendre.

Chronique MS. de M. de Thou.

Malgré les continuels embarras, que l'eſprit inquiet des Grands du Roïaume cauſoit à la Régente, elle vint à bout d'une autre

1228. affaire importante, dont la consommation lui auroit été glorieuse; même dans la situation de l'Etat le plus tranquille. Le Pape la sollicitoit tous les jours de ne point abandonner la cause de la Religion, & de continuer à pousser à bout les Albigeois, dont la mort du Roi son mari avoit empêché la ruine totale. Le Legat pour ce sujet fit païer par le Clergé une grosse contribution, & la Reine s'en servit utilement. Elle procura des secours à Imbert de Beaujeu, dont la prudence & l'activité, au défaut d'un grand nombre de Troupes, duquel il auroit eu besoin, avoient maintenu jusqu'alors la plûpart des conquêtes, qu'on avoit faites sur ces Hérétiques. Aïant reçu un nouveau renfort, il fatigua tellement les Toulousains, par ses courses continuelles, & par ses ravages aux environs de Toulouse, par les allarmes qu'il leur donnoit sans cesse, qu'il les mit enfin à la raison, & obligea le Comte de Toulouse à demander quartier, & à se soumettre aux plus rigoureux ordres de l'Eglise.

Guillelm. de Podio Laurentii, cap. 38.

Cap. 39.

Le Cardinal de saint Ange, qui étoit revenu en France depuis quelque tems, ne manqua pas de profiter de la consternation des Toulousains. Il leur envoïa Elie Guérin Abbé de Grand-Selve pour leur offrir la Paix. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à la recevoir; & sur cette réponse, une Tréve aïant été faite, on commença à traiter à Basiége auprès de Toulouse: & peu de tems après la Ville de Meaux, qui appartenoit au Comte de Champagne, fut choisie pour les Conferences de la Paix. Le Comte Raimond s'y rendit avec plusieurs des principaux Habitans de Toulouse. Le Cardinal Legat, & grand nombre de Prélats s'y trouverent aussi. La négociation aïant été fort avancée dans diverses Conferences, l'Assemblée fut transportée à Paris, pour terminer entierement l'affaire en presence du Roi. Elle fut en effet terminée, mais de telle maniere, que Guillaume du Pui-Laurens, Chapelain du Comte de Toulouse, dit en rapportant ce fait, que quand le Comte auroit été fait prisonnier de guerre par le Roi, une seule des conditions de ce Traité, eût suppléé à la plus grosse rançon qu'on eût pû exiger de lui. Voici les principales de ces conditions.

Ibid.

Premierement, par ce Traité, il fut stipulé que le Comte de Toulouse donneroit en mariage Jeanne sa fille, qui n'avoit alors que neuf ans, à Alphonse un des freres du Roi. Alphonse avoit été auparavant accordé avec la fille du Comte de la Marche;

mais les nouvelles révoltes de ce Comte l'avoient rendu indigne d'un tel honneur. 1228.

Secondement, que le Comte de Toulouſe ne jouiroit ſa vie durant, que des ſeuls biens qui lui appartenoient dans les bornes de l'Evêché de Toulouſe, & de quelques autres dans les Evêchés de Cahors & d'Agen, qu'il n'en auroit que l'uſufruit, avec la permiſſion ſeulement d'en tirer quelques legs pieux, qu'il pourroit faire dans ſon Teſtament, & que toute ſa ſucceſſion viendroit après ſa mort à ſa fille, & à Alphonſe ſon mari, & à leur poſterité, ſans pouvoir aller à aucun de ſes heritiers, non pas même aux heritiers de ſa fille, ſinon à ceux qu'elle auroit d'Alphonſe. C'eſt-à-dire, qu'en cas qu'il n'y eut point d'enfans de ce mariage, le Comté de Toulouſe ſeroit réüni à la Couronne, comme il arriva en effet après la mort de Jeanne & d'Alphonſe, quoique cependant cette réünion ne ſe ſoit faite avec toutes les formalités, que plus de deux cens ans après. Dans l'article de ce qu'on laiſſoit au Comte dans l'Evêché de Toulouſe, étoient exceptées les Terres de Gui de Levis qui prenoit le titre de Maréchal de la Foi : & le Roi voulut qu'elles relevaſſent immediatement de ſa Couronne.

Traité rapporté par Catel dans l'Hiſtoire de Touloufe.

En troiſiéme lieu, que le Comte remettroit au Roi, toutes les Places & toutes les Terres qu'il poſſedoit au-delà du Rhône, & en-deçà hors de l'Evêché de Toulouſe, qu'il lui livreroit la Citadelle de Toulouſe, appellée le Château Narbonnois, & quelques autres Places des environs, où le Roi tiendroit Garniſon pendant dix ans.

En quatriéme lieu, que le Comte iroit dans deux ans au plûtard, combattre contre les Saraſins, pendant l'eſpace de cinq ans à ſes propres frais.

Guillelm. de Podio Laurentii. Cap. 40.

Enfin, le Comte de Toulouſe, pour montrer qu'il vouloit accomplir exactement tous les Articles du Traité, ſe conſtitua priſonnier dans la Tour du Louvre, juſqu'à ce que les murailles de Toulouſe & de quelques autres Villes & Forteresses furent raſées, comme on en étoit convenu, & que Jeanne ſa fille eût été miſe entre les mains des Envoïés du Roi.

Il y avoit d'autres conditions qui regardoient immediatement l'Egliſe, & la ſatisfaction que le Comte lui devoit. La plus remarquable fut que les Terres du côté du Rhône, ſeroient miſes à la garde de l'Egliſe Romaine avec tous les droits que le Comte

1228. y avoit, ou prétendoit y avoir, ſans parler de diverſes compenſations particulieres, auſquelles il fut condamné envers pluſieurs Abbaïes ou Egliſes, & de quelques autres points pour l'extirpation de l'Héréſie, & le rétabliſſement de la Religion Catholique.

Enſuite de ce Traité, le Comte fit amende honorable dans l'Egliſe de Paris, nuds piés, en chemiſe, n'aïant deſſous que ſes haut-de-chauſſes, en preſence du Cardinal de ſaint Ange, & d'un autre Cardinal, qui alloit en qualité de Legat en Angleterre, & de tout le Peuple de Paris.

Après cette Paix concluë, on tint un celebre Concile à Touloufe, pour reconcilier cette Ville-là à l'Egliſe, & y établir une inquiſition contre les Hérétiques & les Schiſmatiques. Il fallut toutefois encore quelques années pour rétablir une parfaite tranquillité dans le Païs, où il ſe fit de tems en tems quelques ſoulevemens, par les intrigues du Comte de la Marche, & de quelques autres Seigneurs : mais elles n'eurent pas de fort grandes ſuites pour la Religion, dont le Roi eût toûjours grand ſoin de maintenir les interêts par ſes Ordonnances, & dans les Traités qui ſe firent en divers tems.

Tout cela s'executa la troiſiéme année de la minorité du jeune Roi, avec beaucoup de gloire pour la Reine Régente, & beaucoup de chagrin pour les Factieux, qui n'oſant plus s'attaquer au Roi, reſolurent de tourner leurs armes contre Thibault Comte de Champagne, en vengeance de ce qu'il avoit ſauvé ce Prince de leurs mains.

Joinville 2. Partie. Geſta Ludovici IX.

C'étoit toûjours le Comte de la Marche & le Comte de Bretagne qui étoient les auteurs & les Chefs de la faction, auſſi bien que le Comte de Boulogne, qui ſans paroître vouloir d'abord ſe mettre en campagne, ſe contenta de faire fortifier Calais & quelques autres Places de ſa dépendance.

Chronic. Andrenſe.

Parmi les Seigneurs ligués contre le Comte de Champagne, il s'en trouva quelques-uns, qui faiſant ceder la colere où ils étoient contre lui, à leur haine & à leur jalouſie contre la Régente, propoſerent un moïen de la perdre qu'ils crurent infaillible. Ce fut de lui debaucher ce Seigneur, qui par ſa puiſſance étoit ſon principal appui, & qui ſeroit le plus dangereux & le plus redoutable ennemi qu'on pût lui ſuſciter, à cauſe de la ſituation de ſes Etats au milieu du Roïaume. Pour cela il falloit le remettre dans ſes anciennes

anciennes liaisons avec le Comte de Bretagne. L'expedient qu'on imagina pour en venir à bout, fut de faire épouser au Comte de Champagne, Iolande fille du Comte de Bretagne. On en fit la proposition, & Thibault l'écouta volontiers. Après quelques négociations l'affaire fut conclue, & le jour pris pour amener la jeune Princesse au Monastere de Val-Secret, proche Château-Thierri, où la cérémonie du mariage devoit se faire. Le Comte de Bretagne se mit en chemin, pour y assister lui-même avec tous les parens de l'une & de l'autre Maison.

1228.

Joinville : Daniel.

Cette affaire avoit été tenue fort secrette, & le Roi n'en fut informé, que par les préparatifs qui se firent pour l'execution. Il en prévit les suites, & sur le premier avis qu'il en eut, il dépêcha au Comte Thibault le Seigneur de la Chapelle, grand Pannetier de France, avec une Lettre conçue en ces termes.

« Sire Thibault de Champagne, j'ai entendu que vous avez » convenance, & promis prendre à femme la fille du Comte » Pierre de Bretagne : pourtant vous mande que si cher que avez » tout quant que amez au Roïaume de France, que ne le facez » pas. La raison pourquoi vous sçavez bien. Je jamais n'ai trouvé » pis qui mal m'ait voulu faire que lui. »

Cette Lettre & d'autres choses importantes que Godefroi de la Chapelle étoit chargé de dire au Comte de la part du Roi, eurent leur effet, & lui firent changer de résolution, quelque avancée que fût l'affaire. Car il ne reçut cette Lettre, que lorsqu'il étoit déja en chemin pour le Monastere de Val-Secret, où ceux qui étoient invités aux nôces se rendoient de tous côtés. Il retourna à Château-Thierri ; & envoïa dire à ces Seigneurs, qu'il les prioit de l'excuser, s'il ne se rendoit pas à Val-Secret ; qu'il avoit des raisons de la derniere importance qui l'obligeoient de retirer la parole qu'il avoit donnée au Comte de Bretagne, & de ne pas épouser sa fille.

Ibid.

Ce changement & cette declaration du Comte de Champagne les mirent en plus grande fureur que jamais contre lui. Ils voïoient par là toutes leurs mesures rompues, la plûpart de ceux qui se devoient trouver au mariage étoient ennemis du Roi, & cette Assemblée étoit moins pour la célébration des nôces, que pour concerter entre eux une révolte generale dans l'Etat, où ils s'attendoient bien d'engager le Comte de Champagne. Ils reprirent donc la résolution de lui faire la guerre à toute outrance ; mais

1228. pour y donner au moins quelque couleur de justice, ils s'aviserent de se declarer les protecteurs des droits d'Alix, Reine de Chypre, sur le Comté de Champagne.

Alix étoit fille de Henri Comte de Champagne, qui avoit suivi Philippe Auguste & Richard d'Angleterre au voïage d'Outremer. Il y demeura avec Richard après le départ de Philippe, & y épousa l'heritiere du Roïaume de Jerusalem, qui lui apporta cette Couronne en mariage. De ce mariage étoit venue Alix dont il s'agit, & elle fut depuis mariée à Hugues I. Roi de Chypre. Henri de Champagne, Roi de Jerusalem, étant mort, Thibault son frere cadet qui étoit demeuré en France se mit en possession du Comté de Champagne. Philippe Auguste reçût son hommage, & il passa depuis pour l'unique & legitime heritier de ce Comté. Il étoit le pere du Comte Thibault, contre lequel s'étoit formé la Ligue dont je parle. La question étoit, si Thibault frere du Roi de Jerusalem avoit eu droit de se saisir du Comté de Champagne & d'en frustrer Alix fille de Henri. Dès le tems de Philippe Auguste Errard de Brienne, mari de Philippe sœur d'Alix, avoit remué en vain cette affaire. Le droit de ces Princesses auroit été, ce semble, incontestable, s'il n'eût pas été certain, que Henri en partant pour son voïage d'Outremer, avoit fait cession à son frere de son Comté de Champagne, en cas qu'il ne revînt pas de la Terre-Sainte, comme en effet il n'en revint pas, & si le mariage de Henri avec la Reine de Jerusalem pere & mere de ces mêmes Princesses eût été constamment legitime; mais ce second point étoit au moins fort douteux. Les Papes n'avoient jamais voulu reconnoître ce mariage comme tel, & avoient fait défense à Alix pour cette raison de prendre le titre de Comtesse de Champagne, avant qu'elle eût prouvé qu'elle étoit née d'un legitime mariage. Sur ces entrefaites elle étoit venue en France, & c'étoit ses prétendus droits que les Seigneurs ligués faisoient valoir contre son cousin Thibault Comte de Champagne, & qui servoient de prétexte à la guerre que je raconte. De sorte qu'il ne s'agissoit pas de moins, que de la ruine entiere du Comte de Champagne. C'étoit donc sous couleur de proteger cette Princesse, qu'ils fondirent tous ensemble sur lui pour l'accabler.

Le Comte de Boulogne, Hugues Duc de Bourgogne, le Comte Robert de Dreux, qui avoit aussi quitté le parti du Roi, le

Inventaire du Tresor des Chartres T. 2.

Cartulaire de Philippe Auguste. p. 182. Inventaire des Chartres T. 2.

Ibid.

Chronic. A[illegible]

Comte Robert de Brienne avec tous les Seigneurs de sa famille, Enguerrand de Couci & Thomas son frere, Hugues Comte de S. Paul, le Comte de Nevers, & une infinité d'autres aïant réüni toutes leurs Troupes auprès de Tonnerre, entrerent en Champagne quinze jours après la S. Jean, mirent tout à feu & à sang, & vinrent se réünir auprès de Troïes à dessein d'en faire le siege, & ils disoient par tout qu'ils vouloient exterminer celui qui avoit empoisonné le feu Roi; car c'étoit encore un prétexte dont ils coloroient leur révolte. 1228.

Le Comte de Champagne n'aïant pas de quoi résister à tant d'ennemis, parce que la plûpart de ses vassaux étoient entrés dans la confédération, eut recours au Roi comme à son Seigneur, & le conjura de ne le pas abandonner à la haine de ses ennemis, qu'il ne s'étoit attirée, que pour lui avoir été fidele; & cependant il fit lui-même raser quelques-unes de ses Places les moins fortes, comme Epernai, Vertus, Sezanne, pour empêcher les ennemis de s'y loger. Le Seigneur Simon de Joinville, pere de l'Auteur de l'Histoire de S. Louis, se jetta dans Troïes pendant la nuit avec beaucoup de Noblesse, pour la défendre, & fit par ce secours & par son courage reprendre cœur aux Habitans, qui pensoient déja à se rendre. Chronique MS. de Mr de Thou. Ibid.

Le Roi, sur ces avis, envoïa aussi-tôt commander de sa part aux Confédérés de mettre les armes bas, & de sortir incessamment des Terres de Champagne. Ils étoient trop forts & trop animés, pour obéir à un simple commandement. Ils continuerent leurs ravages; mais se voïant prévenus par le Seigneur de Joinville, ils s'éloignerent un peu des murailles de Troïes, & allerent se camper dans une prairie voisine, aïant le jeune Duc de Bourgogne à leur tête. Louis qui avoit bien prévû qu'il ne seroit pas obéi, assembla promptement une Armée, se fit joindre en chemin par Matthieu II. du nom Duc de Lorraine, & vint en personne au secours du Comte de Champagne. Nangius in Hist. Lud. IX.

Les approches du Souverain, dont on commençoit à ne plus si fort mépriser la jeunesse, étonnérent les Rebelles. Ils envoïerent au-devant de lui, pour le supplier de leur laisser vuider leur querelle avec le Comte de Champagne, & avec le Duc de Lorraine, le conjurant de se retirer, & de ne point exposer sa personne, en une occasion qui ne le regardoit point. Le Roi leur répondit qu'en attaquant son Vassal, ils l'attaquoient lui-même, & Joinville. ibid.

1228. qu'il le défendroit au péril de sa propre vie. Quand ce jeune Prince parloit de la sorte, il n'étoit au plus que dans sa quinziéme année.

Sur cette réponse, les Rebelles lui députerent de nouveau, *Ibid.* pour lui dire qu'ils ne vouloient point tirer l'épée contre leur Souverain, & qu'ils alloient faire leur possible pour engager la Reine de Chypre à entrer en négociation avec le Comte Thibault sur la discussion de leurs droits. Le Roi repliqua qu'il n'étoit point question de négociation, qu'il vouloit qu'avant toutes choses ils sortissent des terres de Champagne; que jusqu'à ce qu'ils en fussent dehors, il n'écouteroit, ni ne permettoit au Comte d'écouter aucune proposition.

On vit en cette occasion l'impression que fait la fermeté d'un Souverain armé, qui parle en maître à des Sujets rebelles. Ils décamperent dès le jour même d'auprès de Troïes, & allerent se camper à Juli. Le Roi les suivit, & se posta dans le lieu même qu'ils venoient d'abandonner. Ils quitterent Juli, & le Roi marchant toûjours à leurs trousses, ne cessa point de les poursuivre, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés sous Langres qui n'étoit plus des Terres du Comte de Champagne, & qui appartenoit au Comte de Nevers.

Chronic. Andrense. Ce qui contribua apparemment beaucoup à ce respect forcé, qu'ils faisoient paroître pour leur Souverain, fut la diversion que le Comte de Flandre à la priere de la Régente, fit dans le Comté de Boulogne, dont le Comte, qui étoit le chef le plus qualifié des Ligués, fut obligé de quitter leur Camp, pour aller défendre son propre Païs. On le sollicita en même-tems de rentrer dans son devoir, en lui representant, qu'il étoit indigne d'un oncle du Roi, de paroître à la tête d'un parti de séditieux, & combien étoient vaines les esperances dont on le flattoit, pour s'engager à se faire le ministre de la passion & des vengeances d'autrui.

La crainte de voir toutes ses terres désolées, beaucoup plus *Chronique MS. de [illegible]* que ces autres motifs, eut tout l'effet qu'on prétendoit. Il écrivit au Roi avec beaucoup de soumission, & sur l'assurance du pardon qu'on lui promit, il se rendit auprès de sa personne.

Pour ce qui est du different de la Reine de Chypre avec le Comte de Champagne, le Roi le termina dans la suite de cette maniere. La Princesse fit sa renonciation aux droits, qu'elle

1228.

avoit jusqu'alors prétendus sur le Comté de Champagne, à condition seulement que Thibault lui donneroit des terres du revenu de deux mille livres par an, & quarante mille livres une fois païées. Comme le Comte n'avoit pas alors de quoi fournir cet argent, le Roi le donna pour lui, & le Comte lui ceda pour cette somme le Comté de Blois, le Comté de Chartres, le Comté de Sancerre & la Vicomté de Châteaudun *. Le Roi par ce Traité tira un grand avantage d'une guerre dont il avoit tout à craindre. Mais elle ne finit pas là.

Inventaire des Chartres T. 1. Chartres III. n. 4.

Le Comte de Bretagne, l'ame de la révolte, & le plus intriguant de tous ceux qui y avoient part, n'oublia rien pour engager le Roi d'Angleterre à seconder ses mauvais desseins. L'Archevêque de Bourdeaux, plusieurs Seigneurs de Gascogne, de Guienne, de Poitou & de Normandie passerent exprès en Angleterre, pour presser Henri de se servir des conjonctures favorables qui se presentoient, de reconquerir toutes les Provinces que son pere avoit perdues, l'assûrant qu'il n'avoit qu'à passer en France avec une Armée, & s'y faire voir, pour y causer une révolution generale. Ils l'en solliciterent plus fortement que jamais durant le Parlement qu'il tint en ce tems-là à Oxford aux Fêtes de Noel.

Nang. in gestis Lud. IX.

L'irrésolution de ce Prince fut le salut de la France. Hubert du Bourg, à qui il avoit d'extrêmes obligations, pour lui avoir sauvé sa Couronne, en lui conservant le Château de Douvres, lorsque Louis VIII. passa en Angleterre, étoit tout son conseil. Ce Ministre gagné peut-être par la Régente de France, de quoi on le soupçonna fort en Angleterre, ou bien par d'autres raisons qu'on ne put deviner, s'opposa presque seul à la proposition qu'on fit au Roi de passer la mer, & son avis fut suivi. Il se fit même cette année-là un Traité de Tréve pour un an entre les deux Couronnes: ce qui n'empêcha pas le Roi d'Angleterre d'envoïer quelques Troupes Angloises au Comte de Bretagne. Si ce secours étoit arrivé assés tôt, il auroit encore été suffisant, pour embarrasser beaucoup le Roi occupé en Champagne contre les autres Rebelles; mais il n'arriva qu'après que ce Prince les eût dissipés de ce côté-là; de sorte que le Comte de Bretagne ne put entrer en action que durant l'hiver, & ne fit que quelques courses sur les Terres du Roi. Il fut cité à Melun pour comparoître

Matth. Paris.

MSS. de Brien. vol. 28.

Lettres du Comte de Bretagne voïez les Notes de du Cange sur Joinville, pag. 44.

* L'acte de cette vente est rapporté par M. du Cange dans ses observations sur l'Histoire de S. Louis par Joinville.

1228. à la Cour des Pairs, & ſur le refus qu'il fit de venir, on le déclara déchu des avantages que le Roi lui avoit faits au Traité de Vendôme, & en particulier de ce qu'il lui avoit cedé en Anjou.

Le Roi partit de Paris avec la Regente pour marcher contre lui, & vint mettre le ſiege devant le Château de Belleſme, Place très-forte qu'il avoit laiſſée à ſa garde par le Traité de Ven-
1229. dôme. Il eut là à combattre non ſeulement contre une garniſon, qui d'abord fit une vigoureuſe reſiſtance; mais encore contre la rigueur de la ſaiſon qui étoit extrême. De ſorte que pour empêcher les chevaux de mourir de froid, la Regente ordonna qu'on eût ſoin d'entretenir pendant tout le ſiege, un très-grand nombre de feux tout à l'entour d'un endroit du camp, où l'on les avoit raſſemblés. On prit neanmoins la Place en peu de tems par capitulation, & une autre en Normandie appellée la Haye Peſnel, qui s'étoit revoltée. Auſſi-tôt après les Anglois mécontens du Comte de Bretagne, dont les grands projets n'avoient abouti à rien, moins par ſa faute que par celle de leur Roi, s'en retournerent en Angleterre.

Nangius. Ibid.

Quelque aſcendant que le Roi prit peu à peu ſur ſes Vaſſaux, par la promptitude avec laquelle il reprimoit leur audace, la France n'en étoit pas plus tranquille, & l'on voïoit ſous ce nouveau Regne, comme ſous les derniers Rois de la ſeconde Race, & ſous les premiers de la troiſiéme, tout le Roïaume en combuſtion, par les guerres que les Seigneurs ſe faiſoient de tous côtés les uns aux autres pour le moindre ſujet. Les Comtes de Flandres & de Champagne déſoloient les terres de Hugues de Châtillon Comte de S. Pol, Vaſſal du Comte de Boulogne: le Sire de Joinville en faiſoit autant ſur celles du Comte de Bar par les ordres du Comte de Champagne ſon Seigneur. Au-delà de la Loire, les Seigneurs de Bourbon, & ceux de la Maiſon des Comtes d'Auvergne, étoient ſans ceſſe en armes les uns contre les autres; c'étoit la même choſe en divers endroits de l'Etat, où de pareilles animoſités entre les grands Seigneurs cauſoient de continuels deſordres.

Alberici Chronic.

Ces diviſions particulieres avoient d'ailleurs un bon effet, en ſuſpendant les efforts de la haine que la plûpart avoient contre la Regente, & cette Princeſſe durant ce tems-là, negocia heureuſement avec pluſieurs Seigneurs au-delà de la Loire, qu'elle engagea à reconnoître le Roi ſon fils pour Duc de Guienne. C'eſt

Treſor des Chartres chés du Tillet au Recueil des Traités entre les Rois de France & d'Angleterre.

ce que firent entre autres plusieurs Seigneurs, Abbés & Prélats du Limousin, qui de tout tems avoit été un Arriere-Fief de la Couronne, mouvant immédiatement du Duché de Guienne, & le Roi reçût leur hommage en cette qualité. 1229.

La Regente affermissoit ainsi, autant qu'elle le pouvoit, la puissance & l'autorité de ce jeune Prince; mais elle ne put rien gagner sur le Comte de Bretagne. C'étoit un esprit indomptable, qui malgré tous les mauvais succés qu'il avoit eus jusqu'alors, ne cessoit point de cabaler, & qui voïant la plûpart des autres Vassaux de France divisés entre eux, fit si bien par ses intrigues auprès du Roi d'Angleterre, qu'il le détermina enfin à prendre la résolution de faire la guerre à la France & d'y passer en personne.

Le Roi d'Angleterre avoit déja une fois assemblé une Armée nombreuse à Portsmouth, pour passer delà en France à la S. Michel de l'année précedente. Il s'étoit rendu en ce Port avec les Generaux & tous les Seigneurs qui le devoient suivre; mais quand il fut question de s'embarquer, il se trouva si peu de Vaisseaux, qu'à peine eussent-ils suffi pour passer la moitié des Troupes. Henri en fut si irrité contre son Ministre & son Favori Hubert du Bourg, qui s'étoit chargé de l'armement, que peu s'en fallut qu'il ne lui passât son épée au travers du corps. Il le traita de traître & lui reprocha de se laisser corrompre par l'argent de la Regente de France. Math. Paris.

Le Ministre se retira pour laisser passer la colere du Prince. Quelques jours après le Comte de Bretagne étant arrivé dans le dessein de conduire l'Armée d'Angleterre en quelqu'un de ses Ports, selon qu'on en étoit convenu, se trouva frustré de son esperance. Comme il s'apperçut neanmoins que le Roi, après avoir jetté son premier feu, avoit toûjours de l'attachement pour son Ministre, il prit lui-même le parti de l'excuser, & il réussit si bien, qu'il le remit en grace, s'assurant qu'après un service si signalé, il seroit désormais tout à lui.

Avant que de partir pour retourner en Bretagne, il voulut donner au Roi d'Angleterre une assurance parfaite de son dévouement à ses interêts. Il lui fit hommage de son Comté, dont il étoit neanmoins redevable au seul Philippe; & comme il sçavoit bien que plusieurs Seigneurs de Bretagne étoient fort contraires à Henri, il ajoûta dans son serment de fidelité qu'il le faisoit contre tous les Vassaux de Bretagne, qui ne seroient pas

1229. dans les interêts d'Angleterre. Henri en récompense le remit en possession du Comté de Richemont, & de quelques autres terres d'Angleterre, sur lesquelles il avoit des prétentions. Il lui donna de plus cinq mille marcs d'argent, pour l'aider à se soutenir contre le Roi de France, & lui promit que vers Pâques il l'iroit joindre avec une belle Armée.

Le Comte étant de retour, & assuré d'un tel appui, ne ménagea plus rien; & agissant consequemment à la démarche qu'il venoit de faire, il eut la hardiesse de publier une Déclaration *, par laquelle, après s'être plaint de n'avoir pû jamais obtenir justice ni du Roi ni de la Regente sur les justes requêtes qu'il avoit presentées plusieurs fois, après avoir exageré l'injustice qu'il prétendoit qu'on lui avoit faite par l'Arrêt donné à Melun contre lui, la violence avec laquelle on lui avoit enlevé le Château de Bellesme, & les Domaines qu'il possedoit en Anjou; il protestoit qu'il ne reconnoissoit plus le Roi pour son Seigneur, & qu'il prétendoit désormais n'être plus son Vassal. Cette Déclaration fut presentée au Roi à Saumur à la fin de Janvier, par un Chevalier du Temple de la part du Comte. C'étoit porter l'audace & la felonie aussi loin qu'elles pouvoient aller.

1230. Hist. de Bretagne. Matth. Paris.

Sa temerité ne demeura pas impunie. Le Roi dès le mois de Fevrier vint assieger Angers, & le prit après quarante jours de siege. Il auroit pû pousser plus loin ses conquêtes, & même accabler le Comte de Bretagne avant l'arrivée des Anglois. Mais les Seigneurs dont les Troupes composoient son Armée, qui n'aimoient pas que le Roi fit de si grands progrés, lui demanderent leur congé après ce siege. Il ne put le leur refuser sur ce qu'ils lui dirent, que leurs ennemis & entre autres le Comte de Champagne, profitant de leur absence, s'étoient jettés sur leurs Terres, & les pilloient. A leur retour la plûpart tournerent leurs armes contre ce Comte, qui eut assés de peine à se défendre. Tout se termina neanmoins à plusieurs petits combats, à la prise de quelques Châteaux & de quelques autres places peu importantes de part & d'autre, jusqu'à ce que l'Eté fût venu. Alors lassés de se battre, & aïant reçû de nouveaux ordres de se rendre au service, la plûpart revinrent joindre le Roi.

Durant cet intervalle, la Regente ne perdit pas tout-à-fait le tems; car elle regagna le Comte de la Marche. Elle conclut à

* Cet acte est rapporté par M. du Cange dans les observations sur l'Histoire de Joinville.

Clisson

Clisson un nouveau Traité avec lui au mois de Mai, par lequel le Roi s'obligea d'obtenir dans l'espace de deux ans la dispense de Rome, pour le mariage d'Elisabeth de France avec le fils aîné de ce Comte, dont on étoit convenu dans le Traité de Vendôme, & en cas que le Roi manquât à l'execution de sa parole, ou que le mariage ne se fit point, S. Jean d'Angeli, Montreuil en Gastine, Langez & Aulnis, qu'on avoit déja engagés au Comte, devoient lui demeurer en propre, & garantis contre tous, & en particulier contre les prétentions de celui des freres du Roi, qui pourroit être investi du Comté de Poitou. 1230. Tresor des Chartres Registre 27.

La Regente traita le mois suivant au Pont de Cé avec Raimond nouveau Vicomte de Thouars. Ce Seigneur fit hommage au Roi de ce qu'il tenoit dans le Poitou & dans l'Anjou, & s'engagea à tenir pour la Regence de la Reine contre tous ceux qui voudroient la lui disputer. *Ibid.* Regist. 26.

Ces précautions étoient beaucoup plus necessaires à l'égard de ces Seigneurs de delà la Loire, qu'à l'égard des autres, parce que c'étoit de ce côté-là principalement, qu'on sçavoit que le Roi d'Angleterre, quand il seroit arrivé en France, entreprendroit de faire valoir les droits de ses prédecesseurs.

Cependant le Roi d'Angleterre étant parti de Portsmouth le dernier jour d'Avril, vint débarquer à saint Malo, où il fut reçû avec de grands honneurs par le Comte de Bretagne ; & ce Comte soutenant parfaitement la nouvelle qualité de Vassal de la Couronne d'Angleterre, lui ouvrit les portes de toutes ses Places. Plusieurs Seigneurs Bretons à son exemple vinrent faire hommage à ce Prince, qui aïant marché jusqu'à Nantes, se campa sous les murailles. Matth. Paris.

Louis n'eut pas plûtôt appris le débarquement de l'Armée Angloise, qu'il assembla la sienne, & vint se poster auprès d'Angers, où il demeura quelque tems, pour voir de quel côté le Roi d'Angleterre tourneroit ses armes, & aller à sa rencontre, en cas qu'il voulût entrer dans le Poitou. Mais comme il vit que les ennemis ne faisoient aucun mouvement, il s'avança luimême jusqu'à quatre lieues de Nantes, & assiégea Ancenis.

Durant ce siege, plusieurs Seigneurs de Bretagne qui s'étoient fortifiés dans leurs Châteaux à l'arrivée des Anglois, dont ils apprehendoient la domination, vinrent trouver le Roi, lui offrirent leurs services, & lui firent leurs hommages. On a en-

core l'acte de l'hommage d'André Seigneur de Vitré, celui du
1230. Seigneur d'Avaugour, * celui de Raoul Seigneur de Fougeres & de quelques autres, datés du mois de Juin 1230. au Camp d'Ancenis.

Le Roi avant que de recevoir ces hommages, avoit tenu, comme on le voit par ces mêmes actes, une Assemblée des Seigneurs & des Prélats François, où le Comte de Bretagne, pour peine de sa fellonie, avoit été déclaré déchu de la garde du Comté de Bretagne, qu'il ne possedoit qu'en qualité de Tuteur de son fils Jean, & de sa fille Iolande, ausquels le Comté de Bretagne appartenoit du chef de leur mere. Les Seigneurs Bretons eurent grand égard aux interêts de ces deux Pupiles dans leur Acte d'hommage, & il y fut specifié que Jean & Iolande à l'âge de vingt & un ans seroient mis en possession du Comté de Bretagne, pourvû neanmoins qu'ils fussent fideles au Roi.

Nangius in gesta Lud. IX.

Cependant Ancenis fut pris & les Anglois ne firent aucun mouvement pour le secourir. Le Roi s'avança encore plus près de Nantes; & fit insulter les Châteaux d'Oudon & de Chanteauceaux qu'on emporta aussi, sans que l'Armée ennemie s'y opposât: On eût dit que le Roi d'Angleterre n'étoit venu en Bretagne, que pour s'y divertir; car ce n'étoit que festins, que réjouissances, que fêtes dans la Ville de Nantes, tandis que les François étoient aux portes.

Matth. Paris.

Rien n'étoit plus propre que cette inaction, à confirmer le soupçon qu'on avoit depuis long-tems, que le Favori du Roi d'Angleterre étoit pensionnaire de la Regente de France. Ce soupçon dut augmenter par la maniere dont fut reçûe la proposition d'un Seigneur de Normandie nommé Fouque Paynel, qui vint avec Guillaume son frere, & soixante Gentilshommes du même païs des plus considerables, presenter leur service au Roi d'Angleterre, & l'assurer que s'il vouloit entrer en Normandie avec son Armée, cette Province se rendroit à lui. L'affaire fut proposée au Conseil. Hubert du Bourg s'y opposa de toutes ses forces, soûtenant que ce dessein étoit chimerique, & qu'on n'y réussiroit jamais, & son avis prévalut. Ces Seigneurs Normans tout chagrins qu'ils étoient de ce qu'on les rebutoit ainsi, demanderent qu'on leur donnât seulement deux cens Chevaliers de l'Armée Angloise avec leur

Ibid.

* Ces Actes sont rapportés par Vignier, dans son Traité de la petite Bretagne, & au Tresor des Chartres, Layette Bretagne.

suite, & se firent forts de chasser avec ce seul secours tous les François de Normandie. Cela leur fut aussi refusé, & tout ce que produisit leur zele pour l'Angleterre, fut que le Roi de France, averti de leur complot, confisqua leurs terres & leurs autres biens. 1230.

Comme la saison s'avançoit, & que l'on voïoit bien que les Anglois parmi lesquels les maladies & la disette commençoient à se faire sentir, ne pouvoient desormais rien executer d'important, la Regente pensa à mettre la derniere main à un ouvrage qu'elle avoit déja fort avancé, & qui étoit de la derniere conséquence pour le bien de l'Etat. C'étoit la reconciliation des Grands du Roïaume entre eux, & leur réunion entiere avec le Roi. On laissa sur la Frontiere autant de monde qu'il en falloit, pour empêcher l'invasion de l'ennemi, & la Cour se transporta à Compiegne au mois de Septembre. Ce fut là qu'après diverses négociations, pour ajuster tant d'interêts differens, la Paix enfin se fit. Les Comtes de Flandres & de Champagne se remirent bien avec le Comte de Boulogne à qui l'on donna une grande somme d'argent, pour le dédommager des dégats qui avoient été faits sur ses Terres par le Comte de Flandres. Jean Comte de Challon reconnut le Duc de Bourgogne pour son Seigneur. Le Duc de Lorraine & le Comte de Bar furent accommodés par le Comte de Champagne & par la Regente. Tous promirent au Roi de lui être fideles, après que lui & la Régente leur eurent accordé la confirmation de leurs droits & de leurs privileges, selon les Loix & les Coûtumes de l'Etat.

Le Roi d'Angleterre, afin qu'il ne fût pas dit qu'il n'avoit passé en France que pour faire des Fêtes, & y ruiner ses Troupes, prit l'occasion de l'éloignement du Roi, décampa d'auprès de Nantes, & conduisit son Armée par le Poitou jusqu'en Gascogne, où il reçut les hommages de ses Sujets. Il revint par le Poitou, où il obligea plusieurs Seigneurs à lui renouveller leur serment de fidelité, & prit d'assaut la petite Ville de Mirebeau.

Etant de retour à Nantes, & voïant bien que son séjour en France lui seroit désormais entierement inutile, sur-tout après ce qui venoit de se faire à Compiegne, il repassa la mer, & arriva à Portsmouth au mois d'Octobre, fort chagrin d'avoir fait en vain une excessive dépense, & perdu un très-grand nombre de Noblesse par les maladies. Il laissa en Bretagne quelques Trou- Matth. Paris. Ibid.

pes, qui pendant l'hiver coururent l'Anjou, prirent Château-
1230. Gontier, & brûlerent Pontorson en Normandie.

L'année suivante le Roi d'Angleterre sembla vouloir faire encore un nouvel effort pour réparer son honneur, en repassant en France avec une nouvelle Armée; mais la difficulté de trouver de l'argent, la sollicitation du Pape Gregoire IX. qui s'étoit aussi l'année d'auparavant entremis pour la reconciliation des Seigneurs François avec le Roi, afin d'engager les deux Rois au secours des Chrétiens d'Orient; l'empressement du Comte de Dreux pour tirer le Comte de Bretagne son frere du danger où il étoit, si le Roi alloit l'attaquer; tout cela fit enfin conclure une
1231. Tréve de trois ans au mois de Juillet de l'année 1231. à S. Aubin, Château du Diocese de Rennes *. Les choses par ce Traité demeurerent de part & d'autre à peu près au même état qu'elles se trouvoient alors, & l'on y prit des précautions contre les hostilités, & contre les occasions de rupture qui pourroient arriver.

Sur ces entrefaites le Connétable Matthieu de Montmorenci mourut, & à sa mort le Roi mit en execution le Traité de Louis son pere avec Amauri Comte de Montfort, par lequel il s'étoit engagé à lui donner la Charge de Connétable de France, pour la cession que ce Seigneur lui avoit faite de ses droits sur le Comté de Toulouse.

Nangii Chronic. La France commença donc à respirer un peu, après tant de désordres causés par les guerres civiles, & la Régente n'oublia rien pour remettre l'ordre & la tranquillité par tout. Elle s'appliqua à l'accommodement des differends de quelques Seigneurs, qu'on n'avoit pû terminer dans le Parlement de Compiegne. On fit revenir à Paris les Professeurs de l'Université, qui s'étoient tous retirés de concert, à l'occasion d'une querelle de quelques Ecoliers avec des gens du Fauxbourg S. Marceau, sur laquelle le Roi n'avoit pas donné à l'Université toute la satisfaction qu'elle prétendoit.

On tint la main à l'execution d'une Ordonnance qui avoit été publiée quelque tems auparavant contre les Juifs, dont les usures excessives ruinoient la France **. On fit fortifier Angers & quel-

* L'Acte des conventions pour cette Tréve est rapporté par Vignier dans son Traité de la petite Bretagne.

** Cette Ordonnance est rapportée dans la Chronique manuscrite d'Alberic. Elle est signée du Comte de Boulogne & de plusieurs autres Seigneurs.

ques autres Places sur les Frontieres. On renouvella les Traités d'Alliance avec l'Empereur Frideric & le Roi des Romains, pour maintenir la concorde entre les Vassaux des deux Etats, & empêcher qu'aucun ne prît des liaisons avec l'Angleterre contre la France. Et comme le Comte de Toulouse paroissoit très-bien intentionné pour maintenir la Religion Catholique dans ses Domaines, le Roi traita avec le Pape, pour l'engager à remettre ce Comte en possession des Terres au-delà du Rhône, qui avoient été mises à la garde de l'Eglise Romaine. Mais le Pape, qui se défioit toûjours de Raimond, ne voulut point y consentir.

1231.

Tresor des Chartres Registre 16. & 17.

1232.

Les Interdits étoient depuis long-tems fort en usage. Les Papes les jettoient sur les Roïaumes entiers, & les Evêques à leur exemple, dès qu'ils croïoient avoir reçu quelque tort ou du Roi, ou de ses Officiers, ou de leurs Diocesains, faisoient cesser par tout l'Office divin & fermer les Eglises, si on leur refusoit une prompte satisfaction. Cela fut regardé par la Régente, & avec raison, comme un grand désordre. Milon Evêque de Beauvais, & Maurice Archevêque de Rouen en aïant usé ainsi, leur temporel fut saisi au nom du Roi, & ils furent obligés de lever l'interdit. Ce Prince, tout Saint qu'il étoit, tint toûjours depuis pour maxime, de ne pas se livrer à un aveugle respect pour les ordres des Ministres de l'Eglise, qu'il sçavoit être sujets aux emportemens de la passion comme les autres hommes. Il balançoit toûjours dans les affaires de cette nature, ce que la pieté & la Religion d'un côté, & ce que la justice de l'autre, demandoient de lui. Le Sire de Joinville dans l'Histoire de ce Saint Roi en apporte un exemple, sans marquer précisément le tems que la chose arriva, & qui mérite d'avoir ici sa place.

1233.

« Je vy une journée, dit-il, que tous les Prélats de France se » trouverent à Paris pour parler au bon S. Louis, & lui faire une » Requête, & quand il le sçut, il se rendit au Palais pour les oïr » de ce qu'ils vouloient dire, & quand tous furent assemblés, ce » fut l'Evêque Gui d'Auseure * qui fut fils de Monseigneur Guil» laume de Melot, qui commença à dire au Roi par le congié & » commun assentement de tous les autres Prélats ; Sire, sçachez » que tous ces Prélats qui sont en votre presence, me font dire » que vous lessez perdre toute la Chrétienté, & qu'elle se perd » entre vos mains. Adonc le bon Roi se signe de la Croix, & dit : » Evêque, or me dites comment il se fait & par quelle raison? Sire,

Hist. de S. Louis 1. Partie.

* D'Auxerre.

1233. » fit l'Evêque, c'est pour ce qu'on ne tient plus compte des ex- » communiés ; car aujourd'hui un homme aimeroit mieux mou- » rir tout excommunié, que de se faire absoudre, & ne veut nulli » faire satisfaction à l'Eglise. Pourtant, Sire, ils vous requierent » tous à un voiz pour Dieu, & pour ce que ainsi le devez faire, » qu'il vous plaise commander à tous vos Baillifs, Prévôts, & » autres Administrateurs de Justice, que où il sera trouvé aucun » en votre Roïaume, qui aura été an & jour continuellement » excommunié, qu'ilz le contraignent à se faire absoudre par la » prinse de ses biens. Et le saint homme répondit, que très-vou- » lentiers le commanderoit faire de ceux qu'on trouveroit être » torçonniers à l'Eglise & à son presme * : Et l'Evêque dit qu'il ne » leur appartenoit à cognoître de leurs causes. Et à ce, répondit » le Roi, il ne le feroit autrement, & disoit que ce seroit contre » Dieu & raison qu'il fit contraindre à soi faire absoudre ceulx, à » qui les Clercs feroient tort, & qu'ils ne fussent oïz en leur bon » droit. Et de ce que leur donna exemple du Comte de Bretaigne, » qui par sept ans a plaidoïé contre les Prélats de Bretaigne tout » excommunié ; & finablement a si bien conduite & menée sa » cause, que Notre Saint Pere le Pape les a condamnés envers » icelui Comte de Bretaigne. Parquoi disoit, que si dez la pre- » miere année il eût voulu contraindre icelui Comte de Bretaigne » à soi faire absoudre, il lui eût convenu laisser à iceulx Prélats » contre raison, ce qu'ils lui demandoient contre son vouloir, & » que en ce faisant, il eût grandement malfait envers Dieu & » envers ledit Comte de Bretaigne. Après lesquelles choses ouies » pour tous iceulx Prélats, il leur suffisit de la bonne réponse du » Roi, & onques puis ne oui parler, qu'il fut fait demande de tel- » les choses. »

* Son prochain.

Ces plaintes des Evêques furent faites au Roi en conséquence d'une Ordonnance qu'il avoit publiée en 1228. ou 1229. contre les Hérétiques excommuniés, pour les obliger de satisfaire à l'Eglise. Mais les Ecclesiastiques en avoient tellement abusé, & les Juges avoient sur cela fait de si fréquentes remontrances, que ce sage Prince se crut obligé d'y mettre des modifications.

Le Roi aïant atteint sa dix-neuviéme année, la Régente pen- sa à le marier. Il est étrange que la pieté solide de ce Prince, & la vie exemplaire qu'il menoit dès-lors, ne fut point à couvert des traits de la plus noire médisance. Les libertins, dont la Cour

Gaufredus de Belloloco in vita S. Ludov.

ne manqua jamais, & dont le plus grand plaisir est, quand ils le peuvent, de flétrir la pure vertu, oserent faire courir le bruit que ce jeune Prince avoit des maîtresses; que la Régente ne l'ignoroit pas; mais qu'elle ne vouloit pas trop le contraindre, afin de n'être point obligée de le marier si-tôt, pour se conserver par-là plus long-tems l'autorité entiere du Gouvernement. 1233.

La Régente avec sa grandeur d'ame ordinaire, méprisa toutes ces calomnies, & ceux qui les faisoient n'eurent pas la satisfaction de l'en voir fort touchée: mais elle confondit leur malignité sur ce qui la regardoit, lorsqu'elle envoïa demander au Comte de Provence sa fille aînée en mariage pour le Roi son fils.

Le Comte de Provence s'appelloit Raimond-Beranger, de l'illustre & ancienne Maison des Comtes de Barcelonne, dont on voit les commencemens sous nos premiers Rois de la seconde Race. Le Roïaume d'Arragon y étoit entré depuis près de cent ans par une heritiere de cet Etat. Le Comté de Provence démembré de la Couronne du tems de Charles le Simple, étoit aussi venu par alliance dans la Maison de Barcelonne, au moins pour la plus grande partie: car les Comtes de Toulouse y avoient des Terres & des Places, & se disoient Marquis de Provence. Ce Comté fut le partage de la branche cadette, dont Raimond Beranger étoit le Chef, & cousin germain de Jacques, regnant actuellement en Arragon. Ce Roi Jacques étoit le fils de Pierre Roi d'Arragon, dont j'ai parlé à l'occasion de la bataille de Muret, où il fut tué en combattant contre Simon de Montfort. Gesta Comitum Barcinonensium.

Raimond Beranger eut de Beatrix de Savoye quatre filles, qui toutes quatre furent Reines. Eleonor la seconde, fut mariée à Henri Roi d'Angleterre. Ce Prince fit épouser la troisiéme nommée Sancie à Richard son Frere, qui fut depuis fait Roi des Romains. Béatrix, qui fut la cadette de toutes, épousa Charles Comte d'Anjou Roi de Sicile, frere de S. Louis. Enfin Marguerite l'aînée, dont je parle, fut mariée à ce Saint Roi.

Louis en fit faire la demande par Gautier Archevêque de Sens, & par le Seigneur Jean de Nesle. Le Comte de Provence très-sensible à cet honneur, leur mit sa fille entre les mains, pour la conduire au Roi. Marguerite étoit une Princesse d'une grande beauté, & de beaucoup d'esprit: elle avoit de la pieté & de la vertu, parce que ses parens lui avoient donné une éducation fort semblable à celle que Louis avoit reçû de la Reine sa mere. Ce Nangius in Histor. Ludovici. 1234. Mouske.

1234. Prince l'épousa à Sens, & l'y fit couronner par l'Archevêque. Son Douaire fut assigné sur la Ville du Mans, & sur quelques Terres du Perche. On l'assigna depuis sur Orleans, & enfin sur Poissi, Corbeil, Etampes, Dourdan, Pontoise, & sur quelques autres Terres plus voisines de Paris. Le Roi tâcha de faire à cette occasion un accommodement entre le Comte de Provence & le Comte de Toulouse, qui se disoit toûjours Marquis de Provence, ainsi que je l'ai déja remarqué, à cause de quelques Fiefs qu'il y possedoit de la mouvance de l'Empire. Marseille, qui s'étoit révoltée, & mise sous la protection du Comte de Toulouse, étoit le sujet principal de la querelle. Mais ces differends ne purent être entierement accommodés, & ils durerent encore assés long-tems depuis.

Guillelm. de Podio Laurentii. c. p. 42.

Les trois ans de la Tréve que l'on avoit faite par le Traité de S. Aubin, avec le Roi d'Angleterre & le Comte de Bretagne, alloient finir à la S. Jean. Le Comte l'avoit même déja rompue, par plusieurs violences exercées sur les Terres de Henri d'Avaugour, à cause de l'attachement que ce Seigneur avoit toûjours fait paroître pour la France : & on s'attendoit bien qu'il feroit tous ses efforts, pour engager le Roi d'Angleterre à recommencer la guerre. Mais les conjonctures n'étoient pas favorables. Ce Prince avoit trop d'affaires chés lui avec les Grands de son Etat la plûpart mécontens du Gouvernement, pour songer à porter la guerre chés ses voisins. De sorte que le Comte de Bretagne ne put obtenir que deux mille hommes, qu'il partagea dans les Places de sa Frontiere les plus exposées.

Matth. Paris.

Le Roi averti de toutes ses intrigues, résolut de le pousser plus vivement que jamais. Le Comte de Boulogne & le Comte de Dreux étoient morts durant la Tréve ; & par leur mort, le Comte de Bretagne avoit perdu dans le premier, un homme toûjours assés disposé à seconder ses mauvais desseins ; & dans le second, qui étoit son frere, un médiateur, dont le credit eût été pour lui une ressource, en cas que ses affaires tournassent mal. Le Roi envoïa ses ordres de tous côtés, pour faire assembler les Milices, & s'avança sur les Frontieres de Bretagne avec une Armée nombreuse.

Les François, qui sçavoient que l'ennemi n'osoit paroître en campagne, entrerent d'abord dans le Païs avec trop peu de précaution ; quelques-unes des Troupes Angloises, qui étoient venues

nues au ſecours du Comte de Bretagne, leur dreſſerent une embuſcade, où ils leur prirent quelques chevaux & une partie de leurs bagages. 1234. Matth. Paris.

Ce petit échec fit qu'on ſe tint ſur ſes gardes. L'armée fut partagée en trois corps, dont un ſeul ſurpaſſoit en nombre, tout ce que le Comte eût pû leur oppoſer. On fit par tout le ravage, de ſorte que le Comte ſe voïant ſur le point d'être accablé, envoïa au Roi pour le prier d'épargner le ſang de ſes Peuples, & d'écouter quelques propoſitions, qu'il eſperoit lui faire agréer.

Le Roi le voulut bien, & l'on traita. Le Comte lui repreſenta que les engagemens qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre, tout criminels qu'ils étoient, ne pouvoient être rompus tout d'un coup, & il le ſupplia de vouloir bien donner le tems de ſe dégager avec honneur, & lui accorder pour cela une Tréve juſqu'à la Touſſaints, pendant laquelle il demanderoit au Roi d'Angleterre, une choſe, qu'aſſurément ce Prince n'étoit pas en état de lui accorder: ſçavoir, qu'avant le mois de Novembre il vînt à ſon ſecours en perſonne, avec une Armée capable de réſiſter à celle des François; & promit que ſur ſon refus, il renonceroit à ſa protection, & à l'hommage qu'il lui avoit fait, remettroit entre les mains du Roi toute la Bretagne, & lui ouvriroit toutes ſes Villes & toutes ſes Forteresſes.

Le Roi, qui ſçavoit qu'en effet le Roi d'Angleterre ne pourroit jamais, en ſi peu de tems, faire un armement de terre & de mer ſuffiſant pour une telle expedition, accorda au Comte ce qu'il lui demandoit; mais à condition qu'il lui livreroit ſur le champ trois de ſes meilleures Places, que l'Hiſtoire ne nomme point; qu'il rétabliroit dans leurs biens les Seigneurs Bretons partiſans de France, & qu'il remettroit à ſon jugement & à celui de la Régente, les differends qu'il avoit avec le Comte de la Marche: le Comte de Bretagne accepta ces conditions. Le Duc de Bourgogne, les Comtes de S. Pol & de Macon ſe firent les garants du Traité. Après quoi le Roi retira ſes Troupes de Bretagne. Inventaire des Chartres, T. 2. Bretagne.

Le Comte, peu de tems après, paſſa en Angleterre, où il expoſa à Henri l'état où il étoit réduit, le pria de venir en Bretagne avec une Armée, lui demanda l'argent neceſſaire pour ſoûtenir la guerre contre un ennemi auſſi puiſſant que celui qu'il avoit ſur les bras, & lui dit que faute de cela, il ſeroit obligé de quitter la partie, & de faire ſa Paix à quelque prix que ce fût.

1234.

Le Roi d'Angleterre lui répondit, comme il l'avoit bien prévû, qu'il lui demandoit une chose impossible, lui reprocha son inconstance, & lui fit avec beaucoup de chagrin le dénombrement des grosses dépenses, que l'Angleterre avoit faites inutilement pour le soûtenir, sans qu'il eût sçû en profiter. Il lui offrit neanmoins encore le secours de quelques Troupes, s'il vouloit s'en contenter.

Matth. Paris.

Ibid.

Le Comte de Bretagne faisant le fâché à son tour, se plaignit de ce qu'on l'abandonnoit, après qu'il s'étoit sacrifié pour le service de la Couronne d'Angleterre, qu'il étoit entierement ruiné, & que le petit secours qu'on lui offroit, étoit moins pour le défendre, que pour l'engager à se perdre sans ressource. On se retira fort mécontent de part & d'autre.

Ibid.

Le Comte n'eut pas plûtôt repassé la mer, qu'il vint se jetter aux piés du Roi la corde au cou, pour demander misericorde, en confessant qu'il étoit un rebelle & un traître, qu'il lui abandonnoit tous ses Etats, & sa propre personne, pour en tirer tel châtiment qu'il lui plairoit.

Le Roi touché de cette posture humiliante, où il le voïoit, fit ceder ses justes ressentimens à sa compassion, & après lui avoir fait quelques reproches sur sa conduite passée, il lui dit, que quoiqu'il meritât la mort pour sa felonie, & pour les maux infinis qu'il avoit causés à l'Etat, il lui donnoit la vie; qu'il accordoit ce pardon à sa naissance, & à l'horreur qu'il avoit de répandre le sang d'un homme qui le touchoit de si près; qu'il lui rendoit ses Etats, qu'il consentoit même qu'ils passassent à son Fils, qui n'étoit pas coupable des crimes de son Pere; mais qu'il prétendoit qu'après la mort de cet heritier, la Bretagne fût réünie à la Couronne de France. Le Comte charmé de la bonté du Roi, lui promit de le servir envers tous & contre tous. Il renonça à tous les avantages qu'on lui avoit faits au Traité de Vendôme. Il remit entre les mains du Roi, les Forteresses de S. Aubin, de Chanteauceaux, & de Mareuil pour trois ans; & consentit qu'ils fussent confisqués, en cas qu'il manquât à quelqu'un des articles. Il s'obligea de plus, à servir cinq ans à ses frais en Palestine, & à rétablir la Noblesse de Bretagne dans tous ses Privileges; & le Roi pour l'execution de cet article, nomma des Commissaires.

De Podio Laurentii cap 30.
Inventaire des Chartres, T. 2. Bretagne.

Le Comte trop content d'en être quitte à si bon marché, retourna en Bretagne, & envoïa declarer au Roi d'Angleterre, qu'il ne se reconnoissoit plus pour son Vassal. Henri ne fut pas

fort surpris de cette declaration ; mais sur le champ il confisqua le Comté de Richemond, & les autres Terres que le Comte possedoit en Angleterre. Ce Comte s'en vengea bien ; & aïant fait équipper quelques Vaisseaux dans ses Ports, il courut sur les Anglois, troubla par tout leur commerce, & remplit en cela, dit l'Historien Anglois, comme en toute autre chose, son surnom de Mauclerc, c'est-à-dire, d'homme malin & méchant. 1234. Matth. Paris. Ibid.

C'étoit un coup de la derniere conséquence pour affermir l'autorité du jeune Roi, que d'avoir ainsi réduit le Comte de Bretagne. La vigueur avec laquelle il l'avoit poussé, tenoit en respect les autres grands Vassaux de la Couronne : mais il ne fut pas moins attentif à prévenir les occasions de ces sortes de révoltes, que vif à les réprimer. Les Alliances que les Vassaux prenoient par des mariages avec les ennemis de l'Etat, & sur-tout avec les Anglois, y donnoient beaucoup de lieu : ainsi une des précautions dont usoient les Rois à cet égard étoit d'empêcher ces sortes d'Alliances autant qu'ils le pouvoient ; & dans les Traités qu'ils faisoient avec leurs Vassaux, cette clause étoit ordinairement exprimée, que ni le Vassal, ni aucun de sa famille, ne pourroient contracter mariage avec les Etrangers, sans avoir l'agrément du Prince.

Louis étoit infiniment exact à faire observer cet article important. Le Roi d'Angleterre, dans le dessein d'acquerir de nouvelles Terres, & de nouvelles Places en France, demanda en mariage à Simon Comte de Ponthieu, Jeanne l'aînée de ses quatre filles, & sa principale heritiere. Le Traité de mariage fut fait : Matth. Paris elle fut épousée au nom du Roi d'Angleterre par l'Evêque de Carlile, & le Pape même s'en étoit mêlé. Mais nonobstant toutes ces avances, le Roi s'opposa à ce mariage, dont il prévoïoit les mauvaises suites pour l'interêt de l'Etat, menaça le Comte de confisquer toutes ses Terres, s'il passoit outre, & tint si ferme, que le Comte, sur le point de se voir beau-pere du Roi d'Angleterre, fut obligé malgré qu'il en eût, de renoncer à cet honneur.

Le Roi un peu après en usa encore de même à l'égard de Jeanne Comtesse de Flandre, veuve du Comte Ferrand, mort deux ou trois ans auparavant. Simon de Montfort Comte de Leicestre, & frere cadet d'Amauri de Montfort Connétable de France, s'étoit établi en Angleterre, pour y posseder le Comté

1234. de Leicestre, dont il herita du chef de sa grand-mere, & dont le Roi d'Angleterre n'auroit pas voulu lui accorder la possession, s'il étoit demeuré en France. Ce Seigneur, homme de beaucoup de mérite, étoit en passe par ses grands biens, & par le grand credit où il étoit parvenu en Angleterre, d'épouser la Comtesse de Flandre, & on négocia pour cet effet. Le Roi dans un Traité fait à Peronne avec la Comtesse de Flandre quelques années auparavant, n'avoit pas manqué d'y faire inserer un article, par lequel elle s'engageoit à ne point s'allier avec les Ennemis de l'Etat, & ce fut en vertu de ce Traité, qu'il l'obligea à rompre toute négociation sur ce mariage, & qu'il empêcha encore le même Simon d'épouser Mathilde veuve du Comte de Boulogne.

Inventaire des Chartres, Tom. 5. Flandre.

On voit par cette conduite, qu'il profitoit dans l'art de regner, des bonnes leçons que lui en avoit faites la Reine sa mere. Cette Princesse cessa de prendre la qualité de Régente du Roiaume, si-tôt que le Roi eut vingt & un ans accomplis, & ce fut au vingt-
1236. cinquiéme d'Avril de l'an 1236. Ce terme de la minorité fut avancé depuis, par les Successeurs de Louis, & sur-tout par une Ordonnance de Charles V. suivant laquelle les Rois sont declarés majeurs dès qu'ils commencent leur quatorziéme année.

Le Gouvernement ne changea pas pour cela de face, & la Reine-Mere n'y eut pas moins de part qu'auparavant. Le bon naturel & la reconnoissance de son fils lui conserverent autant de credit, que son titre de Régente lui avoit donné d'autorité jusqu'alors. Il ne s'écarta en rien de ses vûes & des maximes qu'elle avoit suivies; & tant qu'elle vécut, la confiance qu'il avoit en elle ne diminua jamais.

La premiere affaire importante qu'il eut en prenant le Gouvernement de son Etat, lui fut suscitée par le Comte de Champagne, que sa legereté naturelle ne laissoit gueres en repos. Il se brouilloit tantôt avec son Souverain, tantôt avec ses Voisins, tantôt avec ses Vassaux, & une Couronne, dont il avoit herité depuis deux ans, ne contribuoit pas à le rendre plus traitable.

Alberici Chronic.

Il étoit fils de Blanche de Navarre, sœur de Sanche Roi de Navarre. Sanche mourut en 1234. sans enfans; & ainsi le Comte de Champagne comme son Neveu lui succeda au Trône de Navarre. Il trouva dans le Trésor de son Prédecesseur, dix-sept cens mille livres, somme qui réduite au poids de notre monnoïe d'aujourd'hui, feroit environ quinze millions. Avec ces richesses

& cet accroissement de puissance, il se crut moins obligé que jamais à ménager le Roi. 1236.

Il prétendit que la cession qu'il avoit faite des Comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, & des autres Fiefs, dont il avoit traité avec le Roi pour son accommodement avec la Reine de Chypre, n'étoit point une vente, mais seulement un engagement de ces Fiefs, avec pouvoir de les retirer, en rendant la somme d'argent que le Roi avoit donnée pour lui. Il entreprit donc de l'obliger à les lui rendre. Il leva une Armée, & pour engager le Comte de Bretagne dans ses interêts, & dans une nouvelle révolte, il maria Blanche sa fille unique, qu'il avoit eue d'Agnès de Beaujeu sa premiere femme, à Jean fils du Comte, & heritier de Bretagne. Il conclut ce mariage sans en rien communiquer au Roi, & contre les sermens qu'il avoit faits à Ferdinand Roi de Castille, de faire épouser Blanche à Alfonse fils de ce Roi. *Ibid.*

Outre son humeur inquiette, il fut encore animé par le Comte de la Marche, & encore plus par la Comtesse, qui après avoir ravalé sa qualité de Reine, en épousant un simple Vassal du Roi de France, conservoit neanmoins toûjours sa fierté, & ne pouvoit s'accommoder de la dépendance.

Il y avoit un an que toutes ces intrigues se tramoient. Le Roi, dès qu'il en fut averti, en prévint l'effet, faisant lever promptement les Milices des Communes, & celle des Vassaux. Ses ordres furent executés, & l'Armée se trouva prête à marcher, avant que le Roi de Navarre eût pû mettre en défense ses Places les plus voisines de Paris. *Ibid.* Nang. in gestis Lud. IX.

Ce Prince avoit pris les devans à Rome, & tâchoit de suspendre l'orage, jusqu'à ce qu'il fût en état de le soûtenir. Il s'étoit Croisé pour la Guerre Sainte, à laquelle les Papes, depuis la derniere Croisade, ne cessoient point d'exhorter les Princes Chrétiens. Cela produisoit toûjours quelque petit secours de tems en tems aux Chrétiens d'Asie. Plusieurs prenoient la Croix, mais il s'en falloit beaucoup que tous s'acquittassent de leur vœu : la plûpart se contentoient de jouir des privileges des Croisés, un desquels étoit d'être à couvert des attaques de leurs Ennemis à la faveur des Bulles des Papes, qui mettoient les Croisés sous la protection de l'Eglise.

Thibault ne manqua pas de s'en prévaloir, & fit entendre au Pape que le Roi vouloit attaquer ses Etats, & qu'il le mettroit

1236.

par-là dans l'impuissance de se préparer au voïage de la Terre-Sainte. Le Pape Gregoire IX. qui avoit cette expedition fort à cœur, & qui travailloit depuis long-tems à pacifier toute la Chrétienté, pour faire une Croisade generale, écrivit sur le champ au Roi, pour le prier de laisser en paix le Roi de Navarre, le faisant ressouvenir des censures publiées contre quiconque feroit la guerre à ceux qui avoient pris la Croix.

[illegible] 157. & 159.

Le Roi moins scrupuleux sur cet article, que plusieurs de ses Prédécesseurs, & qui connoissoit parfaitement ce qu'il pouvoit, & ce qu'il devoit faire en conscience en cette matiere, n'eut pas beaucoup d'égard aux Lettres du Pape mal informé des mauvais desseins du Roi de Navarre. Il assembla son Armée au Bois de Vincennes, en résolution de fondre incessamment dans la Brie, & dans la Champagne.

Le Roi de Navarre fort embarrassé, parce que l'affaire pressoit, eut recours à la voie de la soûmission, qui lui avoit déja réussi. Il fit partir promptement un Envoïé, qui vint témoigner au Roi le chagrin qu'il avoit, de lui avoir donné lieu de soupçonner sa fidelité, & le conjurer de lui pardonner sa faute.

Nangius in Gestis Ludovic..

Le Roi toûjours porté à la douceur, pourvû que son autorité n'en souffrît pas, répondit qu'il étoit prêt de recevoir les soûmissions du Roi de Navarre, à ces conditions. La premiere, qu'il renonçât à ses injustes prétentions sur les Comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, & sur les autres Fiefs qu'il lui avoit cedés par un Traité solemnel. La seconde, que pour assûrance de sa fidelité, il lui mît incessamment entre les mains, quelques Places de ses Frontieres de Brie & de Champagne. La troisiéme, qu'il accomplît au plûtôt son vœu d'aller à la Terre-Sainte : & la quatriéme, que de sept ans il ne remît le pié en France.

L'Envoïé consentit à tout, & le Roi de Navarre vint peu de jours après trouver le Roi, auquel il livra Brai-sur-Seine, & Montereau-Faut-Yone. C'est-là ce que son infidelité & son imprudence lui valurent. Il eut ordre peu de tems après de se retirer de la Cour de la part de la Régente, choquée apparemment de la liberté qu'il prenoit de lui témoigner toûjours trop de tendresse.

Grande Chronique de France.

Quelque sérieuse que fût cette affaire, le Roi de Navarre la mit en Chansons, chose pour laquelle il avoit un grand talent. Rien n'étoit alors plus en vogue que les *Chansons du Roi de Na-*

varre. Il en fit écrire plusieurs en des Cartouches, qu'il mit dans la Salle de son Palais de Provins, & dans celle de son Palais de Troïe : & ce fut à l'occasion que je viens de dire, qu'il fit ce couplet. 1236. Grande Chronique de France.

Amour le veut & ma Dame m'en prie
Que je m'en part ; & je moult l'en mercy
Quand pat le gré ma Dame m'en chaty
Meilleur raison ny voye en ma partie.

L'horrible affront qu'il reçût à Paris, étant sur le point d'en sortir, devoit lui ôter l'envie d'y revenir, & lui occuper l'esprit d'autre chose, que de faire des Chansons. Robert frere du Roi, & qui fut depuis Comte d'Artois, haïssoit à mort le Roi de Navarre, je ne sçai pour quelle raison. Les Domestiques du jeune Prince aïant sçû que Thibault devoit aller au Palais, pour prendre congé du Roi, l'attendirent sur le chemin, & lui firent les plus offensantes insultes, jusqu'à couper la queue de son cheval, & à le charger lui-même d'ordure.

Quelques-uns des coupables aïant été saisis par ordre du Roi, furent condamnés à la mort : mais Robert pour leur sauver la vie, avoua que c'étoit lui qui étoit le principal coupable, & que tout s'étoit fait par son ordre. Ce qui ne causa pas peu d'embarras. On fit au Roi de Navarre toutes les satisfactions qu'on put imaginer ; le Roi le combla d'amitiés & d'honneurs ; & comme le Roi de Navarre devoit au plûtôt aller en Palestine, le Roi lui promit de prendre la Champagne sous sa protection, & de la défendre comme son propre bien, contre tous ceux qui entreprendroient de l'attaquer.

Thibault fit au moins semblant d'être content, & comme il est certain que dans la suite il revint en France avant les sept ans marqués dans le Traité, on se relâcha apparemment sur cet article pour l'adoucir, il partit aussi-tôt, & retourna en Navarre. Joinville.

Vers ce même tems-là le Roi courut un grand péril. On sçût en Orient, que le Pape ne cessoit d'exciter les Princes Chrétiens à s'unir ensemble pour le secours de la Palestine, que le Roi de France qui joignoit à une grande puissance beaucoup de courage, de sainteté, & de zele pour sa Religion, étoit de tous les Princes celui sur qui le Pape pouvoit le plus compter, pour le faire Chef Nangius.

1256. d'une de ces expeditions generales, qui avoient mis déja plus d'une fois le Mahometisme sur le penchant de sa ruine, & qui avoient coûté tant de sang & causé de si grandes pertes aux Musulmans. Le vieux de la Montagne, Prince de ces Assassins, dont j'ai parlé à l'occasion des Croisades, crut qu'il rendroit un service de la derniere importance à son Païs, s'il pouvoit faire périr Louis. Car on ne peut imaginer d'autre motif qui dût l'engager à cet execrable dessein.

Sur cela, il commanda à deux de ses Gens, toûjours disposés à executer aveuglement ses ordres, d'aller en France, & de prendre leur tems pour assassiner ce Prince. Ils partirent dans cette résolution; mais la Providence de Dieu, qui veilloit particulierement à la conservation d'une vie si précieuse, toucha le cœur du Prince Assassin, par le moïen de quelques Chevaliers du Temple, qui eurent connoissance de la chose; il envoïa un contre-ordre, & ceux qui le portoient, arriverent par bonheur en France avant ceux qui étoient chargés du premier ordre, & avertirent eux-mêmes le Roi de se tenir sur ses gardes. Il profita de l'avis, & se fit une nouvelle compagnie de Gardes armés de masses d'airain, qui l'accompagnoient par tout. On fit la recherche des deux Assassins, & on les découvrit. On les renvoïa sans leur rien faire. On leur donna même des presens pour leur Maître, que l'aveugle obéissance de ses sujets rendoit redoutable par tout; mais que le Roi traita depuis, d'une tout autre maniere.

Mousk. fol. 293.

Cette visible protection du Ciel, fut un nouveau motif au Roi pour redoubler sa ferveur & sa pieté. Il la fit paroître quelque tems après, en dégageant à ses frais la Couronne d'épines de Notre Seigneur, & depuis encore un morceau considerable de la vraie Croix, & d'autres precieuses Reliques, qui avoient été engagées par Baudouin Empereur de Constantinople, pour une très grosse somme d'argent. La Couronne d'Epines fut quelque tems après apportée en France, & reçue au Bois de Vincennes par le Roi, qui la conduisit de-là à Paris, marchant nuds pieds, aussi bien que les Princes ses freres, tout le Clergé; & un nombre infini de Peuples. Toutes ces saintes Reliques furent ensuite placées dans la sainte Chapelle, où l'on les garde encore aujourd'hui, comme un des plus riches Trésors qu'il y ait dans le monde.

Nangius in Histor. Ludovici.

Tout étoit alors tranquille en France, excepté dans les quartiers

tiers de Toulouse, où le Comte Raimond étoit fort embarrassé, à se ménager en même tems avec le Pape & les Inquisiteurs d'un côté, & les restes des Albigeois de l'autre. Le milieu étoit bien difficile à garder pour ce Seigneur, menacé d'excommunication dès qu'il paroissoit se relâcher en quelque point en faveur des Heretiques, & exposé à des révoltes, dès qu'il prenoit la voie de rigueur. Il étoit heureux d'avoir affaire à un Souverain tel que Louis. Ce Prince le raccommodoit de tems en tems avec le Pape, & le soutenoit de ses Troupes contre les Heretiques, quand il les voïoit s'émanciper : une chose chagrinoit le Roi, c'étoit les querelles continuelles que ce Comte avoit avec le Comte de Provence touchant la Ville de Marseille. Il auroit fort souhaité de les reconcilier. Car le Comte de de Provence étoit beau-pere du Roi, & le Comte de Toulouse étoit sur le point de l'être d'Alfonse frere du Roi. On ne sçait pas trop comment ces querelles finirent alors : mais nous les verrons recommencer dans la suite. 1236.

Ce qui contribua beaucoup à entretenir la paix dans le Roïaume, fut la résolution que prirent quelques-uns des Vassaux du Roi, les plus difficiles à gouverner, d'accomplir leur vœu d'aller à la Terre-Sainte. Le Roi de Navarre, le Comte de Bretagne qui venoit de remettre ce Comté entre les mains de Jean son fils, à qui il appartenoit comme à l'heritier de sa mere, Henri Comte de Bar, le Duc de Bourgogne, Amauri de Montfort Connétable de France, & quantité d'autres Seigneurs passerent en Palestine, où plusieurs d'entre eux perirent sans avoir rien fait de mémorable, ni de fort avantageux pour la Religion. Nangius in Gestis Ludov. 1238.

Sur ces entrefaites arriva à la Cour de France une Ambassade à laquelle on ne devoit gueres s'attendre. C'étoit de la part des Infideles : mais ce fut sur-tout au nom du vieux de la Montagne, que les Envoïés firent leur compliment au Roi, pour lui demander du secours contre les Tartares, qui s'étant répandus dans l'Asie avec des Armées innombrables, exerçoient par tout des cruautés inouïes, & mettoient tout à feu & à sang sans distinction de Mahometan & de Chrétien. Le motif que les Envoïés apportoient pour obtenir leur demande, étoit qu'après que ces Barbares auroient subjugué l'Asie, ils se répandroient dans toute l'Europe, où ils feroient les mêmes désordres, & qu'ainsi c'étoit un interêt commun aux Sarasins & aux Chré- Matth. Paris.

1238. tiens de les exterminer, ou du moins de les repousser jusques dans les deserts du Septentrion, d'où ils étoient sortis.

Le peril sans doute n'étoit pas encore fort pressant pour le Roïaume de France; & il auroit fallu avoir un grand empressement de prévenir cet ennemi, pour aller si loin au-devant de lui.

On prit là-dessus en France le même parti qu'en Angleterre, où le principal Ambassadeur envoïa un de ses Collegues, pour y faire de pareilles propositions. Ce fut de laisser les Mahometans se battre avec les Tartares, & comme s'exprima l'Evêque de Winchester, de laisser ces chiens se manger les uns les autres, *Ibid.* d'autant que c'étoit un moïen d'en avoir ensuite meilleur marché dans la Croisade que l'on méditoit. Ces Tartares firent en effet depuis de très-grandes conquêtes, & se rendirent très-redoutables aux Ottomans, jusqu'au regne de Mahomet qui les dompta.

Vita Greg. IX. Papæ. Le Pape neanmoins ne regarda pas la chose avec une égale indifference, & ces courses des Tartares qui avoient penetré jusques dans la Hongrie, furent un des motifs qui le firent penser à assembler un Concile General. Il en avoit encore d'autres raisons, dont la principale étoit la guerre que lui faisoit l'Empereur Frideric II. Comme le Roi entra dans ces differends, qui causerent beaucoup de maux dans la Chrétienté, que les deux partis voulurent tantôt le prendre pour Médiateur, tantôt l'attirer chacun de leur côté, qu'il travailla à les reconcilier, qu'il fit dans toutes ces occasions paroître beaucoup de zele pour le bien de l'Eglise, beaucoup de conduite, beaucoup de generosité, il faut descendre ici dans quelque détail, de ce qui regarde les commencemens & la suite de cette grande affaire, & pour cela reprendre les choses de plus haut.

Frideric II. étant venu à bout d'Othon son Concurrent, que la perte de la bataille de Bouvines mit hors d'état de se relever jamais, fut couronné Empereur à Aix-la-Chapelle, dès le tems du Pontificat d'Innocent III. & depuis à Rome sous le Pontificat d'Honoré III. Successeur d'Innocent. C'étoit un Prince d'un génie & d'un caractere au-dessus du commun, à qui l'ambition fit d'abord tout promettre aux Papes, afin de parvenir à l'Empire, & de s'en assurer la possession, mais qui jaloux de son autorité, toujours attentif à n'y pas laisser donner d'atteinte, ne suivit

point d'autres regles pour tenir ou ne pas tenir ce qu'il avoit promis. De là vinrent les grands démêlés qu'il eut avec les Papes, dont les interêts depuis long-tems se trouvoient presque toûjours opposés à ceux des Empereurs, l'autorité Pontificale ne pouvant croître, ni se maintenir au point où elle étoit parvenue, sans la diminution de l'autorité Imperiale. 1238.

Mais ce fut sous le Pontificat de Gregoire IX. que se firent les grands éclats. L'occasion & le fondement de toutes ces divisions, fut l'engagement que Frideric avoit pris de passer la mer en personne avec une Armée, pour combattre les Infidéles. C'étoit par ce moïen qu'il avoit gagné Innocent & Honoré, & ce fut en manquant à sa parole qu'il irrita furieusement Gregoire contre lui. Ce Pape l'excommunia conformément au Traité fait entre Frideric & le Pape Honoré, par lequel ce Prince se soumettoit à l'excommunication, si dans le tems marqué il n'accomplissoit pas son vœu.

Frideric outré de la rigueur dont le Pape usoit à son égard ne pensa plus qu'à satisfaire le vif ressentiment qu'il en eut. Outre les Manifestes qu'il répandit dans toute l'Europe, pour justifier sa conduite, par les necessités pressantes de son Etat, qui l'obligeoient à differer son voïage, quelque envie sincere qu'il eût de le faire, il mit les Frangipanes & divers autres Seigneurs Romains dans son parti : & pour se les attacher davantage, il acheta toutes leurs Terres argent comptant, & ensuite les leur rendit. Il les fit par là ses Feudataires, & Princes de l'Empire, avec obligation de le servir envers tous & contre tous. Le premier service qu'ils lui rendirent, fut d'exciter dans Rome une sédition contre le Pape, qui aïant été contraint d'en sortir, se retira à Perouse.

L'Empereur, pour convaincre toute l'Europe de la sincerité de ses intentions, ne laissa pas de se preparer au voïage de la Terre-Sainte, & partit en effet l'an 1228. mais avec vingt Galeres seulement, & assés peu de Troupes, aïant laissé au Duc de Spolete la plus grande partie de celles qu'il avoit sur pié, avec ordre de continuer durant son absence la guerre contre le Pape.

Gregoire aussi surpris que choqué d'une telle conduite, lui fit défense de passer outre, disant que c'étoit une chose indigne qu'un excommunié parût à la tête des Armées du Seigneur. Il poursuivit neanmoins son voïage, & arriva à Acre, où suivant

les ordres du Pape, le Patriarche de Jerusalem & les Chevaliers
1228. du Temple refuserent de communiquer avec lui. Il ne laissa pas de negocier avec le Soudan d'Egypte, & de conclure un Traité de Tréve. Par un des articles de ce Traité, les Chrétiens rentroient en possession de Jerusalem, mais non pas du Temple, qui demeuroit aux Mahometans avec son parvis & son enceinte. Bethléem, Nazaret, Thoron, Sidon, étoient pareillement renducs aux Chrétiens, avec toutes les Bourgades, & tous les Villages jusqu'à Jaffa. Après la conclusion de ce Traité, Frideric alla à Jerusalem suivi de son Armée, visita l'Eglise du Saint Sepulchre, où aïant fait mettre une Couronne d'or sur l'Autel, il se la mit lui-même sur la tête, & se fit proclamer Roi de Jerusalem, fondé sur le droit de sa femme Iolande fille & heritiere de Jean de Brienne encore vivant, & qui étoit en Europe plus dans les interêts du Pape, que dans ceux de son Gendre. Ensuite comme il avoit appris les avantages que le Pape remportoit sur ses Troupes, & l'union des Villes de Lombardie Confederées en faveur du Saint Siege, il repassa promptement la mer. Il arriva au Roïaume de Naples, & eut bientôt repris les Places qu'on lui avoit enlevées. Il voulut faire beaucoup valoir son Traité fait avec le Soudan, qui remettoit les Chrétiens en possession de Jerusalem, & des autres Lieux Saints: mais outre le partage bisarre qu'il avoit fait avec les Mahometans, en leur laissant le quartier du Temple, l'avantage qu'il prétendoit avoir procuré aux Chrétiens, n'étoit rien dans le fond, parce que Jerusalem & toutes les autres Places des environs étoient démantelées, & par cette raison n'appartiendroient aux Chrétiens, qu'autant qu'il plairoit aux Mahometans de les y laisser en repos. Quoiqu'il en soit, peu de tems après l'Empereur fit sa paix avec le Pape, qui lui donna l'absolution de son excommunication; mais cette réconciliation ne répara pas les desordres & les grands maux, que les divisions des deux Puissances avoient causés. Un des plus grands, furent ces deux Factions fameuses dans l'Histoire par leurs excès & leurs violences, dont les Partisans s'appelloient les uns Guelphes, qui étoient pour les Papes, & les autres Gibelins, qui étoient pour les Empereurs. Ce fut vers ce tems-là, que l'Empereur renouvella avec la France les anciens Traités, dont j'ai parlé au commencement de ce Regne.

1239. Plusieurs années se passerent sans aucune rupture éclatante,

jusqu'à ce que vers l'année 1239. Frideric après avoir dompté une partie des Villes Confederées de Lombardie, entreprit de se rendre maître de la Sardaigne, qui depuis long-tems étoit regardée comme un Fief de l'Eglise. Il en investit Henri son fils naturel, & érigea cette Isle en Roïaume Feudataire de l'Empire, dont il prétendoit qu'elle avoit été injustement demembrée. Sur cela le Pape fulmina une nouvelle excommunication contre lui, & en envoïa la Formule à tous les Princes, & à tous les Evêques de la Chrêtienté, avec ordre de la publier tous les Dimanches & toutes les Fêtes pendant l'Office Divin au son des Cloches, & avec les plus solemnelles ceremonies, & il déclara tous les Sujets de ce Prince absous du serment de fidelité qu'ils lui avoient fait.

1239.

Regest. Gregor.

Frideric accoûtumé depuis long-tems au bruit de tous ces foudres, s'en mettoit fort peu en peine, & s'en vengeoit à toute occasion sur les Partisans du Pape, qui prévit bien que les Armes Spirituelles produiroient peu d'effet contre un tel ennemi, s'il les emploïoit toutes seules; c'est pourquoi il écrivit à divers Souverains, & leur envoïa des Légats, pour leur demander du secours.

Il écrivit une Lettre au Roi de France datée d'Anagnie du vingtiéme d'Octobre, & de la treiziéme année de son Pontificat : il en chargea Jacques Cardinal de Palestrine, qu'il envoïa avec le titre de Légat en France, & qui se déguisa pour y passer, de peur d'être arrêté par les Partisans de l'Empereur. Dans cette Lettre, le Pape après de grands éloges des Rois de France, dont il relevoit sur-tout la pieté & le zele à défendre la Sainte Eglise contre ses Persecuteurs, prioit le Roi de ne le pas abandonner, & de l'assister de ses Troupes dans la necessité fâcheuse où il étoit, de prendre les Armes contre l'Empereur.

Au Trésor des Chartres, cité par M. de Sponde ad an. 1239.

Afin de l'y engager plus fortement, il lui fit presenter une autre lettre, pour être lûe dans l'Assemblée des Seigneurs de France, parce qu'elle leur étoit adressée aussi bien qu'au Roi. Elle étoit conçûe en ces termes.

Matth Paris. in Henric. III. ad an. 1239.

„ L'Illustre Roi de France fils spirituel, bien-aimé de l'Eglise, & tout le Corps de la Noblesse Françoise apprendront „ par cette Lettre, que du Conseil de nos Freres, & après une „ meure déliberation, nous avons condamné Frideric soit di-

1239. „ ſant Empereur, & lui avons ôté l'Empire, & que nous avons „ élû en ſa place le Comte Robert frere du Roi de France, que „ nous le ſoûtiendrons de toutes nos forces, & le maintien- „ drons par toutes ſortes de moïens, dans la dignité que nous „ lui avons conferée. Faites-nous donc connoître promptement „ que vous acceptez l'offre avantageuſe que nous vous faiſons, „ & par laquelle nous puniſſons les crimes innombrables de Fri- „ deric, que toute la Terre condamne avec nous, ſans lui laiſ- „ ſer aucune eſperance de pardon. »

Le Pape avoit lieu d'eſperer que ſa Lettre ſeroit reçûe favorablement en France, tant à cauſe de l'offre de l'Empire, qu'il faiſoit au frere du Roi, qu'à cauſe de la meſintelligence qui étoit depuis un an entre l'Empire & la France : car l'Empereur étoit fort ſoupçonné d'avoir voulu ſurprendre le Roi, & même ſe ſaiſir de ſa perſonne dans une entrevûe qu'ils devoient avoir enſemble à Vaucouleurs, où toutefois l'Empereur ne ſe rendit point, quand il ſçût que le Roi y venoit à la tête d'une Armée. Neanmoins la propoſition du Pape fut rejettée; même d'une maniere très-dure, ſi la réponſe rapportée par l'Hiſtorien d'Angleterre, fut telle qu'il le dit : car cet Auteur envenimé contre les Papes, ne doit pas être toûjours crû, ſur ce qui les regarde.

Nangius in Chronic.

Matth. Paris.

Les termes de cette réponſe ſont très-offenſans, & nullement du ſtile du Roi, qui, plein de reſpect pour le Chef de l'Egliſe, n'auroit jamais uſé de ces expreſſions outrageantes, dont elle eſt remplie d'un bout à l'autre. Il eſt vrai qu'il portoit beaucoup plus impatiemment que ſes Prédéceſſeurs, l'extenſion de la puiſſance ſpirituelle ſur la Juriſdiction temporelle; mais on voit par tous les Actes qui nous reſtent de lui ſur ce ſujet, qu'il ne s'emportoit jamais contre les Papes, ni contre les Evêques.

Ainſi cette Lettre, au lieu d'être la réponſe du Roi, pourroit bien avoir été celle de l'Aſſemblée des Seigneurs très-animés pour la plûpart contre les Evêques, & que la dépoſition d'un Empereur auroit choqués contre le Pape. Le contenu en étoit tel. „ Qu'on étoit ſurpris de la téméraire entrepriſe du Pape, de dé- „ poſer un Empereur, qui s'étoit expoſé à tant de perils dans la „ guerre, & ſur la mer, pour le ſervice de Jeſus-Chriſt; qu'il „ s'en falloit bien, qu'ils n'euſſent reconnu tant de Religion dans „ la conduite du Pape même, qui au lieu de ſeconder les bons

„ desseins de ce Prince, s'étoit servi de son absence pour lui enlever ses Etats. Que les Seigneurs François n'avoient garde de „ s'engager dans une guerre dangereuse, contre un si puissant „ Prince soûtenu des forces de tant d'Etats, ausquels il commandoit, & par dessus cela, de la Justice de sa cause. Que les Romains ne se mettoient gueres en peine de l'effusion du sang „ François, pourvû qu'ils satisfissent leur vengeance, & que la „ ruine de l'Empereur entraîneroit celle des autres Souverains, „ qu'on fouleroit ensuite aux piés. „ 1239.

" Ils ajoûtoient neanmoins, que pour montrer qu'ils avoient „ quelque égard aux demandes du Pape, quoiqu'ils vissent bien „ que l'offre qu'il faisoit, étoit plus l'effet de sa haine contre „ l'Empereur, que d'une singuliere affection pour la France, on „ envoieroit vers Fridéric, pour s'informer de lui, s'il étoit sincerement Catholique. Que s'il l'est en effet, continuoient-ils, „ pourquoi lui ferions-nous la guerre ? Que s'il ne l'est pas, nous „ la lui ferons à outrance, comme nous la ferions au Pape même, „ & à tout autre Mortel, s'ils avoient des sentimens contraires à „ Dieu & à la veritable Religion. „

En effet, ils envoïerent à l'Empereur, pour lui demander compte de sa foi, & l'informer de la proposition que le Pape leur avoit faite. L'Empereur protesta qu'il n'avoit que des sentimens très-Catholiques. Il rejetta toute la faute sur le Pape, & les remercia fort de la conduite qu'on avoit tenue en France à son égard. Ce qui est très-certain en tout cela, c'est que le Roi refusa de prendre les armes contre l'Empereur, ainsi qu'on le voit par une Lettre, qu'il écrivit à ce Prince quelque tems après.

Le Roi neanmoins, pour contenter le Pape, laissa publier en France l'excommunication de l'Empereur, selon l'ordre que les Evêques en avoient reçû de Rome. Le Roi d'Angleterre en fit autant, & dans l'un & l'autre Roïaume on permit des levées d'argent pour le Pape sur les Benefices ; mais ces levées furent beaucoup moins fortes en France qu'en Angleterre ; & si nous en croïons même l'Historien Anglois, le Roi de France fit arrêter ce qu'on avoit levé, pour déliberer encore s'il étoit à propos que cet argent sortît du Roïaume, de peur qu'il ne servît à continuer une guerre si funeste au Christianisme. Apud Petrum de Vineis cap. 11. Math. Paris.

Le Pape parut s'en ressentir quelque tems après, par les oppositions qu'il fit à l'élection de Pierre Charlot, fils naturel de Phi- Mouske.

1239. *Ibid.*

lippe Auguste, à l'Evêché de Noïon, sous prétexte qu'il n'étoit pas legitime, & que les Canons excluoient les Bâtards de l'Episcopat. Le Roi tint ferme, & le Pape y consentit.

Apud Petrum de Vineis. Epist. [illegible] &c.

Il étoit impossible que tant de maux qui affligeoient l'Eglise, ne touchassent le Pape & l'Empereur; mais ni l'un ni l'autre ne vouloient se relâcher. Leurs prétentions étoient si contraires, qu'il n'y avoit pas d'apparence de les rapprocher par la négociation, & il n'étoit gueres possible d'imaginer une voie, dont ils pussent convenir. Les Lettres de l'Empereur aux Rois de France & d'Angleterre supposent manifestement que ces deux Princes, & principalement le Roi de France, s'interessoient à leur réünion, quoique l'Histoire de ce tems-là ne nous ait pas instruit en détail des moïens, dont ils se servirent pour y parvenir. Il est fort vrai-semblable que ce furent ces deux Princes, qui proposerent l'expedient d'un Concile General, au jugement duquel les deux Parties s'en rapporteroient. Le Pape y consentit, & l'Empereur fit d'abord instance, pour qu'il s'assemblât au plûtôt.

1240.

Sententia depositionis in Frideric. sub Innocent. IV. Regest. Gregorii.
Matth. Paris. Friderici Epist. 14.
Nangius in Gestis Ludov.

Le Pape fit donc expedier des Lettres Circulaires, pour la convocation du Concile. Il en envoïa à Baudouin Empereur de Constantinople, aux Rois de France & d'Angleterre, & generalement à tous les Princes Chrétiens, aux Patriarches, aux Evêques, aux Abbés, & leur marqua le tems auquel ils devoient se rendre à Rome, pour l'ouverture du Concile: elle fut fixée au jour de Pâques de l'année suivante 1241. On proposa même une Tréve jusqu'à ce tems-là: mais ou elle ne se fit pas, ou elle ne dura gueres. Les uns en attribuent la faute au Pape, les autres à l'Empereur. Il paroît par les Lettres de ce Prince, que le Pape vouloit que les Villes Confédérées de Lombardie fussent comprises dans la Tréve, & que l'Empereur ne le vouloit pas. Nonobstant la guerre, le Pape ne laissa pas de presser l'Assemblée du Concile.

Friderici Epist. [illegible]. Apud Petrum de Vineis.

L'Empereur au contraire, voïant le Pape déterminé à soûtenir la Confédération des Villes de Lombardie, prit toutes les mesures possibles, pour empêcher que le Concile ne s'assemblât. Il écrivit au Roi, pour le prier de défendre aux Evêques de France d'aller à Rome, déclarant qu'il ne leur donneroit point de sauf-conduit, ni par mer, ni par terre, & qu'il ne seroit point responsable des malheurs, qui pourroient leur arriver sur le chemin.

Cependant

Cependant le Cardinal de Palestrine assembla à Meaux un grand nombre d'Evêques & d'Abbés ; & leur commanda en vertu de l'obéissance qu'ils devoient au Pape, de quitter toutes autres affaires, & de le suivre à Rome, pour y arriver au tems marqué pour le Concile. Il les assûra qu'ils trouveroient à l'embouchure du Rhône, des Vaisseaux tout équippés, pour les transporter par mer, le chemin par terre étant impratiquable, parce que l'Empereur étoit le maître de tous les passages. 1240. Nangius in Gest. Ludov.

Le Roi après avoir déliberé, s'il défereroit aux prieres de l'Empereur, ou aux instances du Légat, se détermina à laisser aux Evêques la liberté de prendre le parti qu'ils voudroient. La plûpart de ceux qui s'étoient trouvés à Meaux, prirent la résolution d'obéir au Pape.

Ils se rendirent à Vienne avec le Légat. Mais quand ils y furent arrivés, ils ne trouverent pas ce qu'on leur avoit promis. Il y avoit bien à la verité quelques Vaisseaux préparés pour leur embarquement, mais en si petit nombre, & si mal armés, que de s'y embarquer, c'étoit s'exposer à un très-grand danger d'être pris par les Armateurs de l'Empereur, qui couroient toute la Mediterranée. *Ibid.*

Sur cela les Archevêques de Tours & de Bourges, l'Evêque de Chartres, & les Députés de quelques autres Evêques, qui ne vouloient assister au Concile que par Procureur, quitterent le Légat, & s'en retournerent chés eux. D'autres hazarderent le passage, mais pour leur malheur : car Henri fils naturel de l'Empereur les aïant rencontrés, les attaqua à la hauteur de Pise, & après quelque résistance, les obligea de se rendre, & les envoïa en diverses Forteresses de la Pouille, pour y être étroitement gardés. Quelques Prélats d'Angleterre & d'Italie qui s'étoient joints aux François à Génes, ne furent pas mieux traités. Cet accident, & la mort de Gregoire IX. rompirent toutes les mesures prises pour le Concile. 1241.

Quelque tems avant que le Légat assemblât les Evêques de France à Meaux, pour leur intimer l'ordre du Pape de se rendre au Concile de Rome, peu s'en étoit fallu que le Pape ne vît ce qu'il avoit tant souhaité, je veux dire le Roi en guerre ouverte avec l'Empereur. L'occasion de la brouillerie fut ce que je vais dire.

Thomas de Savoye, oncle de la Reine, avoit épousé Jeanne

Comteſſe de Flandre, demeurée veuve par la mort du Comte
1241. Ferrand ſon mari. C'étoit une grande fortune pour ce Seigneur cadet de cette Maiſon, & il en étoit redevable au Roi. Il paſſa
Math. Paris. en Angleterre en 1240. tant pour y voir la Reine d'Angleterre ſa niéce, ſœur de la Reine de France, que pour y faire hommage au Roi Henri de quelques Fiefs qu'il tenoit de lui. Thomas étoit un Prince tout-à-fait aimable, & né avec de grandes qualités : il charma le Roi d'Angleterre, qui le reçut avec toutes ſortes d'honneurs, & lui fit preſent de cinq cens marcs Sterlin. Il lui aſſigna même ſur ſon Echiquier une penſion de pareille ſomme, qu'il s'obligea de lui faire païer pendant vingt ans. Ce Comte ne demeura pas long-tems en Angleterre, parce que le Roi de France qui ne voïoit pas volontiers ſes Vaſſaux en cette Cour, ne lui avoit donné permiſſion d'y paſſer, qu'à condition d'en revenir à un tems marqué, dont le terme étoit fort court.

Il y avoit alors guerre pour l'Evêché de Liege entre deux concurrens, dont l'un étoit Othon Chanoine de Liege parent de l'Empereur, & l'autre Guillaume de Savoye frere de Thomas Comte de Flandre. Othon étoit dans le parti de l'Empereur.

Ibid. Le Comte Thomas ne fut pas plûtôt de retour d'Angleterre, qu'il ſe ſervit de l'argent qu'il y avoit reçû, pour lever des Troupes, & attaquer Othon en faveur de Guillaume ſon frere.

Guerre dans les Païs-Bas. Dès que l'Empereur en eut avis; il écrivit avec menace au Comte de Flandre, & envoïa ordre au Duc de Brabant, & à ſes autres Vaſſaux de ces quartiers-là, de proteger Othon contre les entrepriſes du Comte de Flandre. Ainſi la guerre s'alluma dans les Païs Bas.

En même tems l'Empereur fit commandement au Comte de Provence, comme à ſon Vaſſal, d'entrer ſur les Terres voiſines de ſon Comté, qui appartenoient à Thomas de Savoye, & de faire en ſorte par ſes conſeils, de le détourner de ſon entrepriſe contre Othon.

Le Comte de Provence, loin d'obéir aux ordres de l'Empereur, étoit celui qui animoit le plus le Comte de Flandre, à ſoûtenir Guillaume concurrent d'Othon.

L'Empereur fort irrité de ce procedé, ſollicita le Comte de
Ibid. Toulouſe toûjours ennemi du Comte de Provence, de l'attaquer, & lui envoïa même des Troupes & de l'argent pour lui faire la guerre.

Le Comte de Toulouse ne manqua pas une si belle occasion. 1241.
Cependant Guillaume de Savoye mourut, & le Comte de Flandre se voïant pressé par ses voisins Vassaux de l'Empereur, & la raison qui lui avoit fait entreprendre la guerre cessant par la mort de son frere, accepta la paix.

Bientôt suivie de la paix.

Cette paix ne termina pas la guerre, que le Comte de Toulouse avoit declarée au Comte de Provence. Son dessein étoit de reprendre les Places, qu'il avoit été obligé de mettre entre les mains du Roi pour sûreté du Traité de Paris, par lequel il avoit été autrefois reconcilié avec le Pape & l'Eglise.

Autre guerre en Provence.

Le Comte de Provence eut recours au Roi, qui se trouva pour son propre interêt obligé de le soutenir. De sorte que la querelle particuliere touchant l'Evêché de Liege, brouilla insensiblement la France avec l'Empereur.

Le Roi marcha au secours du Comte de Provence; mais avant qu'il pût le secourir, le Comte de Toulouse avoit déja enlevé plus de vingt Places, tant de celles qui appartenoient au Comte de Provence, que de celles, que le Roi avoit en sa garde.

Cependant la Reine d'Angleterre emploïoit en faveur de son pere tout le credit, qu'elle & le Roi son mari pouvoient avoir auprès de l'Empereur, pour obtenir de lui, que le Comte de Toulouse retirât ses Troupes de Provence : & le Roi même, qui ne souhaitoit que la paix & une satisfaction, agissoit pareillement auprès de l'Empereur pour le même sujet. Il s'avançoit neanmoins toûjours avec une grande Armée vers la Provence, précedé d'un moindre Corps de Troupes, qui faisoit grande diligence, pour y arriver au plûtôt.

Ibid.

L'Empereur qui avoit tant d'autres affaires sur les bras, épouvanté du grand armement du Roi, avec lequel il n'avoit garde de rompre, assûra les Ambassadeurs de France, qu'il ne prétendoit point entrer en guerre avec leur maître. Ils lui dirent de sa part, qu'il ne tiendroit qu'à lui d'entretenir la paix, mais que ce ne seroit qu'à deux conditions. La premiere, d'engager le Comte de Toulouse à se désister de son entreprise contre la Provence; & la seconde, de faire satisfaction au Roi, en l'assûrant que ce n'étoit pas par son conseil, que le Comte de Toulouse avoit attaqué le Comte de Provence.

Fridéric, quelque peine qu'il eût à se resoudre à ce second article, y consentit neanmoins; & non seulement il fit dire au

Comment terminée.

1241. Roi qu'il n'avoit eu nulle part aux violences du Comte de Toulouse; mais il obligea même ce Comte à témoigner lui-même au Roi que la chose étoit ainsi. Le Comte retira aussi-tôt ses Troupes, & la tranquillité fut rétablie dans la Provence, & bientôt après dans le Languedoc, où Trincavel fils du Vicomte de Besiers, le Seigneur Olivier de Termes, & quelques autres des plus considerables du Païs, soit de leur propre mouvement, soit de concert avec le Comte de Toulouse s'étoient révoltés, avoient couru sur les Terres qui appartenoient au Roi dans les Dioceses de Narbonne & de Carcassonne, & s'étoient emparés de quelques Châteaux & de la Basse Ville de Carcassonne. Le Roi y envoïa des Troupes sous la conduite de Jean de Beaumont son Chambellan, qui après avoir pris Mont-Real avec assés de peine, obligea les rebelles à demander quartier. Mais la nouvelle qu'on reçût alors de l'emprisonnement des Prélats François, pris sur la mer par les Armateurs Imperiaux, pensa de nouveau brouiller l'Empereur avec la France.

Ibid.

Guillelm. de Podio Laurentii cap. 43.

Nangius in Gestis Ludovici.

Apud Petrum de Vineis. cap. 11.

Le Roi aïant appris le traitement qu'on leur avoit fait, écrivit à Fridéric pour s'en plaindre, & demander leur délivrance. Il lui disoit dans cette Lettre, « que s'il vouloit que la bonne intel- » ligence subsistât entre les deux Etats, il falloit qu'il mît au plûtôt » les Evêques François en liberté. Qu'ils n'avoient eu aucun » mauvais dessein contre lui, mais que l'obéïssance qu'ils devoient » au S. Siege, ne leur avoit pas permis de manquer d'aller au Con- » cile: qu'il devoit se souvenir de la conduite qu'on avoit tenue en » France à son égard, du refus qu'on avoit fait au Légat du Pape » du secours qu'il demandoit, & des propositions avantageuses » qu'on n'avoit point voulu écouter, pour ne rien faire à son pré- » judice. Qu'au reste, il lui declaroit qu'il regardoit l'emprison- » nement des Evêques, comme une injure faite à sa propre per- » sonne, & que si on ne les relâchoit incessamment, il lui fe- » roit connoître qu'on n'étoit pas d'humeur en France, à se » voir impunément insulté. » C'étoient là les dernieres paroles de la Lettre.

Ibid.

Cap. 3.

L'Empereur répondit assés fierement à cette Lettre, & sans rien promettre au Roi de ce qu'il lui demandoit, il conclut sa réponse en disant, que ces Prélats avoient conspiré contre lui avec le Pape, qu'il avoit eu droit de les regarder comme ses ennemis, & ensuite de les arrêter, de les mettre en prison, & de les y re-

1241.

tenir. Les choses s'adoucirent neanmoins, & l'Histoire, sans nous faire le détail des négociations qu'il y eut sur ce sujet, nous apprend que les Evêques furent délivrés, l'Empereur après une plus sérieuse réflexion, aiant apprehendé que le Roi ne se liguât avec le Pape.

Nangius in Chronic.

C'étoit-là où en étoient les choses, lorsque Gregoire IX. mourut. Celestin IV. lui succeda, & ne vécut que dix-huit jours depuis son élevation sur le Siege Pontifical, qui ne fut rempli que vingt mois après par l'élection d'Innocent IV.

Le Roïaume est menacé de nouveaux troubles.

Le Roi âgé de vingt-six ans, avoit remis l'autorité Roïale à peu près au point, où la sagesse & la fermeté de son pere & de son aïeul l'avoient portée. Les grands Vassaux paroissoient soumis, & il ne pensoit qu'à maintenir désormais la tranquillité dans l'Etat, & à conduire lui-même dans quelque tems du secours aux Chrétiens de l'Orient: mais l'esprit d'indépendance ne peut être si-tôt entierement abattu. L'occasion le réveille, & la difference d'un Gouvernement sage & ferme, sur-tout quand il commence, d'avec un Gouvernement foible, n'est pas qu'on n'y voïe aucunes révoltes; mais qu'on y en voïe rarement & jamais impunément.

Il étoit impossible que le Roi d'Angleterre, le Comte de Toulouse, & le Comte de la Marche regardassent tranquillement la prosperité de Louis. Le premier avoit trop perdu sous les Regnes précedens, & le second sous le Regne present: le troisiéme étoit d'un esprit trop inquiet, & avoit une femme impérieuse & fiere de sa qualité de Reine. Nul d'eux séparé des autres n'eût été fort à craindre; mais unis ensemble, ils pouvoient causer de l'inquiétude. Jacques Roi d'Arragon qui possedoit Montpellier, étoit aussi assés disposé à entrer dans leurs intrigues.

Surita in Ind.

Il s'étoit tenu l'année d'auparavant une Conference à Montpellier, entre lui, le Comte de Toulouse, & le Comte de Provence, & la conduite de ce dernier parut en cela pleine d'ingratitude; vû qu'il étoit beau-pere du Roi, & qu'il lui avoit des obligations extrêmes, & toutes récentes, pour avoir sauvé ses Etats, que l'Empereur avoit voulu faire envahir par le Comte de Toulouse. Dans cette Conference ils résolurent, que le Comte de Toulouse répudieroit Sancie Tante du Roi d'Arragon, afin que Jeanne née de ce mariage, qui devoit épouser Alfonse frere du Roi de France, & qui l'épousa en effet peu de mois après, ne pût

1241.

Guillelm de Podio Laurentii cap. 45.

Nangius in Gestis Ludovici.

point prétendre à la succession du Comté de Toulouse, & que par ce moïen Alfonse lui-même en fût exclus. Ensuite de ce divorce, le Comte de Toulouse devoit épouser la troisiéme fille du Comte de Provence, qui s'appelloit aussi Sancie.

Ils envoïerent au Pape, pour obtenir la dispense, à cause de la parenté du Comte de Toulouse & de Sancie. Car pour le divorce, ils paroissoient ne s'en pas faire une affaire, vû que le Roi d'Arragon, neveu de la Comtesse de Toulouse y consentoit. Mais les Envoïés étant arrivés à Pise, apprirent la mort du Pape Gregoire IX. Cet incident rompit toutes les mesures qu'on avoit prises, & quelque tems après la fille du Comte de Provence épousa Richard frere du Roi d'Angleterre.

Le Comte de Toulouse ne parut pas s'en embarasser, & pensa à se marier avec la fille du Comte de la Marche : la même raison de parenté, dont il ne put obtenir dispense, l'empêcha aussi de l'épouser : mais en attendant l'occasion favorable de conclure quelque autre alliance, il fit avec le Roi d'Angleterre & le Comte de la Marche une Ligue pour attaquer la France : & il engagea dans la même Ligue le Comte de Foix, Amauri Vicomte de Narbonne, & plusieurs autres Seigneurs de ces quartiers-là

Matth. Paris.

Le Roi d'Angleterre avoit signé une prolongation de Tréve pour quelques années avec la France vers l'an 1238. Mais le dessein qu'il sçavoit que le Roi avoit d'investir incessamment Alfonse son frere du Comté de Poitou, devoit fournir un sujet plausible de rupture, parce que lui-même plusieurs années auparavant avoit donné l'investiture de ce Comté à Richard son frere.

Le Comte de Toulouse avoit un prétexte de se révolter, où il paroissoit de la justice. Il prétendoit avoir donné assés de preuves de son attachement à la Religion Catholique, pour être remis en possession de plusieurs de ses Places, que le Pape avoit mises à la garde du Roi pour dix ans, & cependant on les lui retenoit encore treize ans après le Traité. Mais on ne convenoit ni en France ni à Rome, de la droiture de ses intentions, & on l'accusoit avec raison de plusieurs infractions du Traité.

Pour ce qui est de Hugues de Lusignan, Comte de la Marche, il avoit sujet de se plaindre du Roi, supposé qu'il ne se fût fait aucun changement au Traité de Clisson de l'an 1230. d'au-

tant que par ce Traité Elizabeth de France devoit épouser le fils de ce Comte, & le Roi s'étoit chargé d'obtenir de Rome au plus tard dans deux ans la dispense pour le mariage, ce qui ne s'étoit point fait. Mais outre l'exactitude du Roi pour l'execution des Traités, qui alloit jusqu'au scrupule, il y a sujet de croire, que si cet article n'eut point d'execution, ce fut du consentement des deux parties, puisqu'on ne voit point que le Comte de la Marche ait fait aucune plainte sur ce sujet, & ce fut sans doute la Princesse elle-même, qui y mit obstacle, en embrassant l'état du Célibat, où elle vécut & mourut saintement; & ce qui confirme cette conjecture, c'est que quelque tems après l'Empereur aïant proposé le mariage de Conrad son fils avec cette Princesse, & le Pape Innocent IV. la sollicitant d'y consentir, parce qu'il esperoit que cette alliance pourroit beaucoup contribuer à la tranquillité de l'Europe, & à celle de l'Eglise, elle demeura toûjours ferme & constante dans sa premiere résolution. 1241.

Quoi qu'il en soit; car quand il s'agit de déclarer la guerre, les Princes ne manquent jamais de raisons ou bonnes ou mauvaises, la Ligue offensive contre la France fut conclue.

Ce Traité demeura secret jusqu'à ce qu'on se crut en état de l'executer. Ce fut le Comte de la Marche qui le premier leva le masque, à l'occasion que je vais dire.

Le Roi en execution du Testament du Roi son pere, donnoit à ses freres, dès que l'âge de vingt & un ans les en rendoit capables, les biens qui leur étoient destinés. En 1238. il avoit fait Robert son frere Chevalier à Compiegne, il l'avoit en même tems investi du Comté d'Artois, & lui avoit fait épouser Mathilde fille du Duc de Brabant. Il voulut en cette année 1241. faire aussi Chevalier Alfonse son troisiéme frere: la cérémonie s'en fit à la saint Jean, & quelques jours après il le mit en possession du Comté de Poitou, & du Comté d'Auvergne. Il tint sa Cour à Saumur, où il invita toute la Noblesse de France, & un grand nombre d'Evêques & d'Abbés. Nang. in gestis Lud. Joinville.

Entre ceux qui s'y trouverent, les plus considerables furent Pierre Comte de Bretagne, qui prenoit encore ce titre, quoiqu'il en eût mis son fils en possession, Thibault Roi de Navarre, l'un & l'autre revenus depuis quelque tems de la Terre-Sainte, le jeune Comte de Bretagne, le Comte de la Marche, Ro-

1241. bert Comte d'Artois, le Comte de Soiſſons, Imbert de Beaujeu depuis Connétable de France, Enguerrand de Couci, & Archambaud de Bourbon. Chacun affecta de s'y diſtinguer par la magnificence des habits & des équipages, & par une nombreuſe ſuite de Gentils-hommes.

Ibid.

Le Roi en preſence de cette brillante Cour, déclara Alfonſe ſon frere Comte de Poitiers & d'Auvergne, & Seigneur de tous les païs, que le Comte de Toulouſe lui avoit cedés par le Traité de Paris.

Après la cérémonie, il y eut un grand repas à deux tables. A la premiere étoit le Roi avec le nouveau Comte de Poitiers, les deux Comtes de Bretagne, & le Comte de la Marche. Le Comte d'Artois y fit l'Office de Maître d'Hôtel. A l'autre table étoit le Roi de Navarre avec pluſieurs Seigneurs.

Tout ſe paſſa, au moins en apparence, avec une ſatisfaction univerſelle, & le Roi au ſortir de Saumur mena le nouveau Comte de Poitou dans la Capitale de ſon Comté. Ce jeune Prince y reçût les hommages de ſes Vaſſaux, & le Roi commanda au Comte de la Marche de faire le ſien comme les autres. Il obéït avec beaucoup de peine, & fit hommage pour ſon Comté de la Marche, & pour les autres Domaines qu'il poſſedoit en Poitou, en Xaintonge & en Gâtinois. Il lui remit auſſi ſaint Jean d'Angeli, & la Terre d'Aunis.

Inventaire des Chartes T. 1. Poitou. Diverſes Lettres.

A cette occaſion la Reine Iſabelle ſa femme, qui lui inſpiroit ſans ceſſe des ſentimens de révolte, & dont la fierté la porta, comme nous le verrons bientôt, juſqu'aux crimes les plus noirs, lui reprocha ſa lâcheté, le fit reſſouvenir des engagemens qu'il avoit pris avec le Roi d'Angleterre, & avec le Comte de Toulouſe, & lui perſuada enfin de réparer au moins par quelque marque de mécontentement, la honteuſe démarche qu'il venoit de faire.

Il le fit dès qu'il fut ſorti de Poitiers; car aïant envoïé ſecretement ordre à quantité de Troupes de le venir joindre, il ſe mit à leur tête, & ſe poſta à Luſignan, d'où il envoïoit des partis faire des courſes juſqu'aux portes de Poitiers: de ſorte que le Roi, qui ne penſant en aucune maniere à la guerre, avoit amené très-peu de monde avec lui, fut obligé de demeurer pendant quinze jours renfermé dans la Place, ſans oſer en ſortir; & il ne put le faire en ſûreté, qu'après avoir eu un pourparler avec

Joinville.

avec le Comte & la Comtesse de la Marche, qu'il fut obligé d'aller trouver hors de Poitiers. On ne sçait point ce qui fut arrêté dans cette Conference, où apparemment le Roi fut obligé de se relâcher sur quelques articles importans : mais aussi-tôt après il partit pour retourner à Paris. 1241. *Ibid.*

Révolte du Comte de la Marche Vassal du Roi.

Il laissa à Poitiers le Comte son frere, qui n'ignorant pas les menées du Comte de la Marche, dont toute l'application étoit à soulever la Noblesse d'au-delà de la Loire, voulut après quelques mois, qu'il lui renouvellât son hommage. Il l'envoïa prier de venir à Poitiers aux Fêtes de Noël. Le Comte s'y étant rendu, Alfonse lui déclara ses intentions. Il répondit qu'il étoit prêt à tout, & que dès le lendemain il feroit son hommage. Mais aïant rendu compte à sa femme de ce qu'on lui avoit proposé, & de ce qu'il avoit promis, elle se moqua de lui, lui disant qu'aïant donné dans un piege qu'il devoit avoir prévû, il n'eût pas dû avoir la foiblesse d'engager ainsi sa parole, & lui ajouta qu'il étoit tems de se déclarer, & de rompre ouvertement. Ils concerterent ensemble la maniere de le faire, & voici comme ils s'y prirent. Math. Paris. ad an. 1242.

Le Comte de la Marche s'étant fait escorter d'un grand nombre de gens armés, vint trouver le Prince qui l'attendoit à dîner, & il lui parla de la maniere du monde la plus audacieuse. „ Vous m'avez surpris & trompé, lui dit-il, pour m'engager malgré moi à vous faire hommage ; mais je vous déclare, & je „ jure que jamais je ne le ferai. Vous êtes un injuste, qui avez „ envahi le Comté & le titre de Comte de Poitiers sur le Comte Richard fils de la Reine mon épouse, tandis qu'il étoit occupé à combattre en Palestine pour la Foi, & à tirer de la captivité & de la tyrannie des Infideles la Noblesse Françoise, qui „ sans lui y seroit encore. » Il ajoûta plusieurs menaces en se retirant, monta aussi-tôt sur un cheval qu'il avoit tout prêt, & sortit de Poitiers après avoir fait mettre le feu à la maison où il étoit logé. *Ibid.*

Le Prince surpris de cette incartade n'auroit pas manqué de le faire arrêter, s'il avoit eu le tems de se reconnoître. Mais le Comte avoit pris toutes ses sûretés, & fut en un moment hors de la ville avec sa femme & toute sa famille.

Alfonse ne tarda pas à faire sçavoir à la Cour ce qui s'étoit passé, & le Roi vit bien qu'il en falloit venir à la guerre. Le

Comte de la Marche s'y étoit bien attendu, & il ne ſongea plus
1241. qu'à mettre toutes ſes forteresses en état de défenſe, & à lever des Troupes. Il envoïa en Angleterre ſommer le Roi de la parole qu'il lui avoit donnée, de paſſer inceſſamment en France. Il lui manda qu'il devoit moins ſe mettre en peine d'amener des Troupes, que d'apporter beaucoup d'argent, qu'en arrivant il trouveroit une Armée toute prête à ſes ordres; qu'il étoit ſûr du Comte de Toulouſe, du Roi d'Arragon, du Roi de Navarre, de toute la Nobleſſe de Poitou & de Gaſcogne; qui
Ibid. n'attendoient que ſon arrivée pour ſe déclarer contre la France, & pour le remettre en poſſeſſion de toutes les Provinces, que les Rois ſes Prédeceſſeurs avoient perdues ſous les derniers regnes.

Le Roi d'Angleterre, qui attendoit avec impatience quelque démarche du Comte, pour commencer la guerre, apprit cette nouvelle avec joie. Il promit à l'Envoïé tout ce que ſon Maître lui demandoit, & dit qu'il alloit inceſſamment aſſembler ſon Parlement, pour ſe mettre en état de paſſer la mer aux Fêtes de Pâques.

En effet il fit expedier des Lettres circulaires à tous les Sei-
Ibid. gneurs, à tous les Evêques, & à tous les Abbés, où il leur ordonnoit de ſe rendre à Londres pour le Mardi de devant la Purification de la Vierge, afin de lui donner leur avis ſur des affaires de la derniere importance pour le bien de l'Etat, & qui ne ſouffroient point de retardement.

Tandis que les membres du Parlement s'aſſembloient à Londres, le Comte Richard arriva de ſon voïage de la Paleſtine, où il avoit acquis beaucoup plus de gloire que le Roi de Navarre & les Seigneurs François, dont pluſieurs lui étoient redevables de leur ſalut & de leur liberté.

Les Agens du Comte de la Marche ne manquerent pas de lui
Ibid. faire les plus vives inſtances pour l'engager à ſeconder les bonnes intentions du Roi ſon frere, & à ne pas perdre une ſi belle occaſion de ſe remettre en poſſeſſion du Comté de Poitou, dont il n'avoit juſqu'alors porté qu'un vain titre, tandis que les François lui retenoient un bien, qui lui appartenoit ſi juſtement. Il n'avoit pas beſoin d'être fort preſſé là-deſſus, & dès que le Roi d'Angleterre eut ſçû qu'il approuvoit cette expedition, il réſolut de ſurmonter tous les obſtacles qu'on y pourroit faire.

Il avoit bien prévû que le Parlement ne feroit pas de son avis là-dessus. Il en fut encore plus convaincu, lorsqu'il sçût que la plûpart des membres étant arrivés à Londres, s'étoient donné mutuellement parole avec serment, de ne consentir à aucune levée d'argent, quelque instance que le Roi pût faire. 1241.

Ibid.

Ils tinrent leur parole : car sur l'exposition que le Roi leur fit de son dessein dans la premiere Assemblée, en leur representant fortement la gloire & l'avantage que la Nation tireroit de cette guerre, où elle repareroit les pertes que la Couronne avoit faites depuis plusieurs années, & que la chose étoit immanquable dans la conjoncture de la revolte du Comte de la Marche, & de ceux qui entroient dans son parti, ils répondirent tout d'une voix, que cette entreprise n'etoit point de saison, qu'elle ne pouvoit réussir sans d'excessives dépenses; que le Roïaume étoit épuisé par les levées qu'il avoit faites depuis long-tems sur le peuple, & qu'on étoit dans l'impuissance d'en soûtenir de nouvelles.

Henri voïant cette opposition universelle, n'insista pas davantage. Il les pria seulement de faire attention aux choses qu'il leur avoit proposées, de ne pas oublier le zele qu'ils devoient avoir pour la gloire de la Nation, qu'il les rassembleroit le lendemain, & qu'il espéroit les revoir en de meilleurs sentimens.

Cependant il fit venir en particulier les plus considerables & les plus accredités du Parlement. Il les conjura de ne point s'opposer à un si glorieux dessein, les assurant que plusieurs des membres du Parlement, quoi qu'ils eussent dit dans l'Assemblée, lui avoient promis secretement de l'aider. Il leur montroit une Liste de leurs noms, & des sommes qu'ils s'étoient engagés à lui fournir. C'étoit un pur artifice, car il n'étoit rien de tout cela. Il lui réussit neanmoins à l'égard de la plûpart. Mais un assés grand nombre s'en tint à la premiere résolution prise le jour précédent.

Le Parlement s'étant rassemblé, & le Roi representant comme il avoit fait dans l'autre Seance, l'interêt que toute la Nation devoit prendre à l'entreprise qu'il méditoit, les engagemens qu'il avoit avec le Comte de la Marche, le Comte de Toulouse & tant d'autres Seigneurs François; qu'il y alloit de son honneur; qu'il passeroit dans l'esprit de ces Seigneurs pour un trom-

1241. peur, & pour un parjure qui les avoit jettés dans le péril, & qui les y abandonnoit; plusieurs lui répondirent premierement ce qu'ils lui avoient déja dit touchant l'épuisement du Roïaume. En second lieu qu'il s'étoit engagé dans la ligue contre la France sans les consulter, & qu'il pouvoit, s'il vouloit, soûtenir cet engagement à ses frais. En troisiéme lieu qu'il n'etoit ni de son honneur, ni de sa conscience de faire la guerre à la France, avant la fin de la Tréve qui duroit encore, & que les François avoient religieusement observée : qu'il avoit traité avec des Rebelles & des perfides, qui le trahiroient lui-même, après avoir violé, comme ils avoient déja fait, les droits les plus sacrés de l'obéissance & de la soumission envers leur souverain; qu'ils n'en vouloient qu'à l'argent d'Angleterre, comme ils le faisoient assés connoître en ne demandant rien autre chose, & qu'il n'étoit nullement à propos de l'emploïer à un si mauvais usage; qu'enfin les Rois ses prédecesseurs étoient pour lui un exemple qu'il ne devoit point oublier; que la plûpart de leurs expeditions en France avoient échoué; que la Noblesse Françoise étoit invincible dans son païs; que ce que les Rois d'Angleterre y avoient acquis par des alliances & des mariages, ils n'avoient non seulement pû l'augmenter par la guerre; mais même qu'ils n'avoient pû le conserver que par la paix; & qu'il n'y avoit point d'autre moïen d'empêcher la perte du peu qu'on y possedoit.

Ibid.

Ces remontrances mirent Henri en une colere qu'il ne put contenir. Il repliqua en des termes pleins d'aigreur & d'amertume, & conclut en jurant par tous les Saints qu'il executeroit son dessein, & que malgré la lâcheté de ceux qui l'abandonnoient en un si grand besoin, il passeroit la mer avec une flote aux Fêtes de Pâques. Il congedia le Parlement, qui neanmoins avant que de se séparer, fit mettre par écrit tout ce qu'il avoit representé au Roi; à quoi on ajoûta le dénombrement des sommes qu'il avoit levées depuis plusieurs années, dont on n'avoit vû aucun emploi : qu'on devoit supposer qu'il les avoit encore dans ses coffres, & qu'en cas qu'il ne les eût pas dissipées, il auroit dequoi faire la dépense de l'armement qu'il avoit résolu de faire.

Ibid.

Ce qui fut énoncé en ce dernier article étoit vrai, & c'étoit là la ressource du Roi d'Angleterre, qui trouva encore quelqu'autres moïens d'avoir de l'argent. Il engagea plusieurs Seigneurs par

promesses & par presens à le suivre en France, & sur-tout le Comte Richard son frere, en promettant de lui confirmer la donation qu'il lui avoit faite dès le commencement de son Regne du Comté de Poitou. Il traita aussi dans le même tems du mariage de Richard avec Sancie, troisiéme fille du Comte de Provence, dans l'esperance d'engager ce Comte à entrer dans la ligue contre le Roi de France. Ce mariage qui se fit, déplut fort aux Anglois. Ils n'aimoient point à voir deux sœurs mariées, l'une à leur Roi, & l'autre au frere de leur Roi prévoïant qu'elles seroient toûjours unies entre elles, pour s'attirer toute l'autorité du Gouvernement & pour se rendre maîtresses de toutes les graces. 1241.

Les Envoïés du Comte de la Marche, que la resistance du Parlement avoit tenus en de grandes inquiétudes, eurent bien de la joie de la fermeté & de la résolution de Henri. Ils en donnerent avis de sa part à leur maître, en l'assurant que l'armement seroit prêt pour les Fêtes de Pâques, & que le Roi d'Angleterre débarqueroit en France incontinent après. *Ibid.*

Si-tôt qu'on eut appris à la Cour de France, la détermination du Roi d'Angleterre, le Roi se prépara de son côté, & après avoir pris l'avis des principaux Seigneurs qu'il assembla à Paris, il fit équiper quatre-vingts Vaisseaux pour la garde du Poitou, commanda les Troupes des Communes & de ses Vassaux, fit faire un très-grand nombre de Machines alors en usage dans les sieges. Tout fut prêt pour la fin d'Avril, terme marqué aux Troupes, pour s'assembler dans le Poitou; où le Roi en fit la revûe auprès de Chinon. *Ibid.*

Elle se trouva composée de quatre mille Chevaliers avec leur suite, ce qui faisoit un très-grand nombre d'hommes, & de vingt mille autres Soldats très-bien armés.

Le Roi profitant du tems & du retardement du Roi d'Angleterre, que le vent contraire retenoit à Portsmouth, entra sur les terres du Comte de la Marche, où il se vengea bien des courses que ce Comte avoit commencé de faire sur les Terres de France. Il assiegea & prit plusieurs Villes ou Forteresses, sçavoir Montreuil en Gastine, la Tour de Beruge, malgré la forte résistance de ceux qui la défendoient, Moncontour, Fontenai le Comte & Vouvant. *Nangius in Gestis Ludov.*

Durant ce tems le Comte de la Marche n'osoit paroître en campagne; mais aïant jetté ses Troupes dans les Places, il atten-

1241. doit le ſecours d'Angleterre, & pour arrêter l'impetuoſité des François, il fit embaraſſer les entrées des montagnes & des défilés, par où l'on pouvoit pénétrer plus avant dans le Païs. Il fit palliſſader quelques paſſages pour les défendre, fit faire le dégât par tout, brûler tous les fourrages & tous les vivres, arracher les vignes, boucher les puits, & empoiſonner ceux qu'il laiſſa ouverts.

Deſſein d'empoiſonner le Roi découvert.

Cette maniere de ſe défendre, en ruinant ſon propre Païs, étoit déja pour le Comte de la Marche une partie de la peine qu'il meritoit par ſa révolte : mais la Reine ſa femme n'en demeura pas là. C'étoit une Princeſſe que l'ambition portoit juſqu'a la fureur : ſes emportemens lui firent donner le nom de Jeſabele, au lieu de celui d'Iſabelle, par une anagramme qui lui convenoit fort. Elle conçût l'horrible deſſein d'empoiſonner le Roi, & fit paſſer dans ſon Camp des ſcelerats qui devoient, ou en gagnant quelque Officier de la bouche, ou par quelque autre moïen, empoiſonner la coupe où il buvoit. Dieu permit que le deſſein fût découvert. On arrêta ces ſcelerats, on les trouva ſaiſis du poiſon, & on les garda ſûrement pour en faire juſtice.

Matth. Paris.

Nangius in Geſtis Ludov.

Le Roi d'Angleterre vient en France, au ſecours des Rebelles.

Sur ces entrefaites le Roi d'Angleterre arriva enfin au Port de Roïan avec beaucoup d'argent, accompagné de ſept Comtes, parmi leſquels étoient Richard frere de ce Prince, & Simon de Montfort Comte de Leiceſtre, à la tête de trois cens Chevaliers. Henri fut reçû en Xaintonge avec beaucoup de joie par les Seigneurs ligués, & dès qu'il fut à terre, il envoïa des Ambaſſadeurs au Roi, qui faiſoit actuellement le ſiege de Frontenai, aux Frontieres de la Xaintonge, Place alors très-forte, & qui n'eſt aujourd'hui qu'une Bourgade. La Garniſon, commandée par un fils naturel du Comte de la Marche, ſe défendoit avec beaucoup de valeur, & le Comte de Poitiers venoit d'y être bleſſé. Le Roi reçût les Ambaſſadeurs avec bonté, les fit manger à ſa table, & enſuite leur donna audience. Ils lui expoſerent le ſujet de leur Ambaſſade, qui ſe reduiſoit à dire, que le Roi leur maître étoit fort ſurpris, que l'on rompît ſi hautement la Tréve faite entre les deux Etats, & qui ne devoit finir que dans trois ans.

Matth. Paris.

Nangius in Geſtis Ludovici.

Le Roi écouta, ſans rien perdre de ſa moderation, une fauſſeté auſſi évidente que celle-là, & répondit qu'il n'avoit rien plus à cœur que de garder la Tréve, & même de la prolonger, ſans demander aucun dédommagement ; que c'étoit le Roi leur

Maître qui la rompoit manifestement, en venant avec une Flotte soutenir la rebellion des Vassaux de la Couronne de France; qu'il ne lui appartenoit pas de se mêler des differends qu'ils avoient avec leur Souverain; que le Comte de Toulouse & le Comte de la Marche n'étoient en aucune maniere compris dans le Traité de Tréve; que c'étoit leur fellonie, qui leur avoit attiré sa juste indignation, & le châtiment qu'il alloit leur faire subir, comme à des traîtres & à des parjures. 1241.

L'Historien d'Angleterre ajoûte, que le Roi fit une autre proposition aux Ambassadeurs, de laquelle notre Histoire ne parle point, & il offrit, selon lui, de rendre le Poitou & une partie de la Normandie au Roi d'Angleterre. Il en dit les raisons; sçavoir, que le feu Roi Louis Huitiéme avoit recommandé à sa mort, que l'on fit cette restitution, à cause de la promesse qu'il en avoit faite dans le Traité de Londres, lorsqu'il s'y vit abandonné de la Noblesse d'Angleterre; que d'ailleurs les Rois d'Arragon & de Castille étoient sur le point de se declarer pour le Comte de la Marche, & qu'on étoit en danger de voir une grande partie de la Normandie se révolter en faveur du Roi d'Angleterre. Matth. Paris.

Pour ce qui est du Traité de Londres, Henri l'avoit violé en tant d'articles, que le Roi tout scrupuleux qu'il étoit, en matiere de fidelité, pour l'observation des Traités, ne pouvoit gueres se reprocher rien sur celui-là. La raison prise des desseins des Rois Espagnols paroît plus vrai-semblable: sur-tout le Roi d'Arragon avoit fait assés connoître les siens dans la Conference de Montpellier, dont j'ai parlé, & il étoit encore vrai, qu'il y avoit bien des Seigneurs en Normandie portés d'inclination pour la domination Angloise.

Il declare la guerre au Roi.

Quoi qu'il en soit, les Ambassadeurs étant retournés vers leur Prince, il rejetta toute proposition de paix, animé par les Agents du Comte & de la Comtesse de la Marche, qui l'assûroient que la guerre lui procureroit bientôt de beaucoup plus grands avantages, que ceux qu'on lui offroit, & que la conduite du Roi de France en cette occasion, si opposée à la hauteur ordinaire aux François, n'étoit qu'un effet de la peur, que sa presence & la puissance de la Ligue lui inspiroient. Dans cette persuasion, il envoïa sur le champ quelques Chevaliers de l'Hôpital de Jerusalem, declarer la guerre au Roi dans les formes.

Le Roi sur cette dénonciation, protesta en presence de toute

1241. sa Cour, que c'étoit avec bien de la douleur, qu'il entroit en guerre avec le Roi d'Angleterre, dont il auroit voulu acheter l'amitié aux dépens de ses propres interêts : mais qu'il y étoit contraint. On pressa plus vivement qu'on n'avoit fait jusqu'alors le siege de Frontenai : & il fut emporté au bout de quinze jours, avec l'étonnement des ennemis, qui regardoient cette Place comme imprenable. Le fils du Comte de la Marche & toute la garnison furent obligés de se rendre à discretion. On conseilla au Roi de les faire pendre, pour faire un exemple, & donner de la terreur aux autres Rebelles : mais il n'y voulut pas consentir, disant que le fils du Comte de la Marche étoit excusable, n'agissant que par les ordres de son pere. Il se contenta de les envoïer tous dans les prisons de Paris.

La bonté du Roi, jointe à la valeur avec laquelle il poussoit son entreprise, fit plus d'effet, que n'en auroient eu les violens conseils qu'on lui donnoit : car après cette conquête, plusieurs autres Forteresses se rendirent à lui, sans attendre l'attaque. Il garda les meilleures, & fit raser les autres. Il y en eut quelques-unes qui résisterent, & qui furent forcées. Le Roi par la prise de tous ces Postes, s'ouvrit le chemin jusqu'à la Charente, & répandant la terreur de toutes parts, s'avança vers Taillebourg, Place située sur cette riviere en-deçà.

Nangius in Gestis Ludovici. Guillelm. Guyart. &c.

Le Roi d'Angleterre avoit passé quelques jours à Xaintes, pour y grossir son armée des Troupes du Comte de Toulouse & des autres Ligués, que le Comte de la Marche lui avoit fait esperer, & qui ne venoient point. Il en sortit & descendit la Charente, pour en défendre le passage, contre l'Armée Françoise Il se campa sous Tonnai Charente, & puis aïant appris que le Roi prenoit la route de Taillebourg, il vint se poster vis-à vis de cette Place, qui avoit ouvert ses portes au Roi. Ce Prince s'y logea avec les plus considerables Seigneurs, & fit camper son Armée dans la Prairie aux environs de la Ville.

Matth. Paris.

Forces des deux Armées.

Ainsi les deux Armées n'étoient séparées que par la riviere, qui est là fort profonde ; mais peu large. Le Roi d'Angleterre avoit vingt mille hommes de pié, six cens Arbalêtriers, & seize cens Chevaliers, qui en comptant leur suite, faisoient un corps considerable de Cavalerie. Le Roi en commençant la Campagne avoit autant d'Infanterie, & presque le double de Cavalerie ; mais il en avoit perdu une partie, par les

Nangius in Gestis Ludovici.

les sieges & par les maladies que les grandes chaleurs avoient causées. 1241.

Le dessein du Roi étoit de passer la Charente, & celui du Roi d'Angleterre de l'en empêcher. La profondeur de la riviere étoit un grand obstacle pour les François. Il y avoit un pont de pierre devant Taillebourg, mais fort étroit, dont Henri s'étoit saisi, aussi-bien que d'un Fort, qui étoit à la tête du pont de son côté.

Le Roi toutefois pensoit à forcer ce passage, & avoit ramassé quantité de bateaux, pour s'en servir à faire passer le plus qu'il pourroit de ses Troupes, dans le même tems qu'il feroit attaquer le pont, supposé qu'il trouvât quelque apparence à y réussir. Joinville.

L'ardeur du Soldat ne lui permit pas de déliberer plus longtems, & un mouvement que le Roi d'Angleterre fit faire à son Armée, pour l'éloigner du bord de la riviere seulement de deux portées d'arc, engagea l'affaire, lorsque le Roi y pensoit le moins. Quelques Officiers de l'Armée Françoise prirent ce mouvement pour une retraite. Ils crurent que les ennemis avoient peur. Dans cette persuasion cinq cens hommes, sans attendre d'ordre, se détachent & donnent l'assaut au pont. L'exemple de ceux-ci en entraîna d'autres, plusieurs se jetterent dans les bateaux, & gagnerent l'autre bord. *Sangl.* [illegible] Nangius loc. cit.

Les Anglois soûtinrent vaillamment l'attaque du pont, & on se battit à coup de main dans ce défilé, avec beaucoup de valeur de part & d'autre.

Les assaillans n'aïant pû d'abord emporter le poste, leur ardeur, comme il arrive dans ces brusques attaques, se rallentit par la résistance des ennemis, & ils commençoient à reculer; le Roi qui étoit accouru au bruit, les ranima par sa presence, & encore plus par son exemple: il s'avança lui-même le sabre à la main, & se jettant au plus chaud de la mêlée, suivi de plusieurs Seigneurs, il poussa les Anglois hors du pont, & s'en rendit le maître. Joinville.

Le péril ne fit qu'augmenter par cet avantage: car le Roi aïant très-peu de terrein, & ses Soldats n'arrivant qu'à la file par le pont, & peu pouvant passer en même-tems dans les bateaux, il se trouva exposé à toute l'Armée ennemie avec une fort petite troupe; de sorte que les Anglois étoient bien cent contre un. *Les Anglois sont battus.*

Mais l'ardeur qu'inspire un premier succès, suppléa au nombre.
1241. On fit reculer les Anglois, on gagna du terrein. La plûpart des Troupes passerent, & se rangeoient en bataille à mesure qu'elles arrivoient. Enfin les Anglois, à qui on ne donna pas le tems de revenir de leur premiere fraïeur, lâcherent le pié; on les poursuivit l'épée dans les reins jusques à Xaintes, où plusieurs François entrerent mêlés avec eux, emportés par la foule, & y furent
1242. faits prisonniers. Cette vigoureuse action se passa la veille de Sainte Magdelaine.

Après la déroute, le Roi d'Angleterre, qui n'avoit plus que très-peu de Troupes ensemble, ne pouvoit gueres manquer d'être enveloppé dans la campagne, & d'être pris. Le Comte Richard son frere, connoissant bien le péril où étoit ce Prince, pensa aux moïens de le sauver, en proposant une Tréve.

Richard sçavoit bien que le Roi l'aimoit & l'estimoit, & que les grands services qu'il avoit rendus dans la Palestine à plusieurs Seigneurs François, en les tirant des mains des Infideles, lui avoient fait une grande réputation à la Cour de France. Il quitta son casque & sa cuirasse, il s'avança vers l'Armée Françoise, n'aïant qu'une canne à la main, & demanda à parler au Comte d'Artois.

Le Comte étant venu, & l'aïant reçû avec beaucoup de civilité, il le pria de le conduire au Roi, qui lui fit bien des caresses, & l'assûra de la disposition où il étoit de le contenter. Richard le pria de lui accorder une suspension d'armes pour le reste de ce jour-là, & jusqu'au lendemain. Le Roi toûjours porté à la paix, la lui accorda, & lui dit ces paroles en le congediant: « Monsieur le Comte, la nuit porte avis, donnez-en un salutaire au » Roi d'Angleterre, & faites ensorte qu'il le suive. » Le Roi vou-
Mat. Par. loit lui dire, qu'il devoit conseiller à Henri de faire une bonne Paix avec la France, & de se départir de la protection qu'il donnoit à des Rebelles contre leur Souverain; mais Richard alla au plus pressé, & pensa d'abord à mettre la personne du Roi d'Angleterre en sûreté. Il piqua vers le lieu où il étoit, & lui aïant appris qu'il avoit obtenu la suspension d'armes pour le reste du jour & pour la nuit, il le pressa de partir & de gagner Xaintes.
Idem. C'est ce qu'il fit sans tarder, & dès le commencement de la nuit aïant décampé avec ce qu'il avoit pû rassembler de ses Troupes, il se rendit en cette Ville-là.

Il y trouva le Comte de la Marche, qui étoit aussi chagrin que lui, de cette malheureuse journée. Il lui parla avec aigreur, lui fit de grands reproches de l'avoir engagé mal à propos dans cette guerre, sans lui tenir les paroles qu'il lui avoit données ; & lui demanda en colere où étoient le Comte de Toulouse, le Roi d'Arragon, le Roi de Castille, le Roi de Navarre, & toutes ces nombreuses Troupes, qui devoient accabler le Roi de France ? Le Comte rejetta toute la faute sur la Comtesse Reine sa femme ; » c'est votre mere, repartit-il, dont la rage contre la France, l'ambition insatiable, & le zele aveugle qu'elle a pour votre aggrandissement, ont lié toute cette partie, & lui ont fait regarder comme immanquables des desseins chimeriques: j'y perds & elle aussi plus que vous. »

1242.

Ibid. Joinville.

De telles raisons n'étoient pas capables de satisfaire le Roi d'Angleterre. Cet entretien ne servit qu'à les brouiller, & à les empécher de concerter ensemble les moïens de se défendre.

Cependant le Roi durant la nuit fit passer le pont de Taillebourg à toute son Armée, & établit son Camp au même lieu, où le Roi d'Angleterre avoit eu le sien le jour précedent. Dès le matin il envoïa faire un grand fourage jusques sous les murailles de Xaintes, & l'on en ravagea tous les environs.

Ibid.

Matth. Paris.

Le Comte de la Marche esperant avoir sa revanche, fit, sans consulter le Roi d'Angleterre, une grande sortie sur les fourageurs, qui s'étoient débandés, & les chargea vigoureusement. Ils se rallierent, & quoiqu'en nombre beaucoup inferieur à l'ennemi, ils firent ferme, & se battirent en retraite, mais avec grande perte. Trois cens hommes de la Commune de Tournai furent taillés en pieces, & le reste étoit en un danger évident d'être enveloppé, parce que le Roi d'Angleterre, qui dissimula sagement son ressentiment en cette occasion, envoïoit sans cesse de nouvelles Troupes au Comte de la Marche, & il sortit lui-même pour le soûtenir.

Guillelm. Guyart.

Mousk.

L'Officier qui commandoit le fourage, se voïant en cette extrêmité, envoïa promptement demander du secours au Camp. Le Duc de Bourgogne, d'autres disent le Comte de Boulogne, dont le Quartier étoit plus avancé, aïant reçû cet avis, courut aussi-tôt le porter au Roi, & fit en même-tems prendre les armes à toutes les Troupes. Chacun se rangea sous ses drapeaux, & le Roi fit avancer à grands pas les escadrons & les bataillons, qui se

Guillelm Guyart. Nangius in Gestis Ludovici.

1242.

trouverent le plûtôt en état de marcher. Ces premieres Troupes arrêterent la furie de l'ennemi. Le Comte de Boulogne tua de ſa main le Châtellain de Xaintes, qui portoit l'Enſeigne du Comte de la Marche, & inſenſiblement les deux Armées s'étant aſſemblées, l'action devint generale.

Autre action generale, où les François sont vainqueurs.

Matth. Paris.

Si-tôt que les deux Rois parurent, on entendit retentir des deux côtés le cri de guerre, *Montjoïe S. Denys*, du côté des François, & *Réaliſles* du côté des Anglois. On combattit de part & d'autre avec un acharnement extrême, & tel qu'on devoit l'attendre de deux partis animés, l'un par la victoire du jour précedent, & l'autre par le deſir de réparer ſa perte. On ſe battoit dans un Païs fort peu propre à une bataille, embarraſſé de vignobles, & plein de défilés, où il étoit impoſſible de s'étendre, de ſorte que c'étoit plûtôt une infinité de petits combats ſeparés qui ſe donnoient, qu'une bataille réguliere. Ce terrein étoit avantageux aux Anglois, dont les Troupes étoient alors notablement moins nombreuſes que celles des François.

Mouſk.

La victoire fut long tems douteuſe, par l'opiniâtre réſiſtance des Anglois, parmi leſquels Simon de Montfort Comte de Leiceſtre, ſe diſtingua beaucoup ; mais le Roi, qui ſe trouvoit par tout, ſecondé de la Nobleſſe de France, preſque toûjours invincible, quand elle étoit d'intelligence avec ſon Souverain, combattit avec tant de valeur & de conduite, que l'ennemi plia de tous côtés, & fut repouſſé juſques ſous les murailles de Xaintes, où le Roi d'Angleterre ſe ſauva, laiſſant la victoire & le champ de bataille aux François.

Le nombre des morts n'eſt pas marqué ; mais il dut être grand, à en [juger] par la maniere dont le Hiſtoriens parlent de l'ardeur & de l'opiniâtreté des combattans. Le Seigneur Henri de [Haſtinges], vingt Chevaliers & une grande partie de l'Infanterie ennemie, furent faits priſonniers par les François. Le Seigneur Jean des Barres avec ſix Chevaliers, & quelques autres furent pris par les Anglois.

Matth. Paris.

Le Comte de la Marche fait ſa paix avec le Roi.

Cette ſeconde victoire du Roi réduiſit ſes ennemis à la derniere extrêmité, & le Comte de la Marche penſa tout de [bon] à faire ſa Paix. Il envoïa ſecretement un de ſes Confidens à Pierre Comte de Bretagne ſon ami, & l'ancien complice de ſes premieres révoltes, qui étoit dans le Camp du Roi. Il le pria de ména-

ger ſon accommodement de concert avec l'Evêque de Xaintes, & d'offrir au Roi la carte blanche de ſa part. 1242.

Le Comte & l'Evêque vinrent trouver le Roi; mais ce fut le Comte qui négocia tout, ou plûtôt, qui ſans rien demander en particulier, obtint le pardon du Comte, aux conditions qu'il plut au Roi de preſcrire. Elles furent fâcheuſes, mais en même-tems l'effet d'une grande clemence du Roi, qui étoit en pouvoir & en droit de dépouiller ce Seigneur rebelle de tous ſes Etats. Matth Paris.

On voit ces conditions marquées en détail dans l'Acte ſigné de la main du Comte de la Marche, qui eſt au Treſor des Chartres *, & qui commence ainſi. *Hugues de Luſignan, Comte de la Marche & d'Angoulême, & Iſabelle par la grace de Dieu, Reine d'Angleterre, à tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, ſalut. La guerre s'étant allumée entre nous d'une part, & nos très-chers Seigneurs Louis illuſtre Roi de France, & le Comte de Poitou frere du même Seigneur Roi, de l'autre: après pluſieurs conquêtes faites ſur nous par ledit Seigneur, ſçachez que nous & nos fils Hugues le Brun, Gui & Geoffroi de Luſignan, Chevaliers, ſommes venus nous ſoumettre avec notre Terre haut & bas ** à la volonté dudit Seigneur Roi; & avant que le Roi notre Seigneur nous reçût à ſa diſcretion, il nous dit, &c.*

Enſuite ſont exprimées les conditions auſquelles le Roi leur faiſoit grace, dont les principales furent; que toutes les Places qu'il avoit priſes ſur eux, lui demeureroient, & au Comte de Poitou à perpetuité; que le Roi ſeroit quitte de la ſomme de cinq mille livres Tournois qu'il leur païoit tous les ans; que les Traités faits auparavant par le Roi avec eux, ſeroient regardés comme non faits, & en particulier, qu'il pourroit faire Paix ou Tréve avec le Roi d'Angleterre, comme bon lui ſembleroit, ſans leur conſentement, & ſans qu'ils y fuſſent compris; qu'il en ſeroit de même de tous les Traités faits juſqu'alors avec le feu Roi, ou avec le Comte de Poitiers; que le Comte de la Marche feroit au Roi hommage-lige pour le Comté d'Angoulême, pour Caſtres, pour la Châtellenie de Coignac, de Jarnac, & pour tout ce que le Roi lui laiſſoit, & pour tout ce qui en dépendoit. Qu'il feroit pareillement hommage-lige au Comte de Poitiers pour Luſignan, pour le Comté de la Marche, & pour toutes leurs dépendances, *Conditions de l'accommodement.*

* M. du Cange rapporte cet Acte tout au long dans ſes Obſervations ſur l'Hiſtoire de Saint Louis page 42

** *Alte & baſſe*, c'eſt-à-dire abſolument, ſans reſtriction.

& cela *contre tous les hommes & toutes les femmes qui pourroient*
1242. *vivre & mourir :* ces derniers mots étoient une Formule du stile ordinaire en ce tems-là dans ces sortes d'hommages, pour marquer qu'on étoit obligé de servir son Seigneur envers tous & contre tous, sans nulle exception ; & c'étoit ce qui s'appelloit proprement hommage-lige ; quoiqu'on voïe neanmoins quelques exemples d'hommages, qui portent la qualité d'hommage-lige, où l'on mettoit quelque exception.

Matth. Paris. Ce Traité se fit à l'insçû du Roi d'Angleterre, qui, dans le mauvais état où il voïoit ses affaires, pensoit à regagner le Comte de la Marche. C'est pour cela que prétendant être Seigneur de la Ville de Xaintes, il la donna à Hugues le Brun fils aîné de ce Comte ; & il fit cette donation sans demander le consentement des Habitans, qui haïssant extrêmement Hugues le Brun, à cause de sa fierté, & de son esprit violent, porterent la chose fort impatiemment, & en furent fort indignés contre le Roi d'Angleterre.

Ce Prince, qui se voïoit encore un assés bon nombre de Troupes, qui sçavoit que plusieurs Seigneurs du Poitou & des environs étoient dans ses interêts, & qui sur-tout comptoit sur la fidelité du Comte de la Marche, qu'il croïoit être irreconciliable avec le Roi, résolut de passer quelques jours à Xaintes, afin d'y
Ibid. déliberer à loisir sur le parti qu'il avoit à prendre pour le reste de la Campagne. Il ne craignoit point d'y être attaqué, parce que la Place étoit assés forte, & en état de se bien défendre. Mais il fut bien surpris, lorsque le Comte Richard son frere vint l'avertir du Traité que le Comte de la Marche avoit conclu avec le Roi. Richard en sçut le detail par un de ces Seigneurs François, qu'il avoit tirés de la captivité des Turcs, & qui par reconnoissance pour son bienfaicteur, & par une generosité très-mal entendue, crut qu'il pouvoit trahir le secret de son Souverain en cette occasion. Il fit sçavoir de plus au Comte Richard, que le Roi, dont l'Armée augmentoit tous les jours par l'arrivée de quantité de nouvelles Troupes de tous les quartiers du Roïaume, avoit résolu de ne pas tarder à investir Xaintes, de la prendre par force ou par famine, & d'obliger le Roi d'Angleterre, & tous ceux qui se trouveroient dans la Place, à se rendre à discretion. Ce fut le vingt-huitiéme de Juillet que cet avis fut donné.

Allarmes qu'en eut le Henri eut peine à croire une telle nouvelle ; mais il reçut un

pareil avis preſque en même-tems de la part de Gui & de Geoffroi de Luſignan, deux des fils du Comte de la Marche. Ils l'aſſûroient que dès la nuit ſuivante, Xaintes ſeroit inveſtie; que même les Habitans étoient d'intelligence avec le Roi de France, & qu'il n'y avoit pas un inſtant à perdre. Il étoit ſur le point de ſe mettre à table: mais l'affaire étoit ſi preſſante, qu'il monta ſur le champ à cheval. Il fut ſuivi de ceux qui ſe trouverent les plus prêts à partir; le reſte des Seigneurs prirent après lui la route de Blaïe, où il leur fit ſçavoir qu'il ſe rendroit. Ce chemin, qui eſt de treize à quatorze lieues, ſe fit preſque tout d'une traite; l'Armée ſuivit à la debandade, ſans proviſions & ſans vivres; de ſorte que la plûpart des Soldats ſeroient morts de fatigues & de faim, s'ils n'avoient trouvé des fruits aux arbres, dont ils ſe nourrirent dans la route. Les bagages furent abandonnés, le Roi d'Angleterre y perdit ſa Chapelle, qui étoit fort riche, & pluſieurs autres meubles précieux, dont les François profiterent.

1242.
Roi d'Ang[illegible]re. Ibid.

Le Roi averti de la fuite du Roi d'Angleterre, ſe conſola de l'avoir manqué, par la reddition de Xaintes, où il fut reçû avec une extrême joie du Peuple & du Clergé. Il en ſortit auſſi-tôt pour ſuivre l'Armée Angloiſe, dont pluſieurs Soldats furent pris. Il ceſſa de la pourſuivre, s'étant trouvé mal après quelques lieues de chemin: & le Roi d'Angleterre ne ſe croïant pas encore en ſûreté à Blaïe, gagna Bourdeaux, & mit la Garonne entre les François & lui.

Pour revenir au Comte de la Marche, lorſque Pierre de Bretagne alla lui annoncer les conditions auſquelles le Roi lui accordoit le pardon, elles lui parurent ſi rudes, qu'il en demeura tout conſterné, & fut quelque tems ſans pouvoir parler, tant la douleur le ſerroit. Mais le Comte de Bretagne lui fit comprendre, qu'il valoit mieux ſauver une partie de ſes Etats, que de perdre tout. Il prit enfin ſon parti, & apporta lui-même le Traité ſigné au Roi. Il ſe jetta à ſes piés, pour lui demander miſericorde. La Reine ſa femme, dont l'orgueil ne fut jamais plus humilié qu'en cette occaſion, y parut auſſi en poſture de ſuppliante. Le Roi fit promettre au Comte ſur le champ, en vertu de ſon hommage & de ſa qualité de Vaſſal, qu'il accompagneroit au plûtôt avec ſes Troupes, le Comte de Bretagne contre le Comte de Toulouſe, qu'on avoit pareillement réſolu de châtier.

Matth. Paris.

Inventaire des Chartres, T. I. Poitou. I. ſac n. 18.

La fuite du Roi d'Angleterre ruina tout ſon parti en Poitou &

Soumiſſions des autres Rebelles.

1242.

Ibid.

Inventaire des Chartres T. 1. Poitou. [illegible] n. 9 & 15.

en Xaintonge. Renaud de Pons emploïa le credit de tous ses amis qu'il avoit à la Cour, pour faire sa paix. Il l'obtint avec beaucoup de peine, en se livrant lui-même & sa Ville de Pons à la misericorde du Roi. Guillaume l'Archevêque Seigneur de Partenai en fit autant. Le Vicomte de Touars, & tous les autres racheterent de même leur ruine prochaine, par une soumission entiere. Hertolde de Mirebeau fut le seul qui refusa de se rendre, avant que d'en avoir eu la permission du Roi d'Angleterre. Il alla le trouver à Bourdeaux, l'assura de son zele & de son attachement pour son service, & qu'il périroit plûtôt, que de rien faire d'indigne de la fidelité qu'un Sujet devoit à son Roi: mais en même-tems il lui representa l'impuissance où il étoit, de résister à un ennemi victorieux si puissant, & sous qui tout plioit. Le Roi d'Angleterre consentit qu'il s'accommodât. Il vint ensuite trouver le Roi, qui le reçut bien, loua sa generosité, & lui laissa la garde de sa Place, à condition qu'il auroit pour lui, puisqu'il étoit devenu son Vassal, la même fidelité qu'il avoit eue pour le Roi d'Angleterre. Les autres Places, qui appartenoient au Roi d'Angleterre en ces quartiers la, ouvrirent leurs portes, & se rendirent sans résistance, excepté Montauban, & quelques Châteaux des environs.

Ibid.

Le Roi d'Angleterre demande aussi la paix.

On n'étoit encore qu'au mois d'Août, & la consternation étoit si grande parmi les Anglois, que Henri apprehenda pour la Gascogne. Il lui venoit des avis de toutes parts, que le Roi étoit sur le point de marcher de ce côté-là. Et de plus, quoiqu'alors on ne fit pas sur mer des armemens pareils à ceux que nous voïons de notre tems; toutefois les Armateurs des deux Nations se faisoient une cruelle guerre, où les Anglois avoient du dessous pour l'ordinaire. Tant de mauvais succès obligerent le Roi d'Angleterre à demander la paix comme les autres.

Matth. Paris.

On lui accorde une Treve.

Le Roi, tout porté qu'il étoit à la douceur, se voïant en si beau chemin, délibera fort sur ce point-là. C'étoit un coup d'Etat de chasser de France les Anglois, qui depuis qu'ils y avoient mis le pié, n'avoient point cessé d'en troubler le repos en soutenant les Factieux, que l'esperance de cet appui engageoit aisément à la révolte. Les conjonctures étoient les plus favorables du monde. Mais d'autre part les chaleurs excessives avoient causé tant de maladies & de morts dans l'Armée, qu'elle en étoit très-affoiblie. Il étoit mort près de quatre-vingts Seigneurs portans

sans Bannieres, & plus de vingt mille Soldats. Le Roi même ne se portoit pas fort bien, & ce fut principalement cette derniere raison, qui obligea le Conseil de ce Prince à écouter les propositions du Roi d'Angleterre, auquel on accorda, non pas la Paix, mais une Tréve de cinq ans & demi. 1242.

Le Roi à son retour fit faire de nouvelles fortifications à Xaintes, pourvût à la sûreté & à la tranquillité du Païs, & revint à Paris, où sa santé se rétablit. Mais Henri, soit pour tenir les Gascons dans l'obéissance, soit pour ne pas paroître en Angleterre, jusqu'à ce que le tems y eût un peu effacé l'idée de sa honteuse expedition, demeura en Gascogne, & y fit reconnoître par les Peuples son fils le Prince Edouard pour leur Seigneur, quoiqu'il n'eût encore que trois ans. Ainsi finit cette année 1242. si glorieuse & si heureuse pour la France, qui fit voir qu'un Roi Saint, peut-être non seulement vaillant, mais encore Conquerant; pourvû que l'injustice de ses ennemis lui fournisse des sujets de conquêtes, que la vertu & la justice, hors de ce cas, lui défendent de faire.

Après avoir dompté les Anglois & les Rebelles, il restoit encore au Roi de mettre le Comte de Toulouse à la raison. Il avoit été un des principaux & des plus ardens Chefs de la Ligue. Il y avoit fait entrer Roger Comte de Foix, Amauri Vicomte de Narbonne, Pons de Olargues, & quantité d'autres des plus puissans Seigneurs du païs. Mais en trahissant son Souverain, il étoit lui-même trahi par ses Vassaux, qui le haïssant beaucoup, avoient moins dessein de le secourir, que de l'engager à se perdre lui-même par cette fausse & injuste démarche. En effet, Guillaume Arnaud, de l'Ordre de Saint Dominique, Inquisiteur de la Foi, & Etienne de l'Ordre de Saint François son Collegue, aïant été assassinés par les Albigeois dans le Palais même du Comte de Toulouse à Avignonnet, sans qu'on en fit aucune justice, le Comte de Foix & les autres prirent cette occasion pour dégager leur parole, protestant qu'ils ne prendroient jamais les armes en faveur d'un fauteur d'Heretiques, & d'un persecuteur déclaré des Catholiques. 1243. Guillelm. de Podio Laurentii.

C'étoit-là ce qui avoit empêché le Comte de Toulouse, de venir joindre le Comte de la Marche & le Roi d'Angleterre avec ses troupes, & ce qui rompit les mesures du Roi d'Arragon. Car ce Prince qui avoit le même dessein, n'osa s'expo-

1245. Matth. Paris

ser à passer au travers d'un païs, dont ces Seigneurs étoient maîtres, & où ils pouvoient l'attaquer à tous les passages des montagnes, & à tous les défilés, dont le chemin qu'il auroit été obligé de tenir étoit plein. De sorte que jamais diversion ne fut plus favorable au Roi, & c'est ce qui lui facilita beaucoup ses Victoires.

Hommages du Comte de Foix rapportés par Catel dans son Histoire de Toulouse.

Le Comte de Foix en profita pour secouer la domination du Comte de Toulouse, & pour rendre son Comté, un Fief relevant immediatement de la Couronne.

Matth. Paris.

Le Comte de Toulouse dans cet embarras, ne pensa plus qu'à faire son accord avec le Roi, si toutefois il le vouloit serieusement; car il vint secretement trouver le Roi d'Angleterre, pour l'exhorter à ne point perdre courage, lui promettant d'être toûjours dans ses interêts contre la France.

Quoi qu'il en soit, tandis que l'Evêque de Toulouse agissoit pour lui à la Cour de France, il n'oublia rien pour engager la Reine mere à ménager sa paix auprès du Roi. Il écrivit à ce Prince pour lui demander pardon de sa revolte, & lui donna la Carte blanche.

Lettre du Comte de Toulouse à la Reine Blanche.
Inventaire des Chartres, T. 5. Toulouse. 5.

Le Roi n'étoit pas éloigné d'un accommodement, ; mais pour le hâter, il envoïa en même tems un Corps d'Armée du côté de Cahors, & des Plenipotentiaires, pour écouter les propositions du Comte de Toulouse; ces Plenipotentiaires étoient Hugues Evêque de Clermont, Imbert de Beaujeu, Ferri Maréchal de France, Jean le Jai & Guillaume de Limoges.

Le Comte de Toulouse fait aussi sa paix.

Ils confererent avec le Comte, & conclurent une Tréve, en attendant qu'on pût traiter de la Paix en presence du Roi. Cette Paix fut conclue quelque tems après, conformément à l'ancien Traité de Paris. Le Comte livra encore quelques Forteresses au Roi pour sureté de sa parole. Il renonça à tout commerce avec les Heretiques, promit de les exterminer, & fit pendre ainsi qu'il s'y étoit engagé, ceux qui avoient assassiné les Inquisiteurs. Ces Saints Religieux furent, depuis leur mort, regardés & honorés avec raison, comme des Martyrs mis à mort par les Heretiques en haine de la Foi.

Mousk.

Le Comte de Toulouse, pour marquer au Roi la sincerité de son retour à l'obéïssance qu'il devoit à son Souverain, lui mit entre les mains des Lettres de l'Empereur Frideric, par lesquelles ce Prince l'exhortoit à continuer dans sa révolte. Il est difficile de penetrer les motifs, qui obligeoient Frideric à en user

1243.

ainsi, vû que le Roi avoit toûjours refusé de prendre les armes contre lui, nonobstant les grands avantages qu'on lui offroit, pour l'engager à le faire. Mais c'est qu'il y eut toûjours autant de difference entre la politique de Frideric, & celle de Saint Louis, qu'il y en avoit entre le caractere de l'un & de l'autre; tous deux étoient grands Princes, mais selon des idées de grandeur très-differentes.

Tresor des Chartre: Laïette M. Treugæ Anglia.

Au mois d'Avril de cette même année, la Tréve entre la France & l'Angleterre fut confirmée à Bourdeaux, & mise en execution. Jusques-là, à voir la maniere dont on se comporta de part & d'autre, depuis que les armées eurent quitté la campagne au delà de la Loire, il semble qu'on n'eût fait qu'un simple projet de Traité, sans rien déterminer de bien positif; car le Roi d'Angleterre reprit quelques Châteaux, si-tôt que le Roi se fut retiré, & d'autre part le Comte de Bretagne & les Armateurs de Calais, rendoient la mer entierement impratiquable aux Anglois.

Matth. Paris.

Par ce Traité de Bourdeaux, le Roi demeura en possession de toutes ses conquêtes; Henri lui rendit les Places qu'il avoit prises depuis la fin de la derniere campagne, & s'obligea à lui païer cinq mille livres sterlin en cinq années.

Malgré la Tréve, le Comte de Bretagne continua encore ses courses dans la Manche; & il fallut que le Roi, à la priere de Henri, usât des plus rudes menaces, pour l'en empêcher.

Ibid.

Les Gascons qui trouvoient leur compte à avoir le Roi d'Angleterre en leur païs, pour les grandes largesses qu'il leur faisoit, afin de se les attacher, & de les empêcher de suivre l'exemple de leurs voisins, faisoient toûjours naître divers incidens pour le retenir. Ce qui joint au danger du passage, à cause des Armateurs du Comte de Bretagne, lui fit retarder son embarquement jusqu'à la fin de Septembre. Il repassa enfin en Angleterre autant déchargé des grands Trésors qu'il en avoit transportés en France, qu'accablé de chagrin pour le mauvais succès de son entreprise, qui n'avoit pû lui réussir plus mal.

Le Roi d'Angleterre repasse la mer. Ibid.

Au contraire, le fruit des Victoires de Louis, & de cette Tréve en même-tems si glorieuse & si avantageuse, fut la tranquillité de la France, qui ne s'étoit de long-tems trouvée en une si profonde paix dans toutes les parties de l'Etat. C'est ce qui donna lieu au Roi de penser plus que jamais à celle de l'Eglise.

Il y avoit dix-huit mois que le Saint Siege étoit vacant par la

1243. mort de Celestin IV. Les Cardinaux en rejettoient la faute sur Frideric, & Frideric sur les Cardinaux. Ceux-ci se plaignoient sur-tout de ce que l'Empereur retenoit encore dans ses Prisons, ceux de leurs confreres qu'il avoit pris sur la mer, lorsqu'ils alloient au Concile convoqué par Gregoire IX. & protestoient qu'ils n'éliroient point de Pape, que les Cardinaux prisonniers ne fussent mis en liberté, afin que tous pussent faire l'Election d'un commun consentement.

Matthieu Paris.

L'Empereur se relâcha sur ce point & délivra les Cardinaux; mais voïant qu'ils ne pouvoient encore s'accorder, que les divers interêts les tenoient partagés, & qu'une affaire de cette importance n'étoit gueres plus avancée qu'auparavant, il eut recours aux moïens les plus violens pour les contraindre à la finir; car il fit investir Rome par son armée, & ravager toutes les Terres des Cardinaux.

Apud Petrum de Vineis, Cap. 35. L. 1.

Le Roi animé d'un zele sans doute beaucoup plus pur & moins violent que celui de l'Empereur, écrivit en même tems aux Cardinaux une Lettre * fort vive sur le même sujet, où il leur reprocha leurs partialités, & leur insensibilité pour le bien general de l'Eglise, leur promettant neanmoins sa protection contre Frideric, *dont nous ne craignons*, disoit-il, *ni la haine, ni les artifices, & dont nous blâmons la conduite, parce qu'il semble vouloir être en même tems Empereur & Pape.*

Election d'un nouveau Pape sous le nom d'Innocent IV.

Les Cardinaux pressés & sollicités ainsi de toutes parts, s'assemblerent à Anagnie, & élurent enfin le jour de S. Jean-Baptiste le Cardinal Sinibalde de la Maison de Fiesque, qui prit le nom d'Innocent IV. C'étoit un homme de merite, d'un grand sens, fort habile, & aimé de l'Empereur, qui connoissant pourtant sa fermeté, dit à un de ses Confidens lorsqu'il apprit la nouvelle de son Election, *le Cardinal étoit mon bon ami: mais le Pape sera pour moi un dangereux ennemi.* Il en témoigna neanmoins beaucoup de joie en public, lui envoïa une solemnelle Ambassade, dont étoit le fameux Pierre des Vignes son Chancelier, qui nous a conservé quantité de Lettres sur les differends de l'Empereur son maître avec les Papes.

Joannes Villani. l. 6. Cap. 24.

Les Ambassadeurs présenterent à Innocent une Lettre de ce Prince fort honnête, où il lui faisoit offre de ses services & de

* Cette Lettre commence par ces mots, *Philippus Rex Francorum*: mais c'est une méprise du Copiste, qui a transcrit l'Original, & qui a mis *Philippus* pour *Ludovicus*.

toute sa puissance pour le bien de l'Eglise, en ajoûtant toutefois à la fin du compliment, *sauf les droits & l'honneur de l'Empire, & des Roïaumes que nous possedons;* paroles dont la signification étoit toute autre à la Cour des Empereurs, qu'en celles des Papes, & qui faisoient entre eux toute la difficulté des accommodemens.

1243.

Petrus de Vineis. Cap. 33.

Le Pape récrivit à l'Empereur, qu'il le verroit avec joie rentrer dans la Communion des Fideles, dont l'excommunication le tenoit depuis long-tems separé, & qu'il le recevroit à bras ouverts, pourvû qu'il satisfît l'Eglise sur les points, pour lesquels Gregoire son prédecesseur l'avoit excommunié; que lui de son côté étoit prêt de le satisfaire sur ses plaintes; qu'en cas qu'il pût montrer que le Saint Siege lui eût fait quelque tort, il étoit en résolution de le réparer, & qu'il s'en rapporteroit volontiers au jugement des Rois & des Evêques, dans un Concile qu'il s'offroit de convoquer sur ce sujet. Il lui fit demander aussi avant toutes choses, par ses Envoïés la délivrance des autres prisonniers, qui avoient été pris sur la mer avec les Cardinaux qu'on avoit déja relâchés.

Regest. Innocent. IV. Epist. 1.

Sententia depositionis Friderici.

Ces Envoïés furent Pierre de Colmieu Archevêque de Rouen, qui étoit venu à Rome de la part du Roi pour travailler à la reunion des deux Puissances, Guillaume Evêque de Modene, & Guillaume Abbé de Saint Facond.

L'Empereur aïant écouté les demandes des Envoïés du Pape, fit aussi les siennes, & demanda entre autres choses, que le Pape rappellât le Legat qui maintenoit toûjours la révolte des Villes de Lombardie, contre leur Souverain. Surquoi les Envoïés aïant écrit au Pape, il répondit en montrant le peu d'équité de plusieurs des plaintes de l'Empereur; & sur l'article du Légat en particulier, il dit qu'il ne pouvoit pas avec honneur le rappeller, ni abandonner des Peuples, qui avoient soûtenu si constamment les interêts du Saint Siege, à moins que l'Empereur ne promît de ne les pas maltraiter, & ne leur accordât une Tréve.

Comme la protection que le Saint Siege donnoit aux Villes de Lombardie, avoit toûjours été l'obstacle invincible de l'accommodement de l'Empereur avec Gregoire IX. & qu'en ce même tems-là plusieurs autres Villes d'Italie, qui avoient été ou neutres, ou pour l'Empereur, se déclarerent hautement pour

1243. le parti du Pape, la négociation de l'Archevêque de Rouen n'aboutit à rien, non plus que les sollicitations du Roi qui avoit cette paix fort à cœur. Il obtint alors la reconciliation du Comte de Toulouse avec l'Eglise, qu'il demanda instamment au Pape tout indigne qu'étoit le Comte par sa conduite passée, de cette nouvelle bonté du Roi à son égard.

Rupture de l'Empereur avec lui.

Fridéric recommença à mettre en usage les voies de fait. Il fit garder tous les passages des Alpes. Il mit en mer quantité d'Armateurs, pour empêcher que le Pape ne pût avoir communication avec les autres Princes : & quelques Peres Cordeliers aïant été pris & trouvés saisis de Lettres du Pape pour diverses Cours de l'Europe, il les fit pendre.

Matth. Paris.

Il naît un Fils au Roi.

Nangius.

Pendant que cette rupture jettoit de nouveau l'Italie dans la consternation, la France étoit dans la joie par la naissance d'un successeur de la Couronne. C'étoit le troisiéme enfant que la Reine avoit mis au monde : les deux autres étoient deux filles, qui furent nommées, l'une Blanche, & l'autre Isabelle. On donna au Prince nouveau né le nom de Louis.

Nouveau Reglement pour prévenir les troubles.

Le Roi qui vouloit, autant qu'il étoit en son pouvoir, s'assurer de la fidelité de ses Sujets, en vûe de maintenir la tranquillité dans son Roïaume, fit vers ce tems-là une chose, que nul de ses prédecesseurs n'avoit entrepris de faire. Elle étoit contre un usage reçû de tout tems, & qui devoit faire de la peine à beaucoup de Seigneurs ; mais d'ailleurs, elle étoit d'une très-grande importance pour la sureté de l'Etat, & pour empêcher toutes les intelligences secretes, que des esprits brouillons tâchoient toûjours d'entretenir avec les ennemis.

Plusieurs Seigneurs & Gentilshommes François, & principalement les Normans, avoient des Fiefs en Angleterre. La coûtume étoit que quand il y avoit guerre entre les deux Nations, ceux qui en vertu de ces Fiefs qu'ils possedoient dans l'un & dans l'autre Roïaume, étoient Vassaux des deux Rois, se déclarassent pour le parti de celui dont ils tenoient le plus considerable de leurs Fiefs, étant par là censés être comme ses Sujets naturels tant que la guerre duroit. Le Prince contre qui ils servoient, saisissoit les autres Fiefs du Seigneur qui se trouvoient dans son Roïaume, mettoit ses Troupes dans les Places & dans les Forteresses qui en dépendoient, à condition de les restituer après la guerre finie. Cela ne s'observoit pas seulement entre les

Rois de France & d'Angleterre; mais encore entre la France & d'autres Souverains; & on en usa ainsi toutes les fois que l'Empire eut guerre avec la France. 1243.

Bien plus, dans les guerres particulieres que les Seigneurs & les Gentilshommes Fieffés se faisoient souvent les uns aux autres, & qu'ils prétendoient avoir droit de faire, sans que le Roi pût les en empêcher hors certains cas particuliers, les choses se passoient à proportion de même. Le Vassal optoit: il prenoit le parti d'un des Seigneurs dont il relevoit, & abandonnoit pendant la querelle, le Château qu'il avoit dans le Fief de celui contre qui il prenoit les armes, & on le lui rendoit dans le même état après l'accommodement. Il y avoit sur cela divers Reglemens qui s'observoient assés exactement.

Le Roi prit donc la résolution d'abolir cet usage à l'égard de l'Angleterre, & dans une Assemblée qu'il fit de ces Seigneurs, qui avoient des Fiefs des deux côtés, il leur déclara, qu'il leur laissoit la liberté entiere de le choisir lui, ou le Roi d'Angleterre pour leur seul & unique Seigneur; mais qu'il vouloit qu'ils se déterminassent à l'un ou à l'autre, alleguant à ce propos le passage de l'Ecriture, qui dit: *Que personne ne peut servir en même tems deux Maîtres.* Matth. Paris.

Quelque interêt que ces Seigneurs eussent à ne pas subir cette nouvelle loi, qui les privoit ou des biens qu'ils avoient en Angleterre, ou de ceux qu'ils possedoient dans le Roïaume de France, ils s'y soumirent neanmoins, les uns par complaisance pour le Roi, les autres, parce qu'ils voïoient que leur resistance auroit été inutile. Quelques-uns d'entre eux passerent au service du Roi d'Angleterre: la plûpart s'attacherent à celui du Roi de France, & ce Prince, sans doute, les dédommagea de la perte de ce qu'ils abandonnoient, en leur donnant les terres de ceux qui le quittoient.

Le Roi d'Angleterre aïant appris ce que le Roi avoit fait, en fut choqué, & sans garder les mêmes ménagemens, ni proposer l'option, comme le Roi de France, il confisqua les terres que les Seigneurs François, & principalement les Seigneurs Normans, possedoient dans ses Etats. Dequoi ils furent tellement irrités, qu'ils firent tous leurs efforts pour engager le Roi à lui déclarer la guerre, soutenant que par cette confiscation, il avoit rompu la Tréve. Mais il les adoucit par ses promesses & par ses libe- 1244.

1244. ralités, & ne crut pas que la chose meritât qu'on recommençât une guerre si funeste aux deux Nations.

[illegible]

Tandis que le Roi mettoit toute son application à maintenir la tranquillité dans son Etat, l'Italie se trouvoit déchirée plus que jamais par les guerres civiles, dont le Pape rejettoit toûjours la faute sur l'Empereur & l'Empereur sur le Pape. L'Empereur écrivoit aux Princes, qu'il étoit prêt de s'en rapporter aux Rois de France & d'Angleterre pour ses interêts les plus essentiels, & le Pape protestoit au contraire, qu'il ne demandoit que l'execution des paroles que l'Empereur lui avoit fait porter de sa part pour la paix, & que ce Prince ne cherchoit par ses feintes, & par ses artifices, qu'à imposer à toute l'Europe, & à réduire l'Eglise & le S. Siege en servitude. Il fulmina de nouveau l'excommunication contre lui, & la fit publier par tout. Elle fut publiée à Paris dans les Eglises, & à cette occasion un Curé de cette Capitale fit une action aussi temeraire, qu'elle étoit peu convenable à un sujet trop serieux, pour y faire entrer la plaisanterie. Il monta en Chaire & parla de la sorte à ses auditeurs. « Vous sçavez, mes Freres, que j'ai reçû ordre de publier l'excommunication fulminée par le Pape, contre Fridéric Empereur, & de le faire au son des cloches, & tous les cierges de mon Eglise étant allumés. J'en ignore la cause, & je sçai seulement qu'il y a entre ces deux puissances de grands differends, & une haine irréconciliable. Je sçai aussi qu'un des deux a tort, mais je ne sçai qui l'a des deux. C'est pourquoi de toute ma puissance, j'excommunie & je déclare excommunié celui qui fait injure à l'autre, & j'absous celui qui souffre l'injustice, d'où naissent tant de maux dans toute la Chrétienté. » Ainsi parla ce temeraire Pasteur. La chose fit rire non seulement dans l'Auditoire & dans tout Paris, mais encore dans tous les Païs étrangers. L'Empereur qui l'apprit des premiers en fit faire au Curé des complimens, qu'il accompagna de presens considerables. Le Pape s'en ressentit à son tour, & le Curé quelque tems après fut mis en penitence. C'est le sort ordinaire de ces sortes d'avanturiers, qui s'ingerent sans caractere de dire leurs sentimens sur les differends des deux puissances: ils sont d'abord applaudis d'un parti, & puis ensuite sacrifiés aux ressentimens de l'autre.

Matth. Paris.

[illegible]

Cependant l'Empereur poussa si vivement le Pape, qu'il fut obligé de s'enfuir d'Italie, & de chercher un azyle en deçà des Alpes.

Alpes. Il se sauva d'abord au travers de bien des dangers à Genes sa patrie; mais ne s'y croïant pas en sureté, il en partit sans trop sçavoir encore quel lieu il choisiroit pour sa retraite. Son dessein étoit de venir en France; il n'étoit pas certain qu'on voulût l'y recevoir; & son incertitude n'étoit pas sans fondement. 1244.

Soit qu'il eût déja fait sonder le Roi là-dessus, soit qu'il sçût que les Seigneurs de France n'étoient pas dans une disposition favorable à son dessein, il ne s'adressa pas immediatement à ce Prince: mais il prit une autre voie. Il sçavoit que le Roi avoit une extrême consideration pour tout l'Ordre de Cîteaux. Il apprit qu'il honoroit de sa presence le Chapitre qui devoit s'y tenir au mois de Septembre, & il engagea l'Abbé & tout l'Ordre à demander au Roi son agrément pour sa retraite dans le Roïaume.

Le Roi se rendit en effet à Cîteaux avec la Reine sa mere, les Comtes d'Artois & de Poitiers, & quelques autres des principaux Seigneurs de France. Matth. Paris.

Comme c'étoit la premiere fois qu'il venoit à cette celebre Abbaïe, on l'y reçût avec les honneurs & les ceremonies dûes à la Majesté & à la vertu d'un si Saint & d'un si grand Prince. L'Abbé de Cîteaux, tous les Abbés de l'Ordre & les Religieux, au nombre de cinq cens, vinrent au devant de lui. Le Roi descendit de cheval, & reçut leurs complimens avec toute la bonté possible.

Ce Prince entra dans le Chapitre, & s'y étant assis, accompagné des Seigneurs, & de la Reine sa mere, à qui par le respect qu'il avoit toûjours pour elle, il fit prendre la premiere place, l'Abbé de Cîteaux à la tête de ce grand cortege d'Abbés & de Religieux, vint se jetter à ses piés; le Roi les voïant tous à genoux, se mit à genoux lui-même, les fit relever, & leur demanda ce qu'ils souhaitoient de lui.

L'Abbé lui fit un discours fort pathetique, pour le supplier de prendre en main la cause du Chef de l'Eglise persecuté par l'Empereur, & finit en le conjurant les larmes aux yeux, de vouloir bien lui donner un azyle dans son Roïaume; comme ses predecesseurs avoient toûjours fait à l'égard des autres Papes, & en particulier Louis le Jeune son Bisaïeul à l'égard du Pape Alexandre III. Les autres Abbés & les Religieux accompagnerent *Il fait demander un azyle en France.*

1244. le discours de l'Abbé de Citeaux de leurs gemissemens & de leurs larmes, & firent par-là connoitre au Roi, que c'étoit une grace, que l'Ordre en general, pour qui il avoit tant de consideration, lui demandoit tout d'une voix.

Rien n'étoit plus capable de toucher le Roi que ce spectacle, & les prieres de tant de saints Religieux en faveur du Chef de l'Eglise. Il leur répondit qu'il étoit très-édifié de l'attachement qu'ils faisoient paroitre pour le Pere commun des Fideles, qu'ils ne pouvoient pas douter que lui-même n'en eût aussi beaucoup, & qu'il ne fût bien sensible aux maux que souffroit le Pape; qu'il auroit égard à leur Requête, qu'il étoit très-disposé à soutenir les interêts de l'Eglise, & à la mettre à couvert de toutes sortes d'injures; qu'il prendroit la protection du Pape autant que son devoir & son honneur l'exigeoient de lui: mais qu'il ne pouvoit point recevoir le Pape en France, qu'il n'eût consulté sur cela les Seigneurs qui l'accompagnoient, & il ajoûta qu'il ne tiendroit pas à lui que tout l'Ordre de Cîteaux ne fût satisfait.

On le lui refuse. L'Abbé le remercia d'une si favorable réponse, & lui promit en reconnoissance au nom de l'Ordre, de le rendre participant de toutes les prieres, & de toutes les bonnes œuvres qui s'y feroient. Mais les Seigneurs consultés quelque tems après, ne furent pas d'avis que le Pape vînt faire sa demeure en France. La jalousie qu'ils avoient conçûe contre la puissance des Ecclesiastiques dans le Roïaume, avec lesquels ils contestoient sans cesse sur les bornes de leur Jurisdiction, leur fit apprehender la presence du Pape, en qui cette puissance reside avec plus de plenitude. On le pria, comme il s'avançoit vers Lyon, de ne pas passer outre. Le Roi d'Angleterre, & le Roi d'Arragon lui refuserent pareillement l'entrée de leurs Etats. De sorte qu'il fut obligé de demeurer à Lyon qui n'étoit pas encore alors réuni au

Matth. Paris. Roïaume de France. Il relevoit de l'Empire, comme je l'ai déja remarqué; mais de maniere neanmoins, que l'Archevêque en étoit le Seigneur, & que les Empereurs depuis long-tems n'y avoient aucune autorité.

Le Souverain Pontife ressentit vivement ce refus, & lorsque le Docteur Martin son envoïé lui rapporta la réponse du Roi

Ibid. d'Angleterre, on dit que dans la colere il lâcha ces paroles, qui choquerent extrémement les Souverains. " Il faut, dit-il, venir ,, à bout de l'Empereur, ou nous accommoder avec lui; & quand

„ nous aurons écrasé ou adouci ce grand Dragon, nous foulerons aux piés sans crainte, tous ces petits Serpens. „ Dès lors 1244.
il résolut de faire son sejour à Lyon, & d'y assembler un Concile, pour y citer Frideric & l'y déposer, s'il refusoit de s'accommoder avec le Saint Siege; mais sur ces entrefaites il survint un accident, qui jetta toute la France dans une extrême consternation.

Le Roi tombe malade dangereusement.

Le Roi fut attaqué d'une dissenterie & d'une violente fievre, qui en peu de jours firent desesperer de sa vie. Le Sire de Joinville dit que ce fut à Paris qu'il tomba malade: les autres disent que ce fut à Pontoise. Il se condamna lui-même, & après avoir donné ses ordres pour quelques affaires importantes de son Etat, il ne pensa plus qu'à paroître au jugement de Dieu, & à mourir en Saint, ainsi qu'il avoit vécu.

C'est en ces tristes occasions, où paroissent l'estime & l'amour que les peuples ont pour leur Souverain, & jamais on n'en vit de plus sensibles & de plus sinceres marques qu'en celle-ci. L'affliction étoit generale par toute la France. L'inquiétude & la douleur étoient peintes sur le visage de tout le monde. La Noblesse, le Peuple, les Ecclesiastiques prenoient également part à ce malheur public. Les Eglises ne desemplissoient point; on faisoit par tout des Prieres & des Processions publiques. On venoit en foule de toutes les Provinces, chacun voulant s'assurer par soi-même de l'état où ce Prince se trouvoit.

Nangius in Gestis Ludov.

Joinville.

Ibid.

Il tomba dans une si profonde léthargie, qu'on fut en doute s'il étoit mort, ou s'il avoit encore quelque reste de vie; de sorte qu'une Dame de la Cour, qui l'avoit toûjours assisté pendant sa maladie, le croïant passé, voulut lui couvrir le visage; mais une autre s'y opposa, soûtenant qu'il n'étoit pas encore mort. Il fut un jour entier dans cet état, & la nouvelle de sa mort se répandit par toute l'Europe. La Reine mere ordonna qu'on exposât la chasse de Saint Denys, & fit apporter le morceau de la vraie Croix, & les autres Reliques qu'on avoit eues de l'Empereur Baudouin, & les fit mettre sur le lit du malade, en faisant tout haut à Dieu cette priere fervente. „ Seigneur glorifiez, non pas „ nous, mais votre saint Nom, sauvez aujourd'hui le Roïaume „ de France, que vous avez toûjours protegé. „ Le Roi revint à l'instant de son assoupissement, & la chose fut regardée de tout

Matth. Paris.
Mattheus Vvestmonaster.

1244.

[illegible] in Gestis [illegible]

le monde comme un effet miraculeux de ces sacrés monumens de la Passion du Sauveur du monde.

Les premieres paroles que le Roi profera en ce moment, furent pour demander la Croix à Guillaume Evêque de Paris, qui étoit là présent, & pour faire le vœu du voïage d'outremer, résolu d'emploier ses armes & la vie qui lui avoit été renduë, à délivrer la Terre-Sainte de la tyrannie des Mahometans. L'Evêque le satisfit, & lui presenta une croix qu'il baisa avec beaucoup de devotion.

[illegible] Joinville.

Ce vœu que le Roi fit diminua beaucoup la joie que ce premier raïon d'esperance avoit donnée à toute la Cour ; & la Reine mere, qui prévoïoit qu'il accompliroit infailliblement cette promesse, en parut presque aussi consternée, qu'elle l'avoit été du danger extrême où elle l'avoit vû un moment auparavant. La fiévre diminua peu à peu, & le Roi après un ou deux mois de convalescence, se trouva parfaitement rétabli.

1245.

Il n'executa pas neanmoins si-tôt son dessein. Les preparatifs pour une expedition si importante, & d'autres affaires lui firent differer le voïage pendant deux ans & demi. Mais il écrivit aux Chrétiens de la Terre-Sainte pour ranimer leur courage, les assurant qu'il iroit bientôt à leur secours, & en attendant il y fit passer quelques Troupes. Il demanda au Pape des Missionnaires, pour prêcher la Croisade dans son Roïaume, & s'appliqua durant cet intervalle, à mettre la France en état de pouvoir se passer de sa presence.

Spicil. p. 227. Matth. Paris.

Concile à Lyon, ou [illegible]

Le Concile convoqué à Lyon occupoit cependant l'attention de toute l'Europe, il commença à la fin du mois de Juin. Cent quarante-quatre Evêques de diverses Nations s'y trouverent en personne, & plusieurs autres par Procureur. Baudouin Empereur de Constantinople, les Comtes de Toulouse & de Provence, les Ambassadeurs de la plûpart des Souverains de l'Europe s'y rendirent, & Thadée de Sessa, Envoïé de l'Empereur Fridéric, y parut aussi avec quelques autres Agens ses Collegues, pour y soûtenir les interêts, & défendre la cause de son maitre.

Le but de la convocation du Concile n'étoit pas seulement, de terminer les differends de ce Prince avec le Saint Siege, & de rendre la paix à l'Eglise ; mais encore d'unir tous les Princes Chrétiens entre eux, pour la défense de la Religion contre les Infideles. L'engagement que le Roi avoit déja pris par son vœu,

étoit un grand exemple, & l'on peut même assûrer que sans cela, tous les efforts & toutes les bonnes intentions du Pape sur ce point là, auroient eu peu d'effet. 1245.

La premiere de ces deux importantes affaires, fut celle qui occupa d'abord le Concile. Il ne s'agissoit pas de moins que de la deposition de l'Empereur. Les Manifestes qui avoient depuis long-tems été publiés de part & d'autre, étoient entre les mains de tout le monde ; & l'on peut dire que la lecture de ces pieces, que tous les Evêques du Concile avoient vûes, étoit suffisante pour l'instruction du procès. On ne laissa pas toutefois d'admettre à l'Audience l'Ambassadeur de l'Empereur, qui après avoir tâché par un discours fort éloquent, de justifier la conduite de son maître, offrit de sa part au Concile : Premierement de restituer à l'Eglise Romaine tout ce qu'il avoit pris sur elle, & de réparer tous les dommages qu'il lui avoit causés pendant la guerre. En second lieu, de faire tous ses efforts pour réünir l'Eglise Grecque à l'Eglise Romaine. En troisiéme lieu, d'attaquer en divers endroits les Infideles, & de passer en personne dans la Terre-Sainte, pour y rétablir les affaires des Chrétiens, & remettre sur pié le Roïaume de Jerusalem.

L'Ambassadeur avoit besoin de motifs aussi forts que ceux-là, pour ramener les esprits, & pour ébranler les Peres du Concile, la plûpart fort mal disposés à l'égard de l'Empereur. Ces offres neanmoins étoient si considerables, que si on eût pû s'assûrer de l'execution, l'accommodement auroit été bientôt conclu. Ce fut aussi par cet endroit, que le Pape s'y prit, pour diminuer l'impression que le discours de l'Ambassadeur paroissoit faire sur ceux qui l'écoutoient.

Il se leva & adressant la parole à ce Ministre ; " Voilà, dit-il, Matth. Paris.
„ de belles & de magnifiques promesses, mais qui ont été déja
„ faites plusieurs fois, sans qu'on en ait vû aucun effet, & on est
„ trop convaincu qu'elles ne s'accompliront jamais. On en voit
„ l'artifice. La coignée est déja à la racine de l'arbre ; on veut
„ suspendre le coup qui doit l'abattre, & empêcher le Concile
„ de rien décider, pour se moquer des Evêques qui le composent, si-tôt qu'ils se seront séparés. Après que Fridéric a tant
„ de fois violé la paix qu'il avoit jurée sur le salut de son ame,
„ comment l'en croire aujourd'hui sur sa parole ? Quelle caution
„ peut-il donner ? & s'il ne gardoit pas encore ses nouvelles pro-

1245. „ messes, quels moïens nous resteroit-il pour le contraindre à „ les tenir ?„

Ibid. L'Ambassadeur reprit, & dit que pour des cautions, il en avoit de bonnes à donner, & que l'on ne pouvoit refuser sans faire affront aux plus puissans Princes de l'Europe, que c'étoit le Roi de France & le Roi d'Angleterre.

“ Autre artifice, repliqua le Pape, si j'acceptois ces Garans, „ & que Frideric violât de nouveau son serment, je serois obligé „ de contraindre ces deux Princes à le lui faire observer; & alors „ l'Eglise courreroit risque d'avoir trois puissans ennemis, au lieu „ d'un. „ Il ajoûta que l'Ambassadeur faisoit cette proposition de lui-même, sans être avoué, & que supposé qu'il le fût, il n'avoit qu'à produire son ordre. En effet, il n'en avoit point par écrit, & il n'osa plus insister sur cet article.

Dans la Séance suivante le Pape fit un discours fort vehement contre l'Empereur, où il descendit dans le détail de quantité de crimes, dont il l'accusoit, d'heresie, de parjure, de sacrilege, d'intelligence avec les Sarasins, & produisit plusieurs Lettres scellées du sceau Imperial, par lesquelles il le convainquit d'avoir souvent violé ses sermens.

L'Ambassadeur parla ensuite, & produisit aussi des Lettres du Pape, par lesquelles il entreprit de prouver, que lui-même avoit violé & manqué aux Traités faits avec l'Empereur. Il nia plusieurs faits avancés par le Pape: il s'étendit sur diverses récriminations, & conclut que c'étoit sur le Pape, & non point sur son Maître qu'on devoit rejetter la faute, & les causes de toutes les dissentions & de tous les maux, dont l'Eglise & l'Italie étoient affligées. Mais comme il s'apperçût bien de la mauvaise disposition du Concile à l'égard de l'Empereur, il demanda du tems pour l'avertir de l'état des choses, promettant que ce Prince viendroit lui-même au Concile, pour rendre compte de sa conduite.

Le Pape ne voulut rien écouter, & le Concile étoit prêt de proceder à la condamnation & à la déposition de Frideric, lorsque les Ambassadeurs de France & d'Angleterre s'y opposerent, disant qu'on ne pouvoit pas raisonnablement refuser quelque délai, afin de donner le tems à ce Prince, de venir se défendre devant le Concile.

Le Pape avoit trop d'interêt à ne pas choquer ces deux Cou-

ronnes, pour rejetter la demande des Ambaſſadeurs : c'eſt pourquoi ſur leurs preſſantes inſtances, on accorda deux ſemaines de ſurſéance. Un des Agens de l'Empereur partit pour l'aller trouver. Fridéric le renvoïa avec cette réponſe, que c'étoit déshonorer la Majeſté Imperiale, que d'obliger un Empereur à comparoître devant un Concile pour y être jugé, & qu'il n'y viendroit pas. 1245.

Le Pape ſçût parfaitement bien ſe prévaloir de cette réponſe de l'Empereur. Elle aliena de lui bien des gens qui auparavant lui étoient favorables. Les Anglois ſur-tout en furent choqués. On le traita de réfractaire & de rebelle à l'Egliſe, & d'homme qui ne vouloit reconnoître d'autre loi, que ſa volonté & ſa paſſion.

Le Pape voïant les eſprits dans la diſpoſition où il les ſouhaitoit, tint une nouvelle Séance, & aïant de nouveau expoſé tous ſes griefs & la contumace de Fridéric, il conclut qu'il falloit ſur le champ proceder au jugement.

L'Ambaſſadeur, pour détourner ce coup, proteſta contre tout ce qui s'alloit faire ; & au nom de ſon Maître, il en appella à un Concile plus ſolemnel & plus general que celui ci, où il manquoit quantité d'Evêques de la Chrétienté, qui n'y étoient ni en perſonne, ni par leurs Procureurs, non plus que les Envoïés de pluſieurs Princes.

On y procede contre l'Empereur, qui est déclaré déchu de l'Empire.

Le Pape repartit que ce Concile étoit aſſés nombreux & repreſentoit toute l'Egliſe ; que les Evêques abſens attendoient eux-mêmes depuis long-tems avec impatience, que Fridéric ſe soûmît au jugement de cette Mere commune de tous les Fideles ; qu'une partie de ceux qui manquoient au Concile, étoient dans les priſons de Fridéric, & que pluſieurs autres n'y étoient pas venus par la ſeule crainte des embûches, qu'on leur tendoit ſur les paſſages. Ainſi ſans plus differer, on alla aux ſuffrages, & la condamnation, auſſi-bien que la dépoſition fut reſolue à la pluralité des voix. Après quoi le Pape prononça la Sentence, par laquelle il déclara Fridéric déchu de l'Empire & de ſes Etats, défendant à tous les Fideles de le reconnoître déſormais, ni pour Empereur, ni pour Roi, & de lui obéir en ces deux qualités, & diſpenſant tous les Sujets de l'Empire & des autres Etats, du ſerment de fidelité qu'ils lui avoient fait. Il ajoûta que quiconque dans la ſuite ſuivroit ſon parti, lui donneroit conſeil, ſecours ou protection, ſeroit excommunié *ipſo facto* ; qu'il ordonnoit aux

Ex Regeſto Vatican. Innocentii IV.

1245. Electeurs de l'Empire de proceder à l'élection d'un nouvel Empereur, & se reservoit la nomination d'un autre Roi pour le Roïaume de Sicile, laquelle il feroit avec le conseil de ses freres les Cardinaux de l'Eglise Romaine.

L'Ambassadeur entierement déconcerté, voïant les Cardinaux prêts à éteindre les cierges qu'ils tenoient allumés, selon l'usage ordinaire dans la prononciation des excommunications, s'écria en proferant ces paroles d'une priere de l'Eglise. *Jour, jour de colere, jour de calamité & de misere*, & se retira.

Mesures de l'Empereur [illegible]

Match. Paris.

Fridéric étoit à Turin, quand il apprit cette nouvelle. On peut s'imaginer les mouvemens qu'elle produisit dans le cœur d'un Prince aussi violent que celui-là. S'étant un peu calmé, il se fit apporter la Couronne Imperiale, & la mettant sur sa tête, il dit d'un ton mêlé de colere & de raillerie. *La voilà cette Couronne que l'on veut m'enlever : je la tiens encore, & il y aura bien du sang répandu avant qu'elle m'échappe.*

Epist. 2. Apud Petrum de Vineis.

Cette menace n'eut que trop d'effet. Mais pour prévenir l'impression que pourroit faire dans les Cours de l'Europe, la publication de la Sentence du Pape contre lui, il écrivit une Lettre Circulaire à tous les Princes, pour leur faire comprendre les conséquences de cette entreprise, pour les exhorter à abattre une puissance, dont abusoient si étrangement ceux qui en étoient revêtus, & à réduire tous les Ecclesiastiques de leurs Etats à la même pauvreté, où étoient ceux de la primitive Eglise; qu'il s'agissoit ici, non pas de son interêt particulier, mais de celui de tous les Rois, lesquels doivent tout craindre d'un homme, qui traitoit si outrageusement le premier des Souverains.

Ibid. Epist. 3.

Outre cette Lettre Circulaire, Fridéric en écrivit une particuliere au Roi de France, où repetant les principales choses qui regardoient l'interêt commun que tous les Souverains avoient à ne pas souffrir, que les Papes osassent ainsi attaquer les Têtes Couronnées, il lui faisoit remarquer, que quoique par l'usage le Couronnement des Empereurs appartînt au Pape, elle ne lui donnoit nul droit sur leur Couronne, & sur leur puissance temporelle, & qu'en vertu de cette cérémonie, il ne pouvoit pas plus les en dépouiller, qu'un Evêque particulier d'un Roïaume, pouvoit détrôner le Roi qu'il auroit couronné. Ensuite il lui representoit la nullité des procedures qu'on avoit faites contre lui, le prioit de se souvenir de l'Alliance étroite, qu'il y avoit depuis si

si long-tems entre les Empereurs de sa Maison, & les Rois de France, le conjurant de ne point soûtenir le Pape, ni ses Légats, & de ne pas permettre qu'aucun des Prélats, ou des Ecclesiastiques de son Roïaume, qui pourroit avoir cette qualité de Légat, fit rien de préjudiciable à ses interêts. 1245.

On voit encore une Lettre de Fridéric à Saint Louis sur le même sujet, qui fut apportée par Pierre des Vignes son Chancelier, où il faisoit le Roi Juge, avec les Pairs Laïques & la Noblesse de France, de la justice de sa cause, le prioit de ne point permettre que le Pape tirât de son Roïaume aucun secours, s'offroit à faire la guerre dans la Terre-Sainte ou en personne, ou par son fils Conrad, soit que le Roi y allât lui-même, soit qu'il y envoïât seulement du secours.

Inventaire des Chartres, T. 3. Bul d'or, p. 301.

Chronicon Abbatiæ Senonensis in Vosago.

On ne sçait point en détail ce que le Roi répondit à ces Lettres. Mais on sçait seulement par le témoignage d'un Auteur Contemporain, qu'il n'approuva point du tout la conduite du Pape en cette occasion; & comme il désapprouvoit aussi beaucoup certains emportemens de Fridéric, il ne prit point alors de parti dans cette affaire, & le respect qu'il avoit pour le Chef de l'Eglise, & d'autre part l'interêt qu'il avoit à ne pas autoriser ces dépositions de Souverains, firent qu'il demeura neutre.

Chronicon Abbatiæ Senonensis in Vosago. Lib. 4.

Louis entra bien plus volontiers dans les vûes du Concile de Lyon sur l'autre article qui y fut traité, & qui regardoit la guerre sainte, pour laquelle le Pape & tous les Cardinaux se cottiserent, & reglerent ce que les Ecclesiastiques de toute la Chrétienté devoient fournir, chacun à proportion de leur revenu. Le Concile fit les mêmes Decrets touchant cette guerre, qu'Innocent troisiéme avoit faits dans celui de Latran, & accorda aux Croisés les mêmes Indulgences, & les mêmes Privileges. Il fut de plus ordonné, qu'il y auroit une Paix ou une Tréve de quatre ans entre tous les Princes Chrétiens; qu'on ne feroit point de Tournois durant tout ce tems-là, & que ceux qui en d'autres occasions avoient pris la Croix sans s'être encore acquittés de leur vœu, seroient contraints par les Evêques de la reprendre, sous peine d'excommunication. L'entrevûe que le Roi eut avec le Pape au mois de Novembre en l'Abbaïe de Cluni, fut sur ce sujet, aussibien que sur les moïens de rétablir la paix dans l'Eglise. La Reine-Mere fut seule admise à cette Conférence, & le secret qu'on affecta de garder sur ce qui y fut traité, donna lieu à bien des con-

Decret du Concile touchant la Croisade.

Acta Conc.

Matth. Paris.

1245. jectures. Ce qu'on sçait seulement par une Lettre de Frideric au Roi d'Angleterre, c'est que le Pape ne put être fléchi par les prieres du Roi, & qu'il ne voulut entendre parler d'aucun accommodement, à moins que Frideric ne se soumit absolument, & sans restriction, à ce qu'il plairoit au S. Siege de déterminer touchant les Villes de Lombardie, qui s'étoient depuis longtems révoltées contre ce Prince. Les interêts de ces Villes, que le Pape vouloit ménager, furent toûjours un obstacle invincible à la paix.

Epist. 15 apud Petrum de Vineis.

Le Roi au sortir de Cluni revint par Mâcon, qu'il avoit quelque tems auparavant réüni à son Domaine avec le Comté, dont cette Ville etoit la Capitale. Il l'avoit acheté de la Comtesse de Mâcon, qui se fit Religieuse, après avoir distribué aux pauvres, l'argent qu'elle avoit tiré de cette vente. Il y sejourna quelques jours, & il y vit encore le Pape, qui prit sa route par-là, pour retourner à Lyon.

Ce Prince étant revenu à Paris, comme il étoit toûjours occupé de la pensée de sa Croisade, fit à cette occasion un petit trait de plaisanterie à ses Courtisans, qui en engagea quelques-uns à se croiser autant par respect humain, que par devotion. C'etoit la coûtume que le Roi aux Fêtes de Noël, fit present aux Seigneurs qui étoient à sa Cour, de certaines Capes ou Casaques, dont ils se revêtoient sur le champ. C'est ce qui, dans des anciens comptes de la Maison du Roi, qu'on voit à la Chambre des Comptes de Paris, est appellé du nom de *Livrées*, parce que le Roi donnoit ou livroit lui-même ces habits aux Seigneurs. (Il y a encore aujourd'hui quelque reste de cette ancienne coûtume pour les Officiers Commensaux de la Maison du Roi.) Il en avoit fait faire un plus grand nombre, & d'étoffes beaucoup plus précieuses qu'à l'ordinaire.

Matth. Paris.

La veille de Noël, qui étoit le jour qu'il avoit destiné à cette distribution, il fit sçavoir qu'il iroit à la Messe de grand matin. Ces Seigneurs se trouverent de bonne heure dans sa chambre, où l'on avoit affecté d'avoir peu de lumieres. Le Roi leur distribua ces Capes, & après qu'ils les eurent prises, ils le suivirent à la Messe. Quand il fut jour, ou bien à la clarté des cierges de l'Eglise, chacun remarqua sur l'endroit de la Cape, qui répondoit à l'epaule de ceux qui étoient devant lui, des Croix en belle broderie d'or, & s'apperçurent qu'ils en avoient autant sur la leur.

Plaisanterie du Roi à ses Courtisans, pour les engager à se croiser.

Ils comprirent la pensée du Roi, & en rirent avec lui au sortir de la Messe; mais il n'y eut pas moïen de s'en dédire, il fallut que tous se croisassent. 1245.

Tandis que le Roi traitoit à Cluni avec le Pape, des affaires qui les y avoient amenés, il s'en négocioit une autre fort secretement, dont le succès, jusqu'au point de la conclusion, comme il arrive quelquefois en ces sortes de négociations, paroissoit devoir être tout autre qu'il ne fut, & où les apparences flatterent toûjours jusqu'à ce moment, celui qui en fut la dupe.

Raimond Comte de Toulouse, ainsi que je l'ai raconté ci-dessus, avoit eu dessein d'épouser Sancie troisiéme fille du Comte de Provence, & sœur des Reines de France & d'Angleterre. La mort du Pape Gregoire IX. arrivée dans le tems qu'on lui envoïoit demander la dispense pour la parenté, & ensuite la longue vacance du S. Siege, avoient fait manquer ce coup au Comte de Toulouse; & depuis ce tems-là, Sancie avoit été mariée au Comte Richard frere du Roi d'Angleterre. Raimond trois ou quatre ans après, demanda au Comte de Provence Beatrix sa quatriéme fille en mariage. Le Comte de Provence y consentit; mais il falloit avant que de le conclure, lever les deux mêmes obstacles qui s'étoient rencontrés, lorsqu'on parla de celui de Sancie sœur de Beatrix. On ne pouvoit passer outre, que le Pape ne consentît au divorce du Comte de Toulouse avec Sancie d'Arragon, qu'il avoit épousée depuis long-tems; & il falloit ensuite obtenir la dispense pour le mariage avec Beatrix, à cause de la parenté.

Le Comte de Provence & le Comte de Toulouse s'étant trouvés au Concile de Lyon, agirent pour cet effet auprès du Pape, qui après les preuves faites de la parenté entre Sancie d'Arragon & le Comte de Toulouse, consentit au divorce, & fit esperer la dispense pour le mariage avec Beatrix. Cependant le Comte de Provence peu de tems après son retour de Lyon, mourut. Guillelm. de Podio Laurentii. cap. 47.

Le Roi apprenant cette mort, fit marcher des Troupes du côté de la Provence pour s'en saisir, comme d'un bien appartenant à la Reine sa femme, fille aînée du Comte, & par conséquent son heritiere. Le Comte avoit deux principaux Ministres, l'un nommé Albert, & l'autre Romée ou Romieu, cet homme si fameux dans l'Histoire de Provence, par sa sagesse & son désinteressement dans la conduite des affaires de son Maître. Ils avoient

1245. été choisis, apparemment suivant ses intentions, pour Administrateurs du Comté après sa mort.

Ces Ministres ne vouloient point du Comte de Toulouse pour Maître. Ils avoient fait sous main proposer le mariage de Beatrix avec Charles le cadet des freres du Roi, & on écouta volontiers cette proposition à la Cour de France. En attendant que l'affaire fût entierement concluë, on amusa le Comte de Toulouse. Un Seigneur nommé Raimond-Hamelin, par l'avis de Romieu & d'Albere, envoia aussi-tôt que le Comte de Provence fut mort, un Courier au Comte de Toulouse, pour l'avertir avec beaucoup d'empressement de venir promptement en Provence, & d'y venir sans Troupes, pour ne point effaroucher les Provençaux; mais c'étoit en effet de peur qu'il ne se rendit maître de quelque Place, ou qu'il n'enlevât Beatrix.

Le Comte de Toulouse aïant appris cette nouvelle, partit dès le lendemain. Il fut reçû par les deux Administrateurs avec beaucoup d'honneur & de témoignage de zele pour son service. Ils l'entretinrent dans de grandes esperances sur l'article du mariage; mais à force de délais dont ils trouvoient toûjours des prétextes fort plausibles, ils traînerent l'affaire en longueur durant cinq mois.

Pendant ce tems-là, Beatrix étoit soigneusement gardée, jusques-là, que Jacques Roi d'Arragon, qui étoit venu à Aix, comme pour lui rendre visite, ne put obtenir la permission de la voir, parce qu'on le soupçonnoit de favoriser les prétentions du Comte de Toulouse. Et cependant la Reine-Mere de France, la Reine d'Angleterre, & leur sœur Sancie femme de Richard d'Angleterre, firent si bien auprès du Pape, qu'il differa toûjours de donner la dispense, quoiqu'il l'eût fait esperer depuis long-tems au Comte de Toulouse.

Le grand interêt que la France & la Provence avoient à empêcher ce mariage, étoit que le feu Comte de Provence par son Testament, avoit declaré Beatrix heritiere du Comté & de tous ses Etats, quoiqu'elle ne fût que la cadette de toutes ses filles. Par-là le Roi se voïoit privé de la succession, & les Provençaux exposés à une dangereuse guerre de la part de la France, où l'on ne manqueroit pas de soûtenir le droit de la Reine, qui étoit l'aînée. Il fallut long-tems négocier pour accommoder les choses, & enfin le Roi consentit que Beatrix eut la succession, à condition qu'elle épousât Charles frere de ce Prince.

Tresor des Chartres, Layette, Testamens de ceux de Lusignan Comtes de la Marche.

Le Comte de Toulouse, à qui toutes ces intrigues étoient fort cachées, comptoit toûjours sur son mariage avec Beatrix, comme sur une chose sûre; & pensant être à la veille de le conclure, il envoïa un homme de sa Cour à la Reine de France, pour lui demander son agrément, & de trouver bon qu'il eût l'honneur d'être son beau-frere. Mais cet Envoïé rencontra sur le chemin Charles, qui alloit épouser Beatrix. L'Envoïé retourna sur ses pas, pour porter cette nouvelle à son Maître, qui se voïant joué de la sorte, pensa mourir de chagrin; car la chose étoit sans remede. Il avoit à la verité l'Armée du Roi d'Arragon à sa devotion; mais les Provençaux avoient pris les armes en faveur de Charles. Le Comte de Savoye avoit aussi armé pour la défense de sa niéce. Le Roi avoit des Troupes à portée. La Comtesse mere étoit d'intelligence avec les deux Administrateurs & avec le Roi. Ainsi ce fut une necessité au Comte de Toulouse de laisser impunément échaper sa proïe. 1245. Ibid.

Charles épousa Beatrix au commencement de l'année 1246. Il fut reconnu Comte de Provence, & mis en possession de toutes les Places, sans même en excepter quelques unes, que la Comtesse mere s'étoit engagée de conserver au Roi d'Angleterre, qui avoit épousé sa seconde fille; de quoi ce Prince eut beaucoup de chagrin; mais il fallut qu'il s'en consolât à l'exemple du Comte de Toulouse. 1246. Matth. Paris.

Par ce mariage la Provence qui avoit été usurpée sur la Couronne après la mort de Louis le Begue, & avoit toûjours été séparée depuis, rentra dans la Maison Roïale de France plus de trois cens ans après cette séparation. Le Roi dans la même année fit Chevalier à Melun le nouveau Comte de Provence, l'investit des Comtés d'Anjou & du Maine: lui assigna sur son Epargne une pension considerable, & par là le rendit un Prince puissant. Guyart. p. 159.

C'étoit moins pour augmenter son Etat, que pour le mettre en assurance, que Louis emploïoit quelquefois les adresses de la politique, & toujours sans passer les bornes de l'équité. Mais ce qu'il avoit alors le plus à cœur, étoit son dessein de la guerre Sainte, à laquelle il s'étoit engagé si solemnellement envers Dieu.

Dès le mois d'Août de l'année précedente, le Pape à sa priere, avoit envoïé en France avec la qualité de Légat, le Cardinal Eu- Nangius in Gestis Ludovici.

1246.

* Aujourd'hui Frescati.

des de Châteauroux Evêque de Tusculé *, pour prêcher la Croisade. Il étoit François de Nation, & avoit été Chancelier de l'Eglise de Paris. Peu de tems après son arrivée, au commencement d'Octobre, le Roi tint à Paris un Parlement, c'est-à-dire, une grande Assemblée d'Evêques, d'Abbés, de Seigneurs, & de la principale Noblesse de France, où le Légat commença à faire les fonctions de sa Mission.

La Croisade est prêchée à Paris. Seigneurs qui se croiserent.

Comme il fut parfaitement secondé de l'autorité, de l'exemple, & des discours mêmes du Roi, son zele eut tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. Chacun s'enrôla à l'envi dans cette sainte Milice, où l'on vit renaître dans le cœur des Grands & du Peuple, cette ancienne ardeur des premieres Croisades, qui faisant oublier tous les interêts particuliers, & cesser les haines & les dissentions, les anima du desir de sacrifier leur vie à l'honneur de Jesus-Christ, & de reconquerir sur les Infideles les lieux Saints, depuis tant de tems si indignement profanés. Voici les noms des plus illustres personnes, qui se croiserent à l'exemple du Roi. Ses trois freres Alfonse Comte de Poitiers, Robert Comte d'Artois, & Charles, que j'appellerai désormais le Comte d'Anjou, furent les premiers à signaler leur zele en cette occasion. Les autres furent Pierre Comte de Bretagne, & Jean son fils, Hugues Duc de Bourgogne, Guillaume de Dampierre Comte de Flandres, & Guion son frere, Hugues de Châtillon sur Marne Comte de S. Paul, Gaucher de Châtillon son neveu, Hugues de Lusignan Comte de la Marche, & Hugues le Brun son fils aîné, les Comtes de Dreux, de Bar, de Soissons, de Retel, de Montfort, de Vendôme, Imbert de Beaujeu Connétable de France, Jean de Beaumont Amiral & Grand Chambellan, Philippe de Courtenai, Archambaud de Bourbon, Raoul de Couci, Jean des Barres, Gilles Sire de Mailli, Gaubert & Jean d'Apremont, Robert de Bethune, Avoué d'Arras, Olivier de Termes, Hugues de Noailles, dont un des Ancêtres, sçavoir Pierre de Noailles, avoit été de la premiere Croisade, Simon Comte de Salbruk, Jean Sire de Joinville Auteur de l'Histoire de Saint Louis, les Archevêques de Reims & de Bourges, les Evêques de Beauvais, de Laon & d'Orleans.

Nangius; Chronic.; &c.

Titres de la Maison de Noailles.

On peut juger de l'effet que produisit sur le peuple & sur la simple Noblesse, l'exemple des Princes & des premiers Seigneurs de l'Etat. Par tout où la Croisade fut prêchée, on vint en foule

1246.

prendre la Croix, & le Roi eut dequoi choisir parmi tout ce qui se presenta, pour former une nombreuse & florissante Armée.

S'il étoit à propos pour le bien du Roïaume d'entreprendre de pareilles Croisades.

Quelque louables que fussent ces sortes d'expedition, & quelque dignes qu'elles parussent du zele & du courage d'un Prince veritablement Chrétien, par la fin qu'on s'y proposoit de chasser les Infideles des Saints Lieux, & d'étendre dans l'Asie le culte du vrai Dieu ; à les regarder toutefois par d'autres endroits & par les regles même de la veritable prudence, il y avoit de grandes raisons de douter s'il étoit expedient de les entreprendre, à cause des difficultés extrêmes que l'on trouvoit à y reussir, quelques mesures que l'on prît. L'éloignement des lieux où l'on alloit porter la guerre, le péril du transport des Troupes au-delà des mers, ou de leur marche au travers des païs habités par des peuples barbares, ou ennemis, ou suspects, le mauvais succès de tant de semblables entreprises, où les plus belles & les plus nombreuses Armées avoient péri, partie par le fer, partie par la famine, partie par les maladies, les inconveniens de l'absence du Prince pendant plusieurs années, dont l'Etat demeuroit exposé par là à mille desordres, aux revoltes des séditieux, aux insultes des voisins, tandis qu'il se trouvoit plus que jamais épuisé d'hommes & d'argent ; tout cela meritoit d'être balancé avec l'esperance d'un bien très-incertain, & d'une conquête encore plus difficile à soûtenir, qu'à commencer.

La prévoïance de la Reine mere, & sa longue experience dans le gouvernement, la faisoient trembler, quand elle faisoit ces reflexions sur le dessein du Roi son fils ; & quelque zele qu'elle eût elle-même pour la gloire de Dieu, elle ne put jamais l'approuver. Elle n'étoit pas seule de son opinion : plusieurs Seigneurs pensoient là-dessus de même qu'elle. Elle attira l'Evêque de Paris dans son sentiment : & comme c'étoit lui qui avoit donné la Croix au Roi dans sa maladie, elle emploïa son autorité pour tâcher de l'ébranler.

Discours de l'Evêque de Paris au Roi pour l'en détourner.

Matth. Paris.

Il vint avec elle trouver le Roi, & lui parla de cette sorte. » Sire, c'est de l'avis des plus sages personnes de votre » Roïaume, que je viens vous faire une humble remontrance. » Vous avez pris la Croix, c'est une action qu'on ne peut assés » louer : mais la ferveur de votre zele ne doit pas être votre » seule regle. Le salut du grand Etat, dont Dieu vous » a confié la conduite, est une des premieres choses que vous

1146. » devez envisager dans vos résolutions. On ne s'oppose point à » celle que vous avez prise, de secourir une Chrétienté affligée, » & prête de succomber sous les efforts des Sarasins. Il le faut fai- » re. Il faut y envoïer au plûtôt un puissant secours d'argent & » de Troupes. Vous avez des Generaux capables de conduire » cette entreprise; mais dans la situation presente de l'Europe » & dans la disposition où se trouvent les Princes vos voisins, on » ne croit pas qu'il soit de votre prudence de vous en charger » vous-même. Vous ne pouvez compter sur la fidelité de la No- » blesse de delà la Loire, qui n'est soumise, que parce qu'elle » n'ose se soulever. Le Roi d'Angleterre n'attend que l'occasion, » pour reprendre ce qu'il y a perdu, & pour se venger de sa hon- » teuse défaite. Les mouvemens du Languedoc ne sont qu'assou- » pis, l'Heresie y respire encore, & vous ne pouvez prudemment » vous fier à la plûpart des Seigneurs de ce païs-là. La guerre du » Pape & de Frideric met l'Allemagne & l'Italie en combustion, » toute l'Europe est ébranlée, la seule France, par l'autorité que » votre presence vous y donne, demeure tranquille, tandis que » la guerre est violemment allumée sur toutes les Frontieres. » Vos enfans sont presque encore au berceau. S'il arrive quel- » que malheur à votre personne, que votre courage ne vous per- » mettra jamais de menager assés, que deviendra votre Roïau- » me en de telles conjonctures? Je sçai bien que vous avez fait » le vœu de la guerre sainte; mais, Sire, pensez dans quelles » circonstances vous l'avez fait. C'est un emportement de fer- » veur, où vous vous êtes laissé aller, au moment que vous » croïiez aller paroître au Tribunal de Dieu. A peine aviez-vous » alors une demi-connoissance, & une demi-liberté, au lieu que » pour une résolution de cette consequence, il falloit l'avoir en- » tiere. Par cette raison, je suis persuadé que votre vœu ne vous » lie point. En tout cas, ce vœu est de telle nature, que le Pape » peut vous en dispenser; nous esperons qu'il le fera. Ainsi je » vous conjure par la tendresse que vous devez avoir pour votre » Roïaume & pour votre Maison Roïale, de vouloir bien écou- » ter là dessus nos conseils. „

[illegible] Ce discours de l'Evêque de Paris, soutenu des prieres, des instances les plus pressantes que put faire la Reine Mere, & des larmes qu'elle versoit en abondance, n'ébranla point le Roi. Il fit pourtant d'abord une chose, qui les tint un moment en suspens.

» Vous

» Vous m'assurez, dit-il, en s'adressant à l'Evêque, que je n'a- 1246.
» vois pas une entiere liberté d'esprit, quand je vous demandai
» la Croix, & que je fis mon vœu, je vous crois, & puisque vous
» le jugez ainsi, je tiens ce vœu pour nul : & en même tems il
» s'ôta la Croix de dessus l'épaule, & la remit entre les mains
» de l'Evêque ; mais il ajoûta aussi-tôt. » Je vous la redemande
» maintenant, & je fais vœu d'aller combattre contre les Infide-
» les. Pouvez-vous douter que je n'aïe actuellement toute la
» connoissance requise pour faire un vœu qui m'oblige ? Je vous
„ déclare donc que je ne boirai, ni ne mangerai, que je n'aïe
„ répris la Croix. »

La Reine-Mere & l'Evêque de Paris virent bien qu'il n'y avoit plus rien à esperer, & que le Roi étoit inébranlable dans sa résolution. Ainsi on ne pensa plus qu'à prendre tous les moïens les plus efficaces, que la prudence pourroit suggerer, pour assurer, autant qu'il seroit possible, le succès de cette perilleuse expedition.

Pour augmenter les Trésors que le Roi avoit amassés dans cette vûe, on imposa une taxe sur le Clergé, tant seculier que regulier. Elle étoit de la dixme de leur revenu, ce qui causa de grands murmures, dans ce Corps, qui avoit jusqu'alors fort applaudi à la Croisade ; mais dont le zele n'alloit pas toûjours jusqu'au parfait désinteressement. Ils étoient encore fort choqués de ce que cette lévée de deniers se faisoit par les Commissaires du Pape, qui imposoit en même-tems une autre taxe, pour avoir dequoi se maintenir contre l'Empereur. Mais le Roi sur les remontrances qu'on lui fit, empêcha cette seconde levée.

Matth Paris.

Préparatifs pour son voïage.

Ce Prince aïant fait dessein de débarquer d'abord au Roïaume de Chypre, comme en un entrepos, qui lui paroissoit commode, & où Henri de la Maison de Lusignan regnoit, fit faire avec l'agrément de ce Prince, de prodigieux Magasins dans cette Isle, & freter par tout des Vaisseaux qui devoient se rendre à Aigues-Mortes, où l'embarquement de l'Armée Françoise se préparoit. Frideric le seconda genereusement, aïant envoïé ordre dans tous ses Ports de fournir aux Munitionnaires de France des blés, des vivres, des Vaisseaux, & toutes les choses dont ils auroient besoin.

Lettre de Fridéric, rapportée par M. du Cange dans les Observations sur l'Histoire de S. Louis. Inventaire des Chartres, T. 7.

Comme le Roi d'Angleterre étoit presque l'unique voisin, que le Roi eût à craindre pour son Roïaume durant son ab-

1246. ſence, & que la Tréve faite après la Journée de Taillebourg, étoit ſur ſa fin, un de ſes principaux ſoins fut d'en aſſurer la prolongation. Les ſeuls privileges que le Concile de Latran ſous Innocent III. avoit accordés aux Princes Croiſés, & qui avoient été confirmés dans celui de Lyon, ſuffiſoient pour le mettre en ſureté, s'il avoit eu affaire à un Prince auſſi ſincere & auſſi religieux que lui; car il étoit defendu par ces Conciles, d'attaquer les Etats des Princes Croiſés, pendant qu'ils ſeroient à la Terre Sainte; mais la jalouſie du Roi d'Angleterre contre la France, demandoit qu'on prît d'autres précautions avec lui, ſur-tout depuis les nouvelles prétentions de ce Prince ſur quelques Places de Provence, dont il diſoit que le Roi s'étoit injuſtement ſaiſi, après la mort du Comte de Provence pere de la Reine d'Angleterre.

Il y eut ſur ce ſujet diverſes negociations, dont parle l'Hiſtorien d'Angleterre, d'une maniere qui n'eſt gueres vraiſemblable, ſoit qu'on regarde les offres qu'il prétend que le Roi fit, ſoit qu'on ait égard au refus ou au delai du Roi d'Angleterre, à qui elles auroient été trop avantageuſes, pour n'être pas acceptées ſur le champ, ſoit qu'on conſidere les interêts du Comte de Poitiers frere du Roi, qui auroit trop perdu dans ce Traité, pour ne s'y pas oppoſer. Selon cet Hiſtorien, le Roi fit propoſer à Henri, de lui reſtituer tout ce qu'on lui avoit pris en-deçà la mer dans les guerres paſſées, pourvû qu'il voulût renoncer à toutes ſes prétentions ſur la Normandie, à quoi il ajoûte que le Roi d'Angleterre répondit qu'il accordoit volontiers la prolongation de la Tréve, en conſideration de la Croiſade, pourvû qu'on le mît en poſſeſſion de ce qu'il prétendoit lui appartenir en Provence. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que cette Tréve ſe fit, & que le Pape en fut le garant.

Matth. Paris.

Matth. Paris.

Le Roi menoit avec lui le Comte de la Marche & le Comte Pierre de Bretagne, les deux plus grands brouillons de ſon Etat; mais le Comte de Toulouſe auquel il ne ſe fioit gueres davantage, n'avoit point pris encore, du moins de concert avec lui, la même réſolution: quoique depuis long-tems il ſe fût croiſé pour faire ſa paix avec le Pape & avec le Roi. Il fallut l'engager à accomplir ſon vœu en une occaſion ſi favorable, & qu'il ne pouvoit pas refuſer avec honneur. Il promit au Roi de le ſuivre, & ce Prince lui prêta de l'argent pour faire ſes pré-

paratifs. Neanmoins n'aïant pû les achever quand le Roi eut fait tous les siens, il retarda son voïage jusqu'à l'année suivante. 1247.

Testament du Comte de Toulouse chés Catel.

Nangius in Gestis Ludovici.

En tout cela le Roi agissoit en Prince sage. Mais il parut durant ce tems-là dans toute sa conduite autant de pieté que de prudence. Quand il se vit proche de son départ, il se fit une loi qu'il garda depuis toute sa vie, de ne plus se vêtir d'écarlate, ni d'aucune autre étoffe précieuse. Il ne portoit plus d'éperons dorés, il affectoit une extrême simplicité jusques dans ses armes, dans le harnois des chevaux qu'il montoit, faisant donner exactement aux pauvres ce qu'il épargnoit par cette pieuse modestie. On lui voïoit dans tout son exterieur un air de penitence & d'humilité, qui marquoit parfaitement, que le desir de la gloire n'avoit aucune part dans l'expedition qu'il méditoit. Je ne dis rien des austerités & des mortifications très-rudes qu'il pratiquoit en particulier, & dont son propre Confesseur a laissé un ample détail à la posterité. C'est ainsi que ce saint Prince se disposoit à cette grande entreprise.

Gaufridus de bello loco vita & conversatio Sancti Ludovici.

Il ne manqua pas de satisfaire dans un même esprit à un autre devoir de Chrétien, dont les moins scrupuleux & les moins exacts de ceux qui s'enrôloient en ce tems-là pour les Croisades, s'acquittoient d'ordinaire fidellement. Les perils extrêmes qu'ils alloient courir, la résolution où ils étoient de prodiguer leur vie, & d'acquerir la Couronne du Martyre en combattant contre les Infideles, faisoient qu'ils se préparoient au voïage comme à la mort. Ils donnoient ordre à leurs affaires domestiques, & plusieurs faisoient leur Testament, ils se reconcilioient avec leurs ennemis; mais sur-tout ils avoient grand soin de restituer le bien mal acquis, & d'examiner s'ils n'avoient rien à se reprocher en cette matiere. Les anciens Titres des Eglises sont pleins de ces restitutions, ausquelles se condamnoient nos Chevaliers François avant leur départ pour la Terre-Sainte. Ce qui n'empêchoit pas que dans la suite du voïage, plusieurs ne fussent aussi emportés, aussi sujets à la jalousie & à la violence & souvent aussi débauchés qu'ils l'avoient été dans leur païs. Mais c'étoit là au moins un bon effet de la premiere ferveur, & d'une sainte coûtume, qui étoit pour quelques autres le commencement d'une veritable & constante conversion.

Le Sire de Joinville raconte de lui-même ce qu'il fit avant que de partir, en ces termes. „ Je fus toute la semaine à faire fêtes

1247. „ & banquets, avec mon frere de Vauquelour, & tous les riches „ hommes du pais qui là étoient, & disoient aprés que avions „ beu & mangé chanzons les uns aprés les autres, & demenoit „ grant joye chacun de sa part. Et quant ce vint le Vendredy, je „ leur dis. Seigneurs, saichez que je m'en vois oultremer. Je ne „ sçai si je reviendrai jamais, ou non. Pourtant s'il y a nul à qui „ j'aye jamais fait aucun tort, & qui se veuille plaindre de moi, se „ tire avant; car je le veux amender, ainsi que j'ai coûtume de faire „ à ceulx qui se plaignent de moi, ne de mes gens, & ainsi le „ feys par commun dict des gens du païs, & de ma Terre. Et „ afin que je n'eusse point de support leur conseil tenant, je me „ tirai à cartier, & en voulus croire tout ce qu'ils en rappor- „ teroient sans contredict. Et le faisoie pour ce que je ne vouloye „ emporter ung seul denier à tort. Et pour faire mon cas je en- „ gaigé à mes amis grand quantité de ma Terre, tant qu'il ne me „ demoura point plus haut de douze cens livres de terre de ren- „ te. Car Madame ma mere vivoit encore, qui tenoit la plûpart „ de mes choses en douaire. »

Hugues Comte de la Marche, qui par tout ce qu'on en a vû jusqu'à present dans l'Histoire de ce Regne, n'étoit pas assurément le plus devot Seigneur de son tems, fit son Testament, qui est encore gardé dans le Trésor des Chartres du Roi, par lequel *il ordonne*, comme s'il étoit au moment de sa mort, *que s'il retient injustement l'heritage de quelqu'un, & qu'il ne l'ait pas encore satisfait, il veut qu'on le lui restitue à pur & à plein, pourvû que l'interessé puisse prouver en presence des Executeurs Testamentaires le tort qu'on lui a fait.* Aussi plusieurs croient que la plûpart des Monasteres bâtis dans les tems des Croisades, ont été fondés des restitutions que les Grands Seigneurs faisoient, avant que de s'engager à ces longs & perilleux voïages.

Voïez les Observations de M. du Cange sur la Vie de S. Louis, p. 32.

Le Roi, suivant cette pieuse coûtume, envoïa des Religieux par tout son Roïaume, pour publier que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il étoit prêt d'y satisfaire dès qu'on viendroit s'en plaindre, & donna ordre à ses Baillifs de faire d'exactes recherches sur cela, soit que le dommage eût été causé immediatement par ses ordres, soit par la violence de ses Officiers.

Tendresse de conscience du Roi avant son départ. Matth. Paris.

Peu de gens se presenterent pour faire leurs plaintes au moins l'Histoire ne marque pas qu'aucun l'eut fait, excepté le Roi d'Angleterre, qui espera profiter de cette tendresse de con-

Le Roi d'Angleterre tâche d'en profiter. *Ibid.*

ſcience du Roi. Il envoïa en France le Comte Richard ſon frere, pour lui repreſenter que les torts qu'il pouvoit avoir faits à quelques-uns de ſes ſujets n'étoient rien en comparaiſon de l'injuſtice, avec laquelle il retenoit le Comté de Poitou & la Normandie, qui appartenoient inconteſtablement à la Couronne d'Angleterre, & qu'en vain il croiroit rendre un ſervice agreable à Dieu en allant combattre contre les Infideles, tandis qu'il auroit la conſcience chargée d'une telle uſurpation. 1247.

Il parla ſi fortement au Roi ſur ce ſujet qu'il l'ébranla. La choſe fut portée & examinée dans le Conſeil, où l'on lui apporta diverſes raiſons pour lui lever ſon ſcrupule. Ce qui ne le raſſura pas neanmoins ſur l'article de la Normandie; & par ſon ordre le cas de conſcience fut porté aux Evêques de ce Duché, pour en avoir la déciſion. Elle fut conforme à celle du Conſeil; & ce Prince s'en tint-là. Ainſi le Comte Richard s'en retourna ſans avoir rien obtenu.

Le Roi, tout occupé qu'il étoit des préparatifs de ſon voïage, ne voïoit qu'avec une extrême douleur les maux de l'Egliſe continuer, par la guerre cruelle que l'Empereur & le Pape ſe faiſoient l'un à l'autre, & qui produiſit même de part & d'autre des conjurations contre leur propre perſonne.

Henri Lantgrave de Heſſe & de Turinge, après la dépoſition de Frideric, avoit été élû Empereur à ſa place par les Archevêques de Cologne & de Maïence, & par quelques autres Princes de l'Empire. Quelque tems après ſon élection, il avoit défait Conrad fils de Frideric, à qui le Pape étoit devenu par là beaucoup plus redoutable qu'auparavant. Ce Prince eſpera que le Roi, dans la conjoncture du grand ſervice qu'il alloit rendre à la Religion pourroit par de nouvelles inſtances gagner quelque choſe ſur l'eſprit du Souverain Pontife. Il lui écrivit, pour lui demander de nouveau ſa mediation, & le pria de faire de ſa part une propoſition au Pape, par laquelle il s'offroit à paſſer dans la Terre Sainte, pour n'en jamais revenir, à y emploïer ſes tréſors & ſes armes contre les Infideles, & à rétablir le Roïaume de Jeruſalem qui lui appartenoit, dans toute ſon ancienne ſplendeur, à condition ſeulement que le Pape lui donnât l'abſolution de ſon excommunication, & qu'il fît Empereur à ſa place ſon fils Conrad. Matth. Paris.

Cette offre avoit dequoi toucher, ou du moins dequoi éblouir

1247. le Pape; mais il ne craignoit gueres moins le fils que le pere; & dans une entrevûe qu'il eut avec le Roi à Cluni sur cette affaire, il lui répondit, que c'étoit là un des artifices ordinaires de Frideric, auquel il étoit bien résolu de ne se pas laisser surprendre; que les parjures de ce Prince devoient lui avoir ôté toute creance; qu'au reste il s'agissoit ici de la cause de l'Eglise, dans laquelle rien n'ébranleroit jamais sa fermeté.

Le Roi lui repliqua, que quelque grandes que fussent les fautes que Fridéric avoit commises contre l'Eglise, on ne devoit point lui ôter toute esperance de pardon; que Jesus-Christ, dont les Papes étoient les Vicaires sur la terre, avoit ordonné de pardonner autant de fois que le pecheur se reconnoîtroit; que la réconciliation de ce Prince étoit de la derniere importance pour le bien de l'Eglise, & en particulier pour la guerre Sainte; qu'il étoit maitre de la mer Mediterranée, & que par-là il pouvoit beaucoup contribuer au succès de cette entreprise, ou y beaucoup nuire: & que par toutes ces raisons, & par plusieurs autres, il faloit accepter ses offres.

Tout ce qu'il put dire fut inutile. Le Pape ne voulut rien écouter, & le Roi sortit de cette Conference avec quelque indignation. Il n'en auroit pas fallu davantage à un autre, pour se choquer jusqu'à suivre son ressentiment, même aux dépens de la Religion & de l'Eglise. *Ibid.* Mais Louis avoit des intentions trop droites & trop saintes, pour faire dépendre d'un chagrin sa conduite en une affaire si importante, & où il étoit persuadé qu'il s'agissoit des interêts & de la plus grande gloire de Dieu. Il souffrit patiemment ce refus du Pape. Il se fit un grand merite auprès de Fridéric de la nouvelle tentative qu'il venoit de faire en sa faveur; & ce Prince lui en tint compte dans le tems de l'expedition de la Terre-Sainte. Neanmoins comme quelque tems après Fridéric eut fait mine de vouloir passer les Alpes pour venir attaquer le Pape jusques dans Lyon, le Roi qui ne vouloit pas voir la guerre si près de ses Etats, se mit en devoir de s'y opposer, & il manda au Pape, que non seulement il viendroit à son secours jusqu'à Lyon, mais qu'il porteroit la guerre jusques dans l'Italie, si Fridéric persistoit dans son dessein. La chose n'eut point de suite, la révolte de Parme aïant obligé Fridéric de tourner ses armes de ce côté-là; & nous avons encore des Lettres du Pape au Roi, à la Reine mere, aux Comtes d'Artois, de Poitiers & d'An-

Apud Rainaldum Continuatorem Baronii.

1247.

Croisade publiée par le Pape contre l'Empereur.

jou, par lesquelles il les remercie de leur bonne volonté, & du secours qu'ils étoient prêts de lui donner.

Ces divisions eurent encore un autre mauvais effet. Comme le Pape vouloit à quelque prix que ce fût venir à bout de Fridéric, il publia une Croisade contre lui, comme contre un excommunié, un tyran & un persecuteur de l'Eglise. C'étoit une diversion à contre-tems, qui ôta beaucoup de monde à la guerre d'Outremer. De sorte qu'excepté quelques Seigneurs Anglois & quelques autres étrangers, qui se joignirent au Roi, l'Armée qui passa dans le Levant, ne fut que des seules Troupes Françoises. Il est vrai que Hacon Roi de Norvege prit la Croix, & écrivit même au Roi, pour lui demander la permission d'entrer dans les Ports de France, en cas qu'il eût besoin d'y aborder durant sa route. Sur quoi le Roi donna ses ordres, & récrivit avec beaucoup d'honnêteté à ce Prince: mais cette Croisade du Nord n'eut point de suite; au moins n'est-il fait aucune mention de l'Armée de Norvege dans l'Histoire de la guerre Sainte. Ce qui prouve assés que Hacon n'executa point son dessein.

Matth. Paris.

1248.

Le Roi se prépare pour le voïage de la Terre-Sainte.

Joinville.

Après trois ans de préparatifs, l'an 1248. tous les Vaisseaux étant assemblés à Aigues-Mortes, où les Croisés se rendirent de toutes parts, le Roi, qui étoit alors âgé de trente-trois ans, se mit en état de partir. Il manda à Paris ses Barons, leur fit faire serment de fidelité & hommage, & obligea ceux qui demeuroient en France, à jurer qu'ils ne feroient rien contre son service pendant son voïage, & garderoient fidelité & loïauté aux deux Princes ses enfans Louis & Philippe, qu'il laissoit tout jeunes.

Il alla d'abord à S. Denys, pour y prendre, selon la coûtume, l'Etendart, le Bourdon, & les autres marques de Pelerin de la Terre-Sainte. Il les y reçût des mains d'Odon Cardinal Légat, qui devoit l'accompagner pendant tout le voïage, & se mit en marche au mois de Juin le Vendredi d'après la Pentecôte, conduit par les Processions de Paris jusqu'à l'Abbaïe de S. Antoine.

Nangius

Il declare Regente la Reine sa Mere en son absence.

Etant arrivé à Corbeil, il y declara Regente la Reine sa mere, & lui fit expedier des Lettres Patentes, par lesquelles il l'établissoit authentiquement en cet emploi, lui donnoit le pouvoir de se former un Conseil, d'y admettre, ou d'en exclure tous ceux qu'elle jugeroit à propos, d'établir & de casser des Baillifs, des Châtellains, des Forestiers par tout le Roïaume, de conferer les Charges & les Benefices vacans, de recevoir en vertu de la Rega-

Memoires MSS de M. du Pui. Volume I, des Edits & Ordonnances.

1248. le les ſermens de fidelité des Evêques & des Abbés, en un mot tout l'exercice de l'autorité Roïale.

Quoique Alfonſe Comte de Poitiers eût pris la Croix avec les autres Princes & Seigneurs, le Roi jugea à propos qu'il differât d'un an ſon voïage, pour aſſiſter la Reine-Mere de ſes conſeils & de ſon autorité dans les commencemens de la Regence. La Reine voulut abſolument ſuivre le Roi ſon mari, la Comteſſe d'Anjou imita cet exemple. La Comteſſe d'Artois prit la même réſolution; mais étant enceinte, & s'étant trouvée trop proche de ſes couches au tems de l'embarquement, on ne voulut pas permettre qu'elle s'engageât ſur la mer en cet état. Elle retourna à Paris, & ne fit le voïage que l'année d'après avec le Comte de Poitiers.

Nangius in Geſtis Ludov.

Le Roi continua ſa route par la Bourgogne juſqu'à Lyon, où il eut encore diverſes Conférences avec le Pape, principalement ſur l'accommodement de Fridéric avec le S. Siege: mais elles furent auſſi inutiles que les précedentes, nonobſtant la mort de Henri Lantgrave de Heſſe, qui fut un fâcheux contre tems pour le Pape. Il fit élire à ſa place Roi des Romains Guillaume Comte de Hollande, qu'il oppoſa de nouveau à Fridéric. Il donna ſa parole au Roi d'emploïer toute ſon autorité Pontificale, pour empêcher que perſonne, & en particulier le Roi d'Angleterre, ne fit aucune entrepriſe contre la France, lui promettant, que quoique ce Prince fût Vaſſal du S. Siege, il ſe declareroit contre lui en toutes manieres, s'il manquoit en la moindre choſe à l'obſervation de la Tréve; & incontinent après il envoïa deux Eccleſiaſtiques de ſa Cour, pour en avertir le Roi d'Angleterre.

Ibid.

Le Roi fit à Lyon une Confeſſion generale, gagna les Induïgences, que le Pape lui donna; & aïant reçû ſa benediction, il continua ſon voïage. Il fit forcer en chemin faiſant la Roche de Glui, qui étoit un Château, dont le Seigneur nommé Roger de Clorege, faiſoit de grandes vexations aux paſſagers & aux Pelerins de la Terre-Sainte, & on l'obligea à rendre ce qu'il leur avoit enlevé. Le Roi arriva à Aigues Mortes, où tout étoit prêt pour l'embarquement. Il s'embarqua le vingt-cinquiéme d'Août; & après avoir attendu deux jours à l'ancre un vent favorable, il fit voile avec une très-belle Armée, & une Flotte parfaitement bien équipée.

Il s'embarque à Aigues-Mortes.
Ibid.
Guillelm. de Podio Laurent. cap. 48.

Le trajet fut de trois ſemaines, & le Roi arriva heureuſement en

Nangius in Geſtis Ludov.

en Chypre vers le vingtiéme de Septembre au Port de Limesson à la côte Orientale de l'Isle, où Henri de Lusignan Roi de Chypre le reçût à la tête de la Noblesse de son Roïaume. Ce Prince avoit aussi pris la Croix, & il promit au Roi de le suivre dans son expedition dès qu'on auroit résolu de quel côté on porteroit la guerre. Mais avant que de voir le Saint Roi s'engager dans cette glorieuse carriere, il faut exposer la situation où se trouvoit alors la Chrétienté du Levant, aussi-bien que les ennemis, dont elle étoit investie de toutes parts, & faire un précis des changemens arrivés à cet égard depuis la Croisade qui se fit sous la conduite de Philippe Auguste & de Richard Cœur-de-Lion Roi d'Angleterre l'an 1191. c'est-à-dire cinquante-sept ans avant celle-ci. 1248.

Etat de la Chrétienté du Levant.

Ces deux Rois, malgré leurs dissensions, aïant pris la fameuse Ville d'Acre sur le Conquerant Saladin Soudan d'Egypte, Philippe après quelques mois de séjour en ce Païs-là, revint en France avec une partie de ses Troupes, & confia le reste à Eudes Duc de Bourgogne. Richard demeura encore plus d'un an en Palestine, où il fit de grandes actions, gagna une bataille contre Saladin, reprit sur ce Prince la Ville de Jaffe, dont le Château se défendoit encore, & l'obligea à se retirer en désordre. Mais enfin les nouvelles qu'il reçût d'Europe sur les liaisons que Jean-sans-Terre son frere avoit avec Philippe, pour s'emparer de la Couronne d'Angleterre, l'empêcherent de poursuivre ses victoires, & de faire le siege de Jerusalem.

Avant que de partir il fit une Tréve de trois ans avec Saladin, par laquelle Acre & Jaffe demeuroient aux Chrétiens, avec une partie de la côte de la mer, & à condition que les Chrétiens auroient toute liberté d'aller à Jerusalem. Quelque délabré que fût le Roïaume de Jerusalem, il y avoit plusieurs prétendans à cette Couronne. Il la donna à Henri Comte de Champagne, & Gui de Lusignan renonçant aux prétentions qu'il y avoit, reçût de lui en dédommagement le Roïaume de Chypre.

Saladin étant mort peu de tems après, ses enfans se firent la guerre les uns aux autres, sans que les Chrétiens profitassent de ces divisions. Saphadin frere de Saladin en tira plus d'avantage, & aïant fait la guerre à ses neveux les ruina presque tous, & conquit la plus grande partie de leurs Etats.

La nouvelle de la mort de Saladin, & des guerres civiles qui la suivirent, firent penser le Pape Celestin III. à une nouvelle

1248. Croisade, à laquelle il ne put engager que l'Empereur Henri VI. & les Princes d'Allemagne, & quelques Seigneurs d'Italie. Ni Philippe Auguste, ni Richard Roi d'Angleterre n'en voulurent point être, leur jalousie mutuelle les tenant toûjours en défiance l'un de l'autre.

L'Empereur n'alla pas en personne à cette expedition. Conrad Archevêque de Maïence, Conrad Evêque de Wirtzbourg, les Ducs de Saxe & de Brabant, & plusieurs autres Seigneurs de l'Empire y conduisirent de nombreuses Troupes, dont une partie arriva commandée par Valeran de Limbourg, avant que la Tréve, qui avoit été conclue avec Richard & Saladin, fût expirée. Les Chrétiens la rompirent se voïant si forts, & ne voulant pas laisser rallentir la premiere ardeur des Croisés, dont le nombre croissoit tous les jours par l'arrivée des nouveaux secours de l'Europe.

Alors les Sarasins suspendant leurs querelles particulieres, se réünirent contre l'ennemi commun sous la conduite de Saphadin, qui alla sur le champ assieger Jaffe. Henri Comte de Champagne, à qui j'ai dit que la Couronne de Jerusalem avoit été donnée, & qui ne prenoit que le titre de Prince d'Acre, parce qu'il n'étoit pas maître de la Capitale de son Roïaume, se mit en devoir de secourir la Place. Mais comme il voioit défiler les Troupes d'une fenêtre de son Palais, il arriva par le plus grand malheur du monde, que la croisée sur laquelle il étoit appuïé, rompit tout à coup, & étant tombé du haut en bas, il se tua. Ce funeste accident déconcerta les Chrétiens, & Saphadin aïant forcé Jaffe, y fit passer au fil de l'épée tous les Habitans, & rasa cette Place de peur que les Croisés ne pensassent à la reprendre, comme étant pour eux de la derniere importance.

Une autre partie de l'Armée des Croisés étant arrivée presque en ce même-tems avec les Ducs de Saxe & de Brabant, il fut résolu de donner au plûtôt bataille, si l'on pouvoit y engager l'ennemi. Saphadin prit le même dessein. On se battit entre Tyr & Sidon; le carnage fut grand de part & d'autre: mais la victoire demeura aux Chrétiens. Soixante Emirs resterent sur la place; & Saphadin aïant été lui-même blessé, pensa être pris. Le fruit de cette victoire fut la prise de Sidon, de Laodicée de Syrie, de Giblet, & de quelques autres Places moins importantes. La forte Ville de Baruth peu de tems après fut surprise par les Chré-

tiens esclaves, qui rompirent leurs fers. De sorte que par tous ces avantages les Chrétiens se virent beaucoup plus au large qu'ils n'avoient été depuis long-tems.

1248.

Emeri de Lusignan Roi de Jerusalem.

La Couronne du Roïaume de Jerusalem, vacante par la mort de Henri Comte de Champagne, fut donnée du consentement des Seigneurs Chrétiens de la Palestine, & des Seigneurs Croisés, à Emeri de Lusignan, qui avoit succedé au Roïaume de Chypre à Gui de Lusignan son frere, & qui en épousant Isabeau heritiere du Roïaume de Jerusalem, dont il fut le quatriéme mari, réünit en sa personne ces deux Etats.

Les choses étant en si bon train, on délibera si l'on iroit droit à Jerusalem, ou à la Forteresse de Thoron la plus forte Place de toute la Palestine. L'avis de ceux qui vouloient qu'on assiegeât Thoron prévalut. La Place fut réduite à la derniere extrêmité, & la Garnison demanda même à capituler; mais les Chevaliers du Temple, & l'Evêque de Wirtzbourg corrompus par l'argent de Saphadin, ne voulurent pas qu'on la reçût à composition: ensuite aïant fait courir le bruit que Saphadin alloit assieger Baruth, ils opinerent à aller au secours de cette Place, & aïant aussi-tôt après décampé, ils obligerent par leur retraite le reste de l'Armée à les suivre.

Combat près de Jaffe, où les Chrétiens ont l'avantage.

Saphadin au lieu d'aller à Baruth, s'avança du côté de Jaffe, où il se donna un grand combat, mais qui ne fut pas décisif. Les Troupes de Saphadin y eurent du désavantage, & les Chrétiens y perdirent le Duc de Saxe, & Fridéric Duc d'Autriche. Cette nouvelle victoire des Chrétiens eût pû avoir des suites, si leurs divisions, & la nouvelle qui arriva de la mort de l'Empereur, n'eussent achevé de tout perdre. Les Seigneurs Croisés, qui prévoïoient que cette mort alloit causer de grands mouvemens en Allemagne, où leurs interêts particuliers seroient fort mêlés, prirent la résolution d'y retourner, & abandonnerent Emeri de Lusignan avec les seules forces qu'il pourroit tirer de ses Etats, lesquelles n'étoient nullement comparables à celles des Sarasins.

Autre Croisade publiée par le Pape Innocent III.

Le Pape Innocent III. aïant succedé à Celestin, forma le dessein d'une nouvelle Croisade, malgré les divisions de l'Europe causées par la double élection de Philippe Duc de Suabe frere du dernier Empereur, dont Philippe Auguste appuïa le parti, & d'Othon frere de Henri Duc de Saxe, pour lequel Richard Roi

1248. d'Angleterre son oncle se declara. Il envoïa des Légats dans tous les Etats de l'Europe. On prêcha par tout la Croisade, & ce fut alors que le saint & fameux Fouques, Curé de Neuilli sur Marne, fit dans Paris tant de prodiges par ses ferventes Prédications, non seulement en inspirant aux Peuples une grande ardeur pour la guerre Sainte ; mais encore en réformant les mœurs, & en les convertissant à Dieu, ce qui n'étoit pas toujours l'effet des Missions qui se faisoient pour la Croisade.

Celle-ci fut particulierement composée des Seigneurs François, & de ceux des Païs-Bas, ausquels les Venitiens se joignirent. Thibaud IV. Comte de Champagne, frere du feu Henri mort Roi de Jerusalem, & pere de Thibaud V. fut élû Chef de cette Croisade : mais il mourut en faisant les préparatifs pour son départ, & Boniface Marquis de Montferrat prit sa place. Baudouin Comte de Flandre, Louis Comte de Blois & de Chartres, Simon Comte de Montfort si renommé par ses hauts faits d'armes contre les Albigeois, Geoffroi de Joinville, Geoffroi de Ville-Hardouin Maréchal de Champagne, Matthieu de Montmorenci, & un très-grand nombre d'autres des plus distingués par leur noblesse, par leur rang, & par leur puissance, furent de cette expedition. Jean de Nesle, & Nicolas de Mailli, conjointement avec Thierri fils du Comte de Flandre, commandoient la Flotte.

Les Troupes nombreuses que tant de Seigneurs avoient levées dans leurs Etats, se rendirent la plûpart à Venise, où ils trouverent tout prêt pour l'embarquement, outre cinquante Galéres que la République avoit fait équiper en son nom, pour contribuer à la Croisade. Les autres s'embarquerent à Marseille & en divers Ports de la Pouille.

Ces Troupes, principalement celles qui s'étoient rendues à Venise, passérent en Dalmatie, où elles soûmirent la Ville de Zara, qui s'étoit révoltée contre la République. Le premier dessein étoit d'aller faire descente en Egypte, pour y attaquer Saphadin, tandis que les Chrétiens de la Palestine agiroient du côté de Jerusalem. L'hiver qui approchoit obligea l'Armée à s'arrêter en Dalmatie jusqu'au Printems. Durant cet intervalle, un incident fit changer le dessein qu'on avoit formé sur l'Egypte, & l'on prit la route de Constantinople.

Quelques années auparavant, l'Empereur Isaac l'Ange avoit

1248.

été détrôné par son frere Alexis, qui lui fit crever les yeux, & le mit en prison, aussi-bien que le jeune Alexis fils de ce malheureux Prince. Il leur avoit donné depuis la liberté, mais il les faisoit toûjours observer. Ce qui n'empêcha pas que le jeune Alexis ne se sauvât de Constantinople, d'où il vint à Rome trouver le Pape Innocent III. & par le moïen de Philippe Duc de Suabe frere de sa mere, qu'une partie des Princes d'Allemagne venoient d'élire Empereur, il traita avec les Croisés, qui étoient en Dalmatie, pour se faire rétablir par leurs secours sur le Trône de Constantinople.

Il y eut sur cela diverses négociations, qui furent fort traversées par plusieurs des Seigneurs, qui ne vouloient pas qu'on prît le change, & qui selon l'intention du Pape, dont l'avis étoit qu'on poursuivit le premier dessein, demandoient qu'on passât incessamment en Egypte, ou en la Terre-Sainte; mais les Vénitiens, avec la plûpart des Seigneurs François conclurent qu'il valoit mieux aller à Constantinople, pour en chasser l'Usurpateur. Ils se persuaderent, qu'étant sûrs du jeune Alexis, quand ils l'auroient mis sur le Trône, la Croisade réussiroit infailliblement par les facilités que ce Prince y donneroit, & par les secours dont il fortifieroit l'Armée des Croisés.

Siege de Constantinople en 1203.

On se mit en mer, & le jeune Alexis s'étant rendu à Corfou, où l'Armée & la Flotte des Croisés étoient déja, on marcha vers Constantinople; plusieurs Villes & Isles se soumettant sur la route à leur Prince legitime. On entra dans l'Hellespont. L'Armée qui étoit d'environ quarante mille hommes, mit pié à terre, & fut en état d'assieger Constantinople au mois de Juillet l'an 1203.

La lâcheté de l'Usurpateur Alexis Comnene, & la valeur heroïque des Croisés fit réussir une entreprise, qui, eu égard à la force de la Place, à la multitude infinie de ceux qui la défendoient, au petit nombre des assaillans, paroissoit une des plus téméraires qui se fût jamais faite. Après un premier assaut, où les assaillans se rendirent maîtres d'une partie des murailles, mais sans pouvoir s'y maintenir, Alexis sortit de la Ville emportant avec lui ses trésors, & s'enfuit par mer à Zagora Ville de Thrace au pié du Mont Hemus.

Le Peuple & les Troupes de la Ville aïant appris sa fuite, allerent à la prison, où Alexis avoit fait de nouveau renfermer Isaac l'Ange pere du jeune Alexis, & lui aïant ôté les fers dont il étoit

1248. chargé, le remirent sur le Trône tout aveugle qu'il étoit, & de son consentement envoïerent au camp des Croisés porter cette heureuse nouvelle, & les prier de leur rendre leur jeune Empereur, pour être associé à l'Empire par son pere.

Les Croisés agreablement surpris d'une nouvelle si inesperée, après avoir pris leurs sûretés, & fait renouveller à Alexis le Traité qu'il avoit fait avec eux, le conduisirent en triomphe dans la Ville. Il y fut reçû avec toutes sortes de témoignages de joie par le peuple, & par le vieux Empereur, qui ratifia le Traité, & fit couronner son fils dans Sainte Sophie.

Les Croisés, à la priere des deux Empereurs, passerent le reste de l'année & tout l'hiver à Constantinople, malgré la répugnance de plusieurs, qui vouloient qu'on marchât incessamment en Syrie. On alla chercher l'Usurpateur vers Andrinople, où il s'étoit retiré avec une Armée: on le défit, & on soumit la plûpart des Villes de Thrace.

Tout plioit sous les loix des deux Empereurs; les Villes, les Provinces entieres rentroient à l'envi dans l'obéissance, & l'on étoit à la veille de voir ces Princes, agissant de concert avec l'Armée des Croisés, se joindre à eux pour reconquerir la Syrie & la Palestine sur les Sarasins, lorsque l'ambition d'un seul homme renversa tout, & rejetta l'Empire dans les plus effroïables désordres.

C'étoit Alexis Murtzulfe, de la Maison Imperiale des Ducas, qui espera de monter lui-même sur le Trône, s'il pouvoit venir à bout de perdre le jeune Empereur en le brouillant avec les Croisés: car pour le vieux Empereur, on le comptoit pour rien; outre qu'il étoit aveugle, sa prison lui avoit affoibli l'esprit, & il lui échappoit de tems en tems des extravagances, qui en étoient de grandes marques.

Les insolences des Soldats croisés ne fournissoient à Murtzulfe que trop de prétextes, pour irriter le jeune Empereur. Il sçût les faire valoir, & les Croisés ne furent pas long-tems sans s'appercevoir du changement de ce Prince à leur égard. On en vint aux éclaircissemens. Les députés de l'Armée des Croisés, dans une Conference qu'ils eurent avec l'Empereur, parlerent avec beaucoup de hauteur, & conclurent par dire, que si on n'executoit au plûtôt le Traité dans tous ses articles, on trouveroit bien moïen de se faire rendre justice, & qu'ils avoient ordre de

lui déclarer la guerre s'il differoit à donner la satisfaction qu'ils demandoient. 1248.

Cette liberté des Deputés fut traitée d'insolence, & regardée comme une insulte faite à la Majesté Imperiale. Ils se retirerent sans attendre de réponse, voïant bien qu'il n'étoit pas sûr pour eux de demeurer plus long-tems dans la Ville. La rupture suivit bientôt. On en vint d'abord à de petits combats, & peu de jours après les Grecs entreprirent de brûler avec des brûlots remplis de feu Gregeois la Flote Venitienne. Si la chose eût réussi, les Grecs n'avoient plus rien à craindre; mais la valeur & l'adresse des Venitiens parerent ce coup dangereux.

Cependant Murtzulfe engagea l'Empereur à traiter de nouveau avec le Marquis de Montferrat General de l'Armée, & se servit de la nouvelle de ce Traité pour persuader aux Grecs que ce Prince vouloit les livrer aux Croisés. Le peuple animé par les Emissaires de ce scelerat, se souleva, & dans le tumulte le proclama Empereur. Il accepta la pourpre; & pour prévenir le changement du Peuple, il descendit dans le cachot, où il avoit fait renfermer l'Empereur, & l'étrangla de ses propres mains.

Cet horrible attentat ne put demeurer caché, & les Croisés qui ne pouvoient esperer d'être secondés par ce Tyran dans leur expedition de la Terre-Sainte, résolurent de la differer, de tourner tous leurs efforts contre lui, & de se rendre Maîtres de Constantinople. Ils le firent après deux assauts, dont le premier leur réussit mal. La Ville fut emportée le douziéme d'Avril de l'an 1204. par ces prodiges de valeur, dont les Histoires des Croisades nous fournissent seules plus d'exemples & de plus surprenans, que toutes les autres Histoires ensemble. Le Tyran s'enfuit de Constantinople, & évita alors par sa fuite le supplice qu'il meritoit.

Les Venitiens & les François s'assemblerent pour l'Election d'un Empereur. Le choix balança entre le Marquis de Montferrat General de l'Armée, & Baudouin Comte de Flandre, & tomba enfin sur ce dernier. *Réünion des Eglises Grecque & Latine.*

Par la réduction de Constantinople l'Eglise Grecque fut tout de bon réunie avec la Latine après un long & déplorable schisme de plusieurs siecles. Dans la partage des conquêtes le Marquis de Montferrat eut le Roïaume de Thessalie, les Venitiens eu-

1248. rent les Isles de l'Archipel, une grande partie de la Morée, & quelques autres Villes maritimes. La Bithinie fut donnée au Comte de Blois. Plusieurs autres Seigneurs furent pareillement récompensés, à condition de tenir en Fief du nouvel Empereur leurs Principautés ou Seigneuries. La Thrace fut soumise. Murtzulfe tomba quelque tems après entre les mains du nouvel Empereur, qui le fit mourir.

La fortune de ceux, qui s'étoient séparés de l'Armée pour aller en Palestine, ou qui s'y étoient rendus d'Europe par d'autres routes, ne fut pas si heureuse. Dans cette Armée étoient entre autres Simon de Montfort, Jean de Nesle, Renard de Dampierre, & un grand nombre de Bretons sous la conduite d'un Moine nommé Herloin, qui, à l'exemple de Pierre l'Hermite, s'étoit fait leur General. La peste en enleva une grande partie, & en fit rembarquer plusieurs pour retourner en Europe. Un autre Corps des meilleures Troupes qui étoient restées, fut taillé en pieces par le Soudan d'Alep; & Emeri Roi de Jerusalem, après cette défaite se voïant abandonné de tout secours, fut obligé de faire une Tréve desavantageuse avec les Sarasins. Elle fut observée, parce que ces Infideles, délivrés de la crainte qu'ils avoient des Europeans, recommencerent à se battre les uns contre les autres.

Ce Roi mourut peu de tems après, & ne laissa qu'un fils en bas-âge. Les Seigneurs du païs envoïerent demander un Roi François à Philippe Auguste, qui choisit Jean de Brienne, & lui fit épouser Marie fille du second lit d'Isabeau Reine de Jerusalem. Lorsque Jean de Brienne arriva en Palestine, la Tréve étoit finie, & il n'avoit que très-peu de Troupes, à cause de la Croisade publiée contre les Albigeois, qui n'étant ni si dangereuse, ni si penible que celle d'Outremer, lui fut préferée. De sorte que ce Prince se vit sur le point de perdre son Etat en même tems qu'il en prit possession.

Le Pape Innocent III. sur l'avis qu'il en eut, écrivit par tout des Lettres Circulaires pour exhorter les Chrétiens à secourir leurs freres prêts de succomber sous la puissance des Sarasins. Elles firent peu d'effet, ou plûtôt elles n'en firent qu'un très-mauvais. Car à la nouvelle du méchant état des affaires de la Palestine, une espece de fureur saisit un nombre infini d'enfans en France & en Allemagne, qui se mirent en tête que Dieu

vouloit

vouloit se servir de leur âge, pour délivrer Jerusalem des mains des Infideles. Il y en eut jusqu'à cinquante mille qui prirent la Croix. Des Prêtres autorisant cette folie, se mirent à leur tête. Ceux d'Allemagne périrent la plûpart par les chemins. Ceux de France aïant trouvé des Marchands à Marseille, qui leur fournirent des Vaisseaux, s'embarquerent. Quelques-uns des Vaisseaux qui les portoient firent naufrage, les autres furent conduits en Egypte par ces Marchands mêmes, qui les y vendirent aux Sarasins : ce qui fut pour quelques-uns de ces enfans l'occasion d'un glorieux Martyre, & pour plusieurs autres la cause de la perte de leur Religion. 1248.

Innocent dans le quatriéme Concile de Latran fit resoudre une nouvelle Croisade. Sa mort qui survint lorsqu'il pressoit vivement cette entreprise, fut un contretems fâcheux ; mais Honoré III. son successeur poursuivit ce dessein, & sur les délais de l'Empereur Frideric II. qui devoit être le Chef de la Croisade, André Roi de Hongrie se mit à la tête des Croisés.

Une partie de cette Armée composée pour la plûpart de Hongrois & d'Allemans, ne fit que paroître dans la Palestine sans y faire rien de memorable. Saphadin évita le combat, persuadé par experience qu'il n'y avoit qu'à laisser rallentir la premiere ferveur de ces expeditions pour les rendre inutiles. En effet le Roi de Hongrie aïant été rappellé par les necessités de son Etat, fut obligé de repasser la mer avec la meilleure partie de ses Troupes.

Prise de Damiette l'an 1219.

Quelque tems après son départ, Guillaume Comte de Hollande arriva avec une nouvelle Flote & un renfort considerable de Troupes. Il résolut de concert avec le Roi Jean de Brienne, Leopold Duc d'Autriche, & les autres principaux Chefs, de porter la guerre en Egypte & d'assieger Damiette, qui étoit presque la seule Place capable de resister. Elle fut prise l'an 1219. après dix-huit mois de Siege, bien des combats & la perte d'une infinité de vaillans Hommes ; mais ils furent remplacés par l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux Croisés de diverses parties de l'Europe, & sur-tout de la France.

Durant ce Siege le Soudan Saphadin mourut. Son fils aîné Meledin lui succeda au Roïaume d'Egypte, & Corradin son second fils au Roïaume de Damas & de la Palestine. Celui-ci durant le Siege de Damiette fit raser les murailles de Je-

rusalem, dans la crainte que les Croisés après la prise de Da-
1248. miette ne s'en rendissent maîtres.

Cette importante conquête jetta la terreur parmi les Sarasins, & ranima beaucoup les Chrétiens. Le Roi des Georgiens, Peuples situés entre la mer Caspienne & le Pont Euxin qui suivoient le Rit Grec, envoïa assurer les Croisés qu'il alloit prendre les Armes en leur faveur. Mais les Tartares qui parurent sur ses frontieres empêcherent l'execution de son dessein. Les nouveaux secours qui arriverent d'Europe suppléérent à ce défaut, & par les renforts de Troupes que l'Empereur Frideric II. envoïa, l'Armée Chrétienne se trouva forte de soixante & dix mille hommes.

On est contraint de la rendre.

On pouvoit tout attendre d'une si belle Armée, sans les divisions du Legat Pelage & du Roi de Jerusalem. L'entêtement du premier, qui vouloit que tout pliât sous ses ordres, lui fit refuser une très-avantageuse paix que le Soudan Meledin lui offroit. Cependant on engagea imprudemment l'Armée au milieu de l'inondation du Nil, d'où on fut trop heureux de la retirer, à condition de rendre Damiette au Soudan, de qui il dépendoit de faire périr cette Armée au milieu de l'eau sans tirer l'épée.

Survinrent ensuite ces grands démêlés entre les Papes & l'Empereur, si funestes à l'Eglise & à toute la Chrétienté. Neanmoins la moderation du Pape Honoré III. en empêcha les premieres suites; & le Roi de Jerusalem étant venu en Italie, maria sa fille Iolande heritiere de sa Couronne, à l'Empereur, pour l'engager par là à proteger un Roïaume, qui devoit un jour lui appartenir. En effet Frideric promit que dans deux ans il iroit en Palestine avec toutes les forces de l'Empire pour combattre les Infideles. Mais ces promesses n'aboutirent à rien, jusqu'à ce que six ans après il passa en Palestine avec peu de Troupes, où il fit une paix peu avantageuse, dont j'ai déja parlé sous l'an 1229. & repassa en Europe, pour faire la guerre au Pape Gregoire IX. Successeur d'Honoré III.

Quelques années après Thibault Comte de Champagne & Roi de Navarre, prit la Croix avec Pierre de Bretagne, Amauri de Montfort Connétable de France, & plusieurs autres Seigneurs. Ils mirent de nombreuses Troupes sur pié. Les fâcheuses révolutions de l'Empire de Constantinople obligerent

le Pape à prier ces Princes de tourner leurs Armes de ce côté là. 1248.
L'Empereur Baudouin premier, un an après sa conquête avoit été pris par le Roi des Bulgares, & mourut dans sa prison. Henri son frere lui succeda, & gouverna glorieusement pendant dix ans. Pierre de Courtenai son beau-frere monta sur le Trône après lui, & s'étant laissé surprendre, fut massacré par Theodore Comnene Prince d'Epire. Robert de Courtenai son second fils aïant pris en main le Gouvernement, se vit enlever les plus belles Provinces de son Empire par Jean Ducas surnommé Vatace : & après sa mort, on mit en sa place Jean de Brienne, que Frideric son beau-pere avoit dépouillé de son Roïaume de Jerusalem. Il rétablit un peu les affaires : mais n'aïant pas vécu long-tems depuis son Couronnement, Baudouin son Gendre, qui fut le dernier Empereur Latin de Constantinople, n'eut point d'autre ressource que la protection du Saint Siege.

Le Pape voulut en sa faveur emploïer l'Armée des Croisés, dont je viens de parler, contre Vatace & Azen Roi des Bulgares qui s'étoient ligués ensemble, pour exterminer les Latins en Grece. Mais le Roi de Navarre, le Comte de Montfort, les Comtes de Bar & de Vendôme, ne purent se résoudre à quitter leur premier dessein, & allérent en Palestine. Les autres Croisés marcherent à Constantinople ; & ce partage fit qu'on ne réussit gueres en Grece, & très-mal en Syrie. La plûpart des Seigneurs François furent tués ou pris auprès de Gaze, dans un combat contre Melech-Sala Soudan de Babylone, c'est à-dire, du Grand Caire, fils de Meledin mort depuis peu.

Le Comte Richard d'Angleterre arriva sur ces entrefaites en Palestine, & trouva les choses en très-mauvais état, d'autant plus que le Roi de Navarre & la plûpart de ceux qui étoient échapés à la défaite, en étoient partis. Il se contenta de bâtir & de mettre en défense une forteresse auprès d'Ascalon, & d'obliger le Soudan à lui rendre les Prisonniers qu'il avoit faits au Combat de Gaze, après quoi il remonta sur ses Vaisseaux, & fit voile en Italie, où il arriva l'an 1241.

Au bout de trois ans, la Tréve que Richard avoit faite avec le Soudan d'Egypte, fut rompue par les Chrétiens, qui se liguerent contre lui avec le Soudan de Damas ; & ce Soudan ennemi déclaré de l'autre, permit aux Chrétiens, en vertu de cette ligue, de s'établir librement dans la Palestine, depuis le

1248. Jourdain jusqu'à la mer, & dans la Ville de Jerusalem, qui étoit démantelée. Le Soudan d'Egypte de son côté s'allia avec les Corasmins Peuples Mahometans, que les Tartares, qui inondoient alors l'Asie, avoient chassés de leur païs, & qui avoient supplié ce Soudan de les recevoir dans ses Terres.

Ces Corasmins étoient une Nation très-guerriere & très-feroce. Le Soudan d'Egypte, qui ne vouloit pas les chasser de chés lui par force, mais qui ne les y voïoit qu'avec peine, leur dit qu'il leur abandonnoit la Palestine, pour y faire tout le mal qu'ils pourroient.

Ils n'avoient pas besoin d'y être exhortés. Cette permission ne leur eut pas plûtôt été donnée, qu'ils entrerent dans la Palestine, y mirent tout à feu & à sang, pillerent Jerusalem, y firent mille profanations dans l'Eglise du Saint Sepulchre, que tous les autres Sarasins avoient jusqu'alors épargnée, & sept mille tant Chrétiens que Mahometans y furent passés au fil de l'épée, sans parler des vieillards, des femmes & des enfans, sur lesquels on fit main basse.

Bataille de Gaze funeste aux Chrétiens.

Il n'y avoit point alors de Roi dans la Palestine, mais une espece d'Anarchie par l'absence de Conrad, que l'Empereur son pere avoit fait Roi de Jerusalem, où il se contentoit de tenir un Lieutenant, tandis qu'Alix Reine de Chypre lui disputoit cette Couronne. Gautier Comte de Brienne & de Jaffe, neveu du défunt Roi Jean, étoit un des plus puissans Seigneurs Chrétiens du païs, & le seul capable de faire quelque résistance. Il assembla tout ce qu'il put de Troupes, se fit joindre par les Chevaliers du Temple, par ceux de l'Hôpital, & par les Teutoniques, par les Soudans de Damas & d'Emesse, & livra la Bataille aux Corasmins auprès de Gaze. Elle dura deux jours. Mais le nombre prévalut : les Chrétiens furent défaits, Gautier de Brienne fut pris avec le Grand Maître de l'Hôpital, les Grand Maîtres du Temple & des Teutoniques furent tués, & des trois Ordres de Chevaliers il ne resta après la Bataille que trente-trois Templiers, vingt six Hospitaliers, & trois Teutoniques : tout le reste y périt, ou fut pris : les débris de l'Armée se sauverent à Jaffe & à Acre. On a écrit que Saint Louis dans cette léthargie où l'on le crut mort, eut une vision de cette défaite, & que ce fut ce qui le détermina à demander la Croix au moment qu'il revint.

Les Corasmins marcherent vers Jaffe dans l'esperance que la consternation où étoient les Chrétiens la leur feroit rendre : mais ils furent contraints de se retirer sans rien faire ; & quelque tems après le Soudan d'Egypte les aïant obligés à sortir de ses Etats, ils furent en proïe aux Sarasins, qui s'étant unis contre eux, les exterminerent. 1248.

Les nouvelles guerres civiles des Mahometans empêcherent l'entiere ruine des Chrétiens, qui devoit naturellement être la suite de la bataille de Gaze, & donnerent le tems à S. Louis de se préparer au secours de cette Chrétienté désolée. De sorte que lorsqu'il débarqua en Chypre, il y avoit encore en Palestine & en Syrie quatre Principautés possedées par des Chrétiens originaires de l'Europe. Sçavoir celle d'Acre ou Ptolemaïs dans laquelle les Venitiens, les Genois, les Pisans & quelques autres avoient chacun leur quartier, qui leur appartenoit : celle de Tripoli, celle de Tyr, & celle d'Antioche, sans parler de quelques autres Seigneuries mouvantes pour la plûpart de ces quatre principales ; mais tout cela se trouvoit investi & resserré de toutes parts par les Mahometans, dont le plus puissant étoit Melech-Sala Soudan d'Egypte. Telle étoit à peu près la situation des affaires des Chrétiens, lorsque le Roi Saint Louis arriva en Chypre.

Le Roi arrive en Chypre.

Etant en cette Isle, il étoit à portée d'attaquer les Sarasins, ou dans la Palestine ou dans l'Egypte. L'effort de la plûpart des autres Croisades avoit été en Palestine. Mais le succès que Jean de Brienne Roi de Jerusalem avoit eu d'abord quelques années auparavant en portant la guerre en Egypte, où la prise de Damiette avoit jetté les Sarasins dans la derniere consternation, fit résoudre le Roi à tourner ses armes de ce côté-là. Les suites funestes de l'expedition de Jean de Brienne ne l'étonnerent point, esperant éviter aisément les embarras où ce Prince s'étoit jetté, & qui l'avoient obligé de rendre Damiette aux Infideles.

L. 2. part. 2. cap. 51

Le Patrice Venitien Sanudo, qui vivoit quelque tems après S. Louis, & nous a laissé une Histoire des Guerres Saintes, raisonnant sur ce sujet, approuve ce parti ; mais il blâme ce Prince d'avoir débarqué en Chypre, & de n'être pas venu sans se détourner, faire d'abord descente en Egypte. Il soûtient que le tems que ce détour lui coûta, lui auroit suffi pour en conquérir une bonne partie ; & que les eaux & l'air y étant beaucoup meilleurs

1248. qu'en Chypre, il n'auroit pas perdu par les maladies un grand nombre de Soldats, ainsi qu'il arriva pendant le séjour qu'il fit en cette Isle.

Rien n'est plus injuste que la maniere dont on prononce sur la conduite des Princes en ces sortes d'occasions. Le succès est d'ordinaire la regle de ces jugemens : regle très-fausse, puisque quelquefois on réussit par des voies, que la prudence défendroit, & que celles qu'elle prescrit n'ont pas toûjours un succès heureux. On doit dire au contraire à la gloire de S. Louis, que jamais expedition de cette nature ne fut commencée avec plus de sagesse. Ce qui avoit fait périr les plus belles Armées dans les précedentes Croisades, c'est qu'on s'étoit engagé dans le Païs ennemi sans en avoir assés de connoissance, sans l'avoir reconnu de près, sans avoir des magasins d'armes & de vivres, sans s'être assûré une retraite dans le voisinage en cas de malheur. S. Louis auroit commis la même faute, s'il avoit été brusquement débarquer en Egypte dans l'esperance d'y surprendre l'ennemi, & de ne lui pas donner le tems de se reconnoître. Au contraire prenant d'abord terre en Chypre, il avoit là le moïen de s'instruire de l'état des ennemis, des secours qu'il pouvoit attendre de ce Roïaume, de donner ses ordres pour le transport des vivres, d'y attendre en sûreté l'arrivée de toutes ses Troupes, en cas que durant la route quelque tempête ou quelque autre accident en retardât une partie. Il est toûjours imprudent de ne compter que sur la surprise, dans des entreprises de cette importance, la prudence veut qu'en attaquant on suppose que l'ennemi est préparé, & qu'on se mette en état de le vaincre en quelque disposition qu'on le trouve.

Il y séjourne quelque tems.

Joinville. Nangius in Gestis Ludov.

Ce furent-là les raisons qui obligerent le Roi à prendre ce sage parti. Celles qui déterminerent à séjourner quelques tems en Chypre malgré l'inclination & l'ardeur qu'il avoit d'aller au plûtôt aux ennemis, ne furent pas moins considerables. La plûpart des Vaisseaux qui portoient les machines de guerre n'étoient pas encore arrivés, l'Hiver qui approchoit rendoit dangereux le trajet de Chypre en Egypte. La plûpart des Seigneurs & Gentilshommes de l'Isle, qui avoient pris la Croix, étoient en differend avec l'Archevêque de Nicosie qui les avoit presque tous excommuniés, & ils ne vouloient pas accomplir leur vœu, ni suivre le Roi tandis que l'excommunication dureroit. Il falloit du tems au

Légat pour ménager la réconciliation, & il en vint à bout. On proposa donc dans le Conseil des Seigneurs des deux Nations, s'il étoit à propos de faire voile incessamment en Egypte, ou si l'on attendroit quelque tems. L'avis qui fut pour attendre jusqu'à Pâques prévalut, & le Roi s'y rendit. 1248.

Ce retardement neanmoins eut effectivement deux mauvais effets. Le premier fut que la maladie se mit parmi les Troupes, il en mourut un grand nombre, & jusqu'à deux cens quarante, tant Chevaliers qu'autres personnes de distinction, du nombre desquels furent l'Evêque de Beauvais, l'Evêque de Noïon, Jean Comte de Montfort, les Comtes de Dreux & de Vendôme, Guillaume de Merlo, Guillaume des Barres, & Archambaud de Bourbon. En second lieu, une partie des magasins qu'on devoit porter en Egypte fut consumée pour la subsistance des Troupes; ce qui pouvoit causer la disette pour la suite de l'expedition. Mais les Venitiens & l'Empereur Fridéric, à la priere du Roi, envoïerent d'Italie des vivres en abondance, & les magasins furent rétablis.

Ibid.

Matth. Paris. Epist. Odonis Episcop. Tusculani ad Innoc. IV.

Lettres de Frideric au Tresor des Chartres, rapportées par M. du Cange dans ses Observations sur l'Histoire de Joinville.

Quoique le bruit fût assés constant que le dessein du Roi étoit d'aller en Egypte, neanmoins son séjour en Chypre tenoit en échec les Soudans de Syrie, jusques-là que celui de Babylone se flatta pendant quelque tems que l'armement étoit en effet destiné contre la Syrie, & même que le Roi, dans l'impatience de se mettre au plûtôt en possession de Jerusalem, se joindroit à lui contre le Soudan d'Alep & contre les autres, avec lesquels il étoit en guerre. Le Soudan de Babylone assiegeoit actuellement Ernesse Ville du Domaine de celui d'Alep, qui aïant trouvé moïen de le faire empoisonner, l'obligea de retourner en Egypte, où il ne fit plus que languir. Cependant le Caliphe de Baldak agit si bien auprès d'eux par ses Envoïés, qu'il leur fit conclure une suspension d'armes, pour être plus en état de repousser l'Armée Chrétienne, qui leur alloit tomber sur les bras.

Joinville.

Le Roi ne fut pas surpris de cette réunion, à laquelle il s'étoit bien attendu. Mais il le fut agréablement d'une Ambassade qu'il reçut vers les Fêtes de Noël de la part d'un Prince Tartare nommé Ercalthai. Ce Prince lui écrivoit, que sçachant qu'il devoit arriver en Chypre, pour délivrer la Chrétienté de Palestine opprimée par les Sarasins, il étoit bien-aise de lui témoigner le zele sincere qu'il avoit pour la Religion Chrétienne, qu'il le secon-

Ambassade qu'il y reçoit.

Nangius. Joinville, Epist. Odonis Episcop. Tusculani ad Innocent. IV.

1248. deroit de toutes ses forces, en faisant la guerre aux ennemis du vrai Dieu, & qu'il lui demandoit avec empressement son amitié. Le Chef de l'Ambassade nommé David, assûra le Roi que le Grand Cham des Tartares s'étoit fait Chrétien depuis trois ans, que Ercalthai s'étoit fait aussi baptiser, & il ajoûtoit qu'autant qu'il le pouvoit conjecturer, le dessein de ce Prince étoit d'assieger au Printems Baldak ou Bagdad, Ville bâtie des ruines de l'ancienne Babylone, & située sur le Tygre, pour empêcher le Caliphe qui y faisoit sa demeure, de secourir le Soudan d'Egypte, comme il avoit fait lorsque le Roi Jean de Brienne assiegea Damiette. Ces Caliphes avoient été autrefois à l'égard des Soudans, ce que les Rois des autres Peuples sont à l'égard de leurs Ministres ou de leurs Généraux d'Armée. Mais depuis que le Soudan Saladin se fut rendu maître de l'Egypte, ils n'étoient plus gueres que ce que sont aujourd'hui les Moufris parmi les Turcs, c'est-à-dire, les Chefs de la Religion Mahometane, & n'avoient plus gueres d'autre Domaine que la Ville de Baldak.

Nangius.

Le Roi charmé de voir de telles dispositions en faveur de la Religion dans des Princes Barbares, fit tout l'accueil possible aux Ambassadeurs, les traita magnifiquement, les mena lui-même au Service de l'Eglise pendant les Fêtes, & les renvoïa chargés de presens pour leur Maître. Il les fit accompagner par quelques Religieux de l'Ordre de S. Dominique & de l'Ordre de S. François, & par deux Gentilshommes. Les uns avoient ordre du Roi d'aller de sa part trouver Ercalthai, & les autres le Cham des Tartares. Tout cela neanmoins n'eut point d'effet, & il n'est point parlé dans l'Histoire d'aucune diversion faite par les Tartares, au moins si-tôt : car quelques années après, Baldak fut pris par le Grand Cham des Tartares, & le Caliphe fait prisonnier.

Hist. de Joinville, Edition de Poitiers. Voiez les Notes de du Cange, p. 97. *Ibid.*

La Tréve que le Roi fit conclure en même tems entre Aython Roi d'Armenie, qui étoit Chrétien, & Bohémond V. Prince d'Antioche, fut un avantage plus solide pour les Chrétiens d'Orient, que les divisions achevoient d'affoiblir. Ces Princes remirent leurs interêts entre ses mains. Il les accommoda, & envoïa au Prince d'Antioche un secours de six cens Arbalêtriers, pour fortifier ses Troupes contre les Soudans ses voisins, dont il apprehendoit d'être attaqué, tandis que l'Armée Chrétienne seroit en Egypte.

Il

1248. *Ibid.*

Il tâcha encore d'appaiser la guerre, que les Génois & les Pisans se faisoient les uns aux autres dans la Ville d'Acre. Ces accommodemens furent les principales occupations du Roi pendant son séjour en l'Isle de Chypre. Quelques Sarasins déguisés y passerent pour attenter sur sa vie. Mais ils furent decouverts, & l'aveu qu'ils firent de leur crime, lui fit connoître que Dieu le protegeoit, & combien les Sarasins le craignoient.

La perte que l'on avoit faite de tant de braves gens par la maladie populaire, fut en partie réparée par l'arrivée d'un assés bon nombre de nouveaux Croisés, qui n'avoient pû partir de France avec la grande Flotte. Le plus considerable renfort fut amené par Guillaume de Salisberi surnommé Longue-Epée, qui aborda en Chypre avec deux cens Chevaliers Anglois. Le Roi le reçût avec beaucoup d'honneur. Il recommanda extrêmement aux François d'en bien user à l'égard du Comte & de toute sa suite, & il conjura les uns & les autres de suspendre au moins pendant la guerre Sainte l'antipathie des Nations, & de penser qu'ils combattoient tous sous les enseignes de Jesus-Christ leur unique Chef.

Math. Paris.

Cependant tout se préparoit pour le départ. Quantité de Vaisseaux plats propres à faire les descentes, que le Roi avoit fait construire en divers endroits de l'Isle, se rendoient au lieu de l'embarquement; aussi-bien qu'un grand nombre de Mariniers & de Navires, qu'il avoit achetés fort cher à Acre des Génois & des Venitiens.

1249. *Il declare la guerre au Soudan d'Egypte.* Nangius. Joinville.

Un peu avant l'embarquement, le Roi envoïa déclarer la guerre à Melech-Sala Soudan d'Egypte, qui tout malade qu'il étoit, répondit à cette déclaration avec beaucoup de fierté. Enfin le Samedi d'après l'Ascension l'Armée monta sur la Flotte au Port de Limesson, & fut en état de faire voile dès que le vent seroit favorable.

Cette Flotte étoit composée de dix-huit cens Vaisseaux, tant grands que petits. Il y avoit dans l'Armée deux mille huit cens Chevaliers François, Anglois, Cypriots. A en juger par cette multitude de Chevaliers, il falloit que l'Armée fût très-nombreuse, car comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, chaque Chevalier avoit d'ordinaire une assés grande suite, & les Histoires de ces tems-là ne marquent gueres la grandeur des Armées que par le nombre des Chevaliers qui s'y trouvoient, & dont les

1249. plus considerables avoient chacun leur ost, c'est-à-dire, leurs troupes, & plusieurs leurs Bannieres.

Départ pour Damiette. *Nangius.* Le Roi, avant que de quitter le Port de Limesson, assembla les principaux Seigneurs de l'Armée, & après le Conseil de Guerre déclara à tous les Capitaines des Vaisseaux, qu'on alloit à Damiette, & qu'en cas que dans la route quelques-uns fussent séparés de la Flotte, ils eussent à se rendre de ce côté-là. Le vent contraire les empêcha de sortir du Port jusqu'au Mercredi suivant. Ils en partirent ce jour-là. Mais ils n'étoient pas encore fort loin en mer, lorsqu'une furieuse tempête survint, & dissipa la Flotte. Le Roi fut obligé de relâcher à la pointe de Limesson le jour de la Pentecôte avec une partie des Vaisseaux; le reste fut poussé du côté d'Acre & en divers autres endroits, de sorte qu'il ne se trouva avec le Roi que sept cens Chevaliers, sans qu'il sçût ce que le reste étoit devenu. *Joinville.*

Il se remit en mer le jour de la Trinité. Il rencontra en chemin Guillaume de Ville-Hardouin Prince de Morée, fils de Geoffroi de Ville-Hardouin qui avoit eu cette Principauté de Guillaume de Champlite, à qui elle étoit échûe en partage après la prise de Constantinople. Le Duc de Bourgogne aïant passé l'Hiver en Morée, avoit joint son Escadre à celle de Ville-Hardouin. Cette rencontre consola un peu le Roi, mais ne le tira pas de l'inquiétude où il étoit pour le reste de sa Flotte. Il arriva en quatre jours à la vûe de Damiette, & jetta l'ancre assés près du rivage, où les Sarasins l'attendoient bien préparés.

Une grande Flotte Sarasine composée de Navires & de Galeres paroissoit rangée en l'une des embouchures du Nil, par où l'on montoit vers Damiette. La Place étoit située sur un bras de cette riviere, qui l'entouroit: & ce bras est le second, qui est marqué dans les Cartes ordinaires en venant de la Palestine. Elle étoit à la distance d'environ une demi-lieue de la mer.

La Flotte Sarasine avoit à ses deux côtés sur les rivages une multitude innombrable de Cavalerie, & d'Infanterie rangée en bataille le long du bord de la mer. Le Soudan, quoique fort malade, paroissoit à la tête couvert d'une armure toute de fin or, qui le faisoit paroître éclatant comme un Soleil, ainsi que s'exprime le Sire de Joinville; & les Trompettes & les Naquaires *, sonnoient de tous côtés. Ce fut là le spectacle qui se présenta d'a-

* Ces Naquaires étoient assés semblables à nos Timbales d'aujourd'hui.

bord aux yeux des Croisés ; & c'étoit en affrontant cette Armée, qu'il falloit hazarder la descente. On étoit résolu de le faire, & il n'étoit plus question que de déliberer, si on la tenteroit avant l'arrivée du reste de la Flotte. 1249.

Le Roi tint sur cela Conseil de Guerre. La plûpart furent d'avis d'attendre que toute l'Armée fût rassemblée, le Roi n'en aïant pas alors le tiers avec lui. Il ne put approuver cette pensée : ses raisons furent que le retardement feroit croire aux ennemis qu'on les craignoit; que si par malheur il survenoit quelque tempête, on n'avoit point de Ports où se retirer, & qu'en ce cas la Flotte courreroit risque d'être de nouveau dispersée & jettée sur les côtes d'Egypte avec un danger évident d'y périr & de devenir la proie des ennemis. Cette seconde raison étoit essentielle ; elle fit revenir tous les Chefs au sentiment du Roi, & la descente fut résolue pour le lendemain.

Descente des Chrétiens devant cette Ville.

Nangius. Joinville.

Dès la pointe du jour on fit descendre les Troupes dans les Vaisseaux plats & dans les Chaloupes. Jean d'Ybelin Comte de Jaffe eut son poste à la gauche, en tirant vers le bras du Nil, sur lequel étoit la Ville de Damiette. Le Roi choisit la droite accompagné des Princes ses freres & du Cardinal Légat, qui portoit lui-même une Croix fort haute, pour animer les Soldats par cette vûe. Le Comte Erard de Brienne, le Sire de Joinville, le Seigneur Baudouin de Reims furent placés au milieu.

Les ennemis parurent sur le bord de la mer à peu près dans le même ordre que le jour précedent ; mais le Soudan n'y étoit pas, parce que sa maladie aïant beaucoup augmenté, il s'étoit fait transporter en une Maison de Plaisance, une lieue au-delà de Damiette.

Le signal aïant été donné, les Vaisseaux chargés de Troupes s'avancerent vers les ennemis, qui d'abord qu'on fut à portée, tirerent un nombre infini de fléches, à quoi l'on répondit de même, pour tâcher de les écarter.

Les bateaux du milieu, où étoit le Sire de Joinville, avancecerent plus vîte que les autres, & quoique de ceux du Roi l'on criât à ce Seigneur de regler sa marche sur le bateau qui portoit la Banniere de S. Denys, autrement appellé l'Oriflamme, derriere lequel étoit le Roi, il ne s'arrêta point ; & lui & ses gens sauterent à terre, vis-à vis d'un gros de six mille Sarasins à cheval, vers lesquels ils marcherent. Cette Cavalerie vint au galop,

1249. comme pour leur passer sur le ventre ; mais eux sans s'étonner, se couvrant de leurs boucliers, s'arrêterent, & presentant la pointe de leurs lances, qui étoient alors beaucoup plus longues qu'elles ne furent dans la suite, firent comme une espece de rempart, derriere lequel ces bataillons se formoient à mesure que les Soldats arrivoient. Le Sarasins effraïés d'une telle contenance, n'oserent entreprendre de les forcer, se contentant de caracoller, sans en venir aux mains. Mais ils furent bien plus surpris, lorsqu'après que la plupart des Troupes de ce Corps furent descendues, ils virent toute cette Infanterie s'ébranler, & marcher droit à eux pour les enfoncer : alors ils tournerent bride, & s'enfuirent sans rendre aucun combat.

La chose se passa à peu près de même à la gauche, où le Comte de Jaffe faisoit la descente. Le Comte marcha en avant pour gagner du terrein, & vint former une même ligne avec le Sire de Joinville. Alors la Cavalerie Sarasine accourut une seconde fois vers eux, comme pour les rompre : mais voïant qu'ils ne s'épouvantoient point, & qu'ils les attendoient de pié ferme, ils rebrousserent chemin, & retournerent au gros de leur Armée.

Les bateaux de la droite où étoit le Roi, aborderent les derniers à une portée d'arbalête du Corps de Joinville. Les Soldats du bateau où étoit la Banniere de S. Denys, sauterent à terre, au milieu desquels un Cavalier Sarasin, ou emporté par son cheval, ou se croïant suivi de ses gens, vint se jetter le sabre à la main ; mais il fut en un moment percé de plusieurs coups, & demeura sur la place.

Le Roi voïant la Banniere de S. Denys arrivée, ne put se contenir ni attendre que son Vaisseau gagnât le bord ; il se jetta dans la mer l'épée à la main, malgré les efforts que le Légat fit pour l'arrêter, & les Chevaliers de sa troupe en firent de même. Dès qu'il eut gagné la terre, il voulut aller enfoncer les Sarasins, quoiqu'il n'eût encore que très-peu de monde avec lui. Mais on l'obligea à attendre que son bataillon fût formé. Alors il s'avança vers l'ennemi qu'il avoit en tête, & qui ne tint presque point. Toute l'Armée ennemie se débanda, laissant sur la place quelques morts, du nombre desquels furent le Commandant de Damiette & deux autres Emirs.

Durant la descente, les Généraux Sarasins envoïerent trois fois au Soudan, pour lui rendre compte de ce qui se passoit, &

pour recevoir ses ordres. Le troisiéme message fut pour l'avertir que le Roi de France étoit lui-même à terre. Mais ils n'en reçûrent aucune réponse. La raison étoit, que le Soudan dans cet intervalle s'étoit fait transporter plus avant dans le Païs. Le bruit se répandit qu'il étoit mort ; & cette nouvelle fut sans doute la cause du peu de résistance de l'Armée Sarasine. 1249.

La Flotte ne fit pas mieux son devoir que l'Armée de terre. Elle remonta le Nil avec précipitation. Les Vaisseaux Chrétiens la poursuivirent, mais sans pouvoir l'atteindre. Après cette victoire, le Roi établit son Camp sur le bord de la mer. Le lendemain qui étoit le Samedi, il fit débarquer tous les chevaux & toutes les machines, sans que les Sarasins parussent davantage.

Quand le bruit de la mort du Soudan fut répandu parmi le Peuple, l'épouvante s'y mit de telle maniere, que les Habitans & la Garnison abandonnerent Damiette, après y avoir mis le feu, pour empêcher les François de profiter du butin. Le Roi en aïant eu avis, & s'en étant assûré de nouveau par un Chevalier qu'il y envoïa, il y fit marcher les Troupes. On trouva le Pont du Nil, par où il falloit passer pour aller à la Place, rompu en partie. Il fut bientôt raccommodé : on éteignit le feu, & on se vit maître sans coup férir, & contre toute esperance, d'une des plus fortes Villes de l'Orient, le premier Dimanche d'après la Trinité.

Le Roi y fait son entrée.

Ce fut là sans doute un de ces coups extraordinaires de la Providence de Dieu, qui répandit la terreur dans le cœur de ses ennemis, & ménagea cette conjoncture du départ & du bruit de la mort du Soudan, pour produire un effet aussi surprenant & aussi inesperé que celui-là. On ne perdit presque personne à la descente, & nul Seigneur de marque, excepté le Comte de la Marche, qui mourut peu de tems après de ses blessures. Le S. Roi ne manqua pas de reconnoître une protection de Dieu si singuliere. Il le fit bien voir en entrant dans Damiette, non pas avec la pompe & le faste d'un Conquerant qui triomphe : mais avec l'humilité d'un Prince veritablement Chrétien, qui fait à Dieu un hommage humble & sincere de sa victoire. Il y entra en Procession piés nuds avec la Reine, les Princes ses freres, le Roi de Chypre, & tous les Seigneurs de l'Armée, précedé par le Légat, le Patriarche de Jerusalem, les Evêques & tout le Clergé du Camp. On

Addit. ad. Matth. Paris.

1249.

Nangius.

alla de cette maniere jusqu'à la principale Mosquée, que le Légat purifia & consacra avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise, & qu'il dédia à la Mere de Dieu. Il y célébra pontificalement la Messe : & le Roi résolut en même-tems d'y fonder un Evêché & un Chapitre, pour sanctifier un lieu, qui avoit été si long-tems profané par le culte sacrilege du Mahometisme.

Déréglemens des Chrétiens en ce Païs-là.

Il eût été à souhaiter que ces sentimens de pieté, qui parurent en tous les Croisés, y eussent été aussi constans, qu'ils le furent toûjours dans le Roi même. La prosperité en eût sans doute été dans la suite la récompense, au lieu des malheurs dont Dieu châtia leurs débauches & les autres excès, où ils s'abandonnerent, malgré les ordres, les exhortations, & l'exemple d'un Prince, qui n'étoit pas toûjours aussi exactement obéi, qu'il l'eût souhaité, & qu'il le meritoit.

On fut obligé de s'arrêter à Damiette, non seulement pour attendre les Vaisseaux dispersés par la tempête, & qui arriverent pour la plûpart heureusement les uns aprés les autres ; mais encore à cause de l'accroissement du Nil, qui se fait au mois de Juin, où l'on se trouvoit alors. L'exemple du Roi Jean de Brienne, qui s'étoit malheureusement engagé au milieu de l'inondation aprés la premiere prise de Damiette, fit prendre cette sage précaution.

Ce fut durant ce séjour & ce repos si fatal à l'Armée Chrétienne, que la plûpart des Croisés ne penserent qu'à se divertir, ou plûtôt à se livrer aux plus horribles désordres. Ce n'étoit qu'yvrogneries dans le Camp. On n'entendoit parler que de filles & de femmes violées par les Soldats : & le Roi avoit le chagrin d'ouïr dire tous les jours qu'aux environs même de sa tente, tout étoit plein de lieux de débauches. Il se commettoit mille violences contre les gens du Païs, sur tout envers les Marchands : de sorte que la plûpart de ceux qui d'abord apportoient des vivres au Camp en abondance, cesserent d'y venir, & on y vit bientôt la cherté, qui faisoit appréhender la disette.

Joinville.

Cependant on apprit certainement que le bruit qui avoit couru de la mort du Soudan, n'étoit pas veritable. Ce Prince, quoiqu'il fût alors très-mal, eut soin de cacher aux Chrétiens l'état où il étoit. Il envoïa défier le Roi à la bataille, pour décider par un seul combat, de la fortune de l'Egypte. Le Roi lui répondit, qu'il ne tiendroit pas à lui, & qu'il pouvoit s'assûrer que quand

Addit. pag. 168.

il paroîtroit à la tête de ſon Armée, loin de l'éviter, on iroit au-devant de lui, pour lui épargner une partie du chemin. 1249.

Cette bravade n'aboutit à rien; car le Soudan n'avoit pas aſſés de forces pour ſe tenir à cheval. Il envoïa ſeulement un grand Corps de Troupes, qui fit mine de vouloir donner l'aſſaut au Camp. Mais le Roi ſans permettre à quantité de Seigneurs, qui le prioient de leur laiſſer faire une ſortie ſur les Saraſins, ſe contenta de ſe mettre en état de les repouſſer, s'ils oſoient tenter l'attaque. Joinville. Il n'y eut que le Seigneur Gautier d'Autreſche Châtellain de Bar, qui malgré la défenſe du Roi, ſortit avec un ſeul homme, pour voir s'il ne pourroit point enlever ou tuer quelques Mahometans. Il étoit monté ſur un cheval entier fort en bouche, qui l'emportant vers l'Armée des ennemis, le jetta par terre. Auſſitôt quatre Saraſins vinrent fondre ſur lui, & l'aſſommerent à coups de maſſue. Il fut toutefois ſecouru par le Connétable de Beaujeu, avant qu'ils euſſent pû l'achever. Mais il mourut de ſes bleſſures. Tout vaillant qu'il étoit, le Roi ne le plaignit point, & dit ſagement, qu'il ſeroit fâché d'avoir dans ſon Armée beaucoup de ces faux braves ſans obéiſſance, & capables d'y faire beaucoup de mal par leur ſotte vanité & leur mauvais exemple.

Mais les Saraſins n'oſant attaquer l'Armée Chrétienne à force ouverte, ne laiſſoient pas de l'incommoder en rodant tout au tour, & tuant tous ceux qui s'en écartoient. Comme le Soudan avoit promis un Beſant d'or à quiconque lui apporteroit la tête d'un Chrétien, quelques Arabes appellés Bedouins ſe couloient toutes les nuits dans le Camp, malgré la Garde à cheval qui faiſoit la ronde, & entroient juſques dans les tentes, où ils coupoient la tête aux Soldats qu'ils trouvoient ſeuls: de ſorte que le Roi fut obligé de mettre des Corps-de-Garde à pié tout à l'entour du Camp, ſi près les uns des autres, qu'il étoit impoſſible que perſonne y entrât ſans être découvert.

Les eaux du Nil étant rentrées dans leur lit à l'ordinaire vers la fin de Septembre, les Seigneurs preſſoient le Roi de ſe mettre en campagne: mais il avoit réſolu de n'en rien faire, juſqu'à Joinville. ce qu'il eût des nouvelles de ſon frere Alfonſe Comte de Poitiers, qui étoit parti au mois d'Août d'Aigues-Mortes avec la Comteſſe ſa femme, la Comteſſe d'Artois, & l'Arriere-Ban de France. Leur retardement tenoit le Roi fort en peine, dans la crainte

1249. Nangis.

qu'il ne leur fût arrivé quelque malheur. Mais enfin le Comte débarqua heureusement sur la fin d'Octobre.

Joinville.

Cette arrivée causa une grande joie à toute l'Armée, & on délibera sans tarder, de quel côté on porteroit la guerre. Il y eut sur cela deux sentimens : les uns proposerent d'assieger le Grand-Caire, appellé Babylone dans les Histoires de ce Tems-là, quoique bien differente de l'ancienne Babylone, qui étoit bâtie sur l'Euphrate, & de Bagdat, appellé aussi Babylone, qui est sur le Tigre, au lieu que le Caire est sur le Nil. Les autres étoient pour le siege d'Alexandrie. C'étoit le sentiment de Pierre Comte de Bretagne, fondé sur ce que cette Ville avoit un bon Port, où l'on pourroit mettre la Flote en sureté, & tirer aisément des vivres par mer, soit de la Palestine, soit des autres endroits de la mer Mediterranée. Le Comte d'Artois avoit ouvert le premier avis, parce que le Caire étant la Capitale d'Egypte, sa prise entraîneroit infailliblement celle de toutes les autres Villes. Cet avis l'emporta ; on se prépara à marcher, & on se mit en campagne le vingtiéme de Novembre.

Chronique de Saint Louis citée dans les Observations de Ménard sur Joinville.

La Reine & les autres Princesses & Dames demeurerent à Damiette avec une forte garnison. L'Armée du Roi augmentée des Troupes que le Comte de Poitiers lui avoit amenées, & des autres renforts qu'il avoit reçûs de la Palestine, étoit de soixante mille hommes, parmi lesquelles il y avoit vingt mille Cavaliers. De si nombreuses Troupes, si la discipline & l'obéïssance y avoient égalé la bravoure, étoient plus que suffisantes pour la conquête entiere de l'Egypte.

Joinville.

Traductions d'Historiens Arabes MSS. à la Bibliothèque du Roi.

On fit monter le Nil à la Flote, qui côtoïoit l'Armée de terre, & l'on marcha jusqu'à l'endroit, où le bras le plus Oriental du Nil se sépare de celui sur lequel étoit Damiette. Durant cette marche, cinq cens Cavaliers Sarasins, faisant semblant de déserter de l'Armée du Soudan, vinrent se rendre au Roi, qui les crut un peu trop legerement, & leur permit de marcher en Corps. Ils voulurent surprendre les Templiers, dont la Brigade marchoit à la tête de l'Armée. Mais Renaut de Bichers Maréchal du Temple, s'étant aussi-tôt mis en défense, les chargea si vigoureusement, que pas un seul de ces traîtres n'échappa. Les Sarasins firent encore quelques autres tentatives : & il est parlé dans leurs Histoires d'un combat, où un de leurs Emirs, appellé Megelas, fut tué avec beaucoup de perte de leur côté, & très-peu du côté des Chrétiens.

Le

Le Roi étant arrivé à la pointe qui sépare les deux bras du Nil, s'y arrêta, & y établit son Camp, tant pour y faire reposer l'Armée, que pour déliberer sur la maniere dont on pourroit passer le bras Oriental de la riviere, parce que le Soudan étoit campé fort proche de l'autre côté, auprès d'une Ville appellée Massoure. L'Armée du Soudan étoit très-nombreuse, toutes les forces de l'Egypte s'y étant rendues sur les nouvelles de l'approche du Roi, qui répandit la terreur dans tout le païs. De sorte que dans la grande Mosquée du Caire, on exhorta publiquement tous les Musulmans à prendre les armes pour la défense de la Patrie & de la Religion Mahometane, qui n'avoient jamais été dans un plus grand peril. 1249.

Les premiers exploits qu'on avoit vû faire aux François à leur débarquement, la perte de Damiette, la maladie du Soudan, qui augmentoit tous les jours, étoient pour les Mahometans de terribles présages de ce qu'ils avoient à craindre d'une Armée victorieuse, à qui rien ne paroissoit impossible, & ils voïoient bien que si elle passoit une fois la riviere, tout étoit perdu. C'est ce qui obligea le Soudan à faire des propositions de paix, qui paroissoient si avantageuses, qu'il sembloit qu'on ne pouvoit les rejetter. Il envoïa offrir au Roi de le mettre en paisible possession de tout ce qu'avoient possedé autrefois les Rois de Jerusalem, de donner la liberté à tous les Chrétiens captifs de son Empire, & même de lui laisser Damiette avec ses environs. Sanudo. l. 2. part. 2. cap. 9.

Ces offres étoient en effet telles, qu'on n'eût pas balancé pour les accepter, si l'on eût pû s'assurer de l'execution. Mais cette incertitude, & les difficultés qu'on y prévoïoit, les fit refuser; & quand on les auroit acceptées, la mort du Soudan qui arriva en ce même-tems-là, y auroit fait naître de nouveaux obstacles.

Cette mort, comme il l'avoit fort recommandé avant que d'expirer, fut tenue secrete, pour donner le tems à son fils Almoadan, qui étoit en Mesopotamie, de venir prendre possession de ses Etats. Il mit même entre les mains de deux de ses Ministres, ausquels il se fioit le plus, un grand nombre de blancs-signés, afin d'envoïer par tout les ordres sous son nom jusqu'à l'arrivée de son fils. Il chargea du Gouvernement Scecedun Facardin General de son Armée. Cet homme passoit pour le plus vaillant & le plus sage de l'Egypte, & l'Empereur Frideric dans Joinville.

son voïage de Palestine, & après la Tréve qu'il conclut avec
1249. les Mahometans, l'avoit fait Chevalier : honneur dont ce General faisoit tant de cas, que dans sa Banniere il portoit les Armoiries de Frideric avec celles du Soudan d'Alep, & celles du Soudan d'Egypte.

Facardin justifia par sa conduite le choix que son maître avoit fait de lui dans des conjonctures si délicates. Il tenoit sans cesse l'Armée des Chrétiens en haleine, & tandis qu'avec le gros de ses Troupes, il demeuroit toûjours en état de s'opposer à leur passage, il envoïoit continuellement des détachemens, & leur faisoit passer la riviere par de petites Places dont il étoit maître, pour insulter le Camp par les derrieres, & enlever les Convois qui venoient de Damiette.

Ibid. Un de ces détachemens s'étant avancé secretement le jour de Noël, jusques fort près du camp, tua ou enleva tout ce qui se trouva dehors, & força ensuite un quartier. Le Sire de Joinville qui étoit actuellement à table, monta promptement à cheval avec le Seigneur Pierre d'Avalon, & soutenu des Chevaliers du Temple, le repoussa, & délivra les Seigneurs Perron & du Val deux Freres, que les Sarasins emmenoient prisonniers.

Le Roi pour plus grande sureté, fit rapprocher les quartiers les uns des autres, donna moins d'étendue à son Camp, & fit tirer du côté de Damiette des lignes d'un bras du Nil à l'autre. Il se chargea lui-même avec son frere le Comte d'Anjou, de la garde des retranchemens, opposés au Camp des ennemis, & confia au Comte de Poitiers & à Joinville celle des lignes du côté de Damiette. Le Comte d'Artois eut celle du Parc de l'Artillerie ou Machines de guerre, & de quelques ouvrages qu'on avoit faits sur le bras Oriental du Nil.

Ils sont attaqués par les Infideles. Ibid. Facardin quelques jours après, s'étant mis à la tête d'un grand détachement, parut en bataille entre Damiette & le Camp, comme pour l'attaquer. Le Comte d'Anjou s'étant trouvé en cet endroit, sortit sur les Ennemis, dont il fit un assés grand carnage dans leur premiere ligne, & dans la déroute plusieurs se noïerent dans le Nil. Mais il n'osa pousser jusqu'à la seconde, à cause de la multitude des Pierriers qu'il y avoit, qui tiroient sans cesse au travers de ses bataillons, & qui tuoient beaucoup de monde. Toutefois Gui Comte de Forêt avec sa Troupe, chargea une fois cette ligne ; mais il fut repoussé, & aïant été renversé de dessus son

cheval, il eut la jambe cassée, & seroit demeuré prisonnier sans deux vaillans Chevaliers, qui le sauverent, & le rapporterent au travers d'une grêle effroïable de fléches & de pierres qu'ils essuïerent. Le Comte d'Anjou fit paroître beaucoup de valeur en cette occasion, où il se mêla plusieurs fois avec les ennemis, & s'acquit une grande réputation parmi les Troupes. 1249.

Les Infideles attaquerent encore une autre fois le quartier du Comte de Poitiers & de Joinville; mais il furent repoussés, & il en demeura un grand nombre sur la place.

La vigilance & la vigueur des Infideles faisoit de plus en plus reconnoître au Roi la difficulté du passage de la riviere. Il y avoit déja quelques semaines qu'on étoit dans ce Camp: & comme les bateaux qu'on avoit fait monter dans le bras Occidental, ne pouvoient passer dans l'autre, à-cause que les Ennemis qui étoient sur le rivage, les auroient mis en pieces avec leurs pierriers, on n'imagina point de moïen plus aisé que de faire une chaussée dans la riviere, & de la pousser le plus près que l'on pourroit de l'autre bord. *Ibid.*

Ce travail étoit infini: on s'y résolut neanmoins, & pour soutenir les travailleurs, on fit élever sur le bord de la riviere deux Béfrois. C'étoit des especes de Tours faites de charpente à plusieurs étages, semblables à celles dont on se servoit dans l'attaque des Villes, & dont j'ai déja parlé en d'autres occasions. On y logeoit des Arbalêtriers, ou des Archers pour écarter les ennemis à coups de fléches, & on les couvroit de cuirs de bœuf ou de cheval, contre les feux d'artifices des ennemis. Derriere ces Tours on avoit fait deux Chats, c'est le nom que l'on donnoit à des Galleries, pour aller à couvert dans les Befrois, & à l'extrêmité de ces Galleries du côté du Camp, on avoit élevé comme deux Maisons, dont les toits étoient à l'épreuve des plus grosses pierres. Le Comte d'Anjou commandoit en cet endroit là pendant le jour, & le Sire de Joinville pendant la nuit. Voïez les Notes de du Cange sur Joinville.

Si tôt que les Ennemis eurent reconnu le dessein des François, ils firent transporter de ce côté-là seize grosses machines, qui lançoient sans cesse des pierres contre les travailleurs & contre les Tours. Le Roi, pour démonter ces machines, & pour empêcher les ennemis d'approcher de si près, en fit faire dixhuit de l'invention d'un Ingenieur nommé Josselin de Courvant. Joinville.

1249. Les grands efforts de part & d'autre se firent en cet endroit. C'étoit une grêle continuelle de pierres & de fléches, qui tuoient beaucoup de soldats : malgré cet obstacle la chaussée s'avançoit toûjours. Mais ce fut quelque chose de bien plus épouvantable, lorsque les ennemis eurent préparé leur feu grégeois, qui étoit d'un artifice tout particulier, & dont le secret s'est perdu. Ils le jetterent avec une espece de mortier ou de pierrier, ou bien avec des Arbalestes à tour, ainsi qu'on les appelloit, desquelles on le décochoit, après les avoir fortement bandées par le moïen d'une manivelle, qui avoit pour cela beaucoup plus de force que le bras seul. Celui principalement qu'on lançoit avec le mortier, paroissoit quelquefois en l'air de la grosseur d'un tonneau avec une longue queue, & un bruit semblable à celui du tonnerre. Nos François sçavoient le secret de l'éteindre, & ils y réussirent diverses fois.

Les Infideles le jettoient plus souvent la nuit que le jour. Mais une fois en plein jour, après avoir fait pendant quelque tems des décharges continuelles de leurs pierriers contre les Béfrois & aux environs, pour écarter tous ceux qui paroissoient sur le bord de la riviere, ils jetterent leur feu si juste & si heureusement, qu'il ne put être éteint, & qu'il consuma les Béfrois & les Galleries. Le Comte d'Anjou étoit present, & se desesperoit de voir que ce malheur arrivoit durant le tems de sa garde : on eut toutes les peines du monde à l'arrêter, à l'empêcher de se jetter lui-même au milieu du feu pour tâcher de l'éteindre.

Cet accident chagrina fort le Roi, d'autant plus qu'en cet endroit on n'avoit point de bois propre à reparer ce dommage, & il fut contraint de faire mettre en pieces plusieurs de ses Vaisseaux pour s'en servir à faire un nouveau Béfroi & une nouvelle Gallerie. Mais il ne voulut point qu'on les mît tout-à-fait en état, que lorsque le Comte d'Anjou seroit de jour pour la garde de ces ouvrages. Il le faisoit exprès pour le consoler du premier accident ; mais ce Béfroi ne fut pas plûtôt élevé, que les Ennemis recommencerent à faire jouer leurs batteries & leur feu gregeois, & vinrent encore à bout de le brûler.

Il y avoit près de trois mois qu'on étoit en ce poste, & le travail n'étoit gueres plus avancé qu'aux premiers jours, parce que les ennemis avec leur artillerie ruinoient quelquefois en un jour ce qu'on avoit fait en plusieurs pour la construction de la chauf-

sée. Le Roi déconcerté ne sçavoit quel parti prendre, lorsqu'un Bedouin ou Arabe vint trouver le Connétable Imbert de Beaujeu, & s'offrit moïennant cinq cens Besans d'or de lui montrer un gué dans la riviere, où l'on pourroit passer à cheval. 1249.

Le Roi en aïant été averti par le Connétable ne balança pas à accepter cette offre, & voulut lui-même aller reconnoître le gué. Il donna ses ordres avant que de partir. Le Duc de Bourgogne avec les Seigneurs & les Troupes de la Palestine furent chargés de la garde du Camp, jusqu'à ce qu'on décampât, en cas qu'on pût tenter le passage. Il se fit suivre du reste de l'armée, & le gué s'étant trouvé pratiquable, il fut résolu qu'on le passeroit.

Le Comte d'Artois, homme avide de gloire & vif jusqu'à l'emportement, pria le Roi de lui accorder l'honneur de passer le premier à la tête de l'Armée. Le Roi, qui le connoissoit par de trop fréquentes experiences, en fit difficulté; lui disant qu'en cette occasion il falloit aller bride en main, & ne pas s'engager temerairement dans un païs qu'on ne connoissoit pas; qu'il apprehendoit sa trop grande bravoure, & qu'il ne falloit qu'un peu trop de précipitation pour tout perdre.

Le Comte d'Artois persista, & aïant promis avec serment de se contenir & de ne rien entreprendre que le Roi ne fût passé, ce Prince se laissa vaincre, ordonnant cependant, que si-tôt qu'on seroit passé les Chevaliers du Temple avec leurs Troupes feroient l'avantgarde, & que le Comte les suivroit à la tête du corps de bataille. Cette disposition étoit sage, & c'étoit ôter au Comte d'Artois le moïen de donner sans ordres sur les ennemis.

Dès qu'on se fut engagé dans la riviere une garde avancée de trois cens hommes de Cavalerie Sarasine parut comme pour empêcher le passage. Mais dès que les premiers Cavaliers Chrétiens eurent gagné le bord, cette garde s'enfuit à toute bride, & l'Armée continua de passer sans obstacle. Il en coûta quelques hommes, qui se noïerent, le gué manquant en quelques endroits, & les chevaux étant contraints de nager. Ceci se passa le Mardi gras de l'an 1250. Joinville. 1250.

C'étoit le coup le plus heureux que pût faire l'Armée dans les conjonctures embarrassantes où elle se trouvoit, & ce passage lui ouvroit un païs dont la conquête lui auroit apparemment peu coûté, vû la consternation & le desordre où étoient les Sa-

1250.

Combat entre les deux Armées près de Massoure.

Epist. S. Ludov. de captione & liberatione sua.

ratins, si la temerité du Comte d'Artois n'eût entraîné tant de braves gens à leur perte malgré eux.

Si-tôt que l'Armée fut passée & rangée en bataille, le Roi marcha vers le camp des ennemis sur le bord du bras occidental du Nil, où ils avoient depuis long-tems toutes leurs machines dressées contre le camp des Chrétiens. L'avant-garde y entra l'épée à la main, & fit main basse sur tout ce qui s'y rencontra. Plusieurs Emirs demeurerent sur la place. Facardin lui-même, en homme desesperé, y fut tué d'un coup de lance qu'il reçût au travers du corps, & on se rendit maître des machines.

Ibid.

Ce fut là que le desordre commença. Le Comte d'Artois voïant fuïr les ennemis de toutes parts, il n'en fallut pas davantage pour lui faire oublier son serment. Il quitta son poste, & prenant un détour pour éviter l'avant-garde, il se mit avec sa troupe à poursuivre les ennemis à toutes jambes.

Les Chevaliers du Temple regardant comme un affront, qu'on leur ôtât ainsi l'honneur de marcher à la tête de l'Armée ne purent se contenir, & coururent à bride abattue après les fuiards, tâchant de devancer le Comte d'Artois. Ils firent les uns & les autres un grand carnage des Infideles, dont les uns s'enfuïrent vers le grand Caire, & les autres entrerent dans la Ville de Massoure. Mais les Chrétiens les serroient de si près, qu'ils n'eurent pas le loisir d'en fermer les portes, & on y entra après eux pêle-mêle.

Si le Comte d'Artois & les Templiers en fussent demeurés-là: & si agissant de concert & avec ordre, ils se fussent assurés de cette Place; s'ils y eussent attendu le Roi, & fait reprendre haleine à leurs Soldats, leur désobéïssance aux ordres du Prince eût été réparée au moins par un si heureux succès, qui les mettoit en état de tout entreprendre. Guillaume de Sonnac Grand-Maître du Temple, & le Comte de Salisberi avoient tâché d'arrêter Robert, même avant qu'il entrât dans Massoure, en lui representant leur petit nombre; que les Ennemis ne seroient pas long-tems sans s'en appercevoir, & que se ralliant selon leur coûtume aussi aisément qu'ils fuïoient, on s'exposoit à s'en voir envelopper sans aucune esperance de retour. Mais la réponse piquante que leur fit le Comte d'Artois en les raillant sur leur trop grande prudence, qui ressembloit, disoit-il, un peu trop à la peur, leur fit suivre malgré eux son emportement,

que la prise de Massoure ne fit qu'augmenter. Il continua de poursuivre les fuïards au-delà de cette Ville dans la campagne qui conduisoit au grand Caire, encore moins accompagné qu'auparavant, parce que plusieurs Soldats étoient demeurés dans Massoure pour butiner. 1250.

Les Chrétiens ont du désavantage.

Ce que le Grand-Maître du Temple avoit prédit au Comte d'Artois ne manqua pas d'arriver. Les Infideles s'étant ralliés en divers endroits, vinrent fondre sur lui conduits par Bondocdar un des Chefs des Mammelus (c'est ainsi qu'on appelloit un des plus considerables Corps de la Milice Turque.) Ce Général aïant chargé avec beaucoup de vigueur le Comte d'Artois, l'obligea à rentrer dans Massoure, & fit avancer un grand Corps de Troupes au-delà de la Ville, qui en coupa la communication avec l'Armée du Roi : il entra avec le reste en poursuivant le Comte d'Artois, qui se jetta dans une maison, où il fut assiegé.

Les Habitans & les Soldats ennemis, qui s'étoient cachés dans la premiere déroute, se voïant secourus reprirent cœur, & des fenêtres des maisons où ils s'étoient barricadés, ils lançoient des javelots, des pierres, des fléches sur tout ce qui paroissoit de Soldats Chrétiens dans les rues.

Guyart.

Le Comte d'Artois se défendit pendant plusieurs heures : mais enfin accablé du nombre, épuisé de forces, & tout couvert de blessures, il expira sur un tas d'Infideles qu'il avoit tués de sa propre main. Mort tout-à-fait glorieuse, si elle n'avoit pas été l'effet d'une témérité, qui causa tant d'autres malheurs.

Matth. Paris. Joinville. Chronic. Orient.

Ainsi périt ce brave Prince, à qui l'Histoire avec l'éloge du courage, qu'il ne porta que trop loin, donne encore celui d'une inviolable chasteté. Le Comte de Salisbéri, Raoul de Couci eurent le même sort, aussi-bien que Robert de Vert, qui portoit la Banniere d'Angleterre, & qui percé de plusieurs coups, s'envelopa de son Drapeau en mourant ; trois cens Chevaliers François, & selon les Histoires du Païs, quatorze cens y furent tués.

Le Grand-Maître du Temple, après avoir perdu un œil dans ce combat, se fit jour au travers des ennemis, & se sauva de Massoure avec quelque peu de ses gens, aïant laissé morts dans cette Place deux cens quarante de ses Chevaliers. Le Comte Pierre de Bretagne s'échappa aussi fort blessé, quoique vivement poursuivi par plusieurs Infideles, qui n'oserent jamais l'approcher, étonnés de l'intrépidité avec laquelle il s'arrêtoit de tems en tems

1250. comme pour les attendre, & leur insultoit même par des paroles de raillerie.

Ibid. Tandis que tout cela se passoit dans Massoure, on vint dire au Roi le péril où se trouvoit le Comte d'Artois. Ce fut le Connétable de Beaujeu, qui lui apporta cette triste nouvelle. Le Roi lui ordonna de faire marcher des Troupes de ce côté-là, & lui dit qu'il l'alloit suivre. Mais le corps d'Armée que Bondocdar avoit posté entre celle du Roi & la Ville, & qui croissoit de moment en moment par le ralliement des fuïards, étoit un obstacle qu'il n'étoit pas aisé de vaincre. Les ennemis même faisoient paroître une contenance plus assurée qu'à l'ordinaire, & sembloient vouloir réparer la honte de leur premiere fuite.

Outre le Corps dont j'ai parlé, on voïoit encore de tous côtés sur les hauteurs & dans les campagnes diverses Troupes, qui se rallioient, & qu'il étoit dangereux de laisser grossir davantage. C'est pourquoi le Roi & le Connétable faisoient avancer promptement les bataillons & les escadrons, pour se saisir de quelques postes avantageux, & charger les ennemis dans les endroits où ils ne paroissoient pas encore en ordre de bataille.

Ibid. Le Sire de Joinville fut un des premiers, qui donna sur une de ces troupes. Il la mit en déroute. Il passa son épée au travers du corps à un Sarasin d'une taille extraordinaire au moment que ce Sarasin mettoit le pié à l'étrier pour monter à cheval. Joinville qui s'étoit séparé du gros, pour aller à la charge, & qui s'étoit un peu trop abandonné à la poursuite, fut coupé par près de six mille Infideles qu'il apperçût trop tard. Ils vinrent fondre sur son escadron. Le Seigneur de Trichâteau, qui portoit la Banniere, y fut tué; Raoul de Wainon fut pris, mais délivré aussitôt après par Joinville, qui reçût de si rudes coups sur ses armes, qu'il en fut presque assommé; & son cheval s'étant abattu dans le moment, il pensa être pris. La même chose arriva à Errart de Sujerai. Ils se démêlerent neanmoins l'un & l'autre du milieu des ennemis, se faisant jour l'épée à la main, pour gagner une maison voisine, & s'y défendre avec ce qui leur restoit de gens, la plûpart démontés aussi-bien qu'eux, en attendant que le Roi leur envoiât du secours. Mais ils furent encore chargés dans leur retraite. Un escadron entier passa sur le corps du Sire de Joinville, qui ne fut point pris, parce qu'on le crut mort; il se releva & gagna la maison avec Errart de Sujerai, Hugues Descossé, Ferreis de Loppei, Renaut de Menoncour.

Les

Les Infideles revinrent pour les y forcer, & le combat y recommença. Les Seigneurs Descossé, Raoul de Wainon, Loppei & de Sujerai y furent blessés. Celui-ci, tout blessé mortellement qu'il étoit, fut envoïé par Joinville au Comte d'Anjou, qui étoit le plus à portée de les secourir. Ce Prince s'avança aussi-tôt vers eux, & aïant dissipé les ennemis, les délivra. 1250.

Cependant le Roi parut en bataille sur le haut d'une colline, d'où il vint fondre avec un grand bruit de trompettes, de tambours, & de timbales sur l'Armée Sarasine, qu'il fit attaquer l'épée & la lance à la main. La charge fut terrible; mais elle fut vigoureusement soûtenue. Ce vaillant Prince monté sur un grand cheval de bataille, qui le faisoit paroître au-dessus de tous ses gens, étoit dans l'impatience de charger lui-même. Mais par le conseil du Seigneur Jean de Valeri grand Capitaine, & très-experimenté, il s'avança du côté de la droite pour s'approcher du Nil. Ce mouvement se fit pour deux raisons. La premiere, afin qu'au moins une partie des Soldats pussent soulager la soif, que la chaleur, qui étoit extrême, leur causoit; & la seconde, pour pouvoir en cas de besoin être soûtenu par le Duc de Bourgogne qu'on avoit laissé dans le premier camp, au-delà de la Riviere.

Le Roi charge à la tête des Troupes.

Les Sarasins, dont les Troupes grossissoient toûjours, firent aussi approcher leur aîle gauche de la riviere, & vinrent fierement à leur tour charger le Roi. Le choc fut rude en cet endroit: quelques escadrons François plierent, & s'enfuirent vers le camp du Duc de Bourgogne. Mais comme leurs chevaux étoient extrêmement fatigués, la plûpart porterent la peine de leur lâcheté en se noïant dans la riviere, qu'il falloit passer à la nage pour gagner le camp.

Ibid.

La nouvelle du danger où étoit le Roi fut apportée par le Connétable de Beaujeu, qui étoit à la tête de six cens Cavaliers. Il délibera avec Joinville sur ce qu'il y avoit à faire. Ils résolurent de prendre un détour, pour éviter la rencontre de douze cens Infideles, qui étoient entre-eux & le Roi, & qu'il auroit été difficile de rompre. Il y avoit dans le chemin qu'ils prenoient un ruisseau sur lequel étoit un Pont. Quand ils y furent arrivés, Joinville representa au Connétable l'importance de garder ce passage, parce que si les ennemis s'en rendoient maîtres, ils pourroient, vû le grand nombre de leurs Troupes, venir prendre

1250. l'Armée en flanc, & envelopper le Roi même. Le Connétable trouva ce conseil très-sage, & qu'il étoit plus à propos de garder ce passage que d'aller secourir le Roi, quelque pressé qu'il fût.

Danger qu'il y court. Il ne pouvoit l'être davantage; & ce ne fut qu'à la valeur & à la conduite de ce Prince, que l'Armée fut redevable de son salut. Il étoit par tout, & dès qu'il voïoit ses gens poussés en un endroit, il y accouroit, se mêloit parmi les ennemis, & son exemple & sa presence ranimant le courage du Soldat, rétablissoient tout. *Ibid.* Il fut une fois investi par six Infideles, dont un prit son cheval par la bride, pour l'emmener prisonnier; mais il fit de si grands efforts à coups d'épée, qu'il s'en débarassa en tuant les uns & écartant les autres.

Cependant comme les Sarasins, qui ne se battirent jamais mieux qu'en cette occasion, accabloient le Roi par leur nombre, le Connétable se résolut de faire un détachement de ses gens pour le lui envoïer, & aïant recommandé au Sire de Joinville, au Comte de Soissons, & au Seigneur Pierre de Noville ou de Neuville, qui étoient venus les joindre, de faire tout leur possible, pour bien garder le poste du Pont, il partit pour aller chercher du renfort, afin de remplacer les Troupes qu'il venoit d'envoïer au Roi. Ce fut en ce moment que le Comte Pierre de Bretagne arriva de Massoure tout couvert de sang, & demeura avec eux.

On vit peu de tems après combien étoit sage la précaution qu'on avoit prise de se saisir du Pont. Car un Corps d'Infanterie ennemie s'avança de ce côté-là, pour passer le ruisseau. Les Infideles n'oserent venir combattre de près: mais ils jetterent un nombre infini de fléches & de pierres, & même du feu grégeois. Joinville y reçut cinq blessures, & son cheval vingt-cinq.

Ibid. Au milieu de tant de périls, l'intrépidité de ces Seigneurs leur permettoit encore de se réjouir; & ce fut en cette occasion, que le Comte de Soissons dit ces paroles au Sire de Joinville, qui les rapporte dans son Histoire: « Sénéchal, lui dit-il, laissons » crier & braire cette quenaille, & par la creffe-Dieu encore par- » lerons-nous vous & moi de cette journée en chambre devant » les Dames. »

Le Connétable étant revenu avec les Arbalêtriers du Roi, qu'on rangea le long du ruisseau, l'Infanterie Turque perdit

l'esperance de forcer le passage & s'enfuit. Joinville, par ordre du Connétable, quand les ennemis se furent retirés, alla joindre le Roi. 1250.

Retraite des Infideles.

La nuit approchoit, les efforts des Sarasins se rallentissoient par la résistance opiniâtre de l'Armée Chrétienne, & après un grand massacre fait de part & d'autre, le combat cessa, sans qu'on se mît en peine de poursuivre les ennemis dans leur retraite, qui n'eut rien de précipité. La gloire des François en cette occasion, fut, non pas d'avoir vaincu, mais de n'avoir pas été vaincus par des ennemis très-braves, & par une Armée infiniment plus nombreuse que la leur. La perte des hommes fut très-grande dans les deux Armées; mais celle des chevaux, dont les Chrétiens perdirent un très-grand nombre, fut pour eux d'autant plus fâcheuse, qu'elle étoit irréparable. Le Roi retournant à son camp sur le bord du Nil, qui étoit au lieu même où les ennemis avoient eu le leur avant son passage de la riviere, rencontra Henri de Ronnai, Prieur des Chevaliers de l'Hôpital, qui lui demanda s'il sçavoit des nouvelles du Comte d'Artois. *Celles que je sçai*, lui répondit-il, *c'est qu'il est en Paradis*; & comme le Prieur, pour le consoler, lui faisoit des complimens sur ses hauts faits d'armes dans cette journée, les larmes commencerent à lui couler des yeux, & il ne lui dit autre chose, sinon qu'il falloit louer Dieu de tout, & adorer ses profonds Jugemens.

Joinville.

Quelque besoin que le Roi & ses Troupes eussent de repos après une telle journée, il fallut se mettre en état de n'être pas surpris par un ennemi, à qui la gloire de n'avoir pas été battu par des gens qui avoient paru jusqu'alors invincibles, tenoit lieu d'une grande victoire. On fit travailler pendant toute la nuit à un Pont de communication avec le camp du Duc de Bourgogne, dont on fit dès le lendemain passer une partie des Troupes dans le camp du Roi.

Ils reviennent attaquer les Chrétiens.

Les ennemis n'attendirent pas jusqu'au jour à inquieter l'Armée: mais sur la fin de la nuit, le Mercredi des Cendres, ils vinrent avec de la Cavalerie & de l'Infanterie, pour insulter le camp. On sonna aussi-tôt l'allarme, & un Valet de Chambre que Joinville avoit envoïé pour voir ce que c'étoit, revint à grande hâte lui dire, que les Infideles, après avoir taillé en pieces les Gardes avancées, attaquoient le quartier du Roi, pour se saisir des Machines qu'on leur avoit prises le jour de devant, & qu'on

1250. avoit placées en cet endroit-là. Joinville monta aussi-tôt à cheval avec sa Brigade, armé à la legere comme la plûpart de ses autres Chevaliers, leurs blessures, ne leur permettant pas de se charger de toutes leurs armes ordinaires. Il repoussa les ennemis, & cependant le Roi envoïa Gaucher de Châtillon, avec ordre de se poster devant les Machines, & entre Joinville & les Sarasins, sur ce qu'il apprit que ce Seigneur & ses Chevaliers n'étoient pas asses armés.

Châtillon les poussa de nouveau jusqu'à leur gros, qui avoit passé là toute la nuit sous les armes hors de leur camp, de peur qu'on ne vînt les y forcer. Alors les Infideles, en presence des Troupes Chrétiennes, commencerent à travailler à un épaulement, pour se couvrir contre les Arbalêtriers François, & tiroient eux-mêmes sans cesse des fléches dans le camp du Roi, ou quoique tirées au hazard, elles blessoient ou tuoient bien du monde.

Ibid. Joinville étant allé reconnoître le retranchement des Ennemis, & l'aïant trouvé asses foible, proposa à ses Gendarmes de le ruiner la nuit suivante. Ils lui promirent de le suivre: mais la hardiesse d'un Prêtre leur donna occasion de le renverser plûtôt. Ce Prêtre s'appelloit Messire Jean de Vaïsy, qui après qu'on se fut retiré de part & d'autre dans les deux camps, vit six Capitaines Mahometans qui s'entretenoient devant le retranchement. Il prend une cuirasse, un pot de fer en tête, & un sabre, s'avance par un chemin détourné, vient le long du retranchement vers ces six Capitaines, qui le voïant seul, le prirent pour un homme de leur camp. Etant tout proche d'eux, il tire son sabre, & commence à donner dessus d'estoc & de taille. Dans cette surprise ils se sauverent presque tous blessés dans leur camp. L'allarme s'y mit aussi-tôt, & en même-tems plusieurs Cavaliers en sortent, qui ne voïant que le Prêtre, piquent vers lui. On les apperçût du camp du Roi, d'où cinquante Gendarmes de Joinville sortirent, les arrêterent, & donnerent le tems au Prêtre de se sauver. Les Ennemis furent poursuivis par les cinquante Gendarmes, & par d'autres qui se joignirent à eux, & qui pour ne pas perdre leur peine, allerent de ce pas à l'épaulement. Comme il n'étoit fait que de pierres mises les unes sur les autres, il fut bientôt renversé, & les pierres mêmes emportées. Ce fut là l'unique exploit de cette journée, qui fut le premier jour de Carême.

1250.

Dès le lendemain le Roi fit travailler à une pallissade, ou barriere tout autour de son camp, contre les insultes de la Cavalerie ennemie. Mais Bondocdar Chef des Mammelus, à qui le commandement de l'Armée fut déferé pour les belles actions qu'il avoit faites le jour précedent, ne demeura pas oisif de son côté : & pour animer davantage ses gens, il fit courir le bruit que le Comte, dont on avoit démêlé le corps parmi ceux qui avoient été tués à Massoure, étoit le Roi même. La cotte d'Armes de ce Prince toute dorée & fleurdelisée, qu'il fit élever dans le camp, pour être vûe de tout le monde, lui servit à ce stratagême, & toute l'Armée fut persuadée que c'étoit celle du Roi. Joinville.

Il assembla tous ses Officiers, leur exaggera la perte que les Chrétiens avoient faite dans la bataille, leur dit que n'aïant plus de Chef, c'étoient des gens perdus, qu'on n'auroit plus que la peine de les prendre, & fit résoudre pour le Vendredi suivant l'attaque du Camp.

Le Roi fut averti de cette résolution par les espions qu'il avoit dans leur Armée, il la communiqua à tous les Seigneurs, il ordonna qu'on se tînt prêt à bien recevoir les Sarasins. Il assigna à chacun son poste, & dès le minuit du Jeudi au Vendredi, chacun rangea ses Troupes devant la barriere du camp.

Le Comte d'Anjou avoit la droite au bord du Nil. A côté de lui étoient Gui & Baudouin d'Ybelin deux freres, avec les Troupes de Palestine & de Syrie; & puis Gaucher de Châtillon avec les siennes. Ces deux Corps étoient les plus entiers, les mieux montés & les mieux équipés, parce que celui de Gaucher de Châtillon avoit moins souffert à la bataille, & que les Troupes de Palestine étoient demeurées durant le combat dans l'ancien camp au deçà du Nil. A côté de Châtillon étoit Guillaume de Sonnac Grand-Maître des Templiers, avec le peu qui lui étoit resté de la défaite de Massoure; & comme ce Corps étoit très-foible, il avoit devant lui les Machines qu'on avoit prises sur les Sarasins, pour s'en servir durant le combat.

A la gauche des Templiers étoit Gui de Mauvoisin Seigneur de Rosni, & puis le Comte de Flandre, jusqu'au bras Occidental du Nil. Cette Brigade étoit au-dedans de la barriere du camp, & couvroit celle de Joinville, qui fut la moins exposée, parce que la plûpart de ceux qui la composoient avoient été blessés à la bataille, & ne pouvoient, à cause de leurs blessures, comme j'ai déja dit, se charger de leur armure.

1250. Plus avant vers l'ennemi, en tirant toûjours vers la gauche, étoit le Comte de Poitiers, qui n'avoit que de l'Infanterie, lui ſeul étant à cheval; & enfin le Seigneur Jocerant de Brancion oncle du Sire de Joinville, fermoit la ligne de ce côté-là. Lui & Henri ſon fils étoient ſeuls à cheval, tous les Chevaliers qui avoient perdu leurs chevaux étant à pié. Le Duc de Bourgogne étoit encore dans l'ancien camp, tant pour le défendre, en cas qu'on l'attaquât, que pour faire un Corps de reſerve, & pour envoïer du ſecours par le Pont de communication où il en ſeroit beſoin.

Il s'en falloit bien que ces Troupes fuſſent auſſi nombreuſes & auſſi leſtes que quand elles paſſerent la riviere. La perte d'hommes & de chevaux, qu'on avoit faite à Maſſoure & dans la bataille, les avoient extrêmement diminuées. Pluſieurs étoient hors de combat, & même parmi ceux qui devoient combattre, il y en avoit quantité de bleſſés, à qui le ſeul courage & la neceſſité de vaincre ou de périr, donnoit aſſés de force pour ſe tenir à cheval ou à pié. Telle étoit l'Ordonnance de cette Armée.

Bataille près du Nil. Celle des ennemis parut en bataille dès la pointe du jour. Bondocdar, qui fut étonné de ſe voir prévenu par des gens *Joinville.* qu'il eſperoit lui-même ſurprendre, étoit à la tête de quatre mille hommes de Cavalerie très-bien montés, & très-bien armés. Il en fit une ligne parallele au front de l'Armée Chrétienne, laiſſant entre les eſcadrons d'aſſés grands eſpaces pour y faire paſſer des Fantaſſins, ſelon qu'il le jugeroit à propos durant la bataille. Il fit une ſeconde ligne d'une multitude infinie d'Infanterie, à laquelle il donna plus de longueur, & qui en ſe courbant ſur ſa droite, pourroit inveſtir tout le Camp du Roi juſqu'au bras Occidental du Nil. Outre cela il avoit encore derriere ces deux lignes, une autre Armée, qui ſeule étoit auſſi forte que celle des Chrétiens, & dont il faiſoit ſon Corps de reſerve.

Ces Troupes étant rangées dans cet ordre, Bondocdar monté ſur un petit Cheval, s'approcha de l'Armée Chrétienne, pour en connoître mieux la diſpoſition, & ſelon qu'il reconnût que les eſcadrons ou bataillons étoient plus ou moins forts, il renforça plus ou moins ceux de ſon Armée qui leur étoient oppoſés. Il fit enſuite paſſer le bras Occidental de la Riviere à trois mille Bedouins, pour tenir en échec le Duc de Bourgogne, &

l'empêcher d'envoïer du renfort au Roi durant la bataille. Il emploïa toute la matinée à ranger ainsi à loisir toute son Armée, assûré qu'il étoit, que celle du Roi ne seroit pas en état de l'attaquer, & qu'on n'y pensoit qu'à défendre le camp. 1250.

Sur le midi il fit sonner la charge par les tambours, les trompettes, les timbales, avec un bruit effroïable dans toute l'étendue de cette grande Armée, qui s'ébranla toute ensemble.

Feu Grégeois que les Infideles jettent sur les Chrétiens.

Le premier qui fut attaqué, fut le Comte d'Anjou, parce qu'il étoit le plus avancé le long du Nil en montant vers le grand Caire. Plusieurs bataillons de la seconde ligne des Ennemis passerent dans les espaces des escadrons, & furent les premiers à l'attaque, soûtenus de la Cavalerie. Le nombre infini de fléches & de javelots que lançoient ces Fantassins, fut ce qui embarrassa le moins les Troupes du Comte d'Anjou. On s'attendoit & on étoit accoûtumé à cette sorte d'attaque. Mais elles n'avoient point vû encore mettre le feu grégeois en usage dans les batailles; & c'est ce qui les déconcerta étrangement, lorsqu'ils virent les Fantassins des premiers rangs emboucher leurs tuïaux d'airain, & répandre par tout cet horrible feu, qui s'attachant aux habits des Soldats, ou aux caparaçons des chevaux, les embrasoient depuis les piés jusqu'à la tête, sans qu'ils pussent s'en défaire. On entendoit de toutes parts les cris épouvantables de ceux qui brûloient; les uns se jettoient à terre, les autres quittoient leurs rangs, & en se sauvant communiquoient le feu aux habits de ceux qu'ils touchoient. Cela mit le désordre par tout, & en même-tems la Cavalerie ennemie fondant avec impetuosité, faisoit un terrible carnage. Tout fut presque mis en déroute; & le Comte d'Anjou aïant eu son cheval tué sous lui, combattoit à pié avec ses Chevaliers, investi de tous côtés par les ennemis.

Le Roi charge à la tête d'un escadron.

Le Roi averti du danger où étoit son frere, y courut à bride abattue avec un gros Escadron des plus braves de l'Armée, qui l'accompagnoient, & se jettant l'épée à la main au milieu des Infideles & du feu dont il fut lui-même atteint, fit à son ordinaire des prodiges de valeur, tuant & renversant tout ce qui lui faisoit obstacle. Il perça jusqu'à l'endroit où le Comte d'Anjou combattoit avec un courage égal, mais prêt d'être accablé par la multitude. Il le délivra après avoir reçû lui-même plusieurs coups sur ses armes. Il n'en demeura pas-là: mais aïant rallié

1250. les Troupes que sa presence ranima, il repoussa les Ennemis, les mena battant fort loin, regagna le terrein qu'on avoit perdu, & rétablit entierement les choses de ce côté-là.

Ce qui facilita ce succès, fut que Gaucher de Châtillon, qui commandoit le Corps le plus voisin du Comte d'Anjou, soûtint l'effort des Sarasins, sans que jamais ils eussent pû le rompre après plusieurs charges redoublées, étant toûjours repoussés avec grande perte.

Il n'en fut pas de même des Templiers, qui étoient les plus proches de Gaucher de Châtillon. Outre les Machines, dont ils avoient couvert leur Brigade, ils avoient encore fait un retranchement de bois devant eux, pour suppléer à leur petit nombre. Mais les Sarasins aïant essuïé les premieres décharges des pierriers, & tiré une infinité de fléches, dont le champ après la bataille parut tout couvert, ils mirent le feu au retranchement; & dès qu'ils y eurent fait bréche, ils passerent, taillerent en pieces presque tous les Chevaliers, & le Grand-Maître Guillaume de Sonnac, qui avoit perdu un œil à Massoure, fut tué sur la place.

Le Seigneur de Mauvoisin & le Comte de Flandre combattirent plus heureusement, & les Infideles ne purent jamais les enfoncer. Mauvoisin fut fort blessé. Le Comte de Flandre non seulement empêcha les ennemis de forcer la barriere du camp; mais faisant une vigoureuse sortie, les poursuivit l'épée dans les reins. Ce que voïant le Sire de Joinville, il commanda ses Arbalêtriers pour appuïer la sortie, fit faire à propos de fréquentes décharges de fléches sur les ennemis, qui leur tuerent beaucoup d'hommes & de chevaux, & c'est ce qui acheva de les mettre en déroute. Le Seigneur de la Horgne, qui portoit la Banniere du Comte d'Apremont, se distingua beaucoup en cette occasion.

Il en fut tout autrement de l'extrêmité de l'aîle gauche, où le Comte de Poitiers & le Seigneur de Brancion n'avoient que de l'Infanterie. Les ennemis, avec leur Cavalerie, passerent sur le ventre aux bataillons du Comte de Poitiers, & le prirent prisonnier. Ils l'emmenoient déja, lorsque la nouvelle qui en vint dans le camp y inspira non pas la peur, mais une espece de fureur à tous les Goujats, aux Vivandiers, & aux femmes mêmes. Ils s'armerent de tout ce qu'ils trouverent sous leur main, s'en allerent en courant sans ordre donner sur les Infideles, qui eux-

mêmes

mêmes étoient en désordre, & ces troupes ramassées firent de si grands efforts, qu'ils arracherent le Comte des mains des Sarasins, & les obligerent de fuir. 1250.

Le Seigneur de Brancion fut plusieurs fois enfoncé : mais étant secondé par Henri de Cone, que le Duc de Bourgogne envoïa avec des Arbalêtriers à son secours, il rallia toûjours ses gens, & contraignit par sa résistance les Ennemis à se retirer ; mais il y perdit la plûpart de ses Chevaliers, & lui-même reçût plusieurs blessures dont il mourut le même jour. C'étoit un des vaillans hommes de son tems, & qui s'étoit trouvé à trente-six tant batailles que combats, où il s'étoit toûjours distingué, aussi-bien que dans les Tournois, & dans les autres exercices militaires en usage parmi la Noblesse de ce tems-là.

Les Infideles rebutés se retirent.

Le General Mahometan voïant ses Troupes rebutées de tant de résistance, fit sonner la retraite, après avoir perdu beaucoup plus de monde que les Chrétiens. Mais quelque grande que fût sa perte, il pouvoit la réparer, & se vanter par cette raison, d'avoir fait plus de mal aux ennemis, qu'il n'en avoit reçû, cette bataille & celle qui l'avoit précedée, aïant mis hors de combat la plus grande partie de l'Armée du Roi, qui n'avoit point de ressource pour se remettre.

En des conjonctures si fâcheuses, il semble que le parti qu'on devoit prendre, étoit de se retirer à Damiette, d'autant plus qu'on n'étoit pas en état d'attaquer les ennemis, ni d'avancer dans le Païs. Cependant le Roi aïant assemblé les Seigneurs de l'Armée, ausquels il fit un discours digne de sa pieté, pour les exhorter à souffrir courageusement les fatigues & leurs blessures pour l'amour de Jesus-Christ, & leur representer les obligations qu'ils avoient à Dieu, de les avoir rendus vainqueurs en tant d'occasions si périlleuses ; il fut conclu qu'on demeureroit dans le camp, pour donner le tems aux blessés & aux malades de reprendre leurs forces. On sçavoit d'ailleurs que les Ennemis n'étoient pas trop en état de tenter un troisiéme combat, & on ne vouloit pas qu'une retraite leur donnât lieu de s'attribuer l'avantage du dernier. Peut-être que d'autres raisons que nous ne sçavons pas, & qui nous empêcheroient apparemment de blâmer si fort la conduite de ce grand Prince, lui firent prendre cette résolution, que le succès a fait condamner de tout le monde. *Ibid.*

Ils proposent un accommodement.

Durant que le Roi faisoit ainsi reposer son Armée, dont il

1250. *Ibid.*

adouciffoit les peines par fes liberalités & par l'exemple de patience qu'il lui donnoit, il apprit l'arrivée d'Almoadan fils & fucceffeur du dernier Soudan dans l'Egypte & dans tous les Etats qui en dépendoient. C'étoit un jeune Prince de vingt-cinq ans, d'une grande fageffe, qui avoit déja de l'experience, & dont le mérite caufant de la jaloufie à fon propre pere, le lui avoit fait toûjours tenir éloigné, & comme prifonnier au Château de Caifa en Méfopotamie. Sa prefence, les bonnes qualités qui paroiffoient en fa perfonne, les Troupes qu'il avoit amenées avec lui, firent reprendre cœur à toute l'Egypte, & il paroiffoit dans les Soldats Mufulmans un grand empreffement, pour aller fous fa conduite, achever d'exterminer ce refte de Chrétiens, dont on n'ignoroit pas le mauvais état.

Ibid.

Ce jeune Prince toutefois aïant pris les avis de fon Confeil, jugea que la voie du Traité étoit plus fûre, & en fit faire la propofition au Roi, qui l'accepta. On convint d'un lieu, où les Députés s'affembleroient, & le Roi y envoïa entre autres Geoffroi de Sargines, qui fut depuis Sénéchal du Roïaume de Jerufalem.

On convient de leur rendre Damiette.

On convint que le Roi rendroit la Ville de Damiette, & que le Soudan le mettroit en poffeffion de tout le Roïaume de Jerufalem. Que tous les malades & les bleffés de l'Armée feroient tranfportés à Damiette; qu'on y pourvoiroit à leur fureté jufqu'à ce qu'ils fuffent gueris & en état d'en partir; que le Roi en tireroit toutes les machines de guerre qui lui appartenoient; que les Sarafins laifferoient emporter aux François tous les magafins de chair falée qu'ils y avoient faits, & qu'ils pourroient, après avoir évacué la Place, en tirer des provifions pour de l'argent à un prix raifonnable.

Les Infideles veulent avoir le Roi pour ôtage, & rompent là-deffus la Négotiation.

Quand ce Traité eut été conclu, le Soudan demanda des ôtages, pour affurance de l'execution. On lui offrit de lui donner un des deux freres du Roi, le Comte d'Anjou, ou le Comte de Poitiers. Les Députés Mahometans n'en voulurent point, & dirent qu'ils ne recevroient point d'autres ôtages que la perfonne du Roi même. A cette propofition, *répondit le bon Chevalier Meffire Geoffroi de Sargines*, ainfi que s'exprime Joinville, *que ja n'auroient les Turcs la perfonne du Roi, & qu'il aimoit beaucoup mieux que les Turcs les euffent tous tués, qu'il leur fût reprouché qu'ils euffent baillé leur Roi en gaige.* D'autre part, le Roi vou-

soit qu'on acceptât cette condition, & fit tous ses efforts, afin qu'on lui permît de se sacrifier lui-même pour le salut de son Peuple ; mais il ne fut point obéi. 1250.

Soit que les Infideles n'eussent commencé à traiter avec les François, que pour les amuser, soit que l'état fâcheux où ils les voïoient réduits, leur fit esperer de les amener aux plus dures conditions, ils rompirent la négociation sur ce refus. Cette seconde raison paroît la plus vrai-semblable ; car on ne vit jamais d'Armée accablée en même-tems de plus de maux & de miseres, que l'étoit celle des Chrétiens : peu de jours après qu'on eut pris la funeste résolution de demeurer dans ce Camp, les maladies se mirent dans tous les quartiers, & principalement le scorbut & les fiévres malignes, causées par les extrêmes chaleurs : mais ce qui augmenta la corruption de l'air, fut l'infection des corps qui avoient été jettés dans la riviere après les deux batailles, & qui au bout de neuf ou dix jours revenans sur l'eau, s'amasserent auprès du Pont de communication des deux Camps, répandant fort loin une puanteur insupportable.

On eût remedié à ce mal, si on eût voulu rompre le Pont ; mais on n'avoit garde de prendre cet expedient, pour ne pas séparer les deux Camps. Le Roi païa cent hommes, pour faire couler les cadavres par dessous le Pont, & ce travail dura huit jours, parce que ce Prince par pieté vouloit qu'on démêlât les corps des Chrétiens d'avec ceux des Mahometans, afin de pouvoir enterrer les premiers, qu'il regardoit comme les Reliques d'autant de Martyrs qui avoient donné leur vie pour Jesus-Christ. Cette peine qu'on se donna à remuer tous ces corps déja tout pourris, & qui dura si long-tems, ne servit qu'à empester l'air encore davantage. Nul de ceux qui y furent occupés, ou qui y furent presens, ne manqua d'être frappé de maladie, tous en moururent, & tout le Camp ne fut plus qu'un Hôpital & un Cimetiere.

Contagion dans l'Armée du Roi. Ibid.

Ce fut-là pour le Saint Roi une épreuve digne de sa constance & de sa charité. Jamais ni l'une ni l'autre ne parurent en lui plus heroïques. Il adoroit les ordres secrets de la Providence de Dieu, & benissoit la main qui le frappoit d'une si rude maniere. Il prodigua ses Trésors pour soulager les malades. Il étoit sans cesse au chevet des mourans, pour les consoler & les disposer à faire à Dieu de bon cœur le sacrifice de leur vie. Et quelques

Guillelm. Carnotensis de vita & miraculis S. Ludovici.

1250.

raiſons que lui apportaſſent ceux qui vouloient le détourner de ce ſaint exercice, de peur que lui-même ne fût frappé du mal, il ne les écoutoit point. Sa préſence & ſes exhortations ſoûtenoient le courage des moins reſignés, & un témoin oculaire de ce charitable ſoin, nous raconte que lui-même étant allé viſiter un des Valets de Chambre de ce Saint Prince, nommé Gaugelme, pour l'exciter à la confiance en Dieu au moment de ſa mort, auquel il touchoit, le malade lui repartit. « J'attens à mourir que » mon Saint Roi m'honore de ſa préſence, & je ne partirai point » de ce monde, que je n'aïe reçû cette conſolation. » Le Roi la lui donna; & à peine fut-il ſorti de la tente, que le malade expira. Pour comble de malheur, le Roi fut frappé du mal comme les autres. Mais ce n'étoient pas les maladies ſeules qui déſoloient l'Armée, la famine le faiſoit encore plus cruellement.

Joinville. Nangius in Geſtis Ludovici.

Les Saraſins n'aïant plus rien à craindre de gens demi-morts, & qui n'avoient pas ſeulement la force de porter leurs armes, ſe rendoient impunément maîtres de la Campagne. Non ſeulement ils ſe poſterent entre le Camp du Roi & Damiette, d'où lui venoient tous ſes vivres; mais encore ils s'emparerent de la riviere par où les barques montoient au Camp pour le ravitailler. Ils firent tranſporter par terre des bois tout préparés, & qu'il étoit aiſé de raſſembler les uns avec les autres pour faire des bateaux. Ils en compoſerent une Flote, qu'ils armerent, & dont ils ſe ſervirent pour enlever toutes les barques qui retournoient du Camp à Damiette. On étoit ſi peu averti de ce qui ſe paſſoit entre Damiette & le Camp, faute d'eſpions, qu'on étoit ſurpris de ce que ces barques ne revenoient point, & on n'apprit ce dernier malheur, que par une de celles du Comte de Flandres, qui s'échappa au travers la Flote Saraſine. On ſçût par ceux qui montoient cette barque, que les deux derniers convois qui étoient partis de Damiette, avoient été pris; que les Saraſins s'étoient rendus maîtres de quatre-vingt des Vaiſſeaux qui portoient les munitions, & que tous ceux qui étoient deſſus, avoient été paſſés au fil de l'épée.

Epiſt. S. Ludov. de captione ſua. Joinville.

Dans cette extrêmité, on prit la réſolution de quitter ce camp, & de tâcher de faire retraite vers Damiette. C'étoit une choſe bien difficile. Les Saraſins qui voïoient bien qu'on en viendroit là, avoient une Armée toute prête à charger l'arriere-garde durant la marche, & ce n'étoit pas là encore le plus grand danger.

Il y avoit du camp à Damiete près de vingt lieues, & il falloit les faire au travers d'une multitude innombrable d'ennemis, qui gardoient les passages & les défilés. Mais c'étoit une necessité, & il falloit tout hazarder. 1250.

Le Roi, pour mieux assûrer le passage du Pont de communication, qui aboutissoit au Camp du Duc de Bourgogne, fit faire à la tête de ce Pont une Barbacane, c'est-à-dire, une espece de Fort ou de grande Redoute, au travers de laquelle l'Armée devoit défiler par deux ouvertures. On étoit alors au cinquiéme d'Avril. Joinville.

Elle quitte son camp & est attaquée par les Ennemis dans sa retraite.

Avant que l'Armée se mit en marche, le Roi fit passer tous les bagages & tous les malades. Il les suivit étant malade lui-même, & confia l'arriere garde à Gaucher de Châtillon. Dès le premier mouvement que fit l'Armée, les Ennemis chargerent l'arriere-garde, & prirent le Seigneur Errart de Valeri; mais il fut repris par Jean son frere, & les Infideles furent repoussés. Ils n'oserent plus revenir, jusqu'à ce que presque toute l'Armée étant passée, il n'y eût plus au-delà de la riviere, que ceux qui gardoient la Barbacane. Car en ce moment, les ennemis après une grêle de fléches & de pierres dont ils accablerent ceux qui défendoient ce Fort, vinrent y donner l'assaut. Il fut soutenu quelque tems; mais les Soldats eussent succombé, si le Comte d'Anjou n'eût repassé promptement, pour charger les Ennemis, qu'il obligea de reculer, & par ce moïen il donna le tems à cette Troupe de passer le Pont, qu'il passa ensuite lui-même.

Le Roi ordonna qu'on fit de grands feux dans le quartier des malades, tant pour leur commodité, que pour éclairer le Camp durant la nuit. On les avoit placés sur le bord de la riviere, pour les mettre dans des bateaux, afin de les transporter à Damiette. Quelques Sarasins vers le commencement de la nuit, s'étant coulés dans le Camp, donnerent sur ce quartier-là, & firent un assés grand massacre de ces malheureux, jusqu'à ce qu'aïant été apperçus à la lueur de la flamme, ils en furent chassés.

Le Roi avoit encore quelques Vaisseaux assés grands & assés bien armés. On le pria de se mettre dans un de ces Vaisseaux; car quelque risque qu'il y eût à courir sur l'eau, il y en avoit beaucoup moins qu'à aller par terre, parce qu'il n'étoit pas fort

1250. difficile aux plus grands Vaisseaux de passer malgré la Flote Sarasine, composée pour la plûpart de simples Barques. En effet, plusieurs Vaisseaux passerent jusqu'à Damiette, & entre autres celui où le Legat s'étoit embarqué avec quelques Evêques, aussi bien que celui du Duc de Bourgogne. Mais le Roi ne voulut jamais prendre ce parti, disant qu'il ne pouvoit se résoudre à abandonner tant de Vaillans hommes, avec lesquels il étoit résolu de périr.

Joinville.

Il marcha donc à l'arriere-garde, que commandoit Gaucher de Châtillon. Il n'avoit de ses propres Gendarmes avec lui que Geoffroi de Sargines, aïant placé tout le reste dans le Corps de bataille; & sa foiblesse ne lui permettant pas de s'armer, il étoit sans cuirasse & sans casque. L'armée n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'elle se vit harcelée par les troupes Sarasines. Le Roi avoit commandé que l'on rompît tous les Ponts qui se trouveroient sur la route, dès que l'Armée les auroit passés; mais ses ordres n'avoient point été executés par la négligence, ou par la précipitation de ceux qui en étoient chargés; de sorte que les Sarasins tomboient de toutes parts sur l'Armée, & sans s'engager au combat, ils se contentoient d'escarmouches redoublées à tous momens. Gui de Châtel Evêque de Soissons, de la Maison de Châtillon sur Marne, ne songeant plus qu'à perir glorieusement, s'abandonna en une de ces escarmouches au milieu des ennemis, & après en avoir tué grand nombre de sa main, il y demeura avec plusieurs autres.

Joinville.

Joinville.

Le Roi fut ainsi attaqué diverses fois; mais toûjours promptement secouru, & couvert par Geoffroi de Sargines dont il faisoit depuis l'éloge en toutes rencontres, & disoit qu'il n'avoit jamais vû de Chevalier faire tant & de si vaillans exploits l'épée à la main, que ce Seigneur en avoit fait pour le défendre durant cette marche. Il fut conduit au travers de tous ces dangers jusqu'à une petite Ville nommée Casel dans l'Histoire de Joinville, & par d'autres Sarmosac ou Charmasach, où il tomba en une si grande défaillance, que l'on crut qu'il alloit expirer.

Ibid.

Ce fut là que Gaucher de Châtillon sur Marne, défendit seul l'entrée d'une rue étroite, par où l'on arrivoit à la Maison où étoit le Roi. Ce Seigneur pendant long-tems donnoit à grands coups de sabre sur tous les Infideles, qui approchoient, criant de toute sa force *à Châtillon, Chevaliers, à Châtillon*, mais en vain

1250.

personne ne paroissoit. Les Ennemis lui tiroient de loin une infinité de fléches, dont son bouclier se trouvoit à tous momens couvert, & d'où il étoit obligé de les arracher de tems en tems, ne pouvant en soûtenir le poids. On n'apprit cette surprenante valeur que par un Sarasin, qui aïant eu la hardiesse de le joindre, après qu'il l'eut vû tout épuisé de forces, le tua, & emmena son cheval tout couvert du sang de ce vaillant homme.

Cependant Philippe de Montfort, qui fut depuis Seigneur de Tyr, vint trouver le Roi, & lui dit qu'il venoit de voir aux premiers rangs de l'Armée ennemie l'Emir, avec qui on avoit traité d'une Tréve quelques jours auparavant, & que s'il vouloit, il l'iroit trouver de sa part, pour voir s'il ne pourroit point lui persuader d'entendre à quelque nouveau Traité. Le Roi le pria de le faire, & de dire à l'Emir qu'on étoit prêt d'accepter telle condition qu'il voudroit.

Montfort alla trouver l'Emir, & en l'abordant, tira l'anneau qu'il avoit au doigt, & le lui présenta pour assurance de la parole qu'il lui donneroit. Il lui dit qu'on étoit prêt de traiter d'une Tréve aux conditions que le Soudan avoit demandées quelques jours auparavant.

Le Roi est fait prisonnier avec plusieurs autres Seigneurs.

L'Emir qui sçavoit les intentions du Soudan, le desir qu'il avoit de se revoir en possession de Damiette, la crainte où il étoit que les restes de l'Armée ne s'y cantonnassent, pour attendre de nouveaux secours d'Europe, écouta la proposition de Montfort & consentit à traiter de nouveau, mais un moment après un Heraut du Roi, nommé Marcel, soit que la crainte du péril lui eût troublé l'esprit, soit par un zele à contretems pour la vie de son Maître, vint sans ordre crier de toutes parts. *Seigneurs Chevaliers, rendez-vous tous, le Roi vous le mande par moi, & ne le faites point tuer.* Alors tous obéirent à ce prétendu commandement du Roi, & se rendirent prisonniers aux Infideles. Ce qui aïant été rapporté à l'Emir, il dit à Montfort qu'il n'étoit plus question de Traité, puisqu'on s'étoit rendu, & qu'on avoit mis les armes bas. En même tems l'Emir Gemaledin étant entré dans Casel sans resistance, fit le Roi prisonnier. Ce Prince pour se consoler, demanda son Breviaire à son Chapelain pour le dire; & il le fit avec autant de tranquillité, que s'il eût été en une santé parfaite, & dans son Palais de Paris. Les Comtes de Poitiers & d'Anjou, avec tous ceux generale-

Epist. Ludovici de captione sua.

1250. ment qui alloient par terre à Damiette, furent enveloppés par les Infideles, & obligés de se rendre, & pas un n'échapa, tout fut tué ou pris.

Le sort de ceux qui descendoient par la riviere vers Damiette, ne fut pas plus heureux, & excepté le Vaisseau du Légat, & peu d'autres, tous tomberent entre les mains des Infideles. L'escorte de Cavalerie que le Roi avoit donnée aux Vaisseaux, s'enfuit vers Damiette, & les abandonna à leur malheur. Un vent contraire fort violent, qui s'eleva les empêcha de profiter du courant de la riviere, à la faveur duquel, plusieurs auroient pû s'échaper. Ils avoient & en queue & en tête des Vaisseaux Sarasins, & à leur gauche sur le bord du Nil, des ennemis sans nombre, qui leur tiroient des fléches, & leur jettoient sans cesse du feu grégeois en si grande quantité, que l'air en paroissoit tout enflammé. Ceux que le vent poussoit sur le rivage, étoient aussi-tôt pris & égorgés par les Infideles, excepté ceux qui paroissoient gens de marque, dont ils esperoient tirer une bonne rançon. Ce massacre fit resoudre le Sire de Joinville à faire jetter l'ancre au milieu du fleuve. Mais il vit dans le moment quatre grands Vaisseaux Ennemis venir vers lui, & de l'avis de ceux qui étoient en sa compagnie, il se rendit, après avoir jetté à la riviere un petit coffre, où il avoit toutes ses pierreries & quantité de reliques.

Ibid. Joinville.

Un de ses Mariniers pour lui sauver la vie, dit aux Infideles que Joinville étoit cousin du Roi; & sur cela un Sarasin, qui vouloit le faire son prisonnier, vint à lui, & lui dit, qu'il étoit perdu, s'il ne le suivoit, & n'entroit dans son Vaisseau. Il y consentit; & s'étant fait attacher à une corde il se jetta à l'eau avec le Sarasin même, qui se fit tirer avec lui dans le Vaisseau. Il fut conduit à terre, où d'autres Sarasins voulurent le tuer; mais celui qui l'avoit pris le tenant embrassé, crioit de toute sa force, *c'est le cousin du Roi*, *c'est le cousin du Roi*. Cela le sauva, & même le fit traiter avec assés d'humanité, jusques-là, qu'un Seigneur Sarasin lui fit prendre d'un breuvage dont il fut gueri en deux jours d'une maladie qui l'avoit mis à l'extrémité.

Il fut conduit au Commandant de la Flote, qui lui demanda s'il étoit cousin du Roi. Il répondit que non, & que c'étoit un des Mariniers, qui avoit dit cela de lui-même. Il lui demanda ensuite, s'il n'étoit point allié de l'Empereur Frideric, il répondit

dit qu'il étoit son parent par sa mere. Le General lui répartit qu'à la consideration de ce Prince qu'il estimoit, il auroit des égards pour lui. 1250.

Il eut la douleur de voir égorger en sa presence un grand nombre de malades, & entre autres ce brave Prêtre Messire Jean de Vaisy, dont j'ai parlé, qui avoit attaqué & mis en fuite six Capitaines Mahometans sur le bord de leur retranchement. Et comme il eut fait dire par le Sarasin, dont il étoit prisonnier, aux Officiers qui presidoient à ce cruel massacre, *qu'ils faisoient grand mal, & contre le commandement de leur grand Saladin, qui disoit qu'on ne devoit tuer, ne faire mourir homme depuis qu'on lui avoit donné à manger de son pain & de son sel.* Ils lui répondirent qu'ils en usoient ainsi par compassion pour leur misere, & pour leur épargner les douleurs que leur maladie leur causoit.

Ils firent amener devant lui ses Mariniers, & lui dirent qu'ils avoient tous renié Jesus-Christ. Il leur repartit, qu'ils ne devoient pas s'y fier; que c'étoit la seule crainte, qui les y avoit obligés, & que si-tôt qu'ils pourroient sortir de leurs mains, ils renonceroient à Mahomet, comme ils avoient renoncé à Jesus-Christ. *Je vous croi*, lui dit l'Amiral; *car notre Saladin avoit coûtume de dire, que jamais on ne vit Chrétien bon Sarasin, n'aussi d'un bon Sarasin Chrétien.*

Un peu après l'Amiral le fit monter à cheval, & marcher à côté de lui, & le mena avec tous les Captifs au lieu où le Roi étoit prisonnier avec ses deux freres, quantité de Seigneurs, & plus de dix mille autres de toutes conditions. Il eut une grande joie d'avoir rejoint le Roi. Ce Prince & tous les Seigneurs en eurent aussi beaucoup de le revoir, parce qu'ils croïoient qu'il avoit été tué. Mais cette legere consolation fut beaucoup troublée, par le triste spectacle dont ils furent témoins.

Les prisonniers de marque étoient toûjours séparés des autres, & ceux-ci étoient renfermés dans une espece de Parc fermé de murailles. Un des principaux Officiers Sarasins arriva avec des Soldats, & faisant sortir les prisonniers du Parc les uns après les autres, on leur demandoit en sortant, s'ils vouloient renoncer Jesus-Christ; quand ils répondoient que non, on leur coupoit la tête dans le moment, les autres qui renonçoient étoient mis à part.

1250. Joinville & les autres Seigneurs furent mis dans un quartier que les Infideles faisoient garder exactement, & le Roi dans une tente entourée pareillement d'une grosse garde. Le dessein du Soudan en les faisant ainsi séparer, étoit de traiter en même-tems avec le Roi & avec ces Seigneurs, mais séparément.

On traite de leur rançon.

Ce Soudan leur envoïa un de ses Officiers avec un truchement qui leur demanda s'ils vouloient traiter de leur délivrance, & leur dit qu'ils choisissent quelqu'un d'entre-eux pour convenir de leur rançon. Ils choisirent le Comte Pierre de Bretagne, auquel on proposa d'abord de mettre entre les mains du Soudan quelques-unes des Forteresses que les Chrétiens tenoient encore en Palestine; à quoi le Comte répondit que la chose n'étoit pas en leur disposition, mais en celle de l'Empereur Frideric, comme Roi de Jerusalem, & que ce Prince n'y consentiroit pas. On lui proposa en second lieu, de rendre au Soudan quelques Places qui dépendoient des Chevaliers du Temple ou de ceux de l'Hôpital. Le Comte répondit que cela étoit aussi impossible, parce que ceux à qui on en confioit la garde, faisoient un serment particulier en y entrant, de ne point rendre la Place pour sauver la vie à qui que ce fût. L'Officier Mahometan repartit en colere, qu'il voïoit bien qu'ils ne vouloient pas être délivrés, & qu'il arriveroit bientôt des gens qui les traiteroient comme ils venoient d'en voir traiter tant d'autres.

Ils en eurent la peur toute entiere: car un moment après ils virent venir un Vieillard Musulman, qui paroissoit homme de distinction, accompagné de quantité de jeunes Soldats l'épée au côté, & qui leur fit demander par un Interpréte, s'il étoit vrai qu'ils crussent en un seul Dieu, & qu'il fût né, crucifié & mort pour eux, & ensuite ressuscité. Ils répondirent tous avec fermeté qu'ils le croioient ainsi. Mais la repartie qu'il leur fit les surprit beaucoup. « Si cela est, leur dit-il, ne vous découragez » point dans l'état malheureux où vous vous trouvez. Vous souf- » frez, mais vous n'êtes pas encore morts pour lui, comme il est » mort pour vous; & s'il s'est ressuscité lui-même, il aura le pouvoir » de vous délivrer bientôt de votre captivité. » Après leur avoir parlé de la sorte, il se retira. Comme on ne devoit gueres attendre une pareille morale de la bouche d'un Mahometan, les Prisonniers tirérent de là un bon augure pour leur délivrance.

Ibid.

En effet l'Officier du Soudan, qui avoit fait les propositions,

dont j'ai parlé, revint les trouver, leur dit que le Roi avoit traité pour lui & pour eux, & qu'ils eussent à députer quatre personnes de leurs Troupes, pour venir parler à ce Prince, afin de convenir de tout, & de conclure le Traité. Ils choisirent les Seigneurs Jean de Valeri, Philippe de Montfort, Baudouin d'Ybelin, Sénéchal de Chypre, & son frere Gui Connétable de cette Isle, qui furent conduits au quartier où étoit le Roi, & dont la conduite, la fermeté & les manieres également Roïales & Chrétiennes, avoient rempli les Infideles d'admiration & d'étonnement. 1250.

Constance du Roi dans son malheur.

Tout foible & tout malade qu'il étoit, on ne lui vit jamais échaper une parole d'impatience ou de chagrin. Il recitoit tous les jours son Breviaire avec son Chapellain, & il se faisoit lire toutes le Prieres de la Messe contenues dans le Missel, hormis les paroles de la consecration. Parmi les brutalités que lui faisoient les Ennemis, il conservoit un certain air d'empire & de majesté, qui les contenoit : de sorte qu'ils disoient quelquefois qu'étant leur prisonnier, il les traitoit comme si eux-mêmes avoient été ses esclaves. Ils lui firent les mêmes propositions, que j'ai dit qu'ils avoient faites aux Seigneurs prisonniers, touchant les Forteresses de Palestine & des Chevaliers, & il leur fit la même réponse. Pour l'obliger à changer là-dessus, ils le menacerent de le faire *mettre en Bernicles*. C'étoit une espece de torture très-cruelle, où les os du patient étoient tout fracassés. Joinville la décrit; mais d'une maniere où il est difficile de rien comprendre. Cette menace, qui devoit être beaucoup plus terrible pour le Roi, que celle de la mort même, ne l'étonna point, & ne lui fit rien relâcher de sa fermeté.

Guillelm. Carnotensis de vita & miraculis Sancti Ludovici.

Joinville.

Offre qu'il fait pour sa rançon.

Le Soudan voïant bien qu'il ne gagneroit rien par cette voie, lui fit proposer de donner pour sa rançon, & pour celle des autres Prisonniers, un million de besans d'or & la Ville de Damiette. Le Roi répondit qu'il ne vouloit point se racheter par de l'argent, qu'il donneroit pour la délivrance de sa personne la Ville de Damiette, & le million de besans pour celle de tous les Prisonniers. Le Soudan charmé de la generosité & de la franchise du Roi, lui en envoïa faire compliment, ajoûtant que par l'estime qu'il avoit pour lui, il lui remettoit la cinquiéme partie de la somme, & se contentoit de huit cens mille besans, lesquels selon quelques Auteurs contemporains, réduits à

1250.

la monnoïe de France de ce tems-là, faisoient environ cent mille marcs d'argent.

Tréve de dix ans.
Epist. Ludov. de captione, & liberatione sua.

Cet article étant arrêté, on convint des autres, qui furent une Tréve de dix ans entre le Roi & le Soudan : que tous les Chrétiens qui avoient été faits Captifs en Egypte, non seulement depuis cette derniere guerre, mais depuis la Tréve que l'Empereur Fridéric avoit faite avec le Soudan Meledin, vingt-un ans auparavant, seroient délivrés. Que les Chrétiens de la Palestine seroient compris dans le Traité avec toutes les Places & tous les Territoires qu'ils possedoient. Que tout ce que le Roi & les gens de son Armée laisseroient à Damiette de meubles & d'équipages, leur seroit fidellement conservé, jusqu'à ce qu'on pût les transporter commodément. Que tous les malades & tous les autres Chrétiens, que leurs affaires obligeroient à demeurer à Damiette après le départ de l'Armée, y seroient en sûreté jusqu'au tems qu'ils auroient la commodité d'en partir. Qu'ils pourroient prendre leur chemin par terre ou par mer selon leur volonté, & que le Soudan seroit obligé de donner des saufs-conduits à ceux qui voudroient s'en aller par terre. Que le Roi, outre la somme dont on étoit convenu, & la reddition de Damiette, s'engageroit à délivrer & à faire délivrer de captivité tous les Mahometans qui avoient été faits prisonniers durant la guerre & depuis la Tréve de l'Empereur avec Meledin.

Damiette est rendue aux Infideles.
Joinville.

Les choses étant ainsi reglées, il n'étoit plus question que de se disposer au départ & à l'évacuation de Damiette. On fit monter le Roi avec les principaux Seigneurs de son Armée sur quatre Vaisseaux, pour descendre la riviere vers cette Ville, & pour s'aboucher en chemin avec le Soudan en une maison de plaisance sur le bord du Nil, nommée Pharescour. Mais l'accident du monde le plus imprévû rejetta le Roi en de plus fâcheux embarras, & en de plus grands dangers que jamais. Ce fut la mort du Soudan, contre lequel les Mammelus avoient fait une conspiration qui éclata sur ces entrefaites, & dont voici les causes & les suites.

Ce que c'étoit que les Mammelus.

Ces Mammelus étoient une espece de Milice à peu près semblable à celle des Janissaires d'aujourd'hui, excepté qu'elle combattoit d'ordinaire à cheval ; Melech-Sala pere du Soudan l'avoit formée : elle étoit composée de Soldats, qui dès leur enfance avoient été achetés, soit en Europe, soit en Asie par les or-

ctres du Soudan : ainsi ne connoissans ni leur pere, ni leur mere, ni souvent même leur païs, ils ne pouvoient avoir d'attachement que pour le Prince & pour son service. Il les faisoit élever dans tous les exercices de la guerre, & s'en fit comme un Regiment des Gardes qu'il distinguoit fort des autres Troupes : & c'étoit delà que se tiroient la plûpart des Emirs & des autres Officiers les plus considerables de l'Armée. On leur donna le nom de Mammelus, qui signifioit esclave acheté. 1250.

Ce Corps étoit fort nombreux & fort brave, & devint par-là redoutable au Soudan même, qui sur le moindre soupçon faisoit couper la tête aux Commandans, & confisquoit tous leurs biens à son profit. Joinville. Almoadan fils de Melech-Sala étant monté sur le Trône, suivit à contre-tems cette dure politique ; & si-tôt qu'il fut arrivé en Egypte, & qu'il en eut pris possession, il déposa la plûpart de ceux qui avoient les Charges de la Cour & de l'Armée, pour les donner à d'autres qu'il avoit amenés d'Orient.

Dès-lors se forma le dessein de la conjuration, dans laquelle entra la Sultane Sajareldor, veuve du défunt Soudan, qui avoit aussi été disgraciée. Les Emirs conjurés prévirent bien que si une fois Almoadan étoit maître de Damiette, & que l'Egypte fût entierement pacifiée, il étoit d'un caractere à devenir absolu, & à disposer de leur vie selon ses soupçons & ses caprices. C'est pourquoi ils résolurent d'executer leur dessein à Pharescour. Ils gagnerent un grand nombre de simples Soldats, & des moindres Officiers qu'ils avoient à leur devotion : & comme il étoit sur le point de partir, après avoir conclu le Traité avec le Roi de France, toute l'Armée se mit sous les armes, & marcha vers Damiette. Pour la faire aller plus promptement, les Chefs des Mammelus firent répandre le bruit que Damiette avoit été prise sur les Chrétiens, & qu'il falloit se hâter pour avoir part au butin. Cette fausse nouvelle donna de mortelles inquietudes au Roi pour la Reine, pour les Princesses & les Dames de qualité, & pour la Garnison qu'il y avoit laissée.

De cette maniere le seul Corps des Mammelus, qui faisoient la garde du Soudan, demeura à Pharescour, & ce Prince infortuné, qui ne se défioit de rien, fut ainsi à leur discretion. Il dînoit dans une Tour bâtie de bois toute couverte en dehors de belle toile peinte ; ce qui faisoit une espece de tente d'une hauteur &

1250. d'une largeur prodigieuse, où il y avoit divers appartemens. Après le repas, comme il se levoit de table, congediant plusieurs Emirs, pour se retirer dans une chambre voisine, celui qui portoit l'épée nue devant lui selon la coûtume, se tourna brusquement, & lui en déchargea un grand coup, qui ne fit cependant que lui fendre la main depuis le doigt du milieu jusques bien avant dans le bras. Le Soudan s'échappa & se sauva vers le haut de la Tour, implorant le secours des Emirs, dont il n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il valoit mieux qu'on le tuât, que non pas qu'il les fit tous mourir, comme il en avoit le dessein. Il se barricada au haut de la Tour, sans qu'on se mît en peine de l'y poursuivre. Mais aussi-tôt le feu grégeois fut jetté en divers endroits de la Tour, qui fut en un moment toute en feu. Le Soudan voïant qu'il falloit périr, aima mieux s'exposer à la fureur de ses ennemis, que de brûler vif. Il descendit de la Tour, & se jetta au travers des épées, pour gagner la riviere. Il fut blessé dans le flanc d'un poignard qui y demeura, & avec lequel il se jetta dans l'eau, pour passer la riviere à la nage. Il y fut poursuivi par neuf des Assassins, qui l'y acheverent tout proche du Vaisseau où étoit le Sire de Joinville. Un d'eux nommé Octai l'aïant tiré à terre, lui arracha le cœur de la poitrine. Et aussi-tôt montant dans le Vaisseau où étoit le Roi, tenant ce cœur dans sa main toute ensanglantée, il lui dit, « que me donneras-tu pour t'avoir vengé d'un ennemi, qui t'en eût fait autant » s'il eût vêcu ? » Le Roi ne répondit à cette brutale question que par une œillade, qui fit assés voir à ce Barbare qu'il avoit horreur d'une si détestable action. On ajoûte qu'Octai le pria de le faire Chevalier de sa main, que le Roi lui répondit qu'il le feroit volontiers, pourvû qu'il voulût se faire Chrétien, & que cet Infidele se retira plein de respect pour ce Prince, dont il ne pouvoit assés admirer la fermeté & le courage.

Ibid.

Un moment après entrerent tout forcenés dans le Vaisseau de Joinville trente de ces Assassins criant *tue, tue*. Chacun en ce moment se crut mort. Plusieurs se jetterent aux piés d'un Religieux de la Trinité de la suite de Guillaume Comte de Flandre, pour lui demander l'absolution. Le Seigneur Gui d'Ybelin Connétable de Chypre se jetta à genoux devant Joinville & se confessa à lui. *Et je lui donnai*, ajoûte ce Seigneur, *telle absolution*, *comme Dieu m'en donnoit le pouvoir ; mais de chose qu'il m'eût*

dit, quand je fus levé, oncques ne m'en recordai de mot. Mais en droit moi ne me souvenois alors de mal, ne de peché que oncques j'eusse fait; & je m'agenouillai aux piés de l'un d'eux, lui tendant le cou, & disant ces mots, en faisant le signe de la Croix. Ainsi mourut Sainte Agnès. Telle étoit la simplicité de ces bons Chevaliers, qui avoient au moins beaucoup de Foi. 1250.

Ils n'eurent que la peur; les trente Assassins sortirent du Vaisseau sans faire mal à personne. Ils firent au Roi une pareille algarade sans autre dessein, que de faire épreuve de sa constance, & le lendemain les Emirs envoïerent demander communication du Traité fait avec le Soudan. Le Comte de Flandre & le Comte de Soissons, avec plusieurs autres Seigneurs, allerent leur parler sur cela. Les Emirs leur repeterent ce qu'ils avoient déja dit au Roi, que le dessein du Soudan, si-tôt qu'il eût été mis en possession de Damiette, étoit de lui faire couper la tête & à tous les Seigneurs François; & que pour marque de sa perfidie, il en avoit déja envoïé quelques-uns au grand Caire, qu'il y avoit fait massacrer contre le serment, par lequel il s'étoit engagé à les délivrer tous.

Guillelm. Carnot. in vita & miracul. Sancti Ludov.

Le Traité fut confirmé. Mais les Emirs voulurent que la moitié de la somme leur fût païée avant le départ du Roi, & il y consentit. Il fut question de faire un nouveau serment de part & d'autre. Les Emirs le firent en leur maniere, & le Roi le reçût: mais ils voulurent lui prescrire la forme du sien. Ce qui causa un grand embarras. Ils en firent composer la formule par quelques Renegats en cette maniere; qu'au cas que le Roi manquât à sa promesse, il consentoit à être à jamais séparé de la compagnie de Dieu, de la Vierge Marie, des douze Apôtres, & des Saints & Saintes du Paradis. Le Roi n'eut nulle peine sur ce point-là; mais la seconde partie fit horreur. On vouloit qu'il l'exprimât en ces termes: que s'il violoit son serment, il seroit reputé parjure, comme un Chrétien qui a renié Dieu, son Baptême & sa Loi, & qui en dépit de Dieu crache sur la Croix & la foule aux piés.

Serment exetrable qu'on veut exiger du Roi.

Ioinville.

Il protesta que ces horribles paroles ne sortiroient jamais de sa bouche. Les Emirs aïant appris la réponse du Roi, en furent très-irrités, & assurerent celui qui la leur porta, que s'il ne faisoit ce serment comme eux avoient fait le leur de la maniere qu'il avoit voulu, ils lui couperoient la tête & à tous les Seigneurs

de sa suite. Cette menace rapportée au Roi ne l'ébranla point, non plus que les instances que lui firent les deux Princes ses freres, lui representant qu'il devoit passer par dessus ce scrupule, puisqu'il étoit en résolution d'executer sa promesse avec toute l'exactitude possible.

1250.

Danger qu'il court par son refus.

Les Emirs pleins de rage vinrent en foule à sa tente, comme pour le tuer : mais l'avarice étoit un frein pour leur fureur. Ils craignoient de perdre la grosse rançon que le Roi avoit promise, & ils vouloient avoir Damiette. Ils s'imaginerent que le Patriarche de Jerusalem étoit celui qui empêchoit le Roi de les satisfaire. Un Emir fut sur le point de lui couper la tête. Mais ils se contenterent de le faire lier à un poteau, où ils lui serrerent les mains avec tant de violence, qu'elles furent en un moment toutes enflées, & le sang en ruisseloit. Ce pauvre Vieillard qui avoit quatre-vingts ans, pressé par la douleur, crioit au Roi de toute sa force, « ah Sire, ah Sire, jurez hardiment, j'en prens le peché » sur moi & sur mon ame, puisque vous avez volonté d'accomplir » votre promesse. » Le Roi tint ferme ; & les Emirs voïant qu'il se mettoit peu en peine de toutes leurs menaces, furent contraints d'en passer par où il voulut. Ainsi lui & les Seigneurs prononcerent seulement la premiere partie du serment.

Ce que les Sarasins avoient vû faire au Roi dans toute la suite de la guerre, & cette intrépidité qu'il avoit toûjours soûtenue durant sa prison, le leur fit regarder comme un des hommes des plus admirables dont ils eussent jamais entendu parler. L'idée qu'ils avoient de lui étoit telle, que quelques-uns dans leurs assemblées proposerent de le choisir pour leur Soudan à la place de celui qu'ils avoient massacré ; & ils l'eussent fait, à ce que dit Joinville, si ce n'est que d'autres dirent que c'étoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais connu, & qu'il seroit trop leur maître. Ce Prince s'entretenant un jour avec Joinville de cette idée bizare des Emirs, lui demanda s'il croïoit qu'en cas qu'ils l'eussent choisi pour leur Soudan, il eût accepté cette offre. « Vous » auriez été fou lui répondit-il naïvement, après que vous les » aviez vû de vos yeux mettre en pieces leur dernier Prince. Ho» bien, reprit le Roi, je n'aurois pas balancé un moment à rati» fier leur choix. » Tant étoit vif & ardent le zele de ce saint Roi, à qui la seule esperance de convertir ces Infideles à la Religion Chrétienne, auroit fait mépriser son Roïaume & les dangers

les

les plus évidens, ausquels il eût été exposé. Les Sarasins donnerent la Couronne à la Sultane Sajareldor, lui firent serment de fidelité, & choisirent des Officiers pour commander les armées sous son autorité. Ce fut à ces Officiers que le Roi eut affaire pour l'execution du Traité, qui venoit d'être conclu de nouveau. 1250.

Les Vaisseaux qui portoient le Roi & les Prisonniers voguerent vers Damiette, où tout étoit dans la consternation sur les bruits divers qui avoient couru touchant la Personne du Roi & celle des deux Princes ses freres, dont on ne sçavoit rien d'assuré, ni s'ils étoient morts ou en vie. La Comtesse d'Artois y étoit dans une affliction extrême de la mort de son mari. L'incertitude du sort du Roi & des Princes, & de l'approche de l'Armée ennemie tenoit la Reine & les Comtesses d'Anjou & de Poitiers dans de mortelles & de continuelles allarmes. Le Duc de Bourgogne & Olivier de Termes, qui commandoient la Garnison, avoient toutes les peines du monde à la rassurer. Les Pisans & les Génois furent sur le point d'abandonner la Ville, & de s'enfuir sur leurs Vaisseaux. Il fallut que la Reine s'engageât à leur fournir des vivres à ses dépens, pour les obliger à demeurer. Elle étoit accouchée avant terme d'un fils qui fut nommé Jean, & surnommé Tristan, pour marquer la triste & fâcheuse conjoncture de sa naissance. Ces couches prématurées furent l'effet de sa douleur, & trois jours avant qu'elles arrivassent, aïant fait retirer tout ce qu'il y avoit de monde dans sa chambre, excepté un vieux Chevalier de plus de quatre-vingts ans, auquel elle avoit beaucoup de confiance, elle se jetta à genoux, pour lui demander une grace, qu'elle le conjuroit de ne lui point refuser. Il le lui promit avec serment. " C'est, dit-elle, ,, que si les Sarasins se rendent maîtres de la Ville, vous me cou- ,, piez la tête avant qu'ils me puissent prendre. ,, Le Chevalier lui répondit, *que très-volontiers il le feroit, & que ja avoit-il eu en pensée d'ainsi faire, si le cas y écheoit.* Joinville.

L'arrivée du Roi remit un peu les esprits; il n'entra pas dans la Place, & le Seigneur Geoffroi de Sargines fut chargé de donner les ordres pour la reddition. La Reine, les Princesses & les autres Dames furent transportées sur les Vaisseaux. On laissa les malades, les machines & les magasins, jusqu'à ce qu'on pût les retirer suivant un des articles du Traité; & les Emirs étant en-

trés dans la Place avec leurs Troupes arborerent leur Etendart
1250. ſur les murailles.

On ne fut pas long-tems ſans s'appercevoir qu'on avoit affaire à des gens ſans foi & ſans honneur ; car ils firent main-baſſe ſur tous les malades ; & aïant rompu toutes les machines du Roi, ils y mirent le feu. Ils n'en demeurerent pas là. Les Généraux mirent en déliberation s'ils ne traiteroient pas le Roi & le reſte des priſonniers comme ils avoient fait les malades. Un des Emirs ſoûtint qu'il ne falloit pas héſiter là-deſſus, & citoit même l'Alcoran, qui ordonnoit de ne point faire de quartier aux ennemis de leur Loi : il ajoûta que quand on ſe ſeroit défait du Roi de France & de la fleur de la Nobleſſe Françoiſe, on n'auroit point de vengeance à craindre, parce que ce Prince n'avoit que des enfans en bas âge. Peu s'en fallut que cet Emir n'attirât tout le Conſeil dans ſon ſentiment. Mais comme il ſe rencontre toûjours quelque homme d'honneur dans les Aſſemblées les plus dévouées au crime, un autre Emir s'oppoſa à cette réſolution, repreſentant l'infamie qui en retomberoit ſur toute la Nation, & ce qu'on diroit des Mammelus par toute la Terre, quand on ſçauroit qu'après avoir maſſacré leur Soudan, & après un Traité confirmé par des ſermens ſi ſolemnels, ils auroient encore trempé leurs mains dans le ſang d'un Prince & de tant de braves hommes alliés à toutes les Puiſſances de l'Europe.

Un avis ſi raiſonnable ne fit pas toutefois conclure en faveur des Priſonniers. Mais il ſuſpendit au moins la fureur qui commençoit à s'emparer des eſprits, & en attendant qu'on eût pris une derniere réſolution, un des Emirs autoriſé par le plus grand nombre, donna ordre aux Mariniers Saraſins de remonter les Vaiſſeaux vers le grand Caire ; ce qui fut executé ſur le champ, & on ne s'arrêta qu'à une grande lieue au-deſſus de Damiette.

Chacun ſe diſpoſoit à la mort, mais Dieu changea le cœur de ces Barbares ; & après bien des conteſtations, l'honneur l'emporta ſur la cruauté. Les Vaiſſeaux deſcendirent de nouveau juſqu'à Damiette : on permit aux Priſonniers de ſortir des Vaiſſeaux qui leur tenoient encore lieu de priſon, & d'aller trouver le Roi qu'on avoit laiſſé durant tout ce tems là dans une Tente ſur le rivage. Ils le virent venir vers eux au milieu de vingt mille Saraſins. On lui avoit préparé un Vaiſſeau Génois, qui étoit au bord de la riviere. Il ne paroiſſoit deſſus qu'un homme, qui, je

ne sçai par quelle raison, folâtroit d'une maniere à le faire croire fou. Si-tôt que le Roi fut proche du Vaisseau, cet homme donna un coup de sifflet, & à l'instant parurent sur le Vaisseau quatre-vingts Arbalêtriers avec leur arc tout bandé. Ils avoient apparemment été mis là exprès pour la sûreté du Roi, en cas qu'on entreprît de lui faire quelque insulte au moment de son embarquement. Les Infideles furent si surpris de voir ainsi tout à coup tant de gens sous les armes, qu'ils s'enfuirent presque tous. Le Maître du Vaisseau fit aussi-tôt jetter une planche à terre, pour faire passer le Roi dans son bord. Il y entra avec le Comte d'Anjou son frere, Geoffroi de Sargines, Philippe de Nemours, Henri Clement Maréchal de France, le Sire de Joinville, & Nicolas General de la Trinité. 1250.

Il paie une partie de sa rançon.

Le Roi, suivant le Traité fait avec les Emirs, devoit avant que de partir d'Egypte païer le quart de la rançon, dont on étoit convenu. Il leur avoit déja fait délivrer la moitié de cette somme, & en attendant qu'on pût trouver le reste, le Comte de Poitiers son frere étoit retenu par les ennemis. Ce retardement, qui fut d'un ou deux jours, paroissoit bien long aux François en un Païs où tout étoit à craindre. C'est pourquoi le Comte Pierre de Bretagne, le Comte de Soissons, & plusieurs autres, vinrent sans differer davantage prendre congé du Roi, qui ne put obtenir d'eux d'attendre la délivrance du Comte de Poitiers. Ils mirent à la voile, pour retourner droit en France. Mais le Comte de Bretagne n'eut pas la satisfaction de revoir sa patrie, étant mort de maladie sur la mer.

Après avoir ramassé tout l'argent que l'on put pour fournir le reste de la somme, il manquoit encore trente mille livres que le Roi contraignit par autorité le Maréchal du Temple de lui donner du Trésor des Templiers, quelque difficulté qu'il en fît sous de vains prétextes. Enfin aïant satisfait à tous les articles du Traité avec une exactitude qui alloit jusqu'au scrupule, le Comte de Poitiers vint le joindre, & en même-tems on fit voile vers la Palestine.

Il arrive au Port d'Acre.

Le Roi arriva au Port d'Acre le huitiéme de Mai en très-mauvais équipage: mais plein de joie d'avoir tout perdu pour Jesus-Christ, & se faisant beaucoup plus d'honneur de ce qu'il avoit souffert en Egypte pour la cause de la Foi, que de tant de grandes actions qu'il y avoit faites.

1250.

Ce qui se passoit en France durant ce tems-là.

Tandis que ces choses se passoient en Orient, on se repaissoit en France de diverses nouvelles, dont les dernieres étoient toûjours plus avantageuses que les autres. Celles de l'heureuse descente, qu'on avoit fait en Egypte, & de la prise de Damiette, dont on eut des avis certains, furent, comme c'est l'ordinaire, le fond sur lequel on en fabriqua plusieurs autres, qui en tiroient toute leur vrai-semblance, & que l'on croioit avec le plus grand plaisir du monde. Selon ces bruits, la prise de Damiette avoit été suivie de celle du grand Caire & de la défaite entiere du Soudan, & la nouvelle avoit été confirmée par une Lettre écrite à un Commandeur de l'Ordre des Hospitaliers. Sur quoi l'Evêque de Marseille écrivit au Pape le détail de la prise du Caire & de la victoire remportée par le Roi. Ce n'étoit par tout que réjouissance, principalement en France, d'autant plus que selon la même Lettre le Roi & les Princes ses freres étoient en parfaite santé. On y ajoûtoit, sans l'assûrer neanmoins qu'Alexandrie avoit été abandonnée par les Infideles. Mais plus la joie avoit été grande, plus le fut la consternation causée par les assûrances que l'on reçût quelques jours après de la captivité du Roi, de celle de tous les Princes & Seigneurs, des maladies contagieuses qui l'avoient précedée, & qui avoient fait périr la plus grande partie de l'Armée.

Epist. Episc. Massil. ad Innocent. IV. Tom. 7. Spicilegii.

Tous les Princes Chrétiens firent paroître leur douleur d'un si funeste désastre, & excepté peut-être Fridéric & ses Partisans, qui esperoient que ce mauvais succès retomberoit sur le Pape, toute l'Europe prit part à une perte qui étoit commune à toute la Chrétienté.

La Reine Blanche plus affligée que tous les autres, sans neanmoins se laisser accabler par la douleur, pensa à apporter promptement tout le remede qu'elle pourroit, à un mal si pressant. Elle obligea tous ses Sujets à faire les derniers efforts pour la rançon du Roi & de tant de braves Seigneurs, & pour envoïer du secours à Damiette.

Le Pape Innocent, qui avoit en cela les mêmes interêts que la Reine, n'oublia rien pour seconder ses desseins. Il écrivit avec empressement aux Evêques de Paris, d'Evreux & de Senlis, leur ordonnant de presser les Provençaux, les Toulousains, & generalement tous les François, qui avoient autrefois pris la Croix, de passer en Orient, dès qu'ils en auroient reçû les ordres de la

Reine. Il écrivit sur le même sujet en Allemagne, en Frise, en Norvege, pour faire hâter les Croisés de tous ces Païs-là. Alfonse fils de Ferdinand Roi de Castille, prit la Croix à cette occasion, & envoïa une Ambassade au Roi d'Angleterre, pour le solliciter de se croiser comme lui, & de se disposer incessamment au voïage d'Outremer. 1250.

Fridéric même fit partir des Ambassadeurs pour aller trouver le Soudan, dont il ne sçavoit pas la mort, afin de tâcher par toutes sortes de moïens de procurer la délivrance du Roi. Plusieurs jugerent autrement de la fin de cette Ambassade, & on soupçonna que les Envoïés avoient des ordres secrets de faire tout leur possible, pour persuader au Soudan de le retenir prisonnier; car il voïoit avec chagrin & avec inquietude les liaisons étroites du Roi avec le Pape. Quoi qu'il en soit, tous ces mouvemens que la prison du Roi causa en Europe, eurent peu d'effet, & en produisirent même en France un très-fâcheux, & qui n'étoit pas le premier de cette nature que l'on y eût vû.

Joinville.

Fanatisme dans les Croisades.
Matth. Paris.

En ce tems des Croisades plus qu'en aucun autre, le Peuple passoit aisément des sentimens de pieté & de zele jusqu'aux plus grands excès de fanatisme. Un Hongrois nommé Jacob, âgé de soixante ans, Apostat de l'Ordre de Cîteaux & même de la Religion Chrétienne (car il avoit secretement embrassé celle de Mahomet) étoit en Europe l'espion des Soudans d'Egypte. On prétend que c'étoit le même, qui avoit, environ quarante ans auparavant, inspiré à ce nombre infini d'enfans, dont j'ai parlé sous le regne de Philippe Auguste, le dessein ou plûtôt la fureur d'aller à la Terre-Sainte, & dont la plûpart périrent malheureusement. Ce scelerat que l'usage des fourberies avoit rendu plus habile que jamais à contrefaire le Prophéte, s'adressa aux gens de la Campagne, & sur-tout aux Bergers, & entreprit de leur persuader que Dieu vouloit se servir d'eux pour délivrer la Terre-Sainte & le Roi de la tyrannie des Sarasins; que la divine Providence avoit fait avorter tous les desseins de ces Grands du monde & de ces fiers Guerriers, qui se confioient dans leurs forces & dans leur vaillance, afin de se reserver la gloire d'exterminer le Mahometisme par les mains des foibles; que Jesus-Christ, qui s'étoit donné étant sur la terre le nom de Pasteur & d'Agneau de Dieu, avoit jetté les yeux pour cet effet sur ceux qui menoient une vie simple & innocente dans la conduite des Trou-

peaux. Il sçut si bien faire valoir cette extravagance à la faveur
1250. de quelques tours de Charlatan qui passoient pour des miracles auprès de ces bonnes gens, qu'il en assembla un très-grand nombre, & les engagea à le suivre. Ce fut de ces gens-là, qu'il commença à former sa Milice, à qui l'on donna par cette raison le nom de Pastoureaux. Elle fut bientôt grossie par une multitude infinie d'autres gens de la campagne & de la lie du Peuple, de tous les vagabonds & de tous les voleurs du Roïaume.

La Regente qui avoit besoin de Soldats, pour envoïer en Palestine au secours du Roi, ne s'opposa point d'abord à cette manie, dont elle esperoit tirer avantage : mais ces Pastoureaux firent tant de désordres ; ils commirent tant d'impietés, & porterent leur insolence si loin contre les Ecclesiastiques, les Religieux, & les Evêques, & leur Chef dans ses Prédications parloit du Pape & de l'Eglise avec tant d'audace & d'impudence, qu'elle commença à apprehender de fâcheuses suites de ces mouvemens. Ils allerent à Orleans, où la populace s'étant jointe à eux, ils firent main-basse sur les gens d'Eglise, & l'Evêque Guillaume de Bussi eut beaucoup de peine à se sauver. Ils se répandirent delà dans le Berri, & puis dans la plûpart des Provinces du Roïaume, faisant par tout des ravages épouvantables. Plusieurs d'entre eux eurent la hardiesse de venir dans Paris même pour y soulever le petit peuple. Mais ce détestable Vieillard aïant été dans un tumulte assommé d'un coup de hache auprès de Bourges, & un autre de leurs Chefs aïant été pris en Angleterre & mis à mort, il n'en fallut pas davantage pour déconcerter toute cette canaille, & en fort peu de tems elle fut dissipée.

Nangius in Gestis Lu[illegible].

Quelque application que la Regente apportât pour se mettre en état d'envoïer au Roi des secours d'hommes & d'argent, sa principale vûe étoit de l'engager à revenir au plûtôt : & dès qu'elle le sçût en Palestine, elle lui écrivit fortement pour l'obliger à hâter son retour. C'étoit aussi la résolution du Roi, qui avoit même fait déja tout préparer pour son départ. Mais il commença à balancer depuis son arrivée en Palestine, & sur-tout lorsqu'il sçût la conduite que les Infideles tenoient pour l'execution du Traité.

[illegible].Tract Sancti [illegible] de captione sua.

Il avoit été reçû à Acre avec de grands témoignages de joie par le Peuple, la Noblesse & le Clergé, & avec le respect & tous les honneurs dûs à la Majesté Roïale. Son premier soin fut

de mettre en liberté tous les Esclaves Mahometans. Il les fit monter sur des Vaisseaux, pour être conduits en Egypte, s'assurant que les prisonniers Chrétiens, & ceux qui étoient restés malades, dès qu'ils pourroient souffrir la mer, lui seroient renvoïés selon le Traité, sur les mêmes Vaisseaux: mais les Sarasins continuant d'user de leur perfidie ordinaire, ne lui en renvoïerent que quatre cens, de plus de douze mille qu'ils étoient; encore fallut-il qu'une partie de ceux qui furent relâchés, païassent leur rançon. Pour ce qui est des équipages & des magasins, ils n'en voulurent rien rendre. Ils assommerent encore plusieurs malades, & ce qui affligea le plus le Saint Roi, c'est qu'il apprit par ceux qui revinrent que les Sarasins parmi les prisonniers avoient fait un choix des jeunes gens les mieux faits; que les aïant tous assemblés, ils les avoient exhortés à se faire Mahometans; que ceux qui avoient refusé de le faire, avoient eu sur le champ la tête coupée, & que plusieurs autres par la crainte de la mort avoient renoncé à leur Religion.

1250.

Epist. S. Ludov. de captione & liberatione.

Ce barbare procedé fit connoître au Roi que la Terre-Sainte, qu'il avoit fait comprendre dans le Traité de Tréve, étoit moins en sûreté que jamais. Cette crainte ralluma son zele, & lui fit mettre en déliberation, s'il partiroit ou non. Il fit une assemblée générale des Seigneurs de sa Cour & de son Armée, & leur proposa en peu de mots les raisons de son irrésolution. Il leur dit que la principale, qui devoit l'obliger à partir, étoit les Lettres pressantes de la Reine sa mere, qui lui representoit que la Tréve qu'il avoit faite avec le Roi d'Angleterre, étoit prête de finir, & qu'elle voïoit les Anglois fort disposés à venir au plûtôt attaquer la France. « D'autre part, ajoûta-t'il, les Peuples & les » Seigneurs de la Palestine sont incessamment à me representer » le danger où je les expose, en les abandonnant à la merci des » Infideles. Ainsi je vous prie de me dire vos avis là-dessus, & de » penser sérieusement à une affaire de cette importance. Dans » huit jours, je vous rassemblerai, pour prendre ma résolution se» lon les conseils que vous me donnerez. »

Dans cet intervalle le Roi faisant lui-même ses réflexions, & consultant à tous momens Dieu & son zele, penchoit beaucoup plus à demeurer en Palestine, qu'à retourner en France, & souhaitoit de tout son cœur, que les Seigneurs lui donnassent ce conseil. Mais le jour qu'il leur avoit marqué, étant venu, il les

1250. trouva presque tous dans le sentiment contraire. Le Seigneur Gui de Mauvoisin fut chargé de porter la parole, & parla au Roi de cette maniere.

,, Sire, Messeigneurs vos freres, & tous vos autres fideles Serviteurs sont d'avis que vous vous embarquiez au plûtôt, pour ,, retourner en France. Votre Roïaume a un besoin pressant de ,, votre présence. Vous ne pouvez demeurer ici avec honneur : ,, le séjour que vous y ferez sera très-inutile. De deux mille ,, huit cens Chevaliers, que vous aviez en partant de Chypre, il ,, ne vous en reste pas cent, & ils manquent d'argent & de tout. ,, Vous n'avez pas ici une seule Place, dont vous puissiez dispo- ,, ser. Enfin supposé que vous pensiez à continuer la guerre con- ,, tre les Infideles, il faut pour cela même repasser la mer, afin ,, de faire un nouvel armement, & revenir avec de plus grandes ,, forces. Au lieu que dans l'extrêmité où vous vous trouvez, ,, vous n'êtes point en état de rien entreprendre, mais en un ,, danger évident de périr, & de périr sans honneur, & sans ,, tirer l'épée. ,,

Ce discours fit beaucoup de peine au Roi, & quoique Mauvoisin en commençant lui eût dit qu'il lui parloit au nom de presque toute l'Assemblée, qui par son silence, sembloit approuver ses remontrances, il voulut avoir les avis de tous en particulier. Il commença par les Comtes d'Anjou & de Poitiers ses freres. Il fit après eux parler le Comte de Flandres & plusieurs autres Seigneurs. Tous ne répondirent rien autre chose, sinon qu'ils étoient du sentiment du Seigneur de Mauvoisin.

Joinville.

Quand le Roi demanda celui de Jean d'Ybelin Comte de Jaffe, il se défendit d'abord de le dire, parce que possedant plusieurs Places dans la Palestine, il paroitroit parler pour ses propres interêts, s'il étoit du sentiment contraire à celui de tant de braves Chevaliers. Le Roi ne fut pas dans une entiere impuissance d'avoir des Troupes capables de tenir la Campagne, il étoit de la gloire d'un aussi grand Prince que lui, de demeurer en Palestine, avec l'esperance d'y prendre quelque revanche sur les Sarasins, qu'il lui seroit honteux de se retirer sur sa perte, & de paroitre en Europe avec les débris de son Armée, & tout le mauvais équipage d'un Prince vaincu, sans avoir fait quelque effort pour se relever, & pour reparer ses disgraces.

Quand ce vint au Sire de Joinville, qui ne put parler que le quatorziéme,

quatorzième, il se déclara pour l'avis du Comte de Jaffe, & commença à refuter une partie des raisons qui avoient été alléguées par le parti contraire. Il dit sur l'article du défaut d'argent & de Troupes, sur quoi on avoit le plus insisté, que le Roi avoit encore tout le Trésor qu'il avoit fait mettre en reserve à Acre; qu'avec cet argent on ne manqueroit point d'hommes; que la Morée & les autres païs voisins fourniroient des Chevaliers & des Soldats en abondance, dès qu'on sçauroit que le Roi paioit largement ses Troupes, qu'il sembloit qu'on comptât pour rien un nombre infini de prisonniers de toute qualité, que les Infideles avoient entre leurs mains; que quand on sçauroit en Egypte le départ du Roi, il en coûteroit à tous ces malheureux ou leur vie, ou leur Foi, ou au moins leur liberté; qu'il n'y avoit personne dans l'Assemblée, qui n'eût parmi ces prisonniers des parens ou des amis, & qu'il étoit de leur generosité de ne les pas laisser malheureusement périr. Il prononça ces dernieres paroles avec tant de vehemence, & d'une maniere si touchante, qu'il leur tira à la plupart les larmes des yeux. 1250.

Le Seigneur Guillaume de Beaumont, qui parla après Joinville appuia son sentiment; mais le reste suivit l'avis contraire. Le Roi fort embarrassé ne voulut encore rien décider, & remit jusqu'à huit autres jours à leur dire sa derniere résolution. Après le dîner, qui suivit immediatement le Conseil, il dit en riant à Joinville: » Jeune homme, je vous trouve bien hardi d'opiner, com„ me vous avez fait, contre le sentiment de tant de vieux Capi„ taines, & d'oser leur tenir tête. Mais si je demeure en Palestine, „ ajoûta-t'il, y resterez-vous avec moi? J'y resterai, Sire, répondit „ Joinville, fût-ce à mes propres dépens. » Le Roi lui témoigna en particulier, qu'il lui faisoit un très-grand plaisir; que son dessein étoit de ne pas repasser si-tôt en France, mais il lui recommanda de lui garder le secret jusqu'à ce qu'il se fût déclaré.

Le Dimanche suivant, le Roi assembla de nouveau le Conseil, où il parla de la sorte. » Seigneurs, je suis également obli» gé à ceux qui me conseillent de repasser en France, & à ceux » qui me conseillent de demeurer en Palestine, persuadé que je » suis que tous n'ont en vûe que mes interêts & ceux de mon » Roïaume. J'ai balancé les raisons des uns & des autres, & je » me suis enfin déterminé à ne pas quitter la Palestine. Je sçai » que ma presence seroit utile en France, mais elle n'y est pas

Le Roi prend la résolution de demeurer en Palestine.

» necessaire. La Reine ma mere l'a gouvernée jusqu'à present
1250. » avec tant de sagesse, que je puis m'en reposer sur elle, & en
» cas que les Anglois fissent quelque entreprise, elle a dequoi se
» défendre. Au contraire, si je parts, c'en est fait de la Terre-
» Sainte. Je suis venu pour la tirer des mains des Infideles, & je
» ne puis me résoudre à être cause par mon départ de son entie-
» re ruine. Au reste, je n'oblige personne à demeurer avec moi.
» Je vous dis seulement que ceux de vous autres qui voudront
» me tenir compagnie, ne manqueront de rien, & que mes fi-
» nances ne seront pas plus à moi qu'à eux. »

Cette déclaration fut un coup de foudre pour la plûpart de l'Assemblée, qui en parut toute consternée. D'un côté, la passion que chacun avoit de revoir sa patrie, après tant de dangers & de fatigues, & les miseres extrêmes qu'ils avoient éprouvées; d'autre part, la honte qu'ils auroient d'abandonner leur Prince, tout cela leur causoit beaucoup d'embarras, & excitoit en leur cœur des mouvemens fort contraires, & bien du trouble, & plusieurs le firent paroître par les larmes qu'ils répandirent. Les sentimens d'honneur & de generosité l'emporterent sur l'esprit de quelques-uns. Les autres s'embarquerent vers la S. Jean-Baptiste, avec les Comtes d'Anjou & de Poitiers, que le Roi jugea à propos de renvoïer en France, pour consoler la Reine-mere, & la seconder en cas de guerre.

Aussi-tôt après le départ des deux Princes, le Roi fit faire des levées de Soldats, & ne fut pas long-tems sans avoir un Corps de troupes assés considerable pour se faire craindre par les differens partis, qui s'y étoient formés parmi les Sarasins, à l'occasion de la mort d'Almoadan dernier Soudan d'Egypte, massacré par les Mammelus sur le chemin de Damiette.

Cette division dont le Roi esperoit tirer avantage, fut encore une des raisons qui le determinerent à differer son départ. En effet, le Soudan de Damas cousin d'Almoadan envoïa une Ambassade au Roi, pour lui offrir de le laisser maître de tout le Roïaume de Jerusalem, s'il vouloit se joindre à lui contre les Mammelus.

Le Roi aïant écouté les Ambassadeurs, leur donna de bonnes espérances, & fit porter sa réponse au Soudan de Damas par un Religieux de S. Dominique, nommé Yves le Breton, qui sçavoit l'Arabe; cette réponse fut que le Roi envoïeroit incef-

ſamment aux Emirs d'Egypte, pour ſçavoir d'eux, s'ils étoient reſolus à ne pas mieux obſerver le Traité de Damiette qu'ils n'avoient fait juſqu'alors, & que s'ils continuoient à le violer le Soudan pouvoit s'aſſurer qu'on ſe joindroit volontiers à lui, pour venger la mort d'Almoadan. 1250.

Le Roi envoïa pour ce ſujet en Egypte Jean de Valence, qui après avoir repreſenté avec fermeté aux Emirs les énormes infractions qu'ils avoient faites au Traité, leur déclara que le Roi ſon Maître ſeroit bientôt en état de s'en venger, ſi on ne lui en faiſoit pas raiſon, & ſi on differoit l'execution des autres articles. Les Emirs qui comprirent bien la penſée de l'Envoïé, lui répondirent, qu'ils étoient réſolus de contenter le Roi en tout, & le conjurerent de le détourner de la Ligue avec le Soudan de Damas : ajoûtant que s'il vouloit au contraire traiter avec eux, & faire diverſion ſur les Terres de ce Soudan, ils lui feroient des conditions auſſi avantageuſes qu'il le ſouhaiteroit. Et pour lui marquer la réſolution où ils étoient de le ſatisfaire, ils firent ſur le champ tirer des priſons deux cens Chevaliers, & un grand nombre d'autres priſonniers, que Jean de Valence conduiſit au Roi avec le corps de Gautier de Brienne, qui étoit mort en priſon. Ils firent auſſi embarquer avec l'Envoïé, des Ambaſſadeurs, pour negocier avec le Roi la Ligue contre le Soudan de Damas. 1251. *Négociations qu'il fit.* Joinville.

Le Roi bien ſatisfait de voir déja un ſi heureux fruit de ſon ſéjour en Paleſtine, dit aux Ambaſſadeurs, qu'il ne pouvoit traiter avec les Emirs qu'avant toutes choſes, ils ne lui euſſent renvoïé toutes les têtes des Chrétiens, qu'ils avoient plantées comme en trophée ſur les murailles du Caire ; qu'ils ne lui euſſent auſſi remis entre les mains tous les enfans Chrétiens, qu'ils avoient pris, & à qui ils avoient fait renoncer Jeſus-Chriſt ; & enfin qu'ils ne le tinſſent quitte des deux cens mille livres qu'il ne leur avoit point encore païées pour la rançon des priſonniers. Le même Seigneur de Valence fut encore chargé de cette négociation, & retourna en Egypte avec les Ambaſſadeurs.

Durant ces diverſes négociations, le Roi alla à Ceſarée à douze lieues d'Acre, ſur le chemin de Jeruſalem, en fit relever les murailles, que les Saraſins avoient raſées, & la fit fortifier, ſans qu'ils s'y oppoſaſſent ; parce qu'ils ſçavoient que les Emirs d'Egypte le ſollicitoient de ſe joindre à eux ; & tandis que l'affaire

étoit encore en suspens, ils n'oserent rien faire qui pût lui déplaire, & le déterminer à prendre le parti de leurs ennemis.
1251. Il fit ajoûter de nouvelles fortifications à Acre. Il fit élever diverses Forteresses aux environs, & se mettoit par là en état de soûtenir vigoureusement la guerre contre le Soudan de Syrie, en cas qu'il fallût l'entreprendre.

Danger qu'il évita par sa fermeté.

Dans ce même tems, le Roi reçut une autre Ambassade moins importante, mais où il fit paroître une fermeté, qui étonna tous les gens du païs. Ce fut de la part du Vieux de la Montagne Prince des Assassins, dont j'ai parlé ailleurs. Les Envoïés étant admis à l'Audience, un d'eux commença par lui demander s'il connoissoit le Prince de la Montagne. Le Roi lui *Ibid.* répondit, qu'il en avoit oüi parler. » Si cela est, reprit brutalement l'Envoïé, je m'étonne que vous aiez manqué de lui envoïer des presens, comme font tous les ans l'Empereur d'Allemagne, le Roi de Hongrie, le Soudan de Babylone, & tant d'autres Princes, parce qu'ils sçavent bien que leur vie est entre ses mains, & qu'il n'a qu'à dire un mot au moindre de ses Sujets, pour l'engager à la leur ravir. Je viens donc vous sommer de sa part, de ne pas manquer à ce que font les autres Rois, ou du moins de le faire décharger du tribut qu'il a été contraint de païer aux Grands Maîtres du Temple & de l'Hôpital. Il auroit déja trouvé moïen de se défaire de ces deux Grands Maîtres; mais comme ils auroient incontinent des successeurs, il ne veut pas exposer inutilement ses Sujets au danger »

Le Roi écouta tranquillement cette insolente harangue, & dit seulement à l'Envoïé, qu'il lui feroit porter sa réponse. Il en chargea les deux Grands Maitres, qui dirent de sa part à cet Envoïé, que s'il n'avoit eu égard au droit des gens, il auroit déja puni sa brutalité, en le faisant jetter dans la mer; qu'il se retirât au plus vîte, & qu'il se donnât bien de garde de revenir, s'il n'étoit chargé d'une Lettre de son Prince, par laquelle il réparât la faute qu'il venoit de faire contre la Majesté Roïale.

Cette conduite fit trembler pour le Roi tous les Habitans de la Palestine, qui n'avoient que trop d'experience des attentats du Vieux de la Montagne, & de la fureur de ceux à qui il en confioit l'execution. La chose pourtant, contre toute esperance, réüssit heureusement, & à la gloire du Roi. Les Envoïés re-

1251.

vinrent au bout de quinze jours, & tinrent un langage tout different de la premiere fois. Ils firent au Roi des complimens très-honnêtes de la part de leur Prince. Ils lui presenterent son anneau d'or, où son nom étoit gravé; c'étoit pour leur servir de Lettre de Créance, & pour temoigner au Roi, que leur Maître vouloit être uni d'amitié avec lui, comme le sont les doigts de la main; c'est ainsi qu'ils s'exprimerent. Ils lui firent present d'une quaisse pleine d'ouvrages de cristal de Roche, où il y avoit quantité de figures d'hommes & d'animaux, & entre autres un Echiquier & un Jeu d'Echets de même matiere, dont toutes les pieces étoient ornées d'ambre & d'or avec un artifice très-délicat, & tout cela mêlé de parfums les plus exquis de l'Orient; de sorte que quand on ouvrit la quaisse, il se répandit dans la salle une très-agreable odeur.

Alors le Roi fit connoître aux Envoïés que c'étoit par ces manieres honnêtes que leur Prince pouvoit meriter son amitié & ses liberalités. Il les traita avec beaucoup d'honnêteté, il leur fit des presens, & en envoïa par le Pere Yves Dominiquain au Vieux de la Montagne; ils consistoient en quantité de robes d'écarlate, de coupes d'or & de vases d'argent.

Ce fut encore vers ce même tems, que ceux qu'il avoit envoïés en Tartarie avant son départ de Chypre, en revinrent; ils n'y avoient pas trouvé à beaucoup près tout ce qu'on avoit fait entendre au Roi. Ils y virent seulement quelques Peuples faisant profession du Christianisme, mais très-mal instruits de leur Religion. Le Roi en rendit compte au Pape, & le pria d'y envoïer des Missionnaires de l'Ordre de S. François & de celui de S. Dominique, en donnant à quelques-uns d'entre eux la dignité & le caractere Episcopal, avec tous les pouvoirs de dispenser pour les mariages sur les degrés de parenté, des jeûnes, & de quelques autres coûtumes, sur lesquelles l'Eglise a droit, comme n'étant que d'institution Ecclesiastique, afin d'attirer plus aisément les Peuples au culte du vrai Dieu, & les amener ensuite insensiblement, à l'observation de ces mêmes coûtumes, ausquelles ils auroient eu d'abord trop de répugnance. Le Pape accorda dans la suite tout ce qu'on souhaitoit là dessus, & donna ses ordres au Légat, qui étoit demeuré en Palestine, pour agir en cette affaire de concert avec le Roi. Ce Prince, après que le Légat lui eut communiqué les Lettres du

L. 10. Ep. Innoc. Epist. 508.

1251. Pape, envoïa Guillaume Rubrequis Cordelier, vers un Prince de Tartarie nommé Sartac, qui regnoit sur les bords du Tanaïs, & du Volga. Rubrequis ne revint de-là en Palestine qu'après que le Roi fut retourné en France. Il lui envoïa une Relation de son voïage, qui fut d'une extrême fatigue & de nulle utilité, parce que le Grand Cham, de qui Sartac dépendoit, ne voulut pas permettre à ce Religieux de demeurer dans le païs, ni qu'on y envoïât personne de la part du Pape ou du Roi.

Suite de ses négociations.

Joinville.

Pour revenir à la négociation du Roi avec les Emirs d'Egypte; non seulement ils accepterent toutes les conditions que le Roi leur avoit demandées, mais ils les executerent, en lui renvoïant tous les jeunes enfans qui avoient renoncé à la Religion, & toutes les têtes des Chrétiens qui étoient exposées sur les remparts du Caire; lui remirent la somme de deux cens mille livres, qu'il leur devoit encore pour la rançon des captifs faits en Egypte, lui promirent de lui ceder le Roïaume de Jerusalem, & convinrent avec Jean de Valence d'un jour, où ils iroient joindre le Roi auprès de Jaffe.

1252. Le Soudan de Damas informé de la conclusion du Traité, prit ses mesures, pour en empêcher les suites. Il posta vingt mille hommes sur les passages du chemin d'Egypte à Jaffe, en résolution de les disputer aux Emirs, qui n'oserent en effet entreprendre de les forcer, & le Roi les attendit en vain devant cette Ville, où le Comte de Jaffe le reçut avec une magnificence à laquelle on ne devoit gueres s'attendre, dans un Païs ruiné par tant de guerres, & par les ravages que les Mahometans y faisoient depuis tant d'années. Le Roi pour ne donner aucune défiance au Comte, n'entra point dans la Place, campa sous les murailles, & fit faire encore de concert avec lui de nouvelles fortifications devant le Château.

Nouvelles hostilités contre les Chrétiens.

Ce fut-là que le Soudan de Damas fit recommencer les hostilités contre les Chrétiens de la Palestine. Il y envoïa faire le dégât par quelques Troupes jusqu'à trois lieues près du Camp du Roi. Ce Prince l'aïant sçû, détacha Joinville avec quelques Compagnies pour les aller chasser. Si-tôt que les Chrétiens parurent, les Mahometans prirent la fuite. Ils furent poursuivis; & en cette occasion, un jeune Gentilhomme, qui n'est point nommé, se distingua fort : car après avoir abattu deux Infideles avec la lance, voïant le Commandant du parti Ennemi ve-

nir fondre ſur lui, il l'attendit, & l'aïant bleſſé d'un grand coup d'épée, l'obligea à tourner bride & à s'enfuir. 1252.

Les Emirs n'aïant pû paſſer juſqu'à Jaffe, envoïerent faire leurs excuſes au Roi, & le prierent de leur aſſigner un autre jour pour l'entrevûe. Le Roi le leur marqua; mais après avoir perdu une bataille contre le Soudan de Damas, qui alla les chercher juſqu'en Egypte, ils firent la paix, & s'unirent avec lui contre le Roi. Ibid.

On ne fut pas long-tems ſans s'appercevoir des ſuites de cette réünion; car dès que le Soudan fut gueri des bleſſures qu'il avoit reçûes à la bataille, il s'approcha de Jaffe avec trente mille hommes, ſans pourtant oſer attaquer le Camp, où le Roi n'en avoit que quatorze cens. Le jour de S. Jean, comme le Roi étoit au Sermon, on vint lui dire que les Ennemis avoient inveſti en pleine campagne le Maître des Arbalêtriers. Joinville fut ſur le champ commandé avec cinq cens hommes, pour l'aller dégager. Ils le trouverent ſe défendant vaillamment. Dès que Joinville parut, quoique ſa troupe ne fût pas comparable à celle des Saraſins, ils lâcherent le pié, & le Maître des Arbalêtriers fut ſauvé.

Il ſe donnoit ainſi de tems en tems de petits combats, où les Infideles étoient pour l'ordinaire battus: mais le Roi n'oſoit tenir la Campagne, n'aïant qu'une poignée de gens. Tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de ſe retrancher ſous les Places, dont il faiſoit relever les murailles: car outre Jaffe, Ceſarée, & quelques autres moins conſiderables, il entreprit de rétablir Sidon, appellée autrement Sajette. Les travaux étoient déja fort avancés, lorſqu'un jour les Saraſins la ſurprirent, y tuerent bien deux mille Chrétiens, & la raſerent de nouveau. Mais le Roi ne ſe rebuta point, & aïant recommencé ce grand travail, il en vint à bout avec une extrême dépenſe, nonobſtant le naufrage d'un Vaiſſeau, qui lui apportoit une grande ſomme d'argent de la part de la Régente. Matth. Paris.

Quoiqu'il eût très-peu de Troupes, c'étoit pour lui un état bien violent de demeurer toûjours ſur la défenſive, & de ne s'occuper qu'à rebâtir des Fortereſſes. C'eſt pourquoi il réſolut de faire une tentative ſur Naplouſe, qui eſt l'ancienne Samarie. Il propoſa ſon deſſein aux Seigneurs du Païs & aux Chevaliers du Temple, qui l'approuverent, & lui dirent qu'ils lui répon- Ibid.

doient de l'execution; mais que comme cette entreprise étoit
1152. très-périlleuse, ils le supplioient de les en charger, sans y exposer sa propre personne, d'où dépendoit le salut de tout le Païs. Le Roi dit qu'il en vouloit être. On s'opiniâtra de part & d'autre; & comme d'un côté le Roi étoit déterminé à prendre part au péril, & que de l'autre côté les Seigneurs croïoient que c'étoit trop risquer, la chose en demeura là. Peu de jours après il leur proposa l'attaque de Bélinas appellée autrefois Césarée de Philippe. La proposition fut encore approuvée, mais à la même condition, que le Roi n'y seroit pas. Il se laissa vaincre cette fois-là, & confia à ses Généraux la conduite de cette entreprise. Elle étoit hardie. La Ville étoit bâtie à mi-côte dans le Mont Liban. Elle avoit trois enceintes de murailles, & plus haut à la distance de près d'une demi-lieue, étoit le Château nommé
Ibid. Subberbe.

Les Troupes partirent la nuit, & le lendemain au point du jour elles arriverent dans la plaine au pié de l'enceinte de Bélinas. On partagea là les attaques, & il fut résolu que ce qu'on appelloit la bataille du Roi, ou les Gendarmes du Roi, c'est-à-dire ceux qui étoient à sa solde, se posteroient entre le Château & la Place, & l'insulteroient de ce côté-là; que les Chevaliers de l'Hôpital feroient l'attaque par la droite; & qu'un autre Corps, à qui l'Histoire donne le nom de Terriers, donneroit l'assaut par la gauche, & les Chevaliers du Temple du côté de la plaine.

Chacun s'avança vers son poste. Le chemin par où il falloit que les Gendarmes du Roi marchassent, étoit très-difficile, & les Chevaliers furent obligés de mettre pié à terre. En montant ils découvrirent un Corps de Cavaliers ennemis sur le haut de la colline, qui parut d'abord les attendre de pié-ferme: mais étonnés de la résolution avec laquelle on alloit à eux, ils s'enfuirent, & se retirerent vers le Château. Cette fuite fit perdre cœur aux Habitans de la Place, & quoiqu'il fallût forcer trois murailles de ce côté-là pour y entrer, ils l'abandonnerent, & se sauverent par les portes dans les montagnes. On avoit par-là, sans coup férir, tout ce qu'on prétendoit; car on n'avoit point d'ordre d'aller attaquer le Château. Les Chevaliers Teutoniques qui étoient avec les Gendarmes du Roi, voïant que tout fuïoit devant eux, se détacherent malgré Joinville, pour aller
aux

aux Ennemis, qui s'étoient ralliés devant le Château. On ne pouvoit y arriver que par des chemins fort longs & fort étroits pratiqués à l'entour du rocher. Ils ne s'apperçûrent de la témérité de l'entreprise que quand ils furent engagés dans ces défilés. Ils s'arrêterent, & prirent le parti de retourner sur leurs pas, & de hâter leur retraite. Alors les Ennemis les voïant se retirer avec précipitation & en désordre, descendirent de cheval, & les coupant par des routes qui leur étoient connues, vinrent les charger, & en assommerent plusieurs à coups de massue, les serrant toûjours de fort près jusqu'au lieu où étoit Joinville. 1252.

Peu s'en fallut que cette déroute des Chevaliers Teutoniques ne causât celle des Gendarmes du Roi, qui pensoient déja à fuir. Mais Joinville les arrêta, en les menaçant de les faire tous casser par le Roi. Quelques-uns lui dirent qu'il en parloit bien à son aise; qu'il étoit à cheval, & qu'eux étant à pié, ils demeureroient exposés à la fureur des Ennemis, tandis qu'il lui seroit aisé de se sauver. Joinville, pour leur ôter ce prétexte de fuite, quitta son cheval, & l'envoïa au quartier des Chevaliers du Temple. Il soûtint bravement l'effort des Infideles pendant un assés long-tems; mais il auroit été accablé par le nombre, s'il n'eût été promptement secouru par Olivier de Termes, qui vint se joindre à lui. Ce Seigneur après avoir combattu quelque tems, fit faire un mouvement à une partie de ses Troupes, qui persuada aux Sarasins qu'on les alloit prendre par derriere. Ce qui les obligea à s'éloigner. C'étoit tout ce qu'il prétendoit; & il se servit habilement de ce moment pour se retirer avec les Gendarmes du Roi, sans être poursuivi.

Pendant ce tems-là, la Ville fut pillée & brûlée par les autres Troupes, qui y étoient entrées, & la petite Armée, sans une fort grande perte, se retira à Sajette: elle trouva en arrivant le Roi occupé à faire enterrer les corps des Chrétiens, que les Sarasins avoient laissés dans la Campagne & dans la Ville, après qu'ils l'eurent surprise. Ces corps étoient déja tout pourris; de sorte que ceux qui étoient emploïés à ce travail, pouvoient à peine en supporter la puanteur: cela n'empêcha pas ce Saint Prince d'en porter lui-même sur ses propres épaules dans les fosses qu'on avoit préparées, soûtenant par tout ce caractere de sainteté, de charité & de mortification, qui le rendoit encore

1252.

plus admirable & plus respectable que la valeur qu'il faisoit paroître en toutes occasions.

Le Roi visite quelques lieux Saints.

Les diverses négociations avec les Emirs d'Egypte, & avec le Soudan de Damas, le rétablissement de plusieurs Places importantes, & ces divers petits combats dont j'ai parlé, furent ce qui se passa de plus memorable dans l'espace de près de quatre ans, que le Roi séjourna en Palestine depuis sa délivrance. Durant ce séjour, il satisfit de tems en tems sa dévotion par la visite d'une partie des saints Lieux, où il pouvoit aller, sans s'exposer à un péril évident. Il partit d'Acre, & fit le voïage avec une pieté, que tous ceux qui en furent témoins ne pouvoient assés admirer. Il arriva la veille de l'Annonciation de Notre-Dame à Cana de Galilée, portant sur sa chair un rude cilice. Delà il alla au Mont de Thabor, & vint le même jour à Nazareth. Sitôt qu'il apperçût de loin cette Bourgade, il descendit de cheval, & se mit à genoux, pour adorer de loin ce saint Lieu, où s'étoit operé le Mystere de notre Redemption. Il marcha jusques-là à pié, quoiqu'il eût extrêmement fatigué, & qu'il jeunât ce jour-là au pain & à l'eau. Il y fit célébrer le lendemain tout l'Office divin, c'est-à-dire, Matines, la Messe, & les Vêpres, il communia de la main du Légat, qui y fit en cette occasion un Sermon fort touchant; de sorte que selon la réfléxion que fait le Confesseur de ce Saint Prince, dans un écrit qui nous a appris ce détail, on pouvoit dire que depuis que le Mystere de l'Incarnation s'étoit accompli à Nazareth, jamais Dieu n'y avoit été honoré avec plus de dévotion & d'édification qu'il le fut ce jour-là.

Gaufrid. de Bello loco.

Joinville.

Une autrefois le Soudan de Damas, quoiqu'on fût en guerre avec lui, envoïa avec beaucoup d'honnêteté offrir au Roi de lui permettre d'aller à Jerusalem, pour y satisfaire sa dévotion. Il ne souhaitoit rien davantage. Mais les Seigneurs du Païs lui représenterent les conséquences de cette démarche, lui disant, que s'il entroit à Jerusalem, sans l'avoir conquise, les autres Princes qui viendroient après lui au secours de la Palestine, croiroient avoir accompli leur vœu, quand à l'exemple du plus grand Roi du monde Chrétien, ils auroient simplement visité les Saints Lieux; & qu'il n'en faudroit pas davantage pour se déterminer à borner là leur dévotion, sans se mettre en peine de reconquerir cette Capitale. Il se rendit à leur remontrance, & fit remercier le Soudan.

1252.

Il reçoit peu de secours de France.

Soit qu'en France on voulût obliger le Roi à revenir malgré qu'il en eût, soit que le mauvais succès de son expedition d'Egypte rallentît l'ardeur des François pour les voïages d'Outremer; soit que les défiances qu'on avoit du Roi d'Angleterre empêchassent qu'on ne dégarnît le Roïaume, il ne venoit en Palestine que très-peu de Troupes de France; & dans l'espace de près de quatre ans, il n'y eut gueres de Seigneurs qui le vinssent joindre, que le jeune Comte d'Eu, Arnoud de Guynes, & Raimond Vicomte de Turenne. Mais comme on lui fournissoit toûjours de l'argent en abondance, il persistoit dans son dessein de ne pas quitter si-tôt la Palestine, lorsqu'une nouvelle qu'il reçût, & la plus fâcheuse qu'il pût recevoir, le contraignit de penser à son retour.

Il apprend la nouvelle de la mort de la Reine sa Mere.

Gaufrid. de Bello-loco.

Ce fut celle de la mort de la Reine Regente sa mere. Cette Princesse étoit morte le premier jour de Decembre de l'an 1252. L'Histoire fournit peu de personnes de son sexe qui l'aïent égalée dans l'habileté pour le gouvernement. Un esprit droit & ferme, & un courage mâle à l'épreuve des évenemens les plus fâcheux & les plus subits, faisoient son principal caractere. Ces qualités jointes à beaucoup d'adresse, à un air insinuant, aux charmes & aux graces dont la nature l'avoit abondamment pourvûe, lui donnoient cette grande autorité, dont elle fit toûjours un très-bon usage pour le bien de l'Etat. Elle étoit pleine de pieté & de vertu, mais impérieuse jusqu'à un point, qu'elle se seroit peut-être fait plus redouter qu'aimer, par un fils d'un autre caractere que S. Louis.

Voïez les Notes sur Joinville, pag. 58.

1253.

Nangius.

Il apprit sa mort à Sajette, & selon d'autres à Jaffe, par le Légat, à qui les Lettres qui l'annonçoient, avoient été adressées, & qui pour lui porter cette nouvelle, se fit accompagner de l'Archevêque de Tyr, & de Geofroi de Beaulieu, Dominiquain, Confesseur de ce Prince. Leur contenance triste lui fit conjecturer, qu'ils avoient quelque chose de fâcheux à lui apprendre. Il les fit entrer seuls avec lui dans sa Chapelle, où après l'avoir tenu un moment en suspens, en lui rappellant les motifs les plus forts de résignation à la volonté de Dieu, ils lui déclarerent la chose. Le premier mouvement de sa douleur lui fit jetter un grand cri, & verser des ruisseaux de larmes, mais dans le même instant, se jettant au pié de l'Autel, il adressa à Dieu ces belles paroles. « Seigneur, je vous suis trop obligé de m'avoir conser-

„ vé si long-tems une si aimable mere, vous me l'enlevez, & „ c'est votre volonté absolue. Il est vrai qu'il n'y avoit personne „ au monde, pour qui j'eusse plus d'attachement & de tendresse; „ mais puisque vous l'avez ainsi ordonné, votre Saint Nom en soit „ beni à jamais. „ Aïant fait devant le Crucifix cet acte heroïque de soumission aux ordres de Dieu, il congédia le Légat & l'Archevêque de Tyr; & après avoir eu encore quelque entretien avec son Confesseur sur ce sujet, ils commencerent ensemble l'Office des Morts, pour le repos de l'ame de la Reine. Il le recita avec beaucoup d'attention & de recollection, & le même Confesseur remarque comme une chose admirable, que malgré la situation, où le trouble & la douleur devoient avoir mis son cœur & son esprit, il ne se méprit jamais dans un seul Verset, ni en aucun endroit de tout l'Office. Il continua non seulement toute l'année de donner ces marques Chrétiennes de tendresse pour sa mere; mais encore le reste de sa vie, il ne manqua jamais de faire dire tous les jours en sa présence une Messe des Morts pour elle, excepté les Dimanches & les Fêtes; parce qu'en ces jours-là ce n'est pas l'usage de l'Eglise, qu'on dise la Messe des Morts.

1253. Gaufrid. de Bello loco.

Joinville Edition de Poitiers.

La Reine Marguerite son épouse, qui étoit demeurée avec lui en Palestine, fut plus aisée à consoler. Elle n'aimoit pas la Reine mere, parce qu'elle en étoit beaucoup gênée; que cette Princesse la tenoit extrêmement bas, & qu'elle empêcha toûjours que le Roi ne lui donnât aucune part dans les affaires. Elle ne laissa pas cependant de répandre beaucoup de larmes. Mais comme un jour Joinville l'eut trouvée toute en pleurs, il lui dit avec sa franchise ordinaire. " Madame, il est vrai qu'on ne doit mie „ croire femme à pleurer; car le deuil que vous menez est pour „ la femme que vous haissiez le plus en ce monde. „ La Reine lui repartit avec la même sincerité. " Sire de Joinville, ce n'est „ pas pour elle aussi, que je pleure; mais c'est pour le grand mes-„ aise en quoi le Roi est, & pour ma fille Isabelle, qui est demeu-„ rée à la garde des hommes. „

1254. Il se prepare à son retour.

Le Roi dès-lors se prépara à son départ, mais sans précipitation. Il fut encore un an en Palestine, pour ne pas laisser ce Païs hors d'état de résister aux Infideles, & pour achever de perfectionner les fortifications des Places qu'il avoit rétablies. Après quoi il recommanda au Légat, qui avoit ordre du Pape de demeurer

en Palestine, d'avoir grand soin de cette Chrétienté si exposée à la cruauté des Mahometans. Il lui laissa beaucoup d'argent & un assés bon nombre de Troupes. Il donna le Commandement dans Acre, qui étoit la plus importante Forteresse, à Geoffroi de Sargines avec cent Chevaliers pour la garder, & aïant reçû mille témoignages de reconnoissance de la part des Seigneurs & des Peuples du Païs, qui l'appelloient le Pere des Chrétiens, & ausquels il promit de ne les abandonner jamais, il s'embarqua au Port d'Acre le vingt-quatriéme jour d'Avril de l'année 1254. sur une Flotte de quatorze Vaisseaux. 1254.

Comment il fit son voiage.

Gaufrid. de Bello loco.

Louis soûtenant toûjours également, & par tout, son caractere d'un Prince parfaitement Chrétien, fit de sa Flotte, & surtout de son Vaisseau, comme une espece d'Eglise. Il avoit obtenu permission du Légat, d'emporter avec lui un Ciboire rempli d'Hosties consacrées, soit pour l'usage de sa propre dévotion, soit pour la consolation de ceux qui pourroient mourir dans le passage. Il fit placer ce sacré Trésor dans l'endroit le plus décent du Navire, en un Tabernacle précieux couvert d'un riche Pavillon. On célébroit tous les jours l'Office Divin en cet endroit. Un Prêtre accompagné des autres Ministres de l'Autel y disoit toutes les Prieres de la Messe, excepté le Canon, parce que le mouvement du Navire empêchoit qu'on y fît le saint Sacrifice. Il y avoit Sermon trois fois la Semaine, sans parler des Exhortations & des Catechismes qu'il faisoit faire aux Matelots, lorsque le beau tems permettoit qu'on les assemblât. Il les exhortoit lui-même à se confesser, jusqu'à leur dire qu'il leur donnoit la liberté de le faire en quelque tems que ce fût, dût-il être obligé à faire lui-même la manœuvre, à la place de ceux qui voudroient aller à Confesse. Il eut la satisfaction de voir que son zele ne fut pas sans fruit. Plusieurs Mariniers, qui ne s'étoient pas confessés depuis long-tems, s'acquitterent de ce devoir de Chrétien, étant persuadés que c'étoit Dieu même, qui leur parloit par la bouche de leur Saint Roi.

Risque qu'il courut.

On vogua heureusement jusqu'assés près de l'Isle de Chypre, qu'on croïoit bien plus éloignée qu'elle n'étoit, parce qu'un brouillard qui s'éleva sur le soir, empêchoit de découvrir une Montagne, appellée la Montagne de la Croix, qu'on appercevoit de fort loin, & qui servoit aux Mariniers, pour reconnoître qu'ils approchoient de l'Isle. La méprise des Pilotes pensa

1250. Nangius.

faire périr le Vaiſſeau du Roi. Il donna dans un banc de ſable preſque auſſi dur qu'un rocher, & avec tant de violence & de bruit, que chacun ſe crut perdu. Neanmoins un moment après, comme on eut jetté la ſonde, le Navire ſe trouva à flot: mais le heurt avoit été ſi violent, qu'on crut que le Navire ne ſeroit pas long-tems, ſans s'entr'ouvrir. Tout le monde étoit dans la conſternation. Le Roi ſeul, ſans paroître étonné, alla ſe proſterner devant le S. Sacrement, pour demander à Dieu ſon ſecours dans un danger ſi preſſant. On fit viſiter le Vaiſſeau de tous côtés, & il n'y parut aucune fente. Tous crierent Miracle, & ce Miracle fut attribué univerſellement à la ſainteté & aux ferventes Prieres du Prince.

Cependant on jetta l'ancre, pour ne pas riſquer davantage, & ſi-tôt qu'il fut jour, on reconnut plus que jamais, que cette précaution avoit été inſpirée du Ciel au Roi. Car on ſe vit au milieu de pluſieurs rochers, contre leſquels on ſe ſeroit infailliblement briſé. La ſurpriſe fut encore bien plus grande, lorſqu'après avoir fait deſcendre quatre Plongeurs dans la mer, ils rapporterent qu'il y avoit trois toiſes de la quille du Vaiſſeau du Roi, qui étoient reſtées dans le banc de ſable.

Sur cela le Roi aſſembla ſon Conſeil, & y fit venir les Mariniers, pour ſçavoir ce qu'il y avoit à faire. Ils lui dirent qu'ils lui conſeilloient de quitter ſon Vaiſſeau, & que la ſecouſſe qu'il avoit reçûe avoit été ſi rude, qu'on devoit craindre qu'il ne s'ouvrît en pleine mer. Neanmoins le Roi prit la réſolution, que pluſieurs déſapprouverent fort, de continuer ſa route dans ce même Navire. Une furieuſe tempête qui ſurvint peu de tems après, redoubla la crainte de toute la Flotte, ſur-tout pour la perſonne du Roi. Dieu le protegea encore, & quand la tempête fut paſſée, il ne manqua pas de ſe ſervir de l'occaſion, pour repréſenter à ſes Chevaliers & aux Matelots, la témerité d'un Chrétien qui s'expoſe à tant de périls avec une conſcience chargée de pechés.

Il arrive aux Iſles d'Yeres. Joinville.

On aborda en Chypre; mais ſans y deſcendre. On ſe contenta d'y faire de l'eau, & d'y prendre quelques vivres. Enfin après dix ſemaines de Navigation, la Flote arriva l'onziéme de Juillet aux Iſles d'Yeres devant un Château, qui appartenoit au Comte d'Anjou. Ce fut là que ſe fit le débarquement, par la complaiſance que le Roi eut pour la Reine & pour la Nobleſſe de

la Flote; car il ne vouloit débarquer que sur ses propres Terres à Aigues-mortes, où il s'étoit embarqué en partant de France. 1254. Na[illegible]

Après quelques jours de repos, il partit d'Yeres, alla en chemin faisant visiter la sainte Baume, passa le Rhône à Beaucaire, traversa une partie du Languedoc, arriva le cinquiéme de Septembre à Vincennes, & alla aussi-tôt rendre graces à Dieu en l'Abbaïe de Saint Denys, où il fit de magnifiques présens.

Il entre à Paris.

La joie universelle qui parut de tous côtés sur son passage, & à son arrivée à Paris, fit peu d'impression sur son esprit. Il avoit toûjours présente l'idée de l'état dangereux de la Chrétienté d'Orient. Il attribuoit à ses pechés le mauvais succès de son expedition. La tristesse étoit peinte sur son visage, & la modestie qu'il affecta depuis ce tems dans ses habits, étoit une espece de deuil continuel, qu'il porta toûjours pour tant de braves Seigneurs, qui avoient péri dans le voïage. Sa principale consolation étoit d'avoir amené avec lui plusieurs Sarasins, dont les uns avoient déja reçû le Baptême en Palestine, & les autres le reçurent en France. Il portoit encore la Croix sur son habit, quand il arriva à Paris, pour marquer qu'il n'avoit pas quitté le dessein de retourner au secours des Chrétiens d'outre-mer; ce qui tempera beaucoup l'extrême joie, qu'on avoit de son retour. Mais son affliction, & le soin qu'il prit plus que jamais de se sanctifier par les mortifications & par toutes sortes de bonnes œuvres, ne diminuerent en rien l'application qu'il devoit au bien de son Etat. Il se fit rendre compte de tout ce qui s'étoit passé pendant son absence. Je vais en rassembler ici les choses les plus importantes, dont j'ai differé le recit, pour ne point intorrompre celui des affaires de l'Egypte & de la Palestine. Matth. Paris.

Ce que la Reine avoit fait en son absence.

La Régente avoit particulierement à veiller sur les démarches de Henri Roi d'Angleterre. Ce Prince parloit à trop de gens du dessein qu'il avoit, ou qu'il faisoit semblant d'avoir de reprendre pendant l'éloignement du Roi, ce que les François avoient enlevé à ses prédécesseurs, pour que la chose fût long-tems secrete. Dans le tems des Parlemens, il entretenoit en particulier tous les principaux Seigneurs d'Angleterre du projet de cette guerre, parce qu'il sçavoit la répugnance qu'ils y avoient, & que la chose seroit rejettée d'une commune voix dans le Parlement, s'il la proposoit avant que de les avoir gagnés. L'Historien de sa vie, prétend que ce n'étoit qu'un prétexte, pour Matth. Paris.

avoir de l'argent de son Parlement. Mais quelles que fussent
1254. les vûës de ce Prince, il étoit de la prudence de la Reine de prendre ses précautions.

Elle informa le Pape des avis qu'elle recevoit d'Angleterre, & le conjura de se souvenir de la promesse qu'il avoit faite au Roi, d'empêcher qu'on ne profitât de son absence contre ses interêts. Le Pape prit la chose à cœur comme il le devoit, & son Nonce nommé Albert fit de nouveau défense de sa part à Henri, d'attaquer la France sous quelque prétexte que ce fût, & de faire la moindre hostilité sur aucune des Terres du Roi. On ajoûtoit même, que le Nonce avoit ordre, en cas que le Roi d'Angleterre n'obéît pas au Pape, de mettre tout son Roïaume en interdit. Cela chagrina fort Henri. Tout ce qu'il put gagner, fut que les ordres du Pape ne devinssent pas publics. Mais la Regente en aïant été informée, fut tirée d'inquiétude de ce côté-là : & même elle refusa hardiment quelques tems après au Roi d'Angleterre la permission qu'il lui demanda, de passer sur les terres de France, pour aller mettre ordre à une révolte qui s'étoit faite en Gascogne.

La mort de Raimond VII. du nom, & dernier Comte de Toulouse, arrivée dans le tems qu'il faisoit au moins semblant de vouloir s'embarquer pour aller joindre le Roi, donna une autre occupation à cette Princesse. Par le Traité de Paris de l'an 1229 tous ses Etats devoient après sa mort revenir au Comte de Poitiers, qui avoit épousé Jeanne sa fille. La Reine, sur la nouvelle de cette mort, envoïa promptement Gui & Henri de Chevreuse * tous deux freres, avec Philippe Tresorier de Saint Hilaire de Poitiers, pour prendre possession du Comté de Toulouse, au nom du Comte de Poitiers & de la Comtesse sa femme, & recevoir les sermens de fidelité de toute la Noblesse du Païs. Elle écrivit par ces mêmes Envoïés aux Capitouls de Toulouse, ausquels ils communiquerent leur Commission, & déclarerent que la Reine avoit nommé pour Administrateur de cet Etat, un Seigneur nommé Sicard Aleman pendant l'absence du Comte de Poitiers, à moins qu'elle ne jugeât à propos d'en substituer un autre. Ce Seigneur jura pour le Comte de Poitiers, de conserver inviolablement les Privileges & les Libertés du Comté, qui de cette maniere rentra dans la Maison de France.

* De Captasia Epist. Blancæ apud Catel in Histor. Comit. Tolosan.

Le

Le Comte de Poitiers après son retour fit en personne dans ses Etats de Toulouse ce qu'il y avoit déja fait par procureur, en recevant les hommages & les sermens de fidelité, & en confirmant les priviléges du Païs. Il soumit Avignon, qui n'avoit pas voulu le recevoir. Ce fut de concert avec le Comte d'Anjou, parce que tous deux, l'un en qualité de Comte de Provence, & l'autre en qualité de Comte de Toulouse, avoient droit chacun sur une moitié de cette Ville. Le Comte d'Anjou réduisit aussi la Ville d'Arles, qui avoit jusqu'alors refusé de le reconnoître. Ces deux Villes depuis long-tems s'étoient érigées comme en espece de République, & s'etoient rendues plus indépendantes que jamais durant les guerres des Comtes de Provence contre les Comtes de Toulouse.

1254.

Ibid.

Le Gouvernement Républicain étoit encore plus établi à Marseille. Berenger beau-pere du Comte d'Anjou avoit en vain tâché de la soumettre. Les Marseillois, pour se maintenir contre sa puissance, avoient fait donation de leur Ville au dernier Comte de Toulouse, qui néanmoins n'eut par cette donation rien de plus que le titre de Seigneur de cette Ville. Ces deux Comtes se firent plusieurs fois la guerre pour ce sujet. Et ce pouvoit être une matiere de querelle entre le Comte de Poitiers & le Comte d'Anjou; parce que celui-ci répresentoit le Comte de Provence, & l'autre le Comte de Toulouse, desquels ils avoient épousé les deux heritieres. Mais apparemment par l'entremise de la Reine Regente, le Comte de Poitiers ceda ses droits au Comte d'Anjou; & ce Prince après avoir soûmis Arles & Avignon, entreprit de dompter aussi les Marseillois. Il parut à la tête d'une Armée aux environs de la Place, la veille de Saint Barthelemi de l'an 1251. & fit le dégât aux environs. Les Bourgeois se mirent en défense; mais l'affaire fut terminée par un Traité, par lequel il fut dit que la Ville reconnoîtroit qu'elle étoit du Domaine & de la Jurisdiction du Comté d'Anjou & de Provence; qu'il y établiroit une espece de Bailli ou de Commandant, & un Juge qu'il changeroit tous les ans, mais avec beaucoup de restriction pour la conservation des Priviléges des Bourgeois. Il y eut depuis encore de nouveaux differends entre la Ville & le Comte, qui furent terminés par de semblables Traités, où le Comte gagna toûjours quelque chose.

Chronic Massiliense.

Ce Traité est rapporté par Ruffi dans sa nouvelle Histoire de Marseille.

Comme le but principal de la Regente étoit d'entretenir la

1254. tranquillité dans l'Etat. Elle étoit sur-tout attentive à la maintenir dans la Capitale du Roïaume. La licence des Pastoureaux, dont j'ai parlé à l'occasion de la prison du Roi, avoit laissé parmi le Peuple de certaines dispositions à s'émanciper, qui lui firent quelque peine. Ce fut sans doute par ce motif, qu'elle exigea de nouveaux sermens de fidelité des Bourgeois de Paris, & qu'elle obligea l'Université à faire un Statut, par lequel tout Ecolier qui seroit pris pendant la nuit, seroit jugé par le Juge ordinaire, nonobstant les privileges de ce Corps. La Reine avoit fait quelque tems auparavant déclarer par le Pape que tous les Etudians de l'Université, qui seroient trouvés portans des Armes, seroient exclus de tous les privileges. C'étoit un point de police très-important, parce qu'en ce tems-là les Ecoliers n'étoient pas des enfans, comme aujourd'hui, mais des hommes faits pour la plûpart, qui par leur nombre, & par la diversité & la jalousie des Nations, pouvoient causer de grands désordres, dont on avoit vû de fâcheux exemples sous les regnes precedents.

Histoire de l'Université, Tome 3. MSS de M. du Puy, &c. cités par Auteuil en l'Histoire de la Reine Blanche.

Vers ce tems-là la Reine nonobstant le respect qu'elle avoit pour le Saint Siege, s'opposa vivement à la Croisade, que le Pape avoit fait publier contre Conrad fils de l'Empereur Frideric avec de plus grands privileges encore, que ceux des autres Croisades. Plusieurs Gentilshommes François avoient pris la Croix & s'étoient enrôlés bien plus volontiers pour passer les Alpes, que pour passer la mer au secours de leur Prince. Cela choqua extrêmement la Reine, qui avoit beaucoup de peine à faire quelques Troupes pour envoïer en Palestine. Elle convoqua sur ce sujet une Assemblée des Grands du Roïaume; & de leur avis, elle fit saisir toutes les Terres de ceux qui s'étoient croisés sans sa permission. Elle fit de rudes reprimandes aux Dominicains & aux Cordeliers, qui avoient prêché la Croisade par ordre du Pape, & il fallut que tous ceux qui s'étoient engagés y renonçassent.

Matth. Paris.

Ce sont-là les choses les plus memorables, qui se passérent dans le Roïaume sous la conduite de la Reine Blanche durant sa Régence, dont la gloire en général consista à avoir par sa prudence & par sa fermeté conservé l'Etat en paix jusqu'à sa mort; après laquelle l'autorité du Gouvernement tomba entre les mains des Comtes de Poitiers & d'Anjou freres du Roi.

Guerre en Flandre.

Dans l'intervalle qu'il y eut entre la mort de la Régente &

l'arrivée du Roi, il s'émeut une cruelle guerre en Flandre, où un grand nombre de Seigneurs François des plus considerables prirent part, & où le Comte d'Anjou même se trouva quelque tems après engagé. L'occasion de cette guerre fut la division qui se mit dans la famille de Marguerite Comtesse de Flandre, à quoi le Roi croïoit avoir remedié par un jugement qu'il avoit rendu d'eux avant son départ pour l'Egypte. Voici de quoi il s'agissoit.

1254.

Jeanne Comtesse de Flandres & de Hainaut étant morte sans enfans, Marguerite sa sœur lui succeda. Celle-ci étant encore fort jeune avoit épousé Bouchard d'Avesnes son Tuteur, à l'insçû de la Comtesse de Flandres sa sœur aînée. Bouchard étoit Soudiacre, mais nonobstant cet empêchement, dans l'esperance d'obtenir dispense de Rome, le mariage se fit, & il en vint trois enfans, dont l'aîné fut Jean d'Avesnes. La Comtesse fit grand bruit à Rome, traitant ce mariage de rapt & demandant sa sœur, qu'on lui remit entre les mains. Le Pape Innocent III. sur sa plainte excommunia Bouchard, & déclara le mariage nul. Marguerite devenue libre par la Sentence du Pape, épousa Guillaume de Dampierre fils de Gui Sire de Bourbon, de qui elle eut plusieurs enfans. Cependant les choses s'accommoderent, & Jeanne parut reconnoître également les d'Avesnes & les Dampierres pour ses heritiers.

Innocent. III. Ep. r. 33

Matth. Paris.

Vide T. 2. Ep st. Innoc. III. editionis Baluzianæ, p. 501. &c.

Cette Comtesse étant morte, les querelles recommencerent entre les enfans des deux lits; non pas pour entrer en possession des Comtés de Flandre & de Hainaut, où ils ne pouvoient avoir droit du vivant de Marguerite leur mere, mais sur la part qu'ils devoient y avoir après sa mort. Ils accepterent pour Arbitres le Roi & le Légat Eudes, qui passa depuis avec ce Prince en Egypte. Ils dresserent un compromis, par lequel ils s'obligeoient à se soumettre à tout ce que les Arbitres décideroient tant pour le fond, que sur les difficultés qui pourroient survenir dans l'execution du jugement, sans qu'ils fussent obligés d'avoir égard aux Loix du Païs, ni aux Coûtumes observées dans les partages. La Comtesse Marguerite signa elle-même le compromis. Après quoi le Roi & le Légat reglerent à Paris les choses de cette maniere. Que Jean d'Avesnes l'aîné du premier lit auroit pour partage après la mort de la Comtesse sa mere, le Comté de Hainaut avec toutes ses dépendances, à condition de donner la le-

gitime à Baudouin son cadet, selon les Loix & Coûtumes du
1254. Comté de Hainaut : & que Guillaume de Dampierre l'aîné du second lit auroit le Comté de Flandre pareillement avec toutes ses dépendances, à condition de donner aussi à ses cadets ce qui leur étoit dû selon les Coûtumes de Flandre. Les Parties ratifierent sur le champ l'accord. Jean d'Avesnes neanmoins parla au Roi d'une maniere à lui faire connoître qu'il n'étoit pas content. » Vous m'ôtez, Sire, lui dit-il, tout ce que vous pouviez me „ donner en m'ôtant le Comté de Flandre, qui releve de vous, „ & vous ne me donnez que ce qui ne dépend pas de vous de m'ô- „ ter ; puisque le Comté de Hainaut releve de l'Evêché de Lie- „ ge, & est Arriere-Fief de l'Empire, dont par conséquent il ap- „ partient à l'Empereur & à l'Evêque de Liege de me mettre en possession. „ La chose toutefois en demeura là par les articles du compromis, qui ne permettoient pas au Seigneur d'Avesnes de reculer.

Pendant l'absence du Roi les dissensions se renouvellerent, & Jean d'Avesnes aïant épousé la sœur de Guillaume Comte de Hollande, que le Pape avoit fait élire Roi des Romains après la mort de Henri Lantgrave de Turinge, se crut avec l'appui de ce Prince en état de rompre un Traité si solemnel, qu'il prétendoit lui être désavantageux. Marguerite qui vouloit aussi bien que les Dampierres ses enfans du second lit, qu'on s'en tînt au Traité de Paris, étoit pour eux contre d'Avesnes. Le Comte de Hollande beau-frere de d'Avesnes étoit chagrin contre Marguerite, parce que depuis qu'il se fut défait de ses Comtés de Hollande & de Zelande en faveur de son frere Florent, elle avoit voulu obliger ce nouveau Comte à lui faire hommage, non seulement de la Hollande, de quoi il ne disconvenoit pas, mais
Matth. Paris. encore de la Zelande, à quoi il ne se croïoit pas obligé. Les esprits s'aigrirent, & Jean d'Avesnes prenant cette occasion de se relever de l'accommodement qu'il avoit fait avec les Dampierres, engagea dans son parti non seulement Guillaume Roi des Romains, mais encore le Duc de Brabant, l'Evêque de Liege, l'Archevêque de Cologne, le Comte de Cleves, le Comte de Bergues, le Comte de Luxembourg, & quelques autres Seigneurs des Païs-Bas.

Marguerite & les Dampierres se voïant sur le point d'être accablés, eurent recours aux Seigneurs de France. Le Comte de

Bar, le Comte de Saint Pol, & plusieurs autres prirent son parti, allerent joindre son Armée suivis de leurs Vassaux & des Communes des Villes de leur Domaine. Ils espererent surprendre les ennemis par une descente brusque dans l'Isle de Valcheren en Zelande. Mais ils les trouverent prêts à les recevoir. Ils en furent attaqués aussi-tôt après la descente, & taillés en pieces avec un carnage épouvantable : car près de vingt mille hommes de leur Armée demeurerent sur la place. Gui de Dampierre, & son Cadet y furent pris, aussi bien que le Comte de Bar, Simon Comte de Clermont, Erard de Valeri, les Comtes de Ghisnes, de Joigni, & deux cens trente Chevaliers. Jean d'Avesnes fit quartier aux Flamans; mais il n'épargna gueres les François. Cette défaite arriva le quatriéme de Juillet de l'an 1253.

1254. Nangius. Vid. Matth. Paris.

Marguerite consternée d'une si grande perte, eut de nouveau recours à la France. Elle s'adressa au Comte d'Anjou; & pour l'engager à la secourir puissamment, elle lui fit cession de Valenciennes & de tout le Comté de Hainaut. Le present étoit trop beau pour le refuser. Ce Prince fut bientôt à la tête d'une grande Armée, & profitant de la diversion que firent les Frisons, contre lesquels le Roi des Romains fut obligé de marcher, il reprit Rupelmonde, emporta Valenciennes & Mons avec quelques autres Places. Anguien fut sauvé par la brave resistance que fit Siger, qui en étoit Seigneur. Bouchain ne fut point attaqué par l'honnêteté que le Comte d'Anjou eut pour la femme de Jean d'Avesnes, qui étoit nouvellement accouchée dans cette Place.

Nangius in Chronic.

Une si glorieuse campagne fut suivie d'une autre, où le Comte d'Anjou se contenta de conserver ce qu'il avoit pris, parce que le Roi des Romains après avoir défait les Frisons, vint en Hainaut, avec une Armée beaucoup plus forte que la sienne. Ce qui n'empêcha pas toutefois le Comte d'Anjou d'accepter l'offre qui lui fut faite de vuider la querelle en Bataille rangée. Mais Jean Comte de Blois, Guillaume Comte de Saint Pol, & Enguerrand de Couci parens de Jean d'Avesnes, s'étant faits Mediateurs, on conclut une Treve, à condition que les choses demeureroient en l'état où elles se trouvoient. L'affaire fut entierement terminée deux ans après par l'autorité du Roi, qui obtint la délivrance de Gui de Dampierre & de son frere, faits prisonniers à la Bataille de Valcheren. Le Comte d'Anjou à la

Nangius Oudergheest Annal. de Flandre, fol. 190.

1254.

priere du Roi, renonça à la donation qui lui avoit été faite du Hainaut, & pour le reste on s'en tint au Traité de Paris.

Mort de l'Empereur Frideric dequoi ſuivie.

Lorſque le Roi arriva peu de tems après la Tréve dont je viens de parler, il trouva toute l'Europe auſſi brouillée que quand il l'avoit quittée. L'Empereur Frideric étoit mort dès l'an 1250. & Conrad ſon fils, qui avoit continué la guerre contre le Pape, venoit de mourir empoiſonné par Mainfroi Prince de Tarente ſon frere, fils naturel de Frideric. Cela n'empêcha pas que ce ſcelerat, qui fut même accuſé d'avoir avancé les jours de ſon propre pere, ne fût fait dans la ſuite tuteur de Conradin fils de Conrad.

Le Pape après la mort de Frideric avoit été rappellé en Italie par les plus conſiderables Villes d'au-delà des Alpes. Il voulut profiter de la mort ſubite de Conrad, & s'avança vers Naples, où il fut reçû avec joie. Mainfroi fit ſemblant de vouloir ſe ſoumettre; mais au bout de quelques ſemaines, on reprit les armes de part & d'autre; & le Pape étant mort la même année, Alexandre IV. ſon ſucceſſeur ſe trouva engagé à ſoûtenir la guerre. L'Allemagne n'étoit pas plus tranquille que l'Italie. Guillaume Comte de Hollande Roi des Romains n'y étoit point obéï; ce n'étoit par tout que déſordres & brigandages, ſuite funeſte de la diviſion des Chefs de l'Egliſe & de l'Empire. Ce peu d'autorité du Roi des Romains, & le deſir qu'il avoit de s'aller faire couronner en Italie, fut un avantage pour la France, parce qu'il étoit d'ailleurs très-diſpoſé à lui déclarer la guerre, pour ſe venger des grands ſecours qu'on avoit donnés à la Comteſſe Marguerite. Et c'étoit un des motifs qu'on apportoit au Roi après ſon débarquement, pour le preſſer de venir inceſſamment à Paris.

Matth. Paris.

A la vûe de tous ces tumultes le Saint Roi ne penſoit à rien autre choſe qu'à aſſurer la tranquillité de ſon Etat, & à la procurer, s'il le pouvoit, non ſeulement à l'Egliſe, mais encore à tous ſes voiſins, & déſormais juſqu'à la fin de ſa vie nous ne le verrons plus guéres occupé que de ce ſoin, & de celui de ſe ſanctifier de plus en plus.

Le Roi de Navarre demande en mariage la Princeſſe Iſabelle fille du Roi.

Hiſtoire de Tournai.
Joinville.
Inventaire des Char-

A peine eut-il pris quelque repos à Paris, qu'il alla viſiter ſes Frontieres des Païs-Bas, & il le fit encore diverſes fois depuis. A ſon retour, comme il étoit à Soiſſons, le Sire de Joinville vint l'y trouver pour une affaire importante, dont on l'avoit

1254.

chargé. C'étoit de demander au Roi sa fille Isabelle en mariage pour Thibaud II. Roi de Navarre.

Ce Prince étoit fils de Thibaud Comte de Champagne & Roi de Navarre, dont il a été si souvent fait mention dans cette Histoire, & qui étoit mort l'année précedente. Thibaud II. n'avoit que quinze ans, lorsque son pere mourut, & jusqu'à sa majorité, Marguerite de Bourbon sa mere eut la Régence du Roïaume. La premiere chose que fit cette Princesse en prenant la conduite de l'Etat, fut de signer une Ligue entre la Navarre & le Roi d'Arragon, contre Alfonse X. Roi de Castille, qui avoit des prétentions sur la Navarre, comme descendant en droite ligne du Roi Sanche IV. Roi de Navarre. Je ne fais ici mention de ce Traité de Ligue, que parce que j'y trouve que le Roi de France & le Comte d'Anjou en qualité de Comte de Provence y furent compris. Mais le Roi d'Arragon s'accommoda peu de tems après avec le Roi de Castille. Et c'est ce qui obligea la Régente de Navarre de s'appuïer d'ailleurs, & de prendre des liaisons plus étroites avec la France. Ainsi aussi-tôt après que S. Louis fut revenu de la Terre-Sainte, elle & son fils vinrent en France, pour demander la Princesse Isabelle.

tres, T. 1 Champagne 6. n. 100.

Favin Hist. de Navarre.

A quelles conditions elle lui est accordée.

Joinville.

Sur la proposition que Joinville en fit au Roi, ce Prince lui répondit, qu'il l'accepteroit volontiers; mais qu'il falloit auparavant que le jeune Roi de Navarre terminât avec le Comte Jean de Bretagne les differends qu'ils avoient entre eux, touchant la succession du défunt Roi de Navarre. Ces differends consistoient, en ce que le Comte de Bretagne avoit épousé Blanche de Champagne, fille aînée du vieux Thibaud dernier mort, qui l'avoit eue d'Agnès de Beaujeu, dont il étoit veuf, quand il épousa Marguerite de Bourbon mere du jeune Roi de Navarre: de sorte que Blanche prétendoit entrer en partage de la succession de son pere, & avoir des droits au moins sur une partie de la Champagne; & c'étoit ce que le Roi vouloit qui fût liquidé, avant qu'on parlât du mariage du Roi de Navarre avec sa fille Isabelle.

Comme il s'agissoit d'une partie de la Champagne, qui étoit un Fief de la Couronne, la chose devoit se décider en presence du Roi, en la Cour des Pairs.

Le Roi fit donc examiner le procès du Roi de Navarre & de la Comtesse de Bretagne, en presence des parties. L'affaire fut ac-

commodée par l'achat que fit le Roi de Navarre des droits de la
1254. Comtesse de Bretagne, en s'obligeant de lui païer trois mille livres de rente, qui selon le poids de la monnoïe de ce tems-là, auroient monté aujourd'hui à un peu moins de trente mille livres de rente. La chose étant terminée, le mariage de Thibaud Roi de Navarre avec Isabelle de France fut conclu, & se fit quelque tems après à Melun avec une grande magnificence. La dot de la Princesse fut de dix mille livres, comme celle des autres filles de S. Louis, qui furent mariées depuis.

Invent. des Chartres, T. 1. Champagne 6 n. 7.

Joinville.

Le Roi d'Angleterre vient voir la France.

Avant qu'on celebrât ces nôces, il y eut en France une Fête encore plus magnifique, à l'occasion que je vais dire. Henri III. Roi d'Angleterre étoit depuis assés long-tems en Gascogne, où il appaisa enfin les troubles & les révoltes qui s'y étoient faites contre ceux qui y commandoient en son nom : de sorte qu'il crut que sa presence n'y étoit plus necessaire, & qu'il pouvoit retourner en son Roïaume. Il lui prit envie de voir la France, & de s'épargner en même-tems les dangers du trajet par mer de Gascogne en Angleterre. Il en écrivit au Roi, pour lui en demander la permission. Ce Prince la lui accorda avec joie, & il se fit un très-grand plaisir de le voir.

Matth. Paris.

Le Roi envoïa ses ordres dans tous les endroits de son Roïaume, où Henri devoit passer, pour lui faire rendre tous les honneurs dûs à son rang. Ce qui fut ponctuellement executé. Il vint par Fontevraud, où il vit les Tombeaux de quelques-uns de ses Ancêtres, qui y étoient enterrés, & y fit élever un Mausolée à la Reine sa mere, dont on transporta le corps du cimetiere dans l'Eglise. Il passa aussi par Pontigni, pour y prier auprès du Tombeau de S. Edmond Archevêque de Cantorberi, qu'il avoit beaucoup persecuté, & qui toutefois en cette occasion, selon l'Historien d'Angleterre, le guérit d'une incommodité considerable. Il traversa une grande partie de la France, sans suivre les grands chemins, & selon que sa curiosité le conduisoit. Il arriva à Chartres, où le Roi alla le recevoir, & ils se donnerent mutuellement beaucoup de marques d'amitié & de tendresse.

Ibid.

Le Roi d'Angleterre marchoit avec une suite fort leste. Il avoit avec lui environ mille tant Seigneurs que Gentilshommes très-bien montés, & en fort bel équipage. A mesure qu'il approchoit de Paris, sa Cour grossissoit. La Reine de France & la Comtesse d'Anjou avoient suivi le Roi à Chartres, & y trouverent avec

le..

le Roi d'Angleterre leurs deux sœurs, sçavoir la Reine d'Angleterre & la Comtesse de Cornouailles, femme du Comte Richard frere de Henri. Beatrix Comtesse douairiere de Provence, mere de ces quatre Princesses, étoit du voïage, & eut la joie d'embrasser en même-tems toutes ses filles. 1254.

De Chartres on marcha droit à Paris, d'où tout le Peuple sortit au-devant d'une si belle troupe, les uns sous les armes, les autres couronnés de fleurs, les autres tenant en leurs mains des rameaux. L'Université en Corps & tous les Ecoliers, dont le nombre étoit très-grand, parurent là en habits de cérémonies. Ce n'étoit que cris de joie, que concerts de Musique & d'Instrumens dans tous les lieux où les Rois & les Princesses passoient. On ne se souvenoit point d'avoir jamais vû à Paris en aucune occasion rien de semblable, & toute la nuit il y eut des illuminations & des réjouissances par toute la Ville.

Reception qui lui fut faite à Paris.

Le Roi offrit au Roi d'Angleterre de loger où il souhaiteroit, ou au Palais, ou au Temple, ou en quelque autre Hôtel de la Ville qu'il jugeroit à propos. Henri choisit le Temple pour lui & pour sa Cour, & tout le quartier des environs jusqu'à la Gréve pour sa suite. Dès le lendemain matin il fit dresser des tables en divers endroits de son quartier, où l'on servit toute la journée du pain, du vin, de la viande & du poisson pour tous les pauvres qui y voulurent venir manger.

Pendant cette matinée, le Roi mena Henri à la Sainte Chapelle, dont il lui fit voir les précieuses Reliques, le conduisit dans la Ville, pour lui montrer ce qu'il y avoit de curieux; & ce Prince, tant dans la Sainte Chapelle, que dans les autres lieux où il fut conduit, laissa des marques de sa liberalité.

Le Roi d'Angleterre, après avoir été traité magnifiquement au Temple le soir de son arrivée, pria le Roi de trouver bon qu'il lui donnât le lendemain à dîner au même lieu. On s'y rendit au retour de la Cavalcade du matin, dont je viens de parler. Tout étoit préparé dans la grande Salle, où selon la coûtume des Païs du Levant, les Templiers gardoient les boucliers des plus fameux Chevaliers; ils étoient tout à l'entour attachés aux murailles. Un Anglois y apperçût celui de Richard Cœur de Lion Roi d'Angleterre, & dit à Henri à l'oreille. « Sire, à quoi » avez-vous pensé, d'inviter ici les François à dîner. La vûe de » ce bouclier les fera trembler, & les empêchera de boire & de

Il donne à dîner au Roi.

1254. » manger. » Henri fit ſemblant de ne le pas entendre, & ne répondit rien.

Le Roi voulant faire les honneurs, preſſa le Roi d'Angleterre de prendre ſa place entre lui & le Roi de Navarre, mais il n'en voulut rien faire, & dit au Roi. « Vous êtes mon Seigneur, & » vous le ſerez toujours, prenez la place qui vous eſt dûe. « Le Roi fut contraint de ceder, & s'aſſit, aïant à ſa droite le Roi d'Angleterre, & à ſa gauche le Roi de Navarre. Toutes les portes étoient ouvertes ſans gardes, & le ſeul reſpect des Majeſtés préſentes, empêcha le deſordre & la confuſion. Il y avoit encore d'autres tables dans la même Salle & dans les Appartemens, où les gens des deux Cours, chacun ſelon ſa qualité & ſon rang, avoient place. Il étoit jour maigre, & le dîner ſe fit en poiſſon : on n'avoit jamais vû plus de ſomptuoſité & de profuſion.

Le Roi le regale à souper.

Le ſoir le Roi donna à ſouper au Roi d'Angleterre dans le Palais, où il lui avoit fait préparer un bel Appartement : & comme le Roi d'Angleterre vouloit après le ſouper ſe retirer au Temple ; » Non pas, lui dit le Roi en riant, je ſuis maître chés moi, & je » veux au moins cette nuit vous avoir en ma puiſſance. »

Le Roi d'Angleterre demeura huit jours à Paris, où l'on eut grand ſoin de ne lui pas laiſſer lieu de s'ennuïer. Les deux Rois durant ce tems-là eurent quelques entretiens ſecrets ; & en plus d'une rencontre, ſi l'on en croit l'Hiſtorien d'Angleterre, le Roi témoigna à Henri le deſir qu'il avoit de lui reſtituer la Normandie ; *mais*, ajoûtoit-il, *mes douze Pairs & mon Baronage n'y conſentiroient jamais.* La tendreſſe exceſſive de la conſcience du Roi, & la conduite qu'il tint dans la ſuite en quelques Traités avec le Roi d'Angleterre, rendent ce fait aſſés croïable. Mais le témoignage de cet Auteur contemporain nous apprend au moins deux choſes importantes. La premiere, que dès-lors les Pairs de France étoient fixés au nombre de douze ; & en ſecond lieu, que le Roi ne diſpoſoit d'aucune partie conſiderable de ſon Etat, ſans le conſentement, non ſeulement des Pairs du Roïaume, mais encore de ſes Barons, qui étoient des plus grands Seigneurs de l'Etat, quoique d'un rang inférieur à celui des Pairs. J'ai déja remarqué qu'on ne ſçait point préciſément le tems de la réduction des Pairs au nombre de douze, non plus que celui des Electeurs de l'Empire au nombre de ſept, & il eſt ſurprenant que deux points ſi remarquables aïent été oubliés dans les Hiſtoires.

Le Roi d'Angleterre quitta Paris comblé d'honneurs ; & s'y acquit une grande réputation de liberalité. Le Roi l'accompagna pendant la premiere journée du chemin, & après avoir renouvellé les témoignages d'amitié, qu'ils s'étoient tant de fois donnés l'un à l'autre, le Roi d'Angleterre continua sa route vers Boulogne, & y aïant attendu quelques jours le vent favorable, il s'embarqua, & arriva heureusement en Angleterre. Quelques mois après il se fit une prolongation de Tréve entre les deux Couronnes.

1254.
Le Roi retourne en Angleterre.
Du Tillet au recueil des Traités entre la France & l'Angleterre.

Suivant la résolution que le Roi avoit faite, de se donner désormais tout entier au bonheur de ses Peuples, & au service du Seigneur, ses premieres Ordonnances furent, pour faire rendre par tout une très-exacte justice. Il fit faire un nouveau serment à tous ses Baillifs, Prévôts, Vicomtes, Forestiers, & autres Officiers, par lequel ils jurerent premierement en général de rendre justice à tous ses Sujets, & aux étrangers qui se trouveroient dans son Roïaume, sans nulle distinction, ni de qualité, ni de rang, ni de richesses, ni de puissance : En second lieu, que ni eux, ni leurs femmes, ni leurs parens, ne recevroient des plaideurs aucuns presens de quelque valeur, & qu'eux-mêmes n'en feroient point ni aux gens du Conseil du Roi, ni aux femmes, ni aux enfans, ni aux domestiques de ceux qui composoient ce Conseil. Il y avoit dans cette Ordonnance plusieurs autres sages Reglemens de Police, pour empêcher les Jeux de hazard, & les pechés publics. Il y en avoit d'autres, qui regardoient en particulier les mœurs des Juges & des Magistrats : & pour ce qui est de l'article des presens, qu'on y défend aux Juges de recevoir, ce projet de l'Ordonnance, si nous en croïons le Sire de Joinville, fut conçû dès le tems que le Roi débarqua en Provence, à l'occasion que je vais dire.

Nouveaux soins du Roi pour le bien de ses Peuples.

Nangius in Gestis Ludov.

L'Abbé de Clugni étant venu saluer ce Prince, pour lui faire compliment sur son retour, lui fit present de deux très-beaux chevaux, & eut le lendemain une longue & favorable audience. Après cette audience, Joinville usant de la familiarité que le Roi lui permettoit, lui demanda s'il répondroit franchement à une question qu'il vouloit lui faire. Le Roi le lui promit. « N'est-il » pas vrai, Sire, reprit-il, que les deux beaux chevaux que vous » a donnés l'Abbé de Clugni, lui ont merité la longue audience, » dont vous l'avez honoré ? Cela pourroit bien être vrai, répon-

Joinville.

1254.

» dit le Roi ; ho bien, Sire, continua Joinville, défendez donc » aux gens de votre Conseil de rien prendre de ceux qui ont affaire à eux ; car soïez certain que s'ils prennent, ils en écouteront plus diligemment & plus longuement, ainsi que vous » avez fait de l'Abbé de Clugni. » Le Roi rit de la réfléxion de Joinville, & en fit rire son Conseil, qui lui dit, que l'avis étoit sage, & qu'il falloit le mettre en execution ; & c'est ce qu'il fit par l'Ordonnance dont je viens de parler. Heureux les Princes, qui écoutent la verité en faveur de leurs Peuples, & plus heureux les Peuples qui sont gouvernés par de tels Princes.

Ibid. Nangius.

Au reste, le Roi non content de publier des Ordonnances, & de recommander à ses Officiers de faire justice, tenoit séverement la main à l'execution. Un Bourgeois de Paris aïant été convaincu d'avoir proferé un blasphême, il n'y eut ni prieres, ni égards, qui pussent fléchir le Roi. Il fit executer sans remission l'Edit qu'il avoit publié contre les blasphêmateurs, par lequel ils étoient condamnés à souffrir l'application d'un fer brûlant sur la bouche ; & comme plusieurs des plus considerables de la Cour murmuroient de cette séverité, il dit qu'il aimeroit mieux souffrir lui-même ce supplice, que de rien omettre, pour arrêter un tel scandale.

Gaufrid. de Bello loco.

On vit redoubler sa ferveur, sa pieté & sa tendresse envers les pauvres & les Religieux ; & son exactitude dans ses pratiques de dévotion & de mortification. Il s'occupoit à bâtir des Hôpitaux & des Monasteres en divers lieux, & n'accordoit presque rien à son plaisir. Le desir de se sanctifier le porta jusqu'à vouloir renoncer à sa Couronne, pour embrasser l'état Religieux ; mais la Reine, à qui il découvrit cette pensée, l'en détourna, en lui faisant connoître par de fortes raisons, que c'étoit sur le Trône que Dieu demandoit de lui qu'il se fit un Saint.

1255.

Il traite du mariage de son fils aîné avec la fille du Roi de Castille. Invent. des Chartres, T. 5. Castille, p. 184.

Ces sentimens de retraite ne l'empêchoient pas cependant d'être toûjours attentif aux interêts legitimes de son Etat & de sa Famille. C'est ce qui lui fit traiter du mariage de Louis son fils aîné avec Berangere fille d'Alfonse X. Roi de Castille, qui fut declarée heritiere de cet Etat, en cas que son pere n'eût point d'enfans mâles. La chose fut concluë, mais le mariage, qui ne devoit être consommé que quatre ans après, à cause que Louis n'avoit encore que douze ans, ne le fut point, ce jeune Prince étant mort avant ce tems-là.

Ce Traité se fit l'année 1255. en laquelle le Saint Roi par son autorité & par celle du Pape Alexandre IV. travailla à terminer un different qui s'étoit élevé dans l'Université de Paris durant son séjour en Palestine, & qui avoit causé de grands scandales. Il prit naissance de la jalousie qui se mit entre les Docteurs Seculiers & les Docteurs de l'Ordre de S. Dominique, contre lesquels Guillaume de S. Amour Theologien fameux en l'Université, écrivit un Livre intitulé, *Des perils des derniers tems* *. Les Religieux de S. François se joignirent aux Dominiquains. S. Thomas & S. Bonaventure, qui florissoient alors dans la même Université, entreprirent la défense des Religieux par des Ouvrages, que l'un & l'autre publierent. Ce procès fut porté à Rome, & les deux parties furent ouïes. Le Livre de Guillaume de S. Amour fut condamné, & les Docteurs des deux Ordres furent rétablis en l'Université, dont on les avoit exclus, & peu à peu les dissensions s'appaiserent.

1255.

Nangius.

Ce fut dans le même esprit de paix, que l'année suivante il accommoda le Comte d'Anjou avec sa belle-mere Beatrix Comtesse douairiere de Provence. Ils étoient fort brouillés ensemble au sujet de quelques Forteresses de Provence, que la Comtesse retenoit, & que Charles prétendoit lui appartenir. On en étoit déja venu aux hostilités. La Comtesse avoit eu recours au Pape, qui nomma l'Evêque du Bellai pour Juge du differend. Mais les deux parties s'en rapporterent au Roi, & ce Prince pour finir ce procès, condamna le Comte d'Anjou à acheter ces Places, & lui fournit de l'argent pour cet achat. Mais il y avoit une autre espece de paix à ménager en France beaucoup plus importante que celle-ci, dont le Roi tâcha de venir à bout.

1256.

Invent. des Chartres, T. 1. Anjou, p. 149.

Il tâche d'empêcher les guerres particulieres de la Noblesse.

Il s'agissoit d'empêcher ces guerres particulieres de la Noblesse, desquelles j'ai déja parlé en quelques autres occasions, & que les Gentilshommes croïoient avoir droit de se faire les uns aux autres, regardant même ce droit, comme la plus considerable prérogative de leur qualité. On peut aisément s'imaginer les desordres que ces guerres causoient par tout; car non seulement les Vassaux du Seigneur, mais encore tous ses parens étoient obligés d'y entrer. Il y avoit des loix établies pour la maniere de dénoncer la guerre, pour regler la qualité & la quantité du secours, que le Vassal devoit donner au Seigneur, que le parent

* De periculis novissimorum temporum.

1256.

devoit donner au parent ; & il n'y avoit guéres de difference entre les grandes guerres & celles-ci, que pour le nombre des combattans. Delà venoit une infinité de violences & d'inimitiés qui se perpetuoient dans les familles. Le commerce étoit interrompu, & les ravages qui se faisoient de part & d'autre sur les terres, dont les Seigneurs étoient en guerre, ruinoient entierement la campagne.

Du Cange, Differtat. 29 sur l'Hist. de S. Louis, où cet Auteur a cité tout ce qu'il dit de ces guerres, d'un Ouvrage MS. de Philippe de Beaumanoir, sur la Coûtume de Beauvoisis, chap. 59. &c.

Il n'y avoit que les Gentilshommes fieffés qui eussent ce droit ; parce que ceux qui étoient sans Fief, n'avoient point de Vassaux dont ils pussent faire des Troupes. Et comme en ce tems-là les Fiefs ne pouvoient être possedés que par la Noblesse, ni le Roturier, ni le Bourgeois par la même raison, n'étoient point en droit, & en pouvoir d'entreprendre la guerre. S'il arrivoit quelque démêlé entre le Gentilhomme & le Roturier, celui-ci requeroit *assurément*, qu'on ne pouvoit lui refuser, & alors la chose se vuidoit par les voies ordinaires de la Justice. Que si le Roturier manquoit à prendre cette précaution, le Gentilhomme, quand il avoit reçû l'injure, ou qu'elle avoit été faite à quelqu'un de ses parens, avoit droit d'en poursuivre la vengeance par les armes.

Toute sorte d'injure ne pouvoit pas être vengée par la voie de la guerre. Il falloit qu'elle fût considerable, telle que pouvoit être le meurtre d'un parent, ou quelque mauvais traitement, qui déshonorât la personne offensée. On en remarque cependant quelques-unes entreprises pour des successions & des heritages.

Quoique le Gentilhomme offensé eût droit de poursuivre sa vengeance par la voie des armes, cela n'ôtoit point au Seigneur du coupable le pouvoir de le faire arrêter, & de le faire condamner par les Officiers de sa Justice, selon la qualité du crime, & même il le pouvoit après la paix faite entre les parties, à moins que le Roi, ou le Seigneur même n'en eussent été les médiateurs, parce que le crime du Vassal étoit reputé être contre le Seigneur, par le droit qu'il avoit de le maintenir dans le devoir.

Comment ces guerres se faisoient autrefois.

La guerre se déclaroit ou par voie de fait, ou par paroles. La voie de fait étoit, lorsque dans quelque querelle subite, on en venoit aux armes ; & en ce cas ceux qui étoient présens se trouvoient engagés dans la guerre, s'ils étoient de la suite, ou de la compagnie de ceux entre lesquels le differend étoit survenu, &

chacun devoit ſe tenir en garde contre ceux du parti contraire. La déclaration ſe faiſoit par paroles en deux manieres. Premierement, par les menaces faites au moment de la querelle, ou en quelque autre occaſion. En ſecond lieu, par le défi *, lorſqu'on envoïoit dénoncer la guerre à ſon ennemi par des perſonnes qu'on lui députoit pour ce ſujet, & qui faiſoient la dénonciation de vive voix, ou même en préſentant une Lettre de défi †. On ne pouvoit manquer à ces ſortes de formalités ſans paſſer pour traître & pour un lâche, qui vouloit prendre ſon ennemi au dépourvû. 1256.

Tandis que les mariages entre parens furent défendus juſqu'au ſeptiéme degré, les parens juſqu'à ce degré entroient en guerre avec leurs parens; mais depuis que les mariages furent permis au-delà du quatriéme, il n'y avoit que les parens juſqu'au quatriéme degré qui fuſſent obligés de prendre parti. Deux freres ne pouvoient ſe faire la guerre, parce que tous leurs parens leur étoient communs. C'étoit au Seigneur à punir celui qui avoit attaqué l'autre; mais la guerre étoit permiſe entre deux freres de deux lits, parce qu'ils avoient une parenté differente.

Les parens au-delà du quatriéme degré n'étant point obligés à prendre parti, le pouvoient prendre toutefois, auſſi-bien que les amis ou alliés; car il ſe faiſoit des Traités de Ligue offenſive & défenſive, comme dans les grandes guerres.

Quoique ceux qui s'étoient trouvés à la querelle fuſſent cenſés être défiés de fait, ils pouvoient ſe tirer de la guerre, en faiſant appeller la partie devant le Seigneur, pour proteſter qu'ils n'avoient point conſenti à l'injure, & que dans la ſuite ils ne donneroient de ſecours ni directement, ni indirectement contre l'offenſé: & le ſerment étant fait, le Seigneur devoit leur donner aſſûrance pour leurs perſonnes ſeulement.

Nonobſtant la parenté, les Clercs, les Religieux, les femmes, les filles, les enfans mineurs, & les bâtards n'entroient point dans la guerre.

Outre ceux de la parenté, les Vaſſaux ou les amis du Chef de la guerre, & generalement tous ceux qui avoient quelque obligation de l'aider & de le ſecourir, y étoient compris; mais on ne pouvoit les attaquer, que quand ils étoient actuellement au ſervice de leur Seigneur; & dès qu'ils étoient retournés à leurs

* Diffidatione. † Litteræ diffidentiæ.

1256. maisons, ils étoient en assûrance. Il en étoit de même de ceux que les Chefs de guerre prenoient à leur solde en ces occasions.

Ceux qui tenoient du Chef de guerre des Fiefs appellés *Jurables* & *Rendables*, étoient en ces occasions obligés à une sujettion particuliere, qui étoit de lui remettre entre les mains leur Château, s'il en avoit besoin, ou de l'y recevoir avec sa suite. C'est pour cela qu'on appelloit ces Fiefs *Rendables*, ou c'étoit peut-être parce que le Seigneur les rendoit après la guerre. On les appelloit *Jurables*, a cause du serment que faisoit le Vassal, de les lui livrer en pareil cas. Il y en avoit qui étoient obligés à recevoir seulement le Seigneur dans leur Château, sans en sortir eux-mêmes ; & d'autres qui étoient obligés de le quitter avec toute leur famille jusqu'après la guerre. Et comme il n'étoit point permis au Vassal d'élever de Château ou Forteresse, sans la permission du Seigneur, il arrivoit souvent que les Seigneurs ne le permettoient qu'à ces conditions, dont je viens de parler, dans les lieux où cet usage étoit reçû.

Du Cange, Dissertation 30.

Quoique les Gentilshommes Fieffés fussent en possession du droit de faire la guerre, ils ne pouvoient la faire au Seigneur dont ils étoient Vassaux, ni le *défier*. S'ils le faisoient, le Seigneur avoit droit de confisquer leurs Fiefs : mais le Seigneur qui avoit offensé son Vassal, pouvoit être par lui appellé en Justice devant les Pairs du Seigneur.

Comment elles se terminoient.

Il y avoit diverses manieres de finir ces guerres. Premierement, elles finissoient par une Paix dans les formes, & sous de bonnes cautions ; que si quelqu'un de la parenté ne vouloit pas y consentir, le Chef de guerre devoit en avertir l'autre Chef ; & s'il y manquoit, & qu'il en arrivât quelque malheur, il pouvoit être poursuivi pour *Paix brisée*, ainsi qu'on parloit alors. On voit par quelques monumens anciens, que ces Traités étoient enregistrés dans les Registres du Seigneur Suzerain. Secondement, la paix se faisoit, ou *par fait & par paroles*, ou *par paroles sans fait*. La Paix se faisoit *par fait & par paroles*, quand depuis la guerre commencée, on mangeoit ou l'on buvoit, ou l'on parloit ensemble. Elle se faisoit *par paroles*, quand en présence de ses amis, ou d'autres personnes d'honneur, ou de quelque Juge, on déclaroit qu'on vouloit desormais vivre en paix avec son ennemi. Si après cela on l'attaquoit, on passoit pour traître, & on étoit poursuivi comme tel.

Dissertation 29.

Il

Il y avoit une troisiéme maniere de finir la guerre, qui étoit par l'*Assurément* : ce qui se faisoit de la sorte. Une des parties qui se sentoit, par exemple trop foible pour soûtenir la guerre, s'adressoit à son Seigneur ou à sa Justice, & requeroit que celui avec qui il étoit en guerre, eût à lui donner *Assurément*, c'est-à-dire, assûrance qu'il ne l'attaqueroit, ni en sa personne, ni en ses biens, ni en ses proches, se remettant pour le sujet de la guerre, à ce que la Justice de son Seigneur en décideroit. Le Seigneur étoit obligé de déferer à sa Requête, & d'ordonner à la partie de donner *Assurément*. 1256.

L'*Assurément* se demandoit au plus proche parent du mort, s'il y avoit eu meurtre. S'il n'y avoit que quelque blessûre ou des coups donnés, on le demandoit à celui-même qui avoit été blessé ou frappé ; que s'il s'absentoit exprès, pour ne le pas donner, le Seigneur le faisoit citer à quinzaine, & cependant donnoit des gardes, pour empêcher qu'on ne fît du mal au requerant : que si après quelques citations, & quelques autres délais de quinzaine, celui à qui on demandoit *Assurément*, ne vouloit pas comparoître à la Cour de son Seigneur, il étoit condamné au bannissement, & alors on s'adressoit au plus proche parent ; que si celui-ci refusoit encore, le Seigneur faisoit défense aux uns & aux autres de se faire aucune injure, à peine de confiscation de corps & de biens. L'*Assurément* étoit une dépendance de la haute Justice, & le bas Justicier n'avoit pas droit de l'exiger.

Après l'*Assurément* donné, s'il arrivoit quelque nouveau sujet de querelle entre les parties, il ne leur étoit pas permis d'entrer en guerre pour cela même ; mais ils étoient obligés de se pourvoir par voie de Justice.

La guerre finissoit encore par le Duel, quand le Juge ou Seigneur l'avoit ordonné, comme il arrivoit quelquefois.

Enfin, quand l'affaire avoit été examinée en Justice, & que le crime avoit été puni, suivant la Sentence du Juge ou du Seigneur, alors les parens de l'offensé ne pouvoient plus faire la guerre aux parens du coupable. Telles étoient les Loix de ces guerres particulieres, trop autorisées par la Coûtume, non seulement en France, mais chés la plûpart des Nations de l'Europe, sur lesquelles la domination Françoise s'étoit étendue du tems de Charlemagne.

Dans la suite, les Puissances tant Ecclesiastiques que Seculié-

1256. res, emploïerent leur autorité à moderer au moins cette fureur. Les Princes & les Evêques défendoient certaines violences en particulier, comme les incendies des maisons, & le pillage des biens des particuliers. Ils ordonnerent qu'en certains jours il y auroit tréve ou suspension d'armes, sur-tout aux principales Fêtes de l'année, & durant une espace de tems avant & après. Mais ce fut S. Louis, qui s'appliqua le plus serieusement à abolir ces pernicieux usages.

Ordonnances du Roi à ce sujet.

Il fit une Ordonnance, par laquelle il declara que les parens des Chefs de guerre, quand ils ne se seroient point trouvés dans la querelle, auroient quarante jours pour se procurer des *Assurément*, ou une Tréve ou une Paix, ou pour se mettre sur leurs gardes; & que ceux qui les attaqueroient durant cet intervalle, soit en leurs biens, soit en leur personne, seroient traités comme traîtres; & que s'il se faisoit quelque meurtre, ils seroient pendus & leurs biens confisqués. Ce délai s'appella la Quarantaine du Roi. Il y eut sur cet article un conflit de Jurisdiction entre les Hauts Justiciers & les Juges Roïaux, ceux-ci prétendant que l'infraction de cette Ordonnance étoit un cas Roïal dévolu à leur Tribunal, & les autres soûtenant que le Jugement en devoit appartenir à leur haute Justice. La chose paroît avoir été reglée de maniere, que si les Hauts Justiciers prévenoient les Juges Roïaux, en se saisissant les premiers de la cause, la connoissance leur en appartenoit; & que si au contraire les Juges Roïaux prévenoient les Hauts Justiciers, ce seroit à eux à en juger; ce qui marque que cette Ordonnance, de façon ou d'autre, fut mise en execution.

Il ordonna encore, que ceux qui posséderoient des Terres en Baronnie, auroient droit d'obliger les parties à la Tréve ou à l'*Assurément*; ce qui n'étoit pas auparavant en leur pouvoir, quant à l'*Assurément*, qu'ils ne pouvoient donner que sur la requisition d'une des parties.

1257. Enfin, en l'année 1257. dont j'ai commencé à raconter les faits, il fit à S. Germain en Laye une autre Ordonnance datée du mois de Janvier, par laquelle il défendit absolument toutes ces guerres. Il y a apparence qu'il fut obéï par la plûpart de la Noblesse, au moins si nous en jugeons par ce que dit en general un de ses Historiens, que depuis qu'il fut de retour de la Terre-Sainte, les Sujets eurent pour lui tant de veneration, qu'il s'en

Nangius in Gestis Ludov.

trouva peu qui osassent s'élever contre ses ordres, & que quelques-uns qui oserent le faire, en furent severement punis. Mais au plus tard un peu après sa mort, ces desordres recommencerent, comme on le voit par plusieurs Ordonnances de ses Successeurs. Ce ne fut que peu à peu que cet usage fut entierement aboli, & on en voïoit encore des restes du tems de Louis XI. 1257.
S. Louis, quelque tems après les Ordonnances dont je viens de parler, tâcha aussi d'abolir la preuve de l'innocence par le duel, laquelle étoit en usage dans les Jugemens. Elle n'eut plus de lieu dans les Terres qui dépendoient immédiatement de la Justice Roïale; mais peu de Seigneurs Hauts Justiciers imiterent son exemple, & il n'entreprit pas de les y forcer.

Traité particulier qu'il conclut avec le Roi d'Arragon.

Le Roi, qui suivoit toûjours son dessein d'établir une solide Paix en son Roïaume, conclut dans cette vûe l'année suivante deux importans traités avec deux de ses voisins Jacques I. Roi d'Arragon, & Henri III. Roi d'Angleterre.

Quoique presque de tout tems les Rois d'Arragon eussent vêcu en Paix avec les Rois de France, il y avoit toutefois entre eux de grands sujets ou des prétextes plausibles de guerre, s'ils avoient voulu s'en servir. Il est certain, & je l'ai fait remarquer de tems en tems dans la suite de l'Histoire, que non seulement tous les païs d'en-deçà des Pyrenées avoient été du Domaine de la Couronne; mais encore que le Comté de Barcelone, le Comté de Roussillon, & plusieurs autres Villes & Terres d'au-delà de ces montagnes, en étoient des Fiefs mouvans: que dans ces païs on datoit les Monumens publics des années du Regne des Rois de France, jusqu'au Concile de Tarragone, qui changea cet usage du tems de Philippe Auguste; mais d'autres affaires empêcherent ce Prince d'en tirer raison. Les Rois d'Arragon descendoient des Comtes de Barcelone, & étoient entrés dans tous leurs droits & dans toutes leurs obligations, & par conséquent dans celle de rendre à la Couronne de France les hommages que ces Comtes lui devoient: & S. Louis auroit eu droit de les exiger des Rois d'Arragon.

D'autre part, les Rois d'Arragon avoient des prétentions sur le Comté de Toulouse, sur l'Albigeois, sur le Rouergue, sur le Querci, sur le Gevaudan, sur Carcassonne, sur Besiers, sur Narbonne, sur Nîmes, sur Agde, & sur quantité d'autres Domaines voisins de ces Villes, ou enclavés dans ces Territoires.

1257. L'on voit en effet dans l'Histoire des guerres des Albigeois, que la plûpart de ces Domaines n'étoient regardés que comme des Arriere-Fiefs de la Couronne de France, & que Pierre d'Arragon pere de Jacques, s'en faisoit rendre les hommages, comme de Fiefs immediatement mouvans de la sienne. Tout cela étoit fondé sur la possession, ou sur des alliances par des mariages. Alfonse Comte de Poitiers frere du Roi, étoit entré en possession, ou en Seigneurie de presque tous ces Domaines, par son mariage avec la fille du Comte de Toulouse, & ne prétendoit faire hommage pour aucun au Roi d'Arragon, mais immediatement au Roi son frere. C'étoient-là autant de semences de guerres entre les deux Rois & entre leurs Successeurs.

Ces deux Princes s'aimoient & s'estimoient beaucoup l'un l'autre, & quoique tous deux fort guerriers, ils cherchoient tous les moïens d'entretenir la paix ensemble. Dès l'an 1255. ils avoient signé au mois de Mai un Compromis sur cette grande affaire, qui devoit être terminée par leurs Députés; celui du côté du Roi étoit Hebert Doïen de Baïeux: celui du Roi d'Arragon étoit Guillaume de Montgrin Tresorier de la Cathedrale de Gironne. On devoit s'en rapporter à ce qu'ils décideroient; il y avoit pour le dédit trente mille marcs d'argent, & l'affaire devoit être terminée dans l'espace d'un an, à compter depuis la S. Jean-Baptiste de cette année-là, jusqu'à l'autre S. Jean de l'année suivante. La chose toutefois ne put être reglée alors, & ne le fut qu'en l'an 1258. par le Traité de Corbeil, où selon l'Histoire d'Espagne, les deux Rois se trouvérent en personne. Elle le fut de la maniere qu'on le voit dans l'Acte publié à Barcelone par le Roi d'Arragon au mois de Juillet.

Litteræ Compromissionis in Appendice Marcæ Hispanicæ.

1258.

Mariana, l. 13. c. 1. *Ibid.*

On expose d'abord dans cet Acte les prétentions du Roi de France sur les Comtés de Barcelone, d'Urgel, de Besalu, de Roussillon, de Lampourdan, de Cerdagne, de Conflans, de Gironne & d'Ausone, appellée aujourd'hui Vic, & sur toutes leurs dépendances. En second lieu, les prétentions du Roi d'Arragon sur Carcassonne, le Rasès, le Lauraguès, Termes, Bésiers, Agde, Albi, Rodès, Foix, Cahors, Narbonne, Minerbe, Frenolhedes, le païs de Sault, Pierre Pertuse *, Cardone, le Gevaudan, Nîmes, Toulouse, S. Giles, & sur toutes leurs dépendances. Ensuite il est déclaré que le Roi de France, par accord

Acta Concordiæ inter Reges Ludov. IX. & Jacobum.

* Petra Pertusa, c'est peut-être Roque Partus au Diocese d'Usès.

fait avec le Roi d'Arragon, renonce pour lui & pour ses Successeurs à tous les droits qu'il a pû & qu'il pourroit desormais prétendre sur tous les païs nommés dans le premier article. Il est pourtant marqué ailleurs que le Roi d'Arragon fit hommage au Roi pour le Comté de Roussillon. D'autre part le Roi d'Arragon de la même maniere à tous les droits qu'il pourroit avoir sur les païs nommés dans le second article, & à tous ceux generalement qui avoient été possedés, soit en Domaine, soit en Seigneurie, par Raimond dernier Comte de Toulouse. On ajoûta quelques explications ou restrictions peu importantes. Ce Traité aïant été ratifié à Barcelone, le Roi d'Arragon renonça encore en faveur de la Reine Marguerite, & de celui de ses enfans qu'elle jugeroit à propos, à tous les droits qu'il pourroit avoir sur les Comtés de Provence & de Forcalquier, aussi-bien que sur les Villes d'Arles, d'Avignon & de Marseille. Ce fut en cette même année, & au même lieu que fut arrêté le mariage de Philippe second fils de France, avec Isabelle fille du Roi d'Arragon, mais ce mariage, à cause de l'âge du Prince & de la Princesse, ne s'accomplit que quelques années après, c'est-à-dire, l'an 1262.

1258.
Tresor des Chartres, cité par Sainte Marthe.

Invent T. 5. p. 143. T. 2. Provence 55. Mem de du Puy, T. 1. p 15. Spicilegii, T. 2.

Ce Traité fut très-avantageux à la France, qui n'y ceda que des droits, qu'il lui étoit impossible de faire valoir sur des païs situés au-delà des Pyrenées, pour demeurer en possession incontestable d'un grand nombre de Villes & de Domaines très-considerables en deça. Les Rois d'Arragon fort long-tems après firent des tentatives pour se relever de cet accord; mais ce fut toûjours en vain.

Autre avec le Roi d'Angleterre.

L'autre Traité, qui se commença cette même année-là avec l'Angleterre, mais qu'on ne conclut que l'année suivante, n'agréa pas tant aux François: ce fut au moins malgré le Conseil que le Roi le fit.

Le Roi d'Angleterre entroit alors beaucoup dans les interêts du Pape contre Mainfroi, Tuteur & Administrateur des Etats du jeune Conradin, petit-fils de l'Empereur Frideric. Il en avoit deux raisons essentielles. La premiere, qu'Edmond son second fils avoit été investi du Roïaume de Sicile par Innocent IV. au refus de Charles d'Anjou, sur qui ce Pape avoit d'abord jetté les yeux pour cette investiture, après la mort de Frideric; & le Pape Alexandre IV. avoit depuis confirmé ce qu'Innocent avoit fait en faveur d'Ed-

1258. mond. En second lieu, Guillaume Comte de Hollande, qu'Innocent avoit fait élire Roi des Romains, pour l'opposer à la Famille de Frideric, aïant péri malheureusement en Frise, Richard Comte de Cornouaille frere du Roi d'Angleterre avoit été élû en sa place par les Partisans du Pape. C'étoit-là de grands bienfaits dont la Maison d'Angleterre avoit été comblée par le S. Siege, supposé qu'il eût été aussi aisé de donner la possession de ces Etats, que l'investiture & les titres. Le Roi d'Angleterre s'en faisoit cependant grand honneur, & s'imaginoit être devenu par là beaucoup plus redoutable à la France qu'il n'étoit auparavant.

Dans cette idée, & avec la connoissance qu'il avoit de la tendresse de conscience de Saint Louis, il lui envoïa une Ambassade composée des plus considerables de son Etat, pour lui demander la restitution de toutes les Provinces & de tous les Domaines, que Philippe Auguste avoit enlevés à la Couronne d'Angleterre. Le Roi les reçût avec beaucoup d'honnêteté, & ne fit aucunement paroître qu'il fût choqué de leur demande. Mais les Princes ses freres & tous les Seigneurs de la Cour aïant appris le sujet qui les amenoit, les traiterent assés mal en certaines occasions, & plaisantoient en toutes rencontres sur les chimeres d'une telle Ambassade. Les Ambassadeurs s'en mirent peu en peine quand ils eurent vû que le Roi ne refusoit pas d'entrer en Traité, pour une paix stable, au lieu de simples prolongations de Tréve, qui depuis un très-grand nombre d'années, ne faisoient que suspendre une guerre, qu'on prévoïoit devoir être très-funeste aux deux Couronnes.

Matthieu Paris.

Ils s'en retournerent avec quelque esperance, & peu de tems après il en revint d'autres, parmi lesquels étoit un Envoïé de Richard Roi des Romains, qui conjura le Roi de faire justice à son maître pour le Comté de Poitou, dont il avoit été autrefois investi par le Roi d'Angleterre son frere. Ceux-ci n'avancerent gueres davantage que les autres; mais en partant, ils laisserent à la Cour l'Abbé de Vestminster, pour entretenir la négociation.

Ibid.

Durant ce tems-là les Grands d'Angleterre, bien plus jaloux encore de leurs privileges, & de leurs prérogatives, qu'ils n'étoient chagrins de la puissance du Roi de France, faisoient beaucoup de peine à leur Roi. Et comme ils apprehendoient que Saint Louis, en cas de division, ne prît son

Ibid.

parti contre eux, ils lui députerent quelques-uns de leur Corps un peu avant l'Assemblée du Parlement, qui devoit se tenir à Oxfort, pour le prier de ne point se mêler des affaires d'Angleterre, l'assurant que tout le but de ce Parlement étoit de réformer des abus, qui s'étoient glissés dans le Gouvernement, & qu'il ne s'y feroit rien que pour le bien commun du Roïaume, & pour le repos de l'Europe. On ne sçait point la réponse que fit le Roi ; mais apparemment il ne voulut point alors entrer dans ces démêlés. 1258.

Il s'agissoit dans ce Parlement, sur-tout de deux choses. La premiere étoit de remettre en vigueur toutes les Loix contenues dans la fameuse grande Chartre, dont j'ai parlé en quelques occasions sous les regnes précedens. Et la seconde étoit d'obliger Henri à faire sortir d'Angleterre les Poitevins. On désignoit par ce nom les quatre fils du feu Comte de la Marche, qui étoient freres de mere du Roi d'Angleterre.

Isabelle d'Angoulême après la mort du Roi Jean Sans-Terre son mari, s'étant remariée à ce Comte, ces quatre Seigneurs avoient passé en Angleterre, où le Roi leur avoit donné de grands Domaines, & l'Evêché de Vinchester à un d'eux nommé Odomar, ou Aimar. Leur grand credit donna de l'ombrage aux Anglois. On vouloit à toute force qu'ils remissent leurs Châteaux entre les mains du Parlement, & qu'ils repassassent dans leur païs, avec tous les François & les autres étrangers qu'ils avoient amenés en grand nombre ; & pour les empêcher de faire venir des Troupes de France, où ils possedoient beaucoup de Terres, la Noblesse Angloise se saisit de tous les Ports; & après s'être confédérée, marcha en armes à Oxfort pour y tenir le Parlement.

Comme ce parti étoit le plus fort, & que le Roi n'avoit dans ses interêts que ces quatre Seigneurs, Richard son frere & quelque peu d'autres, ils le contraignirent, & le Prince Edouard son fils, à jurer de nouveau l'observation de la grande Chartre, & à consentir au départ des Seigneurs de la Marche. Ceux-ci furent contraints d'obéïr. Ils s'embarquerent pour repasser en France, & eurent le chagrin de se voir enlever une très-grande quantité d'argent qu'ils esperoient emporter d'Angleterre, & qui fut confisqué pour être emploié au profit du Roïaume, selon que le Parlement le jugeroit à propos.

1258. *Juin.*

Ils aborderent à Boulogne, & envoïerent à la Cour demander au Roi la permission de passer par la France pour retourner ches eux. Elle leur fut refusée d'abord à l'instance de la Reine qui les haïssoit, parce qu'ils en avoient très-mal usé envers la Reine d'Angleterre sa sœur, dans le tems qu'ils avoient été à la Cour de Henri. Ils obtinrent neanmoins quelque tems après des Passe-ports, par la compassion que le Roi eut de leur malheur.

Du Tillet Recueil de Traités, &c.

Henri aïant satisfait son Parlement en consentant au départ des Seigneurs de la Marche, reprit sa négociation avec le Roi, & il se fit pour cela une nouvelle prolongation de Tréve. Les prétentions du Roi d'Angleterre étoient exhorbitantes. Il ne demandoit pas moins que la restitution de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, du Perigord, du Limousin, en un mot, tout ce que ses Ancêtres avoient possedé en France. Le Roi n'avoit garde de l'écouter sur tout cela, mais son dessein étoit de faire la Paix avec lui, en lui rendant quelque partie de ce qu'il demandoit, & à condition qu'il feroit une cession absolue de tout le reste à la Couronne de France. Le Conseil du Roi étoit d'avis que l'on ne rendit rien, & comme ses Ministres croïoient que c'étoit par principe de conscience que le Roi pensoit à cette restitution, que Philippe Auguste avoit faite de tous les Domaines d'Angleterre pour crime de felonie & pour avoir refusé de comparoître comme un Vassal à la Cour des Pairs, après avoir tué de sa propre main Artur Comte de Bretagne.

Joinville.

Le Roi leur répondit, que ce n'étoit point par scrupule qu'il en usoit ainsi; qu'il étoit persuadé que sa possession étoit legitime, mais qu'il vouloit absolument rétablir la paix entre les deux Etats; & que s'il cedoit quelque chose, ce ne seroit qu'avec une compensation, qui feroit honneur à la Couronne.

Articles qu'il contenoit.

Du Tillet Recueil des Traités entre les Rois de France & d'Angleterre tirés du Trésor des Chartes.

Son parti étant pris là-dessus les Plenipotentiaires des deux Etats, après quelques Conferences, convinrent au mois de Juin des Articles suivans. 1. Que le Roi cederoit à l'Angleterre, le Limousin, le Querci & le Perigord, se retenant les hommages pour les Terres, que les Princes ses freres pourroient avoir dans ces trois Provinces, en dédommageant le Roi d'Angleterre pour cette exception. 2. Que le Roi rendroit aussi Agen & l'Agenois, que le Comte de Poitiers tenoit alors en chef de sa femme Jeanne,

ne, heritiere du Comte de Toulouse, en cas que par la mort du Comte & de la Comtesse de Poitiers, ce païs lui revint ou à ses Successeurs. Que si ce Canton ne lui revenoit pas, ni à ses Successeurs, le Roi ou ses Successeurs dégageroient, pour en ceder les hommages au Roi d'Angleterre, excepté l'hommage des Princes ses freres, s'ils y possedoient quelque chose; & tout cela supposé que le Roi d'Angleterre pût prouver devant des Arbitres dont on conviendroit, les droits qu'il prétendoit avoir sur ce Domaine. On fit le même reglement sur quelques Terres du Querci. 3. On arrêta la même chose touchant la partie de la Xaintonge au-delà de la Charente, que le Comte de Poitiers possedoit pareillement, & qu'il retiendroit pendant sa vie. 4. Que le Roi d'Angleterre tiendroit de la Couronne de France, non seulement tous les païs qu'on lui rendoit, mais encore ce qu'il possedoit actuellement en deçà de la mer : sçavoir Bourdeaux, Baïonne & tout le reste de la Gascogne avec toutes les Isles; qu'il en feroit hommage-lige comme Pair de France & avec le titre de Duc de Guienne, & qu'il rempliroit exactement tous les devoirs de Vassal. 5. Qu'à l'égard des hommages des Comtés de Bigorre, Armagnac, & Fesensac, la chose seroit reglée par des Arbitres. 6. Que le Roi d'Angleterre ne pourroit plus être inquieté sur tout le passé, pour avoir manqué à rendre les hommages, à faire les services, à païer certains droits & autres charges semblables. 7. Que le Roi donneroit au Roi d'Angleterre la somme d'argent necessaire pour la solde de cinq cens Chevaliers entretenus pendant deux ans, ce qui fut depuis évalué à cent trente-quatre mille livres. 8. Que moïennant tous ces avantages que le Roi faisoit au Roi d'Angleterre, ce Prince & Edouard son fils aîné renonceroient à tous les droits qu'ils prétendoient avoir sur le Duché de Normandie, sur les Comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou, & sur tout ce qu'ils pouvoient avoir possedé en deçà de la mer, excepté les choses specifiées dans les autres articles. 1258.

Après qu'on eut fait les sermens accoutumés de part & d'autre pour l'observation du Traité, on fit aussi jurer toutes les Villes & Communautés du Duché de Guienne, pour l'assurance du même Traité. Elles s'obligerent en cas de contravention du côté du Roi d'Angleterre d'en procurer la satisfaction dans l'espace de trois mois au jugement de la Cour des Pairs; & il fut ar-

1258.

rêté que cette assûrance de la part des Villes seroit renouvellée de dix ans en dix ans.

Le Traité fut porté en Angleterre par Gui de Neaufle Doïen de Saint Martin de Tours, par Odon Tresorier de l'Eglise de Bayeux, & par un Chevalier nommé Richard de Menou. Il fut ratifié par Henri, par Richard Roi des Romains, par les deux fils de Henri Edouard & Edmond, & par les Prélats & Barons d'Angleterre. Le Roi d'Angleterre vint à Paris, fit hommage au Roi de tout ce qu'il possedoit en France, & fut rétabli au nombre des Pairs en qualité de Duc de Guienne.

Ce Traité en langue Latine est dans les MSS de Brienne, vol. 28. à la Bibliotheq. du Roi avec plusieurs autres pieces qui y ont rapport. Nangius in Gestis Ludovici.

Ce Traité fut désapprouvé en France par beaucoup de gens, qui étoient d'avis qu'au lieu de faire la paix, il valoit mieux faire la guerre au Roi d'Angleterre. Que ce Prince ne possedant plus en France que Bourdeaux, Baïonne, & quelques autres Places en Gascogne, il eût été aisé au Roi, qui étoit parfaitement maître en France, tandis que Henri ne l'étoit gueres en Angleterre, de le dépouiller de ce reste : qu'il avoit un juste sujet de guerre, vû que depuis un très-grand nombre d'années, le Roi d'Angleterre n'avoit point rendu ses hommages, & que cette seule faute dans un Vassal meritoit en toute justice la confiscation des Fiefs qu'il tenoit de son Seigneur.

1259.

A en juger par les suites funestes des guerres, que ces Domaines des Anglois leur donnerent lieu de faire à la France, sous les regnes de ses Successeurs, cet avis étoit le meilleur selon les Loix de la bonne politique : mais le Roi, qui avoit toûjours quelques scrupules sur la justice de la confiscation faite par son aïeul des Domaines du pere de Henri, lui fit préferer la sureté de sa conscience à tout le reste ; & il crut d'ailleurs que la renonciation absolue que le Roi d'Angleterre, avec tous les Seigneurs Anglois faisoient au Duché de Normandie, au Poitou, au Maine, à l'Anjou, à la Touraine, l'honneur d'avoir un Roi pour Vassal, & enfin une guerre épargnée, dont après tout les évenemens sont toûjours incertains, devoient être mis en balance, & l'emporter en cette occasion.

Mort du Prince Louis, fils aîné du Roi.

Nangius in Gest. Ludov.

Le Roi d'Angleterre durant son sejour à Paris maria sa fille Beatrix avec Jean de Bretagne fils du Comte Jean I. de Bretagne. Mais la joie de ces nôces fut bien troublée par la mort du Prince Louis fils aîné de Saint Louis, qui mourut à l'âge de seize ans, un des derniers jours de cette année. C'étoit un jeune

Prince bien fait, de grande esperance, que le Roi avoit déja beaucoup formé, pour s'en faire un digne Successeur. Il devoit épouser dans quelques mois l'Infante de Castille, suivant un Traité qui en avoit été fait quatre ans auparavant. Le Corps fut d'abord exposé dans l'Eglise de Saint Denys, pour être ensuite enterré à Roïaumont. Il fut porté, pendant une partie du chemin par les plus grands Seigneurs de France, & par le Roi d'Angleterre même. Sa mort éleva Philippe second fils de S. Louis à la qualité d'Heritier présomptif de la Couronne, & Isabelle Infante d'Arragon, dont le mariage avec Philippe avoit aussi été arrêté au Traité de Corbeil dont j'ai parlé, se vit destinée à remplir sur le Trône de France la place qu'y devoit occuper l'Infante de Castille, si Louis ne fût pas mort. 1260.

Après deux ans & demi, que le Roi emploïa à faire divers voïages dans son Roïaume, à des Fondations de Maisons Religieuses & d'Hôpitaux, & à faire plusieurs Ordonnances utiles à l'Etat, ce mariage s'accomplit à Clermont en Auvergne. Il pensa être rompu sur le point de l'execution, par une difficulté que la pieté du Roi fit naître, & dont voici l'occasion. 1261. Nangius. 1262.

Mainfroi Tuteur du jeune Conradin, non content de cette qualité, qui devoit finir après quelques années, s'empara de la Couronne de Sicile, que ses partisans de concert avec lui l'obligerent d'accepter. Alors le Pape Alexandre IV. renouvella ses instances auprès du Roi d'Angleterre, pour l'obliger à soûtenir non pas Conradin, mais Edmond d'Angleterre son fils, à qui ce Pape avoit déja donné l'investiture du Roïaume de Sicile. Mais les brouilleries de son Roïaume, qui croissoient tous les jours, ne lui permettoient pas de penser à la conquête d'une Couronne aux extrêmités de l'Italie. Sur ces entrefaites Alexandre mourut, eut pour Successeur Urbain IV. natif de Troïe en Champagne, qui fort embarrassé des guerres que ses Prédecesseurs lui avoient laissées sur les bras, eût fort souhaité de les finir par quelque voie où l'honneur du S. Siege n'eût point été interessé. Pour cet effet il traitoit en même-tems & avec Elizabeth mere de Conradin, & avec Mainfroi. Celui-ci tâchoit de son côté de se faire des appuis, pour se maintenir en possession de la Couronne de Sicile malgré les efforts du Pape, qui avoit fait publier une Croisade contre lui.

Mainfroi avoit une fille unique nommée Constance, qu'il of-

1262.

froit à Jacques Roi d'Arragon, pour Pierre d'Arragon son fils aîné. L'offre tenta ce Roi, par l'esperance de voir entrer le Roïaume de Sicile dans sa famille. Cependant, comme il vouloit ménager le Pape, il lui envoïa des Ambassadeurs, pour tâcher de l'accommoder avec Mainfroi. Mais n'en aïant pû venir à bout, il passa outre, & traita avec Mainfroi du mariage proposé.

Cette négociation étoit fort avancée, lorsqu'on s'assembla à Clermont pour le mariage de Philippe de France avec Isabelle fille du Roi d'Arragon; & ce fut delà que vint la difficulté du Roi: car aïant eu nouvelle de ce Traité, il dit au Roi d'Arragon qu'il ne pouvoit se résoudre à marier son fils avec la fille d'un Prince, qui pensoit à s'allier avec le plus grand persecuteur, que l'Eglise eût jamais eu. Le Roi d'Arragon fut fort embarrassé de cette déclaration que lui faisoit le Roi; & le Pape en aïant été informé, en fit par Lettres de grands remerciemens à ce Saint Prince. Cependant le Roi d'Arragon avec son Conseil chercha des temperamens, pour ne pas laisser échapper un parti si avantageux à sa fille; & enfin l'on convint que le Roi d'Arragon déclareroit par un écrit authentique, qu'en faisant épouser à son fils la fille de Mainfroi, il ne prendroit aucun engagement contre les interêts de l'Eglise, & ne feroit jamais rien en vertu de ce mariage, qui pût préjudicier à l'alliance de l'Arragon avec la France. Le Roi de l'avis de son Conseil se contenta de cette protestation, qui fut signée par plusieurs Evêques & Seigneurs des deux Nations, & le mariage se fit.

Epist. Urbani IV. ad [illegible] IX.

Inventaire des Chartes Tom. 5. Arragon, 1. p. 144. an. 1262.

Celui de Pierre d'Arragon avec la fille de Mainfroi suivit bientôt après. Les nôces furent celebrées à Montpellier, qui étoit encore alors du Domaine des Rois d'Arragon. Jacques tint sa parole; & ne fit rien dans la suite en faveur de Mainfroi contre les interêts de l'Eglise. Ce qui n'empêcha pas neanmoins qu'après quelques années, ce mariage ne produisît des dissentions bien funestes entre les maisons d'Arragon & d'Anjou. L'occasion fut l'investiture du Roïaume de Sicile, que le Pape pensoit dès-lors à donner à Charles Comte d'Anjou frere du Roi. Mais comme la chose ne se conclut pas si-tôt, je dois auparavant raconter ce qui se passa en France touchant les affaires d'Angleterre.

Affaires d'Angleterre.

Depuis le Parlement d'Oxfort tenu l'an 1258. l'animosité en-

1262.

tre le Roi & la Nobleſſe augmentoit toûjours. Ce Prince avoit non ſeulement juré l'obſervation de la grande Chartre, que les Anglois regardent comme le frein, & les Rois comme l'aneantiſſement de l'autorité Roïale: non ſeulement il avoit ſouſcrit au départ des Etrangers, & en particulier de ſes quatre freres les Seigneurs de la Marche, en qui il avoit toute ſa confiance; mais encore dans la crainte de quelque choſe de pis, il avoit conſenti au choix de vingt-quatre perſonnes, pour travailler à reformer le Gouvernement; & il avoit été ordonné que ce qui ſeroit déterminé par ce Conſeil à la pluralité des voix, ſeroit inviolablement executé; qu'on leur remettroit entre les mains toutes les Fortereſſes du Roïaume, & qu'ils nommeroient tous les ans les Juſticiers, les Chanceliers, & les autres principaux Officiers du Roïaume pour l'adminiſtration de l'Etat.

Litteræ Communitatis Angliæ ad Alexandr. Papam apud Math. Paris in Additamentis.

Après de telles démarches, Henri n'avoit plus que le nom de Roi. Il étoit à la diſcretion de ſes Barons, dont le Chef, ou du moins celui qui avoit le plus de credit & d'autorité, étoit Simon de Montfort Comte de Leiceſtre; la Ville de Londres s'étoit jointe aux Seigneurs, & dans une Aſſemblée de la Ville, les principaux Bourgeois avoient ſigné l'Acte d'adjonction. Ce Prince étoit dans un extrême embarras; & afin de s'en tirer, il écrivit au Pape, pour le prier de l'abſoudre du ſerment qu'il avoit fait au Parlement d'Oxfort. Il l'obtint ſans beaucoup de peine: mais il étoit lié par d'autres nœuds, que par celui de ſon ſerment, deſquels l'abſolution du Pape ne le dégageoit pas; & cette abſolution même devoit lui faire apprehender qu'on ne ſe ſaisît de ſa perſonne. C'eſt pourquoi il ſe jetta dans la Tour de Londres, s'y fortifia, & ſe ſervit d'un grand Tréſor qu'il y avoit amaſſé depuis long-tems pour regagner les Bourgeois de la Ville, & pour y lever des Soldats. De ſorte que les Seigneurs Anglois s'étant preſentés quelques jours après avec des Troupes, pour entrer dans Londres, on leur ferma les portes.

On étoit ſur le point de voir une guerre civile s'allumer dans tout le Roïaume. Il ſe fit des Aſſemblés en divers endroits, la plûpart contraires aux interêts du Prince. Chacun prenoit parti, quelques-uns en changeoient de tems en tems ſelon les conjonctures, comme il a coûtume d'arriver en ces ſortes de rencontres, & ſur-tout en Angleterre. Il ſe fit diverſes négociations entre le Sujet & le Souverain, mais inutilement pour la plûpart. Enfin le

1262.

Roi de France, qui ne fut jamais tenté de profiter de ces brouïlleries, comme il auroit pû faire, & comme bien d'autres Princes que lui auroient fait, touché des malheurs de l'Angleterre, & sollicité par les Lettres du Pape Urbain, fit entendre qu'il étoit prêt de s'emploïer à pacifier ces troubles, supposé qu'on lui proposât de se charger de la médiation. La Noblesse d'Angleterre devoit être moins disposée à y consentir que Henri, parce que durant ces mouvemens, quelques François, par l'ordre ou avec la permission du Roi, avoient passé la mer pour aller grossir les Troupes Roïalistes; neanmoins les deux partis s'accorderent à prendre cette voie d'accommodement.

1263. Matth. Paris.

On tint des Conferences sur ce sujet à Boulogne à deux diverses reprises, mais sans effet. Toutefois à la fin, comme les Seigneurs sçûrent que le Roi de France avoit promis au Roi d'Angleterre de prendre hautement son parti, si les troubles continuoient, on fit de part & d'autre au mois de Decembre une espece de compromis, par lequel on s'en rapporta à l'arbitrage de Louis sur tout ce qui s'étoit fait au Parlement d'Oxfort, & depuis ce tems-là jusqu'au mois de Novembre précedent, pourvû que la chose fût décidée avant la Pentecôte de l'année suivante. On voit encore à la Bibliotheque du Roi les Lettres du Roi d'Angleterre, & celles des Barons Anglois au Roi, par lesquelles ils s'engageoient à se soumettre à son jugement. Tout étant reglé à cet égard, le Roi & la Reine d'Angleterre, le Prince Edouard, la plûpart des Evêques & des Seigneurs de leur parti, aussi-bien que les principaux de la Noblesse confédérée, excepté le Comte de Leicestre, passerent la mer, & se rendirent à Amiens vers la Fête des Rois. Le Roi y arriva aussitôt après: & ce fut là, que se plaida une des causes des plus singulieres, qu'on eût encore vûe, par la qualité des parties; d'un côté le Souverain, & de l'autre les Sujets, qui en se soumettant de concert au jugement de Louis, faisoient d'une maniere bien glorieuse à ce Prince l'éloge de sa sagesse, de sa droiture, & de son équité.

Compromissum Regis & Baronum Angliæ T. II. Spicileg. ad 1263. MSS de Brienne à la Bibliotheque Roiale, vol. 27.

Ibid.

Après quelques jours, qui furent emploiés à écouter les raisons des deux partis, ils ratifierent de nouveau le Compromis; & le Roi parlant en Juge Soûverain, & en termes de commandement absolu *, prononça l'Arrêt, qui tenoit l'Angleterre &

* *Cassamus, irritamus, decernimus, &c.*

la France, & même toute l'Europe en suspens; par cet Arrêt 1263.
il cassa & annulla tous les Articles arrêtés dans le Parlement d'Oxfort, comme des innovations préjudiciables & injurieuses à la Majesté Roïale, déclara nuls les sermens, que le Roi d'Angleterre avoit faits par force pour l'observation de ces Articles; ordonna que les Forteresses, qui avoient été mises entre les mains des vingt-quatre Députés du Parlement, seroient remises en la puissance, & en la disposition du Roi; qu'il pourroit, comme il avoit fait jusqu'alors, disposer des grandes charges de l'Etat, admettre dans son Conseil tous ceux qu'il jugeroit à propos, & rentrer dans toute la puissance & dans tous les droits légitimement possedés par ses prédecesseurs: mais que ce qui étoit des Chartres, qui contenoient les privileges & les libertés de la Nation, il n'y seroit en rien dérogé.

Le contenu de cet Arrêt qui maintenoit chacun dans ses anciens droits, en faisoit sentir la justice. En effet plusieurs Seigneurs renoncérent à la ligue, & prirent le parti du Roi d'Angleterre. Mais en matiere de faction, les Chefs pour l'ordinaire ne s'accommodent gueres de ce qui termine les differends. La plûpart se récrierent contre l'Arrêt: mais le Comte de Leicestre en aïant été informé, prit un autre tour, & prétendit que tous les Articles d'Oxfort n'étant fondés que sur la grande Chartre, les Confederés avoient gagné leur cause, puisque par l'Arrêt même du Roi de France, elle subsistoit en son entier. Desorte qu'un jugement si celebre & si authentique n'eut point d'autre effet, que de faire rentrer dans leur devoir les moins passionnés des factieux, ou ceux qui mécontens de la faction même étoient bien-aise d'avoir occasion de s'en séparer. 1264.

Les troubles recommencerent en Angleterre plus furieusement que jamais, Henri fut contraint de nouveau par les Rebelles de jurer l'observation des articles d'Oxfort, & cette condescendance n'aïant pas rendu meilleur l'état de ses affaires, ni rétabli la tranquillité, il fut pris prisonnier avec le Prince Edouard son fils aîné, & Richard Roi des Romains son frere, par le Comte de Leicestre à la bataille de Leuves, après laquelle ce Comte se rendit maître de presque tout le Roïaume. Matth. Paris.

Le Roi d'Angleterre implora le secours du Saint Siege. L'excommunication fut fulminée par le Pape contre les Confederés, contre la Ville de Londres, les cinq grands Ports, & tous

1264.

ceux qui entroient dans la révolte. Mais la ligue ne s'étonnoit pas beaucoup de ces Censures. Le Roi de France tenta encore de faire un accommodement dans une Conférence, qui se tint à Boulogne, & n'en put venir à bout. Mais le jeune Prince Edouard s'étant sauvé de sa prison, & aïant regagné quantité de Seigneurs, vint attaquer auprès de Evesham le Comte de Leicestre, qui avoit toûjours le Roi en sa puissance. La Bataille se donna au commencement d'Août. Le Comte la perdit, & y fut tué. Ce fut là le dénouement de cette scene, & ensuite le Roi fut délivré, remis sur le Trône, & les ligués d'Angleterre se repentirent trop tard de ne s'en être pas rapportés au jugement du Roi de France.

Mariage de Pierre de France avec Jeanne de Chatillon.

Durant ce tems-là Louis conclut le mariage de Pierre de France son quatriéme fils avec Jeanne de Châtillon heritiere des Comtés de Blois & de Chartres, & de plusieurs autres Terres & Villes dans les Païs-Bas. Ce Prince porte communément dans l'Histoire la qualité de Comte d'Alençon, qui fut une partie de son apanage. Mais il se traitoit alors en France une affaire beaucoup plus importante. C'étoit l'investiture du Roïaume de Sicile pour le Comte d'Anjou.

Ce Roïaume avoit déja un maître, sçavoir Mainfroi fils naturel de Fridéric. Il appartenoit par droit de succession à Conradin petit-fils de cet Empereur. Mais les Papes, qui soûtenoient que ce Roïaume étoit un fief du S. Siege, ne vouloient ni de Mainfroi, ni de Conradin, ni d'aucun de la famille de Fridéric, qu'ils regardoient comme l'ennemi implacable des Papes.

Le Pape Innocent IV. l'avoit offert au Comte d'Anjou dès l'an 1252. mais l'absence du Roi son frere, & l'impuissance où il étoit dans cette conjoncture de soûtenir une telle entreprise, le lui fit refuser. Cette Couronne fut ensuite offerte à Richard frere du Roi d'Angleterre, & enfin à Edmond second fils du même Roi, qui l'accepta. Mainfroi s'embarrassoit peu de toutes ces démarches des Papes, qui ne donnoient que ce qu'ils n'avoient pas, & dont lui-même étoit en possession.

Vide Rainald. in Annal. ad an. 1262. 1263. & 1264.

Investiture du Roïaume de Sicile donnée par le Pape au Comte d'Anjou.

Toutefois Urbain IV. suivant le dessein de ses Prédecesseurs, ne se rebutoit point. Et voïant que l'embarras, où se trouvoit le Roi d'Angleterre dans son Roïaume, l'empêchoit de penser à rien faire pour la conquête de la Sicile en faveur du Prince

Edmond,

Edmond, il résolut d'offrir au Roi de France cette Couronne, pour celui de ses enfans, à qui il lui plairoit de la destiner. Il paroît par quelques Lettres de ce Pape, que Louis refusa aussi son offre; ce fut apparemment pour ne pas préjudicier aux droits de Conradin, ou à ceux d'Edmond d'Angleterre, qui en avoit déja reçû l'investiture. Malgré tous ces refus, Urbain fit proposer encore la chose par Albert son Nonce au Comte d'Anjou, & ensuite par Barthelemi Pignatelli Archevêque de Cosence, qui eut ordre aussi d'aller en Angleterre, pour prier Henri de ne point s'opposer à ce dessein du Pape, puisque lui-même n'étoit pas en état de profiter pour le Prince Edmond de l'investiture qu'on lui avoit donnée. Il agit fortement auprès de la Reine de France pour ce sujet, la conjurant non seulement de ne s'y point opposer, mais encore de finir quelques differends qu'elle avoit avec le Comte d'Anjou pour des terres de Provence: ce qui pouvoit empêcher ce Prince de secourir le S. Siege dans la pressante necessité où il étoit d'être secouru. 1264.

Cependant le Roi, bien qu'il n'eût point voulu de l'investiture de la Sicile pour aucun de ses enfans, ne s'opposa point aux droits, que le Comte d'Anjou son frere acqueroit sur ce Roïaume par la donation du Pape, qui prétendoit à cause de la felonie des Princes de la famille de Fridéric, être en pouvoir de disposer de cet Etat, comme d'un Fief mouvant du S. Siege. Le Roi qui crut avec raison qu'il ne lui appartenoit pas d'entrer dans la discussion de tant de droits litigieux, laissa l'Archevêque de Cosence continuer sa négociation avec le Comte d'Anjou. Les instructions qu'Urbain avoit données à ses Agens sur ce sujet, montrent parfaitement son habileté. Mais pour mieux entendre tout le fond de ce Traité, il faut auparavant faire attention à deux points considerables, dont il y est parlé.

Le premier est, que sur le refus du Roi d'Angleterre de renoncer aux droits, que le Prince Edmond son fils avoit sur la Sicile, fondés sur l'investiture qui lui en avoit été donnée par Alexandre IV. le Pape Urbain fit sommer l'un & l'autre de comparoître en sa présence dans quatre mois, ou en personne ou par Procureur, pour exposer leurs prétentions, & pour examiner s'ils avoient accompli les conditions du Traité; mais le Roi d'Angleterre ne fit point de réponse. Epist. Clement. IV. in Spicileg. T. 9.

Le second point regarde la dignité de Sénateur de Rome, que

1264. les Romains donnerent au Comte d'Anjou durant le cours de cette négociation, & qu'il accepta, quoiqu'une des conditions proposées par le Nonce Albert pour l'investiture du Roïaume de Sicile, fut qu'il n'accepteroit point la qualité de Sénateur, si les Romains la lui offroient. Cette dignité, qui fut conferée à ce Prince, étoit au tems dont je parle, la même chose que celle de Duc ou Gouverneur de Rome. Elle avoit été instituée par les Romains, dans les brouilleries qui s'éleverent entre eux & le Pape Innocent II. six vingts ans auparavant. L'autorité de ce Sénateur avoit été en divers tems plus ou moins grande, parce qu'on lui donnoit tantôt des adjoints, tantôt elle étoit soumise au Pape, tantôt elle en étoit indépendante, selon que les Papes étoient bien ou mal avec les Romains. Elle n'étoit pas à vie, & on faisoit l'élection du Sénateur ordinairement de deux ans en deux ans. La coûtume étoit d'élire quelque Seigneur Romain; mais les Romains mal contens du gouvernement de leurs compatriotes, chasserent de leur Ville un grand nombre de ces Seigneurs sous le Pontificat d'Urbain, & voulurent avoir un Etranger pour les gouverner. Mainfroi Roi de Sicile, Pierre d'Arragon fils du Roi Jacques, & Charles d'Anjou y eurent chacun une faction pour eux. Celle de Charles l'emporta, & la dignité de Sénateur lui fut déferée, non pas pour deux ans, mais pour toute sa vie. Cela chagrina fort le Pape, qui par l'élection d'un Prince Etranger à qui l'on donnoit pour toûjours le commandement de Rome, voïoit cette Ville sur le point d'être entierement soustraite à son obéissance, & quelque reste d'autorité qu'il y conservoit durant son absence, tout à fait aneanti: car pendant les guerres d'Italie, qui duroient depuis si long-tems, les Papes ne firent gueres leur séjour à Rome; mais à Anagnie, à Viterbe, à Orviette, ou en quelque autre Place de l'Etat Ecclesiastique. Cette crainte du Pape fut un des motifs, qui le determinerent le plus à presser Charles d'Anjou d'accepter l'investiture de la Sicile, dans l'esperance qu'à ce prix, il le feroit renoncer à la qualité de Sénateur, ou du moins de Sénateur perpetuel. Les Cardinaux qu'il consulta sur un point de cette importance, furent de son avis, & c'est sur quoi ses Agens eurent ordre d'insister le plus.

Vide Rainald. ad an. 1264.

L'Archevêque de Cosence informa le Pape des dispositions qu'il trouvoit à conclure le Traité avec Charles d'Anjou, du grand fond qu'on pouvoit faire sur le courage & sur l'ambition

de ce Prince, sur l'inclination que le Roi & les François avoient à le seconder dans l'execution de ce dessein, de la facilité que la Provence, dont il étoit maître, lui donnoit pour entrer en Italie, non seulement par terre, mais encore par mer, sur-tout depuis qu'il avoit dompté les Marseillois, qui s'étoient de nouveau révoltés contre lui. Le Pape ainsi instruit de tout, envoïa en France Simon Cardinal de Sainte Cecile, pour travailler incessamment à la conclusion de ce Traité, & lui donna les ordres suivans. De ne point faire paroître d'empressement au Comte d'Anjou; mais seulement de lui marquer la bonne volonté, que le Pape avoit pour sa personne & pour toute la Famille Roïale; d'affecter même de paroître difficile sur toutes les conditions, que le Prince demanderoit, pour l'amener insensiblement à celles qu'on vouloit bien lui accorder, & à certains temperamens necessaires pour les interêts & pour la conservation de l'autorité du S. Siege; de faire agréer au Roi les Articles dont on seroit convenu; & de ne promettre au nom du S. Siege de donner à Charles l'investiture du Roïaume de Sicile, que quand tout seroit nettement arrêté.

1264.

Nangius in Gestis Ludovici.

Urbani Epist. lib. . Epist. 84. 85.

La plus grande difficulté étoit sur la dignité de Sénateur de Rome. Et sur ce point-là, le Légat avoit pouvoir du Pape de consentir que le Comte d'Anjou possedât cette dignité pendant trois ou quatre ans, & tout au plus pendant cinq ans; mais il avoit en même-tems ordre d'exiger un écrit authentique du Comte, par lequel il s'obligeroit à ne la pas retenir plus longtems, & à y renoncer même avant la fin de ce terme, s'il avoit alors conquis tout le Roïaume de Sicile, ou la plus grande partie, avec assurance d'avoir bientôt le reste. Le Légat devoit encore sur ce même article, tirer parole du Comte d'Anjou pour ce qui suit: qu'en cas qu'il manquât à accomplir les conditions marquées, il consentiroit à être frappé d'excommunication; que toutes ses Terres & Domaines, en quelque lieu de l'Europe qu'ils fussent, seroient mis en interdit; que s'il demeuroit excommunié plus d'un mois, faute de satisfaire à sa parole, dès-là il se tiendroit privé de tout le droit qu'il pouvoit avoir au *Senatoriat*; que s'il persistoit à vouloir le retenir, le Traité pour la Sicile seroit nul, & qu'il ne prétendroit plus rien sur ce Roïaume. Que le Comte feroit de bonne foi tout son possible, pour ne point s'engager aux Romains par serment touchant la perpetui-

1263. té du *Senatoriat*, ni à se réserver le pouvoir de ne le quitter, que quand il le trouveroit à propos. Que s'il ne pouvoit point se dispenser d'accepter cette dignité pour toûjours, il promettroit de s'en défaire toutes fois & quantes qu'il plairoit au Pape, ou au Successeur du Pape, quand même l'entreprise ne réussiroit pas; & cela sans attendre qu'on l'y obligeât par les procedures ordinaires en pareils cas; & qu'il declareroit expressément dans le Traité, que malgré ses engagemens avec les Romains, il ne pouvoit en conscience retenir cette charge, à cause du préjudice qu'en souffriroit le S. Siege. L'execution de cet article devoit être aussi exigée sous peine de l'excommunication, & de l'interdit dont il a été fait mention. De plus qu'en quittant le *Senatoriat*, il s'engageroit à faire ensorte auprès des Romains, qu'ils en remissent la disposition au Pape. Qu'il jureroit que tandis qu'il le posséderoit, il n'entreprendroit rien ni sur les Terres, ni sur les Domaines, ni sur les Fiefs de l'Eglise, ni contre la liberté Ecclesiastique, & que s'il manquoit sur cela en quelque point, il en feroit aussi-tôt satisfaction & répareroit le dommage.

Le Cardinal avoit ordre de ne se point relâcher sur aucune de ces conditions, & d'en obtenir, s'il le pouvoit, encore de plus avantageuses. Que si on ne les acceptoit point, il devoit rompre absolument la négociation, & retourner sur le champ vers le Pape, après avoir protesté pour le droit du Saint Siege sur la collation du *Senatoriat*, & avoir fait tous ses efforts, pour justifier au Roi sa conduite & celle du Pape, en lui representant que si le Traité ne s'étoit pas conclu, c'étoit la faute du Comte d'Anjou, & qu'au reste ce Comte ne pouvoit pas en conscience accepter le *Senatoriat* sans l'agrément du Pape.

Ibid. Epist. 93. 94.

Urbain écrivit encore des Letres sur ce dernier point au Roi & au Comte d'Anjou, pour leur exposer ses droits à cet égard, & pour leur repeter que s'il usoit de condescendance, & ne cassoit pas l'élection des Romains, c'étoit uniquement pour faciliter la conquête de la Sicile; mais que pour la perpetuité du *Senatoriat*, il n'y consentiroit jamais, & qu'il s'y opposeroit par toutes les voies que sa dignité & sa puissance pourroient lui fournir.

A quelles conditions le Comte d'Anjou l'accepta.

Quelques difficultés que le Comte d'Anjou pût avoir sur diverses circonstances de cette affaire, l'esperance d'une Couron-

ne, & les instances de la Comtesse Beatrix sa femme, qui vouloit à quelque prix que ce fût être Reine comme ses trois autres sœurs, le firent passer par dessus toutes ces difficultés; & il consentit à tout ce que le Legat lui proposa; mais ce n'étoit là que comme un préliminaire, & il y avoit encore beaucoup d'autres choses à regler touchant l'investiture du Roïaume de Sicile. Le Pape en avoit fait un long détail dans un Memoire, dont le Legat étoit chargé, & qu'il devoit communiquer au Roi & au Comte d'Anjou. Il concernoit principalement la sureté & la liberté entiere de l'Etat Ecclesiastique contre les entreprises, qui se pourroient faire par le Roi futur, les moïens d'empêcher que ce Roïaume ne fût jamais joint à l'Empire, la dépendance qu'il devoit avoir du Saint Siege, la succession de ce Roïaume après la mort du Comte d'Anjou, & les mesures qu'il falloit prendre, pour en faire la conquête contre Mainfroi, qui en étoit en possession.

1264.
Monach. Paravin. Chronic.

Vide Spicileg. T. 9. p. 214. & sequent.

Pour le premier article, le Comte devoit renoncer pour lui & pour ses Successeurs à toutes prétentions sur la Ville de Benevent, sur Rome, sur la Campagne, sur le Duché de Spolete, sur la Marche d'Ancone, sur le patrimoine de S. Pierre dans la Toscane, & sur tout autre Domaine ou Fief de l'Eglise, sans jamais pouvoir prétendre y avoir, ni acquerir aucune autorité ou dignité de quelque espece qu'elle pût être, sous peine d'excommunication.

Le point de la succession devoit être reglé de la sorte; qu'au défaut d'heritiers legitimes, le Roïaume devoit retourner au Saint Siege & être entierement remis à la disposition du Pape. Que les descendans en droite ligne du Comte d'Anjou, excepté les fils naturels, succederoient à la Couronne, tant mâles que femelles, ensorte que les fils seroient preferés aux filles, & l'aîné au cadet. Que si le Comte d'Anjou mouroit sans enfans, Alfonse Comte de Poitiers son frere, s'il lui survivoit, seroit admis à la succession, & qu'au défaut d'Alfonse, ce seroit un des fils du Roi de France, & qu'entre les fils du Roi de France, ce seroit le plus âgé après celui qui devoit succeder à la Couronne de France; que si le Comte de Poitiers mouroit avant le Comte d'Anjou, les enfans du Comte de Poitiers ne succederoient point, & que ce seroit le fils du Roi de France: & que pareillement, si ce fils du Roi de France ne survivoit pas au

1264. Comte d'Anjou, les enfans de ce fils de France ne seroient pas reçûs à la succession; mais qu'en ce cas le Roïaume reviendroit au Saint Siege, & à la disposition du Pape. Que si le Comte de Poitiers, ou le fils du Roi de France venoient à la Couronne par la mort du Comte d'Anjou, & qu'ils mourussent sans enfans, ou que leur branche vînt avec le tems à manquer, le Roïaume de Sicile & tout ce qui en dépend reviendroit encore à l'Eglise Romaine. Que si neanmoins dans la suite des tems, les Successeurs du Comte d'Anjou ou du Comte de Poitiers, ou du fils du Roi de France mouroient sans enfans, la succession iroit aux Collateraux, soit superieurs, comme sont les oncles & les tantes, soit inferieurs, comme les neveux & les nieces, jusqu'au quatriéme dégré, soit qu'ils fussent mariés ou non mariés, pourvû que ceux qui seroient mariés, le fussent à des personnes attachées à l'Eglise Romaine. Que dans la succession on garderoit la proximité du dégré & la préference du mâle à la femelle. On exceptoit dans la succession les Collateraux que le Comte d'Anjou avoit actuellement, aussi bien que leurs enfans, & tous les Collateraux qu'il auroit tandis qu'il vivroit. Qu'enfin au défaut des Collateraux le Roïaume reviendroit à la disposition du Saint Siege.

Sur l'article de la dépendance, que le Roi de Sicile & ses Successeurs auroient du Pape, & du Saint Siege, étoit marqué que tous les ans au jour de Saint Pierre, il païeroit huit mille onces d'or poids de Sicile. Que si le païement étoit differé plus de deux mois, le Roi seroit excommunié *ipso facto*: que si deux mois après ce premier terme, le païement n'étoit pas encore entierement fait, tout le Roïaume & toutes ses dépendances seroient en interdit; que faute de satisfaire au bout de deux autres mois, le Roi seroit privé de tout droit sur le Roïaume, qui par ce défaut reviendroit au Saint Siege. Qu'après que le Comte d'Anjou auroit conquis le Roïaume de Sicile, ou en tout ou en plus grande partie, ensorte qu'il fût évident que le reste seroit bientôt soûmis: alors il païeroit à l'Eglise Romaine cinquante mille marcs d'argent sterlin, sous les mêmes peines d'excommunication & d'interdit; que neanmoins le Comte pourroit prier le Pape de lui remettre cette somme en tout ou en partie; que sa demande seroit écoutée, & qu'après la remise il en remercieroit le Pape; que tous les trois ans, après la conquête

1264.

le Roi feroit present au Pape d'une Haquenée blanche, belle & bonne, en reconnoissance du vrai Domaine reçû du Saint Siege sur le Roïaume de Sicile & ses dépendances. Que toutes fois & quantes qu'il en seroit requis, & sur la simple demande du Pape, il seroit obligé lui & ses Successeurs, d'envoïer à son service trois cens Chevaliers bien équipés, soit à Rome, soit dans la Campagne, soit sur les côtes de la mer, soit dans le patrimoine de Saint Pierre en Toscane, soit au Duché de Spolete, soit dans la Marche d'Ancone, ou en quelque endroit que ce fût des Terres de l'Eglise; & que ces Chevaliers auroient chacun quatre, ou au moins trois Cavaliers à leur suite pendant trois mois, & aux dépens du Roi, mais seulement une fois par an à compter les trois mois, depuis qu'au sortir des Terres du Roïaume, ils seroient entrés dans celles du Pape, & que selon le besoin & la volonté du Pape, ce service seroit changé en celui de mer, en compensant la dépense de l'un par l'autre : que le Roi & ses successeurs feroient au Pape hommage-lige & serment de fidelité ; que l'un & l'autre seroient renouvellés à chaque fois qu'il y auroit un nouveau Roi ou un nouveau Pape, & qu'il seroit au choix du Pape d'obliger le Roi à venir rendre l'hommage en personne avec les suretés requises, ou d'envoïer un Cardinal, pour le recevoir en son nom ; que le Roïaume ne pourroit point être partagé ; mais qu'il seroit toûjours possedé par le Roi seul, comme un seul & unique Fief dépendant du S. Siege; que l'hommage-lige & le serment de fidelité se feroient en ces termes :

Serment de fidelité qu'il prêt au Pape en cette occasion.

» Moi N. faisant vasselage plein & lige à l'Eglise pour le » Roïaume de Sicile, & pour toute la terre qui est en deça du » Phare *, jusqu'aux frontieres des Terres de l'Eglise, excepté la » Ville de Benevent avec tout son Territoire & toutes ses dépen» dances, dès maintenant & pour l'avenir, je serai fidele à Saint » Pierre & au Pape mon Seigneur, & à ses successeurs canonique» ment élûs, &c.

Sur l'article de l'Empire, qui par ce Traité ne pouvoit jamais être possedé avec le Roïaume de Sicile, le Comte & ses successeurs devoient jurer, qu'ils ne feroient jamais aucune démarche pour se faire élire Empereur, ni Rois des Romains, ni Rois d'Allemagne, ni Seigneurs de Lombardie, ni de Toscane : &

* C'est à dire pour Naples & les autres Domaines dépendans du Roïaume de Sicile dans le Continent d'Italie.

1264. que s'ils étoient choisis pour quelqu'une de ces dignités, ils ne consentiroient point à leur élection; qu'ils ne s'ingereroient jamais dans le Gouvernement de l'Empire, ni de l'Allemagne, ni des autres Domaines susdits; que s'ils procuroient leur élection, ou y consentoient après qu'elle seroit faite, dès-là ils seroient déchûs de tout droit sur le Roïaume de Sicile & sur toutes ses dépendances, & que s'ils ne renonçoient pas six mois après à leur élection, cet Etat seroit dévolu au Pape, pour en investir qui il lui plairoit. Que si quelqu'un des heritiers présomptifs de la Couronne de Sicile étoit élû Empereur, ou Roi d'Allemagne, ou Seigneur de Lombardie ou de Toscane, il perdroit par cela seul tout droit sur cette Couronne; que si ce Roïaume tomboit en quenouille, l'heritiere ne pourroit, sans perdre son droit, se marier à l'Empereur ni au Roi des Romains, ni à aucun Prince possesseur des Etats mentionnés; & qu'en cas qu'elle s'y trouvât mariée, elle n'y pourroit rien prétendre, à moins que son mari renonçant à tout le reste ne voulût se contenter du seul Roïaume de Sicile: qu'en cas que l'heritier du Roïaume de Sicile fût élû Empereur, & qu'il acceptât l'Empire, & qu'il eût un fils, ce fils, quelque jeune qu'il fût, seroit aussitôt émancipé entre les mains du Pape; que son pere renonceroit en même-tems à tout droit sur le Roïaume & sur son fils; & que ce fils ainsi émancipé recevroit l'investiture du Roïaume des mains du Pape. Que le pere, en cas que son fils mourût sans successeurs, ne pourroit lui succeder, à moins qu'il ne renonçât à l'Empire; & en ce cas après la renonciation faite, il recevroit de nouveau l'investiture du Roïaume des mains du Pape; que si le fils émancipé avoit plus de dix-huit ans, il gouverneroit lui-même son Etat; que s'il n'avoit pas encore cet âge, le Roïaume seroit mis sous la protection & en la garde du Pape; que la même chose s'observeroit à l'égard des filles & des heritiers collateraux, au défaut des mâles & des heritiers en ligne directe; qu'enfin en aucune maniere le Roïaume de Sicile ne seroit jamais soûmis à l'Empereur ni au Roi des Romains, ni au Roi d'Allemagne, ni uni avec la Seigneurie de Lombardie, ni avec celle de Toscane. On ajoûta à cet article l'exclusion des bâtards dans la succession, & que si elle tomboit à une fille non mariée, cette fille ne pourroit se marier, qu'avec celui que le Pape agréeroit.

Il est aisé de deviner la raison pour laquelle le Pape insistoit

si

fort sur la séparation perpetuelle du Roïaume de Sicile, d'avec l'Empire & les Etats d'Allemagne & d'Italie. C'est que l'union de ces Domaines auroit rendu le Roi de Sicile trop puissant, l'auroit mis en état d'opprimer l'Eglise, de réduire les Papes en servitude, de leur ôter toute autorité, de leur disputer la possession de Rome & de ses dépendances, & de leur faire de la peine sur tout comme l'experience des Regnes passés ne l'avoient que trop montré; & qu'au contraire le Pape soûtenu par le Roi de Sicile & de Naples qui auroit de lui tant de dépendance, seroit en pouvoir de résister aux Empereurs & aux autres Princes d'Italie. 1264.

Dans le même Memoire du Cardinal Legat, étoient exprimés fort au long divers points concernant les Eglises, les Ecclesiastiques, la Noblesse & les Peuples du Roïaume de Sicile, touchant leurs libertés, leurs immunités & leurs privileges, la Jurisdiction Ecclesiastique, les appellations au Saint Siege, la restitution des biens qui avoient été enlevés par Mainfroi, le rappel des exilés, la liberté des prisonniers & des ôtages, la cassation des Ordonnances de Frideric, de Conrad & de Mainfroi faites contre l'autorité & la liberté Ecclesiastique.

Enfin dans les derniers articles le Pape prescrivoit au Comte d'Anjou le nombre des Troupes qu'il devoit emploïer à la conquête du Roïaume de Sicile. Il demandoit qu'il entrât en Italie avec une armée levée en France, & en-deçà des Alpes, où il y eût au moins mille Chevaliers, suivis chacun pour le moins de quatre Cavaliers, ce qui faisoit cinq mille hommes de Cavalerie, trois cens Arbalêtriers, & en general un nombre d'autres Troupes suffisantes pour venir à bout d'une telle entreprise; qu'il passât de Provence en Italie avant l'année expirée, à compter du jour qu'il auroit reçû l'investiture du Roïaume de Sicile; qu'il se rendît trois mois après son passage des Alpes, sur les Frontieres de l'Etat de Sicile, à moins qu'il n'en fût empêché par les ennemis, & en ce cas le tems qu'il emploïeroit à agir contre eux pour se faire passage, ne seroit point compté dans les trois mois; que si dans l'année il n'étoit point sorti de Provence, & n'avoit rien entrepris contre les ennemis, le Traité seroit nul, quand même le Comte en auroit été empêché par maladie ou par mort, à moins que quelqu'un de ses Lieutenans agréé par le Pape, n'eût suppléé à ce qu'il étoit obligé de faire en personne.

1264. Par le dernier article du Mémoire, il étoit dit, qu'après que le Traité seroit conclu, le Pape feroit dresser un Acte de la donation du Roïaume de Sicile signé de lui & de tous les Cardinaux, & que le Comte d'Anjou en feroit un de son côté scellé de son Sceau d'or *, où il reconnoîtroit avec serment & en termes exprès, qu'il tenoit le Roïaume de Sicile & tout ce qui en dépendoit en deçà du Phare pour lui & pour ses successeurs, de la seule liberalité & grace du Saint Siege, & qu'il recevoit & possedoit ce Roïaume de l'Eglise Romaine sous les conditions exprimées dans le Traité.

L'article du *Senatoriat* de Rome, étoit inseré dans le même Mémoire avec les mêmes clauses, que j'ai déja dites, excepté que le Comte d'Anjou devoit s'obliger à le quitter au bout de trois ans, sans un plus long delai, à en faire le serment en présence de trois ou au moins de deux personnes constituées en dignité Pontificale, & à en envoïer deux copies au Pape, signées de lui & scellées de son Sceau, & de celui des deux ou trois Evêques témoins.

Mort du Pape Urbain.

Tandis qu'on négocioit en France sur cette importante affaire, le Pape Urbain délibéroit en Italie sur l'opposition qu'on avoit faite du côté de l'Angleterre, à la résolution prise de donner l'investiture du Roïaume de Sicile à Charles d'Anjou. Ni le Roi d'Angleterre, ni le Prince Edmond n'avoient point obéï à la citation qu'on leur avoit faite, de comparoître en personne, ou par Procureur, pour soûtenir leurs droits, & on se disposoit à casser l'investiture donnée au Prince Edmond lorsque le Pape mourut.

1265.

Clement IV. lui succede.

Cette mort tint les choses en suspens jusqu'à l'élection de Gui Fulcodi Cardinal de Sainte Sabine, François de Nation, qui ne fut élû qu'après quatre mois de vacance du Saint Siege. Il prit le nom de Clement IV. Ce Pape que le Roi de France avoit toûjours fort consideré, n'eut garde de rien changer dans les projets de son prédecesseur à l'égard du Comte d'Anjou, quoiqu'en quelques points moins considerables il ménageât assés peu la Cour de France. Il cassa la donation faite au Prince Edmond, & un des motifs de la cassation fut, ce qui étoit vrai, que le Roi d'Angleterre n'avoit nullement satisfait aux conditions du Traité. Après quoi il ne fut plus question que de conclure avec le Comte d'Anjou. Les propositions du Pape furent acceptées, &

* Aurea bulla bullatum.

on convint ſur quelques difficultés, qui ne regardoient point l'eſſentiel de ce qui étoit contenu dans le Mémoire dont j'ai parlé. Toutes choſes furent reglées en préſence du Roi avec ſon conſentement; & l'inveſtiture du Roïaume de Sicile fut aſſurée au Comte d'Anjou, qui devoit l'aller recevoir en Italie au mois de Juin de cette année 1265. Mais autant qu'il étoit aiſé au Pape de donner la Couronne de Sicile, & au Comte d'Anjou de l'accepter, autant étoit-il difficile de l'enlever à celui qui en étoit en poſſeſſion, & qui voïant depuis long-tems que la partie ſe lioit contre lui en France, avoit eu tout le loiſir de ſe précautionner, pour en empêcher les ſuites. 1265.

Si jamais entrepriſe fut hazardeuſe, pleine de perils & de difficultés, & où le courage, la prudence & le bonheur dûſſent être inſéparables, ce fut celle-là. Il étoit queſtion d'aller détrôner un Prince établi depuis pluſieurs années dans un Etat fort éloigné, un Prince vaillant, habile, artificieux, fourbe, à qui les crimes & les trahiſons les plus noires n'avoient rien coûté pour monter ſur le Trône, & devoient coûter moins encore pour s'y maintenir; un Prince puiſſant ſur mer & ſur terre, aïant à ſa diſpoſition une bonne Flote & une nombreuſe Armée, maître d'une grande partie de l'Italie, & couvert par les païs de ſes Alliés, qu'il falloit forcer avant que d'arriver à lui qui étoit ſur ſes gardes, aſſuré du ſecours des Saraſins, dont quelques reſtes demeuroient depuis long-tems cantonnés dans la Pouille, & de celui de Michel Paleologue Empereur de Conſtantinople, & de pluſieurs Seigneurs d'Allemagne qu'il avoit mis dans ſes interêts, & dont il recevoit des Troupes, ſans parler de la faction des Gibelins, ennemie déclarée des Papes, qui étoit entierement à ſa dévotion, & répandue dans toute l'Italie.

Difficultés dont la conquête de la Sicile étoit accompagnée.

Charles n'ignoroit aucun de tous ces obſtacles, & enviſageoit le péril avec cette intrepidité qui lui étoit naturelle, & dont il avoit donné de ſi grandes preuves dans l'expedition d'Egypte, & depuis encore dans les guerres qu'il avoit été obligé d'entreprendre, pour dompter les Marſeillois; mais il lui falloit une Armée de terre & des Vaiſſeaux, & pour cela beaucoup d'argent, qu'il ne lui étoit pas aiſé de trouver. Le Pape n'en avoit gueres à lui donner, à cauſe des exceſſives dépenſes qu'il étoit obligé de faire, pour maintenir dans ſon parti pluſieurs Villes d'Italie, & il le lui manda lui-même. Le Roi ne paroiſſoit pas

fort ardent à lui en fournir, ou à lui en faire trouver, regardant apparemment cette entreprise comme un peu temeraire, & dont il n'esperoit pas un bon succès. La Reine, avec qui Charles avoit toûjours des démêlés pour la Provence, ne contribuoit pas à lui rendre le Roi favorable, & par les Lettres que les Papes Urbain & Clement écrivoient sur ce sujet au Roi & à cette Princesse, on voit bien que l'un & l'autre avoient besoin d'être animés, pour seconder les desseins de ce Prince. Le Roi avoit consenti à la lévée d'une Décime sur le Clergé pour cette expedition; mais le Pape souhaitoit qu'on reservât ce qui en proviendroit pour l'entretien des Troupes, quand elles seroient passées en Italie.

1265.

Le Comte d'Anjou ne la[illegible] pas [illegible] l'entreprendre [illegible] de marcher [illegible] Mainfroi.

Ces difficultés n'arrêterent point le Comte d'Anjou, à qui l'esperance d'une Couronne, & la crainte de manquer une occasion, qui ne reviendroit peut-être jamais, faisoit paroître tout possible. Il avoit promis aux Romains de se rendre à Rome au mois de Mai. Il y avoit envoïé l'année d'auparavant un brave Seigneur Provençal, nommé Jacques Gaucelin avec quelques Troupes de Provence, pour y faire en son absence en qualité de son Lieutenant, les fonctions de Sénateur. Mais sa présence y étoit absolument necessaire, à cause des intrigues & des intelligences que Mainfroi avoit dans Rome, qu'il avoit pensé surprendre, & que la vigilance & la bravoure de Gaucelin avoient sauvée. Le Comte d'Anjou fit si bien, qu'il équipa vingt ou trente Galeres à Marseille, & le Pape aïant en même-tems publié une Croisade contre Mainfroi, & dispensé de leur vœu ceux qui s'étoient croisés pour la Terre-Sainte, à condition de s'enrôler pour la guerre d'Italie, l'Armée de terre fut bientôt formée, & assés nombreuse.

Descriptio victoriæ Caroli ex veteri MS. Biblioth. Reg.

Ibid.

Du nombre des Croisés furent Bouchard Comte de Vendôme, Jean fils aîné du Comte de Soissons, Gui de Montmorenci fils de Matthieu de Montmorenci de son vivant Connétable de France, Gui de Mirepoix, Guillaume & Pierre de Beaumont, Henri & Hugues de Sulli, Philippe & Gui de Montfort, Guillaume de Beaujeu Evêque d'Auxerre, qui, comme parle un de nos Historiens, cachoit sous l'habit Episcopal un très-grand talent pour la guerre, Robert de Bethune fils aîné de Gui Comte de Flandre. Ce Seigneur étoit gendre du Comte d'Anjou; & comme il étoit encore fort jeune, il eut ordre de son pere & du

Nangius in Gestis Ludov.

Roi, de suivre en tout les conseils de Gilles le Brun Connétable de France, à qui on le confia durant cette expedition. 1265.

Cependant Mainfroi étoit bien averti de tous ces préparatifs, & pour se préparer lui-même de son côté, il fit à Naples une Assemblée des principaux Seigneurs de son Etat, où, après s'être assûré de leur bonne disposition à son égard, & avoir reglé avec eux le nombre des Troupes qu'ils pourroient lui fournir, il donna ordre à tout, pour empêcher l'entrée de Charles & de ses Troupes en Italie, tant par mer que par terre. *Celui-ci se prépare à la défense.* Anonymus apud Ughellum. T. 9.

Hubert Palavicin, qui prenoit le titre de Lieutenant General de l'Empire en Lombardie, eut ordre de Mainfroi de se poster avec un Corps d'Armée dans le Bressan, sur les Frontieres du Milanès, pour arrêter là les Troupes Françoises, qui devoient prendre cette route. Palavicin écrivit lui-même au Roi, pour le conjurer d'empêcher le Comte d'Anjou par toutes sortes de moïens, d'exposer son honneur & celui de la Nation Françoise, dans une entreprise qui ne pouvoit lui réussir, & l'avertit que le premier obstacle que l'Armée de France trouveroit au-delà des Alpes, seroit celle qu'il commandoit, où il auroit en peu de tems quatre-vingt mille chevaux, avec un plus grand nombre d'Infanterie. Il y avoit en cela beaucoup d'exageration; mais il est certain que ses Troupes avec celles de la Ville de Bresse qui tenoit le parti de Mainfroi, faisoient une fort grosse Armée. Descriptio Victoriæ Caroli.

Les forces de Mainfroi n'étoient pas moins redoutables sur la mer. Il y avoit une Flotte de soixante Galeres, c'est-à-dire, le double de celle du Comte d'Anjou: & comme il se doutoit bien que ce Prince prendroit la mer, pour se rendre au plûtôt à Rome, il donna ordre au General de sa Flotte, de mettre incessamment à la voile, & de faire ensorte, à quelque prix que ce fût, de rencontrer celle de France, pour lui donner bataille. Il avoit pris encore une autre précaution, en cas que les François évitassent la rencontre de sa Flotte: c'étoit de faire enfoncer à l'embouchure du Tibre quantité de grosses poutres & de grosses pierres, pour en embarrasser le passage, & en faire autant d'écueils, contre lesquels les Galeres de France se briseroient, pour peu que le vent fût violent, ou qu'elles entrassent dans la riviere, sans des Pilotes capables de les guider. Anonym. loc. cit.

Le Comte d'Anjou, qui voïoit croître le péril à mesure qu'il

differoit son départ, & qui d'ailleurs regardoit comme le point capital de son entreprise, de se rendre à Rome au tems marqué, partit de Marseille le quinziéme de Mai avec mille hommes choisis de Cavalerie, partagés dans ses trente Galeres & dans quelques Vaisseaux de transport : & comme au moment de son départ on lui representoit le grand risque qu'il alloit courir, il ne répondit point autre chose sinon qu'il ne falloit que du courage, pour se tirer des plus grands dangers.

1265.

Villanus, l. 7. c. 3.

Le premier qu'il eut à essuier, fut une rude tempête, qui fit perdre cœur aux plus hardis des Pilotes; mais ce qui sembloit devoir faire périr la Flotte, fut la cause de son salut : car l'Amiral de l'Armée Navale de Mainfroi apprehendant d'être jetté contre les côtes, prit le large, tandis que le Comte d'Anjou alla toujours terre à terre avec un danger continuel de voir ses Vaisseaux se briser contre les rochers, & gagna l'embouchure du Tybre sans rencontrer l'ennemi. Si-tôt qu'il fut à la hauteur de ce Fleuve, il s'embarqua malgré le gros tems qui continuoit, dans un petit Vaisseau fort leger, & qui prenoit très-peu d'eau, passa par dessus la digue de Mainfroi, & arriva heureusement à Rome la veille de la Pentecôte. La mer s'étant calmée, la Flotte s'ouvrit pareillement des passages, & se mit en assûrance dans la riviere.

Sabas Malaspina de Rebus Siculis nuper editus a Baluzio l. 6 Miscellaneorum. Anonym.

Le Comte d'Anjou arrive à Rome, où il est fait Sénateur.

L'arrivée du Comte d'Anjou surprit agreablement les Romains, qui ne l'attendoient plus, & le croïoient ou perdu ou pris, ou arrêté à Marseille, par la crainte de la Flotte de Mainfroi. Tant de dangers qu'il avoit affrontés, le leur rendirent encore plus cher, & augmenterent de beaucoup l'idée qu'ils avoient de son courage. Ils lui firent tous les honneurs imaginables, & le mirent en possession de la dignité de Sénateur, en présence de quatre Cardinaux, que le Pape avoit envoïés à Rome, pour assister à cette cérémonie, & marquer par là qu'elle se faisoit de son agrément. Nous avons quelques Monnoies frapées à Rome en cette occasion, ou peu de tems après.

Monnoïe frapée à cette occasion.



On y voit d'un côté une figure assise, representant la Ville de Rome, tenant de la main droite un Globe, & de la gauche une Palme ou un Epi de blé, avec cette Inscription ROMA CAPUT MUNDI. S. P. Q. R. & au revers, un Lion passant, surmonté d'une fleur de lis CAROLUS REX SENATOR URBIS. 1265.

Il tombe dangereusement malade.

Cette nouvelle augmenta les inquietudes de Mainfroi, qui toutefois le voïant avec si peu de Troupes, & sçachant qu'il avoit peu d'argent, parut ne s'en pas fort embarrasser. Il avoit ses Emissaires jusques dans Rome, qui parloient de ce Prince, comme d'un Avanturier, que le vain appas d'une Couronne avoit engagé à se précipiter témérairement dans les plus grands dangers, & que le Pape abandonneroit bientôt lui-même, faute de pouvoir le soûtenir, & en être soûtenu. C'étoient là les discours que tenoient ceux de la faction Gibeline, dont Rome ne manquoit pas. Une grande maladie où le Comte d'Anjou tomba un peu après son arrivée, fit esperer à Mainfroi d'être bientôt défait d'un si dangereux ennemi; mais le Prince en réchapa, après avoir infiniment édifié les Romains par un exemple de pieté & de chasteté tout semblable à celui, qu'avoit donné le Roi Louis huitiéme son pere, dans la maladie dont il mourut. La Comtesse sa femme en fut fort touchée, & c'est ce qui engagea cette Princesse, malgré les périls du voïage, à venir par mer le trouver à Rome.

Descriptio Victoriæ Caroli.

Ibid.

Sa maladie ne l'empêcha pas de donner ordre à tout dans Rome, & de se mettre en état, sinon d'attaquer Mainfroi, au moins de ne le pas craindre. Il fit de l'argent, en engageant ce que lui & ceux de sa suite avoient apporté de plus précieux avec eux; & quelques Romains lui en prêterent. Il fournit des chevaux à ces mille Cavaliers qu'il avoit amenés, & leva encore quelques autres Troupes.

Il y reçoit l'investiture du Roïaume de Sicile.

Au mois de Juin la veille de S. Pierre, il reçut l'investiture du Roïaume de Sicile, qui lui fut conferée par quatre Cardinaux, que le Pape lui avoit envoïés pour cet effet. Il prit dès ce moment le titre de Roi de Sicile; mais on ne le couronna avec Beatrix sa femme, que le jour des Rois de l'année suivante.

Mainfroi s'approche de Rome, & pourquoi.

Il ne fut pas long-tems sans montrer qu'il étoit digne de la Couronne. Mainfroi esperant le surprendre, avoit assemblé environ quinze mille chevaux. Il avoit donné un ordre secret aux Commandans de ses soixante Galeres, d'entrer dans le Tibre au jour

1265. qu'il leur marqua, & tous ceux de la faction Gibeline devoient par divers chemins, se trouver aux Fauxbourgs de Rome. C'étoit pour donner un assaut à la Ville par trois endroits en même-tems, & tâcher de l'emporter. Le nouveau Roi fut averti de ce dessein par les Habitans d'Orviete, autour de laquelle on vit les Gibelins fort en mouvement. Charles sans s'étonner du grand nombre d'ennemis qui lui alloient tomber sur les bras, & après avoir donné ses ordres pour la garde de tous les postes de la Ville, en sortit à la tête de trois mille hommes. Il en détacha mille, pour aller du côté d'Orviete attaquer les Gibelins qu'ils trouveroient en Campagne, & se posta avec le reste à quelque distance de Rome. Mainfroi voïant son dessein découvert, n'osa rien tenter, & demeura campé deux mois entiers à la vûe de la Place sans rien entreprendre. Le détachement fait par le Prince, revint quelques jours après le rejoindre, aïant dissipé les Gibelins aux environs d'Orviete.

La raison, ou du moins une des raisons pourquoi Mainfroi demeuroit aux environs de Rome, étoit qu'il vouloit attendre le succès d'une noire trahison qu'il machinoit contre Charles, qu'on lui avoit promis d'empoisonner avec tous les François. Il en périt en effet quelques-uns par cette voie lâche : mais les empoisonneurs aïant été découverts & pris, le Prince se tint sur

Ibid. ses gardes, & ce méchant dessein n'eut point d'autres suites. Il y eut quelques escarmouches peu importantes, où toutefois le courage & la conduite de Charles parurent toûjours beaucoup, & furent admirés des Romains. Ce Prince païant ainsi de sa personne & de sa prudence beaucoup plus que de son argent, fit si bien qu'il maintint son parti jusqu'au mois de Novembre, que les Croisés de France, passerent les Alpes pour le venir joindre.

Nangius in Gestis Ludovici. Cette Armée assés nombreuse étoit commandée par Pierre de Beaumont, Guillaume de Beaumont, & Philippe de Montfort. Elle partit de Lyon, où elle s'étoit assemblée, passa les Alpes par divers endroits, & se rendit dans les Etats de Guillaume Marquis de Montferrat, qui tenoit le parti du Pape. Delà les François marcherent à Verceil, où ils forcerent le passage de la riviere, que les Habitans de la Ville voulurent leur disputer. Ils entrerent dans le Milanès, & le traverserent, après en avoir attendu en vain la permission du Commandant de Milan pendant onze jours : car quoique les Bourgeois fussent dans les interêts de

de Charles d'Anjou, jusques-là qu'ils l'avoient choisi pour leur Sénateur, & Barail de Baux Seigneur Provençal pour leur Podestad, cependant ils avoient beaucoup de peine à voir passer une Armée dans leur Territoire. Au sortir du Milanès, ils entrerent dans le Bressan. Ce fut là que parut la vanité des bravades, que le General Palavicin avoit écrites au Roi de France. Il n'osa jamais attaquer l'Armée Françoise, qui demeura neuf jours dans ce Païs ennemi; au bout desquels arriva Geoffroi de Beaumont Chapelain du Pape avec trois mille chevaux, qu'il avoit assemblés à Mantoue, & assista à la prise de la Forteresse de Monte-Chiaro, que les François assiegeoient. L'Armée après avoir obligé les Bressans à demander quartier, & à se soumettre, continua sa route vers Mantoue, où elle fut jointe par quantité de Croisés de Boulogne, de Mantoue, de Ferrare, de la Marche Trévisane, & d'autres endroits d'Italie. Delà ils allerent à Perouse, & de Perouse ils marcherent à Rome, où ils arriverent au commencement de l'année suivante.

1265.

Descriptio Victoriæ Caroli.

Le nouveau Roi auroit été très-satisfait de se voir à la tête de tant de braves gens, s'il avoit eu de quoi les entretenir; mais il manquoit toûjours d'argent. Celui que l'on avoit tiré de la décime levée sur le Clergé de France, que le Pape avoit eu dessein de mettre en réserve, avoit été dépensé, le Légat aïant été contraint de l'emploïer au païement de l'Armée, qui n'avoit point voulu sortir de France, sans recevoir sa solde. Le Pape ne sçavoit où trouver de quoi y suppléer; les Marchands & les Bourgeois de Rome, dont Mainfroi avoit gagné les plus riches, avoient fermé leur Bourse, & n'en vouloient plus prêter. C'est ce qui fit prendre la résolution à Charles, nonobstant que les Troupes fussent extrêmement fatiguées d'une si longue marche, & malgré la rigueur de la saison, de les mener sur le Païs ennemi, pour y vivre & s'y refaire. Mais son principal dessein, pour se tirer de tous ces embarras, étoit d'engager Mainfroi au plûtôt à un combat décisif. Ainsi quatorze jours après son Couronnement, il se mit en campagne avec toute son Armée. Cinq Cardinaux qui avoient assisté au Couronnement donnerent l'absolution generale à tous les Soldats, & l'on marcha du côté de Capoue.

1266.

Le nouveau Roi marche [illegible] avec une Armée.

Ce fut alors que Mainfroi envisageant de près le péril qui le menaçoit, n'omit rien pour tâcher de l'éloigner, sans plus gueres compter désormais sur les vaines prédictions de plusieurs As-

trologues Judiciaires, qu'il avoit toûjours à sa Cour, & ausquels
1266. il avoit la foiblesse d'ajoûter beaucoup de foi. Il fit occuper par divers Corps de ses Troupes, les passages des rivieres d'entre Rome & Capoue. Il envoïa au Pape, pour lui proposer un Traité de paix; mais Clement qui faisoit actuellement proceder contre lui à Perouse pour le faire condamner comme heretique, sur ce que tout excommunié qu'il étoit, il ne laissoit pas d'assister au Service divin, ne voulut point écouter ses Envoïes.

Ils se préparent tous deux à la guerre.

Il fit aussi faire des propositions à Charles, qui répondit en ces termes à ceux qu'il lui envoïa. « Dites de ma part au Soudan de » Lucérie, (c'étoit une Ville tenue par les Sarasins qui étoient » au service de Mainfroi) que devant qu'il soit peu de jours, il » m'aura mis en Paradis, ou que je l'aurai envoïé en Enfer. » De sorte que sans plus rien ménager ni de part ni d'autre, on se prépara à faire vigoureusement la guerre.

Il étoit difficile à Mainfroi de défendre tous les passages; & le nouveau Roi étoit attentif à s'emparer de celui qu'il trouveroit dégarni. Il fut averti que le Pont de Ceperano sur le Garillan n'étoit pas fort bien gardé. Il le fit attaquer & s'en saisit. Ce poste ouvroit un grand & fertile Païs, dont la seule vûe donna beaucoup de joie aux Troupes, qui y trouverent des vivres en abondance & beaucoup de butin.

Anonymus, Sallas Malaspina.

Descriptio Victoriæ Caroli.

A quelque distance delà étoit la Forteresse de San-Germano, auprès de laquelle Mainfroi avoit posté un Corps de dix mille Sarasins composé de quatre mille chevaux & de six mille hommes de pié, outre deux mille hommes & mille chevaux de la Garnison de la Forteresse. Il avoit aussi de ce côté-là bien fortifié le Monastere du Mont-Cassin, & un autre Château appellé la Rocca d'Arci.

Premieres conquêtes du nouveau Roi.

L'Armée arriva proche de S. Germain le soir du Lundi Gras, & le Roi étoit résolu de camper en ce lieu-là jusqu'après le Mercredi des Cendres, faisant scrupule de combattre en ce saint jour. Le General des Sarasins avoit formé le dessein de donner sur le Camp des François la nuit du Mardi Gras; mais il fut prévenu par le Comte de Vendôme, par Pierre de Beaumont, & par Hugues de Bauchas, qui sans attendre d'ordre, donnerent l'assaut au Château. Le reste de l'Armée, quelque effort que fît le Roi pour la retenir, suivit ces trois Seigneurs, & par une témérité plus heureuse, qu'elle n'étoit selon les regles de la disci-

pline militaire, ils forcerent la Place l'épée à la main. Bouchard Comte de Vendôme fut le premier qui y entra, & fit aussitôt arborer son Etendart sur une des Tours. Il y eut quinze cens hommes des ennemis passés au fil de l'épée, & les autres se rendirent. 1266.

Le Roi profitant de cette ardeur qu'il avoit d'abord condamnée, alla attaquer la Rocca Place beaucoup plus forte que San-Germano, mais que la terreur fit rendre, sans attendre l'attaque. Delà on alla au Monastere du Mont-Cassin, dont on s'empara aussi après quelque résistance. Le Roi le fit remettre entre les mains des Religieux que Mainfroi en avoit chassés. Ces trois Places furent enlevées en quatre jours, quoique Mainfroi comptât que le siege de la Rocca dût seul occuper son ennemi pendant plusieurs semaines. *Ibid.*

Ces premiers coups de vigueur jetterent la consternation dans tout le Païs des environs. Plusieurs Gentilshommes quitterent le parti de Mainfroi, & vinrent remettre leurs Châteaux entre les mains de Charles. Il y en eut jusqu'à trente deux qui se soumirent à lui. Par là il s'ouvrit un grand Païs pour la commodité des vivres & des fourages, & se délivra de l'inquietude que lui auroient causé toutes ces Places, s'il les avoit laissées derriere lui.

Après de si heureux succès, Charles pour récompenser la valeur de ceux qui s'étoient distingués dans la prise de San-Germano & du Mont-Cassin, en fit plusieurs Chevaliers, selon la coûtume de ce tems-là, où les Princes quelquefois avant le combat, & quelquefois après conferoient cet honneur à ceux qu'ils en jugeoient dignes. *Anonymus.*

Mainfroi reçût ces fâcheuses nouvelles par les fuïards, qui accouroient de toutes parts à son camp devant Capoue Capitale de la Pouille. Il s'étoit retranché derriere la riviere de Vulturne, & il en faisoit exactement garder tous les passages. Il vouloit avant que d'aller au-devant de l'ennemi, être joint par des Troupes qui lui venoient d'Allemagne, par quelques autres que lui envoïoit l'Empereur de Constantinople, & par un Corps de Sarasins. Il avoit compté que l'attaque des postes, dont j'ai parlé, lui donneroit le loisir d'attendre ces renforts; mais sur l'avis du prompt enlevement de ces Places, il se vit contraint de prendre d'autres mesures. *Descriptio Victoriæ Caroli.*

1266.

Il délibera s'il s'éloigneroit de Capoue. Son embarras étoit en ce qu'il se défioit des Bourgeois qui ne l'aimoient point, & que d'ailleurs il ne vouloit pas diminuer son Armée, en y laissant une grosse Garnison pour les contenir. Il se résolut neanmoins à décamper, & pour se delivrer d'inquietude de ce côté-là, il fit dessein de raser la Ville, après en avoir amené les plus considerables Habitans. Mais les avis qu'il eut par ses Coureurs de la marche de l'Armée Françoise, le determina à demeurer dans son poste.

Ibid.

Il sçut que les François venoient par le grand chemin de Capoue. Ce grand chemin aboutissoit au Pont de la Ville, qui étoit très-bien fortifié, & flanqué de deux grandes Tours très-fortes, bâties par l'Empereur Frideric. Il comptoit que l'attaque de ces Tours soûtenues d'une Armée entiere coûteroit infiniment à prendre; que quand il les verroit prêtes d'être forcées, il feroit rompre le Pont; que le Vulturne étant très-profond, & les bords fort bien retranchés, les François ne pourroient sans un grand désavantage entreprendre de le passer en présence de son Armée, & il crut avec raison que c'étoit-là le plus mauvais parti que pût prendre son ennemi. Mais ces mêmes raisons furent celles, qui engagerent le Prince à ne pas attaquer Capoue de ce côté-là. Il persista dans le dessein de faire le siege de cette Place. Mais quittant tout à coup le grand chemin, il prit à gauche, pour aller faire un grand circuit par la terre de Labour, & rabattre ensuite vers Capoue, pour enfermer l'Armée de Mainfroi entre la sienne & la Ville s'il ne décampoit pas, ou pour faire le siege par ce côté-là, qui étoit bien moins fort que l'autre, si Mainfroi se retiroit.

Ce mouvement déconcerta Mainfroi, & l'obligea à décamper sur le champ pour ne se pas laisser envelopper. Le peu de tems qu'il avoit pour faire sa retraite, ne lui permit pas d'executer le dessein qu'il avoit de ruiner la Ville, & il se retira avec précipitation sous Benevent.

Places qui lui ouvrent leurs portes. Ibid.

Charles continua sa marche jusqu'à Telese Ville située sur les confins de la terre de Labour. Comme il étoit là, il fut agreablement surpris de voir arriver des Députés de Capoue, de Naples, & de plusieurs autres Villes des environs, qui lui presenterent les clefs de toutes ces Places, & le reconnurent pour leur Prince. Il les reçut d'une maniere qui les charma, & les assûra qu'ils

1266.

ne se repentiroient jamais de la sage résolution qu'ils avoient prise. Cet heureux incident, qui lui épargnoit la peine de faire le siege de Capoue, le fit résoudre à entrer dans la terre de Labour, pour y soumettre le reste des Places, qui ne s'étoient pas encore rendues. Mais la Providence de Dieu qui le conduisoit, comme par la main, lui fit changer cette résolution, par une pluie qui tomba toute la nuit avec tant d'abondance, que les rivieres se déborderent, & lui boucherent le passage dans la terre de Labour; c'est ce qui le détermina à aller droit à Benevent pour y attaquer Mainfroi.

Ibid.

Le Connétable prit les devants avec une partie de l'Armée, & alla camper à huit milles du lieu, d'où il étoit parti. Charles l'aïant joint, fit faire encore six milles de chemin à toute l'Armée. En cet endroit le Doïen de Meaux, nommé Chancelier du Roïaume de Sicile, se servit d'un grand nombre de Religieux Dominiquains & Cordeliers, pour entendre pendant la nuit les Confessions des Soldats, dont la plûpart communierent; ce qui fut suivi d'un discours pathetique, que leur fit l'Evêque d'Auxerre, pour les animer à bien combattre, en défendant la cause de l'Eglise contre des excommuniés.

Ibid.

On se mit en marche dès le grand matin. La Cavalerie arriva la premiere sur la Montagne de Capraria à quatre milles de Benevent, & découvrit dans la plaine les Troupes de Mainfroi rangées en bataille.

Disposition des deux Armées dans la plaine de Benevent.

Ibid. Et Nangius.

Quand toute l'Armée fut arrivée à la vûe de l'ennemi, on assembla le Conseil de Guerre, pour déliberer, si l'on donneroit la bataille dès ce jour-là. Plusieurs furent d'avis de differer au lendemain, sur ce que l'Armée étoit fatiguée de la marche qu'on avoit faite par des chemins très-difficiles. Gilles le Brun Connétable de France fut de l'avis contraire, disant qu'il ne falloit point laisser rallentir l'ardeur du Soldat, ni donner lieu de croire aux ennemis qu'on les craignoit. Ce sentiment, qui étoit aussi celui du Roi, l'emporta; & en même-tems ce Prince mit l'Armée en bataille. Elle avoit toûjours marché partagée en neuf Corps: il les réduisit à cinq, dont il forma sa bataille, les deux aîles & le Corps de reserve. L'aîle droite composée des Troupes de Provence étoit commandée par Philippe de Montfort & par le Seigneur de Mirepoix. Le Roi choisit son poste à la tête de la bataille, où il mit l'élite des Troupes Françoises, aïant avec lui

1266. l'Evêque d'Auxerre, & les Seigneurs de Sulli & de Beaumont. L'aile gauche fut commandée par le jeune Comte de Flandre & par le Connétable. Jean fils aîné du Comte de Soissons étoit aussi dans ce Corps formé des Milices de Flandre, de Soissons, de Beauvais, du Vermandois, du Remois & de toute la Picardie.

Mainfroi avoit déliberé aussi-bien que Charles sur la bataille; & les avis avoient été aussi partagés. Les mouvemens que la présence du nouveau Roi à la tête d'une Armée avoit produits dans le Roïaume de Sicile, étoient la principale cause de l'irrésolution de Mainfroi. Il voïoit bien que sa défaite seroit suivie d'une révolution entiere. Il en appercevoit les commencemens dans la désertion de quelques Seigneurs, & dans le refus que quelques autres lui firent sous divers prétextes, de venir joindre son Armée; mais il prévoïoit aussi qu'en differant par une retraite, la décision de cette grande affaire, il perdoit sa réputation, & augmentoit celle de son ennemi; que Benevent, s'il s'en éloignoit, feroit ce qu'avoit fait Capoue & Naples, & que l'exemple de ces Villes Capitales seroit bientôt suivi des autres. Mais enfin ce qui le détermina, fut l'assurance que lui donna un de ses Astrologues, que le combat seroit heureux pour lui, & que les regles de son art ne lui permettoient pas d'en douter. Il prit donc sur cela son parti, & se résolut à la bataille.

Anonymus.

Bataille dans laquelle le nouveau Roi eut l'avantage.

[illegible] Victoriæ Carol.

Il opposa à Philippe de Montfort, le Comte Jourdain avec la plus grande partie des Troupes Allemandes & Sarasines. Le Comte Galvan parent de Mainfroi & le Comte Barchin eurent le commandement du Corps de bataille composé d'Allemans, de Sarasins, & des Troupes de la Pouille. Mainfroi se mit à la tête de son aîle droite opposée à Robert de Flandre & au Connétable, & s'y fit accompagner d'un grand nombre de Seigneurs & de la plus brave Noblesse de son Armée. La bataille commença à midi.

Anonymus.

Les Archers Sarasins marcherent les premiers contre Philippe de Montfort. Ce Seigneur leur opposa quelques Bataillons d'Infanterie, qui en furent fort mal menés. Il s'avança lui-même avec quelques Escadrons pour les soûtenir, & mit en déroute les Sarasins; mais il fut rudement chargé par la Cavalerie Allemande, qui le poussa. Le combat commença en même-tems entre Charles & le Comte Galvan avec une égale valeur. Dans le plus chaud

1266.

de la mêlée, Charles fut averti du désavantage de son aîle droite. Il y courut aussi-tôt, suivi des plus braves de sa Troupe; & comme il apperçut que les Allemans avec leurs grandes & lourdes épées faisoient une terrible execution, tandis que celles des François plus courtes & moins fortes ne faisoient presque nul effet sur les casques & sur les cuirasses des Allemans, il fit crier par tout qu'on se servît de la pointe. La chose réussit, & les François se lançant tête baissée, & joignant les Allemans le plus près qu'il étoit possible, au moment qu'ils levoient le bras pour frapper, ils les choisissoient par le flanc au défaut de la cuirasse, & les avoient plûtôt percés que le coup n'étoit tombé. De plus, il avoit eu soin en rangeant les Troupes de mêler des Fantassins parmi les Cavaliers, avec ordre de tirer des fléches & de se servir de l'épée, non point contre les Cavaliers, mais contre les chevaux; ce fut encore une des choses, qui contribua le plus à la victoire & au désordre des ennemis: leurs chevaux tués ou blessés les culbutant les uns sur les autres. De sorte que la déroute fut entiere de ce côté-là. Charles étant retourné à son premier poste, où il avoit laissé les mêmes ordres, en vit un pareil succès.

Le combat n'étoit pas moins furieux du côté de Robert de Flandre, où Mainfroi avec toute sa Noblesse fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un habile & vaillant Capitaine, jusqu'à ce qu'enfin la nouvelle de la déroute de son aîle gauche & de sa bataille aïant jetté la consternation dans les Troupes qui combattoient sous lui, elles commencerent aussi à lâcher le pié.

Mainfroi y périt, & sa mort est suivie de la déroute de son Armée.

Alors Mainfroi désesperé suivi de Thibaud Annibalde, & de divers Seigneurs, qui ne voulurent point l'abandonner, se jetta au milieu des Escadrons François, résolu à périr. Il y fut enveloppé & accablé par le nombre, & demeura sur la place avec tous ceux de sa suite.

La déroute étant generale de tous côtés, le carnage fut aussi grand dans la fuite, que dans le combat. Un grand nombre en fuïant se noïa dans la riviere de Savoure. Le nombre des prisonniers ne fut gueres moindre que celui des morts. Les Comtes Jourdain, & Barchin, & Pieratin Chefs des Gibelins de Florence furent du nombre. De dix Chevaliers de Mainfroi qui avoient conjuré de tuer Charles d'Anjou dans la Bataille, il en périt neuf, tant de sa main, que de la main de ceux qui l'environnoient. Ce

1266. combat opiniâtré depuis midi jusqu'à la nuit coûta aussi bien du monde aux Vainqueurs. Mais on ne voit point qu'il y eût péri aucune personne de marque. Cette action se passa un Vendredi vingt-sixiéme de Février.

Charles ne goûta pas d'abord toute la joie de sa victoire, dans l'incertitude où il étoit du sort de Mainfroi. Mais enfin deux ou trois jours après il fut trouvé parmi les morts, & reconnu par Richard Comte de Caserte, qui avoit quitté son parti dès la journée de San-Germano. Ce Seigneur est accusé par quelques Historiens d'avoir livré aux François le passage du Pont de Ceperano, pour se venger de Mainfroi, dont il étoit toûjours l'ennemi caché, quelque empressement qu'il fit paroître pour son service; parce que ce Prince avoit abusé de sa femme. Si cela est, on peut dire que cette vengeance fut la cause de la ruine de Mainfroi, parce qu'elle donna lieu aux premiers avantages de Charles, la juste Providence de Dieu ménageant ainsi souvent les choses de telle maniere, qu'un crime se trouve puni par un autre crime, & produit avec le tems la perte du criminel. Indépendamment du bruit qui courut que Mainfroi avoit avancé la mort de l'Empereur Frideric son pere, le poison qu'il donna à Conrad son frere, l'usurpation de la Couronne de Sicile sur Conradin son neveu & son pupille, ses autres cruautés & ses debauches sont des raisons plus que suffisantes pour le faire regarder comme un des plus méchans hommes qui aient jamais été.

[illegible] Mainfroi. [illegible]

Un Historien Contemporain, que le sçavant Monsieur Baluze vient de mettre au jour, nous apprend la maniere dont Mainfroi fut tué. Un Chevalier Picard, qui ne le connoissoit point, voiant ce Prince combattre avec une extrême valeur, alla à lui la lance en arrêt, & voulant le percer, donna de sa lance contre la tête de son cheval, le cheval étourdi du coup se cabra avec violence, & Mainfroi désarçonné par ce mouvement subit tomba à terre: en même tems quelques Ribauds * qui accompagnoient le Chevalier, coururent à Mainfroi & l'assommerent à coups de Massue. Le Chevalier lui ôta son Echarpe & prit son cheval. Deux ou trois jours après il parut en presence de quelques Seigneurs prisonniers, monté sur ce cheval

* [illegible] Soldats François gens déterminés, armés à la legere, & qui servoient d'ordinaire [illegible], & marchoient à la tête dans les assauts.

&

& avec l'Echarpe de Mainfroi, ils lui demanderent ce qu'étoit devenu celui, dont il avoit le cheval & l'Echarpe, & il leur raconta ce que je viens de dire. Ils déclarerent que c'étoit le cheval & l'Echarpe de Mainfroi : on alla au lieu où cette action s'étoit passée, & le corps de Mainfroi fut trouvé & reconnu comme je l'ai dit. 1266.

Dès le soir de la Bataille, Charles dépêcha Pierre de Charniac, Archidiacre de Sens, pour en porter la nouvelle au Pape, à qui on ne pouvoit en annoncer une plus heureuse. Il en fit rendre graces à Dieu dans Perouse où il étoit, au son des cloches de la Ville ; & les Panegyriques, que l'on fit du Vainqueur, firent une partie de la réjouissance publique. Elle fut un peu moderée, au moins à l'égard du Pape, lorsqu'il apprit le pillage de Benevent, où les François s'abandonnerent à toutes sortes de desordres. Le Roi y trouva de très-grands trésors, que Mainfroi y avoit ramassés, & qui furent un des principaux motifs, qui avoient obligé ce Prince à quitter son camp de Capoue, où il auroit sans doute combattu avec beaucoup plus d'avantage que dans la plaine de Benevent. Charles envoïa au Pape quelques pieces de ce Trésor & entre autres deux Chandeliers d'or soûtenus de deux figures du même métail, & le Fauteuil d'or enrichi de pierreries, où le feu Empereur Frideric donnoit ses audiences de ceremonie.

Descriptio Victoriæ Caroli.

Sallas Malaspina.

Cette victoire consomma l'ouvrage. Les Sarasins de Lucerie envoïerent des premiers faire leurs soumissions au Vainqueur. Ils lui demanderent seulement la vie, & la grace de n'être point forcés à quitter leur Religion, protestant qu'ils étoient prêts de se faire instruire. Il leur accorda leur demande, mais ce ne fut qu'après les avoir obligés à raser eux-mêmes les murailles de leur Ville, à en combler les fossés, & à détruire toutes les Forteresses qu'ils avoient aux environs. Ils lui remirent entre les mains un autre Trésor, que Frideric & Mainfroi y avoient mis en dépôt. La femme de Mainfroi & ses enfans lui furent livrés, aussi-bien que la Flote de ce Prince, & toutes les Places qu'il possedoit dans le continent de l'Italie. Presque toutes celles de Sicile reconnurent Charles d'un commun consentement, & en moins de trois mois, depuis l'arrivée de son Armée à Rome, il se trouva en possession d'un des plus beaux Etats de l'Europe, par une conquête que sa seule ambition pouvoit lui faire paroî-

1266.

tre possible, & que toute l'Europe regardoit comme impossible.

Il ne fut pas long-tems paisible dans sa conquête. Conradin fils de Conrad & petit-fils de l'Empereur Frideric s'étant refugié en Allemagne, y trouva des Protecteurs. Il revint en Italie, s'y forma un grand parti, & mit Charles d'Anjou à deux doigts de sa perte. Mais aïant perdu une Bataille, où il fut pris prisonnier, Charles, pour se délivrer d'un si dangereux ennemi, lui fit trancher la tête, & éteignit dans son sang la ligne masculine des Empereurs de la Maison de Suaube. Pierre d'Arragon, qui avoit épousé Constance fille de Mainfroi, fit valoir aussi dans la suite les droits de sa femme, & causa de grandes révolutions dans la Sicile. Mais ce ne fut que long-tems après; & comme je ne dois toucher ces évenemens de l'Histoire Etrangere, que quand ils ont rapport à celle que j'ai entrepris d'écrire, je reviens aux affaires de France.

Mariage de Jean de France avec Iolande de Bourgogne.

Le Roi maria vers ce tems-là, Jean son troisiéme fils à Iolande fille d'Eudes Duc de Bourgogne, & le mit en possession du Comté de Nevers, que son épouse lui apporta en mariage, comme heritiere de Mathilde de Bourbon, à qui ce Comté appartenoit. Il fit juger les prétentions de Matthieu de Trie sur le Comté de Dammartin, & se condamna lui-même à le lui restituer comme heritier de Mathilde de Boulogne. Il acheta en même tems la Châtellenie de Perone, qu'il réunit à son Domaine. Il conclut le mariage de sa fille Blanche avec Ferdinand fils aîné d'Alfonse X. Roi de Castille : ce mariage ne fut consommé que trois ans après, à cause du jeune âge du Prince & de la Princesse. Il accommoda le Roi d'Angleterre & le Roi de Navarre, sur quelques differends qu'ils avoient entre eux pour la Ville de Baïonne, & leur fit conclure une Tréve de quatre ans, toûjours appliqué à rendre la Justice, à l'établissement de sa famille, à entretenir la paix dans son Etat, & à empêcher la guerre entre ses voisins.

Matrimonium initum, &c. T. 2. Spicileg.

Le Roi forme le dessein d'une nouvelle expedition en Palestine.

Il s'occupoit d'autant plus alors de ce dernier soin, qu'il avoit résolu d'entreprendre une nouvelle expedition pour le secours de la Chrétienté d'outre-mer, dont on recevoit des nouvelles très-fâcheuses. Le rétablissement de plusieurs Villes, que le saint Roi avoit fait fortifier avant son départ de la Palestine, & beaucoup plus les guerres que les Sarasins se faisoient entre-eux & contre les Tartares, avoient pendant quelques années permis

aux Chrétiens du païs, de respirer : Mais Bondocdar, celui-là même, qui avoit sauvé l'Egypte & fait perir l'Armée de la derniere Croisade, étant devenu Soudan de ce grand Etat, forma le dessein d'exterminer les Chrétiens de la Palestine, & d'en faire l'entiere conquête.

1266.

Conrad & son fils Conradin heritiers du Roïaume de Jerusalem, sembloient y avoir renoncé ; & le titre en avoit été repris par les Princes de la Maison de Lusignan. Hugues II. le portoit alors avec celui de Roi de Chypre : la Regence à cause de son bas âge étoit entre les mains de Plaisance d'Antioche sa mere ; & Geofroi de Sargines, que Saint Louis avoit laissé à Acre à son départ, soûtenoit par sa valeur & par sa conduite cet Etat désolé.

Bondocdar cependant surprit Cesarée, il emporta quelques autres Forteresses importantes, & vint se presenter devant Acre ; mais n'étant pas encore en état de l'assieger dans les formes, il se jetta sur Saphet, une des plus fortes Places du païs, & la prit.

La Croisade est prêchée en Europe.

Toutes ces nouvelles avoient reveillé le zele des Chrétiens d'Europe, & dès le tems du Pontificat d'Alexandre IV. on avoit parlé d'une nouvelle Croisade : on la prêcha même en divers endroits. La conquête de Sicile en avoit suspendu l'effet. Mais quand cette affaire eut été terminée, on publia de nouveau la Croisade pour la Palestine ; & cette expedition paroissoit devoir d'autant mieux réussir, que le nouveau Roi de Sicile, étoit entiérement dévoué au Saint Siege.

1267.

Gaufrid. de Bello loco.

Le Pape en traita avec le Roi, qui avoit toûjours porté la Croix depuis son retour de la Palestine, & avec le Comte de Poitiers qui l'avoit reprise, n'osant cependant presser Louis de faire le voïage en personne, à cause de son peu de santé, & de l'interêt que la France avoit qu'il ne s'éloignât pas. Il n'approuva même qu'avec peine son dessein, lorsqu'il le lui proposa dans une lettre secrette.

Ibid.

Et Nangius in gestis Ludovici.

Si-tôt que la chose eut été determinée entre le Roi & le Pape, le Cardinal de Sainte Cecile revint en France pour publier la Croisade. Quand il fut arrivé, le Roi assembla à Paris son Parlement, c'est-à-dire, les Pairs du Roïaume, les Barons, les principaux de la Noblesse, & plusieurs Prélats. Il ne s'étoit point déclaré sur le sujet de cette Assemblée, qui se tint le vingt-

1267. cinquiéme de Mars; & l'on fut bien surpris, lorsqu'il s'en expliqua par un discours très-pathetique. Il déclara, qu'il avoit toûjours porté la Croix à dessein de retourner à la Terre-Sainte, mais qu'il ne laisseroit pas de la prendre encore de la main du Légat; & il exhorta tous les assistans à suivre son exemple.

Le Roi prend la Croix.

Gaufrid. de Bello loco.

Le Légat harangua ensuite avec beaucoup de zele, & sur le champ après le Sermon fini, le Roi prit la Croix de sa main, aussi bien que ses trois fils aînés, Philippe, Jean Comte de Nevers, & Pierre Comte d'Alençon. Il fut imité non seulement par quelques Seigneurs, ausquels il s'étoit ouvert avant l'Assemblée, mais encore par plusieurs autres, dont Dieu toucha le cœur en ce moment, ou qui par la honte de ne pas suivre l'exemple du Roi & des Princes, n'oserent s'exempter d'entrer dans cette entreprise, toute penible & toute dangereuse qu'elle devoit être. Peu de tems après se croiserent pareillement Thibaud Roi de Navarre, Robert Comte d'Artois neveu du Roi & fils de Robert Comte d'Artois tué en Egypte, Gui Comte de Flandre, Jean Fils du Comte de Bretagne, les Comtes de Saint Pol, de Vendôme, de la Marche, de Soissons, les Seigneurs de Fiennes, de Nemours, de Montmorenci, de Préceigni, de Brissac, de Riboule, de Ville-Bayon, de Saint Briçon, Raoul d'Estrées, Raoul de Nesle, Louis de Beaujeu, Guillaume de Courtenai, Gilles de Mailli, le Comte de Guisnes, le Sire de Harcourt, Jean de Nesle, Enguerrand de Bailleul, & grand nombre d'autres. *

Guyart.

Les Princes marchoient apparemment à leurs dépens: mais les Seigneurs & les Chevaliers avoient des appointemens du Roi. C'est ce que l'on voit par une liste d'une partie de ces Seigneurs, tirée du Trésor des Chartres, & rapportée dans l'Histoire Genealogique de la Maison de Montmorenci, où il est dit par exemple: » Li Connétable li quinziéme, li tiers de Bannier, » six mille livres. Messire Gilles de Mailli lui quinziéme lui tiers » de Banniere, six mille livres, &c.

Joinville.

Le Roi avoit invité à ce Parlement le Sire de Joinville. Il fit en vain ce qu'il put pour s'en excuser sur une fiévre quarte, dont il étoit fort tourmenté. Il fallut avoir cette complaisance pour le Roi, dont il étoit toujours tendrement aimé. Mais quand ce Prince & le Roi de Navarre, qui étoit son Seigneur en qua-

* Voïez les Observations de Menard sur Joinville.

lité de Comte de Champagne, le presserent de se croiser, il le refusa toûjours, disant que la derniere Croisade l'avoit ruiné, aussi bien que ses Sujets, tant ceux qui l'avoient suivi, que les autres qui étoient demeurés chés eux, contre lesquels, pendant son absence, les Officiers du Roi avoient exercé de grandes violences. Il ajoûtoit que bien d'autres que lui desaprouvoient fort le dessein de cette Croisade; qu'on n'avoit pû l'inspirer au Roi sans faire un très-grand mal, & sans pecher mortellement, vû la grande foiblesse de ce Prince qui étoit telle, qu'il ne pouvoit demeurer long-tems à cheval, ni même soutenir le poids de ses armes; que sa presence maintenoit la paix & la justice dans tout son Etat; que son absence y ruineroit l'une & l'autre, ce qui ne se trouva que trop véritable. Mais ces reflexions n'étoient pas du goût du Roi, qui ne consultoit que son zele, & abandonnoit le reste à la providence de Dieu. 1267.

Le Pape ne manqua pas de se servir de cet exemple du Roi de France, pour animer tous les Princes Chrétiens au secours de la Palestine. Il envoïa par tout des Légats, ou des Lettres sur ce sujet en Angleterre, en Espagne, en Pologne, à Constantinople, en Armenie. Il écrivit au grand Cham des Tartares, qu'il sçavoit être très-jaloux des progrés de Bondocdar, & assés disposé à faire diversion en faveur des Chrétiens. Et comme une des causes de la désolation de la Palestine, étoient les divisions qui regnoient entre les Genois, les Pisans & les Venitiens, qui s'y étoient établis sur-tout à Acre & à Tyr, il leur écrivit pour les engager à faire la paix. Le Roi, & le Roi de Sicile joignirent sur ce dernier article leurs instances à celles du Pape. Mais toutes ces négociations eurent assés peu d'effet, & le Pape vit bien qu'il ne pouvoit compter gueres surement, que sur la France & sur la Sicile. *Vide Rainald. ad an. 1267.*

Dès lors le Roi commença à faire ses préparatifs. Le plus pressé & le plus necessaire étoit d'amasser de l'argent. On imposa des taxes sur le Clergé, où l'on trouva beaucoup de resistance: mais il fallut obéïr au Pape & au Roi. Car en pareilles occasions, quand les deux puissances étoient unies, les Ecclesiastiques ne pouvoient avoir de recours à personne; au lieu que quand l'une agissoit sans l'autre, ils ne manquoient gueres de s'appuyer de l'une contre l'autre. On fit aussi une Capitation sur les Peuples, c'est-à-dire, sur les Bourgeois des Villes & sur les Gens de *Préparatifs qu'il fait pour cette expedition.*

1267. la Campagne, mais avec un tel ordre & de telles modifications, que perſonne n'en fut fort incommodé. On tira de ces deux taxes des ſommes conſiderables. Le Roi traita avec les Venitiens & avec les Genois pour des Vaiſſeaux, & les Venitiens s'étant rendus trop difficiles, ce furent les Genois qui en fournirent.

1268. Durant ce tems-là le Pape Clement IV. mourut; & quoique cette mort fût ſuivie d'une vacance de près de trois ans juſqu'à l'élection de Thibaud Archidiacre de Liege ſous le nom de Gregoire X. il n'y eut rien de changé à l'égard du deſſein de la Croiſade.

Meſures qu'il prend avant ſon depart.

Comme le Roi ſentoit la foibleſſe de ſa ſanté, & que l'experience de ſa premiere Croiſade, jointe à la réſolution où il étoit de ne pas s'épargner dans les occaſions, le faiſoit penſer à l'incertitude de ſon retour, il voulut pourvoir à la paix de ſa famille & à l'établiſſement de ſes enfans. Philippe l'aîné, ſans parler de la ſucceſſion à la Couronne qui le regardoit, avoit déja eu ſon apanage dès l'an 1265. ſçavoir la Ville d'Orleans, les Seigneuries de Cleri, de Château-neuf, Loris en Gâtinois, Montargis, & quelques autres terres. Le Roi en 1268. partagea auſſi les autres. Jean ſon ſecond fils, outre le Comté de Nevers qu'il avoit par ſa femme Iolande de Bourgogne, eut pour ſon apanage le Comté de Valois, avec les Villes de Creſpi & de la Ferté-Milon, Villers-cote-reſts, & Pierrefons. Pierre le troiſiéme fils eut le Comté d'Alençon & toutes ſes dépendances. Il ſucceda quelques années après à ſon beau-pere Jean de Châtillon aux Comtés de Blois, de Chartres, de Dunois, & aux Seigneuries d'Aveſnes, de Guiſe, & à quelques autres Terres ſituées en Flandre, en Hainaut, & en Brabant. Robert, qui n'avoit encore que douze ans, fut pourvû du Comté de Clermont en Beauvoiſis, & eut depuis le Bourbonnois du chef de ſa femme Beatrix heritiere par ſa mere de la maiſon de Bourbon. C'eſt ce Prince qui eſt la ſouche de la Branche Roïale de Bourbon, aſſiſe aujourd'hui ſur le Trône de France.

Treſor des Chartres. Laiette apanages.

1269. Le Roi voulut auſſi avant ſon départ, que le mariage de la Princeſſe Blanche ſa fille avec Ferdinand fils d'Alfonſe de Caſtille, fût accompli. Elle fut conduite juſques ſur la frontiere de Caſtille par Philippe ſon frere, & les nôces en furent faites à Burgos avec beaucoup de magnificence.

Mariage de Blanche de France avec Ferdinand de Caſtille, & celui de Marguerite de France avec le fils du Duc de Brabant.

Celles de Marguerite de France une de ſes autres filles ſe fi-

rent encore vers le même tems, non pas avec Henri Duc de Brabant, avec qui elle avoit été accordée; mais avec Jean cadet de Henri, parce que Henri quitta le monde, pour se faire Chanoine Regulier à S. Etienne de Dijon. *1269.*

Il n'y avoit plus que la cadette nommée Agnès à pourvoir, & à qui il laissa dix mille livres par son Testament, qu'il fit avant de quitter l'Europe. Quelque tems auparavant, pour affermir la paix, non seulement dans son Roïaume, mais encore dans les païs voisins, il avoit fait prolonger pour cinq ans la Tréve, dont il avoit été le mediateur entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Navarre, & il avoit terminé entre le Comte de Luxembourg & le Comte de Bar, quelques differends, pour lesquels on en étoit déja venu à de grandes violences.

1270.

Le Roi laisse la Regence du Roïaume à l'Abbé de S. Denys & au Comte de Nesle.

Trois ans aïant été emploïés à disposer & à regler ainsi toutes choses, le Roi se trouva l'an 1270. en état de prendre les dernieres mesures pour son départ. Le point le plus important qui restoit à déterminer, étoit la Regence du Roïaume pendant son absence. La Reine n'étoit pas du voïage, & il sembloit que cette dignité la regardât plus qu'aucun autre; mais soit que le Roi ne la crût pas capable de prendre assés d'autorité, soit qu'elle n'eût pas assés d'experience dans les affaires, où il ne paroît pas que ce Prince lui eut jamais donné beaucoup de part, il ne jugea pas à propos de la charger du Gouvernement. Il choisit pour cet emploi Matthieu Abbé de Saint Denys, homme de qualité de la famille des Comtes de Vendôme, & Simon de Clermont Comte de Nesle, tous deux d'une probité reconnue & d'une singuliere prudence. Il leur substitua en cas de mort Philippe Evêque d'Evreux & Jean Comte de Ponthieu.

Nangius in Gestis Ludovici. Invent. des Chartres. Mêlanges. T. 6.

Il part pour Aigues-mortes.

Le rendés-vous des Croisés étoit à Aigues-mortes, pour le mois de Mai. Le Roi alla à Saint Denys prendre l'Oriflamme selon la coûtume: il redoubla sa ferveur & la fit paroître en une infinité d'actions de charité, d'humilité, de mortification, surtout dans une Procession où il marcha nuds pieds depuis le Palais jusqu'à Notre-Dame. Il partit ensuite pour Aigues-mortes, prenant son chemin par Melun, Sens, Auxerre, Cluni, Lyon, Vienne & Beaucaire. *Ibid.*

Il y reçoit une Ambassade de Michel Paleologue.

Il avoit supposé en partant de Paris, que les Vaisseaux promis par les Genois seroient à Aigues-mortes à son arrivée; mais

1270. soit que les vents contraires ne l'eussent pas permis, soit pour quelque autre raison il fallut les attendre durant plusieurs semaines. Le Roi faisant son séjour à Saint Gilles, y reçut une Ambassade de Michel Paleologue Empereur de Constantinople. Ce Prince depuis neuf ou dix ans avoit surpris cette Capitale de l'Empire d'Orient, que les Empereurs Latins avoient possedée près de soixante ans, & en consequence de cette conquête, l'Empire qui avoit été enlevé aux Grecs par Baudouin premier, étoit retourné à ses anciens maîtres du tems de Baudouin II.

Pachimer. l. 5. Hist.

Le prétexte de l'Ambassade étoit l'extinction du Schisme, & la réünion de l'Eglise Grecque avec la Latine. Michel protestoit par ses Ambassadeurs à Louis, qu'il vouloit le faire l'unique Arbitre d'une si importante affaire, dont il souhaitoit passionnément de voir la consommation, & qu'il en passeroit par tout ce qu'il décideroit. Mais la veritable raison étoit l'inquietude, que lui causoient les grands armemens de France & de Sicile, dans l'appréhension qu'ils ne fussent destinés contre lui pour le rétablissement de Baudouin. Il avoit en effet tout sujet de craindre l'ambition & les ressentimens du Roi de Sicile, contre lequel il avoit pris le parti de Mainfroi; d'ailleurs il sçavoit l'interêt que l'Eglise Romaine prenoit dans la révolution arrivée en Orient; & comme c'étoit à la sollicitation du Pape que les deux Rois armoient, il craignoit beaucoup que les premiers efforts des Occidentaux ne tombassent sur lui.

Le Roi à qui les Ambassadeurs firent de magnifiques presens, leur répondit avec beaucoup d'honnêteté qu'il contribueroit de tout son possible à la réünion des deux Eglises, afin que l'Occident & l'Orient agissent ensemble de concert contre les Infideles: mais que comme il s'agissoit de plusieurs points de Religion, dont il ne lui appartenoit pas de décider, c'étoit à l'Eglise même qu'il falloit s'adresser; qu'il leur offroit de bon cœur ses bons offices, auprès du College des Cardinaux qui gouvernoient l'Eglise Romaine pendant la vacance du S. Siege, & qu'il emploieroit tout son credit pour la destruction d'un Schisme si scandaleux. En effet le Roi écrivit sur ce sujet aux Cardinaux avec beaucoup d'empressement & de zele.

Ep. ft. Card. ad Ludov. apud Rainald. ad an. 1270.

Les Cardinaux répondirent à la Lettre du Roi, avec de grands éloges de sa pieté & de son zele pour le bien de l'Eglise. Ils l'informerent

1270.

formerent des négociations commencées ſur ce ſujet, entre l'Empereur de Conſtantinople & le défunt Pape, qui avoit déja propoſé à ce Prince les conditions de la reünion. Ils prierent le Roi de ne ſe point laiſſer ſurprendre aux artifices des Grecs, moins diſpoſés qu'il ne penſoit à une ſincere réconciliation, & ſuivant la priere qu'il leur en avoit faite lui-même, ils chargerent le Cardinal Albano, qui devoit l'accompagner dans le voïage d'outremer, de traiter avec les Ambaſſadeurs. Ils envoïerent des inſtructions à ce Légat conformes au plan de la reünion propoſée par le Pape Clement, avec ordre d'exiger de l'Empereur, des Evêques, des Archimandrites & de tous les principaux membres de l'Egliſe Grecque, un ſerment, par lequel ils jureroient de reconnoître la primauté de l'Egliſe Romaine, & de ſigner tous les articles de Foi contenus dans le Memoire dreſſé par le même Pape.

Inventaire des Chartres. T. 7.

Une affaire de cette importance demandoit beaucoup plus de tems, qu'il n'en reſtoit au Roi & au Légat avant l'embarquement. La maniere, dont les Ambaſſadeurs reçûrent les propoſitions des Cardinaux, fit concevoir de grandes eſperances; mais elles furent vaines. Ils s'en retournerent au moins fort ſatisfaits d'avoir ſçû qu'on n'en vouloit point à leur maitre, & que la Croiſade étoit contre les Infideles.

Cependant les Croiſés François & Etrangers étoient aſſemblés à Aigues-mortes & aux environs. Ce mêlange de diverſes Nations cauſa du déſordre. Des Soldats Provençaux & des Catalans aïant pris querelle avec quelques Soldats François, chacun entreprit de ſoûtenir ſes compatriotes, & la Soldateſque courant aux armes de part & d'autre, il y eut une chaude mêlée, où près de cent hommes furent tués ſur la place. Par malheur il ne ſe trouva point alors de Commandant d'aſſés grande autorité, pour arrêter d'abord ce tumulte. Le Roi, pour en empêcher les ſuites, ſe tranſporta lui-même ſur les lieux, & aïant fait exemple par la punition des plus coupables qu'il fit pendre, tout fut appaiſé.

Nangius in Geſtis Ludovici.

Les Vaiſſeaux Génois en arrivant, trouverent ceux de France tout équipés & tout prêts; & le Roi s'embarqua avec toute l'Armée le premier jour de Juillet. Avant que de faire voile, il écrivit une Lettre aux deux Regents du Roïaume, pour les faire reſſouvenir des ordres qu'il leur avoit donnés touchant l'obſerva-

In Spicileg. T. 2. Epiſt. Ludov. ad Matthæum Abbat. an. 1270.

Ibid.

1270.

tion de la Justice, pour empêcher les blasphêmes, pour exterminer les lieux de débauches, pour le soin des pauvres. Il n'y a qu'à lire cette Lettre, pour voir de quel esprit ce saint Prince étoit animé, & qu'il n'avoit rien plus à cœur, que l'honneur de Dieu & le bien de ses Sujets.

Il met à la voile.

Nang. in Gestis Ludovic.

Addition ad Lambert Schafnab.

Le lendemain de l'embarquement le vent s'étant trouvé favorable, on mit à la voile. Le Roi avoit avec lui le Comte d'Alençon dans son Vaisseau. Philippe son fils aîné, le Comte de Nevers & le Comte d'Artois, chacun avec leurs épouses, étoient dans trois autres Vaisseaux. Un Auteur fait monter l'Armée du Roi jusqu'à soixante mille hommes. Ces quatre Vaisseaux, dont je viens de parler, prirent les devants, & le reste suivit.

Nang. loc. cit.

Le tems, qui d'abord fut beau, changea bientôt, & on essuïa deux rudes tempêtes avant que d'arriver à Caillari en Sardaigne, où l'on devoit s'arrêter, pour se mettre delà en pleine route. Il y avoit déja six jours, qu'on voguoit sans découvrir les côtes de Sardaigne, ce qui donna de la défiance, moins de l'habileté, que de la fidelité des Pilotes Génois. On assûra même qu'un Vaisseau, qui ne paroissoit plus dans la Flotte, avoit cinglé vers les côtes de Barbarie par l'ordre du Capitaine. Mais tous ces soupçons se trouverent faux, & enfin on arriva à la vûe de Caillari. La chaleur excessive qu'il avoit fait, & les tempêtes avoient déja gâté toute l'eau de la Flotte; & non seulement il y avoit beaucoup de malades, mais même il étoit mort quantité d'hommes & de chevaux. On envoïa une Barque à terre, parce que le vent empêchoit que la Flotte ne pût entrer dans le Port. Cette Barque rapporta de l'eau & quelques legumes. Mais sur la demande que le Roi fit au Commandant du Château, d'y recevoir ses malades, on lui fit de grandes difficultés, parce que ce Château appartenoit à la République de Pise, qui étoit en guerre avec les Génois, & que la plûpart des Capitaines de la Flotte étoient de la République de Génes. Les Habitans même du bord de la mer se retiroient dans l'interieur de l'Isle avec tout ce qu'ils pouvoient emporter avec eux. Le Roi en aïant envoïé faire ses plaintes au Commandant, tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on débarquât les malades, & qu'on les fît camper au pié du Château, ou loger dans quelques méchantes cabanes des environs. Enfin le Commandant sur de nouvelles instances, offrit au Roi de le loger au Château, pourvû qu'il n'y entrât qu'avec peu

de monde, & que les Capitaines Génois ne descendissent point à terre. 1270.

Cette conduite choqua extrêmement les Princes & les Seigneurs de la suite du Roi, & on lui conseilla de faire attaquer le Château pour s'en rendre maître; mais il ne le voulut pas, disant qu'il n'avoit pas pris les armes, pour les emploïer contre des Chrétiens. On mit à terre les malades, dont plusieurs moururent, & on eut des vivres qui coûterent bien cher.

Epist. Petri de Condeto.

Cependant le reste de la Flotte arriva avec le Roi de Navarre, le Comte de Poitiers, le Comte de Flandre, Jean fils du Comte de Bretagne, le Comte de S. Pol & plusieurs autres Seigneurs. Dès le lendemain de leur arrivée, le Roi tint conseil, pour déliberer sur le lieu, où l'on porteroit la guerre, ou plûtôt pour leur faire agréer le dessein qu'il avoit déja pris de concert avec le Roi de Sicile.

Il propose d'aller à Tunis, & pourquoi.
Gaufrid. de Bello loco. Marmol. T. 2. p. 455
Guyart.

Quand on partit d'Aigues-mortes, on ne doutoit point que ce ne fût pour aller en Egypte ou en Palestine; mais ce n'étoit pas l'intention du Roi de commencer par-là; & l'on fut fort surpris dans le Conseil, lorsqu'il proposa d'aller à Tunis sur les côtes d'Afrique. Le Roi, & le Roi de Sicile avoient chacun leurs raisons de tourner de ce côté-là.

Le Roi de Tunis, appellé Muley-moztança, ou selon d'autres, Omar, devoit un tribut au Roi de Sicile qu'il négligeoit de lui païer; & de plus, ces Sarasins d'Afrique avoient toûjours grande liaison avec ceux qui étoient restés en Italie. Ceux-ci qui avoient soûtenu le parti de Mainfroi contre ce Prince, lui avoient donné encore beaucoup de peine depuis sa conquête: & les autres étoient des ennemis à craindre pour la Sicile, qui avoit autrefois été soumise aux Princes de leur Nation. Si une fois on les chassoit des bords de l'Afrique opposés à l'Europe, c'étoit leur ôter toute esperance & tout moïen de jamais rien entreprendre sur cette Isle. C'est ce qui avoit déterminé le Roi de Sicile à tourner ses armes de ce côté-là.

Vûe du Roi dans ce voiage.
Gaufrid. de Bello loco.

Saint Louis avoit des vûes plus pures & plus Chrétiennes. Il entretenoit depuis quelques années un commerce assés fréquent avec le Roi de Tunis par des personnes affidées. Ce Prince Sarasin, avant qu'on parlât de cette derniere Croisade, lui avoit fait entendre qu'il avoit beaucoup de penchant pour la Religion Chrétienne, & que s'il pouvoit avec honneur & sans trop s'ex-

1270. poser, avoir quelque prétexte d'abandonner sa Religion, il le prendroit volontiers. Soit que ces discours fussent sinceres, soit que ce fussent des artifices, pour empêcher que les Chretiens pensassent à l'attaquer, ils donnoient une extrême joie au saint Roi. Il s'écrioit quelquefois en presence de ses Confidens, « Quelle consolation seroit-ce pour moi, si je pouvois être le Parrain du Roi de Tunis aux Fonts de Baptême ! » Il fit même une fois, sous prétexte de visiter ses Frontieres, un voïage jusqu'à Narbonne, pour traiter de cette affaire avec des Envoiés secrets de Tunis : Et un jour comme il assistoit à S. Denys au Baptême d'un fameux Juif, il dit aux Agents de ce Prince qu'il avoit invités à cette cérémonie, « Assurez votre Maître que je souhaite si ardemment sa conversion à la veritable Religion, que je serois prêt de passer le reste de ma vie dans les plus obscurs cachots de l'Afrique, pour lui obtenir de Dieu, & à toute sa Nation, la grace du Baptême. » Le Roi donc crut que s'il faisoit descente en Afrique, & qu'il se presentât avec une nombreuse Armée devant Tunis, ce seroit-là pour ce Prince Sarasin une belle occasion de se déclarer, & le prétexte qu'il cherchoit de se faire Chrétien, & de justifier sa conduite par la necessité où il auroit été de sauver sa Couronne & la vie de ses Sujets.

Cependant, comme il ne comptoit pas sûrement sur la sincerité du Sarasin, il avoit en cela deux vûes, dont il esperoit que l'une ne manqueroit pas de réussir au défaut de l'autre. Car ou le Roi de Tunis se rendroit en se convertissant, ou il ne se rendroit pas : s'il se rendoit & se convertissoit, on auroit ce qu'on avoit prétendu; s'il ne le faisoit point, & que son procedé ne répondît pas aux esperances qu'il avoit données, on lui feroit vivement la guerre, & on le chasseroit de son Etat, pour y établir des Chrétiens.

Il y arrive avec sa Flotte. Outre ce motif qui animoit fort le Roi, on l'avoit assuré que Tunis étoit une Place peu fortifiée & aisée à prendre, & neanmoins remplie d'une infinité de richesses, dont il pourroit se servir, pour son entreprise de la Terre-Sainte. Enfin il sçavoit que c'étoit de ces quartiers d'Afrique, que le Soudan d'Egypte tiroit une infinité de chevaux, d'armes, & de Soldats, & que s'il le privoit de ce secours en Conquerant toute cette côte, il l'affoibliroit beaucoup, & se rendroit l'expedition d'Egypte ou celle de Palestine beaucoup plus facile. Il ajoûta quelques autres

raisons pour appuïer le parti qu'il prenoit, & pour lever le scrupule de ceux qui croïoient que ce n'étoit pas accomplir leur vœu, que de ne pas aller en Egypte, ou dans la Terre Sainte. Il parla si fortement sur ce sujet, que malgré la résistance de plusieurs du Conseil, la chose fut résolue. On partit de Sardaigne, après que le Roi eut tiré parole des Pisans pour la sûreté des malades qu'il laissoit, & la Flotte parut à la hauteur de Tunis & de Carthage le dix-huitiéme de Juillet. 1270.

Le Roïaume de Tunis, qui est aujourd'hui plus sous la protection que sous la domination du Turc, étoit un démembrement du Califat, c'est-à-dire de cette grande puissance, dont j'ai parlé ailleurs, qui s'étendoit dans l'Afrique, dans l'Asie, dans les Espagnes, & jusques dans une partie des Gaules, & dont tous les Sujets qui reconnoissoient un seul Calife, étoient compris sous le nom de Sarasins. Ce Roïaume est sur la côte de Barbarie entre Alger & Tripoli. La Ville de Tunis appellée autrefois Tynis ou Tynissa, étoit comme aujourd'hui, dans le fond d'un Golfe ou Lac à peu près de figure ovale & aboutissant du côté de la mer à un goulet ou entrée fort étroite. En sortant du Golfe, pour entrer en pleine mer, il y a à gauche une presqu'Isle, où sont les ruines de l'ancienne Carthage, sur lesquelles les Sarasins avoient alors une Forteresse. La presqu'Isle s'étrecit beaucoup du côté du Continent. L'Isthme par lequel elle y tient, a sur la droite du côté du Midi, le Golfe ou le Lac de Tunis, & à gauche du côté du Nord un autre petit Golfe beaucoup plus étroit, appellé aujourd'hui Portofarina. Pierre de Condé Chapelain de S. Louis, qu'il accompagna dans cette Croisade, donne à l'Isthme dans sa Relation le nom d'Isle, à cause qu'il est entre les deux Golfes.

Epist. Petri de Condeto.

Dès le jour même que l'on fut arrivé, & que l'on eut jetté les ancres fort près du grand Golfe, le Roi ordonna à Florent de Varennes Amiral de France, de l'aller reconnoître avec quelques Galeres. Il y entra sans aucune résistance, & y trouva des Vaisseaux Sarasins vuides, & de quelques autres Marchands étrangers, ausquels il ne fit aucun mal.

Voïant que personne ne paroissoit pour l'empêcher de descendre, il aborda en un endroit du Golfe, & envoïa dire au Roi qu'il étoit à terre, & qu'il n'avoit qu'à lui envoïer du monde, pour garder le poste dont il étoit maître. Le Roi apprehendant

1270. que l'Amiral ne se fût trop engagé, le blâma d'avoir passé ses ordres, & assembla le Conseil, pour déliberer sur ce qu'il y avoit à faire. Les uns furent d'avis qu'on envoïât des Troupes à l'Amiral, afin qu'il se retranchât sur le bord de la mer, & qu'il falloit profiter de cet avantage, qui rendroit très-facile la descente generale qu'on prétendoit faire incessamment. Les autres furent du sentiment contraire, prétendant que c'étoit-là une negligence affectée des Sarasins, & un stratagême, pour surprendre pendant la nuit les Troupes qu'on auroit mises à terre, & brûler les Vaisseaux qui se seroient engagés dans le Golfe.

Le Roi prit un milieu, & envoïa Renaud de Preceigni, Thibauld de Monleard Grand Maître des Arbalêtriers, & le Chevalier Philippe d'Evreux sur le lieu, avec ordre à l'Amiral de se gouverner suivant leur conseil. Après qu'ils eurent tout consideré, ils furent d'avis d'abandonner le poste, & s'en retournerent avec l'Amiral à la Flotte. La descente generale fut resolue pour le lendemain.

Comment il y fit descente. Quand la Flotte entra dans le Golfe, on vit les rivages bordés de toutes parts d'une nombreuse Armée de Sarasins; ce qui fit dire à plusieurs, qu'on avoit fait une grande faute de n'avoir pas suivi le dessein de l'Amiral. On ne laissa pas de se préparer à faire la descente. Les Vaisseaux furent rangés, & le Roi se mit avec le sien à la tête de tous.

Petrus de Condeto. La lâcheté des Sarasins produisit seule tout le bon succès de cette action; car l'Auteur de la Relation que je transcris ici, & qui étoit témoin oculaire, dit que tout s'y passa avec si peu d'ordre, que cent hommes bien résolus auroient suffi pour empêcher la descente: mais dès que les Vaisseaux commencerent à approcher, toute cette multitude infinie de Barbares se mit à fuir, sans faire la moindre résistance.

La descente étant faite, on se saisit de l'Isthme, où l'on se campa; mais on se trouva fort en peine en ce lieu-là, faute d'eau-douce, parce qu'aux environs du Camp il ne paroissoit ni source, ni riviere, ni puits, & l'on fut obligé de passer le reste de cette journée, & la nuit suivante avec cette incommodité.

Le lendemain qui étoit un Samedi, quelques Soldats cherchant de l'eau de tous côtés, s'avancerent jusqu'à une Tour située à l'extrêmité de l'Isthme du côté de Carthage, & y trouverent des citernes; mais aïant été surpris & enveloppés par la Garnison de la Tour, ils furent tous tués.

On fit un détachement de quelques Bataillons, pour aller attaquer la Tour, & on l'emporta. On y laissa une Garnison; mais peu d'heures après, elle fut investie par un grand Corps de Sarasins, qui se mirent en devoir de la reprendre. Les François étoient fort pressés, lorsque le Roi sur l'avis de l'attaque, envoïa des Troupes d'élite sous la conduite des Maréchaux Raoul d'Etrées & Lancellot de S. Maard pour les délivrer. A leur arrivée les Sarasins abandonnerent l'attaque: il y eut ensuite quelques escarmouches; car les Sarasins s'étant débandés, revenoient selon leur coûtume, en caracolant, & après avoir lancé leurs zagaïes, s'enfuïoient aussi-tôt; de sorte qu'il y eût très-peu de sang répandu. On retira la Garnison, & on abandonna ce poste, qui pouvoit être aisément enlevé, & dont les citernes furent bientôt épuisées.

1270.
Expeditions dont elle fut suivie.

Guyart. Petrus de Condeto.

On demeura encore le lendemain, qui étoit un Dimanche, au premier Camp, toûjours dans la disette d'eau; mais ce ne fut que pour se préparer à l'attaque du Château de Carthage, autour duquel il y avoit beaucoup de puits d'eau-douce. On y marcha le Lundi. On reprit en chemin la Tour, dont j'ai parlé. Le Mardi comme on fut au voisinage de Carthage, les Mariniers de la Flotte vinrent s'offrir au Roi pour l'attaque du Château, & l'assûrerent de l'en rendre maître, pourvû qu'il les fît soûtenir de quelques Bataillons de l'Armée. Le Roi les fit seconder par les Brigades de Carcassonne, de Châlons sur Marne, de Perigord & de Beaucaire. Il se posta entre le Château & une Armée de Sarasins, qui faisoient mine de le vouloir secourir. Les Mariniers donnerent l'assaut & monterent à l'escalade. Le Château fut emporté: on n'y perdit qu'un seul homme, & on passa au fil de l'épée tout ce qui ne put pas s'enfuir. De deux cens hommes dont la Garnison étoit composée, quelques-uns se sauverent par des soûterrains, qui avoient des issues dans la campagne; d'autres n'aïant pû les gagner, & s'étant cachés dans des caves des anciennes ruines de Carthage, y furent étouffés par la fumée des feux qu'on alluma à l'entrée.

C'étoit encore un proverbe dans le Païs, que celui qui se rendoit maître de Carthage le devenoit de tout le reste; mais ce proverbe étoit devenu faux, Carthage n'étant plus rien alors, & Tunis, qui du tems de l'ancienne Carthage, n'étoit que très-peu de chose, étant en ce tems-là une Ville très-peuplée & très-forte,

1270. nonobſtant les faux memoires qu'on en avoit donnés au Roi, lorſqu'il étoit encore en France.

L'Armée campée autour de Carthage ne ſouffroit plus la ſoif comme auparavant; les vivres ne lui manquoient pas non plus, la Flotte en étant bien fournie, & puis on en trouva beaucoup dans le Château & aux environs; mais il y avoit des allarmes continuelles, & des Troupes innombrables de Saraſins paroiſſoient à tous momens aux environs du Camp. Tout cela neanmoins ſe terminoit à des eſcarmouches; parce que les ennemis ſe contentoient de faire des décharges de fléches, on leur répondoit de même, & il étoit impoſſible de les joindre. Le Roi aïant fait nettoïer le Château, y établit ſon quartier & celui des Princes & des Dames qui avoient ſuivi l'Armée. On y logea auſſi les malades & les bleſſés.

Après la priſe de Carthage, deux Saraſins vinrent ſe rendre, & détromperent fort le Roi ſur l'eſperance qu'il avoit conçûe de la converſion du Roi de Tunis: car ils lui apprirent que ce Prince avoit fait arrêter tous les Chrétiens qui s'étoient trouvés dans la Ville, réſolu de leur faire couper la tête dès que l'Armée Françoiſe paroîtroit à la vûe de la Place, leur promettant toutefois la vie, ſi les Chrétiens ne venoient pas l'attaquer.

Ce Prince en uſoit ainſi, dans l'eſperance d'amener le Roi à quelque Traité; & cependant il n'y avoit point de ruſe dont il ne s'aviſât pour fatiguer l'Armée. Ses Troupes rodoient toûjours aux environs du Camp, & quiconque s'en écartoit, n'y revenoit pas. Le Comte d'Eu & Jean d'Acre Grand Bouteiller de France étant de garde, virent trois Cavaliers Saraſins s'avancer vers le Camp la lance baſſe, & portant de tems en tems la main au turban, pour marquer qu'ils ne venoient point comme ennemis. On les alla recevoir: ils baiſerent la main de ceux qui les aborderent, & leur firent comprendre qu'ils vouloient ſe faire Chrétiens. On en porta auſſi-tôt la nouvelle au Roi, qui ordonna qu'on les traitât bien, mais qu'on les gardât à vûe. Preſque auſſi-tôt après il en arriva cent autres, qui ſe rendirent pareillement, en diſant la même choſe. Mais durant que le Grand Bouteiller s'entretenoit avec eux, il vint une autre Troupe fondre tout à coup ſur lui & ſur tous ceux qui l'accompagnoient, & dans le moment ces cent traîtres mettant le ſabre à la main, ſe joignirent aux autres, entrerent avec eux dans le Camp, y tuerent plus de ſoixante hommes, & ſe ſauverent.

Le

1270.

Le Grand Bouteiller qui s'échapa, fut fort blâmé de s'être ainsi laissé surprendre. Il alla aussi-tôt à sa tente où étoient les trois premiers, qu'il voulut rendre responsables de la trahison. Le plus apparent des trois protesta par des signes, qu'il n'y entroit point du tout, & comme on eut fait venir un Religieux Dominiquain qui entendoit la langue, il dit que celui qui avoit chargé d'abord les François étoit son ennemi, qui sçachant qu'il s'étoit refugié dans le Camp, avoit fait exprès cette supercherie, ne doutant pas que les François n'en fissent porter la peine à ceux qu'ils avoient en leur puissance; mais que si on vouloit laisser aller un d'eux à l'Armée Sarasine, il répondoit sur sa tête qu'il en emmeneroit plus de deux mille autres qui étoient dans la même résolution de se rendre. Ce rapport aïant été fait au Roi, il ne voulut point qu'on punît des gens qui pouvoient être innocens. Il les fit même relâcher, pour voir ce qui en arriveroit, mais aucun ne revint; ce qui fit croire que tous avoient agi de concert.

Nangius in Gestis Ludov.

Comme ces fréquentes allarmes incommodoient fort le Camp, le Roi le fit retrancher & entourer de fossés & de palissades. A peine ces travaux étoient commencés, que l'Armée des Sarasins parut en bataille, ce qu'ils n'avoient point fait encore, & on disoit que le Roi de Tunis y étoit en personne. A voir même leur marche on crut que leur dessein étoit d'occuper tout le terrein des environs du Camp, & de l'enfermer entre eux & la mer. Le Roi sur cela mit aussi son Armée en bataille, se saisit de divers postes avantageux, & on ne doutoit point qu'on n'en vint à un combat; mais après une simple escarmouche, où peu de Sarasins furent tués, & du côté des Chrétiens le seul Châtelain de Beaucaire, l'Armée ennemie se retira. Le Roi ne la suivit point, parce qu'il attendoit de jour en jour son frere le Roi de Sicile, pour faire le siege de Tunis.

Maladies dans le Camp du Roi.
Il en est ataqué lui-même & meurt.

Le retardement de ce Prince fut la cause de tous les malheurs qui suivirent; car les chaleurs étant excessives, les maladies se mirent dans le Camp. Jean Comte de Nevers fils du Roi fut un des premiers attaqués parmi les Princes & les personnes de qualité. On le transporta dans son Vaisseau, où il mourut le jour de l'Invention de Saint Etienne. Il étoit né à Damiette durant la premiere Croisade, trois ou quatre jours après la prise du Roi son pere, & il mourut en celle-ci, dans une

conjoncture qui commençoit à n'être gueres moins fâcheuse.
1270. Le Cardinal Legat le suivit de près. Le Prince Philippe fut pris d'une fievre quarte : & en peu de jours tout le Camp fut rempli de fievres malignes, de dissenterie, & de toutes sortes de maladies. Le Roi tomba lui-même malade d'une dissenterie, qui pendant quelques jours ne l'empêcha pas d'agir & de donner ses ordres pour la sureté & le soulagement de son Armée, avec autant de presence d'esprit, que s'il avoit été en parfaite santé. Mais enfin il succomba, & la maladie devint si violente, qu'il en mourut le vingt-cinquiéme jour d'Août, âgé de cinquante-cinq ans & quatre mois, après avoir regné quarante-trois ans neuf mois & dix-huit jours.

Consternation que sa mort produisit.

Cette mort répandit une effroïable consternation dans toute l'Armée, & tout étoit perdu, sans l'arrivée du Roi de Sicile, dont les Vaisseaux parurent un moment après que le Roi eut expiré. Jamais Prince ne fut plus digne que lui, des éloges dont les Historiens de toutes les Nations, ont à l'envi honoré sa memoire. Le détail de ses œuvres de pieté, & de ses vertus Chrétiennes, a fourni des volumes entiers, & la seule lecture de cette Histoire ne peut manquer de donner une grande idée de ce Saint Prince.

Son Eloge.

Le respect, la veneration, & l'admiration que ses Sujets de tout état avoient pour lui, étoient l'effet d'une vertu & d'une sainteté, qui ne se démentirent jamais. Elles furent toûjours l'ame de sa conduite dans toutes les diverses fortunes qu'il éprouva, & elles n'affoiblissoient en aucune maniere les qualités Roïales d'esprit & de cœur, avec lesquelles il étoit né. Plus modeste & plus recueilli au pié des Autels, que le plus fervent Solitaire, on le voïoit un moment après à la tête d'une Armée, avec la contenance d'un Heros, donner des batailles, essuïer les plus rudes fatigues, affronter les plus grands perils. La priere à laquelle il consacroit plusieurs heures du jour, ne diminuoit en rien le soin qu'il devoit à son Etat. Il tenoit exactement ses Conseils, donnoit des audiences publiques & particulieres, qu'il accordoit aux plus petites gens, jusqu'à vuider quelquefois des procés des particuliers, assis sous un arbre au Bois de Vincennes, prenant en ces occasions pour Assesseurs les plus grands Seigneurs de sa Cour, qui se trouvoient alors auprès de lui ; & comme un jour il sçût que l'on disoit, qu'il donnoit trop de tems

1270.

à ses dévotions ordinaires, il ne répondit point autre chose, sinon que s'il emploïoit ce tems-là à la Chasse, aux Tournois, au Jeu & aux Spectacles, on ne compteroit point si rigoureusement les heures qu'il y perdroit. Plusieurs Ordonnances qui nous restent de ce Prince sur diverses matieres importantes, & pour le reglement de la Justice, une espece de Code publié par le sçavant Monsieur du Cange * intitulé; *Les Etablissemens de Saint Louis Roi de France, selon l'usage de Paris & d'Orleans & la Cour de Baronie*, sont des Monumens qui nous marquent l'application qu'il avoit au reglement de son Roïaume; & c'est un grand éloge pour ce Prince, que sous les Regnes de plusieurs de ses Successeurs, la Noblesse & les Peuples, quelquefois mécontens du Gouvernement, ne demandoient rien autre chose sinon qu'on en reformât les abus sur les usages observés sous le Regne de ce saint Roi.

Tresor des Chartres, Registre cotté 57.

Quelque austere qu'il fût pour lui-même, jusqu'à s'interdire presque tous les divertissemens, sa vertu ne fut jamais une vertu chagrine. Il étoit extrêmement humain & fort agreable dans la conversation. Sa taille mediocre ne lui donnoit pas un air fort majestueux; mais ses seules manieres le faisoient aimer de ceux qui l'approchoient. Il étoit naturellement bienfaisant, & sa liberalité parut sur-tout dans les guerres d'outre-mer, envers plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui avoient perdu tous leurs équipages, & à qui il donna dequoi les rétablir.

Gaufrid. de bello loco.

Jamais Prince n'eut un plus sincere respect pour les Papes, pour les Evêques, pour les Religieux, & generalement pour tous les gens d'Eglise. Mais nul de ses Prédecesseurs n'entreprit avec autant de fermeté que lui, de borner la puissance Ecclesiastique, qui étoit depuis plusieurs siecles en possession d'empieter sur la puissance Roïale, & sur les Tribunaux de la Justice Laïque. On a plusieurs de ses Ordonnances sur ce sujet, & entre autres sa Pragmatique Sanction, où commençant par dire que son Etat n'est soûmis qu'à Dieu seul, il ordonnoit que les Prélats de son Roïaume, les Patrons, & les autres Collateurs ordinaires des Benefices, fussent maintenus dans toute l'étendue de leurs droits; qu'il y eût une liberté entiere dans les Eglises Cathedrales pour les élections, les promotions & les collations des Benefices, & que tous les differends en cette matie-

Pragmatica Sanctio Ludovici IX.

* Dans la Vie de S. Louis par Joinville.

1270. fe fuſſent reglés par le droit commun & par les Canons des Conciles. Il y défendoit de faire aucune levée en France au nom de la Cour de Rome, ſinon pour des cauſes très-preſſantes, & des neceſſités indiſpenſables; & en ce cas il vouloit que rien ne ſe fit ſans l'agrément & le conſentement exprès du Prince & de l'Egliſe Gallicane: enjoignant ſéverement à tous les Juges, Magiſtrats, & autres Officiers, de tenir la main à l'execution de ſon Ordonnance, ſous les peines qu'il ſe reſervoit de ſtatuer, en cas qu'ils y manquaſſent. Il publia cette Ordonnance datée du mois de Mars l'an 1268. dans le tems qu'il ſe préparoit à ſa ſeconde Croiſade; & il y a dans le Tréſor des Chartres une Lettre de Pierre Collomedio Nonce du Pape, où il dit, qu'aïant voulu connoître par le commandement du Pape d'un different qui étoit ſurvenu entre l'Egliſe de Beauvais d'une part, & la Commune de Beauvais & le Roi de l'autre, ce Prince lui en avoit fait défenſe, & l'Acte qui fut ſignifié au Nonce, contient entre autres choſes ces paroles: *Qu'il ſe donne bien de garde de connoître directement ou indirectement de ſes Regales, ou de faire enquête en quelque maniere que ce ſoit, de quelque autre choſe qui concerne ſa Juriſdiction temporelle.* De ſorte qu'il eſt vrai de dire que c'eſt lui qui a commencé à donner en France de juſtes bornes à l'autorité Eccleſiaſtique, laquelle n'y en avoit point depuis pluſieurs ſiecles. Les Rois mêmes avoient ſouvent contribué à ce déſordre & à cette confuſion, lorſqu'en certaines conjonctures preſſés par leurs ennemis, ou par leurs Sujets rebelles, ils avoient eu recours aux armes ſpirituelles de l'Egliſe, de quoi les Evêques s'étoient prévalus au préjudice de l'autorité Roïale.

Invent. des Chartres. T. 1. Bauvais n. 3. à Pontoiſe. an. 1235. Decembre. Ne de Regalibus ſuis ſeu rebus aliquibus ad Juriſdictionem ſuam ſecularem pertinentibus agnoſcere directe ſive indirectè ſeu inquiſitionem facere aliquatenus præſumeret.

Sa douceur naturelle, ſa modeſtie dans ſes habits & dans ſes équipages, ſur-tout depuis qu'il eut pris la Croix, l'humilité chrétienne, en laquelle il s'exerçoit plus qu'en aucune autre vertu, & qu'il pratiquoit ſur-tout envers les pauvres, en les ſervant ſouvent à table, en leur lavant les piés, en les viſitant dans les Hôpitaux, toutes ces vertus, qui lorſqu'elles ſont accompagnées de certains défauts, attirent quelquefois du mépris aux Grands qui les pratiquent, ne firent jamais de tort à ſon autorité, & il eſt marqué expreſſément dans ſon Hiſtoire, que depuis ſon retour de la Terre-Sainte, on ne vit jamais en France plus de ſoumiſſion pour le Souverain, & qu'elle continua durant tout le reſte de ſon Re-

Nangius in Geſtis Ludovici.

gne. Il sçavoit maintenir cette autorité dans les occasions, & Charles d'Anjou son frere l'éprouva. Ce Prince aïant fait arrêter un Gentilhomme son Vassal, pour avoir appellé au Roi d'une Sentence rendue par un de ses Officiers, il fut cité à la Cour: le Roi lui demanda s'il croïoit qu'il y eût deux Rois en France, & lui ordonna de se préparer à rendre compte de sa conduite; & comme nul Avocat n'osoit parler contre le frere du Souverain en faveur du Gentilhomme, le Roi lui-même lui en nomma un, qu'il obligea par serment à ne rien omettre, pour éclaircir la verité du fait dont il s'agissoit.

1270.
Nouvelle Hist. de Sicile par le Sieur des Noulis.

Selon le témoignage du Sire de Joinville, ce Prince étoit le plus sage & la meilleure tête de son Conseil. Dans les affaires subites il prenoit aisément & prudemment son parti. Il s'étoit acquis une si grande réputation de droiture, que les autres Princes lui mettoient souvent leurs interêts entre les mains dans les differends qu'ils avoient ensemble, & souscrivoient à ses décisions. Ses Sujets eurent plusieurs fois des preuves de cette équité, & ils étoient sûrs de gagner leur cause contre lui, non seulement quand leur droit étoit certain, mais même quand le sien étoit douteux. Jamais on ne le vit s'emporter, ni dire une parole capable de choquer personne. Tout guerrier qu'il étoit, il ne fit jamais la guerre quand il put faire ou entretenir la paix, sans porter un prejudice notable à son Etat. Il ne tint qu'à lui de profiter des brouilleries d'Angleterre, pour enlever à cette Couronne tout ce qu'elle possedoit en France. Ceux qui envisageoient les choses dans des vûes purement politiques, l'en blâmerent; mais son unique regle étoit la conscience. Il contribua au contraire de tout son pouvoir à raccommoder Henri III. Roi d'Angleterre avec ses Sujets, & ce Prince avoit coûtume pour cette raison de l'appeller son pere. Il n'y a qu'à rappeller toute la suite de son Histoire, pour être persuadé qu'il étoit non seulement le Prince le plus vaillant de son tems, mais encore qui entendoit le mieux la guerre: car quoique ses deux croisades lui aïent mal réussi, il est certain que dans toutes les actions particulieres qui s'y passerent, il battit toûjours les ennemis, tout superieurs qu'ils lui étoient en Troupes, & il combattit avec le même succès, nonobstant un pareil désavantage, à la fameuse Journée de Taillebourg. Mais après tout, entre tant de belles qualités qui rendent ce Prince recommandable, la pieté fut la dominante.

Pag. 119.

1270. Il en étoit redevable après Dieu, à l'éducation sage & chrétienne que lui donna la Reine Blanche sa mere; & il n'oublia jamais ce beau mot, qu'elle lui dit un jour, lorsqu'il étoit encore enfant. » Mon fils, vous êtes né Roi, je vous aime avec tou» te la tendresse dont une mere est capable : mais j'aimerois mieux » vous voir mort, que de vous voir commettre un peché mor» tel. « Toute la conduite de sa vie fut animée de cet esprit de piété. Une infinité d'Hôpitaux, d'Eglises, de Monasteres fondés ou rétablis par ses liberalités; le détail que Geoffroi de Beaulieu Religieux Dominiquain son Confesseur, fait des penitences, des sentimens, & des autres bonnes œuvres de ce saint Prince; l'idée qu'on avoit de lui comme d'un Saint pendant sa vie, & sa canonisation fondée sur la voix du Peuple, & sur plusieurs miracles bien attestés, faits après sa mort, montrent en effet qu'il étoit encore plus distingué par sa sainteté, que par tout le reste.

Sa mort fut aussi sainte, que sa vie l'avoit été. Sa ferveur, son humilité, sa dévotion, son zele, redoublerent en ces derniers momens, & sa foiblesse lui laissant à peine assés de forces pour prononcer quelques paroles, on lui entendoit souvent repeter celles-ci. « Il faut faire tous nos efforts, afin que la Foi soit » prêchée dans Tunis. Il faut y envoïer un tel, qu'il nommoit, » qui étoit un Religieux de S. Dominique, il sçait la Langue du » Païs; il est connu du Roi de Tunis, il faut qu'il en obtienne la » permission. » Il parla avec le même zele sur la réünion de l'Eglise Grecque avec la Latine aux Ambassadeurs de Paleologue, qui l'étoient venus de nouveau trouver en Afrique, & ce fut au milieu de ces saints desirs d'étendre la Foi & le culte du vrai Dieu, qu'il mourut après avoir reçû tous ses Sacremens, & s'être fait coucher sur la cendre, pour expirer avec toutes les marques exterieures, aussi bien qu'avec tous les sentimens d'un veritable pénitent.

J'ai entre les mains la copie d'une Lettre de Thibaud Comte de Champagne & Roi de Navarre, sur la mort de S. Louis, à laquelle il étoit present. Elle est tirée d'un très-beau manuscrit qui est entre les mains de Monsieur de Chezelles Lieutenant General de Police de la Ville de Montluçon. Je la crois digne d'être transmise à la posterité dans le langage qu'elle fut écrite par ce Prince à l'Evêque Titulaire de Tunis.

1270.

C'est ci la Lettre que li Rois Thiebaut de Navarre envoïa à l'Evêque de Thunes.

Lettre du Comte de Champagne sur la mort de S. Louis.

“ Thiebaut par la Grace de Dieu Rois de Navarre, de Champagne, & de Brie .... Evêque de Thunes. Saluz & lui „ tout. Sire je receve votre Lettre en laquelle vous me priez que „ nous vous feissons à savoir l'état de mon Chier Seigneur Louys „ jadis Rois de France. Que du commencement & du milieu savez-vous plus que nous ne fesons. Mes de la fin vous pouvons „ témoigner par la vûe des eauz, qu'onques en toute notre vie ne „ veimes si sainte ne si devote fin en homme du siecle ne de Religion. Et au tel avons nous oi temoignier a tous ceux qui la virent. Et sachiez Sire que des le Dimenche a eure de nonne, „ jusques au lundi après tierce sa bouche ne cessa de jour & de „ nuit par toutes parties l'espace de 15. eures, de louer Notre-Seigneur & de prier pour le peuple qu'il avoit la mené. Et la „ ou il avoit ja perdu une partie de la parole crioit-il aucune „ fois en haut, *Fac nos, Domine, prospera mundi despicere & nulla* „ *ejus adversa formidare.* Et moult de fois crioit-il en haut, *Esto,* „ *Domine, plebi tuæ Sanctificator & custos.* Apres l'eure de tierce „ il perdit aussi comme du tout la parole mes il regardoit les gens „ moult deboneremenc, & sourioit aucune fois. Et entre eure „ de tierce & de midi fist aussi, comme semblant de dormir, & „ fu bien les eauz clos l'espace de demi eure. Apres il ouvrit les „ eauz & regarda contre le Ciel, & dit cest vers, *introibo in Domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum.* Onques puis il „ ne parla. Et entour eure de nonne il trepassa. Et des leure qui „ trepassa jusques en lendemain qu'en le fendi il étoit aussi biax „ & aussint vermaux ce nous sembloit comme il étoit en sa pleine „ santé. Et sembloit a moult de genz qu'il vossit rire. Après Sire „ ses entrailles furent portées a Montroïal près de Palerne la ou „ notre Sire a ja commencé à fere moult de granz miracles pour „ lui. Si comme nous avons entendu parler l'Arcediacre de Palerne qui la mande par sa Lettre au Roi de Secile. Sire li cuers „ de lui & li cors demeurent encore en loost li pueples en nule „ maniere ne veut soufrir qu'il en feut porte.

Maximes qu'il adressa à Philippe son fils.

Le Roi laissa un écrit de sa main, adressé au Prince Philippe

1270.

ſon fils & ſon Succeſſeur, qu'il avoit composé quelque tems avant la Croiſade. Il ne contient point autre choſe que ce qu'il avoit pratiqué lui même, & c'eſt comme un abregé des maximes qu'il ſuivoit dans ſa conduite. En voici les principaux articles *.

Nangius in Geſtis Ludov.

" Mon cher fils, le premier conſeil que je vous donne, c'eſt „ d'aimer Dieu de tout votre cœur, & de toutes vos forces; par- „ ce que ſans lui, nous ne pouvons rien. Vous devez être dans „ la diſpoſition de vous laiſſer plûtôt mettre en pieces, que de „ l'offenſer mortellement. S'il vous envoïe quelque maladie, ou „ quelque autre affliction, vous devez l'en remercier, vous per- „ ſuadant que vous meritez encore de plus grands châtimens, „ pour l'avoir mal ſervi, & pour l'avoir offenſé. Si vous en re- „ cevez quelque faveur, il faut pareillement l'en remercier „ avec humilité, & prendre garde de n'en pas devenir plus „ fier : ce ſeroit un grand mal d'abuſer de ſes bienfaits pour „ l'offenſer.

„ Je vous conſeille de vous confeſſer ſouvent, & de choiſir „ des Confeſſeurs d'une vie exemplaire, & aſſez ſçavans, pour „ vous inſtruire de vos devoirs. Uſez-en de telle maniere avec „ eux & avec vos autres amis, que vous les perſuadiez, qu'ils „ peuvent avec liberté & ſans rien craindre vous reprendre de „ vos fautes.

„ Que l'on vous voïe aſſiſter volontiers au ſervice de l'Egliſe. „ Paroiſſez y avec modeſtie & attention, ſur-tout durant le ſaint „ Sacrifice, & qu'il ne vous y échape aucune parole frivole ou „ inutile.

„ Aïez le cœur tendre & liberal pour les pauvres. Quand vous „ aurez quelque inquiétude ou quelque chagrin, s'il eſt de natu- „ re à être communiqué, déchargez-vous-en dans le ſein de votre „ Confeſſeur, ou de quelque autre perſonne diſcrete, & capable „ d'adoucir votre peine.

„ Faites-vous un plaiſir d'avoir quelquefois des entretiens de „ pieté avec des gens de bien. Ne ſouffrez jamais qu'on tienne „ devant vous des diſcours libertins, ſcandaleux, ou médiſans, & „ puniſſez ſeverement les paroles qui ſeroient injurieuſes à Dieu „ ou aux Saints.

„ Si Dieu vous fait la grace de parvenir à la Couronne, mon-

* Cet écrit ſous le titre d'Enſeignemens du Roi S. Louis à Philippe ſon fils aîné, eſt à la Chambre des Comptes de Paris, au Regiſtre *Croix*, fol. 1. & au Regiſtre *qui es in cœlis*,

„ trez-vous

„ trez-vous digne par vos bonnes mœurs de recevoir l'onction „ sacrée, par laquelle les Rois de France deviennent les Oints „ du Seigneur, & étudiez-vous sur-tout aux vertus propres de ce „ haut rang. Que l'on voïe en vous une droiture & une équité à „ toute épreuve. Déclarez-vous plûtôt pour le pauvre que pour „ le riche, & donnez toute liberté à votre Conseil de parler „ contre vos interêts, dès qu'il s'agira de faire justice. Restituez „ ce qui ne vous appartient point, ou ce que vos prédecesseurs „ pourroient avoir usurpé : il y va de votre conscience & du re- „ pos de leurs ames. Empêchez les violences que l'on pourroit „ faire aux Ecclesiastiques. Aimez les Religieux, faites-leur du „ bien, & suivez la maxime du Roi Philippe mon aïeul, qu'il „ vaut mieux dissimuler quelquefois les entreprises des gens d'E- „ glise, que de causer du scandale, en les reprimant avec trop „ de violence.

1270.

» Aimez & honorez la Reine votre mere, & écoutez ses con- „ seils. Cherissez vos freres, soïez zelé pour leurs interêts; mais „ que ce ne soit jamais aux dépens de la justice.

» Aïez de bons Conseillers pour la distribution des Benefices. „ Le meilleur est de n'en point donner à ceux qui en ont déja ; „ vous trouverez assés de bons Sujets, qui n'en ont point en- „ core ; & c'est à eux qu'il faut donner ceux qui viendront à vac- „ quer. Evitez tant que vous pourrez de faire la guerre aux „ Princes ou aux Seigneurs Chrétiens, avant que de vous y en- „ gager, tentez toutes les voies de douceur ; & vous devez „ avoir en cela pour motif, d'empêcher les maux & les pechés „ innombrables dont la guerre est toûjours cause : que si c'est „ pour vous une necessité de le faire, faites ensorte qu'une in- „ finité de pauvres innocens ne pâtissent point pour le coupa- „ ble. Assiegez les Places de celui qui vous refuse justice, ou „ qui vous a fait injure ; mais épargnez ses Sujets tant que vous „ pourrez.

» Servez-vous de toute votre autorité, pour empêcher les „ guerres entre vos Vassaux ; vous ne pouvez rien faire qui soit „ plus agreable à Dieu.

» Faites en sorte d'avoir de bons Baillifs & de bons Prevôts, „ pour rendre la justice. Vous devez haïr le mal par tout, mais „ encore plus dans ceux que vous avez revêtus de votre autori- „ té, & qui en abuseroient.

1270. » Aïez toûjours beaucoup de respect pour l'Eglise Romaine ,, & pour le Pape, que vous devez honorer comme votre Pere ,, spirituel.

» Empêchez dans votre Etat tout le mal que vous pourrez ,, empêcher, sur-tout les juremens, les blasphêmes, les jeux de ,, hazard, l'yvrognerie, l'impureté. Chassez-en les Herétiques ,, & les scelerats. Vous êtes obligé de rendre à Dieu ce servi- ,, ce avec zele, en reconnoissance de tous les biens que vous ,, avez reçus de lui.

» Ne faites point de folles dépenses, ni de levées injustes. Je ,, vous recommande beaucoup ces deux points.

» Si je meurs devant vous, procurez-moi beaucoup de Messes ,, & de prieres dans toutes les Communautés de France, & don- ,, nez-moi part dans toutes les bonnes œuvres que vous ,, ferez.

» Je vous donne, mon cher fils, ma benediction, & telle que ,, la peut donner un pere à un fils qu'il aime tendrement : & je ,, prie Notre Seigneur Jesus-Christ qu'il vous conserve & vous ,, protege par sa grace, & qu'il vous fasse celle de ne jamais rien ,, faire contre sa volonté, afin qu'il soit honoré & servi par vous. ,, Je lui demande pour moi la même grace, afin que nous puis- ,, sions ensemble le voir, le louer, & l'honorer pendant toute ,, l'éternité. Ainsi soit-il. «

On voit par là que ce Saint Prince ne pensoit pas seulement à se sanctifier, mais encore à sanctifier sa Famille. Ses exemples & ses conseils n'avoient pas été inutiles, même à l'égard de ses freres. Il leur avoit sur-tout inspiré l'horreur de la débauche. Alfonse Comte de Poitiers fut un Prince très-reglé & très-pieux, & quoique le Comte d'Artois & le Roi de Sicile fussent tous deux naturellement fort vifs, fiers & ambitieux, ce qui leur fit commettre des fautes considerables, au moins l'Histoire rend témoignage à l'un & à l'autre d'une grande délicatesse de conscience en matiere de chasteté.

En un mot, ce n'est point porter trop loin l'éloge de ce Prince, que de dire qu'il a été aussi grand Roi que grand Saint ; & on ne peut lui rendre cette justice, sans convenir en même tems, que l'union de ces deux qualités si difficiles à allier, en a fait un des plus grands hommes & des plus singuliers qui aïent jamais été.

Outre les Comtés de Toulouſe & de Poitou, que le ſaint Roi donna à ſon frere Alfonſe, il réunit à la Couronne pluſieurs autres Domaines. Jacques Seigneur de Château-Gontier lui ceda le droit qu'il avoit au Comté de Perche, & celui qui lui pouvoit appartenir aux Châteaux de Beleſme & de Mortagne. Etienne du Mont-Saint-Jean lui vendit le Château de la Ferté-Aleps en Beauſſe. Le Comté de Clermont en Beauvoiſis lui fut adjugé par Arrêt contre les Comtes de Poitiers & d'Anjou ſes freres. Il acheta le Comté de Mâcon de Jean de Dreux & de la Comteſſe Alix ſa femme. Le Comté de Beaumont ſur Oiſe lui fut cedé par le Comte Thibaud de Champagne, en échange de quelques autres Terres. Il acquit encore par échange les Seigneuries de Beaumont le Roger & de Brioſne. Dreux de Mello Connêtable de France, lui vendit les Seigneuries de Loches & de Châtillon ſur Indre. Trincavel Vicomte de Beſiers & de Carcaſſonne, lui ceda les droits qui lui appartenoient en ces deux Vicomtés, & ceux qu'il avoit ſur les Seigneuries ſituées aux Evêchés de Narbonne, d'Agde, de Maguelonne, de Niſmes, d'Albi & de Toulouſe avec le droit de Juriſdiction qu'il avoit ſur les Habitans de Lombers. Robert de Preaux Chevalier lui tranſporta la Vicomté d'Avranches, & Guillaume de Longueval lui vendit la Châtellenie de Peronne. Jean & Baudouin d'Aveſnes lui cederent tout le droit qu'ils avoient au Comté de Namur; & par ces moïens ce grand Prince augmenta de beaucoup le Domaine de la Couronne.

1270.
Domaines qu'il a reünit à la Couronne.

Voïez Sainte Marthe ſur la fin du Regne de S. Louis.



SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
PHILIPPE III. DIT LE HARDI.

1270. *HOnneurs rendus au Nouveau Roi. Il poursuit l'entreprise de son Pere contre le Roi de Tunis. Les Sarasins sont battus. Le Roi de Tunis lui demande la paix. Conditions du Traité. Le Roi quitte l'Afrique. Il aborde en Sicile.*
1271. *Mort de la Reine. Il prend la route de Rome. Il arrive à Paris. Ce qu'il fit à son arrivée. Le corps de Louis IX. est porté à S. Denys. Couronnement du Roi. Révolte du Comte de Foix. Le Roi le cite inutilement de comparoitre en sa presence. Il assemble une Armée pour le réduire. Elle assiege le Château de Foix. Difficultés que*
1272. *le Roi surmonta pour en venir a bout. Le Comte*
1273. *est forcé de se rendre. Traitement que le Roi*
1274. *lui fit. Changemens arrivés dans l'Europe. Mort du Roi de Navarre. Jeanne son heritiere protegée par le Roi. Ce Prince épouse en secondes*

nôces Marie sœur du Duc de Brabant. Nouveau Roi d'Angleterre qui fait hommage au Roi. Concile General à Lyon. Droits de la France 1275.
sur la Couronne de Castille. Le Roi les fait va- 1276.
loir. Mort du Prince son fils aîné. Soupçons que
le Roi conçut sur cette mort. Il consulte une pré- 1277.
tendue Illuminée. Il fait la guerre au Roi de 1278.
Castille. Siege de Pampelune. La Ville est sac- 1279.
cagée. Nouveaux efforts du Roi contre le Roi 1280.
de Castille. Négociations & Conferences inutiles 1281.
à ce sujet. Revolution en Sicile contre le Roi 1282.
Charles d'Anjou. Ligue faite contre ce Prince. 1283.
Appuïée par le Pape. Procida déguisé en Cordelier excite les Siciliens à la revolte. Massacre appellé les Vêpres Siciliennes. Nombre des François massacrés. Le Roi Charles, contraint de quitter la Sicile, se retire en Calabre. Combat singulier proposé entre le Roi Charles & le Roi d'Arragon. Le Roi d'Arragon ne se trouve pas au rendés-vous. Le Pape le déclare déchu de ses Etats, les offre au Roi. A quelles conditions. Mesures du Roi d'Arragon pour s'y opposer. Mort de Michel Paleologue Empereur
de Constantinople. Préparatifs des François con- 1284.
tre les Siciliens. Les premiers sont battus. Mort 1285.
de Charles d'Anjou. Eloge de ce Prince. Mesures prises après sa mort pour maintenir la Sicile dans le devoir. Nouveaux préparatifs de la France contre le Roi d'Arragon. Belle marche des François. Ils surprennent les Espagnols. Ils

aſſiegent Gironne. Difficultés du ſiege. Combat deſavantageux aux Eſpagnols. Reddition de la Place aſſiegée. Suite de la campagne funeſte aux François. Leur Flotte eſt ſurpriſe & ruinee. Mort du Roi. Fâcheuſes ſuites de cette mort. Autres morts conſiderables.





Prise du Chateau de Foix.

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE III. DIT LE HARDI.


E Roi de Sicile étant proche du rivage d'Afrique, fit en signe de joie déploïer tous ses Pavillons, sonner toutes ses trompétes, & ses autres instrumens de guerre. Mais il fut bien surpris de voir qu'on ne lui répondoit point du Camp, ni de la Flotte, que tout sembloit y être dans un morne silence, & que ni Princes ni Seigneurs ne venoient au-devant de lui. La chose lui parut d'un mauvais augure. Il ne fut pas long-tems sans en être instruit, & il apprit, en mettant pié

1270.
Nangius in Gestis Philippi III

Epist. Petri de Condeto.

1270.

à terre, la triste nouvelle de la mort du Roi. Il marcha droit à la tente où étoit le corps. Il se jetta à ses piés, les baisa, les arrosa de ses larmes, & donna toutes les marques de tendresse & de douleur, que meritoit une si grande perte, & dont un bon cœur, comme le sien, étoit capable. Ensuite il fit débarquer toute son Armée, & établit son Camp sur le bord de la mer, à demilieue de celui des François.

Honneurs rendus au nouveau Roi.
Nangius in Chron. T. 2. Spicileg. Inventaires Chartes. T. 3. Regences, p. 18[illegible].

Après qu'on eut rendu les devoirs funebres au corps du saint Prince, on rendit les honneurs de Roi à son Successeur, dont la santé étoit encore en très-mauvais état. Il étoit alors dans sa vingt-sixiéme année. Le Roi de Sicile, le Roi de Navarre, & tous les autres Seigneurs lui firent hommage des Fiefs qu'ils possedoient en France. Il écrivit quelques jours après aux Regens du Roïaume, pour les confirmer dans la Regence, & aux Seigneurs, pour leur donner avis de cette confirmation. Mais comme il apprehendoit les suites de sa mauvaise santé, & qu'il se voïoit exposé aux dangers de la guerre & de la mer, il ordonna, que s'il venoit à mourir, le Comte d'Alençon son frere, auroit la Regence pendant la minorité de Louis l'aîné de trois enfans qu'il avoit, & fixa par une Ordonnance, le terme de la minorité de ce Prince à quatorze ans. Cependant on délibera sur la maniere dont on pousseroit l'entreprise contre le Roi de Tunis.

Il poursuit l'entreprise de son Pere contre le Roi de Tunis.

Ce Roi étoit campé environ à deux lieues de l'Armée Chrétienne, & continuoit toûjours de la harceler par des escarmouches, sans jamais engager de combat, envoïant sans cesse des Cavaliers caracoller autour du Camp, pour faire des décharges de fléches, avec ordre de s'enfuir, dès que quelques Troupes sortiroient pour les attaquer, & d'enlever seulement tous ceux qui s'éloigneroient des palissades, ou de couper, s'ils pouvoient, ceux qui se hazarderoient à les poursuivre trop loin. Les Seigneurs Hugues & Gui de Baucei deux freres, donnerent dans le piege; car aïant fait une sortie contre cette Cavalerie Sarasine, avec leurs Chevaliers & les autres Troupes qu'ils avoient sous leurs Bannieres, & l'aïant poursuivie avec beaucoup de vigueur, ils s'abandonnerent un peu trop. Ils furent coupés par un grand nombre de Sarasins, & taillés en pieces, après avoir cherement vendu leur vie, comme on le sçût depuis par les ennemis-mêmes, qui ne pouvoient se lasser de louer leur bravoure; mais

Nangius in Gestis Philippi.

un

un peu plus de prudence, & moins d'ardeur auroient rendu leur valeur beaucoup plus estimable. 1270.

Ce succès enfla le courage du Roi de Tunis, & l'engagea à hazarder un combat, pour défendre un poste d'importance, dont le Roi de Sicile avoit résolu de s'emparer. Ce Prince avoit le principal commandement au défaut de Philippe, qu'une fiévre violente avoit repris. Le poste dont il s'agissoit, est appellé par un Auteur Contemporain, du nom d'étang, par le moïen duquel on pouvoit s'approcher beaucoup de la Ville. Il me paroît par la suite & par les circonstances de l'Histoire, que ce qu'on appelle ici un étang, étoit le petit Golfe de Portofarina, où, selon les Tables Geographiques de Marmol, se jette une riviere ou torrent, qui passe à quelque distance de Tunis, & qui faisoit la communication de l'Armée des Maures avec la Ville. Le Roi de Sicile résolut de faire passer par terre plusieurs Barques legeres de sa Flotte dans ce Golfe. Un grand Corps de Sarasins se rangea en bataille sur le chemin, avec plus d'ordre qu'à l'ordinaire, pour empêcher le passage des Barques, & le Roi de Sicile marcha contre eux avec la plus grande partie de l'Armée, qu'il partagea en deux Corps.

Petrus de Conde. Tom. 2. l. 2.

Le Comte d'Artois se mit à la tête du premier, & le Roi de Sicile accompagné de Philippe de Montfort, le suivit avec le second Corps. On chargea les ennemis avec tant de furie, qu'ils ne tinrent pas long-tems. On en tua un très-grand nombre ; mais il y en eut encore beaucoup plus de noïés dans le Golfe même ; car les Maures esperant se sauver par le moïen de plusieurs Barques qu'ils avoient dans le Golfe, ne les trouverent plus, les Mariniers, que la peur avoit saisis dès qu'ils virent la déroute, s'étant sauvés eux-mêmes à l'autre bord ; de sorte que les Soldats pressés l'épée dans les reins, se jettoient dans l'eau, où la plûpart périrent : le nombre des morts fut de cinq mille hommes *. Il y eut aussi du côté des Chrétiens quelques personnes de distinction qui y furent tués, entre autres l'Amiral Florent de Varennes, & le Seigneur Arnoul de la Cour-Ferrand. Ce combat se donna le Jeudi de devant la Notre-Dame de Septembre.

On fut encore peu de tems après sur le point de donner un

Nangius.

* Il y a dans la Lettre de Pierre de Condé *quingenta millia*, c'est sans doute une faute de Copiste. Il faut lire *quinque millia*.

1270. combat auprès du Camp, où les Maures parurent de nouveau, mais le vent qui souffloit violemment contre l'Armée Chrétienne, eleva des nuées de sable si épaisses, qu'il fut impossible d'avancer vers les ennemis, & l'on fut contraint de rentrer dans le Camp.

Quelques jours se passerent sans aucune action considerable : & il paroît même que le Roi de Sicile, nonobstant sa victoire, n'avoit pas executé le dessein qu'il avoit pris, de faire entrer ses Barques dans le Golfe de Portofarina ; c'est ce qui donna moïen au Roi de Tunis d'envoïer de nouveau son Armée jusqu'à la portée de l'arc du Camp des Chrétiens. Elle étoit si nombreuse, qu'il ne crut pas qu'on osât venir l'attaquer. Il se trompa : car les François méprisant fort des gens, qui n'avoient presque jamais pû jusqu'alors tenir ferme devant eux, sortirent en bataille, & s'avancérent pour combattre.

Nangius.

Le Roi de Sicile s'étoit depuis quelque tems campé à une assés grande distance de l'Armée de France. Il sortit aussi de ses retranchemens, & marcha de son côté à l'ennemi dans le même-tems que les François, qu'on avoit avertis du stratagême qu'il préparoit, les attaquerent. Les Mahométans, selon leur coûtume, se débanderent aussi-tôt. Ils furent poursuivis pendant quelque tems par le Roi de Sicile, & ce Prince aïant fait alte, ils s'arrêterent aussi, & se rallierent, & voïant qu'il reprenoit le chemin de son Camp avec assés de vîtesse, & comme s'il se fût repenti de s'être trop avancé, ils retournerent sur lui. Il se battit quelque tems en retraite, jusqu'à ce qu'il les eut amenés à un lieu, où ils pouvoient être chargés par les François, qui avoient toûjours continué de poursuivre ceux des Maures, à qui ils avoient eu affaire. Alors ce Prince tournant tête contre ceux qui le suivoient, fondit sur eux tout à coup, & les François aïant en même-tems donné sur ce Corps, qui étoit tout en désordre, on en fit un assés grand massacre. Il en demeura trois mille sur la place, sans compter ceux qui se jetterent dans la mer, où ils périrent presque tous. Plusieurs tomberent dans de profondes fosses, qui avoient été creusées, soit pour trouver des puits, soit pour y faire tomber les Chrétiens, dans l'ardeur de la poursuite. La plûpart de ceux qui s'y précipiterent, ou moururent de leur chute, ou y furent accablés de pierres & de sable.

Cependant la fiévre aïant quitté Philippe par une crise, qui le sauva, on reprit le dessein de se rendre maître du Golfe de Portofarina. Ce Prince y fit passer plusieurs Barques, selon le projet que le Roi de Sicile en avoit d'abord formé, & chargea un de ses Ingenieurs d'élever sur le bord du Golfe un grand Fort de bois, pour écarter avec des pierriers les Vaisseaux ennemis, dont quelques-uns furent pris ou coulés à fond par ceux qu'on avoit fait entrer dans le Golfe. 1270.

Sur ces entrefaites de nouveaux secours de divers Princes Mahometans, arriverent au Roi de Tunis. Il voulut aussi-tôt en faire parade, & éprouver si cette multitude innombrable de Cavalerie & d'Infanterie ne feroit pas plus de peur aux François, que celles qu'il leur avoit inutilement opposées déja tant de fois.

Il les fit donc avancer, & occuper un très-grand terrein. L'air retentissoit du bruit effroïable de leurs hurlemens, & de toutes sortes d'Instrumens militaires, qui sonnoient de tous côtés. On crut dans le Camp des Chrétiens que le Roi de Tunis vouloit tout de bon cette fois-là en venir à une bataille décisive. On rangea l'Armée, & les Rois de France, de Sicile, & de Navarre se mirent chacun à la tête de leurs Troupes, pour recevoir l'ennemi, s'il venoit, ou pour l'aller attaquer, s'il n'avançoit pas : & comme on appréhendoit qu'une partie de cette nombreuse Armée ne se détachât, pour venir par des chemins écartés, attaquer le Camp, on chargea le Comte d'Alençon avec les Templiers de le garder.

L'Armée Chrétienne marcha fierement aux Sarasins, qui ne firent pas plus de résistance que dans les autres occasions. On les poursuivit jusqu'à leur Camp, qu'ils abandonnerent. Quand on y fut arrivé, Philippe appréhendant quelque embuscade, fit faire défense par toute l'Armée, sous peine de la vie, de s'arrêter dans le Camp ennemi pour le piller. Il suivit toûjours en bon ordre les ennemis, qui se jetterent dans les défilés des montagnes, où le Roi ne jugea pas qu'il fût de sa prudence de les poursuivre. *Les Sarasins sont batus.*

Ce Prince les voïant trop loin pour en rien craindre, & après avoir envoïé à la découverte dans tous les environs, abandonna le Camp ennemi au pillage, on y trouva quantité de bestiaux, de farine, & d'autres munitions. On fit main-basse sur tout ce

1270. qu'on y rencontra de malades dans les tentes; ensuite on y mit le feu, que les ennemis voïoient de dessus leurs montagnes, & on retourna dans l'ancien Camp.

[illegible]

Cet avantage, quoiqu'on eût tué peu d'ennemis, étoit plus considerable que ceux qu'on avoit remportés jusqu'alors. On étoit maître du Golfe, sur le bord duquel on élevoit le Fort, & le chemin étoit ouvert, pour aller à Tunis; mais les maladies ravageoient tellement l'Armée, qu'il y périssoit tous les jours un grand nombre d'hommes, & que quantité d'autres n'avoient pas la force de porter leurs armes. Celle des ennemis n'en étoit pas exempte, non plus que la Ville de Tunis. Mais ils avoient des ressources qui manquoient aux Chrétiens. Le Païs étoit très-peuplé. Ils recevoient tous les jours des renforts. Ils avoient des vivres en abondance. On étoit déja au mois d'Octobre. La mer devenoit orageuse, les convois ne venoient au Camp des Chrétiens qu'avec de grands dangers. Il falloit emporter Tunis avant l'Hiver, ou se résoudre à perir. Sur cela les avis des Seigneurs étoient fort partagés, les uns voulant qu'on formât le siege de Tunis, & les autres qu'on abandonnât l'entreprise, supposé que l'on pût s'en tirer avec des conditions qui ne fussent pas honteuses. Cet avis étoit celui du plus grand nombre; mais on cessa de balancer, lorsqu'on vit arriver un Envoïé du Roi de Tunis, pour demander la Paix. Il en avoit déja fait faire secretement la proposition au Roi de Sicile, si-tôt que ce Prince eût débarqué en Afrique; mais on n'avoit pas encore assés souffert de part & d'autre, & ce n'est pour l'ordinaire que l'extrêmité des maux de la guerre, qui produit la Paix. Cette démarche de l'ennemi fit esperer, qu'on feroit avec lui un Traité avantageux. En effet, après diverses Conferences, on le conclut le trentiéme d'Octobre aux conditions suivantes.

Petrus de Condeto.

Conditions du Traité.

Sanudo. Petrus de Condeto. Nangius, &c.

Qu'il y auroit une Tréve de dix ans; que le Roi de Tunis païeroit au Roi de France & à ses Barons, les frais de la guerre. On convint de la somme, mais les Auteurs la rapportent diversement. La moitié en fut comptée sur le champ, & le reste devoit être païé en deux ans, à compter depuis la Fête de la Toussaints. Que les Chrétiens établis dans le Roïaume de Tunis y vivroient en liberté avec les mêmes franchises, que les naturels du païs; qu'il leur seroit permis d'y avoir des Eglises, où l'on pourroit prêcher la Religion Chrétienne; qu'il seroit libre aux

1270.

Mahometans de l'embrasser; que les Marchands Chrétiens pourroient trafiquer à Tunis aux mêmes conditions que les autres Marchands ; qu'on délivreroit tous les prisonniers de part & d'autre ; que le Roi de Tunis païeroit au Roi de Sicile le double du tribut, auquel il s'étoit soumis depuis long-tems, & cela pendant quinze ans, & qu'il donneroit avant le départ les arrerages de cinq années qu'il n'avoit point païés. Il auroit été difficile d'exiger des conditions plus honorables dans les conjonctures où l'on se trouvoit : & c'étoit presque tout ce qu'avoit prétendu S. Louis, que de faire prêcher la foi avec liberté parmi ces Afriquains infideles; mais c'étoit un point capital pour le Roi de Tunis de mettre hors de chés lui des ennemis si redoutables.

Si-tôt que le Traité fut signé, les vivres vinrent en abondance dans le Camp ; les Maures y accouroient en foule, & paroissoient surpris de la magnificence des équipages, de l'air martial des Seigneurs, & de ce grand nombre de Noblesse, qui avoit suivi les Rois de France, de Sicile & de Navarre. On les recevoit avec beaucoup d'honnêteté, & cette bonne intelligence entre des Nations d'un génie si contraire, dura jusqu'au départ, avant lequel arriva Edouard d'Angleterre avec de bonnes Troupes. Il fut fort chagrin de ce Traité, & l'auroit vû rompre avec joie ; mais ce Prince n'y trouva pas les esprits disposés : car outre les sermens faits pour l'observation du Traité, la corruption de l'air qui continuoit, & les Lettres pressantes que Philippe recevoit de la part des Regens du Roïaume, l'obligerent à quitter au plûtôt l'Afrique.

Le Roi quitte l'Afrique.

Petrus de Condeto, Nangius.

Il s'embarqua le Mardi dans l'Octave de Saint Martin. Il fit mettre dans son Vaisseau les os du saint Roi son pere, qu'on avoit séparés des chairs, en faisant bouillir le corps dans de l'eau & du vin. Le Roi de Sicile, qui avoit obtenu de Philippe la chair & les entrailles de ce saint Corps, les prit avec lui, & fit depuis inhumer ces précieuses Reliques en l'Abbaïe de Montreal auprès de Palerme. L'embarquement se fit avec toute la tranquillité possible, le Roi de Tunis observant exactement le Traité ; jusques-là qu'il envoïa sur le bord de la mer quantité de Chrétiens habitués à Tunis, & des Officiers de ses Troupes dont il étoit sûr, pour empêcher qu'on ne fit aucune insulte, ni le moindre préjudice à ceux qui s'embarquoient. Le Jeudi suivant on mit à la voile, & il fut ordonné à tous les Commandans des Vaisseaux,

1270. de prendre la route de Sicile, & de se rendre au port de
Petrus de Condeto. Trapani.

Il arrive en Sicile. Le vent fut si favorable, qu'en deux jours de navigation, une partie de la Flote entra dans le port. Le Roi de Sicile y arriva vers le minuit du Vendredi au Samedi, & le Roi de France avec la Reine sa femme le Samedi matin. La plus grande partie des Vaisseaux demeurerent à la rade pour leur malheur; car il s'éleva ce jour-là une si horrible tempête, qu'en trois jours qu'elle dura, il perit dix-huit des plus grands Vaisseaux, sans compter d'autres moindres, avec près de quatre mille personnes de toutes sortes de conditions; & de ceux qui échaperent, il y en eut encore mille, qui moururent à terre de la fatigue qu'ils avoient soufferte pendant la tempête. Ce nouvel accident n'empêcha pas que les trois Rois, c'est-à-dire, le Roi de France, le Roi de Navarre, & le Roi de Sicile, aïant fait une Assemblée des Seigneurs de leurs Troupes, on ne s'engageât à une nouvelle expedition pour la Terre-Sainte. Tous promirent avec serment de se trouver prêts à partir dans trois ans, à compter du jour de la Magdelaine de l'année suivante, & chacun jura de ne s'en point dispenser, sans un sujet très-légitime, dont le Roi de France seroit le Juge.

Ce Prince demeura quinze jours à Trapani, ne voulant point quitter Thibaud Roi de Navarre son beau-frere, qu'il aimoit beaucoup, & qui étoit tombé en une griéve maladie, dont il mourut en ce même lieu, fort regretté pour ses bonnes qualités. La Reine Isabelle sa femme sœur de Philippe ne lui survécut pas long-tems; car elle mourut auprès de Marseille en rentrant en France.

Mort de la Reine. La mort du Roi de Navarre ne fut pas la derniere qui fit verser des larmes à Philippe: car la Reine Isabelle d'Arragon sa femme, au passage d'un gué, étant tombée de cheval, cet accident lui causa une fausse couche, & ensuite la mort.

1271. Le Roi accablé de douleur, jusqu'à faire craindre pour sa
Il prend la route de Rome. vie, continua sa route & vint à Rome. Il y passa quelques jours
[illegible] pour satisfaire sa dévotion envers les Saints Apôtres, & delà vint à Viterbe, où les Cardinaux depuis plus de deux ans étoient assemblés, pour l'élection d'un Pape. Il les exhorta à finir une affaire si importante, & à lever le scandale, que l'attachement qu'ils avoient à leurs interêts particuliers, causoit dans toute

l'Eglise. Il traversa ensuite la Toscane, passa par Florence, par Bologne, par la Ville de Parme, & arriva à Crémone, où les Habitans refuserent à ses Fouriers de le loger dans l'Hôtel de Ville. Il voulurent après réparer leur faute, & prierent le Roi avec beaucoup de soumission d'y prendre son logement: mais il ne le voulut pas. Il fut mieux reçû à Milan, où les Habitans lui firent present de douze beaux chevaux richement enharnachés, & lui offrirent la Seigneurie de leur Ville. Il refusa l'un & l'autre d'une maniere qui ne les choqua pas. 1271.

Il arrive à Paris.

Au sortir du Milanès, le Marquis de Montferrat vint le recevoir, & l'accompagna sur ses Terres avec beaucoup d'honnêteté. Le Roi continua son chemin par Verceil, par Suse & arriva à Lyon. Les honneurs que lui rendoient par tout les Peuples, étoient partagés entre lui & le saint Corps du Roi son pere, que la voix publique avoit déja canonisé par avance. Enfin aïant pris sa route par les Frontieres de Bourgogne, par Mâcon, par Clugni, par Châlons sur Saone, par Troïes, il arriva à Paris le vingt-uniéme de Mai.

Il y fut reçû avec de grandes marques de joie de la part des Peuples; mais la désolation de sa Famille ne lui permettoit pas de goûter beaucoup ce plaisir. Il avoit toûjours le cœur percé de douleur pour la mort de tant de personnes, qui lui étoient infiniment cheres; car il avoit perdu dans ce voïage le Roi son pere, la Reine sa femme, le Comte de Nevers son frere, le Roi de Navarre son beau-frere, sans parler de son oncle Alfonse Comte de Poitiers, & de la Comtesse de Poitiers, qu'il avoit laissés malades en Italie, & desquels il apprit aussi la mort peu de tems après. Ainsi des cinq grandes Croisades, où la France eut toûjours plus de part que les autres Nations, il n'y en eut aucune qui ne fût très-funeste à ce Roïaume, par les excessives dépenses, & par le très-grand nombre d'hommes qu'on y perdit toûjours. La premiere fut la moins malheureuse; la seconde sous Louis le Jeune, le fut beaucoup; la troisiéme fit peu d'honneur à Philippe Auguste; la quatriéme mit le Roi de France dans les fers, & la cinquiéme dans le tombeau: aussi fut-elle la derniere. La Nation rebutée de tant de mauvais succés, perdit le goût de cette devotion. Les tentatives des Papes, pour ranimer le zele des François à cet égard, furent désormais inutiles, & quelques années après, la Terre Sainte dénuée de ce

secours, retourna toute entiere sous le joug des Mahometans,
1271. par un juste jugement de Dieu, que les desordres des Chrétiens de ce païs attirerent sur leur tête.

Ce qu'il fit à son arrivée. [illegible] S. Louis [illegible] Denys.

Un des premiers soins de Philippe après son arrivée à Paris, fut de faire rendre les derniers devoirs à tant d'illustres morts. Il leur fit faire des obseques magnifiques. De l'Eglise de Notre-Dame où leurs Corps avoient d'abord été mis en dépôt, on les transporta en procession à Saint Denys. Philippe marchant à pié, aida à porter le cercueil du Roi son pere depuis Paris jusqu'à cette Abbaïe. On y conduisit en même tems, outre les corps de la Reine Isabelle & du Comte de Nevers, ceux d'Alfonse Comte d'Eu fils de Jean de Brienne Roi de Jerusalem & Empereur de Constantinople, & de Pierre de Nemours Chambellan, que Saint Louis avoit toûjours tendrement aimé, & à qui on fit l'honneur par cette raison, de l'enterrer aux piés de son cher Maître. On voit encore aujourd'hui au Fauxbourg de Saint Laurent & sur le chemin de Saint Denys, comme sept Pyramides de pierre, qui furent élevées par l'ordre de Philippe, aux endroits où il s'étoit arrêté pour se reposer, en portant le corps du Roi son pere: & la Tradition est, que les Statues des Trois Rois placées sous la Croix, qui fait la pointe de ces Pyramides, sont celle de ce Prince, celle de Saint Louis son pere, & celle de Louis VIII. son aïeul.

En arrivant à l'Abbaïe on trouva les portes de l'Eglise fermées par l'ordre de l'Abbé Matthieu, celui que Saint Louis avoit fait Regent du Roïaume durant son absence, & qui pour maintenir les privileges & l'exemption de l'Abbaïe, ne vouloit point que l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris y entrassent en habits Pontificaux. Ces Prélats furent obligés de les aller quitter au-delà des limites de la Jurisdiction de l'Abbaïe, & le Roi contraint d'attendre hors de l'Eglise, jusqu'à ce que cela fût fait. Ce sont là des choses qui se souffrent dans un tems, & dont on est surpris en un autre tems.

Quand l'Eglise eut été ouverte, on fit les ceremonies ordinaires en pareilles occasions, & le cercueil de Saint Louis fut placé dans un Tombeau de pierre à côté de son pere & de son aïeul. Il s'y fit dès le même jour plusieurs miracles. Ce Tombeau fut depuis fort orné, & la Tombe enrichie de Lames d'or & d'argent qu'on n'y voit plus, & qui furent vrai-semblablement enlevées

pendant

pendant les guerres des Anglois sous les Regnes des Valois.

1271.

Couronnement du Roi.

Chronique MS du Heraut de Berri.

Incontinent après cette cérémonie, qui n'avoit rien que de lugubre, on se disposa à une autre, où il ne devoit paroître que de la joie, je veux dire le Couronnement du Roi. Il se fit à Reims le trentiéme jour d'Août, par Milon de Basoches Evêque de Soissons, parce que le Siége Archiepiscopal de Reims étoit alors vacant. Robert Comte d'Artois, porta en ce Sacre l'épée de Charlemagne devant le Roi, qui partit dès le lendemain, pour aller visiter les Frontieres du côté de Flandres, & fut reçû à Arras par ce même Comte avec toute la magnificence possible.

Ibid.

Fort peu après son retour on lui apporta la nouvelle de la mort d'Alfonse Comte de Poitiers, & de la Comtesse Jeanne sa femme, qu'il avoit laissés malades au Château de Cornet en Toscane. Ce furent pour ce Prince, qui avoit un très-bon cœur, de nouveaux sujets d'affliction, mais dont un autre que lui se seroit plus aisément consolé : car le Comte & la Comtesse étant morts sans enfans, le Comté de Poitiers & le Comté de Toulouse revenoient par cette mort à la Couronne ; le premier comme l'apanage d'Alfonse, & le second par le Traité conclu à Paris l'an 1228. entre le Roi Saint Louis & le Comte Raimond pere de Jeanne, qui fut la derniere de cette Famille des Comtes de Toulouse.

Ancien Registre cité par Catel dans son Histoire des Comtes de Toulouse.

On fit expedier aussi-tôt des Lettres de Commission au Sieur de Cardonne Sénéchal de Carcassonne & de Beziers, pour se saisir du Comté de Toulouse au nom du Roi. Le Sénéchal aïant reçû les ordres de la Cour, vint à Toulouse, fit assembler les Capitouls, qui prêterent entre ses mains serment au Roi. Ce Commissaire reçût pareillement l'hommage des Barons du Païs, & parcourut les principales Places & Forteresses, dont il prit possession au nom de son Maître. Depuis ce tems-là il n'est plus mention dans notre Histoire des Comtes de Toulouse. Neanmoins la premiere expedition du Regne de Philippe se fit de ce côté-là, à l'occasion d'une guerre particuliere de deux Seigneurs vers les Pyrenées, qui donna lieu à une révolte du Comte de Foix.

Nangius, Guillelm. de Podio cap. 38.

Giraud Comte d'Armagnac, & le Seigneur Giraud de Casaubon étant entrés en guerre l'un contre l'autre, après les défis & les autres formalités usitées en ces sortes d'occasions, le Comte vint sur les Terres de Casaubon ; & pour lui faire insulte, pas-

1271. ſa avec ſa ſuite au pié d'un de ſes Châteaux, où il étoit. Il en ſortit avec une troupe de ſes amis & de ſes Vaſſaux qu'il avoit avec lui, chargea le Comte d'Armagnac, tua de ſa propre main d'un coup de lance Arnaud d'Armagnac frere du Comte, & le mit lui-même & ſes gens en fuite.

R... ... du Comte de Foix.

Le Comte d'Armagnac au deſeſpoir d'avoir reçû cet affront, auſſi bien que de la mort de ſon frere, anima tous les Seigneurs de ſa Maiſon à en tirer vengeance, & entre autres Roger Comte de Foix, le plus puiſſant de tous par l'étendue de ſes Terres, & par le nombre de ſes Vaſſaux & de ſes Fortereſſes.

Le Seigneur de Caſaubon voïant contre lui une ſi forte Ligue, & n'aïant pas à beaucoup près des forces ſuffiſantes pour y réſiſter, eut recours au Roi, implora ſa protection & demanda que le differend qu'il avoit avec le Comte d'Armagnac, fût vuidé par la juſtice. Il ſe conſtitua priſonnier, mit tous ſes Châteaux entre les mains des Officiers Roïaux, & ſe ſoûmit à leur jugement.

Le Roi lui donna pour lieu de retraite le Château de Sompui*, qui étoit du Domaine immediat de la Couronne. Après que ce Seigneur eut donné en gage ſa Banniere, pour aſſurance qu'il remettroit le Château entre les mains du Roi, quand il en ſeroit requis; il ſe retira-là avec ſa femme, ſes enfans, & tous ceux de ſes amis, qui voulurent l'y ſuivre.

Il s'y crut en ſûreté, mais le Comte de Foix aïant aſſemblé une petite Armée compoſée de ſes Vaſſaux, & des Troupes que ſes parens & ſes amis lui amenerent, vint l'attaquer dans cette Place, nonobſtant les défenſes des Officiers du Roi. Il l'emporta d'aſſaut, malgré la réſiſtance de Caſaubon; mais ce Seigneur lui échapa.

Le Roi le cite inutilement de comparoître en ſa preſence.

Tandis que cela ſe paſſoit, le Roi s'avançoit du côté de Poitiers, ſans autre deſſein, que de s'inſtruire de l'état du Poitou & du Comté de Toulouſe. On vint lui raconter l'entrepriſe du Comte de Foix; il en fut indigné, & l'envoïa citer à comparoître en ſa preſence, pour rendre compte de ſa conduite en cette occaſion, & ſur pluſieurs autres ſujets de plaintes qu'on avoit contre lui. Il refuſa de venir, & diſperſa ſes Troupes dans ſes Places fortes, réſolu de ſe bien défendre, ſi on venoit l'y attaquer. Le bruit courut qu'il penſoit à appeller les Anglois à ſon ſecours.

* Ce Château eſt appellé par Guillaume du Puy Laurens *Caſtrum Summi podii.*

Le Roi jugeant de quelle importance il étoit, de ne pas souffrir une telle insolence d'un de ses Vassaux au commencement de son regne, se donna le tems d'assembler une Armée considerable, & beaucoup plus forte qu'il ne falloit pour dompter un si foible ennemi; mais il vouloit agir à coup sûr, & le contraindre, malgré quantité de Forteresses qu'il avoit dans des lieux presque inaccessibles, à se rendre à discretion. * On a encore la liste des Chevaliers & des Ecuïers mandés pour cette expedition, où l'on voit le nombre des Soldats, que chacun étoit obligé de fournir, & le tems du service que ces Chevaliers & ces Ecuïers devoient au Roi. Ce Prince fut toûjours fort exact sur cet article; on a une de ses Ordonnances faite en presence de l'Abbé de S. Denys, de Jean d'Acre Bouteiller de France, d'Erart Chambrier de France, de Maheu de Mailli Chambellan de France, & de plusieurs autres, où il est marqué qu'il condamna à une amende tous ceux qui avoient manqué à rendre hommage au feu Roi son pere pour les Terres qu'ils tenoient de lui: & par une autre Ordonnance de l'an 1274. on voit encore qu'il y condamna pareillement à l'amende tous ceux qui avoient manqué de se rendre à l'Armée pour l'expedition dont je parle.

1271. Il assemble une Armée pour le réduire.

Le rendés-vous de cette Armée fut à Pamiés. Tandis qu'elle s'assembloit, le Roi alla à Toulouse, où il fut reçû du Peuple avec beaucoup de joie. Il alla delà à Pamiés, où le Roi d'Arragon son beau-pere vint le voir: Gaston de Moncade Seigneur de Bearn beau-pere du Comte de Foix y vint aussi, & proposa au Roi d'entrer en quelque accommodement avec son gendre; mais le Roi ne voulut rien écouter.

127[illegible]. L'Armée [illegible] vance.

Il entra donc sur les Terres du Comte de Foix, où il avoit déja fait avancer son Sénéchal, qui avoit ravagé une partie du Païs, & pris plusieurs Forts. Enfin l'Armée, après beaucoup de fatigues, à cause des défilés des montagnes, arriva devant le Château de Foix, où le Comte s'étoit retiré, le croïant imprenable par son assiette & par le nombre de Troupes & de toutes sortes de machines de guerre, dont il l'avoit muni.

Le Roi aïant reconnu la Place, & sçû la résolution du Comte, vit bien que ce n'étoit pas une chose facile de le forcer dans ce poste; mais malgré les difficultés qu'il prévoïoit dans cette entre-

E[illegible] teau d[illegible]

* Il y a à la Chambre des Comptes de Paris un Rôle marqué 8. où sont les noms des Chevaliers & Ecuiers qui devoient service au Roi, & qui vinrent en l'ost de Foix, & combien ils étoient par [illegible] dans les services, si comme ils sont ci écrits. Le Duc de Bourgogne amena avec soi 7. Chevaliers, &c.

1272. prise, il fit serment de ne point décamper, qu'il n'en fût venu à bout. Il dispersa son Camp tout autour de la montagne, où l'on pouvoit à peine grimper par de petits sentiers fort étroits.

[illegible] le Roi [illegible]

Les assiegés qui voïoient que bien loin de pouvoir être attaqués, on ne pouvoit pas même les approcher, se moquoient de l'opiniâtreté que le Roi faisoit paroître à les vouloir forcer; mais ils furent bien surpris de la maniere dont il commença à s'y prendre. Ce fut de couper la montagne, & d'y ouvrir des chemins pour y faire monter l'Armée. La constance & la promptitude avec laquelle ce travail se poussoit, les étonna, & ils virent en peu de jours des chemins ouverts, assés larges pour faire passer la Cavalerie. Le Comte de Foix jugea bien que s'il attendoit plus long-tems, il étoit perdu. Ainsi après avoir tenu conseil avec ses principaux Capitaines, il résolut d'implorer la clemence du Roi, qui tint toûjours ferme, & ne voulut accorder d'autre Capitulation, sinon que le Comte se rendroit à discretion, & livreroit toutes ses Places.

Le Comte est forcé de se rendre.

Il fallut s'y résoudre. Il vint se jetter aux piés du Roi, qu'il tâcha en vain de fléchir. Il fut mis aux fers, & envoïé prisonnier en un lieu nommé Beauchêne. Le Roi se saisit du Château de

Traitement que le Roi lui fit.

1273. Foix & de toutes les Places du Comté. Il amena avec lui à Paris la Comtesse de Foix, qu'il traita toûjours avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. Le Comte demeura un an en prison. Au bout de l'année le Roi s'étant laissé adoucir, lui permit de venir à la Cour; & enfin après l'avoir encore quelque tems matté & humilié, il accorda sa grace aux instantes prieres du Roi d'Arragon, lui rendit ses Places & le renvoïa dans son Comté. Cet exemple de vigueur & de séverité porta coup pour le reste de son Regne, sous lequel il n'arriva gueres aux grands Vassaux de remuer.

Nangius.

Changemens arrivés dans l'Europe.

Au commencement de ce Regne la scene de l'Europe changea
1274. beaucoup. Les Cardinaux créérent enfin un Pape. Ce fut Thibaud de Plaisance Archidiacre de Liege, qui étoit actuellement à la Terre-Sainte. Rodolphe Comte d'Hasbourg, & tige des Empereurs de la Maison d'Autriche, fut élû Roi des Romains. Etienne Roi de Hongrie, Baudoüin II. Empereur de Constantinople détrôné depuis plusieurs années, & Henri III. Roi d'Angleterre, moururent peu de tems les uns après les autres.

Mort du Roi de Navarre.

Henri I. Roi de Navarre les suivit bientôt; & cette mort fut

de tous ces évenemens celui auquel la France prit le plus de part. Elle arriva au mois de Juillet de l'an 1274. 1274.

Ce Prince laiſſa en mourant une fille unique nommée Jeanne, âgée de deux à trois ans. Il l'avoit declarée ſon heritiere, & fait reconnoître pour telle par les Grands du païs. Il lui avoit de plus aſſuré ſa ſucceſſion par ſon Teſtament. Il avoit choiſi pour tutrice de cette jeune Princeſſe la Reine ſa femme Blanche d'Artois, fille de Robert Comte d'Artois tué en Egypte, niece de S. Louis, & Couſine germaine de Philippe, & lui avoit recommandé de ne la marier ni en Caſtille, ni en Arragon; mais en France. Mariana. l. 13. cap. 21. Surita in dic. l. 1.

Cet article de la Tutelle confiée à la Reine, & la défenſe de marier la Princeſſe en Eſpagne déplurent aux Seigneurs du païs, qui ſans avoir égard aux dernieres volontés de leur Roi, élûrent pour Lieutenant Général du Roïaume, Dom Pedre Sanche de Montagu grand Sénéchal de Navarre, juſqu'à ce que Jeanne fût en âge d'être mariée.

Cette meſintelligence entre la Reine-Mere & les Grands donna lieu à Jacques Roi d'Arragon, & à Alfonſe Roi de Caſtille, de faire valoir d'anciennes prétentions qu'ils avoient ſur le Roïaume de Navarre. Car en pareilles occaſions les Princes n'oublient jamais leurs droits, pour peu qu'ils ſoient apparens, & ſouvent par là les oppoſitions & les proteſtations les moins bien fondées, deviennent pour eux de nouveaux titres pour l'avenir. Le Roi d'Arragon ſoûtenoit que Sanche le Fort Roi de Navarre, n'aïant point d'enfans, l'avoit inſtitué ſon héritier plus de quarante ans auparavant. Et en effet en l'an 1234. il diſputa par cette raiſon la Couronne de Navarre à Thibaud Comte de Champagne, qui l'emporta ſur lui. Le Roi de Caſtille tiroit ſon droit de plus loin, ſçavoir de Sanche III. Roi de Navarre, qui le fut auſſi de Caſtille & qui mourut en l'an 1034. les enfans de ce Prince partagerent ſes Etats; les uns firent la branche des Rois de Navarre, & les autres celle des Rois de Caſtille. C'étoit donc en qualité de Succeſſeurs de Sanche III. qu'il prétendoit à la Navarre, qui avoit appartenu à ce Roi deux cens ans auparavant.

Les deux Rois envoïerent aux Etats de Navarre, aſſemblés à Puenté-la-Reina, pour y repreſenter leurs droits, & faire exclure la jeune Princeſſe à la ſucceſſion: & le Roi de Caſtille perſuadé

1274. que rien ne fortifioit plus puiſſamment les prétentions d'un Prince, que la preſence d'une bonne Armée, fit avancer ſon fils Ferdinand avec des Troupes ſur les frontieres de Navarre.

Dom Pedre de Montagu Sénéchal de Navarre, & Dom Armingol Evêque de Pampelune, qui avoit été maltraité par le feu Roi de Navarre, étoient hautement contre la Reine mere, & s'étoient déclarés pour le Roi d'Arragon. D'autres portoient le Roi de Caſtille, & vouloient que l'on mît entre ſes mains la jeune Princeſſe, & qu'on lui deſtinât pour mari, celui que ce Prince jugeroit à propos. Quelques autres étoient d'avis, que ſelon les dernieres volontés du Roi, la Princeſſe fut confiée au Roi de France. Ce parti étoit le plus foible, quoique la Reine mere l'appuïât de toutes ſes forces, & celui du Roi d'Arragon prévaloit. Mais la Reine, de peur qu'on ne lui enlevât ſa fille, s'échapa ſecretement, & l'amena avec elle en France.

Cette fuite mit entierement les Etats de Navarre dans les interêts du Roi d'Arragon. Il y fut réſolu de ne point reconnoître Jeanne pour leur Reine, à moins qu'elle n'épouſât Alfonſe d'Arragon, fils de Pierre d'Arragon, & petit-fils de Jacques, qui vivoit encore: que s'ils ne pouvoient venir à bout de faire ce mariage, ils feroient en ſorte que la fille de Jean Duc de Bretagne, & de Blanche ſœur du feu Roi Henri, épouſât Alfonſe d'Arragon, & fût déclarée heritiere de Navarre; que ſi cela ne pouvoit réüſſir, on feroit épouſer à ce Prince, ou à Jacques ſon frere, quelqu'une des ſœurs de Henri qui n'étoient pas encore mariées, en lui donnant la Couronne.

La faction d'Arragon étoit ſi puiſſante dans cette Aſſemblée, & on y étoit ſi determiné à empêcher que la Couronne de Navarre ne tombât à un Prince François, qu'on y pria Pierre d'Arragon d'emploïer toutes les forces du Roïaume de ſon pere, pour s'oppoſer aux deſſeins de la France; & les Etats s'engagerent à lui fournir pour les frais de la guerre, & pour la défenſe du Roïaume de Navarre, juſqu'à la concurrence de deux cens mille marcs d'argent.

D'un autre côté Ferdinand Infant de Caſtille, voïant les Etats de Navarre déclarés en faveur du Roi d'Arragon, agiſſoit à force ouverte. Il attaqua Viane, d'où il fut repouſſé; mais il ſe rendit maitre de quelques autres petites Places moins fortes, & qui n'oſerent pas lui réſiſter, parce qu'il n'y avoit point d'Armée ſur pié pour oppoſer à la ſienne.

1274.

Jeanne son heritiere protegée par le Roi.

Cependant le Roi de France aïant entre ses mains la jeune Reine de Navarre, prenoit ses mesures à loisir, pour ne pas laisser échapper une Couronne qu'il pouvoit mettre dans sa Maison; & outre cela il se faisoit un point d'honneur de prendre la protection d'une Princesse opprimée par la violence de ses voisins, dépouillée de ses Etats par des sujets rebelles, & qui imploroit son secours. Dès qu'elle fut arrivée, on proposa, nonobstant son bas âge, de conclure son mariage avec un des fils de France. Blanche mere de cette Princesse, non seulement y consentoit, mais encore le souhaitoit passionnément, n'appréhendant rien plus, elle qui étoit Françoise, que d'avoir un gendre Espagnol: mais il y avoit un obstacle à lever; c'est que la jeune Reine & les fils du Roi étoient parens au troisiéme degré; car, comme je l'ai déja dit, elle étoit petite-fille de Robert Comte d'Artois frere de S. Louis. Le Pape pouvoit refuser la Dispense, & par là ruiner tous les desseins du Roi. C'est pourquoi ce Prince n'omit rien pour engager Gregoire à la lui accorder; & il lui representa principalement que Jeanne n'étant pas seulement heritiere du Roïaume de Navarre, mais encore de la Champagne & de la Brie, païs situés au centre de la France, ce seroit une semence continuelle de guerre, si cette succession passoit entre les mains d'un Roi étranger, déja puissant par ses propres Etats. D'autre part le Pape étoit sollicité par le Roi d'Arragon, qui lui remontroit sur-tout la jalousie que causeroit à tous les Princes de l'Europe l'agrandissement de la puissance Françoise, si la Couronne de Navarre étoit jointe à celle de France; que cette Nation n'étoit devenue que trop redoutable, par le présent que le Saint Siege avoit fait du Roïaume de Sicile à un Prince de la Maison de France, que l'Italie en avoit déja tout à craindre, & que si elle étendoit encore sa Domination au-delà des Pyrenées, l'Espagne ne seroit plus en sureté.

Codex MS. Vallicellan. apud Rainald. ad an. 1275.

Le Pape aimoit le Roi, qui lui avoit quelque tems auparavant donné le Comté de Venaissin. Il étoit très-content de la maniere dont il avoit secondé ses bonnes intentions, pour l'Assemblée d'un Concile General à Lyon, & il ne put se résoudre à le chagriner dans cette occasion; mais il prit un milieu, pour empêcher autant qu'il pourroit les murmures des autres Souverains.

L. 2. Epist. Greg. Epist. 22.

Le Roi avoit trois fils, Louis qui étoit l'aîné, Philippe qui étoit le second, & Charles le troisiéme. Le Pape donna la Dis-

1274.

pense en faveur de Philippe, qui n'étant pas l'heritier de la Couronne de France, ne seroit que Roi de Navarre & Comte de Champagne, & hors d'état de donner beaucoup d'inquietude aux autres Rois d'Espagne ses voisins. La Dispense étant accordée, le Roi ne laissa pas de faire une tentative auprès du Pape, pour l'engager à accorder la même Dispense pour Louis son aîné, en cas que Philippe mourût avant que la Princesse fût en âge d'être mariée. Le Traité de mariage signé à Orleans au mois de Mai, suppose que le Roi avoit toûjours cette espérance; mais le Pape rejetta la proposition, & écrivit à Simon Cardinal de Sainte Cecile son Legat en France, afin qu'il détournât le Roi de faire plus d'instance sur cet article. Il se désista en effet de cette poursuite.

T. X. Spicileg.

Si-tôt que la Dispense fut venue, il se déclara protecteur de la jeune Reine & du Roïaume de Navarre, ensuite d'un Acte par lequel la Reine mere de la Princesse, le prioit de se charger de cette protection, & lui engageoit la Châtellenie de Provins, pour en jouir jusqu'à tant qu'il se fût remboursé des frais de la guerre qu'il alloit entreprendre. Par un autre Acte la jeune Reine fut mise aussi en la Tutelle du Roi pour les Comtés de Champagne & de Brie. Ensuite il fit partir avec des Troupes Eustache de Beaumarché, homme habile, qui étant entré en Navarre, la trouva toute partagée en factions; mais ces factions ne faisoient plus que languir, parce que les Rois de Castille & d'Arragon ennuïés de la dépense, & dans l'incertitude du succès, avoient retiré leurs Troupes. Il profita de ces divisions; & comme la Reine, nonobstant son absence avoit encore beaucoup de partisans, ceux-ci livrerent au Commandant François un grand nombre de Places, où il mit garnison. Il entra même à Pampelune; mais il fut obligé de s'y cantonner, les Rebelles étant maîtres d'un quartier de la Ville appellé Navarrerie. Il fit faire défense par tout de reconnoître Dom Pedre Montagu pour Lieutenant du Roïaume; mais il ne put l'empêcher de se mettre à la tête des factieux avec Dom Garcie Almoravid, qui se réunit alors avec lui; car il avoit été à la tête de la faction Castillane, tandis que Montagu soûtenoit le parti du Roi d'Arragon.

Tresor des Chartres. Champagne. Invent. des Chartres Tom. 2 Champagne 7. n 54.

Nangius in Gestis Philippi.

Surita loc. cit. an. 1275. Mariana. lib. 14.

Il se donna en divers endroits plusieurs petits combats; mais le lieu où l'on vit paroître le plus d'acharnement des deux partis les uns contre les autres, fut dans Pampelune. Il s'y commit

des

des cruautés extrêmes; car dans les assauts que l'on donnoit de part & d'autre en differens quartiers de la Ville, on faisoit main basse sur tout le monde indifferemment, sans épargner les enfans mêmes : effets funestes des guerres civiles, plus cruelles & plus animées pour l'ordinaire que les autres guerres. 1274.

Le mauvais état des affaires des Rebelles, qui n'esperoient plus de secours, ni d'Arragon ni de Castille, fut apparemment ce qui fit penser Dom Pedre de Montagu, à quitter leur parti, & à se reconcilier avec la France; mais son dessein aïant été découvert, il fut prévenu & assassiné par Almoravid, qui continua ses ravages aux environs de Pampelune contre tous ceux qui favorisoient la France, & maintenoit par son autorité encore une grande partie du Roïaume dans la revolte. Cette raison & la mort de Ferdinand Infant de Castille, qui avoit été l'occasion de la rupture entre ce Roïaume & la France, déterminerent le Roi à faire marcher de ce côté-la une Armée, qu'il suivit bientôt après lui-même. Mais comme les affaires de Castille eurent des suites qui durerent plusieurs années, & qui me conduiroient trop loin, je ne les raconterai avec la fin de celles de Navarre, qu'après que j'aurai touché celles qui se passerent auparavant en France.

Mariana. Nangius.

L'an 1274. le Roi épousa en secondes nôces Marie sœur de Jean Duc de Brabant. Le mariage se fit à Vincennes, & l'année suivante cette Princesse fut couronnée à Paris le jour de Saint Jean-Baptiste, en présence d'un nombre infini de Prélats & de Seigneurs, tant François qu'étrangers, que la celebrité de cette Fête, une des plus magnifiques qu'on eût vû de long-tems en France, y avoit attirés. Ce fut l'Archevêque de Reims, qui en fit la ceremonie dans la Sainte Chapelle. L'Archevêque de Sens, en qualité de Métropolitain de Paris, en fit grand bruit, & porta ses plaintes au Légat, soûtenant que l'Archevêque de Reims avoit empieté sur ses droits, & que cette cérémonie se faisant dans l'étendue de sa Metropole, c'étoit à lui à la faire; mais le Roi fit cesser les murmures de l'Archevêque de Sens, en lui déclarant que sa Chapelle étoit un lieu exempt, sur lequel il ne pouvoit prétendre avoir de Jurisdiction; & qu'ainsi il ne s'étoit rien fait en cela contre les droits de l'Eglise de Sens.

Ce Prince épouse en secondes nôces Marie sœur du Duc de Brabant. Nangius.

Avant cette ceremonie il s'en étoit fait une autre moins so-

Nouveau Roi d'Ar-

1274.
gleterre, qui fait hommage au Roi.

è Tabulario Palensi. [illegible] Marca Histoire de Bearn

Du Tillet, Recueil des Traités entre la France & l'Angleterre. Regîtres du Parlement intitulés *Olim*.

lemnelle, mais qui n'étoit pas moins importante. Edouard devenu Roi d'Angleterre par la mort de Henri son pere, vint à la Cour de Philippe, & lui fit hommage pour les Domaines qu'il avoit en France; & peu de tems après aïant pris les armes contre Gaston de Bearn son Vassal, qu'il ne put réduire, il fut contraint, malgré son extrême répugnance, de se soumettre pour ce different au Jugement de la Cour des Pairs de France, par l'appel que Gaston de Bearn y avoit interjetté, comme arriere-Vassal de la Couronne. Neanmoins Philippe & Edouard vêcurent toûjours en assés bonne intelligence. Il y eut de tems en tems quelques démêlés, mais ils furent terminés par la voie de la négociation & de la justice. Le plus considerable fut pour la restitution de l'Agenois, que le Roi d'Angleterre prétendoit lui appartenir par la mort du Comte & de la Comtesse de Poitiers, ainsi qu'il avoit été stipulé entre saint Louis & Henri Roi d'Angleterre, dans le Traité de 1259. Philippe rendit justice à Edouard, en lui cedant ce païs à condition de le tenir de la Couronne à hommage-lige, & en Pairie avec le Duché de Guienne, dont les Anglois étoient toûjours maîtres. Quelques autres points qui regardoient le Perigord, le Limousin, & le Querci, furent renvoïés à un plus grand examen, & il n'en fut traité que quelques années après, en l'an 1279. & en 1281. dans un Parlement.

Concile General à Lyon.

Menêtrier Hist. Consulaire de Lyon.

Le Concile General que le Pape tint à Lyon, fut encore une des choses mémorables des premieres années du Regne de Philippe. Cette Ville-là n'étoit pas encore revenue sous la domination des Rois de France, depuis plusieurs siecles qu'elle en avoit été soustraite. Mais les frequens differends qui s'élevoient entre le Peuple & le Chapitre, furent dès-lors des dispositions à ce retour. Saint Louis, en vertu des Compromis qu'il avoit reçus du Chapitre, avoit déja mis en sa main la Justice & la Cour seculiere de Lyon, avant son départ pour l'expedition d'Afrique. Philippe ne voulut point s'en dessaisir, que Pierre de Tarentaise, qui fut élû Archevêque, ne lui fit serment de fidelité. Ce Prélat protesta contre cette demande, & s'y soumit toutefois, avec la clause que ce serment, ne préjudicieroit en rien, ni au Roi, ni à lui, mais malgré de telles protestations, ces démarches sont toûjours délicates, & celle-ci fut un des Titres, qui fonderent le droit de la réunion du Lyonnois à la Couronne sous le Regne suivant.

Le Pape aïant donc résolu d'assembler un Concile General

en cette Ville-là, s'y rendit au commencement du Carême l'an 1273. Le Roi vint l'y trouver, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, il eut plusieurs conferences avec lui, l'assura de son zele pour le recouvrement de la Terre-Sainte, dont il lui avoit donné des marques, en lui faisant present de vingt-cinq mille marcs d'argent, qu'il avoit reçûs du Roi de Tunis, en execution de la Capitulation faite en Afrique avec ce Prince, & lui laissa des Troupes pour sa garde, & pour la sureté du Concile, commandées par Imbert de Beaujeu. Le Concile dura depuis le commencement de Mai jusqu'à la Magdelaine. Les Ambassadeurs de France & de la plûpart des Souverains de l'Europe y assisterent. Jacques Roi d'Arragon y vint lui-même. Il s'y trouva cinq cens Prelats, outre les Patriarches Latins, d'Antioche & de Constantinople, qui y étoient venus par l'ordre de l'Empereur Grec Michel Paleologue, pour travailler à la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine. Cette réunion se fit apparemment par la crainte que Michel avoit du Roi de Sicile, dont la fille avoit épousé Philippe fils de feu Baudouin II. Empereur de Constantinople détrôné; car les Grecs n'ignoroient pas que le Roi de Sicile avoit assés d'ambition & assés de forces, pour faire valoir les prétentions de son gendre sur l'Empire d'Orient. Mais cette réunion ne dura gueres. On fit encore dans ce Concile des Réglemens pour la réformation des mœurs & pour empêcher la longueur de la vacance du Saint Siege après la mort des Papes. On y parla de l'extrémité où étoit la Terre-Sainte, & on mit à cette occasion des taxes sur le Clergé pour six ans. Les Ambassadeurs des Tartares arriverent à la fin du Concile, & promirent de seconder les Chrétiens d'Orient contre les Turcs; mais la publication de la Croisade que l'on fit dans la suite en France & ailleurs par ordre du Pape, eut peu de succès quoique le Roi lui-même eût pris la Croix.

1274.

Nangius.

Après le Concile, le Pape fit tous ses efforts pour réunir les Princes Chrétiens, & écrivit en particulier au Roi, pour le prier de ne point faire la guerre au nouvel Empereur Rodolphe; car on voit par ces Lettres du Pape, qu'on étoit en France sur le point de rompre avec ce Prince au sujet de quelques differends; mais par les soins de ce sage Pontife, la chose n'eut point de suite. La médiation de Jean XXI. qui lui succeda après Innocent V. & Hadrien V. dont les Pontificats ne furent que de

Epist. 43.

1275. quelques mois, fut moins efficace pour les démêlés touchant la Castille, dont voici l'occasion.

Les Castillans aïant été très-mal menés par les Maures l'an 1275. Ferdinand Infant de Castille fut envoïé par le Roi Alfonse son pere avec de nouvelles Troupes, pour couvrir la Frontiere; mais il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'aiant été attaqué d'une grande maladie, il en mourut au mois d'Août.

Ce Prince avoit épousé Blanche de France, sœur du Roi, de laquelle il laissoit deux enfans, Alfonse dit de La Cerda, & Ferdinand. Si son pere fût mort avant lui, la succession de la Couronne étoit incontestable pour ces deux jeunes Princes; mais le Roi Alfonse leur aïeul étant encore vivant, leur droit devint litigieux, & Sanche frere de Ferdinand soûtint, que la succession lui appartenoit au préjudice de ses neveux, parce, disoit-il, qu'il touchoit de plus près qu'eux le Roi son pere.

Mariana. l. 14 c. 1.

Soit que ce point ne fût pas clairement décidé par les Loix de Castille, soit que l'on appréhendât que Sanche jeune Prince très-accompli, fort aimé des Castillans, & dont la valeur & la conduite, après la mort de Ferdinand, avoient arrêté les conquêtes des Maures, n'excitât une guerre civile, on proposa dans le Conseil du Roi de Castille, de faire décider ce different par les Etats du Roïaume. Ce fut Lopés de Haro, Seigneur dont le credit étoit grand dans le Roïaume, qui ouvrit cet avis. Alfonse en fut d'abord choqué, trouvant fort mauvais qu'on traitât de la Succession à la Couronne, tandis qu'il étoit encore en vie : outre que, si l'on en croit les Historiens Espagnols, il avoit beaucoup de tendresse pour ses petits-fils, quoique les Historiens François disent le contraire. Peut-être qu'Alfonse affecta en cette occasion d'en faire paroître plus qu'il n'en avoit, pour se disculper auprès du Roi de France. Quoi qu'il en soit, il se laissa persuader par Emanuel son frere, qui étoit entierement dans les interêts de Sanche, & il assembla les Etats à Ségovie, où l'affaire fut agitée, & décidée en faveur de Sanche contre les fils de Ferdinand.

Cap. 2.

Nangius.

Cette décision parut injuste à bien des gens, même en Espagne, & fut regardée universellement comme telle ailleurs, & sur-tout en France : car on y prétendoit que les enfans de Ferdinand n'avoient pas seulement un droit incontestable à la Couronne, comme representant leur pere, mais qu'ils en avoient en-

core un autre, fondé sur celui de leur bisaïeule Blanche de Castille, mere de S. Louis : & voici comment. 1275.

Alfonse IX. Roi de Castille, fut pere de Blanche mere de S. Louis, & de Berengere mere de S. Ferdinand. Il eut pour Successeur Henri son fils. Celui-ci étant mort sans enfans, la Couronne de Castille appartenoit à une de ses deux sœurs. Elle fut mise sur la tête de Berengere, mariée à Alfonse Roi de Leon, & passa à son fils Ferdinand. C'est une grande question dans l'Histoire d'Espagne, si Blanche étoit l'aînée ou la cadette de Berengere : si elle étoit l'aînée, la Couronne de Castille lui appartenoit, & devoit par conséquent passer dans la Maison de France, & S. Louis fils de Blanche en étoit le legitime heritier.

Mariana. l. 14. c. 2.

Les Historiens Espagnols sont partagés sur ce point important; deux des plus modernes, sçavoir Garibai & Mariana, assurent que Blanche étoit l'aînée, & ce dernier, dont l'autorité est grande, à cause de son esprit, de sa capacité, & de sa critique, dit nettement avec sa franchise ordinaire, que le droit de Blanche étoit évident, parce quelle étoit l'aînée; ce qu'il n'a pû écrire étant Espagnol, dans une Histoire d'Espagne, & en un tems où cette proposition auroit été très-mal reçûe à la Cour, & de tous les Espagnols, s'il n'avoit eu de bons titres pour la soûtenir.

Mariana. l. 12. c. 7.

D'autre part, les Historiens Espagnols contemporains, disent expressément, que Berengere étoit l'aînée de Blanche; & il n'est gueres vrai-semblable qu'un Ecrivain du caractere de Roderic de Tolede, Prélat d'une aussi grande réputation, & d'un aussi grand crédit qu'il l'étoit, pût se tromper sur une chose de cette nature, ou qu'il entreprît d'imposer au public sur un fait, sur lequel il eût pû être démenti par tout un Roïaume.

Lucas Tudensis Rodericus Toletanus. l. 9. c. 5.

Cette opposition entre les anciens & les modernes, est encore moins surprenante, que ce qu'on voit dans un autre ancien Auteur Espagnol, qui en deux differens endroits, dit les deux contradictoires. Dans l'un, Blanche étoit l'aînée; & dans l'autre, elle étoit la cadette.

Rodericus Palentinus. part. 3. c. 30. part. 4 c. 4.

Enfin dans la Vie de S. Ferdinand fils de Berengere, qui a paru depuis quinze ans; un Sçavant Flamand, prenant le parti des anciens Historiens Espagnols, apporte plusieurs preuves tirées de la Chronologie, pour montrer que Blanche étoit cadette, & Berengere l'aînée.

Papebroch de S. Ferdinando.

1275. Quoi qu'il en soit de cette contestation sur le droit d'aînesse entre ces deux Princesses, & quelque important qu'il puisse être, Blanche pouvoit prétendre à la Couronne de Castille encore par d'autres raisons. La premiere est, que le mariage de sa sœur avec le Roi de Leon cousin germain de son pere, avoit été declaré nul, à cause de la proximité du sang, par le Pape Innocent III. jusques-là qu'ils furent obligés par une excommunication fulminée contre eux, à se séparer, & à demeurer toûjours séparés; & c'étoit de ce mariage, qui passa toûjours pour incestueux, qu'étoit né Ferdinand, à qui l'on défera la Couronne de Castille.

De plus, la faction des Seigneurs Espagnols, qui s'opposa au Couronnement de Ferdinand, écrivant à Blanche & à Louis VIII. son mari, & lui demandant le Prince Louis leur fils, afin de le faire couronner, assûrerent dans plusieurs Lettres, qui sont dans le Tresor des Chartres, que le Roi Alfonse de Castille pere de Blanche avoit declaré par son Testament, qu'en cas que Henri son fils mourût sans enfans mâles, il vouloit que les enfans de Blanche & de Louis succedassent à la Couronne de Castille. Ceci fut écrit en France par les Seigneurs Espagnols, après la mort de Henri de Castille, & du vivant de Philippe Auguste.

Tresor des Chartres. Castille.

Droits de la France sur la Couronne de Castille.

Un droit sur cette Couronne aussi-bien établi que celui-là, ne fut pas negligé par S. Louis fils de Blanche de Castille & de Louis VIII. Mais comme ce saint Roi prenoit tous les moïens possibles pour prévenir les guerres, qui pouvoient s'allumer entre lui & les Princes Chrétiens, il crut avoir trouvé un expedient pour accommoder toutes choses. Ce fut de marier Blanche sa fille à Ferdinand Infant de Castille, fils du Roi Alfonse, & petit-fils de Ferdinand, & arriere-petit-fils de Berengere, qui avoit enlevé la Couronne de Castille à sa sœur Blanche Reine de France.

Nangius.

Une des conditions de ce mariage fut, que l'aîné des enfans mâles qui en sortiroit, auroit la Couronne de Castille, sans que les freres de Ferdinand y pussent rien prétendre, & le Roi S. Louis à cette condition renonça à tous ses droits sur cette Couronne. C'est ce Traité qui fut violé par le Roi de Castille, lorsque son fils aîné Ferdinand, mari de Blanche de France, étant mort en 1275. il permit que les Etats de Castille assemblés à Sé-

govie, declaraſſent Sanche frere de Ferdinand, le Succeſſeur de la Couronne, à l'excluſion des enfans de Ferdinand & de Blanche de France. 1275.

Le Roi les fait valoir. *Ibid.*

Philippe le Hardi ſur la nouvelle de cet injuſte procedé, prit en main la défenſe de ſa ſœur & de ſes neveux. Il envoïa en Caſtille Jean d'Acre Grand Bouteiller de France, fils de Jean de Brienne, autrefois Roi de Jeruſalem ſon parent, & parent d'Alfonſe, pour ſommer ce Prince, premierement de laiſſer Blanche ſa ſœur jouir de ſa dot, qu'on refuſoit de lui païer: & en ſecond lieu, d'aſſûrer à ſes neveux la ſucceſſion de la Couronne, conformément au Traité fait avec S. Louis; que ſi Alfonſe refuſoit de ſi juſtes demandes, du moins l'on permît à Blanche & à ſes enfans de paſſer en France.

L'Ambaſſadeur aïant expoſé au Roi de Caſtille le ſujet de ſa venue, fut refuſé ſur tous ces points. Toutefois Alfonſe ſe relâcha ſur l'article de Blanche, & conſentit à ſon retour en France, pourvû qu'elle laiſſât en Eſpagne ſes deux fils. Cette propoſition fut rejettée avec hauteur par Jean d'Acre, qui s'emporta, & manqua de reſpect au Roi de Caſtille, dont il fut pareillement fort maltraité de paroles. Il fallut pourtant que cet Ambaſſadeur ſe contentât de ramener avec lui la mere des deux Princes: car pour eux on les retint. Le Roi de Caſtille, & Dom Sanche ſon fils étoient trop politiques, pour les laiſſer aller. Ils prévoïoient bien qu'on les reverroit bientôt à la tête d'une Armée Françoiſe, en état de demander raiſon de l'injuſtice qu'on leur faiſoit, & d'allumer une guerre civile dans la Caſtille, dont le Roi même auroit ſujet d'apprehender les ſuites.

Mort du Prince ſon fils aîné.

Au retour de l'Ambaſſadeur, le Roi prit la réſolution de declarer la guerre au Roi de Caſtille, & de ſoûtenir le droit de ſes neveux; mais il jugea avec ſon Conſeil, qu'il ne falloit rien précipiter dans une affaire de cette conſéquence. Celle de Navarre n'étoit pas encore finie, & le funeſte accident qui arriva au Prince Louis ſon fils aîné, rendit moins vif le reſſentiment, qu'il avoit de l'injure faite à ſes neveux.

Ce jeune Prince avoit au plus onze à douze ans, lorſqu'il mourut aſſés ſubitement. La maniere de ſa mort fit ſoupçonner qu'il 1276. avoit été empoiſonné. Le bruit en courut, & vint juſqu'aux oreilles du Roi. Philippe avoit alors un Favori nommé Pierre de la Broſſe, qui avoit tout pouvoir ſur ſon eſprit, & étoit comme

1276. ſon premier, ou plûtôt comme ſon unique Miniſtre. C'étoit un homme de fort baſſe naiſſance, natif de Touraine, & d'abord Chirurgien de profeſſion. Il avoit beaucoup d'eſprit & d'habileté dans ſon Art, & il étoit parvenu par la réputation qu'il y acquit, juſqu'à être Chirurgien du feu Roi. Il s'inſinua dès ce tems-là par ſon adreſſe & par ſes manieres engageantes, fort avant dans les bonnes graces de Philippe. Ce Prince ne fut pas plûtôt ſur le Trône, qu'il l'emploïa dans les plus importantes affaires. La

Nangius.

faveur du Maître donne en peu de tems un luſtre & un éclat à ces ſortes de perſonnes, qui diſſipe, pour ainſi dire, l'obſcurité de leur naiſſance, & en releve la baſſeſſe. Celui-ci par les graces & par les richeſſes dont le Roi le combla, & par la confiance dont il l'honora, devint bientôt le plus conſiderable homme de la Cour; & l'on vit les plus grands Seigneurs briguer ſon amitié & ſa protection. Il fut pourvû de la Charge de Grand Chambellan, qui n'avoit été poſſedée juſqu'alors que par des perſonnes de la plus haute qualité. Ses parens à la faveur de ſa fortune, furent élevés aux Charges & aux plus grands Emplois, & ſes enfans entrerent dans les plus illuſtres alliances. Enfin il poſſeda entierement l'eſprit du Roi.

Comme cette confiance entiere que le Roi avoit en lui, étoit tout le ſoûtien de ſa grandeur, il n'omit rien pour ſe la conſerver. Malgré la jalouſie où ces grands poſtes ſont toûjours expoſés, ſon credit étoit ſi bien affermi, qu'il avoit peu de choſe à craindre de ſes ennemis: mais il apprehenda la tendreſſe que le Roi avoit pour la nouvelle Reine Marie de Brabant, Princeſſe d'une grande beauté, de beaucoup d'eſprit, & d'une ſinguliere prudence. Une Reine avec ces qualités, dont il appercevoit déja l'effet ſur l'eſprit du Roi, lui devint redoutable. Il craignit la diminution de ſon credit, par l'accroiſſement de celui de la Reine, & il conçut le deſſein de les brouiller enſemble. Ce fut au

Nangius.

moins là le ſoupçon de quelques Courtiſans; car c'eſt ainſi qu'en parle ſagement l'Hiſtorien contemporain, ſans aſſûrer la choſe trop fortement, perſuadé qu'il étoit, que la malignité attribue ſouvent à ceux qui ont la confiance des Princes, des deſſeins qu'ils n'ont pas, par la ſeule raiſon qu'il ſeroit de leur interêt de les avoir.

Soupçons que le Roi conçut ſur cette mort.

Quoi qu'il en ſoit, on prétend avec beaucoup de vrai-ſemblance, que ce fut lui qui augmenta les ſoupçons du Roi ſur la mort de

de ſon fils; qu'il tâcha de lui perſuader que c'étoit la Reine qui l'avoit fait empoiſonner, & qu'elle avoit formé le deſſein d'en faire autant aux deux autres Princes Philippe & Charles, afin que par la mort de ces Princes, un de ceux que le Roi auroit d'elle, montât ſur le Trône. 1276.

Un eſprit ſaiſi de douleur eſt aiſé à prévenir; & d'ailleurs le Roi fut d'autant plus ſuſceptible de ce ſoupçon, qu'il ne voïoit perſonne dans ſon Roïaume que la Reine, qui pût avoir quelque interêt à la mort de ſes enfans du premier lit. Il y avoit alors en France deux hommes fameux en matiere de myſtique, qui menoient, au moins en apparence, une vie fort auſtere, & que le Peuple regardoit comme des Prophétes ſingulierement éclairés de Dieu. L'un étoit le Vidame de Laon, & l'autre une eſpece de Moine ou d'Hermite, qui couroit le monde, grand hypocrite, & dans le fond fort corrompu. Ils avoient correſpondance avec une Beguine de Nivelle, qui contrefaiſoit auſſi l'illuminée, & ſe mêloit de découvrir par de prétendues revelations les choſes les plus ſecretes. On diſoit que la Broſſe s'étoit quelquefois ſervi d'eux, pour ſemer certains bruits contre la Reine, capables de faire de très-mauvaiſes impreſſions ſur l'eſprit du Roi.

Il conſulte une prétendue illuminée.

Soit que le Roi trompé comme pluſieurs autres, par les merveilles qu'on lui racontoit de la Beguine, la crût une grande Sainte, ſoit que perſuadé par ſon Favori, il voulût par toutes ſortes de voies ſçavoir la verité du fait qui l'inquietoit, il réſolut de la faire conſulter ſur l'auteur de la mort de ſon fils. Il chargea de cette commiſſion Matthieu Abbé de S. Denys, auquel par le conſeil de la Broſſe, il joignit Pierre de Benoit élû Evêque de Baïeux, parent de la femme de la Broſſe, qui venoit de lui procurer cet Evêché.

L'Evêque, au lieu d'agir de concert avec l'Abbé, prit les devants, & arriva avant lui à Nivelle. Il ne trouva pas apparemment la Beguine aſſés hardie, pour s'expoſer à calomnier une Reine. Le parti qu'il prit, fut de l'engager à lui dire en Confeſſion ce que Dieu lui auroit revelé ſur ce ſujet. Elle ſe confeſſa à lui, & lui dit ſur cela tout ce qu'elle voulut.

L'Abbé étant arrivé à Nivelle, l'interrogea; mais elle ne voulut point lui répondre, & aſſeura qu'elle avoit dit à l'Evêque tout ce qu'elle ſçavoit de cette affaire. Il fit ſon rapport au Roi, qui appella auſſi-tôt l'Evêque de Baïeux, & lui deman-

1276. da ce qu'il avoit appris de la Beguine. Il dit qu'elle n'avoit voulu lui parler qu'en Confession, & qu'il ne pouvoit en conscience lui communiquer ce qu'elle lui avoit dit. Le Roi répondit en colere à l'Evêque, qu'il ne l'avoit pas envoïé vers cette fille pour la confesser, & lui fit entendre que s'il pouvoit découvrir la vérité par ailleurs, il sçauroit bien punir ceux dont la conduite lui rendoit leur fidelité suspecte. Il envoïa de nouveau à Nivelle Thibaud Evêque de Dol, & Arnoul de Visemale Chevalier du Temple, ausquels la Beguine toûjours résolue à ne se point engager dans une affaire si délicate, fit cette

Ibid. réponse. „ Dites au Roi, qu'il ne doit point ajoûter foi à ceux „ qui lui parlent mal de la Reine, & que cette Princesse est incapable de manquer de fidélité pour lui & pour les siens. „ Ces paroles confirmérent le Roi dans la défiance qu'il commençoit à avoir de la Brosse & de l'Evêque de Baïeux : mais il affecta de n'en rien faire paroître, pour ne pas effaroucher un homme, qui avoit tout le secret de son Etat, & dont il avoit encore besoin pour finir la guerre de Navarre, & pour commencer celle

Harræus Annal. Brabant pag. 280. qu'il pensoit à déclarer au Roi de Castille. On ne laissa pas de faire des informations contre la Reine, & on lui donna même des Gardes.

Il fait la guerre au Roi de Castille.

Cependant les préparatifs se firent en France pour l'expedition d'Espagne, nonobstant les conseils & les prieres de Jean XXI. qui avoit été fait Pape cette même année, & qui fit tout ce qu'il put par ses Lettres & par ses Envoïés, pour empêcher cette guerre, parce qu'elle étoit un obstacle invincible à la Croisade qu'il méditoit, suivant le projet de ses prédecesseurs.

Le Commandant François étoit fort pressé dans Pampelune, par la faction de Dom Garcie Almoravid toûjours retranché dans la partie de cette Ville appellée la Navarrerie, & secondé par l'Evêque. Le Roi envoïa au secours des François Robert Comte d'Artois, frere de la Reine-Mere de Navarre, avec le Connétable Imbert de Beaujeu, à la tête d'une Armée de

[Nangius. plus de vingt mille hommes, qu'il suivit bientôt après avec une autre.

Le Comte d'Artois séjourna quelques jours à Morlas, dans les Terres de Gaston de Bearn, où il délibera sur la route qu'il prendroit pour entrer en Navarre, les ennemis s'étant saisis des avenues des montagnes. La femme & les amis de

Dom Pedre de Montagu, assassiné par Dom Garcie, ainsi que je l'ai dit, sçachant l'Armée Françoise arrivée sur la Frontiere, offrirent au Commandant François de Pampelune, de faciliter le passage des Troupes par les cols des montagnes. Mais le Comte d'Artois aïant fait avancer une partie de son Armée, jusqu'aux avenues du Port de Cise, qui est le passage de S. Jean de pié-de-Port dans la basse Navarre, prit à main gauche, & passa les Pyrenées sur les Terres du Roi d'Arragon, par la Vallée d'Aspe en Bearn. Il évita par ce détour les ennemis, & parut à la vûe de Pampelune vers le huitiéme de Septembre. 1276.

Le Roi de Castille sur la nouvelle de la marche du Comte d'Artois, s'étoit avancé avec quelques Troupes, & fit même un détachement, qui eut ordre de se jetter dans Pampelune, & de s'y joindre à Dom Garcie ; mais il arriva trop tard, & de peur d'être enveloppé par le Comte d'Artois, il retourna sur ses pas. *Siege de Pampelune*

Ce Comte fit aussi-tôt investir la Place du côté de la Navarrerie, & aïant dressé ses machines, commença à battre violemment ce quartier de la Ville, dont il eut bientôt ruiné une grande partie des Maisons avec ses Pierriers. Dom Garcie vit bien qu'il ne pourroit pas tenir long-tems ; & étant certain que s'il se laissoit forcer, il n'éviteroit pas la punition qu'il avoit meritée par son opiniâtreté dans la révolte, & par le cruel assassinat de Dom Pedre de Montagu, il pensa à se mettre en sûreté. Il affecta toûjours de faire paroître une grande résolution, & après quelques jours de défense, il fit entendre aux Troupes & aux Habitans, que le lendemain il feroit une sortie generale sur le Camp des François, & qu'il avoit si bien pris ses mesures, qu'asseurément il feroit lever le siege. Il voulut que toute la nuit se passât en réjouissance. Il donna le Bal. On chantoit, on dansoit par toutes les rues ; mais lorsqu'on y pensoit le moins, lui & les principaux Chefs disparurent, & sortant de la Ville, se sauverent à la faveur des tenebres. Dom Garcie se réfugia auprès du Roi de Castille.

Le jour étant venu, cette fuite jetta les Habitans dans la derniere consternation. Ils prirent l'unique parti qu'ils avoient à prendre, qui fut d'avoir recours à la misericorde du Comte d'Artois, & de se refugier dans l'Eglise, pour y attendre leur grace. Le Connétable Imbert de Beaujeu entra dans la Ville, *La Ville est abandonnée.*

pour traiter avec les principaux des Habitans, & empêcher le
1276. desordre ; mais durant ce tems-là, comme il ne paroissoit personne sur les murailles, les Soldats de Gaston de Bearn, & ceux du Comte de Foix, qui avoient suivi le Comte d'Artois à ce siege ; sortirent du Camp, sans pouvoir être arrêtés par les Generaux, monterent sur les murailles avec des échelles, & coururent dans la Ville, où ils firent main basse sur tout ce qui se rencontra, sans faire quartier à personne. Ils mirent le feu par-tout, & s'abandonnerent aux meurtres, au pillage, & aux plus extrêmes violences. Ils n'épargnerent pas même le Tombeau du dernier Roi Henri, dont la tombe, qu'ils crurent être d'or, mais qui n'étoit que de cuivre doré, fut mise en pieces, & l'on ne vit jamais une plus grande desolation.

Le Comte d'Artois extrêmement chagrin de ce malheur qu'il n'avoit pû empêcher, tâcha par la douceur, dont il usa envers les Habitans après le pillage, de les consoler, fit rendre aux Chanoines une partie de ce qui avoit été enlevé dans la Cathedrale, & confirma leurs Privileges. Cette conduite du General, & la crainte d'un malheur pareil à celui qui étoit arrivé à Pampelune, déterminerent la plûpart des autres Places du Roïaume à se soumettre. Tout se rendit en peu de jours, excepté sept Forteresses, dont les Rebelles étoient les maîtres, & il ne parut plus d'ennemis en Campagne.

Nangius. Tandis que cela se passoit dans la Navarre, au sujet de laquelle le Roi de Castille avoit déja paru assés mal intentionné pour la France, Philippe lui envoïa une nouvelle Ambassade, pour lui representer encore le droit de ses Neveux, sur la succession à la Couronne de Castille. Elle n'eut pas plus d'effet que la premiere. C'est pourquoi les Ambassadeurs, selon l'ordre qu'ils en avoient, lui déclarérent la guerre de la part de leur maître. Ce fut là le commencement, & comme la semence de ces guerres que l'on a vû depuis s'allumer de tems en tems entre l'Espagne & la France, qui sous les regnes des descendans de Hugues Capet, avoient eu peu de démêlés ensemble. Celle que Pierre d'Arragon, dont le Pere mourut cette même année, fit au Roi de Sicile oncle de Philippe, augmenta beaucoup l'animosité des deux Nations. Dès lors l'on vit la bravoure Françoise & la politique Espagnole se balancer l'une l'autre ; mais dans la suite avec beaucoup plus de succès pour l'Es-

pagne que pour la France, au moins jusqu'au ministere du Cardinal de Richelieu. 1276.

Si-tôt que le Roi eut appris la réponse du Roi de Castille, il se mit en marche avec une nombreuse Armée, après avoir été prendre l'Oriflamme à S. Denys. Le Duc de Brabant son beau-frere, le Duc de Bourgogne, le Comte de Juliers, le Comte de Bar furent de cette expedition, aussi-bien que plusieurs Seigneurs d'Allemagne qui suivirent l'Armée Françoise en qualité de volontaires. Le Roi prit son chemin par Orleans, par le Berri & le Poitou, & rencontra sur sa route cinq Gentilshommes envoïés de la part du Roi de Castille, qui demanderent à être admis à son audience. On la leur refusa d'abord : mais au bout de sept jours, le Roi consentit à les entendre. Ils se comportérent en cette audience de la maniere qu'on avoit apparemment prévûë, en la leur refusant tant de de fois ; c'est-a-dire, avec toute la fierté naturelle à la Nation, faisant de grandes menaces, si on osoit venir a taquer leur Roi. Ils conclurent en déclarant eux-mêmes de sa part la guerre à la France.

Nouveaux efforts du Roi contre le Roi de Castille.

Le Roi écouta ces rodomontades avec beaucoup de sens froid, & leur répondit qu'il s'en alloit en Navarre, & que de là, s'il pouvoit, il passeroit plus avant.

L'Armée après plusieurs jours de marche arriva à Sauveterre en Bearn. On n'en avoit point vû de long-tems une plus belle; & l'on convenoit qu'avec des Troupes si nombreuses, & si lestes, on pouvoit conquerir toute l'Espagne. Mais il falloit passer les Pyrenées, & pour cet effet avoir des magazins plus abondans que ceux qu'on avoit faits. Plus cette Armée parut d'abord redoutable, & plus son inutilité fut honteuse à la France. Les vivres lui manquerent, même avant que d'arriver au passage de S. Jean de Pié-de-Port. On fut obligé de s'arrêter bien du tems à Sauveterre ; l'hiver cependant approchoit, & les chemins devenoient impraticables à cause des pluïes. Enfin il fallut abandonner l'entreprise & la remettre au printems, & le Roi fut contraint de s'en retourner.

Dans le tems que ce Prince étoit encore à Sauveterre, le Roi de Castille fit prier le Comte d'Artois, qui étoit demeuré en Navarre, de le venir trouver, lui promettant qu'il ne se repentiroit pas d'avoir fait ce voïage. Le Comte ne voulut pas le

1276. faire, sans la permission du Roi, à qui il en écrivit, & qui y consentit. Il fut très bien reçû du Roi de Castille : ce Prince le pria de se faire médiateur de la paix entre lui & le Roi de France, & l'assûra de sa reconnoissance s'il pouvoit réüssir. " Au „ reste, (lui ajoûta-t-il,) je vous apprens que le Roi de France „ n'est plus à Sauveterre, & qu'il a déja repris le chemin de „ Paris : je sçai cela de bonne part ; „ & il lui fit entendre en même-tems en mots couverts, qu'il avoit des intelligences à la Cour de France, & qu'on lui rendoit compte de ce qui se passoit de plus secret dans le Conseil du Roi.

Ibid. Mariana, l. 14 cap. 3.

Le Comte d'Artois également surpris du départ du Roi, & de la trahison qu'on faisoit à ce Prince, fit d'abord tomber ses soupçons sur le Ministre de la Brosse qu'il haïssoit. Il retourna en Navarre, où aïant mis ordre à tout il laissa une partie de ses Troupes au Seigneur de Beau-marché. Il alla promptement trouver le Roi, l'entretint sur l'entrevûe qu'il avoit eue avec le Roi de Castille, & sur la défiance qu'il devoit avoir de quelques personnes de son Conseil.

Nangius.

Le Roi extrêmement inquiet, avoit peine à soupçonner la Brosse d'une telle perfidie. Néanmoins encore chagrin du mauvais succès de son entreprise, qui avoit échoué par le défaut de vivres, & rappellant dans son esprit la conduite peu sincere de l'Evêque de Baïeux dans l'affaire de la Beguine de Nivelle, il entra en quelque défiance. Mais ce qui acheva de perdre la Brosse, ce fut que le Roi étant à Melun, il y arriva un Moine, qui lui fit demander avec beaucoup d'instance une audience secrete sur une affaire, qu'il disoit être de la derniere conséquence.

Ibid. Mariana loc. cit.

Ce Religieux aïant été introduit, dit au Roi qu'un Courier passant par son Abbaïe, y étoit tombé malade, & y étoit mort ; qu'avant que de mourir il avoit mis entre les mains de l'Abbé une boëte, où il avoit dit qu'il y avoit des Lettres enfermées, conjurant l'Abbé de faire remettre seurement cette boëte entre les mains du Roi.

Le Roi prit la boëte des mains du Religieux, & assembla sur le champ son Conseil, où la Brosse qui étoit alors à Paris, ne se trouva pas. On fut surpris en l'ouvrant, d'y trouver des Lettres en Chiffre addressées au Roi de Castille, & cachetées du cachet de la Brosse. On les déchiffra ; mais le contenu en fut

tenu secret. La suite fit seulement connoître, que le Roi étoit persuadé que son Ministre le trahissoit. Peu de jours après, Philippe partit de Melun & vint à Vincennes, où aïant de nouveau assemblé son Conseil, on y résolut d'arrêter la Brosse, ce qui fut aussi-tôt executé. On le mit d'abord en prison à Paris, d'où il fut ensuite transporté en Beausse, & renfermé dans le Château de Janville. Sur cette nouvelle l'Evêque de Baïeux s'évada, & se sauva à Rome.

1276.

Nangius.

Tandis que le Favori peut se répondre de la protection du Maître, ses crimes les plus évidens ne trouvent point d'accusateurs : mais dès qu'il est abandonné de la main qui le soûtenoit, toutes les bouches s'ouvrent pour le perdre. Les soupçons qu'il avoit inspirés au Roi contre la Reine touchant la mort du Prince Louis, avoient cruellement offensé le Duc de Brabant frere de cette Princesse. Il n'avoit pourtant osé jusqu'alors prendre le Ministre à partie : mais dès qu'il le vit en prison, il vint demander justice au Roi, & s'offrit à justifier sa sœur par le duel, contre quiconque oseroit soûtenir l'accusation. Personne ne se presenta, la Reine fut justifiée, & son innocence aïant été reconnue, servit d'une nouvelle charge contre ce criminel d'Etat. Il fut enfin jugé & condamné à être pendu. Les Grands par jalousie, & le Peuple, parce qu'il est Peuple, applaudirent à cet Arrêt. Le Duc de Bourgogne, le Comte d'Artois, & le Duc de Brabant goûterent le plaisir, peu digne d'eux, d'en voir l'execution de leurs propres yeux. La disgrace se répandit sur toute la Famille du coupable ; & l'on confisqua tous ses biens & tous ceux de ses parens. Tant il est dangereux de monter trop haut ; rarement la vertu seule produit ou maintient cette élevation, & dès qu'on y fait entrer le crime, on creuse sous ses piés le précipice.

Haræus Annales Brabant.

Nangius.

Cependant le Pape Jean avoit toûjours fort à cœur la Croisade, à laquelle on ne pouvoit penser, tandis que la guerre dureroit entre les Rois de France & de Castille. C'est pourquoi soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation du Roi de Castille, il écrivit en France au Cardinal de Sainte Cecile son Legat, pour empêcher le Roi de continuer la guerre contre ce Prince ; & lui ordonna, s'il s'y opiniâtroit, de l'excommunier, nonobstant les Bulles des Papes ses prédecesseurs, dit-il dans sa Lettre au Legat, par lesquelles les Rois de France ne peu-

Apud Rainald, ad an. 1277.

1276. vent être excommuniés, ni leur Roïaume mis en interdit. Il envoïa exprès en France Jerôme General des Cordeliers, qui fut depuis Pape sous le nom de Nicolas IV. & Jean de Verceil de l'Ordre de Saint Dominique, pour traiter d'accommodement entre les deux Rois. Le Pape fit encore passer en France des Ambassadeurs Tartares, qui étoient venus à Rome, pour proposer une Ligue avec les Princes Chrétiens contre les Turcs, & ils allerent depuis en Angleterre pour le même sujet. Plusieurs crurent, que c'étoit plûtôt des espions que des Ambassadeurs. Quoi qu'il en soit, ce fut-là en partie ce qui suspendit la guerre : mais vrai-semblablement un incident qui arriva à la Cour de Castille, ne contribua pas moins que les menaces du Pape, à empêcher Philippe de pousser son entreprise, dans l'esperance qu'il conçut, de pouvoir mieux réussir par la voie de la négociation.

Nangius.

Iolande Reine de Castille, avoit toûjours tenu le parti de ses petits-fils, & étoit fort chagrine de voir que les Etats leur eussent préferé Dom Sanche pour la succession de la Couronne. D'ailleurs elle n'étoit pas contente du Roi son mari, par la raison que lui-même avoit sujet d'être fort mécontent d'elle. La conduite peu réguliere de cette Princesse, & certaines intrigues de galanterie qui ne pouvoient plaire à ce Prince, étoient la cause de la dissention. Cela joint aux défiances qu'elle avoit conçûes de Dom Sanche, lui fit prendre la résolution de quitter la Cour, & de se réfugier chés son frere Pierre Roi d'Arragon : mais prévoïant que sa retraite seroit apparemment fort indifferente au Roi son mari, elle voulut faire ensorte qu'il en eût du chagrin & de l'inquiétude.

Mariana l. 14 c. 3.

Elle prétexta un voïage à Guadalajar, Ville qui lui appartenoit. Alfonse & Ferdinand ses petits-fils, qui étoient du complot, l'y accompagnerent comme par honneur, & delà tous trois ensemble se sauverent en Arragon. Ils furent reçûs avec beaucoup de joie par le Roi Pierre, avec qui cette fuite avoit été concertée, & qui se fit honneur de donner un lieu de refuge à ses neveux, qu'on opprimoit en Castille.

Surita l. 4. Indic.

Le Roi de Castille aïant appris cette nouvelle, entra en fureur, fit une exacte recherche de ceux qui avoient favorisé la retraite de la Reine & des deux Princes, s'emporta jusqu'à faire étrangler pour ce sujet Fridéric son propre frere, & brûler tout vif

Ibid.

Simon

Simon Ruiz, qui étoit un des plus grands Seigneurs d'Eſpagne, & gendre de Fridéric. 1277.

Cette exceſſive ſeverité ſatisfit ſa vengeance : mais elle ne diminua rien de ſon inquiétude. Il envoïa des Ambaſſadeurs au Roi d'Arragon, pour lui redemander la Reine ſa femme & ſes deux petits-fils, & pour le conjurer d'approuver le choix que les Etats d'Eſpagne avoient fait de Dom Sanche, pour Succeſſeur de la Couronne. Mariana, loc. cit.

Le Roi d'Arragon répondit, que ſon Roïaume étoit un azile ouvert aux malheureux injuſtement perſecutés ; qu'à plus forte raiſon, il le ſeroit pour ſa propre ſœur & pour ſes neveux, qu'on avoit traités ſi durement, & avec tant d'injuſtice en Caſtille. Il ne fit toutefois encore aucunes menaces, & ne marqua point qu'il eût deſſein d'en venir à la guerre. Mais Alfonſe fut averti qu'il s'y préparoit, & que ce Prince ambitieux s'il en fût jamais, étoit ravi d'avoir cette occaſion d'envahir le Roïaume de Caſtille. En effet, pluſieurs crurent que ſi la révolte des Maures du Roïaume de Valence ne fût arrivée dans cette conjoncture, il alloit porter au plûtôt la guerre en ce Roïaume.

D'autre part, le Roi de France faiſoit de grandes inſtances auprès du Roi d'Arragon, pour obtenir de lui, que les deux Princes ſes neveux euſſent la liberté de paſſer en France : à quoi les Ambaſſadeurs de Caſtille s'oppoſoient de toutes leurs forces ; & rien ne flattoit plus la vanité du Roi d'Arragon, que de ſe voir ainſi comme l'arbitre de deux Rois, qui faiſoient tous leurs efforts pour le gagner. Il les tint long-tems en ſuſpens, paroiſſant tantôt pencher d'un côté, & tantôt de l'autre. Tout ſe termina à rendre au Roi de Caſtille la Reine ſa femme, qui n'auroit peut-être pas trouvé ſa ſûreté à retourner avec ſon mari, ſi le Roi d'Arragon n'eût eu toûjours en ſon pouvoir les deux Princes. Il les fit renfermer dans le Château de Xativa au Roïaume de Valence, & ils y furent long-tems priſonniers ; de ſorte qu'ils fûrent plus maltraités par celui qui s'étoit declaré leur protecteur, qu'ils n'avoient été en Caſtille par leur ennemi & l'uſurpateur de leur Couronne. Blanche leur mere vint de France en Arragon pour obtenir leur liberté : mais elle ne pût rien gagner ſur l'eſprit d'un Prince naturellement ennemi de la Maiſon de France, & qui meditoit apparemment dès-lors de grands deſſeins contre le Roi de Sicile. Ibid. Cap. 4.

1278. *Ibid.*

Cette Princesse fut donc obligée de revenir en France, sans avoir rien fait, bien résolue d'animer le Roi son frere à la guerre contre l'Espagne, pour la délivrance de ses enfans, & pour leur faire rendre justice.

Epist. Nicol. III. ad Philipp. apud Raynald. ad an. 1277. Ibid.

Le Roi instruit par sa propre experience de la difficulté qu'il y avoit à porter la guerre au-delà des Pyrenées, & de plus sollicité de faire la paix par le Pape Nicolas III. Successeur de Jean XXI. ne prit pas sur cela une résolution aussi prompte, que

1279.

Blanche l'auroit souhaité, d'autant plus qu'il apprit la Ligue que le Roi d'Arragon avoit conclue avec le Roi de Castille: car ce Prince fit comprendre au Roi d'Arragon, que le Roïaume de Navarre étant Frontiere de ses Etats, aussi-bien que de ceux de Castille, il étoit de leur interêt commun d'empêcher que les François ne poussassent plus loin leurs conquêtes de ce côté-là. De sorte que ces deux Princes remettant leurs querelles particulieres à un autre tems, s'unirent tous deux contre la France. Ce ne fut pourtant qu'une Ligue défensive; parce que les Arragonnois & les Castillans avoient toûjours la guerre avec les Maures tantôt vaincus, & tantôt victorieux, & n'étoient pas en état d'attaquer la Navarre.

Conferences inutiles à ce sujet.

Cependant les négociations continuoient, & le Roi proposa de se contenter pour les droits de ses neveux, qu'on leur fit au moins quelque part de la succession de Castille. Sur cette proposition, il fut résolu que le Roi de France & le Roi de Castille s'aboucheroient, dans l'esperance de pouvoir convenir plus facilement, en traitant immediatement par eux-mêmes, qu'en négociant par leurs Envoïés. Le Roi s'avança jusqu'à Sauveterre, dans les Pyrenées avec une Armée, & le Roi de Castille jusqu'à Baïonne. Mais Dom Sanche de Castille se défiant de la facilité du Roi son pere, qui après tout, avoit encore de la tendresse pour ses petits-fils, fit enforte par les amis qu'il avoit dans le Conseil, qu'on ne pût s'accorder touchant le lieu & la maniere de l'entrevûe entre les deux Rois. Il fut seulement résolu, que Charles Prince de Tarente, fils du Roi de Sicile, porteroit les paroles de part & d'autre. Cette négociation ne réussit pas mieux que les précedentes, par les artifices de Dom Sanche, qui faisoit naître des difficultés sur tout. Le Roi se relâcha jusqu'à demander seulement, qu'on donnât à l'aîné des deux Princes la Ville

Surita. Mariana.

de Jaen en Andalousie avec ses dépendances, à condition qu'il la

tiendroit en Fief de la Couronne de Castille. Cette proposition, toute désavantageuse qu'elle étoit aux Princes, fut encore rejettée. On tint d'autres Conferences à Bourdeaux, en presence des Legats du Pape, mais toûjours inutilement.

1279. Epist. Nicol. III. ad Alfons. apud Rainald. ad an. 1279.

Le Roi d'Arragon ne laissa pas d'offrir sa médiation, que le Roi accepta. Ils eurent une entrevûe à Toulouse; mais on n'y put convenir de rien. Il paroissoit que les Rois d'Espagne s'entendoient pour tromper le Roi de France, & que toutes ces Conferences n'étoient demandées que pour l'amuser. On traita dans celle-ci de la Seigneurie de Montpellier, sur laquelle il y avoit quelque differend entre le Roi & Jacques Roi de Majorque & de Minorque frere du Roi d'Arragon. Cet article fut terminé par la cession que le Roi fit de ses prétentions sur cette Principauté en faveur du Roi de Majorque; son équité & sa droiture prévalant sur les sujets de mécontentement qu'il devoit avoir de la conduite des Rois d'Espagne. Mais les révolutions de Sicile causées par les intrigues du Roi d'Arragon, & des interêts plus chers au Roi que ceux de ses neveux, lui firent oublier ces Princes, & laisser le Roi de Castille en repos, pour tourner ses armes contre le seul Roi d'Arragon.

1280. Ib.d.

Révolution en Sicile contre Charles d'Anjou.

Pour bien entendre ce qui regarde cet évenement, il faut se ressouvenir de ce qui se passa sous le Regne de S. Louis touchant le Roïaume de Sicile, donné par le Pape Clement IV. à Charles Comte d'Anjou frere de ce Prince.

Charles conquit cet Etat sur Mainfroi, qui s'en étoit fait Roi, & qui fut tué à la bataille de Benevent. Mainfroi quelque tems auparavant avoit fait épouser sa fille Constance à Pierre d'Arragon, dont le pere vécut encore long-tems depuis, & qui par sa mort lui laissa la Couronne d'Arragon l'an 1276. Si-tôt qu'il fut sur le Trône, Constance sa femme le sollicita vivement de tout entreprendre, pour la remettre en possession du Roïaume de Sicile, enlevé à son pere, prétendant que le Pape n'avoit pû l'en priver, pour le donner à Charles d'Anjou.

Pierre d'Arragon, qui ne manquoit pas de courage, mais qui avoit encore plus de politique, vit bien que cette entreprise passoit sa puissance, & qu'elle échoueroit, s'il la tentoit à force ouverte; mais il étoit attentif à toutes les occasions qui se presenteroient d'y réussir par la surprise.

Charles d'Anjou regnoit depuis plus de quatorze ans en Sicile

1280. avec beaucoup de gloire, toûjours fort attaché au S. Siege, comme le S. Siege étoit fort attaché à lui, leurs communs interêts demandant cette mutuelle intelligence. Durant tout ce tems-là, il n'y eut point d'affaire importante, soit par rapport à l'Eglise, soit par rapport à l'Empire, où il n'entrât. Il étoit redouté de l'Empereur Rodolfe, & encore plus de Michel Paleologue Empereur de Constantinople : & Marie Princesse d'Antioche lui aïant cedé ses droits sur le Roïaume de Jerusalem, il en fit prendre possession en son nom par Roger Comte de S. Severin, qui en chassa ceux que le Roi de Chypre y avoit envoïés pour s'en emparer. Tout lui réussissoit ; mais la dureté & l'ambition furent deux défauts qu'on reprocha toûjours avec justice à Charles, & qui lui furent enfin très-funestes. La premiere parut non seulement à l'égard de Conradin & de Fridéric d'Autriche, à qui il fit couper la tête, après les avoir faits prisonniers dans la bataille qu'il gagna sur eux, mais encore à l'égard de plusieurs Seigneurs, qui avoient suivi leur parti, ou celui de Mainfroi. Au lieu de s'appliquer à les gagner, il les méprisa & les maltraita. Ses Sujets tant Napolitains que Siciliens, que Mainfroi & l'Empereur Fridéric avoient fort chargés, l'avoient reçû avec joie, dans l'esperance d'en être traités avec plus de douceur ; mais les guerres qu'il eut à soûtenir, & les vastes desseins qu'il avoit formés, ne lui permirent pas de les soulager ; & quelques avis que lui donnassent sur cela les Papes, il suivit toûjours son génie hautain & imperieux, qui lui faisoit mépriser les murmures des Peuples.

Trésor des Chartres. Layette Anjou. 39.

Autant que cette conduite lui faisoit d'ennemis au-dedans de son Etat, autant le desir d'accroître sa puissance lui en suscitoit au-dehors. Michel Paleologue étoit celui qui avoit le plus à craindre de Charles, & qui étoit en même-tems le plus capable de lui nuire. C'étoit un Prince vaillant, politique, entreprenant, qui avoit reconquis Constantinople, & l'on disoit alors, que si l'Italie n'avoit pas eu Charles, Michel Paleologue l'auroit conquise, & que si l'Empire d'Orient n'avoit eu Michel Paleologue, il auroit succombé sous les efforts du Roi de Sicile. Michel après tout, souhaitoit la paix, mais Charles vouloit la guerre. Ce Prince, comme j'ai déja dit, avoit marié sa fille Beatrix avec Philippe fils de Baudouin Empereur détrôné de Constantinople, dans le dessein de prendre en main les droits de son gendre, & de chasser Michel du Trône. On voit un Traité de Ligue entre

Nicephor. Greg. l. 5.

Philippe, le Roi de Sicile, & les Venitiens, daté de l'an 1281. pour l'execution de ce dessein. Ce fût cette même année, & apparemment pour prévenir les efforts de cette Ligue, que celle qui se fit contre Charles même, & qui se ménageoit depuis quelque tems, éclata.

1281.
Tresor des Chartres. Layette, Empereurs de Constantinople 9.

Ligue faite contre ce Prince.

L'intrigue fut conduite avec une adresse & un secret admirable, par un Seigneur de la Champagne d'Italie, nommé Jean Procida, du nom d'une petite Isle de ce Païs-là, qui lui appartenoit, & dont Charles l'avoit dépouillé, pour avoir suivi le parti de Mainfroi.

Le desir qu'il conçut de s'en venger, quelque violent qu'il fût, ne lui en fit point précipiter l'execution. Il ménagea secretement & à loisir l'esprit de divers Seigneurs de Naples & de Sicile mécontens du Gouvernement ; & après s'être assuré de leur disposition, il s'en alla à Constantinople trouver Paleologue, à qui il donna avis de la Ligue de Charles & des Venitiens contre lui, des préparatifs qui commençoient à se faire pour ce sujet, & de la puissante Flotte qu'on équipoit en Italie. Il lui fit comprendre le grand danger qu'il alloit courir, s'il ne détournoit cette tempête, & que le moïen le plus certain d'en venir à bout, étoit de donner au Roi de Sicile de l'occupation chés lui. Il s'offrit, pourvû qu'il fut secondé, à faire révolter une partie des Etats de ce Prince. Il ajoûta qu'il avoit déja concerté la chose avec un grand nombre de Gentilshommes ; que le Peuple, dans la disposition où il le sçavoit, n'auroit pas plûtôt des Chefs, que sans tarder, il courreroit aux armes ; que le Roi d'Arragon n'attendoit que l'occasion, pour faire valoir ses prétentions sur le Roïaume de Sicile ; que dès qu'on lui auroit fait l'ouverture d'un tel dessein, il y donneroit de tout son cœur, qu'il falloit lui écrire, & le presser d'armer, qu'il n'étoit point necessaire que l'Empereur lui-même fît un armement extraordinaire, & que pourvû qu'il fournît de l'argent autant qu'il en faudroit pour soûtenir & pousser cette affaire, il lui répondoit du succès.

Paleologue dans les entretiens qu'il eut avec Procida, le trouva d'un caractere tout propre à conduire une entreprise de cette importance. Il vit un homme de tête & de résolution, animé par le desir de se venger, accredité parmi la Noblesse de Sicile, adroit, insinuant, fécond en expediens, agissant avec flegme & sans précipitation. Il lui promit que l'argent ne lui manqueroit

Jordani MS. Vat.

1281. point. Il le fit partir, pour aller trouver le Roi d'Arragon, & le chargea de traiter avec ce Prince, lui donnant pour adjoint dans cette négociation un Génois nommé Benoît de Zacharie.

Mariana l. 14. c. 6.

Le Traité fut bientôt conclu, & il paroît que Procida n'avoit proposé la chose à Paleologue, qu'après en être convenu avec le Roi d'Arragon; car il s'étoit retiré en Espagne durant sa disgrace, & ce Prince, dont il étoit beaucoup estimé, lui avoit fait de grands biens, qui le dédommageoient de ceux que le Roi de Sicile lui avoit enlevés.

Appuiée par le Pape.

Th. Fazellus, l. 8. cap. 4. Chroniq. MS. de Sainte Geneviéve.

Les conjonctures étoient d'autant plus favorables pour les Confédérés, que le Pape Nicolas III. qui étoit de la Famille des Ursins, haïssoit les François, & en particulier le Roi de Sicile, parce qu'il avoit refusé de donner sa fille en mariage à un des neveux de ce Pape. On en trouve encore une autre raison; c'est que ce Prince plusieurs années auparavant, voulant exterminer le parti de Conradin, avoit fait couper la tête à un Gentilhomme, qui avoit épousé la niece de Nicolas avant son Pontificat. Dès qu'il fut Pape, il fit paroître son chagrin contre le Roi de Sicile, en lui ôtant le Vicariat de l'Empire en Italie, & en l'obligeant de lui promettre de se défaire aussi du Sénatoriat de Rome, conformément au Traité passé entre Clement IV. & ce Prince, lorsqu'il fut fait Roi de Sicile.

Procida déguisé en Cordelier excite le[illegible] à la révolte.

Procida étoit si persuadé de la mauvaise disposition du Pape envers Charles, qu'il ne fit point de difficulté de s'ouvrir à lui, sur le dessein du Roi d'Arragon. Il l'entretint auprès de Viterbe, & delà avec son agrément, il passa en Sicile déguisé en Cordelier, pour animer la Noblesse & le Peuple à une révolte generale.

[illegible]

La chose se traita avec tant de secret, que Charles n'en eut pas le moindre soupçon: mais peu s'en fallut que la mort du Pape qui arriva sur ces entrefaites, ne fit échouer l'entreprise: car le Successeur de Nicolas III. fut Martin IV. François de Nation, natif de Touraine & ami de Charles, à qui il confirma la dignité de Sénateur de Rome, & de plus à la sollicitation de ce Prince, il excommunia Paleologue, pour sa rechûte dans le Schisme nonobstant la réunion des Eglises d'Orient & d'Occident, qui avoit été résolue au Concile General de Lyon.

Procida voïant les choses en cet état, n'eut garde de faire au Pape la même confidence qu'il avoit faite à son prédecesseur;

1281.

mais il ne laissoit pas d'augmenter & d'animer sous-main son parti, le Roi de Sicile demeurant toûjours dans la même securité, lorsque tout se disposoit pour sa perte. Neanmoins l'armement extraordinaire du Roi d'Arragon, dont il eut avis, lui donna quelque défiance. Le Pape à sa priere, fit tout ce qu'il put pour pénétrer les desseins de ce Prince ; mais il n'en put rien découvrir, & enfin il lui écrivit, pour le prier de le tirer d'inquiétude là-dessus. Le Roi d'Arragon lui répondit, qu'il ne devoit rendre compte à personne des affaires qui regardoient son Etat, & qu'il se couperoit lui-même la langue, s'il n'étoit pas aussi sûr qu'il l'étoit, que son secret ne lui échaperoit jamais. Il répondit de même à l'Envoïé de France, sur une pareille demande. Cette réponse ne fit qu'augmenter les inquiétudes du Roi de Sicile & les soupçons du Pape, qui ne pouvant faire autre chose, emploïa toute son autorité spirituelle contre les ennemis déclarés ou cachés du Roi de Sicile. Il renouvella les anathêmes contre l'Empereur Michel Paleologue, & en fulmina en même tems contre tous ceux qui auroient quelque commerce avec lui, de quelque rang ou condition qu'ils fussent.

Jordanus Mariana. l. 14. c. 6.

Apud Rainald. ad an. 1282.

Ces foudres tomboient principalement sur le Roi d'Arragon ; mais il n'en fit aucun semblant. Pour mieux couvrir son dessein, & diminuer la défiance du Pape & de Charles, il répandit le bruit que son armement Naval étoit destiné contre les Maures d'Afrique, & le fit même dire au Pape par ses Envoïés. On le crut ainsi, lorsqu'on le vit faire voile vers Bonne, qui étoit l'ancienne Hippone sur les côtes d'Afrique, & descendre sur celles de Tunis ; mais il se rapprocha aussi tôt d'Italie, sçachant que la conjuration étoit prête d'éclater en Sicile.

Ptolemæus Lucensis.

En effet, Procida avoit si bien lié la partie, qu'il étoit impossible que la chose manquât, pourvû que le secret ne fût pas trahi, & certainement on doit regarder comme un prodige en cette matiere, qu'il ne le fut pas, vû qu'il avoit été confié à un nombre infini de gens & de toutes conditions.

1282.

Quoique les François ne fussent gueres sur leurs gardes dans toute la Sicile, on apprehenda que nonobstant la surprise, il n'en coûtât bien du sang aux conjurés. C'est pourquoi, pour l'execution, on prit le tems où les plus défians auroient crû être le plus en sûreté. On choisit le propre jour de Pâques, qui étoit cette année-là le vingt-neuviéme de Mars. Le signal fut le son

Massacre appellé les Vêpres Siciliennes.

1282. des cloches pour les Vêpres; ce qui fit depuis passer en Proverbe les Vêpres Siciliennes. Dès que les cloches eurent commencé à sonner, on se jetta de tous côtés sur les François, sans distinction d'âge, de sexe, d'état, de condition, sans nul égard ni à la parenté, ni à l'alliance, tout fut passé au fil de l'épée, ou assommé, ou étranglé, ou noïé, ou brûlé; car il en périt par tous ces genres de mort. La cruauté alla jusqu'à ouvrir le flanc des femmes qui étoient grosses des François, pour ne pas laisser dans l'Isle le moindre reste de la Nation. On pardonna à un seul homme Provençal de naissance, appellé Guillaume des Porcellets, qui dans le Gouvernement d'une petite Place où il commandoit, s'étoit toûjours distingué par son équité, par sa moderation, par sa douceur & par sa pieté, & qui fut en cette occasion redevable de sa vie, à la seule impression extraordinaire que sa vertu avoit faite sur l'esprit des Peuples.

Nombre des François massacrés.

Selon quelques Historiens, le massacre commença à Palerme, dont les autres Villes, sur l'avis qu'elles en eurent, suivirent l'exemple. Selon d'autres, il se fit au même-tems par tout, excepté à Messine, où Herbert natif d'Orleans, Lieutenant General de l'Isle en l'absence du Roi, contint pendant quelques jours les Habitans dans le devoir; mais il fallut enfin abandonner la partie. Il fut contraint de se retirer avec la Garnison, & de ceder à la fureur du Peuple. On fait monter le nombre des François massacrés jusqu'à huit mille.

La nouvelle d'une si étrange révolution portée au Roi de Sicile, qui étoit alors en Toscane, le consterna; mais prenant sur le champ son parti, il envoïa Charles Prince de Salerne son fils en France, vers le Roi son neveu, pour lui demander du secours, & ramassant promptement ce qu'il put de Troupes, il passa le détroit, entra en Sicile, & marcha droit à Messine, qu'il assiegea.

Nangius in Chron.

Le Pape ne manqua pas de le seconder de tout son pouvoir, d'autant plus que la Sicile étant un Fief du S. Siege, & que Charles en aïant reçû l'investiture du Pape Clement IV. cette révolte étoit autant contre le S. Siege, que contre le Roi même. Le Pape Martin fit donc publier en Sicile une Constitution, par laquelle il défendoit à toutes personnes de quelque condition qu'elles fussent, de donner aucune aide aux Rebelles, menaçoit les Seigneurs, la Noblesse, les Villes, les Evêques d'excommunication,

[illegible]

munication, d'interdit, de privation de Charges, de Benefices, de Privileges, s'ils ne déferoient à sa Constitution, donnoit l'absolution de tous les sermens faits contre la fidelité dûe au Roi, & exhortoit les Peuples à se reconnoître, & à rentrer dans leur devoir. Outre cela, il envoïa Gerard Cardinal de Sainte Sabine en Sicile, & l'y constitua son Legat, avec un plein pouvoir de traiter avec les conjurés, & de pacifier toutes choses.

1282.

Nangius in Gestis Philipp.

On ne pouvoit prendre de plus promptes ni de meilleures mesures pour réüssir. Les Messinois prêts à se voir emporter d'assaut, consentirent à capituler. Mais l'irrésolution de Charles gâta toutes ses affaires. D'abord il refusa les conditions sous lesquelles les Messinois lui firent offrir par le Legat de se rendre à lui; & ensuite la compassion de voir une si belle Ville abandonnée à la fureur du Soldat, lui fit differer l'assaut. Cependant le Roi d'Arragon, qui s'étoit approché des côtes, suivant les avis de Procida, arriva avec sa Flotte à Palerme: il y fut reçû des Peuples avec une joie qui ne peut s'exprimer, & reconnu pour leur Roi: & delà sans tarder il marcha à Messine. Ce fut alors, mais trop tard, que Charles reconnut la faute qu'il avoit faite, d'avoir manqué de se rendre maître de cette Place. Son Armée n'étoit rien en comparaison de celle de Pierre d'Arragon. Il n'osa l'attendre, ni aller au-devant de lui, & fut contraint de lever honteusement le siege. Il eut le nouveau chagrin d'apprendre, que Roger Doria Amiral de la Flotte ennemie, avoit pris, brûlé, ou coulé à fond quelques Vaisseaux qui lui étoient restés de la grande Flotte qu'il avoit préparée contre Michel Paleologue: les autres avoient été saisis par les Rebelles dans les Ports de Sicile, ou brûlés par les ordres de Charles même, pour empêcher que les ennemis n'en profitassent.

Jordanus Ptolemæus Lucensis. Joan. Villanus, &c.

Non seulement Charles se retira de devant Messine; mais même il sortit de l'Isle, & se retira en Calabre. Cette retraite fut blâmée. On prétend qu'il en usa de la sorte par le conseil de quelques Seigneurs Italiens, & entre autres du Comte d'Acerra, qui le trahissoient, & qui l'engagerent à quitter la partie, sous prétexte que les Villes de la Calabre paroissoient vouloir imiter celles de Sicile; que sa présence étoit necessaire pour les contenir, & qu'il ne seroit pas difficile de rentrer en Sicile, quand on auroit reçû les secours de France, & les autres qu'on attendoit d'ailleurs.

Le Roi Charles contraint de quitter la Sicile, se retire en Calabre.

Il étoit vrai après tout, que la Calabre pensoit à secouer le
1282. joug des François ; & même pour contenir les Peuples, le Pa-
Apud Rainald. pe ordonna au Cardinal Gerard, d'admettre en diverses Forteresses, qui étoient immediatement soumises au Domaine du S. Siege, les Troupes que le Roi de Sicile jugeroit à propos d'y loger.

Le Pape voïant Charles chassé de Sicile, ne manqua pas d'excommunier le Roi d'Arragon, son Armée, tous ceux qui le secondoient, & toutes les Villes révoltées, & de lui défendre de prendre le nom de Roi de Sicile. Ce Prince de son côté envoïa sommer Charles de la même chose, soûtenant qu'en se rendant maître de la Sicile, il ne faisoit que rentrer en possession de l'heritage de la Reine Constance sa femme. qu'on avoit injustement usurpé. On écrivoit & on publioit des Manifestes de part & d'autre ; mais ce n'étoit pas par des écrits, qu'une telle querelle pouvoit être decidée.

1283. Charles étoit toûjours dans la Calabre, & attendoit avec impatience le secours de France, que Philippe lui avoit promis. Ce secours passa enfin les Alpes. L'Armée étoit nombreuse, & avoit à sa tête Pierre Comte d'Alençon frere du Roi de France, Ro-
Nangius. bert Comte d'Artois, Othelin Comte de Bourgogne, le Comte de Boulogne, Jean Comte de Dampmartin, Matthieu de Montmorenci, que beaucoup de Noblesse avoit suivi à cette expedition. Ils traverserent l'Italie sans aucun obstacle, & vinrent joindre le Roi de Sicile dans les Plaines de Saint Martin en Calabre.

Cette armée jetta la terreur parmi les ennemis, qui ne paroissoient plus en Campagne en-deçà du Détroit, & se tenoient dans leurs forteresses. Le Pape redoubla ses anathêmes contre le Roi d'Arragon, & accorda à tous ceux qui prendroient les armes pour Charles, les mêmes Indulgences qu'on accordoit à ceux qui s'enrôloient dans les Croisades pour la Terre-Sainte.

Le Roi d'Arragon, qui s'étoit mocqué des foudres du Vatican avant l'arrivée de l'Armée de France, commença à les redouter davantage, persuadé que ces armes spirituelles reçoivent beaucoup de force des temporelles, & que la crainte de celles-ci reveille fort aisément les scrupules des Peuples qui résistent à celles-là. Soit donc qu'il apprehendât de se mesurer avec Charles, le voïant à la tête d'une Armée de François, soit qu'il commen-

çât à se défier des Siciliens, allarmés de l'excommunication & de l'interdit, il eut recours à un artifice qui lui reussit. 1283.

Il fit dire à Charles, que pour épargner le sang d'une infinité de braves hommes & la désolation de tout un Roïaume, il étoit prêt à vuider la querelle par un combat particulier; & que s'il vouloit, ils prendroient chacun cent Chevaliers pour combattre à leur tête dans un lieu neutre; que ce Traité étant ratifié par les deux partis, le vainqueur auroit sans contestation le Roïaume de Sicile; & que celui des deux qui manqueroit au rendés-vous, seroit déclaré infame, parjure, traître, indigne du nom de Roi, & condamné dans la suite à n'avoir pour tout équipage qu'un valet.

Combat singulier proposé entre le Roi Charles & le Roi d'Arragon.

Nangius.

Le Roi d'Arragon connoissoit parfaitement le caractere de son ennemi, homme intrepide, & qui se piquoit beaucoup plus de bravoure que de politique. Il ne fut pas trompé dans son attente. Charles sans déliberer, accepta le défi; on convint du lieu du combat, & l'on choisit une Campagne auprès de Bourdeaux, dans les Terres du Roi d'Angleterre, où les deux Rois, chacun avec sa Troupe, se trouveroient le premier Juin. La convention fut confirmée par serment de part & d'autre, & le Roi d'Angleterre devoit être témoin & l'Arbitre du combat.

Le Roi d'Arragon avoit par là tout ce qu'il prétendoit, qui étoit de rallentir l'ardeur de l'armée Françoise; & de l'empêcher d'entrer en Sicile, avec esperance de la voir ruiner par les maladies, que la chaleur de l'été ne manqueroit pas d'y causer. Lorsque le Pape eut appris la résolution de Charles, comme il avoit des vûes bien plus solides que lui, il en fut vivement touché, & fit tout son possible pour l'en détourner. Rien n'est plus sensé que la Lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, en réponse à celle que ce Prince lui avoit écrite, pour l'avertir de ce Traité. Apud Rainald.

Il lui representoit que la mauvaise situation où se trouvoit le Roi d'Arragon, l'avoit obligé à proposer ce moïen de terminer la guerre, qu'il sentoit sa foiblesse, & le peu de fond qu'il pouvoit faire sur des rebelles déja ébranlés, & qui trembloient aux approches d'une Armée florissante, que c'étoit perdre tout l'avantage qu'il avoit sur ce Prince, & se rendre égal un ennemi beaucoup plus foible que lui, en abandonnant tout au hazard d'un combat particulier de cette nature, & qu'enfin en s'éloignant de la Sicile, il s'exposoit au danger de ruiner toutes ses affai-

Le Pape s'efforce de le rompre.

1283. res. Il lui ajoûtoit, que c'étoit un faux point d'honneur que de soûtenir la mauvaise démarche qu'il avoit faite; que quoiqu'il eût confirmé ce Traité par un serment, il ne devoit point s'en faire un scrupule; qu'un tel serment étant un serment témeraire, contraire au bien de l'Eglise & de l'Etat, il ne l'obligeoit en aucune maniere; qu'en tout cas, il lui en donneroit l'absolution, & lui défendroit même, sous peine d'excommunication, de l'observer.

Le Pape qui comprenoit parfaitement les consequences de cette affaire, ne se contenta pas d'écrire à Charles de la maniere pressante que je viens de dire; mais encore il lui envoïa le Cardinal Benoît de saint Nicolas, qu'on vit depuis Pape sous le nom de Boniface VIII. homme très-habile à manier les esprits, ami de ce Prince, qui avoit pour lui beaucoup de consideration, & que le Pape chargea d'user de toute son adresse, pour le faire changer sur ce point.

Il ordonna pareillement au Cardinal Jean Cholet du Titre de Sainte Cecile, de publier en France un Décret de sa part, par lequel il déclaroit nul ce Traité passé entre les deux Rois, les excommunioit tous deux, s'ils donnoient ce combat particulier, aussi-bien que tous ceux qui les aideroient de quelque façon que ce fût dans l'execution.

Enfin il écrivit au Roi d'Angleterre, pour le prier de ne pas permettre que ce combat se donnât sur ses Terres. Il le conjura non seulement de n'en être ni le témoin, ni l'arbitre, comme les deux Rois supposoient dans leur Traité qu'il le seroit; mais encore de s'opposer à l'entrée de ces Princes en Gascogne, le menaçant de l'excommunier, s'il les y recevoit.

Il falloit être aussi entêté que l'étoit le Roi de Sicile, pour tenir contre cet empressement du Pape, & contre les raisons essentielles qu'il lui apportoit, & qu'il lui representa de vive voix, dans une entrevûe qu'ils eurent ensemble. Mais rien ne put l'ébranler: il disoit toûjours qu'il y alloit de son honneur de ne pas manquer de parole en une pareille occasion. Il écrivit au Roi de France pour le prier de lui faire faire à Paris les meilleures armes qu'il seroit possible, pour armer ses cent Chevaliers, ce qui fut Nangis. aussitôt executé. Il pria le Comte d'Alençon & le Comte d'Artois, de se charger du soin de toute l'Armée, du Gouvernement de son Etat & de sa Famille, & se rendit à Bourdeaux au tems mar-

qué. Le Roi d'Arragon partit aussi pour l'Espagne, laissant à Messine la Reine Constance sa femme avec son fils le Prince Jacques, à qui il destinoit la Couronne de Sicile. 1283.

Charles se présenta devant le Senechal du Roi d'Angleterre avec ses cent Chevaliers, prit acte de comparution & de défaut contre le Roi d'Arragon, qui ne parut point. On dit neanmoins qu'il étoit venu la nuit précedente sans suite trouver le Sénéchal, pour faire sa protestation contre le Roi de Sicile & contre le Roi de France, qui lui dressoient, disoit-il, des embuches dans le chemin pour l'enlever. Il est vrai que le Roi s'étoit avancé vers Bourdeaux avec beaucoup de Noblesse, mais ce n'étoit nullement pour un tel dessein. Les Historiens Espagnols disent, que le Roi d'Arragon laissa entre les mains du Senechal son casque, son épée & sa lance, pour marque qu'il avoit comparu, & que ce fut le Senechal qui l'avertit que les François le vouloient surprendre.

Le Roi d'Arragon ne se trouve pas au rendez-vous.

Quoiqu'il en soit, le Roi de France choqué de la conduite du Roi d'Arragon & des bruits injurieux qu'il faisoit courir contre lui, donna un Corps de Troupes à Jean Nugnez de Lara : c'étoit un Seigneur Espagnol, qui aïant toûjours été très-attaché aux deux Princes de Castille opprimés par Dom Sanche, s'étoit refugié en France. Il eut ordre de marcher en Navarre, & d'entrer de-là dans l'Arragon, où il ravagea tout le païs. Il trouva le Roïaume assés dégarni de Soldats, pour espérer d'y faire des conquêtes considerables. Mais il reçut ordre peu de tems après d'en retirer ses Troupes. Cet ordre fut envoïé par le Roi de concert avec le Legat & le Roi de Sicile, sur l'avis qu'il eut du dessein du Pape, de déclarer le Roi d'Arragon déchû de ses Etats, & d'en investir un des enfans de France.

Nangius.

J'ai déja remarqué qu'il étoit autant de l'interêt du Saint Siege, que de Charles même, d'empêcher le Roi d'Arragon de s'emparer du Roïaume de Sicile, cet Etat étant un Fief de l'Eglise Romaine ; il auroit cessé de l'être dès que le Roi d'Arragon en auroit fait la conquête. C'est pourquoi on étoit résolu à la Cour de Rome de ne rien épargner, pour empêcher que cela n'arrivât. Un des meilleurs moïens étoit de faire une puissante diversion en Espagne, pour obliger le Roi d'Arragon à lâcher prise en Italie.

Dans cette vûe le Pape fit une Constitution, où après avoir

Le Pape le declare déchû de ses Etats.

fait un détail des horribles violences & des extrêmes cruautés
1283. exercées dans la révolution qui venoit d'arriver en Sicile; après
Apud Rainald. ad an. 1281. avoir raconté les intrigues criminelles du Roi d'Arragon pour s'emparer de cet Etat, il le déclaroit déchû non seulement de tous les droits qu'il pourroit prétendre à ce Roïaume, mais encore du Roïaume d'Arragon, donnoit l'absolution à tous ses Sujets & à tous ses Vassaux, du serment de fidelité, mettoit tout le païs en interdit, & en accordoit la possession aux Princes Catholiques, qui pourroient s'en emparer. Cette offre ne pouvoit regarder que le Roi de France; car le Roi de Castille étoit alors en guerre avec son propre fils Dom Sanche, & il imploroit contre lui le secours du Pape, pour n'en être pas opprimé.

Il les offre au Roi.

Ce fut en effet au seul Roi de France que le Pape s'adressa, pour parvenir à mettre en execution ses anathémes contre le Roi d'Arragon. Il ordonna au Cardinal Cholet d'offrir à ce Prince le Roïaume d'Arragon, & le Comté de Barcelonne pour un de ses fils, qui étoient neveux du Roi d'Arragon par leur mere Isabelle d'Arragon; mais auparavant il fit publier les motifs pour lesquels il s'étoit crû obligé de proceder de la sorte contre ce Prince.

Outre la grande part que le Roi d'Arragon avoit eue à la révolution de Sicile, & l'usurpation d'un Etat qui étoit un Fief du Saint Siege, outre l'autorité que les Papes de ce tems-là s'attribuoient sur le temporel des Rois, le Pape Martin prétendoit en avoir un particulier pour disposer ainsi du Roïaume d'Arragon. C'est que, selon lui, Pierre d'Arragon, aïeul de celui dont
Apud Rainald.
il s'agit ici, s'étant fait couronner à Rome par le Pape Innocent III. avoit rendu son Roïaume tributaire du Saint Siege, & lui avoit juré fidelité & obéissance pour lui & pour ses Successeurs; d'où il concluoit, que le Roi actuellement regnant, aïant manqué à l'un & à l'autre, étoit tombé dans une espece de félonie, qui méritoit la déposition & la confiscation de ses Etats.

Ce raisonnement, que les Jurisconsultes Arragonois n'avoient garde de trouver convainquant, parut l'être au Roi de France, qui d'ailleurs avoit de justes raisons de faire la guerre au Roi d'Arragon; sçavoir la captivité de ses deux neveux petits-fils du Roi de Castille, que ce Prince refusoit toûjours de lui remettre entre les mains; & en second lieu, l'invasion de la Sicile sur un Prince de la Maison de France.

L'offre du Pape fut donc acceptée ; mais le Legat prescrivit les conditions de cette donation, conformément aux instructions qu'il avoit par écrit du Pape sur ce sujet : voici les principales de ces conditions. 1283. *A quelles conditions.*

I. Que l'offre que l'on faisoit au Roi de France du Roïaume d'Arragon & du Comté de Barcelonne pour un de ses fils, ne regardoit point l'aîné, qui devoit succeder à la Couronne de France, mais seulement les cadets, dont il pourroit choisir celui qu'il jugeroit à propos. Apud Rainald. ad an. 1283.

II. Que le Roi de France & celui de ses fils sur qui il feroit tomber son choix, feroient serment d'observer exactement tous les articles du Traité, & de ne préjudicier en rien aux droits de l'Eglise Romaine, non plus qu'à ceux de l'Eglise & de la Ville de Tarragone.

III. Que ni le Roi élû, ni ses Successeurs, ne sépareroient jamais le Roïaume d'Arragon du Comté de Barcelonne, que les seuls enfans legitimes pourroient être heritiers de cette Couronne, & entre ses enfans legitimes, le seul aîné, à l'exclusion de tous les autres.

IV. Qu'au défaut de mâles, la fille aînée succederoit ; que si au tems qu'elle succederoit, elle n'étoit pas mariée, & qu'elle voulût se marier, elle seroit obligée d'épouser un Catholique & un homme attaché aux interêts de l'Eglise Romaine ; que si elle en usoit autrement, ou que son mari après l'avoir épousée, perdît son attachement pour l'Eglise Romaine, en ce cas l'administration du Roïaume seroit dévolue au Saint Siege.

V. Que si celui des fils du Roi, qui seroit choisi, ou son Successeur, mouroient sans enfans, le Roi Philippe ne leur succederoit pas, non plus que l'heritier de la Couronne de France ; mais qu'en ce cas, le Roi pourroit substituer un autre de ses fils, ou s'il n'en avoit qu'un, ou qu'il n'en eût plus, il lui seroit libre de choisir un Prince de sa Maison, pourvû qu'il fût son parent du moins au quatriéme dégré

VI. Que le Roi seroit obligé de faire ce choix dans l'espace de trois mois, depuis qu'il auroit eu connoissance de la mort de celui qui seroit alors sur le Trône d'Arragon ; que s'il ne nommoit pas de Successeur dans cet espace de tems, il seroit libre au Pape de nommer un des fils de France tel qu'il voudroit, ou un des Princes de la Maison Roïale jusqu'au quatriéme degré : & que s'il n'y avoit plus ni de fils de France, ni de parens du Roi

1283. au quatriéme degré, le Saint Siege auroit droit de choisir ailleurs, & par tout où il voudroit, un Roi pour le Roïaume d'Arragon.

VII. Que le Roïaume d'Arragon & le Comté de Barcelonne ne pourroient jamais être possedés par un Prince ou par une Princesse, qui possederoient en même - tems ou le Roïaume de Castille, ou le Roïaume d'Angleterre, ou le Roïaume de France : qu'en cas que ces Couronnes vinssent par succession à celui ou à celle qui seroit sur le Trône d'Arragon, ils seroient obligés d'opter ; & que s'ils préferoient une autre Couronne à celle d'Arragon, alors celle-ci reviendroit à la disposition du Saint Siege, qui la donneroit à qui il jugeroit à propos.

VIII. Que les Privileges des Villes & des Eglises seroient conservés en leur entier, & les injustices qui pourroient avoir été faites par Pierre Roi d'Arragon seroient reparées.

IX. Que ni le Roi de France, ni celui de ses fils, qui auroit été investi du Roïaume d'Arragon, ni aucun de ses Successeurs, ne pourroient traiter sans la participation & le consentement du Saint Siege avec Pierre d'Arragon, ni avec ses fils, ni avec aucun Député de leur part, pour leur faire cession de la Couronne d'Arragon, ni d'une partie du Domaine de cet Etat.

X. Que le fils du Roi de France qui seroit fait Roi d'Arragon, & ses successeurs, feroient publiquement hommage & serment de fidelité au Saint Siege pour cette Couronne. Que l'un & l'autre se feroit à chaque changement de Pape ou de Roi, avant que l'année fût passée depuis le couronnement du nouveau Pape, ou du nouveau Roi.

XI. Que le Roi élû & ses Successeurs païeroient tous les ans au Saint Siege, le jour de Saint Pierre, cinq cens livres en petits deniers d'argent tournois : qu'ils seroient tenus de païer cette somme dès qu'ils se seroient rendus maîtres des trois quarts de l'Etat d'Arragon, quand même la quatriéme partie resteroit encore dans la révolte. Que si le païement de cette somme se differoit plus de quatre mois, le Prince dès la même année seroit censé excommunié ; que s'il differoit encore quatre mois, tout l'Etat seroit soumis à l'interdit ; & que s'il differoit le païement au-delà des premiers six mois de la troisiéme année, il perdroit son droit à la Couronne.

XII. Que quand il seroit question de couronner le Prince, ou

1283.

ou ses Successeurs, ils présenteroient une Requête au Saint Siege, par laquelle ils lui demanderoient la Couronne, & un ordre exprès pour être couronnés par l'Archevêque de Tarragonne. On laissoit neanmoins au fils du Roi qui devoit être élû d'abord, la liberté de se faire couronner par le Cardinal Legat, qu'on avoit chargé de la negociation dont il s'agit; & de se faire sacrer par qui il jugeroit à propos; mais sans consequence pour ses Successeurs, qui seroient astraints à suivre la maniere qui vient d'être marquée.

XIII. La formule de l'Hommage & du Serment de fidelité, que le Roi élû & ses Successeurs devoient faire étoit telle. » Moi N. par la grace de Dieu Roi d'Arragon, & Comte de » Barcelonne, faisant plein vasselage & hommage-lige à l'Eglise Romaine pour le Roïaume d'Arragon, le Comté de Barcelonne, la Ville de Tarragonne, son Territoire, ses districts & » appartenances, sauf le droit desdites Eglises Romaine & de Tarragonne, serai fidéle & obéïssant dès maintenant & pour toûjours à Saint Pierre, & à Monseigneur le Seigneur Martin » IV. Pape, & à ses Successeurs canoniquement élûs, & à la » Sainte Eglise Apostolique, Romaine, &c.

Le Legat avoit la permission du Pape de recevoir ce Serment du Prince qui seroit choisi par le Roi : mais outre le Roïaume d'Arragon & le Comté de Barcelonne, Pierre d'Arragon possedoit encore le Roïaume de Valence; le Pape le donna pareillement au Roi de France pour un des Princes ses fils, en lui laissant aussi le choix; mais à condition, que si dans un certain tems, dont on conviendroit, on n'attaquoit pas ce Roïaume, le Pape ne seroit plus tenu au Traité, & en disposeroit selon sa volonté.

Ibid. Inventaire des Chartres. T. I. Valois n. 30.

Le Pape écrivit sur toutes ces affaires aux Evêques de France, accorda au Roi les Décimes sur le Clergé pendant trois ans, pour les dépenses de la guerre, & le Traité fut ratifié dans un nombreux Parlement, que le Roi tint à Paris vers les Fêtes de Noël de cette année; peu de tems après le Prince Charles, second fils du Roi, fut déclaré Roi d'Arragon & de Valence, & Comte de Barcelonne. Ensuite le Cardinal fit prêcher la Croisade dans tout le Roïaume pour l'expedition d'Arragon: beaucoup de Noblesse & de gens du peuple, & le Roi même se croiserent.

Nangius.

Le Roi d'Arragon affecta de paroître mépriser tous ces efforts du Pape pour le perdre ; & sur ce que le Pape lui fit défense de porter desormais le titre de Roi d'Arragon, il prenoit par raillerie celui de Soldat Arragonois, de pere de deux Rois, & de Maître de la Mer. Il ne laissa pas toutefois de prendre des mesures, contre ce qu'il pouvoit apprehender de la part de la France. Il protesta contre les procedures du Pape, & en appella au Pape futur. Il fit son possible pour engager Edouard Roi d'Angleterre à se liguer avec lui contre la France : & c'étoit en effet le plus sûr moïen qu'il pût prendre, pour faire une puissante diversion. Il lui proposa de marier Eleonore d'Angleterre fille de ce Prince, avec son fils aîné. Il tâcha de gagner les Venitiens à son parti, & quelques autres Princes ou Seigneurs d'Italie, dont en effet quelques-uns commencerent dès-lors à faire des courses sur les terres de l'Eglise.

1283.

[illegible] du Roi d'Arragon pour s'y [illegible].

Continuat. Ricordani, Surita, &c. Epist. Martini Papæ apud Rainald.

Le Pape s'appliqua sur-tout à traverser le Traité du Roi d'Arragon avec le Roi d'Angleterre. Il écrivit fortement à Edouard sur ce sujet ; & lui déclara entre autres choses dans ses Lettres que la Princesse Eleonore étant parente au quatriéme degré d'Alfonse fils du Roi d'Arragon, le Saint Siege ne donneroit jamais la dispense de ce mariage. Edouard gagna du moins à cela, que le Pape ne le pressa pas si fort d'aller en personne à la Terre-Sainte, pour y accomplir le vœu qu'il en avoit fait.

Pour ce qui est des Venitiens, ils furent partagés entr'eux sur le parti qu'ils devoient prendre, & enfin le Roi d'Arragon fit ensorte qu'ils ne louassent point de Vaisseaux au Prince de Salerne fils du Roi de Sicile, qui avoit compté là-dessus, pour aller faire descente en Sicile.

Mais ce jeune Prince eut lieu d'esperer, que les affaires de cette Isle prendroient un meilleur tour, par une démarche qu'il fit pour regagner les esprits des Siciliens, & de ceux que la crainte de l'Armée Françoise avoit empêchés de se revolter en deçà du Détroit de Sicile quelque disposition qu'ils eussent à le faire. En de pareilles conjonctures les Princes se trouvent contraints d'abaisser la Majesté Roïale, jusqu'à faire de fâcheuses avances. Charles, tout fier & tout hautain qu'il étoit, fit proposer à ses Sujets par son fils, de réformer sa maniere de gouverner, pourvû qu'ils voulussent rentrer dans leur devoir.

La memoire de Guillaume II. Roi de Sicile, étoit en vene-

1283.

ration aux peuples de cet Etat, parce qu'ils n'avoient jamais été plus heureux que sous le gouvernement de ce Prince, sous lequel l'abondance & la paix avoient rendu la Sicile infiniment florissante. Charles, en prenant possession de la Couronne, avoit fait serment d'observer les Loix & les Coûtumes établies sous ce regne. La necessité de ses affaires, les guerres qu'il eut à soûtenir, & son humeur imperieuse l'avoient fait souvent passer par-dessus son serment. C'étoit là la cause des desordres, de la haine, & du soulevement des peuples.

Le Prince de Salerne, comme Lieutenant General pour son pere dans ses Etats d'Italie, publia une Constitution, par laquelle Charles déclaroit qu'il vouloit remettre en vigueur les usages du Roïaume de Sicile, tels qu'ils étoient sous le regne de Guillaume II. abolir les coûtumes contraires, que le malheur des tems y avoit introduites, & s'en rapporter absolument au jugement du Pape, sur toutes les difficultés qui pourroient naitre dans le rétablissement de cette ancienne police.

Cette déclaration fit un grand effet sur les Napolitains & sur les autres peuples du Roïaume de Sicile en deça du Fare ou du Détroit. Les principales Villes envoïérent au Pape des Députés, pour lui marquer la joie que leur donnoit l'esperance du rétablissement de leur ancienne liberté, & pour le prier de travailler au plûtôt à une affaire si importante & si avantageuse au Roïaume de Sicile. Le Pape le leur promit, & chargea Gérard Cardinal de Sainte Sabine, de s'instruire à fond de l'ancien droit du Roïaume de Sicile, pour lui en rendre compte.

Mort de Michel Paleologue Empereur de Constantinople.

Cette nouvelle chagrina fort le Roi d'Arragon, qui en reçût peu de temps après une autre beaucoup plus fâcheuse. Ce fut la mort de Michel Paleologue Empereur de Constantinople, sur l'amitié duquel il faisoit grand fond, & dont il esperoit recevoir de grands secours : mais il eut sujet de se consoler, lorsqu'il vit que tous les anathêmes lancés contre lui par le Pape, ne faisoient aucun effet sur ses Sujets d'Espagne ; qu'on n'y gardoit nulle part l'interdit, & qu'il ne s'étoit pas fait en cette occasion le moindre mouvement dans ses Etats.

Cependant l'éloignement des deux Rois, dont l'un étoit en France pour équiper une Flotte, & l'autre en Espagne pour y maintenir ses peuples dans l'obéïssance, faisoit qu'en Italie on étoit dans l'inaction. Les Troupes Françoises étoient campées ou

cantonnées dans la Calabre, en attendant le retour du Roi de Sicile; & ce fut dans cet intervalle, que Pierre Comte d'Alençon, frere du Roi de France, y mourut d'une blessure, qu'il avoit reçûe dans une rencontre auprès d'un lieu nommé la Canina.

1283. *Gesta Comitum Barcinonensium cap. 28.*

1284. *Préparatifs des François contre les Siciliens.*

Le Roi de Sicile ne put avoir sa Flotte prête qu'à l'Automne; & en l'attendant le Prince de Salerne son fils, & les Généraux François, faisoient leurs préparatifs, pour passer dans l'Isle par le Détroit, en même-tems qu'il y aborderoit par la pleine mer. Le Pape avoit envoïé au Prince de Salerne des secours considérables tant d'argent, que de Troupes, sous la conduite de Jean de Epa fameux Capitaine de ce tems-là, qui venoit de dompter un reste de la faction Gibeline, revoltée depuis peu contre le Pape. Toutes les mesures étoient assés-bien prises pour serrer de près les Siciliens, si la témerité du Prince de Salerne ne les avoit pas rompues.

Nangius.

Le Roi de Sicile étant sur le point de partir de Marseille avec une bonne Flotte, avoit dépêché par mer des Couriers à son fils, pour lui recommander de ne point s'engager en aucun combat sur mer avec les ennemis, quoiqu'ils pussent faire pour l'y attirer, l'asfûrant qu'il seroit bientôt sur les côtes d'Italie en état d'empêcher les Arragonois d'y paroître. Ces Couriers furent pris par les Armateurs du Roi d'Arragon: on lût les Lettres du Roi de Sicile, & on profita des lumieres qu'elles donnoient.

Les premiers sont battus.

Roger Doria Amiral de la Flotte d'Arragon, se mit en mer avec vingt-sept Galeres bien armées, & vint avec cette Flotte devant le Port de Naples défier les François au combat. Par malheur le Prince de Salerne s'y trouva, & comme il n'avoit point reçû les ordres que son pere lui avoit envoïés par mer, il crut qu'il y alloit de son honneur de ne pas souffrir l'insulte des Arragonois. Le Cardinal Legat fit tout son possible pour l'arrêter; mais il n'en put venir à bout. Ce jeune Prince sortit du Port avec plusieurs Vaisseaux qui y étoient tout équipés, & suivi de beaucoup de François, qui s'ennuïoient de demeurer

Nangius ad an. 1284.

si long-tems sans rien faire. Il s'avança vers la Flotte de Doria, pour la combattre; mais aïant affaire à un homme qui entendoit parfaitement la mer, où lui-même étoit très-peu habile, & étant peut-être trahi, comme on le soupçonna, par le Comte

d'Acerra, & par quelques-uns des Pilotes, il fut bientôt défait & pris avec le Vaisseau qu'il montoit. 1284.

Cette victoire, & la prise du Prince, donnerent autant de joie à la Reine Constance qui étoit à Palerme, qu'elle jetta de consternation dans l'Armée Françoise. Cette Princesse sçut en profiter. Elle avoit jusqu'alors fait inutilement tous ses efforts pour retirer sa sœur des mains du Roi de Sicile, à qui elle avoit été livrée après la Bataille de Benevent, où Mainfroi avoit été tué. Elle n'eut garde de manquer une si belle occasion de la délivrer, & voici comme elle s'y prit.

Elle renvoïa sa Flotte devant Naples avec le Prince de Salerne. Le Vaisseau qui le portoit s'avança devant les autres. Le Capitaine demanda à parler à l'épouse de ce Prince, disant qu'il avoit une proposition de la derniere importance à lui faire de la part de la Reine Constance. La Princesse de Salerne étant venue sur le bord de la mer, le Commandant du Vaisseau lui declara, qu'il avoit ordre de lui demander la Princesse sœur de la Reine, & en cas qu'on ne la lui amenât pas sur le champ, de faire couper la tête en sa presence au Prince de Salerne; & on le fit paroître en même-tems sur le tillac prêt à être executé. Ce triste spectacle ne laissa pas le tems à la Princesse de déliberer; elle commanda aussi-tôt qu'on délivrât la prisonniere, & la fit conduire au Vaisseau; malgré ses larmes & ses cris, on ramena son mari captif en Sicile.

Le Roi de Sicile arriva quatre jours après avec sa Flotte, & apprit en arrivant une si affligeante nouvelle. Il affecta en cette occasion une grande fermeté, & blâma hautement la témérité de son fils. Il entra dans Naples, où la défaite du Prince avoit causé une grande sédition contre les François. Il châtia quelques mutins, & laissa vivre ses Troupes à discretion dans la Ville. Il s'avança vers Reggio, & délibera avec le Comte d'Artois sur le siege de Messine qu'il méditoit. Mais la saison étant déja trop avancée, & l'esperance dont on le flatta de lui rendre son fils, lui fit differer cette entreprise, & desarmer sa Flotte dans le Port de Brindes, pour y passer l'hiver. On faisoit à ce sujet une question, si l'imprudence du pere, en acceptant le défi du Roi d'Arragon pour le combat particulier, avoit plus fait de tort à ses affaires, que celle de son fils; mais il est certain que l'une & l'autre contribuérent beaucoup à les mettre en un très-mauvais état.

Ptolemæus Lucensis.

1284. *Mort de Charles d'Anjou.* Après tout Charles étoit capable de les rétablir, secondé comme il étoit des forces du Roïaume de France, & étant en parfaite intelligence avec le Pape, qui n'épargnoit ni argent, ni Troupes, ni excommunicatiōns en sa faveur. Mais la mort

1285. prévint ce Prince. Il fut attaqué au mois de Janvier d'une violente maladie causée par le chagrin, & en fut emporté en peu de jours à Foggia dans la Pouille en la soixante & sixiéme année de son âge, la vingtiéme depuis son investiture du Roïaume de Sicile, & la huitiéme depuis l'acquisition du Titre de Roi de Jerusalem. On le transporta à Naples, pour y être enterré, son cœur fut envoïé en France, & mis dans l'Eglise des Jacobins de Paris de la rue S. Jacques, où l'on voit encore ce reste d'inscription : *Li coer du grand Roy Charles, qui conquit la Sicile.*

Eloge de ce Prince. Ce fut un des Princes, dont le mérite a fait dans l'Histoire le plus d'honneur à la Maison de France. La valeur & l'intrepidité furent ses vertus dominantes. Rien ne l'épouvantoit lorsqu'il s'agissoit d'acquerir de la gloire. Il conquit le Roïaume des deux Siciles à la pointe de l'épée; il se le conserva par la même voie, après que les intrigues de Conradin en eurent fait révolter une grande partie; & selon toutes les apparences, il fût venu à bout du Roi d'Arragon, si la mort ne l'eût prévenu. Son ambition démesurée lui fut fatale. Il persista toûjours dans le dessein de s'emparer du Trône de Constantinople; c'est ce qui anima Michel Paleologue à le perdre, & sans l'appui & l'argent de cet Empereur, jamais le Roi d'Arragon n'auroit osé rien tenter sur la Sicile. Plus de moderation dans sa conduite l'auroit renduë irreprochable, & un peu moins de dureté dans son gouvernement auroit fait son bonheur & celui de ses Sujets, car il étoit sobre, chaste, pieux, magnifique, liberal: mais le sang d'un ennemi qu'il craignoit, lui coûtoit peu à verser, & la misere des peuples ne le touchoit gueres, quand il étoit question de faire des conquêtes: plus vigilant à la guerre, pour n'être pas surpris par l'ennemi, qu'attentif à ce qui se passoit dans son Etat, pour prévenir ce qui pouvoit le troubler: se mettant peu en peine d'être aimé de ses Sujets, & se persuadant trop aisément qu'ils le craignoient. Il étoit d'une haute & belle taille, fort & robuste, d'un air grave & majestueux. Tout paroissoit roïal en

[illegible] sa personne. Il fut Comte d'Anjou & du Maine par son Apa-

nage, Comte de Provence & de Forcalquier par ſon mariage, Roi des deux Siciles par la donation du Pape, & par conquête, Roi de Jeruſalem par la ceſſion que Marie Princeſſe d'Antioche lui fit de ſes droits ſur cette Couronne, & Chef d'une poſtérité, qui monta dans la ſuite ſur le Trône de Hongrie, & ſur celui de Pologne. 1285.

Rien ne pouvoit arriver de plus heureux, pour le Roi d'Aragon, que la mort d'un ſi redoutable ennemi, dont il tenoit déja le fils & l'heritier dans les fers : mais cette mort lui auroit donné beaucoup moins de joie, s'il avoit prévû que la ſienne dût être auſſi proche qu'elle l'étoit, elle arriva en effet quelques mois après.

Meſures priſes après ſa mort pour maintenir la Sicile dans le devoir.

Ep. ſt. Mart. apud Rainald.

Ce Prince étoit dans ſes Etats d'Eſpagne, tandis que la Reine Conſtance ſon épouſe gouvernoit en Sicile. Charles en mourant avoit prié le Pape de confier l'adminiſtration de ſon Etat pendant la priſon de ſon fils, à Robert Comte d'Artois, auquel le Pape joignit Gerard Cardinal de Sainte Sabine. L'un & l'autre agiſſant de concert maintinrent les peuples dans le devoir, en attendant l'occaſion de profiter de la guerre, que le Roi de France alloit faire en Eſpagne, pour tâcher de mettre ſon fils en poſſeſſion de ce que le Pape avoit confiſqué en ſa faveur ſur le Roi d'Arragon; & ce Prince de ſon côté, durant l'hiver de cette année-là, s'occupa à mettre ſon païs en état de ſoûtenir au moins la premiere attaque des François.

Mariana lib. 14. cap. 9.

Il ſollicita l'Empereur Rodolfe de faire quelque entrepriſe ſur l'Italie, à l'exemple de ſes Predeceſſeurs, pour y diminuer la puiſſance du Pape, & y attirer de nouvelles Troupes de France; mais ce Prince ſage, qui étoit redevable au S. Siege de ſon élevation, & qui penſoit à aſſeurer l'Empire dans ſa Famille, & étoit de plus alors occupé de la guerre contre les Suiſſes, ne lui donna que des complimens pour réponſe. Il ne trouva pas plus d'empreſſement dans les autres Princes Allemans pour le ſecourir.

Nangius.

Sanche Roi de Caſtille fut plus aiſé à ébranler, parce qu'il avoit un interêt eſſentiel à ne pas permettre que les François déja maîtres de la Navarre, dont l'heritiere venoit d'épouſer Philippe fils aîné du Roi de France, n'avançaſſent pas davantage en Eſpagne. Alfonſe ſon pere, dont il avoit accablé la vieilleſſe de chagrin, en s'attirant malgré lui toute l'autorité du Gouvernement, venoit de mourir, & en mourant l'avoit

1285. deshérité. Il rétablissoit, par son Testament, dans leurs droits legitimes sur le Roïaume de Castille, les Princes fils de son fils aîné & de Blanche sœur du Roi de France, & au défaut de l'un & de l'autre leur substituoit Philippe Roi de France, qui avoit droit à ce Roïaume par son aïeule Blanche de Castille. Ces deux Princes, dont Philippe avoit déja pris autrefois la cause en main, étoient toûjours en la puissance du Roi d'Arragon, qui tenoit par là Dom Sanche en inquiétude. Ainsi il n'eut pas de peine à le faire consentir à une ligue contre la France. Ils s'abouchérent, & conclurent le Traité.

Toutefois un Envoïé de France étant arrivé peu de tems après à Tolede, entreprit de le faire rompre. Il pressa Dom Sanche sur deux points. Le premier fut, de faire justice aux deux Princes fils de son frere aîné, en leur donnant au moins quelque part à la succession du Roi défunt; & le second, de ne point secourir contre la France le Roi d'Arragon, Prince tant de fois excommunié par le S. Siege. Il répondit, en présence de sa Cour, qu'il envoïeroit des Ambassadeurs en France, avec des pouvoirs très-amples, pour terminer les differends qu'il avoit avec le Roi au sujet de leurs communs neveux. Mais il pria en particulier l'Envoïé de France, de le bien mettre dans l'esprit de son Maître, en l'assurant de sa part, qu'on ne seroit point mécontent de lui dans la guerre d'Arragon, & il tint sa parole.

Mariana loc. cit.

De plus les Maures d'Espagne & d'Afrique tenoient toûjours alors les Castillans en allarmes. C'est pourquoi le Roi d'Arragon ne pouvoit pas esperer de grands secours de ce côté-là, quand même Dom Sanche auroit agi aussi sincerement avec lui, qu'il en faisoit semblant.

Gesta Comitum Barcinonens. cap. 28.

Le Roi d'Arragon avoit encore un ennemi, qui devoit lui être redoutable étant joint au Roi de France. C'étoit Jacques son frere Roi de Majorque, Comte de Roussillon, de Cerdagne, & de Montpellier, qui espera dans cette conjoncture rentrer en possession de quelques Places, que le Roi d'Arragon lui retenoit injustement. Il se ligua avec le Roi de France, & obtint même du Pape Honoré IV. Successeur de Martin mort quelque tems auparavant, les Décimes de tous les biens tant Ecclesiastiques que Laïques dans l'étendue de ses Etats pendant trois ans, pour fournir aux frais de la guerre.

[illegible]

Il falloit donc que le Roi d'Arragon ne comptât que sur ses

seules

1285.

ſeules forces, ſur la fidelité de ſes Sujets, & ſur la difficulté de penetrer dans ſon païs naturellement fortifié par les défilés des Pyrenées, & enfin ſur ſon courage. Il le fit paroître en attaquant vigoureuſement la Ville d'Abarin, je croi que c'eſt celle de Boria Ville du Roïaume d'Arragon ſur les frontieres de Navarre, & il l'emporta. Il aſſiegea auſſi Tudele ſur la riviere d'Ebre, avant que le Roi de France eût paſſé les montagnes : mais il fut repouſſé, & contraint de lever le ſiege par la brave réſiſtance de Jean de Lara, qui s'étoit jetté dans la Place. Il n'entreprit rien depuis, & ſe tint à Sarragoſſe, juſqu'à l'arrivée de l'Armée de France ſur les frontieres d'Eſpagne.

Mariana loc cit. cap. 9.

Nouveaux préparatifs de la France contre le Roi d'Arragon.

Philippe prévoïant la difficulté de cette expedition, avoit fait de grands préparatifs pendant toute l'année 1284. Il mit ſur pié une Armée, & aſſembla une Flotte très-nombreuſe. L'Hiſtoire d'Eſpagne dit, que l'Armée de terre étoit de quatre-vingt mille hommes de pié, & de vingt mille chevaux ; & la Flotte de ſix vingts tant Galeres, que Vaiſſeaux de guerre. Le Prince Philippe fils aîné du Roi, & Charles de Valois déſigné Roi d'Arragon, furent de cette expedition, auſſi-bien que le Cardinal Jean Cholet Legat du Pape en France. La Reine Marie de Brabant, que le Roi avoit épouſée, depuis la mort d'Iſabelle d'Arragon, s'arrêta à Carcaſſone. Le Roi s'avança juſqu'à Narbonne, où étoit le rendez-vous general de l'Armée.

Nangius. Mariana loc. cit.

On marcha delà vers le Rouſſillon, & le Roi de Majorque vint trouver Philippe ſur le chemin. Ils allerent enſemble à Perpignan, que le Roi d'Arragon avoit enlevé au Roi de Majorque, quelques années auparavant, & qui ſe rendit. On y tint conſeil de guerre, pour déliberer par où l'on commenceroit d'attaquer le Païs ennemi. On réſolut d'aller à Elne Ville que le Roi d'Arragon avoit encore uſurpée ſur ſon frere. Les Habitans l'abandonnerent, & elle fut pillée & brûlée.

Geſta Comitum Barcinonenſium cap. 28. Nangius. V de Marca in Marca Hiſpanica. pag. 10.

Delà on prit le chemin d'une Ville, que notre Hiſtorien appelle du nom de *Janua*, c'eſt-à-dire Porte, & que je crois être aujourd'hui un Bourg ou Village appellé Port à l'entrée des Montagnes, proche du lieu où eſt bâti le Château de Bellegarde. Cette Ville, quoiqu'elle fût encore du partage du Roi de Majorque, ne le reconnoiſſoit plus pour maître. Elle ferma ſes portes, & il fallut la forcer. Elle coûta du monde, mais tout y fut mis à feu & à ſang. Un Gentilhomme nommé le Bâtard de Rouſſil-

1285.

lon, se retrancha avec quelques déterminés dans la Tour d'un Monastere, résolu de vendre sa vie bien cher. Il fit si bonne contenance, qu'il obtint une capitulation honorable, & fut bien reçu du Roi, à qui il ne fut pas inutile dans la suite.

Le Roi d'Arragon vit ce saccagement du haut de la montagne de Panissar, où il étoit campé, aïant derriere lui le Lampourdan. Il n'étoit pas assés fort pour s'opposer à ces premiers ravages, & se contentoit de détacher des partis pour harceler l'Armée Françoise: mais il l'attendoit au col de Panissar, l'unique chemin pratiquable pour entrer dans le Lampourdan, & prétendoit bien, ou l'empêcher de passer outre, ou la défaire à platecouture, si elle entreprenoit de forcer ce passage, qu'il avoit fait embarrasser de grosses pierres & retrancher en divers endroits.

[illegible]

C'étoit en effet le parti le plus avantageux qu'il pût prendre, & qui lui eût apparemment réussi, sans ce Bâtard de Roussillon, dont je viens de parler, qui voïant l'embarras du Roi, vint s'offrir à le conduire par un autre chemin très-difficile à la verité, mais où il auroit le tems de faire passer une bonne partie de son Armée, pour prendre le Roi d'Arragon par derriere, avant qu'il se fût apperçû de sa marche.

Ibid.

[illegible] marche des [illegible]

Le Roi l'aïant écouté, & fait reconnoître les lieux, trouva la chose faisable. Il fit retrancher son Armée au pié des montagnes sur un grand front à la tête du col de Panissar & à la vûe de l'ennemi, en disposition à ce qu'il paroissoit, de tenter le passage du défilé. Cependant aïant pris avec lui un corps de Troupes choisies, il se coula le long des Montagnes vers Banyuls du côté de la mer, sans être apperçû, & arriva après une lieue de marche au lieu marqué par le Bâtard de Roussillon. On monta avec beaucoup de peine à cause des brossailles, dont ce côté de la montagne étoit rempli; mais enfin on parvint au sommet. Dès que le chemin fut ainsi fraïé par le Roi même, on fit défiler peu à peu l'Armée; de sorte que les ennemis furent surpris de voir tout à coup derriere eux des gens qu'ils croïoient n'avoir qu'en tête. Cette belle marche se fit le dix-huitiéme de Juin.

[illegible] les [illegible] Bar- [illegible] cap. 18.

La surprise mit les Espagnols en déroute. Ils abandonnerent leur Camp avec précipitation, laissant tentes, bagages, vivres & munitions dont l'Armée profita. Le Roi la fit reposer trois jours aux environs du Monastere de S. Cyriaque, fort content de s'être ouvert l'entrée en Catalogne, & de pouvoir aisément avoir

communication avec le Port de Rose, dont ses Galeres & ses Vaisseaux s'étoient saisis. 1285.

Le Roi d'Arragon se retira à Petra-lata * à trois lieues de Rose; mais ne s'y croïant pas assés en sûreté, il quitta son camp dès qu'il sçut que les François marchoient de ce côté-là, & recula jusqu'à Castello † sur la riviere d'Algura. Petra-lata fit mine de vouloir résister; mais les Habitans voïant qu'on se préparoit à les attaquer dès le lendemain, emporterent ce qu'ils avoient de meilleur, & mirent le feu à leur Ville. Les François s'en étant apperçûs, y entrerent promptement, arrêterent l'incendie, & s'y logerent.

Le Roi, dès le même jour qu'il arriva à Petra-lata, fit un détachement sous le Prince Philippe son fils aîné, pour aller se saisir de Figuieres. L'assaut qu'on y donna fut bravement soûtenu; mais les Bourgeois apprehendant d'être forcès dans une seconde attaque, se rendirent par capitulation.

La presence de l'Armée Françoise, qui poussoit toûjours celle du Roi d'Arragon, & la prise de Figuieres, firent un très-mauvais effet pour ce Prince sur l'esprit des Peuples de ces quartiers là. Il fut obligé de décamper de Castello, dont les Habitans se donnerent aux François. La Ville d'Empurias & tout le Comté en fit autant. Ce fut-là que Charles de Valois commença d'agir en Roi d'Arragon. Il donna le Comté d'Empurias à un Seigneur François, qui lui en fit hommage & serment de fidelité; & à la priere des Ecclesiastiques & de la Noblesse de tout ce Canton, il prit le nom de Roi, après avoir confirmé toutes les coûtumes & tous les privileges des Catalans. Alors le Roi de France s'étendit librement jusqu'à Besalu le long de la riviere de Fluvia, neuf ou dix lieues avant dans les terres. L'Armée s'y reposa, & reçût un grand convoi, qu'Enguerrand de Bailleul Amiral de la Flotte conduisit au Camp.

Le Roi d'Arragon, qui n'osoit paroître en Campagne, devina aisément le dessein du Roi, qui étoit d'attaquer Gironne Ville fameuse, même de nos tems, mais que sa situation parmi des rochers d'un très-difficile accès rendoit alors bien plus considerable qu'aujourd'hui. Il en fit sortir tous les Habitans, qui n'étoient pas en état de porter les armes, la remplit de Soldats & de Noblesse du Païs, & en donna le commandement à Raimond de Cardonne

* Aujourd'hui Peralade. † Aujourd'hui Castillon.

1285. brave & experimenté Capitaine, qui lui promit de ne rien épargner pour répondre à l'estime qu'il témoignoit de sa valeur & de sa conduite en une si importante occasion. Il commença par ruiner les Fauxbourgs, de peur que les François ne s'en emparassent, pour faire plus aisément leurs approches, & se prépara à une vigoureuse défense.

Ils assiegent Gironne.

L'Armée du Roi parut devant la Place la veille de S. Pierre, & l'investit. Raimond de Cardonne s'acquitta parfaitement de son devoir, & on n'avoit vû de long-tems si bien défendre une Ville assiegée. Cependant, malgré les frequentes sorties, le brûlement des machines des assiegeans, & la reprise de divers postes, qui avoient beaucoup coûté à prendre, on poussa un travail soûterrein jusques sous la muraille, pour la saper. La mine étoit déja fort avancée, lorsqu'on s'en apperçût dans la Ville. On contremina, & on rencontra enfin les mineurs, qui furent étouffés dans la mine avec l'Ingenieur, & tous les travaux furent ruinés. Le Roi en eut un extrême chagrin, aïant compté que l'effet de cette mine feroit rendre la Place; mais sur ce que quelques-uns lui representerent la difficulté de l'entreprise, & l'incertitude du succès, il dit qu'il périroit au siege plûtôt que de l'abandonner, & il fit serment de ne point retourner en France, qu'il ne se fût rendu maître de la Place.

Nicolaus Specialis l. 2. cap. 1.

Difficulté du siege.

La difficulté du siege ne venoit pas seulement de la part des assiegés, qui continuoient de se défendre avec toute la vigueur possible; mais encore du côté de la campagne, pleine de partis & de camps volans, que le Roi d'Arragon avoit dans les montagnes & dans tous les passages, depuis Rose jusqu'à Gironne; de sorte qu'il n'arrivoit presque point de convois au Camp sans combat. Une multitude effroïable de mouches d'une grandeur extraordinaire, faisoient périr une infinité de chevaux, soit par leurs piqueures, soit en s'insinuant dans leurs narines, où elles portoient la corruption; & outre cela, les chaleurs excessives causoient beaucoup de maladies dans le Camp, dont on ne pouvoit s'écarter, sans être tué ou enlevé par les coureurs des ennemis.

Il se passa une action considerable le jour de l'Assomption de Notre-Dame. Le Roi d'Arragon aïant sçû qu'il devoit venir de Rose un grand convoi au Camp, résolut de l'enlever, & voulut le faire en personne. Il s'avança dès la veille avec quatre cens chevaux & deux mille hommes de pié, & se mit en embuscade

1285.

entre Bagnols & Gironne. On en eut avis par un espion, qui rendit un compte exact de la situation du poste que ce Prince avoit occupé. Comme Philippe jugea bien que les Catalans animés par la presence de leur Roi, ne manqueroient pas leur coup, si on ne les prévenoit, & qu'il falloit d'habiles gens pour tenir tête aux meilleures Troupes d'Espagne, il chargea de cette expedition le Connétable même Raoul de Nesle, Jean d'Harcourt Maréchal de France, & le Comte de la Marche, ausquels il ne donna pourtant que cinq cens Cavaliers choisis, soit qu'il appréhendât qu'un plus grand nombre ne fît découvrir leur marche, soit qu'à cause des defilés, il crût que plus de monde ne feroit qu'embarrasser, soit qu'il prétendit seulement soutenir le convoi, & empêcher le Roi d'Arragon de l'attaquer, quand il se verroit en danger d'être lui-même chargé en queue.

Combat désavantageux aux Espagnols.

Ils partirent vers la fin de la nuit, & arriverent à la pointe du jour à la vûe de l'embuscade. Le Roi d'Arragon voïant leur petit nombre, ne délibera pas pour les aller attaquer. Le choc fut soutenu avec toute la bravoure & toute l'habileté, qu'on devoit attendre des deux Commandans François. Ils chargerent à leur tour, & mirent les Espagnols en déroute, & parmi ceux-ci il y eut plusieurs personnes de marque qui furent tués. Pour ce qui est du Roi d'Arragon, les Auteurs François & Italiens disent qu'il y fut griévement blessé, & que sa mort, qui arriva quelque tems après, fut causée par sa blessure. Les Espagnols disent le contraire, & nous le representent à la tête de son Armée, donnant sur la queue des Troupes Françoises, quand elles sortirent quelque tems après de Catalogne. Je croi qu'il les faut croire; mais quoi qu'il en soit de cette circonstance, le Roi d'Arragon fut défait en cette occasion, & les François y perdirent très-peu de monde.

Gesta Comitum Barc nonens. Nangius. Joan. Villani.

Reddition de la Place assiegée.

Après tout, cette action n'étoit point décisive pour le siege de Gironne. La famine commençoit à presser les assiegés; mais la maladie faisoit de grands ravages dans le Camp des assiegeans, avec cette difference, que l'état des assiegés n'étoit pas connu au Roi, au lieu qu'il ne pouvoit cacher celui de son Armée à l'ennemi. Le Comte de Foix & un autre Seigneur nommé Raimond de Roger, étoient dans l'Armée du Roi. Ils étoient parens du Gouverneur Raimond de Cardonne. On les soupçonna même d'intelligence avec lui. Ils furent toutefois les mediateurs pour la reddition de la Place. Ils s'offrirent au Roi d'aller trouver le

Nangius.

1285.

Gouverneur, pour l'engager à se rendre. Le Roi accepta leur offre. On convint de part & d'autre d'une cessation d'armes ; que le Gouverneur envoïeroit au Roi d'Arragon, pour l'informer de l'état de la Ville, & lui dire, que si dans huit jours elle n'étoit pas secourue, elle se rendroit. Le secours au bout de ce terme n'aïant point paru, la Place fut livrée la veille de la Notre-Dame de Septembre. Il s'y trouva si peu de vivres, que la Garnison étoit sur le point de périr de faim ; & c'est ce qui fit soupçonner, que dans cette capitulation le Comte de Foix avoit autant eu égard aux interêts de son parent qu'à ceux du Roi ; mais on s'estima encore trop heureux d'être venu à bout de cette entreprise, & le Roi d'Arragon de son côté se consola d'autant plus aisément de cette perte, que la longue résistance des assiegés avoit sauvé le reste de la Catalogne, dont la Noblesse ne voulut jamais monter à cheval pour aller au secours de son Prince, à cause des censures que le Pape avoit fulminées contre lui.

Gesta Comitum Barcinonens. loc. cit.

Suite de la Campagne funeste aux François.

Cette Campagne jusques-là avoit été assés glorieuse, pour ne pas donner sujet au Roi de s'en repentir, mais la fin en fut bien funeste. Avant qu'on décampât, le Roi permit à la plus grande partie de la Flote qui étoit à Rose, de retourner en France. Le détachement qui s'en fit fut attaqué en chemin par l'Amiral de Barcelonne nommé Marquet, qui après un combat assés sanglant, se rendit maître de trente Vaisseaux François.

Ibid.

Leur Flote est surprise & ruinée.

Le sort du reste de la Flote demeurée au Port de Rose ne fut pas plus heureux. Dans le tems que l'équipage ne pensoit qu'à boire & à se divertir, l'Amiral Roger Doria la surprit, & secondé des Habitans de Rose, la ruina entierement. Enguerrand de Bailleul Amiral y fut pris, & ne fut rendu qu'après avoir païé une grosse rançon. Aubert de Longueval Seigneur de marque y fut tué, & l'on accusa le Maréchal d'Harcourt qui ne l'aimoit pas, de l'avoir laissé périr, pouvant le secourir s'il avoit voulu. Les François se vengerent de la trahison des Habitans de Rose, en y mettant le feu avant que de partir.

Nicolaus Specialis.

Par la perte de la Flote, on fut obligé d'abandonner les magasins de vivres qu'on avoit à Rose, & faute de ce secours l'Armée commença à beaucoup souffrir de la disette. Les pluïes survinrent, & rendirent les chemins impraticables, sur-tout pour les équipages. Cependant les Arragonnois s'étoient saisis de nouveau du col de Panissar, & des autres avenues du Roussillon. Il

fallut pourtant marcher de ce côté-là, après que le Roi eut fait rétablir les fortifications de Gironne, & laissé des munitions avec une Garnison dans la place. 1285.

Pendant la route, le Roi aïant jusqu'alors resisté aux chaleurs, aux fatigues, & au mauvais air, tomba malade, & ne pouvant plus souffrir le cheval, on fut contraint de le mettre dans une litiere. L'Armée prit son chemin par Castello & par Jonquieres, toûjours harcelée par les ennemis. Mais quand ce vint au col de Panissar, on fut attaqué de toutes parts, on se fit passage l'épée à la main, mais avec une perte infinie. Les ennemis poursuivirent le Roi jusqu'à un lieu nommé Montesquiou, qui est presque à moitié chemin de Jonquieres & de Perpignan.

Mort du Roi.

Le Roi arriva très-malade à cette derniere place, & y mourut le quinziéme de Septembre, ou le vingt-troisiéme selon quelques-uns, & selon d'autres, le sixiéme d'Octobre * en la quarante & uniéme année de son âge, & la seiziéme de son regne, également regretté de son Armée & de ses autres Sujets, qu'il gouvernoit avec autant de douceur que d'autorité. Il avoit herité de Saint Louis son pere une grande pieté, qui le portoit jusqu'aux plus rudes austerités. Son courage & sa fermeté dans ses entreprises militaires lui firent donner le surnom de Hardi.

Fragmentum de vita Ludovici III.

Il fut marié deux fois. Il eut de sa premiere femme Isabelle d'Arragon sœur du Roi d'Arragon, Louis qui fut empoisonné, & dont j'ai raconté la mort, Philippe surnommé le Bel, qui lui succeda, Charles de France Comte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou, dont la posterité occupa long tems le Trône de France, & Robert, qui mourut jeune. Il eut de sa seconde femme Marie de Brabant, Louis Comte d'Evreux, souche des Comtes d'Evreux Rois de Navarre, Marguerite, qui fut mariée à Edouard I. Roi d'Angleterre, & Blanche qui épousa Rodolphe Duc d'Autriche, fils aîné de l'Empereur Albert I.

Fâcheuses suites de cette mort.

La mort du Roi fut bientôt suivie de la perte de sa conquête. Gironne investie & coupée de tous côtés, sans esperance de ressource, capitula & se rendit, à condition que la Garnison Françoise seroit reconduite en France. Le Roi d'Arragon ne survêcut le Roi de France son beau-frere que de quelques semaines. Il mourut à Ville-franche au mois de Novembre, âgé

* Dans l'Histoire du different entre Boniface VIII. & Philippe le Bel, il y a une Lettre datée du Jour de S. Matthieu, l'an 1285. & qui semble être de Philippe le Bel. Cela supposé, il faut que Philippe le Hardi soit mort avant le 21. de Septembre.

de quarante-six ans. On dit que ce fut d'une débauche, n'aïant pû moderer jusqu'à l'entiere guerison de sa blessure, la passion qu'il avoit pour une maîtresse. Ce fut un Prince également politique & guerrier, & des plus accomplis de son tems en ces deux genres de merite, qui contribuent le plus à former l'idée d'un grand Roi. L'Archevêque de Tarragonne l'assista à la mort, qui parut beaucoup plus chrétienne que sa vie ne l'avoit été.

1285.

Mariana l. 4. c. 9.

Autres morts considerables.

L'Europe depuis bien des années, n'avoit point vû tomber en un petit espace de tems, tant de têtes couronnées. Alfonse Roi de Castille & de Leon mourut le premier. Il fut suivi de Hugues de Lusignan Roi de Chipre, qui se disoit aussi Roi de Jerusalem. Le Pape Martin IV. Charles d'Anjou Roi de Sicile, Philippe le Hardi Roi de France, Pierre Roi d'Arragon, Philippe Comte de Savoye, & Marguerite de Provence, Reine de France, mere de Philippe le Hardi, & femme de Saint Louis. Cette Princesse nonobstant l'inclination & même le talent qu'elle avoit pour les affaires, ne paroit pas y avoir jamais eu grande part, ni durant le regne de son mari, ni durant celui de son fils, sous lequel elle fonda le Monastere des Cordelieres du Fauxbourg Saint Marceau à Paris, où elle passa une grande partie de son veuvage, & où elle mourut au mois de Decembre de l'année 1285. environ trois mois après la mort du Roi son fils.

Ce Prince outre le Comté de Toulouse, réunit ou ajoûta au Domaine de la Couronne, le Port de Harfleur & quelques autres Terres du Bailliage de Caux, qui lui furent cedés par Renaud Comte de Gueldres, à qui il donna en échange des rentes à prendre sur le Trésor qu'il avoit au Temple, & qui étoit à la garde des Templiers. On faisoit hommage-lige au Roi pour ces rentes, comme pour des Fiefs, ainsi qu'on le voit par plusieurs Lettres de donation qui sont au Trésor des Chartres. Jean & Philippe de Nemours lui transporterent tous les droits qu'ils avoient sur cette Seigneurie, dont ils portoient le nom : & Gui de Montleon par un pareil transport lui remit la Baronnie de Montmorillon en Poitou avec la Forêt de Chavigni.

Au Trésor des Chartres, cité par Sainte-Marthe.

SOMMAIRE

SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
PHILIPPE IV. DIT LE BEL.

Sacre du nouveau Roi. Etat des affaires de la France avec l'Es- 1286.
pagne. Etat de celles de Sicile. Etat de celles de la France avec
l'Angleterre. Accord du Roi d'Angleterre avec le Roi d'Arragon. 1287.
Mort du Pape Honoré. Nicolas IV. lui succede. Le nouveau Pape 1288.
confirme la Donation faite de la Sicile à un fils de France. Brouil- 1289.
leries en Castille. Guerre entre le Roi de Castille & le Roi d'Arra- 1290.
gon. Négociations pour la paix. Conditions ausquelles elle fut con- 1291.
clue. Mort du Roi d'Arragon. Cession faite au Pape de la moitié de
la Ville d'Avignon. Guerre avec l'Angleterre. Quelle en fut la 1292.
cause. Secours dont le Roi se fortifie. Négociations pour terminer 1293.
ce differend. Elles n'ont point d'effet, & l'on se prépare à la guer- 1294.
re. Préparatifs des Anglois. Ils font descente en l'Isle de Ré. Ils 1295.
assiegent Baïonne. Progrès qu'ils font en France. Avantages rem- 1296.
portés sur eux par les François. Ceux-ci portent la guerre en An-
gleterre. Vains efforts pour la terminer. Le Roi porte la guerre en 1297.
Flandre. Siege de Lille. Bataille près de Furnes, suivie de la pri- 1298.
se de cette Ville par les François. Tréve entre les deux Rois. 1299.
Prison du Roi d'Ecosse. Nouveau Traité entre les Rois de France & 1300.
d'Angleterre. Differend entre le Pape Boniface VIII. & le Roi. Ca- 1301.
ractere du Pape Boniface VIII. Caractere du Roi. Canonisation de 1302.
S. Louis. Nouvelles brouilleries entre le Pape & le Roi. Assemblée 1303.
des Etats du Roïaume, pour soutenir les Libertés de l'Eglise Galli-
cane. Lettre de la Noblesse au Sacré College. Autre de l'Etat Ec-
clesiastique. Autres des autres Ordres. Embarras du Pape à la recep-
tion de ces Lettres. Ce Prince appelle au Pape futur. Lettre Circu-
laire à cet effet. Le Pape s'en plaint par une Bulle. Le Roi le fait en-
lever. Le Pape est mis en prison & meurt. Nouveau Pape élû sous le

nom de Benoit XI. Affaires de Flandre. Le Roi y fait un voïage
avec toute la Cour. Réunion de la Flandre à la Couronne de France.
Sedition à Bruges. Comment appaisée. Autre revolte à Gand. Les
Habitans de cette Ville s'unissent à ceux de Bruges. Comment cet-
te sédition fut appaisée. Elle se renouvelle par le moïen des sédi-
tieux exilés. Massacre des François. Suite de ces désordres. Avan-
1304. *tages remportés par les Flamans. Le Roi y envoie une Armée. Elle*
tente inutilement de forcer le camp des Flamans. Elle est mise en
déroute. Suite de cette défaite. Tréve entre les deux partis. Elle est
bientôt rompue, & l'on continue la guerre. Le Roi envoie une nou-
velle Armée en Flandre. Les Flamans surprennent le Camp des
François. Action generale entre les deux Armées où les Flamans
sont battus. Prise de Lille par les François. Négociations pour la
paix. Conditions du Traité. Le Roi retourne à Paris. Mort de la
Reine. Le nouveau Pape leve les Censures fulminées contre le Roi.
Mort de ce Pontife. Factions entre les Cardinaux pour lui donner
1305. *un successeur. Election de Clement V. Il est Couronné en France.*
1306. *Etrange accident qui arrive en cette cérémonie. Changemens que*
le Roi fait dans la monnoïe. Préjudice que le Roïaume en souffrit.
Ressentiment du Roi contre la memoire du Pape Boniface. Comment
1307. *éludé par le Pape Clement. Le fils aîné du Roi prend possession du*
1308. *Roïaume de Navarre. Differend entre les Rois de France & d'An-*
gleterre. Commencement des Ligues des Suisses. Suite du dessein
qu'avoit le Roi de faire faire le procès à la memoire du Pape Boniface.
Le nouveau Pape y consent. De quoi il etoit accusé. Comment ce procès
1309. *fut terminé. La Ville de Lyon autrefois détachée du Roïaume de*
France. Brouilleries entre les Bourgeois de cette Ville & l'Arche-
1310. *véque. Privileges accordés à l'Eglise de Lyon. Nouvelles brouille-*
1311. *ries en cette Ville. Comment terminées. Concile de Vienne. Affaires*
des Templiers. Ce que c'etoit que ces Chevaliers. De quoi accusés.
Ils sont tous arrêtés. Informations faites contre eux. Horribles ex-
cès dont on les chargeoit. Avoués par les principaux Chefs de l'Or-
dre. A quoi condamnés. Leur procès est reçû au Concile de Vienne.
1312. *Entiere abolition de cet Ordre. Justification de la conduite du Roi en*
1313. *cette affaire. Le Roi se croise pour la Guerre Sainte. Differend entre*
lui & le Comte de Flandre. Le Roi envoie une Armée contre les Fla-
1314. *mans & la rappelle peu après. Raison de cette conduite. Chagrins*
domestiques du Roi. Il tombe malade & meurt. Caractere de ce Prin-
ce. Reglemens qu'il fit pour la Justice. Autres Etablissemens sous son
Regne. Louis X. lui succede.


Boucher invenit et del. — Baquoy Fecit

Condamnation des Templiers

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE IV. DIT LE BEL.

1286.

Sacre du nouveau Roi.



HILIPPE IV. du nom, surnommé le Bel, pour la beauté de son visage, & l'agrément qui paroissoit dans sa personne & dans ses manieres, joignit au titre de Roi de France celui de Roi de Navarre, à cause de sa femme Jeanne de Navarre, heritiere de cet Etat. Elle lui apporta encore les Comtés de Champagne & de Brie, qui appartenoient à Henri I. Roi de Navarre son pere, & de plus le Comté de Bigorre, que Simon de Montfort avoit donné à Thibaud II, Roi

Invent. du Tresor des Chartres. T. 61 Bigorre.

1286. de Navarre, oncle maternel de cette Princesse. Ce fut là une grande augmentation de Domaine pour les Rois de France : mais après tout, la partie de cette succession la plus importante, fut les Comtés de Champagne & de Brie, dont les Seigneurs placés dans le centre du Roïaume, & souvent fort indociles, étoient incommodes & redoutables à leur Souverain. Ce Prince âgé alors d'environ dix-sept ans, fut sacré à Reims avec les ceremonies ordinaires, le sixiéme de Janvier de l'an 1286. par Pierre Barbet Archevêque de cette Métropole.

Etat des affaires de la France avec l'Espagne.

La mort du Roi d'Arragon ne permit pas aux Espagnols de tirer beaucoup d'avantage de celle du Roi de France, & de la jeunesse de son Successeur, hormis l'esperance de se voir délivrés de la guerre, qu'on avoit portée jusqu'au milieu de leur païs. Pour ce qui est de Jacques Roi de Majorque, qui s'étoit ligué avec la France contre le Roi d'Arragon son frere, il se trouva fort embarrassé; car le Roi d'Arragon un peu avant que de mourir, avoit envoïé Alfonse son fils aîné avec Roger Doria, attaquer Majorque, & ils avoient heureusement executé leur entreprise: de sorte que Jacques en voulant reconquerir son Comté de Roussillon, avoit perdu la principale partie de son Roïaume.

Etat de celles de Sicile.

Pareillement en Sicile, où la mort d'un des deux Rois eût dû naturellement porter coup, si elle n'eût pas été suivie de celle de l'autre, tout demeura à peu près dans le même état, à cause de la mort de tous les deux. Jacques le second fils du défunt Roi d'Arragon s'y fit reconnoître Roi, un peu avant qu'Alfonse son frere aîné fut salué à Sarragosse Roi d'Arragon & de Valence, & Comte de Barcelonne, suivant la disposition testamentaire du Roi leur pere. Le Comte d'Artois de son côté, secondé du Pape, tâchoit d'empêcher les Arragonois d'entreprendre rien de considerable en Italie contre Charles autrefois Prince de Salerne, & qui prit alors la qualité de Roi de Sicile II. du nom, quoique prisonnier en Espagne, où le feu Roi d'Arragon l'avoit fait transporter.

Sanche Roi de Castille prenoit aussi toutes ses mesures pour s'assurer & pour assurer à sa posterité la possession de son Etat. D'autre part on ne se désistoit point en France de la protection qu'on y donnoit contre lui à Alfonse & à Ferdinand, toûjours étroitement gardés en Arragon, mais la difficulté de conduire une Armée en Castille, & les guerres de Sicile & d'Ar-

ragon rendoient cette protection fort inutile aux deux Princes prisonniers. La France ne laissoit pas de faire de la peine au Roi de Castille par un autre endroit. Ce Prince avoit épousé Marie fille d'Alfonse de Molina son grand oncle, sans attendre la Dispense de Rome. Depuis la mort du Roi son pere, il esperoit que le Pape, qui en usoit beaucoup mieux avec lui qu'auparavant, lui accorderoit cette Dispense. Mais les Envoïés de France auprès du Pape s'y opposerent de tout leur pouvoir, & avec succès.

1286.
Mariana, l. 14. cap. 10.

Malgré tout cela, le Roi de Castille tenoit toûjours bon sur le point de son mariage ; & Marie son épouse n'eut pas plûtôt mis au monde un fils, à qui l'on donna le nom de Ferdinand, qu'il le fit reconnoître pour son Successeur par tous les Grands du Roïaume. Il faisoit tous ses efforts pour se bien remettre avec la France, où il envoïa des Ambassadeurs afin de traiter avec le nouveau Roi. Il le pria de lui accorder une entrevûe sur la frontiere d'Espagne. Philippe y consentit, & ils devoient s'aboucher tous deux à Baïonne ; mais ils ne s'y rendirent point, je ne sçai pour quelle raison. Le Roi de France s'avança seulement jusqu'à Mont de Marsan, d'où il envoïa le Duc de Bourgogne à Baïonne, où il traita avec Dom Guttierez Archevêque de Tolede. Il ne paroît pas que dans ce pour-parler on eût fait mention des interêts des deux Princes prisonniers. Il semble même qu'on les oublia fort, vû la proposition que le Duc de Bourgogne fit à l'Archevêque de Tolede. Ce fut de demander au Roi de Castille qu'il épousât Marie ou Marguerite de France sœurs du Roi, en se séparant d'avec Marie de Molina, dont le mariage étoit notoirement nul. C'étoit un accommodement pour finir les differends touchant la succession de Castille, à laquelle le Roi renonceroit pour les deux Princes ses cousins, en la faisant tomber sur un des enfans de sa sœur. Cette proposition fut rejettée avec indignation par le Roi de Castille, qui aimant beaucoup son épouse, ne pouvoit se résoudre à ce divorce. Il y eut encore dans la suite quelques négociations inutiles en faveur des deux Princes : ils ne sortirent de prison, que quelques années après, car le bon droit d'un Prince malheureux, quand il n'est pas appuïé, est moins un titre pour gagner sa cause, qu'un moïen d'augmenter sa disgrace & sa mauvaise fortune.

1286.

[illegible] *de la France avec l'Angleterre.*

Du Tillet, Recueil des Traitez entre la France & l'Angleterre.

Cette même année-là Edouard Roi d'Angleterre trouva beaucoup plus de droiture & d'équité dans la Cour de France, en une affaire fort importante pour lui. Il avoit des prétentions sur la partie de la Xaintonge, qui est au-delà de la Charente. Elles étoient fondées sur le Traité fait en 1259. entre le Roi S. Louis & Henri III. Roi d'Angleterre, par lequel ce païs devoit revenir à la Couronne d'Angleterre, en cas que le Comte de Poitiers frere de S. Louis, & la Comtesse de Poitiers, mourussent sans enfans, comme il étoit arrivé. Edouard en vertu du même Traité de 1259. avoit déja retiré l'Agenois sous le regne précedent, par le Traité d'Amiens de l'an 1279. Toutes ces Terres retournoient à la Couronne d'Angleterre, parce qu'elles avoient été la dot de Jeanne d'Angleterre, aïeule de la Comtesse de Poitiers. L'article de la Xaintonge d'au-delà de la Charente, & quelques autres n'avoient pas encore été reglés, nonobstant divers Memoires presentés au feu Roi par le Roi d'Angleterre. Le Roi à la priere d'Edouard consentit qu'on examinât l'article de la Xaintonge, & le Traité de 1259. aïant paru formel là-dessus, on n'en differa pas plus long-tems l'execution. On convint en même-tems sur la plupart des autres articles moins importans, qui pouvoient toutefois troubler la bonne intelligence entre les deux Roïaumes.

Nangius. Regîtres *Olim.*

A la Bibliotheque du Roi dans le Vol. des MSS de Brienne.

Ensuite de cet accommodement, le Roi d'Angleterre vint trouver le Roi à Amiens, & le suivit jusqu'à Paris, où il lui fit hommage de tous les Domaines qu'il possedoit en France. Le Roi lui accorda encore plusieurs choses, qu'il n'avoit pas droit d'exiger, & ausquelles par cette raison, on mit pour titre à l'Acte qui en fut expedié, *grace faite au Roi d'Angleterre.* De Paris Edouard alla à Bourdeaux, où il tint un grand Parlement, & reçût divers Envoïés d'Arragon, de Sicile & de Castille ; ce qui ne laissa pas d'inquieter le Roi, & de lui faire apprehender que le Roi d'Angleterre ne formât de concert avec tous ces Princes ennemis de la Couronne, quelque dessein contre le Roïaume.

[illegible] Conti[illegible] [illegible]

Ce ne fut qu'une fausse allarme. Le Roi d'Angleterre n'avoit point d'autre vûe, que de tâcher de ménager la délivrance de Charles II. Roi de Sicile qu'il aimoit, & dont il étoit cousin germain, étant tous deux sortis des deux sœurs filles du Comte de Provence. Il écrivit pour cet effet au Pape Honoré IV. & le

pria de lui envoïer quelqu'un de sa part, afin de traiter cette affaire de concert avec lui. Le Pape qui ne la croïoit pas encore meure, répondit au Roi d'Angleterre, qu'il se chargeoit là d'une chose infiniment difficile par la multiplicité des divers intérêts qui s'y trouvoient mêlés ; qu'outre le S. Siege, les Princes de la Maison de France, & ceux de la Maison d'Arragon, qui y étoient les Principaux interessés, le Roi de Castille y entroit beaucoup, par la raison que les deux Princes ses neveux, qui prétendoient à la Couronne de Castille, étoient toûjours gardés en Arragon, & que tous ces grands differends ne pouvoient gueres s'accommoder les uns sans les autres : que pour ces raisons il le prioit de ne point trouver mauvais, qu'il ne donnât point à ses Nonces un plein pouvoir pour cette affaire, ainsi qu'il le souhaitoit ; qu'il lui envoïoit neanmoins Boniface Archevêque de Ravenne, & Pierre Archevêque de Mont-real, pour dresser avec lui le plan de la négociation. Ces deux Prélats avoient ordre de rendre exactement compte de tout au Pape, & de traiter avec Alfonse d'Arragon de maniere à ne faire paroître ni empressement, ni indifference pour l'accommodement que le Roi d'Angleterre entreprenoit de ménager.

1286.

Epist. Honorii apud Rainal.

Quoique la chose, par les soins du Roi d'Angleterre, eût déja été mise en négociation, le Pape n'en paroissoit pas moins infléxible à l'égard des Siciliens, de la Reine Constance, & de Jacques son fils, qu'il avoit de nouveau excommuniés, au sujet de l'élevation de ce Prince sur le Trône de Sicile après la mort de son pere ; mais ils ne s'en mettoient pas fort en peine depuis la mort du Roi de France, & la déroute de ses Armées de terre & de mer ; car avant ces fâcheux accidens, beaucoup de gens du parti Arragonnois avoient été ébranlés, & si la Campagne des François en Catalogne eût eu une fin aussi heureuse, que les commencemens l'avoient été, les affaires d'Italie auroient assurément changé de face.

Ibid.

Alfonse nouveau Roi d'Arragon fut traité avec un peu plus de ménagement, & sur la promesse qu'il fit au Pape, de lui envoïer des Ambassadeurs, le foudre de l'excommunication fut suspendu pour quelque tems, & le Roi d'Angleterre obtint encore quelques nouveaux délais. Cela n'empêcha pas toutefois le Pape de solliciter le Roi de France, de continuer la guerre d'Espagne en faveur de son frere Charles de Valois, qui n'avoit

Ibid.

1286. encore que le vain titre de Roi d'Arragon. Il écrivit à son Légat de presser le Roi sur ce sujet, de lui offrir la prolongation de la taxe sur le Clergé pour quatre ans, & d'ordonner à tous les Evêques & aux autres Ecclesiastiques du Roïaume d'Arragon, sous peine d'excommunication, de livrer au Roi de France toutes les Villes & Forteresses, dont plusieurs d'entre eux étoient maitres, & d'y recevoir la Garnison qu'il y voudroit mettre.

1287. *Accord du Roi d'Angleterre avec le Roi d'Arragon.*

Il étoit plus aisé de donner des ordres de cette nature, que de les faire executer. Les Grands & les Peuples d'Espagne avoient pour la plûpart pris leur parti là-dessus; & l'on commençoit à s'accoûtumer aux excommunications & aux interdits. On le fit si bien comprendre au Roi de Sicile dans sa prison, qu'il accepta sans difficulté les propositions dont le Roi d'Angleterre étoit convenu avec le Roi d'Arragon, quelques dures qu'elles fussent. Les voici.

Epist. Honorii ad Carolum. *Ibid.*

Premierement, que Charles cederoit toute l'Isle de Sicile à Jacques d'Arragon, avec les Isles adjacentes, & de plus dans le continent d'Italie, les Places & les Terres comprises dans l'Archevêché de Regio.

Secondement, que le tribut que le Roi de Tunis païoit tous les ans aux Rois de Sicile, seroit desormais païé à Jacques d'Arragon.

En troisiéme lieu, que Charles feroit ensorte, que tout ce qui avoit été fait par les Papes contre tous ceux de la Maison d'Arragon, fût revoqué : & que la confiscation du Roïaume d'Arragon faite en faveur de Charles de Valois frere du Roi de France, fût declarée nulle.

En quatriéme lieu, que le fils aîné de Charles épouseroit Iolande sœur du Roi d'Arragon, & que la fille cadette de Charles seroit donnée en mariage au Roi de Sicile.

Cinquiémement, qu'afin de faciliter l'execution de tous ces articles, il seroit fait une Tréve entre la Maison d'Arragon d'une part, & l'Eglise Romaine de l'autre : que ceux qui avoient secondé jusqu'alors l'Eglise Romaine contre la Maison d'Arragon signeroient la Tréve, & y seroient compris. (Cet article regardoit principalement le Roi de France & Charles de Valois.)

Sixiémement, que nonobstant la Tréve, il seroit libre à Jacques Roi de Sicile de secourir son frere Alfonse d'Arragon dans

dans quelque guerre que ce fût qu'il pût avoir sur les bras : que cette Tréve commenceroit à la mi-Mai, & dureroit deux ans. 1287.

Enfin, que jusqu'à tant que tous ces articles fussent mis en execution, Charles demeureroit prisonnier.

Charles envoïa ce Traité par l'Evéque de Gap & par le Prevôt de l'Eglise d'Apt au Pape, qui en fut extrêmement choqué, & dans une Assemblée des Cardinaux le declara nul, vû qu'on y disposoit sans le consentement du S. Siege, d'un Roïaume qui lui appartenoit. Il en écrivit à ce Prince, pour lui notifier cette cassation, & qu'avant que de rien conclure, il falloit que Jacques & Alfonse d'Arragon s'humiliassent, & donnassent à l'Eglise des marques de leur penitence.

Outre l'interêt qu'avoit le Pape, à ne pas laisser ainsi disposer de l'Isle de Sicile sans le consentement du S. Siege, il étoit résolu à tenir ferme, par l'espérance qu'il avoit conçûe du grand armement que le Comte d'Artois faisoit en Italie. Ce Prince étoit toûjours Regent des Etats du Roi prisonnier. Il avoit une nombreuse Flotte bien équipée, & de bonnes Troupes à mettre dessus, & il y avoit tout lieu de croire, qu'une si belle Armée pourroit faire de grands progrés dans l'Isle de Sicile.

Elle mit à la voile sous la conduite de Renaud d'Avelle, un des Generaux du Comte d'Artois. Il fit descente dans l'Isle, & prit Agouste : mais s'étant laissé surprendre par Roger Doria le plus fameux homme de mer qu'il y eût alors, & qui contribua le plus à ruiner les affaires des François en Catalogne & en Sicile, il fut défait, la plus grande partie de sa Flotte prise. Plusieurs Chevaliers, du nombre desquels furent Philippe fils du Comte de Flandre, & Gui de Monfort, demeurerent prisonniers, & Agouste fut ensuite obligé de se rendre.

Nangius. Jordanus.

La mort du Pape, qui arriva vers ce même tems-là, & la vacance du Siege, qui fut de près d'un an, mirent les affaires des François d'Italie en très-mauvais état. Nicolas IV. successeur d'Honoré s'appliqua à y remedier autant qu'il lui fut possible. Il fit solliciter les Siciliens de rentrer dans le devoir, les menaça de les excommunier de nouveau. Il écrivit au Roi d'Arragon, pour l'exhorter à ne pas suivre les mauvais exemples de son pere, en faisant la guerre au Saint Siege, lui reprocha la dureté dont il usoit envers le Roi de Sicile, qu'il tenoit prisonnier depuis si long-tems. Il finissoit par lui ordonner de compa-

1288.

Mort [illegible] Honoré. Nicolas IV. lui succede.

Surita l. 2. Indic.

1288. roître en sa présence dans six mois, pour rendre compte de sa conduite, l'avertissant que s'il ne se soumettoit à l'Eglise, il continueroit d'emploïer contre lui les armes spirituelles & les temporelles.

Les Siciliens firent fort peu de cas des Lettres du Pape; mais le Roi d'Arragon affecta une conduite plus moderée. Il dit qu'il ne refuseroit pas d'écouter les avis du Pape, & lui envoïa des Ambassadeurs, après avoir reçû de lui un sauf-conduit pour leur sûreté.

Le Pape vit bien que cette Ambassade pourroit déplaire à la Cour de France; car c'étoit commencer à donner atteinte à la donation authentique que son prédecesseur avoit faite du Roïaume d'Arragon à Charles de Valois. Il écrivit à ce Prince, pour le prévenir là-dessus, le priant de ne point trouver mauvais qu'il en usât de la sorte, & qu'apparemment toute cette négociation n'aboutiroit qu'à mettre Alfonse d'Arragon entierement dans son tort, sans autre effet. Il écrivit sur le même sujet au Roi & à Jacques Roi de Majorque. On n'a pas la réponse de ces Princes, & on ne sçait point de quelle maniere ils prirent la chose.

Jordanus. Cependant les Ambassadeurs d'Arragon arriverent auprès du Pape, & dans l'Audience qu'il leur donna, ils entreprirent de faire l'Apologie de leur Maître, qui n'étoit pas, disoient-ils, responsable de la conduite du feu Roi son pere, & l'assûrerent que s'il vouloit le recevoir en son amitié, il n'y auroit jamais de Prince plus zelé pour l'Eglise que lui. Ils excuserent la Reine Constance par la necessité où elle s'étoit trouvée de suivre les ordres de son mari; ils tâcherent de justifier la conduite des Siciliens, qui n'avoient pû souffrir plus long-tems la tyrannie des François, & qui n'avoient en cette occasion pris des moïens si violens, que faute d'autres remedes pour les maux dont ils étoient accablés. Ils ajoûterent enfin, que les choses étoient en tel état, qu'il falloit les terminer par un accommodement, & qu'ils prioient Sa Sainteté de vouloir bien confirmer la possession de la Couronne de l'Isle de Sicile à Jacques d'Arragon, auquel les Siciliens l'avoient déja deferée.

Le Pape n'eut pas de peine à réfuter cette harangue, où la plûpart des choses qu'on avoit avancées, étoient visiblement fausses: & il declara aux Ambassadeurs qu'il ne consentiroit jamais

au Couronnement de Jacques d'Arragon fait contre toutes les formes & contre les interêts essentiels du S. Siege, au préjudice duquel des rebelles avoient disposé d'une Couronne qui dépendoit absolument de l'Eglise Romaine, & dont on retenoit en prison le legitime possesseur. 1288.

Le nouveau Pape confirme la Donation faite du Roïaume d'Arragon à un fils de France.

On avoit assés prévû le succès de cette Ambassade. Le Pape aussi-tôt envoïa en France, pour confirmer de nouveau la donation du Roïaume d'Arragon à Charles de Valois, & accorda au Roi pendant les trois années suivantes les Décimes des biens Ecclesiastiques, pour emploïer à la guerre d'Arragon, qu'on n'avoit faite que très-foiblement par des courses sur les Frontieres, depuis la mort du Roi Philippe III. excepté que l'on avoit enlevé Sauveterre au Roi d'Arragon. Comme le Pape donnoit les Décimes au Roi des Païs voisins de France, & même sur les Terres de l'Empire, Rodolfe Roi des Romains s'en offença, & fut sur le point de declarer la guerre à la France; mais le Pape l'appaisa. Le Roi commença à faire ses préparatifs, & le Pape esperoit à la faveur de cette nouvelle diversion, pousser à bout les Siciliens; mais c'est ce qui fit tourner les affaires tout autrement qu'il n'avoit esperé. Charles de Sicile ne pouvoit plus supporter l'ennui de sa prison : & ce qui avoit empêché le succès du premier Traité de ce Prince avec le Roi d'Arragon, n'étoit pas tant le refus que le Pape avoit fait de le ratifier, que la clause par laquelle Charles devoit demeurer prisonnier jusqu'à l'execution de ce Traité. On renoua la négociation sur ce point-là. Le Roi d'Arragon & le Roi d'Angleterre s'aboucherent à Oleron, & la crainte de l'armement de France fit résoudre le Roi d'Arragon à relâcher Charles à condition de faire serment, qu'après sa délivrance, il feroit tous ses efforts pour lui obtenir la paix du Pape & du Roi de France : que pour sûreté de sa parole, il donneroit ses trois fils aînés en ôtage avec quarante fils aînés des Seigneurs, des Chevaliers, & des autres plus considerables Habitans de Provence : de plus, qu'il païeroit une rançon de cinquante mille marcs d'argent, pour vingt desquels le Roi d'Angleterre seroit sa caution; & que si dans l'espace de trois ans il ne venoit pas à bout de ménager la paix, & d'obliger Charles de Valois à renoncer à ses prétentions sur l'Arragon, & le Pape à laisser Jacques d'Arragon en possession de l'Isle de Sicile, il viendroit se remettre prisonnier. Tout cela fut arrêté avant

Epist. Nicol. IV. apud Rainald. Mariana l. 14. cap. 10.

Anonymus de rebus Siculis.

Epist. Nicolai.

1288. que le Pape en eût avis; & Charles fut délivré au mois de Novembre *.

Il y a de certaines conjonctures, où les Princes, quelque parti qu'ils prennent, ne peuvent presque en prendre qu'un mauvais. La liberté de Charles étoit un point sur quoi le Roi d'Arragon avoit eu beaucoup à déliberer; mais le Roi d'Angleterre se faisoit une affaire de l'obtenir, & il étoit dangereux pour le Roi d'Arragon de l'offenser par un refus. De plus la guerre qu'il falloit soûtenir contre la France, & qui avoit mis sous le dernier regne le Roïaume d'Arragon dans un danger extrême, d'où la seule resistance du Gouverneur de Gironne l'avoit tiré, lui faisoit tout craindre, & il se délivroit de cette crainte par son Traité avec Charles; mais d'autre part les sermens d'un Prince prisonnier sont des liens bien foibles pour le retenir, quand il se voit une fois hors des mains de son ennemi. Il fallut pourtant se déterminer, & il se rassûra sur le grand nombre & sur la qualité des ôtages qu'il exigeoit.

1289. Mais il ne fut pas long-tems sans s'en repentir. Charles prit son chemin par la France, où l'on ne sçut pas d'abord ce qu'il conclut avec le Roi. Il arriva en Italie, & peu de tems après le Pape le fit couronner Roi des deux Siciles, & Duc de la Pouille, & declara son serment nul, comme aïant été fait contre les interêts du S. Siege, sans le consentement duquel il n'avoit pas été en son pouvoir de disposer de l'Isle de Sicile, qui étoit un Fief de l'Eglise Romaine.

Un autre avis augmenta l'inquietude du Roi d'Arragon; c'est qu'il apprit que Sanche Roi de Castille, à la sollicitation de la Reine & de Gonsalvo Archevêque de Tolede, que le Pape avoit gagnés, pensoit à se liguer contre lui avec le Roi de France. La Reine de Castille agissoit d'autant plus vivement pour engager le Roi son mari à seconder les intentions du Pape; que c'étoit le meilleur moïen qu'ils pussent avoir d'obtenir la dispense pour leur mariage, que le Pape avoit jusqu'alors refusée. L'affaire se traita à Lyon, où le Cardinal Cholet Legat en France se trouva avec deux Seigneurs Plenipotentiaires du Roi, Mornai & Lambert: Marin Evêque d'Astorga s'y rendit de la part du Roi de Castille, & l'on y conclut une Ligue entre les deux Rois, pour

Mariana, l. [illegible] c. [illegible]

* Il y a quelques Ecrivains qui disent que Charles de Sicile fut délivré miraculeusement par Sainte Magdelaine, & qu'il se trouva transporté auprès de Narbonne; mais les Historiens contemporains ne font point mention de ce miracle.

contraindre le Roi d'Arragon à remettre entre les mains du Roi de France les deux Princes Alfonse & Ferdinand, qu'il tenoit prisonniers depuis tant d'années. Le Roi de Castille qui avoit usurpé sur eux cette Couronne, promit de leur faire part de la succession, en cedant à Alfonse l'aîné des deux le Roïaume de Murcie; mais à condition qu'il ne pourroit prendre le titre de Roi de Castille, & qu'il tiendroit le Roïaume de Murcie en Fief de la Couronne de Castille. De plus il fut stipulé, qu'en cas qu'Alfonse mourût sans enfans, Ferdinand son cadet lui seroit substitué : que le Roi de Castille fourniroit mille chevaux au Roi de France, dès que l'Armée Françoise seroit entrée sur les Terres d'Arragon, & qu'en cas qu'il en fût besoin, il donneroit passage à cette Armée par ses Etats. 1289.

Ce furent-là les conditions du Traité dont le Pape fut très-content. Elles paroissoient assés tolerables pour les deux Princes captifs, qui n'avoient plus d'autres ressources, & ne pouvoient esperer, vû l'état des choses, de monter jamais sur le Trône de Castille.

Mais un autre évenement produisit la liberté des deux Princes indépendamment du Roi de France, & malgré le Roi de Castille.

Ce Prince avoit à sa Cour Dom Lopés de Haro, homme de haute qualité, puissant dans le Roïaume par ses grandes alliances, & un des plus ambitieux & des plus fiers hommes du monde. Il vouloit dominer à la Cour, & ne pouvoit souffrir Dom Jean de Lara, qui y partageoit avec lui la faveur du Prince. *Brouilleries en Castille.* Mariana loc. cit.

Dom Lopés de Haro étoit beau-pere de Dom Jean frere du Roi, & avoit inspiré à ce Prince sa haine contre Dom Jean de Lara, aussi-bien que son chagrin contre le Roi même. Il ne dissimuloit ni l'un, ni l'autre, non pas même en presence du Roi, qui ne souffroit ses discours insolens, que parce qu'il le craignoit. La chose alla plus loin. Dom Jean frere du Roi, pour faire connoitre son mécontentement à la Cour, fit des courses & des ravages avec des Troupes du côté de Salamanque. Le Roi en aïant eu avis, & s'en étant plaint à Dom Lopés de Haro, celui-ci eut la hardiesse de lui répondre, que c'étoit par son avis que Dom Jean en usoit ainsi, & lui ajoûta, que s'il vouloit s'avancer jusqu'à Vailladolid, Dom Jean se rendroit à Cigales, qui étoit un Bourg proche de Vailladolid, & qu'on pourroit là s'éclaircir sur les su-

1289. jets de mécontentement qu'on avoit de part & d'autre.

Le Roi qui jugea que cet homme n'auroit pas parlé avec tant d'audace, s'il ne s'étoit senti bien appuïé, dissimula, fort résolu de l'en punir à la premiere occasion favorable qui s'en presenteroit. Il affecta même de satisfaire le Prince son frere sur ses griefs, & fit quelque tems après un voïage sur les Frontieres de Castille & d'Arragon, pour prier le Roi d'Arragon de lui mettre entre les mains les deux Princes ses neveux, cherchant dès-lors le prétexte de rompre avec lui, ainsi qu'il en étoit convenu avec le Roi de France. Dom Lopés de Haro, qui avoit déja formé le dessein de se servir de ces deux Princes, pour les mettre à la tête de sa faction contre le Roi de Castille, fit entendre au Roi d'Arragon qu'il n'étoit pas de son interêt de les relâcher, & il n'eut pas beaucoup de peine à l'empêcher de le faire. Après ce refus, comme le Roi de Castille fut arrivé à Alfaro, Jean son frere, & Dom Lopés de Haro y vinrent lui faire leur Cour. Il sçut qu'ils étoient peu accompagnés: & soit qu'il eût prévû cette conjoncture, soit qu'il prît sa résolution sur le champ, il fit assembler aussi-tôt son Conseil, & au sortir delà, il commanda lui-même à ces deux Seigneurs de lui remettre toutes les Forteresses qu'ils possedoient dans le Roïaume, de donner à l'instant un ordre par écrit pour porter aux Garnisons qu'ils y avoient, par lequel ils leur ordonnassent d'y recevoir ses Officiers, & déclarassent qu'ils tenoient leurs Vassaux déchargés du serment de fidelité qu'ils leur avoient fait.

Dom Lopés de Haro également surpris & outré de cette conduite du Roi, s'emporta jusqu'à mettre l'épée à la main, & s'avança tout furieux vers ce Prince en jurant, mais saisi dans le moment par ceux à qui le Roi avoit donné ses ordres, il fut percé de plusieurs coups, & tué sur la place. Dom Jean, qui s'étoit aussi mis en defense, voïant son beau-pere mort, se sauva fort blessé à l'appartement de la Reine, qui empêcha qu'on ne l'achevât; mais il fut aussi-tôt mis en prison les fers aux piés.

Ce coup de vigueur ôtant les Chefs à la faction qui se formoit dans le Roïaume, la déconcerta; mais après que les principaux eurent un peu repris leurs esprits, ils se rallierent, & un grand nombre de Seigneurs, partie parens, partie amis de Dom Lopés de Haro, détestant & exagerant par tout la cruauté & la trahison

du Roi, ſe retirerent en Arragon : d'autres demeurerent dans le Roïaume, attendant l'occaſion de ſe venger. 1289.

Ces mouvemens, qui commencerent à inquieter plus que jamais le Roi de Caſtille, fut ce qui l'obligea à terminer ſans retardement le Traité, pour lequel on s'étoit aſſemblé à Lyon. Il fut ratifié aux conditions que j'ai marquées, deſquelles Blanche mere des deux Princes, & tante de Philippe, parut très-mécontente, parce qu'elle eſperoit voir bientôt en Caſtille une révolution, qui auroit pû mettre ſon fils aîné ſur le Trône. Elle ne s'en tint pas aux plaintes qu'elle en fit hautement. Elle s'imagina, je ne ſçai ſur quel fondement, que Denys Roi de Portugal pourroit prendre en main la cauſe de ſes enfans, & profiter en leur faveur des brouilleries de Caſtille. Elle quitta la France, & s'en alla à la Cour de ce Prince, mais elle n'en fut point écoutée. Il avoit chaſſé les Maures de ſon Roïaume. Il vivoit en paix, & n'étoit pas d'humeur à riſquer pour les interêts d'autrui, de perdre le fruit de ſes travaux, & la gloire qu'il s'étoit juſqu'alors acquiſe, comme il auroit pû lui arriver, en s'engageant en une nouvelle guerre. Mais ce qu'elle ne put obtenir du Roi de Portugal, elle eut tout lieu de l'eſperer de la haine des Seigneurs de Caſtille, qui ſe révolterent ouvertement contre leur Roi.

La faction de Dom Lopés de Haro ſuivit le projet qu'il avoit formé avant ſa mort; c'étoit d'obtenir du Roi d'Arragon qu'il relâchât les deux Princes captifs, pour les oppoſer à Dom Sanche, ne pouvant y avoir de moïen plus ſûr de le perdre, que de faire valoir le droit legitime de l'aîné de ces deux Princes ſur la Couronne de Caſtille.

Le Roi d'Arragon qui n'avoit point d'interêt plus eſſentiel que de brouiller la Caſtille, pour l'empêcher de ſe joindre à la France contre lui, reçût avec joie cette propoſition, & promit aux Mécontens de les ſoûtenir. Il fit venir les deux Princes à Jaca, reconnut lui-même pour Roi de Caſtille & de Leon Alfonſe l'aîné des deux, qui fut ſalué en cette qualité par les Seigneurs de Caſtille refugiés en Arragon, & par tout le Peuple. Mariana, lib. 14. cap. 11.

Guerre entre le Roi de Caſtille & le Roi d'Arragon.

La guerre commença par les courſes qu'on fit de part & d'autre ſur les deux Frontieres. Le Roi de Portugal prit le parti du Roi de Caſtille, qui eut beſoin en cette conjoncture de toute ſa réſolution & de toute ſon activité, pour empêcher les ſouleve-

1289. mens, où les Mecontens portoient les Peuples en tous les endroits du Roïaume. Les Armées se trouverent fort proche l'une de l'autre auprès d'Almasan : mais s'étant retranchées chacune dans leur camp, il ne se passa rien de considerable. Badajox se révolta contre le Roi de Castille, & Alfonse y fut proclamé Roi, comme il l'avoit été à Jaca. Ce mauvais exemple étonna moins Dom Sanche qu'il ne l'irrita : il y envoïa aussi-tôt des Troupes. Elles y arriverent avant que la Ville pût être en état de défense, & les Habitans se rendirent par capitulation : mais on ne l'observa pas ; & on y fit passer au fil de l'épée quatre mille personnes de tout sexe & de tout âge. La Noblesse des environs de Talavera, qui avoit pris les armes pour le nouveau Roi, ne fut pas traitée avec moins de rigueur, & il en coûta la vie à quatre cens Gentilshommes.

Cap 15.

Ces troubles de Castille rallentirent l'ardeur du Roi de France pour la guerre d'Arragon, guerre difficile, mais qu'il auroit faite avec beaucoup plus d'avantage, si le Roi de Castille avoit été paisible dans ses Etats. Les préparatifs se faisoient lentement en France, & il ne paroissoit encore de ce côté-là aucunes Troupes Françoises. Philippe fit voir neanmoins son affection sincere envers son Allié. Car quelques-uns des Seigneurs Castillans révoltés lui aïant offert la Couronne de Castille, en vertu du droit qu'il y avoit par Blanche de Castille mere de S. Louis sa bisaïeule, il refusa leurs offres ; & si nous en croïons l'Histoire d'Espagne, ce Prince s'étant abouché à Baïonne avec le Roi de Castille, renonça absolument à ce droit, en tant qu'il pouvoit lui appartenir à lui-même.

Ibid.

Cependant on se battoit en Italie sans beaucoup d'avantage
1290. de part & d'autre : & pour cette raison tous les partis commençoient à s'ennuïer beaucoup de la guerre. Jacques d'Arragon avoit pris Catanzaro en Calabre. Robert Comte d'Artois, qui après le retour de Charles de Sicile commandoit sous ses ordres, mit le siege devant cette Place, pour la reprendre. Jacques d'Arragon, avec Roger Doria vint au secours : il fut battu, & le Comte d'Artois continua le siege : mais Charles de Sicile, contre son avis, fit une Tréve de deux ans avec Jacques d'Arragon, & obligea le Comte d'Artois à quitter son entreprise. Il en fut si chagrin, qu'il rompit avec lui, & s'en retourna en France avec une grande partie de la Noblesse Françoise.

Comme

Comme de tous côtés on ne respiroit qu'après la Paix, & que le Pape qui s'y étoit opposé jusqu'alors, appréhenda qu'on ne la fit sans lui, il consentit qu'on traitât au moins avec le Roi d'Arragon, d'autant plus que le Roi d'Angleterre, qui avoit procuré la délivrance de Charles, se plaignoit hautement de ce qu'on violoit un Traité, dont il s'étoit fait comme la caution.

1290. *Négociations pour la Paix.*

Le Pape envoïa en France pour ce sujet, le Cardinal Benoît Colomne, & le Cardinal Gerard. Charles de Sicile & le Roi d'Arragon s'aboucherent à la Jonquére en Catalogne, & conclurent une Treve de quelques mois, pendant lesquels les deux Cardinaux devoient travailler à un projet de Paix.

Il y avoit deux points sur lesquels il étoit difficile de convenir. Le premier étoit, qu'il falloit que le Roi d'Arragon se resolût à abandonner Jacques son frere & les Siciliens: & l'autre, que Charles de Valois renonçât à ses prétentions sur le Roïaume d'Arragon. Le lieu des Conferences fut Tarascon en Provence, où les deux Cardinaux se rendirent avec les Envoïés du Roi de France & de Charles de Valois, & ceux du Roi d'Arragon. Charles de Sicile, s'y trouva en personne, la Tréve qu'il avoit faite avec Jacques d'Arragon lui permettant de s'éloigner d'Italie.

1291. *Conditions ausquelles elle fut conclue.*

La Paix fut enfin conclue à ces conditions: Qu'Alfonse d'Arragon envoïeroit des Ambassadeurs à Rome, pour demander pardon au Pape de tout ce qui s'étoit passé, tant sous le regne de Pierre son pere, que sous le sien, & pour en recevoir l'absolution. Il s'engagea à paier le Tribut que Jacques son bisaïeul avoit autrefois promis au Saint Siege de trente marcs d'or par an; à aller à Rome en personne aux Fêtes de Noël de la même année; à conduire dans quelque tems une Armée contre les Infidéles, qui poussoient à bout les Chrétiens en Orient; à faire tous ses efforts pour persuader à Jacques son frere, & à Constance sa mere de restituer la Sicile à Charles, & en attendant, à retirer tous ses Sujets, qui y portoient les armes, & enfin à rendre à Charles tous ses ôtages. Le Pape à ses conditions promit de lui rendre son amitié, de lever l'excommunication & l'interdit qu'on avoit jetté sur tous ses Etats, & de faire en sorte que Charles de Valois renonçât au droit, que le S. Siege lui avoit donné sur le Roïaume d'Arragon.

Charles de Sicile avoit déja travaillé à lever ce dernier obstacle, & il en étoit venu à bout. Il avoit été arrêté que Charles de

Inventaire des Chartres. T. Valois [illegible] Nangius.

1291. Valois épouseroit la Princesse Marguerite fille de Charles de Sicile, & que ce Prince lui cederoit en dédommagement de ses droits sur l'Arragon, le Comté d'Anjou & le Comté du Maine, qu'il avoit herités aussi-bien que la Provence du défunt Roi de Sicile Charles I. son pere. Le mariage s'étoit fait peu de tems après à Corbeil. On avoit parlé d'abord dans les Conferences du rétablissement de Jacques Roi de Majorque, dépouillé de son Etat par le Roi d'Arragon son neveu ; mais cet article, qui faisoit une grande difficulté pour la conclusion du Traité, fut remit à une autre fois, & passa enfin à l'instance du Roi de France. La Paix fut conclue de cette maniere malgré Jacques d'Arragon & les Siciliens, qui firent en vain de grandes plaintes d'avoir été trahis par celui qui étoit le plus obligé à les maintenir, c'est-à-dire, par le Roi d'Arragon.

Le Pape auroit été au comble de sa joie, par l'esperance que cette Paix lui donnoit, d'attirer toute la puissance de France contre la Sicile ; mais la fâcheuse nouvelle qu'il reçût de la prise de Ptolemaïs en Palestine par les Infideles, de la perte de Sidon & de Beryte, c'est-à-dire de la ruine entiere des Chrétiens en ce païs-là, l'accabla de douleur. Tous les efforts qu'il put faire désormais pour engager le Roi de France, le Roi d'Angleterre & les autres Princes de l'Europe à se croiser pour la Palestine, furent inutiles, parce qu'il n'y avoit plus de port, où l'on pût aborder ; & l'on peut regarder cette année là comme la fin des guerres Saintes, & même comme le tems, où l'envie & la mode des Croisades passerent presque tout-à-fait. Mais ce ne fut pas là l'unique chagrin du Pape, que la mort d'Alfonse Roi d'Arragon rejetta dans les mêmes embarras, où il étoit auparavant.

Mort du Roi d'Arragon.

Cette mort arriva le dix-huitiéme de Juin, lorsque ce Prince âgé seulement de vingt-sept ans, étoit sur le point d'épouser Eleonor fille du Roi d'Angleterre. Comme il n'avoit point d'enfans, Jacques d'Arragon son frere aïant laissé Frideric son cadet, pour commander en Sicile, vint prendre possession de la Couronne d'Arragon ; & malgré toutes les défenses du Pape, se se fit couronner à Sarragosse. Par là, la Sicile se trouvoit de nouveau appuïée de toutes les forces du Roïaume d'Arragon.

Le Roi de France, plus vif que jamais pour la conquête d'Arragon, prétendit faire valoir de nouveau les droits de son frere Charles de Valois sur ce Roïaume, parce qu'il n'avoit point

traité avec Jacques, qui, comme il le prétendoit, étoit incapable par l'excommunication, & à cause de la guerre qu'il faisoit au Saint Siege d'entrer en possession de cette Couronne. Il s'offrit au Pape d'attaquer l'Arragon, lui conseilla de faire prêcher une Croisade contre ce Prince, & lui demanda les Decimes pendant six ans pour les frais de cette guerre.

1291.

Epist. Nicolai ad Philipp. apud Rainald. ad an. 1291.

Le Pape, qui avoit vû le peu de fruit qu'avoient produit les guerres précedentes, ne se pressa pas de s'embarquer dans celle-ci. Il répondit au Roi en louant son zele, qu'il étoit à propos d'emploïer les voies de douceur, avant que d'en venir aux armes; qu'il falloit donner quelque tems à Jacques d'Arragon, pour rentrer dans son devoir; que la proposition d'une Croisade contre un Prince Chrétien seroit mal reçûe dans le monde, en un tems où toute l'Europe gémissoit de la perte entiere de la Palestine; mais qu'il le prioit instamment de faire paroître sa bonne volonté pour le Saint Siege, en secondant puissamment Charles Roi de Sicile, contre qui les Siciliens paroissoient tous les jours s'animer de plus en plus, & devenir plus insolens.

Ibid.

Cession faite au Pape de la moitié de la Ville d'Avignon.

Le Roi n'insista pas davantage; & pour montrer la consideration qu'il avoit pour le Roi Charles de Sicile son cousin, il lui ceda cette même année la moitié de la Ville d'Avignon, dont il partageoit avec lui le Domaine.

Cependant le nouveau Roi d'Arragon apprehendant toûjours les armes de France du côté de la Catalogne, s'appliqua à chercher les moïens de se reunir avec le Roi de Castille, & à terminer la guerre que le feu Roi d'Arragon avoit commencée contre ce Prince. Tout consistoit d'une part à ne plus soûtenir les Revoltés de Castille, & de l'autre à abandonner Alfonse de la Cerda, l'aîné des deux Princes qui avoit été si injustement exclus de cette Couronne, & qui depuis qu'il étoit sorti de sa prison d'Arragon avoit pris le titre de Roi de Castille. Le Roi d'Arragon, pour se procurer la paix dont il avoit besoin, ne balança gueres, & abandonna Alfonse de la Cerda à son malheur. Ce Prince ne parut plus gueres sur la Scene du monde. Il se retira en France, d'où il retourna quelques années après en Espagne sur la nouvelle de la mort du Roi de Castille, mais inutilement. Sa posterité fit depuis souche en Espagne, & les Ducs de Medina-Celi en descendent.

Comme Dom Sanche Roi de Castille voïoit bien que cette

1291. paix ne devoit pas plaire au Roi de France, à cause du Traité d'Alliance fait peu auparavant entre la France & la Castille, il lui envoïa un Ambassadeur, pour lui dire que la seule nécessité de ses affaires l'avoient contraint à s'accommoder avec le Roi d'Arragon. Philippe répondit, qu'il n'avoit pris les armes contre le Roi d'Arragon, que pour soutenir les droits du Saint Siege, & qu'il étoit tout prêt à faire renoncer son frere Charles de Valois à ceux qu'il avoit sur le Roïaume d'Arragon, pourvu que Jacques d'Arragon restituât la Sicile à son legitime Souverain, & qu'il étoit du devoir du Roi de Castille de l'exhorter à le faire.

Mariana. l. 14. c. 15.

Il falloit des motifs plus puissans à Jacques d'Arragon, pour l'engager à lâcher une si riche proïe. La guerre d'Italie dura encore bien des années, excepté quelques intervalles de paix, qui ne furent pas de longue durée, & la Sicile demeura enfin à la Maison d'Arragon. La renonciation au Roïaume d'Arragon fut encore renouvellée par Charles de Valois en l'an 1295. & le Roi de Majorque fut rétabli dans ses Etats l'an 1297. Les suites de la guerre de Sicile, à laquelle d'autres affaires plus pressantes ne permirent pas à Philippe de prendre grande part, n'étant plus de mon Histoire, je ne les toucherai désormais qu'en passant, selon que l'occasion s'en presentera. Les autres guerres & les troubles, dont le regne de Philippe le Bel commença d'être agité, & dont il le fut presque toûjours pendant plusieurs années, ne me fourniront qu'une trop ample matiere.

Guerre avec l'Angleterre.

La premiere de ces guerres fut avec Edouard I. Roi d'Angleterre. Elle donna lieu aux reflexions que l'on fit alors sur la conduite de Saint Louis, qui aïant pû trente ans auparavant mettre les Anglois tout-à-fait hors de France, cessa de les pousser par le trop grand desir qu'il eut de procurer la paix à ses Sujets. Tant il est vrai que l'attrait d'un bien present, quelque avantageux, qu'il paroisse pour les peuples, ne doit pas toûjours être la regle des Princes dans ces sortes d'occasions.

Edouard étoit un Prince guerrier, élevé dans les combats, où il s'étoit toûjours signalé pendant le regne malheureux de son pere Henri III. Il étoit vif, entreprenant & heureux dans ses entreprises. Il étoit venu à bout par sa valeur & par sa conduite de tous les rebelles, & avoit dompté les Princes de Galles, qui depuis plusieurs siecles, retranchés dans un coin de l'An-

1291.

gleterre, s'y étoient maintenus contre les Rois d'Angleterre, leur avoient tenu tête, & causé souvent de fâcheuses diversions. Il s'étoit fait l'arbitre des differends de la Maison d'Arragon avec celle d'Anjou, & les avoit heureusement terminés ; mais la mort prématurée du Roi d'Arragon les avoit fait renaître. Edouard venoit de disposer de la Couronne d'Ecosse en faveur de Jean de Bailleul, qu'il préfera à tous les autres concurrens après la mort du Roi Alexandre III. & de Marguerite heritiere de cette Couronne, & avoit profité de cette occasion, pour faire déclarer par les Seigneurs Ecossois mêmes, que l'Ecosse étoit un Fief mouvant de la Couronne d'Angleterre. Tant de belles actions, & ses grandes qualités, lui avoient attiré l'estime & l'affection de ses Sujets, & la qualité de Vassal de France commença à lui paroître un titre indigne de lui. Il en avoit pourtant rendu jusqu'alors tous les devoirs au Roi, tant pour la Guienne, que pour le Comté de Ponthieu, qui lui étoit venu par la Reine Eleonor sa femme, fille de Jeanne Reine de Castille & Comtesse de Ponthieu : il attendoit l'occasion de secouer ce joug, & ne la manqua pas dès qu'elle se presenta. C'est ainsi au moins qu'en parlent nos Historiens ; car ceux d'Angleterre rejettent la faute sur le Roi de France. Voici le fait tel qu'il est raconté par ceux-ci, les nôtres n'en disant pas le détail.

Nangius Valsingamus in Ypodigm. Neustriæ & in Eduardo I. ad an. 1292.

1292.

Quelle en fut la cause

Vvestmonasteriens. Flor. Histor.

Deux Matelots, l'un Normand, l'autre Anglois, aïant pris querelle à Baïonne, le Normand voulant percer l'Anglois de son poignard fit un faux pas, & en tombant se perça lui même. Les Matelots du Vaisseau Normand voulurent venger la mort de leur camarade, sur l'Anglois ; celui-ci fut soûtenu par ses compatriotes, & l'on se battit assés rudement.

Les Matelots Normans étant retournés en leur païs, firent leur plainte au Roi de ce qu'on les avoit maltraités sur les Terres du Roi d'Angleterre. Le Roi leur répondit, qu'il leur permettoit du faire represailles à la premiere occasion qu'ils en trouveroient. Ils ne manquerent pas de se mettre aussi tôt en mer, & aïant pris un Vaisseau Anglois, ils pendirent un des Matelots au haut de leur mast.

La chose n'en demeura pas là ; dès que les Vaisseaux d'une Nation rencontroient ceux de l'autre, on se battoit. Les Marchands Anglois y perdirent beaucoup. Le Roi d'Angleterre envoïa à la Cour de France Henri de Laci Comte de Lincolne,

1292. pour concerter avec le Roi les moïens de mettre fin à ces desordres: mais dans le tems qu'on travailloit à l'accommodement, il se fit une bien plus grande violence, qui aigrit extrêmement les esprits.

Comme le commerce ne laissoit pas de se faire entre les deux Nations, deux cens Vaisseaux de Normandie se joignirent ensemble pour plus grande sureté, & firent voile en Gascogne, païs de la domination du Roi d'Angleterre, pour y aller charger des vins. Autant qu'ils rencontrerent d'Anglois dans leur chemin, ils les prirent & les maltraiterent fort: mais comme cette Flotte s'en retournoit chargée, elle fut attaquée sur les côtes de basse Bretagne par soixante Navires Anglois bien armés, & du nombre de ceux que le Roi d'Angleterre préparoit pour envoïer en Palestine. Ils coulerent à fond une partie des Vaisseaux Normans, & prirent le reste. Très-peu de Normans échaperent en gagnant la terre dans leurs Esquifs. De plus quelques Bourgeois de Baïonne s'étant mis en mer, & aïant joint la Flotte d'Angleterre, vinrent insulter la Rochelle, coururent aux environs, y tuerent quelques hommes, & enleverent un grand butin.

Le Roi extrêmement irrité de ces hostilités, envoïa des Ambassadeurs en Angleterre, pour demander la restitution des Vaisseaux & des Marchandises, qui avoient été prises, la liberté des Matelots & des Marchands, & le dédommagement des ravages faits à la Rochelle; menaçant que si on ne donnoit une prompte satisfaction, il s'en vengeroit sur la Gascogne & citeroit à la Cour de France le Roi d'Angleterre comme Vassal de la Couronne, pour venir rendre compte de la conduite de ses propres Vassaux.

Le Roi d'Angleterre aïant assemblé son Conseil, répondit aux Ambassadeurs, qu'il rendroit réponse par celui dont il les feroit accompagner à leur retour. Ce fut Richard Evêque de Londres, qui étant arrivé à la Cour de France, dit au Roi, que son Maître l'envoïoit, afin de l'assûrer de ses bonnes intentions, pour entretenir la Paix. Il ajoûta, que le Tribunal de son Roi étoit en Angleterre, & qu'il n'étoit soumis à personne; qu'il y écouteroit tous ceux, qui étant lezés par ses Sujets, y viendroient faire leurs plaintes; que pour leur sûreté, on leur donneroit des Sauf-conduits, & qu'on leur rendroit prompte justice;

1292.

que ſi ce moïen n'agréoit pas, il conſentoit qu'on nommât des Arbitres, & qu'il s'en rapporteroit à leur Jugement ; qu'il étoit prêt de ſigner le Compromis, pourvû que le Roi de France le ſignât auſſi : que s'il y avoit quelque point trop difficile à décider, on pourroit le reſerver aux deux Rois, pour en traiter enſemble, & que l'on conviendroit d'un lieu ſur le bord de la mer en France, où ils ſe rendroient, avec toutes les ſuretés neceſſaires. Que ſi le Roi de France ne s'accommodoit point de tous ces expediens, on pourroit s'en rapporter au S. Siege, c'eſt-à-dire aux Cardinaux, parce que le Pontificat étoit vacant par la mort du Pape Nicolas IV.

Ces propoſitions paroiſſoient raiſonnables, & la choſe vraiſemblablement ſe ſeroit accommodée par quelqu'une de ces voies, ſi le point d'honneur ne s'y fût pas trouvé mêlé : mais le Roi d'Angleterre choqué des menaces qu'on lui faiſoit de le citer à la Cour des Pairs de France, & le Roi de France, peu ſatisfait de cet air d'indépendance qu'affectoit le Roi d'Angleterre, voulurent faire connoître, chacun de leur côté, qu'ils ne ſe craignoient point l'un l'autre.

Le Prince Edmond, frere du Roi d'Angleterre, fit inutilement un voïage en France : Philippe ne voulut point l'écouter. Il ſe relâcha cependant un peu après, juſqu'à ſe contenter qu'on envoïât à Perigueux dans ſes priſons une partie des coupables, pour en faire telle juſtice qu'il jugeroit à propos. Mais le Roi d'Angleterre rejetta cet expedient.

Nangius.

1293.

Lettre de Philippe le Bel à Edouard en forme de Manifeſte, rapportée dans les Regiſtres du Parlement intitulés *Olim*.

Lettre de Jean d'Arrablai au Roi dans le même Regiſtre, an. 1293.

Sur ce refus le Roi d'Angleterre fut cité à la Cour des Pairs. La citation fut publiée par le Seigneur d'Arrablai Sénéchal de Perigord & de Querci : on l'afficha par ſon ordre & en ſa préſence aux portes de la Ville de Libourne, qui étoit du Domaine du Roi d'Angleterre ; & faute à ce Prince de comparoître, tous les Domaines qu'il avoit en France furent confiſqués : mais la difficulté étoit de mettre un tel Arrêt en execution : car le Roi d'Angleterre, dès qu'il vit que la querelle pourroit cauſer une guerre, avoit envoïé en Guienne Jean de S. Jean un de ſes meilleurs Capitaines, pour donner ordre à la ſureté des Places les plus expoſées.

Cette conteſtation des deux Rois, qu'on prévoïoit devoir aboutir à une guerre ouverte, enhardit Jean Comte de Hainaut à ſe révolter contre Philippe, qui fut obligé d'envoïer Charles

1293. de Valois son frere avec une Armée, pour le châtier : mais ce Prince ne fut pas plûtôt arrivé à S. Quentin, où étoit le rendés-vous de ses Troupes, que le Comte de Hainaut demanda quartier. Il vint ensuite se jetter aux piés du Roi sans armes, s'abandonnant à sa misericorde, & obtint son pardon. Il y eut aussi en ce même-tems-là une grande sédition à Rouen, où le menu Peuple se souleva contre les Officiers de l'Echiquier, c'est-à-dire de la Justice du Roi, à l'occasion de quelques impôts, qu'on appelloit dès-lors du nom de Maltoste *. Le désordre fut grand : la maison du Maitre de la Douanne fut enfoncée, ses coffres forcés, les Officiers de l'Echiquier assiegés dans le Château par la populace. Mais la prudence du Maire de la Ville, & des plus riches Bourgeois appaisa le tumulte, & la Justice ensuite faisant son devoir, les plus séditieux expierent le crime de leur révolte par la potence, & d'autres par une longue prison.

Nangis.

1294. Ces mouvemens n'eurent point d'autres suites. Les deux Rois cependant se préparoient à la guerre, & chacun songeoit à grossir son parti, en se faisant des Alliés. Le Roi d'Angleterre envoïa en Allemagne l'Evêque de Durham, qui gagna à force d'argent Adolfe de Nassau Roi des Romains, parvenu depuis quelque tems à cette Couronne par la mort de Rodolfe d'Hasbourg. Henri Comte de Bar, Jean II. Duc de Brabant, Jean II. Duc de Bretagne, tous trois gendres du Roi d'Angleterre, & Amedée Comte de Savoye, entrerent dans la Ligue. Gui Comte de Flandre y fut aussi engagé, par la promesse que lui fit Edouard de faire épouser son fils aîné, & l'heritier de sa Couronne, à sa fille nommée Philippe.

Walsingam.

1395. D'autre part le Roi de France fit sonder Jean de Bailleul Roi d'Ecosse, qu'il trouva assés disposé à l'écouter, par l'esperance de se délivrer, à la faveur de cette guerre, du vasselage où il s'étoit engagé envers le Roi d'Angleterre, pour parvenir à la Couronne d'Ecosse. Le Roi traita aussi avec Erric Roi de Norvege, qui étoit un des prétendans à la Couronne d'Ecosse, & à qui Edouard avoit préferé Jean de Bailleul. Erric s'engagea par ce Traité à fournir au Roi deux cens Galéres ; (c'étoient les plus grands Vaisseaux de Guerre de ce tems-là, & elles alloient à la voile & à la rame) cent autres Navires équipés d'armes & de vivres, & cinquante mille Soldats, & cela pendant quatre mois

[illegible]

[illegible]

* Malam Toltam, quia male tollebatur ; c'est-à-dire, qu'on prétendoit qu'on la levoit injustement.

chaque

chaque année, tant que la guerre dureroit. Le Roi de son côté lui promit de lui païer trente mille Sterlings en divers termes ; mais on ne voit pas dans l'Histoire que ce Traité ait été executé. Philippe s'attacha encore Albert Duc d'Autriche, fils de Rodolphe dernier Roi des Romains, qui par cette raison voïoit avec beaucoup de chagrin Adolfe de Nassau monté à une place où il avoit tant de sujet d'aspirer, & d'où il le renversa en effet quelque tems après. Le Roi gagna aussi Humbert Dauphin de Vienne, pour l'opposer au Comte de Savoye partisan d'Edouard ; Hugues de Longvvy, Jacques de Châtillon Seigneur de Leuse & de Condé, & Florent Comte de Hollande, à condition de grosses pensions qu'il leur assura. Il fit encore, mais ce ne fut qu'après la guerre commencée, une ligue qui paroîtroit aujourd'hui fort extraordinaire. Ce fut non pas avec le Roi de Castille, mais avec quelques Villes de Castille, & avec les Communes de Fontarabie & de S. Sebastien.

1295.

Invent. des Chartes, T. 4. Dauphiné, I. n 5.
Leibnitz codice diplomat. p. 14.
Du Tillet, Recueil des Traités.

Nonobstant toutes ces dispositions à une guerre prochaine, on ne cessoit point de negocier, comme si de part & d'autre on eût voulu sincerement la Paix. Le Pape Boniface VIII. envoïa aux deux Cours pour en traiter, les Cardinaux d'Albano & de Palestrine : mais ils ne purent rien obtenir. Le Prince Edmond, frere du Roi d'Angleterre, repassa la mer, & revint à la Cour de Philippe, y étant sollicité par la Reine de France, & par Marie Reine-Mere du Roi pour concerter avec elles les moïens de pacifier les choses. Selon l'Histoire d'Angleterre, il se fit un Concordat, par lequel, pour satisfaire le Roi de France, lui marquer la déference que le Roi d'Angleterre avoit pour lui, & reparer la conduite peu respectueuse, dont on prétendoit que les Commandans de Guienne avoient usé à son égard en quelques occasions, on étoit convenu qu'on lui mettroit entre les mains six Forteresses du Domaine d'Angleterre, sçavoir Xaintes, Talmond, Tourn, Pommerel, Penne, & Montfaucon ; qu'à l'égard de toutes les autres Villes & Forteresses, excepté Baïonne, Bourdeaux, & la Reole, le Roi de France nommeroit des Officiers de guerre, pour s'en saisir en son nom ; qu'on lui donneroit tels ôtages qu'il souhaiteroit, pour assurance que desormais les Officiers Anglois qui commanderoient en Guienne, garderoient le respect dû à la Majesté Roïale ; que moïennant toutes ces conditions le Roi revoqueroit la citation publique qu'il avoit faite au Roi d'An-

Négociations pour terminer ce different.
Bulle du Pape au 5. Vol. des MSS. de Brenne.

Vvalsingham in Eduardo.

gleterre, pour l'obliger à comparoitre à la Cour des Pairs de Fran-
1295. ce: & comme tout ce qu'on accordoit au Roi par ce Traité n'étoient que de pures ceremonies, & afin qu'il pût dire qu'on lui avoit fait satisfaction, il fut arrêté, qu'à la priere de la Reine & de la Reine-Mere, il remettroit aussi-tôt aprés au Roi d'Angleterre, toutes les Places dont il a été fait mention, qu'il retireroit ses Officiers des autres, & rendroit les ôtages. Ensuite le Roi d'Angleterre devoit, avec un sauf-conduit du Roi de France, se rendre au plutôt à Amiens, pour s'aboucher avec lui, & rétablir entre eux une parfaite intelligence.

Ce Concordat aïant été mis par écrit, les deux Reines en donnerent une copie signée de leur main au Prince Edmond; & ce Prince en laissa pareillement une signée aussi de sa main, après qu'elles l'eurent assuré que tous les articles en seroient exactement observés. Le Roi d'Angleterre le ratifia, & envoia au Prince Edmond des Lettres Patentes, pour les signifier à tous ses Officiers & Commandans de Places en Guienne, leur ordonnant d'obéir en tout aux ordres du Roi de France son Seigneur.

Le Prince Edmond aïant reçû ces Lettres Patentes, crut qu'il étoit de la prudence de ne les pas signifier à ceux à qui elles s'adressoient, sans être assuré de la propre bouche du Roi de France, qu'il observeroit le Traité signé par les deux Reines. Le Roi le lui promit en presence de la Reine sa femme, de Blanche Reine de Navarre mere de la Reine, du Duc de Bourgogne, de Hugues de Veer fils du Comte d'Oxfort, & de Jean de Laci.

Aussi-tôt Edmond dépêcha le Seigneur de Laci aux Officiers & Commandans des Places, afin de leur intimer les ordres du Roi son frere contenus dans les Lettres Patentes, & fit accompagner, par un de ses Gentilshommes nommé Geoffroi de Langlée, celui qu'on avoit chargé de porter au Connétable de Nesle, l'ordre du Roi de France pour contremander l'Armée, qui étoit déja en marche vers la Guienne. Toutes choses paroissant ainsi pacifiées, Jean de S. Jean qui commandoit en Guienne, pour le Roi d'Angleterre, fit vendre toutes les munitions de guerre qu'il avoit amassées, & prit son chemin par Paris, à dessein de repasser la mer. Mais on fut fort surpris en Angleterre, lorsqu'on vit que le Roi de France refusoit le sauf-conduit, qu'il avoit promis à Edouard, pour venir à Amiens; qu'il ne parloit plus de revoquer la citation qu'il lui avoit faite; que le Connétable, sur

1295.

un nouvel ordre, marchoit en Guienne avec son Armée; que l'on conduisoit à Paris, non seulement les ôtages, mais plusieurs des Officiers du Roi d'Angleterre, qu'on avoit arrêtés dans les Villes, qui s'étoient toutes rendues d'elles-mêmes; & que lorsque le Prince Edmond se fut adressé aux Reines, pour demander l'execution du Concordat, le Roi lui avoit fait dire, pour toute réponse, qu'on l'avoit signé sans sa participation.

Elles n'ont point d'effet, & l'on se prépare à la guerre.

Le Prince Edmond, après cette réponse, passa promptement en Angleterre, & donna avis de tout au Roi son frere, qui assembla aussi-tôt son Parlement, où assista le Roi d'Ecosse. Tous les Membres, d'une commune voix, conclurent à la guerre, & à ne rien épargner pour remettre le Roi d'Angleterre en possession de la Guienne. Edouard fit passer en France Hugues de Manchester Religieux de Saint Dominique, & François de Ginesborn de Saint François, pour declarer au Roi de France, que puisqu'il en usoit ainsi envers lui, il faisoit bien voir, qu'il ne vouloit plus le regarder desormais comme son Homme & comme son Vassal, & que lui pareillement ne le reconnoissoit plus pour son Souverain, & se tenoit pour toûjours quitte de tout hommage.

Il est difficile de ne pas ajoûter foi à une relation si circonstanciée, quoi qu'elle vienne d'un parti interessé. Si nous avions les Manifestes de Philippe le Bel, nous y trouverions peut-être dequoi le défendre. Il est fort vrai-semblable, que durant les négociations il y eut de la part des Anglois de nouvelles forfaitures semblables à celles qui avoient donné lieu aux premiers differends, & que ce fut ce qui détermina le Roi à ne pas s'en tenir au Traité fait avec Edmond. Un Historien François contemporain prétend que cette espece d'abandon de la Guienne, d'où Edouard avoit retiré ses Troupes, & où il avoit laissé entrer les Officiers du Roi, fut un effet de la politique de ce Prince, qui se promettoit de reprendre ce païs avec le secours de ses Alliés, & prétendoit que l'aïant reconquis par la force des armes, il ne le tiendroit plus du Roi de France en qualité de Vassal; mais par le droit de la guerre, & en parfaite souveraineté.

Nangias.

Préparatifs des Anglois.

Vvalsingham.

Jamais la Nation Angloise ne se porta avec plus d'ardeur à entreprendre aucune guerre, que celle-là. Malgré la cherté, qui fut extrême cette année-là en Angleterre, le Clergé accorda au Roi la moitié de son revenu; les Bourgeois la sixiéme

1295. partie du leur, & le reste des Habitans du païs la dixiéme de leurs biens. Edouard leva une grosse Armée, dont il donna le commandement à Jean de Bretagne Comte de Richemont son neveu, avec ordre de prendre conseil de Jean de S. Jean, & de Robert de Typetot, Capitaine d'une grande experience. Il équipa une nombreuse Flotte, qu'il partagea en trois sous le commandement de trois Amiraux, & se disposa avec ces grandes forces, à aller attaquer la France.

Nangius. L. 2 Epist. Bonif. Epist. 98.

Adolfe de Nassau Roi des Romains, qui avoit pris hautement le parti d'Edouard, avoit déja envoïé déclarer la guerre au Roi de France, sous prétexte que ce Prince, & ses Prédecesseurs avoient usurpé plusieurs Terres de l'Empire, & en particulier l'Hommage du Comté de Bourgogne, qu'il prétendoit que les Comtes devoient aux Empereurs. Dès l'an 1294. Othon Comte Palatin de Bourgogne s'étoit fait Vassal de la Couronne de France à laquelle ce païs avoit incontestablement appartenu jusques vers la fin de la seconde Race, qu'il en fut démembré, comme divers autres païs, par l'usurpation du Comte Boson, qui forma le Roïaume d'Arles. Depuis, ce Comté avoit été uni à l'Empire, ainsi que j'ai dit ailleurs; & durant les brouilleries des Papes & des Empereurs, il étoit devenu comme indépendant. Enfin le Comte Othon, voïant la bonne intelligence rétablie entre l'Eglise & l'Empire, jugea bien qu'il lui faudroit retourner sous la domination de l'Empereur; mais il avoit mieux aimé réunir son Comté à la Couronne de France dont il avoit été membre pendant plusieurs siecles, que de se soumettre de nouveau à l'Empereur. Quand cette réunion se fit, Adolfe s'y opposa, & le Roi s'offrit à mettre l'affaire en arbitrage : mais Adolfe jugea plus à propos d'en faire un sujet de querelle, & un prétexte de déclarer la guerre à la France en faveur du Roi d'Angleterre. On ne peut pas traiter un Prince en pareille occasion avec plus de mépris, que Philippe traita Adolfe. Il ne daigna pas seulement donner audience à ses Ambassadeurs, pour entendre leurs plaintes sur ces prétendus griefs. Il lui envoïa seulement, selon quelques-uns, un papier cacheté en maniere de Lettre, où il n'y avoit rien d'écrit; & selon d'autres, il n'y avoit mis que ces deux mots Latins, *nimis Germane*, qui signifioient en François, *c'est trop pour vous, Alleman, que d'oser entreprendre de m'attaquer.*

l'Invent. du Tresor des Chartres. T. 4.

Responsio Philip. ad Bonifac.

Philippe en usoit de la sorte, sçachant bien qu'Adolfe avoit trop d'affaires avec les Princes d'Allemagne, pour pouvoir porter ses Armes ailleurs. En effet jamais menaces ne furent plus vaines que les siennes. Il ne fit pas la moindre diversion; & l'argent qu'Edouard lui avoit donné, pour l'engager dans ses interêts, fut très-inutilement emploïé. 1295.

La guerre commença enfin. La Flotte d'Angleterre, très-nombreuse & chargée d'une Armée entiere, vint faire descente en l'Isle de Ré, où les Anglois mirent le feu à tous les Bourgs, & à tous les Villages. Delà ils entrerent par la Garonne, se saisirent de Blaïe & de Bourg, où ils avoient intelligence, se presenterent devant Bourdeaux, qu'ils n'oserent attaquer, parce que le Connétable de Nesle y étoit, pour la défendre en personne. Ils passerent outre, & monterent jusqu'à Rions, qui leur fut aussi rendue, & ce fut-là qu'ils mirent leurs chevaux à terre. Le Connétable, qui n'avoit point de Flotte, & dont les Troupes étoient dispersées dans toutes les Places de Guienne, par la défiance qu'on avoit des gens du Païs, & dont on avoit apparemment fait des détachemens, pour garder les côtes de Normandie, étoit obligé, malgré qu'il en eût, d'être spectateur oisif de ces pertes. Ce ne furent ni les dernieres, ni les plus importantes.

Ils font descente en l'Isle de Ré. Vvalsingham. Nangius.

Il falloit aux Anglois un Port sur la mer, sans quoi il leur eût été difficile de garder leurs conquêtes. Ils laisserent de fortes Garnisons dans les postes qu'ils avoient pris, avec tout ce qui étoit necessaire pour leur défense. Ils reprirent le chemin de la mer, firent voile du côté du Midi, & parurent bientôt devant Baïonne.

Le General de S. Jean assiegea la Ville, & la força le premier jour de Janvier au premier assaut, par la trahison de quelques-uns des Habitans. La Garnison Françoise se retira dans le Château, qui fut pris après huit jours de siege. Le Seigneur d'Aspremont, qui y commandoit, ne put obtenir d'autre capitulation, que de se rendre prisonnier de guerre avec toute sa Garnison.

1296. *Ils assiegent Baïonne.* Vvalsingham.

Après la prise de cette Place, les Anglois s'étendirent en soumettant plusieurs autres postes aux environs: & leurs Troupes grossirent de plus de quatre mille hommes des Milices des Païs voisins, que la crainte des François ne retenoit plus. Tout ce que pouvoit faire le Connétable pendant ce tems-là, étoit de

Progrès qu'ils font en France.

1296. maintenir Bourdeaux dans l'obéïssance, & de conserver les postes les plus importans, en attendant l'Armée, qui s'avançoit sous la conduite de Charles Comte de Valois frere du Roi. Elle arriva enfin, & commença par l'attaque de Rions, qui étant placé sur la riviere au-dessus de Bourdeaux, serroit cette Capitale de ce côté-là, en même-tems que Blaïe l'incommodoit fort de l'autre, en lui empêchant la communication avec la mer.

Avantages remportés sur eux par les François.
Nangius.

Dès que le Connétable sçût Rions assiegé, il sortit de Bourdeaux avec un bon nombre de Troupes, pour venir joindre le Prince. Il assiegea en chemin Podensai. Cette Place étoit défendue par une Garnison d'Anglois & de Gascons. Comme les Anglois virent que la Place ne pourroit pas durer encore longtems, ils capitulerent secretement avec le Connétable, pour la lui rendre, sans s'embarrasser de ce qui pourroit arriver aux Gascons. Le Connétable y entra après huit jours de siege, & aïant permis aux Anglois de se retirer, il fit arrêter les Gascons, dont il en choisit soixante, qu'il envoïa au Comte de Valois. Ce Prince, pour punir les trahisons que ceux de cette Nation avoient faites aux François au commencement de la guerre, les fit tous pendre le Jeudi d'après Pâques à la vûe de Rions.

Nangius.
Vvalsingam.

Ce spectacle épouvanta les Anglois qui défendoient cette Place; & dès la nuit Robert de Typetot, & le Comte de Richemont, qui s'y étoient enfermés, se mirent sur leurs Vaisseaux avec les Soldats Anglois, & s'enfuirent par la riviere; mais les Gascons de la Garnison, & les Habitans de la Ville irrités de cette seconde trahison des Anglois, sortirent sur eux, & en tuerent plusieurs qui n'avoient pû assés-tôt gagner les Vaisseaux. Cette fuite aïant mis le désordre & la division dans la Ville, & le Comte de Valois l'aïant sçû, y fit donner l'assaut & l'emporta. On fit main-basse d'abord sur tout ce qui se presenta au Soldat victorieux, & le Château fut pris sans résistance. On y fit prisonniers dix-huit Chevaliers, trente-trois Gentilshommes, qui n'avoient encore que la qualité d'Ecuïer, & on les envoïa tous à Paris.

Les Anglois de leur côté attaquerent S. Severe à sept ou huit lieues de Baïonne, & le prirent le même jour que Rions fut emporté, ce qui les consola de cette perte. S. Severe étoit une Place importante, où les Anglois firent de nouvelles fortifications, & y mirent, pour la défendre en cas de siege, Hugues de Veer fils du Comte d'Oxfort.

Le Comte de Valois prit ſur le champ la réſolution de la reprendre, & après avoir fait raſer le Château & la Ville de Rions, y marcha & l'aſſiegea. Elle fut défendue vigoureuſement durant trois mois. Il y perit beaucoup de Soldats François par les maladies & par la diſette : mais les aſſiegés commençoient à ne pas moins ſouffrir faute de vivres. Ils demanderent à capituler. Ils propoſerent une ſuſpenſion d'armes pour quinze jours, demanderent permiſſion d'envoïer à Baïonne avertir les Generaux Anglois de leur extrêmité, & promirent que ſi au bout de ce terme il ne paroiſſoit point de ſecours, ils ſe rendroient la vie ſauve, & ſe retireroient avec leurs armes & leurs bagages. On leur accorda ce qu'ils demandoient, & le ſecours n'aïant point paru, ils ſe rendirent. Après cette conquête, le Comte de Valois retourna en France, & pendant ſon abſence, cette Place qui lui avoit tant coûté, fut repriſe par les Anglois. 1296.

Tandis que tout cela ſe paſſoit en Gaſcogne, le Roi porta la guerre en Angleterre avec une Flotte conſiderable ſous la conduite de Matthieu de Montmorenci & de Jean d'Harcourt. Ils firent deſcente auprès de Douvre, prirent la Ville, & en brulerent une grande partie : mais ils n'oſerent attaquer le Château. Ce fut là où ſe borna leur expedition. D'autre part une partie de la Flotte d'Angleterre vint à Cherbourg, pilla la Ville & l'Abbaïe, & ne s'y arrêta pas.

Ils portent la guerre en Angleterre. Ibid.

S'il avoit été poſſible à l'Armée de France de ſe ſaiſir de quelque Port d'Angleterre, Edouard auroit été obligé d'abandonner abſolument la Guienne, tant il ſe vit alors d'affaires fâcheuſes ſur les bras. Car dès l'année précedente les Peuples du Païs de Galles s'étant révoltés de toutes parts dans l'eſperance de recouvrer leur liberté, pendant que les forces du Roi d'Angleterre ſeroient occupées au-delà de la mer, avoient faits de grands efforts. Ils s'étoient ſaiſis de divers poſtes importans, & avoient taillé en pieces une Armée que le Roi d'Angleterre avoit envoïée contre eux ſous la conduite d'Edmond ſon frere Comte de Lancaſtre, & de Henri Comte de Lincolne. Ces Troupes, qui furent defaites, étoient prêtes à partir pour la Guienne, lorſqu'on les fit marcher au Païs de Galles ; & ce fut une diverſion très-avantageuſe pour la France. Le Roi d'Angleterre alla enſuite lui-même contre les Gallois, vers le tems que la Flotte Françoiſe aborda à Douvre. Il prit de ſi bonnes meſures, qu'il réduiſit

1296. entierement ces Peuples ; & pour leur ôter toute envie de remuer déſormais, il fit abattre une grande partie de leurs forêts, où ils avoient coûtume de ſe retrancher, fit faire des Forterefſes en divers endroits, où il laiſſa de fortes Garniſons, & amena avec lui à Londres leur Chef principal nommé Madoc, qui reſtoit de la Famille de Leolin leur dernier Prince. Depuis ce tems-là en effet les Gallois, auparavant ſi redoutables aux Rois d'Angleterre, furent parfaitement ſoumis : mais ce n'étoit pas là l'unique embarras d'Edoüard.

Jean de Bailleul Roi d'Ecoſſe avoit traité ſecretement avec le Roi de France, par l'entremiſe des Evêques de S. André & de Dunkelden, & de deux Chevaliers, l'un nommé Jean de Soules, & l'autre Enguerrand d'Umferville. Par le Traité, le Roi d'Ecoſſe s'engageoit à declarer la guerre au Roi d'Angleterre ; & le Roi de France devoit lui donner en mariage Jeanne ſa niéce fille du Comte de Valois. Si-tôt que le Roi d'Ecoſſe fut aſſûré de la concluſion du Traité, il s'évada ſecretement de Londres, où il étoit alors, & gagna l'Ecoſſe.

Walſingam.

Le Roi d'Angleterre en fut fort ſurpris, & voïant bien où cela tendoit, envoïa auſſi-tôt vers ce Prince, pour demander du ſecours contre la France, non pas dans l'eſperance de l'obtenir, mais pour le faire expliquer. Après diverſes réponſes generales, & les délais ordinaires en pareilles occaſions, Edoüard lui fit dire, que dans le doute bien fondé où il étoit de ſa fidelité, il lui demandoit, comme à ſon Vaſſal, de lui livrer trois Places, pour les garder durant la guerre qu'il avoit avec la France. Ces Places étoient Berwic, Edimbourg, & Rokeſbourg, promettant de les lui rendre, s'il lui étoit fidele, dès que la Paix ſeroit faite. Le Roi d'Ecoſſe declara qu'il n'en feroit rien. Edoüard ſur ce refus ſe diſpoſa à attaquer l'Ecoſſe, & le fit l'année ſuivante.

Dans les Regiſtres Olim.

Comme le Roi avoit beſoin dans cette guerre de toutes les forces de ſon Etat, il fit une Ordonnance dans ſon Parlement de la Touſſaints, par laquelle il défendit les guerres particulieres dans toute la France, & ſuſpendit celles qui étoient commencées. Il commanda à tous les Seigneurs, qui étoient en guerre, de faire des Tréves, & de ſe donner reciproquement des *Aſſurémens*, c'eſt le terme dont on ſe ſervoit, pour ſignifier l'Acte, par lequel on promettoit de ne ſe point attaquer les uns les autres durant la Tréve. Il défendit les gages de Bataille que l'offenſé envoïoit

1296.

envoïoit pour le duel en certains cas, où il étoit alors permis par la coûtume, & voulut que chacun poursuivît son droit en Justice durant la guerre. Il défendit aussi les Joustes, les Tournois, & les autres divertissemens militaires dont la Noblesse s'occupoit; & par la même Ordonnance le droit étoit ôté aux creanciers, de saisir pour dettes les chevaux de bataille, & les armes. En vertu de ces Reglemens plusieurs Gentilshommes, qui ne seroient pas venus au service sans cela, se rendirent à l'Armée.

Vains efforts du Pape pour la terminer.

Cependant, d'autant que cette guerre commençoit à mettre la division dans la plus grande partie de l'Europe, & que les Papes faisoient encore des projets de Croisade, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, Boniface VIII. fit tous ses efforts, pour rétablir la Paix entre la France & l'Angleterre. Ce Pape venoit de monter sur le Trône de S. Pierre, aïant été élû après la cession volontaire que S. Celestin avoit faite du Pontificat. Exemple, qui n'avoit jamais été vû, & que personne n'a suivi depuis. Il écrivit fortement aux deux Rois, & au Roi des Romains, pour les engager faire à la Paix. Il envoïa en France & en Angleterre, pour y travailler, le Cardinal Simon Evêque de Palestrine, & le Cardinal Bernard Evêque d'Albano. Mais les esprits se trouverent trop aigris, & il ne put y réussir.

Epist. Bonif. apud Raynald. Nangius.

1297. Vvalsingham.

Le Comte de Lancastre passa en Guienne avec une nouvelle Armée, y prit quelques petites Places, s'avança jusqu'auprès de Bourdeaux, où aïant été attaqué par les François, il les repoussa jusques aux murailles de la Ville, & leur tua un assés grand nombre de Soldats; mais étant retourné à Baïonne, il y mourut de maladie. Ses Lieutenans, après sa mort, assiegerent Dax, qu'ils ne purent prendre.

Sur ces entrefaites Robert Comte d'Artois arriva en Guienne avec d'assés grandes forces, reprit ce que les Anglois avoient pris, leur défit un corps de cinq ou six mille hommes, & ne put prendre Bourg, qu'il avoit fait assieger par le Seigneur de Sulli. Les avantages furent moins balancés du côté de Flandre, où le Roi porta la guerre en personne, & la fit avec beaucoup de bonheur.

Le Roi porte la guerre en Flandre.

J'ai dit auparavant, que Gui Comte de Flandre avoit traité avec le Roi d'Angleterre, pour marier sa fille à Edouard Prince de Galles, & heritier présomptif de la Couronne d'Angleterre. Quoique ce Traité eût été tenu très-secret, le Roi en avoit été infor-

1297.

Dans le Regiſtre *Olim.*

mé, & s'en étoit déja vengé ſur le Comte de Flandre, en recevant une Requête des Flamans en forme de plainte, touchant le rétabliſſement de leurs Coûtumes & Privileges, auſquels le Comte n'avoit point d'égard en certains points, d'autant que les Actes qui les contenoient, avoient été brûlés dans l'incendie du Beffroi de Gand. Le Roi, comme Souverain du Comte de Flandre, donna un Arrêt par lequel il le condamnoit à rétablir ces Coûtumes & ces Privileges, & l'obligea à l'execution : mais outre cela le Roi trouva moïen d'empêcher le mariage dont il s'agiſſoit, en attirant adroitement, ſous je ne ſçai quel prétexte, le Comte de Flandre à Corbeil. Ce Comte, qui croïoit ſans doute que le Roi ne ſçavoit rien de ſon Traité avec Edouard, donna dans le piege, & fut arrêté priſonnier comme violateur des devoirs attachés à ſa qualité de Vaſſal de la Couronne pour ſon Comté de Flandre, un deſquels étoit de ne traiter d'aucune alliance de mariage, pour ſes enfans, ſans l'agrément de ſon Souverain. Il fut mis dans la Tour du Louvre avec la Comteſſe ſa femme.

Meyerus.

Ce fut une neceſſité au Comte de Flandre de diſſimuler ſon chagrin, & de capituler avec le Roi, afin d'obtenir ſa liberté. Elle lui fut accordée à la priere du Pape, à condition de donner ſa fille en ôtage, de ne faire aucune alliance avec le Roi d'Angleterre, & d'obſerver exactement le Traité fait du tems de S. Louis entre ce Prince & Ferdinand Comte de Flandre; Traité qui étoit, en pluſieurs articles, fort incommode aux Succeſſeurs de Ferdinand. Il fallut en paſſer par là, & commencer par faire venir ſa fille, que le Roi fit élever depuis avec beaucoup de ſoin auprès de la Reine. Comme c'étoit par la mediation du Pape, que l'affaire avoit été conclue, le Roi exigea une condition qu'on lui accorda; ſçavoir, que ſi le Comte de Flandre n'obſervoit pas ce Traité, la Flandre ſeroit miſe en interdit par l'Archevêque de Reims, & par l'Evêque de Senlis comme Députés du Pape à cet égard.

Meyerus.

Le Comte ne fut pas plûtôt retourné dans ſes Etats, que comptant pour rien ſa parole, qu'il n'avoit donnée que par force, il penſa moins à la garder, qu'à ſe venger de l'affront qu'il avoit reçû. Il traita de nouveau avec le Roi d'Angleterre, & s'obligea à déclarer la guerre au Roi de France, à condition d'une ſomme de trois cens mille livres, qu'Edouard lui four-

[illegible] Comte de Flandre.

niroit pour en soûtenir la dépense. Il envoïa aussi-tôt demander sa fille au Roi de France, qui n'avoit garde de la lui rendre. Sur le refus, il lui fit déclarer, qu'il ne le reconnoissoit plus pour son Souverain, & que lui n'étoit plus son Vassal. Après avoir signé à Gerardmond un autre Traité de ligue avec le Roi d'Angleterre, Jean Duc de Brabant, & Henri Comte de Bar, il poussa l'audace jusqu'à envoïer les Abbés de Floref & de Gemblours declarer la guerre au Roi en son nom, aussi-bien qu'à Jean Comte de Hainault, qui s'étant réconcilié sincerement avec le Roi un peu auparavant, parut en cette occasion un des plus zelés pour son service.

1297.

Divæus.

Meyerus.

Une des premieres choses que fit le Roi, fut d'envoïer l'Archevêque de Reims, & l'Evêque de Senlis à Terouane, d'où ils jetterent l'interdit sur le Comté de Flandre, conformément au Traité de Paris; mais Robert, fils aîné du Comte en appella au Pape; & l'appel parut suffisant aux Flamans pour rassûrer leur conscience; d'autant plus que le Pape reçût cet appel, & qu'en conséquence il fit dire au Roi, par l'Evêque de Meaux, qu'il falloit que l'affaire fût examinée au Tribunal du Saint Siege, auquel le Comte de Flandre avoit eu recours.

Historia dissidii inter Bonif. & Philipp.

Le Roi indigné de cette conduite du Pape, & trouvant fort mauvais que l'Evêque se fût chargé d'une telle commission, lui ordonna de mander au Pape, que ce n'étoit pas à lui à se mêler des affaires de son Roïaume; qu'il y avoit sa Cour des Pairs destinée pour juger de ces sortes de differends, & qu'il ne reconnoissoit en cette matiere que Dieu pour superieur, auquel il fût obligé de rendre compte de la conduite qu'il y tenoit.

La chose n'eut point d'autre suite à cet égard: mais le Roi pour aller châtier le Comte rebelle, & l'empêcher de le prévenir, se hâta d'assembler son armée à Compiegne. Il y fit Chevaliers, selon un usage alors assés ordinaire quand on prévoïoit une bataille, Louis Comte d'Evreux son frere, & Louis fils aîné de Robert Comte de Clermont, & confera aussi cet honneur à six vingts Gentilshommes. Il marcha en Flandre, où il commença par faire le dégât de tous cotés. Il y apprit qu'Adolfe Roi des Romains venoit d'Allemagne avec un assés grand Corps de Troupes au secours du Comte de Flandre. Il reconnut alors, que la maxime des Princes sages doit être de ne mépriser jamais les autres Princes, même ceux dont on pense n'avoir rien à

Nangius.

1297. craindre. Car certaines conjonctures rendent quelquefois redoutables ceux qu'on croit les plus incapables de nuire ; & alors on porte la peine d'une inutile fierté, en se trouvant contraint de les rechercher après les avoir maltraités. J'ai parlé de la maniere haute & méprisante, dont le Roi avoit traité ce Prince au

Meyerus. commencement de cette guerre. Il en fallut rabattre, & c'est à quoi se détermina Philippe par le conseil du Comte de Hainault. Il envoïa au Roi des Romains Jacques de Châtillon, qui lui donna de sa part une grosse somme d'argent : mais en même-tems il en fournit autant à Albert d'Autriche, à condition qu'il occuperoit Adolfe en Allemagne. Ces deux moïens, ou l'un des deux lui réüssirent : car ce Prince ne passa pas Cologne, & laissa le Comte de Flandre se démêler comme il pourroit de l'embarras où il s'étoit jetté : mais lui-même s'étant rendu odieux aux Princes d'Allemagne, fut déposé, & Albert d'Autriche son concurrent, élû Roi des Romains en sa place. Adolfe fut tué l'année d'après dans un combat auprès de Spire. Je reviens aux affaires de Flandre.

Siege de Lisle. Le Roi assiegea d'abord Lisle la veille de S. Jean-Baptiste. Robert fils du Comte de Flandre la défendit quelque tems à la tête de la Garnison & des Habitans. Mais ceux-ci, qui étoient

Meyerus. les plus forts dans la Ville, apprehendant d'être emportés d'assaut, capitulerent avec le Roi, pour assûrer leurs biens & leur vie ; de sorte que Robert fut obligé de se sauver secretement, & se retira à Bruges, où étoit le Comte son pere fort étonné de ces fâcheux commencemens.

Durant le siege de Lisle, le Roi avoit fait un détachement sous la conduite du Connétable de Nesle, de Gui Comte de S. Paul, & de Gui de Nesle Maréchal de France, frere du Connétable. Ce Corps avoit marché le long de la Lis, & en avoit rencontré un des ennemis, qui fut défait à plate-couture. On fit dans ce combat plusieurs prisonniers de distinction, que les Generaux François envoïerent au Roi.

Bataille de Furnes. Ces deux actions furent suivies d'une autre bien plus considerable. Robert Comte d'Artois, qui commandoit l'armée Françoise en Guienne, voïant la guerre encore plus vive en Flandre qu'en Gascogne, témoigna au Roi qu'il commanderoit plus volontiers en ce païs-là, à cause du voisinage de son Comté d'Artois. Le Roi y consentit, & ce Comte, qui fut un des plus

grands Capitaines de son tems, vint aussi-tôt se signaler en Flandre, comme il avoit fait autrefois en Espagne, & depuis en Italie, & tout recemment en Guienne. Le Roi lui donna une partie considérable de son Armée, avec laquelle il alla se camper sous S. Omer, après avoir pris Béthune; & puis aïant été joint par Philippe son fils, & par quantité de Noblesse de son Comté, il fit le ravage aux environs de Furnes. Le Comte de Flandre, qui n'étoit pas loin de là, crut avoir bon marché de cette partie de l'Armée Françoise, & vint à la tête de seize mille hommes de pié & de cinq cens chevaux presenter la bataille au Comte d'Artois, qui l'accepta, & le battit. On fit beaucoup de prisonniers, parmi lesquels se trouva Guillaume Comte de Juliers, & plusieurs autres Seigneurs. On les conduisit à Paris, l'Etendart du Comte d'Artois étant porté comme en triomphe devant eux, & de là on les dispersa en diverses prisons du Roïaume.

1297.

Chronic. anonyme MS. de Sainte Geneviéve.

Nangius.

Si nous en croïons l'Historien de Flandre, ce fut plûtôt une déroute qu'une défaite; & le nombre des morts ne fut pas grand. Selon lui, il y avoit une faction en Flandre, qui étoit pour le Roi, & on appelloit ceux qui la composoient, les Gens du Lis, à cause des Lis de l'Ecu de France. Les Chefs principaux de cette faction étoient Jacques Evêque de Tournai, & Baudouin Reyfin Vicomte de Furnes: mais celui-ci ne se déclara que dans la bataille, en passant du côté des François, ce qui déconcerta le Comte de Flandre. Philippe fils unique du Comte d'Artois attaqua un Pont défendu par le Comte de Juliers, & le força; mais il y fut blessé, & demeura prisonnier. Les François, dans la déroute des Flamans, le délivrerent; mais il mourut quelque tems après de ses blessures.

Meyerus.

Le fruit de cette victoire fut d'abord la prise de Furnes, & de toutes les Forteresses de la Châtellenie de Cassel & de Douai. Ensuite le Roi aïant appris que le Roi d'Angleterre avoit passé en Flandre, & qu'il étoit à Bruges avec le Comte, se mit en marche vers ce côté-là, après avoir donné ses ordres pour la défense de Lisle, & envoïé en Champagne Gautier de Creci Seigneur de Châtillon, contre le Comte de Bar, qui y faisoit une diversion en faveur du Comte de Flandre, & Châtillon l'en chassa. Le Roi se presenta, en chemin faisant, devant Courtrai, qui se rendit. De là il marcha droit à Bruges, où le Roi d'An-

Suivie de la prise de cette Ville par les François.

1297. gleterre & le Comte de Flandre n'oserent l'attendre, & ils se retirerent à Gand. Leur départ & l'arrivée du Roi de France consterna tellement les Habitans de Bruges, qu'ils ouvrirent leurs portes à l'Armée de France. La Flotte d'Angleterre étoit là tout proche au Port de Damme. Le Roi fit un détachement sous le Comte de Valois & le Connétable de Nesle pour l'aller brûler: mais les Anglois n'avoient pas plûtôt eu avis de la reddition de Bruges, qu'ils s'étoient retirés en haute mer. Damme fut pris, & ensuite repris par les ennemis. Le Roi poussant ses conquêtes, après avoir fait reposer quelques jours son Armée, marchoit pour attaquer Gand, lorsqu'il reçût en chemin un Envoïé du Roi d'Angleterre, qui lui demanda une suspension d'armes de la part de ce Prince.

Tréve entre les deux Rois.

Comme la saison étoit fort avancée; que d'ailleurs le Roi étoit fort sollicité par le Pape & par le Roi de Sicile, de s'accommoder avec le Roi d'Angleterre, & qu'enfin il voïoit son ennemi suppliant, ce qui flattoit fort son genie fier & hautain, il répondit à l'Envoïé, que malgré ses victoires & ses conquêtes, il ne seroit jamais éloigné de la Paix, pourvû qu'il vît de la sincerité dans le procedé de ses ennemis, & la soumission qu'ils lui devoient comme à leur Souverain. Il consentit à la suspension d'armes, & puis à une Treve, où le Comte de Flandre fut compris. Ce Traité se fit par les soins de Charles Roi de Sicile, qui vint exprès en France pour ce sujet. La Treve fut conclue à Fismes en Champagne le jour de S. Denys, pour quelques mois: & ensuite pour deux ans en l'Abbaïe de S. Martin de Tournai. Par ce Traité, le Roi demeura maître de Lisle, de Courtrai, de Douai, de Bruges, & des autres Places qui s'étoient rendues à lui. Pour ce qui est de la Guienne, chacun demeura en possession de ce qu'il tenoit actuellement: & tous les differends furent remis à l'arbitrage du Pape.

Nangius. Du Tillet, Recueil des Traités, &c. Meyerus, an. 1297. & 1298.

1298. Le Roi d'Angleterre avoit de quoi se consoler du mauvais succès des affaires de Flandre, par le bonheur extraordinaire avec lequel il avoit terminé celles d'Ecosse. Car après la prise de Berwik, & plusieurs autres avantages remportés sur les Ecossois, il les obligea à se soumettre, & Jean de Bailleul leur Roi aïant été trahi & livré, fut transporté à la Tour de Londres.

Prison du Roi d'Ecosse.

Cette prison du Roi d'Ecosse fut le sujet d'une grande dispute touchant un des articles de la Treve entre la France & l'Angle-

terre. Cet article étoit celui, par lequel on convenoit de rendre les prisonniers de part & d'autre, à condition de donner des ôtages pour leur rançon, selon que le regleroient Simon de Melun Maréchal de France, & le Seigneur Geoffroi de Gyenville, qui avoient été choisis comme les Conservateurs de la Treve, le premier de la part du Roi de France, & le second de la part du Roi d'Angleterre. 1298.

Les Plenipotentiaires François, qui prevoïoient bien que s'ils demandoient pour une des conditions de la Treve, la liberté du Roi d'Ecosse, Edouard n'y consentiroit jamais, n'avoient point voulu en faire de mention speciale; mais ils avoient eu intention de le comprendre dans l'article qui regardoit en general les prisonniers, à quoi les Députés d'Angleterre n'avoient point fait d'attention.

Ce fut donc en vertu de cet article, que Philippe envoïa de sa part au Roi d'Angleterre un Religieux de S. Dominique, & un de S. François, pour en demander l'execution à l'égard du Roi d'Ecosse & de son fils, & de quelques autres Seigneurs Ecossois arrêtés avec eux. Le Roi d'Angleterre, surpris de cette demande, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, répondit seulement en general, qu'après avoir déliberé avec son Conseil sur un point de cette importance, il feroit sçavoir sa résolution au Roi de France.

Du Tillet, Recueil des Traités &c. an. 1298. MSS de Brienne, vol. 28.

En effet, il lui envoïa quelque tems après un Ambassadeur, qui lui dit, que son Maître étoit toûjours dans la résolution d'accomplir exactement tous les articles de la Treve; mais qu'il n'étoit fait dans le Traité nulle mention de la liberté du Roi d'Ecosse; que ce Prince, avant & depuis la Treve, s'étant reconnu pour son Vassal, n'étoit point du nombre de ceux, qui dans le Traité étoient compris sous le nom d'Alliés du Roi de France; que quand il auroit pû avoir cette qualité, qui ne lui convenoit pas, il avoit renoncé à l'alliance de France par un accord fait avec lui avant la Treve de Fisnes; que si on avoit eu intention de le comprendre dans la Treve, on en auroit fait une mention speciale, la coûtume n'étant pas de comprendre des Rois sous des termes generaux, d'autant plus qu'on avoit specifié dans le Traité quelques autres personnes d'une dignité bien inferieure à la Roïale.

Comme les deux Rois vouloient sincerement observer la Tré-

ve, on continua de négocier sur ce sujet. Philippe envoïa un
1298. nouvel Ambassadeur au Roi d'Angleterre, qui le trouva campé en Ecosse auprès d'Edimbourg. L'Ambassadeur, sur les raisons que je viens de dire, & que le Roi d'Angleterre lui répeta, répondit, que la qualité de Vassal n'empêchoit point que le Roi d'Ecosse ne fût compris sous le nom d'Allié du Roi de France, vû que dans le Traité, le Comte de Flandre & le Comte de Bar, tous deux Vassaux de la Couronne y étoient compris comme Alliés du Roi d'Angleterre; que la renonciation à l'Alliance de France faite par le Roi d'Ecosse, n'étoit qu'une rénonciation forcée, qu'il n'avoit faite que lorsqu'il étoit actuellement prisonnier; qu'il n'étoit point du tout necessaire qu'il y eût dans le Traité une mention expresse du Roi d'Ecosse, puisque ni le Roi de Norvege Allié de la France, ni l'Empereur Adolfe de Nassau Allié du Roi d'Angleterre, n'étoient pas non plus marqués expressément, ni par leur nom, ni par leur qualité. Enfin, comme il étoit difficile de convenir sur un point si essentiel, les deux Rois résolurent de s'en rapporter au Jugement du Pape, aussi-bien que sur tout le reste, qui pouvoit avoir rapport au Traité de Paix, auquel on travailloit à Rome.

Nouveau Traité entre les Rois de France & d'Angleterre. Apud [illegible] ad an. 1298 [illegible] Mantissa Codicis diplomat., p. 21.

Le Pape, après avoir eu diverses conferences avec les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, dressa le Traité, le publia à Rome, & l'envoïa aux deux Rois par Raoul Evêque de Vicence. Les Articles principaux furent : Que la Guienne seroit rendue au Roi d'Angleterre, & qu'il la tiendroit à foi & hommage de la Couronne de France, comme auparavant. Que les Places que les deux Rois avoient prises l'un sur l'autre, seroient mises en sequestre entre les mains du Pape jusqu'à l'execution du Traité. Que les Navires, Marchandises, & autres choses semblables, qui avoient été enlevées, & existeroient encore, seroient rendues de part & d'autre; que pour ce qui auroit été consumé, il s'en feroit une compensation à l'amiable & sans procès; qu'en cas qu'on ne pût pas convenir sur ce point particulier, le Pape en décideroit, & qu'il en seroit de même de tous les autres points sur lesquels il naîtroit quelque difficulté: qu'enfin, pour rendre la paix plus stable, les deux Maisons Roïales s'allieroient l'une à l'autre par un double mariage; que Marguerite sœur du Roi de France épouseroit le Roi d'Angleterre,

terre, qui étoit veuf, & qu'elle auroit pour son douaire quinze mille livres Tournois; & qu'Edouard fils du Roi d'Angleterre, âgé alors de treize ans, épouseroit Isabeau de France fille de Philippe, qui n'en avoit que sept, & qu'elle auroit un douaire de dix-huit mille livres Tournois. Le mariage de Marguerite avec Edouard avoit déja été proposé quatre ans auparavant. 1298. Leibnitz in codice diplomat. pag. 17.

Ce Traité fut apporté à Montreuil en Picardie, où les Plenipotentiaires des deux Rois se trouverent; & ils le signerent conformément à la Sentence arbitrale du Pape, le Vendredi avant la S. Jean de l'an 1299. & pour ce qui concernoit le Roi d'Ecosse, il fut dit que ce Prince seroit tiré de la Tour de Londres, & mis entre les mains de l'Evêque de Vicence Legat du Pape. 1299. Du Tillet, Recueil des Traités.

Quoique ce Traité fût un Traité de Paix; neanmoins comme il y avoit beaucoup d'articles à discuter avant l'entiere execution, on fit comme une espece de Tréve, pour empêcher que l'on ne procedât de part & d'autre par voie de fait. Pierre de la Chapelle, Evêque de Toulouse & depuis Cardinal, fut chargé de la garde de quelques Terres de Guienne, que les deux Rois prétendoient avoir; & on lui donna pour Adjoints les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & le Comte de S. Pol. La Tréve fut encore prorogée l'année suivante. Mais dans la suite le Pape s'étant brouillé avec le Roi de France, ce Prince ne voulut point qu'il se mêlât davantage de cette affaire. Il le recusa pour le Jugement des differends arrivés depuis le Compromis, & en passa sa Declaration dans les formes l'an 1302. 1300. 1301. 1302. *Ibid.* MSS. de Brienne, vol. 28.

Les deux Rois, cette même année, prolongerent encore la Tréve par un Traité fait à Asnieres, où l'on agita l'affaire d'Ecosse, & où Edouard protesta toûjours, qu'il ne reconnoissoit point Jean de Bailleul pour Roi ni pour Allié du Roi de France. On y convint que Philippe tiendroit en sa main jusqu'à la Toussaints de cette année 1302. toutes les Terres occupées ou conquises par les Anglois depuis la Tréve de Tournai, aussi-bien que celles qui pourroient être encore prises par le Roi d'Angleterre jusqu'à la ratification de la presente Tréve, & que le Duc de Bourgogne en auroit la garde sous l'autorité du Roi de France. Le Duc de Bourgogne ne voulut point s'en charger, & apparemment elle fut donnée à quelques Seigneurs du païs.

Comme le Roi d'Angleterre refusa de reconnoître le Roi d'Ecosse pour Allié de la France sur ce qu'il étoit son Vassal,

1302. pareillement Philippe voulut, par la même raison, qu'il fût inséré dans le Traité, que le Comte de Flandre, le Comte de Bar, & quelques Seigneurs de Bourgogne, qui s'étoient ligués avec le Roi d'Angleterre, n'auroient point le Titre d'Alliés de ce Prince, quoiqu'on le leur eût donné dans le Traité de Tréve conclue à Tournai. Le Roi fit protester aussi contre le Titre de Duc de Guienne, que prenoit le Roi d'Angleterre dans tous ces Traités, parce que tous les Articles de la Paix n'étant point encore tous mis en execution, & le Roi d'Angleterre n'aïant point fait depuis la guerre son hommage pour la Guienne, il ne devoit pas être reconnu pour Duc de Guienne.

1303. Le Roi d'Ecosse qui n'étoit pas encore sorti de prison, & les Etats d'Ecosse ratifierent ce Traité d'Asnieres. Enfin il fut entierement consommé entre les Rois de France & d'Angleterre à Paris le vingtiéme de Mai de l'année 1303. où il fut arrêté que les deux Rois se trouveroient à la Notre-Dame de Septembre à Amiens, pour jurer la Paix en presence l'un de l'autre, & que le Roi d'Angleterre y feroit hommage-lige simplement & sans conditions à Philippe, pour le Duché de Guienne, & comme Pair de France. Mais en attendant, Henri de Laci fit l'hommage au Roi au nom de son Maitre, dès que le Traité fut signé: & de plus les deux Rois firent entre eux ligue défensive contre ceux qui attaqueroient l'un ou l'autre. Il fut expressément déclaré, que cette ligue n'étoit point contre l'Eglise de Rome: mais il paroit par la suite, que les deux Rois distinguoient l'Eglise de Rome d'avec le Pape Boniface: car il étoit dit immediatement après, que cette ligue étoit contre quiconque voudroit *desspointer, empêcher, ou troubler lesdits Rois és franchises, libertés, privileges, & coûtumes de eux de leurs Roïaumes.* Or ces Termes, dans tous les Traités que ces Princes firent ensemble, faisoient toûjours allusion à la conduite du Pape à leur égard. Il fut pareillement marqué, que la ligue n'étoit point contre Albert Roi d'Allemagne, ni contre Jean Comte de Hainaut; & ce fut le Roi qui mit cette exception. Le Roi d'Angleterre de son côté excepta aussi Jean Duc de Brabant qui avoit épousé sa fille.

Ibid.

Leibnitz in codice diplomat. pag. 43.

Dans tous ces Traités il ne fut point fait mention de Jean de Bailleul, parce qu'on sçavoit que les Ecossois étoient absolument determinés à ne plus reconnoître ce Prince pour leur Roi,

1303.

par le mépris qu'ils avoient pour sa personne. Ils reçûrent en sa place Robert de Brus, un de ceux qui avoient déja concouru avec lui pour cette Couronne. Bailleul se retira en France, & fit encore depuis une tentative pour rentrer dans ses Etats, après la mort de Robert de Brus : mais ce fut en vain : il mourut détrôné, & réduit à la condition d'homme privé.

Le Comte de Flandre ne fut point non plus compris dans ce Traité; parce que les mécontentemens continuoient toûjours entre lui & le Roi de France, & que le Roi d'Angleterre, qui ne vouloit pas perdre la Guienne, ne jugea pas à propos de sacrifier en faveur du Comte un aussi grand intérêt que celui-là. Ainsi il cessa de se déclarer pour lui, au moins ouvertement, car il le secourut toûjours sous main. Je reprendrai la suite de cette guerre, après en avoir raconté une autre, qui fut bien moins sanglante, mais beaucoup plus scandaleuse.

Differend entre le Pape & le Roi.

Je parle du grand differend qui s'éleva entre le Pape & le Roi, & qui dura pendant tout le reste de ce Pontificat. Les choses furent poussées jusqu'aux derniers excès. La querelle finit pour le fonds, par la mort de Boniface; mais sans qu'on pût appaiser, pendant plusieurs années, le ressentiment qu'on avoit en France contre ce Pape. Cette affaire après tout, entre plusieurs effets très-funestes qu'elle produisit, parut en avoir eu un avantageux pour l'Eglise & pour les Princes : c'est que depuis ces troubles on fut plus reservé à remuer ces odieuses questions de l'autorité des Papes sur le temporel des Rois, & du droit que plusieurs des Souverains Pontifes depuis Gregoire VII. s'étoient attribué de disposer des Couronnes, de jetter l'interdit sur des Etats entiers, de dispenser les Sujets du serment de fidelité fait à leur Souverain. Et si l'on a vû depuis encore quelques exemples d'une conduite sujette à de si grands inconveniens, ils ont été très-rares en comparaison de tant d'entreprises de cette nature, qui s'étoient faites avant ce tems-là.

S'il y eût jamais point d'Histoire, où il fut difficile de démêler la verité d'avec ce que la passion a fait écrire aux Historiens des parties interessées, c'est celui-ci. De peur de m'y méprendre moi-même, je me contenterai de faire un simple exposé des faits certains, sans y mêler mes reflexions, & trop donner à la conjecture.

Caractere du Pape Boniface VIII.

Le Pape Boniface VIII. étoit un homme d'un grand esprit, & d'une profonde capacité dans le Droit Canonique : mais les

1303.
Ptolom. Luc.
Jordanus.

Auteurs mêmes Ultramontains, qui lui donnent ces éloges, lui attribuent en même tems beaucoup de fierté, d'arrogance, de présomption, & en parlent comme d'un homme, qui n'estimoit que lui, & n'avoit nul égard pour ce qu'avoient fait ses Prédecesseurs. Il fut élevé au Cardinalat par Martin IV. Avant que d'être arrivé à cette dignité, & après qu'il en eût été honoré, il fut envoïé par les Papes aux plus importantes affaires de l'Europe, en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre. Ce fut lui, qui confirma S. Celestin son Prédecesseur, dans le dessein qu'il avoit formé de quitter le Pontificat; & il courut sur cela dans le monde des bruits fort désavantageux à sa réputation, sur-tout lorsque de peur d'un Schisme, il l'eût fait arrêter, & mettre en une étroite prison, où il mourut. Plusieurs de ses Decretales qui regardent les Princes, & en particulier le Roi de France, montrent jusqu'où il voulut porter l'autorité Pontificale; mais elles furent sans effet: ses successeurs-mêmes les désavouerent, & elles ne servirent qu'à faire connoître son ambition démesurée, qui fut sa passion dominante. Tel étoit ce Pape, qui gâta par-là les grandes qualités qu'il avoit d'ailleurs pour le gouvernement, & pour le maniement des affaires.

Caractere du Roi.

Il s'adressa mal à un Prince du caractere de Philippe le Bel, pour faire valoir de telles pretentions Jamais Roi ne fut plus délicat que lui en cette matiere: homme fier & imperieux, jusqu'à ne pas observer quelquefois certaines bienseances envers les autres Souverains, quand il les méprisoit, ou quand il ne les craignoit pas: il n'avoit garde de se laisser entamer par cet endroit-là. Il s'étoit fait une leçon de l'exemple de tant de Princes de divers quartiers de l'Europe, dont la Couronne avoit été au moins ébranlée en vertu de ces sortes de maximes: & il étoit résolu à tout, plûtôt que de les laisser pratiquer à son égard. Mais le grand éclat ne se fit pas de premier abord; l'aigreur & l'impetuosité de ces deux esprits un peu trop violens, ne s'augmenterent que peu à peu, & comme par les coups redoublés qu'ils se porterent l'un à l'autre.

Bulla Clericis Laïcos.

Il me paroît que le premier partit de la main du Pape, par une Bulle qu'il publia, par laquelle il défendoit à tous les gens d'Eglise de fournir de l'argent aux Princes, soit par maniere de prêt, ou de don gratuit, ou de subside, ou à quelque titre que ce fût, sans en avoir demandé la permission au Saint Siege; dé-

clarant que tous ceux qui fourniroient ainsi de l'argent, & ceux qui le recevroient, encoureroient l'excommunication, fussent-ils Princes, Rois, ou Empereurs. Quoique cette Bulle ne fît point de mention speciale du Roi de France, ce Prince vit bien qu'elle le regardoit plus que tous les autres, parce qu'il étoit actuellement dans le cas, la guerre qu'il avoit sur les bras l'aïant obligé de lever des subsides sur le Clergé; c'est pourquoi il fit une Ordonnance*, par laquelle, sans y faire non plus mention speciale de Rome, il défendoit à tous ses Sujets, de quelque condition ou état qu'ils fussent, de transporter hors du Roïaume de l'argent monnoïé, ou non monnoïé, joïaux, ou autres choses precieuses, & de donner des Lettres de change pour les païs étrangers, sans lui en avoir demandé permission. 1303.

Le Pape comprit ce que le Roi prétendoit par-là. Il vit bien que cet Edit n'étoit que pour lui faire sentir qu'il avoit été choqué de la Bulle, & que la défense étoit plus pour Rome que pour l'Angleterre & pour l'Empire, qui étoient en guerre avec la France. C'est pourquoi il lui écrivit une Lettre en forme de Bulle, qu'il lui fit presenter par l'Evêque de Viviers, où, en interpretant sa premiere Bulle, comme pour l'adoucir, il y ajoûta d'autres choses, qui devoient fort déplaire à ce Prince. Car en disant qu'il ne prétendoit point empêcher les redevances & les services que quelques Prélats lui devoient en qualité de ses Feudataires, ni s'opposer même aux levées d'argent sur les gens d'Eglise, pourvû qu'elles se fissent avec la permission du Saint Siege, il taxoit non seulement d'imprudence, mais même de folie, de prétendre que son Ordonnance de ne point transporter d'argent hors du Roïaume, s'étendît jusqu'aux Ecclesiastiques, sur lesquels ni le Roi, ni aucun Prince seculier n'avoient point d'autorité; disant que par cette seule prétention, s'il l'avoit eue, il auroit encouru l'excommunication. Il lui reprochoit d'avoir tellement chargé ses Sujets d'impôts, que leur affection pour lui en étoit beaucoup diminuée. Il lui soutenoit que les differends qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre & avec le Roi des Romains devoient venir au Tribunal du Saint Siege, par la raison qu'il s'agissoit de sçavoir, s'il pouvoit sans peché retenir les Places dont il s'étoit saisi en Guienne, aussi-bien que les hommages du Comté de Bourgogne, que le Roi des Romains lui dis-

Bulla *ineffabilis* datée du 21. Septembre 1296.

* Datée du 17. d'Août 1296.

1303. putoit; enfin il lui faisoit entendre, que s'il ne suivoit les conseils qu'il lui donnoit, il seroit obligé, malgré lui, à emploïer des moiens plus forts & plus violens, c'est-à-dire, des excommunications & des interdits.

Manifeste du Roi.

Le Roi se voïant traité & menacé de la sorte, fit un Manifeste pour justifier sa conduite dans l'Ordonnance qu'il avoit publiée, & pour refuter la Bulle du Pape. Cet Ecrit se réduisoit à montrer, que la défense du Roïaume étoit pour le Roi de droit naturel; qu'avant que les Clercs fissent partie de l'Empire François, c'est-à-dire, avant la conversion de la Nation à la Foi, les Rois de France avoient cette obligation; qu'il s'étoit proposé ce but dans son Ordonnance, & qu'il avoit jugé necessaires pour cela les défenses qu'il y faisoit; que les Libertés & Privileges accordés par les Papes aux Ecclesiastiques, avec la permission des Rois, ne devoient pas préjudicier au bien public du Roïaume, ni empêcher qu'on ne rendit à César ce qui appartient à César; qu'ils étoient membres de l'Etat comme les autres, & qu'ils devoient d'autant plus contribuer à le défendre par leur argent, qu'ils ne pouvoient pas aller eux-mêmes à la guerre; que c'étoit pour sauver leurs biens & leurs personnes, que la Noblesse & les Soldats exposoient leurs vies: qu'il étoit surprenant que le Vicaire de Jesus-Christ lançât des anathêmes, pour empêcher de païer le tribut à César, tandis qu'on laissoit impunément les gens d'Eglise dépenser leurs revenus en équipages, en festins, en meubles précieux, en spectacles, à enrichir & élever leurs parens, sans avoir soin des pauvres, choses aussi contraires au droit naturel, au droit divin, & au droit humain, qu'il l'étoit de s'opposer à ce qui contribuoit à la sûreté de l'Etat. Qu'enfin la justice de ses armes étoit visible, puisqu'en saisissant les Domaines du Roi d'Angleterre, il ne faisoit que punir un Vassal rebelle; & qu'en s'étant rendu maître du Comté de Bourgogne, il n'avoit fait que se défendre contre un ennemi qui venoit de lui déclarer la guerre.

Recueil des Preuves de l'Hist. du Differend de Boniface avec Philippe le Bel.

Le Pape voïant, par cet Ecrit, que le Roi tenoit ferme dans sa premiere résolution, lui écrivit une Lettre un peu plus honnête & moins forte que la précedente; mais en même-tems il ordonna aux Evêques d'Albano & de Palestrine ses Legats en France, en cas que le Roi ou ses Officiers persistassent à empêcher le transport de l'argent à Rome, non seulement de leur dé-

[illegible]

[illegible]

clarer qu'ils étoient tombés en excommunication, comme violateurs de la liberté Ecclesiastique, & comme mettant obstacle au secours de la Terre-Sainte: mais encore de les excommunier de nouveau, nonobstant tous les Privileges accordés aux Rois de France par le S. Siege sous les derniers regnes. 1303.

Il y a beaucoup d'apparence que les Legats, plus moderés que le Pape, & qui voïoient de plus près le danger de la démarche qu'il vouloit faire, crurent qu'ils devoient suspendre l'execution de cet ordre, qui poussoit le Roi à bout: & ce fut vrai-semblablement par leur conseil, que Pierre Barbet Archevêque de Reims, écrivit au Pape en son nom, & au nom de tous ses Suffragans, une Lettre, pour lui representer, que sa Bulle avoit fort choqué, non seulement le Roi, mais encore tous les Princes & tous les Seigneurs du Roïaume, qui se trouvoient lezés aussi bien que lui, parce qu'ils avoient tous, ou la plûpart, pour Feudataires des Ecclesiastiques; qu'ils avoient résolu, de concert avec le Roi, de faire une Assemblée des Evêques de France, qui étant presque tous Hommagers & Feudataires du Roi, prenoient interêt comme lui aux Droits & aux Libertés du Roïaume; que si cette Assemblée se faisoit, on y prendroit des mesures pour maintenir ces Libertés, aussi bien que l'honneur du Roi & de sa Couronne; & que pour prévenir les troubles qui menaçoient l'Etat, ils supplioient Sa Sainteté de prendre des voies de douceur avec le Roi, & de contribuer, comme Pere commun, à l'union & à la bonne intelligence de tous les membres du Roïaume.

Parmi les Preuves de l'Hist. du differend de Boniface, &c.

Cette Lettre étonna le Pape, & l'empêcha de désapprouver la conduite de ses Legats, qui avoient differé l'execution de ses ordres pour l'excommunication du Roi. La maniere même, dont se conduisirent les Legats dans une autre affaire importante, fit croire qu'il étoit un peu déconcerté, & résolu de relâcher beaucoup de ses prétentions. Il leur avoit envoïé une Bulle par laquelle il ordonnoit aux Rois de France & d'Angleterre, de proroger la Tréve qu'ils avoient faite, & cela sous peine d'excommunication. Les Legats avoient encore prudemment differé de publier cette Bulle, & en aïant donné avis au Pape, ils reçûrent ordre de la communiquer au Roi, & de le prier de trouver bon qu'ils la publiassent; le Roi leur répondit, que cette Bulle, en ce qui concernoit la Tréve, ne contenant rien de contraire à ses interêts, & qui ne pût contribuer à la tranquillité de son Etat, il

Ibid.

consentiroit qu'ils la rendissent publique, mais à une condition;
1303. c'est qu'ils recevroient la Protestation qu'il leur feroit sur ce qui pouvoit interesser son autorité, & que cette Protestation seroit inserée dans les Lettres circulaires qu'ils envoïeroient sur ce sujet. Voici la Protestation du Roi: Que le gouvernement de son Roïaume, en ce qui concernoit le Temporel, lui appartenoit à lui seul, à l'exclusion de tout autre; qu'il ne reconnoissoit, & n'avoit à cet égard aucun Superieur; qu'il prétendoit en ce point n'être soumis à qui que ce fût; que quoi qu'il arrivât, il ne se tiendroit, ni lui ni son Roïaume, en aucune maniere lié par les censures du Pape, dont il étoit fait mention dans la Bulle; & qu'enfin il ne se départiroit jamais de cette résolution: qu'au reste, pour le Spirituel, il reconnoissoit l'autorité du Pape, suivant l'exemple que lui en avoient donné ses Predecesseurs, & qu'il auroit pour le Chef de l'Eglise, & pour les avis qu'il voudroit lui donner, toute la déference & toute la soumission qu'un fils devoit avoir pour son pere.

Les Legats lui dirent, qu'ils n'auroient nulle peine à le satisfaire là-dessus, & lui presenterent en même-tems des Lettres qu'ils avoient nouvellement reçûes du Pape pour lui, par lesquelles il déclaroit que l'excommunication, dont il étoit parlé, ne regardoit point sa personne.

Le Roi fort content de la Lettre du Pape, exigea encore des Legats, qu'ils feroient mention dans leur Ecrit de l'assûrance que le Pape lui donnoit sur ce point là en particulier. Ils le lui promirent, & la chose se passa comme il l'avoit souhaité.

Le Pape fit plus; car au mois de Juillet suivant, il envoïa en
1297. France une nouvelle Bulle en interpretation de celle qui avoit causé tant de bruit. Le contenu de cette derniere Bulle étoit; que depuis quelque tems il avoit publié une Bulle qui commençoit par ces mots, *Clericis Laicos*, par laquelle il défendoit à tous gens d'Eglise de fournir aucuns subsides extraordinaires aux Empereurs, Rois & Princes sans la permission du S. Siege; faisant la même défense à tous ces Princes d'en exiger, sans une pareille permission: mais que cette défense n'étoit pas pour empêcher les dons volontaires que les Ecclesiastiques de France voudroient faire au Roi sans qu'on les exigeât; qu'elle ne regardoit point non plus les droits Féodaux, & autres Services dûs au Roi & autres Seigneurs par les Ecclesiastiques, sur-tout dans les

necessités

neceſſités preſſantes de l'Etat; que le Roi pouvoit en tel cas recevoir des Eccleſiaſtiques ce qu'ils lui offriroient, même ſans conſulter le S. Siege; que pour juger de cette neceſſité, il s'en rapportoit à la conſcience du Roi & de ſes Succeſſeurs, pourvû que ceux-ci fuſſent au-deſſus de l'âge de vingt ans, & que quand ils ſe trouveroient en plus bas âge, leur Conſeil ſeroit le Juge de cette neceſſité. Enfin il declaroit, qu'il n'avoit point prétendu par cette défenſe rien faire contre les Libertés, Franchiſes & Coûtumes du Roïaume de France, ni contre les droits du Roi, des Comtes & des Barons. 1303.

Cette declaration du Pape, & la Canoniſation de S. Louis, qu'il fit en même-tems avec des ſolemnités extraordinaires, rétablirent la bonne intelligence entre l'Empire & le Sacerdoce; & Philippe conſentit encore plus volontiers qu'il n'avoit fait juſqu'alors, que le Pape fût le Médiateur de la Paix entre lui d'une part, & le Roi d'Angleterre & Adolfe Roi des Romains de l'autre; mais il voulut qu'il fût dit & écrit dans le Compromis, que dans ce Traité le Pape n'auroit point d'autre autorité que celle d'un Prince particulier, reconnu volontairement pour Arbitre par les deux parties.

Canoniſation de S. Louis.

Compromiſſum apud Rainald. ad an. 1298.

Toutes ces précautions que Philippe jugeoit neceſſaires, mais qui ne devoient pas plaire au Pape, ne l'empêcherent point de s'engager encore à ce Prince par une Lettre particuliere, à ne point publier ſa Sentence arbitrale touchant les differends entre la France & l'Angleterre, qu'il ne lui eût envoïé ſon conſentement pour la publication. Il lui tint parole, & tout ſe paſſa à cet égard avec une ſatisfaction mutuelle.

Preuves de l'Hiſtoire du differend, &c.

Le Pape fit encore une démarche qui ſembloit ne laiſſer aucun lieu de douter de ſa parfaite réconciliation avec le Roi. L'Italie étoit alors étrangement déchirée par les guerres & par les factions. Il y avoit ſur-tout de grandes diviſions en Toſcane, & Fridéric d'Arragon, nonobſtant tant de Traités ſi ſolemnellement confirmés, faiſoit violemment la guerre à Charles d'Anjou Roi de Sicile. Le Pape demanda au Roi Robert Comte d'Artois, pour le mettre à la tête des Troupes de l'Egliſe, & avec le ſecours de celles que ce Prince ameneroit de France, ſoumettre les factieux, & ſoûtenir le Roi de Sicile contre Fridéric d'Arragon. Je ne ſçai pourquoi le Comte d'Artois n'accepta point cet emploi: mais ou ſur ſon refus, ou pour quelque autre raiſon, Charles de Va-

Inventaire du Treſor des Chartres T. I. Valois II. n. 11 a ſon ſoing lés S. Denys en 1300.

1303.

Jo[illegible] [illegible]ani. l 8. [illegible] MSS. de B[illegible] Vol. 4.

lois passa en Italie avec l'agrément de son frere, à condition de revenir en France dès qu'on jugeroit à propos de l'y rappeller.

Un Historien Italien de ce tems-là dit une chose qui ne paroît guere vrai-semblable, sçavoir, que le Pape promit au Roi d'élever sur le Trône de l'Empire Charles de Valois, par l'exclusion qu'il donneroit à toûjours à Albert d'Autriche: mais on ne voit dans notre Histoire nul vestige de ce projet, excepté une Lettre en forme de Bulle que ce Pape écrivit au Roi touchant la guerre d'Angleterre, où il lui dit, qu'il a de grands desseins pour la gloire de sa Personne & de son Etat, & qu'il les tient fort secrets, & le prie de lui envoïer promptement son frere Charles: " Mais il ,, faut,(ajoûtoit-il,) qu'il colore ce voïage d'un prétexte de devo- ,, tion, comme de venir visiter le Tombeau des Apôtres; outre ,, qu'il peut alleguer le desir de voir Charles Roi de Sicile son beau- ,, pere & leur famille. ,, Ce mystere pourroit faire soupçonner que l'Historien d'Italie n'a pas écrit sans fondement, que le Pape avoit, ou faisoit semblant d'avoir dessein de faire Charles de Valois Roi des Romains. Charles de Valois aïant perdu sa femme Marguerite de Sicile, épousa quelque tems après Catherine de Courtenai petite-fille de Baudouin Empereur détrôné de Constantinople. Cette Princesse lui apporta en mariage le droit de son aïeul & de son pere sur cet Empire; mais il étoit aussi difficile à ce Prince de faire valoir ce droit, qu'il lui auroit été d'engager les Princes Allemans à le faire Roi des Romains au préjudice d'Albert.

Charles n'alla pas alors en Italie, mais il y passa depuis avec une Armée. Il fut reçû du Pape avec de grands honneurs, & fait General des Troupes du S. Siege. Le Pape l'envoïa en Toscane: il entra dans Florence, où il demeura quelque tems; & ne réussit que médiocrement à dissiper les factions, qui mettoient tout ce Païs en combustion. Il fut rappellé par le Pape, pour passer en Sicile; il y répandit d'abord la terreur; mais Fridéric d'Arragon en temporisant, & en évitant de combattre, donna le tems à l'Armée Françoise de se fatiguer; les maladies s'y mirent, en firent périr une grande partie, & enfin le Roi son frere le rappella en France, à cause de la guerre de Flandre. Avant que de partir il fit un Traité de Paix avec Fridéric d'Arragon, par lequel ce Prince abandonnoit tout ce qu'il avoit pris en Calabre, à

condition que Charles de Valois lui remettroit entre les mains les Places qu'il avoit prises dans l'Isle de Sicile. Par ce même 1303. Traité Fridéric devoit garder la Sicile sa vie durant, & ses enfans devoient après sa mort être dédommagés par l'échange de cette Isle avec le Roïaume de Sardaigne. Ce Traité fut conclu sans la participation du Pape & de Charles de Sicile, qui y étoit le plus interessé. Il ne laissa pas de tenir, & le Pape même le ratifia, en y faisant seulement changer quelques articles moins importans.

Nouvelles brouilleries entre le Pape & le Roi.

Après tout ce Pape & le Roi étoient l'un & l'autre trop jaloux de leur autorité, & ils avoient trop d'occasions de se brouiller de nouveau sur un point si délicat, pour être long-tems bien ensemble : & puis les animosités des Princes, quand elles ont été personnelles, s'éteignent rarement tout-à-fait, ou du moins il faut peu de chose pour les faire renaître. Les Historiens ne conviennent pas sur la cause des nouvelles brouilleries qui survinrent, & qui allérent au-de-là de tout ce qu'on eût pû craindre. Les plus judicieux & les plus proches de ce tems-là en apportent les raisons que je vais dire.

A quoi attribuées.

Adolphe de Nassau aïant été tué auprès de Spire dans la bataille que lui livra Albert d'Autriche, qui s'étoit revolté contre lui avec plusieurs Princes de l'Empire, le Roïaume des Romains fut vacant; du moins le Pape le prétendit ainsi, malgré l'Election que les Electeurs avoient faite d'Albert. Boniface n'avoit point voulu le reconnoître, sur ce qu'il n'étoit pas juste que s'étant revolté contre son Prince legitime, & l'aïant fait perir, il eût sa Couronne pour récompense de sa rebellion. Albert dans cette conjoncture avoit jugé à propos de s'appuïer de l'alliance de France. Il eut diverses entrevûes avec le Roi, & ils se promirent reciproquement de se soûtenir l'un l'autre contre quiconque entreprendroit sur les Droits de l'Empire & du Roïaume de France; cette clause regardoit manifestement le Pape. Le nœud de cette union des deux Princes avoit été le mariage de Rodolfe fils d'Albert, avec Blanche de France fille du Roi. Ces Traités avoient fort déplû au Pape, & il l'avoit dissimulé : mais il ne put digerer un autre sujet de chagrin qu'il avoit reçû du Roi un peu auparavant, ce fut la retraite que le Roi affecta de donner en France aux Seigneurs de la Maison des Colonnes; & ce Prince ne pouvoit mieux faire sentir son mécontentement au Pape, que par cet endroit-là.

Leibnitz codice diplomat. pag 39. & 40.

1303.

Fameux demêlé de la Maison des Colonnes avec le Pape Boniface VIII.

Joan. Villani, l. 18. cap. 21.

La Maison des Colonnes étoit très-puissante à Rome & aux environs. Elle avoit deux Cardinaux, sçavoir Jacques Colonne, & Pierre Colonne son neveu. Tous deux s'étoient opposés à l'élection du Pape, soûtenant que Celestin son predecesseur étant encore vivant, celui qu'on lui substitueroit ne seroit pas legitime Pape. Cette Famille étoit dans les interêts de Fridéric d'Arragon, regardé à Rome comme usurpateur de la Sicile. Ce fut un des Articles sur lesquels le Pape, autant poussé par son animosité, que par la complaisance qu'il avoit pour la Maison des Ursins, opposée depuis long-tems à celle des Colonnes, entreprit de les ruiner.

Tresor des Chartres, Cottie Bonif. num. 95.

Il fit citer ces deux Cardinaux, sous peine, en cas de desobéïssance, d'être dégradés du Cardinalat, pour comparoître devant lui & devant le Sacré College, afin d'y répondre aux accusations qu'on faisoit contre eux, & de déclarer leur sentiment sur cette question, sçavoir s'ils reconnoissoient le Pape pour legitime Pape.

Ibid. num. 758.

Les deux Cardinaux sur cette sommation répondirent, qu'ils ne comparoîtroient pas devant Bénédict Cayétan, (c'étoit le nom & le surnom du Pape) premierement parce qu'ils ne le pouvoient faire avec sûreté; & en second lieu, parce qu'il n'étoit pas Pape legitime, y aïant lieu de douter, si la renonciation de Celestin étoit canonique, pour plusieurs raisons qu'ils en apportoient. Ils firent sur cela leur déclaration aux autres Cardinaux, & demanderent la convocation d'un Concile general, à la décision duquel ils acquiesceroient, & appellerent au Concile general & au Pape futur de tout ce qui se feroit à leur préjudice. Ils adresserent leur Protestation non seulement aux Cardinaux; mais encore aux Princes & à tous les Fideles, & la répandirent par-tout. Il est à remarquer, qu'entre les témoins qui souscrivirent comme tels à cet Acte, il y en avoit plusieurs François, ou qui possedoient des Bénéfices en France; que cela se passa durant les premieres brouilleries de Rome avec la France; & c'est ce qui fait croire que la réconciliation du Pape si prompte & si éloignée de son caractere, & la révocation de sa Bulle *Clericis Laïcos*, qui avoit causé tant de bruit, fut un effet de la crainte qu'il eut que le Roi n'entrât dans les desseins des Colonnes, & qu'il ne lui prît envie de lui contester le Pontificat.

Bulla in excelso throno.

Le Pape aïant reçû la Protestation des deux Cardinaux, pro-

nonça une Sentence contre eux, par laquelle il les déposa du Cardinalat, les déclara incapables de cette Dignité à perpétuité, aussi-bien que de toutes autres Dignités & Benefices situés à cent milles autour de Rome; les excommunia, & tous ceux qui les tiendroient pour Cardinaux; déclara interdits tous les lieux qui les recevroient, & toute la posterité de Jean Colonne, frere du Cardinal Jacques inhabile à posseder aucuns Benefices & aucunes Charges jusqu'à la quatriéme generation; ordonna que les deux Cardinaux comparoîtroient à son Tribunal dans dix jours, à faute de quoi il les privoit de tous leurs biens, meubles & immeubles. 1303.

Il n'en demeura pas là. Il publia une Croisade contre eux, fit attaquer les Places qu'ils possedoient. Enfin il les poussa à bout, & les obligea à lui demander misericorde. Ils vinrent à Riéti se jetter à ses piés, sur l'esperance qu'il leur donna de les rétablir dans leurs Dignités & dans leurs Terres; mais il ne leur tint pas parole: au contraire il fit raser Palestrine, Place alors très-forte, qui leur appartenoit. C'est pourquoi ils ne furent pas plûtôt sortis de Riéti, où ils eurent tout sujet de craindre qu'on ne les arrêtât, qu'ils reprirent les armes: mais ne se trouvant pas en état de résister long-tems, ils s'enfuirent les uns en Sicile, les autres en France, où ils furent reçus; & en particulier Etienne Colonne neveu du Cardinal Jacques, reçut du Roi un très-favorable accueil; Sciarra Colonne cousin des deux Cardinaux, en se sauvant, fut pris par des Pirates, & mis à la chaîne, où il demeura quelques années, ne voulant point se faire connoître de peur d'être livré au Pape, & le Roi le délivra.

Antoninus, loc. cit.

Villani loc. cit.

Le Pape attaque de nouveau les droits de l'Eglise de France.

Le Pape pour cette raison, étant aussi mécontent du Roi que le Roi l'étoit de lui, trouva aisément occasion de le lui faire paroître. Ce fut, comme auparavant, au sujet de l'autorité, des Privileges, & des Droits des gens d'Eglise. Le Pape recevoit des plaintes là-dessus, sur-tout de la part de l'Evêque de Pamiès, de l'Eglise de Reims, & de celle de Lyon. Le Roi, qui suivant toûjours les vûes de ses Predecesseurs depuis Philippe Auguste, vouloit peu à peu temperer la puissance Ecclesiastique dans le Roïaume, où depuis Louis le Debonnaire elle étoit montée au-delà des bornes, en prenoit toutes les occasions; & il se pouvoit faire de plus que ses Officiers, contre son intention, abusassent de son autorité, & poussassent souvent les cho-

1303. ses trop loin : mais l'article, qui tenoit le plus au cœur à Boniface en cette matiere, étoient les affaires qu'on faisoit à l'Evêque de Pamiès.

Ce Pontife, peu de tems après être monté sur la Chaire de S. Pierre, avoit érigé en Evêché l'Abbaïe de S. Antonin de Pamiès, & en avoit fait Evêque Bernard Saisseti, qui en étoit Abbé. Il paroît que cet Evêque étoit un homme difficile, hardi, inquiet, & intriguant. Il étoit tout dévoué au Pape ; & c'en étoit assés pour n'être pas fort agreable à Philippe. Le S. Siege, durant la guerre des Albigeois, avoit mis Pamiès sous la protection & en la garde de S. Louis, pour défendre l'Abbaïe contre les insultes de divers Seigneurs, qui lui causoient beaucoup de dommage. Elle étoit demeurée de la même maniere entre les mains de Philippe le Hardi, & avoit aussi passé en celles de Philippe le Bel.

Bulla Bonifacii olim.

Ce Prince traita du Domaine de cette Ville avec Roger Bernard Comte de Foix, lui en abandonna la garde, & n'en retint que la Souveraineté & le ressort. Le Comte de Foix en prit possession, & se fit faire serment de fidelité par les Habitans. Bernard Saisseti, en qualité d'Abbé de Saint Antonin, étoit Seigneur temporel de la Ville : mais le Roi prétendoit qu'il relevoit de lui comme les autres Seigneurs de France, & qu'en s'accommodant pour cette Place avec le Comte de Foix, il la faisoit un Arriere-fief, de Fief de la Couronne qu'elle étoit auparavant, ce qui n'étoit ni contre les Loix, ni contre les Coûtumes du Roïaume. Le Pape s'en plaignit neanmoins au Roi ; mais cette affaire avoit précedé la premiere rupture entre le Pape & le Roi, & n'avoit pas non plus empêché leur reconciliation.

Bulle publiée pour cet effet.

On laissoit cependant murmurer l'Evêque de Pamiès, sans s'en mettre fort en peine à la Cour ; & le Pape d'ailleurs ne paroissoit plus depuis long-tems si vif sur les intérêts de ce Prelat : mais dès que l'on eut résolu de se fâcher une seconde fois de part & d'autre, l'Evêque de Pamiès sembla en avoir assés dit & assés fait, pour meriter de passer à la Cour pour criminel de leze-Majesté ; & au contraire il parut à Rome avoir assés souffert de la Cour de France, pour pouvoir être regardé comme un Evêque maltraité & injustement persecuté. Bientôt on vit arriver une Bulle de Rome datée du quatriéme de Decembre de l'an

Bulla Salvator mundi.

1300. & adressée au Roi, par laquelle le Pape retractoit la révocation qu'il avoit faite de la Bulle *Clericis Laïcos*, disant, que comme il pouvoit accorder des graces, & des privileges aux Princes, il avoit droit de les revoquer & de les suspendre, quand il le jugeroit à propos; qu'ainsi celles qu'il avoit accordées pour la levée des Decimes & subsides sur le Clergé, aïant causé de grands abus & de grands dommages aux Eglises, il les suspendoit par le conseil du College des Cardinaux; il ordonnoit que ce qui étoit demandé aux Prélats & aux autres Ecclesiastiques sous le titre de Decime & de Subside, quoiqu'accordé par leur consentement, ne fût point païé sans son ordre. Il ajoûtoit, qu'on pouvoit lui representer par écrit ces Privileges, afin qu'il les examinât & les moderât selon qu'il le trouveroit bon; & prioit le Roi de n'être point surpris de ce qu'il en usoit ainsi, parce qu'il ne faisoit rien en cela que pour une bonne fin. 1303.

Ordonnance du Roi contre cette Bulle. Continuat. Nangii.

Le Roi aïant reçu cette Bulle, commença, comme il avoit déja fait dans les premiers differends, par publier une nouvelle Ordonnance, par laquelle il étoit défendu de transporter aucun argent hors du Roïaume, pour empêcher qu'il n'en allât au Pape. Cette Ordonnance attira d'autres Bulles; mais auparavant le Pape fit au Roi une proposition qui n'étoit gueres de saison, eu égard à la situation des affaires, & à la disposition des esprits. Ce fut de faire une ligue avec le Roi de Perse, & de se croiser pour le secours de la Terre-Sainte. Il lui envoïa proposer la chose par l'Evêque de Pamiès, à qui il donna la qualité de Legat; ce qu'on regarda ou comme une imprudence, ou comme une insulte. Platina.

Menaces dont elle est suivie de la part du Pape.

La maniere dont l'Evêque se comporta dans l'audience qu'il eut du Roi sur ce sujet, fit bientôt voir quelle étoit l'intention du Pape dans cette Ambassade; car, comme le Roi lui eut répondu que la guerre de Flandre, où il étoit engagé, & la conduite que tenoit le Pape à son égard ne lui permettoient gueres d'executer un si grand dessein, quoiqu'il y eût toûjours été fort porté: ce Prélat reprit d'un ton menaçant, & lui dit que la conduite qu'il tenoit envers le Pape & envers l'Eglise, meritoit des peines qu'on n'avoit que trop differées, & qu'il verroit bientôt son Roïaume mis en interdit, & sa propre personne frappée d'anathême & d'excommunication. Le Roi indigné le chassa de sa presence, & pensa à le faire arrêter. Il n'eut pas plûtôt fait

1303. connoître son indignation, qu'on lui mit en main quantité de Memoires d'accusation contre l'Evêque : mais voulant proceder regulierement dans cette affaire, il nomma deux Commissaires, pour faire des informations, sçavoir, Richard Neveu Archidiacre d'Auge, dans l'Eglise de Lisieux, & Jean Vidame d'Amiens, Seigneur de Pequigni, qu'il envoïa aux quartiers de Toulouse, pour informer contre l'Evêque sur certains Chefs, qui leur furent marqués. Ces Commissaires aïant fait leur rapport au Roi, il tint à Senlis une Assemblée de plusieurs Seigneurs du Roïaume, & de quantité d'habiles gens tant Ecclesiastiques, que Jurisconsultes, où les deux Commissaires produisirent le témoignage de vingt-quatre personnes ouïes juridiquement, du nombre desquels étoient le Comte de Foix, le Comte de Comminge, l'Evêque de Besiers, l'Evêque de Montpellier, & l'Evêque de Toulouse. Cinq ou six des témoins disoient peu de chose; un déchargeoit l'Evêque de tout. Les autres le chargeoient beaucoup sur plusieurs points ; mais les uns parloient de certains faits, les autres d'autres faits, quoiqu'il y en eût plusieurs qui déposassent aussi sur les mêmes articles. Voici de quoi il étoit accusé.

Actes du Procès de l'Evêque de Pamiès.

D'avoir raconté souvent que Saint Louis lui avoit dit, que sous le regne du Roi Philippe le Bel, le Roïaume seroit détruit par ce Prince & par ses Ministres, & qu'il seroit transferé aux Etrangers sans retour.

Que l'Evêque avoit eu des intelligences avec le Roi d'Angleterre touchant la Gascogne, & avec le Comte de Foix, à qui il avoit promis de le rendre maître de Toulouse & du Territoire Toulousain.

Qu'il avoit détourné le même Comte de marier son fils à la fille de Philippe d'Artois, lui avoit conseillé de lui faire épouser la fille du Roi d'Arragon.

Qu'il avoit dit plusieurs fois, que la Ville de Pamiès n'étoit point du Roïaume de France.

Qu'il avoit dit que le Roi étoit Faux-monnoïeur. (Cet article étoit fondé sur ce que le Roi avoit fait quelques changemens dans les Monnoïes, dont on avoit en effet murmuré dans le Roïaume, & dont le Pape avoit fait des reproches à ce Prince.)

Qu'il avoit dit que le Roi descendoit de bâtards; (il entendoit par là les Rois d'Arragon, dont le Roi descendoit par sa mere Isabelle d'Arragon.)

C'étoit

C'étoit sur ces Chefs que les Informations furent faites. Le Comte de Foix les confirma tous par son témoignage, & ajoûta que l'Evêque lui avoit dit, que le Roi n'étoit point de la veritable Maison des Rois de France; que le Pape avoit dit au Chevalier Pierre Flotte, que le Roi étoit Faux-monoïeur; que l'Evêque avoit ajoûté, que la Cour de France étoit toute corrompue, & qu'il ne s'y faisoit rien que par argent. Le Comte de Foix disoit de plus, que lui-même avoit averti l'Evêque de Toulouse de tout cela, & l'avoit prié d'en informer le Roi. Quelques autres Témoins ajoûterent encore diverses choses, & entre autres, qu'ils avoient entendu dire à l'Evêque des paroles très insolentes contre la personne du Roi, & très-séditieuses. 1303.

Ces accusations & ces témoignages aïant été exposés en presence de l'Assemblée de Senlis, tous furent d'avis que le Roi ne pouvoit dissimuler des choses aussi atroces, que celles qu'on avoit déposées contre l'Evêque de Pamiès, qu'il le devoit faire arrêter par l'Archevêque de Narbonne son Metropolitain, & que si cet Archevêque ne faisoit pas son devoir, il falloit qu'il le fit lui-même par son autorité Roiale.

Il paroit par les Actes du Procès que le Roi avoit déja donné ses ordres pour s'assurer de la personne de l'Evêque, qu'on l'avoit même déja mené à Senlis, & que la requisition, que Pierre Flotte Chevalier & Conseiller du Parlement fit à l'Archevêque de Narbonne de se constituer lui-même prisonnier, n'étoit qu'une formalité qu'on jugea à propos d'observer.

Les dépositions des Témoins aïant été communiquées à l'Evêque, il protesta de nullité touchant les Procedures qu'on avoit emploïées, soit pour l'arrêter, soit pour se saisir de ses Gens, de ses Papiers, de ses Terres & de ses Places, & soûtint que c'étoit par la crainte des tourmens, qu'on avoit contraint les Témoins à déposer contre lui.

Nonobstant ces Protestations, la Sommation fut faite à l'Archevêque de Narbonne, qui répondit qu'il étoit prêt de faire ce que l'on souhaitoit; mais qu'il vouloit avoir sur cela l'avis de ses Suffragans, & celui du Pape.

Ce n'étoit pas ce que la Cour prétendoit, & cette réponse auroit fait un nouvel embarras, si l'Evêque de Pamiès, appréhendant d'être mis dans les prisons du Roi, n'eût consenti à ce qu'on vouloit, & n'eût même prié l'Archevêque de Narbon-

1303.

ne de le prendre en sa garde comme son prisonnier : il fallut encore avoir l'agrément de l'Evêque de Senlis & de l'Archevêque de Reims, a cause que l'accusé devoit être saisi dans l'Evêché de l'un, & dans l'etendue de la Metropole de l'autre, & ils le donnerent.

Le Roi, qui prévit bien que la conduite qu'il avoit tenue en cette affaire n'agréeroit pas au Pape, ne l'en informa pas, ainsi qu'on le voit dans la Lettre qu'il en reçût long-tems après, où le Pape fait assés entendre, que la nouvelle en étoit venue d'ailleurs jusqu'à lui. Si-tôt qu'il la sçut, il écrivit à l'Archevêque de Narbonne, pour lui ordonner de tirer l'Evêque des mains des Juges Seculiers, s'il y étoit encore, de faire ensorte que ses biens ne demeurassent pas en la main du Roi, de faire des Informations sur tous les faits dont on l'accusoit, de les lui envoier quand elles seroient faites, & enfin de faire transporter l'Evêque en Italie sur les Terres du Saint Siege, sous bonne & sûre garde.

Tresor des Chartres. Pamiés n. 11.

Le Pape écrivit aussi au Roi en même-tems qu'à l'Archevêque de Narbonne: mais on n'a point la Lettre, non plus que les Memoires des autres choses, qui se passerent sur ce sujet depuis le mois de Decembre de la même année, que le Pape écrivit encore au Roi, pour l'obliger à lui envoïer l'Evêque de Pamiès, & à lui remettre le jugement de cette affaire.

Renouvellées par une Bulle Bulla *Ausculta fili.*

Cependant on voïoit bien que la tempête & les foudres se formoient au Vatican contre la France. Dès le commencement de l'an 1302. il en arriva une Lettre au Roi en forme de Bulle, par laquelle le Pape lui déclaroit, qu'en qualité de Vicaire de Jesus-Christ, Dieu l'avoit établi sur les Rois & sur les Roïaumes de la Terre, avec plein pouvoir suivant les paroles du Prophéte, d'arracher, de détruire, de dissiper, d'édifier : » C'est pourquoi, mon tres cher fils, (lui disoit-il,) ne vous laissez point » persuader de ce qu'on veut vous faire croire, que vous n'avez » point de Superieur sur la Terre, & que vous n'êtes point soumis au Chef de la Hierarchie Ecclesiastique : c'est être fou que » de penser de la sorte ; & celui qui s'obstine à demeurer dans » cette erreur, cesse d'être fidele, & n'est plus dans le bercail » de son Pasteur. » Ensuite descendant dans le détail des désordres, qui, selon les avis qu'on lui avoit donnés, étoient en grand nombre dans le Roïaume de France, & dont il disoit qu'il l'avoit déja inutilement averti, il lui faisoit sçavoir, que par une

Bulle particuliere, il avoit ordonné aux Evêques de France, aux Chapitres des Eglises, aux Docteurs en Theologie, aux Docteurs en Droit Canon & Civil, de venir le trouver en Italie, afin de déliberer avec lui sur la réformation de l'Etat; & que si le Roi le jugeoit à propos, il pourroit y envoïer aussi de sa part des Députés, pour assister à l'Assemblée. 1303.

En effet il parut en même-tems en France une Bulle adressée aux Evêques, aux Chapitres, aux Universités, où le Pape, après avoir fait mention des excès, des violences, des insolences, qu'il disoit qu'on exerçoit dans le Roïaume contre les Evêques, les Chapitres, les Religieux, contre les Pairs, les Comtes, les Barons, le reste de la Noblesse, il ajoûtoit, que du Conseil des Cardinaux, il avoit résolu de convoquer une Assemblée des Evêques & des Docteurs de France, soit en Theologie, soit en droit Canon & Civil, & leur ordonnoit de se rendre tous auprès de lui pour le premier jour de Novembre prochain, sous peine de se rendre coupables d'une désobéissance qu'il ne laisseroit pas impunie. Que c'étoit pour déliberer avec eux sur le moïen d'étendre la vraie Religion, de conserver la liberté Ecclesiastique, de réformer le Roïaume, de corriger les excès du Roi, & d'établir un bon gouvernement dans l'Etat.

Bulla *Ante promotionem.*

Ces Bulles furent apportées en France par Jacques des Normans Archidiacre de Narbonne, qui aïant été admis à l'audience, dit au Roi, qu'il venoit de la part de Sa Sainteté, pour lui dénoncer qu'il eût à reconnoître, qu'*il tenoit du Pape*, aussi bien que tous les autres Princes, *la Souveraineté temporelle de son Roïaume*; que s'il refusoit de faire cet aveu, il avoit ordre de l'excommunier, & de mettre la France en interdit. Il demanda aussi qu'on envoïât l'Evêque de Pamiès au Pape, & en même-tems il presenta au Roi la Lettre ou Bulle dont j'ai parlé.

Joan. Villani, l. 8. cap. 62.

Le Roi l'aïant lûe, il la mit entre les mains de Robert Comte d'Artois, qui, indigné de ce qu'elle contenoit sur l'article de la Puissance temporelle, la jetta au feu en presence du Nonce, à qui le Roi fit enlever toutes les copies qu'il avoit de cette Lettre, & de celle qui étoit adressée aux Evêques & à ses autres Sujets; & puis on le fit conduire sous bonne garde jusqu'aux frontieres de France avec l'Evêque de Pamiès, dont le Roi étoit assés embarassé, en leur faisant défense d'y rentrer sans une permission expresse. On mit par tout des corps de gardes, aux ave-

Il excommunie le Roi.

Ancienne Chronique de S. Denys.

1303. nues du Roïaume, pour empêcher que désormais il n'y entrât aucune Lettre, ni aucun Envoïé du Pape. Dès que le Nonce fut de retour, & qu'il eut rendu compte de sa commission, le Pape excommunia le Roi.

Incontinent après le départ de l'Archidiacre & de l'Evêque de Pamiès, le Roi avoit fait partir un Envoïé, pour se plaindre au Pape de la conduite qu'il tenoit à son égard. Le Pape lui refusa audience : mais il envoïa un Legat pour aller de sa part trouver le Roi. Le Legat étant arrivé à Mâcon, y fut arrêté par le Bailli, jusqu'à ce qu'on eût donné avis en Cour de son arrivée. Le Roi lui fit dire, que puisque le Pape n'avoit pas voulu entendre son Envoïé, il ne l'entendroit pas non plus lui-même, & qu'il eût à sortir incessamment de ses Etats, ce qu'il fut obligé de faire.

Chroniq MS. de la Bibliotheque du Roi.

Mesures du Roi pour s'y opposer.

Cependant le Roi pensa à prendre des mesures, pour empêcher que les Bulles du Pape & ses Censures ne fissent impression sur l'esprit des Peuples, & ne causassent quelques désordres dans le Roïaume. Il vint à bout d'en supprimer au moins la plûpart des exemplaires, & convoqua à Paris, pour la mi-Carême, les Etats de son Roïaume : car cette Assemblée pouvoit porter ce nom ; la plus grande partie de la plus considerable Noblesse, plusieurs Evêques du Roïaume, des Abbés, des Beneficiers, des Docteurs, des Jurisconsultes, & grand nombre de Magistrats s'y étant rendus suivant les ordres du Prince. Il y eut neanmoins quelques Evêques, & quelques Abbés, que le Roi y auroit vû volontiers, qui trouverent des pretextes pour n'y pas venir.

Continuat. Nangii.

Dans cette Assemblée, qui fut tenue au Louvre, le Roi commença par demander aux Ecclesiastiques, de qui relevoit leur Temporel ? Ils répondirent, qu'ils le tenoient de lui comme de leur Souverain. Il leur repartit, en les remerciant, & leur dit, qu'il étoit ravi d'apprendre d'eux-mêmes quels étoient leurs sentimens là-dessus, & de s'assurer qu'ils ne croïoient pas que le Roïaume de France fut un Fief du Saint Siege, comme le Pape le prétendoit. Le Corps de la Noblesse repondit par la bouche du Comte d'Artois, de la même maniere, & que le Roi pouvoit compter sur tout ce qui dépendoit d'eux, pour soûtenir la gloire de l'Etat. » Et moi, (reprit le Roi,) je m'engage à con- » tribuer de tout, sans excepter ma propre vie, pour conserver la » liberté du Roïaume. » Il ajoûta, en adressant la parole aux Prin-

1303.

Ex veteri M.S. Preuves de l'Histoire du differend, &c.

ces ses fils, qui étoient presens, qu'il ne les reconnoîtroit plus pour ses enfans, s'ils étoient assés lâches pour reconnoître jamais que le Roïaume de France dépendît d'aucun autre que de Dieu seul. Il renouvella l'Ordonnance qu'il avoit faite de ne laisser passer aucun argent hors du Roïaume, & fit défense à tous les Ecclesiastiques, & à tous ceux que le Pape appelloit en Italie par une de ses Bulles, de sortir de France sans sa permission.

L'Assemblée confirme les Libertés de l'Eglise Gallicane.

Comme il vit que l'Assemblée suivoit parfaitement ses vûes, & que tous de concert se déclaroient pour les Libertés de l'Eglise Gallicane, il consentit que Guillaume de Nogaret, Seigneur de Cauvisson, lui adressât une Requête sur les affaires presentes, & se portât pour accusateur du Pape; on donne à ce Seigneur, dans les Actes du Procès la qualité de Chevalier, & en même-tems celle de Professeur aux Loix. C'est qu'alors le Parlement étoit pour la plûpart composé de Noblesse d'épée. Nogaret fit en cette occasion la fonction d'Avocat General du Roi, & prononça un discours sanglant contre le Pape, où, conformément à l'idée que les Colonnes avoient déja donnée dans leur Manifeste, il prétendoit prouver que Boniface n'étoit pas un Pape legitime, mais un intrus, s'engageoit à le convaincre de plusieurs heresies, de simonie, & d'une infinité d'horribles crimes.

Sur quoi il faisoit sa requisition au Roi, pour le supplier d'agir efficacement auprès des autres Princes Chrétiens, auprès du College des Cardinaux, & de tous les Evêques, pour la convocation d'un Concile General, pour faire comme par provision déposer Boniface par les Cardinaux, & lui substituer un Vicaire, qui gouvernât l'Eglise jusqu'à ce qu'on eût procedé à l'élection d'un Pape legitime. Il demanda enfin, que son discours fut mis par écrit, & enregistré, ce qui lui fut accordé. Pierre Flotte autre Chevalier & sçavant dans le Droit, parla aussi sur le même sujet, & à peu près de la même maniere.

Lettre de la Noblesse au Sacré College.

En consequence de ce qui s'étoit passé dans cette Assemblée, les Barons du Roïaume envoïerent une Lettre écrite au nom de tout leur Corps au College des Cardinaux, & qui commençoit ainsi. *A honorables Peres lors chiers & anciens amis tout le College & à chacun des Cardinaux de la Sainte Eglise de Rome, li Duc, li Comte, li Baron, li noble tuit du Roïaume de France, salut & continuel ac-*

1303. *croissement de charité, d'amour, & de toutes bonnes aventures à leur desir: Seigneurs, vos especiaulment sçavez, &c.*

Ils representoient dans cette Lettre les extrêmes désordres qu'on étoit sur le point de voir arriver à l'occasion des differends du Pape avec la France, qu'il en étoit la cause par les entreprises insoutenables qu'il faisoit contre les droits du Roi & du Roïaume. Que le Roi en avoit fait l'exposé en presence de la Noblesse, des Prélats, des Députés, des Universités, des Chapitres & des Monasteres; que la Noblesse étoit résolue, quoi qu'il dût en arriver, de ne les pas souffrir; que le Pape avoit été jusqu'à avancer que le Roïaume de France, pour le temporel lui étoit soumis, jusqu'à ordonner que les Prélats, Abbés, Docteurs en Theologie & en Droit vinssent se rendre auprès de lui pour déliberer de la reformation de l'Etat, & sur les torts qu'il prétendoit que le Roi avoit faits à tous les Ordres de son Roïaume; qu'ils leur déclaroient au nom de tous ses Ordres, que ni les Ecclesiastiques, ni les Universités, ni les Peuples, ni la Noblesse, ne demandoient point cette réformation; que s'il y en avoit quelque besoin, c'étoit au Roi à la faire; qu'il y avoit déja travaillé, & qu'il n'avoit discontinué, dans la conjoncture présente, que parce qu'il ne vouloit pas qu'on crût qu'il agit en cela comme executeur des ordres du Pape. Que c'étoit le Pape même qui mettoit le désordre dans le Roïaume, en entreprenant d'y conferer les Evêchés, Archevêchés, & autres Benefices considerables de l'Etat, en nommant de son autorité à plusieurs Benefices des Sujets indignes, incapables, suspects, & en faisant quantité d'innovations dangereuses & à charge aux Peuples; qu'on étoit résolu de ne plus souffrir désormais pareilles choses, plus propres de l'Ante-Christ que d'un Pape; qu'on ne pouvoit croire en France quoi qu'en dît le Pape dans ses Lettres & dans ses Bulles, qu'il avoit fait tout cela par l'avis des Cardinaux, & que c'étoit pour y mettre remede qu'on s'adressoit au Sacré College; qu'on le prioit de le faire efficacement, afin que la paix & la concorde étant rétablie entre le Roïaume & le Saint Siege, chacun pût penser serieusement à une Croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte: qu'au reste on le leur repetoit, que quoi qu'il pût arriver, on ne se départiroit jamais en France des résolutions qu'on y avoit prises sur ce sujet.

Cette Lettre fut signée par Louis fils ainé du Roi, par les

Princes du Sang, par les Ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, par les Comtes de Hainaut, de Luxembourg, de S. Pol, de la Marche, & par tout ce qu'il y avoit alors de plus grands Seigneurs en France. 1303.

Autre de l'Etat Ecclesiastique.

Une autre Lettre fut écrite au Pape par les membres de l'Etat Ecclesiastique, qui disoit toutes les mêmes choses que la précedente, mais en des termes plus ménagés. On y ajoûtoit, que les Evêques avoient prié le Roi de leur permettre d'aller trouver le Pape, suivant les ordres que Sa Sainteté leur en avoit donnés; mais qu'ils avoient eu défense de le faire; & qu'au reste ils voïoient les esprits du Peuple disposés à ne s'étonner nullement des Censures de Rome pour le sujet dont il s'agissoit; qu'ils lui conseilloient de se retracter sur un point si délicat, & de prendre tous les moïens possibles pour rétablir l'union & la bonne intelligence entre lui & le Roi.

Autres des autres Ordres.

Pour faire connoître au Pape que tous les Ordres du Roïaume étoient dans les mêmes sentimens, le Tiers Etat, les Maires, Echevins, Jurats & Consuls des principales Villes du Roïaume écrivirent aussi en Corps aux Cardinaux, comme avoit fait la Noblesse & l'Etat Ecclesiastique. On n'a point cette Lettre; mais par la réponse que les Cardinaux y firent, on voit qu'elle étoit au moins aussi forte que celle de la Noblesse, & qu'on y avoit affecté de n'y pas donner à Boniface la qualité de Souverain Pontife.

Embarras du Pape à la reception de ces Lettres.

Ce concert embarrassa le Pape. Cela paroît par les réponses que les Cardinaux firent à la Noblesse & au Tiers Etat, où ils disoient, que ce n'avoit jamais été l'intention du Pape de faire entendre par ses Lettres & par ses Bulles, que le Roi dût le reconnoître pour son Superieur dans le Temporel: & que c'étoit en vain que le Seigneur Pierre Flotte avoit déclamé contre cette maxime dans l'Assemblée du Louvre.

La Lettre du Pape aux Evêques & aux Docteurs en Theologie & en Droit étoit écrite avec plus de hauteur. Il leur reprochoit de se laisser intimider par des menaces, & conduire par des vûes temporelles indignes de leur caractere, & de la place que la plûpart d'entre eux tenoient dans l'Eglise. Il s'y plaignoit aigrement de la maniere, dont Pierre Flotte avoit parlé dans l'Assemblée contre lui, le traitant de Bélial, d'homme aveugle, qui de concert avec ses semblables inspiroit au Roi

1303.

des conseils violens *. Enfin dans les dernieres lignes de la Lettre il jettoit encore un mot touchant la superiorité du Saint Siege sur le temporel des Roïaumes, qui marquoit assés qu'il n'étoit pas résolu de quitter son sentiment sur ce point.

Le Roi tente les voies à la douceur.

Quelque aigries que soient les choses, en de pareilles conjonctures, la raison l'emporte quelquefois sur l'animosité par la vûe des extrêmités où l'on voit de part & d'autre qu'on est prêt de s'engager. Ce fut par cette raison que le Roi consentit que Robert Duc de Bourgogne écrivit à deux Cardinaux de ses amis, & les priât d'adoucir l'esprit du Pape, en les assûrant que pourvû qu'il revoquât la suspension des graces, qu'il avoit autrefois accordées au Roi, & la Bulle par laquelle il avoit appellé les Prélats & autres gens d'Eglise en Italie, & qu'il voulut écrire à ce Prince une Lettre honnête, on le trouveroit disposé à une réconciliation sincere avec le Saint Siege; mais ces Lettres, qu'on prit apparemment à la Cour du Pape pour une marque de l'embarras du Roi, ne produisirent rien. Le Duc de Bourgogne n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il falloit que le Roi commençât à s'humilier, à reconnoître sa faute, à donner des marques de pénitence, à faire satisfaction au Pape, à désavouer la conduite de ses Ministres; que moïennant cela, il trouveroit le Pape prêt à lui faire grace; que sans cela il n'y avoit rien à faire, & que le Pape croiroit se rendre ridicule à toute la terre, s'il écrivoit le premier au Roi qu'il avoit excommunié.

Il s'en falloit bien que le Roi ne fût en cette disposition, & il le fit bientôt connoître. Le Pape avoit été le Mediateur de la Paix entre la France & l'Angleterre; mais il restoit encore plusieurs articles à regler, dont le Pape, par le Compromis fait entre les deux Rois devoit être l'arbitre. Le Roi, vû la maniere dont il en usoit à son égard, fit trouver bon au Roi d'Angleterre qu'il renonçât à l'arbitrage du Pape. Ce Prince n'eut pas beaucoup de peine à y consentir, & il voïoit avec plaisir la France aux mains avec Rome sur un point, sur lequel il y avoit eu plusieurs démêlés entre ses Prédecesseurs & les Papes; mais dont il leur avoit été plus difficile de se tirer à cause de l'aveu que quelques-uns d'eux avoient fait, que le Roïaume d'Angleterre étoit un Fief du S. Siege. Le Roi

Preuves du different entre Boniface & Philippe, &c.

* On apprend par cette Lettre que Pierre Flotte étoit borgne, *Semivivens corpore, menteque totaliter excæcatus.*

aïant

aïant eu le consentement du Roi d'Angleterre, fit publier une espece de Manifeste, par lequel il declaroit, qu'avec l'agrément du Roi d'Angleterre, il renonçoit à la Mediation du Pape pour plusieurs causes, & en particulier pour les differends qu'il avoit avec lui. Il nomma trois Seigneurs de sa Cour pour en faire la declaration au Pape même; sçavoir, Gaucher de Châtillon Comte de Porcien, Jean d'Harcourt, & Jean Mouchet. 1303.

Concile de Rome.

Ce Manifeste fut rendu public au commencement de Novembre, pendant que le Pape tenoit à Rome le Concile qu'il avoit convoqué l'année d'auparavant, où il avoit appellé les Evêques & les Docteurs de France, & où assisterent en effet plusieurs Prélats François, qui avoient passé en Italie malgré les défenses du Roi, ces Prelats n'étoient pas en petit nombre. C'étoient les Archevêques de Tours, de Bourdeaux, de Bourges & d'Auch, tous les Evêques de Bretagne, excepté celui de Dol & celui de S. Malo, les Evêques d'Angers, de Toulouse, de Pamiès, de Perigueux, de Xaintes, de Comminge, d'Agde, de l'Escar, d'Oleron, d'Aire, de Mande, de Nîmes, de Carcassonne, de Basas, d'Autun, de Châlons sur Saonne, de Mâcon, d'Albi, de Dax, de Clermont, d'Auxerre, de Coutance, de Noïon, de Besiers, de Limoges, & les Abbés de Cluni, de Cîteaux, de Marmoutiers, de Premontré, de Beaulieu en Argonne, & de la Chaise-Dieu.

C'est dans ce Concile, ou bien quelques jours après, qu'il fut résolu d'envoïer la fameuse Bulle qui commence par ces paroles, *Unam sanctam*. On y déclare, que tous les hommes sont sujets au Pontife Romain, & qu'on ne peut être sauvé sans le croire ainsi. Le Pape dans cette Bulle paroît avoir affecté d'envelopper sa pensée: car quoiqu'il dise que tous les hommes & les Princes temporels sont soumis au Pape, il ne dit pas expressément qu'ils y soient soumis pour le temporel, & même on voit deux extraits de deux Discours, l'un de Matthieu de Aqua Sparta Cardinal de Porto, & l'autre du Pape Boniface même, qui furent sans doute prononcés dans le Concile de Rome, où le Cardinal & le Pape parlent en ces termes: « Quelques-uns ont publié, (dit le Car- » dinal,) qu'une Lettre (écrite par le Pape au Roi de France) por- » toit qu'il devoit reconnoître tenir son Temporel de l'Eglise, » ce qui n'a jamais été écrit. Une telle Lettre n'est venue, ni des » Cardinaux, ni du Pape. *Pierre Flotte*, dit le Pape, *si fist du*

Ex MS. Biblioth S. Victor.

1303. *Comte d'Artois & du Comte de S. Pol, pour envenimer l'esprit du Roi. Il pourroit bien avoir falsifié nos Lettres. Il nous a imposé que nous avons écrit au Roi, qu'il devoit reconnoitre que c'étoit de nous qu'il tenoit son Roïaume. Il y a quarante ans que nous sommes appliqués à l'étude du Droit, & nous sçavons qu'il y a deux Puissances ordonnées de Dieu. Peut-on donc croire qu'une telle folie & une telle extravagance nous soient venues en l'esprit: Nous disons, que nous ne voulons en rien usurper la Jurisdiction du Roi, selon ce qu'a dit notre frere le Cardinal de Porto: mais le Roi ne peut nier qu'il ne nous soit soumis quand il s'agit du peché.*

Cet adoucissement ne s'accordoit pas trop bien avec ce que l'Archidiacre de Narbonne avoit dénoncé au Roi de la part du Pape, sçavoir, qu'il devoit reconnoître que lui aussi-bien que les autres Princes tenoient du Pape leur Souveraineté temporelle. Quoi qu'il en soit, on voit par tout cela, que le Pape n'osoit pas dire en termes exprès dans sa Bulle, que le Roïaume de France relevoit du Saint Siege, ni que le Roi dût reconnoître qu'il tenoit son temporel de l'Eglise, comme les Papes l'avoient souvent dit de l'Angleterre, & de quelques autres. Mais il prétendoit, en vertu de sa puissance spirituelle, avoir droit de veiller sur la conduite du Roi dans l'administration de l'Etat, d'examiner s'il le gouvernoit selon les Loix divines, de corriger les abus du Gouvernement, de s'en faire rendre compte par les Sujets même, d'écouter leurs plaintes contre le Prince, & même, comme il le dit nettement dans le Concile de Rome, de le déposer s'il ne se corrigeoit, ou s'il refusoit de recevoir les avis du S. Siege; ce qui revient à peu près à la Theologie de quelques Docteurs Ultramontains, qui disent que le Pape n'a pas le Domaine direct, mais seulement le Domaine indirect sur le Temporel des Rois: mais les Souverains ne s'accommodent ni de l'un ni de l'autre de ces Domaines, qui dans le fond les assujettiroient également; & Philippe le Bel, aussi-bien que ses Ministres, s'appercevant bien que toutes ces distinctions ne mettoient point l'autorité Roïale en assurance, continuerent à prendre leurs précautions contre ce qui se faisoit à Rome.

Ibid.

Le Roi fit une nouvelle Assemblée à Paris, où du consentement de ceux qui y assisterent, il renouvella les défenses qu'il avoit faites à tous ses Sujets de sortir du Roïaume sans sa permission, ni d'en faire sortir aucun argent: il y ajoûta une pareille

défenſe pour les chevaux, & pour tout ce qui étoit d'uſage dans la guerre ; & fit une Ordonnance pour ſaiſir le Temporel de tous les Beneficiers qui étoient allés à Rome ſans permiſſion.

1303.

Ordonnance datée du 1. Dec. 1302.

Ainſi finit l'année 1302. non pas pourtant ſans laiſſer encore quelque eſperance d'accommodement. L'Evêque d'Auxerre étoit un de ceux qui avoient paſſé en Italie pour ſe rendre au Concile de Rome : mais la confiance que le Roi paroît avoir eue en lui en traitant par ſon moïen avec le Pape, fait croire qu'il n'avoit fait le voïage que de concert avec ce Prince, qui vouloit avoir en la perſonne de cet Evêque un Agent auprès du Pape capable de faire des ouvertures de Paix.

Le Pape envoie un Legat en France.

D'autre part le Comte de Valois, rappellé d'Italie par le Roi, qui ne jugea pas convenable que ſon frere dans ces conjonctures commandât les Troupes de l'Egliſe, ſe chargea à la priere du Pape de tâcher de ramener ce Prince. Et ce fut ſans doute ce Comte & l'Evêque d'Auxerre, qui l'engagerent à recevoir un Legat que le Pape fit partir pour la Cour de France.

Ce Legat fut Jean le Moine Cardinal de S. Marcellin, François de Nation *, dont les instructions portoient deux choſes. La premiere regardoit les Evêques de France, les Abbés, & les autres qui avoient été appellés à Rome, & qui ne s'y étoient pas rendus. Le Legat avoit ordre de leur commander de nouveau d'y venir en perſonne, ou par Procureur dans l'eſpace de trois mois, ſous peine de dépoſition de leurs Dignités, & de la privation de leurs Benefices ; & cet ordre devoit être ſur-tout intimé aux Archevêques de Sens & de Narbonne, aux Evêques de Soiſſons, de Beauvais, & de Meaux, & à l'Abbé de S. Denys.

Ce qu'il demande au Roi.

L'autre choſe regardoit le Roi même, & l'instruction du Cardinal à cet égard contenoit les douze articles ſuivans. I. De demander au Roi qu'il revoquât la défenſe qu'il avoit faite aux Prélats d'aller trouver le Pape, ſuivant le commandement qu'il leur en avoit fait. II. De reconnoître que le Pape avoit la ſouveraine Puiſſance pour pourvoir aux Benefices vacans, ſoit qu'ils vaquaſſent par la mort du Beneficier en Cour de Rome, ſoit autrement ; & que perſonne n'avoit pouvoir de les conferer ſans ſa permiſſion. III. Que le Pape pouvoit envoïer des Legats & des Nonces tels qu'il jugeroit à propos, & indépendemment de quiconque. IV. Que le Pape avoit la diſpenſation entiere des

* C'eſt le Fondateur du College dit du Cardinal le Moine à Paris.

1303. biens d'Eglise, que nul ne s'en devoit mêler, ni en rien exiger que lui, & qu'il avoit droit de faire sur ces biens telles impositions qu'il voudroit, sans en demander congé à personne. V. Qu'aucun Roi ne devoit faire saisir les biens d'Eglise, excepté en certains cas marqués dans le Droit, ou accordés par le Pape, ni faire comparoitre à sa Cour les Ecclesiastiques en actions personnelles, ni pour des biens immeubles, à moins qu'ils ne les tinssent d'eux en Fief. VI. De se plaindre de ce que le Roi avoit souffert qu'on brûlât en sa presence une Bulle du Pape; que pour se justifier sur ce fait, il falloit qu'il envoïât vers lui quelqu'un pour entendre ce qu'il en ordonneroit, avec promesse d'obéir à ce qui seroit ordonné pour réparation d'un tel affront fait au S. Siege. La Bulle dont il s'agissoit dans cet article n'est pas celle, que Robert Comte d'Artois jetta au feu en presence du Roi, mais une autre qui regardoit l'Evêque de Laon. Le Legat devoit en même-tems declarer au Roi, que le Pape avoit dessein de revoquer tous les Privileges & toutes les graces que lui & ses prédecesseurs avoient accordés au Roi & à son Roïaume. VII. Que le Roi ne portât point trop loin ce que par abus il appelloit Droit de Regale, qu'il ne dégradât point les Terres des Eglises qui étoient en sa garde, qu'il en fit conserver les fruits pour ceux qui seroient nommés au Benefice vacant. VIII. Que le Roi laissât aux Evêques la liberté d'user de leur puissance, & leur remît en main le glaive spirituel, & cela nonobstant tous les Privileges, qui pourroient avoir été accordés tant à lui qu'à ses enfans, à ses freres, à sa posterité, & à ses Officiers. IX. Le Legat étoit chargé de faire des remontrances au Roi sur l'article du changement des Monoïes, & de lui signifier qu'il étoit obligé à restitution pour les dommages que ce changement avoit causés. X. De le faire ressouvenir du contenu de la Lettre, que lui avoit presenté Jacques de Normans Notaire Apostolique. XI. De dire au Roi, que ni Lyon ni son Territoire ne lui appartenoient point. XII. De demander satisfaction pour toutes les fautes commises sur tous ces points, & qu'elle se fit d'une maniere, que le Saint Siege eût sujet d'être content; ainsi que le Comte de Valois l'avoit fait esperer: qu'autrement le Pape y mettroit ordre, en emploïant les armes spirituelles & temporelles.

Parmi ces propositions il y en avoit de si extraordinaires, et si choquantes, & de si opposées aux Usages & aux Libertés de l'E-

glise Gallicane, qu'il y a sujet de croire que le Pape se fût contente de beaucoup moins que ce qu'il demandoit, s'il y eût eu dans la suite assés de patience des deux côtés pour continuer la négociation que l'on commençoit. Le Roi envoïa au Pape sa réponse à la plûpart de ces articles, & eut assés de moderation en cette occasion, pour n'y ajoûter aucunes réfléxions offençantes sur certains termes, dont il fut lui-même assurément choqué. 1303.

Réponse de ce Prince.

Il répondit premierement, qu'il n'avoit point fait au mépris de la Sainte Eglise sa Mere, la défense à ses Sujets de transporter de l'argent hors du Roïaume, ni d'en sortir; mais qu'il en avoit ainsi usé pour des raisons qui regardoient le bien & la tranquillité de son Etat; qu'il s'étoit en cela servi du droit qu'ont tous les Souverains, toutes les Républiques, & les Princes les moins puissans: & que par le respect qu'il avoit pour Sa Sainteté, il étoit prêt de se rendre à la priere que lui avoit faite le Cardinal Legat, de recevoir dans son Roïaume, & de remettre en possession de leurs biens ceux qui en étoient sortis contre ses ordres, pour aller en Italie. II. Que pour la Collation des Benefices, il en avoit usé, & en usoit encore selon son droit & selon la coûtume immemoriale, & suivant l'exemple de S. Louis; qu'il n'avoit rien innové en cela, qu'il ne prétendoit rien innover, & qu'il ne croïoit pas que le Pape voulût rien innover lui-même. III. Qu'il ne pretendoit point empêcher les Legats & les Nonces du Pape de venir dans ses Etats, excepté quand ils lui seroient suspects, & qu'il auroit quelque autre juste raison de ne les pas recevoir. IV. Que pour la regie & l'administration des biens d'Eglise, son intention étoit de ne rien faire contre le droit & contre la coûtume. V. Que pour la saisie des biens Ecclesiastiques, & pour la comparence des gens d'Eglise devant sa Cour, il s'en tenoit pareillement au droit & à la coûtume. Qu'il ne prétendoit point empêcher l'usage legitime du glaive spirituel, qu'il étoit au contraire disposé à en soûtenir l'usage, pourvû que les Ecclesiastiques ne passassent point les bornes que le droit & la coûtume leur prescrivoient: & que si par hazard ses Officiers avoient failli en ces sortes de matieres, il étoit prêt d'en faire le châtiment. VI. Que pour la Lettre du Pape, qui avoit été brûlée, la chose étoit arrivée dans un Procès entre l'Evêque de Laon & les Echevins de la Ville; que l'Evêque s'étoit servi dans la suite du Procès d'une Lettre du Pape contre les Echevins, que lui-

1303.

même avoit declaré qu'il ne vouloit en tirer aucun avantage; que les Echevins avoient demandé qu'on la brûlât, afin que l'Evêque ne pût plus en user contre eux; que sur cela on l'avoit jettée au feu; mais sans intention de rien faire contre le respect dû à Dieu, ou au Pape, ou à l'Eglise. VII. Que pour les Droits de la Regale, il s'en tenoit à l'exemple de S. Louis; que si ses Officiers en avoient mal usé, il étoit prêt de dédommager les interessés: & qu'il avoit fait de nouveaux reglemens sur ce point-là en particulier à la requête de ses Sujets. VIII. Qu'en changeant le prix & la qualité des Monoïes, il avoit usé de son droit, fondé sur la coûtume immemoriale de ses Prédecesseurs; que neanmoins, après qu'on lui en eut representé les consequences, il en avoit aussi-tôt apporté le remede, de sorte que bientôt on ne se plaindroit plus de rien là dessus. IX. Qu'à l'égard des griefs contenus dans la Lettre du Notaire Apostolique, il avoit toûjours été en disposition de satisfaire sa Noblesse & ceux du Corps Ecclesiastique, & qu'il avoit fait de nouvelles Ordonnances de concert avec les principaux membres de ces deux Ordres. X. Qu'enfin l'Archevêque de Lyon s'étoit attiré les dommages qu'il avoit soufferts, pour avoir refusé de lui faire serment de fidelité, & pour s'être brouillé avec les Bourgeois. Qu'au reste il ne souhaitoit rien tant que de se voir reconcilié avec le Pape, pourvû que le Pape de son côté n'entreprît point sur les Libertés, Franchises, Privileges & Indults du Roïaume de France: que s'il n'étoit point content des réponses qu'il faisoit au Memoire presenté par le Legat, il étoit prêt de remettre tous ses interêts entre les mains du Duc de Bretagne & du Duc de Bourgogne amis du Pape, & à qui il lui avoit proposé lui-même de s'en rapporter.

Le Pape en est irrité.

Le Pape, que son humeur altiere portoit aisément à croire que tout plieroit sous son autorité, avoit trop compté sur l'esperance que le Comte de Valois & l'Evêque d'Auxerre lui avoient donnée d'engager le Roi à le contenter; ou plûtôt il s'étoit promis beaucoup plus de leurs instances auprès du Roi, qu'ils n'avoient eu eux-mêmes envie de lui promettre, ou du moins qu'ils ne purent obtenir de ce Prince. Le Pape écrivit de nouveau au Cardinal Legat, & lui donna ordre de repeter au Roi, que s'il ne prenoit d'autres voies de satisfaire le S. Siege, il emploïeroit incessamment contre lui les armes spirituelles & les temporelles. Il

[illegible]

1303.

écrivit aussi sur cela au Comte de Valois & à l'Evêque d'Auxerre, mais fort inutilement.

Il declare le Roi excommunié.

Enfin il éclata, & ordonna au Legat de declarer au Roi qu'il étoit excommunié, de défendre à tous les Prélats du Roïaume, & à tous les Ecclesiastiques de celebrer devant lui les Saints Mysteres, & de publier cette défense par tout le Roïaume de France (ce qui apparemment ne fut pas fait, car on avoit donné des Gardes au Legat dès qu'il fut en France.) Il commanda de plus au Legat d'enjoindre de sa part au Pere Nicolas de l'Ordre de S. Dominique Confesseur du Roi, de venir à Rome dans l'espace de trois mois rendre compte de sa conduite, pour être absous, s'il se trouvoit innocent, ou pour être châtié, supposé qu'il fût coupable.

Bulla *Per processus nostros*
Bulla *Super Petri solio.*

Conduite du Roi en cette occasion.

Le Roi, qui connoissoit le caractere du Pape, s'étoit bien attendu à tout cela, & n'en parut pas étonné. Sur cette dénonciation que lui fit le Legat, il mit en execution sa derniere Ordonnance, & commanda au Prévôt de Paris de saisir le Temporel de tous les Prélats & de tous les autres Ecclesiastiques de son ressort qui étoient sortis du Roïaume contre sa défense. La chose fut executée non seulement dans le ressort de Paris, mais par tout le Roïaume. Il convoqua une nouvelle Assemblée de Seigneurs, de Prélats, d'Abbés, de Superieurs des Maisons Religieuses, & de plusieurs autres personnes tant Laïques qu'Ecclesiastiques. Elle se tint au mois de Juin dans le Louvre. Le Seigneur Guillaume du Plessis y harangua, & avança contre le Pape des choses encore plus fortes, que n'avoit fait Nogaret, supplia le Roi de travailler à la convocation d'un Concile General, & promit que le lendemain il feroit un plus ample détail des crimes, dont il accusoit Boniface. Il le fit en effet, & conclut en disant, qu'il prévoïoit bien que son discours lui attireroit des anathêmes; mais que dès ce moment il en appelloit au Concile General, & au Pape futur legitimement élû.

Il appelle au futur Pape.

Le Roi après ce discours demanda les avis de l'Assemblée sur ce qui venoit d'être dit, & en particulier sur la convocation d'un Concile General, & de l'appel au Pape futur canoniquement élû. Ils furent conformes sur ces deux points à la requisition du Seigneur du Plessis. Sur quoi le Roi declara que c'étoit aussi son sentiment, s'engagea à contribuer de toute sa puissance à la convocation du Concile, & en appella au Pape futur de tout ce que

1303.

Boniface pouvoit avoir fait, & pourroit faire dans la ſuite par ſes excommunications & par ſes interdits, tant contre ſa perſonne, que contre ſon Roïaume & contre ſes Vaſſaux. Les Prélats, les Abbés, les Prieurs, dont pluſieurs avoient aſſiſté au Concile de Rome, mais qui étoient revenus depuis en France, & avoient obtenu leur grace du Roi, Hugue Viſiteur des Maiſons de l'Ordre des Templiers, & les autres ſouſcrivirent pareillement à la convocation du Concile, & à l'appel au Pape futur. Peu y reſiſterent, & les Dominiquains de Montpellier aïant fait de la difficulté ſur cela, eurent ordre de ſortir du Roïaume dans trois jours.

Lettres circulaires à cet effet.

Dès que le Roi eut congedié l'Aſſemblée, il envoïa une Lettre circulaire à toutes les Villes, Egliſes, & Communautés de ſon Roïaume, afin d'avoir leur conſentement ſur ces deux articles. L'effet de cette Lettre fut tel, que le Roi pouvoit le ſouhaiter; & dans l'eſpace de trois mois depuis l'Aſſemblée de Juin, il reçût plus de ſept cens Actes * de conſentement tant des Evêques qui n'avoient point aſſiſté à l'Aſſemblée, que des Abbés, Prieurs, Abbeſſes, Chapitres de Religieux de tous les Ordres, des Univerſités, des Villes, des Provinces, des Princes, des Seigneurs non ſeulement de France, mais encore de Navarre. Et il eſt remarquable, qu'en tous les Actes des Villes, il eſt exprimé qu'ils ſe ſoumettent eux, leurs ſujets & adherans à la protection de notre Mere Sainte Egliſe, du Concile, & autres qu'il appartiendra en ce qui concerne le Spirituel ſeulement. Il eſt aiſé d'imaginer le trouble & le ſcandale que cauſerent par tout ces effets funeſtes de la diviſion des deux Puiſſances.

Le Pape s'en plaint par une Bulle. ... la Nuper ad audientiam.

Le Pape informé de ce qui s'étoit paſſé à Paris, publia une Bulle en façon de Manifeſte, où entre-autres plaintes qu'il faiſoit au Roi, il lui reprochoit d'avoir donné retraite dans ſes Etats à Etienne Colonne ennemi du Saint Siege & de l'Egliſe. Il envoïa en France une autre Bulle, par laquelle il ôtoit à tous les Corps Eccleſiaſtiques le droit des Elections, ſe reſervant la Proviſion de tous les Benefices qui vaqueroient, & declarant nulles toutes les Elections des Evêques, jusqu'à ce que le Roi eut reconnu ſa faute. Par une autre il ôtoit aux Docteurs le droit d'enſeigner, de donner des Grades tant en Theologie qu'en Droit Canon & en Droit Civil.

* ... au Treſor des Chartes.

C'eſt

1303.

C'est ainsi que le Pape emploïoit contre le Roi les armes spirituelles dont il l'avoit menacé. Il voulut aussi mettre en usage les temporelles, non pas par lui-même, car il n'étoit pas assés fort pour declarer la guerre à la France; mais par le moïen des autres Princes, qu'il crut pouvoir engager dans sa querelle. Il exhorta le Comte de Flandre à continuer sa révolte contre la France. Jusqu'alors il n'avoit jamais voulu reconnoître Albert d'Autriche pour Roi des Romains: mais pour s'appuïer de lui contre le Roi, il donna son consentement au choix, que les Electeurs avoient fait de ce Prince, l'invita à venir à Rome, & l'exhorta à faire la guerre à la France du côté de l'Allemagne: mais le Roi avoit déja pris les devans. Albert ne voulut point rompre avec ce Prince, dont il avoit fait épouser la sœur Blanche de France à son fils Rodolfe, en vertu du Traité fait à Vaucouleurs, où ils s'étoient abouchés quelques années auparavant, & où pour ôter tout sujet de dissension entre eux, Albert avoit renoncé à tous les droits de l'Empire sur le Roïaume d'Arles, qui comprenoit la plûpart des Païs situés entre la Saone, les Alpes & la mer, & qui, comme j'ai déja remarqué en diverses occasions, avoit été uni à l'Empire, après avoir été usurpé sur les Rois de France de la seconde race, sous le regne des enfans de Louis le Begue. Le Roi de son côté avoit relâché à Albert tout ce qu'il pouvoit prétendre en Lorraine, en Alsace, & sur Fribourg. De sorte que dans ces conjonctures, Albert qui avoit ce qu'il prétendoit en se voïant assûré de l'Empire, ne poussa point sa complaisance pour le Pape jusqu'à rompre avec la France: & apparemment, suivant la maxime de la plûpart de ses Prédecesseurs, il n'étoit pas trop fâché de voir abaisser la puissance du Pape, qui étoit depuis plusieurs siecles devenue si redoutable aux Empereurs.

Joan. Villani l. 8. cap. 63. & alii.

Tresor des Chartres chés Sainte Marthe.

Le Roi le fait enlever.

Le Roi, pour le malheur du Pape, prit mieux ses mesures, & n'agissant plus avec lui que comme avec un Prince temporel, qui lui faisoit la guerre, il forma le dessein de le surprendre & de l'enlever. Guillaume de Nogaret, & Sciarra Colonne tiré depuis peu de sa captivité, se chargerent de l'entreprise. Ils passerent en Toscane avec beaucoup d'argent, & firent courir le bruit que c'étoit pour traiter de la Paix avec le Pape. Ils s'arrêterent au Château de Staggia, corrompirent par leurs largesses beaucoup de Seigneurs des environs, enrôlerent secretement quantité de

Joan. Villani. loc. cit.

1303. Soldats, qui avoient la plûpart servis dans l'Armée du Comte de Valois, lorsqu'il commandoit en Italie, & ils leur donnerent ordre de se rendre auprès d'Anagnie patrie du Pape, qui s'y étoit retiré comme en un lieu de sureté, où il pourroit être soutenu par ses compatriotes. Nogaret & Sciarra y arriverent la veille de la Notre-Dame de Septembre; & par le moïen des intelligences qu'ils avoient pratiquées dans la Ville, ils y entrerent le matin sans resistance, avec trois cens chevaux & beaucoup plus de Fantassins. S'étant assurés des principaux postes, ils firent crier de tous côtés: *Vive le Roi de France, & meure le Pape.* La populace ou entraînée par la crainte, ou corrompue par argent, se joignit à eux. Ils firent attaquer le Palais du Pape, qui fut forcé après quelque résistance; un grand tresor qu'il avoit à Anagnie fut pillé; & se voïant hors d'apparence d'échaper, il se fit revêtir des habits Pontificaux avant que les ennemis arrivassent jusqu'à son appartement, & s'étant assis sur son Trône, attendit tranquillement son malheureux sort.

Le Pape est mis en prison, & meurt. Chronique MS. du Heraut de Berri.

Sciarra Colonne étant entré dans la chambre où il étoit, lui dit mille injures, lui fit les plus sanglans reproches que sa haine lui suggeroit. Il le frappa même à la joue de sa main armée d'un gantelet, & l'eût tué sans Nogaret, qui l'en empêcha. Boniface fut mis en prison, où on le laissa trois jours sans manger. Au bout de ce tems-là les Habitans d'Anagnie aïant eux-mêmes horreur de leur trahison, tournerent leurs armes contre Sciarra Colonne & contre Nogaret, & les aïant chassés hors de la Ville, delivrerent le Pape, qui fut conduit à Rome avec une escorte; il y mourut l'onzieme du mois suivant d'une dissenterie causée partie par le chagrin, partie par la rigueur de sa prison, après avoir tenu le Siege Pontifical huit ans neuf mois & dix huit jours.

Bulla Super Petri Solio. [illegible]

Lorsqu'il fut surpris à Anagnie, il avoit préparé une Bulle qu'il devoit publier le lendemain, où après avoir fait un détail de la conduite qu'il avoit gardée avec le Roi de France, & de celle dont ce Prince avoit usé à son égard, il le déclaroit excommunié, délivroit ses Sujets du serment de fidelité, leur défendoit sous peine d'anathême de lui obéir tandis qu'il demeureroit excommunié, & finissoit en l'exhortant à se reconnoitre, & à recourir à la misericorde du Saint Siege, pour ne point s'attirer un châtiment encore plus rude, qui ne pouvoit

être que sa déposition, ce qu'il ne disoit pas neanmoins expressément, mais il le faisoit assés entendre. 1303.

Peu de jours après la mort de Boniface, Nicolas Evêque d'Ostie, homme de basse naissance, mais que ses grandes vertus avoient élevé aux plus hautes dignités, & qui avoit été General de l'Ordre de Saint Dominique, fut élû Pape sous le nom de Benoît XI. C'étoit un homme d'un genie tout different de celui de son prédecesseur, & qui à beaucoup de merite joignoit une grande douceur & une affabilité qui le rendoit aimable à tout le monde. Ce qu'il se proposa principalement, & à quoi il s'appliqua dès qu'il se vit sur la Chaire de Saint Pierre, fut de rétablir l'ancienne union du Saint Siege avec le Roi. Mais avant que de raconter la maniere dont il s'y prit; je dois reprendre la suite des autres affaires de France, par lesquelles je n'ai point voulu interrompre la narration de celles que je viens de rapporter. Les plus importantes furent celles qui se passerent en Flandre.

Nouveau Pape élû sous le nom de Benoît IX.

Robert fils de Gui Comte de Flandre avoit fait tous ses efforts à Rome, pour faire comprendre son pere dans le Traité de Paix qui se négocioit, & qui fut conclu entre la France & l'Angleterre. Il n'avoit pû en venir à bout, le Roi ne le voulant pas, & le Roi d'Angleterre, malgré l'engagement qu'il avoit avec le Comte de Flandre sur cet article, l'aïant sacrifié aux avantages qu'il retiroit de la Paix avec la France par la restitution entiere qu'on lui faisoit de la Guienne.

Affaires de Flandre. Meyerus.

Ce n'étoit pas que le Roi ne fût de lui-même assés porté à lui pardonner sa révolte, mais Robert Comte d'Artois, qui ne souhaitoit rien tant que l'abaissement d'un voisin aussi puissant que le Comte de Flandre, agit si fortement par lui même & par la Reine qui étoit fort dans ses interêts, qu'ils empêcherent le Roi de suivre sur cela leur inclination, & les sollicitations du Pape, qui pour avoir trop demandé, n'obtint rien du tout: car il vouloit que le Roi rendît au Comte de Flandre generalement toutes les Places qu'il avoit prises sur lui.

Dès que la Tréve conclue à Tournai fut expirée, le Comte de Valois fut envoïé en Flandre avec une Armée. Le Comte de Flandre abandonné par l'Angleterre, & n'étant point soutenu par Albert Roi des Romains, ainsi qu'il l'avoit esperé, n'osa paroître en campagne: & comme il étoit fort âgé, il se déchargea sur Robert son fils de tout le soin de cette guerre. Fff ij

1303. Ce Prince se renferma d'abord dans Rupelmonde, & puis dans Gand, aïant confié la garde de Dam à Guillaume son frere, & celle d'Ypres à Gui son autre frere. Il se donna quelques petits combats, où les Flamans furent toûjours battus. Le Comte de Valois fit le dégât autour de Gand, d'Ypres, & de Dam, mais sans oser attaquer ces Places, qui étoient trop bien munies. Il prit seulement Dixmude: c'est tout ce qui se passa dans la campagne de 1299.

Ibid. La suivante eut des succès beaucoup plus considerables pour la France. Le Comte de Valois assiegea Dam & le prit. Les Habitans de Gand voïant que tout le poids de la guerre alloit tomber sur eux, traitérent secretement avec le Comte de Valois, & après avoir obtenu de lui sûreté pour leurs biens & pour tous leurs Privileges, ils lui livrerent leur Ville.

Le Comte de Flandres aïant appris leur dessein avant qu'il fût executé, mais n'étant pas en état de le traverser, n'eut de ressource que dans la bonté du Comte de Valois. Il lui demanda une entrevûe, qui lui fut accordée. Ils se virent à Rodembourg, appellée aujourd'hui Ardembourg, en presence d'Amedée Comte de Savoye. Le Comte de Valois lui déclara qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour lui, ni d'autre moïen d'obtenir sa grace, que de se rendre au Roi, & de lui livrer le reste de ses places. Le Comte de Flandres ne put jamais en obtenir autre chose; ainsi se voïant accablé, sans secours, & abandonné de ses propres Sujets, il consentit d'aller à Paris avec ses deux fils Robert & Guillaume, & un certain nombre de Seigneurs Flamans, pour se remettre à la misericorde du Roi, à condition que si la Paix ne pouvoit se conclure dans l'espace d'un an, ils auroient la liberté de revenir en Flandre.

Soumission du Comte de Flandre. Dans le choix que le Comte de Valois fit des Seigneurs Flamans qui devoient accompagner leur Comte, il eut soin de nommer ceux qui avoient toûjours paru les plus ennemis de la France; & la plûpart des autres qui restérent, étoient de la faction du Lis, dont j'ai parlé, c'est-à-dire de la faction favorable à la France. Le Connétable Raoul de Nesle fut chargé du commandement dans toute la Flandre, où les Actes publics commencerent à se faire au nom du Roi.

Le Comte de Valois entra dans Paris comme en triomphe. Tout le peuple étoit dans les rues ou aux fenêtres, pour voir

ce Vainqueur traîner après lui la Flandre captive dans la personne du Comte Gui & de ses fils, & de ce grand nombre de Seigneurs Flamans. La Reine parut à une fenêtre du Louvre, jouissant avec plaisir de ce spectacle, parce qu'elle haïssoit fort le Comte de Flandre. Ce Comte & Robert son fils aîné firent semblant de ne la pas voir, & passérent les yeux baissés sans la saluer. Guillaume second fils du Comte, qui avoit épousé la fille du Connétable de Nesle, parut moins décontenancé, & fit une profonde inclination à cette Princesse. 1303.

Le Comte de Flandre fut conduit à l'appartement du Roi par le Comte de Savoye, qui le lui presenta. Il se jetta aux piés du Roi avec ses fils & tous les Seigneurs Flamans. Il lui demanda sa grace & pardon de tout le passé. Le Comte de Valois prit la parole, & exposa au Roi les conditions ausquelles il avoit traité avec le Comte, marquant qu'il lui avoit promis de le reconduire en Flandre dans un an, si la paix ne se concluoit point plûtôt.

Le Roi fut quelque tems sans répondre, les regardant tous d'un air fort froid; après quoi il leur dit qu'il leur donnoit la vie, & que pour ce qui étoit du Traité, le Comte de Valois l'avoit fait sans le consulter, ce qui mortifia beaucoup ce Prince. Et l'Historien Flamand attribue à son chagrin la résolution qu'il prit de passer en Italie, où le Pape qui n'étoit pas encore tout à fait brouillé avec la France, l'appelloit pour commander les troupes de l'Eglise. *Meyerus.*

Alors, mais trop tard, le Comte de Flandre reconnut la faute qu'il avoit faite en ne prenant pas mieux ses suretés. Aussitôt après le Roi les disperſa en divers quartiers du Roïaume. Le Comte de Flandre, avec une partie des Seigneurs Flamans, fut envoïé prisonnier à Compiegne, Robert son fils au Château de Chinon, & Guillaume son autre fils en un Château d'Auvergne. Cette nouvelle consterna étrangement les trois autres fils du Comte, qui étoient demeurés en Flandre, & ils se retirerent aussi-tôt à Namur, qui appartenoit à leur mere.

Quelque tems après le Roi avec la Reine & toute la Cour alla en Flandres, non plus en ennemi, ni en Conquerant, mais en Souverain avec un équipage magnifique, pour recevoir les hommages de toutes les Villes. Il fut reçû par tout avec de très grands respects, & avec les acclamations des Peuples. Ce ne *Le Roi y fait un voïage avec toute la Cour.*

furent en toutes les Villes que réjouissances, que Tournois, & autres spectacles militaires, & on lui fit, sur-tout à Gand, une pompeuse reception. Il n'oublia rien de son côté pour gagner l'affection des peuples. Il fit des presens à divers Seigneurs, & aux Magistrats des Villes, accorda de nouveaux Privileges, ôta une partie des impôts, & enfin déclara qu'il réunissoit le Comté de Flandre à la Couronne, qu'elle n'en seroit plus désormais un Fief, le Feudataire par sa fellonie en aïant merité la confiscation, & qu'elle seroit comme les autres Provinces une partie du Roïaume de France. Il donna le Gouvernement de Flandre à Jacques de Châtillon oncle de la Reine, & lui laissa un Corps de douze cens hommes de Cavalerie sous le commandement de Robert Comte de Boulogne. Il retourna par Ipres, Lille, & Douai, où il assista au mariage de Robert Comte d'Artois, qui épousa en secondes nôces Marguerite fille aînée de Jean Comte de Hainaut.

1303.

Ibid.

Réünion de la Flandre à la Couronne de France.

Cette réunion du Comté de Flandre à la Couronne fut un coup de la derniere importance pour la France, parce que le Comte de Flandre étoit de tous les Feudataires de la Couronne après le Roi d'Angleterre, le plus capable de donner de l'inquiétude à son Souverain par la situation de son païs, qui étoit de très-difficile accès, où il pouvoit aisément recevoir par la mer du secours d'Angleterre, & par terre d'Allemagne & des petits Princes ses voisins Feudataires de l'Empire; mais ce n'étoit pas une petite affaire que de gouverner les Flamans.

Jamais Peuples ne furent plus attachés à leurs maîtres, quand ils s'en crurent aimés & ménagés. Jamais il n'y en eut de plus farouches & de plus séditieux, quand ils s'en crurent négligés ou méprisés. Philippe par les manieres populaires qu'il avoit affectées dans son voïage de Flandre, avoit assés bien réussi à les gagner; mais ceux qu'il laissa pour gouverner en sa place ne garderent pas la même methode, ou ne trouverent pas le même secret de plaire aux gens du païs, & d'attirer leur amitié & leur confiance.

Sédition à Bruges.

A peine le Roi fut-il de retour, qu'il se fit une sédition à Bruges, non pas d'abord contre les François, mais entre les Habitans mêmes, à l'occasion des dépenses, qui avoient été faites pour la reception de ce Prince. Les Magistrats ordonnerent que les frais de cette reception pour leur cotte-part, seroient pris

sur les Impôts ordinaires : mais que ceux que les Corps des Métiers avoient fait de leur côté, seroient paiés par les Corps-mêmes selon qu'ils jugeroient à propos de se taxer pour cela dans leurs Assemblées, en repartissant la taxe sur les particuliers de chaque Corps de Métiers. Ceux-ci déja aigris contre le Magistrat, parce qu'il avoit empêché le Roi d'ôter certains Impots, dont il avoit fait grace au petit peuple de Gand, murmurerent hautement ; & un Tisseran chef du Métier nommé Pierre le Roi, homme hardi & turbulent, aïant été deferé pour avoir ameuté quelques gens de la populace, fut mis en prison par le Maire de la Ville avec vingt-cinq autres des plus accredités parmi les gens de Métier. Sur cette nouvelle le Peuple courut aux armes, rompit les prisons, & en tira les coupables malgré les Magistrats, qui furent obligés de dissimuler cette insulte, bien résolus neanmoins de ne la pas laisser impunie. 1303.

Ils en concerterent le châtiment avec le Seigneur de Châtillon Gouverneur pour le Roi en Flandre, à qui les voies de douceur dans le commencement d'une nouvelle domination auroient apparemment été plus convenables : mais c'étoit un homme fier & hautain, & qui crut devoir établir son autorité par un exemple de rigueur. Il convint donc avec les Magistrats, qu'au jour marqué il s'approcheroit de la Ville avec cinq cens chevaux pour les soutenir en cas que la populace s'opposât à la justice qu'ils voudroient faire des séditieux. La chose auroit vrai-semblablement réussi, si elle étoit demeurée secrette jusqu'à l'execution : mais le Peuple qui étoit toûjours dans la défiance, aïant remarqué quelques mouvemens extraordinaires parmi ceux de la faction du Magistrat, & qu'ils faisoient provision d'armes, sçût par ses espions le jour destiné à l'emprisonnement de Pierre le Roi & de ses principaux complices, & que le matin au son d'une certaine cloche, le Magistrat devoit prendre les armes, & s'emparer des issues des rues, pour faire ensuite ce qu'ils jugeroient à propos.

Le Peuple plus discret que les Magistrats, fit ses complots & ses préparatifs avec un grand secret : & il fut arrêté qu'au son de la même cloche ils sortiroient tous de leurs maisons & se saisiroient les premiers des principaux postes de la Ville. Ils n'y manquerent pas. Ils chargerent ceux de la faction du Magistrat, qui ne s'attendant à rien moins, furent mis en desordre & obli-

1303. gés de se sauver dans un petit fort voisin de l'Eglise de Saint Donatien. Ils y furent poursuivis & forcés avec tant de diligence, que Châtillon, qui s'étoit avancé pour les seconder, voïant les choses en si mauvais état, n'osa entrer dans la Ville avec sa Cavalerie, & differa la vengeance jusqu'à ce que s'étant fait joindre par le Comte de S. Pol son frere avec un grand nombre de Troupes, il vint investir la Ville.

Comment appaisée. Le Peuple partie en crainte, partie en fureur, délibera sur le parti qu'il prendroit, & résolut enfin de se défendre : mais le Magistrat en faveur duquel le Gouverneur de Flandre vouloit faire le châtiment, se fit mediateur. Il fut résolu, du consentement des deux partis & du Gouverneur, que ceux qui se sentiroient coupables de la premiere rebellion, sortiroient de la Ville pour n'y plus revenir, & que le reste se soumettroit à la clemence du Gouverneur.

La chose fut ainsi executée. Pierre le Roi avec les plus mutins se condamnerent eux-mêmes à l'exil, & le Seigneur de Châtillon fut reçû dans la Ville. Il se contenta d'abord d'en ruiner toutes les fortifications, de faire abattre quelques-unes des portes, de faire quelques breches aux murailles qui n'étoient que de terre. Mais quand cela fut fait, il déclara que la Ville pour sa révolte étoit déchûe & privée de tous ses Privileges, ce qui irrita extrêmement non seulement le Peuple, mais encore les Magistrats, qui se voïoient par là confondus avec les coupables.

Châtillon, pour empêcher dans la suite de pareils soulevemens, commença une Citadelle à Bruges, en fit faire deux à Courtrai, une à Lille, & tout cela aux dépens du Peuple de Bruges, sans que les Magistrats y contribuassent. Il fit de plus fortifier plusieurs autres Places qui étoient dementelées dès le tems du Comte Ferrand pris à la bataille de Bouvines sous Philippe Auguste, & que ce Comte avoit été obligé de raser par le Traité de sa délivrance. Châtillon prétendoit par là tenir les Flamans en bride, & les charger ensuite d'Impôts pour rabattre leur orgueil, que l'abondance entretenoit. En effet elle étoit telle dans le païs, que la Reine, lorsqu'elle fit son entrée à Bruges, fut non seulement surprise, mais même scandalisée de la *Ibid.* magnificence des habits des femmes. Ce qui lui fit dire, qu'elle avoit crû paroître comme la seule Reine qu'il y eût, mais qu'elle y avoit trouvé plus de six cens femmes qui pouvoient lui disputer

puter cette qualité par la parure & par la richesse de leurs habits. 1303.

Le Gouverneur commença donc, soit par ordre de la Cour, soit de sa propre autorité, à mettre impôts sur impôts. On lui representa que cela ruinoit le commerce; que les Etrangers l'alloient faire ailleurs, & que les Marchands du Païs se retiroient. La remontrance n'eut point d'autre effet, que de lui faire inventer de nouvelles manieres de tirer de l'argent des Peuples. Il traitoit mal les enfans des Seigneurs & des Gentilshommes, qui avoient suivi le Comte de Flandre à Paris, & qu'on avoit retenus prisonniers. Ainsi le mécontentement fut universel, excepté en ceux de la faction du Lis, qu'il s'attacha beaucoup par les graces qu'il répandoit sur eux aussi liberalement, qu'il épargnoit ou ménageoit peu les autres.

Haine des Flamans contre les François.

Les Habitans de Bruges s'étoient pourvûs à la Cour contre la cassation que le Gouverneur avoit faite de leurs Privileges au sujet de la sédition dont j'ai parlé : mais ils y avoient perdu leur cause; & les Députés en revinrent pleins de douleur & de rage contre la domination Françoise.

La haine des Flamans contre les François étoit trop publique, pour être ignorée des fils du Comte de Flandre, qui s'étoient retirés à Namur. Ils n'oublierent rien pour l'augmenter. Ils avoient par tout des émissaires parmi la populace, pour la disposer à la révolte, & étoient d'ailleurs sûrs des enfans, des parens, & des amis des Nobles prisonniers en France. Il falloit que leurs intrigues fussent fort secretes pour réussir; car non seulement ils étoient éclairés par les François, mais encore par ceux de la faction du Lis, dont la fortune étoit attachée à la domination Françoise. Les fils du Comte de Flandre Gui & Jean n'avoient point de Troupes sur pié. Ils ne pouvoient en lever sans que ce fût un avertissement pour les François de se tenir sur leurs gardes : mais ils sçavoient bien que si une fois la révolte commençoit, & que les Peuples se missent en mouvement, ils n'en manqueroient pas. C'est à quoi ils visoient; & il n'étoit plus question que de donner un Chef à la populace.

Ils jetterent les yeux pour cela sur Pierre le Roi, ce Tisseran qui commença la révolte de Bruges, & qui en étoit dehors depuis la capitulation que la Ville fit avec le Seigneur de Châtillon. Cet Artisan étoit un de ces hommes, dont une basse nais- *Ibid.*

1303. ſance cache les grandes qualités, & à qui les occaſions ſeules manquent pour les faire paroître. Il étoit âgé de ſoixante ans, d'une petite taille, d'une mine aſſés groſſiere, & borgne : mais homme d'eſprit d'un grand ſens, de bonne tête, intrepide, éloquent dans ſa Langue Flamande, & pour toutes ces raiſons eſtimé & reſpecté parmi les gens de ſon état.

Les deux fils du Comte de Flandre, & Guillaume de Juliers fils de leur ſœur, le firent venir ; & après lui avoir expoſé les malheurs de leur Patrie, dont ils le trouverent lui-même fort touché, lui demanderent s'il auroit aſſés de courage pour la ſervir, & contribuer à la délivrer du joug des François. Il leur répondit, qu'il étoit prêt de périr pour une ſi belle cauſe, pourvû qu'il fût aſſuré d'être ſecondé. Ils le lui promirent, & lui propoſerent de retourner à Bruges, pour y animer le Peuple contre les François.

Il paroît par toute la ſuite de notre Hiſtoire, qu'en ces tems-là ce n'étoit pas encore la coûtume d entretenir de groſſes Garniſons dans les Villes, même les plus Frontieres, à moins qu'elles ne fuſſent menacées de ſiege. A la verité nos Rois depuis longtems, outre les Troupes que la Nobleſſe & les Communes étoient obligées de fournir, en avoient à leur ſolde : mais c'étoit plus pour ſervir en campagne, que pour les tenir dans les Places : les Bourgeois étoient ordinairement chargés de la garde des Villes, où la Nobleſſe ſe jettoit quand on voïoit l'ennemi s'en approcher, ou qu'on apprehendoit quelque ſurpriſe. C'eſt pour cela qu'alors les révoltes ſe faiſoient bien plus aiſément qu'aujourd'hui dans les Villes Frontieres, & que l'adreſſe & la politique d'un Gouverneur General, comme étoit le Seigneur de Châtillon en Flandre, étoit d'avoir à lui dans ces Villes un Maire & des Magiſtrats ſages, vigilans & réſolus, qui puſſent contenir la populace dans le devoir.

Ce Seigneur n'en avoit pas de tels à Bruges, lorſque Pierre le Roi y rentra. La premiere choſe que fit celui-ci après s'être aſſûré de la diſpoſition du menu peuple, fut d'aller bien armé à la tête d'une groſſe troupe vers ceux qui achevoient de démolir les fortifications de la Ville. Il leur demanda par ordre de qui ils faiſoient cette démolition. Ils répondirent, que c'étoit par l'ordre du Gouverneur General. Il repartit que le Gouverneur General n'avoit point droit d'abattre leurs murailles ſans le con-

ſentement des Bourgeois, & en même-tems il ſe mit en devoir de charger les travailleurs, qui s'enfuirent tous. 1303.

Les Magiſtrats, qui ne s'étoient point attendus au retour de Pierre le Roi, ni à ce nouveau ſoulevement, en furent ſi épouvantés, que ne ſe croïant pas en ſûreté, ils ſortirent promptement de la Ville & l'abandonnerent. Pierre le Roi en demeura le maître, & commença à y diſpoſer de tout comme s'il en eût été le Gouverneur.

Autre révolte à Gand.

La révolte de Bruges fut un exemple pour la Ville de Gand, qui ſe ſouleva peu de tems après à l'occaſion du rétabliſſement de certains impôts, dont le Roi, lorſqu'il y fit ſon entrée, avoit déchargé le Peuple contre l'avis des Magiſtrats. La populace, durant la publication du nouvel Edit, marqua aſſés ſon mécontentement par ſes murmures & par les cris ſéditieux qu'on entendit en divers endroits. On vit les Artiſans s'attrouper ſur le ſoir en pluſieurs quartiers de la Ville, & le lendemain ils tinrent leurs boutiques fermées, dans la réſolution de ne point reprendre leur travail, & de ne vendre aucunes denrées qu'on n'eût revoqué l'Edit.

Le Maire, & les plus conſiderables de la Ville, qui avoient eux-mêmes demandé qu'on rétablît les impôts, firent mettre ſous les armes environ huit cens hommes, qu'ils partagerent en pluſieurs Troupes, avec leſquelles ils marcherent dans les principales rues de la Ville, où on les avertiſſoit que les Artiſans s'attroupoient. Ils les diſſiperent, & les obligerent de ſe retirer dans leurs maiſons, menaçant de faire pendre ceux qui ne reprendroient pas leur travail. La plûpart obéirent, ou plûtôt firent ſemblant d'obéir; car vers les trois heures d'après midi, ainſi qu'ils l'avoient concerté entre eux, ils ſortirent dans les rues criant & courant comme des furieux; & d'autant que le Magiſtrat avoit mis une forte garde au Béfroi, de peur que quelqu'un des ſéditieux n'allât ſonner le Tocſin, ils ſe ſervirent de leurs poëles & de leurs chaudrons pour donner par tout le ſignal de la ſédition. En un moment toute la populace fut ſous les armes, & chargea avec tant de furie les Corps de garde, que le Magiſtrat avoit diſpoſés dans les divers poſtes de la Ville, qu'ils les taillerent en pieces. Le Maire & les autres Officiers furent obligés de ſe ſauver hors des portes, & pluſieurs furent tués ou bleſſés.

1303. Ces nouvelles donnerent autant de chagrin & d'inquietude au Seigneur de Châtillon, que de joie au Peuple de Bruges, & l'on commença de part & d'autre à se mettre en état d'attaquer & de se défendre. Pierre le Roi s'associa un Boucher nommé Breïel, qui s'étoit fait une grande réputation par la vigueur avec laquelle il avoit resisté à Gobert d'Epinoi Commandant de Male petite Place voisine de Bruges : car ce Seigneur aïant voulu le faire enlever, pour avoir tué un de ses domestiques dans une querelle, il se défendit avec beaucoup de valeur ; & aïant reçû un secours de sept cens Bourgeois de Bruges, il donna sur la troupe du Seigneur d'Epinoi, la défit, & ce Seigneur lui-même fut tué dans la mêlée.

Ibid. On sçut cependant à Bruges que le Seigneur de Châtillon assembloit des Troupes ; c'est pourquoi le Peuple envoïa demander du secours à Namur aux fils du Comte de Flandre. Ils lui envoïerent leur neveu Guillaume de Juliers, surnommé le Clerc, parce qu'il étoit Diacre & Prévôt de l'Eglise de Mastric, homme à qui une épée convenoit mieux qu'une aumusse. Il fut reçû à Bruges avec beaucoup de joie. Il n'eut pas plûtôt paru à la tête de quelques Soldats, que la Ville de Dam & celle d'Ardembourg se declarerent hautement pour lui. Il attaqua Male, la prit après beaucoup de résistance, & y fit passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva de François.

Les Habitans de cette Ville s'unissent à ceux de Bruges. La populace de Gand apprenant les heureux succès de Pierre le Roi, députa vers celle de Bruges pour lui proposer de se confédérer l'une avec l'autre. La proposition fut acceptée : mais les Députés étant de retour à Gand, trouverent les choses changées. Les gens du Lis, qui étoient en grand nombre à Gand, avoient regagné en partie les gens du Peuple ; & le Gouverneur de Flandre, prévoïant les suites de cette ligue, s'étoit beaucoup radouci, & avoit fait assûrer les Gantois qu'ils seroient contens de lui ; de sorte que le projet de confédération n'eut point d'effet.

Cette nouvelle déconcerta fort Pierre le Roi ; & Guillaume de Juliers aïant appris que le Seigneur de Châtillon assembloit sous Courtrai des Troupes, qu'il lui en venoit du Hainaut, du Vermandois, & de divers endroits de Flandre, & se défiant des gens du Lis, dont il y avoit encore un assés bon nombre à

Bruges, se retira secretement à Namur, & abandonna la partie. 1303.

Pierre le Roi ne se découragea point; & étant sorti de Bruges à la tête de seize cens hommes; il s'approcha de Gand dans l'esperance de ranimer le Peuple de cette Ville-là, mais il ne se fit aucun mouvement. Au contraire le Maire de Gand sortit avec un grand nombre de Bourgeois pour le combattre. Il ne jugea pas à propos d'accepter le combat, & se retira à Bruges. Il y apprit qu'Ardembourg avoit aussi quitté son parti, & que les gens du Lis y étant entrés, avoient renversé & foulé aux piés l'etendart de Guillaume de Juliers, qui y avoit été arboré, quand ils s'étoient declarés pour lui. Il partit sur le champ, alla insulter la Place, la força, déchira l'étendart de France, & remit à la place celui de Guillaume de Juliers.

Il reprit tout triomphant le chemin de Bruges: mais il fut bien surpris lorsqu'en arrivant il vit qu'on lui fermoit les portes. Les Magistrats, toûjours attachés au parti de France, s'étoient servis de son absence pour intimider le Peuple, & lui faire connoître à quoi il s'exposoit, n'étant pas en état de résister à une Armée que le Gouverneur de Flandre alloit amener pour assieger la Ville. De sorte que peu s'en fallut que ceux mêmes des Bourgeois avec lesquels Pierre le Roi venoit de prendre Ardembourg, n'achetassent leur grace par sa mort. Il s'échappa & se retira à Namur.

Cependant les Bourgeois sçachant que l'Armée approchoit, envoïerent des Députés au Seigneur de Châtillon pour capituler. On les écouta, & on convint, comme on avoit fait pour la premiere sédition, de recevoir le Gouverneur dans la Ville, à condition que les auteurs de la révolte auroient permission de se retirer où ils voudroient. Pierre Flotte, qui étoit venu de la Cour, les assura qu'on garderoit fidelement la capitulation; que les François n'entreroient point dans la Ville comme ennemis, mais comme amis, & que le Gouverneur n'y viendroit qu'avec trois cens chevaux.

Comment cette sédition fut appaisée.

Avant que d'y arriver, il envoïa un Heraut le 23. de Mai 1302. qui publia de sa part, que tous ceux qui se sentiroient coupables eussent à sortir de la Ville avant qu'on commençât à faire les informations touchant la sédition. Il en sortit cinq mille hommes, qui se retirerent partie à Dam, partie à Ardembourg, partie à Ostbourg, dont ils s'emparerent, aïant surpris les François,

1303. qui furent maſſacrés pour la plûpart. Ils pillerent auſſi les vivres que le Gouverneur avoit fait avancer en grande quantité du côté de Dam, pour la ſubſiſtance de l'Armée.

Châtillon apprit ces nouvelles en arrivant le lendemain 24. de Mai à Bruges. Ces violences des exilés lui donnerent de la defiance de ceux qui étoient reſtés. C'eſt pourquoi il entra dans la Ville, non pas avec trois cens chevaux comme on l'avoit promis, mais avec dix-ſept cens, & beaucoup d'Infanterie. Il étoit de la prudence du General de diſſimuler ſa colere en cette occaſion, quand même il eût été en réſolution de faire quelque châtiment exemplaire : mais s'abandonnant un peu trop aux mouvemens de ſon chagrin, il parut toûjours avec un air irrité & menaçant ; & tous ceux de la Ville qui l'aborderent, n'en reçurent que des reproches & des injures.

Elle ſe renouvelle par le moïen des ſeditieux exilés.

Le Peuple ne douta point qu'on ne ſe préparât à faire quelque ſanglante execution ; & le bruit ſe répandit dans la Ville que parmi le bagage du General, il y avoit des tonneaux pleins de cordes, pour faire pendre un grand nombre des Habitans. La crainte & le deſeſpoir les fit reſoudre à périr au moins en ſe défendant. Ils envoïerent dès le ſoir à Dam, à Ardembourg & à Oſtbourg, dire à ceux qui s'y étoient refugiés, que les François alloient mettre la Ville à feu & à ſang, & que s'ils avoient encore quelque tendreſſe pour leurs compatriotes, pour leurs femmes & pour leurs enfans, ils vinſſent au plûtôt à leur ſecours ; & que tout le Peuple étoit réſolu à reprendre les armes dès qu'on les verroit paroître.

Il n'en falloit pas davantage pour ranimer des gens déja enragés de ſe voir exilés de leur patrie. Ils ſe mettent en chemin, & leurs Troupes s'étant groſſies d'un grand nombre de Païſans des Villages & des Bourgs d'alentour, ils ſe trouverent au nombre de plus de ſept mille hommes, ſous la conduite de Pierre le Roi & de Breïel.

Le Gouverneur pour s'aſſurer de la Ville, avoit diſpoſé ſes Troupes dans tous les quartiers & dans toutes les places : mais la prudence demandoit encore qu'il y eût des partis ou des eſpions en campagne. Il negligea cette précaution, qui lui eût été tres-neceſſaire. Les exilés dès la pointe du jour étoient au pié des murailles, avant qu'on eût eu aucune nouvelle de leur marche. Ils donnerent l'aſſaut aux portes & aux bréches de la muraille,

1303.

qui n'avoient point encore été tout à fait relevées depuis qu'on les avoit abattues. Ils les forcerent par plusieurs endroits, & entrerent dans la Ville l'épée à la main, criant *Flandre*, *Flandre*, *Lyon*, *Lyon*. En même-tems les Bourgeois prirent les armes, & donnerent avec fureur sur tout ce qu'ils rencontrerent de François. Il étoit impossible au General dans une telle surprise, de donner ses ordres: chacun cherchoit à fuir, ou à se cacher. On assomma tout ce qui parut aux portes ou sur les murailles, ou dans les rues; mais dès que Pierre le Roi se crut maître de la Place, il ordonna qu'on s'arrêtât, qu'on ne forçât plus les maisons, & assûra le Peuple que pas un François n'échaperoit.

Massacre des François.

Il posta des corps de garde à toutes les portes & à toutes les bréches, & donna pour mot du guet ces paroles Flamandes, *Scilt ende vriendt*, qui signifient en François, *bouclier & ami*. C'étoit à dessein de reconnoître les François, qui voudroient se déguiser pour s'échaper, étant bien certain qu'aucun ne pourroit parfaitement imiter la prononciation Flamande de ces paroles. Quiconque vouloit sortir de la Ville étoit obligé de les prononcer, & tous ceux qui faute de le pouvoir faire, étoient reconnus pour François, furent massacrés sur le champ. En cette journée, qui fut le vingt-cinquiéme de Mai 1302. il périt bien quinze cens Cavaliers François de dix-sept cens qui étoient entrés dans la Ville, & environ deux mille Fantassins: cent furent faits prisonniers, quelque peu échaperent pendant le tumulte de l'attaque. Le Seigneur de Châtillon eut son cheval tué sous lui, & il l'auroit été lui même, si on ne lui en eût pas aussi-tôt donné un autre. Voïant tout désesperé, il se sauva dans la maison d'un Gentilhomme qui le cacha. Sur les dix heures du soir il s'évada déguisé en Prêtre avec Pierre Flotte, & ils passerent tous deux le fossé à la nage, où un valet qui les accompagnoit se noïa. Il se rendit en un pitoïable équipage à Courtrai, où le Comte de Boulogne & quelques autres que leur bonheur ou leur adresse avoient sauvés, arriverent aussi. Il donna le commandement de la Citadelle de Courtrai à Jean de Lens, & y mit une forte Garnison.

Suite de ces désordres.

Dans la disposition où étoient les Peuples, il étoit impossible qu'une telle défaite n'eût de grandes suites. Guillaume de Juliers rentra aussi-tôt en Flandre, & fut élû par les Flamans, qui l'aimoient beaucoup, pour General. Tous les environs de Bru-

ges se rendirent à lui, & se cottiserent pour lui faire des Troupes.
1303. Si-tôt qu'il en eut fait un Corps assés nombreux, il vint mettre le siege devant Vindale ; mais comme la Place étoit forte, il ne vouiut pas s'y arrêter, pour ne point laisser revenir les François de leur consternation. Il laissa devant cette Place une partie de son monde, & alla avec le reste du côté de Furnes & de Bergue. Furnes, dont les Habitans étoient les maîtres, parce qu'il y avoit très-peu de Troupes Françoises, se rendit à lui avec quelques autres Places. Bergue auroit pû se défendre aïant une bonne Garnison, & la Place étant forte ; mais la lâcheté du Gouverneur nommé Païelle, fit qu'elle ne coûta à Guillaume de Juliers que la peine de la sommer de se rendre. Ensuite étant retourné à Vindale, elle lui fut rendue par capitulation après trois semaines de siege. La Ville de Cassel lui ouvrit aussi ses portes ; mais il fut obligé de lever le siege du Château, après s'être obstiné long-tems à le forcer.

[illegible] tages rempor- [illegible] les Flamans.

Les choses étant en si beau chemin, Gui un des fils du Comte de Flandre arriva à Bruges avec quelques Troupes Allemandes. Son arrivée insp ra un nouveau courage aux Flamans. Il emporta la Ville de Courtrai : mais une des Citadelles de cette Ville l'occupa long-tems. Oudenarde, avec toutes les Places de ces deux Territoires, & Ypres, furent aussi prises, sans que le Seigneur de Châtillon, qui avoit fort peu de Troupes Françoises, & que la faction du Lis, aïant par tout du dessous, ne soutenoit plus que foiblement, pût suspendre la rapidité de cette révolution. Il sauva Lisle par les Troupes qu'il jetta dedans sous la conduite de Pierre Flotte. Il étoit extrémement inquiet pour Gand, dont il sçavoit que le Peuple le haïssoit à mort. Mais l'adresse du Maire de la Ville affectionné à la France, & le parti du Lis qui étoit très-nombreux dans la Ville, la conserverent au Roi.

[illegible]

Châtillon dans cette extrêmité aïant donné les meilleurs ordres qu'il lui fut possible pour la garde du reste des Places, alla lui-même à la Cour, pour representer la necessité qu'il y avoit d'avoir au plûtôt une puissante Armée en Flandre. Le crédit de la Reine sa niéce lui fut d'un grand secours pour empêcher qu'on n'imputât à sa seule imprudence tant de mauvais succès. Les préparatifs pour entrer en Flandre étoient déja fort avancés quand il arriva ; mais le danger devenu très pressant, fit qu'on les hâta encore davantage.

L'Armée

L'Armée étoit de sept mille hommes de Cavalerie, composée pour la plûpart de la Noblesse, & de quarante mille Fantassins. Comme Charles de Valois, qui avoit jusqu'alors commandé les Troupes en Flandre, étoit passé en Italie; le Roi en fit General Robert Comte d'Artois, dont la réputation ne cedoit en rien à celle de Charles, & qui faisoit par inclination la guerre aux Flamans. L'Armée s'assembla sous Arras; delà elle s'avança jusqu'à Lille, & de Lille elle marcha à Courtrai, dont la Citadelle se défendoit encore contre Gui de Flandre par la valeur du Seigneur de Lens qui y commandoit.

1303.
Joan. Villani. l. 8. cap. 54.

Le Prince Flamand voïant une si terrible Armée venir fondre sur lui, se fit renforcer par Guillaume de Juliers, qui continuoit depuis long-tems le siege du Château de Cassel. Il invita à le venir joindre tous ceux de la Flandre révoltée qui seroient capables de porter les armes: & ils vinrent avec tant d'ardeur & de concert, que son Armée se trouva être à l'arrivée des François d'environ soixante mille hommes, la plûpart Bourgeois & Païsans, mais animés de l'amour de leur liberté & de la haine contre les François.

Meyerus.

Gui de Flandre résolut d'attendre l'Armée Françoise dans son Camp, qui étoit inaccessible du côté du Septentrion, à cause de la riviere de Lis qui le couvroit de ce côté-là. Il n'étoit pas moins fortifié à l'Orient & à l'Occident par des retranchemens & des fossés très-profonds. Il paroissoit l'être moins du côté du Midi. Il étoit toutefois fermé de ce côté-là par un Watergant ou Fossé d'eau large de cinq brasses & profond de trois, & qu'on n'appercevoit que lorsqu'on étoit sur le bord. Les Flamans s'étoient fortement retranchés derriere ce Fossé.

Joan. Villani loc. cit.

Le Comte d'Artois se tint campé trois ou quatre jours à la vûe de l'ennemi, pendant lesquels il n'y eut gueres que des escarmouches jusqu'à l'onziéme de Juillet, qu'il résolut de forcer le Camp. Il prit cette résolution contre l'avis du Connétable de Nesle, & de quelques autres des Generaux, dont le sentiment étoit qu'on fit passer la Lis à une partie de l'Armée, pour couper les vivres au Camp des ennemis, soûtenant qu'on en viendroit par là à bout sans combattre, ou qu'on les obligeroit à venir attaquer l'Armée Françoise, en perdant tout l'avantage de leurs retranchemens & de leur Infanterie, qui faisoit presque toute leur Armée, où il y avoit très-peu de Cavalerie.

Meyerus.

1303. Ce parti étoit ſans doute le plus ſûr : mais il paroiſſoit moins glorieux au Comte d'Artois, qui ne crut pas devoir garder tant de ménagemens, n'aïant affaire qu'à une Armée composée de gens ramaſſés, ſans diſcipline, où il y avoit très-peu de Chevaliers & de Nobleſſe : au lieu qu'il étoit à la tête d'une infinité de Gentilshommes, tant François que Flamans, dont cette canaille, diſoit-il, ne ſoûtiendroit pas ſeulement la premiere vûe. Il lui échapa même en cette occaſion quelques paroles fort choquantes pour le Connétable, donnant à entendre que l'alliance que ce Seigneur avoit contractée avec le Comte de Flandre, par le mariage de ſa fille avec un des fils du Comte, lui inſpiroit de l'inclination pour une Maiſon, qu'il ne devoit plus regarder que comme l'ennemie de l'Etat. Sur quoi le Connétable fort irrité lui répondit : *Vous verrez que je ne ſuis point un traître, vous n'aurez qu'à me ſuivre, & je vous menerai ſi avant, que vous n'en reviendrez jamais.* L'autorité du Comte d'Artois entraîna le Conſeil de guerre, & l'attaque fut réſolue.

Joan. Villani l. 8. cap 58.

Les Flamans avertis par leurs eſpions que les François ſe diſpoſoient à forcer le camp, ſe préparerent à les recevoir. Gui de Flandre rangea ſes Troupes derriere ſes retranchemens. Il fit Chevaliers à la vûe de l'Armée Pierre le Roi, & Breïel, laiſſa les Milices de la Ville d'Ypres dans les tranchées du Château, pour ſoûtenir les ſorties que le Seigneur de Lens pourroit faire durant le combat. Il ordonna qu'on tirât des fléches à force ſur les chevaux des ennemis, dès qu'on les verroit approcher, fit défenſe ſous peine de la vie de s'arrêter au pillage avant la fin du combat, courut les rangs pour animer les Soldats, en leur faiſant connoître qu'étant ſerrés par la riviere de Lis, c'étoit pour eux une neceſſité de vaincre ou de périr ; qu'ils ne devoient attendre aucun quartier des François après le carnage de Bruges ; qu'au reſte ils avoient affaire à des gens excommuniés par le Pape, & par cette raiſon abandonnés de Dieu.

Quelle étoit ſa diſpoſition.

Gui de Flandre n'eut pas plûtôt rangé ſes Troupes, qu'il vit vers les neuf heures du matin l'Armée Françoiſe s'avancer en bataille. Elle étoit partagée en deux Corps. Le premier étoit composé de neuf rangs, dont le plus avancé vers l'ennemi étoit de quatorze cens chevaux. Les autres étoient de mille chevaux, de ſept cens & de cinq cens. Le Connétable avoit pris ſon poſte au troiſiéme rang avec ſept cens chevaux, & le Comte d'Artois au cinquiéme, qui étoit de mille.

Jean. Villani loc. cit.

1303.

Elle tente inutilement de forcer le Camp des Flamans.

Le ſecond Corps étoit compoſé de toute l'Infanterie, où il y avoit dix mille Arbalêtriers & ſeulement deux cens Cavaliers.

Le tems étoit fort ſec, & la Cavalerie en marchant avoit excité une ſi épaiſſe pouſſiere, qu'on ne voïoit pas à deux pas devant ſoi. Soit qu'on n'eût pas reconnu le foſſé plein d'eau qui couvroit le Camp des Flamans, ſoit qu'on crût pouvoir le franchir & le paſſer à la nage, tout le premier rang s'y jetta à corps perdu, ou y tomba. Pluſieurs chevaux n'aïant pas trouvé pié en tombant, ou en ſautant, ſe noïerent avec les Cavaliers; les autres nagerent vers l'ennemi : mais le bord ſe trouva ſi droit & ſi eſcarpé, que les chevaux ne pouvoient aborder; & les Flamans armés de longs bâtons ferrés par le bout, ainſi que les Hiſtoriens les appellent, c'eſt-à-dire de piques, qu'ils manioient avec beaucoup d'adreſſe & de force, perçoient ou aſſommoient tous les Cavaliers qui ſe trouvoient à leur portée. Ceux qui ſuivoient ne laiſſerent pas d'entrer dans le foſſé comme les autres; & le Comte d'Artois aïant ſçû que le Connétable étoit déja aux mains avec les ennemis, piqua auſſi-tôt ſon cheval, & ſe jetta dans l'eau avec ceux qui l'accompagnoient. Cependant très-peu gagnoient l'autre bord, ou n'y étoient pas plûtôt montés, qu'ils étoient percés de coups. Tout le foſſé fut bientôt comblé d'hommes & de chevaux morts, qui faiſoient aux ennemis comme un nouveau rempart que les François ne pouvoient paſſer. La pouſſiere empêchant de voir ce qui ſe faiſoit, les derniers rangs de Cavalerie avançant toûjours, ſe mêlerent tout en déſordre avec ceux qui étoient devant. Alors les Archers des ennemis tirant de tous côtés de deſſus les retranchemens, il tomboit ſur cette foule de Cavalerie une grêle continuelle de fléches, qui bleſſoient & tuoient à coup ſûr une infinité d'hommes & de chevaux. Ce n'étoit que cris de joie dans le Camp ennemi, où il étoit impoſſible de pénétrer à ceux qui ſuivoient les premiers entaſſés pêle-mêle les uns ſur les autres. Une choſe paroît ici difficile à comprendre, comment le Comte d'Artois fit d'abord attaquer des retranchemens par de la Cavalerie, à moins qu'on ne ſuppoſe deux choſes, la premiere qu'il n'avoit point connoiſſance du foſſé plein d'eau; la ſeconde qu'il eût réſolu, quand la Cavalerie ſeroit arrivée proche du retranchement, de faire mettre pié à terre à la Gendarmerie pour faire l'attaque, parce qu'en effet c'étoit la plus vigoureuſe partie des Troupes.

1303.

[illegible]

Quoi qu'il en soit la confusion fut bientôt suivie de la terreur qui se répandit dans toute l'Armée. On commença à reculer & à fuir : & la Cavalerie en fuïant passa sur le ventre à l'Infanterie. Les Flamans, à la vûe de la déroute, sortant de leurs lignes, suivirent les fuïards l'épée dans les reins. Gui Comte de S. Pol, qui commandoit l'arriere-garde & voïoit croître le désordre, fit retraite, soit par lâcheté, soit par prudence. Il y en eut beaucoup plus de tués dans la fuite que dans le combat, qui dura fort peu de tems. Un grand nombre de Seigneurs qui étoient à la tête de l'attaque, y périrent, & entre autres Jacques de S. Pol, le Connétable de Nesle, qui fut tué en combattant, sans vouloir de quartier, quoique les ennemis le priassent de se rendre, Gui de Nesle son frere, Pierre Flotte, Henri de Ligni, Renaud de Trie, Alberic de Longueval, les Comtes de Vimeux & d'Aumale, Godefroi de Boulogne, Simon de Melun Maréchal de France, Alain fils aîné du Comte de Bretagne, les Comtes de Dammartin, de Dreux, de Soissons, Jean Comte de Tancarville; soixante portant qualité de Barons, & plus de douze cens Gentilshommes. Le Comte d'Artois fut trouvé après le combat au milieu d'un tas de morts, aïant trente blessûres sur le corps; & ce brave Prince, qui fut un des grands Capitaines de son tems, païa ainsi par sa mort la vanité qu'il eut de vouloir vaincre l'épée à la main, aïant pû le faire sans coup férir : exemple qui confirme une maxime aussi ancienne que la guerre, qu'il ne faut jamais mépriser son ennemi, quelque méprisable qu'il paroisse. Quelques Historiens font monter le nombre des morts jusqu'à vingt mille, & cela paroît peu croïable, vû le peu de tems que le combat dura. Ce qui est certain, c'est que de longtems il n'avoit péri dans aucun combat tant de Noblesse Françoise, & qu'il n'y eut jamais tant de sang illustre répandu par de si viles mains. Il y eut plusieurs prisonniers, & parmi eux quelques gens de qualité. Les ennemis n'eurent que cent hommes de tués, mais un assés grand nombre de blessés. Cette funeste action se passa l'onziéme de Juillet de l'an 1302.

Meyerus.

Meyerus. Continuat. Nangii.

Après une telle défaite, le Gouverneur de la Citadelle de Courtrai, qui dans le commencement du combat avoit fait une vigoureuse sortie que la Milice d'Ypres repoussa, fut obligé de se rendre prisonnier de guerre avec trois autres Chevaliers qu'on échangea pour quelques-uns des Seigneurs Flamans qu'on rete-

1303.

noit prisonniers en France ; le reste de la Garnison eut permission de se retirer où elle voulut. Gand, où il y avoit beaucoup de Noblesse Flamande qui tenoit pour le Roi malgré le Peuple & la disette, se soumit aussi au vainqueur. Le Château de Cassel, Lille, & Douai suivirent l'exemple des autres Villes. Ainsi toute la Flandre fut perdue, excepté Denremonde, que le Seigneur de Virson, qui y commandoit, maintint dans l'obéissance du Roi, mais il fut obligé de se rendre pendant l'hiver. Et Jean Comte de Namur, fils aîné du Comte de Flandre de sa seconde femme, fut reconnu par les Flamans pour Lieutenant de tout le Comté, jusqu'à ce que son pere eût été délivré de prison.

Meyerus.

Suite de cette défaite.

Ce malheureux combat mit toute la France en deuil, n'y aïant presque point de Famille considerable, qui ne pleurât la perte d'un pere, d'un fils, d'un frere, d'un parent. Mais le Roi, à qui toutes les circonstances de cette défaite le rendoient infiniment plus sensible qu'à tous les autres, s'abandonna moins à la douleur, qu'au desir d'en tirer au plûtôt vengeance. Il envoïa ordre à la Noblesse dans toutes les Provinces de monter à cheval, & à toutes les Communes de lui fournir un nouveau contingent de Troupes *. La dépense que le Roi avoit faite pour la premiere Armée avoit fort diminué son Tresor, il falloit faire de nouveaux frais pour celle-ci, & trouver de l'argent. On taxa tous ceux qui avoient cent livres de rente, ou cent livres de revenu en terre, à vingt livres par an ; & ceux qui avoient cinq cens livres en meubles, à vingt-cinq livres. Ces taxes étoient plus fortes à proportion pour ceux qui avoient plus de rentes ou de revenus en terres ou en meubles, de sorte que la taxe étoit le cinquiéme du revenu. Un autre moïen qu'il prit, fut de hausser le prix des Monoïes, & d'en affoiblir le métal, ce qu'il avoit déja commencé de faire quelques années auparavant, & ce qui causa beaucoup de désordres dans le commerce, & bien des murmures tant au-dehors qu'au-dedans du Roïaume : car ces changemens furent si grands, que sans changer le poids de la Monoïe, la valeur de chaque piece étoit plus d'un tiers qu'elle n'avoit été sous les précedens regnes. Par ce moïen le Roi fut en état de faire une nouvelle dépense, & d'avoir une Armée de quatre-vingt mille hommes, où il y avoit dix mille chevaux.

Jean. Villani l. 8. cap. 58. Ordonnance du .. Mars 1302. au Tresor des Chartres. Registre de Philippe le Bel coté au haut 35. & au bas 10.

* Il y a à la Chambre des Comptes de Paris plusieurs Lettres de Philippe le Bel, pour la convocation du Ban & de l'Arriere Ban, & de tous ceux qui étoient capables de porter les armes, dont on fit un choix pour cette expedition.

1303.

Meyerus.

Le Roi en personne l'assembla sous les murailles d'Arras, & alla camper à Vitri entre cette Place & Douai au mois de Septembre. Le jeune Comte de Flandre se posta avec son Armée aux environs de Douai. Il faisoit semblant d'en vouloir venir à la bataille, pour satisfaire l'ardeur des Flamans, mais il pensoit principalement à couvrir son Païs, & à empêcher que le Roi n'y pénétrât. Il l'arrêta ainsi jusqu'au mois d'Octobre, que les pluies vinrent en si grande abondance, qu'il fut impossible d'avancer dans un Païs impratiquable en cette saison, lorsqu'elle est pluvieuse. De sorte que le Roi fut obligé de rentrer en France sans avoir rien fait.

Chronique MS. du Heraut de Berri.

On apportoit encore une autre cause secrete de cette retraite si peu honorable à ce Prince. On prétend que le Roi d'Angleterre, qui malgré la Paix qu'il avoit faite avec la France, favorisoit sous main les Flamans, fit à la Reine sa femme sœur de Philippe, une fausse confidence, en lui disant comme un grand secret, qu'il étoit averti de bonne part, que quelques-uns des Seigneurs qui étoient à l'armée du Roi, le trahissoient & avoient intelligence avec les ennemis, & qu'il s'exposoit beaucoup s'il s'engageoit plus avant en Flandre. La Reine d'Angleterre fit part de cet avis au Roi son frere, & ce Prince étant entré sur cela en défiance, prit la résolution de retourner sur ses pas.

Meyerus.

Il mit en partant de grosses garnisons dans les Places les plus exposées, comme à Calais, à S. Omer, a Bethune, à Lens, & même à Tournai, qui étoit alors comme une Ville libre, mais qui s'étoit déclarée pour la France, & que les Flamans attaquerent en vain après le départ du Roi. Ce ne furent que combats pendant l'hiver, dont quelques-uns furent assés considerables par le nombre des combattans, sur-tout celui qui se donna auprès de Cassel, où il resta bien deux mille hommes sur la place de part & d'autre, & où les Flamans furent battus.

La situation des affaires du Roi, soit à l'égard de l'Italie, soit à l'égard de la Flandre, l'obligeoit à ne pas s'attirer sur les bras plus d'ennemis qu'il en avoit déja, & à dissimuler le mécontentement qu'il pouvoit avoir de ceux qui ne craignoient pas beaucoup de le devenir en de pareilles conjonctures. C'est ce qui le porta à terminer diverses difficultés survenues dans la conclusion du Traité de Paix entre lui & le Roi d'Angleterre. Ensuite de quoi le Roi d'Angleterre fut remis en pleine possession

de la Guienne, à condition que selon qu'il avoit été proposé d'abord, il en feroit hommage-lige & serment de fidelité au Roi, en prenant la qualité de Duc de Guienne & de Pair de France; qu'il feroit au plûtôt cet hommage par Procureur, & ensuite en personne au mois de Septembre à Amiens, où il seroit obligé de se rendre; & qu'en cas de maladie ou de quelque autre empêchement notable & notoire, le Prince de Galles son fils viendroit le faire pour lui, sans préjudice de l'obligation de s'acquitter lui-même de ce devoir dès qu'il seroit en état de le faire. 1303.

Cependant les Flamans se mirent en campagne dès le mois de Mars, soudoïés, comme le bruit en courut alors, de l'argent du Pape. Ils attaquerent Leſſines, la prirent & la ruinerent. Les François eurent leur revanche par la défaite des milices de Bergues, dont mille furent tués. Un autre Corps de Flamans qui assiegeoit le Château d'Arques sur la riviere de Aa au-dessus de S. Omer, fut encore défait, & trois mille Flamans y demeurerent sur la place. Ces victoires furent le fruit de la sage conduite de Gaucher de Châtillon, qui avoit succedé à Raoul de Nesle dans la charge de Connétable de France. Les Flamans tenterent encore en vain le siege de S. Omer, mais ils forcerent & saccagerent Terouane. Chronique MS. du Heraut de Berri. Meyerus. Continuat. Nangii.

Les François n'étoient gueres que sur la défensive en attendant le Roi, qui venoit avec des Troupes assés nombreuses. Ce Prince s'avança jusqu'à Peronne à dessein de secourir Tournai, que les Flamans assiegerent de nouveau. Mais Amedée Comte de Savoye aïant offert sa mediation aux deux partis, on fit une Tréve au mois de Septembre pour huit mois. *Tréve entre les deux partis.*

Les Flamans en avoient fait une un peu auparavant avec Jean Comte de Hainaut, qui avoit depuis quelque tems herité du Comté de Hollande, par la mort du Comte Florent, & de Jean son fils. Florent Comte de Hollande avoit toûjours été dans les interêts de la France, & Jean Comte de Hainaut son successeur y étoit alors autant que lui. De plus les fils du Comte de Flandre prétendoient que le Comté de Hollande étoit de la mouvance du Comté de Flandre. Par ces raisons les Flamans, nonobstant la guerre qu'ils avoient contre la France, attaquerent le Comte de Hainaut dans la Zelande, où il se donna quelques combats avec divers succès; mais qui n'aïant rien décidé, aboutirent pareillement à une Tréve. Meyerus.

1303. Nangius.

Pendant celle que les Flamans avoient concluë avec la France, on fit quelques démarches pour la Paix : jusques-là que le Roi relâcha le Comte de Flandres alors âgé de quatre-vingts ans, & lui permit d'aller en Flandre, pour voir si sa presence n'adouciroit point ses Sujets, dont l'audace étoit montée aux derniers excés depuis le combat de Courtrai ; mais il ne put se faire écouter sur les satisfactions que le Roi exigeoit d'eux, & il fut contraint de retourner à sa prison de Compiegne, tant pour garder la parole qu'il en avoit donnée, que pour ne pas exposer la vie de ses deux fils prisonniers, qui devoient répondre sur leur tête de sa fidelité & de son retour.

Elle est bientôt rompue, & l'on continue la guerre.

On ne pensa donc plus de part & d'autre qu'a continuer cette cruelle guerre, qui avoit déja couté tant de sang aux deux partis. Les interêts de Jean Comte de Hainaut, qui tenoit toûjours constamment le parti de France, obligerent le Roi à faire la dépense d'un armement de mer. L'obstination des ennemis déterminés ausquels il avoit affaire, lui fit prendre des mesures plus sûres qu'il n'avoit encore fait dans toute cette guerre. Il prit à sa solde Raignier de Grimaldi de Gennes, qui lui amena seize Galeres, ausquelles furent joints en France vingt autres Vaisseaux bien armés. Grimaldi fut fait par le Roi Amiral de cette Flote. C'étoit un homme de grande experience, & d'une grande habileté dans les combats de mer, qui étoient alors bien plus fréquens sur la Mediterranée que sur l'Ocean.

Il eut ordre d'aller en Zelande pour faire lever le siege de Ziricsée que Gui de Flandre assiegeoit avec quinze mille Flamans & quelques Troupes Zélandoises, qui avoient pris son parti contre le Comte de Hainaut. Il parut au mois d'Août à la hauteur de l'Isle de Schowen où cette Ville est située, après avoir fait de grands ravages tout le long des côtes de Flandre, & enlevé quantité de Vaisseaux Marchands.

Gui de Flandre aïant sçû son arrivée, laissa dix mille hommes au siege de la Place, & monta avec le reste sur sa Flotte, qu'il avoit toute prête dans l'Escaut, & qui étoit de quatre-vingts Vaisseaux, sur lesquels, selon la maniere des Vaisseaux de guerre de ce tems-là, il y avoit des especes de petits Châteaux, d'où ceux qui étoient dedans tiroient des fléches dans les combats de mer. Il y avoit bien cent hommes dans chaque Vaisseau.

Les deux Flottes se choquerent avec beaucoup de valeur ; mais

mais le retour de la marée obligea l'Amiral Genois de s'éloigner de peur d'échouer ; ce qu'il ne put faire si promptement que 1303. plusieurs de ses Navires ne demeurassent sur les bancs, dont la Zelande est bordée, quelques-uns furent brisés, & quelques autres pris. Gui de Flandres s'applaudissoit déja de sa victoire, lorsque le reste de la Flotte Françoise parut de nouveau avec la marée, & malgré la grande inégalité du nombre de Vaisseaux, vint en bataille attaquer celle du Comte de Flandre.

Joan. Villani. l. 8. cap. 77.

L'Amiral avoit donné ordre à ses gens de ne point s'amuser à tirer contre la Flotte ennemie, mais d'aller droit à l'abordage. L'adresse des Matelots Génois étoit merveilleuse dans la manœuvre des Galeres, qu'ils manioient & faisoient tourner avec une vîtesse surprenante autour des Vaisseaux Flamans beaucoup plus pesans, & qui ne se remuoient que fort lentement à la faveur du vent & du gouvernail. De sorte que surpris de cette nouvelle maniere de combattre, ils se trouverent embarrassés ; & comme l'équipage des Galeres étoit beaucoup plus fort que celui de leurs Vaisseaux, il y en eut plusieurs emportés d'assaut, & quelques autres commencerent à fuir pour se jetter dans l'embouchure de l'Escaut : mais le vent se trouvant contraire, ils ne pouvoient y entrer.

L'Amiral qui reconnut au grand Etendard le Navire où étoit Gui de Flandre, le fit attaquer par quatre Galeres. Les Soldats 1304. François & Génois, après la premiere décharge de fléches, sauterent dedans l'épée à la main, s'en rendirent maîtres, & prirent Gui prisonnier. Le reste de la Flotte aïant perdu son General se dissipa, plusieurs Vaisseaux furent pris dans la fuite. Les Flamans qui étoient demeurés devant Ziriclée leverent le siege après cette déroute. C'étoit tout ce qu'avoit prétendu Grimaldi, qui rentra triomphant dans un des Ports de France, & envoïa au Roi Gui de Flandres à Paris. Vers ce tems-là le vieux Comte de Flandre mourut dans sa prison, laissant trois de ses fils prisonniers entre les mains du Roi de France, juste châtiment de sa revolte contre son Souverain.

Tandis que cela se passoit sur la mer, le Roi entra en Flandre à la tête de cinquante mille hommes de pié & de douze mille chevaux, aïant sous lui ses freres le Comte de Valois, & Louis Comte d'Evreux, avec un grand nombre de Seigneurs & de Noblesse. Les Flamans avoient aussi reçû un secours d'Italie sous la

Le Roi [illegible] une nouvelle armée en F[illegible].
Cap. 78.

1304. conduite de Philippe autre fils du Comte de Flandres, qui avoit long-tems commandé dans les Troupes de Charles de Sicile, & qui quitta de grands biens dont il jouïssoit en ce païs-là, pour venir au secours de sa patrie. Comme il étoit l'aîné de ceux de ses freres qui se trouvoient alors en Flandre, & qu'il avoit beaucoup d'experience dans la guerre, le commandement lui fut déferé.

Meyerus. Le Roi tenta inutilement le passage du Pont à Vendin, & quelques Compagnies qui l'avoient passé par le moïen de l'intelligence qu'on avoit avec l'Officier qui le gardoit, furent repoussées par les Troupes que Philippe de Flandre envoïa promptement pour reprendre ce passage. La difficulté de passer de ce côté-là obligea le Roi à prendre à droite entre Douai & Lille. Il espera surprendre Douai, mais il ne réussit pas. Il continua sa marche du côté de Tournai, étant côtoïé par l'Armée de Philippe de Flandre, qui mettoit toûjours entre lui & l'Armée Françoise quelque riviere ou quelque marais, pour n'être pas obligé à combattre. Le Roi s'arrêta quelques jours à Tournai, & Philippe de Flandre se campa à Bouvines.

Le Roi qui vouloit attirer les Flamans au Combat, mais sans leur donner aucun avantage, fit divers mouvemens, insulta la Ville d'Orchies en passant & la força, & vint enfin camper entre Lille & Douai à Mons en Puelle vers la mi-Août, à deux lieues de cette derniere Place, & fort près des ennemis. Le souvenir du combat de Courtrai donnoit une envie extrême aux Flamans d'en venir encore une fois aux mains avec les François. Les Generaux, sçavoir Philippe de Flandre, & Guillaume de Juliers, qui avoient peine à les contenir, y consentirent. Mais comme ils n'osoient exposer leurs Troupes à combattre en rase campagne contre la Cavalerie Françoise, ils prirent le parti de se retrancher à la vûe de l'Armée du Roi, & firent une barricade en rond de tous leurs chariots, qui avoit bien environ une lieue & demie de tour. La Cavalerie mit pié à terre, & toute l'Armée fut rangée dans l'enceinte des Chariots, où l'on avoit laissé seulement quelques ouvertures pour faire des sorties, selon que les occasions favorables s'en presenteroient.

Joan. Villani loc. cit.

Les François voïant cette disposition du Camp des Flamans, se persuaderent qu'ils ne vouloient pas en venir à la bataille. Ce qui n'empêcha pas qu'on ne fit quelques détachemens, plû-

tôt pour escarmoucher, que pour forcer le Camp. Quatorze gros Escadrons commandés chacun par un des principaux Seigneurs de l'Armée, s'avancerent soûtenus de quelque Infanterie, & s'étendirent à droite & à gauche dans la campagne, comme s'ils avoient voulu investir le Camp. Quelques Troupes Flamandes sortirent par les ouvertures, & furent repoussées sans beaucoup de perte de part & d'autre. On ne laissa pas cependant de faire approcher un gros d'Infanterie avec des pierriers qu'on fit tirer contre un endroit de la barricade, & qui fracasserent quelques chariots, dont plusieurs Soldats François s'emparerent, & étant montés dessus commencerent à tirer de là quantité de fléches sur ceux du Camp, dont plusieurs furent tués. 1304.

Les Flamans surprennent le Camp des François.

Ces escarmouches embarrasserent fort les Flamans, qui s'étant imaginé que les François viendroient ce jour-là les attaquer avec toute leur Armée, n'avoient point fait provision de vivres, & avoient essuïé une chaleur excessive pendant tout le jour. Les Soldats pressérent leurs Chefs de les mener contre les François, & d'aller attaquer leur Camp. Philippe de Flandre & Guillaume de Juliers voïant qu'ils ne pourroient faire leur retraite que pendant la nuit, & en perdant tous leurs chariots se déterminerent à l'attaque du Camp des François. Ils sortirent par trois endroits, Philippe de Flandre à la tête des Milices de Gand, Guillaume de Juliers avec celles de Bruges, & Jean de Namur avec le reste, & s'étant tous trois rejoints, vinrent donner si brusquement sur le Camp des François, où l'on ne s'attendoit à rien moins, que le quartier du Comte de Valois, & celui du Comte de S. Pol furent enlevés; les Soldats surpris fuïant de toutes parts.

Guillaume de Juliers avec une pareille hardiesse, donna sur le quartier du Roi, & faisant main-basse sur tout ce qui se rencontroit, perça jusqu'à sa tente, où quelques-uns de ses soldats entrerent, & trouverent les couverts déja mis pour le souper.

Le Roi, qui étoit sorti au bruit, avoit rassemblé un petit nombre de gens auprès de lui; mais il auroit été aisément enveloppé, si les ennemis qui le cherchoient, & qui ne le reconnurent point, parce qu'il n'avoit pas sa cotte d'armes, n'eussent tourné d'un autre côté. Il fut seulement attaqué par quelques-uns, qui le prirent pour un Seigneur de marque. Il se défendit avec beaucoup de courage, & dès qu'on lui eut amené un cheval,

& qu'il eut été joint par quelques Seigneurs, & par quelques
1304. Soldats de la Milice de Paris qui accoururent à son secours, il
Continua. Nang. chargea les ennemis : mais ils tinrent ferme. Il eut plusieurs de ses gens de tués à ses côtés, entre lesquels fut un vaillant Chevalier nommé Hugues de Bouville.

Action generale entre les deux Armées, où les Flamans sont battus. Cependant le Comte de Valois aïant rallié une partie de ses Soldats, & sçachant le danger où étoit le Roi, vint le joindre à toutes jambes. Les Troupes Flamandes grossissoient aussi toujours, & l'action devint generale ; mais jamais on ne combattit avec plus de confusion, n'y aïant ni de part ni d'autre aucun arrangement de bataille. Bientôt la partie ne fut pas tenable pour les Flamans, qui avoient très-peu de Cavalerie. Celle de l'Armée de France s'étant rassemblée, entra de tous côtés dans cette Infanterie, qui étoit en désordre, & lui passa plusieurs fois sur le ventre. Elle fut mise en déroute, & on la poursuivit jusqu'à la nuit. Il demeura six mille Flamans sur la place, & entre autres Guillaume de Juliers. *Ibid.* Du côté des François il y en eut quinze cens de tués, du nombre desquels furent Jean fils du Comte de Boulogne, le Comte d'Auxerre, & le Comte Anselme de Chevreuse qui portoit l'Oriflamme. Tous les chariots des Flamans furent pris, le reste de leur Armée se sauva à la faveur des tenebres ; & l'on peut dire avec verité que la France fut redevable de cette victoire au courage & à la resolution du Roi, qui donna le tems à ses Troupes de revenir de la fraïeur où elles s'étoient d'abord abandonnées.

Prise de Lille par les François. L'Armée des Flamans étant dissipée, le Roi alla quelque tems après investir Lille, où Philippe de Flandre s'étoit jetté après sa défaite, & serra la place de fort près. Cette Ville étoit affectionnée à la France, & il y avoit beaucoup de gens de la faction du Lis. Ainsi malgré Philippe de Flandre, ils capitulerent avec le Roi, & lui envoïerent quarante ôtages pour assurance de la parole qu'ils lui donnoient de se rendre s'ils n'étoient secourus avant le premier jour d'Octobre ; *Meyerus.* mais Jean de Namur ne perdit point de tems, & résolu de délivrer la Ville & Philippe de Flandre son frere, il rassembla ses Troupes auprès de Courtrai.

Joan. Villani, loc. cit. L'animosité des Flamans fut telle, que tout le monde prit les armes, les boutiques furent par tout fermées, & la campagne abandonnée ; tous les Artisans & tous les Païsans capables de

porter une épée ou une pique voulurent être de la partie ; & par là Jean de Namur se trouva à la tête d'une Armée de soixante mille hommes. Ils avoient tous fait serment, ou de donner bataille aux François, ou de les forcer à leur accorder une Paix honorable. 1304.

Le Roi fut surpris de voir en si peu de tems une Armée si nombreuse après une défaite : mais il le fut encore plus, lorsqu'il vit arriver des Herauts de leur part, pour le défier à la bataille. Il assembla son Conseil, où il fit venir tous les plus considerables Seigneurs de l'Armée, & leur demanda leur avis. Les plus sages representerent au Roi, que malgré l'apparence qu'il y avoit que des gens la plûpart mal armes, sans discipline, presque sans Cavalerie ne tiendroient pas dans une bataille réguliere contre une Armée toute composée de bonnes Troupes, où se trouvoient tant de braves Chevaliers & tant de genereuse Noblesse ; cependant on avoit affaire à des furieux & à des desesperés ; qu'on ne pourroit les battre, sans qu'il en coûtât beaucoup de sang, & la vie d'un grand nombre de gens de merite, & qu'il valoit mieux leur offrir la Paix, pourvû que ce fût à des conditions honorables pour la France.

Négociations pour la Paix.

Sur ces entrefaites le Duc de Brabant & le Comte de Savoye arriverent. Ils conjurerent le Roi d'accepter leur mediation pour la Paix, & pour mettre fin à une guerre si cruelle. Le Roi, que son Conseil avoit déja déterminé à prendre ce parti, accepta leurs offres. Ils porterent donc les paroles de part & d'autre, & le projet de Paix fut fait sur le point qu'on étoit d'en venir aux mains ; mais on ne conclut qu'une Tréve. Le Traité de Paix ne fut bien arrêté que l'année suivante ; & même pendant plusieurs années on chicana sur certaines conditions que les Flamans prétendoient avoir été ajoûtées contre leur gré au projet fait dans le Camp de Lille. Les principaux des articles qui furent observés étoient, que le Roi remettroit en liberté Robert de Bethune fils aîné du feu Comte de Flandre, & qu'on délivreroit pareillement ses deux autres freres, avec tous les Flamans que l'on retenoit prisonniers ; que les Flamans jouiroient des Privileges & Franchises, dont ils jouissoient avant la guerre ; que le Roi demeureroit maître de toute la Flandre en deçà de la Lis, c'est-à-dire, de Lille, de Douai, d'Orchies, de Bethune, & de toutes les autres Places & Territoires où l'on parloit Wallon, & les

Continuat. Nangii

Conditions du Traité.

Meyerus, Villani

Ibid.

Journal de Jean l'Ar[illegible] Précepteur du Roi MS. de Sainte Geneviéve.

1304.

reuniroit à la Couronne, que le reste appartiendroit à Robert de Flandre, comme il avoit appartenu à son pere, c'est-à-dire, avec obligation de rendre hommage & de faire serment de fidelité au Roi; mais que parmi les Villes qui lui demeureroient, il n'en pourroit avoir que cinq fortifiées, que le Roi pourroit faire démolir quand il le jugeroit necessaire pour son service; & qu'outre cela on païeroit au Roi deux cens mille livres à divers termes, dont on convint.

C'est ainsi que se termina une guerre très-funeste aux deux partis, où la France n'acquit qu'une mediocre gloire, & où l'on vit jusqu'à quelles extrémités une populace mal ménagée & irritée peut porter sa fureur. Pour ce qui est du Comte de Hainaut & de Hollande, qui avoit toujours tenu le parti du Roi contre les Flamans, il se fit une Tréve de quelques années entre lui & le Comte de Flandre.

Meyerus.

Le Roi retourne à Paris.

Lettres Patentes de Philippe le Bel données au Camp près de Lille en Flandre au mois de Septembre 1304. Registre de l'Eglise de Notre-Dame de Paris.

Le Roi étant de retour à Paris, rendit des actions de graces à Dieu, de ce qu'il l'avoit conservé dans le grand danger où il se trouva en la journée de Mons en Puelle. Il fit des presens à Saint Denys, à diverses autres Eglises de son Roïaume & en particulier à Notre Dame de Paris, où il fit une Fondation de cent livres de rente, afin qu'on priât Dieu pour lui, pour la Reine, pour ses enfans, & pour la Paix du Roïaume. Il entra dans cette Cathedrale sur le cheval qu'il avoit monté à la bataille, & avec les mêmes armes dont il y étoit armé. Et en memoire de sa victoire qu'il attribuoit à la protection de la sainte Vierge, on érigea une Statue equestre que l'on voit encore aujourd'hui dans cette Eglise auprès de l'Autel de Notre-Dame. On fait le dixiéme d'Août dans le Breviaire de Paris commemoration de cette Victoire.

Mort de la Reine

Continuat. Nangii.

Durant cette campagne, ou peu après son retour, il perdit la Reine sa femme Jeanne de Navarre, qui fonda avant sa mort le College de Navarre, dans l'Université de Paris. Il accommoda quelque tems après le Duc de Brabant & le Comte de Luxembourg, qui se faisoient la guerre pour le Comté de Louvain, & maria Louis son fils aîné avec Marguerite fille du Duc de Bourgogne. Mais à quoi il travailla le plus, même avant la fin de la guerre de Flandre, ce fut à se bien remettre avec le S. Siege, où il trouva toutes les facilités qu'il pouvoit souhaiter du côté du Pape Benoît XI.

1304.

Preuves de l'Hist. du differend entre, &c.

Si-tôt qu'il eut été élû, le Roi lui écrivit une Lettre pour le feliciter de son exaltation, & la lui envoïa par le Seigneur de Mercœuil, Pierre de Belle-Perche Chanoine de Chartres, depuis Evêque d'Auxerre, & Guillaume du Plessis, le priant de bien recevoir ses Envoïés, & de les croire sur ses sinceres intentions, dont ils l'assureroient de sa part. Quoique le nom de Nogaret ne soit point dans cette Lettre du Roi, on voit neanmoins par le pouvoir que ce Prince donna par écrit à ses Envoïés de traiter avec le Pape, que ce Seigneur étoit de l'Ambassade. Mais le Pape ne voulut point qu'il parût devant lui.

Le nouveau Pape leve les Censures fulminées contre le Roi. Ibid.

Benoît en les voïant arriver, s'étoit attendu qu'ils lui demanderoient l'absolution des Censures fulminées contre le Roi sous le Pontificat de Boniface, mais ils ne lui en firent aucune mention. Il ne laissa pas de la lui donner, en se servant de ces termes, *supposé que peut-être il les eût encourues*, comme il le marque dans la Lettre pleine de bonté & de tendresse qu'il lui écrivit sur ce sujet. Il leva aussi le mois suivant les Censures publiées contre tous ceux qui avoient contribué à empêcher le commerce de la France avec la Cour de Rome, ou à la prise du Pape Boniface. Il en excepta Nogaret, dont il se reserva l'absolution à lui-même & au S. Siege. Il revoqua aussi en même-tems, à la priere du Roi, la défense que son Prédecesseur avoit faite à tous Collateurs de pourvoir à aucun des Benefices vacans, ou qui viendroient à vaquer en France, & par laquelle il ôtoit à tous les corps qui avoient droit d'élection, le pouvoir d'en faire aucune, ni aucune postulation. Il en fut de même des Bulles de Boniface revocatoires des Privileges accordés à nos Rois par les Papes, & d'autres semblables, qui furent toutes annulées.

Les Colonnes ne manquerent pas de profiter de la bonne disposition du Pape à l'égard du Roi, pour demander d'être rétablis dans leurs biens & dans leurs Dignités. Ils presenterent pour cela un Memoire à ce Prince, & le supplierent de prendre leur protection. Ils obtinrent l'absolution des excommunications, excepté Sciarra Colonne, qui avoit insulté le Pape en compagnie de Nogaret. Il fut exclus de l'absolution, aussi-bien que ce Chevalier, & le Pape les excommunia même de nouveau l'un & l'autre avec tous leurs complices: mais les Cardinaux Colonne ne furent point rétablis dans leurs Dignités, ni dans leurs Benefices, ni aucun de ceux de leur Maison dans leurs biens,

1304.

parce que ces biens aïant été confisqués & les Benefices donnés, d'autres en étoient en possession, & sur-tout la Maison des Ursins, qui avoit extrêmement profité de leurs dépouilles. Le Pape ne voulut point s'attirer tant de gens sur les bras, & il défendit même aux Colonnes de relever les murailles de la Ville de Palestrine, qui avoient été démolies. Ainsi tout ce qu'ils gagnerent fut de n'être plus excommuniés. Dans la suite le Peuple Romain, pendant la vacance du Saint Siege, après la mort de Benoît, prit en main leurs interêts, le Senat jugea en leur faveur, & il fut ordonné qu'on leur restitueroit tous leurs biens.

Mort de ce Pontife.

Quelque content que l'on fût en France de la conduite du nouveau Pape, on y faisoit toûjours paroitre une extrême animosité contre son Prédecesseur; & on s'y fit un point d'honneur de faire flêtrir sa memoire. On continua de demander la convocation d'un Concile pour l'y faire condamner sur les crimes qu'on lui avoit reprochés de son vivant. Quelques Cardinaux adhererent même sur cet article aux Agens de France; mais la mort du Pape Benoît, qui arriva le neuviéme mois de son Pontificat, l'empêcha de répondre sur ces demandes, aussibien que d'executer le projet d'une Croisade en faveur du Comte de Valois, pour lui donner moien de faire valoir les droits qu'il avoit par sa femme sur le Trône de Constantinople, & tenter ensuite la délivrance de la Terre-Sainte.

Preuves de l'Histoire du differend, &c. Vide Rainald. ad an. 1304.

Durant la vacance du Saint Siege, qui fut de plus de dix mois, Guillaume de Nogaret, qui n'avoit pû obtenir son absolution du Pape, interjetta un appel au Concile & au Pape futur. Il fit cet Acte pardevant l'Official de Paris. Il y joignit une Apologie de sa conduite dans la prise du Pape Boniface à Anagnie, & une accusation sanglante contre ce Pape, à qui il reprochoit les plus horribles & les plus detestables crimes, protestant d'ailleurs qu'il se soumettoit au Jugement du Concile, & même du Saint Siege, étant prêt de se rendre à Rome, pourvû qu'on lui donnât sureté, & s'offrant, si on le trouvoit coupable, à subir les peines que le Concile ou le Saint Siege bien informés décerneroient contre lui. Il envoïa cet Acte aux Cardinaux, & il fit encore quelques autres Ecrits par lesquels on voit qu'il entendoit aussi bien la procedure que la guerre.

Preuves du differend, &c.

Factions entre les Car- [illegible] *au Successeur.*

Les Cardinaux eurent peu d'égard à tous ces Ecrits, étant entierement occupés à faire un Pape, ou plûtôt à donner l'exclusion

clusion à tous ceux que chaque parti regardoit comme contraires à ses interêts. Neuf mois se passerent en ces contestations. Le Conclave se tenoit à Perouse, où le Pape étoit mort. Les Cardinaux y étoient partagés en deux factions. A la tête de l'une étoient le Cardinal Matthieu Rossi de la Maison des Ursins, & le Cardinal François Gaëtan neveu de Boniface VIII. Les Chefs de l'autre étoient le Cardinal Napoleon des Ursins del Monte, & Nicolas di Prato. Les premiers vouloient un Pape Italien, & qui fût attaché à la Famille de Boniface. Les autres étoient amis des Colonnes, & dans les interêts du Roi de France, & souhaitoient un Pape au moins indifferent pour la Famille de Boniface, & qui ne fût point Italien. Comme les deux factions étoient égales, l'une ne pouvoit l'emporter sur l'autre; & on ne sçait comment la contestation eût fini, si l'habileté du Cardinal di Prato n'eût imaginé un expedient qui contenta la faction opposée, & la fit donner dans le piege que cet homme adroit lui tendit.

1304. Joan. Villani. l. 8. cap. 79.

Il alla trouver le Cardinal Gaëtan, & lui parla de la sorte. » Nous faisons un grand tort à l'Eglise de la laisser si long-tems » sans Pasteur. Nos divisions scandalisent extrémement le Peu» ple Chrétien, & je vous avoue que j'en ai un grand scrupule. » Tâchons de nous accorder; nous vous cederons une partie de » ce que vous souhaitez, pourvû que vous vouliez nous don» ner aussi une partie de ce que nous demandons. Vous voulez » un Pape affectionné à votre Maison, nous y consentirons; mais » choisissez-en un qui ne soit point Italien, vous en trouverez » plusieurs qui ont été fort attachés au Pape Boniface, votre » oncle: nommez trois personnes à votre choix, & nous nous » obligerons à nous déterminer à un des trois dans l'espace de » quarante jours. «

Le Cardinal Gaëtan trouva cette proposition fort avantageuse, & la fit agréer à son parti. Ils nommerent trois Archevêques qui n'étoient point Italiens, qui avoient été faits Archevêques par Boniface, qui avoient été ses confidens, & toûjours déclarés jusqu'alors contre le Roi de France. Celui qu'ils marquerent le premier, fut Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux, le plus animé des trois contre la France, parce que pendant la guerre de Guienne le Comte de Valois avoit fort maltraité sa Famille, qui étoit considerable en Gascogne. Mais le Cardi-

1304. nal di Prato le connoissoit d'un caractere à ne pas tenir son cœur, & à sacrifier sans peine ses ressentimens à l'honneur de la Tiâre.

Le Cardinal donna avis de tout au Roi par un Courier, qui en onze jours arriva de Perouse à Paris, & lui mit en main, avec la Lettre du Cardinal, le Compromis des deux factions, & la promesse des Cardinaux du parti François, de faire Pape l'Archevêque de Bourdeaux, pourvû que le Roi l'agréât, car ils étoient maîtres de cette élection par le Compromis. Ils le prioient seulement de faire promettre à l'Archevêque de rétablir les Colonnes dans leurs biens & dans leurs Dignités.

Le Roi, qui avoit regardé la mort précipitée du Pape Benoît comme un fâcheux contre-tems pour lui, & qui apprehendoit fort qu'on ne fît un Pape de la faction des Gaëtans, fut ravi de l'offre qu'on lui faisoit d'en choisir un qui lui auroit obligation du Pontificat. Il écrivit promptement une Lettre fort obligeante à l'Archevêque de Bourdeaux, pour le prier de se rendre en un lieu qu'il lui marqua dans la Forêt de S. Jean d'Angeli, où il avoit prétexte de se trouver dans six jours, l'assurant que c'étoit pour l'y entretenir de choses de la derniere importance.

L'Archevêque ne manqua pas de se rencontrer au rendés-vous comme par hazard. Ils entendirent la Messe ensemble; & le Roi l'aïant pris en particulier, le fit jurer sur l'Autel qu'il lui garderoit le secret sur la proposition qu'il lui alloit faire. Après cela il lui demanda, si à sa consideration il ne vouloit pas bien oublier les sujets de mécontentement qu'il avoit du Comte de Valois. L'Archevêque répondit, qu'il lui faisoit trop d'honneur, & qu'il n'avoit garde de refuser ce que lui demandoit un si grand Prince. " C'en'est pas seulement de quoi il s'agit, (reprit le Roi,) ,, c'est qu'il dépend de moi absolument de vous faire Pape. Je ,, suis venu exprès pour vous le dire, & afin que vous n'en dou- ,, tiez pas, je vais vous apprendre ce qui se passe à Perouse, & l'é- ,, tat où sont les choses. ,, En même-tems il lui montra les Lettres des Cardinaux, & lui apprit tout le manége du Cardinal di Prato: " Mais pour meriter de moi la grace que je vous of- ,, fre, (continua le Roi,) il faut que vous m'accordiez six ,, choses.

L'Archevêque, homme qui, selon le génie de son Païs, aimoit passionnément la gloire, se jetta aux piés du Roi, & lui dit:

„ Sire, je n'ai point merité les bontés que vous avez pour moi, 1304.
„ mais comptez sur tout ce qui en peut dépendre. „

Le Roi le releva, l'embrassa, & lui parla de la sorte: " Ce „ que je vous demande, c'est premierement, que vous me re- „ conciliez parfaitement avec la sainte Eglise, & que vous me „ déchargiez la conscience du peché que je pourrois avoir com- „ mis en faisant arrêter le Pape Boniface. II. Que vous révo- „ quiez toutes les Censures fulminées contre moi & contre tous „ ceux qui ont suivi mon parti en cette affaire. III. Que vous „ m'accordiez les Décimes de mon Roïaume pendant cinq ans, „ pour me remettre des dépenses que j'ai été obligé de faire pour „ la guerre de Flandre. IV. Que vous annuliez tout ce qu'a fait „ le Pape Boniface. V. Que vous rétablissiez dans la dignité de „ Cardinal, & dans leur premiere fortune, Jacques & Pierre „ Colonne, & que vous fassiez en même-tems Cardinaux quel- „ ques-uns de mes amis. Pour ce qui est de la sixiéme chose, je „ me réserve à vous la demander en tems & lieu, elle est impor- „ tante, & je dois la tenir encore secrete. „

L'Archevêque ne trouva rien dans toutes ces demandes qui ne fût au-dessous du Pontificat: il les accorda toutes, il jura sur le 1305.
Corps de Notre Seigneur de tenir sa promesse, & donna au Roi Election de Clement V.
en ôtage son frere & deux de ses neveux. Ce Prince lui promit pareillement avec serment de le faire élire Pape. Ils se séparerent avec beaucoup de marques de tendresse de part & d'autre; & le Roi, sous prétexte de réconcilier la famille de l'Archevêque avec le Comte de Valois, mena les trois ôtages à Paris. Il dépêcha promptement un Courier à Perouse, par lequel il fit sçavoir au Cardinal di Prato, & à tous les Cardinaux de sa faction, qu'ils pouvoient sans difficulté faire tomber leur choix sur l'Archevêque de Bourdeaux. Ce Courier arriva cinq ou six jours avant le terme des quarante, dont on étoit convenu pour l'élection du Pape. Le Cardinal di Prato proposa au Cardinal Gaëtan d'assembler le Conclave, pour la faire suivant le Compromis, dont on fit la lecture en presence de tous les Cardinaux: après quoi le Cardinal di Prato déclara, que des trois que la faction Gaëtane avoit proposés, il choisissoit avec tous ceux de son parti, Bertrand de Goth Archevêque de Bourdeaux. Le choix fut reçû avec applaudissement, chacun s'assûrant d'avoir un Pape tel qu'il pouvoit le souhaiter. On chanta le *Te Deum*, on publia l'élection avec des

1305. marques d'une joie & d'une satisfaction universelle ; & on fit partir incessamment un Courier pour en porter la nouvelle à l'Archevêque, qui l'attendoit avec impatience.

Il prit le nom de Clement, & fut le cinquiéme de ce nom. Aussi-tôt il manda aux Cardinaux de le venir trouver à Lyon, où il vouloit que se fît la cérémonie de son Exaltation. Cet ordre surprit les Cardinaux Italiens, qui avoient espere qu'il viendroit se faire couronner à Rome. La faction Gaëtane commença à faire ses réfléxions, & à craindre d'avoir été la dupe du Cardinal di Prato, à qui Matthieu des Ursins Doïen des Cardinaux dit en colere, lorsqu'il se mettoit en chemin pour aller à Lyon. „ Vous nous avez trompez, vous avez obtenu ce que vous prétendiez, de voir la Cour du Pape au-delà des Monts ; je vous „ prédis que vous ne la verrez revenir de long-tems en Italie : „ car je connois le génie des Gascons. „ Sa prédiction fut veritable, six Papes de suite tinrent leur siege en France, pendant plus de soixante & dix ans : mais enfin il fallut obéir au Pape élû.

Antoninus, p. 3. tit. 21. cap. 1.

Il est couronné en France.

Continuat. Nangii.

Le Roi accompagné d'un grand nombre de Noblesse se trouva à Lyon pour le couronnement du Pape, qui se fit le quatorziéme de Novembre dans l'Eglise de S. Just. Le Pape, après la cérémonie, retourna en Cavalcade à son Palais. Le Roi, à l'exemple de plusieurs Empereurs, & de quelques-uns de ses Prédecesseurs, marcha d'abord à pié, tenant les rênes du cheval du Pape. Puis étant remonté sur le sien, Charles Comte de Valois, Louis Comte d'Evreux ses freres, & Jean Duc de Bretagne firent la même fonction. Mais il arriva un accident qui changa en deuil la joie & la pompe de cette belle cérémonie. Comme le Pape passoit le long d'un vieux mur, sur lequel un grand nombre de Peuple s'étoit placé pour voir la Cavalcade, ce mur s'écroula tout à coup ; le Duc de Bretagne fut accablé sous les ruines, & en aïant à peine été retiré tout froissé, il mourut presque aussi-tôt après ; le Comte de Valois fut dangereusement blessé, le Pape fut renversé de dessus son cheval, & sa Mitre étant tombée, il y perdit une escarboucle d'un très-grand prix. Gaillard de Goth frere du Pape, & plusieurs autres Gentilshommes y périrent aussi malheureusement. Les Italiens regarderent depuis cet accident comme le malheureux présage de la translation du Siege Pontifical de Rome en France, laquelle fut si funeste à l'Italie, & fort incommode à ce Roïaume.

[illegible] accident qui [illegible] occa-[illegible]

Quand on fut revenu de la consternation où un tel malheur avoit jetté la Cour de France & celle du Pape, le Roi le somma de sa parole touchant les cinq articles dont ils étoient convenus ensemble. Le Pape commença à executer le Traité par accorder les Décimes que le Roi lui avoit demandées, par rétablir Jacques & Pierre Colonne dans leur dignité de Cardinal, & par créer grand nombre de Cardinaux François & Gascons, qui étoient fort attachés à la France, & tous furent élevés à ce rang d'honneur à la recommandation du Roi. Le Pape choisit deux Cardidaux qu'il envoïa à Rome pour y gouverner en son nom, & y exercer la Charge de Sénateur. Il se fit suivre par les autres à Bourdeaux, où les Italiens se repentirent plus que jamais du choix qu'ils avoient fait, voïant que les Cardinaux François & Gascons avoient toute la faveur & tout le credit. 1305.

Il fallut pourtant dissimuler; & ce ne furent-là que les moindres mortifications que le Cardinal Gaëtan avec ceux de sa faction eut à essuïer. La cassation de tous les Actes faits contre la France par Boniface VIII. son oncle, les atteintes cruelles que l'on donna à la memoire de ce Pape, la permission que Clement accorda de faire des procedures & des depositions contre lui, & d'instruire son Procès comme s'il avoit été encore vivant & soumis à son Tribunal; tous ces affronts faits à l'oncle furent vivement ressentis par le neveu & par tous ceux qui étoient liés d'interêt avec sa famille: mais c'étoient des engagemens pris par le Pape, & de plus il étoit en France. Ioan. Villani. l. 8. cap. 81.

Il cassa en 1306. la Bulle *Clericis Laïcos*, qui avoit fait tant de bruit dans le monde, par laquelle Boniface ôtoit tout droit aux Princes de lever quoi que ce fut sur le Clergé, & d'en recevoir aucun secours, sans la permission du S. Siege. Il déclara aussi nulle celle qui commençoit par *Unam Sanctam*, & regardoit la sujettion des Rois aux Papes pour le Temporel. Le Roi n'exigea que cela du Pape pour cette année-là, en laquelle il lui arriva à lui-même une chose très-désagréable; ce fut une sédition qui se fit contre sa propre personne par le petit peuple de Paris, à l'occasion du désordre qu'il y avoit alors dans les Monoïes. 1306.

J'ai déja remarqué que les changemens ou alterations extraordinaires que ce Prince avoit faits dans la Monoïe, avoient causé de grands murmures parmi ses Sujets, & de grands désordres dans le commerce. Il étoit le premier de nos Rois qui eut fait *Changement que le Roi fait dans la Monoïe.*

1306. des changemens aussi frequens & aussi considerables en cette matiere; & voïant qu'on portoit fort impatiemment cette nouveauté, il s'obligea par Lettres Patentes, qui sont du mois de Mai 1295. à indemniser tous ceux qui recevroient la Monoïe affoiblie. Pour cela il hypothequa tous ses biens, ceux de ses Successeurs, & particulierement tous les revenus de son Domaine. Il y fit intervenir le consentement de la Reine sa femme, qui ratifia cette promesse.

Le Blanc, Traité des Monoïes de France.

Cet affoiblissement ou alteration dura jusqu'à 1306. & il alla à un tel excès, qu'en l'an 1301. un denier d'argent de l'ancienne Monoïe, en valoit trois de la nouvelle. Il falloit que l'incommodité que causoit cette foible Monoïe fût bien grande, puisque vers l'an 1303. les Prélats du Roïaume offrirent au Roi deux vingtiémes du revenu annuel de tous leurs Benefices, à condition qu'à l'avenir ni lui, ni ses Successeurs n'affoibliroient point les Monoïes sans une necessité indispensable, qui devroit être certifiée par les Conseillers du Conseil secret, ensuite confirmée par une Assemblée des grands Seigneurs & des Prélats du Roïaume; & que la necessité de l'Etat étant passée, on en reviendroit à la bonne & premiere Monoïe: mais cette proposition fut rejettée.

L'an 1303. la guerre continuant en Flandre, après le malheureux combat de Courtrai, toutes sortes de personnes se cottiserent pour entretenir au Roi un certain nombre de Troupes pendant les mois de Juin, de Juillet, d'Août & de Septembre, à condition qu'il feroit faire de bonnes Monoïes. Ce Prince touché de la tendresse que ses Sujets avoient pour lui, le leur promit, & s'obligea par de nouvelles Lettres Patentes de faire dans un an, à compter depuis la Toussaints prochaine, de bonne Monoïe, *de petits Tournois*, & *de petits Parisis*, du poids de la Loi de la valeur de ceux qui avoient cours du tems de Saint Louis, & de rabattre de la valeur des foibles pour les égaler aux bonnes.

Le Peuple peu content de ce délai supplia de nouveau le Roi de vouloir réduire au plûtôt toutes les Monoïes à la valeur & à la bonté, dont elles étoient du tems de Saint Louis. Il eut égard à leur demande, & ordonna le premier de Decembre que les Monoïes fussent incessamment remises en leur ancien état, & il promit qu'en attendant cette réduction, il ne tireroit pas un si gros Seigneuriage. Ce Seigneuriage étoit le Droit que le Roi

prenoit ſur l'argent & ſur l'or qu'on apportoit à la Monoïe, pour les convertir en eſpece, & qui a fort varié ſous les divers regnes. On publia par tout le Roïaume, que ceux qui auroient des Monoïes dont on ſe plaignoit, euſſent à les apporter dans quinze jours aux Hôtels des Monoïes; qu'au lieu de celles-là, on leur en donneroit de bonnes, & que le Roi porteroit la perte. Cette Ordonnance fut confirmée par pluſieurs autres, & le Pape Benoît XI. pour aider au Roi à retablir les Monoïes avec moins de perte pour lui, lui accorda une année du revenu des Prébendes des Beneficiers qui mouroient dans le Roïaume, & les Décimes de tous les Benefices durant deux ans. Mais le Clergé s'opposa à l'execution de cette Bulle, & repreſenta au Roi, que lorſqu'il avoit fait le rétabliſſement des Monoïes il avoit promis, par ſes Lettres, en engageant ſon Domaine, de rétablir la Monoïe ſur l'ancien pié à ſes dépens, & d'indemniſer ceux qui ſe trouveroient chargés de la Monoïe affoiblie. Cette repreſentation fut cauſe que les choſes demeurerent au même état, & même qu'elles empirerent. Car l'on voit que la valeur de la Monoïe d'argent au mois de Septembre de l'an 1306. étoit encore tellement hauſſée, qu'un denier de la bonne Monoïe en valoit par ſon poids trois de celle qu'on faiſoit alors, comme on l'avoit vû en 1301. 1306.

Préjudice que le Roïaume en ſouffrit.

Enfin le Roi ſe réſolut à faire faire de la Monoïe auſſi forte qu'elle étoit du tems de S. Louis: mais en faiſant faire cette bonne Monoïe, il laiſſa courir la foible, ſans en réduire la valeur, pour la proportionner à la bonne, & c'eſt ce qui cauſa la ſédition. Car les Bourgeois de Paris, & les perſonnes riches qui louoient leurs maiſons au petit peuple, vouloient que les Locataires leur païaſſent le louage en forte Monoïe, & ceux-ci ne vouloient le païer qu'en Monoïe foible, ce qui auroit fait porter deux tiers de perte aux uns ou aux autres quand la réduction des Monoïes ſe ſeroit faite. Apparemment les riches furent maintenus dans leur prétention, contre le petit peuple, qui ſe mutina, & vint aſſieger le Roi dans le Temple où il ſe trouva alors. Toutes les avenues furent occupées, & les proviſions qu'on y portoit pour la bouche du Roi furent enlevées. Une partie de la populace alla piller la maiſon d'Etienne Barbete Maître de la Monoïe, ſituée au Fauxbourg auprès de S. Martin des Champs, & qui étoit une des belles maiſons des environs de Paris. Continuat. Nangii.

1306.

Le Roi irrité de cette insolence, fit venir des Soldats qui dissiperent la populace, & plusieurs des seditieux furent pendus dans les Fauxbourgs de Paris. Cela l'obligea neanmoins à mettre quelque ordre dans les Monoïes. Il y eut les années suivantes diverses Ordonnances, mais assés inefficaces, jusqu'à une Assemblée des Notables des plus grosses Villes du Roïaume, que le Roi appella pour avoir leurs avis sur cette matiere, & où il se fit de fort bons Reglemens, que sa mort l'empêcha de mettre en execution : mais il recommanda dans son Testament à son Successeur de travailler sérieusement à cette affaire, comme à une des plus importantes de son Etat.

Ressentiment du Roi contre la memoire du Pape Boniface.

Joan. Villani l. 8. cap. 91. Anton. 3. p. tit. 21. c. 1. part. 2. an. 1307.

Ces embarras n'empêcherent pas Philippe de suivre toûjours les mouvemens de son animosité contre le feu Pape Boniface. Il alla à Poitiers, où le Pape Clement devoit se trouver pour affermir la Paix de Flandre, sur laquelle il y avoit encore quelques difficultés à lever. Le Roi y arriva accompagné des trois Princes ses fils, du Comte de Valois, & du Comte d'Evreux ses freres, & de quantité de Seigneurs. Ce fut là qu'il déclara au Pape la sixiéme chose qu'il l'avoit obligé de lui promettre avant qu'il le fit élever au Pontificat, & qu'il avoit differé à lui déclarer jusqu'à ce qu'il jugeât à propos de le faire. C'étoit de condamner solemnellement la memoire de Boniface, de le faire déterrer, & de faire brûler ses os comme ceux d'un heretique, & de recevoir pour cela juridiquement les dépositions de plusieurs tant accusateurs que témoins qu'il avoit tout prêts, & qui devoient lui presenter un Memoire contenant quarante-trois articles touchant les heresies & les autres crimes dont ils prétendoient convaincre Boniface.

Une telle proposition effraïa le Pape, qui se trouva fort embarrassé, d'un côté par le serment qu'il avoit fait au Roi sur le Corps de Notre-Seigneur, & de l'autre par la vûe de l'affront qui rejailliroit sur le Saint Siege, si on traitoit de la sorte la memoire d'un Pape reconnu par toute l'Eglise pour Pape legitime. Il representa au Roi le scandale que causeroit un pareil procedé ; que jamais Boniface n'avoit été suspect d'heresie ; qu'on avoit un Ouvrage publié par ses ordres, sçavoir, le Sexte des Decretales, où l'on pouvoit voir la pureté de sa Foi. Que s'il étoit convaincu d'heresie, il seroit convaincu d'avoir cessé d'être Pape ; que par conséquent les Cardinaux qu'il avoit faits devroient être déposés ;

déposés ; que parmi ces Cardinaux il y en avoit plusieurs que le Roi aimoit, & qui ne seroient pas plus que les autres exempts de la déposition : que sa propre Election seroit nulle, puisqu'il avoit été élû par ces mêmes Cardinaux : enfin il le conjura de se désister d'une telle poursuite. Le Roi ne se rendant point à ces raisons, le Pape le pria de lui permettre au moins de déliberer sur une affaire de cette importance. 1306.

Comment éludé par le Pape Clement.

Il fit appeller le Cardinal di Prato, qui sçavoit ce qui s'étoit passé entre lui & le Roi dans l'entrevûe auprès de S. Jean d'Angeli, & lui demanda son avis sur le parti qu'il avoit à prendre. Le Cardinal lui conseilla d'user de dissimulation, de ne point rebuter le Roi en lui refusant absolument ce qu'il lui demandoit : de lui representer seulement les difficultés & les inconveniens qui se trouveroient dans l'execution ; & s'il ne pouvoit lui faire changer de pensée, de lui dire, que les Cardinaux s'opposeroient tous infailliblement à ce qu'il voudroit faire sur cela pour le contenter. Que la chose étoit assés importante pour être traitée dans un Concile General, puisqu'il s'agissoit de juger un Pape accusé d'heresie ; qu'il auroit toute liberté de proposer la chose dans le Concile, de proceder juridiquement à l'accusation ; & que si Boniface se trouvoit convaincu d'heresie, sa condamnation en seroit plus solemnelle, plus authentique & plus infamante pour lui. Qu'afin qu'aucun Prince ne s'opposât à la convocation du Concile, comme plusieurs immanquablement s'y opposeroient, si on sçavoit qu'on le convoquât pour un tel sujet, il n'en seroit nulle mention dans la Bulle de convocation ; mais qu'il y diroit seulement en general, qu'il vouloit assembler le Concile pour la réformation des mœurs, & pour les affaires importantes de l'Eglise. » Le Roi, (continua le Cardinal,) n'oseroit refuser cette of- » fre, puisqu'il a tant de fois demandé un Concile pour juger de » ses differends avec Boniface, & que lui-même a appellé au Con- » cile de tout ce que le Pape avoit fait contre lui. S'il accepte vos » offres, vous aurez droit de choisir pour l'Assemblée du Concile » un lieu qui ne sera point dans le Domaine de France, afin que » les autres Princes puissent y venir avec plus de liberté, & alors » vous & le Concile serez maîtres de faire ce que vous jugerez » à propos. «

Ce conseil, qui étoit sans doute le plus sage que l'on pût suivre dans cette conjoncture, agréa fort au Pape. Il alla trouver le

Roi, & lui parla conformément à ce qu'il avoit résolu avec le
1306. Cardinal. Le Roi ne fut pas content; mais après quelques instances, il fit semblant de l'être, ne pouvant raisonnablement refuser l'offre qu'on lui faisoit du Concile que lui-même avoit demandé. Le Pape tenta encore une autre voie pour l'adoucir. Une des raisons que le Roi lui avoit apportées pour l'obliger à l'examen de cette affaire, étoit que la réputation de sa personne, & des plus considerables Seigneurs de son Roïaume s'y trouvoit interessée: & que si on ne faisoit connoitre au public les justes sujets qu'il avoit eus de se déclarer avec tous ses Barons, ses Prélats & ses Peuples contre Boniface, il passeroit pour un calomniateur, & pour un rebelle à l'Eglise.

Pour lui lever ce prétexte, le Pape publia une Bulle en forme de Lettre au Roi, par laquelle il reconnoissoit qu'en tout ce que ce Prince avoit fait contre Boniface, il avoit agi sur des plaintes & des témoignages de personnes qu'il avoit été obligé d'écouter, & qui s'étoient adressées à lui comme au protecteur de l'Eglise, qui ne devoit pas souffrir qu'un Pape accusé d'heresie demeurât plus long-tems sur le Siege de Saint Pierre; que ses intentions en cela avoient été droites & sinceres; que sur ce qu'on lui avoit representé les suites fâcheuses des Procedures juridiques en une affaire de cette nature, capable de rompre l'union qui étoit entre le Saint Siege & la Maison Roïale, il avoit bien voulu s'en rapporter au Jugement du Pape & de l'Eglise; qu'en cas qu'il eût encouru quelques Censures à cette occasion, il en étoit parfaitement absous, & que Nogaret même auroit son absolution de la violence qu'il avoit faite au feu Pape en l'arrêtant à Anagnie, pourvû qu'il satisfît à l'Eglise en passant à la Terre-Sainte contre les Infidéles dans l'espace de cinq ans, & qu'il y demeurât autant que le Saint Siege le jugeroit à propos.

Bulla *Ex parte tua*. Apud Rainald.

1307. Cette Bulle ne déplut pas au Roi; mais animé qu'il étoit par Nogaret & par du Plessis, quand le tems déterminé pour le Concile, qui fut l'an 1310. approcha, il recommença ses poursuites. Le Pape pour lui faire encore plaisir, remit sur le tapis le projet de la Croisade contre l'Empereur de Constantinople en faveur du Comte de Valois. Il recommanda extrêmement au Comte de Flandre qui s'étoit aussi rendu à Poitiers, d'avoir pour le Roi toute la soumission, qu'il devoit à son Souverain.

Il donna pouvoir à l'Archevêque de Reims, à l'Evêque de Senlis, & à l'Abbé de Saint Denys, d'excommunier les Flamans & leur Comte, & de jetter l'interdit sur ses Etats, s'il lui arrivoit jamais à lui ou à ses Sujets de contrevenir aux articles de la Paix que le Roi leur avoit accordée. Il fit tous ses efforts pour rétablir la bonne intelligence qui étoit sur le point de se rompre entre Philippe & le Roi d'Angleterre, parce que ce Prince n'avoit pas observé un des principaux articles du Traité de Paix de l'an 1303. par lequel il étoit obligé de venir en personne à Amiens faire son serment de fidelité, & rendre hommage au Roi, & il refusoit de le faire sous prétexte qu'on ne lui restituoit point le Château de Mauleon, & quelque autre Terre où il avoit des prétentions. Le Pape travailla à accommoder ces differends : mais le Roi d'Angleterre étant mort peu de tems après, les choses demeurerent en suspens. Enfin le Pape, à la sollicitation du Roi, fit commencer les Procedures contre les Templiers, lesquelles eurent de si terribles suites pour cet Ordre Militaire. Ce fut là encore un des évenemens des plus remarquables du Regne de Philippe le Bel; mais pour ne pas en interrompre la narration par celle de plusieurs autres choses, qui arriverent durant le cours de ce long Procès, je me reserve à en faire le détail, quand je serai parvenu à l'année où cette affaire des Templiers fut terminée dans le Concile de Vienne. 1307.

Le Roi, après la Conference de Poitiers, retourna à Paris, & en fit partir peu de tems après Louis son fils aîné, pour aller prendre possession de la Couronne de Navarre, qui lui étoit échue par la mort de sa mere la Reine Jeanne de Navarre. Il y fut accompagné par Gaucher de Châtillon Connétable de France, par le Comte de Boulogne, & par quantité de Noblesse. Il fut couronné à Pampelune, après que le Pape à sa priere eût levé l'interdit qu'il avoit jetté sur cette Ville pour des differends survenus entre l'Evêque & le Magistrat. Il alla ensuite dans les principales Villes de ce Roïaume; & étant arrivé à Estella, il y fit arrêter prisonniers Dom Fortunio Almoravid, & Dom Martin Ximenés d'Ayvar, tous deux ennemis de la domination Françoise. Ces deux Seigneurs de tout tems avoient fait beaucoup de peine aux Commandans qui gouvernoient la Navarre au nom du Roi. A son retour il se fit suivre en France par trois

Le fils aîné du Roi prend possession de la Couronne de Navarre.

Continuat. Nangii. Antonin. loc. cit. Mariana l. 15 c. 7. Favin. l. 7. Surita, &c.

1307. cens Gentilshommes Navarrois, à qui le Roi donna des établissemens conformes à leur qualité, & qui furent comme autant d'ôtages pour répondre de leurs familles qu'ils laissoient dans le païs, & les maintenir dans la fidelité dûe à leur Prince. Jacques II. Roi d'Arragon, aïant appris que Louis venoit en Navarre avec tant de Noblesse, apprehenda qu'il n'eût formé quelque dessein contre son Etat: mais le prompt retour de ce Prince le tira d'inquiétude.

Differends entre les Rois de France & d'Angleterre.

Cependant le Pape continuoit ses soins pour terminer les differends qui duroient toûjours entre la France & l'Angleterre. Divers Envoïés allerent de sa part au nouveau Roi d'Angleterre Edouard II. sur ce sujet. Il en vint à bout. Le mariage d'Isabeau de France, accordée depuis plusieurs années avec ce Prince, fut fait. Mais avant que de venir prendre cette Princesse, il chicana encore, & demanda au Roi la Souveraineté de la Guienne, qu'il ne possedoit ainsi que ses Predecesseurs, que comme un Fief mouvant de la Couronne de France. Ses raisons étoient, que cette Souveraineté que le Roi retenoit, n'étoit qu'une source de divisions entre les deux Etats; & que le Roi ne lui donnoit rien pour le mariage de sa fille qu'il venoit d'épouser.

Du Tillet, Recueil des Traités entre la France & l'Angleterre.

1308. Le Roi, qui connoissoit trop l'importance de cette cession pour l'honneur & pour l'interêt de son Etat, n'eut garde d'écouter une pareille demande. Il répondit à Edouard, qu'en vain il le sollicitoit sur une chose qu'il ne lui accorderoit jamais, & que d'ailleurs il avoit eu pour son mariage le Duché même de Guienne, qui avoit été justement confisqué au profit de la Couronne de France, pour les fautes commises par Edouard I. son pere contre ses devoirs de Vassal. Il fallut que le Roi d'Angleterre se contentât de cette réponse. Il vint à Boulogne prendre la Princesse. Le Roi s'y trouva avec les Princes ses fils, & toute sa Cour. Edouard y ratifia le Traité de Paix fait en 1303. avec le Roi son pere, & y fit hommage à Philippe pour le Duché de Guienne, & pour le Comté de Ponthieu. La Princesse passa ensuite avec lui en Angleterre, où elle fut couronnée, & où ses bonnes qualités la firent autant cherir des Anglois, que la mauvaise conduite d'Edouard le leur rendit odieux & méprisable.

Comme Philippe étoit bien résolu de profiter autant qu'il

1308.

pourroit de la résidence du Pape dans son Roïaume, & des déferences qu'il attendoit de lui par cette raison, il n'eut garde de laisser échaper une occasion en laquelle l'autorité du Pape pouvoit beaucoup contribuer à la puissance & à la splendeur de la Roïale Maison de France.

Commencement des ligues des Suisses.
Joan Villani l. 8, cap. 102.

L'an 1308. Albert d'Autriche Roi des Romains, aïant passé le Rhin pour aller attaquer les Suisses, dont la ligue entre les differens Cantons qui composoient cette Republique, commença à se former vers ce tems-là, fut assassiné auprès de Rhinsfeld par son propre neveu Jean Duc de Suaube. Le Roi en aïant appris la nouvelle, reprit la pensée qu'on prétend qu'il avoit eue autrefois de mettre la Couronne Imperiale sur la tête de son frere Charles Comte de Valois, & il crut que Clement ne pourroit pas se défendre de lui accorder ses bons offices en cette rencontre. Il résolut de l'aller trouver à Avignon d'une maniere à lui faire comprendre qu'il ne prétendoit pas être refusé; car pour l'intimider, non seulement il projettoit de marcher avec toute sa Cour; mais encore il avoit engagé le Sénéchal de Provence à mettre sur pié six mille chevaux, & à le venir joindre quand il approcheroit d'Avignon. Il devoit representer au Pape, que l'Empire aïant été autrefois dans la Maison de France, il y avoit une espece de justice à l'y faire rentrer, puisqu'il s'y trouvoit un Sujet très-digne de le posseder; que le Comte de Valois, aïant autant & plus de merite qu'aucun de ceux qui y pourroient prétendre, cette ancienne possession de la Maison de France lui donnoit au moins le droit d'être préféré à tous ses concurrens. Et comme il sçavoit que le Pape se trouveroit embarrassé des instances qu'on lui faisoit pour faire le Procès au feu Pape Boniface, son dessein étoit de lui proposer de se désister de ses poursuites touchant cette affaire, pourvû que par son moïen, il pût venir à bout d'elever son frere à l'Empire, chose qui seroit infiniment glorieuse à son Regne.

Si ce dessein avoit été tenu secret, il auroit pû réussir : car le Pape n'auroit pu se dispenser, dans les conjonctures où il étoit, de seconder les intentions du Roi. Depuis quelques siecles les Papes pouvoient beaucoup dans l'Election du Roi des Romains, parce qu'il dépendoit d'eux de le confirmer & de le reconnoître, & quand ils refusoient de le faire, la moindre chose qui arrivoit, étoit qu'il se formoit un parti contre celui que les Electeurs

1308. avoient choisi. Mais le Roi fut trahi, & on dit que le Pape fut informé de tout ce projet par une personne même du Conseil de France.

Le Pape vit aussitôt les consequences de cette affaire, & qu'après ce qui s'étoit fait en France sous le Pontificat de Boniface, & ce qui s'y préparoit encore actuellement contre la memoire de ce Pape, on n'y ménageroit plus gueres désormais le Saint Siege; qu'un Empereur François joint au Roi de France, reprendroit bientôt sur les Papes les avantages que les Papes avoient pris depuis long-tems sur les Empereurs & sur les Souverains, & que lui se trouvant en France sous la puissance du Roi, s'attireroit d'étranges persecutions s'il entreprenoit de soutenir les prérogatives du Siege Pontifical par les Censures & par les interdits, qui étoient les seules armes qu'il avoit en son pouvoir.

Il communiqua son inquiétude au Cardinal di Prato, qui n'avoit plus pour le Roi le même attachement qu'il avoit eu autrefois, choqué de l'acharnement avec lequel il poussoit les choses contre Boniface.

Le Cardinal lui suggera un expédient, qui lui réüssit. Ce fut de faire sçavoir incessamment aux Electeurs le dessein du Roi de France, de les presser de s'assembler pour rompre les mesures de ce Prince, & de leur conseiller d'elire pour Roi des Romains Henri Comte de Luxembourg, dont la franchise & la droiture le faisoient aimer de tout le monde, & qui étoit celui de tous les Princes prétendans à l'Empire, en faveur duquel les Electeurs se réuniroient le plus aisément. Le Pape prit ce parti. Il dépêcha à tous les Electeurs des Couriers secrets : & comme ils n'aimoient pas à voir à leur tête un Empereur aussi puissant que le frere d'un Roi de France, qui seroit appuïé des forces de ce Roïaume, ils entrerent dans les vûes du Pape; & s'étant assemblés à Middelbourg, & selon d'autres à Francfort, ils élûrent tout d'une voix & fort promptement Henri de Luxembourg pour Roi des Romains. Ils envoïerent aussitôt sa nomination au Pape, qui la confirma dès qu'il l'eut reçûe. La nouvelle en vint au Roi dans le tems qu'il faisoit ses préparatifs pour son voïage d'Avignon. Il sçut, ou il devina d'où venoit le coup. Il en fut très-mortifié; & depuis ce tems-là, au lieu de cette ouverture & de cette franchise qu'il y avoit auparavant en-

tre lui & le Pape, il n'y eut plus que de la politique & de la dissimulation. Le Pape pour n'être plus si exposé aux demandes & aux peines que le Roi pourroit lui faire, résolut de fixer sa demeure à Avignon, qui étoit du domaine de Charles II. Roi de Sicile Feudataire du Saint Siege. Il ordonna aux Cardinaux de s'y rendre dans l'Octave de l'Epiphanie de l'année suivante 1309. & leur promit de leur permettre de se retirer ensuite où chacun jugeroit à propos. — 1308. — Continuat. Ptolom. Luc.

Cette résolution du Pape ne dût pas plaire au Roi, qui n'en fit neanmoins paroître aucun mécontentement: mais pour le chagriner il recommença à le presser de travailler au Procès de Boniface. Le Pape avoit déja fixé le tems & le lieu de l'Assemblée du Concile general à quoi il s'étoit engagé. Le lieu étoit Vienne en Dauphiné, & le jour destiné pour l'ouverture fut le premier d'Octobre de l'année 1310. Les accusateurs de Boniface, & les témoins pour ce qu'on avoit à dire contre lui, y devoient paroître afin d'y soûtenir leurs accusations & leurs témoignages. Le Roi donc qui vouloit que ce Procès fût pleinement instruit, & en état d'être promptement vuidé dans le Concile, fit instance auprès du Pape, pour qu'il fût permis aux accusateurs de produire leurs pieces, & qu'elles fussent examinées à loisir. — *Suite du dessein qu'avoit le Roi de faire faire le procès à la memoire du Pape Boniface.*

Le Pape y consentit, & publia une Bulle où il disoit que le Roi de France animé d'un bon zele, ainsi qu'il le falloit croire, & pressé par Louis son frere Comte d'Evreux, Gui Comte de S. Pol, Jean Comte de Dreux, & Guillaume du Plessis Chevalier, qui prétendoient avoir en main dequoi convaincre d'heresie le défunt Pape Boniface, avoit sollicité le Saint Siege d'écouter leurs accusations & leurs preuves; que quoique toute la suite de la vie de Boniface, les Dignités dont il avoit été honoré, & la conduite qu'il avoit tenue dans quantité d'Emplois éclatans, & où il étoit exposé aux yeux de toute l'Europe, le justifiassent assés; cependant le crime d'heresie étant le plus horrible de tous les crimes, il étoit fâcheux qu'un Pape fût fletri du moindre soupçon en cette matiere; que par cette raison il accordoit aux instances du Roi & des Seigneurs ci-dessus nommés, l'audience qu'ils lui demandoient; & que dès le lendemain de la Purification de l'année 1309. ils pourroient comparoître juridiquement devant lui à Avignon, soit en per- — *Le Pape y consent.* Apud Rainald. ad an. 1309. — Continuat. Nangii.

1308. ſonne, ſoit par leurs Agens. Cette Bulle fut affichée à Avignon avec la permiſſion de depoſer contre Boniface à quiconque voudroit le faire.

1309. *Dépoſitions faites contre lui.*

Dès que le jour marqué fut venu, Nogaret & les autres ne manquerent pas d'aller ou d'envoïer à Avignon faire leurs dépoſitions, non ſeulement touchant le crime d'hereſie, mais ſur une infinité d'autres. Le Pape fort embarraſſé de la multitude des Memoires qu'on lui preſentoit, des témoins que l'on produiſoit, de la diſcuſſion d'une infinité de faits qu'on avançoit, & inquiet du ſcandale que tout cela cauſoit, changea d'avis, & écrivit au Comte de Valois, pour le prier d'engager le Roi à conſentir qu'on étouffât cette affaire, & qu'il s'en rapportât à lui pour la terminer, ſans faire de plus grands éclats: mais le Roi ne ſe laiſſa point fléchir, & ſe plaignit au Pape de la lenteur avec laquelle on procedoit; que cependant les témoins mouroient, qu'on en intimidoit pluſieurs, qu'on en avoit maltraité quelques-uns, & qu'on en avoit trouvé un mort dans ſon lit, quand on alla pour l'interroger. Par toutes ces plaintes, ſur leſquelles le Pape ſe défendit dans une Lettre qu'il écrivit au Roi, on voit bien qu'on envenimoit l'eſprit de ce Prince, & qu'on vouloit l'engager à pouſſer les choſes à toute outrance.

Preuves du differend de Boniface, &c. Ibid.

De quoi il étoit accuſé.

Alors parurent publiquement les Memoires de Nogaret & de du Pleſſis. On y imputoit au Pape Boniface de n'avoir point reconnu l'immortalité de l'ame, ni la préſence réelle du Corps de Jesus-Christ au S. Sacrement de l'Autel. On l'y accuſoit des plus deteſtables crimes en matiere d'impureté, des maximes les plus ſcandaleuſes en matiere de morale, comme, par exemple, qu'il ne croïoit point que la fornication fut un peché; on y rapportoit une infinité d'autres choſes ſemblables, & toutes les entrepriſes qu'il avoit faites contre l'autorité ſouveraine des Rois pour le Temporel. Il parut encore un autre Ecrit, pour prouver qu'il n'avoit jamais été Pape, parce qu'il avoit été créé du vivant de ſon Prédeceſſeur. Rien n'étoit plus ſcandaleux que tous ces Ecrits qui couroient par tout, auſſi-bien que les refutations que quelques-uns en firent.

Surita Ind. l. 1. & Annal. l. 5. cap. 87.

Albert. in Vita Cl. l. 1. cap. 3.

Ils furent portés juſqu'en Eſpagne, d'où les Rois d'Arragon & de Caſtille, ou de leur propre mouvement, ou ſollicités ſecretement par le Pape, lui envoïerent des Ambaſſadeurs, pour lui repreſenter le ſcandale que ce Procès cauſoit parmi les Fideles,

1309.

les, & pour l'obliger à s'opposer à ces Procedures du Roi de France contre l'honneur de l'Eglise & du S. Siege. On lui écrivit les mêmes choses d'Allemagne, d'Italie, de Flandre. Le Pape aïant rendu compte au Roi de tout cela, ce Prince lui répondit, qu'il ne falloit pas s'étonner de ce que le Roi Jacques d'Arragon prenoit le parti de Boniface, qui lui avoit fait present du Roïaume de Sardaigne & de l'Isle de Corse; que Ferdinand de Castille avoit le même interêt à le défendre, lui aïant obligation de sa Couronne, qu'il lui avoit fait adjuger malgré le défaut de sa naissance illegitime, à l'exclusion des legitimes heritiers, qui étoient les enfans de Blanche de France réduits par l'injustice de Boniface au rang de personnes privées. Il y a toutefois beaucoup d'apparence que tout ce fracas fit impression sur l'esprit du Roi, & que ce motif joint aux instances du Pape, qui n'oublioit rien pour l'appaiser, le détermina enfin à consentir que le Pape & les Cardinaux décidassent de cette affaire, promettant de s'en tenir à ce qu'ils en jugeroient, sur-tout si le Concile l'approuvoit lorsqu'il seroit assemblé, & il ordonna à Nogaret, à du Plessis, & à tous les autres, de se désister de leurs poursuites.

Comment ce Procès fut terminé.

Lorsqu'il n'y eut plus de parties, l'affaire fut bientôt terminée. Le sentiment du Pape & des Cardinaux fut qu'il falloit l'assoupir, en faisant au Roi quelque satisfaction. Le Pape pour ce sujet publia une Bulle, par laquelle il declaroit que le Roi avoit en tout cela agi par un bon zele, qu'il n'avoit eu nulle part aux violences faites au Pape Boniface, qu'il avoit fait paroître sa moderation & son respect envers l'Eglise, en se rapportant de tout au Jugement du S. Siege; à quoi il ajoûtoit, que par la consideration & par la tendresse qu'il avoit pour ce Prince, il cassoit & annuloit tous les Actes qui se trouveroient avoir été faits par Boniface contre lui & contre le Roïaume: & il ordonna qu'on effaçât des Registres du Saint Siege, tout ce qui pourroit choquer le Roi & préjudicier aux Droits & aux Privileges de sa Couronne.

Le même jour il publia une autre Bulle, par laquelle il donnoit l'absolution à Guillaume de Nogaret, de tout ce qu'il pouvoit avoir commis contre le Pape Boniface, & de toutes les Censures qu'il pouvoit avoir encourues, à condition qu'il seroit du premier voïage d'Outremer pour la délivrance de la Terre-

1309. Sainte; qu'il y demeureroit jusqu'à ce qu'il en fût rappellé par le S. Siege; qu'avant ce voïage il iroit en pelerinage aux Eglises de Notre-Dame de Vauvert de Roquemadour, du Puy, de Boulogne sur mer, de Chartres, de S. Eloi, de Mont-major, & de S. Jacques en Galice: & qu'en cas qu'il mourût avant que d'avoir accompli ces penitences, ses heritiers en demeureroient chargés.

Cependant le Pape, pour montrer qu'il ne vouloit pas trop favoriser son Prédecesseur, ordonna par une autre Bulle, que si quelqu'un avoit quelque chose à produire de nouveau contre Boniface, il eût à le mettre entre les mains des Seigneurs de Nogaret & du Plessis, & qu'il seroit encore entendu.

On examina dans le Concile de Vienne l'article de l'heresie imputée à Boniface: & après l'examen il fut declaré, qu'il n'avoit point été heretique. Ainsi finit cette longue & fâcheuse affaire, qui dura plus de dix ans au grand scandale de toute l'Eglise. Les Ecrivains des deux partis firent alors des réflexions bien opposées sur ce grand differend; mais elles sont pour la plûpart d'autant moins justes, qu'il y entroit plus de passion: il en est de même des éloges que les uns ont faits de Boniface, & des invectives où les autres se sont emportés contre lui. Il me paroît fort inutile de prévenir sur tout cela le jugement des Lecteurs; l'exposition des faits à quoi l'Historien doit se borner, peut leur servir de regle, & ils doivent se défaire, s'ils le peuvent, de leurs préjugés, qui pour l'ordinaire ne sont pas les mêmes sur un tel sujet en-deçà des Alpes & au-delà.

Tandis que tout se pacifioit ainsi à Avignon, le Roi fut obligé de porter ses armes vers ces quartiers-là, pour dompter les Bourgeois de Lyon à l'occasion que je vais dire en reprenant les choses de plus haut.

La Ville de Lyon autrefois détachée du Roïaume de France.

Menêtrier, Histoire Consulaire de Lyon.

La Ville de Lyon, ainsi que je l'ai déja remarqué en quelques autres rencontres, avoit été depuis plusieurs siecles détachée du Roïaume de France, & étoit devenue partie du Roïaume d'Arles, & puis du Roïaume de Bourgogne, ensuite de l'Empire, & puis enfin la Jurisdiction Temporelle en avoit été unie à la Spirituelle dans la personne des Archevêques, qui étoient devenus indépendans. Philippe Auguste commença à donner quelque atteinte à cette indépendance, en obligeant l'Archevêque Jean de Belles-mains à lui faire serment de fidelité pour la Regale

d'Autun, qui appartenoit à l'Archevêque de Lyon, dès que l'Evêque d'Autun étoit mort, comme pareillement l'Evêque d'Autun mettoit en sa main les biens de l'Archevêché de Lyon, dès que l'Archevêché venoit à vaquer. 1309.

Du tems de S. Louis, pendant une longue vacance du Siege de Lyon, il s'alluma une guerre civile entre les Habitans & le Chapitre. Saint Louis & le Cardinal Legat furent choisis pour Arbitres de leurs differends : & en vertu du Compromis, ce Prince mit en sa main la Justice & la Cour Seculiere de Lyon, parce que les Citoïens ne pouvoient souffrir l'Evêque d'Autun, qui s'étoit declaré pour le Chapitre. Mais ce Prince aïant peu de tems après passé en Afrique où il mourut, les désordres recommencerent entre les deux partis.

Philippe le Hardi étant monté sur le Trône, reprit l'arbitrage, & se saisit, comme avoit fait le Roi son pere, de la Justice Seculiere de Lyon, jusqu'à ce que le Siege fût rempli. Il le fut enfin par Pierre de Tarentaise Religieux Dominiquain. Le Roi lui remit entre les mains la Justice, & retira ses Officiers de la Ville : mais ce ne fut qu'après que l'Archevêque lui eut fait serment de fidelité. C'est à quoi ce Prélat eut beaucoup de peine, disant que Philippe de Savoye & ses autres Prédecesseurs, dès le moment qu'ils avoient été élûs, avoient pris l'administration temporelle des biens qu'ils possedoient en-deçà de la Saone, avant que de prêter ce serment. Sur quoi il produisit des témoins: mais les témoignages n'aïant pas paru suffisans, il prêta le serment, auquel fut ajoûtée cette clause ; que le Roi pourroit s'instruire plus à fond de ses propres droits sur les biens de l'Archevêché de Lyon en-deçà de la Saone, & qu'en les mettant entre les mains de l'Archevêque il ne renonçoit ni à la proprieté, ni à la possession, en cas qu'il pût découvrir quelque nouveau titre qui lui fût favorable.

Ibid. Litteræ fidelitatis Petri Archiep. electi Lugdun.

Nos Rois se mêloient volontiers de ces accommodemens des Citoïens de Lyon avec leur Archevêque & le Chapitre, parce que c'étoit un acheminement pour rentrer insensiblement dans les anciens droits de leurs Prédecesseurs sur cette Ville, qui par le moïen du commerce étoit devenue une des plus riches & des plus considerables des Gaules.

Brouilleries entre les Bourgeois de cette Ville & l'Archevêque.

Les brouilleries recommencerent bientôt entre les Bourgeois & l'Archevêque. Le Pape Gregoire X. les racommoda de nou-

1309. veau. Il regla dans une Bulle la maniere dont la Justice devoit être administrée par l'Archevêque ; & les Bourgeois, qui voulurent toûjours s'en tenir à cette Bulle, avoient de tems en tems recours à la protection du Roi, pour en maintenir l'execution. Ils appelloient même au Roi en certains cas des Sentences rendues par les Officiers de l'Archevêque & du Chapitre ; & Philippe le Bel en 1290. donna ordre au Bailli de Mâcon de proteger les Bourgeois de Lyon, s'ils étoient inquietés sur ces sortes d'appellations, & de signifier aux Officiers de Justice de l'Archevêque & du Chapitre, que les Bourgeois étoient en droit d'appeller au Roi de leurs Jugemens. Enfin ce même Prince l'an 1292. à la priere des Citoïens de Lyon, les reçût & les mit en sa sauve-garde, par des Lettres Patentes où il est dit expressément, que la Ville de Lyon est de la dépendance de son Roïaume : & dans un appel que les Bourgeois interjetterent contre la défense qui leur avoit été faite par l'Archevêque d'avoir des armes & des chevaux, & de lever aucuns deniers sans sa permission, ils declarerent qu'ils en appelloient au Roi, comme à celui qui avoit la superiorité pour le Temporel dans Lyon.

Ibid.

Ce fut alors que ce Prince établit un Officier de sa part avec la qualité de Gardiateur de la Ville de Lyon, pour maintenir les Habitans dans leurs franchises. Ce Gardiateur n'étoit pas neanmoins dans Lyon, l'Archevêque & le Chapitre s'y étant fortement opposés : mais il faisoit sa résidence à Lile-barbe ou à Mâcon.

L'autorité du Roi augmentoit de plus en plus dans la Ville de Lyon malgré l'Archevêque Beral de Goth, qui avoit renouvellé les poursuites de ses Prédecesseurs, pour empêcher les appels à la Justice du Roi. Mais cet Archevêque aïant été fait Cardinal, Boniface VIII. qui avoit été Chanoine de Lyon, se trouvant sur la Chaire de S. Pierre, & Henri de Villars, qui avoit aussi eu une Dignité dans ce Chapitre, étant devenu Archevêque de Lyon, la chose fut portée à Rome, & les plaintes de cette Eglise contre le Roi y furent reçûes favorablement. Ce fut un des griefs de Boniface contre ce Prince, dont on fit souvent mention dans le cours de leurs differends, & sur lequel Nogaret & du Plessis écrivirent comme sur tout le reste.

Après la mort de Boniface & de Benoît XI. Clement V. qui avoit obligation au Roi de son Exaltation, ne prit pas fort à

cœur les interêts de l'Eglise de Lyon. Il pria seulement le Roi d'oublier tous les sujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir de l'Archevêque & du Chapitre, & de leur donner des marques de sa bonté. 1303.

Le Roi accorda volontiers ce que le Pape lui demandoit, & publia alors cette Concession celebre appellée communément Philippine du nom du Roi, par laquelle il accordoit de grands Privileges à l'Eglise de Lyon, & entre autres, que tous les biens du Chapitre, tant Fiefs qu'Arriere-Fiefs, Péages, & autres Prérogatives, fussent tenus par le Chapitre à titre de Comté de Lyon : mais le stile de cette Concession est celui d'un Prince qui y parle comme Souverain, qui accorde en cette qualité les graces dont il y est fait mention, & il y donnoit amnistie à l'Archevêque, au Chapitre, & à tous ceux qui avoient eu part à leur faute, comme un Prince l'auroit donnée à ses Sujets coupables de felonie envers lui.

Privileges accordés à l'Eglise de Lyon.

Ibid.

Cette premiere Philippine fut suivie d'une seconde, où est rapporté un Concordat fait à Pontoise entre Pierre de Belle-Perche Chancelier de France, & Thibaud de Vassallieu Agent de l'Eglise de Lyon, dans lequel la Souveraineté du Roi est reconnue en termes exprès.

Ce Concordat aïant été signé par l'Archevêque & le Chapitre d'une part, & de l'autre par le Roi, les Habitans de Lyon, à cause de certaines choses qui y paroissoient trop avantageuses pour le Chapitre, firent supplier le Roi d'en suspendre la publication, ce qu'il leur accorda. Peu de tems après l'Archevêque Louis de Villars étant mort, Pierre de Savoye Doïen du Chapitre fut mis en sa place. Il étoit alors à Paris. Il fut cité par les Gens du Roi aussi-tôt après son élection, pour prêter le serment de fidelité, & il refusa de le faire, désavouant le Traité fait par son Prédecesseur. Nogaret traita de la part du Roi avec lui sur ce sujet en presence de Thibaud de Vassallieu, qui avoit passé l'Acte avec le Chancelier de Belle-Perche, & le somma de reconnoître la Souveraineté du Roi dans la Ville de Lyon. On s'échaufa fort de part & d'autre : l'Archevêque se plaignit que Nogaret avoit manqué au respect dû à sa personne, à sa naissance, & à sa dignité, & s'en alla à Lyon sans rien conclure.

Il n'en demeura pas là. Il entreprit d'engager les Habitans dans son ressentiment, & de les animer contre le Roi. Il leur fit

Nouvelles [illegible]illeries en cette Ville.

1309. entendre qu'on vouloit les mettre en servitude sous prétexte de la garde Roiale. Il commença à faire de la peine aux Officiers du Roi touchant les appellations de la Justice de Lyon à leur Tribunal, & fit tant, qu'il souleva les Bourgeois, & les réünit avec le Chapitre. Ce fut à cette occasion que le Roi fit l'armement dont je parle.

1310. Comme l'Archevêque & les Habitans de Lyon prévirent bien les suites de cette démarche, ils se mirent en état de se défendre, & firent de nouvelles fortifications à leur Ville. Il y a bien de l'apparence que le Roi, qui n'avoit point alors d'ennemis en armes contre lui, ne fut pas trop fâché de cette révolte, parce qu'elle lui donnoit lieu d'établir sa Souveraineté dans Lyon par le droit de conquête, encore plus solidement qu'il ne l'avoit assûrée par un Concordat. Il assembla une Armée, mit à la tête Louis son fils aîné Roi de Navarre, quoiqu'il n'eût pas encore été créé Chevalier, circonstance que l'Historien n'a pas manqué de remarquer comme une chose extraordinaire en ce tems-là. Il lui donna pour Conseil le Comte de Valois & le Comte d'Evreux, tous deux oncles de ce jeune Prince.

Le Pape aïant appris que les Troupes filoient de ce côté-là, écrivit une Lettre aux Habitans de Lyon, pour les informer de la résolution où étoit le Roi, de tirer vengeance des insultes qu'on y avoit faites à ses Officiers, pour leur conseiller de prévenir le malheur dont ils étoient menacés, leur promettant de s'emploïer en leur faveur, afin d'appaiser la colere du Prince; il les avertit qu'il faisoit partir les Cardinaux de S. Cyriaque & de S. Ange, pour le prier de suspendre l'attaque: qu'ils avoient ordre à leur retour de la Cour, de venir à Lyon, & de leur offrir leur médiation: mais il conseilloit à l'Archevêque & aux Habitans d'avoir recours à la clemence du Roi.

Cependant l'Armée parut devant Lyon; & l'Archevêque fut fort surpris de voir arriver Amedée V. Comte de Savoye son proche parent, non pas pour le défendre, mais pour joindre ses Troupes à celles du Roi.

Comme on se disposoit à l'attaque, l'Archevêque se repentant trop tard de son imprudente entreprise, écouta les conseils de son parent le Comte de Savoye, & se rendit, non pas au Roi de Navarre, mais au Comte. La Ville donna des ôtages pour assûrance de sa soumission. L'Archevêque fut conduit à Paris, & de-

manda pardon au Roi, qui le lui accorda à la priere des deux Cardinaux envoïés par le Pape. 1310.

Les Bourgeois & la Nobleſſe prirent un autre tour, qui ne déplut pas au Roi : ce fut de lui dire, qu'ils ne s'étoient opposés au Concordat fait entre le Chancelier de Belle-Perche & Thibaud de Vaſſallieu, que parce que ce Traité les faiſoit Vaſſaux & Sujets du Chapitre de Lyon, au lieu qu'ils prétendoient ne l'être que des Rois de France ; & dans l'Acte qu'ils preſenterent, ils eurent grand ſoin de dire, qu'ils étoient ſous la garde, ſouveraineté, reſſort, & toute ſorte d'obéiſſance du Roi. *Ibid.*

Sur ces exposés, & après diverſes Conferences, on fit un nouveau Traité, par lequel l'Archevêque cedoit au Roi la Juriſdiction Temporelle ſur la Ville & ſur le Château de Saint Juſt, & leurs appartenances, ſe la reſervant ſeulement ſur le Château de Pierre-Encise, avec le droit de battre Monoïe, d'avoir des Troupes à pié & à cheval dans la Ville de Lyon, pour faire la guerre tant au-delà de la Saone que du Rhône. Il s'agiſſoit là de ces guerres particulieres, dont j'ai parlé ſous le Regne de S. Louis, & dont la coûtume n'étoit pas encore abolie. Le Roi de ſon côté s'obligeoit à dédommager l'Archevêque, en lui donnant des Terres qui releveroient immediatement de la Couronne ; ſur quoi on s'en tiendroit au Jugement des Arbitres nommés par les deux parties. La choſe fut tout à fait terminée en 1313. & par ce moïen la Ville de Lyon ſouſtraite à la Couronne de France depuis quatre cens quatre-vingt-dix ans, y fut réunie, pour faire partie du Roïaume, comme elle avoit fait depuis le Regne des enfans de Clovis juſqu'à l'érection du Roïaume d'Arles. *Comment terminées.* *Ibid.*

La même année que Lyon fut aſſiegée, il y eut des ſemences de guerre en Guienne entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre, parce que les Officiers Anglois y firent quelques infractions aux Traités de Paix. Le Roi prenant ſes précautions en cas de rupture, renouvella avec l'Empereur Henri de Luxembourg, les anciennes alliances de la France & de l'Empire, & fit une Ligue contre les Anglois avec Jean Dauphin de Viennois, à qui on promit pour ſon fils une des filles de Philippe de France Comte de Poitou, ſecond fils du Roi. L'Evêque d'Amiens & le Comte de Boulogne furent envoïés en Guienne, pour examiner les entrepriſes des Officiers Anglois. Il ſe fit pluſieurs Ecritures de part & d'autre, mais ſans aucune hoſtilité ni autres ſuites fâ- Du Tillet, Recueil des Traités entre la France & l'Angleterre.

1310. cheuſes, quoique les choſes demeuraſſent indéciſes pendant deux ou trois ans.

[illegible] de Vienne.

Le Concile de Vienne, qui devoit d'abord s'aſſembler en l'an 1310. aïant été différé par le Pape juſqu'à l'année ſuivante, en fut l'évenement le plus conſiderable. Je vais raconter une partie des choſes qui ſe paſſerent dans ce Concile, c'eſt-à-dire celles qui eurent quelque rapport au Roi & au Roïaume de France, telle que fut l'affaire des Templiers, dont on avoit deja commencé d'inſtruire le Procès, à deſſein de le terminer dans ce Concile.

Affaires des Templiers.

Ce Procès eſt un des ſujets ſur lequel la poſterité & les Ecrivains, ſans même en excepter quelques François, ont donné le plus de liberté à leurs conjectures touchant les intentions de Philippe le Bel: & il n'y a pas trop de ſujet de s'en étonner, d'autant que les crimes dont on accuſa cet Ordre Militaire ſont ſi atroces, qu'ils n'ont gueres de vrai-ſemblance: mais il arrive quelquefois, que la vrai-ſemblance n'eſt pas où la verité ſe trouve. Ce que je vais dire de ce fait ſera principalement tiré de l'Hiſtoire, que nous en a donné M. du Pui Garde de la Bibliotheque Roïale, & qu'il a compoſée ſur les pieces originales du Procès, trouvées dans le Treſor des Chartres du Roi. On verra par des Memoires ſi authentiques, que quelque incroïables que paroiſſent les crimes des Templiers, on ne peut ſans imprudence ne pas ajoûter foi aux preuves produites contre eux, & ſur leſquelles ils furent condamnés.

Ce [illegible] c'étoit que ces Chevaliers.

Les Templiers, ou Chevaliers du Temple, étoient un Ordre Militaire, qui floriſſoit depuis plus de deux ſiecles. Hugues de Païens & Geoffroi de S. Omer avec ſept autres Gentilshommes, en furent comme les Fondateurs. Ils ſe conſacrerent à Dieu vers l'an 1118. par les trois vœux de Religion qu'ils firent entre les mains du Patriarche de Jeruſalem. Ils y en ajoûterent un quatriéme, qui diſtinguoit leur Ordre de tous les autres, & qui en faiſoit une Religion Militaire, par lequel ils s'obligeoient à défendre les Pélerins de la Terre-Sainte contre les Infideles, & à pourvoir à la ſureté des chemins. Baudouin II. Roi de Jeruſalem leur donna une maiſon pour les loger proche du Temple de Salomon, d'où ils tirerent leur nom de Templiers, ou de Chevaliers du Temple. Leur Societé ne s'accrut que dix ans après qu'elle eut commencé. Il fut ordonné dans un Concile de Troies en Champagne, tenu ſous le Pontificat du Pape Honoré II.

ré II. qu'on leur donneroit une Regle, & Saint Bernard fut chargé de ce soin. Ils prirent par l'Ordonnance du Concile un habit blanc, à quoi Eugene III. l'an 1146. ajoûta une Croix rouge sur leurs manteaux. Sur quoi je remarquerai en passant, que cet habit ne les distinguoit gueres des autres hommes que par sa couleur, parce qu'en ce tems-là la forme des habits des Religieux étoit peu differente de celle des Laïques : ceux-ci aussi bien que les Religieux avoient de longs habits, & une ceinture avec laquelle ils retroussoient ou relevoient leur robe lorsqu'ils marchoient en campagne ; ils avoient même une espece de chaperon ou de capuce comme les Religieux, au lieu des chapeaux qu'on porte aujourd'hui : Il n'y avoit que les Païsans & les gens de la lie du peuple qui portassent des habits courts. 1311.

Cet Ordre devint en peu de tems fort nombreux, & le zele avec lequel ceux qui y faisoient profession défendoient les Pelerins, & servoient la Religion contre les Infideles dans les guerres d'outremer, où ils firent mille belles actions, leur attira bientôt des biens immenses en Europe & en Asie. Ces richesses avec le tems les corrompirent, & introduisirent, parmi eux la débauche, l'orgueil, l'indocilité. On voit dans l'Histoire les trahisons qu'ils faisoient aux Princes Chrétiens de concert avec les Infideles, les violences, les brigandages exercés contre les peuples qu'ils devoient proteger par leur institut ; & l'on peut dire, qu'entre les Chrétiens d'Asie qui étoient fort corrompus, sur-tout depuis la décadence de la domination Chrétienne en ce païs là, ces Chevaliers furent ceux qui porterent le desordre aux plus grands excés.

De quoi accusés.

Sous le regne de Philippe le Bel, ils étoient par tout universellement décriés, & en matiere d'ivrognerie, quand on parloit d'un homme qui s'y abandonnoit excessivement, on disoit en façon de proverbe, *qu'il beuvoit comme un Templier* : mais leurs mysteres d'iniquité, leur libertinage sur le point de la Religion, leurs sacrileges, leurs infamies monstrueuses n'avoient point encore tout à fait éclaté, & rien ne marque plus leur effroïable corruption, & combien elle étoit generale, que de voir avec quel secret & avec quel concert ils la tenoient cachée.

La disgrace & le chagrin de deux d'entre-eux donnerent lieu

à la découverte qui s'en fit. L'un étoit le Prieur de Montfaucon des quartiers de Toulouse; & l'autre nommé de Noffodei Florentin. Le premier avoit été condamné par le Grand-Maître de l'Ordre pour crime d'heresie à une prison perpetuelle; & le second par le Prévôt de Paris à de rigoureuses peines pour d'autres crimes. L'un & l'autte, pour se délivrer de leur misere, dirent que si on leur assûroit l'impunité & leur liberté, ils découvriroient d'étranges secrets de leur Ordre. La chose aïant été rapportée au Roi, il ordonna qu'on les écoutât. Ils dirent des faits si horribles, qu'on ne put y ajoûter foi: mais le Roi crut que la chose méritoit éclaircissement.

1311. Jean. Villani.

Comme il s'agissoit d'un Ordre Religieux, le Roi, lorsqu'il alla à Lyon avec la Cour pour la Cérémonie de l'Exaltation du Pape, lui en donna communication, & lui en fit parler encore depuis à Poitiers par ses Ambassadeurs. La chose parut au Pape encore plus incroïable qu'elle n'avoit paru au Roi. Il écrivit à ce Prince, qu'il ne croïoit pas qu'on dût faire fond sur les témoignages des deux délateurs reconnus pour des scelerats: & il ajoûta, que plusieurs Templiers, à qui il étoit revenu quelque bruit de ces accusations, lui avoient écrit, s'offrant à se constituer prisonniers, & à subir les plus rigoureux supplices si on trouvoit l'Ordre coupable de tels crimes: que neanmoins il feroit des informations, puisqu'on le souhaitoit, & qu'il prioit qu'on lui envoïât ce qu'on pourroit avoir de preuves là-dessus.

Tresor des Chartres, cité par du Pui.

Ils sont tous arrêtés.

Le Roi voïant que le Pape ne prenoit pas la chose aussi vivement qu'il l'eût voulu; faisant de plus reflexion sur le grand nombre de Templiers qu'il y avoit en France, & des plus considerables familles du Roïaume, apprehenda que le dessein qu'il avoit de faire justice de tant de coupables venant à se divulguer, ne causât quelque trouble dans son Etat. On l'avertit même que plusieurs ramassoient leurs revenus & le plus d'argent qu'ils pouvoient, pour s'échaper & sortir incessamment de France: ainsi après avoir sur cela consulté les Maîtres en Theologie de Paris, il jugea qu'il pouvoir agir sans s'embarrasser de l'irrésolution du Pape. Il envoïa une Lettre circulaire à tous les Juges ou Baillifs de son Roïaume, avec ordre de ne l'ouvrir qu'à tel jour & à telle heure; & la Lettre ordonnoit aux Juges des lieux de s'assûrer de la personne des Templiers de leur ressort. Le

Inventaire des Chartres, T. 7.

commandement fut executé, & le treiziéme jour d'Octobre de l'an 1307. tous les Templiers qui se trouvérent dans le Roïaume furent arrêtés & même le Grand-Maître de l'Ordre, qui étoit au Temple à Paris. Le Roi fit aussitôt saisir tous leurs biens par toute la France. 1311. Nangius.

Le Pape ne fut pas content de ce procedé du Roi. Il lui envoïa les Cardinaux Bérenger & Etienne pour s'en plaindre, & pour lui representer que les Templiers étoient gens Ecclesiastiques & Religieux sujets immediatement au Saint Siege : qu'il ne lui appartenoit point de s'en faire le Juge, & qu'il n'avoit point dû faire saisir leurs biens, qui étoient des biens d'Eglise. Le Pape, par la Lettre qu'il écrivit au Roi sur ce sujet, le pria de faire ensorte que les Droits du S. Siege ne fussent violés en rien, & que les Templiers & leurs biens fussent mis au pouvoir des deux Cardinaux qu'il lui envoïoit. Ensuite il évoqua cette affaire à son Tribunal, & suspendit à cet égard tous les Pouvoirs des Archevêques, des Evêques, & des Inquisiteurs de France. Tresor des Chartres, cité par du Pui.

La conduite du Pape n'agréa pas plus au Roi, que celle du Roi avoit agréée au Pape. Ce Prince lui en écrivit fortement, blâmant sur-tout la suspension des Pouvoirs des Evêques & des Inquisiteurs. Il lui representa que c'étoit leur faire injure; que lui-même s'en tenoit fort offensé, & qu'il seroit obligé de s'en ressentir; que les Evêques & les Inquisiteurs pouvoient être beaucoup mieux instruits des choses chacun dans leur Diocese & dans leur district, que le Pape ne pouvoit l'être. Que l'affaire traîneroit en longueur à son Tribunal, & qu'on n'en verroit point la fin; que les Templiers trouveroient de la faveur & de la protection parmi les gens qui l'approchoient; que depuis la suspension publiée par son ordre, les coupables avoient commencé à varier dans leurs réponses; qu'au reste pour lui, il ne se portoit ni pour délateur, ni pour accusateur des Chevaliers du Temple, ce qu'il ne lui convenoit pas de faire : mais qu'il agissoit dans cette affaire comme Ministre de Dieu, comme vengeur de la Foi Catholique, & comme celui qui étoit chargé de la part du Roi des Rois de la défense de la Religion.

Cependant il s'adoucit. Il accorda au Pape ce qu'il souhaitoit. Il consentit que les biens des Templiers fussent mis en sequestre entre les mains des Cardinaux, & lui envoïa les principaux *Ibid.*

1311. des Templiers arrêtés, afin qu'il leur fit lui-même prêter l'interrogatoire.

Ibid. Le Pape en interrogea jusqu'à soixante & douze, & fut fort surpris de l'aveu sincere qu'ils lui firent des principales choses dont on les accusoit. Leur déposition fut mise par ecrit. Ils reconnurent de nouveau en presence des deux Cardinaux qui revenoient de la Cour de France, & de quelques autres, qu'elle étoit veritable, & y persisterent. Un Chevalier de cet Ordre, qui étoit au service du Pape, lui avoua ingénuement beaucoup de faits sur ce sujet en presence du Cardinal Raimond de Goth cousin de Sa Sainteté, & cette déposition fut mise par écrit.

Ibid. Surita. Mariana.

Du Pui. *Ibid.*

Ces aveus faits sans contrainte, & la franchise du Roi, firent que le Pape leva la suspension du pouvoir des Ordinaires & des Inquisiteurs. Il leur permit par une Bulle de proceder contre les Templiers, se reservant seulement ce qui concernoit le Grand-Maître & les principaux Officiers de l'Ordre, & ordonnant que les autres qui étoient arrêtés, fussent mis au pouvoir de son Nonce l'Evêque de Palestrine. Mais depuis le Nonce, voïant bien que tant de prisonniers ne pourroient être transportés sûrement, consentit qu'ils fussent gardés au nom du Pape par les Gens du Roi dans les lieux où ils avoient été arrêtés. Le Pape & le Roi reglerent aussi de concert ce qui regardoit les biens des Templiers. Ils convinrent ensemble que supposé qu'on en vînt jusqu'à abolir tout l'Ordre, ces biens seroient emploïés au recouvrement de la Terre-Sainte, & nommérent des Administrateurs pour en avoir soin. Comme cette affaire étoit mêlée de temporel & d'Ecclesiastique, il y eut quelques contestations entre le Roi & le Pape, pour certaines procedures; mais on s'accommoda.

Ibid.

Informations faites contre eux. *Ibid.*

Le Roi commit ensuite le Pere Guillaume de Paris, Dominiquain, son Confesseur, Inquisiteur de la Foi député par le Pape, pour faire des Informations, & lui donna pour Adjoints quelques Gentilshommes du Roïaume. Ils ouïrent à divers jours cent quarante Chevaliers du Temple de Paris, qui confesserent tous les choses qui suivent, que je m'abstiendrois volontiers de rapporter, pour n'en pas salir cette Histoire: mais que je ne puis me dispenser de dire au moins une fois, comme étant essentielles à ce Procès, où elles sont repetées en un très-grand nombre de differentes Pieces. On verra par là que cet Ordre

Inventaire du Char-[illegible], l. 7.

1311.

tout Saint qu'il avoit été dans son Institution, étoit devenu au milieu du Christianisme, une Secte abominable pire que le Mahometisme même.

Horribles excès dont on les chargeoit.

Ils déposerent donc premierement, qu'à leur reception dans l'Ordre, on leur faisoit renier Jesus-Christ, & cracher trois fois sur un Crucifix.

I I. Que celui qui étoit reçû baisoit à la bouche celui qui le recevoit, puis au nombril, au dos, & à l'anus.

III. Qu'on lui défendoit d'avoir de commerce criminel avec les femmes; mais qu'en récompense on lui permettoit de s'abandonner avec ses Confreres aux plus horribles & aux plus infames desordres. Dans une autre Information il est marqué que le commerce avec les femmes leur étoit défendu, de peur qu'elles ne les diffamassent. Les dépositions des cent quarante Chevaliers, excepté trois, convenoient toutes sur ces trois points.

IV. Quelques-uns confesserent qu'on leur avoit fait adorer une tête de bois, partie dorée partie argentée, & qui avoit une grande barbe; mais qu'on ne voïoit cette tête qu'aux Chapitres generaux, où il n'y avoit que les principaux de l'Ordre qui fussent admis.

V. Quelques-uns dirent qu'ils n'avoient jamais pû voir les Statuts de l'Ordre, que deux mois avant qu'ils fussent arrêtés prisonniers.

VI. Qu'il y avoit un Statut, qui portoit, que si quelqu'un des Chevaliers avoit dit à un de ses Confreres quelque peché qu'il avoit commis, & que ce Confrere le revelât, celui-ci étoit puni de la peine que meritoit celui qui avoit commis le peché.

VII. Un de ceux qui furent interrogés nommé Geoffroi de Gonneville, qui avoit été reçû en Angleterre, avoua qu'à sa reception, aïant d'abord refusé de renier Jesus-Christ, le Superieur qui le recevoit lui dit que cela ne lui devoit faire aucune peine: que c'étoit une coûtume de l'Ordre introduite par un Grand-Maître, qui aïant été pris par un Soudan, obtint de lui sa délivrance, à condition d'introduire cet usage dans l'Ordre. D'autres disoient, qu'un Grand-Maître nommé Roncelin en étoit l'Auteur, & d'autres que c'étoit un autre Grand-Maître appellé Thomas Beraud.

Au Tresor des Chartres.

Plusieurs de ceux qui subirent cet Interrogatoire témoigne-

1311. rent un grand repentir de leurs crimes. Quelques-uns dirent qu'ils s'en étoient confessés aux Penitenciers des Evêques ; & d'autres, qu'ils avoient été à Rome en demander l'absolution au Pape Boniface au grand Jubilé, & la permission de changer d'Ordre.

Outre cet Interrogatoire de cent quarante Templiers, un desquels étoit le Grand-Maître, qui avoua tout, on a les Actes de plusieurs autres faits en diverses Provinces du Roïaume, où les dépositions furent conformes à celles que je viens de rapporter. Dans celui que Guillaume de Paris Inquisiteur fit à Troyes, aïant pour Assesseurs deux Gentilshommes du païs, comparurent cent onze Chevaliers qui confesserent les mêmes choses, excepté l'article de la tête dorée, parce que tous n'étoient pas admis à cette ceremonie, ainsi qu'il a été dit dans les dépositions précedentes. Divers Historiens ont chargé les Templiers de plusieurs autres crimes, qui apparemment sur le bruit commun, qui encherit toûjours sur la verité en ces sortes d'occasions : je les passe sous silence, étant résolu de m'en tenir aux Actes autentiques.

Aveu des principaux Chefs de l'Ordre.

Le Pape, pour n'avoir rien à se reprocher dans une affaire de cette consequence, & pour ôter tout sujet de se plaindre, soit au public, soit à ceux qui s'interessoient dans la cause des particuliers de cet Ordre, envoïa trois Cardinaux à Chinon où étoient prisonniers le Grand-Maître de l'Ordre, le Maître de Chypre, le Visiteur de France, & ceux qu'ils appelloient Precepteurs de Poitou, de Guienne, de Normandie. Ces Cardinaux, suivant l'ordre qu'ils en avoient, communiquerent à ces principaux Chefs des Templiers, les Informations faites par les Inquisiteurs François, pour sçavoir s'ils les reconnoissoient pour veritables. Ils les reconnurent pour telles, & supplierent qu'on les traitât favorablement, en consideration de l'aveu sincere qu'ils faisoient de leurs fautes.

Le Pape, sur le rapport des trois Cardinaux, & sur ce qui lui revenoit de tous côtés touchant la corruption universelle de l'Ordre des Templiers, forma dès-lors la résolution de l'éteindre entierement. Mais comme il étoit répandu & puissant par toute la Chrétienté, il falloit que tous les Princes Chrétiens y concourussent aussi-bien que le Roi de France. C'est pour-

Ibid.

quoi il fit expedier diverses Bulles sur ce sujet, qu'il envoïa en

Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Hongrie, en Achaïe, & dans tous les Etats, où les Chevaliers du Temple avoient des maisons & des revenus. Il ordonnoit par ces Bulles aux Evêques & aux Inquisiteurs de faire des Informations contre les Templiers, & leur marquoit les articles sur lesquels il falloit les faire; c'étoient ceux-là même dont on avoit informé en France, mais on y en ajoûta quelques autres. Il voulut aussi qu'en France on fît quelques Assemblées de Prélats, d'Abbés, de Chapitres, de Villes & de Communautés pour y traiter de cette affaire en attendant le Concile general de Vienne. On s'assembla à Tours, où l'on ne fit rien autre chose que de confirmer ce qui avoit été déja arrêté entre le Roi & le Pape touchant les procedures qu'on devoit observer, le pouvoir des Evêques & des Inquisiteurs dans la suite de cette affaire, la conservation des biens des Templiers, & l'usage qu'on en feroit pour reconquerir la Terre-Sainte, en cas que l'Ordre fût aboli.

1311.

A quoi condamnés.

Ensuite de cette Assemblée le Pape défendit par une Bulle sous peine d'excommunication, de donner aucune retraite aux Templiers, & ordonna qu'on eût à leur courir-sus par-tout où on les trouveroit, & à les mettre entre les mains des Inquisiteurs. Mais avant que de rien décider contre tout l'Ordre par les voies canoniques, le Roi avec le consentement du Pape fit une justice exemplaire de plusieurs particuliers. On choisit ceux qui, malgré les preuves qu'on avoit de leurs crimes & de leurs débordemens, persisterent dans l'interrogatoire à les nier, & on en brûla vifs plus de cinquante dans la campagne des environs de l'Abbaïe des Religieuses de S. Antoine de Paris, comme coupables d'heresie, & du crime infame qui a été de tout tems puni par le feu. Ils souffrirent ce cruel tourment avec beaucoup de fermeté, & pas un ne voulut rien avouer, ce qui fit un très-mauvais effet sur l'esprit du Peuple, qui les regarda comme des innocens injustement calomniés.

Chronique de S. Denys.

Continuat. Nangii.

Il y a beaucoup d'apparence que ce nouvel interrogatoire, nonobstant la diversité des dates, fut fait dans le Concile de la Province de Sens assemblé à Paris; dont parle un ancien Auteur contemporain, & qui dit, qu'après qu'on eut bien tout examiné, il fut résolu premierement, que de tous les Templiers qui avoient été arrêtés, il y en avoit quelques-uns qu'il falloit renvoïer absous. C'étoit apparemment ceux dont on n'avoit point

1311. exigé dans leur reception les formalités sacrileges dont j'ai parlé, & qui n'avoient point eu communication des abominables mysteres de l'Ordre. En second lieu, qu'il convenoit d'en laisser aller en liberté quelques autres, après qu'ils auroient subi la penitence qu'on leur imposeroit; d'en condamner d'autres à une prison perpetuelle; & enfin d'en livrer quelques-uns à la Justice seculiere, après qu'ils auroient été dégradés par les Evêques comme coupables d'heresie & relaps, pour en être fait une rigoureuse justice; l'Historien ajoûte, qu'on en choisit cinquante-neuf pour être brûlés vifs. Ce furent sans doute ceux dont j'ai déja parlé, mais dont le supplice est placé dans l'Histoire plutôt ou plus tard selon diverses Relations.

Cependant soixante & quatorze Templiers presenterent une Requête, afin qu'il leur fût permis de nommer un Procureur pour défendre leur Ordre, & déclarerent qu'ils choisissoient pour cela P. de Boulogne avec huit autres. Le Chevalier de Boulogne lut lui-même cet Acte en presence des Commissaires, & soutint que hors de France, où on les avoit surpris ou forcés, on ne trouveroit pas un Chevalier, qui eût rien déposé de semblable à ce qu'on leur objectoit; que tout ce qui avoit été dit contre l'Ordre, étoient des calomnies avancées par de faux freres, ou extorquées par les tourmens. Il protesta de nouveau contre la nullité des procedures, parce qu'ils avoient un privilege de ne pouvoir être jugés que par le Pape.

Ils le firent encore dans un autre Ecrit, où ils ajoûtoient, que ceux qui avoient déposé contre leur Ordre, s'étoient laissé gagner par la promesse qu'on leur faisoit de la vie & de la liberté, en leur montrant des Lettres scellées du Sceau du Roi, où étoient ces promesses, & des assûrances de pensions viageres. Qu'y aïant dans leur Ordre un très-grand nombre de gens de la premiere qualité, il n'étoit pas vrai-semblable qu'il ne s'en fût trouvé aucun qui eût revelé tant de mysteres abominables, s'ils avoient été réels. Qu'on pouvoit interroger un Chevalier nommé Adam de Valincourt, homme de qualité encore vivant, & si homme de bien, qu'il s'étoit fait Chartreux, & qui étoit ensuite rentré dans leur Ordre; qu'on pouvoit sçavoir de lui s'il y avoit jamais rien reconnu qui approchât des crimes effroïables qu'on leur reprochoit.

On ne dit point si ce témoin Chartreux fut interrogé: mais les

les Commissaires qui avoient plein pouvoir du Pape n'eurent aucun égard à l'appel que les Templiers firent du Concile de Sens au Saint Siege. Ils continuerent de faire leurs informations, entendirent encore deux cens trente & un témoins soit Chevaliers, soit autres, qui, excepté très-peu, attesterent les mêmes choses qu'on voïoit dans les premieres dépositions. C'est là ce qui se passa en France sur ce sujet jusqu'à l'année 1311. 1311.

Les Bulles du Pape avoient aussi mis en mouvement les autres Princes sur cette affaire. Charles II. Roi de Sicile, qui vivoit encore quand elle commença, fit comme le Roi arrêter en un même jour les Templiers en Provence & dans sa Seigneurie de Forcalquier. Tous leurs biens furent saisis, & plusieurs convaincus des crimes dont j'ai parlé, furent executés à mort. Les Archevêques & Evêques d'Italie assemblerent des Conciles. On conclut dans celui de la Province de Ravenne à conserver l'Ordre, & à punir les Particuliers qui se trouveroient coupables. A Boulogne plusieurs se justifierent ; à Pise & à Florence la plûpart furent reconnus criminels des crimes dont ceux de France avoient été chargés.

En Arragon les Templiers se jetterent dans plusieurs Places fortes qu'ils y avoient ; & le Roi Jacques II. fut obligé d'emploïer la force pour les soûmettre & les envoïa ensuite dans diverses prisons, où ils attendirent long-tems leur dernier Jugement.

Ferdinand IV. Roi de Castille les fit tous arrêter, & au Concile de Salamanque, où assisterent dix Evêques, ils furent declarés innocens : mais l'affaire y fut en même-tems renvoïée au Pape, pour la juger en dernier ressort.

Edouard Roi d'Angleterre fit aussi arrêter tous les Chevaliers en un même-tems ; & dans le Concile de Londres ils confesserent tous les crimes dont il s'agissoit. En Allemagne ils appellerent au prochain Concile. Ils se mirent en défense dans le Roïaume de Chypre ; mais les principaux furent pris.

Dans la plûpart de ces Païs on suspendit le Jugement définitif jusqu'au Concile de Vienne, qui s'assembla l'an 1311. & qui commença le seiziéme d'Octobre. La premiere affaire dont on traita, fut celle des Templiers. Toute la question étoit, si on éteindroit cet Ordre ; car il ne s'agissoit plus de faire d'informations & d'interrogatoires, le Procès aïant été parfaitement instruit sur les dépositions de près de deux mille témoins, par les- *Leur procès est renvoïé au Concile de Vienne.*

1311. qu... es il étoit constant que la corruption étoit generale dans tout ce grand Corps. Les opinions furent partagées, plusieurs ne pouvant se résoudre à la destruction d'un Ordre, qui après tout, avoit rendu de très-grands services à la Religion : mais le sentiment opposé l'emporta, parce que c'étoit celui du Pape & du Roi de France, & celui des Rois d'Espagne, qui avoient des vûës plus interessées que le Pape & le Roi de France sur les biens des Templiers. Ainsi le 22. de Mai de l'an 1312. en présence du

1312. Pape, du Roi, du Comte de Valois frere de ce Prince, de Louis Roi de Navarre son fils aîné, & de ses deux autres fils Philippe & Charles, la Bulle de la condamnation & de l'extinction de l'Ordre des Templiers fut publiée, & le Concile y souscrivit.

Cette Bulle contenoit en substance, que pour les crimes énormes dont les Templiers avoient été convaincus, le Pape du consentement du Concile abolissoit cet Ordre, défendoit à toutes personnes de quelque qualité qu'ils fussent, d'en prendre l'habit sous peine d'excommunication : qu'après une mûre déliberation, il avoit été résolu d'unir à l'Ordre Militaire des Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem tous les biens des Templiers tant meubles qu'immeubles, avec tous les Privileges qui leur avoient été accordés par le S. Siege, par les Rois, & par les Princes. On exceptoit les biens que les Templiers possedoient dans les Roïaumes de Castille, d'Arragon, de Portugal & de Majorque, dont cependant on ne pourroit disposer qu'avec le consentement & l'approbation du S. Siege.

Cette exception fut faite à l'instance des Ambassadeurs des Rois d'Arragon, de Castille, & de Portugal, qui souhaitoient que les biens des Templiers fussent emploïés contre les Maures, avec lesquels ces Princes étoient continuellement en guerre. Ils obtinrent avec le tems ce qu'ils souhaitoient. Le Roi d'Arragon y gagna dix-sept Places fortes, qui avoient appartenu aux Templiers. Le Roi de Castille Ferdinand IV. se saisit aussi de celles qu'ils avoient dans son Roïaume. Denys Roi de Portugal fonda des biens des Templiers l'Ordre des Chevaliers de Christ. En Angleterre, en France, & dans les autres Païs l'union des biens des Templiers fut faite à l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jerusalem, qui sont aujourd'hui les Chevaliers de Malte.

A l'égard des Particuliers de l'Ordre, il fut résolu que les

Conciles Provinciaux dans chaque Roïaume en seroient les Juges, & que suivant leur jugement on puniroit les coupables, ou l'on leur feroit misericorde; & que pour ceux qui seroient trouvés innocens, on leur assigneroit une subsistance sur les revenus de l'Ordre. Le Pape se réserva le jugement du Grand-Maître & de quelques autres. Voici quel fut le sort de ce Grand-Maître, de Gui Maître de Normandie & frere du Dauphin d'Auvergne *, de Hugues de Peraldo qui avoit été Intendant des Finances du Roi, & d'un quatrieme qui avoit aussi eu de grands Emplois dans l'Ordre. 1312.

Le Grand-Maître appellé Jacques de Molai natif de Bourgogne avoit été arrêté dès l'an 1307. & avoit confessé tous les sacrileges & tous les crimes des Templiers. Les trois autres l'avoient fait aussi. Le Pape étoit résolu de se contenter à leur égard d'une prison perpetuelle; mais il vouloit qu'ils fissent un aveu public de leurs fautes. Il envoïa pour ce sujet deux Cardinaux à Paris, où ces quatre Chevaliers étoient en prison. On dressa un échafaut dans le Parvis de Notre-Dame, où les Cardinaux monterent. Ils y firent ensuite monter les criminels; & là furent lûes à haute voix la confession qu'ils avoient faite de la corruption de l'Ordre, & la Sentence qui les condamnoit tous quatre à une prison perpetuelle.

Après cette lecture, le Grand-Maître & le frere du Dauphin supplierent les Cardinaux de leur permettre de parler. On fut fort surpris de les entendre tous deux protester en presence de tout le Peuple assemblé, qu'ils retractoient tout ce qu'ils avoient dit devant leurs Juges, & declarer qu'ils avoient déposé faux contre leur Ordre, que c'étoit un Ordre très-saint; que tout ce qu'ils avoient fait jusques-là n'étoit que pour complaire au Pape & au Roi, & qu'ils étoient prêts de mourir pour soûtenir cette verité.

Les Cardinaux extrêmement déconcertés les firent reconduire en prison, & accorderent la vie aux deux autres, qui ne s'étoient pas dédits. On fit aussi tôt le Procès au Grand-Maître & au Maître de Normandie. Ils furent condamnés à être brûlés vifs, & la Sentence fut executée vis-à-vis le Couvent des Augustins

* M. Baluze dans les preuves de l'Histoire de la Maison d'Auvergne [illegible] l'Historien Villani [illegible] d'Auvergne, & non [illegible] de V[illegible] il conjecture [illegible] Commandeur d'Aquitaine & non de Norm[illegible] page 74.

dans l'Isle du Palais, l'un & l'autre persistant jusqu'à la mort dans
1312. leur opiniâtreté.

[illegible] conduite [illegible] en cette affaire.

La seule exposition de cette affaire tirée des Memoires les plus authentiques & les plus incontestables, est plus que suffisante pour défendre Philippe le Bel contre les vains raisonnemens de certains Historiens, qui ont osé entreprendre de flétrir la memoire de ce Prince, comme si le motif d'une sordide avarice l'avoit poussé à la destruction de l'Ordre des Chevaliers du Temple. Qu'auroit-on dit, s'il avoit fait comme les Rois de Castille & d'Arragon, qui profiterent des biens de cet Ordre? Et n'est-il pas au contraire de notorieté publique, que toutes les terres & tous les revenus que les Templiers possedoient en France, furent donnés à l'Ordre de S. Jean de Jerusalem; & que si le Prince se fit attribuer quelque chose des biens meubles, ce ne fut qu'en dédommagement des frais qu'il avoit faits dans cette poursuite? Peut-on réfléchir sur la suite des procedures, sur le nombre infini des témoins tant Templiers qu'autres, sur la qualité des Juges, ou des Commissaires emploïés pour les informations, Cardinaux, Evêques, Religieux, Gentilshommes, sur la conformité des accusations faites contre ces Chevaliers dans les autres Roïaumes avec celles qui furent faites en France, sur le peu de penchant que le Pape avoit d'abord à les condamner, sur la qualité même des coupables, dont plusieurs étoient alliés aux plus grandes Maisons de l'Europe, sur le témoignage de plusieurs Ecrivains Etrangers: enfin sur ce qui se passa au Concile de Vienne? Peut-on, dis je, réfléchir de sang froid sur tout cela, sans être persuadé de l'équité de cette condamnation, & que l'extinction de cet Ordre, où Philippe le Bel eut tant de part, est un des plus insignes services qu'il ait pû rendre à l'Eglise? Mais telle est la malignité de l'esprit humain toûjours porté à mal interpreter, & à censurer sur-tout la conduite des Grands, pour peu qu'il y ait lieu à y donner un mauvais tour, & à la faire envisager par quelque endroit odieux.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce qui se passa au Concile General de Vienne, où plusieurs choses furent traitées, qui concernoient toute l'Eglise & non pas la France en particulier. On n'y parla point du Pape Boniface, quoique ce fut à son occasion que la convocation du Concile avoit été résolue, parce que l'affaire avoit été assoupie avant le Concile par la prudence du Pa-

pe. On y projetta une Croisade pour reconquerir la Terre-Sainte : mais ce projet n'eut gueres plus de suite que quelques autres semblables formés par divers Papes depuis plusieurs années, la difficulté qui se trouvoit dans l'execution les rendant toûjours inutiles. Enfin le Traité du Roi avec l'Archevêque de Lyon touchant le Domaine Temporel de cette Ville fut confirmé à Vienne durant le Concile. 1312.

Cependant de nouveaux differends qui s'étoient émûs en Guienne entre le Roi & le Roi d'Angleterre, s'accommodoient partie par la prudence des Députés des deux Rois, partie par la crainte qu'Edouard avoit de s'engager en une guerre dans le tems qu'on lui suscitoit beaucoup d'affaires chés-lui. C'étoit à l'occasion d'un Favori Gascon nommé Gaveston, que les Grands du Roïaume haïssoient à mort, & à qui ils vinrent enfin à bout de faire couper la tête. Edouard promit au Roi de se rendre à Amiens pour affermir la paix entre eux. Il y vint, & delà se rendit à Paris avec la Reine Isabeau de France sa femme, & beaucoup de Noblesse Angloise. 1313. Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Aussi-tôt après leur arrivée, ils assisterent le jour de la Pentecôte à une Assemblée, où se trouva ce qu'il y avoit de plus grand dans le Roïaume, & en presence de laquelle le Roi fit Chevaliers Louis son fils aîné Roi de Navarre & Comte de Champagne, ses deux autres fils Philippe & Charles, Hugues Duc de Bourgogne, Gui Comte de Blois, & plusieurs autres Seigneurs.

Ce n'étoit pas là l'unique sujet de cette Fête. Le Mercredi d'après, le Roi avec les trois Princes ses fils prit la Croix de la main du Cardinal Nicolas de Freauville pour la guerre sainte, à quoi il s'étoit engagé à Vienne durant le Concile. Le Roi d'Angleterre se croisa aussi avec la plûpart des Seigneurs qui l'avoient suivi en France, & un grand nombre de gens du Peuple des deux Nations imita ses Souverains. *Le Roi se croise pour la guerre Sainte.* *Ibid.* Continuat. Nangii.

Le plus considerable effet que produisit cette genereuse résolution des deux Rois, fut une plus grande union qu'il n'y avoit encore eu entre eux. Ils se donnerent mille marques d'une sincere amitié ; & le second jour de Juillet, le Roi fit un acte, par lequel il déclara qu'il oublioit tous les sujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir reçû jusqu'alors du Roi d'Angleterre, & donna abolition de tout ce que les Officiers de ce Prince pouvoient avoir commis contre lui en Guienne depuis le regne d'Edouard, Du Tillet, loc. cit.

1313. & sous celui d'Edouard I. son pere. Après quoi le Roi d'Angleterre retourna dans ses Etats : & peu de jours après le Roi envoïa une Armée en Flandre, pour mettre à la raison les Flamans qui paroissoient depuis quelque tems se préparer à une nouvelle révolte.

Differend entre le Roi & le Comte de Flandre.

J'ai dit en parlant de la paix que le Roi accorda aux Flamans au Camp devant Lille en 1304. que quelques-uns des articles causerent dans la suite plusieurs contestations entre le Roi & Robert Comte de Flandre. Il y en avoit un entre autres, par lequel les Flamans s'étoient obligés à païer au Roi une grosse somme d'argent. Ils en païerent d'abord la moitié, & s'engagerent à païer le reste en certains termes. Lille, Douai, Orchies, & toute la Flandre Vallonne fut cedée au Roi. L'Historien Flamand prétend que ces Places ne furent seulement qu'engagées jusqu'à ce qu'on eût païé le reste de la somme : mais qu'Enguerrand de Marigni, qui étoit le principal Ministre du Roi, sçut si bien tourner l'esprit du Comte de Flandre, qu'il consentit à la cession entiere de cette partie de son Etat, lui promettant de faire ensorte auprès du Roi, qu'il la lui rendit après quelque tems, & lui remit le reste de la somme qu'il devoit encore.

Meyerus.

Ce Traité paroit fort peu vrai-semblable, & n'est pas conforme aux témoignages des autres Historiens contemporains, qui ne parlent que de la cession de la Flandre Vallonne faite au Camp devant Lille, & nullement de la promesse de Marigni. Quoi qu'il en soit, le Roi l'an 1311. ou l'an 1312. étant informé de quelques caballes qui se faisoient en Flandre, envoïa ordre au Comte de le venir trouver à Paris, pour s'assurer de sa fidelité, & d'amener avec lui son fils Louis Comte de Retel & de Nevers. Il etoit Comte de Retel par sa femme Marie, fille & heritiere de Jacques Comte de Retel, & il portoit le titre de Comte de Nevers à cause de sa mere Iolande heritiere de son oncle Henri tué à la journée de Courtrai.

Villani l. 8. c. 79.

Continuat. Nangii.

Le Comte de Flandre n'osa refuser d'obéir à cet ordre. Il vint à Paris : & après s'être disculpé auprès du Roi, il eut permission de retourner chés-lui ; mais son fils fut arrêté sur ce que le Roi le convainquit de plusieurs choses faites contre son service. Il fut assés heureux pour se sauver de sa prison de Paris, & retourna en Flandre plus animé qu'il n'avoit jamais été contre la France.

Le Roi ne parut pas vouloir rendre le Comte responsable de la fuite de son fils : mais il lui envoïa ordre de se trouver à l'Assemblée dont j'ai parlé, où il fit les trois Princes ses fils Chevaliers *. Il n'obéit pas, apprehendant d'être arrêté : & comme il prévit que ce refus lui alloit attirer une dangereuse guerre sur les bras ; il eut recours au Pape, pour le prier de faire sa paix avec le Roi. Le Cardinal Gosselin vint pour cela à la Cour de France ; mais il n'eut point d'autre réponse d'abord, sinon que le Comte de Flandre devoit commencer par se soumettre sans réserve à la volonté du Roi. Neanmoins le Cardinal fit si bien, qu'il obtint qu'on tiendroit une Conference à Arras, où le Comte de Flandre se rendroit en personne, pour y traiter avec ceux que le Roi voudroit y envoïer de sa part. 1313. Meyerus.

Le Comte de Flandre aïant obtenu un sauf-conduit vint à Arras avec les Députés ou Procureurs des trois membres de Flandre. L'Archevêque de Narbonne, Enguerrand de Marigni, & le Seigneur de Morfontaine y furent envoïés de la part du Roi.

On proposa au Comte de faire hommage au Roi de ses Etats, excepté de la Flandre Vallonne, qui n'en étoit plus. Il offrit l'hommage qu'il ne pouvoit pas refuser ; mais il y voulut comprendre les trois Villes, dont il s'agissoit principalement ; sçavoir, Lille, Douai, & Orchies, qu'il prétendoit lui appartenir comme le reste. On proposa encore aux trois Députés de Flandre, de promettre de démanteler incessamment toutes les Places fortes de Flandre, comme ils le devoient faire par un des articles du Traité de devant Lille, dès que le Roi l'exigeroit d'eux, & de plus de lui fournir cinq cens Cavaliers armés de pié en cap, pour le suivre dans la guerre contre les Infideles.

Le Comte, qui n'avoit eu recours au Pape, que dans l'esperance d'obtenir quelque adoucissement aux conditions d'un Traité qu'il n'avoit fait que pour éviter sa perte entiere, voïant les Ministres du Roi en résolution de ne rien relâcher, s'échapa d'Arras, déterminé à tout risquer, plûtôt qu'à voir démanteler toutes ses Places. Le Cardinal, qui esperoit toûjours fléchir le Roi, conseilla aux Députés de Flandre de venir à Paris, pour faire encore une tentative qu'il appuïeroit de tout son credit. Ils l'y suivirent : mais leur voïage fut inutile. Le Roi ne voulut Ibid.

* Il est marqué dans un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, que les Parisiens païerent au Roi dix mille livres pour la Chevalerie de son fils Louis. C'étoit alors un droit de nos Rois en pareilles occasions.

1313. point les écouter; & il cita le Comte de Flandre comme Pair de France à comparoître au Parlement des Pairs pour y être jugé, & s'y défendre sur le crime de felonie & de révolte commis contre son Souverain.

Il refusa de comparoître en personne, & envoïa seulement des Officiers de sa Cour pour répondre en son nom. Sur ce refus, le Roi ensuite du jugement des Pairs, confisqua le Comté de Flandre & le réunit pour toûjours à sa Couronne comme un Fief qui en mouvoit, & qui lui étoit dévolu par la désobéïssance du Vassal. Il se saisit du Comté de Nevers & du Comté de Retel qui appartenoient à Louis fils du Comte de Flandre, & se prépara à l'execution de son Arrêt en faisant marcher son Armée en Flandre.

Quoiqu'il ne parût plus d'esperance d'accommodement, le Cardinal Gosselin ne se rebuta point. Il alla en Flandre, & avant que l'Armée y arrivât, il fit comprendre au Comte qu'il étoit perdu s'il ne se soumettoit. Comme la vûe du péril prochain fait plus d'impression, que quand on ne l'envisage que de loin, il l engagea à en passer par où le Roi voudroit, pourvû qu'il lui accordât une année de Tréve. Le Cardinal aïant fait sçavoir au Roi la disposition où étoit le Comte de Flandre, ce Prince remit l'affaire au jugement des Seigneurs de l'Armée, qui s'assemblerent sur ce sujet auprès de Courtrai sur la fin du mois de Juillet. On fut d'avis dans cette Assemblée d'accorder la Tréve au Comte de Flandre, à condition qu'il acheveroit de païer au Roi le reste de la somme dont on étoit convenu dans le Traité du Camp de Lille; qu'il feroit démanteler toutes ses Forteresses, & commenceroit par Bruges & par Gand au tems que le Roi lui marqueroit; que la démolition de ces Places se feroit aux frais des Flamans en presence des Ingenieurs ou Experts nommés par le Roi, & que pour l'assûrance de la promesse que le Comte faisoit de mettre la chose en execution quand il le lui seroit ordonné, il donneroit en ôtage Robert son fils, & livreroit les Citadelles de Courtrai & toutes les fortifications de cette Place.

Continuat. Nangii.

Hormis la conquête du reste de la Flandre, qui ne pouvoit gueres échaper à l'Armée du Roi dans la mauvaise situation où se trouvoit alors le Comte, il ne se pouvoit rien faire de plus avantageux pour la France que ce Traité, & Enguerrand de Marigni,

1313.

Meyerus.

rigni, à qui l'on en voulut depuis faire un crime, comme s'il eût été gagné par l'argent du Comte de Flandre pour y consentir, eût merité d'en être loué, si l'indocilité des Flamans dont on avoit eu tant d'experience depuis plusieurs années, n'eût pas dû lui en donner de la défiance.

Le Roi envoie une Armée contre les Flamans, & la rappelle peu après.

En effet sur la fin de la Tréve les Flamans se révolterent de nouveau, & chasserent de Courtrai le Commandant que le Roi y avoit mis selon un des articles du Traité. Il fallut envoïer contre eux une nouvelle Armée. Mais auparavant l'Archevêque de Reims & l'Abbé de S. Denys publierent au nom du Pape l'excommunication contre tous les Flamans à Paris, à Noïon, à Tournai, à S. Omer, à Arras, & à Douai. C'étoit en consequence d'un des articles de la Paix faite au Camp de devant Lille, par lequel l'on étoit convenu qu'en cas que les Flamans la violassent, l'Archevêque de Reims & l'Abbé de S. Denys les excommuniroient. Mais ils appellerent de ces censures au Pape.

Continuat Nangii.

L'Armée Françoise étant arrivée sur les Frontieres, se partagea en quatre Corps, l'un sous le commandement de Louis Roi de Navarre marcha vers Douai; un autre sous les ordres de Philippe Comte de Poitiers frere de Louis, vers S. Omer. Un troisiéme conduit par Charles le cadet de ces trois Princes & par le Comte de Valois, vers Tournai: & le quatriéme commandé par Louis Comte d'Evreux frere du Roi, vers Lille. On avoit plus d'envie d'obliger le Comte de Flandre à se soumettre, que de s'engager à le forcer dans un Païs, où il étoit difficile de pénétrer. Il s'en doutoit bien lui-même; & dès que les troupes approcherent, il fit de nouvelles propositions de Paix qu'on écouta. Le Comte d'Evreux, le Comte de S. Pol, & Enguerrand de Marigni eurent ordre de la Cour de traiter avec lui. Il promit de se rendre à Paris auprès du Roi dans le tems qu'on lui marqua. Il demanda qu'on lui remît entre les mains Robert son fils & les autres ôtages qu'il avoit donnés l'année précedente. On les lui accorda, & l'Armée, sans avoir rien fait, retourna sur ses pas en France.

1314.

Raisons de cette conduite.

Ibid.

La veritable raison pour laquelle on se relâchoit si fort à l'égard du Comte de Flandre, étoit que le Roi manquoit d'argent pour soutenir les frais de la guerre, & qu'il sçavoit le mécontentement des Peuples à cause des impôts dont on les avoit de nouveau chargés à cette occasion. On murmura principalement de

celui qu'on venoit de mettre sur tout ce qui se vendoit. Il étoit de
1314. six deniers par livre, que le vendeur & l'acheteur devoient païer en commun. Cet impôt pensa causer une révolte generale par tout le Roïaume. Il y eut en plusieurs endroits, comme en Champagne, en Picardie, en Artois, en Forès, & en Bourgogne des confédérations de la Noblesse, tant pour s'opposer à cette nouvelle charge, que pour obtenir le rétablissement de certains Privileges, dont les Seigneurs & les Gentilshommes prétendoient avoir été injustement privés. Nous avons encore parmi les preuves de l'Histoire de l'illustre Maison du Vergi, les Actes de ces confedérations, où les Seigneurs du Vergi, de Grançei, de Choiseul, & plusieurs autres avoient signé. Le Roi, sur le point de voir tout son état en combustion, cessa d'exiger ces nouvelles impositions, & en fit tomber toute l'envie sur ses Ministres, donnant à entendre que la chose avoit été ordonnée à son insçû.

Inventaire les Chartes, T. 7.

Chagrins domestiques du Roi.

L'obstination du Comte de Flandre dans sa révolte, & le soulevement des Peuples ne furent pas alors le sujet des plus cuisans chagrins du Roi. Il en trouva dans sa propre famille qu'il ressentit bien plus vivement. Louis Roi de Navarre son fils aîné étoit marié avec Marguerite de Bourgogne deuxiéme fille de Robert Duc de Bourgogne II. du nom. Philippe Comte de Poitiers son second fils avoit épousé Jeanne fille d'Othon Comte de Bourgogne, & Charles son troisiéme fils Blanche sœur cadette de Jeanne. Ces trois jeunes Princesses donnerent lieu par leur conduite à mille bruits scandaleux, jusques-là, que le Roi fut obligé de les faire arrêter. Jeanne femme de Philippe se trouva innocente, & fut quelque tems après tirée du Château de Dourdan, où elle avoit été renfermée: mais les deux autres furent convaincues d'un commerce criminel, qui duroit depuis trois ans avec deux Gentilshommes Officiers de la Maison des Princes leurs maris. Ils s'appelloient Philippe de Launai & Gautier de Launai & étoient freres.

Ibid.

Le Roi les mit tous deux entre les mains de la Justice, qui vengea sur eux d'une maniere terrible l'affront qu'ils avoient eu l'insolence de faire aux Princes leurs Maîtres, & de déshonorer la Famille Roïale. Ils furent jugés à Pontoise le Vendredi d'après le Dimanche de *Quasimodo*, & en execution de l'Arrêt rendu contre eux, ils furent entre autres supplices écorchés tout vifs, &

1314

exposés après leur mort sur un gibet, punition également rigoureuse & infame pour des gens de leur naissance : mais proportionnée à l'attentat qu'ils avoient commis.

Il tombe malade & meurt. *Ibid.*

Dans le tems que l'Armée retourna de Flandre, le Roi fut attaqué d'une langueur dont les Medecins ne purent jamais deviner la cause. Le poux étoit bon, & cependant la foiblesse & l'abbatement croissoient tous les jours. On eut recours au changement d'air. On le transporta à Fontainebleau ; mais la maladie alla toûjours en empirant, & enfin le vingt-neuviéme de Novembre ce Prince expira dans de grands sentimens de pieté, après un regne de vingt neuf ans, un mois & vingt-trois jours, âgé de quarante-six ans.

Avant que de mourir, il investit Charles son troisiéme fils du Comté de la Marche. Il recommanda à Louis son aîné de soulager son Peuple. Il eut de grands scrupules sur les désordres qu'avoient causé dans son Roïaume le changement & l'altération des Monoies. Il ordonna au Prince d'y mettre ordre dès qu'il seroit sur le Trône, & lui donna plusieurs autres avis importans pour le bon gouvernement de son Etat, & pour l'engager à vivre en Prince Chrétien. Son corps fut porté à S. Denys, & son cœur à Poissi, pour être mis dans l'Abbaïe des Religieuses qu'il avoit fait bâtir à l'honneur de son aïeul Saint Louis.

Caractere de ce Prince.

Ce que le Peuple avoit souffert des nouveaux impôts, & des changemens des Monoïes, le fit moins regretter, que plusieurs bonnes qualités qu'il avoit ne le meritoient. Il étoit vaillant, & sa seule intrépidité sauva son Armée à la journée de Mons-en-Puelle, arrêta le premier effort des ennemis, donna le tems à ses gens de le seconder, & lui fit remporter une glorieuse victoire après un commencement de déroute. Les Ecrivains Flamans & ceux du parti de Boniface VIII. qui ont dit tant de mal de lui, ne lui ont jamais rien reproché en matiere d'incontinence, marque certaine qu'il étoit irréprochable sur ce point. Il aima toûjours tendrement ses freres le Comte Charles de Valois, & Louis Comte d'Evreux. On ne vit jamais aucune division entre eux. Il les emploïa toûjours dans ses Armées, & fit tout ce qu'il put, pour mettre la Couronne Impériale sur la tête du Comte de Valois. Quelques Historiens l'ont accusé de s'être trop laissé gouverner par ses Ministres. Je ne vois point nean-

1314. moins d'autre fondement de ce reproche, que les avertissemens fréquens que lui donnoit le Pape Boniface VIII. dans ses Lettres, de ne point tant écouter les mauvais conseils de ceux qui l'approchoient. Mais qui ne voit que c'est-là le tour ordinaire que l'on prend en parlant aux Princes, de rejetter sur leurs Ministres, les choses dont on se plaint à eux, & qu'on ne pourroit, sans les choquer trop ouvertement, leur reprocher à eux-mêmes? Il étoit ferme dans ses entreprises, & constant à les pousser. Il exceda même en ce point-là à l'égard du Pape Boniface, dont la mort n'éteignit point la haine qu'il avoit contre lui, & qui alla jusqu'à vouloir faire flétrir sa memoire dans un Concile General. Les grands differends qu'il eut avec ce Pape font voir combien il étoit jaloux de son autorité Roïale; & Rome apprit par cette experience, que sur l'article du Temporel, il lui étoit beaucoup plus aisé de soumettre les Empereurs à la Tiâre, qu'un Roi de France. Les Rois d'Angleterre & les Comtes de Flandre connurent par sa conduite ferme à leur égard, qu'il vouloit être maitre de ses Vassaux; mais sa fierté un peu trop impétueuse ne lui permit pas toûjours de prendre assés de précautions, pour les dompter & pour les abattre comme il eût pû, aïant autant de forces & autant de puissance qu'il en avoit.

Reglement qu'il fit pour la justice.

Ordonnance de Philippe le Bel de l'an 1302.

Il fit de très-beaux Reglemens pour la Justice. Il rendit le Parlement sédentaire à Paris l'an 1302. d'ambulatoire qu'il étoit auparavant. Car il se tenoit tantôt en un endroit, tantôt en un autre, selon qu'il plaisoit au Roi, qui y étoit presque toûjours, parce qu'il ne le faisoit tenir qu'au lieu où il se trouvoit. En le fixant à Paris, il se dispensa d'y assister quand les affaires de son Etat l'appelloient ailleurs, ou quand il ne s'agissoit que de celles des particuliers, comme d'appels interjettés des Sentences rendues par les Baillifs, Sénéchaux, Prévôts & autres Juges Subalternes. Depuis long-tems les affaires d'Etat suffisoient pour occuper beaucoup les Rois; & même dès le tems de S. Louis il y avoit *un Conseil étroit*, c'est-à-dire, composé de peu de gens, où les plus importantes se traitoient; ce qui semble supposer qu'il y en avoit encore un autre, où un plus grand nombre de personnes étoient admises.

Histoire de Joinville.

Philippe le Bel, en fixant ainsi le Parlement, ne le rendit pas pour cela perpetuel: car il ne s'assembloit qu'en certains tems de l'année. Le nombre des Officiers y étoit incomparablement moin-

dre qu'il n'a été depuis. Il y avoit dès-lors des Préſidens & des Conſeillers honorés de ces titres. On n'en peut pas douter en liſant l'Ordonnance, par laquelle ce Prince établit auſſi un Parlement à Toulouſe, où il inſtitue deux Préſidens & douze Conſeillers, dont ſix étoient Eccleſiaſtiques, & ſix autres Laïques, ſur le modele du Parlement de Paris. Les Préſidens & les Conſeillers ne le furent pas d'abord en titre d'Office; ce n'étoit que des Commiſſions, pour leſquelles ils étoient païés par jour ſelon le ſervice qu'ils avoient rendu, comme on le voit par les anciens Regiſtres des Comptes.

Ordonnance de 1306.

Le Roi les changeoit comme il jugeoit à propos, & les Pairs tant Eccleſiaſtiques que Laïques, qui étoient de tout tems les membres nés du Parlement, étoient les ſeuls Conſeillers à vie. Il paroît auſſi qu'alors encore les Preſidens & les Conſeillers Laïques étoient pris de la Nobleſſe d'épée: la qualité de Chevalier qu'on leur donne à la plûpart, en eſt une preuve. Je ſçai qu'il y a eu autrefois des Chevaliers ès Loix, titre qui ſe donnoit à quelques perſonnes qui avoient long tems ſervi & s'étoient diſtingués dans la Judicature, ou qui avoient profeſſé le Droit avec réputation; mais je ne crois pas qu'on trouve ce titre en France avant le Regne & même ſous le Regne de Philippe le Bel. La qualité de Maître ſe donnoit aux Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre, comme aux Doïens des Chapitres, aux Chantres, aux Prieurs, & aux autres, qui étoient faits Conſeillers. C'étoit pour entrer dans le Parlement, que pluſieurs Nobles s'adonnoient à la Juriſprudence, comme on l'a pû remarquer dans l'Hiſtoire du differend de Philippe le Bel avec le Pape Boniface, où l'on voit par les Pieces de ce Procès, que les Chevaliers Pierre Flotte, Guillaume du Pleſſis, Guillaume de Nogaret, étoient fort verſés dans cette ſcience: & l'on ſçait d'ailleurs, que ce dernier avoit profeſſé le Droit. Cela n'empêchoit pas neanmoins, qu'ils ne fuſſent gens de guerre: car Nogaret étoit à la tête des Troupes qui prirent le Pape Boniface à Anagnie, & Pierre Flotte fut tué à la journée de Courtrai; outre que la qualité de Chevalier n'étoit pas alors hereditaire, & qu'elle ne ſe donnoit aux Gentilshommes qu'avec des cérémonies militaires, & communément avant ou après quelque expedition de guerre. Depuis ſous les regnes ſuivans, les guerres continuelles occuperent trop la Nobleſſe de France, & mirent parmi el-

1314. le l'ignorance si fort à la mode, qu'elle fut obligée d'abandonner une de ses plus illustres & plus anciennes prérogatives, qui étoit de juger les Peuples : & puis avec le tems, les raffinemens dans les Procedures vinrent à un tel point, que la Judicature demanda un homme tout entier. Nos Rois eurent recours aux Jurisconsultes, qu'ils transferoient des Universités dans leurs Parlemens ; & c'est d'où est venue la distinction qu'on ne connoissoit point autrefois, de la Noblesse d'épée, & de la Noblesse de Robe. Le Palais qui porte aujourd'hui ce nom, & qui avoit été bâti par les soins d'Enguerrand de Marigni Surintendant des Finances, fut cedé au Parlement par le Roi, & ce Prince établit sa demeure au Louvre ; mais ce ne fut que sous son Successeur, que le Parlement tint ses Séances dans le Palais, parce qu'il n'étoit pas encore achevé. Il a été depuis augmenté par Henri IV. de magnifiques bâtimens, & depuis encore par Louis XIII. après l'incendie de la Salle des Procureurs.

Autres établissemens sous son regne.

Philippe le Bel rendit aussi sedentaire l'Echiquier à Rouen. C'est ainsi qu'on appelloit le Tribunal des Ducs de Normandie, où, comme au Parlement de nos Rois, on recevoit les Appels des Sentences des Sénéchaux, des Baillifs, des Vicomtes, & d'autres semblables Jurisdictions subalternes de ce Duché. Ce Tribunal conserva le nom d'Echiquier, & n'eut celui de Parlement que sous le regne de Louis XII. Il ne se tenoit d'abord qu'en certains tems de l'année, comme le Parlement de Paris.

Philippe établit pareillement les Grands Jours à Troïes. C'étoit encore une Jurisdiction semblable pour la Champagne. Tous ces Tribunaux jugeoient en dernier ressort toutes sortes de causes dans leur district ; au lieu qu'auparavant il en venoit de tous ces côtés-là un très-grand nombre à la Cour Roïale, ausquels on ne pouvoit pas suffire. Ce fut cette raison, qui obligea les Rois Successeurs de Philippe le Bel de multiplier les Parlemens jusqu'au nombre que nous voïons aujourd'hui.

Ces établissemens très-commodes & très-utiles aux Provinces, montrent l'application & les vûes solides que Philippe le Bel avoit pour le reglement de son Etat : & lui auroient merité l'éloge d'avoir été un Prince sage & habile dans le Gouvernement, si les changemens des Monnoies faits avec trop peu de précaution à l'occasion des guerres de Flandre, n'avoient causé tant de désordres dans son Roïaume, & aliené de lui les esprits de

ses Sujets. On lui donne dans quelques anciens Titres le surnom de Grand.

1314.
Sainte Marthe.
Réünions qu'il fit à la Couronne.

Une autre marque de son habileté, furent les réunions importantes qu'il fit à son Domaine. J'ai parlé assés au long de celle de Lyon, qui en avoit été séparée depuis plusieurs siecles. Celle du Comté de Bourgogne ne fut pas moins considerable. Othon IV. Comte Palatin de Bourgogne, dont les deux cadets de Philippe épouserent les deux filles, lui donna ce Comté, après avoir obtenu que le Roi des Romains renonçât à l'hommage qu'il y avoit toûjours prétendu.

T. 4. Inventaire du Tresor des Chartres.

Philippe ne manqua pas l'occasion qu'il eut de réunir à sa Couronne les Comtés d'Angoulême & de la Marche, avec la Seigneurie de Lusignan en Poitou, dont les anciens possesseurs avoient souvent fait tant de peine à ses Predecesseurs. Le Comte de la Marche, nommé Hugues le Brun, avoit fait en mourant un Testament, & on sçavoit que par ce Testament il leguoit au Roi plusieurs choses considerables. Gui frere de ce Comte le jetta au feu pour en ôter la connoissance au Roi. La chose aïant été sçûe, & Gui aïant été de plus accusé d'avoir conspiré contre le Roi, ce fut un juste sujet pour ce Prince, dont Gui étoit Vassal, de s'emparer de ce Comté, & de la Seigneurie de Fougeres en Bretagne par droit de confiscation. La chose lui réussit, mais par une autre voie. La Comtesse de Sancerre sœur de Hugues & de Gui, se porta pour heritiere de tous les biens de Hugues, & ensuite du consentement des autres coheritiers, transporta au Roi le droit qu'elle avoit sur cette succession, dont il se saisit.

Ibid.

Ibid.

Je trouve en d'anciennes Histoires une autre cession bien plus considerable faite à Philippe le Bel l'an 1299. par Albert d'Autriche. Il y est dit que ce Prince, du consentement des Barons d'Allemagne, ceda à Philippe le païs depuis la Meuse jusqu'au Rhin: mais ce fait ne s'accorde nullement avec la suite de l'Histoire, où l'on voit que le Comté de Juliers, le Palatinat du Rhin, & la plûpart des autres Domaines situés entre ces deux rivieres, furent toûjours des Fiefs de l'Empire qui n'avoient nulle dépendance de la Couronne de France; & dans les Traités qui se firent en cette année 1299. entre Philippe & Albert, il ne paroît rien autre chose, sinon qu'Albert en mariant son fils avec Blanche de France, donna pour douaire à cette Princes-

Chronicon Nangii. Chronique anonyme de la Bibliotheque de Sainte Geneviéve.

Leibnitz in cod. diplomatic. pag. 39. 40. Tresor des Chartres. Laïette Empereurs d'Allemagne. Lettres

1314.

se le Comté d'Alsace & la Terre de Fribourg. Ce n'est pas Fribourg qui est dans le Brisgau, & qui appartient aujourd'hui à l'Empereur; mais Fribourg en Suisse, qui étoit du Diocese de Lausanne, & où l'Evêché de Lausanne a été transferé depuis.

de Philippe le Bel de l'an 1297. dans le Tome des Preuves de la nouvelle Histoire de Bretagne, p. 442.

Ce fut par ce Prince que la Bretagne fut érigée en Pairie l'an 1297. en faveur du Duc Jean II. & qu'il fut déclaré par un Acte authentique, que la Bretagne étoit un Duché; car voici comme Philippe le Bel parle dans ses Lettres Patentes; » Et afin „ qu'on ne puisse point revoquer en doute, que le Duc que nous „ avons quelquefois appellé Comte dans nos Lettres, ne soit „ Duc à l'avenir, & la Bretagne un Duché, & que ce Prince ne „ doive dans la suite être appellé Duc, nous déclarons par notre „ autorité Roïale, & de notre certaine science, & le confirmons „ par la teneur des Presentes.... Donné à Courtrai l'an 1297. au „ mois de Septembre." Ce fait est digne de remarque, parce qu'en effet jusqu'à ce tems-là on voit dans nos Histoires les Princes de Bretagne appellés tantôt du nom de Duc & tantôt du nom de Comte.

Il s'éleva en France sous ce regne quelques erreurs, mais qui furent promptement reprimées. Il y eut entre autres une certaine Marguerite Porrete native du Hainaut, qui dogmatisa à Paris, & publia un Livre plein d'heresies dont celle-ci étoit le fondement, Que l'ame étant une fois parvenue à l'état d'aneantissement dans l'amour de son Createur, ne pechoit plus, & pouvoit sans scrupule laisser agir l'appetit inferieur, & lui permettre toutes les choses à quoi naturellement il se portoit. Illusion, ou plûtôt corruption affectée du cœur humain, qui s'est renouvellée presque dans tous les siecles depuis le commencement de l'Eglise. Son Livre fut condamné par les Docteurs, & par Gui Evêque de Cambrai; & elle demeurant obstinée dans sa malice, fut condamnée à être brûlée vive en la place de Greve; mais la vûe du supplice lui inspira d'autres pensées, & elle donna en mourant de grandes marques de penitence.

Invent. des Chartes, T. 7.

Louis X. lui succede.

Philippe eut pour Successeur de sa Couronne Louis son fils aîné X. du nom, surnommé Hutin, qui par sa mere Jeanne de Navarre, joignit à la Couronne de France celle de Navarre, dont son pere l'avoit déja mis en possession de son vivant. Ses deux autres fils Philippe & Charles eurent chacun leur Appanage. Le premier fut Comte de Poitiers, & l'autre Comte de la Marche.

SOMMAIRE DU REGNE DE LOUIS X.

SOMMAIRE
DU
REGNE
DE
LOUIS X.
DIT
HUTIN.

SAcre du nouveau Roi. Mouvemens en quelques Provinces. Appaisés par la mort d'Enguerrand de Marigni. On fait le procés à ce Ministre. Il est executé. Justification de ce Ministre. Moïens emploïés par le Roi pour avoir de l'argent. Affranchissemens des Serfs. Il va en Flandres à la tête d'une armée, & revient sans avoir rien fait. Mort de ce Prince. Ses Enfans. La Regence du Roïaume est donnée à Philippe son frere. Reglement pour la succession à la Couronne en attendant les couches de la Reine. Election d'un nouveau Pape, sous le nom de Jean XXII. Le Regent fait la guerre au Comte d'Artois, & pourquoi. Leur contestation

1314.

1315.

1316.

2

est terminée par des Arbitres. La Reine met au monde un Prince qui meurt peu aprés. Sa mort assure la Couronne à Philippe.





Boucher invenit et del *Baquoy Fecit.*

Querelle entre le Comte de Valois et Enguerand de Marigny.

HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS X. DIT HUTIN.



OUIS X. du nom monta sur le Trône à 1314.
l'âge de 25. ans, selon ceux qui le font naî- *Sacre du nouveau Roi.*
tre en 1289. ou à 23. selon d'autres, qui
mettent sa naissance deux ans plus tard. Il
ne fut sacré qu'au mois d'Août de l'année
suivante à Reims par l'Archevêque Robert 1315.
de Courtenai. Ce qui ne l'empêcha pas de
prendre en attendant le Gouvernement de
son Etat, quoiqu'avant ce tems-là on eût regardé la ceremonie
du Sacre presque comme essentielle à la Roïauté, & le jour où

1315.
Continuat. Nangii.

elle se faisoit comme celui auquel le Prince commençoit à être investi de la puissance Roïale. La cause de ce délai fut, qu'il vouloit être couronné & sacré avec la Princesse Clemence fille de Charles-Martel Roi de Hongrie, qu'il attendoit pour l'épouser en secondes nôces, Marguerite de Bourgogne sa premiere femme étant morte dès l'an 1313. dans sa prison de Château-Gaillard en Normandie, où elle avoit été renfermée pour ses desordres, dont j'ai parlé dans l'Histoire du Regne precedent.

Mouvemens en quelques Provinces.
Papirius Masso l. 3.
Annal ex veterib. MSS.
Inventaire des Chartres. T. 7.

Une autre raison put contribuer à ce retardement, sçavoir, le nouveau soulevement des peuples de Vermandois, de Beauvoisis, de Champagne, de Bourgogne, de Forès, qui avoient renouvellé la ligue faite entre eux sur la fin du Regne de Philippe le Bel. Le changement de regne en une pareille conjoncture ne pouvoit gueres manquer de produire ce mauvais effet. Le Roi chargea son oncle le Comte de Valois d'appaiser par son autorité & par sa prudence ces nouveaux mouvemens. Le Roi écrivit à plusieurs des Seigneurs confederés, & fit préceder le Comte de Valois par des Commissaires qui devoient examiner leurs griefs, & les anciens usages, pour leur faire droit. Le Comte eut ordre de demander à ces Seigneurs les Actes de la confederation qu'ils avoient faite entre eux, avec promesse de les leur rendre, si avant la Pentecôte on ne leur donnoit pas satisfaction ; & supposé que l'accommodement ne se fit pas, les Seigneurs devoient en recevant ces Actes, remettre aussi entre les mains des Commissaires les lettres qu'ils avoient reçûes du Roi. Le Comte de Valois termina l'affaire, en re ablissant au nom du Roi les prérogatives de la Noblesse sur le même pié qu'elles étoient sous le Regne de saint Louis. Mais il trouva un autre moïen d'appaiser les Peuples, que le soulevement de la Noblesse avoit remis en mouvement.

Lettres de Commission au Comte de Valois l'an 1315. 17 de Mai, au Regitre du Tresor des Chartres, cotté 62.
Ibid.

Appaisés par la mort d'Enguerrand de Marigni.

En de pareilles occasions le Ministre du Prince, dont les Peuples sont mécontens, est la victime la plus capable d'appaiser leur fureur. Ce fut par-là que le Comte de Valois s'y prit, en leur promettant de les venger de celui qu'ils regardoient depuis long-tems comme l'Auteur de leur misere. C'étoit Enguerrand de Marigni, dont ce Prince leur sacrifia la vie & l'honneur, en même-tems qu'il satisfaisoit la jalousie & la haine

mortelle qu'il avoit lui-même contre ce Ministre.

Enguerrand le Portier de Marigni étoit un Gentilhomme d'une ancienne Noblesse de haute Normandie. Il vint à la Cour de Philippe le Bel, qui reconnoissant en lui beaucoup d'esprit, de pénetration, de sagesse & d'habileté dans les affaires, l'approcha de sa personne, le mit de son conseil étroit, le fit son Chambellan, Comte de Longueville, Surintendant des Finances, & son principal Ministre. Il fut regardé en cette qualité par les Ultramontains comme l'Auteur de tout ce qui se fit contre le Pape Boniface VIII. & de toutes les précautions que l'on prit en France pour en engager le Peuple, la Noblesse & le Clergé à s'unir avec le Roi en cette cause, & pour rendre inutiles les excommunications & les interdits qu'on prévoïoit devoir venir de Rome. Les nouveaux impôts, & les changemens des monnoïes lui attirerent la haine du public : son grand credit, la jalousie des Grands, & une parole insolente qu'il dit au Comte de Valois, oncle du Roi, dans un emportement de colere, causa sa perte.

1315.

Continuat. Nangii.

Le Roi étant un jour au Conseil, on y parla des moïens de remplir le Tresor Roïal, qui se trouva très-dégarni à la mort de Philippe le Bel. Le Comte de Valois dit, que Marigni en aïant eu l'administration, c'étoit à lui à rendre compte de la disette qu'on y voïoit. Marigni répondit qu'il étoit prêt de le faire. « Que ce soit donc tout maintenant, dit le Comte de » Valois : J'en suis content, repartit Marigni. Je vous en ai » donné, Monsieur, une partie, & le reste a été emploïé au » service du Roi. Vous en avez menti, » reprit le Comte de Valois. Marigni outré d'un tel affront, ne se posseda pas, & rendit le démenti au Prince, qui portant aussi-tôt la main à l'épée, fut prêt de le percer, sans aucun égard à la presence du Roi, s'il n'eût été retenu. Peu de tems après Marigni fut arrêté, le Comte de Valois aïant fort pressé le Roi de lui faire faire satisfaction, & lui aïant fait comprendre par Frederic de Pequigni, par le Comte de saint Pol, & par d'autres Seigneurs de son parti, que la disgrace de ce Ministre étoit un moïen necessaire pour satisfaire les Peuples de France infiniment animés contre lui. Il fut d'abord mis dans la Tour du Louvre, dont lui-même étoit Châtelain ; mais le Comte de Valois, qui s'étoit emparé de l'esprit du Roi, trouvant que cette prison, où

Annales de France. Chronique MS. au Heraut de Berri.

1315. Ferdinand Comte de Flandres avoit été si long-tems prisonnier, étoit trop honorable pour Marigni, obtint qu'il fût transporté au Temple, & mis dans un cachot.

Continuat. Nangii.

Bien des gens eurent part à sa disgrace, & sur-tout ceux qui avoient administré les Finances sous lui; on en mit en diverses prisons, & on en appliqua quelques-uns à la question, moins pour les obliger à reveler les secrets des Finances, que pour en tirer de quoi charger le Surintendant.

On fait le procès à ce Ministre.

Si-tôt qu'il fût arrêté, on commença à lui faire son procès, toûjours aisé à faire à ceux qui ont administré les Finances des Princes; soit parce qu'il est rare de se moderer dans ce poste, soit parce que dans un tel maniement, il est moralement impossible de pouvoir rendre un compte exact de tout. Les choses dont on le chargea, étoient que les impositions faites par ses conseils avoient été cause du soulevement d'une grande partie du Roïaume; qu'il s'étoit enrichi aux dépens du Roi & du Peuple; qu'il avoit retenu quarante mille écus que le feu Roi envoïoit au Pape, & quinze mille florins dont ce Prince faisoit present à Edmond de Goth parent du Pape Clement V. Ce Seigneur étant mort avant que de les avoir reçûs; que le Roi l'avoit comblé de dons immenses, qu'il avoit sçû s'attirer par mille lâches artifices; qu'il avoit fait sceller au Chancelier plusieurs Lettres en blanc; qu'il y avoit tout lieu de présumer qu'il les avoit remplies de faux comptes, à moins qu'il ne montrât l'emploi de l'argent dont il y étoit fait mention; qu'il avoit trahi le Roi dans la guerre de Flandres, & s'étoit laissé corrompre par l'argent des Flamans, pour rendre cette expedition inutile.

Chroniq. de saint Denys.

C'étoit-là à peu près à quoi se reduisoient quarante & un Chefs d'accusation proposés contre Marigni dans une Assemblée tenue à Vincennes, où assisterent un grand nombre de Seigneurs & de Prelats.

L'accusé demanda quelque délai pour pouvoir répondre à tous ces articles: mais il ne pût jamais obtenir d'être oui, le Comte de Valois, qui alors pouvoit tout, & qui le vouloit perdre, aiant toûjours empêché qu'on écoutât ses défenses. L'Evêque de Beauvais frere de Marigni, demanda qu'on lui communiquât le Memoire d'accusation, s'offrant de satisfaire sur tous les points; mais il fut toûjours refusé.

1315.

Le Roi, à qui l'on cachoit ces injuſtes procedures, & à qui l'on fit entendre que Marigni étoit convaincu de tout ce qu'on lui objectoit, ne put ſe reſoudre à le condamner à la mort, ſe ſouvenant des grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, qui meritoient qu'on le traitât avec moins de rigueur. Il conclut ſeulement à le bannir du Roïaume, & à le releguer en Chypre. Ce n'étoit pas ce que ſon ennemi prétendoit. Il fit enſorte que le Roi ſuſpendît le Jugement pendant quelques jours, & ſe ſervit de ce tems pour dreſſer une autre batterie.

Il eſt executé.

Il obtint qu'on arrêtât la femme & la ſœur de Marigni; & l'on trouva des témoins qui dépoſerent, qu'à la ſollicitation de Marigni elles avoient emploïé un Magicien nommé Jacques de Lor, pour attenter ſur la vie du Roi par le moïen de certaines figures de cire, qu'on prétend être en uſage parmi les gens de ce métier, & dont l'effet, dit-on, eſt de faire paſſer dans les perſonnes qu'elles repreſentent les operations magiques qui s'exercent ſur ces images; de ſorte qu'en les piquant, ou en les brûlant, ces impreſſions ſe font ſentir à celui qu'on veut tourmenter, & lui cauſent enfin la mort. On mit en priſon ce prétendu Magicien, qui ſe pendit de déſeſpoir. Cette mort paſſa pour une conviction de ſon crime, & ſa femme fût brûlée comme complice. Il n'en fallut pas davantage pour rendre Marigni criminel du plus déteſtable de tous les parricides. Il fut condamné par les Commiſſaires qu'on lui avoit choiſis exprès, à être pendu, nonobſtant ſa qualité de Gentilhomme & de Chevalier, & les grands emplois qu'il avoit eus dans l'Etat; & pour pouſſer l'inſulte & la cruauté juſqu'où elle pouvoit aller, on fit mettre ſon corps ſur le gibet de Montfaucon, que Marigni avoit fait même élever hors de Paris, pour y expoſer les corps des malfaicteurs après leur ſupplice.

Ce fut là la déplorable fin d'un Miniſtre d'Etat du plus grand merite que la France eût peut-être eu juſqu'alors. Comme il proteſta à la mort qu'il étoit innocent des crimes qu'on lui impoſoit; qu'il n'avoit jamais pu obtenir la permiſſion de ſe défendre, & que ſuppoſé que l'alteration des monnoies & les impôts qu'on avoit mis ſur le peuple, fuſſent des crimes qui méritaſſent une mort ſi indigne de ſa qualité, il n'y avoit point eu plus de part que les autres Miniſtres & Conſeillers du feu Roi; le Peuple, que le malheur des Grands touche quelquefois au-

1315. Continuat. Nangii. tant que leur grandeur leur avoit été odieuse, parut tout consterné, & ne donna pas à sa mort les applaudissemens que le Comte de Valois avoit esperé. Mais on rendit avec le tems à sa memoire la justice qu'on avoit refusée à sa personne : car le Roi ne fut pas long-tems à se repentir d'avoir si imprudemment abandonné un bon serviteur à la passion de son oncle : & dans le Testament qu'il fit un peu avant sa mort, il laissa aux enfans de Marigni dix mille livres, cinq mille livres pour Louis l'aîné qui étoit son filleul, & le reste pour les autres ; ce qu'il fit, ainsi que porte le Testament, *pour la grande infortune qui leur advint de la condamnation de leur pere*, & pour l'amour que portoit la Reine Mere du Roi à la Dame de Marigni. Jean de Marigni son frere fut transferé de l'Evêché de Beauvais à l'Archevêché de Rouen, & sous le Regne suivant le corps de Marigni aïant été rendu à ses parens, fut enterré aux Chartreux.

Au Tresor des Chartres cité par Sainte-Marthe.

Justification de ce Ministre.

Mais rien ne le justifia mieux, que la satisfaction publique que lui fit le Comte de Valois lui-même dix ou onze ans aprés, lorsqu'il se crut prêt d'aller rendre compte au Tribunal de Dieu d'une si excessive violence. Ce Prince étant tombé en apoplexie, & demeuré paralitique de la moitié du corps, regarda ce mal comme un châtiment de l'injustice commise contre Marigni. Il ordonna qu'on distribuât une grosse somme d'argent à tous les pauvres de Paris, & ceux qui faisoient cette distribution disoient à chaque pauvre, en lui donnant l'aumône : *Priez Dieu pour Monseigneur Enguerrand & pour Monseigneur Charles*, nommant toûjours, suivant l'ordre qu'ils en avoient, Enguerrand avant le Prince. L'Histoire de cet évenement tragique, qui n'est pas l'unique en ce genre, est une de celles qui font le mieux connoître le danger des hautes fortunes, les suites funestes de la fierté qu'elles inspirent, les excés où la passion soûtenue de la puissance, engagent les Princes, le triste repentir qui les suit, lequel, s'il est sincere & Chrétien, peut obtenir de Dieu misericorde, mais n'efface pas la tache, dont leur memoire demeure ternie, comme l'est encore aujourd'hui celle de Charles de Valois, qui fut d'ailleurs un Prince d'un merite au dessus de l'ordinaire.

Continuat. Nangii.

A l'entrée de la Conciergerie de Paris, dans une petite cour à droite, on voit une statue plantée à terre, sans pié-d'estal contre le bâtiment, laquelle, selon une ancienne tradition, est d'Enguerrand

1315.

d'Enguerrand de Marigni, & qu'on asſûre avoir été abattue dans le tems de ſa diſgrace, d'un endroit du Palais, ou de l'eſcalier qui y conduit, où elle avoit été placée. Elle eſt d'une aſſés bonne attitude. Il y paroît avec une taille un peu courte & aſſés fournie, d'un viſage quarré & d'une aſſés belle phyſionomie. L'habillement eſt tel qu'on le portoit en ce tems-là. Il eſt long & deſcend beaucoup au deſſous des genoux. Il a ſur la tête une eſpece de chaperon, dont la pointe n'eſt pas rejettée en derriere, mais entortillée, & qui revient ſur l'oreille gauche. Il a par deſſus cet habit un baudrier brodé auquel l'épée eſt attachée.

La mort d'Enguerrand de Marigni, & le retranchement des nouveaux impôts, calma les Peuples de France. Mais un changement de regne ne fut pas pour le Comte de Flandres un motif de rentrer dans ſon devoir. Au contraire les troubles qu'il y voïoit naître le rendirent plus fier, & il ne ſe mit nullement en peine de tenir la parole qu'il avoit donnée, de ſe rendre en perſonne à Paris, pour y faire ſa paix: de ſorte que le nouveau Roi fut obligé d'avoir recours à la voie des armes, comme ſon prédeceſſeur; après avoir de nouveau déclaré le Comte de Flandres rebelle, & l'ennemi de l'Etat par deux Arrêts qu'il prononça contre lui dans la Cour des Pairs. *Ibid.*

L'argent manquoit au Roi, & il falloit imaginer un autre moïen que les impôts pour en trouver. La precedente guerre de Flandres avoit rendu les eſprits des Miniſtres féconds en ces ſortes d'inventions ſous le dernier Regne. On ſe ſervit d'une qu'on avoit déja commencé à mettre en pratique. Juſques vers ce tems-là preſque par toute la France les Habitans de la campagne, & de pluſieurs petites Villes étoient demeurés, comme ils étoient dès le commencement de la Monarchie, avec la qualité de Serfs. Ils étoient gens de corps, ainſi qu'on parloit alors, gens de Morte-main, gens de Poueſte, c'eſt-à-dire, ſous la puiſſance de leurs Seigneurs. Il n'y avoit que les Habitans des grandes Villes, & de quelques autres qui fuſſent libres de la ſervitude, quelques-uns aïant conſervé leurs privileges & leur liberté, lorſque les François & les autres Nations Germaniques s'étoient emparés des Gaules, & quelques autres l'aïant rachetée depuis par des ſommes conſiderables, ſur-tout dans le tems que les Communes commencerent à s'établir en France, &

Leibnitz in cod. diplomat p. 73 & 80.
Moïens emploïés par le Roi pour avoir de l'argent.

1315.

que fut instituée la Justice des Maires & Echevins des Villes; telle que nous la voïons encore dans les Villes du Roïaume. Mais les Bourgs & les Villages étoient demeurés dans leur premier état, & quoiqu'il fût permis aux Habitans d'avoir la possession de quelques terres, & d'autres revenus, en quoi ils differoient de la condition des esclaves; neanmoins & eux & leurs enfans ne pouvoient point sortir du Domaine du Seigneur où ils étoient nés. Ils étoient attachés au lieu & à la terre *. Ils ne pouvoient s'établir, ni se marier ailleurs, sans encourir les peines enjointes par la Loi de ce qu'on appelloit Formariages, c'est-à-dire, des mariages faits hors de la terre du Seigneur sans sa permission. Ils avoient plusieurs autres sujétions très-dures, qui n'étoient pas neanmoins tout-à-fait les mêmes par tout.

Affranchissement des Serfs, établissement des Juifs.

Vide du Cange in Glossario verbo *manumissio*.

Memorial de la Chambre des Comptes, cotté A. fol. lxxvii. vol.

Divers Memoriaux de la Chambre des Comptes.

Il fut donc proposé dans le Conseil d'offrir à tous les gens de la campagne du Domaine du Roi, d'acheter leur affranchissement par une somme d'argent. L'expedient fut trouvé bon; & Philippe le Bel s'en étoit servi dès l'an 1302. dans l'étendue du Bailliage de Caën. On voit à la Chambre des Comptes de Paris, l'Acte par lequel Louis Hutin donna cet affranchissement, daté du troisiéme de Juillet de l'an 1315. Le motif qu'il apporta dans son Edit étoit, que son Roïaume étant nommé le Roïaume des Francs, il vouloit qu'il n'y eût que des gens libres. Il y eut un grand nombre de Serfs qui financerent pour obtenir ce privilege. Plusieurs autres ne s'en mirent pas en peine, ou n'eurent pas de quoi l'acheter; car on trouve encore dans les regnes suivans, & même du tems de François I. des exemples de manumissions, c'est-à-dire, de Lettres par lesquelles nos Rois affranchissoient de la servitude quelques-uns de leurs Sujets. Ce fut par le même motif d'avoir de l'argent, que Louis permit aux Juifs de s'habituer en France, d'où son pere les avoit chassés. Avec ces secours il assembla son armée, & marcha à la fin du mois d'Août en Flandres, où Guillaume Comte de Hainaut & de Hollande, aussi attaché à la France que son prédecesseur, avoit déja commencé d'attaquer les Flamans par mer & par terre.

Meyerus.

Il va en Flandres à la tête d'une armée & revient sans avoir rien fait.

Le Roi vint se camper à Lille, & les Flamans sur le bord de la Lis pour en défendre le passage, que le Roi tenta en vain. Cette expedition fut aussi inutile & aussi peu glorieuse à la

* Addicti glebæ.

1315.

France que les précedentes. On ne vit jamais des pluies plus excessives, & elles causerent une excessive famine dans le Roïaume, le blé & le vin n'aïant pû venir à la maturité. Les chemins se trouverent par tout si rompus, qu'il étoit impossible de faire marcher les troupes, & les convois ne pouvant arriver, l'armée fut en danger de perir miserablement. C'est pourquoi le Roi, de l'avis des Generaux & des principaux Seigneurs, resolut de s'en retourner, sans avoir rien fait que d'augmenter la fierté des Flamans, qui depuis tant d'années tenoient tête à toutes les forces de France. On fut même obligé de brûler une partie des gros bagages, par l'impossibilité de les charier.

1316.

Mort de ce Prince.

Ce fut-là l'unique expedition militaire du Regne de Louis X. qui mourut à Vincennes le septiéme du mois de Juin suivant, n'aïant regné qu'un an huit mois & six jours. La cause de sa mort fut qu'après s'être extraordinairement échauffé à jouer à la paulme au bois de Vincennes, il se retira dans une espece de grote pour prendre le frais. Il y fut saisi d'un grand froid, & ensuite d'une fievre, qui l'emporta, si nous nous en rapportons à Jean Chanoine de saint Victor de Paris dans la Vie du Pape Jean XXII. Ce jeune Prince se livra fort à la débauche avant son mariage & à la prodigalité, & faisoit paroître beaucoup de legereté dans sa conduite, & la brieveté de son regne ne lui laissa pas le tems de se corriger de ces défauts. Il fit un Edit remarquable, par lequel il declara qu'à lui seul appartenoit dans son Roïaume le droit de battre monnoie, & se chargea de dédommager les Seigneurs qui étoient en possession de le faire dans leurs terres. Cet Edit ne regardoit ni le Duc de Bretagne, ni les autres grands feudataires, mais plusieurs Seigneurs moins puissans, tant Laïques qu'Ecclesiastiques. Le surnom de Hutin, qui lui fut donné, marque suivant le langage de ce tems-là, qu'il étoit d'un naturel vif, remuant, & peu endurant; car ce mot signifioit alors querelle, batterie, chamaillis.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté A fol. 316 v. Chronique de Jean de saint Victor. MS. de sainte Genevieve.

Edit remarquable qu'il fit.

Chopin sur la Coutume d'Anjou, p. 821.

Ses enfans.

Il eut de Marguerite de Bourgogne sa premiere femme, une fille nommée Jeanne; & il laissa Clemence de Hongrie sa seconde femme grosse de son premier enfant, dans l'incertitude si ce seroit un Prince ou une Princesse. C'est pourquoi la Regence de l'Etat fut destinée à Philippe Comte de Poitiers frere puiné du feu Roi, en attendant les couches de la Reine, qui

devoient lui aſsûrer la Couronne, ou l'en exclure.

1316. Continuat. Nangii. Ce Prince n'étoit pas à Paris, lorſque le Roi ſon frere mourut, mais à Avignon, pour hâter l'élection d'un Pape. Car Clement V. étoit mort dès l'an 1314. & depuis ce tems là les Villani l. 9. c. 79. Cardinaux ne pouvoient s'accorder pour lui donner un Succeſſeur. Les Gaſcons dont le défunt Pape avoit rempli le Sacré College, en vouloienr encore avoir un de leur Nation, & les François joints aux Italiens s'oppoſoient à leur deſſein. Ils s'étoient d'abord aſſemblés à Carpentras, où les Cardinaux Gaſcons, ou du moins leurs domeſtiques ennuïés de la longueur du Conclave, mirent le feu au lieu où il ſe tenoit. Les Cardinaux s'en allerent chacun de leur côté, après s'être promis mutuellement de ſe raſſembler dans quelque tems au lieu dont ils conviendroient; mais ne pouvant s'accorder même ſur cet article, les uns faiſoient leur ſejour dans une Ville, les autres dans une autre. Un des ſoins de Louis Hutin, quand il fut ſur le Trône, fut de tâcher de faire finir ce ſcandale, & il envoïa pour cet effet Philippe ſon frere à Lyon.

Ce Prince y attira ſous divers prétextes tous les Cardinaux, qui ne vinrent neanmoins le trouver, que ſur la promeſſe qu'il leur fit à chacun en particulier, de leur laiſſer la liberté d'en ſortir quand ils le voudroient. Mais quand il les eut aſſemblés au nombre de vingt-trois, il les renferma malgré qu'ils en euſſent dans le Couvent des Dominiquains, & leur déclara qu'ils n'en ſortiroient point, qu'ils n'euſſent fait l'élection.

Ce fut au commencement de ce Conclave, que Philippe aïant appris la mort du Roi revint à Paris, laiſſant le Comte de Forès pour garder le Couvent des Dominiquains, & empêcher les Cardinaux de ſe ſéparer de nouveau.

Continuat. Nangii. Bernardus Guido. Comme il avoit fait ſon affaire d'obliger les Cardinaux à faire un Pape, il ne voulut point partir de Lyon, qu'il ne les vit diſpoſés à y travailler ſerieuſement. Il ne ſe mit en chemin qu'à la fin de Juin, ou au commencement de Juillet; & ainſi il ne put arriver à Paris qu'environ trois ſemaines ou un mois après la mort du Roi. Ce retardement lui cauſa de l'embarras, car le Comte de Valois ſon oncle prétendant à la Regence à ſon préjudice, s'étoit fait un puiſſant parti, où étoit entré Charles Comte de la Marche frere de Philippe, Gui de Châtillon Comte de ſaint Pol, & pluſieurs autres Seigneurs. Mais le Conné-

table Gaucher de Châtillon, & le Comte d'Evreux frere du Comte de Valois, & oncle de Philippe, appuïerent fortement le droit qu'il avoit à la Regence, en qualité d'heritier présomptif de la Couronne. Lorsqu'ils le sçurent proche de Paris, ils allerent au devant de lui, & le menerent au Louvre. Le Comte de Valois s'en étoit emparé, & avoit mis dedans & aux environs des Soldats pour lui en empêcher l'entrée. Mais le Connétable commanda aux Bourgeois de se mettre sous les armes, & marcha à leur tête, pour forcer les gens du parti du Comte de Valois, qui ne se voïant pas en état de resister, abandonnerent le Louvre à Philippe.

1316. Histoire de la Maison de Châtillon l. 7. chap. 2.

Ce Prince aïant pris toutes ses sûretés, & assisté le lendemain au service du Roi son frere à saint Denys, convoqua le Parlement où du consentement des Seigneurs & des Chevaliers qui s'y trouverent, la Regence du Roïaume de France & de celui de Navarre lui fut deferée pour dix-huit ans *, en cas que la Reine accouchât d'un Prince. On lui fit faire un sceau particulier pour sceller tous les actes publics qu'il passeroit, dont l'inscription étoit en Latin à l'ordinaire, & qui signifioit en François, *Philippe fils de Roi des François, gouvernant les Roïaumes de France & de Navarre.* Le Comte de Valois & tout son parti se soumirent à la décision du Parlement.

La regence du Roïaume est donnée à Philippe.

Continuat. Nangii.

Histoire de la Maison de Châtillon, loc. cit.

La grossesse de la Reine étoit une conjoncture, qui tenoit tous les esprits en suspens : car selon qu'elle accoucheroit d'un Prince ou d'une Princesse, les choses devoient tourner d'une maniere très-differente par rapport à Philippe. C'est ce qui obligea Eudes Duc de Bourgogne IV. du nom, à prendre ses précautions en faveur de Jeanne de France fille du premier lit de Louis Hutin. Ce Duc étoit fils puîné de Robert II. Duc de Bourgogne, & avoit succedé en ce Duché à son frere Hugues mort sans enfans. Il étoit oncle de la jeune Princesse Jeanne fille de Marguerite de Bourgogne sa sœur. Il n'en étoit pas de la Couronne de Navarre comme de la Couronne de France. La premiere pouvoit tomber en quenouille ; & ainsi en cas que la Reine n'accouchât pas d'un Prince, mais d'une Princesse, la Couronne de Navarre & le Comté de Champagne regardoient la Princesse Jeanne, qui étoit heritiere du Roi son pere pour ces

* Dans la Vie de Jean XXII par le Chanoine de saint Victor, il est dit que la Regence ou Garde du Roïaume fut conferée à Philippe pour 14. ans.

1316.

Reglement pour la succession à la Couronne en attendant les couches de la Reine.

Tresor des Chartres, cité par Sainte-Marthe.

MS de sainte Genevieve, intitulé Parties tenues au Regent de France, &c.

Leibnitz in cod. diplomat. p. 70.

Continuat. Nangii.

Election d'un nouveau Pape sous le nom de Jean XXII.

deux Etats, à l'exclusion de Philippe, qui n'étoit que frere du feu Roi.

Le Duc de Bourgogne prenant donc en main les interêts de sa niece, demanda que cet article de la succession fût reglé, & l'on ne put pas lui refuser une si juste demande. Supposé que la Reine mît au monde un Prince, toute difficulté seroit levée; car il seroit également heritier de la Couronne de France & de celle de Navarre, & du Comté de Champagne. Ainsi il n'étoit question de déterminer la chose, qu'au cas qu'il ne vint qu'une Princesse. Il fut arrêté qu'en tel cas la Couronne de Navarre & le Comté de Champagne appartiendroient à Jeanne & à la Princesse qui naitroit du second lit; qu'on attendroit les couches de la Reine, pour leur assigner à chacune leur partage; que la Princesse Jeanne, qui étoit fort jeune, seroit mise entre les mains du Duc de Bourgogne son oncle, pour être élevée à sa Cour; qu'elle ne pourroit être mariée à qui que ce fût, qu'avec l'agrement de celui qui gouverneroit alors le Roïaume de France: & qu'en attendant que les deux Princesses fussent en âge d'être mariées, Philippe auroit la Regence du Roïaume de Navarre & du Comté de Champagne, comme du Roïaume de France. Ce Traité fut passé à Vincennes le dix-septiéme jour de Juin de l'an 1316.

Cinq ou six jours après le Regent, de concert avec plusieurs Seigneurs, déclara qu'il étoit en resolution d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de la guerre Sainte, lorsque Philippe le Bel prit la Croix après le Concile de Vienne; & il fixa même le départ des Croisés au jour de la Pentecôte de l'an 1318. mais il y avoit déja long-tems que ces sortes de projets n'aboutissoient à rien, & il en fut de celui-là comme des autres. La politique dans le Conseil des Rois avoit insensiblement prévalu, & les raisons d'Etat souvent très-bonnes l'avoient emporté sur ce zele précipité, qui causoit de grands maux dans les Roïaumes de l'Europe, & produisoit peu d'avantages pour la Religion en Asie.

Sur ces entrefaites le Regent reçût la nouvelle de l'élection d'un Pape après quarante jours de Conclave. Ce fut le Cardinal Jacques appellé d'Ossa ou d'Osa par les Historiens qui ont écrit de lui en Latin, Evêque de Porto, natif de Cahors, qui prit le nom de Jean XXII. Si-tôt que Philippe eut avis de cette élection, il l'en fit complimenter par le Comte de Forès,

& le pria de differer la ceremonie de son exaltation, afin qu'il pût y être present. Mais après quelques délais que le Pape lui accorda avec assés de peine, les affaires de l'Etat ne permirent point au Regent de s'y trouver. Charles Comte de la Marche son frere, & Louis Comte d'Evreux son oncle, y assisterent de sa part, & y firent dans la ceremonie la fonction de tenir les rênes du cheval du Pape, comme le même Comte d'Evreux l'avoit fait avec le Comte de Valois au couronnement de Clement V.

1316.

Epist. Joan. Papæ apud Rainald.

Continuat. Nangii.

Dans le tems que le Regent donnoit toute son application à tenir le Roïaume en paix, il fut obligé de prendre les armes afin d'empêcher Robert d'Artois de continuer les voies de fait contre Mathilde Comtesse de Bourgogne sa tante, pour le sujet que je vais dire.

Le Regent fait la guerre au Comte d'Artois & pourquoi.

Robert II. Comte d'Artois, qui fut tué à la journée de Courtrai en commandant l'armée Françoise, avoit eu un fils nommé Philippe mort avant lui d'une blessure, qu'il reçut dans un combat en Flandres. Ce Philippe étoit déja marié, & laissa en mourant quelques enfans tout jeunes, l'aîné de ces enfans fut Robert, dont je parle. Philippe avoit une sœur nommée Mathilde mariée à Othon IV. appellé autrement Othelin Comte de Bourgogne. Mathilde après la mort de son pere prétendit que le Comté d'Artois lui appartenoit au préjudice de ses neveux enfans de Philippe. Elle fondoit son droit sur ce que selon la coûtume d'Artois la representation en matiere de succession n'avoit point de lieu, quand il y avoit d'autres heritiers en ligne directe; c'est-à-dire que quand le fils par exemple mouroit avant son pere, les enfans du fils ne representoient point leur pere pour succeder aux biens de leur aïeul; mais ces biens alloient aux autres enfans de l'aïeul, comme étant plus proches du défunt d'un degré, que ses petits-fils.

Mathilde & son mari Othon, autorisés par cette coûtume demanderent au Roi Philippe le Bel l'investiture du Comté d'Artois. Les enfans de Philippe y firent opposition: mais comme Othon étoit alors fort puissant à la Cour, & qu'il avoit fait donation au Roi de son Comté de Bourgogne, même au préjudice de ses propres enfans, il obtint l'investiture qu'il demandoit. On y mit toutefois une clause; que ce seroit sans préjudice du droit que les enfans de Philippe prétendoient y avoir,

Acte de la donation chés Perard.
Continuat. Nangii.

& sur lequel ils faisoient actuellement leurs instances.

1316. Othon mourut presque aussi-tôt après avoir reçû cette investiture. La Comtesse Mathilde demeura en possession de l'Artois; mais dès que Robert fils aîné de Philippe fut en âge & en état de lui disputer ce Comté, il ne manqua pas de le faire. Il en trouva l'occasion favorable dans un soulevement qui se fit de la Noblesse d'Artois contre la Comtesse, sous le regne de Louis Hutin, sur ce qu'elle donnoit atteinte à quelques Coûtumes du païs. Une partie des Seigneurs les plus puissans du Vermandois, de la Champagne, & de la Picardie se confédererent avec ceux d'Artois pour les seconder. Les Seigneurs de Marquevel, d'Hangest, de Mailli, de Pequigni, de Cayeu, de Fiennes, de Renti, & plusieurs autres entrerent en cette confederation. La Comtesse fort embarrassée eut recours au Roi Louis Hutin, qui cita tous ces Seigneurs, tant ceux de Champagne que de Picardie & de Vermandois, à comparoître devant lui, pour rendre raison de la hardiesse qu'ils avoient eue, de prendre les armes sans sa permission. Ils comparurent, & aïant demandé pardon au Roi, ils obtinrent leur grace: mais ce Prince étant mort peu de tems après, ils se confedererent de nouveau avec les Artesiens: & ce fut alors que Robert d'Artois, qu'on soupçonna d'avoir été l'auteur secret du premier soulevement, se mit à leur tête.

Meyerus.

Continuat. Nangii.

Le Regent pour couper pié à ces nouveaux troubles, fit déclarer qu'il mettoit en sa main le Comté d'Artois, en attendant qu'on jugeât le procès entre la Comtesse & Robert d'Artois; & envoïa le Connétable Gaucher de Châtillon, pour obliger la Noblesse soulevée à mettre bas les armes. Mais il ne fut point obéi, & Robert d'Artois enleva à la Comtesse les deux plus considerables Places de son Comté, sçavoir Arras & saint Omer. Il fut cité au Parlement de Paris, où il refusa de se rendre; de sorte que Philippe fut obligé de s'avancer avec une armée sur la frontiere.

ibid.

Il vint prendre l'Oriflamme à saint Denys quelques jours avant la Toussaints. C'étoit la coûtume en cette ceremonie, d'exposer sur l'Autel la Chasse de saint Denys, & celles des autres Martyrs qui sont en cette Abbaïe, & d'y faire toucher l'étendart. Mais comme Philippe n'étoit point encore Roi, & qu'il étoit incertain s'il le seroit, on ne fit ni l'un ni l'autre, pour

mettre

1316.

mettre quelque distinction entre le Roi & le Regent du Roïaume.

Leur contestation est terminée par des arbitres.

Le Prince étant arrivé à Amiens avec de nombreuses troupes, Robert d'Artois ne se trouva pas en état de lui resister. Il fut obligé de consentir que l'affaire fût mise en arbitrage, ou traitée par les voies ordinaires de la Justice. On convint de part & d'autre de choisir des arbitres, & que si les arbitres ne pouvoient pas terminer le differend, il seroit decidé à la Cour des Pairs & des Seigneurs de France. Que nonobstant tout ce qui avoit été fait par le passé, on remettroit les choses en l'état où elles étoient à la mort de Robert Comte d'Artois pere de Mathilde, & aïeul de Robert d'Artois; que le Comté d'Artois seroit incessamment mis en sequestre entre les mains du Comte de Valois & du Comte d'Evreux; que Robert d'Artois, qui avouoit que c'étoit lui qui étoit l'auteur de la confederation de la Noblesse d'Artois & du voisinage, se constitueroit prisonnier à Paris; mais à condition qu'on écouteroit les défenses de cette Noblesse, qui prétendoit n'avoir rien fait en cela contre le service de l'Etat, ni contre le respect dû à la majesté Roïale.

Robert d'Artois tint sa parole, & se rendit à Paris, où il fut d'abord mis au Châtelet, & ensuite à saint Germain des Prés. Ce Procès fut terminé quelque tems après à l'avantage de la Comtesse, à qui Robert fut obligé de ceder le Comté d'Artois. On lui fit épouser la fille du Comte de Valois pour le consoler. Mais ce Jugement eut sous Philippe de Valois de très-funestes suites pour le Roïaume.

La Reine met au monde un Prince qui meurt peu après.

A peine Philippe étoit-il de retour à Paris, que la Reine Clemence mit enfin au monde un Prince, à qui l'on donna le nom de Jean. Par cette naissance Philippe demeuroit Regent, & se voïoit exclus de la Couronne; mais la prompte mort de cet enfant la lui asśûra bientôt. La douleur que la Reine avoit conçûe de la mort du Roi son mari, lui avoit causé une fievre quarte qui lui dura jusqu'à ses couches; & altera tellement le temperament de son enfant, qu'il ne vécut que sept ou huit jours, & selon d'autres vingt. C'est sans raison que quelques-uns ne le mettent pas au nombre des Rois de France: il acquit ce titre en naissant; & il le porta en quelques pieces du Tresor des Chartres. Dès qu'il eut expiré, Philippe quitta la qualité de Regent, & prit celle de Roi.

Sa mort assûre la Couronne à Philippe.

Sainte-Marthe.

SOMMAIRE
DU REGNE
DE
PHILIPPE V.
DIT
LE LONG.

1316. 1317. *Sacre de Philippe le Long. On lui conteste son droit à la Couronne. La contestation est décidée, & le droit de Philippe confirme. Son soin pour affermir la paix dans le Roïaume. Affaires de Flandres. Projet de Traité sans fruit. Suivi d'une Treve. La Flandres mise en interdit, & pourquoi. Les Flamans consentent à la*
1318. 1319. 1320. *paix. Le traité en est signé par le Roi. Affaires d'Angleterre. Factions des Guelfes & des Gibelins renouvellées en Italie. Le Roi y marche pour la défendre. Il revient en France mécontent de son expedition. Il pense au voïage de la Terre-Sainte, & le Pape l'en*
1321. 1322. *détourne. Conspiration tramée par les Infideles avec les Juifs de France. La conspiration est découverte & l'on en punit les Auteurs. Le Roi tombe malade & meurt. Caractere de ce Prince. Etablissemens qu'il fit ou qu'il projetta. Son zele pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Ses enfans.*



Sacre de Philippe V et de la Reine Jeanne son Epouse

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE V. DIT LE LONG.


A succession de la Couronne de France, qui depuis Hugues Capet, tige de la troisiéme race de nos Rois, avoit toûjours été transmise en ligne directe de pere en fils dans la personne de treize Rois, passa pour la premiere fois à la ligne collaterale, du neveu à l'oncle. Philippe, alors âgé de vingt-trois ans, étoit le premier Prince du Sang Roïal entre plus de trente qui vivoient alors, sortis des branches des Valois, d'Alençon, d'Evreux, de Bourbon, d'Artois, d'Anjou, de Dreux, de Bretagne, & de quelques autres. Il

1316. *Sacre de Philippe le Long.*

Sainte-Marthe.

Continuat. Nangii, an. 1317.

1316. ſacré à Reims avec la Reine Jeanne ſa femme, le Dimanche d'après les Rois en preſence de ſes deux oncles Charles de Valois & Louis Comte d'Evreux, & grand nombre de Pairs & de Seigneurs. Mathilde Comteſſe d'Artois mere de la Reine y aſſiſta auſſi, & en qualité de Pair de France elle ſoûtint la Couronne ſur la tête du Roi avec les autres Pairs; ce qui parut fort extraordinaire, la choſe ne convenant gueres à une femme, & étant ſans exemple *. Pluſieurs en furent fort choqués. Il y eut auſſi dans ce ſacre une conteſtation pour la préſéance entre l'Evêque de Beauvais & l'Evêque de Langres; & l'Evêque de Beauvais l'emporta.

On lui conteſte ſon droit à la Couronne.

Quoique le droit du Roi à la Couronne fût inconteſtable, on ne laiſſa pas de lui conteſter. Louis Hutin avoit eu, comme j'ai dit, une fille nommée Jeanne de la Reine Marguerite de Bourgogne ſa premiere femme. Eudes Duc de Bourgogne frere de cette Reine, & oncle de la jeune Princeſſe, ſoûtint que par le Droit naturel, & par le Droit Civil, elle devoit ſucceder au Roi Jean ſon frere avant Philippe oncle de ce Prince. Il ne voulut point ſe trouver à ſon Couronnement; il fit faire en ſon nom oppoſition au Sacre, & proteſter en preſence des Pairs & des Prelats, qu'on ne devoit point proceder au Couronnement de Philippe, qu'on n'eût examiné le droit de la Princeſſe Jeanne. On diſoit même que le Comte de Valois, chagrin de ce que Philippe avoit emporté ſur lui la Regence, favoriſoit ſous-main le parti du Duc de Bourgogne. Charles Comte de la Marche frere du Roi, affecta auſſi de ſe ranger du côté des mécontens, dans l'eſperance ſans doute d'obtenir par cette voie quelque augmentation de ſon apanage; car il étoit contre ſes plus eſſentiels interêts, qu'on écoutât les prétentions du Duc de Bourgogne en faveur de Jeanne, vû qu'elles l'éloignoient lui-même du Trône, où il monta en effet quelques années après. Il ſe comporta d'une maniere qui dût beaucoup déplaire au Roi: car étant venu à Reims pour le Sacre, il en ſortit dès le matin avant la ceremonie, l'orſqu'on s'y attendoit le moins, & ſa retraite jointe à la proteſtation du Duc de Bourgogne, cauſa tant d'inquietude, que pendant qu'on ſacra le Roi, on tint les por-

Ibid.

* C[illegible] Comteſſe avoit auſſi ſeance au Parlement en qualité de Pair, ainſi qu'il eſt rapporté dans les [illegible] entre Charles de B[illegible]s & le Comte de Montfort, pour le Duché de Bretagne. D'Argentré Hiſtoire de Bretagne, l. 5 p. 35[illegible].

tes de la Ville fermées, & l'on s'en assura par des corps de garde. 1317.

Le Roi ne voulant rien negliger dans une affaire de cette importances, où les moindres scrupules que l'on fait naître dans l'esprit des Peuples, suffisent pour exciter de grands mouvemens, convoqua une Assemblée pour le jour de la Purification, où un grand nombre de Noblesse, presque tous les Prelats, & les plus considerables Bourgeois de Paris se trouverent. L'Université y fut aussi appellée. L'Assemblée se tint en presence du Cardinal Pierre d'Arablai, qui avoit été Chancelier de France. On examina les Loix & la Coûtume de l'Etat pour la succession à la Couronne. La chose étoit trop certaine pour souffrir de la difficulté : mais il fut arrêté par un nouveau Decret, avec le consentement unanime de tous les assistans, que les femmes étoient incapables de succeder à la Couronne de France. Le Couronnement du Roi fut unanimement confirmé, & tous s'obligerent par serment à lui obéïr ; & après lui à Louis son fils, comme à leurs legitimes Souverains. Mais ce serment fut fort inutile à l'égard du jeune Prince, car le Roi son pere, qui n'avoit que lui de fils, eut la douleur de le voir mourir peu de jours après au commencement du Carême. Les Docteurs, ou Maîtres de l'Université approuverent generalement le serment; mais soit qu'on ne l'exigeât pas d'eux, soit pour quelque autre raison qui n'est pas marquée, ils ne le firent pas.

La contestation est decidée, & le droit de Philippe confirmé.

Ibid.

Après un Acte si authentique personne n'osa plus contester le droit du Roi, quoiqu'il y eût encore bien des mécontens qui tâchoient sous-main de brouiller l'Etat. De ce nombre étoient la Reine Clemence, le Comte de Valois, & le Comte de la Marche ; c'est ce que l'on voit par quelques Lettres secretes du Pape au Roi, & par celles qu'il écrivit à quelques-uns de ceux que je viens de nommer, pour les exhorter à demeurer dans le devoir ; & supposé qu'ils ne le fissent pas, Renaud Archevéque de Bourges eut ordre de les excommunier. Les choses enfin se pacifierent ; & le Roi, pour gagner le Duc de Bourgogne, dont il apprehendoit les intrigues, lui fit épouser Jeanne de France sa fille aînée, à laquelle il donna en dot le Comte de Bourgogne. Par là Eudes devint possesseur des deux Bourgognes. Il n'y eut rien de changé à l'égard de la Na-

Epist. Joan. papæ apud Ranald.

1317. varre, dont le Roi garda la Regence jusqu'à la majorité de Jeanne de France sa niéce, & même il prit dans la suite le titre de Roi de Navarre avec celui de Roi de France, sans qu'il paroisse que le Duc de Bourgogne s'y soit opposé.

Son soin pour affermir la paix dans le Roïaume.

Trésor des Chartres au Registre, cotté 55. Meyerus.

Le Roi, qui avoit extrêmement à cœur l'execution du vœu qu'il avoit fait du voiage d'outre-mer, souhaitoit fortement de voir la paix bien affermie dans son Etat. Il y avoit encore en diverses Provinces du Roïaume des dispositions au soulevement. C'étoient les suites de ces Confédérations des Seigneurs, dont j'ai parlé sur la fin du regne de Philippe le Bel, & au commencement de celui de Louis Hutin. Plusieurs Villes des plus considerables du Roïaume paroissoient mécontentes du Gouvernement. Leurs plaintes, aussi-bien que celles de la Noblesse, étoient fondées sur ce que l'on violoit leurs privileges, & tous demandoient que les choses à cet égard fussent remises sur le pié, qu'elles étoient sous le regne de saint Louis. Le Roi envoia des Commissaires en divers endroits pour étouffer ces semences de revolte, dissiper ces Confédérations, écouter les griefs de la Noblesse & des Peuples, & leur declarer que son intention étoit de reformer tous les abus conformement aux usages observés du tems de saint Louis. Il paroit qu'il vint à bout de ramener les esprits par la prudence des Commissaires, & par diverses assemblées qu'il fit à Paris & dans les Provinces, tant de la Noblesse, que des plus considerables Bourgeois des Villes. Le plus grand obstacle qu'il eut à vaincre, pour procurer la paix à son Roïaume, fut la fierté des Flamans. Ces Peuples lasses eux-mêmes de la guerre, vouloient aussi la paix, & pressoient leur Comte de la conclure. Mais la chose étoit difficile, d'autant que le Roi prétendoit la faire en Souverain, & que les Flamans accoûtumés par la longueur de la guerre à regarder les Rois de France comme ennemis, avoient presque oublié qu'ils étoient sujets.

Négociations de Flandres.

Dès le commencement de la Regence de Philippe il y avoit eu quelques negociations à ce sujet. Les Flamans avoient envoïé des Députés à Paris, & leur avoient ordonné de faire leur possible, pour obtenir des conditions dont ils pussent s'accommoder. Il se fit un projet de Traité par le moïen du Comte de Savoye, & des Comtes de Valois & d'Evreux, dont les principaux articles étoient : Que les Flamans envoïeroient

1317.

au Regent, pour lui demander pardon des grandes offenſes qu'ils avoient commiſes contre le Roi ſon pere, contre le Roi ſon neveu, & contre lui. Que le Comte de Flandre s'obligeroit à paſſer la mer avec le Regent, pour aller combattre les Infideles. Que la Citadelle de Courtrai, incontinent après la publication de la Paix, ſeroit démolie, ſans pouvoir jamais être rétablie, & qu'on en envoïeroit les pierres en France. Que Lille, Douai & Bethune demeureroient réunies à perpetuité au Domaine de la Couronne. Que Robert de Caſſel fils du Comte de Flandres, pour expier les torts & les ravages qu'il avoit faits ſur les Terres de France, feroit le voïage de S. Jacques en Galice, & quelques autres pelerinages aux lieux de dévotion les plus celebres en France. Que le Regent feroit raſer la Citadelle de Caſſel, en la rendant au Comte de Flandres: mais qu'elle ne lui ſeroit point rendue, que trois ans après qu'il auroit fait démanteler Gand, Bruges & Ypres. Que le Comté de Flandres fût aſſûré à Louis fils du Comte de Nevers, & petit-fils du Comte de Flandres, en cas que le Comte de Nevers mourût avant ſon pere, ſans que les autres fils du Comte de Flandres y puſſent rien prétendre. Que les differends, qui étoient entre les Flamans & le Comte de Hainaut fuſſent remis à l'arbitrage du Regent. A ces conditions le Comte de Flandres & la Comteſſe ſa femme devoient être rétablis dans leur Pairie, dont ils ne pourroient être privés que dans les cas, pour leſquels les Pairs de France perdent leur Domaine par le Jugement des autres Pairs; & l'on rétabliſſoit les Flamans dans tous leurs Privileges.

Projet de Traité, ſans fruit.

Ce projet de Traité fut fait à Paris, au mois de Juin, au commencement de la Regence de Philippe, & fut porté en Flandres. Les Flamans ne purent s'en accommoder: le Comte de Flandres refuſa de venir à Paris pour le ſigner. Pluſieurs Vaiſſeaux François furent enlevés par les Flamans, qui prétendirent que la ſuſpenſion d'armes n'étoit que pour la terre, & la guerre recommença. Le Regent fit ſaiſir de nouveau Nevers & Retel, qui avoient été rendus à Louis de Nevers fils du Comte de Flandres, parce qu'étant venu à la Cour, il avoit paru bien intentionné pour le rétabliſſement de la Paix. Il envoïa des Troupes du côté de S. Omer ſous la conduite du Comte d'Evreux, qui firent le dégat en Flandres; & ſi-tôt

1317. qu'il fut Roi, il fit marcher une nouvelle Armée commandée par le Duc de Bourgogne, & le Connétable Gaucher de Châtillon, qui mirent tout à feu & à ſang juſqu'à Bergues. On parla quelques tems après d'une Tréve; & ce fut Louis Comte de Nevers, fils aîné de Robert Comte de Flandres, qui la propoſa.

Le Comte de Nevers étoit aimé en France, & malgré la guerre, il ne laiſſoit pas de faire ſa Cour au Roi : & ce n'étoit pas ſans raiſon. Quoique ſon pere fût vieux, il apprehendoit de mourir avant lui, & que ſes freres ne s'emparaſſent du Comté de Flandres au préjudice de Louis ſon fils. Il connoiſſoit l'humeur capricieuſe des Flamans, & n'oſoit s'y fier. C'eſt pourquoi il penſa à ſe faire un appui en France, pour ſoûtenir les droits de ſon fils, & demanda en mariage la fille du Comte de Valois, eſperant qu'en vertu de cette alliance, ſon fils, quoi qu'il arrivât, ſeroit toûjours ſoûtenu par le Roi. La propoſition du mariage avoit déja été faite, non pas avec la fille du Comte de Valois, mais avec celle du Comte d'Evreux : & c'étoit en conſideration de ce mariage, que dans le projet du Traité de Paix, dont j'ai parlé, on fit mention de la ſucceſſion du Comte de Flandres en faveur du fils du Comte de Nevers. Mais le Comte de Valois aima mieux voir ſa fille que ſa niece Comteſſe de Flandres, & il fit aiſément tourner le Comte de Nevers de ſon côté, aïant en France une toute autre conſideration que ſon frere le Comte d'Evreux.

Continuat. Nangii

Suivi d'une Tréve.

Le Comte de Nevers fit donc en ſorte que la Tréve fut conclue pour juſqu'à la Pentecôte de l'année 1317. & afin d'y venir plus ſûrement à une ſolide Paix, on mit une clauſe dans le Traité, que durant ce tems-là on prieroit le Pape d'en être le Mediateur, en le faiſant Arbitre & Maître abſolu de tout.

Meyerus.

Le Comte de Nevers fut encore plus heureux qu'il n'avoit eſperé ; car comme il parloit au Roi du mariage de ſon fils avec la fille du Comte de Valois, le jour étant déja pris pour la ceremonie des nôces, le Roi lui demanda s'il ne ſeroit pas auſſi content de donner ſon fils à Marguerite de France ſa fille, que de lui faire épouſer celle du Comte de Valois. Cette propoſition ſurprit agréablement le Comte, qui l'accepta ſans balancer : & ainſi le Roi, ſous prétexte d'ôter tout ſujet de jalouſie entre ſes deux oncles, les ſupplanta tous deux, & on commença à travailler à la Paix.

Continuat. Nangii.

Le

1317.

Le Roi envoïa pour ce sujet Henri de Sulli & Pierre Chappe à Avignon, où Robert de Cassel & les Députés des principales Villes de Flandres se rendirent. Après plusieurs conferences, comme il restoit plusieurs articles sur lesquels on ne pouvoit convenir, les Plenipotentiaires François dirent, qu'il falloit s'en rapporter à la décision du Pape, conformément au dernier Traité de Tréve. Les Flamans, qui avoient fait leurs reflexions sur ce point là, apprehendant qu'un Pape François de Nation, & qui avoit de grandes raisons de ménager le Roi de France, ne lui sacrifiât leurs interêts, dirent qu'ils n'avoient point d'ordre de conclure sans communiquer le Traité à leur Maître, & aux principales Villes de Flandres. Dès le même jour Robert de Cassel disparut, & s'enfuit en Flandres: & n'y fut pas plûtôt, qu'il assembla des Troupes, avec lesquelles il assiegea les Châteaux de Courtrai & de Cassel.

La Flandres mise en interdit & pourquoi.

Le Roi fut indigné d'un tel procedé: mais il n'avoit point de Troupes sur pié, & il apprit bientôt que ces deux Châteaux faute de vivres étoient sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi. Cette fâcheuse conjonćture l'obligea de consentir à la proposition qui lui fut faite touchant la démolition de ces deux Places, qu'il perdit avec moins de peine, parce que son ennemi n'en profitoit pas. La Tréve continua jusqu'à la Pentecôte selon le Traité: & elle ne fut pas plûtôt expirée, que le Pape irrité de l'inconstance ou du peu de sincerité des Flamans, mit la Flandres en interdit; & en même-tems le Roi y envoïa une Armée sous le commandement du Connétable, qui alla camper sous S. Omer, tandis qu'un grand détachement de Cavalerie se postoit auprès d'Aire sous les ordres de Henri de Sulli.

1318.

Les Flamans consentent à la paix.

Robert Comte de Flandres, pour s'opposer à cette Armée, donna rendez-vous à la sienne auprès de Cassel; mais la crainte des Censures du Pape rallentit fort l'ardeur des Flamans, & plusieurs s'excuserent de servir. Le Comte eut recours à son manege ordinaire: & pour détourner l'orage qui le menaçoit, il proposa une nouvelle Conference. L'impatience où l'on étoit en France de finir une guerre, où l'on ne gagnoit rien, & qui coûtoit depuis long-tems beaucoup à l'Etat, fit qu'on lui accorda ce qu'il demandoit. On y conclut encore une Tréve pour un an. Enfin, après bien des negociations, des prolongations

1318. de Tréves, bien des souplesses du Comte de Flandres, beaucoup de patience du côté de la Cour de France, la Paix fut faite par l'adresse du Cardinal Goscelin, que le Pape avoit chargé de terminer cette affaire.

1319. Il fut arrêté que Louis Comte de Nevers & de Rhetel, petit-fils du Comte de Flandres, épouseroit Marguerite de France fille du Roi; que Louis succederoit au Comte de Flandres, quand même son pere mourroit avant son aïeul; que Lille, Douai, & Orchies demeureroient au Roi; que les Flamans lui paieroient une grosse somme d'argent, les uns la font monter à deux cens mille livres, d'autres plus haut, & d'autres disent qu'elle n'étoit que de quatre-vingt-dix mille livres. Ils s'obligerent de plus au Roi par serment, de prendre les armes contre leur Comte, en cas qu'il violât le Traité de paix en quelqu'un des articles. Le Traité fut conclu le deuxiéme de Juin de l'an 1320. & signé par le Roi au mois d'Août suivant, seize ans après le Traité du Camp devant Lille, qui aiant fini une asses longue guerre, avoit été peu de tems après la source d'une autre encore plus opiniâtre, à cause de la dureté des conditions qu'on avoit imposées aux Flamans: exemple qui montre que les Traités les plus glorieux ne sont pas toûjours les plus avantageux, & que la moderation du vainqueur sert quelquefois à lui rendre sa victoire plus utile, en faisant que les fruits en soient plus durables.

Meyerus.

1320. *Le Traité en est signé par le Roi.*

Affaires d'Angleterre.

L'occupation que les affaires de Flandres donnoient au Roi, ne l'empêcherent pas de sommer Edouard II. Roi d'Angleterre, de lui venir rendre en personne son hommage en France, pour la Guienne & le Comté de Ponthieu: mais ce Prince s'en excusa sur les affaires qui l'obligeoient à ne pas s'éloigner de son Roïaume. Ses excuses furent bien reçûes, soit en consideration d'Isabeau de France Reine d'Angleterre sœur du Roi, soit plûtôt parce qu'on étoit peu en état de l'y forcer, à cause de l'épuisement du Tresor Roïal: car d'ailleurs nos Rois avoient jusqu'alors tenu pour maxime, & avec grande raison, d'exiger de leurs Vassaux à la rigueur ces sortes de devoirs, dont l'omission ne manque jamais dans la suite d'être tirée à consequence. Sanche Roi de Majorque, vint aussi à Paris, afin de faire hommage au Roi pour Montpellier, qui étoit encore du Domaine de la Maison d'Arragon.

Du Tillet Recueil des Traités de France & d'Angleterre.

1320.

Factions des Guelfes & des Gibelins renouvellées en Italie.

La même année que la Paix fut faite avec les Flamans, Philippe fils du Comte Charles de Valois revint avec peu de gloire d'Italie, où le Roi lui avoit permis de conduire des Troupes pour la raison que je vais dire. Il y avoit depuis quelques années un grand Schisme dans l'Empire. Les Electeurs, après la mort de l'Empereur Henri de Luxembourg, s'étoient partagés, & avoient élû les uns Frideric d'Autriche, & les autres Louis de Baviere tous deux cousins germains, mais qui n'en furent pas moins opiniâtres ennemis. Ces divisions donnerent moïen aux factions des Guelfes & des Gibelins, si funestes depuis long-tems à l'Italie, de s'accroître, & de ranimer leur haine mutuelle. Les Guelfes avoient toûjours été pour le saint Siege, & les Gibelins pour les Empereurs & les Rois des Romains. Mais comme il y avoit alors deux Rois des Romains en armes l'un contre l'autre, les Gibelins ne purent être pour l'un & pour l'autre. Ils se declarerent pour Louis de Baviere; ce qui fit que les Guelfes prirent le parti de Frideric. Le Roi de Sicile, nommé aussi Frideric, prit le parti des Gibelins, & Robert Roi de Naples celui des Guelfes. Durant ces troubles, & pendant les autres guerres dont ils avoient été precedés, il s'étoit élevé en Italie plusieurs petits Tyrans, qui s'étoient emparés de la domination des principales Villes, & ces Villes après avoir secoué le joug des Empereurs & des Papes, s'en étoient par là imposé un bien plus dur. Le Pape jusqu'alors avoit affecté de ne confirmer ni l'une ni l'autre des élections des deux Rois des Romains. Quelques-uns même crurent que son dessein étoit de faire tomber cette Couronne à quelqu'un des Princes de la Maison de France. Mais cependant comme Frideric d'Autriche avoit pour lui les Guelfes anciens partisans des Papes contre les Empereurs, le Pape penchoit beaucoup plus de ce côté-là que de l'autre.

Entre ces petits Tyrans d'Italie qui suivoient la faction Gibeline, les Viscomti de Milan étoient les plus redoutables & les plus déclarés contre le Pape. Maffeo Viscomti étoit pere de quatre fils tous grands Capitaines. Il s'étoit non seulement rendu maître de Milan, mais encore de Pavie, de Plaisance, de Novare, de Verceil, d'Alexandrie, & de plusieurs autres Places de Lombardie, & faisoit trembler toute l'Italie. Il assiegeoit Genes, malgré la défense & les excommunications du

Joan. Villan. l. 9. cap. 108.

1320. Pape, à qui il ne fit point d'autre réponse, lorsqu'il lui envoïa ordre d'en lever le siege, si-non que c'étoit une Place de l'Empire, & non pas de l'Eglise, dont il ne devoit pas se mêler. Ce fut à cette occasion que le Pape traita avec Philippe fils du Comte de Valois, & lui donna la qualité de Lieutenant General de la Sainte Eglise, pour la défendre contre les Tyrans d'Italie, & sur-tout contre Viscomti, qui avoit pris d'abord le titre de Vicaire de l'Empire pour le Roi des Romains Louis de Baviere; mais depuis, il prit celui de Seigneur de Milan.

Philippe de Valois marche en Italie.

Philippe de Valois accepta avec joie cette dignité, & marcha en Italie suivi de beaucoup de Noblesse Françoise. Il se rendit à Ast, où il devoit être joint par le Cardinal Poget, qui lui amenoit huit cens chevaux, partie Provençaux, partie Gascons. Son pere Charles de Valois lui envoïoit aussi un renfort considerable. Il en devoit encore recevoir d'autres du Roi de Naples, de la Ville de Boulogne, de Sienne, de Florence, & tout cela réuni auroit fait une armée nombreuse, devant laquelle les Viscomti n'auroient osé paroître : mais un peu trop de précipitation dans un jeune Prince impatient de se signaler, rendit inutiles tous les projets du Pape.

Philippe s'avança jusqu'à Mortare, n'aïant pas avec lui plus de quinze cens chevaux. Son dessein étoit d'aller à Verceil soûtenir la faction des Guelfes, qui étoient maîtres d'une partie de la Ville, & qui en venoient tous les jours aux mains avec les Gibelins, lesquels s'étoient emparés de l'autre.

Maffeo Viscomti aïant eu avis de cette marche, & apprehendant que les Gibelins de Verceil, qui commençoient à

Continuat. Nangi. manquer de vivres, ne fussent obligés d'abandonner la Ville, fit marcher promptement de ce côté-là Galeace Viscomti son fils avec un Corps de Troupes beaucoup plus nombreux que celui des François. Quand Philippe en eut avis, il envoïa vers Galeace lui demander s'il prétendoit en venir à un combat avec lui. Il répondit, qu'il étoit zelé serviteur du Roi de France & du Comte Charles de Valois, aïant eu l'honneur d'être fait

Villani. Chevalier de sa main; que son intention n'étoit point du tout d'attaquer les François; mais seulement de secourir ses Alliés. Ce Prince lui renvoïa dire, que s'il entreprenoit de faire passer des vivres aux Gibelins de Verceil, il le trouveroit en chemin pour l'en empêcher. Galeace repartit, qu'il feroit tous ses

éfforts pour faire paſſer ſon convoi, & que ſi on l'attaquoit, il ſe défendroit. 1320.

Philippe voïant bien qu'il en faudroit venir aux mains, quitta le poſte où il étoit, & ſe campa avantageuſement ſur le chemin de Verceil, eſperant toûjours d'être joint par les Troupes dont j'ai parlé; mais Galeace les avoit prévenues, & s'étoit mis entre elles & le Prince.

Galeace ne fut pas long-tems ſans paroître à la vûe de la Cavalerie Françoiſe. Un Eſcadron de Cavalerie Allemande très-bien montée & très-bien armée marchoit devant; enſuite venoit le convoi au milieu d'un grand Corps de Troupes; & puis le General à la tête de l'arriere-garde beaucoup plus nombreuſe: de ſorte que Galeace avoit dix hommes contre un.

Il revient en France mécontent de ſon expedition.

Alors Philippe voïant la partie ſi inégale, envoïa prier Viſcomti de faire alte, & lui dire, qu'il ſeroit bien-aiſe d'avoir une conference avec lui. Viſcomti vint auſſi-tôt; & s'étant avancés tous deux entre les deux Armées, ils eurent enſemble un long entretien plein d'honnêteté de part & d'autre, ainſi qu'on le remarqua à leur contenance: car ils étoient ſeuls, & ne firent part à perſonne de ce qui s'y étoit dit. Enſuite ils allerent de compagnie à Verceil, & après que Philippe y eut demeuré quelques jours, il retourna en France, faute d'argent pour païer ſes Troupes, rejettant la faute de tout ſur le Pape & ſur le Roi de Naples, qui ne lui en avoient pas fourni, comme ils s'y étoient engagés. La verité eſt, qu'il ſe laiſſa tromper & trahir par Bernard de Marceuil, Gentilhomme banni de France, qui avoit été corrompu par l'argent de Viſcomti, & qui pour ſe venger du Roi, conſeilla à Philippe de ne pas attendre le reſte de ſes Troupes à Aſt, en lui faiſant accroire qu'il n'auroit qu'à ſe preſenter devant Verceil pour s'en rendre maître. Cette expedition, par toutes ces circonſtances, fit grand tort à la réputation de ce jeune Prince, qui monta depuis ſur le Trône de France.

Villani.

Il penſe au voïage de la Terre-Sainte, & le Pape l'en détourne.

Apud Rainald.

Le Roiaume étoit alors tout-à-fait tranquille: ce qui fit que le Roi penſa plus ſerieuſement que jamais à l'expedition de la Terre-Sainte; & au lieu que les Papes avoient ſouvent eu beaucoup de peine à engager les Princes à s'acquitter de ce vœu, quand ils l'avoient fait dans quelque moment de ferveur, ou par politique, il fallut que le Pape moderât l'ardeur

1320. de Philippe là-dessus. Car comme ce Prince le pressoit de hâter cette expedition, il lui écrivit une Lettre, pour lui representer qu'eu égard à l'état où se trouvoit l'Europe, il ne convenoit pas d'y penser, au moins si-tôt; que l'Angleterre & l'Ecosse étoient en guerre l'une contre l'autre; que l'Allemagne étoit dechirée par les guerres civiles; qu'il n'y avoit entre les Rois de Naples & de Sicile, qu'une Tréve prête de finir; que les Rois d'Espagne avoient à se défendre contre les Maures; que l'Italie étoit par tout en proïe aux factions des Guelfes & des Gibelins; qu'il n'y avoit pas jusqu'aux Rois de Chypre & d'Armenie, que le voisinage des Mahometans devoit tenir les plus unis, qui ne fussent en mauvaise intelligence; qu'il falloit avant toutes choses travailler à pacifier l'Europe; que si nonobstant toutes ces importantes considerations il persistoit dans sa resolution, il devoit bien examiner avant que de s'engager à une telle entreprise, s'il étoit en état de soûtenir seul le poids de la guerre, & prendre sur cela l'avis des Seigneurs de son Roïaume, & des personnes les plus sages de son Conseil.

Cette Lettre fit, comme elle devoit, impression sur l'esprit du Roi: mais il ne laissa pas de continuer à prendre ses mesures pour ce dessein; & les Princes infideles en furent si persuadés, qu'ils penserent de leur côté à le rompre de quelque maniere que ce fût; & ils prirent pour cela le moïen le plus detestable qu'on eût jamais imaginé.

Ils avoient sçû que les Juifs aïant été chassés de France, & dépouillés de leurs biens par Philippe le Bel à cause de leurs excessives usures, y avoient été rappellés par Louis Hutin son fils, pour de l'argent, dont il avoit grand besoin. Ils jugerent bien que ce rétablissement interessé n'avoit pas éteint dans le cœur des Juifs la haine qu'ils avoient conçûe contre la France pour leur exil, & pour l'enlevement de leurs biens; & que haïssant encore plus les Chrétiens, qu'ils ne haïssoient les Mahometans, ils contribueroient volontiers au moins à la ruine des Chrétiens de France.

Ils les trouverent d'autant mieux disposés à écouter leur proposition, que tout récemment on leur avoit fait de très-cruels traitemens en France, quoique ce fût contre la volonté du Roi, & que les Auteurs en eussent été punis. C'étoit une trou-

1320.

pe de ſcelerats de la lie du peuple, & de gens de la campagne, à qui on donna le nom de Paſtoureaux, parce qu'il y avoit parmi eux pluſieurs bergers. Une pareille canaille du tems de S. Louis avoit porté le même nom, & cauſé les mêmes déſordres, & s'étoit attroupée ſous un ſemblable pretexte, d'aller délivrer la Terre-Sainte de la tyrannie des Infideles. Ceux dont il s'agit avoient à leur tête un Curé, qui avoit été privé de ſa Cure pour ſes crimes, & un Moine apoſtat de l'Ordre de Saint Benoît.

Continuat. Nangii.

Ils commettoient les plus horribles violences dans tous les lieux où ils paſſoient : ils eurent l'inſolence de venir forcer le Châtelet de Paris, d'où ils tirerent quelques-uns de leur faction qu'on y avoit mis en priſon, & ſe rangerent enſuite en bataille dans le Pré aux Clercs, prêts à donner combat, ſi on les eût pourſuivis. Ils allerent de là en Languedoc ravageant les Provinces par où ils prirent leur route. Ils reçurent là la punition de leurs crimes. Celui qui y commandoit pour le Roi aïant aſſemblé quelques Troupes, donna ſur eux, en prit un grand nombre qu'il fit pendre, & en peu de tems le reſte fut diſſipé.

C'étoit principalement contre les Juifs qu'ils exerçoient leur fureur, ſous ombre que c'étoient des ennemis de Jeſus-Chriſt. Ils en firent perir cruellement un très-grand nombre, & irriterent juſqu'à la fureur cette Nation contre les Chrétiens de France.

Conſpiration tramée par les Infideles, avec les Juifs de France.

Invent. des Chart. T. 7.

Ce fut dans cette conjoncture, que les Rois de Grenade & de Tunis, tous deux Mahometans, animés ſans doute par les Mahometans d'Aſie, qui ſe voïoient menacés d'une Croiſade, tramerent une conſpiration avec les Juifs de France. Elle conſiſtoit à empoiſonner les puits & les fontaines par tout le Roïaume, & à y cauſer par ce moïen une telle mortalité, qu'il fût impoſſible d'y trouver aſſés de Soldats, pour l'expedition que le Roi meditoit.

L'entrepriſe parut dangereuſe à ceux des Juifs à qui on la propoſa. Ils dirent qu'on les veilloit de trop près en France, pour pouvoir ſe charger de l'execution d'un tel deſſein : mais ils promirent de faire enſorte que d'autres s'en chargeaſſent.

De qui ceux ci ſe

Il y avoit alors en France un grand nombre de Lepreux,

1320. *servirent pour empoisonner les puits & les fontaines.*

& d'Hôpitaux de Lepreux. Ils étoient regardés parmi les François à peu près comme nous voïons dans les Ecritures Saintes, que l'étoient parmi les Juifs ceux qui se trouvoient frappés de cette horrible maladie : c'est-à-dire, qu'ils étoient separés du reste des hommes, sans avoir aucune communication avec personne, qu'on les fuïoit quand on les rencontroit, & qu'ils donnoient autant d'horreur que de compassion. Quelque juste & quelque sage que fût cette police, pour empêcher que ce mal de lui-même contagieux, ne se communiquât, ces malheureux ne pouvoient l'approuver, & leur chagrin leur inspiroit une haine extrême contre les autres hommes. Ce fut à plusieurs d'entre eux que les Juifs, de concert avec les Mahometans, s'adresserent pour mettre en execution l'affreux attentat qu'ils meditoient. Ils leur donnerent de l'argent, & les assurerent que le poison dont ils se serviroient rendroit lepreux tous ceux qui n'en mourroient pas ; que bientôt toute la France seroit frappée de lepre ; & que quand tous, ou la plûpart de leurs compatriotes seroient attaqués de ce mal, il cesseroit de paroître honteux ; qu'il n'y auroit plus de distinction, & qu'ils rentreroient dans le commerce de leurs parens & de leurs amis comme les autres.

1321. *La conspiration est découverte, & l'on punit les Auteurs.*

Cette esperance & leur avarice les firent consentir à ce crime. Ils le commencerent en Guienne avec quelque succès. Plusieurs personnes moururent pour avoir bû de l'eau des puits ou des fontaines empoisonnées. Ils ne purent faire par tout la chose si secretement, qu'on n'entrât en quelque défiance. Le bruit de cet empoisonnement se répandit, & on les en accusa. Le Roi étoit alors en Poitou ; il fit saisir quelques-uns de ceux qu'on soupçonnoit. Ils furent convaincus, & décelerent leurs complices. On trouva même les Lettres écrites en Arabe à un Juif nommé Samson, par les Rois de Grenade & de Tunis. On fit brûler vifs plusieurs lepreux, on en fit autant à quelques Juifs, tous les autres furent chassés de France, & n'y ont plus été reçûs depuis par autorité Roïale. On dit que dans le poison ils *Ibid.* faisoient entrer des hosties consacrées. La source du mal étant découverte, on y apporta remede, & on se précautionna.

1322. *Le Roi tombe malade & meurt.*

Cependant le Roi continuoit à se préparer à la guerre Sainte. Mais Dieu content de sa bonne volonté, ne lui accorda pas la satisfaction de l'accomplir. Ce Prince fut attaqué d'une violente

1322.

violente fievre quarte, accompagnée d'une dissenterie, dont il mourut après cinq mois de maladie, non sans quelque soupçon de poison. Ce fut avec de grands sentimens de pieté, le troisiéme de Janvier de l'an 1322. à l'âge de 28. ans, après cinq années & près d'un mois & demi de regne.

Ch oni ... e France, MS. de sainte Geneviev[illegible].

Ibid.

Caractere de ce Prince.

Philippe étoit un Prince moderé, sage, pieux, courageux. Il aima les sçavans, & l'étoit lui-même autant qu'un Prince le doit être. La paix qu'il rétablit dans son Etat, malgré les troubles & le mécontentement des Princes & des Seigneurs, qui éclata lorsqu'il en prit le gouvernement, est une bonne preuve de sa prudence. L'ardeur qu'il avoit pour la guerre Sainte montre également son zele & son courage. Le continuateur de l'Histoire de Nangis l'accuse d'avoir beaucoup chargé le peuple. Le Sur-Intendant de ses Finances Girard Guecte, fut arrêté aussitôt après sa mort; & aïant été convaincu d'avoir détourné douze cens mille livres, il n'auroit pas évité le dernier supplice, s'il n'étoit mort de la violence de la question qu'on lui donna. Cet exemple, celui d'Enguerrand de Marigni, celui de la Brosse sous Philippe le Bel, & d'autres semblables dans les regnes suivans, rendoient ce poste infiniment dangereux; mais cela n'empêcha jamais qu'il n'y eût de l'empressement pour le remplir.

Etablissement qu'il fit ou qu'il projetta.

Continuat. Nangii. Le Blanc Traité des Monnoies de France.

Philippe forma le projet d'établir par tout son Roïaume un même poids & une même mesure. Il eut aussi dessein de faire ensorte que par toute la France on se servît de la même monnoie; & dans cette vûe il se resolut, comme son prédecesseur l'avoit projetté, de se reserver à lui seul le droit de battre monnoie, qui avoit été communiqué principalement depuis la decadence de la Monarchie sous les Successeurs de Charlemagne, à une infinité de Seigneurs & d'Evêques, ou usurpé par eux. Il commença par envoïer des Commissaires dans toutes les Provinces, pour examiner les monnoies de tous ces Seigneurs & Evêques, & voir si elles étoient conformes aux Loix; & comme il y avoit depuis long-tems de grands abus en cette matiere, ces Commissaires trouverent beaucoup d'opposition & de difficultés de la part des interessés. Le Roi d'Angleterre ne fut pas exempt de cette recherche: car on voit par une commission du treiziéme de Decembre 1320. que Pierre de Cahours maitre des monnoies, eut ordre de se transporter à Bourdeaux, & dans tous les autres lieux de la Guienne, pour saisir les coins, & s'infor-

1322. mer de la qualité des monnoies, que ce Prince faisoit battre. Philippe, afin de se faciliter l'execution de cet important dessein, acheta de Charles de Valois son oncle les Monnoies de Chartres & d'Anjou. Il acquit pareillement de Louis de Clermont Seigneur de Bourbon Grand Chambellan, celles de Clermont & du Bourbonnois; mais sa mort précipitée ne lui permit pas de consommer une affaire également avantageuse aux Rois de France & à leurs peuples.

Son zele pour le recouvrement de la Terre Sainte.

Tresor des Chartes, coté par Sainte Marthe.

On voit combien il avoit à cœur le rétablissement de la Religion dans la Terre-Sainte, par le testament qu'il fit à Conflans le vingt-sixiéme d'Aout de l'an 1321. c'est-à-dire au commencement de la maladie dont il mourut. Il y ordonnoit que s'il étoit prevenu de la mort, son frere Charles de France, alors Comte de la Marche entreprît ce voïage, & en cas qu'il y manquât, il laissoit à son oncle le Comte de Valois cent mille livres pour le faire; & à son defaut, il en chargeoit Philippe Comte du Mans fils aîné du Comte de Valois, & qui fut depuis Roi de France, en lui substituant les cent mille livres. Il nomma pour executeurs de ce Testament Henri Sire de Sulli, Ansel Sire de Gienville, & l'Abbé de saint Denys.

Sous le regne de Philippe fut publiée la collection des Constitutions du Pape Clement V. appellées vulgairement Clementines. On en usa autrement en France pour cette collection, que pour celle de Boniface VIII. son predecesseur, connue sous le nom de *Sexte*, qui n'y a jamais été publiée ni reçûe, à cause du mécontentement qu'on y avoit de ce Pape.

Pasquier, Recherches, l. 2. chap. 3.

Ce Prince l'an 1319. fit une Ordonnance, par laquelle il fixa le nombre des Officiers qui devoient composer le Parlement, & elle est remarquable pour un article qui regarde les Evêques. Par cet article ils étoient exclus du Parlement, d'autant que cela les empêchoit de resider. Voici les termes dont il est conçu: *Il n'aura nuls Prelats depuis au Parlement; car le Roi fait conscience de eux empêcher au gouvernement de leurs spiritualités.* Mais ce Reglement n'étoit plus observé sous Charles VI. & sous Charles VII. comme on le voit par les Registres du Parlement de ces tems-là. Ce fut aussi sous son regne, que le Pape Jean XXII. créa tant de nouveaux Evêchés au-de-là de la Loire. Il érigea l'Evêché de Toulouse en Archevêché, & pour lui donner des Suffragans il mit des Evêques à Montauban, à saint Pa-

poul, à Lavaur, à Rieux, à Lombez, à Mirepoix, & y ajoûta Pamiés, qu'il détacha de la Metropole de Narbonne. Il érigea encore les Evêchés d'Alet, de saint Pont, de Tomieres, de Castres, de Condon, de Tulles, de Sarlat, de saint Flour, de Vabres, de Luçon, & de Maillefais transporté depuis à la Rochelle. 1322.

Ses enfans. Philippe ne laissa que trois filles, Jeanne de France, qui épousa, comme j'ai dit, Eudes IV. Duc de Bourgogne; Marguerite de France, dont j'ai marqué le mariage avec Louis Comte de Flandres, de Nevers & de Retel; & Isabelle, qui fut mariée avec Guigue Dauphin, Comte de Viennois, d'Albon & de Vienne, Palatin, Sire de la Tour, fils du Dauphin Jean II. quoiqu'elle eût été accordée quelque tems auparavant avec Alfonse XI. Roi de Castille. Faute d'enfans mâles dans la branche Roïale, la Couronne passa une seconde fois à la ligne collaterale; & Philippe le Long, ainsi dit à cause de sa haute stature, eut pour successeur Charles son frere, qui avoit jusqu'alors porté le titre de Comte de la Marche.



SOMMAIRE
DU REGNE
DE CHARLES IV. DIT LE BEL.

1322. *SAcre de Charles le Bel. Il sollicite en Cour de Rome la*
1323. *dissolution de son mariage. Il l'obtient, & le Pape lui*
permet d'épouser une autre femme. Il épouse la fille du dé-
funt Empereur. Il reçoit l'hommage du Comte de Flandres.
Mort de la Reine. Le Roi épouse une troisiéme femme. Il
a guerre avec le Roi d'Angleterre, & pourquoi. Il assem-
ble son armée & la fait marcher en Guienne. Le Comte de
Valois, qui la commandoit, soumet toute cette Province.
Tréve entre les deux Rois. Mort du Comte de Valois. La
Tréve est suivie de la paix. Situation des affaires d'Angle-
1324. *terre. Tyrannie des Spensers Ministres de cette Cour. La*
Reine d'Angleterre qui les haïssoit, passe en France, & pour-
1325. *quoi. Teneur du Traité conclu entre les deux Rois. La Reine*
d'Angleterre refuse de retourner auprès du Roi son époux.
Les hostilités recommencent entre les deux Nations à cette oc-
casion. La Reine est priée de sortir de France. Elle se retire
chés le Comte de Hainaut. Elle retourne en Angleterre à la
tête d'une armée. Le Roi sort de Londres, plûtôt que de li-
vrer ses Ministres à qui la Reine en vouloit. Le Prince de
Galles est proclamé Regent en son absence. Le Pape veut
faire rentrer l'Empire dans la Maison Roïale de France. In-
trigues du Roi pour se faire élire Roi des Romains. Il échoue
dans ce projet. Il reçoit une Ambaßade de l'Empereur d'O-
1326. 1327. *rient, & pourquoi. Le Roi tombe malade & meurt. Son*
1328. *caractere. Il ne laisse point d'enfans mâles.*



Cérémonie du Sacre de Charles IV.

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES IV. DIT LE BEL.



HARLES monta sur le Trône, & fut sacré au mois de Février, sans aucune opposition, & sans que personne, pour la lui disputer, osât faire mention des filles du Roi défunt. Toute difficulté avoit été levée par l'assemblée tenue à l'entrée du précedent Regne, & ce qui y avoit été reglé n'étoit qu'une confirmation d'une Loi & d'une coûtume immemoriale de la Monarchie, où, depuis huit ou neuf siecles qu'elle subsistoit, la Couronne n'étoit jamais tombée en quenouille.

1322. *Sacre de Charles le Bel.* Continuat. Nangii.

1322.

Le Duc de Bourgogne, qui avoit donné lieu à ce Reglement, par la vaine tentative qu'il fit là-dessus en faveur de Jeanne de France fille de Louis Hutin, fut un des premiers à rendre ses hommages au nouveau Roi : mais il lui fit une nouvelle chicane sur un autre article.

1323. Inventaire du Tresor des Chartes, T. 4. Bourgogne VI. n. 94.

Ce Duc avoit épousé une autre Jeanne de France fille de Philippe le Long, qui avant que d'être Roi, avoit eu pour apanage le Comté de Poitiers, & Jeanne étoit venue au monde dans le tems qu'il portoit encore le titre de Comte de Poitiers. C'est sur cela que le Duc de Bourgogne soûtenoit qu'elle devoit heriter de ce Comté. Le procès fut jugé au Parlement en faveur du Roi, sur ce que Philippe le Bel n'avoit donné le Poitou en apanage à Philippe le Long son second fils, qu'à condition que si ce Prince mouroit sans enfans mâles, ce Comté retourneroit à la Couronne. La chose étoit ainsi arrivée, & par cette raison la prétention de la Duchesse de Bourgogne fut déclarée nulle par la Cour des Pairs.

Il [illegible] cite en Cour de R[illegible] [illegible] lation de [illegible] mariage.

Tandis que ce Procès s'examinoit à Paris, le Roi sollicitoit à la Cour du Pape une autre affaire qui ne lui étoit pas moins importante. Il n'avoit point d'enfans, & ne pouvoit se resoudre à reprendre sa femme Blanche de Bourgogne renfermée dans Château-Gaillard pour ses désordres dont j'ai parlé sous le Regne de Philippe le Bel. Par bonheur pour ce Prince, il se trouva qu'il y avoit eu dans son mariage un de ces empêchemens, que le Droit Canon appelle Dirimans, & qui rendent le mariage nul. C'étoit, dit un de nos anciens Historiens, qu'il avoit tenu Blanche sur les Fonts de Baptême ; mais il se méprend, comme on le voit dans la Sentence rendue par le Pape, qui en apporte deux autres causes, l'une prise à la verité de l'affinité contractée par le Baptême, non pas que Charles eut tenu Blanche sur les Fonts, mais parce que la Comtesse Mathilde mere de Blanche, y avoit tenu Charles ; ce qu'il suffisoit alors pour invalider le mariage entre la fille de la maraine & le filleul. Le second empêchement étoit, qu'ils étoient parens au quatriéme degré.

C[illegible] Nangii. A[illegible] Rainald.

Il est vrai qu'on avoit demandé dispense pour ce mariage au Pape Clement V. & il l'avoit donnée ; mais elle n'étoit pas en bonne forme, parce que les empêchemens n'y étoient pas suffisamment exprimés.

Ch[illegible] [illegible]

Le Pape neanmoins voulant proceder meurement en cette af-

[illegible]

1323.

Pape lui permet d'épouſer une autre femme.

Villani l. 9. c. 171. Raynald. ex Epiſt. Secret. Joan. Papæ.

Il épouſe la fille du défunt Empereur.

faire, donna commiſſion aux Evêques de Paris & de Beauvais, & à Geoffroi du Pleſſis Protonotaire Apoſtolique, de l'examiner. Sur leur rapport, & ſur l'examen qu'il fit lui-même de la diſpenſe donnée par ſon prédeceſſeur, il déclara le mariage nul, & permit au Roi d'épouſer une autre femme. La Comteſſe Mathilde porta fort impatiemment ce divorce, & penſa à s'y oppoſer, auſſi bien que le Duc de Bourgogne; mais celui-ci fut appaiſé par le Pape, & la Comteſſe appréhendant qu'il n'en coûtât la vie à ſa fille, à qui on avoit de quoi faire le procès comme à une adultere, acquieſça. Le Roi trois mois après épouſa à Troïes en Champagne la Princeſſe Marie, fille du feu Empereur Henri de Luxembourg, & de Marguerite de Brabant, & ſœur de Jean Roi de Bohême.

Le Pape fut bien-aiſe d'avoir cette occaſion de contenter le Roi, dont il eſperoit du ſecours, plus que d'aucun des autres Rois de l'Europe, pour la Chrétienté d'Aſie, qui étoit en plus grand danger que jamais, de ſuccomber entierement ſous les efforts des Infideles. Il ne s'agiſſoit plus gueres de la Terre-Sainte, entierement ſubjuguée par les Mahometans; mais de l'Armenie, qui s'étoit ſoutenue juſqu'alors contre ces Infideles, par l'alliance qu'elle avoit toûjours entretenue avec les Tartares: mais le Soudan de Babylone aïant gagné les Tartares à ſon parti, Leon Roi d'Armenie ſe trouvoit accablé de toutes parts. Il eut recours au Pape, qui écrivit une Lettre circulaire à tous les Peuples & Princes Chrétiens, pour les animer à ne pas laiſſer perir ce reſte de Chrétienté dans l'Orient; mais il preſſa le Roi plus que tous les autres de ſe ſouvenir qu'il avoit pris la Croix, & qu'il étoit tems de faire paroître ſon zele pour la Religion.

Ibid.

Le Roi étoit fort porté à entreprendre une Croiſade, & il envoïa au Pape des Ambaſſadeurs, afin de dreſſer avec lui le projet de cette expedition, de convenir du nombre des Soldats dont l'armée ſeroit compoſée, des fonds pour l'entretenir, du tems & du lieu de l'embarquement, & pendant combien de mois & d'années les Croiſés ſeroient obligés de ſervir au de-là de la mer. Mais tout cela n'aboutit à rien. Les differends pour la ſucceſſion du Comté de Flandres, & les brouilleries qui ſurvinrent entre la France & l'Angleterre, ne permirent pas au Roi de donner toute l'attention neceſſaire à l'execution d'un pareil deſſein. Il y avoit déja long-tems que la ſituation des affai-

1323. res de l'Europe, & les interêts des Princes rendoient ces entreprises de plus en plus impossibles.

Pour ce qui regardoit la succession de Flandres, j'ai dit que Louis Comte de Nevers & de Retel fils de Robert Comte de Flandres, avoit marié son fils Louis avec Marguerite de France fille de Philippe le Long. Une des conditions du Traité étoit que quand même le Comte de Nevers mourroit avant Robert son pere, Louis heriteroit du Comté de Flandres, Robert de Cassel frere du Comte de Nevers, & oncle de Louis, bien que ce Traité lui ôtât toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le Comté de Flandres, y avoit souscrit, parce qu'on lui avoit assûré d'ailleurs des terres & des biens assés considerables. Mais le Comte de Nevers étant mort, & le vieux Comte de Flandres son pere ne lui aïant gueres survécu que deux mois, Robert ne voulut plus s'en tenir au traité, & pensa à s'emparer du Comté de Flandres, au préjudice de Louis son neveu. Il vint trouver le Roi à Paris, & le sollicita fortement de prendre son parti.

Il reçoit l'hommage du Comte de Flandres. Meyerus.

Louis cependant fondé sur le Traité & sur l'alliance qu'il avoit avec le Roi, dont il avoit épousé la niece, se fit rendre hommage par les Seigneurs de Flandres, & Robert de Cassel ne put rien gagner sur l'esprit du Roi, qui fit justice à Louis, après qu'il l'eût châtié, pour avoir osé recevoir les hommages des Seigneurs de Flandres, avant que de lui avoir rendu le sien: car lui aïant ordonné de venir à Paris, où il se rendit aussi-tôt, il le fit mettre en arrêt dans le Château du Louvre; mais il fut relâché quelques jours après, & reçû à faire hommage pour le Comté de Flandres & pour les Comtés de Nevers & de Retel. Etant de retour en son Comté, il fut sur le point d'entrer en guerre avec Guillaume Comte de Hainaut & de Hollande; mais le Roi les accommoda par un Traité qu'ils signerent à Paris, dont le plus considerable article fut, que le Comte de Flandres cederoit au Comte de Hainaut toutes ses prétentions sur les Isles de Zelande, & que le Comte de Hainaut abandonneroit tout le droit qu'il prétendoit avoir sur Alost, sur le païs de Vaës, sur Gerardmont, & sur quelques autres territoires de Flandres.

Oudergherst. fol. [illegible]

1324. *[illegible] Continuat. Nang.*

Le Roi après avoir reglé cette affaire, fit un voïage à Toulouse. Le retour fut malheureux. Il avoit mené avec lui la Reine qui étoit grosse. La fatigue la fit accoucher avant le terme à Issoudun,

1324.

Iſſoudun, d'un garçon qui mourut preſqu'auſſi-tôt après ſa naiſſance. Ce fut un très-grand ſujet de douleur pour le Roi, qui perdoit par cette mort ce qu'il avoit le plus ardemment deſiré d'avoir un fils qui ſuccedât à la Couronne. La Reine mourut elle-même l'année ſuivante; & ce Prince en troiſiémes nôces épouſa ſa couſine germaine Jeanne d'Evreux, fille de Louis de France Comte d'Evreux ſon oncle. Ce fut dans l'intervalle de cette mort & de ce mariage, que la guerre commença entre la France & l'Angleterre à l'occaſion que je vais dire.

Le Roi épouſe une troiſiéme femme.

Hugues Seigneur de Montpeſat ſujet du Roi d'Angleterre en Guienne avoit bâti un Château dans une terre, qu'il prétendoit être du domaine d'Angleterre; mais que le Roi de France ſoûtenoit être dans le ſien. De-là vint un Procès, qui fut jugé au Parlement de Paris. Le Roi le gagna; & il fut déclaré que la terre & le Château étoient du domaine de France. Auſſi-tôt celui qui commandoit pour le Roi en ces quartiers-là, envoïa des Soldats qui ſe ſaiſirent du Château. Le Seigneur de Montpeſat fort chagrin de l'arrêt & de la ſaiſie, fit mettre ſes Vaſſaux ſous les armes, & accompagné du Sénechal du Roi d'Angleterre qui lui amena d'autres troupes, vint aſſieger le Château, & l'emporta. La plûpart des François qui s'y trouverent furent paſſés au fil de l'épée; & on aſsûra même qu'on avoit fait pendre quelques-uns des Officiers qui y avoient été pris.

Il a guerre avec le Roi d'Angleterre, & pourquoi

Du Chêne Hiſtoire d'Angleterre.

Continuat. Nangii.

Le Roi, qu'une telle inſulte devoit naturellement porter à la vengeance, fit paroître beaucoup de moderation en cette rencontre; & avant que d'en venir à aucune voie de fait, envoïa faire ſes plaintes au Roi d'Angleterre, & lui demanda ſatisfaction. Le Roi d'Angleterre fit paſſer auſſi-tôt en France Edmond Comte de Kent ſon frere avec quelques Seigneurs, & leur donna un plein pouvoir de convenir avec le Roi de la maniere dont on lui feroit ſatisfaction. Le Roi leur déclara qu'il falloit premierement remettre le Château entre les mains de ſes Officiers: & en ſecond lieu lui livrer le Senechal de Gaſcogne, le Seigneur de Montpeſat, & quelques autres qui avoient eu le plus de part à cette violence.

Les Députés d'Angleterre firent ſemblant d'acquieſcer à la volonté du Roi, dans l'eſperance apparemment que cette complaiſance l'adouciroit, & qu'il ſe contenteroit de la reſtitution

1324.

du Château, sans exiger qu'on lui amenât le Senechal & le Seigneur de Montpesat. Mais leur attente fut trompée, & le Roi fit partir avec eux le Chevalier Jean d'Arrablai, pour aller en Guienne faire executer les articles dont on étoit convenu.

Les Anglois sçavoient bien que ce n'étoit pas-là l'intention du Roi leur maître, c'est pourquoi quand ils furent arrivés en Guienne, ils tirerent l'affaire en longueur, sous divers prétextes. Le Seigneur d'Arrablai fut averti qu'ils remplissoient secretement leurs places de munitions de guerre; & qu'au lieu de penser à satisfaire le Roi, ils se mettoient en état de se défendre en cas qu'il les attaquât. Il en donna avis au Roi, qui resolut sur le champ de se faire justice lui-même, puisqu'on refusoit de la lui rendre.

Il assemble son armée & la fait marcher en Guienne.

Invent. des Chartres, T. 1. Valois 2. net. 51.

Il assembla son armée, dont il donna le commandement au Comte de Valois. Ce Prince partit pour se rendre en Guienne accompagné de ses deux fils Philippe, & Charles, de Robert d'Artois Comte de Beaumont-le-Roger, & de Matthieu de Trie Maréchal de France. Si-tôt que le Prince fut arrivé, il fit sommer toutes les Villes de Gascogne & de Guienne de se rendre, d'autant que le Roi d'Angleterre avoit negligé d'en faire hommage depuis que le Roi étoit parvenu à la Couronne.

Du Tillet Recueil des Traités entre la France & l'Angleterre.

Le Comte de Valois qui la commandoit soumet toute cette Province.

La plûpart des Villes aïant refusé d'obéïr, le Comte de Valois entra avec son armée dans le païs. Presque tout se soumit à la vue des troupes. Le Comte de Valois fit raser le Château de Montpesat, dont le Seigneur mourut de chagrin d'avoir attiré sur lui cette tempête: & au commencement de Septembre, tout le païs fut reduit à l'obéïssance du Roi, excepté Bourdeaux, Baïonne, Saint Sever, & la Reole. Le Comte se presenta devant cette derniere place, où le Comte Edmond s'étoit jetté. Ce Comte fit une sortie où beaucoup de François furent tués, & de ce nombre furent le Seigneur de Florentin & quelques autres Chevaliers. Le Comte de Valois en forma le siege, & le poussa si vivement, que la place fut obligée de capituler le lendemain de saint Matthieu.

Tréve entre les deux Rois.

Les articles de la capitulation furent, que la Ville seroit rendue au Comte de Valois; qu'il seroit permis aux Habitans, qui ne voudroient pas y rester, d'en sortir avec leurs meubles; que ceux qui y demeureroient feroient serment de fidelité au Roi de France. Qu'il y auroit une tréve jusqu'à l'Octave de Pâ-

1324.

ques. Que chacun garderoit les Places dont il étoit en possession. Que si les Villes & Châteaux de Puismixol & de Pena vouloient se rendre au Comte de Valois, il pourroit les recevoir, & qu'en cas qu'ils ne le voulussent pas, les Anglois ne pourroient y faire entrer ni vivres, ni munitions; qu'à cela près, on ne feroit aucune entreprise ni de part ni d'autre; que s'il s'en faisoit quelqu'une de la part des Anglois, les Gentilshommes qui étoient actuellement dans la Reole seroient obligés de se déclarer contre le Roi d'Angleterre: & pour asûrance de ces conventions le Comte Edmond donna quatre Chevaliers Anglois en ôtage.

Mort du Comte de Valois.

Ce Comte eut permission de passer en Angleterre, pour proposer à Edouard de venir à la Cour des Pairs de France avant la fin de la Tréve, tant pour rendre son hommage au Roi, que pour y exposer ses droits & ses griefs. Le Comte Edmond s'obligea de plus à faire notifier au Roi de France, au plus tard à Noël, si le Roi d'Angleterre auroit ratifié le present Traité. Le Comte de Valois ensuite de cette glorieuse campagne congedia son armée, & revint à la Cour, où il mourut quelque tems après avec les remords de conscience, dont j'ai déja parlé touchant la mort d'Enguerrand de Marigni.

1325.

La Tréve est suivie de la paix

Leibnitz cod. diplomat. p. 108.
Du Tillet loc. cit.
Mss. de Brienne vol. 2.

Au mois de Mars suivant, la Tréve fut prolongée jusqu'à la quinzaine d'après la Pentecôte, & depuis encore jusqu'à un mois après la saint Jean par un traité fait à Fontainebleau. Ces prolongations de Tréve marquoient l'envie qu'on avoit de part & d'autre de faire la paix: & en effet, elle fut conclue trois jours après le Traité de Tréve en presence d'Isabelle de France Reine d'Angleterre, qui étoit venue à Paris avec les Ambassadeurs; mais cette paix n'étoit pas l'unique but de son voïage. Elle en avoit d'autres motifs secrets. Pour bien entendre cette intrigue, qui eut d'étranges suites, il faut sçavoir quelle étoit pour lors la situation des affaires & de la Cour d'Angleterre.

Situation des affaires d'Angleterre.

Edouard II. Prince d'un fort petit genie, incapable de gouverner par lui même, se livra toûjours à quelque favori, qui s'emparoit de son esprit. Il étoit constant dans l'attachement qu'il avoit une fois pris: qualité qui n'auroit pas été blâmable en lui, s'il avoit eu asses de discernement pour faire un bon choix.

1325. Après la funeste mort de Gaveston, auquel il s'attacha d'abord, & dont j'ai parlé en passant dans l'Histoire du Regne de Philippe le Bel, les deux Hugues Spensers pere & fils devinrent tout-puissans sur son esprit & dans l'Etat. Le pere étoit un vieillard homme de probité, sage, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la guerre; mais le fils très-different du pere, n'avoit rien de digne du poste qu'il occupoit, que l'esprit & la bonne mine, étant d'ailleurs d'une fierté intolerable, d'une ambition démesurée, d'une avarice insatiable, & d'une vie très-débordée. Le Roi le haïssoit, & n'avoit jamais pû le souffrir: & ce fut pour cela même, que les Seigneurs & les Prelats d'Angleterre obligerent ce Prince de le faire son Chambellan à la place de Gaveston, afin qu'il occupât le poste du favori sans l'être: mais il s'insinua bientôt par son adresse très-avant dans les bonnes graces d'Edouard, & s'empara de toute la faveur & de toute l'autorité, & n'en fit part qu'à son pere. Par malheur dans le Gouvernement de l'Etat, les vices du fils l'emporterent sur les vertus du pere, qui, de peur de se perdre avec lui, se vit engagé non seulement à dissimuler, mais encore à soûtenir ses emportemens.

Tyrannie des Spensers Ministres de cette Cour.

Devenus par leur puissance l'objet de la jalousie des Grands du Roïaume, ils s'appliquerent à les tenir bas; & pour éviter le sort de Gaveston leur prédecesseur, qui avoit peri par la faction de ces Seigneurs, ils resolurent de faire un exemple insigne sur les premiers qui cabaleroient. Le malheur tomba sur Thomas Comte de Lancastre & sur vingt & un autres des plus qualifiés de la Noblesse, qui aïant été pris les armes à la main contre le Roi, selon quelques Historiens, & selon d'autres, arrêtés durant l'assemblée d'un Parlement, furent condamnés à la mort & executés.

Vvalsingam. Froissard.

Cette execution rendit les Spensers redoutables: mais elle les mit en execration à la Cour, & dans tout le Roïaume. La sommation que le Roi Charles le Bel, quelque tems après son avenement à la Couronne, fit à Edouard de venir rendre son hommage, donna lieu d'esperer aux ennemis des deux Ministres, de trouver le moïen de se venger d'eux pendant l'absence du Prince. Mais ceux-ci s'opposerent à ce voïage: & après avoir tâché en vain d'empêcher les Envoïés de France de signifier leurs ordres à Edouard, ils lui firent quitter la résolution

Vvalsingam.

qu'il avoit prise, de passer en France. Ce fut ce refus, qui autorisa le Roi de France à confisquer la Guienne, après que les deux Rois se furent brouillés ensemble à l'occasion que j'ai dite. 1325.

Nonobstant le grand credit des Spensers, la Reine Isabelle avoit toûjours beaucoup d'ascendant sur le Roi son mari. Ils en conçûrent de la défiance, & vinrent à bout de la mettre mal dans son esprit au sujet de la guerre de France. Ils persuaderent au Roi qu'il n'étoit pas à propos que durant la guerre cette Princesse eût à sa disposition des Terres & des Châteaux, comme elle en avoit selon la coûtume de ce tems-là; car alors les Reines, non seulement en Angleterre; mais encore en France, avoient leur Domaine particulier, dont elles jouissoient, & qui servoient à leur dépense & à l'entretien de leur maison. Le Roi, à la persuasion de ses Ministres, se saisit des terres de la Reine, & l'obligea à se contenter d'une pension qu'il lui assigna. On lui ôta tous les François qu'elle avoit à son service, & on les obligea de repasser en France. On saisit pareillement tous les biens & tous les benefices des autres François qui étoient établis en Angleterre, & ils furent reduits à de grandes extrémités.

On ne laissoit pas cependant de parler de paix entre les deux Couronnes. Le Pape avoit envoïé pour cela en Angleterre l'Archevêque de Vienne & l'Evêque d'Orange, qui engagerent le Parlement assemblé à Londres à faire passer à la Cour de France les Evêques de Vincester & de Norwic, & Jean de Bretagne Comte de Richemont, pour traiter avec le Roi. L'Evêque de Norwic repassa peu de tems après avec un projet de paix. On délibera sur ce projet dans le Parlement; & il fut résolu qu'on prieroit la Reine de se charger elle-même de la negociation. *Ibid.*

La Reine d'Angleterre qui les haïssoit passe en France, & pourquoi.

Chacun eut ses motifs pour proposer le voïage de la Reine. Les deux Spensers l'aimoient mieux en France qu'en Angleterre, où ils la redoutoient toûjours. La faction opposée aux Ministres souhaitoit aussi ce voïage, dans l'esperance que cette Princesse irritée contre eux, pourroit engager le Roi de France son frere, à appuier leurs ennemis en la soûtenant elle-même. A en juger par les suites que son sejour eut en France, & par les premieres démarches qu'elle y fit, on ne peut douter

1325. qu'elle même n'eût aussi ces vûes. Elle y passa donc avec peu de suite, n'aïant avec elle que Jean Cromwel & quatre autres Chevaliers Anglois, qui faisoient presque toute sa Cour.

Froissard. l. 1 c. 6.

La paix ne fut pas la premiere chose dont elle parla au Roi son frere. Elle commença par lui faire ses plaintes de la tyrannie des Ministres d'Angleterre, des mauvais traitemens qu'elle en avoit reçûs, de la persecution qu'on y faisoit aux François, tant Laïques qu'Ecclesiastiques; elle le conjura de ne la point abandonner dans son malheur, & de l'aider à secouer l'indigne joug des deux Spensers, qu'elle & toute la Noblesse d'Angleterre ne pouvoient plus supporter.

Le Roi tâcha de la consoler: mais il lui dit, que dans les conjonctures presentes, il ne pouvoit pas avec honneur prendre de tels pretextes pour sujet d'une nouvelle rupture avec le Roi d'Angleterre; qu'il avoit donné sa parole au Pape pour la paix; que la negociation étoit fort avancée; que tout le monde étant persuadé qu'elle même étoit venue pour la conclure, & que le Roi son mari l'avoit chargée de ses interêts, il seroit également surprenant & honteux pour elle, qu'on sçût, qu'elle n'étoit venue en France que pour les trahir. Qu'au reste pour lui il ne lui manqueroit pas dans le besoin; qu'il l'assûroit que dès que la paix seroit faite, toute son épargne seroit en sa disposition, qu'avec de l'argent on venoit à bout de tout; & que par ce moïen il la secourreroit plus utilement, que par un éclat, qui seroit peut-être inutile, & qui ne convenoit ni à l'un, ni à l'autre.

La Reine d'Angleterre n'insista pas davantage, assés contente des esperances que le Roi lui donnoit; & l'on commença à travailler tout de bon à la paix.

Teneur du Traité conclu entre les deux Rois.

Les negociations durerent encore quelque tems, malgré l'application des deux Evêques qui y agissoient au nom du Pape. Le Roi demandoit, qu'Edoüard reconnût que la saisie qu'on avoit faite de la Guienne, étoit juste, & qu'il avoit eu droit de la faire. Edoüard n'en vouloit point convenir, & prétendoit que le Roi la lui rendît, comme l'aïant injustement enlevée: mais enfin le dernier jour de Mai de l'an 1325. le Traité fut fait à Paris, ainsi que je l'ai dit, & conçu à peu près en cette forme selon les intentions du Roi. Que faute au Roi d'Angleterre d'avoir rendu son hommage, quand même il n'y auroit eu au-

Leibnitz col. diplomat. p. 109.

tre forfaiture, la saisie de la Guienne étoit juste; que le Conseil du Roi d'Angleterre ne la pouvoit contredire, qu'elle subsisteroit, & que ce que le Roi avoit saisi de la Guienne demeureroit en sa main, pour le gouverner & y mettre des Officiers en son nom; qu'il y nommeroit un Sénechal, tel cependant qu'il ne seroit point suspect au Roi d'Angleterre. Que ce Sénéchal n'auroit point droit de changer les Capitaines ou Commandans des Forteresses, dont le Roi d'Angleterre étoit demeuré en possession; que hormis les garnisons, toutes les troupes des deux partis sortiroient du païs. Qu'à la mi-Août prochaine les deux Rois se trouveroient à Beauvais, que si Edouard offroit son hommage, le Roi le recevroit, sans préjudice du droit qu'il prétendoit sur ce qu'il tenoit déja en Guienne. Qu'après l'hommage fait, le Roi en consideration de la Reine sa sœur, rendroit ce qu'il avoit saisi au Roi d'Angleterre. Que pour les frais faits à l'occasion de ce differend & des autres difficultés, la Cour des Pairs de France en seroit Juge, & qu'après la publication de la paix, les prisonniers seroient rendus de part & d'autre. 1325.

Ce Traité aïant été envoïé en Angleterre, fut assés agréé. Il n'y eut que l'article de l'hommage qu'Edouard devoit rendre en personne, qui fit de la difficulté. La Reine lui écrivit si fortement là-dessus, qu'il s'y détermina: mais les deux Spensers, qui ne se croïoient pas en sûreté si le Roi s'éloignoit, s'y opposerent. Comme cet article étoit essentiel, il falloit rompre, ou l'accorder. Il y eut divers pour-parlers là-dessus. L'on s'en tint à l'expedient que suggererent les deux Ministres, qui fut, qu'Edouard cederoit la Guienne & le Ponthieu à Edouard Prince de Galles son fils: & que ce jeune Prince, qui devenoit par là feudataire du Roi de France à la place de son pere, iroit en personne rendre l'hommage pour ces deux fiefs, & prêter le serment de fidelité. Le Roi d'Angleterre voulut qu'on ajoûtât deux conditions à cet article. La premiere, que si son fils mouroit avant lui, ces deux fiefs lui reviendroient. La seconde, que le Roi de France ne nommeroit point de Tuteur, ni de Curateur au Prince de Galles pour l'administration de la Guienne & du Ponthieu, & ne seroit point maître de le marier à qui il voudroit. Le Roi, qui vouloit la paix, consentit à ces deux points, qu'il auroit pût disputer à cause de sa qualité de

Continuat. Nangii. Valsingam.

1325. Souverain qu'il acqueroit sur le Prince de Galles. Les choses étant ainsi arrêtées, le Prince de Galles passa en France, accompagné de l'Evêque d'Oxford, & avec un équipage conforme à sa naissance. Il fit son hommage au Roi son oncle, & fut regalé de magnifiques presens, qui avoient été destinés à son pere.

La Reine d'Angleterre refuse de retourner auprès du Roi son époux.

La Paix aïant été publiée, & le commerce rétabli entre les deux Nations, Edouard crut qu'un plus long sejour de la Reine sa femme & du Prince de Galles à la Cour de France étoit inutile, & leur envoïa ordre de revenir en Angleterre. La Reine differa tant qu'elle put: mais enfin se voïant pressée, elle écrivit au Roi, qu'elle ne croioit pas pouvoir retourner en sûreté, tandis que les deux Spensers ses ennemis déclarés seroient à la tête du Conseil. C'étoit-là en effet une des raisons qu'elle avoit de demeurer en France; mais elle en avoit une autre qu'elle ne disoit pas, & qui n'étoit pas ignorée de bien des gens: c'étoit un peu trop d'attachement qu'elle avoit pour Roger de Mortemer Seigneur Anglois, qui s'étant échappé de la Tour de Londres, où il avoit été renfermé après le dernier soulevement d'Angleterre, s'étoit sauvé en France.

Vvalsingam.

Edouard encore plus sensible à ce motif du refus de la Reine, qu'au refus même, lui envoïa de nouveaux ordres plus pressans que les premiers. Elle n'y eut nul égard, non plus que le Prince de Galles, à qui elle avoit inspiré une grande haine contre les Spensers. L'Evêque d'Excester fit en vain tous ses efforts pour leur persuader d'obéïr; il ne put rien gagner sur leur esprit, & c'est ce qui le détermina à partir secretement de la Cour de France, à repasser en Angleterre pour ne paroître pas complice de leur désobéïssance.

Continuat. Nangii.

Le Roi de France laissa sur cela toute liberté à la Reine d'Angleterre sa sœur. Il lui promit que rien ne lui manqueroit tandis qu'elle seroit à sa Cour; sur quoi elle renvoïa la plûpart de ses gens en Angleterre, & ne retint auprès d'elle & du Prince de Galles, que des gens de confiance, du nombre desquels étoit Edmond Comte de Kent frere du Roi d'Angleterre, aussi mécontent qu'elle du Gouvernement.

Vvalsingam.

Le Roi d'Angleterre animé par ses Ministres entra en une extrême colere contre la Reine & contre son fils, jusques-là qu'il fit publier une proclamation dans Londres, par laquelle il déclara

clara l'un & l'autre ennemis de l'Etat, avec tous ceux qui leur adheroient. Cette division de la Famille Roïale ne manqua pas de reveiller les esprits séditieux, dont plusieurs passoient tous les jours en France, pour aller offrir leurs services à la Reine. De sorte qu'Edouard, pour empêcher cette désertion, & le commerce des fugitifs avec les autres brouillons restés dans le Roïaume, fit fermer tous les ports d'Angleterre. 1325.

Les hostilités recommencent entre les deux Nations à cette occasion. *Ibid.*

Alors les hostilités recommencerent entre les deux Nations. Le Roi d'Angleterre, qui regarda la permission que le Roi donnoit à la Reine de demeurer en France, comme une infraction de la Paix, envoïa ordre aux Commandans de sa Flotte de courir sur tous les Vaisseaux François, & six vingts Navires appartenans aux Marchands des Ports de Normandie furent enlevés.

Olivier Ingham, que le Prince de Galles avoit fait Commandant de Guienne, avec l'agrément du Roi son pere, gagné par les Spensers, se révolta, se jetta sur les Terres de France, & s'empara de la Ville de Xaintes. Le Roi fut obligé d'envoïer une Armée de ce côté-là, où la guerre se ralluma plus vivement que jamais. L'Archevêque de Vienne & l'Evêque d'Orange voïant avec douleur rompre une Paix, qui étoit leur ouvrage, passerent en Angleterre, pour empêcher les suites de ces nouvelles brouilleries, & pour réconcilier la Reine avec son mari; mais ils ne purent réussir. Les choses s'aigrirent de plus en plus par une fausse nouvelle qui vint jusqu'au Roi, qu'on avoit fait main-basse en Angleterre par ordre d'Edouard sur tous les François qui s'y étoient trouvés, qu'on les avoit fait tous passer au fil de l'épée, & qu'on avoit confisqué tous leurs biens. Le Roi, sans attendre un plus grand éclaircissement, qu'il étoit difficile d'avoir, parce que les Ports d'Angleterre étoient fermés, fit arrêter tous les Anglois, qui se trouverent en France, & fit saisir tous leurs biens: mais la nouvelle du massacre d'Angleterre s'étant trouvée fausse, il les fit relâcher.

Cependant les Ministres d'Angleterre, inquiets de l'appui que le Roi de France donnoit à la Reine, & instruits de divers complots & du commerce que cette Princesse entretenoit avec plusieurs Seigneurs, malgré les précautions qu'on

1325.

Froissard, l. 1. c. 7.

prenoit pour l'empêcher, mettoient tout en œuvre pour la contraindre de revenir. Ils répandirent à Rome, à la Cour de France, & dans le Conseil du Roi, une infinité d'argent. Le Roi d'Angleterre écrivit au Pape & aux Cardinaux des Lettres très-pressantes, leur représentant l'injustice qu'on lui faisoit de retenir sa femme & son fils en France malgré lui, lui assûrant que les soupçons qu'on avoit inspirés à la Reine étoient sans fondement, qu'elle seroit en Angleterre non seulement en sûreté, mais encore en liberté, & avec tout l'honneur qui étoit dû à son rang & à son sang; & que si on ne lui rendoit pas la justice qu'il demandoit, la guerre qui avoit déja recommencé seroit éternelle.

Le Pape, qui avoit extrêmement à cœur la paix entre les deux Couronnes, & qui d'ailleurs ne pouvoit guéres disconvenir de la justice des demandes du Roi d'Angleterre, écrivit au Roi de France, pour le presser d'obliger la Reine à retourner avec le Roi son mari; & lui fit dire par l'Evêque de Xaintes, porteur de sa Lettre, que si cette Princesse ne partoit au plûtôt, il ne pourroit pas se dispenser d'emploier pour un tel sujet les Censures de l'Eglise.

La Reine est priée de sortir de France.

Ces Lettres ébranlerent le Roi. Son Conseil gagné par les présens des Spensers, fut d'avis qu'il falloit avoir égard aux instances du Pape. Enfin on pria la Reine de se disposer à partir au plûtôt avec le Prince de Galles. Cette Princesse vit bientôt sa Cour deserte, au lieu qu'auparavant il y avoit une foule de Seigneurs & de Gentilshommes qui lui offroient avec empressement leurs services. Le seul Robert d'Artois lui jura un éternel attachement, quoiqu'il n'osât plus guéres la voir qu'en secret.

Ce qui chagrinoit cette Princesse, n'étoit pas son retour en Angleterre, où elle avoit toûjours été bien resolue de retourner: mais c'étoit la précipitation de son départ. La partie n'étoit pas encore bien liée avec les Seigneurs Anglois de sa faction, qui ne l'attendoient pas si-tôt, & que ce contretems étoit capable de déconcerter.

Robert d'Artois qui avoit grand soin de s'instruire de tout ce qui se passoit au Conseil, vint la trouver fort avant dans la nuit, & lui dit, qu'il falloit se hâter de quitter la Cour, & qu'on avoit déliberé dans le Conseil, si on ne l'arrêteroit

pas avec le Prince de Galles, le Comte de Kent, & le Seigneur de Mortemer, pour les conduire au Roi d'Angleterre; qu'il falloit incessamment prendre le chemin de la mer comme pour s'embarquer à Boulogne, ou à Calais; qu'alors il ne tiendroit qu'à elle de gagner le Hainaut, où elle pourroit se retirer chés Guillaume Comte de Hainaut & de Hollande, à qui elle pouvoit se fier, comme à un Prince dont il connoissoit la droiture & la generosité. La Reine suivit ce conseil: elle partit, & dès qu'elle fut sur la frontiere, elle se détourna du chemin, vint dans le Cambresis, qui n'étoit plus des Terres de France, & alla descendre chés le Sire d'Ambricourt, d'où elle donna avis de son arrivée au Comte de Hainaut qui étoit à Valenciennes. 1325.

Elle se retire chés le Comte de Hainaut.

Ce Comte l'envoïa aussi-tôt saluer par Jean son frere, qui l'assûra du desir qu'il avoit de la servir, & s'engagea dès cette premiere visite à l'accompagner lui-même en Angleterre. Il la conduisit de là à Valenciennes, où elle fut très-bien reçûe du Comte de Hainaut.

Walsingam.

La Reine, pour engager le Comte dans ses interêts, lui proposa le mariage du Prince de Galles avec une de ses filles. L'offre fut acceptée avec joïe, & on fiança dès-lors ce jeune Prince avec Philippe la seconde des filles du Comte, qui étoit celle qui lui agréoit le plus. Alors la Reine fit au Comte ouverture de ses desseins, l'assûra du gros parti qu'elle avoit en Angleterre, & que pourvû qu'il la secondât de quelques Troupes, elle y seroit bientôt la maîtresse.

Dès ce moment le Comte de Hainaut donna ses ordres pour équiper des Vaisseaux: beaucoup de Chevaliers s'offrirent à être du voïage; & elle s'embarqua quelques jours après à Dordrect, escortée de près de trois mille hommes. Une tempête dont elle fut accueillie, l'écarta fort loin du lieu où elle avoit resolu de prendre terre: & ce fut un grand bonheur pour elle; car le Roi d'Angleterre aïant sçû qu'elle y devoit débarquer, y avoit envoïé des Troupes pour l'enlever.

Elle retourne en Angleterre à la tête d'une Armée.

Le vent la conduisit au Port d'Herwich sur les Terres du Maréchal d'Angleterre, qui étoit du nombre de ses partisans, & qui vint la recevoir accompagné du Comte de Leycestre, de quantité d'autres Seigneurs & Chevaliers, des

1325. Evêques de Lincolne, d'Herford, de Dublin, d'Eli, & de plusieurs autres Prélats. L'Archevêque de Cantorberi lui envoïa de l'argent pour soudoïer ses Troupes, qui croissoient toûjours; & après avoir séjourné quelques jours auprès de S. Edmond, & s'être assûrée pendant ce tems-là de la bonne volonté de divers Seigneurs du Roïaume, elle marcha à la tête de son Armée, où une infinité de Noblesse arrivoit de toutes parts.

Le Roi apprit ces nouvelles à Londres. Il eut peine à les croire d'abord; mais n'en pouvant plus douter, il assembla les Bourgeois, & leur demanda, s'ils n'étoient pas prêts à prendre les armes pour son service & pour la sureté de sa personne. Ils répondirent qu'ils conserveroient pour le Roi, pour la Reine, pour le Prince de Galles heritier de la Couronne, le respect & l'affection qu'ils avoient toûjours eue pour la Famille Roiale; qu'ils fermeroient les portes de leur Ville aux Troupes étrangeres, s'il s'en présentoit quelques-unes pour y entrer: mais que pour marcher en campagne, ils ne le feroient pas; qu'un de leurs Privileges étoit de n'être point obligés de servir hors de leurs murailles, que durant un jour, à condition d'y rentrer avant le Soleil couché.

Le Roi [illegible] de Londres [illegible] qui la Reine en vouloit.

Cette réponse des Bourgeois de la Capitale fit comprendre au Roi le danger où il étoit. Il se saisit de la Tour de Londres, & y mit Jean son second fils avec la femme du jeune Spenser. Ensuite il partit, & marcha à l'Ouest d'Angleterre, où il avoit plus de Noblesse à sa dévotion, pour y assembler une Armée qu'il pût opposer à celle de la Reine. Avant que de partir, il fit faire une Proclamation contre les Rebelles, avec défense de leur fournir des vivres, & aucun autre secours, ordonnant qu'on leur courût sus, sans neanmoins rien attenter contre la Reine, le Prince de Galles, & le Comte de Kent, sinon pour les prendre. Il mit aussi à prix la tête de Roger de Mortemer.

La Reine de son côté fit une autre Proclamation, par laquelle elle défendoit toute sorte de violence contre ses Sujets, excepté contre les deux Spensers, contre Robert de Baldok Chancelier d'Angleterre, & contre tous ceux qui entreprendroient de les soûtenir.

Le Roi ne fut pas plûtôt sorti de Londres, que la popula-

ce prit les armes en faveur de la Reine, & contraignit les principaux Bourgeois & le Maire de la Ville à suivre le même parti. Il en coûta la vie à l'Evêque d'Excester, qui étoit de celui du Roi, & à plusieurs autres. La Tour de Londres fut aussi surprise, & tous les prisonniers mis en liberté, dont plusieurs vinrent joindre la Reine. 1325.

Cette Princesse poursuivoit toûjours le Roi, & le serroit de fort près. Il avoit jetté des Troupes dans Bristol sous le commandement de Spenser le pere. La Reine mit le siege devant cette Ville, qui après quelques jours lui fut livrée; & elle fit pendre Spenser avec l'applaudissement de toute l'Armée & de tout le Peuple.

Le Roi se voïant abandonné de tout le monde, monta sur un Vaisseau pour s'enfuir en Irlande avec le jeune Spenser, mais apparemment repoussé par le vent contraire, il rentra en Angleterre, & se cacha dans le païs de Galles.

Le Prince de Galles est proclamé Regent pendant son absence.

Si tôt qu'on eut eu avis de sa fuite, la Reine affecta d'en paroître fort fâchée. Un ordre fut publié par tout le Roïaume, portant que ceux qui auroient connoissance du lieu de sa retraite, ne manquassent pas de l'avertir au plûtôt, qu'on souhaitoit le revoir en Angleterre, qu'on n'en vouloit point à sa personne, & qu'il pouvoit revenir prendre le Gouvernement de ses Etats. Comme personne ne répondit pour lui, & qu'on n'eut point de ses nouvelles, les Seigneurs déclarerent le Prince de Galles Regent du Roïaume; on lui fit serment de fidelité: on établit de nouveaux Officiers, & on fit Chancelier du Roïaume l'Evêque de Norwich.

Cependant la Reine, par ses Emissaires, découvrit où le Roi s'étoit caché. On l'envoïa prendre; il fut amené avec le jeune Spenser, qui après les plus rudes traitemens, subit le même supplice que son pere, & fut pendu à Herford à une potence de cinquante piés de haut. Tel fut le sort de ces deux malheureux, dont la haute fortune avoit été si long-tems l'objet de l'envie & de la jalousie de tous les Grands d'Angleterre.

Le Roi son pere est deposé.

Pour ce qui est du Roi d'Angleterre, il fut déposé à Londres par le consentement unanime du Parlement, au mois de Janvier de l'an 1327. & le Prince de Galles fut déclaré Roi. La Reine aïant appris cette nouvelle, fit parfaitement le per-

1325. sonnage d'une personne affligée à l'excès. Le Prince de Galles en fit autant de son côté, & protesta qu'il n'accepteroit jamais la Couronne du vivant de son pere.

Le Parlement députa au Roi pour lui apprendre sa déposition. Les Députés lui conseillerent en même-tems d'y consentir. Il fallut s'y résoudre crainte de pis. Son consentement aïant été apporté à Londres, la Reine & le Prince de Galles ne se montrerent plus si difficiles à souscrire à l'Arrêt du Parlement, & le Prince de Galles fut couronné.

Mort funeste de ce Monarque.

Alors il ne manqua pas d'arriver ce qu'on voit toûjours en pareilles conjonctures. Ceux qui ne trouvoient pas leur compte au nouveau Gouvernement, & les partisans du Prince prisonnier, commencerent à intriguer pour son rétablissement sur le Trône; mais cela ne servit qu'à avancer sa mort, non pas du consentement du Prince son fils, ni de la Reine, mais par la cruauté de deux Seigneurs, qui apprehendoient la révolution. Ils corrompirent son Apoticaire, qui sous prétexte de lui donner un remede, inséra dans la seringue un fer tout rouge, qu'il lui enfonça jusques dans les entrailles.

Ainsi mourut cet infortuné Roi, dont on attribua les malheurs au mauvais choix qu'il fit des Ministres & des Favoris qu'il approcha de sa personne. Mais l'indocilité des Peuples qu'il avoit à gouverner y eut grande part. De tout tems il a été difficile aux Rois d'Angleterre de trouver un temperament de douceur & de severité qui les fit aimer & craindre de leurs Sujets, & pour peu qu'ils s'en soient écartés, le défaut ou l'excès leur ont presque toûjours été funestes.

On n'eût jamais pensé en France, que le Traité de Paix qui y avoit fait passer la Reine d'Angleterre, dût avoir de si étranges suites, & que l'empressement du Roi à faire sortir de sa Cour sa propre sœur, pour faire plaisir au Roi d'Angleterre, dût aboutir à le faire perir. Je vais reprendre maintenant certaines choses qui regardoient plus immediatement la France, & qui se passerent depuis la rupture avec l'Angleterre, & durant le Traité qui la termina.

Le Pape [illegible]

La plus considerable fut la nouvelle tentative que fit le Pape, pour faire rentrer l'Empire dans la Maison Roïale de

France. J'ai dit en parlant de l'expedition que Philippe Comte du Mans, & fils de Charles Comte de Valois, fit en Italie, que le Pape gardoit une espece de neutralité entre Frideric d'Autriche & Louis de Baviere, tous deux élûs Rois des Romains par une partie des Electeurs; en sorte cependant que dans le fond, il étoit plus porté pour Frideric d'Autriche, que pour Louis de Baviere. Mais les choses changerent de situation après la bataille de Muldorf, où Louis de Baviere défit Frideric d'Autriche & le prit prisonnier. Car alors le parti de Frideric fut entierement abattu, & la plûpart des Princes de l'Empire qui l'avoient suivi, se soûmirent à Louis de Baviere partie d'eux-mêmes, partie par force, & le reconnurent pour Roi des Romains. 1325.

Ce Prince, qui avoit jusqu'alors gardé beaucoup de mesures avec le Pape, se mit desormais peu en peine de le ménager, & fit plusieurs entreprises qui lui déplurent. Le Pape qui n'avoit jamais été affectionné à Louis de Baviere, choqué de la conduite qu'il tenoit à son égard, & étant d'ailleurs animé contre lui par Leopold d'Autriche, & par les autres freres de Frideric, non seulement differoit de le reconnoître pour Roi des Romains, mais encore le traversoit en tout; & comme il le trouvoit de plus en plus moins complaisant à son égard, il resolut de le déposer, sur ce que sans la confirmation du S. Siege, il se portoit pour Roi des Romains & pour Empereur. Il publia une Bulle, dans laquelle il soûtenoit, que depuis la translation de l'Empire à Charlemagne, faite par le Pape Leon III. l'élection à l'Empire ne pouvoit avoir lieu, qu'après avoir été approuvée & confirmée par le Pape; & qu'en cas d'interregne ou d'une double élection, c'etoit au S. Siege à regler les affaires de l'Empire. Sur ce fondement il defendit à Louis de Baviere de se porter pour Empereur ou Roi des Romains, jusqu'à ce qu'il en eut obtenu la permission du S. Siege.

Cette Bulle fut mal reçûe de la plûpart des Princes d'Allemagne, comme étant injurieuse à l'Empire; & Louis de Baviere se voiant ainsi soûtenu, protesta contre: surquoi le Pape le declara Heretique, & fauteur d'Heretiques, l'excommunia comme tel, & chargea Leopold d'Autriche frere de Frideric, d'assembler les Princes d'Allemagne de son par-

1325.

ti, & de soûtenir sa Bulle contre Louis de Baviere.

L'Archevêque de Maïence, quoiqu'il désapprouvât fort le procedé du Pape, conseilla neanmoins à Louis de Baviere de prendre des voies de douceur, pour faire cesser les troubles de l'Empire, & de s'accommoder avec les Princes d'Autriche.

Ce Prince suivit le conseil de l'Archevêque. Il traita avec Fridéric son prisonnier, qu'il mit en liberté; & Fridéric avant que de sortir de prison, signa un Acte, par lequel il renonçoit à toutes ses prétentions sur l'Empire, tandis que Louis de Baviere vivroit. La réconciliation fut sincere, & le Traité s'executa de bonne foi entre ces deux Princes.

Ce n'étoit pas là l'intention du Pape, qui voïant que tout tournoit si heureusement pour Louis de Baviere, résolut de lui opposer un puissant concurrent, & engagea le Roi de France à negocier avec les Princes d'Allemagne, pour se faire élire Roi des Romains. On prétendit que la chose avoit été concertée dans un voïage que ce Prince fit à Avignon.

Joan. Villani. l. 9 cap. 248.

Brigue du Roi pour se faire élire Roi des Romains.

Le Roi, avant même la délivrance de Fridéric, avoit conclu un Traité secret avec Leopold d'Autriche, qui s'étoit engagé à lui faire une forte brigue en Allemagne, & à obtenir de son frere Fridéric, qu'il se desistât en faveur de ce Prince des prétentions qu'il avoit à l'Empire. Le Roi de son côté s'obligeoit à contraindre le Duc de Baviere de délivrer Fridéric, & promettoit que la premiere chose qu'il feroit après son élection, seroit de donner trente mille marcs d'argent à Leopold. Sur ces entrefaites Fridéric étant sorti de prison, par le Traité qu'il fit avec le Duc de Baviere, ne s'opposa point aux desseins de Leopold en faveur du Roi de France. Mais il étoit question d'assembler au moins un nombre considerable de Seigneurs d'Allemagne, pour faire l'élection de ce Prince. On prit ses mesures pour cela.

Invent. des Chart. T. 7.

Il échoue dans ce projet.

Il fut arrêté que Leopold d'Autriche, Jean Roi de Bohême beau-frere du Roi, & tous ceux du parti opposé au Duc de Baviere, ameneroient à Bar-sur-Aube le plus qu'ils pourroient de Princes de l'Empire, pour y faire cette élection. Le Roi ne manqua pas de s'y rendre avec un équipage digne de la ceremonie qu'il meditoit: mais les Princes Allemands lui manquerent de parole. Le seul Leopold d'Autriche s'y trouva.

1325.

va. Jean Roi de Bohéme, qui avoit jusqu'alors été tout-à-fait dans les interêts du Roi, s'en absenta comme les autres; la mort de Marie Reine de France sa sœur, qui mourut dans cet intervalle, le fit changer de parti, & il fut depuis dans celui de Louis de Baviere.

Cette fausse démarche du Roi lui causa autant de chagrin que de confusion, & le rallentit fort dans la poursuite de cette affaire. Le Pape & Leopold d'Autriche firent tout leur possible pour le ranimer, l'assurant que pourvû qu'il voulût répandre quelque argent en Allemagne, plusieurs des Princes & des Electeurs, que l'excommunication fulminée par le Pape contre Louis de Baviere, avoit fort ébranlés, seroient aisément determinés à proceder à une nouvelle election; mais ils ne purent rien gagner sur l'esprit d'un Prince, dont l'ambition fut toûjours mediocre, & qui apprehendoit un second affront. Ainsi il laissa le Pape & Louis de Baviere se faire la guerre l'un à l'autre, tant par écrit, que par les armes; & comme cette derniere voie est beaucoup plus efficace que l'autre, & que Louis de Baviere sçut parfaitement s'en servir, il se maintint dans sa possession jusqu'à sa mort, que celle du Pape préceda de plusieurs années.

Epist. Joan ad Carolum. apud Rainald.

Ce ne fut pas seulement à l'Empereur d'Occident que le Roi de France causa de l'inquietude; les deux Empereurs d'Orient prirent aussi l'allarme sur les bruits qui couroient toûjours, qu'on meditoit une Croisade en ce Roïaume. Il est vrai que Philippe le Long y pensoit serieusement quand il mourut; qu'il y avoit une infinité de gens de toutes Nations qui avoient pris la Croix, & qui continuoient de la porter: mais ce n'étoit plus pour la plûpart qu'une vaine parure; & il ne paroît pas que le Roi prît des mesures pour cette expedition. Cependant comme le bruit étoit fort commun, qu'en cas qu'on fît une Croisade, on la commenceroit par la conquête de Constantinople, les deux Androniques le pere & le fils, qui regnoient ensemble, en eurent peur.

Sanut in Lit ad Andronic.

1326.

Il reçoit une Ambassade de l'Empereur d'Orient, & pourquoi.

Epist. Joan Papæ apud. Rainald.

Ce fut là le motif d'une Ambassade qu'ils envoïerent au Roi l'an 1326. pour l'assûrer de la sincere disposition où ils étoient, de mettre fin au Schisme qui les séparoit de l'Eglise Romaine, & de vivre en paix avec tous les Princes Chrétiens, & en particulier avec la France. Le Roi offrit volontiers ses bons offices

1326. pour un dessein si avantageux à l'Eglise. Il envoïa au Pape sur ce sujet Benoît de Cunes de l'Ordre de S. Dominique, qui après avoir traité à Rome de cette affaire, se transporta à la Cour de Robert Roi de Sicile, pour avoir son avis sur une chose de cette importance. Ce Religieux passa ensuite à Constantinople, pour voir de plus près les dispositions de cette Cour; mais sa negociation n'eut point de succès.

1327. Le Pape n'interposa pas plus heureusement son autorité, pour faire la paix entre Gui Dauphin de Vienne, & Edouard Comte de Savoye, qui se faisoient une rude guerre. Le Roi s'en fit aussi le Mediateur. Il convoqua pour cela à Paris une Assemblée de Seigneurs, où les prétentions de ces deux Princes furent discutées : mais il n'y eut pas moïen de les accorder, & on les laissa se battre.

1328. *Le Roi tombe malade & meurt.*

Quant à ce qui regarde l'Angleterre, le Roi ne fit aucune démarche, par laquelle il parût reconnoître le jeune Edouard Roi d'Angleterre, tandis que le pere de ce Prince vécut; mais dès qu'il eut appris sa mort, il envoïa ordre au nouveau Roi, de lui venir faire hommage pour le Duché de Guienne & le Comté de Ponthieu. Car quoiqu'il l'eût rendu pour ce Duché n'étant pas encore Roi, il y avoit obligation pour les Rois d'Angleterre de le faire à leur avenement à la Couronne, aussi-bien que toutes les fois qu'il y avoit un nouveau Roi en France. Edouard pria le Roi de lui accorder quelque délai, ses affaires ne lui permettant pas de passer si-tôt en France. Son excuse fut reçûe, & le Traité de paix fait sur la fin du regne d'Edouard II. fut confirmé. Ce retardement de l'hommage d'Edouard III. fut cause qu'il n'en fit point d'autre sous ce regne, que celui qu'il avoit déja fait : car Charles étant tombé malade le jour de Noël, mourut au Bois de Vincennes le premier jour de Février de l'année 1328. ce qui n'est point contraire à la date de sa mort, que l'on voit sur son Tombeau, où il est marqué qu'il mourut en 1327. parce qu'alors l'année ne commençoit en France qu'à Pâques : & selon l'usage Romain, que quelques Historiens suivoient dans leurs Ecrits, & qui fut reçû dans ce Roïaume sous Charles IX. on comptoit l'année 1328.

Continuat. Nangii.

Leibnitz in cod. diplomatic p. 1. 4.

Ce Prince étoit dans sa trente-quatriéme année, & n'avoit encore regné que six ans & trente jours. Il étoit le cadet de

1328.

trois fils de Philippe le Bel, tous trois les Princes du monde les mieux faits, qui donnoient à leur pere l'esperance d'une nombreuse posterité : mais l'objet des esperances & l'accomplissement des souhaits des Princes comme des autres hommes, dépendent de Dieu ; & il leur apprend par ces sortes d'exemples à ne compter sur rien pour la durée de leurs Familles, dont ils sont si jaloux.

Son caractere.

Joan. Villani. l. 9. c. 61.

Continuat. Nangii.

Charles fut un de ces Princes ordinaires, qui n'eut rien de fort distingué, ni rien non plus qui le rendit indigne de la place où sa naissance l'avoit élevé. Il montra la severité de sa justice en la personne de Jourdain de Lille Seigneur de grande qualité de Gascogne, qui avoit épousé la niéce du Pape Jean XXII. Ce Seigneur aïant été accusé devant lui, & convaincu de dix-huit crimes, dont chacun meritoit la mort, il lui fit grace la premiere fois en consideration du Pape : mais aïant recommencé ses violences, & le Marquis de Goth neveu du Pape Clement V. & le Seigneur d'Albret s'étant déclarés ses parties, il le fit pendre à Paris, sans nul égard pour le Pape.

Il ne laisse point d'enfant mâle.

Charles ne laissa qu'une fille de sa troisiéme femme Jeanne d'Evreux, sçavoir Marie de France, qui ne vécut pas longtems. La Reine étoit enceinte quand il mourut, laissant, comme Louis Hutin son frere, la France en suspens & dans le doute, si la Reine lui donneroit un Successeur. Philippe de Valois fils de Charles Comte de Valois, fut constitué Regent du Roïaume, comme premier Prince du Sang, cousin germain du feu Roi, & l'heritier présomptif de la Couronne. Deux mois après la Reine accoucha d'une fille qui fut nommée Blanche, ainsi la Couronne appartenoit à Philippe. Il y eut toutefois des oppositions de la part d'Edouard Roi d'Angleterre. Charles les avoit prévûes : c'est pourquoi dans un renouvellement d'Alliance qui se fit en 1324. entre l'Ecosse & la France, on ajoûta aux anciens Traités ce qui suit ;

MSS. de Bethune dans la Bibliotheque du Roi, vol. cotté 9687.

» Au cas que l'un des deux Rois defaille, ensorte qu'il est » incertain qui est le droit heritier pour succeder à la Couronne, lors le legitime heritier sera discerné par les principaux » Seigneurs de tous les deux Roïaumes, lesquels déclareront » celui qui devra regner. Après non seulement l'autre Roi em- » pêchera tous autres Tyrans de jouir d'icelui Roïaume aïant » été ainsi en dispute ; mais aussi, si besoin est, se presentera

1315. » avec grande force perſonnellement, pour défendre le » legitime heritier, &c.

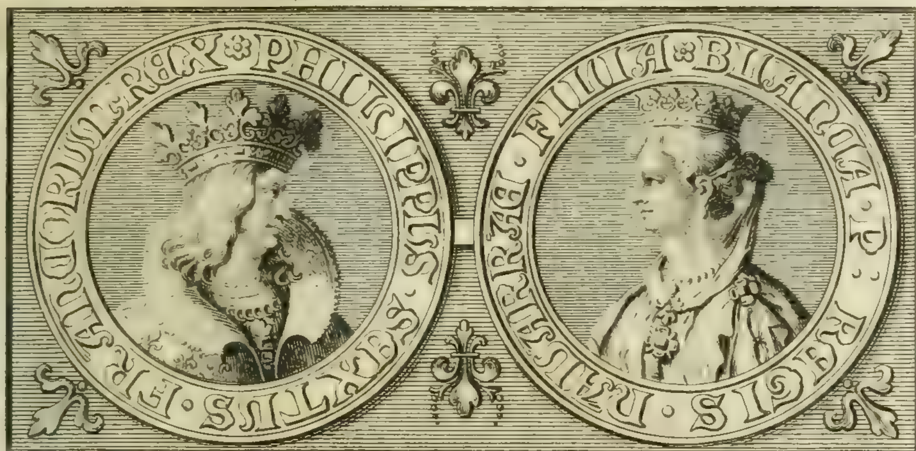
C'eſt par ces oppoſitions du Roi d'Angleterre, que je commencerai l'Hiſtoire du regne ſuivant.



SOMMAIRE
DU REGNE
DE PHILIPPE VI. DIT DE VALOIS

LE Roi d'Angleterre dispute la Couronne à Philippe. La contestation est decidée en faveur du dernier, & il est sacré à Reims. 1328.
Semblable dispute pour la sucession à la Couronne de Navarre. A qui elle fut adjugée. Le Roi accorde sa protection au Comte de Flandres contre ses Sujets. Il mene une armée contre eux. Danger du Roi. Bataille entre les deux armées. Les Flamans sont taillés en pieces. Reduction de toute la Flandres. Remontrance du Roi au Comte de Flandres. Avantage que la France tira de cette reduction. Hommage du Roi d'Angleterre pour la Guienne. Reglemens faits en France entre les Ecclesiastiques & les Juges Laïques. 1329.
Desordres en Guienne. Acte de l'hommage du Roi Edouard. Autre accommodement entre les deux Rois. 1330.
Le Comte d'Artois est cause de leur rupture. 1331.
Quelle en fut l'occasion. Le Comte d'Artois se refugie en Angleterre. 1332.
Prétextes de guerre que se donnent les deux Rois. 1333.
Ambassade du Roi d'Armenie en France. Croisade projettée. Mort du Pape. Benoit XII. lui succede. Le projet de la Croisade est sans succès. 1334.
Causes de la guerre entre la France & l'Angleterre. Le Roi d'Angleterre passe la mer. Zele des Normans pour le Roi de France. 1335.
Edouard ouvre la Campagne par le siege de Cambrai, & le leve. 1336.
Avantage des François en Guienne, & sur mer. Edouard engage les Flamans à se déclarer contre la France. 1337.
Edouard prend le titre de Roi de France. 1338.
Combat naval entre les deux flottes désavantageux aux François. 1339.
Siege de Tournai par le Roi d'Angleterre. Levé par un accommodement. Prétentions des deux parties pour conclure la paix. 1340.
Differend qui donna lieu au renouvellement de la guerre. 1341.
Elle commence par la Bretagne. Le Comte de Montfort s'empare de cette Province. Il est cité à la Cour des Pairs. Y expose ses prétentions. Et s'échape de Paris. Le Roi donne ordre d'assembler une armée en Bretagne. La Ville de Nantes se livre au Roi. 1342.
Siege de Rennes. Prise de cette Ville. Siege de Hen-

nebon. Cette Place est secourue par les Anglois qui obligent les
1343. *François de l'abandonner. Autre armement des Anglois. Mort du Comte d'Artois. Les Anglois font trois sieges en Bretagne en même tems sans succès. Le Roi d'Angleterre conclut une Tréve. Humbert Dauphin de Viennois fait cession de ses Etats au second fils du Roi.*
1344. *A quelles conditions. Le Roi achete la Seigneurie de Montpellier. Le Roi d'Angleterre rompt avec la France. Mesures du Roi pour*
1345. *s'opposer à ses desseins. Les Anglois débarquent à Baïonne. Ils prennent Bergerac. Combat désavantageux aux François. Les Anglois assiegent la Reole & l'emportent. Le sel est mis en parti en*
1346. *France. Sédition à Orleans & ailleurs au sujet des impôts. Siege & prise d'Angoulême par les François. Ruse du Gouverneur de cette Place pour sauver sa personne & ses troupes. Autres expeditions des François. Les Anglois mettent une puissante flotte en mer. Ils débarquent à la Hogue. Se rendent maîtres de plusieurs places en Normandie & prennent Caen. Il veut assieger Rouen. Comment ce dessein manqua. Il s'approche de Paris. Il passe la Seine à Poissi. Poursuivi par le Roi il se retire vers la Somme. Embarras du Roi d'Angleterre. Il se dispose au combat. Premier usage du Canon. Le Roi va le reconnoître. Disposition de l'armée Françoise. Bataille de Creci où les Anglois ont l'avantage. Le Roi se retire à Amiens. Perte des François. Suites qu'elle eut pour les Anglois. Ils forment le siege de Calais, & passent l'hiver devant cette place. Etat de*
1347. *la guerre en Bretagne. Combat entre les deux partis. Affaires d'Angleterre & d'Ecosse. Triste état de la France. Negociations faites pendant l'hiver. Suite du siege de Calais. Le Roi y marche avec une armée. Il envoie reconnoître le Camp des Anglois. Il se retire dans l'impossibilité de leur faire lever le siege. Extrémité où la Ville est reduite. Dures conditions que le Roi d'Angleterre en exige. Generosité admirable de six bourgeois qui se dévouent pour la*
1348. *Patrie. Reddition de la Place. Tréve entre les deux Rois. Famine & peste en France. Dessein de surprendre Calais sans succès. Bra-*
1349. *voure du Roi d'Angleterre. Effet de sa generosité. Mort de la Reine*
1349. *de France. Le Roi se remarie. Il meurt lui-même peu après. Mode de ce tems-là. Enfans du Roi.*



HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE VI. DIT DE VALOIS.



JE commence l'Histoire d'un Regne signalé par de grands évenemens, partie heureux, partie malheureux, avec cette difference que les malheureux eurent beaucoup plus de suite que les autres, & que la Monarchie ébranlée par ces rudes coups, se vit dans les Regnes suivans sur le panchant de sa ruine. Celui des ennemis de la France, qui commença à prendre sur elle une superiorité, que ses Pré-

1328. le Roi d'Angleterre dispute la Couronne à Philippe.

Legende de la Medaille de Philippe de Valois PHILIPPVS SEXTVS FRANCORVM REX.
Inscription du revers. BLANCA Philippi REGIS NAVARRÆ FILIA.

1328. decesseurs n'avoient jamais eue, fut Edouard III. Roi d'Angleterre, jeune Prince plein de feu, d'esprit, de valeur, d'ambition; plus politique que ne le comportoit son âge, & qui eut par dessus tout cela un regne de cinquante ans, pendant lequel il suivit toûjours son principal dessein, qui étoit de détruire la Monarchie Françoise.

Froissard. cap. 22.

Il n'avoit que quinze à seize ans, quand Philippe âgé de trente-six monta sur le Trône de France. Il commença par le lui disputer, & d'abord s'opposa au choix qu'on fit de ce Prince pour la Regence du Roïaume conformément au Testament du feu Roi: mais l'essentiel du differend étoit touchant la Couronne même, en cas que la Reine demeurée grosse à la mort du Roi accouchât d'une fille, comme il arriva deux mois après.

Edouard d'Angleterre étoit fils d'Isabelle de France sœur du feu Roi, dont Philippe de Valois n'étoit que le cousin germain, étant fils de Charles Comte de Valois frere de Philippe le Bel. Ainsi Edouard, comme neveu du feu Roi, en étoit plus proche parent que Philippe de Valois: mais la parenté d'Edouard étoit par sa mere, & celle de Philippe par son pere.

Continuat. Nangii.

On convenoit de part & d'autre, selon la Loi Salique & la Coûtume inviolable de l'Etat, que les femmes ne pouvoient pas succeder à la Couronne; que par cette raison la Reine d'Angleterre, quoique sœur du dernier Roi, ne pouvoit pas y prétendre: mais les Jurisconsultes Anglois soûtenoient que la personne la plus proche, où ce défaut du sexe ne se trouvoit point, étoit par la proximité du sang en droit de succeder; & c'étoit-là le titre sur quoi Edouard fondoit sa prétention, & pensoit à exclure Philippe.

La consécration est [illegible] *à Reims.*

Ceux qui soûtenoient le droit de Philippe, disoient au contraire, que le Roi d'Angleterre ne pouvant avoir droit à la Couronne de France que par sa mere, cette Princesse n'y en aïant aucun, & n'y en pouvant avoir, il ne pouvoit non plus y en avoir lui-même. De plus par la coûtume immemoriale de la Nation, les enfans des filles de France n'avoient jamais été regardés comme heritiers présomptifs de la Couronne; & cette coûtume faisoit clairement connoître le sens de la Loi. D'où l'on concluoit invinciblement en faveur de Philippe, qu'étant le plus proche parent du dernier Roi, entre tous ceux à qui leur naissance donnoit droit de succeder à la Couronne, il n'y avoit

avoit personne qui la lui pût disputer. Tout ceci aïant été exposé, & mûrement examiné dans une assemblée des Seigneurs du Roïaume, la Couronne fut adjugée tout d'une voix à Philippe. Il se fit ensuite sacrer à Reims le vingt-septiéme de Mai par l'Archevêque Guillaume de Trie, & mit en sa personne sur le Trône la branche des Valois, qui a donné treize Rois de suite à la France pendant l'espace de deux cens soixante ans, & n'a fini qu'en 1589. par la mort de Henri III. Roi de France & de Pologne. 1328.

Cette grande affaire étant décidée, il en restoit encore une autre de même espece à regler, mais dans laquelle il y avoit d'autres regles à suivre; c'étoit la succession à la Couronne de Navarre, où il y avoit beaucoup plus de prétendans que pour la succession à la Couronne de France.

Semblable dispute pour la succession à la Couronne de Navarre.

Pour bien entendre de quoi il s'agissoit, il faut se ressouvenir que la Couronne de Navarre fut unie à celle de France par Jeanne heritiere du Roïaume de Navarre, qui épousa Philippe le Bel. Louis Hutin fils aîné de ce Prince, succeda à ces deux Etats. Il laissa en mourant Jeanne de France sa fille unique, à qui la Couronne de Navarre comme tombant en quenouille, appartenoit de droit aussi bien que la Champagne & la Brie: ce qui n'empêcha pas Philippe le Long, oncle de la Princesse, de joindre le titre de Roi de Navarre, dont il avoit la Regence, avec celui de Roi de France, comme fit aussi Charles le Bel, qui fut pareillement Regent du Roïaume de Navarre. Au reste ces deux Princes prirent le titre de Roi de Navarre sans consequence, & ne donnerent en le prenant aucun soupçon, qu'ils voulussent retenir ce Roïaume; car c'étoit alors une coûtume, que les Princes & les grands Seigneurs aïant une tutelle, prissent le titre des terres de leurs pupilles. Le Roi Philippe le Long maria cette heritiere de Navarre à Philippe Comte d'Evreux, fils de Louis Comte d'Evreux frere de Philippe le Bel.

Voïez les observations de du Cange sur l'Histoire de S. Louis, p. 93.

Quoique ce droit de Jeanne à la Couronne de Navarre parût incontestable, vû qu'elle étoit fille du fils aîné de Philippe le Bel, neanmoins la fille de Philippe le Long, & les deux filles de Charles le Bel, soûtinrent que cette succession leur appartenoit; parce que ces deux Rois leurs peres étoient morts, saisis l'un & l'autre du Roïaume de Navarre. Enfin selon l'Histoire d'Espagne, le Roi d'Angleterre y prétendit aussi, par la

Continuat. Nangii.

1328. raiſon qu'Iſabelle ſa mere étoit fille de Philippe le Bel & de Jeanne de Navarre.

A qui elle fut adjugée.

Malgré toutes ces oppoſitions que les Princes ne font ſouvent, qu'afin d'acquerir une eſpece de droit pour l'avenir en faveur de leur poſterité, Jeanne Comteſſe d'Evreux l'emporta, étant fille du fils aîné de l'heritiere de Navarre, à condition d'aſſigner cinq mille livres de rente aux deux filles de Charles le Bel; & de plus, qu'en cas qu'elle & ſon mari mouruſſent ſans enfans, la Couronne reviendroit à ces deux Princeſſes. Quelques années après en l'an 1335. fut fait un autre Traité entre Philippe de Valois d'une part, & le Roi de Navarre & la Reine ſa femme de l'autre, par lequel ce Roi & cette Reine quittoient au Roi de France tout le droit qu'ils pouvoient avoir ſur les Comtés de Champagne & de Brie; & lui de ſon côté leur ceda le Comté de Mortain avec celui d'Angoulême, & leur donna encore quelques autres dédommagemens: mais on ſtipula, que ſi la Reine de Navarre décedoit ſans enfans, les Comtés d'Angoulême & de Mortain retourneroient à la Couronne de France.

Inventaire du Treſor des Chartes tom. 2. Champ. p. 10 n. 4. & T. 6.

Le premier de ces deux Traités fut paſſé en preſence d'un grand nombre de Seigneurs du Roïaume de Navarre, & fit beaucoup d'honneur au Roi. Ce Prince en uſa dans cette occaſion envers la Princeſſe avec une generoſité & une droiture qui charmerent tout le monde, & firent bien eſperer d'un regne qui commençoit par un ſi grand exemple d'équité.

Continuat. Nang.

Le Roi accorde ſa protection au Comte de Flandres, contre ſes ſujets.

La protection qu'il donna auſſi-tôt après à Louis Comte de Flandres, lui acquit encore d'autant plus de gloire, qu'elle lui donna lieu de ſe ſignaler par ſon courage autant que par ſa juſtice. Les Flamans, Nation alors intraitable, également difficile à gouverner & à reduire, traitoient leur Comte avec beaucoup de mepris & d'indignité. Sous le regne précedent ils s'étoient revoltés contre lui, l'avoient long-tems tenu en priſon, & ce ne fut qu'après les menaces réiterées de Charles le Bel, & les cenſures du Pape, qu'ils le relâcherent.

Meyerus.

Les troubles recommencerent à la mort de Charles le Bel. Le menu peuple ſe revolta de nouveau contre le Comte & contre la Nobleſſe. Le Comte ſe refugia en France de peur d'être encore arrêté, & beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes Flamans l'y ſuivirent. Il demanda du ſecours au Roi, qui lui pro-

1328.

mit d'aller lui-même en Flandres après son Sacre, & cependant il envoïa l'Evêque de Senlis à Tournai, d'où ce Prelat fulmina l'excommunication contre les revoltés, & mit en interdit le Comté de Flandres. Il avoit du saint Siege cette autorité, par le Traité fait avec les Flamans du tems de Philippe le Bel, ainsi que je l'ai dit dans l'Histoire de ce Regne.

Le Comte de Flandres assista au Sacre du Roi, où il porta l'épée Roïale devant le Prince. Il y étoit accompagné par quatre-vingt-six Chevaliers Flamans tous vêtus de la même maniere & de la même couleur. Le Roi le fit lui-même Chevalier la veille du Sacre, & lui ceignit l'épée avec les ceremonies ordinaires en de pareilles occasions.

Il mene une armée contre eux.

Sur la fin de Juillet l'armée de France s'assembla auprès d'Arras. Le Roi remplit de troupes Tournai, Lille & Saint Omer, & s'avança vers cette derniere place avec l'armée. Elle étoit très-leste, & la plûpart de ceux qui avoient assisté au Sacre y suivirent le Roi, entre autres Charles Comte d'Alençon frere de ce Prince, Philippe Roi de Navarre, les Comtes d'Evreux & de Bar, le Duc de Lorraine, Eudes Duc de Bourgogne, Guigue Dauphin de Vienne & le Comte de Savoye, que le Roi avoit reconciliés ensemble, le Duc de Bretagne, Robert d'Artois, Gaucher de Creci Connétable de France, & Louis de Bourbon. Miles de Noïers portoit l'Oriflamme. Il y avoit aussi beaucoup de Noblesse de Flandres, dont les principaux étoient, outre le Comte de Flandres, Robert de Cassel son frere, Guillaume Comte de Hainaut, Guillaume son fils, Jean son frere, Theodoric de Brederode, & Alard d'Egmont.

Villani. l. 10. c. 89.

Le Roi se campa sur la petite riviere de Peene, environ à une lieue de Cassel, dont les revoltés étoient maîtres, Ils parurent en bataille sur le panchant de la montagne où cette Ville est située, aïant à leur tête Colin Zannec & Vinnoc Fiere, qui avec deux ou trois autres étoient les Chefs de la revolte, & avoient tout credit sur la populace.

Les Flamans insultent aux François.

On ne vit jamais rien de plus insolent que cette populace ramassée, mais cependant très-déterminée. Comme ils avoient derriere eux tout le païs à leur devotion, & qu'ils n'apprehendoient pas qu'on entreprît de les forcer sur la montagne, où ils étoient retranchés, & soûtenus de la Ville, dans laquelle une partie de leur armée étoit logée, ils se mocquoient impuné-

1328. ment de l'armée de France, lui disoient mille injures, & faisoient des railleries sur le Roi même. Entre autres insolences qu'ils firent, ils planterent au bord de leur Camp une espece d'Etendart, où il y avoit un coq en peinture avec ces deux vers autour.

Quand ce coq chanté aura,
Le Roi Cassel conquêtera.

Cette fiere contenance des ennemis ne laissoit pas d'embarrasser le Roi, & il étoit en danger de se voir obligé de retourner à Paris sans rien faire que des ravages, comme il étoit arrivé à quelques-uns de ses prédecesseurs, si les Flamans avoient eu assés de constance pour s'en tenir à l'avantage de leur terrein: mais leur propre témerité donna lieu aux François d'en venir aux mains avec eux.

Il y avoit déja plusieurs jours qu'on étoit à se regarder les uns les autres. Le mépris que les François faisoient de l'armée Flamande, où il n'y avoit presque point de Noblesse, les rendoit moins vigilans à la garde du Camp, faute assés ordinaire aux François de ces tems-là. Les Generaux ennemis s'en apperçûrent, & resolurent de profiter de cette negligence. Ils s'assûrerent de l'endroit où étoit la tente du Roi, & entreprirent d'enlever ce Prince avec tout son quartier.

Ils veulent enlever le quartier du Roi
Continuat. Nang.

Pour cet effet la veille de saint Barthelemi après midi ils vinrent reconnoître le Camp des François, où tout étoit fort tranquille, & où la plûpart des Soldats dispersés sans armes, dormoient à l'ombre des haies & des arbres pendant la chaleur du jour. Zannec aïant pris une partie de ses troupes, & donné ordre au reste de suivre quelque tems après, arriva par des détours & par des lieux couverts au quartier du Roi, qui n'étoit pas mieux gardé que les autres quartiers. Le General Flamand avoit ordonné à ses gens de ne point quitter leurs rangs pour qui que ce fût, & à moins qu'on ne les attaquât, de ne point se servir de leurs armes, qu'ils ne fussent arrivés à la tente du Roi.

Quand ils parurent, on crut dans le Camp que c'étoit un renfort, qui venoit joindre l'armée. Le Seigneur Renaud de Lor alla à eux dans cette pensée, pour leur demander de quelle banniere ils étoient. On ne lui répondit que par un coup de

1328.

javelot ou de pique, qui le renversa mort par terre. En ce moment les Flamans mirent l'épée à la main, & commencerent à faire main basse sur tout ce qui se rencontra. L'allarme se répand aussi-tôt dans le Camp; chacun commence à fuir ou à crier aux armes. On étoit si peu sur ses gardes, que le premier qui courut à la tente du Roi, pour l'avertir du peril où il étoit, fut son Confesseur Religieux de saint Dominique, dont il se moqua d'abord, comme d'un homme, qui n'étant pas accoûtumé à la guerre, avoit pris l'allarme à la vûe de quelque parti ennemi : mais à l'instant survint le Seigneur de Noïers, qui assûra le Roi que l'affaire étoit serieuse; que les ennemis avançoient dans le quartier, & que tout y étoit en désordre. A peine le Roi eut-il le tems de s'armer & de monter à cheval. Il étoit perdu, sans que par bonheur Robert de Cassel frere du Comte de Flandres, arrivant en ce moment d'une course qu'il venoit de faire aux environs de Bergue, se trouva en état de faire tête pendant quelque tems aux ennemis; & il les arrêta assés long-tems, pour donner au Roi le loisir de rassembler quelques troupes autour de sa personne.

Ce Prince n'aïant encore que très-peu de monde, voulut aller soûtenir Robert de Cassel, & se joindre à lui pour enfoncer les ennemis, qui n'avoient presque que de l'Infanterie. Mais le Seigneur de Noïers lui conseilla de ne se point presser, & d'attendre que sa troupe fût grossie pour prendre les ennemis en flanc.

Cependant toute l'armée Flamande arrivoit; & d'autre part le Roi aïant fait lever son étendart en un lieu d'où il pouvoit être vû de loin, toute la Cavalerie Françoise se rangea promptement auprès de lui; l'Infanterie revenue de sa consternation se rassembla pareillement. On rangeoit l'armée à mesure que les troupes se rendoient au gros. L'affaire devint generale, & la bataille commença avec assés de confusion de part & d'autre.

La partie ne devoit pas être égale, les François aïant beaucoup de Cavalerie, & les Flamans n'en aïant que très-peu. Ils suppléerent quelque tems à ce défaut par leur bravoure, & par la précaution de Zannec, qui pour soûtenir l'effort de la Cavalerie, avoit bordé de Piquiers les flancs & le front de son armée. On les chargea plusieurs fois sans pouvoir les enfoncer; *Bataille entre les deux armées.* Continuat. Nangii.

1328. mais enfin on fit bréche à quelques endroits; & quand une fois la Cavalerie eut forcé le passage, elle fit un effroïable carnage de l'Infanterie Flamande. Zannec combattant en désesperé contre les troupes du Comte de Hainaut, resta mort sur la place percé de plusieurs coups. Il demeura près de douze mille Flamans sur le champ de bataille, sans parler de ceux qui furent tués dans la fuite. Le Roi dans une Lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'Abbe de saint Denys, fait monter le nombre des uns & des autres à dix-huit mille huit cens. Il y perdit peu de monde, & beaucoup plus de chevaux que d'hommes. Outre Renaud de Lor tué avant le combat, il n'y eut parmi les morts de personnes considerables, que le Vicomte de la Brosse, & six autres Chevaliers. Le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Comte de Bar, Louis de Savoye, Bouchard de Montmorenci, & Michel de Ligni furent blessés. Le Comte de Hainaut fut renversé de son cheval, & eût peri, s'il n'eût été promptement secouru par ses gens.

Meyerus.

Les François ont l'avantage.

Continuat. Nangii.

Meyerus.

Histoire de Bretagne d'Argentré.

Le Roi étant de retour dans sa tente, y fit chanter le *Te Deum*, avant que de quitter ses armes, reconnoissant qu'il tenoit de Dieu seul, par l'intercession de la sainte Vierge & de saint Denys, l'heureuse issue d'une journée, dont les commencemens devoient naturellement avoir de fâcheuses suites.

[illegible]

Après cette défaite Cassel fut pris, sans que le coq represente dans l'étendart Flamand eût chanté. La Ville fut rasée & reduite en cendres. Toute la Flandres se soumit. Bergue, Furnes, Nieuport apprehenderent le sort de Cassel; mais le Roi leur pardonna. Ypres fit mine de vouloir resister; mais dès que l'armée parut, les habitans demanderent à capituler. Le Roi voulut qu'ils se rendissent à discretion, & il fallut subir la Loi du vainqueur. Cette Place & la plûpart des autres furent condamnées à païer de grosses sommes d'argent au Comte de Flandres. Le Roi fit amener d'Ypres cinq cens Bourgeois à Paris pour servir d'ôtages, la Ville de Bruges en donna mille. On fit la recherche des chefs de la sedition, & on en prit plusieurs qu'on fit mourir par divers supplices. Les privileges de toutes les Villes rebelles furent abolis, & ensuite rendus par de nouvelles chartres avec de grandes modifications; & le Roi l'année suivante fit abattre les fortifications de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, & dépendre leurs portes.

Continuat. Nangii.

38. *Remontrance du Roi au Comte de Flandres. Ibid.*

Tout étant pacifié & soumis, le Roi fit assembler les Seigneurs de son armée, & parla au Comte de Flandres en cette maniere. « Comte, je suis venu ici sur la priere que vous m'en » avez faite. Peut-être avez-vous donné occasion à tant de re» voltes par votre conduite, en ne rendant pas assés bonne jus» tice, ou en ne punissant pas assés severement les coupables. » Il m'a fallu faire de grandes dépenses pour une telle expedi» tion; j'aurois droit de vous en demander le dédommagement: » mais je vous tiens quitte de tout, & je vous remets toutes vos » Places. Faites ensorte que je ne sois plus obligé de revenir en » Flandres pour un pareil sujet; car alors j'aurois plus d'égard à » mes interêts qu'aux vôtres. »

Le Comte fit de tendres remercîmens au Roi de la generosité avec laquelle il en usoit à son égard. Ce Prince aïant fait la revûe de ses troupes lui en laissa une partie, & s'en retourna en France. A son retour il alla rendre ses actions de graces à Notre-Dame de Chartres, à saint Denys, & à Notre-Dame de Paris.

Epist. Joan. Papæ ad Philipp. apud Rainald.

Il rendit compte au Pape de cette grande victoire, & le pria de lever les censures qu'il avoit publiées contre les Flamans à cause de leur rebellion. Il obtint aisément ce qu'il demandoit, & l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Senlis, qui avoient jetté l'interdit sur la Flandres au nom du Pape, reçûrent ordre de sa part de le lever.

Avantage que la France tiroit de cette humiliation.

L'abbaissement des Flamans si bien domptés, n'étoit pas seulement un avantage pour leur Comte, mais encore pour la France même, dont les ennemis trouvoient toûjours dans la haine de ces Peuples, des dispositions à lui susciter des embarras de ce côté-là. Ils furent soumis au moins pour quelques années; & leur punition fut un exemple, qui contint le jeune Roi d'Angleterre, malgré sa fierté & le chagrin de l'exclusion, qui lui avoit été donnée pour la Couronne de France & pour celle de Navarre.

Ce chagrin l'avoit empêché d'assister au Sacre du Roi, comme il y étoit obligé en qualité de Pair de France: mais il n'y avoit pas moïen de se dispenser de l'hommage pour le Duché de Guienne & pour le Comté de Ponthieu. C'étoit une cérémonie que tous les Rois d'Angleterre faisoient toûjours avec peine; mais ils aimoient mieux encore s'y soumettre, que de

1328. ſe voir dépouiller de ces deux Etats. Ils differoient pourtant le plus qu'ils pouvoient de la faire, & il falloit toujours les ſommer.

Froiſſard. l. 1. c. 25. Chronique MSS. de Jean [illegible] de [illegible], dans la [illegible] de M. [illegible] Auditeur des Comptes.

Le Roi à ſon retour de Flandres ne manqua pas de faire faire la ſommation à Edouard. Il lui envoia pour ce ſujet Pierre Roger Abbé de Feſcamp, qui fut depuis Pape ſous le nom de Clement VI. Il ne put avoir audience d'Edouard, & fut ſeulement admis à celle de la Reine-mere, avec laquelle il ne conclut rien; car après ſon retour à Paris, le Roi par l'avis de ſon Conſeil fit ſaiſir les revenus du Duché de Guienne & du Comté de Ponthieu.

Après cette démarche, il envoïa en Angleterre, pour faire une nouvelle ſommation, le Sire d'Ancenis, le Sire de Beauſſeaut, & deux Conſeillers Clercs du Parlement, nommés Pierre d'Orleans & Pierre de Maiſieres. Edouard les reçût bien, & leur promit de paſſer au plûtôt en France, pour s'acquitter du devoir qu'on avoit droit d'éxiger de lui.

1329.

Hommage du Roi d'Angleterre pour la Guienne.

Il tint ſa parole. Six ou ſept mois après il ſe rendit à Boulogne, & de là à Amiens avec un nombreux cortege. Le Roi l'y reçut accompagné du Roi de Navarre, de Jean Roi de Bohéme, de Jacques Roi de Majorque, & d'une infinité de Seigneurs, qui faiſoient une Cour, dont la ſplendeur ſurprit le jeune Roi.

Après les premieres entrevûes, où l'on ſe donna de part & d'autre de grandes marques d'amitié, il fallut en venir à l'hommage. Edouard, dit qu'il étoit prêt de le faire; mais il demanda quelle eſpece d'hommage on ſouhaitoit qu'il fit. On lui répondit que c'étoit un hommage-lige, c'eſt-à-dire, avec obligation de ſervice en perſonne envers tous & contre tous, & avec toutes les cérémonies uſitées en cet hommage, qui conſiſtoient à ſe mettre à genoux devant le Roi, tête nue, ſans gands, ſans épée, ſans éperons, tenans les mains entre les mains du Roi. Edouard ſoûtint qu'il ne devoit qu'un hommage ſimple, par lequel il étoit ſeulement obligé de reconnoître que le Duché de Guienne & le Comté de Ponthieu étoient des Fiefs mouvans de la Couronne de France. Il ajoûta, qu'avant qu'il fit hommage pour la Guienne, il falloit qu'on lui reſtituât, ou qu'on lui promît de lui reſtituer pluſieurs Terres & Places en Guienne, que le feu Roi de France avoit ſaiſies ſur le

Du Tillet Recueil des Traités entre la France & l'Angleterre.

1329.

le feu Roi d'Angleterre, pour défaut d'hommage, & que l'on retenoit, quoique l'hommage eût été rendu depuis.

Peu s'en fallut que ces difficultés ne produisissent une rupture; mais enfin, après bien des negociations, la chose fut terminée de cette sorte. Que touchant les Terres & les Places de Guienne, qui étoient demeurées entre les mains des Rois de France depuis les dernieres saisies faites de ce Duché, on s'en tiendroit au Traité de Paix passé quatre ans auparavant entre Charles le Bel & Edouard II. qu'on renouvelleroit les protestations qui y avoient été inserées touchant diverses prétentions qu'on avoit de part & d'autre, & que le Roi d'Angleterre seroit reçû à poursuivre ses droits à la Cour des Pairs, où on lui rendroit justice.

Dans l'Acte & Instrument de l'hommage d'Edouard III.

Pour ce qui est de l'article de l'hommage, il fut reglé, que ce Prince le feroit en termes généraux, & diroit seulement, qu'il rendoit hommage au Roi de France tel que les Rois d'Angleterre ses prédecesseurs l'avoient rendu, tant pour le Duché de Guienne, que pour le Comté de Ponthieu. On lui donna du délai, pour consulter les Archives d'Angleterre, afin de s'instruire touchant la qualité de l'hommage qu'il devoit: & il s'obligea de faire dans peu de tems sa déclaration là dessus. Après cet accord la ceremonie de l'hommage se fit dans l'Eglise Cathedrale d'Amiens le sixiéme de Juin, de la maniere dont on étoit convenu. Presque aussi-tôt après le Roi d'Angleterre s'en retourna mediocrement content du Roi de France, qui devoit moins encore l'être de lui.

Reglemens faits en France entre les Ecclesiastiques & les Juges Laïques.

Le Roi voïant son Etat paisible, quoique le genie & la conduite du Roi d'Angleterre donnassent lieu d'apprehender qu'on ne fût obligé d'en venir bientôt à une guerre, voulut faire quelques Reglemens sur certaines contestations, qui de tems immemorial s'élevoient à tous momens en France entre les Ecclesiastiques d'une part, & les Juges laïques & la Noblesse de l'autre, touchant leur Jurisdiction & leurs Droits. Sous la seconde Race de nos Rois, & sous les premiers regnes de la troisiéme, les Ecclesiastiques avoient étrangement empieté sur la Jurisdiction seculiere, soûtenus qu'ils étoient par les Papes, dont la puissance s'accrut extrêmement durant ces tems-là. Philippe Auguste & saint Louis avoient un peu moderé les entreprises des Ecclesiastiques: mais depuis les differends de Boni-

1329. face VIII. & de Philippe le Bel, on avoit resserré plus que jamais leur Jurisdiction, & on leur faisoit de la peine sur bien des choses. Le Roi à qui on portoit des plaintes de part & d'autre, fit à Paris une assemblée d'Evêques. Le Chevalier Pierre de Cugnieres Procureur General du Parlement, y parla fortement contre l'usage de porter devant les Tribunaux Ecclesiastiques certaines causes mixtes, dont le fond etoit quelquefois purement civil, mais où les parties étoient l'une Ecclesiastique & l'autre Laïque, ou dans lesquelles il s'agissoit de quelque crime capital commis par un Clerc. Il soûtint que ces causes regardoient la Justice seculiere, & devoient être jugées par le Tribunal laïque. Bertrand Evêque d'Autun, Pierre Roger nommé à l'Archevêché de Sens, parlerent ensuite pour soûtenir les interêts du Clergé. On dit des deux côtés tout ce qui pouvoit être de plus fort pour l'un & pour l'autre parti. Le Roi après avoir entendu ces trois plaidoïers, ne voulut rien decider sur le champ.

Continuat. Nangii

Spicileg. T. 6. p 492.

Biblioth. Patrum T 4.

Comme les Evêques virent que la chose demeuroit suspendue, ils vinrent trouver le Roi le jour de la fête de saint Thomas de Cantorberi, & lui dirent qu'ils venoient le supplier de ne point abandonner la cause de l'Eglise, & qu'ils l'en conjuroient au nom d'un saint qui avoit eu l'honneur de verser son sang pour la défense de la liberté Ecclesiastique. Le Roi, qui n'avoit pas encore pris son parti, leur répondit, qu'il auroit soin que rien ne se fit contre l'ordre. » Sire, (reprit l'Evêque d'Autun,) « Souvenez-vous que c'est par une espece de miracle de la Pro» vidence, que vous êtes monté sur le Trône; souffrez que » des Evêques qui offrent tous les jours à Dieu le Saint Sacrifice » pour votre prosperité, vous prient de ne les pas contrister en » les renvoïant avec une parole aussi ambigue que celle que vous » venez de nous dire : » A quoi le Roi répondit, que son intention n'étoit point d'abroger au préjudice de l'Eglise, des usages qu'il trouveroit bien fondés.

Vide Rainald ad an. 1329. & Spondan. ad eund. an.

Leibnitz cod. diplomat. p. 133.

On ne sçait point en détail les Reglemens qui furent faits sur cette matiere. On sçait seulement qu'il y eut quelques abus retranchés dans la conduite & dans les procedures des Officiaux, & que d'ailleurs les Evêques furent contens. Le Pape en remercia le Roi. On prétend que c'est pour ce jugement qu'on donna à ce Prince le surnom de CATHOLIQUE, & que ce fut à cette

Epist. Joan. ad Philipp. apud Rainald.

occasion qu'on lui éleva une Statue equestre à la porte de l'Eglise Cathedrale de Sens, avec une inscription en deux vers latins qui signifioient qu'il étoit le Protecteur du Clergé. 1329.

La sagesse & la conduite moderée de Philippe lui faisoient pour le moins autant d'honneur, que la valeur qu'il avoit fait paroître à la bataille gagnée sur les Flamans; & la France voïoit par experience, quel bonheur c'est pour un Etat dans un changement de regne, qu'un Prince en montant sur le Trône soit déja d'un âge mûr & experimenté dans le maniement des affaires. Tout étoit tranquille & soumis, & on attendoit avec assés peu d'inquietude le parti que prendroit le Roi d'Angleterre touchant son hommage.

Il fut même resolu qu'on le presseroit de se déclarer. Ce fut pour cela que le Roi envoïa quelques mois après en Angleterre le Duc de Bourbon, le Comte de Harcourt, le Comte de Tancarville, Louis de Clermont, avec quelques autres Chevaliers. Il les fit accompagner par des Jurisconsultes, pour examiner avec le Parlement, qui se tenoit alors à Londres, les Actes des hommages rendus aux Rois de France par les précedens Rois d'Angleterre. Froissard. l. 1 c. 25.

Durant le sejour des Ambassadeurs François à Londres, il arriva du désordre en Guienne, & plus qu'il n'en falloit pour allumer une guerre. Les Anglois firent quelques violences & quelques hostilités sur les terres de France; & comme ils prévirent bien qu'on en voudroit avoir raison, ils commencerent à se fortifier dans la Ville & dans le Château de Xaintes. 1330. *Desordres en Guienne.* Continuat. Nangii.

Le Roi envoïa promptement de ce côté-là Charles Comte d'Alençon avec une armée. Ce Prince usa non seulement de represailles sur les terres des Anglois, mais encore attaqua Xaintes, l'emporta, & fit raser les murailles de la Ville & du Château. On prétendit qu'il avoit passé en cela ses ordres, & que le Roi ne lui avoit pas dit d'en tant faire.

Cette conduite après tout fit comprendre au Roi d'Angleterre, qu'on n'étoit pas en resolution de le menager beaucoup, & que la Guienne couroit grand risque, s'il ne s'accommodoit au plûtôt avec la France. Ce sont-là de ces conjonctures, où il faut que la fierté cede à l'interêt. Il fut donc conclu, qu'Edouard passeroit en France, pour terminer à l'amiable la nouvelle affaire de Guienne, & qu'auparavant il reconnoîtroit l'ob-

1330. ligation de l'hommage-lige envers le Roi de France pour la Guienne & pour le Ponthieu, & déclareroit que celui qu'il avoit fait l'année d'auparavant en termes generaux, devoit être regardé comme tel. L'Acte en fut dressé; & il merite d'être inséré dans cette Histoire. Le voici tel qu'il est rapporté par un ancien Historien; & il est conforme à la lettre ou Acte que l'on garde dans le Trésor des Chartres.

Froissard.

Acte de l'hommage du Roi Edouard.

« Edouard par la grace de Dieu Roi d'Angleterre, Seigneur » d'Irlande & Duc d'Aquitaine: A tous ceux qui ces presentes » Lettres verront & oront. Salut. Sçavoir faisons, que comme » nous fissions à Amiens hommage à Excellent Prince notre très-» cher Seigneur & cousin Philippe Roi de France, lors nous » fut dit & requis de par lui, que nous reconnussions ledit » hommage être lige, & que nous, en faisant ledit hommage, » lui promissions expressément foi & loïauté porter, laquelle » chose nous ne fîmes pas alors, pour ce que n'étions informés, » & fîmes audit Roi de France hommage par paroles generales, » en disant que nous entrions en son hommage, par ainsi com-» me nos prédecesseurs Ducs de Guienne étoient au tems jadis » entrés en hommage du Roi de France, qui avoit été pour le » tems: & depuis en çà nous avons été bien informés de la » verité, reconnoissons par ces Presentes, que ledit hom-» mage que nous fîmes, en la Cité d'Amiens au Roi de France » (comment que par paroles generales fût) est, & doit être » entendu, lige, & que nous lui devons foi & loïauté porter » comme Duc d'Aquitaine & Per de France, & Comte de Pon-» thieu & de Montreuil; & lui promettons foi & loïauté por-» ter: & afin qu'au tems à venir de ce ne soit jamais discord, » nous promettons pour nous & nos Successeurs Ducs d'Aqui-» taine, que ledit hommage se fera en cette maniere. Le Roi » d'Angleterre & Duc d'Aquitaine tiendra ses mains ès mains » du Roi de France: & celui qui adressera ces paroles au Roi » d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, & qui parlera pour le Roi, » dira ainsi: Vous devenez homme-lige au Roi mon Seigneur » qu'ici est, comme Duc de Guienne & Per de France, & lui » promettez foi & loïauté porter. Dites, voire: & le Roi » d'Angleterre & Duc de Guienne, & aussi ses Successeurs di-» ront, voire. Et lors ledit Roi de France recevra ledit Roi » d'Angleterre & Duc de Guienne audit hommage-lige à la foi

1330.

» & à la bouche, ſauf ſon droit & l'autrui. Derechef quand le-
» dit Roi & Duc entrera en hommage du Roi de France pour
» le Comté de Ponthieu & de Montreuil, il mettra ſes mains en-
» tre les mains du Roi de France pour le Comté de Ponthieu &
» de Montreuil, & celui qui parlera pour le Roi de France,
» addreſſera ces paroles au Roi & Duc, & dira ainſi : Vous de-
» venez homme-lige du Roi de France mon Seigneur, qu'ici
» eſt, comme Comte de Ponthieu & de Montreuil, & lui pro-
» mettez foi & loïauté porter ; dites, voire, & le Roi Comte
» de Ponthieu, dira, voire. Et lors le Roi de France recevra le-
» dit Roi & Comte audit hommage à la foi & à la bouche : ſauf
» ſon droit & l'autrui : & ainſi ſera fait & renouvellé toutes les
» fois que l'hommage ſe fera : de ce que nous baillerons & nos
» Succeſſeurs Ducs de Guienne, après leſdits hommages faits,
» Lettres Patentes ſcellées de nos grands ſceaux, ſe le Roi de
» France le requiert. Et avec ce nous promettons en bonne foi
» tenir & garder affectueuſement la paix & accord faits en-
» tre les Rois de France & leſdits Rois d'Angleterre Ducs de
» Guienne, &c. »

Les Ambaſſadeurs de France apporterent ces Lettres au Roi, dont il fut content, & il les fit mettre à ſa Chancellerie, afin qu'elles ſerviſſent déſormais de modele pour les futurs hommages des Rois d'Angleterre.

Autre accommodement entre les deux Rois.

Continuat. Nangii. *Ibid.* an. 1331. MS. de Brienne, vol. 28.

Edouard aïant appris que le Roi étoit ſatisfait ſur cet article, paſſa quelque tems après en France, pour regler l'autre, qui concernoit ce qui s'étoit paſſé en Xaintonge. L'accommodement ſe fit avec plus de facilité qu'on n'avoit eſperé. La Ville & le Château de Xaintes furent reſtitués au Roi d'Angleterre, qui s'engagea à remettre entre les mains des Gens du Roi de France les auteurs de la revolte, pour les traiter & les châtier ſelon qu'il lui plairoit. Pluſieurs autres articles des Traités faits auparavant furent reglés à l'amiable, & les Rois ſe ſeparerent, ſinon amis, du moins ſans paroître ennemis.

Leur eſtime reciproque.

Ces deux Princes en effet s'eſtimoient & ſe craignoient l'un l'autre beaucoup plus qu'ils ne s'aimoient : & rien n'eſt plus capable d'empêcher la guerre entre deux Etats voiſins, que cette diſpoſition mutuelle des Souverains qui les gouvernent : mais le dépit d'un particulier trouva moïen de la faire changer, & fut le boute-feu d'une guerre qui ne finit que plus d'un ſiecle après lui.

1330. *Le Comte d'Artois est cause de leur rupture.*

Je parle de Robert d'Artois, Prince jusqu'alors fort estimé à la Cour de France pour son esprit, son courage, sa sagesse & son habileté; mais qu'un lâche artifice indigne de sa naissance y rendit odieux. Il ne put en soûtenir la honte, & en apprehenda le châtiment. Poussé un peu trop rudement, il s'abandonna à son désespoir & causa des maux qu'apparemment il n'avoit pas prévûs.

Au Tresor des Chartres, Registre, cotté 55.

Froissard l. 1. cap. 21.

Ce Prince ainsi que je l'ai raconté, avoit perdu un grand procès contre sa tante Mathilde Comtesse de Bourgogne, à qui le Comté d'Artois avoit été adjugé à son préjudice, & qui venoit de mourir. Il y avoit eu sur cela deux Arrêts, l'un de Philippe le Bel, & l'autre de Philippe le Long, prononcés en la Cour des Pairs; & cette perte étoit pour lui sans ressource. Neanmoins, comme il avoit épousé Jeanne de Valois sœur du Roi, qu'il étoit tendrement aimé de ce Prince; qu'il avoit beaucoup de credit sur son esprit; qu'il lui avoit rendu des services considerables; qu'il avoit sur-tout extrêmement contribué à lui faire déferer tout d'une voix la Regence & la Couronne, sans qu'on eût aucun égard aux prétentions du Roi d'Angleterre; il espera réussir contre les heritiers de Mathilde nonobstant les deux Arrêts, pour peu qu'il trouvât un pretexte plausible, & capable d'engager le Roi à faire de nouveau examiner le Procès.

Quelle en fut l'occasion.

MS. du Procés criminel de Robert d'Artois.

Invent. des Chart. T. 7.

Il le trouva dans l'adresse d'une Demoiselle native de Bethune nommée Divion, la plus habile faussaire qui fût dans le Roïaume; & dont lui & la Comtesse sa femme connoissoient parfaitement le talent. Il lui fit faire plusieurs faux titres, & entre autres un Traité de mariage de Philippe d'Artois son pere & de Blanche de Bretagne sa mere, par lequel le Comte d'Artois son grand pere cedoit le Comté à Philippe & à ses enfans mâles, à l'exclusion des filles, en s'en reservant seulement l'usufruit, & cela du consentement de Mathilde. On y voïoit jointe une confirmation du Roi Philippe le Bel, scellée & signée par les Pairs du Roïaume, & les dépositions de plusieurs témoins subornés, qui attestoient qu'ils avoient vû ces pieces, & d'autres favorables à Robert d'Artois.

Muni de ces Titres, à qui l'on donna toutes les façons pour les faire paroître incontestables, Robert d'Artois va trouver le Roi, lui expose l'injustice qu'on lui a faite en le privant du

Comté d'Artois, lui produit les titres, faute desquels il avoit été condamné, & qu'il avoit recouvrés comme par miracle, & demande en grace, qu'on fasse la revision du proc s. 1330.

Le Roi, quoique la chose fût fort extraordinaire, lui accorda sa demande; toute la difficulté roula sur les prétendus titres. La partie de Robert en obtint la communication, les fit examiner par des experts: & enfin après avoir tout bien consideré, on les trouva au moins suspects. Par malheur pour Robert d'Artois, on eut quelque défiance de la Demoiselle. Elle fut arrêtée, & n'aïant pas eu l'impudence de nier en presence du Roi la fausseté dont elle étoit soupçonnée, elle convint du fait, & avoua qu'elle avoit appliqué des sceaux de Philippe le Bel, que l'on avoit arrachés de quelques autres Titres, & qu'elle les avoit mis aux Actes qu'elle avoit contrefaits.

Le Roi indigné de cette lâcheté, chassa Robert de sa presence, mit la Demoiselle entre les mains de la Justice, qui la condamna au feu. Le bruit courut qu'avant que de mourir, elle avoit découvert bien d'autres intrigues. 1331. Continuat. Nangii.

Robert d'Artois qui avoit eu l'ame assés basse pour concerter une telle fourberie, n'eut pas assés de force d'esprit pour soûtenir l'affront qu'elle lui avoit attiré, ni asses de moderation pour ne pas s'emporter contre le Jugement équitable du Roi: mais afin de s'abandonner avec plus de liberté à ses ressentimens, & de se mettre en sureté, il quitta le Roïaume, & s'en alla chés le Comte de Namur, qui pour ne pas s'attirer d'affaires du côté de la Cour de France, le pria peu de tems après de se retirer. Froissard. loc.

Il se refugia chés Jean Duc de Brabant, qui le reçut avec de grands témoignages d'amitié. Le Roi, qui avoit déja fait saisir toutes les terres de Robert, l'envoia citer juridiquement à comparoître devant lui & devant la Cour des Pairs, pour y être jugé sur les crimes dont on l'accusoit. C'étoit sans doute sur les dépositions que la Demoiselle avoit faites en mourant. Il n'eut garde d'obéïr; mais il se cacha dans un Château du Duc, qui apprehenda, aussi-bien que le Comte de Namur, la colere du Roi, si Robert paroissoit davantage dans ses Etats. Continuat Nangii. Froissard loc. cit.

Le Roi fit bientôt connoître au Duc de Brabant, qu'il avoit de bons espions qui l'informoient de tout; & ce Duc fut fort surpris de se voir déclarer la guerre par l'Evêque de Liege, par

l'Archevêque de Cologne, le Roi de Bohême, le Duc de

1331. Gueldre, le Marquis de Juliers, & par plusieurs autres Seigneurs des environs de son Duché, à qui le Roi fit distribuer beaucoup d'argent pour ce sujet. Il ne douta plus du motif de cette guerre, quand il vit le Connétable de France avec un Corps de troupes se joindre à celles de ces Princes & Seigneurs ligués, & faire de grands ravages dans toute sa frontiere.

Ce fut une necessité pour le Duc de Brabant de demander quartier; ce qui ne lui fut accordé qu'à deux conditions. La premiere, qu'il satisferoit quelques-uns des Princes ligués sur certaines prétentions. La seconde, que Robert d'Artois sortiroit incessamment des Etats de Brabant. Cela n'empêcha pas le Duc de prendre quelque tems après le Roi pour Médiateur entre lui & le Comte de Flandre, sur quelques differends survenus entre eux.

1332. *Le Comte d'Artois chassé de France se refugie en Angleterre.* Invent. des Chart. T. 7. Continuat. Nangii. Froissard. loc. cit.

Cependant on procedoit toûjours à Paris dans les formes contre Robert; & sur ce qu'il ne comparut point après les citations ordinaires, il fut déclaré atteint & convaincu des crimes dont on l'accusoit, & ses biens confisqués au profit du Roi. Dans cet intervalle, ce Prince fugitif ne trouvant plus de sureté nulle part en de-çà de la mer, se déguisa en Marchand, pour n'être point reconnu, & se sauva en Angleterre, malgré les précautions que le Roi avoit prises pour le faire arrêter, en cas qu'il voulût passer la mer. C'étoit un coup qu'il ne falloit pas manquer, la seule impuissance de nuire pouvant empêcher tout ce qu'on avoit à craindre d'un homme de ce caractere. Le Roi d'Angleterre n'oublia rien pour le consoler de sa disgrace. Il lui assigna pour son entretien le Comté de Richemont; & pour lui marquer l'estime qu'il faisoit de lui, & la confiance qu'il avoit en sa prudence & en sa fidelité, il lui donna une place dans son Conseil d'Etat. (Cap. 17.)

Quelque chagrin que le Roi eut de cet accueil fait en Angleterre à Robert d'Artois, il affecta de paroitre ne s'en pas mettre fort en peine. Le Roi d'Angleterre avoit en effet alors de l'occupation du côté d'Ecosse, qui pouvoit l'empêcher de former des projets sur la France. Robert de Brus Roi d'Ecosse étoit mort, après le plus glorieux Traité qu'il eut pû jamais faire pour sa Nation. Par ce Traité Edouard avoit renoncé à l'hommage, que les Rois d'Angleterre prétendoient leur être

dû par les Rois d'Ecosse. Il avoit de plus obtenu en mariage, pour son fils David encore tout jeune, Jeanne d'Angleterre sœur d'Edouard. Les Anglois murmuroient fort de ce Traité; & ce fut un des articles sur lesquels le Procès fut fait à Roger de Mortemer, qui après avoir été le favori du Roi, & quelque chose de plus à la Reine mere, périt par le même supplice qu'il avoit fait souffrir aux deux Spensers. 1332.

Prétextes de guerre que se donnent les deux Rois.

Edouard fut ravi de voir qu'on eut fait un crime à son Ministre, d'un Traité dont lui-même se repentoit fort, & se fit auprès de ses Sujets un merite de le rompre. Edouard de Bailleul fils de celui à qui Robert de Brus avoit enlevé la Couronne, s'offrit à rendre l'Ecosse feudataire de la Couronne d'Angleterre, pourvû que les Anglois prissent son parti contre David de Brus. Le Roi d'Angleterre à ce prix abandonna ce jeune Prince, qu'il devoit déja regarder comme son beau-frere. David, après avoir perdu une armée de quarante mille hommes par une sanglante défaite, où le Regent du Roïaume perit, fut contraint de quitter la partie, & se sauva en France avec la Reine sa mere. Le Roi les reçut encore mieux qu'Edouard n'avoit fait Robert d'Artois, & leur assigna pour demeure Château-Gaillard Place d'une très-agréable situation sur la Seine, quelques lieues au-dessus de Rouen. Continuat. Nangii.

Il fit plus encore: car le Roi d'Angleterre assiegeant en personne Barwik défendu par les partisans du jeune Roi, il envoïa une flotte de dix Vaisseaux au secours des Ecossois: mais les vents contraires l'empêcherent toûjours d'aborder, & elle fut contrainte de relâcher aux côtes de Flandres. 1333.

C'est ainsi que les deux Rois se donnoient l'un à l'autre des prétextes de guerre, moins cependant dans le dessein de s'y engager, que pour faire entendre qu'ils ne l'apprehendoient pas: mais ce n'en étoit pas assés pour satisfaire la haine de Robert d'Artois contre le Roi de France, qui vers ce tems-là fit arrêter sa propre sœur femme de Robert, pour quelques intrigues qu'elle faisoit dans le Roïaume en faveur de son mari. Il la fit renfermer dans le Château de Chinon, & ses enfans dans celui de Nemours. *Ibid.* *Ibid.*

Robert attendoit avec impatience que les affaires d'Ecosse lui permissent d'inspirer à Edouard de plus grands desseins, & voïoit cependant avec une joie secrete, Philippe se préparer à

1333. une autre entreprise, qui lui coûteroit immanquablement la perte de ses Etats, si une fois il s'y engageoit. C'étoit une Croisade à laquelle ce Prince étoit plus déterminé, que ne l'avoit jamais été aucun de ses Prédecesseurs depuis saint Louis. Il ne pensoit depuis plusieurs années qu'à se signaler par une expedition contre les Mahometans. C'étoit en cela qu'il mettoit toute sa gloire, & tout son merite devant Dieu & devant les hommes.

Zurita l. 7. c. 14.

Dès l'an 1331. il s'étoit offert à Alfonse Roi d'Arragon de se joindre à lui, pour exterminer les Maures en Espagne. Il lui avoit envoïé, pour ce sujet, Ranulfe de Rochefort, lui promettant d'engager le Roi d'Angleterre, le Roi de Navarre, le Roi d'Ecosse, le Comte de Savoye, & le Dauphin de Vienne, à venir en personne avec toutes les forces de leurs Etats fondre sur les Sarasins, qui ne pourroient pas tenir une campagne contre tant & de si formidables ennemis. Mais le Roi d'Arragon regarda cette Ligue, comme devant être aussi dangereuse pour lui que pour les Maures. Il vouloit des secours, dont il fut maître, & non pas des alliés qui pussent lui donner la Loi jusques dans son propre Roïaume. Il répondit d'abord qu'il proposeroit la chose à son Conseil; & sa derniere réponse fut, qu'il ne pouvoit point accepter une offre si avantageuse, parce que le Roi de Castille son Allié, avoit fait une Tréve avec les Maures.

L'intention du Roi dans cette negociation étoit, qu'après qu'on auroit exterminé ou chassé tous les Maures d'Espagne, les Rois de Castille, d'Arragon & de Portugal se joignissent à lui pour la conquête de la Terre-Sainte, pour laquelle il avoit déja commencé à prendre des mesures avec le Pape. Pierre de la Palu, Patriarche Titulaire de Jerusalem, y avoit été envoïé depuis quelque tems, moins pour traiter avec le Soudan touchant la liberté des pelerinages des Chrétiens, que pour s'instruire à fond de l'état de la Palestine, & pour voir s'il y auroit esperance de réussir, en cas qu'on se trouvât jamais en état de faire quelque tentative de ce côté-là. A son retour, après avoir rendu

Continuat. N. p. 1.

compte au Pape de son voïage, il fut envoïé à la Cour de France. Le Roi lui donna audience en presence d'un grand nombre de Prélats & de Seigneurs. Il y fit un discours si touchant sur l'état pitoïable où la Religion se trouvoit en ce païs-là, sur la

dureté de l'esclavage où les Chrétiens y gemissoient, sur la facilité qu'il y auroit à en chasser les Infideles, qu'il inspira non seulement au Roi, mais encore à toute l'Assemblée un extrême desir de prendre la Croix. 1333.

Presque en même-tems arriverent en France des Ambassadeurs de Leon Roi d'Armenie. Le sujet de leur voïage étoit de demander du secours aux Princes Chrétiens contre les Mahometans, assûrant que leur Roi étoit sur le point de succomber sous la puissance de ces Infideles. Ce fut un nouveau motif dont le Roi se servit, pour animer la Noblesse Françoise à seconder ses desseins. Il écrivit au Pape, & le pria de publier au plûtôt la Croisade, & de la faire prêcher par tout. Il arriva vers ce tems-là une chose capable d'alterer la bonne intelligence qui étoit entre le Pape & le Roi. Le Pape prévenu en faveur d'une opinion qui avoit été avancée par quelques anciens Peres, sçavoir, que les ames des prédestinés ne jouiroient de la vision beatifique, qu'après la resurrection generale, avoit prêché cette Doctrine le premier Dimanche de l'Avent l'an 1331. en presence des Cardinaux. Beaucoup de gens en furent scandalisés; mais il paroît qu'après le premier éclat, l'affaire fut assoupie, jusqu'à ce qu'un Dominiquain deux ans après, c'est-à-dire l'année 1333. parla dans un Sermon contre cette opinion du Pape, de quoi il fut puni par la prison.

Ambassade du Roi d'Armenie en France.

MS de la Bibliotheque de M. Rousseau.

Cependant Gerard General des Cordeliers, & un Dominiquain vinrent à Paris, pour sonder le gué, & voir de quelle maniere ce sentiment seroit reçû par la Faculté de Paris. Quelques-uns ont écrit qu'ils y étoient venus à ce dessein par ordre du Pape: mais le Pape dans une Lettre au Roi, protesta que c'étoit-là une calomnie.

Le Géneral des Cordeliers aïant hasardé cette proposition dans un Sermon; il se fit un grand bruit dans l'auditoire par plusieurs Docteurs qui y étoient presens, & il fut déferé au Roi. Ce Prince aïant assemblé les plus habiles de la Faculté, & entendu leurs avis, obligea le Cordelier à se retracter. Le Dominiquain, qui étoit venu avec le Cordelier, voïant que la chose tournoit ainsi, ne passa pas outre.

Continuat. Nangii.

Bellefore, &c.

Le Roi écrivit au Pape sur cette affaire, & avec menaces, si l'on en croit quelques-uns de nos Historiens, jusqu'à lui dire que s'il s'opiniâtroit à soûtenir une telle doctrine, *il le feroit*

1333. *ordre.* Quoiqu'il en soit, la chose n'eut point de suite. Le Pape n'avoit traité de cette Doctrine, que comme d'une opinion qui lui paroissoit soûtenable ; parce qu'elle n'avoit jamais été condamnée, ni par le saint Siege, ni par aucun Concile ; & il protesta, ainsi que Benoit XII. son successeur le témoigna depuis, qu'il n'avoit jamais eu intention de s'éloigner là-dessus en aucune maniere de la croiance de l'Eglise Catholique.

Croisade projettée. Epist. Joan. apud Raynald.

Cet incident n'empêcha point qu'on ne traitât toûjours de l'expedition contre les Mahometans. Le Pape ne manqua pas répondre aux pieuses intentions du Roi, & commença par le nommer Generalissime de la Croisade. Il ordonna au Patriarche de Jerusalem, & à tous les Prélats de France de la publier, & de déclarer aux Peuples, que tous ceux qui prendroient la Croix eussent à se tenir prêts à partir deux ans après, à compter depuis la publication. Elle se fit avec grand zele par tout le Roiaume, & l'an 1333. le Vendredi d'après la fête de saint Michel, le Roi se croisa avec un grand nombre de Seigneurs, & une multitude innombrable de Peuple. Les Rois de Bohéme, de Navarre & d'Arragon se croiserent aussi. Le tems pour se préparer au départ fut prolongé, & le terme fixé au premier jour d'Août de l'an 1336. Le Roi tâcha durant cet intervalle, d'accommoder Louis de Baviere avec le Pape, afin que ce Prince pût contribuer aussi à la Croisade : mais il n'en put venir à bout. Il réussit mieux à arrêter en France le Pape, qui fut sur le point d'aller faire sa residence à Bologne en Italie.

Ibid.

Continuat. Nangii

Mort du Pape.

Ce Pontife agit fortement auprès du Roi de Naples, auprès des Venitiens, des Genois, du Roi de Chypre, & generalement de tous les Princes & Republiques, qui pouvoient aider à faire réussir la Croisade, en fournissant des troupes, ou des Vaisseaux, ou des vivres, & toutes les autres choses necessaires pour une telle expedition. Le Roi fit préparer une flotte à Marseille, examina avec le Pape tout ce qui pouvoit contribuer ou nuire au succès de l'entreprise ; & pour ne rien omettre, & ne rien negliger, il envoïa en Palestine le Seigneur Jean de Cepoi, & le chargea de reconnoître la côte, & de s'instruire de tout ce qu'il pourroit sçavoir de l'état des Mahometans. Enfin on n'avoit jamais pris de meilleures mesures, & jamais mieux pourvu à tout. On étoit en mouvement de toutes parts, les preparatifs s'avançoient, on voïoit le même empressement

que dans les premieres Croiſades, lorſque la mort du Pape ſurvint au mois de Decembre de l'année 1334. 1334.

Ce fut-là un fâcheux contre-tems pour la Chrétienté: car ce Pape s'étoit acquis une grande autorité ſur l'eſprit de la plûpart des Princes. Il eut pour ſucceſſeur le Cardinal Jacques du Four, natif du Comté de Foix, qui prit le nom de Benoît XII. *Benoit XII. lui ſuccede.*

Dès que ce Cardinal ſe vit élevé ſur le Trône de ſaint Pierre, il ſe propoſa principalement trois choſes. Premierement, de rétablir le ſiege Pontifical en Italie; en ſecond lieu, de ramener par douceur Louis de Baviere, & de l'engager à ſe reconcilier avec l'Egliſe, & enfin de preſſer l'execution de la Croiſade.

Ces vûes n'étoient pas tout-à-fait conformes à celles du Roi de France. Il eſt certain que le bien public de l'Italie demandoit la preſence du Pape; tout y étant en deſordre & en combuſtion depuis la tranſlation du ſaint Siege à Avignon; mais c'étoit de quoi Philippe ne s'embarraſſoit gueres. Un Pape reſidant dans ſon Roïaume, & par conſequent obligé d'avoir pour lui bien des complaiſances, l'accommodoit mieux qu'un Pape au-delà des Alpes & entierement indépendant de lui. La plûpart des Cardinaux étant François, ſes interêts étoient toûjours ſoûtenus dans le Conſeil du Pape. Depuis la demeure du Pape en France, on n'entendoit plus de menaces d'excommunication, on ne voïoit plus d'interdits jettés ſur le Roïaume, choſes autrefois aſſés ordinaires, & les levées de Decimes ſur le Clergé s'obtenoient ſans beaucoup de peine dans les neceſſités de l'Etat. Le Roi par ces motifs avoit fait tous ſes efforts, pour empêcher le feu Pape de retourner en Italie; & il en étoit venu à bout. Il continua de faire naître de pareils obſtacles au deſſein de Benoît XII. & comme il vit que la reconciliation de Louis de Baviere avec le Saint Siege, ſeroit un acheminement au retour du Pape à Rome, il changea de conduite à cet égard; & au lieu que ſous le précedent Pontificat, il avoit agi auprès du Pape en faveur de ce Prince, dans l'eſperance de fortifier la Croiſade du ſecours de l'Empire, il entreprit de traverſer cet accommodement.

D'autres raiſons l'y déterminerent encore. Il ſçavoit que le Roi d'Angleterre avoit de grandes liaiſons avec Louis de Baviere, & vit bien que ſi ce Prince étoit une fois paiſible poſ- *Albertus Argentinensis*

1334. sesseur de l'Empire & absous de son excommunication, il auroit un puissant ennemi dans sa personne. Enfin le feu Pape lui avoit donné en garde quelques Villes de l'Empire ennemies de Louis de Baviere, desquelles il seroit obligé de se désaisir, si la paix se faisoit.

Robert Roi de Naples, Casimir Roi de Pologne, Charles Roi de Hongrie, Jean Roi de Bohême, de tout tems fort attachés à Philippe, faisoient de concert avec lui des oppositions à cette paix, & menaçoient de faire créer un nouveau Roi des Romains malgré le Pape, s'il s'accommodoit avec Louis de Baviere sans les consulter.

[illegible] Rainald ad an. 1335. n. 7.

Philippe fit de grandes plaintes au Pape, de ce que sans lui rien dire, il avoit commencé un Traité avec ce Prince, & de ce que lui & Robert Roi de Naples aïant un si grand interêt en cette affaire; il ne leur en avoit rien communiqué. Le Pape par l'avis des Cardinaux François, écrivit au Roi comme pour se justifier là-dessus, & lui envoïa le projet du Traité, lui disant que les conditions qu'il proposoit à Louis de Baviere étoient si dures, qu'on prévoïoit bien qu'elles ne seroient pas acceptées, & que c'étoit-là la raison pourquoi il ne lui en avoit rien dit. Il le prioit en même-tems de tenir sa lettre secrete.

J'ai vu ces Lettres en [illegible] parmi quelques papiers [illegible] du Four- [illegible] des Com- [illegible] la mort.

Pour ce qui est de la Croisade, dont le Pape souhaitoit l'accomplissement avec une extrême ardeur, le Roi donna lieu de soupçonner que la sienne étoit un peu rallentie. Car quoiqu'il continuât ses préparatifs; qu'il fît travailler avec empressement à la flotte au Port de Marseille; qu'il eût déja fait expedier les lettres de Lieutenant General du Roïaume pour Jean son fils aîné, sous la direction de la Reine Jeanne de Bourgogne, à qui il donnoit beaucoup plus d'autorité qu'à son fils, neanmoins il faisoit des propositions au Pape, sur lesquelles il ne pouvoit gueres attendre que des refus; & plusieurs crurent que ce n'étoit que pour avoir occasion de rompre la partie. Il demandoit que le tresor du dernier Pape destiné à une partie des dépenses de la Croisade lui fût mis entre les mains; qu'on lui permît de lever les Decimes sur tous les biens Ecclesiastiques du monde Chrétien; que le Pape le créât Vicaire de l'Empire en Italie; qu'on donnât à Jean son fils aîné, qu'il avoit fait Duc de Normandie, tous les droits qui avoient autrefois été usurpés sur les Rois de France dans la Provence, dans le Lyonnois, dans la

[illegible] Argent. [illegible]

Bourgogne, & dans les autres lieux qui composoient l'ancien Roïaume d'Arles, & que les Empereurs prétendoient leur appartenir. De plus ses Envoïés faisoient souvent au Pape des questions captieuses, sur l'étendue du commandement & de l'autorité qu'on lui donneroit à l'égard des Croisés dont on l'avoit fait Generalissime, & d'autres propositions embarassantes sur l'article des conquêtes que l'on pourroit faire. 1334. *Epist. secretæ apud Raynald.*

Le projet de la Croisade est sans suite.

Le Pape ne sçavoit que penser de tout cela. Il me paroît hors de doute, que Philippe avoit agi très-sincerement jusqu'alors pour la Croisade; mais que les défiances qu'il conçût du Roi d'Angleterre commencerent à le faire beaucoup balancer, & que plus le tems du départ approchoit, plus il eût souhaité ne s'être point engagé. Il fallut enfin qu'il prît son parti & qu'il se déclarât. Les avis certains qu'il avoit des mauvais desseins & des intrigues du Roi d'Angleterre, ne lui permettoient pas de quitter son Roïaume en de pareilles conjonctures sans une extrême imprudence. Il proposa au Pape de remettre la Croisade à un autre tems. Le Pape ne put disconvenir de la force des raisons qu'il avoit de le faire, & il y consentit. Dès-lors on prevît bien que ce délai seroit la ruine entiere de l'entreprise. La chose arriva ainsi en effet, & tout ce que produisit ce grand éclat fait en Europe, fut d'allarmer les Mahometans en Asie, de leur faire rompre les Tréves qu'ils avoient faites avec le Roi d'Armenie, qui fut poussé à bout, & bientôt réduit aux dernieres extrêmités. Les mauvais succés des Croisades n'avoient pas empéché qu'on en fît depuis de nouveaux projets à diverses reprises; mais l'inutilité de ces projets fit enfin qu'on n'y pensa plus désormais, au moins en France.

Il faut maintenant rapporter un peu plus en détail les causes, qui firent échouer celui-ci, & qui produisirent en même-tems la guerre entre la France & l'Angleterre.

Causes de la guerre entre la France & l'Angleterre.

En vain prétendroit-on en charger Edouard seul ou Philippe seul; tous deux y contribuerent, tous deux eurent sujets de se plaindre l'un de l'autre, & de quoi se disculper. Si le Roi d'Angleterre avoit voulu beaucoup menager le Roi de France, il n'auroit pas reçû chés lui Robert d'Artois; mais ces deux Rois n'étoient pas sur ce pié-là: ils comptoient, pour ainsi dire, ensemble ric à ric: & tout ce qu'ils pouvoient gagner sur eux, étoit de se rendre mutuellement les devoirs les plus indispensables, & rien de plus.

1334. Le Roi de France de son côté, en vertu de l'alliance qu'il avoit faite avec le dernier Roi d'Ecosse Robert de Brus, avoit donné un asile en France à son fils, & soûtenoit le parti que ce Prince avoit en Ecosse contre celui d'Edouard de Bailleul, que le Roi d'Angleterre protegeoit. C'étoit generosité au Roi de France d'en user ainsi, & le Roi d'Angleterre crut par un semblable motif, devoir aussi proteger Robert d'Artois, & adoucir la mauvaise fortune d'un Prince malheureux, persecuté, poussé à toute outrance, qui ne sçavoit où se refugier. On ne peut gueres douter qu'à ces nobles sentimens, le plaisir malin de se chagriner l'un l'autre n'eût beaucoup de part. C'étoit ce qui en devoit faire apprehender les suites, & le Pape les prévoïoit. Il fit tout son possible par ses lettres & par ses Envoïés, pour ôter ces sources de division, conjurant le Roi d'Angleterre d'abandonner Robert d'Artois, & le Roi de France de ne plus envoïer en Ecosse de secours en faveur de David de Brus.

Epist. Benedicti apud Rainald.

1335. Edouard voulant mettre Philippe dans son tort, écrivit au Pape qu'il remettroit volontiers tous ses interêts entre les mains de sa Sainteté; il s'offrit même à être du voïage d'outremer avec le Roi de France, & de remettre après le retour la décision des differends qu'il avoit avec lui touchant quelques Places de Guienne, & qu'alors il s'en rapporteroit au jugement du Pape: mais il ne parloit point de Robert d'Artois, quoique le Pape n'eût presque insisté dans ses lettres que sur ce point-là en particulier.

Philippe fut embarrassé de cette démarche du Roi d'Angleterre, & le fut encore plus, lorsqu'à la sollicitation du Pape, Edouard eut envoïé l'Archevêque de Cantorberi en France, pour proposer de faire un nouveau Traité de Paix. Ce Prelat fut reçû assés froidement; neanmoins le Roi lui promit de contribuer de son côté à entretenir la paix, pourvû que le Roi d'Angleterre voulût l'accorder à l'Ecosse. L'Archevêque répondit qu'il n'avoit point d'ordre de rien arrêter sur cet article, & se retira. Il y eut encore quelques autres Ambassades de part & d'autre, mais toûjours sans effet.

Meyerus, l. 12.

Un Prince aussi politique qu'Edouard n'attendit pas à s'assûrer des Alliés, que la guerre fût déclarée. Après plusieurs conseils secrets tenus sur ce sujet, où Robert d'Artois étoit toûjours le plus écouté, il envoïa l'Evêque de Lincolne à Guillaume

[illegible]

me Comte de Hainaut son beau-pere, non seulement pour l'engager à prendre son parti; mais encore pour le consulter sur les mesures qu'il y auroit à prendre avant que de se déclarer, & sur-tout s'il pourroit faire fond sur les Seigneurs des Païs-Bas & de la frontiere d'Allemagne. 1335.

L'Evêque trouva le Comte de Hainaut malade de la goute à Valenciennes, mais chagrin contre le Roi de France, de ce qu'il avoit empêché le mariage de sa fille avec le Duc de Brabant, pour faire épouser à ce Prince Marie de France. Il dit à l'Evêque que le Roi d'Angleterre pouvoit compter sur lui & sur Jean son frere, comme sur des personnes qui lui étoient entierement dévouées, & qu'il préfereroit toûjours les interêts de son gendre à ceux de son beau-frere (car la Comtesse de Hainaut étoit sœur du Roi.) Que pour ce qui étoit des Seigneurs des Païs-Bas, & du voisinage du Rhin, il répondoit de les faire entrer dans le parti d'Angleterre, pourvû qu'on ne voulût point épargner l'argent; que l'Evêque de Liege, l'Archevêque de Cologne, le Marquis de Juliers, le Sire de Fauquemont, le Sire Arnoul de Baquehen pourroient être facilement gagnés, & qu'étant liberalement païés, ils fourniroient aisément dix mille hommes d'excellentes troupes. Que le Duc de Brabant, tout gendre qu'il étoit du Roi de France, ne seroit pas à l'épreuve des sterlins d'Angleterre, & qu'étant un des plus puissans Seigneurs du Païs, il étoit de la derniere conséquence qu'il entrât dans la Ligue.

L'avis du Comte de Hainaut fut exactement suivi. On traita avec tous ceux que j'ai nommés, & s'étant rendus à Valenciennes sous divers prétextes, ils conclurent la Ligue avec l'Angleterre, excepté l'Evêque de Liege, qui ne voulut point y entrer, aïant toujours été fort sincerement attaché au Roi de France. Quelques-uns proposerent de sonder Jean Roi de Bohême; mais le Comte de Hainaut, qui sçavoit les liaisons étroites qu'il avoit avec Philippe, ne jugea pas à propos qu'on s'ouvrit à lui. Ce Prince étoit fils de l'Empereur Henri VII. Comte de Luxembourg. Il prétendoit à l'Empire; mais la grande puissance de Louis de Baviere lui étoit redoutable: & après avoir fait quelques tentatives, il étoit resolu à attendre que les excommunications des Papes lancées contre Louis eussent fait leur effet, avant que de s'engager. Il avoit marié Bon-

ne sa fille avec Jean, fils aîné du Roi, Duc de Normandie &
1335. Comte d'Anjou & du Maine. Cette alliance le lioit etroitement avec la France; & elle lui étoit trop importante dans les vûes qu'il avoit, pour esperer de l'en détacher. Le Roi d'Angleterre avoit été lui-même très-mortifié de la préference qu'on avoit donnée au Roi de Bohême: car il offroit sa sœur en mariage au Duc de Normandie, en lui donnant en dot plusieurs Places de Guienne, qu'il prétendoit que la France lui retenoit injustement, & sur lesquelles, par le Traité dont j'ai parlé, la Cour des Pairs devoit prononcer.

Edouard dans le dessein qu'il avoit de soulever tous les Païs-Bas contre la France, souhaitoit fort d'engager les Flamans dans sa querelle: mais il ne sçavoit comment s'y prendre. Louis Comte de Flandres avoit de trop grandes obligations au Roi, qui l'avoit rétabli dans ses Etats; & quand il eût été capable d'une telle lâcheté, il n'auroit pas été facile de l'y faire resoudre, à cause des Comtés de Nevers & de Retel qui lui appartenoient, & dont la confiscation auroit été la peine de son ingratitude. On s'y prit donc d'une autre maniere par le conseil du Comte de Hainaut.

Il s'en falloit bien que le Comte de Flandres ne fût maître chés lui: soit foiblesse dans ce Prince, soit indocilité dans ses Sujets, il ne pouvoit en venir à bout. La Noblesse pour la plûpart étoit dans ses interêts; mais la populace étoit dans une revolte presque continuelle. Ce fut à elle que le Roi d'Angleterre s'adressa sans s'embarrasser du Comte.

Froissard cap. 3. Meyerus.

Il y avoit alors à Gand un Brasseur de Bierre nommé Jacques Artevelle l'homme du monde le plus insolent & le plus audacieux, aimé de la populace par la haine qu'il faisoit paroître pour la Noblesse, & en même-tems redouté pour les violences qu'il exerçoit contre quiconque osoit s'opposer à ses volontés. Il se faisoit accompagner par tout de soixante ou quatre-vingt déterminés; & quand il trouvoit en son chemin quelqu'un dont il n'étoit pas content, trois ou quatre de ses gens, sur un signal qu'il leur donnoit, se détachoient de la troupe, alloient faire une querelle à cet homme, & le tuoient sur le champ. Il avoit non seulement des espions, mais même des partisans dans toutes les Villes de Flandres, qui l'avertissoient de tout ce qui se passoit. C'étoit assés d'avoir dit un mot contre lui pour être

1335.

aſſaſſiné, ſi on ne quittoit inceſſamment le païs; & on voïoit arriver tous les jours à ſaint Omer des Gentilshommes qui s'y refugioient, abandonnant leurs biens dont ce ſcelerat ſe ſaiſiſſoit auſſi-tôt. Il en laiſſoit la moitié à la femme & aux enfans du Gentilhomme, & prenoit le reſte pour lui & pour ſes gens. Il obligea le Comte de Flandres à ſe retirer en France pour éviter ſes embuches; & s'étant emparé de tous les revenus du Comté qu'il faiſoit exactement païer, il en faiſoit largeſſe à qui bon lui ſembloit. Les Magiſtrats des Villes ſe créoient par ſes ordres ou par ſon conſentement, & jamais Comte de Flandres n'avoit été plus abſolu qu'il le devint dans la ſuite.

Son credit étoit déja très-grand dans le tems dont je parle. L'Evêque de Lincolne l'alla trouver à Gand, & traita avec lui. Il ne put le reſoudre à faire prendre aux Flamans les armes contre la France; la memoire de la bataille de Moncaſſel & de ſes ſuites étoit encore trop recente; mais il lui promit de ne point prendre le parti de France, de donner aux Anglois toute liberté en Flandres, & de les fournir de toutes les choſes dont ils auroient beſoin. Le Roi d'Angleterre fut content de cette negociation, ſe promettant, ſur l'antipathie des Flamans contre les François, de bientôt venir à bout de les faire déclarer contre la France.

Le ſejour des Ambaſſadeurs d'Angleterre aux Païs-Bas, leurs frequentes conferences avec le Comte de Hainaut, leurs voïages continuels, tantôt à une Cour, tantôt à une autre, ne laiſſoient au Roi aucun lieu de douter des intrigues qui ſe formoient contre lui, & l'avertiſſoient de prendre ſes meſures de ſon côté pour n'être pas ſurpris. Il s'aſsûra du Roi de Navarre, du Duc de Bretagne, du Comte de Bar & de ſes autres Vaſſaux; & du côté de l'Allemagne il fit agir le Roi de Bohême, qui mit dans ſon parti Henri Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere. A celui-ci ſe joignirent l'Evêque de Metz, Albert & Othon Ducs d'Autriche, Valeran Comte des deux Ponts, Henri Comte de Vaudemont, Jean Comte de Sarbruc, le Duc de* Lorraine, Theodore Marquis de Montferrat, Amé Comte de Geneve, & Imbert bâtard de Savoye. Les Villes de Fontarabie, de ſaint Sebaſtien, & quelques autres de la même frontiere lui promirent du ſecours, ſans parler de la diverſion que faiſoient les Ecoſſois partiſans de David de Brus, qui étoit très-avantageuſe pour la France.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

* Invent. des Chartres, T. 2. Champagne 2. n. 16.

[f] Continuat. Nangii.

1335. Il retint à son service les vaisseaux, les Officiers de Marine, & les matelots qui devoient être emploïés au voïage de la Terre-Sainte; & excepté quelques Galeres qu'il joignit à celles du Pape & à celles des Venitiens en faveur des Grecs contre les Mahometans, il fit passer tous ces Vaisseaux dans l'Ocean. Les Commandans & l'équipage pour la plûpart étoient Genois. Cette flotte avec un grand nombre de Navires que les Ports de Normandie pouvoient fournir, étoit en état de tenir la mer devant celle du Roi d'Angleterre.

1336. Parmi tous ces mouvemens qu'on se donnoit de part & d'autre, il ne s'en faisoit aucun à qui l'on pût donner le nom d'acte d'hostilité. Au contraire on negocioit toûjours. Il passoit des Ambassadeurs de France en Angleterre, & d'Angleterre en France; les Nonces du Pape emploïoient tout leur esprit & toute leur adresse dans les deux Cours, pour empêcher qu'on n'en vint à la rupture. Les deux Rois paroissoient ne rien souhaiter davantage que la Paix; mais ils ne vouloient rien écouter sur certains points, qui ne pouvoient manquer de faire naître la guerre; & principalement sur la protection donnée par l'un à Robert d'Artois, & par l'autre au jeune Roi d'Ecosse. Le Roi de France fit publier par tout son Roïaume une déclaration du septiéme de Mars 1336. * par laquelle il déclaroit Robert d'Artois ennemi de l'Etat, criminel de leze-Majesté; & défendoit à tous ses Vassaux liges & féaulx de quelque état qu'ils fussent, demeurans dans le Roïaume ou hors du Roïaume, sur peine de confiscation de biens & de corps, de lui donner conseil ou secours, de le souffrir en leurs terres, & leur ordonnoit s'il y étoit, de l'arrêter prisonnier, & de le lui envoïer, ou de le garder jusqu'à ce qu'il l'envoïât prendre, pour en faire justice. Ces mots *Vassaux demeurans hors du Roïaume*, mis dans l'écrit, ne pouvoit regarder que le Roi d'Angleterre: c'étoit le menacer ouvertement de la saisie du Ponthieu & de la Guienne, s'il continuoit à proteger Robert d'Artois.

Du Tillet loc. cit.

D'autre part le Roi d'Angleterre redemandoit quelques Places en Guienne, qui avoient été enlevées au Roi son pere par Philippe le Bel, & par Charles le Bel, & disoit qu'il avoit autant de droit de soûtenir Robert d'Artois, que le Roi de France prétendoit en avoir de proteger le jeune Roi d'Ecosse.

* C'étoit 1337. selon notre maniere de compter d'aujourd'hui.

Sur ces entrefaites Guillaume Comte de Hainaut mourut. C'étoit lui qui étoit l'ame de la Ligue des Païs-Bas en faveur de l'Angleterre. Cette mort rallentit l'ardeur des Ligués. Le Duc de Brabant le plus puissant de tous paroissoit irresolu. Il entretenoit toûjours commerce avec Philippe, & lui protestoit même que jamais il ne feroit rien contre son service. C'est pourquoi Artevelle, écrivit au Roi d'Angleterre, pour le prier de venir au plûtôt aux Païs-Bas, d'autant que sa presence y étoit absolument necessaire, & que sans cela la Ligue couroit risque d'être rompue.

1337. Froissard chap. 38.

Edouard crut ce conseil, & passa la mer. Il assembla tous les Princes & Seigneurs ligués, & les pressa de se mettre en état d'agir. Ils répondirent deux choses; la premiere, qu'ils vouloient auparavant voir le Duc de Brabant ouvertement déclaré contre la France; la seconde, que n'aïant en particulier aucun sujet de faire la guerre au Roi de France, ils ne pouvoient pas la lui déclarer en leur nom; mais qu'étant pour la plûpart Vassaux de l'Empire, il falloit que l'Empereur Louis de Baviere leur ordonnât comme leur Souverain de faire cette démarche: qu'il en avoit un prétexte très raisonnable; que suivant les anciens Traités faits entre l'Empire & la France, le Roi de France ne pouvoit rien tenir ni acquerir dans l'Empire; que cependant il s'étoit emparé de Cambrai, & qu'il avoit acquis depuis peu dans le Cambresis le Château de Crevecœur, & quelques autres forteresses.

1338. *Le Roi d'Angleterre passe la mer.*

Cette difficulté n'étoit pas capable d'arrêter le Roi d'Angleterre; parce qu'il avoit déja engagé Louis de Baviere dans ses interêts. Le Pape Benoît depuis son élection negocioit continuellement avec Louis de Baviere, & avec les Rois de France & d'Angleterre; & les deux Rois traitoient aussi toûjours avec ce Prince. Le Pape ne souhaitoit rien tant que l'accommodement avec Louis de Baviere, pourvû qu'il fût utile & honorable au saint Siege. Les choses furent presque accommodées, & puis après rompues. Le Roi de France & le Roi d'Angleterre sur le point de se faire la guerre, avoient grande envie d'avoir ce Prince dans leur parti; mais comme il étoit excommunié depuis plusieurs années, cela les inquietoit, soit par scrupule, soit parce qu'ils appréhendoient de s'attirer eux-mêmes les Censures du saint Siege. Ainsi l'un & l'autre prierent le Pape de ne

Epistolæ Benedicti apud Rainald.

1338. point trouver mauvais, que dans les conjonctures preſentes, ils s'appuiaſſent de l'alliance de ce Prince. Le Pape répondit toujours, que tant qu'il ſeroit l'ennemi déclaré du Saint Siege, on ne pouvoit point faire d'alliance avec lui. Philippe s'en tint-là : mais le Roi d'Angleterre ſans s'embarraſſer de l'agrément du Pape, traita avec Louis de Baviere, qui lui promit de déclarer la guerre à la France, en cas qu'elle ne s'accommodât point avec l'Angleterre, & par-là ce Prince violoit un Traité qu'il avoit fait douze ans auparavant avec le Roi de France, par lequel il s'étoit engagé à ne donner aucun ſecours aux ennemis du Roïaume.

Leibnitz cod. diplomat. p. 147.

Le Roi d'Angleterre avoit conclu ſon Traité avec Louis de Baviere, lorſque les Seigneurs des Païs-Bas lui firent la propoſition que j'ai dite, de ſe faire donner un ordre par ce Prince, de déclarer la guerre à la France en ſon nom, & comme ſes Vaſſaux. Edouard l'approuva, & le Marquis de Juliers fut député vers Louis de Baviere pour cet effet. Il obtint aiſément ce qu'il demandoit : & même Louis de Baviere pour donner plus d'autorité au Roi d'Angleterre, le déclara ſon Vicaire dans l'Empire. Après cela le Duc de Brabant, qui n'avoit pas voulu qu'on fit mention de lui dans cette députation, ne put reſiſter aux ſollicitations d'Edouard, & emporté par le torrent, entra dans la Ligue comme les autres.

Cependant le Roi envoïa commiſſion à Pierre de Marmande Sénéchal de Perigord & de Querci, pour mettre en ſa main le Duché de Guienne, & tous les Domaines que le Roi d'Angleterre poſſedoit en ces quartiers-là. Il adreſſa une pareille commiſſion au Bailli d'Amiens pour ſaiſir le Comté de Ponthieu. Le motif de la ſaiſie ſpecialement exprimé dans ces commiſſions, étoit que le Roi d'Angleterre donnoit refuge dans ſes Etats à Robert d'Artois mortel ennemi du Roi, banni du Roïaume, criminel de leze-Majeſté, & qu'il l'y retenoit contre la foi & loiauté qu'il lui avoit jurées comme ſon homme-lige & Pair de France ; & ces commiſſions furent juridiquement ſignifiées aux Commandans des frontieres du Roi d'Angleterre, tant en Guienne qu'en Picardie.

Commiſſions adreſſées de la part du Roi au Sénéchal de Perigord & au Bailli d'Amiens. Procés verbal de l'Exploit de Main-miſe, &c.

Zele des Normans pour le Roi.

Quoique les perſonnes les plus ſages du Roïaume préviſſent de grands maux de cette guerre, neanmoins le Peuple & la Nobleſſe Françoiſe paroiſſoient très-diſpoſés non ſeulement

à la bien soûtenir, mais encore à la commencer. Les Normans en cette occasion signalerent leur zele plus que tous les autres. Ils étoient très-puissans sur la mer par le grand nombre de leurs Vaisseaux, & l'attachement qu'ils avoient pour le fils du Roi leur Duc, leur fit faire une proposition qui dût être également agréable au pere & au fils. Se ressouvenant de ce qui s'étoit fait sous le regne de Philippe Auguste dans la guerre qu'il eut avec Jean sans terre Roi d'Angleterre, pendant laquelle Louis son fils passa de France dans cette Isle, & la conquit presque toute entiere, ils proposerent au Roi de mettre à leur tête le Duc de Normandie, pour aller porter la guerre en Angleterre, s'offrant de faire la plûpart des frais de cette expedition.

1338.

Leurs Députés eurent audience du Roi au Bois de Vincennes le vingt-troisiéme de Mars de l'année 1339. & lui dirent qu'ils fourniroient quatre mille hommes d'armes, c'est à-dire, quatre mille Gentilshommes; car c'est ce qu'on doit entendre dans notre Histoire dans ces tems-là, toutes les fois qu'il y est fait mention d'hommes d'armes. Ils promirent de plus fournir quarante mille hommes de pié, dont dix mille seroient Arbalêtriers. Le Roi accepta leur offre, excepté qu'il ne voulut que la moitié de l'Infanterie. Ce dessein d'attaquer l'Angleterre étoit si fort du goût des Normans, que grand nombre de Seigneurs de cette Province, à l'exemple de la Capitale, donnerent par écrit leur promesse au Roi de le seconder de toutes leurs forces dans cette entreprise. On y voit la signature de Raoul Comte d'Eu Connétable de France, de Jean Comte de Harcour, de Robert Bertrand Sire de Briquebec Maréchal de France, de Godefroi de Harcour, de Jean Mallet Sire de Guerarville, de Guillaume Mallet Sire de Montagu, de Robert de Harcour Sire de Beaumesnil, de Raoul d'Estouteville, de Guillaume Martel, de Matthieu de Trie, de Richard d'Yvetot, de Jean Martel de Basqueville Sire de S. Vigor, de Robert d'O, & de quelques autres tant Chevaliers, que Bacheliers, & Ecuïers. Le Duc de Normandie devoit joindre à ces Troupes mille hommes d'armes, qu'il pourroit lever ailleurs qu'en Normandie; mais c'étoit cette Province qui s'engageoit à les soudoïer sur le pié de la grande païe, c'est-à-dire, à païer trente sous par jour aux Chevaliers levant Bannieres,

1339.
Du Tillet Recueil des Traités, &c.
Invent. des Chart. T. 3. Normandie. 1. n. 4.

1339. appellés pour cela Bannerets, quinze sous pour les Bacheliers, qui étoient des Chevaliers à qui leur âge encore trop jeune, ou leur peu de bien, ne permettoit pas de lever Banniere, & qui s'attachoient à la personne & à la Banniere d'un Chevalier Banneret; & six sous & demi pour les Ecuïers, c'est-àdire, pour les simples Gentilshommes, & pour les jeunes Seigneurs, qui n'avoient point encore merité par leurs services l'honneur de la Chevalerie, ou qui étoient au-dessous de vingt & un ans, âge requis pour y prétendre.

Ces Troupes devoient être soudoïées aux dépens de la Province de Normandie pendant douze semaines: & si le Duc en avoit plus long-tems affaire, ce seroit à lui à les entretenir. Il y avoit encore dans le Memoire qui fut presenté là-dessus, quelques autres articles, qui concernoient la sureté du passage en Angleterre, le partage des Terres après que ce Roïaume seroit conquis, la possession de cette Couronne, qui devoit être conferée au Duc de Normandie aussi-tôt après la conquête. Mais tout ce beau projet s'en alla en fumée, par les bons ordres qui furent donnés pour la sureté des côtes d'Angleterre; & le Roi fut obligé de faire marcher toutes ses Troupes vers les Païs-Bas, où Edouard, par le conseil d'Artevelle, ainsi que je l'ai dit, étoit passé plûtôt qu'on ne s'y attendoit en France.

Il n'étoit pas cependant lui-même sans inquiétude & sans chagrin. Il s'ennuïoit fort des longueurs des Alliés, & de la grande dépense qu'il lui falloit faire, tant pour l'entretien de ses Troupes, que pour maintenir la ligue, dont chaque membre vendoit son service le plus cher qu'il pouvoit. Il pressoit sans cesse les ligués d'envoïer déclarer la guerre à la France. On s'assembla enfin sur ce sujet. La déclaration de la guerre fut concluë, & l'Evêque de Lincolne nommé pour aller *défier* le Roi de France, ainsi qu'on parloit alors. Il s'acquitta de cette commission avec tant de fermeté, & d'ailleurs avec tant d'honnêteté, que le Roi de France & le Roi d'Angleterre furent également contens de sa conduite.

Froissard. c. 36.

Continuat. Nangii.

Comme on étoit prêt de part & d'autre, on ne fut guéres long-tems sans se mettre en campagne. Il y avoit déja eu quelques hostilités du côté de la Guienne, même avant la déclaration de la guerre: mais toute l'attention étoit du côté des Païs-Bas,

Bas, où devoient se faire les plus grands efforts.

1339.

Edouard ouvre la Campagne par le siege de Cambrai & le leve.

Froissard. c. 39.

Le Roi d'Angleterre ouvrit la campagne par le siege de Cambrai, dont Philippe, qui prévoïoit ce siege, avoit confié le commandement à un brave Chevalier Savoyard nommé le Galois de la Baume, auquel il avoit joint Messire Thibaud de Marneil, & le Seigneur de Roye. La garnison étoit nombreuse, & la Ville bien pourvûe de vivres ; aussi la défense fut-elle très-vigoureuse, & telle que le Roi d'Angleterre fut contraint de lever le siege, après avoir perdu bien du tems, & beaucoup de Soldats devant la Place. Robert d'Artois, qui étoit le plus écouté dans le Conseil, détermina le Roi d'Angleterre à abandonner cette entreprise, d'autant que la saison étoit déja fort avancée. Il fut d'avis qu'on entrât en Picardie, & qu'on fit le dégât pour attirer les François à la bataille. Le nouveau Comte de Hainaut, aïant appris cette resolution, vint trouver le Roi d'Angleterre, & le pria de trouver bon qu'il se retirât, disant, qu'en qualité de Vassal de l'Empire, il avoit fait le service qu'il devoit à l'Empereur, pour le siege de Cambrai ; mais qu'il ne passeroit pas outre, puisqu'il s'agissoit d'entrer sur les Terres du Roi de France son oncle, dont il suivroit toûjours le parti contre tous ses ennemis, à l'exception de l'Empereur. Il défendit à tous ses gens, *sur la hart,* c'est-à-dire sous peine de la corde, de faire la moindre violence dans tout le païs François, & se retira avec le Comte de Namur, qui suivit son exemple. Il fallut que le Roi d'Angleterre consentît à cette retraite, qui lui fit beaucoup de peine, & dont il se vengea dans la suite par les ravages que ses Troupes firent dans le Comté de Hainaut.

Si-tôt que le Roi, qui étoit à Compiegne, eut appris la marche & le dessein des ennemis, il fit un détachement sous la conduite de Raoul Comte d'Eu & de Guines Connétable de France, & ordonna à ce Seigneur de s'aller poster à S. Quentin, pour couvrir cette Place & les environs. Il renforça les garnisons de Ham, de Guise, de Ribemont, & des autres Forteresses de la frontiere, & s'avança avec le reste de son Armée du côté de Peronne. Les Anglois commencerent à faire des courses vers Bapaume, Peronne & S. Quentin. Ils furent vigoureusement repoussés d'Honnecourt, qu'ils avoient esperé d'emporter d'emblée.

1339. Le Roi d'Angleterre s'avança jusqu'au Mont S. Quentin, & de là fit des detachemens, pour ravager la Tierasche & le Laonnois. La Ville de Guise fut emportée & brûlée par Jean de Hainaut oncle du Comte de Hainaut; mais il n'osa attaquer la Forteresse. Tous les détachemens, après avoir fait le dégât, furent rappellés par le Roi d'Angleterre, qui s'étoit campé à Sarnaques, & avoit sçû que Philippe s'avançoit vers S. Quentin à la tête d'une nombreuse Armée. En effet ce Prince fit en ce lieu-là passer la Somme à son Armée, & s'alla camper à Vironfosse à deux lieues de la Capelle, où le Roi d'Angleterre s'étoit retiré.

Le Comte de Hainaut avec cinq cens Lances arriva au Camp du Roi, qui ne laissa pas de lui faire quelques reproches, sur ce qu'il avoit mené des Troupes au siege de Cambrai; mais en pareil cas les excuses sont aisement reçues, & on lui donna son quartier dans le Camp.

Disposition des deux Armées pour une bataille qui ne se donna point.

Continuat. Nangi.

Il n'y avoit rien entre les deux Camps, qui empêchât d'en venir à la bataille, excepté un petit défilé aisé à forcer. A cela près c'étoit une plaine, où il n'y avoit ni bois ni rivieres, & toute propre à donner un combat décisif. Si l'on eût suivi l'avis de plusieurs Seigneurs de l'Armée, le Roi, au lieu de camper, auroit été droit attaquer les ennemis: & c'étoit le sentiment du Roi même. D'autres s'y opposerent, en representant que l'Armée avoit fait cinq lieues ce jour-là; que les chevaux & les Soldats n'avoient pû ni se reposer ni repaître: ils firent valoir la difficulté du défilé, & ajoûterent un motif de pieté, à quoi le Roi étoit fort sensible, c'est que c'étoit un Vendredi jour consacré à la Passion de Jesus-Christ, & auquel il ne falloit point, sans y être contraint, répandre le sang humain. Le Roi se rendit à ces raisons, remit l'attaque au lendemain, & ordonna à toute l'Armée de s'y préparer par la Confession & la Communion.

Diversité d'opinions sur la [illegible]

Le succès est ordinairement la regle, sur laquelle on approuve ou l'on condamne le parti qu'un Prince ou un General d'Armée prend en ces sortes de déliberations. A en juger sur ce pié, le Roi mérite d'être blâmé; car par ce délai le Roi d'Angleterre, dont l'Armée étoit beaucoup moins forte que la sienne, lui échappa. Edouard cependant fit bonne contenance; mais la nuit il décampa sans trompette, & se retira aux Païs-Bas.

1339. *Ibid.* Froissard. l. 1. c. 34.

C'est ainsi qu'un de nos Historiens raconte la chose : mais un autre plus favorable aux Anglois la rapporte tout autrement. Selon lui le Roi d'Angleterre envoïa un Heraut offrir la bataille au Roi de France, & le presser de convenir du jour. Ce jour, dont les deux Rois convinrent; fut le Vendredi. Les Armées furent rangées en bataille de part & d'autre. On étoit sur le point de donner, lorsqu'on representa au Roi que s'il gagnoit la bataille, le Roi d'Angleterre avoit sa retraite aux Païs-Bas, sans qu'on pût lui enlever aucunes Places ; que si au contraire on la perdoit le Roïaume seroit à la merci des ennemis. Il ajoûte, que le Roi avoit reçû un peu auparavant des Lettres de Robert Roi de Naples, par lesquelles il le conjuroit de ne point donner bataille quand Edouard seroit en personne à la tête de son Armée; que des gens très-habiles en Astrologie l'avoient assuré que l'étoile d'Edouard étoit à cet égard la plus heureuse du monde, & celle du Roi de France très-malheureuse. Que nonobstant toutes ces raisons le Roi étoit resolu de combattre ; mais qu'il se laissa aller aux pressantes remontrances que lui firent les Seigneurs ausquels il avoit le plus de confiance. Que les Armées, après avoir été en presence tout le jour sans attacher l'escarmouche, se séparerent ; & que le lendemain chacun s'en alla de son côté. Quoi qu'il en soit de toutes ces circonstances, & des motifs qui firent agir les deux Rois, ils firent ce qu'il falloit faire pour leur réputation en paroissant souhaiter la bataille, & ce que la prudence demandoit d'eux en l'évitant, Edouard à cause de l'inégalité de ses forces, & Philippe pour ne pas exposer son Etat.

Avantages des François en Guienne. Continuat. Nang.

La levée du siege de Cambrai ne fut pas le seul désavantage qui arriva au Roi d'Angleterre ; car tandis que le Roi en personne couvroit ses frontieres du côté de Picardie, ses Generaux faisoient assés heureusement la guerre en Guienne, où ils prirent Bourg, Blaïe, & quelques autres Forteresses sur les Anglois.

Et sur mer. Ibid.

Ils eurent aussi un avantage considerable sur la mer dans un combat qui se donna entre les deux Flotes. Ils prirent deux des plus gros Vaisseaux d'Angleterre, avec plusieurs autres plus petits, & il y périt plus de mille Anglois. Il se fit des descentes de part & d'autre. Les Anglois brûlerent le Tréport & les Fauxbourgs de Boulogne, avec quelques barques qu'ils trou-

verent à ſec au bord de la mer. Les François en firent autant à
1339. Froiſſard. c. 36. Porſtmouth qu'ils ſurprirent, & d'où ils enleverent un grand butin. Ils réduiſirent auſſi en cendres tous les Bourgs & Villages de l'Iſle de Grenezai, & il n'y demeura ſur pié que la ſeule Fortereſſe, qu'ils n'oſerent attaquer. On n'avoit point vû depuis long-tems en France la guerre ſi allumée par tout ; mais ce n'étoit encore rien en comparaiſon de ce qui ſuivit.

Le Roi d'Angleterre n'avoit pas ſujet d'être fort content de ſa campagne. Il avoit fait d'exceſſives dépenſes ſans aucun ſuccès. C'étoit beaucoup pour Philippe de l'avoir empêché de rien faire ſur les frontieres de Picardie, & de l'avoir entamé pendant ce tems-là dans la Guienne. Encore une campagne inutile auroit épuiſé les tréſors d'Edouard, & eût découragé les Anglois, qui bien qu'ennemis opiniâtres des François, n'ouvroient pas ſi volontiers leurs bourſes en ces tems-là. L'expérience des régnes précédens apprenoit à Edouard, que le Parlement ſe rebutoit aiſément en pareilles occaſions, & que ſa coûtume étoit de mettre obſtacle aux plus glorieuſes entrepriſes commencées par le Prince, pour n'être point obligés de charger les peuples. Il falloit donc qu'il diſposât tellement les choſes, qu'il leur fit paroître le ſuccès infaillible. Il voïoit bien qu'il n'avoit pour cela rien de meilleur à faire, que d'engager les Flamans à déclarer la guerre à la France. S'il en pouvoit venir à bout, il auroit des Soldats ſans nombre, & de bons Soldats, & qui feroient la guerre aux François autant par inclination, que par l'eſperance du butin.

Le point capital étoit de gagner Artevelle : car ce Tiran inſolent, ainſi que je l'ai dit, avoit obligé le Comte de Flandres à quitter le païs, & à ſe ſauver en France avec la Comteſſe ſa femme & ſes enfans. Il étoit le maître abſolu, & avoit établi comme un Gouvernement Republicain, où cependant rien ne ſe faiſoit que par ſes ordres. Le Roi d'Angleterre n'épargnoit rien pour le porter à déclarer la guerre à la France, & lui faiſoit beaucoup plus la cour, que ce Braſſeur de bierre ne la lui faiſoit à lui-même.

[illegible] Edouard fit à Bruxelles une grande Aſſemblée de tous les Ligués, où Artevelle à ſa priere ſe trouva, avec les Conſuls ou Maires des principales Villes de Flandres. On leur propoſa d'entrer dans la ligue, & de déclarer la guerre à la France. On

1339.

ſçavoit que ce qui leur avoit fait le plus de peine dans les derniers Traités de Paix faits avec nos Rois, étoit le démembrement de la Flandres Wallone, & la ceſſion qu'ils avoient été contraints de faire de Lille, de Douai, de Bethune, & de quelques autres Places. Edouard leur offrit de les aider à reprendre ces Places, & à ne jamais traiter avec le Roi de France, qu'à condition qu'elles ſeroient réünies au Comté de Flandres. Les Flamans goûterent fort cette propoſition, & demanderent ſeulement du tems pour l'examiner.

Après avoir déliberé entre eux, ils revinrent trouver le Roi d'Angleterre, & lui dirent, que toute leur inclination étoit de le ſatisfaire, & de ſe ſoulever contre la France; mais qu'ils étoient arrêtés par les ſermens qu'ils avoient faits dans les derniers Traités de Paix, & par la peine à laquelle ils s'étoient ſoumis, en cas qu'ils priſſent les armes contre le Roi de France : c'étoit de païer deux millions de florins à la Chambre Apoſtolique : « Mais, Sire, (ajoûta Artevelle,) il eſt » aiſé d'accommoder les choſes. Vous avez fait valoir votre » droit ſur la Couronne de France après la mort de Charles le » Bel : ce droit eſt aſſés bien fondé, pour vous autoriſer à » prendre le Titre de Roi de France; prenez-le, & écartelez » les Armes de France avec celles d'Angleterre, nous vous re- » connoîtrons auſſi-tôt; nous vous ſupplierons en qualité de » notre Roi, de nous tenir quitte de nos ſermens : vous nous » l'accorderez, & enſuite nous ſerons entierement à votre diſ- » poſition, aux conditions que vous nous propoſez. »

Le Traité en eſt conclu & Edouard prend le titre de Roi de France pour dégager les Flamans de leur serment de fidelité envers le Roi.

Edouard, Prince judicieux & délicat ſur ſa réputation, jugea que la choſe meritoit qu'on y penſât. Il ſçavoit bien que ſes droits ſur la Couronne de France étoient fort chimeriques; il y avoit même renoncé autentiquement par l'hommage qu'il avoit fait à Philippe comme à ſon legitime Souverain, pour le Duché de Guienne & le Comté de Ponthieu. La guerre ne lui donnoit point un nouveau droit, & d'ailleurs il ne pouvoit prendre la qualité & les armes de Roi de France à titre de conquête, n'aïant pas encore gagné un pouce de terre dans le Roïaume. Il conſulta là-deſſus les principaux Chefs de la Ligue, & ſon Conſeil ſecret composé de Robert d'Artois, & de quelques autres de ſes confidens. La choſe parut toûjours biſarre; mais l'utilité qui en revenoit, fit paſſer par deſſus toute

1339. consideration. Le Traité fut conclu & signé à Gand avec Artevelle. Celui-ci s'obligea avec les Flamans, à faire la guerre à la France, & le Roi d'Angleterre à prendre le Titre & les armes de Roi de France. Il promit de reprendre Lille, Douai & Bethune, pour les réunir au Comté de Flandres; & on résolut dès-lors de commencer la campagne prochaine par le siege de Tournai. Ce Prince reçut donc l'hommage des Flamans comme de ses Vassaux, & eux lui firent serment de fidelité comme à leur Souverain : après quoi il s'embarqua à Anvers pour repasser en Angleterre. Il laissa la Reine sa femme à Gand, & les Comtes de Salisberi & de Suffolc à Ypres, pour courir pendant l'hiver sur les Terres de France.

1340. Cap. 47. Le Roi apprit avec beaucoup de chagrin cet attentat des Flamans. Il fit ce qu'il put pour les regagner. Il leur offrit de leur remettre les sommes d'argent, dont ils lui étoient encore redevables par les derniers Traités. Il promit d'accorder de nouveaux Privileges à leurs principales Villes : mais Artevelle ne voulut rien écouter. Les sollicitations du Pape n'eurent pas plus d'effet. Il écrivit sur ce sujet, non seulement aux Flamans, mais encore au Roi d'Angleterre, & lui reprocha en même-tems l'indigne action qu'il avoit faite, en recevant la qualité de Vicaire de l'Empire de la part de Louis de Baviere qui étoit excommunié, & que le S. Siege ne reconnoissoit point pour Empereur. Il lui offrit de nouveau sa mediation pour la Paix entre les deux Etats : tout cela ne produisit rien ; & Edouard sûr de son Parlement, qu'il disposa à seconder ses desseins, resolut de pousser la guerre à toute outrance.

Epist. Bened. apud Raynald.

Philippe voïant les Flamans opiniâtres dans leur revolte, ordonna au Maréchal de Trie qui commandoit le quartier d'hiver sur la frontiere, au Seigneur Jean de Roïe, & à Godemar du Fai de porter le ravage en Flandres le plus loin qu'ils pourroient, & de faire main-basse par tout : cet ordre fut parfaitement executé. Artevelle voulant avoir sa revanche, donna rendez-vous à une partie de ses Troupes entre Oudenarde & Tournai, pour faire des courses dans le Tournesis. Il devoit être joint par les Comtes de Salisberi & de Suffolc, pour agir tous ensemble : mais ces deux Generaux aïant donné dans une embuscade que leur dresserent les Habitans de Lille, & y aïant été faits prisonniers, il n'osa rien entreprendre, & re-

tourna sur ses pas, dès qu'il eut appris cette nouvelle.

1340.

Le Comte de Hainaut devient aussi ennemi du Roi.

Cap. 45 46.

Une autre execution militaire que les François firent en Hainaut, où ils brûlerent la Ville d'Haspre, parce que les Habitans de ce Comté avoient fait des courses dans le Cambresis, fit un nouvel ennemi au Roi du Comte de Hainaut. On avoit toûjours assés peu compté sur lui en France, à cause des liaisons qu'il avoit prises d'abord avec le Roi d'Angleterre, & le Roi parut ne s'en pas mettre fort en peine; mais les frontieres de Picardie en souffrirent beaucoup. On s'en vengea peu de tems après; car dès le printems le Roi envoïa aux Païs-Bas le Duc de Normandie son fils, qui étant entré en Hainaut & le ravageant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, mit tout ce païs dans la derniere désolation, tandis que le Comte de Hainaut couroit en Angleterre, & en Allemagne pour demander du secours.

Cap. 49.

Vengeance que le Roi en prit.

Il y avoit sur l'Escaut au dessous de Cambrai une petite Place, nommée Trin-l'Evêque, dont les ennemis s'étoient emparés, & qu'ils avoient beaucoup fortifiée. Ils faisoient de-là des courses dans tout le Cambresis. Le Duc de Normandie, à la priere de l'Evêque & des Bourgeois de Cambrai, resolut de la reprendre. Un Gentilhomme Limousin nommé Richard, sujet du Roi d'Angleterre, & deux freres du Comte de Namur, qui avoit suivi l'exemple du Comte de Hainaut, en se déclarant contre la France, s'étoient chargés de la défense de la Place, & s'en acquitterent en braves gens. Ils furent vivement attaqués: mais ce qui les désoloit principalement, c'étoient certaines machines d'une force extraordinaire, qui lançoient en l'air des pierres d'une extrême pesanteur, lesquelles en retombant sur les maisons, en crevoient les toits, & en enfonçoient les planchers: de sorte que la garnison & les Habitans furent obligés de se loger dans les caves voûtées, qui seules pouvoient resister à la pesanteur des pierres. Ce ne fut pas là la plus grande incommodité. On se servoit de ces mêmes machines pour jetter dans la Place les chevaux & les autres bêtes qui mouroient dans le Camp; & l'infection dans cette petite Ville devint insupportable. On ne s'y soûtenoit que par l'esperance du secours, que le Comte de Hainaut promettoit d'amener bientôt; mais enfin les maladies qui augmentoient tous les jours obligerent les Commandans à capituler. Il fut arrêté qu'il y auroit

Cap. 50.

1340.

une ſuſpenſion d'armes pendant quinze jours, & que ſi avant ce terme le Comte de Hainaut ne venoit pas avec une armée pour le ſecours de la Place, elle ſe rendroit.

Le Comte de Hainaut averti de l'extrémité où ſes gens étoient reduits, fit diligence, & s'avança avec une armée juſqu'à la vûe de la Place aſſiegée. La Ville eſt ſituée du côté de l'Artois, l'armée de France étoit de ce côté-là ; celle de Hainaut de l'autre, & l'Eſcaut entre-deux. Les Troupes du Comte groſſiſſoient tous les jours ; Jacques Artevelle y vint avec ſoixante mille Flamans ; & c'eſt ce qui obligea le Roi, ſur les avis qu'il reçut du Duc de Normandie, de décamper de Peronne où il étoit, pour venir au ſecours de ce Prince.

Ce Prince remet le Commandement de l'armée à son fils, & pourquoi.
Ibid.

L'Hiſtoire remarque en cet endroit, que dès que le Roi entra dans le Cambreſis, il ſe démit du Commandement de l'armée, le remit entre les mains du Prince ſon fils, & lui dit, qu'il ne vouloit y être que comme ſimple Soldat. La raiſon qui obligeoit le Roi à en uſer ainſi, étoient les anciens Traités faits par les Rois de France avec les Empereurs, par leſquels ils s'obligeoient à ne point faire la guerre ſur les Terres de l'Empire, comme étoit le Cambreſis. C'étoit là reduire l'execution des Traités à bien peu de choſe : mais on vouloit au moins marquer à l'Empereur, par cette ceremonie, qu'on le ménageoit autant qu'il étoit poſſible dans la conjoncture des affaires. Et en effet le Roi agiſſoit alors auprès de lui, pour le détacher des interêts du Roi d'Angleterre.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Le Comte de Hainaut ſe voïant avec de ſi nombreuſes Troupes, envoia défier au combat le Duc de Normandie. Ce Prince répondit au Heraut, qu'il conſulteroit là-deſſus ſon Conſeil. Comme la réponſe tardoit trop long-tems, le Héraut ennuié s'en retourna ſans l'avoir reçûe. Il en vint un autre trois jours après pour le même ſujet, à qui le Duc dit, que le Comte de Hainaut étoit trop preſſé, & que pour lui, il n'avoit pas encore pris ſon parti. Il étoit pourtant bien reſolu de ne pas combattre ſans y être forcé, conformément au ſyſtême pris dans la derniere campagne, de ne point expoſer le Roïaume au hazard d'une bataille. De plus il ſçavoit bien, que pour peu qu'il temporiſât, l'armée du Comte de Hainaut ſe diſſiperoit d'elle-même, la plûpart des Seigneurs qui lui avoient amené des Troupes, ne l'aïant fait que dans l'eſperance de la bataille.

Le

1340.

Le Comte, qui le prévoïoit bien lui-même, assembla tous les Seigneurs de son parti, & leur proposa de faire des Ponts sur l'Escaut, pour aller attaquer les François dans leur Camp. L'entreprise étoit hazardeuse. On commença à se regarder les uns les autres sans dire mot, personne n'osant répondre du succès, & d'ailleurs ne voulant pas s'opposer à la proposition, de peur d'être accusé de timidité. Enfin le Duc de Brabant, qui étoit le plus considerable de la Troupe, & celui qui avoit le plus d'autorité, prit la parole, & representa la difficulté de l'entreprise. Il ajoûta, que ce n'étoit pas là pourtant ce qui devoit l'empêcher; mais qu'il ne falloit pas y penser par une autre raison. C'étoit que le Roi d'Angleterre étoit sur le point d'arriver en Flandres; qu'on lui avoit promis de l'attendre pour faire le siege de Tournai; que si par malheur on perdoit la bataille, on ne seroit pas en état de le seconder en un si important dessein; & que par là son voïage deviendroit inutile. Il dit donc, que son avis étoit qu'on abandonnât aux François la Place assiegée, & que ce seroit pour eux un très-petit avantage, qui seroit bientôt recompensé par la prise de Tournai. Il fallut que le Comte de Hainaut en passât par là. L'Armée se separa aussi-tôt, & la Place fut rendue au Duc de Normandie.

Continuat. Nangii.

Il veut empêcher le Roi d'Angleterre d'aborder en Flandres.

Ce ne fut là qu'un prélude de la campagne, & le Roi pensoit actuellement à quelque chose de plus important. C'étoit d'empêcher le Roi d'Angleterre d'aborder en Flandres. Il avoit avis que la Flotte qu'on équippoit en Angleterre, mettroit incessamment à la voile, & celle qu'il prétendoit lui opposer étoit déja en mer; & comme on sçavoit que le dessein du Roi d'Angleterre étoit d'aborder à l'Ecluse, la Flotte Françoise se trouva à tems à la hauteur de cette Place. Elle étoit composée de plus de six-vingts gros Vaisseaux, parmi lesquels étoit le Christophle pris l'année précédente sur les Anglois. Il y en avoit encore un grand nombre de plus petits; & l'on comptoit sur cette Flotte près de quarante mille hommes, pour la plûpart Normans, Picards & Genois. Les François étoient commandés par les Amiraux de Hue de Keruel & Pierre Bahuchet, & les Genois avoient leur Amiral Italien nommé Barbevere. Il avoit été mis en déliberation, si l'on iroit au-devant de la Flotte Angloise, ou si on l'attendroit auprès de l'Ecluse. On

Froissard, c. 51.

Continuat. Nangii.

1340. prit ce dernier parti, de peur que quelque accident n'empêchât de la rencontrer en mer.

Le Roi d'Angleterre, qui ſçavoit que la flotte de France l'attendoit pour l'attaquer, marcha en ordre de bataille, & arriva à la vûe des François le vingt-troiſiéme de Juin. La plûpart des Hiſtoriens diſent, que ſa Flotte étoit moins nombreuſe que celle de France. Il avoit mis les plus gros Vaiſſeaux à la tête, pour ſoûtenir le premier choc de l'armée Françoiſe. Les autres faiſoient une ſeconde ligne; & il fit comme un corps de reſerve de quelques autres Vaiſſeaux.

Combat naval entre les deux Flottes, deſavantageux aux François.

Les Anglois en cet ordre s'approchoient de la flotte de France, & firent une ſi bonne manœuvre, qu'ils gagnerent le vent ſur elle, & mirent le Soleil derriere eux. Ils commencerent le combat avec cet avantage; & après qu'on eut tiré de part & d'autre un nombre infini de fléches, on ſe mêla, & on vint à l'abordage. Comme on ne l'évitoit ni de part ni d'autre, & que chacun au contraire lançoit ſes grapins pour accrocher le Vaiſſeau ennemi qu'il avoit en tête, le combat devint furieux, & dura long-tems avec divers avantages & déſavantages. Mais les François s'apperçurent enfin de la faute qu'ils avoient faite, d'avoir pris leur poſte ſi près des côtes de Flandres: car durant qu'on ſe battoit, les Flamans firent ſortir de leurs Ports tous les Vaiſſeaux qu'ils y avoient, & vinrent ſe joindre aux Anglois. Ce renfort les encouragea autant qu'il déconcerta les François. Ceux-ci ne pûrent ſoûtenir ce nouvel effort, pluſieurs de leurs Vaiſſeaux furent enlevés, & tout ce qui étoit dedans paſſé au fil de l'épée. La déroute entiere ſuivit bientôt après. Ceux qui purent ſe débarraſſer firent force de voiles pour s'enfuir, & gagnerent les Ports de France. La flotte Angloiſe entra triomphante dans celui de l'Ecluſe. Il périt dix mille François en cette occaſion; preſque autant furent pris. Il en coûta quatre mille hommes au Roi d'Angleterre; & lui-même reçut une bleſſure à la cuiſſe.

Continuat. Nangii.

La perte de cette bataille fut attribuée à la méſintelligence qui étoit entre les deux Amiraux François, dont l'un, ſçavoir Pierre Bahuchet fut tué & enſuite pendu par les Anglois à un des mâts de ſon Navire, & l'autre fut fait priſonnier.

Froiſſard, c. 52.

Cette perte conſterna le Roi, qui quitta le Cambreſis, & ſe

retira avec son armée sous Arras. Au contraire la victoire du Roi d'Angleterre donna à ce Prince un credit & une autorité extraordinaire dans la Ligue, dont il sçut bien se prévaloir : car après avoir été rendre ses actions de graces à Notre-Dame de Rotémbourg, & vû la Reine son épouse à Gand, il assembla tous ses Alliés à Vvilvorde, où à sa sollicitation le Duc de Brabant, le Comte de Hainaut, & Artevelle firent pour les Brabançons, les Flamans, & les Peuples du Hainaut, une ligue particuliere. Ils jurérent de ne se jamais separer d'interêt, & de se soûtenir les uns les autres contre quiconque les attaqueroit. Ensuite on tint un grand Conseil de guerre, où selon le projet qui avoit été fait l'année précédente, on resolut de faire le siege de Tournai. 1340.

Tandis qu'on s'y préparoit, Robert d'Artois, qui n'avoit pas allumé cette guerre pour n'en point profiter, vint avec Artevelle pour assieger S. Omer. Eudes Duc de Bourgogne, & Comte d'Artois par sa femme Jeanne petite-fille de la Comtesse Mathilde, alla au-devant de lui. Il eut d'abord quelque désavantage ; mais s'étant fait joindre par Philippe son fils, & par le Comte d'Armagnac, il poussa à son tour les ennemis, leur défit quelques Troupes, leur prit du bagage, & quelques Etendarts aux armes de Robert d'Artois, qu'il envoïa au Roi, & les obligea de se retirer. Continuat. Nangii.

Cependant le Roi pourvût à la sûreté des principales Places de la frontiere. Il y jetta une partie de ses Troupes, pour y demeurer jusqu'à ce que le Roi d'Angleterre fut attaché à quelque siege. Il envoïa le Seigneur de Beaujeu à Mortagne, qui étoit une des plus exposées du côté du Hainaut : mais comme il avoit des avis presque certains, que c'étoit à Tournai qu'on en vouloit, ce fut là qu'il mit ce qu'il avoit de meilleures Troupes. Grand nombre de braves Chevaliers s'y enfermerent. Les principaux furent le Comte d'Eu Connétable de France, le Comte de Guines son fils, Robert Bertrand, & Matthieu de Trie, tous deux Maréchaux de France, Aimeri de Narbonne, Aimé de Poitiers, Geoffroi de Charni, Girard de Montfaucon, le Seigneur de Cayeux, le Sénéchal de Poitou, le Sire de Châtillon, & Godemar du Fai. La Place fut abondamment pourvûe de vivres, d'artillerie, & de toutes les choses necessaires pour une vigoureuse défense. Froissard. c. 52. 55.

1340. *Siege de Tournai par le Roi d'Angleterre.*

Elle fut investie sur la fin de Juillet. Le Roi d'Angleterre avoit à ce siege plus de six vingt mille hommes. On attaqua & on se défendit avec beaucoup de valeur. Les Seigneurs qui s'étoient enfermés dans la Place, résolus de la défendre jusqu'à l'extrémité, & apprehendant que les vivres ne manquassent aux Soldats, firent sortir après quelques semaines les bouches inutiles en plein jour. Ces pauvres malheureux se voïant à la merci de l'ennemi, tournerent vers le quartier du Duc de Brabant, qui en eut pitié, & leur donna permission de se retirer du côté d'Arras. On prétend que ce Duc, qui avoit eu assés de peine à s'engager dans la Ligue, n'avoit pas fort envie que Tournai fut pris, & qu'avec les convois qui arrivoient à son camp, il y avoit de tems en tems des munitions pour la garnison de Tournai, qu'on y faisoit passer secretement.

Cap. 57.

Cap. 62.

Continuat. Naugii.

Dès que le siege de Tournai fut formé, le Roi s'avança avec son armée entre Lille & Douai. Il avoit rapppellé auprès de lui une partie des garnisons des Places de la frontiere, & tous les jours son armée croissoit par l'arrivée de ses Vassaux & de ses Alliés. Les Rois de Bohéme, de Navarre & d'Ecosse, le Duc de Lorraine, le Comte de Savoye, le Comte de Geneve, le Comte de Montbéliart, l'Evêque de Metz, l'Evêque de Verdun, le Duc de Bretagne, le Comte de Flandres, le Duc de Bourbon, le Comte de Bar, le Comte de Forès, le Comte d'Alençon, le Comte d'Armagnac, les Comtes de Blois, de Dammartin, & de Harcourt, le Sire de Couci, & un très-grand nombre d'autres vinrent le joindre pour se trouver à la bataille qu'on prévoïoit bien que le Roi donneroit, plûtôt que de laisser prendre Tournai.

Ce Monarque invite le Roi à un combat singulier.

Ibid.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Après dix semaines de siege, le Roi sçachant que les assiegés commençoient à être fort pressés, décampa; il passa le pont de Bouvines, & vint se poster à deux lieues du camp des ennemis. Ce fut là que le Roi d'Angleterre envoïa un Cartel à Philippe, par lequel, après lui avoir déclaré qu'il avoit passé la mer, pour se venir mettre en possession du Roïaume de France qui lui appartenoit, il lui offroit de vuider leur querelle par le duel, ou par le combat de cent hommes choisis dans chacune des deux armées, ou par une bataille générale. Le Roi lui répondit, que les Rois d'Angleterre étant Vassaux des Rois de France, comme il l'avoit reconnu lui-même par l'hom-

mage qu'il lui avoit fait pour le Duché de Guienne, & pour le Comté de Ponthieu, il ne lui convenoit nullement de défier son Seigneur; qu'il esperoit, malgré toutes ses intrigues, & la revolte des Flamans qu'il avoit injustement soulevés contre leur Souverain, le chasser des frontieres de France; que Dieu ne pouvoit manquer d'être de son côté contre un Prince qui avoit empêché l'expedition d'outre-mer, qu'on préparoit en France, pour délivrer les Chrétiens de la tyrannie des Infideles; qu'au reste en une telle partie il falloit que le risque fût égal de part & d'autre. Que dans le duel qu'il lui proposoit, il ne hazarderoit rien; qu'il falloit au moins qu'il mît au jeu le Roïaume d'Angleterre contre le Roïaume de France; qu'en ce cas on l'écouteroit, quoique le Roïaume d'Angleterre ne vallût pas à beaucoup près le Roïaume de France; & qu'il étoit prêt à cette condition de le combattre en champ-clos quand il lui plairoit. Ces deux Princes avoient assés de cœur pour ne se pas craindre l'un l'autre; mais ils avoient trop de prudence pour faire ces défis à dessein d'en venir à l'execution. Cela leur servoit au moins à leur faire réputation auprès du Peuple & du Soldat. Edouard n'insista pas davantage, & on se mit de part & d'autre en état de donner bataille: mais les affaires prirent un autre tour. 1340.

Jeanne de Valois sœur du Roi, mere du Comte de Hainaut, & belle-mere du Roi d'Angleterre, avoit jusqu'alors tâché par toutes sortes de moïens de reconcilier ces deux Princes, & elle redoubla ses efforts pour faire la paix entre-eux, les voïant au moment d'en venir à une sanglante bataille. Elle fit si bien, par le moïen du Seigneur d'Augimont que les deux Rois consideroient beaucoup, qu'elle obtint leur consentement pour une conference entre les Députés des deux partis. *Jeanne de Valois travaille à les raccommoder.* Froissard. c. 64

Cette conference se tint dans la Chapelle de Desplechin voisine des deux Camps. Les Agens pour le Roi furent Jean Roi de Bohéme, Arnoul Evêque de Liege, Raoul Duc de Lorraine, Amé Comte de Savoye, & le Comte d'Armagnac. Ceux du Roi d'Angleterre furent le Duc de Brabant, le Duc de Gueldre, le Marquis de Juliers, & Jean de Hainaut Comte de Beaumont. La Comtesse de Hainaut assista à la Conference comme Mediatrice. La negociation dura trois jours. Le premier jour on ne put convenir de rien: sur le soir du second Continuat. Nangii. Froissard. loc. cit.

1340.

Ils signent une Tréve.

Continuat. Nangii. Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté B. fol. 158.

jour, après bien des difficultés, la Comtesse vint à bout de faire approcher les deux partis ; & le troisiéme on signa un Traité de Tréve pour jusqu'à la S. Jean-Baptiste de l'année suivante. Elle devoit commencer en Flandres aussi-tôt qu'elle seroit acceptée par les deux Rois, dans vingt jours en Guienne, & dans vingt-cinq jours en Ecosse : & en cas que les Ecossois ne voulussent pas l'accepter, le Roi s'obligeoit à ne les point secourir durant ce tems-là. Dans cette Tréve furent aussi compris les Rois d'Arragon & de Castille, les Génois, les Provençaux, l'Evêque & le Chapitre de Cambrai, & quelques Seigneurs particuliers.

Comme ce Traité n'étoit qu'une disposition à la Paix, on convint de tenir de nouvelles Conferences à Arras en presence des Legats du Pape ; & les deux Rois promirent de souscrire à ce qui y seroit déterminé.

La chose fut ainsi concluë le vingtiéme de Septembre : & dès le lendemain les ennemis décamperent de devant Tournai, plus contens pour la plûpart de cet accommodement que le Roi d'Angleterre, qui vouloit pousser le siege, & qui ne signa le Traité, que par une complaisance forcée pour ses Alliés, qu'il apprehenda d'aliener de lui. C'est assés l'ordinaire de ces grandes ligues de former de grands desseins, & de les voir avorter. Pour peu qu'un ennemi prudent temporise, il naît toujours quelque incident qui les déconcerte. Edouard l'experimenta en cette occasion. Il repassa la mer, ne remportant avec lui que la gloire d'avoir gagné une bataille navale, & le chagrin de n'en avoir tiré aucun avantage.

Froissard. loc. cit.

C'en fut un très-grand pour le Roi, & qui lui valut une victoire, d'avoir rendu inutile celle d'Edouard. Il entra dans Tournai, marqua aux Commandans & aux Soldats la satisfaction qu'il avoit de leur conduite : & pour témoigner aux Habitans combien il étoit content de leur fidelité, il leur rendit leurs Privileges, qu'on leur avoit ôtés pour quelque raison que notre Histoire ne marque point. Il rétablit la Justice de la Maison de Ville, leur permit d'élire des Prevôts & des Jurés selon leurs anciens usages, leur confia à eux-mêmes la garde de leur Ville, sans leur donner de Gouverneurs François, comme ils en avoient toûjours eu depuis plusieurs an-

nées; & ce Prince, après avoir mis ordre à tout, congédia son armée, & revint à Paris. 1340.

La nouvelle de cette Tréve, & du consentement des deux Rois, pour remettre leurs interêts au Jugement du S. Siege, réjouit extrêmement le Pape. Il envoïa ses ordres à ses Nonces de France & d'Angleterre, pour travailler à la Paix, & traitoit par lui-même avec les Agens que ces deux Princes lui envoïerent à Avignon: mais leurs prétentions étoient si opposées, qu'il voïoit de grandes difficultés à les rapprocher.

Prétentions des deux parties pour conclure la paix.

Apud Rainald. ad an. 1340.

Le Roi d'Angleterre entreprenoit de soûtenir son prétendu droit sur la Couronne de France; mais il paroît, par un écrit qu'il fit presenter au Pape, que si le Roi eût voulu lui laisser posseder la Guienne en toute souveraineté sans hommage & sans serment, il auroit pû s'en contenter.

Le Roi au contraire, soûtenoit, qu'il n'y avoit qu'un article qui pût entrer en question entre lui & le Roi d'Angleterre, sçavoir quelques Places & quelques Terres de Guienne, que Charles de Valois son pere avoit enlevées à Edouard II. sous le regne de Charles le Bel, & qu'on n'avoit point rendues, parce qu'on les regardoit comme justement confisquées. Pour ce qui est du reste, le Roi ne pouvoit souffrir qu'on en parlât. De plus il vouloit, qu'avant qu'on traitât de paix, le Roi d'Angleterre renonçât au Titre & aux Armes du Roi de France qu'il avoit pris depuis un an. C'est à quoi Edouard ne pouvoit se resoudre, de peur de tomber dans le ridicule, qu'il avoit prévû que cette démarche lui donneroit, lorsqu'il la fit, s'il ne la soûtenoit pas. Ainsi toutes ces négociations du Pape & de ses Nonces n'eurent point d'autre effet, que des prolongations de Tréve, pendant lesquelles chacun songeoit à affoiblir son ennemi, & à se fortifier contre lui.

Epist. Philipp. apud Rainald.

En effet, le Roi fit si bien, par le moïen de l'Imperatrice sa niéce, que l'Empereur Louis de Baviere abandonna le parti d'Edouard, & lui ôta la Lieutenance generale de l'Empire, sous prétexte, qu'il avoit fait la Tréve de Tournai sans le consulter, & traita de nouveau avec le Roi. Edouard fit son possible, pour le regagner, s'excusant sur ce qu'il n'avoit fait cette Tréve que par force, & contraint par les Princes ligués. Il ne put le faire changer. Le Roi de son côté, ainsi qu'il s'y étoit engagé à l'Empereur, agit auprès du Pape, pour le re-

Leibnitz cod. diplomat. an. 1341 p. 151.

Epistolæ Eduardi apud Walsingam.

1341. concilier avec lui ; mais il ne réussit pas ; le Pape demandant des conditions ausquelles l'Empereur ne put se soumettre.

Le Roi mit aussi dans ses interêts les Archevêques de Maïence & de Tréves ; & l'on voit dans le Tresor des Chartres une infinité d'Actes datés de ce tems-là, par lesquels ce Prince s'engagea à des pensions viageres & à des rentes assignées sur divers fonds envers quantité de Seigneurs de Savoye, de Dauphiné, & d'autres endroits voisins de la France, à condition qu'ils prendroient les armes pour lui avec leurs Vassaux, quand il auroit besoin de leur service. De plus il sollicita les Flamans de rentrer dans leur devoir : & quoique ce fût à son occasion qu'ils avoient été excommuniés, & que la Flandres avoit été mise en interdit, il agit auprès du Pape pour faire lever ces censures ; mais les Flamans de ces tems-là étoient une étrange Nation. Leurs Députés soûtenus de la recommandation du Roi, étant allés trouver le Pape pour solliciter leur absolution, il leur demanda, si en cas qu'il la leur donnât, ils s'engageroient au nom de ceux qui les envoïoient, à demeurer fideles au Roi de France. Ils répondirent, que s'ils faisoient une telle promesse, il leur en coûteroit la tête quand ils retourneroient en Flandres : « Ho bien, repartit le Pape, re- » tirez-vous, il n'y a point d'absolution à attendre pour des » incorrigibles. » Ainsi ils demeurerent excommuniés, & attachés au Roi d'Angleterre, qui à son retour ne fut pas sans affaires.

Epist. Benedicti apud Raynald.

Le jeune Roi d'Ecosse David de Brus avoit quitté la Cour de France, & repassé la mer, tandis qu'Edouard étoit aux Païs-Bas. Il avoit reconquis la plûpart des Places que les Anglois avoient prises sur lui, & étoit entré en Angleterre, où il faisoit de grands ravages. Le Roi d'Angleterre ne fut pas plûtôt débarqué, qu'il marcha du côté de Salisberi que les Ecossois assiegeoient. Sur l'avis de sa marche, ils leverent le siege. Ce Prince les poursuivit jusques bien avant dans l'Ecosse, & après quelques petits combats, il se fit une Tréve entre les deux Nations du consentement du Roi de France, qui eut en cela plus d'égard aux interêts de son Allié, qu'aux siens propres : car il étoit d'une consequence extrême pour la France, qu'Edouard eut de l'occupation au-delà de la mer.

Si Philippe eût eu le secret de lui en faire de ce côté-là, il

il ne l'auroit pas trouvé en ſon chemin en une affaire très-importante, qui ſe paſſa dans le Roïaume, & qui fut l'occaſion de recommencer la guerre entre les deux Nations, d'une maniere encore plus violente qu'on ne l'avoit faite juſqu'alors. 1341.

Different qui donna lieu au renouvellement de la guerre.

Jean III. Duc de Bretagne, Comte de Richemond & Vicomte de Limoges mourut ſans laiſſer d'enfans l'an 1341. Ce Duc avoit toûjours été très-fidele & très-attaché aux Rois de France. Il avoit accompagné Louis Hutin dans ſon expedition de Flandre, & Philippe de Valois à la bataille de Montcaſſel, où il ſe comporta avec beaucoup de valeur, & fut même bleſſé. Ces deux Princes lui donnerent en diverſes rencontres des marques de leur amitié & de leur reconnoiſſance.

Argentré Hiſt. de Bretagne.

Dès l'an 1334. ſe voïant hors d'eſperance d'avoir des enfans, & prévoïant que ſa ſucceſſion cauſeroit de grandes guerres au préjudice de ſes Sujets qu'il aimoit tendrement, & dont il mérita le ſurnom de *Bon*, il forma divers projets, pour s'aſſurer de ſon vivant un ſucceſſeur, qui fût en état par ſa puiſſance, d'arrêter l'ambition & les mouvemens des divers prétendans à ſon Duché de Bretagne. Il jetta les yeux ſur le Roi de France, à qui il réſolut de propoſer l'échange du Duché de Bretagne avec le Duché d'Orleans, en faveur de Jeanne ſa niéce, fille de Gui ſon frere, Comte de Penthiévre déja mort: mais ſon deſſein aïant été ſçû des Barons de Bretagne, ils s'y oppoſerent, & lui témoignerent qu'ils ſouhaitoient avoir un Duc, comme ils avoient eu de tout tems, & qu'ils ne pourroient ſe réſoudre à voir réunir le Duché de Bretagne à la Couronne de France. Il ne voulut pas, ou n'oſa pas forcer leur inclination.

Continuat. Nangii.

Il propoſa un autre expedient, ſçavoir qu'après ſa mort, le Duché fut mis en ſequeſtre entre les mains du Roi de France, pour être donné à celui des prétendans, à qui la Cour des Pairs l'adjugeroit ſelon les Loix de la Juſtice. Il traita avec Philippe de Valois ſur ce ſujet : mais les Barons apprehendant que ce Prince ne s'emparât du Duché, ne purent encore s'accommoder de cet expedient. C'eſt pourquoi le Duc ſe détermina à declarer Jeanne de Penthiévre ſa niéce heritiere de tous ſes Etats, & à lui faire épouſer un mari qui entreroit dans ſes droits pour les ſoûtenir.

Après avoir long-tems balancé ſur le choix de la perſonne, il jetta les yeux ſur Charles, fils de Philippe Roi de Navarre, qui

fut accordé avec Jeanne. Les Seigneurs de Bretagne ne furent point encore contens de ce choix, Charles étant trop jeune, & n'étant pas à cause de son âge en état de se maintenir contre ceux, qui entreprendroient de lui disputer la succession. Ils prierent le Roi d'agir auprès du Duc pour lui faire changer cette résolution. Le Roi le fit, & engagea le Roi de Navarre à rendre au Duc la parole qu'il lui avoit donnée pour son mariage avec Jeanne.

1341.

Du Chêne Histoire de Chastillon.

L'an 1338 le Duc de Bretagne assembla les Etats de son Duché, & leur declara qu'il étoit déterminé pour le repos de ses Sujets à prendre une derniere résolution, de peur des malheurs qu'il prévoioit, s'il étoit prévenu de la mort, avant qu'une si importante affaire eût été reglée, & il les conjura de lui donner là dessus leur avis, afin de suivre celui qu'il croiroit le plus avantageux pour ses peuples. Ils ne purent s'accorder entre eux, chacun, comme il arrive en ces sortes de rencontres, se conduisant par ses vûes particulieres & suivant ses interêts. Sur cela, ils conclurent de s'en rapporter au Duc lui-même, supposé qu'il eût quelque nouvelle pensée à leur proposer. Il leur dit, que puisqu'ils le faisoient entierement maître de la chose, il choisissoit Charles de Blois, autrement dit Charles de Châtillon fils puiné de Gui de Châtillon Comte de Blois, de Dunois, Seigneur d'Aveines & de Guise. Il leur dit, que c'étoit un Seigneur d'un âge mûr & capable de bien soûtenir les droits de son épouse; qu'il étoit neveu du Roi de France par sa mere Marguerite de Valois sœur de ce Prince, qui ne manqueroit pas de l'appuïer de toutes ses forces en cas de besoin. Les Etats agréérent Charles de Blois, & la chose fut arrêtée en présence de Jean de Bretagne, Comte de Montfort, frere du pere du Duc, mais d'un autre lit, le plus interessé dans cette affaire, & le plus capable de s'y opposer. Il ne manquoit pas d'envie de le faire; mais il vit qu'il n'étoit pas tems. Le mariage fut fait, & le Duc de Bretagne fit rendre hommage par les Barons à Charles de Blois, comme à son Successeur & comme à leur Maître futur.

Elle commence par la Bretagne.

Environ trois ans après le Duc de Bretagne mourut. Sa mort, malgré ses précautions, causa tous les malheurs qu'il avoit apprehendés. La guerre civile s'alluma en Bretagne, mais une guerre opiniâtre qui dura vingt-deux ans. Ce fut comme un incendie qui se communiqua d'abord à la France & à l'Angleterre qu'on

vit bientôt à cette occasion reprendre les armes l'une contre l'autre. Tout à coup parut un parti formé en faveur de Jean de Bretagne Comte de Montfort, assés puissant pour tenir tête à Charles de Blois. Celui-ci fut protegé par le Roi de France, & l'autre soûtenu de toute la puissance d'Angleterre. Ces deux concurrens étoient à peu près de même âge, pleins de valeur & d'ambition, quoique l'une & l'autre fussent moins vives dans Charles de Blois que dans Montfort, également animés par la gloire & par l'interêt, & encore plus par leurs femmes qui étoient deux Heroïnes, sur-tout la Comtesse de Montfort. Le malheur de leurs époux pris dans la suite l'un après l'autre par leurs ennemis, ne les decouragea point, & elles prirent leur place, à la tête de leur parti. Voici le détail de ce nouvel évenement. 1341.

Le Comte de Montfort s'empare de cette Province.

Ce fut le Comte de Montfort qui donna commencement à ces grands mouvemens, parce qu'il prévoïoit que si l'affaire se décidoit par les voies ordinaires, c'est-à-dire, par le jugement de la Cour des Pairs de France, le succès n'en seroit pas heureux pour lui. Ainsi laissant aller Charles de Blois à Paris demander au Roi l'investiture du Duché de Bretagne, il en prit lui-même possession, en s'emparant des principales Villes du païs. Sa promptitude, son adresse, sa résolution, son bonheur (car tout cela concourut au succès de ses entreprises) le rendirent en peu de tems maître de Nantes, de Rennes, de Brest & de Hennebon. Les deux premieres étoient les plus considerables Villes du Duché; & les deux autres étoient deux Ports commodes pour recevoir le secours étranger. Quelques autres Places suivirent l'exemple de celles que je viens de nommer. La Noblesse, dont les Châteaux & les Terres se trouvoient dans l'étendue des Territoires de ces Villes, partie gagnée par le Comte de Montfort, partie par la crainte de voir raser ses maisons & ravager ses campagnes, se declara pour lui, & ce parti devint dès-lors redoutable.

Froissard chap. 66, 67. 68.

Ce n'étoit pas pourtant sur les Bretons que le Comte de Montfort fondoit ses plus grandes esperances. L'Angleterre étoit la ressource sur laquelle il comptoit le plus, pour soûtenir son entreprise contre son concurrent, qui ne manqueroit pas de venir bientôt fondre en Bretagne avec l'Armée de France. Il passa en Angleterre laissant à Nantes la Comtesse son épouse, & arriva à

1341. Windſor où le ſujet de ſa venue, qu'on devina aiſément, le fit parfaitement bien recevoir. Robert d'Artois ravi de trouver en lui un nouvel inſtrument de ſa haine contre le Roi de France, lui promit de le ſervir de tout ſon credit dans le Conſeil, où il en avoit toujours un très-grand. Le Comte de Montfort y expoſa en preſence du Roi d'Angleterre ſes droits ſur le Duché de Bretagne fondés ſur ſa qualite de frere du Duc défunt, comment il avoit deja heureuſement commencé à s'en mettre en poſſeſſion, ce qu'il avoit à craindre de la France, ce qu'il eſperoit de la bonté du Roi d'Angleterre, les motifs de politique qui devoient obliger ce Prince à le ſoûtenir, le grand avantage qu'il trouveroit à avoir le Duc & le Duché de Bretagne en ſa diſpoſition; qu'après que la Tréve faite entre les deux Couronnes ſeroit expirée, les Anglois auroient par la Bretagne une entrée libre en France; que toutes les Villes de cette Province ſeroient pour eux autant de places d'armes, d'où ils pourroient porter la guerre juſques dans le cœur du Roïaume; que c'étoit le moïen le plus facile qu'ils puſſent avoir de reconquerir la Normandie; que ſi le Roi d'Angleterre vouloit bien lui accorder ſa protection, il acquereroit en ſa perſonne un nouveau Vaſſal; que la Bretagne avoit été autrefois un Fief de la Couronne d'Angleterre; qu'il étoit prêt de lui en faire hommage, ſoit qu'il voulût recevoir cet hommage en qualité de Roi d'Angleterre, ou en qualité de Roi de France, puiſqu'il portoit maintenant les deux titres avec des prétentions ſi legitimes ſur la Couronne de France.

On réuſſit toûjours en traitant avec les Princes, quand on ſçait intereſſer leurs paſſions dans ſa cauſe. Edouard n'en avoit point de plus violente, que celle d'abattre la puiſſance de la Monarchie Françoiſe & de s'en emparer s'il le pouvoit. D'ailleurs le droit du Comte de Montfort étoit ſpecieux, & ce qu'il propoſoit n'étoit point frivole. Edouard l'agréa fort. Il reçut ſon hommage pour la Bretagne, & lui promit de le ſecourir de toutes les forces d'Angleterre, & de tous les treſors de ſon épargne. Le Comte fort ſatisfait revint en Bretagne, & ſe rendit à Nantes.

Il eſt cité à la Cour des Pairs.

Ce voïage du Comte de Montfort en Angleterre donna beaucoup à penſer à la Cour de France: car c'étoit encore un Prince du Sang qu'on donnoit pour ſecond à Robert d'Artois, pour rallumer la guerre qui étoit ſur le point de finir. Le Roi aſſem-

bla ſur cela ſon Conſeil, & il y fut réſolu, quelque inclination qu'on eût à favoriſer Charles de Blois, & quelque mécontent que l'on fût du Comte de Montfort, qui avoit agi par voie de fait, de ne rien décider avant que de l'avoir entendu, pourvû qu'il voulût ſe ſoumettre au jugement des Pairs. On le fit citer. Il donna audience à Nantes aux Envoïés du Roi, leur fit mille careſſes, leur promit de ſe rendre inceſſamment à la Cour, & les pria d'aſſûrer le Roi de ſa ſoumiſſion & de ſon obéiſſance à ſes ordres. 1341.

En effet, il arriva peu de tems après à Paris avec une ſuite de quatre cens chevaux. Le Roi le reçut bien, & il ne laiſſa pas de lui reprocher l'irrégularité de ſa conduite, & lui témoigna qu'il étoit ſurpris des entrepriſes qu'il avoit faites en Bretagne, pour s'emparer de ce Duché qui ne lui appartenoit pas; mais qu'il ſe tenoit fort offenſé de ce qu'il avoit été trouver le Roi d'Angleterre, ennemi juré de la France, & de ce qu'il lui avoit fait hommage pour le Duché de Bretagne.

Ibid. Cap. 60.

Le Comte ne pouvoit pas diſconvenir du voïage d'Angleterre: mais il nia qu'il eût fait l'hommage. Il tâcha de ſe juſtifier ſur l'article des Places dont il s'étoit emparé, & ajoûta qu'il ne l'avoit fait, que parce qu'étant frere du feu Duc, il étoit ſon heritier naturel & legitime; ce qu'il entreprit de prouver ſur le champ au Roi. Ce Prince l'interrompant, lui dit, qu'il n'étoit pas maintenant queſtion d'entrer en cette conteſtation; qu'il auroit toute liberté d'expoſer ſes prétentions devant les Pairs de France; qu'on lui feroit juſtice; qu'on travailleroit inceſſamment à l'examen de cette affaire; qu'elle feroit terminée avant quinze jours, & qu'il lui défendoit de ſortir de Paris avant ce terme. Le Comte le lui promit.

La Cour des Pairs s'aſſembla, où les deux parties fournirent leurs écrits en maniere de Requête au Roi; & ſur la communication qu'on leur fit reciproquement des Memoires qu'ils produiſoient l'un contre l'autre, ils firent leurs contredits & leurs repliques. En voici les principaux articles.

Le Comte de Montfort ſe fondoit ſur ce qu'il étoit frere du Duc Jean dernier mort & ſon plus proche parent, ſans aucun empêchement qui le rendit incapable de ſucceder. Que la Comteſſe de Penthiévre, femme de Charles de Blois, n'étoit que la niéce du feu Duc, & par conſéquent plus éloignée d'un degré;

Y expoſe ſes prétentions.
Inventaire des Chartes, T. 3. Bretagne, n. 44.

1341. que la Bretagne avoit été érigée en Pairie par le Roi Philippe le Bel ; & que sur-tout à l'égard des Pairies & Baronnies, quand il s'agissoit de successions collaterales, tant qu'il y avoit des mâles, les femmes en étoient exclues ; que selon la Coûtume de France, le mort saisissant le vif plus prochain, il devoit être reputé par la mort de son frere, saisi du Duché & de toutes ses appartenances ; que le feu Duc son frere l'avoit declaré son heritier ; & par ces raisons & par quelques autres qu'il alleguoit, il demandoit à être reçû du Roi à foi & à hommage pour le Duché de Bretagne.

Charles de Blois s'appuïoit sur la Coûtume de Bretagne, où la representation a lieu, & disoit, que si Gui, frere puiné du feu Duc & aîné du Comte de Montfort, étoit encore vivant, on ne lui disputeroit pas le Duché ; que par conséquent la Comtesse de Penthiévre, fille de Gui, representant son pere, le Duché lui appartenoit. Que c'étoit-là non seulement la Coûtume de Bretagne, mais encore des Provinces voisines, sçavoir de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, du Poitou. Que selon la même Coûtume de Bretagne & de plusieurs autres, les filles succedoient aux Fiefs, Duchés, Comtés, Pairies, Baronnies, ce qu'il prouvoit par les exemples qu'on avoit vûs aux Comtés d'Artois, de Champagne, de Toulouse & de Bretagne, & en particulier par celui d'Alix, femme de Pierre de Dreux, dit Maucler, Duc de Bretagne, laquelle avoit succedée à ce Duché.

Le Comte de Montfort repliquoit principalement, que la Coûtume de Bretagne pour la representation ne regardoit que les biens des Sujets, & non pas le Duché même, qui étant mouvant de la Couronne de France, & ressortissant en la Cour du Parlement de Paris, comme membre & partie de la Couronne, devoit suivre à cet égard la Coûtume la plus reçûe en France.

Comme c'étoit particulierement sur le droit de representation fondé en la Coutume de Bretagne, que Charles de Blois appuïoit le plus, il repliqua encore là-dessus. Et le Roi, après avoir vû tous les Memoires de part & d'autre, deputa des Pairs, des Prelats, des Conseillers Clercs & des Conseillers Chevaliers, pour informer plus en détail des faits allegués dans les Memoires des deux parties. Celui du Testament du feu Duc en faveur du Comte de Montfort, étoit selon toutes les apparences faussement allegué : car il n'en est point fait mention dans

les Informations, il ne fut point produit, & il n'a jamais paru.

1341.

Il s'échape de Paris. Froissard. Cap. 70

Cependant le Comte de Montfort s'apperçût bien que l'air du Bureau n'étoit pas pour lui : C'est pourquoi apprehendant qu'on ne l'arrêtât, afin de l'empêcher de brouiller davantage en Bretagne, il ne crut pas être obligé de garder la parole qu'il avoit donnée au Roi. Il se déguisa & s'évada accompagné de peu de Cavaliers, à qui il avoit confié son secret. Le Roi en fut fort chagrin : toutefois dans l'Arrêt qui fut rendu à Conflans le septiéme de Septembre de l'année 1341. en faveur de Charles de Blois, on ne fit nulle mention de cette fuite, ni des autres forfaitures dont le Comte de Montfort étoit coupable, mais seulement des raisons produites de part & d'autre, afin qu'il parût que dans ce Jugement on n'avoit eu égard qu'à la seule Justice de la cause. Charles de Blois fut reçû à hommage, salué Duc de Bretagne, fait Chevalier par le Roi, & assuré d'un prompt secours contre son ennemi.

Le Roi donne ordre d'assembler une Armée pour marcher en Bretagne.

Le Roi donna ordre au Duc de Normandie d'assembler sans tarder un Corps d'Armée, & de marcher en Bretagne. Le rendés-vous fut à Angers, d'où l'on prit la route de Nantes. On s'empara en chemin, non sans peine, de Chatoceaux, où le Comte de Montfort avoit mis une Garnison, qui auroit fort incommodé l'Armée, si on l'avoit laissé derriere. On vint ensuite investir Nantes, où ce Comte s'étoit renfermé pour la défendre.

La Ville de Nantes se livre au Roi.

L'attaque & la défense furent vigoureuses d'abord, sur-tout en une occasion où les assiegés aïant fait une sortie, voulurent enlever un convoi aux assiegeans. On se battit là rudement ; il y eut beaucoup de morts de part & d'autre, & deux cens des habitans furent faits prisonniers. Cet accident remplit la Ville de consternation & de douleur, & rallentit fort le zele qu'on y avoit fait paroître jusqu'alors pour le service du Comte de Montfort. Le danger que couroient les prisonniers, l'Arrêt de la Cour des Pairs en faveur de Charles de Blois, la presence du Duc de Normandie qui assiegeoit la Place en personne, persuaderent aux plus considerables de la Ville, que de trahir le Comte de Montfort, c'étoit rendre un service signalé à l'Etat & à sa patrie. Ils traiterent secretement avec les Generaux François ; & ils promirent de livrer une porte, à

1341. condition qu'on rendroit les prisonniers, & qu'on ne feroit aucun désordre dans la Ville. La chose fut executée un matin vers la fête de la Toussaints. A peine le Comte de Montfort, qui ne s'attendoit à rien moins, put-il gagner le Château. On en rompit les portes, & on l'arrêta prisonnier.

Quelques-uns attribuerent cette trahison à Henri de Leon. C'étoit un Seigneur, à qui Montfort avoit les dernieres obligations; & il étoit redevable à sa valeur & sa prudence de la plûpart des Places qui avoient embrassé son parti en Bretagne. Montfort l'avoit maltraité de paroles à l'occasion de la sortie dont j'ai parlé, comme s'il eût manqué de conduite ou de courage en cette rencontre. Un homme de cœur n'est guéres à l'épreuve de tels reproches, & fait quelquefois une lâcheté, pour se venger d'avoir été traité de lâche. Henri de Leon eut au moins le malheur d'être soupçonné de celle-ci, d'autant plus qu'après la prise de Nantes, il passa au service de Charles de Blois. Le Comte de Montfort fut conduit sous bonne garde à Paris, & mis prisonnier dans la Tour du Louvre. Ce fut là le succès de la Campagne du Duc de Normandie qui paroissoit un coup décisif pour Charles de Blois, en faveur duquel la plûpart de la Noblesse s'étoit déclarée; mais la fermeté & l'adresse d'une femme empêcherent la révolution, & soutinrent le parti du Comte de Montfort, sur le point quil étoit de succomber à ce premier malheur.

Je parle de Jeanne de Flandre, épouse du Comte de Montfort, laquelle doit passer sans doute pour une des plus illustres Princesses, & une des plus extraordinaires femmes dont notre Histoire fasse mention. Nous la verrons bientôt soûtenir des sieges, marcher en campagne le casque en tête & l'épée à la main, & commander & combattre comme une Amazone.

Ce fut moins par ses attraits, dont on ne la loue pas, que par ses manieres grandes & nobles, qu'elle se donna en une conjoncture si fâcheuse, assés d'autorité sur les esprits de la Noblesse, des Soldats & des Bourgeois de plusieurs Villes de Bretagne, pour les maintenir dans ses interêts. Elle étoit à Rennes quand son mari fut pris. Elle assembla les Habitans & la Milice, & leur parla si pathetiquement tenant entre ses bras son fils qui n'avoit que cinq ans, reste unique, (leur disoit-elle,) de la race masculine de leurs Ducs, pour qui ils avoient toûjours

jours eu un grand attachement, qu'ils lui promirent de prendre sa défense aux dépens de leurs biens & de leurs vies. Elle fit en même tems de grandes largesses aux Troupes : & après s'être assurée de leur fidelité, & leur avoir donné pour Commandant Guillaume Cadoudal brave Chevalier Breton, elle parcourut toutes les Places qui s'étoient déclarées pour le Comte de Montfort, y mit des Garnisons, eut soin qu'elles fussent toûjours bien païées, & alla se renfermer dans Hennebon, qui étoit alors un des plus considerables Ports de Bretagne, pour y attendre les secours qu'elle esperoit recevoir d'Angleterre. 1341.

Charles de Blois étoit demeuré à Nantes, pour disposer toutes choses pendant l'hiver, afin d'ouvrir la campagne de bonne heure : & dès qu'il y eut du fourage, l'Armée de France rentra en Bretagne. Charles se mit à la tête de cette Armée accompagné du Duc de Bourgogne, de Charles d'Alençon frere du Roi, du Duc de Bourbon, du Comte d'Eu Connétable de France, du Comte de Guines fils du Connétable, de Jacques de Bourbon, de Louis d'Espagne de la Maison de la Cerda, & d'un très-grand nombre d'autres Seigneurs & Gentilshommes. Il y avoit de l'Infanterie à proportion, à laquelle se joignirent quelques Troupes Auxiliaires Genoises & Espagnoles. On tint Conseil de guerre à Nantes, & on y résolut le siege de Rennes, On marcha aussi-tôt de ce côté-là. Le siege fut formé & vivement poussé ; mais comme la Place étoit bien munie, que Guillaume Cadoudal qui y commandoit étoit un homme de résolution & de tête, la défense ne fut pas moins vigoureuse. 1342. *Siege de Rennes.* Froissard. cap. 79.

La Comtesse de Montfort n'eut pas plûtôt appris les preparatifs qu'on faisoit en France, qu'elle envoïa en Angleterre Amauri de Clisson, pour demander du secours, conformément au Traité fait l'année précedente entre Edouard & le Comte de Montfort. Elle le chargea aussi de proposer le mariage de son fils unique avec une des filles du Roi d'Angleterre ; & ce fut vrai-semblablement alors, qu'elle envoïa cet enfant au delà de la mer, tant pour le mettre en sureté, que pour marquer au Roi d'Angleterre la confiance entiere qu'elle avoit en lui. Cap. 80.

L'Envoïé de Bretagne fut très-bien reçu à la Cour d'Angleterre, & ses propositions fort goûtées. Edouard qui rouloit toûjours dans sa tête de grands desseins sur la France, n'avoit garde de manquer une si belle occasion. La Bretagne dans ses in- *Prise de cette Ville.*

1342. terêts lui ouvroit l'Anjou, le Maine, la Normandie, anciennes possessions de ses ancêtres, & par où il pourroit bien plus aisément entamer le Roïaume de France, que du côté de Flandre & de Guienne, où les Frontieres étoient fortifiées. Il nomma le Seigneur Gautier de Mauni, un des meilleurs Capitaines d'Angleterre, pour commander le secours qu'on envoïeroit en Bretagne. Il lui ordonna de convenir avec Clisson du nombre de Gendarmes necessaires pour cette expedition, & de prendre avec eux six mille Archers. Les ordres furent executés aussi promptement qu'il fut possible, & Gautier de Mauni monta sur mer avec un corps d'Armée considerable : mais le tems qu'il fallut à assembler les troupes & à équiper les Vaisseaux, & de plus les vents contraires qui tinrent la Flotte quarante jours sur la mer, donnérent loisir aux François, non seulement de reprendre Rennes, qui se rendit au commencement de Mai; mais encore d'assieger Hennebon, où la Comtesse s'étoit renfermée. Charles de Blois en entreprenant ce siege avoit plus d'envie de prendre la Comtesse que la Place, sur de finir par là la guerre, qui dureroit long-tems si elle lui échapoit.

Siege de Hennebon. La Comtesse ne fut pas prise au dépourvû. La Place étoit en état de faire une vigoureuse défense; elle y avoit avec elle plusieurs braves Chevaliers Bretons, & son exemple fit, qu'il n'y eut pas jusqu'aux femmes & aux filles qui ne partageassent les dangers & les fatigues du siege avec les Soldats. A peine les troupes Françoises furent-elles logées, qu'elle fit faire une sortie sur les Milices de Génes, qui s'étoient avancées jusques fort près de la barriere d'une des portes. L'escarmouche fut rude, & les Génois furent obligés de s'éloigner, après avoir fait une grande perte. Il se fit durant ce siege plusieurs actions de valeur; mais la plus remarquable fut celle que fit la Comtesse durant un assaut, que les François donnérent à la même barriere.

C. 58. Ils furent d'abord vivement repoussés, & les Soldats rebutés lâcherent le pié : mais on recommença peu de tems après. On se battit long-tems avec beaucoup d'opiniâtreté de part & d'autre, jusqu'à ce que la Comtesse étant montée sur une Tour de la Ville pour considerer l'état du Camp ennemi, trouva moïen de faire finir l'assaut. Elle vit un quartier du Camp très-mal gardé & presque abandonné, ceux qui en étoient chargés s'en étant éloignés pour être spectateurs du combat de la barriere. Elle

monta à cheval, & s'étant mise à la tête de trois cens Cavaliers, elle sortit par une autre porte, & vint donner sur ce quartier du Camp, où elle renversa tout ce qui s'y trouva & y mit le feu. Elle poursuivit sa pointe, & enleva quelques autres quartiers. Le bruit de cette attaque, l'incendie du Camp, la fuite de ceux qui avoient été surpris, répandirent par tout l'allarme, on fit cesser l'assaut & Louis d'Espagne marcha avec ses Troupes vers le quartier embrasé. 1342.

La Comtesse voïant que tout avoit réussi selon son intention, rallie ses Soldats & reprend le chemin de la Ville : mais elle fut coupée par d'autres Troupes, qui s'étoient postées entre elle & la porte. Elle prit son parti sur le champ, qui fut de commander à ses gens de se débander, & de la suivre du côté de Brest. *

Louis d'Espagne se mit à leurs trousses, attaqua quelques-uns des plus mal montés, & fut bien surpris d'apprendre que la Comtesse avoit été en personne à l'attaque du camp, & qu'elle étoit dans la troupe qu'il poursuivoit. Elle lui échappa : mais les assiégés furent dans une grande consternation, ne sçachant pas ce qu'elle étoit devenue.

Elle ne les laissa que cinq jours dans cette inquiétude; car après avoir ramassé cinq ou six cens Cavaliers bien armés & bien montés, elle revint, & fit si grande diligence, qu'elle arriva le sixiéme jour à la pointe du jour à la vûe de Hennebon. La porte du Château fut ouverte sur le signal qu'elle donna : il se fit une sortie au-devant d'elle, & elle rentra ainsi dans la Place trompettes sonnantes à la vûe du Camp ennemi, qui ne put assés admirer une telle résolution dans une femme.

Les François cependant avoient fait une bréche à la muraille, mais d'assés difficile accès. On résolut d'y donner l'assaut, parce qu'on apprehendoit toûjours l'arrivée du secours d'Angleterre. L'assaut ne réussit point ; & il fallut se retirer après avoir perdu bien du monde.

Charles de Blois vit bien qu'il s'étoit méconté pour ce siege. Il ne voulut pas cependant avoir l'affront de le lever. Il sursit seulement les attaques pour quelques jours jusqu'à ce qu'il eût reçû douze grandes machines qu'il avoit laissées à Rennes, &

* La nouvelle Histoire de Bretagne du P. Lobineau, T. I. p. 322. dit, que ce fut à Auray que la Comtesse se retira. Cela paroît fort vrai-semblable; car il est difficile de croire que la Comtesse eût pû revenir en si peu de tems de Brest à Hennebon avec des Troupes.

1342. avec lesquelles il esperoit avoir bientôt renversé la muraille. De plus, afin de ne pas occuper tout son tems & toutes ses Troupes à cette Place, il laissa le commandement du siege à Louis d'Espagne, & s'en alla avec un détachement mettre le siege devant Aurai à trois lieues de Vannes. Il prit avec lui le Comte de Blois son frere aîné, le Duc de Bourbon, & Robert Bertrand Maréchal de France, & laissa avec Louis d'Espagne, Henri de Leon, & le Vicomte de Rohan.

Quand les machines furent arrivées, on battit la Place d'une si terrible maniere, que les murailles menaçoient ruine en divers endroits. L'ardeur des assiegés commença à se rallentir. La crainte d'être emportés d'assaut leur fit proposer à la Comtesse de Montfort une entrevûe entre l'Evêque de Leon qui étoit dans la Place, & Henri de Leon son neveu qui étoit dans le Camp, pour obtenir une capitulation honorable. Elle s'y opposa en vain, & l'Evêque aïant demandé un sauf-conduit, alla trouver son neveu. Il fut conclu entre-eux, que l'Evêque feroit tout son possible pour engager les Chevaliers enfermés dans la Place à la rendre, & que Henri demanderoit à Charles de Blois l'amnistie pour toute la garnison & pour les Bourgeois, & la conservation de leur vie, de leur liberté & de leurs biens. Il l'obtint, & l'Evêque étant rentré dans la Ville, fit part aux principaux Officiers de ce qui avoit été résolu. Tous les avis allerent à se rendre : mais la Comtesse les conjura de lui accorder seulement encore trois jours, les assurant qu'elle avoit des avis certains que le secours étoit proche. L'Evêque soûtint que c'étoit une témerité de tarder davantage, & que les bréches étoient si grandes, qu'il ne répondoit pas même, que les ennemis ne l'emportassent la nuit suivante, s'ils donnoient l'assaut. Ainsi il fut résolu que le lendemain on accepteroit la capitulation.

Dès le matin Henri de Leon s'approcha des murailles pour la conclure avec l'Evêque, lorsque la Comtesse au désespoir, étant montée sur la Tour la plus élevée de la Ville, vit paroître la Flotte Angloise. Aussi-tôt elle s'écrie; *Voila le secours, voilà le secours, courage, enfans, nous sommes sauvés.* Chacun court aussi-tôt à la Tour, d'où l'on vit en effet les Vaisseaux Anglois, qui s'approchoient de la côte vent en poupe. Un bonheur si inesperé, & qui arrivoit si juste, fit reprendre cœur aux

assiegés. Ils déclarerent à l'Evêque, qu'il n'étoit plus question de capitulation. Cela lui causa un grand embarras, & prévoïant bien que les avances qu'il avoit faites, lui attireroient de mauvais traitemens de la part des Anglois, & qu'au moins il perdroit tout le credit qu'il avoit eu jusqu'alors dans son parti, il demanda à la Comtesse la permission de se retirer & elle la lui accorda. 1342.

Cette Place est secourue par les Anglois qui obligent les François de l'abandonner.

Froissard. cap. 82.

En arrivant au Camp des François, il leur apprit qu'on découvroit le secours. Sur cette nouvelle on recommença à battre la Ville avec toutes les machines, pour donner un assaut general, & on se repentit trop tard d'avoir perdu deux jours sans rien faire. La Flotte cepéndant entra dans la riviere de Hennebon. Le Seigneur de Mauni mit une grande partie de son monde à terre, & la Comtesse le reçut comme un Ange tutelaire envoïé du Ciel, pour la tirer de l'extrémité où elle se trouvoit. Il s'instruisit de l'état de la Place, & sans tarder davantage fit une grande sortie du côté des machines, dont il mit en pieces la principale, après avoir fait fuïr ceux qui la gardoient. De là il alla attaquer un des quartiers du Camp, où il mit le feu. Il y eut là un combat sanglant. Le General Anglois voïant que les Troupes de France grossissoient à tous momens, & qu'il couroit risque d'être enveloppé, fit retraite en se battant toûjours jusques sur le bord du fossé. Il y forma un gros escadron de Chevaliers qui l'avoient suivi, & soûtint l'effort de la Gendarmerie Françoise, jusqu'à ce que son Infanterie fût rentrée dans la Place, d'où l'on tiroit une infinité de fléches sur les François, qui furent obligés de se retirer à leur tour. Louis d'Espagne, dont l'Armée étoit beaucoup affoiblie, & qui s'en voïoit une en tête derriere les murailles de la Place, leva le siege; trop persuadé par sa propre experience, qu'en matiere de guerre, les plus importans succés dépendent d'un moment, & que le retardement d'un jour lui avoit enlevé des mains une conquête dont il croïoit être assuré. Cap. 83.

Il fit sa retraite avec beaucoup d'ordre, & défit quelques Troupes de la Ville qui l'étoient venus charger en queue. Il alla joindre Charles de Blois au siege d'Aurai, dont le fort Château ne se rendit qu'au bout de dix semaines. Durant qu'on poussoit ce siege, qui fut suivi de l'attaque & de la prise de Vannes, Louis d'Espagne fut envoïé avec son corps d'Armée à Di- Cap. 84

1342. nant, & de là à Guérande. Il se rendit maître de l'une & de l'autre. Il trouva au Port de cette derniere Place un grand nombre de Vaisseaux Marchands, dont il se servit, pour aller faire des descentes en basse Bretagne dans les endroits qui tenoient pour le Comte de Montfort. Il avoit près de six mille hommes sur cette Flotte, & il descendit vers Quimperlé. Comme dans ce quartier-là on ne s'attendoit à rien moins, on y trouva un grand butin, qu'on enleva sans résistance. Mais de si heureux commencemens furent suivis d'un grand malheur. Le General Anglois aïant été averti de la route que la Flotte Françoise avoit prise, monta sur ses Vaisseaux avec Amauri de Clisson & quelques autres Chevaliers, & beaucoup de très-bonnes troupes. Ils arriverent au lieu où Louis d'Espagne avoit laissé sa Flotte, presque dégarnie, d'autant qu'il avoit laissé presque tout son monde entrer plus avant & plus surement dans le païs. Mauni se saisit de tous les Vaisseaux, & plus prévoïant que Louis d'Espagne, aïant laissé dessus & sur les siens un nombre de Soldats suffisant pour les garder, il s'informa du chemin que ce General avoit tenu.

Il partagea son Armée en trois petits corps, qui marcherent séparés, mais à peu de distance, pour pouvoir être soutenus les uns des autres, & battre en même tems plus de païs, afin de rencontrer l'ennemi. Louis d'Espagne fut averti par ses coureurs, qu'il étoit suivi; il rassembla ses Troupes, & reprit le chemin de sa Flotte. Il ne manqua pas de rencontrer une des trois Troupes qui le cherchoient. Il crut que c'étoit toute l'Armée, il la chargea & la mit presque en déroute: mais les deux autres Corps s'étant promptement avancés, ils l'investirent de toutes parts. Il se defendit avec une valeur & une habileté extraordinaire, & se seroit peut être débarassé, si une grosse Troupe de Milices du païs qu'il avoit pillé, s'étant venu joindre aux Anglois, n'eût fait un nouvel obstacle à sa retraite. Alors accablé du nombre, il fut entierement défait. Il voulut gagner ses Vaisseaux avec environ trois cens hommes, qui lui restoient des six mille qu'il avoit amenés; mais en y arrivant il fut fort surpris d'y voir des Soldats Anglois qui commencerent à tirer sur lui.

Dans cette extrémité, tout blessé qu'il étoit, il attaqua une Barque, & s'en étant emparé, il s'échapa. Il fut poursuivi par

quelques Vaiſſeaux de la Flotte ennemie, qui ne le pérdirent jamais de vûe, mais ſans pouvoir l'atteindre. Il entra par l'embouchure de la riviere de Villaine, & gagna Rhedon. Ne s'y trouvant pas en ſureté, il ſe retira à Rennes ſuivi du peu de gens qui s'étoient ſauvés de cette malheureuſe expedition, où en perdant beaucoup d'hommes, il n'auroit rien perdu de la réputation qu'il avoit de grand Capitaine & de brave Soldat, ſans la faute capitale qu'il fit d'abord, en ne faiſant pas bien garder ſa Flotte. 1342.

Le reſte de la campagne ſe paſſa à s'emparer de part & d'autre de quelques petites Places. Charles de Blois tenta encore inutilement l'attaque de Hennebon, & puis chacun ſe retira dans ſes quartiers.

Malgré la défaite de Louis d'Eſpagne, le ſecours d'Angleterre, & le courage de la Comteſſe de Montfort, le parti de Charles de Blois prévaloit en Bretagne. Il étoit maître des plus conſiderables Villes de ce Duché, la plus grande partie de la Nobleſſe étoit pour lui, la Cour de France ſe faiſoit un point de politique de le ſoûtenir, & il avoit tout le Roïaume derriere lui, d'où les Troupes lui venoient ſans peine & ſans aucun embarras. Au contraire la Comteſſe de Montfort retranchée dans la baſſe Bretagne ne pouvoit avoir de ſecours que par mer, ſa fortune dépendant également de l'inconſtance de cet élement, & de la bizarrerie d'une Cour étrangere. Le retardement de ce ſecours l'avoit déja miſe à deux doigts de ſa perte. Il étoit de la prudence de Charles de Blois de la ſerrer de près, & de pouſſer vivement la guerre ſans diſcontinuer, mais il n'eut pas la fermeté de rejetter la propoſition d'une Tréve, que quelques Seigneurs de Bretagne lui firent, ſous prétexte de donner aux Peuples le moïen de reſpirer pendant quelques mois. C'étoit un reſſort que faiſoit jouer ſous main la Comteſſe de Montfort de concert avec le Roi d'Angleterre, qui lui avoit conſeillé de temporiſer le plus qu'elle pourroit, pour lui donner le tems de faire ſes préparatifs, & qui avoit ordonné au Seigneur de Mauni, de ménager cette Tréve à quelque prix que ce fût. Elle commença à la Touſſaints, pour durer juſqu'à la mi-Mai ſuivante. Cap. 89

La Comteſſe de Montfort profita de cet intervalle, & paſſa en Angleterre, pour traiter elle-même avec le Roi, & en amener les nouveaux ſecours qu'il lui promettoit. La conjoncture Cap. 90

1342. ne pouvoit être plus favorable ; car le tems de la Tréve conclue entre la France & l'Angleterre étoit prêt de finir, & la guerre, qui jusqu'alors s'étoit faite en Bretagne sous le nom de Charles de Blois & du Comte de Montfort, alloit désormais se faire sous les auspices des deux Rois.

Cap. 91. Edouard fit une Tréve pour deux ans avec les Ecossois : & ce qui est de plus surprenant, c'est que ceux-ci la firent confirmer par le Roi de France, qui la crut apparemment necessaire pour empêcher le Roi d'Ecosse de succomber entierement : mais il attira par là sur ses Etats tout le poids de la guerre. Robert d'Artois, depuis la Tréve, étoit demeuré oisif, & en attendoit la fin avec impatience. La Comtesse de Montfort, qui sçavoit la haine qu'il avoit pour le Roi de France, prévoïant qu'elle s'en accommoderoit mieux que d'un General Anglois, le demanda au Roi d'Angleterre, pour commander en Bretagne, ou du moins l'accepta avec joie quand on le lui proposa, & on ne pensa plus qu'à se mettre en mer, pour arriver avant la mi-Mai terme de la Tréve, & qui étoit proche.

1343.

Autre armemens des A[illegible] empêcher d'aborder.

La Flotte étoit de quarante-cinq Vaisseaux chargés de bonnes & de nombreuses Troupes, parmi lesquels il y avoit beaucoup de Seigneurs d'Angleterre. Cet armement n'étoit pas ignoré en France, & on se prépara à empêcher les Anglois d'y aborder. Louis d'Espagne fut chargé du commandement d'une Flotte de trente-deux Vaisseaux, dont la grandeur suppléoit au plus grand nombre des Vaisseaux Anglois. Il alla se poster vers l'Isle de Grenesai, & envoïa à la découverte, pour sçavoir des nouvelles de la Flotte Angloise. Il apprit qu'elle venoit droit à lui. Elle parut vers le soir. On n'hesita ni de part ni d'autre à donner la bataille. Elle dura avec beaucoup de furie jusqu'à la nuit, qui la fit cesser. La Comtesse y païa de sa personne autant qu'aucun des plus braves Chevaliers. On jetta l'ancre des deux côtés, en résolution de recommencer le combat dès la pointe du jour. Mais il survint durant la nuit une furieuse tempête, qui obligea les deux Flottes de se séparer. Louis d'Espagne craignant d'être poussé sur les rochers, se mit en haute mer, & fut porté jusques sur les côtes de Biscaïe, où deux de ses Vaisseaux périrent : il se dédommagea de cette perte par quatre Navires de Baïonne qu'il prit. La Flotte de la Comtesse fut si habilement ou si heureusement conduite durant la tempête, qu'elle doubla le Cap d'Oueslant,

ſant, & ſe trouva le lendemain à la hauteur de Vannes, d'où elle alla à Hennebon. 1343.

Robert d'Artois ne fut pas long-tems ſans entrer en action. Il Cap. 93. partit de Hennebon avec la Comteſſe de Montfort, qui voulut ſe ſignaler en prenant des Villes auſſi-bien qu'en les defendant. Ils vinrent mettre le ſiege devant Vannes, où s'étoient renfermés, avec une aſſes forte Garniſon, quatre Chevaliers Bretons fort attachés à Charles de Blois, ſçavoir, les Seigneurs Henri de Leon, Olivier de Cliſſon, & les Sires Tournemine & de Loheac. Après bien des ſorties & des attaques, où les aſſiegeans & les aſſiegés ſignalerent leur courage, l'aſſaut fut donné à la Place par trois endroits, & ſoûtenu pendant tout un jour avec grand carnage de part & d'autre. La nuit le fit ceſſer: mais le deſſein de Robert d'Artois n'étoit pas d'en demeurer là. Il commanda qu'on ſe tînt ſous les armes. Il fit ſeulement repoſer l'Armée pendant quelques heures, & apporter à manger & à boire aux Soldats; enſuite il la partagea en trois Corps. Il en donna un au Comte de Quenfort & au Seigneur Gautier de Mauni, à qui il ordonna de s'avancer ſans bruit à la faveur des tenebres, vis-à-vis d'un endroit de la muraille où elle étoit fort baſſe, de ſe coucher là ſur le ventre, & de profiter, s'il y avoit lieu de le faire, du deſordre où il alloit tâcher de mettre les ennemis. Il donna une autre Troupe au Comte de Saliſberi, pour aller attaquer la barriere d'une des portes, & ſe mit à la tête de la troiſiéme, pour en faire de même à une autre barriere.

S'étant avancés l'un & l'autre vers le poſte qu'ils devoient inſulter, ils firent allumer tout à coup de grands feux de ces deux côtés-là, afin d'éclairer les attaques, & les commencerent avec autant de vigueur que de bruit. Les Commandans de la Place ſurpris de ce retour imprévû, ſe donnerent à peine le tems de s'armer, pour courir à ces deux endroits. Toute la Garniſon y fondit fort en déſordre, & ſoûtint neanmoins l'aſſaut. Ce que Robert d'Artois avoit prévû arriva; toute l'attention des aſſiegés fut à ces deux poſtes ſi vivement attaqués, & l'endroit de la muraille dont le Comte de Quenfort & le Seigneur de Mauni s'étoient approchés, demeura dégarni. Ils ne manquerent pas de profiter de cette faute: ils deſcendirent dans le foſſé, dreſſerent leurs échelles qu'ils avoient toutes prêtes, monterent ſur la muraille ſans aucune réſiſtance, & vinrent fondre en

1343. criant victoire, sur ceux qui défendoient les deux barrieres, & les taillerent en pieces. Les portes aussi-tôt furent ouvertes, tous ceux des deux fausses attaques entrerent l'épée à la main, & firent un horrible carnage de tout ce qu'ils rencontrerent. Les quatre Chevaliers furent asses heureux pour échaper, & la Ville fut pillée & impitoïablement saccagée.

Après un si heureux succès, dont la Comtesse de Montfort étoit autant redevable à l'imprudence des Commandans de la Place, qu'à l'habileté de Robert d'Artois, elle se retira à Hennebon, & laissa ce Prince dans la Place. Il détacha de son Armée mille hommes d'armes, trois mille Archers, & quelque Infanterie sous le Comte de Salisberi, pour aller faire une tentative sur Rennes, d'où Charles de Blois étoit parti quatre jours auparavant: mais la Ville se trouva bien munie, de sorte que le Comte de Salisberi n'osa en former le siege, & se contenta de faire le dégât aux environs.

Cap. 94.

Mort du Comte d'Artois.

Cependant Olivier de Clisson & Henri de Leon, qu'on rendoit par tout responsables de la perte de Vannes, où l'on s'étoit attendu qu'ils arrêteroient long-tems les ennemis, étoient au désespoir, & résolurent à quelque prix que ce fût, de rétablir leur réputation. Ils engagerent tous leurs amis à les seconder, assemblerent non seulement les Gentilshommes leurs Vassaux, mais encore presque tous les Païsans de leurs Terres, & aïant obtenu quelques autres Troupes de Charles de Blois, ils firent un Corps de douze mille hommes, avec lesquels ils vinrent attaquer Vannes. Ils donnerent un si terrible assaut à toutes les barrieres des Fauxbourgs, qu'ils les emporterent, & dans un second ils forcerent les murailles, dont on n'avoit encore pû réparer les bréches. La Garnison fut taillée en pieces: Robert d'Artois dangereusement blessé leur échapa. Il gagna Hennebon, & parce qu'il n'y avoit pas de fort bons Chirurgiens, il se fit transporter en Angleterre: mais l'air de la mer, & l'agitation du Vaisseau le mirent en si mauvais état, qu'à peine fut-il arrivé à Londres, qu'il mourut.

Ainsi finit un des Princes des plus accomplis de son tems; mais à qui un malheureux dépit fit faire un très-mauvais usage des grandes qualités qu'il avoit reçûes de la nature. Les caresses & les bienfaits dont le Roi d'Angleterre le combla, eurent pour but de chagriner la Cour de France: mais la grande confiance

1343.

que ce Prince lui témoigna toûjours depuis, étoit fondée sur l'estime singuliere qu'il faisoit de sa prudence, de la solidité & de l'étendue de son esprit, de son courage & de son habileté dans le métier de la guerre; son affabilité, & ses manieres franches & honnêtes lui avoient gagné le cœur des Anglois. Il fut regardé avec compassion comme un homme de merite persecuté, & on le vit sans jalousie dédommagé par les bonnes graces du Prince qui le protegeoit. Il avoit rendu des services essentiels à Philippe après la mort de Charles le Bel, & lui avoit beaucoup facilité le chemin au Trône de France: mais il vouloit en être païé par une injustice. La honte d'avoir eu recours à la fourbe, chose plus indigne d'un Prince que de tout autre homme, l'affront d'en avoir été convaincu, le chagrin de l'avoir inutilement emploïée, & sans autre effet que de la perte de son honneur, l'engagerent dans la révolte contre son Souverain, crime encore plus grand que le premier qu'il avoit commis. Il n'eut que trop de fermeté pour le soûtenir jusqu'au bout. Il satisfit sa vengeance en inspirant au Roi d'Angleterre le dessein de renverser la Monarchie Françoise; & il aura toûjours le malheur de passer dans notre Histoire, conformément aux Memoires de ces tems-là, pour le premier & le principal auteur de toutes les calamités, dont sa patrie fut accablée pendant plus d'un siecle.

Ibid.

Le Roi d'Angleterre témoigna l'estime & l'amitié qu'il avoit pour lui, non seulement par les magnifiques obseques qu'il lui fit faire à Londres dans l'Eglise de S. Paul, où il fut enterré; mais encore en s'engageant par un serment à venger sa mort, & à en faire souvenir la Bretagne pendant plusieurs années, par les ravages qu'il y alloit faire. Ce Prince politique, qui mettoit tout à profit, fut bien aise de voir la Cour & le Peuple d'Angleterre sensibles à cette mort. Il se servit de cette disposition, pour hâter le grand armement qu'il méditoit contre la France, par d'autres vûes que de venger la mort de Robert d'Artois.

Les Anglois font trois sieges en Bretagne en même-tems sans succès.

Aïant assemblé toutes ses Troupes il monta sur sa Flotte, & arriva au Morbian proche de Vannes. Il voulut d'abord jetter la terreur dans le Païs par trois sieges, qu'il fit presque en même-tems des principales Villes du Duché de Bretagne, sçavoir de Rennes, de Nantes & de Vannes. Rennes étoit déja assiégée par quelques Troupes Angloises & Bretonnes lorsqu'il débarqua. Il commença lui-même celui de Vannes, où se trouverent, pour

1343. la défendre, les quatre mêmes Seigneurs qui y étoient, lorsqu'elle fut prise par Robert d'Artois, sçavoir, les Seigneurs Olivier de Clisson, Henri de Leon, les Sires Tournemine & de Loheac, ausquels s'étoit joint le Sire Geoffroi de Malétroit. La Comtesse de Montfort vint voir Edouard en ce Camp devant Vannes, & après quelques Conferences sur leurs interêts communs, elle retourna à Hennebon.

Le Roi d'Angleterre trouva tant de résistance dans les assiegés, qu'après un assaut, qui dura un demi jour, où il perdit beaucoup de monde, il ne jugea pas à propos de s'arrêter davantage devant cette Place; & sous prétexte que le Païs des environs tout désolé ne pouvoit fournir ni assés de fourages, ni assés de vivres pour tant de Troupes, il en partit avec le gros de son Armée, en laissant une petite partie sous les ordres du Comte d'Arondel, du Baron de Stanfort, de Gautier de Mauni, du Seigneur Yves de Treziguidi, & de Richard de Rochefort pour continuer le siege.

Cap. 95.

Il alla à Rennes qui se défendoit bien. Il ne demeura-là que cinq jours, & puis il marcha vers Nantes, pour y mettre le siege, ou attirer au combat Charles de Blois qui s'y étoit renfermé. La grandeur de la Ville ne lui permit pas de l'investir entierement avec ses Troupes. Il ne laissa pas de se loger devant, & d'en commencer les attaques: mais il fut toûjours repoussé avec perte; & après s'être mis en bataille sur une colline comme pour défier Charles de Blois, qui ne vouloit rien hazarder avant que d'avoir reçû le secours de France qu'il attendoit, il partit encore delà. Avant son départ il établit un Camp, & un petit Corps de Troupes, plûtôt pour dire, qu'il ne levoit pas le siege, que dans l'esperance qu'elles pussent venir à bout de la Place.

Froissard. Argentré.

Après tant de tentatives inutiles, il alla attaquer Dinan selon un ancien Historien, ou Guin-Camp selon l'Histoire de Bretagne. Cette Place étoit sans murailles, & n'étoit défendue que par une palissade. Le Seigneur de Portebeuf qui y commandoit, aïant refusé de se rendre, fut forcé, fait prisonnier, & la Place abandonnée au pillage.

Ce n'étoit pas là un fort grand exploit pour le Roi d'Angleterre, qui en voulant trop entreprendre à la fois, ne faisoit rien digne de lui. Les sieges de Rennes & de Nantes n'avançoient point: celui de Vannes étoit poussé avec plus de vigueur. La

Froissard, cap. 96

Place courut risque d'être emportée, à l'occasion d'une sortie que firent les assiegés sur les ennemis, qui entreprirent de forcer la barriere d'une des portes. Les Anglois furent d'abord très-mal menés, & poussés fort loin. Ils repousserent les François à leur tour, & quelques-uns passerent pêle-mêle avec les Bretons au-delà de la barriere. Ceux de la Ville y accoururent promptement, & fermerent la barriere avant qu'Olivier de Clisson & Henri de Leon fussent rentrés. Ils furent faits prisonniers par les Anglois, & pareillement le Comte de Stanfort du côté des Anglois, s'étant engagé au-delà de la barriere, fut pris par les assiegés. Il y eut en cette occasion bien des gens de tués de part & d'autre. 1343.

Tandis que tout cela se passoit en Bretagne, Louis d'Espagne étoit en mer avec une Flotte, & enlevoit les convois qui venoient d'Angleterre, d'où il ne passoit rien qu'avec d'extrêmes dangers. Il tenta de surprendre la Flotte Angloise, qui étoit toûjours au Morbian proche de Vannes; mais il fut trop tôt apperçû. Une partie des Troupes du Camp de devant la Place monta sur la Flotte pour la défendre : ce qui n'empêcha pas Louis d'Espagne d'en prendre quatre Vaisseaux, & d'en couler trois à fond. Cet échec obligea le Roi d'Angleterre à la mettre en un lieu plus sûr, & d'en envoïer une partie à Brest, & l'autre à Hennebon. Cap. 97.

Comme les Villes de Bretagne qui tenoient pour Charles de Blois étoient bien fournies de Troupes, & que le partage que le Roi d'Angleterre avoit fait des siennes ne faisoit apprehender que des ravages qui contribuoient à les affamer eux-mêmes, on ne se pressoit pas en France, & le Duc de Normandie assembloit à loisir ses Troupes à Angers. Quand il les eut toutes ensemble, il marcha en Bretagne du côté de Nantes, aïant sous lui les Maréchaux Charles de Montmorenci, & Robert de Saint Venant, Cap. 98. le Comte d'Alençon son oncle, le Comte de Blois, le Duc de Bourbon, les Comtes de Boulogne, de Vendôme, de Dammartin, les Sires de Couci, de Craon, de Sulli, de Frêne, de Roïe, & quantité d'autres Seigneurs & Gentilshommes de Normandie, d'Auvergne, de Berri, de Poitou, de Xaintonge, du Limousin, & du Maine. Toute l'Armée étoit de quatre mille hommes d'armes, & de trente mille hommes d'autres Troupes.

A cette nouvelle, le Roi d'Angleterre, qui étoit retourné au

1343. ſiege de Vannes, délibera ſur le choix du poſte où il attendroit le Duc de Normandie, qui ſelon toutes les apparences ne tarderoit pas à le venir chercher. Sa premiere penſée fut de lever le ſiege de Vannes, & de venir ſe camper vers Nantes. Il y auroit eu de l'honneur pour le Roi d'Angleterre à prendre ce parti. C'auroit été faire connoître au Duc de Normandie qu'il ne le craignoit point, & qu'il faiſoit volontiers la moitié du chemin pour donner bataille ; mais le coup étoit hazardeux. C'étoit s'engager bien avant dans le Païs ennemi, s'éloigner beaucoup des Ports où étoit ſa Flotte, d'où il recevoit la plûpart de ſes vivres, & lever le ſiege de Vannes, dont il pouvoit eſperer un plus heureux ſuccès, que de ceux de Nantes & de Rennes qu'il continuoit encore. C'eſt ce qu'on lui repreſenta dans ſon Conſeil, & ce qui le détermina à demeurer au ſiege de Vannes, & à y rappeller les Troupes qui perdoient inutilement le tems devant Nantes. Il laiſſa toutefois devant Rennes celles qui y étoient, juſqu'à ce qu'on eût vû ſi le Duc de Normandie entreprendroit de ſecourir cette Place, ou de faire lever le ſiege de Vannes.

Ce Duc ſéjourna quelques jours à Nantes, où il apprit des nouvelles des deux ſieges. Il ſçut que Rennes n'étoit pas fort preſſée ; que les ennemis y avoient donné un très-rude aſſaut pendant un jour entier, mais qu'ils avoient été repouſſés avec grande perte, & n'étoient gueres en état de tenter une nouvelle attaque. Que le Baron d'Ancenis, les Sires du Pont, Jean de Malétroit, Yvain Charuel le jeune, Bertrand du Gueſclin, l'Evêque même de la Ville, étoient des gens, ſur la réſolution & ſur la fidelité deſquels on pouvoit compter. Que Vannes au contraire étoit ſerrée de fort près ; & aſſiegée depuis long-tems ; que le Roi d'Angleterre étoit au ſiege en perſonne, & que les aſſiegés ne ſe ſoûtenoient plus que par l'eſperance d'un prompt ſecours.

Cap. 99.

Sur cela le Duc de Normandie ne balança pas à marcher vers Vannes. Il fut joint à Nantes par Robert de Beaumanoir Maréchal de Bretagne, qui commandoit quelques Troupes de Charles de Blois, de ſorte qu'après cette jonction l'Armée du Duc étoit de plus de quarante mille hommes.

Le Roi d'Angleterre aïant ſçû le deſſein du Duc de Normandie, fit venir inceſſamment le petit Corps d'Armée qui attaquoit Rennes, afin de fortifier la ſienne ; car il n'avoit devant Van-

1343.

nes que deux mille cinq cens hommes d'Armes, six mille Archers, & quatre mille hommes de pié.

Le Duc de Normandie en arrivant auprès de Vannes, trouva le Roi d'Angleterre retranché dans son Camp d'une maniere à ne pouvoir être attaqué. Il retrancha aussi le sien, résolu de n'attaquer les ennemis, qu'en cas qu'ils entreprissent de donner quelque assaut à la Ville. Mais le Roi d'Angleterre n'osa jamais le faire, de sorte que la garnison, qui d'ailleurs ne manquoit de rien, eut tout le loisir de se reposer. Il n'en étoit pas ainsi dans le Camp des Anglois, où les vivres ne venoient pas en abondance, Louis d'Espagne continuant avec sa Flotte d'empêcher la communication de l'Angleterre & de la Bretagne. Ainsi Edouard étoit plûtôt assiegé qu'assiegeant. On ne laissoit pas de souffrir aussi beaucoup dans l'Armée de France, non pas par la disette, mais par les mauvais tems : car les deux Armées demeurerent en cette situation fort avant dans l'hiver. Il y a beaucoup d'apparence, que pour peu que la patience n'eût pas manqué aux François, le Roi d'Angleterre auroit eu peine à se tirer de ce mauvais pas, mais il en sortit à la faveur d'une négociation qui sauva son honneur, & ce qui lui restoit de Troupes.

Comment le Roi d'Angleterre sortit de ces expeditions.

Le Pape Benoit XII. étoit mort dès l'an 1342. sans avoir pû venir à bout, comme il l'auroit fort souhaité, de rétablir la bonne intelligence entre les deux Couronnes, Pierre Roger, Limousin de nation, & Cardinal du Titre des Saints Nérée & Achillée, avoit été élû en sa place, & avoit pris le nom de Clement VI. Il n'avoit pas moins de zele que son Prédecesseur pour cette Paix. Il envoïa pour ce sujet le Cardinal Evêque de Palestrine, & le Cardinal Evêque de Tuscule, afin d'y travailler. Ils furent quelque tems à la Cour de France, où ils disposerent le Roi à donner la liberté à Jean Comte de Montfort, toûjours prisonnier à la Tour du Louvre, dont on voit l'Acte d'élargissement écrit dès le mois de Septembre 1343. mais qui ne fut pas mis dès-lors en execution. Quand ces deux Légats sçurent que les deux Armées étoient en presence auprès de Vannes, ils s'y transportérent, & agirent auprès du Roi d'Angleterre & du Duc de Normandie, qui avoit les ordres du Roi son pere pour accepter l'accommodement, en cas que le Roi d'Angleterre consentit à lever le siege de Vannes.

Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

1344. [illegible] Tréve

Les deux Cardinaux obtinrent d'abord une suspension d'armes; & ensuite on conclut une Tréve pour jusqu'à la saint Jean. Elle fut signée le dix-neuviéme de Janvier à Malétroit. Pendant cette Tréve Vannes devoit être mise en sequestre entre les mains des Legats, qui étoient neanmoins obligés de la remettre après un certain tems entre les mains du Roi de France. Ce n'étoit qu'une formalité dont on usa pour contenter le Roi d'Angleterre, qui ne vouloit pas qu'il fut dit qu'il avoit levé le siege. Les deux Rois s'engagerent à envoïer dans cet intervalle des Plenipotentiaires à Avignon pour traiter de la Paix, & ce devoient être des Princes de leur Sang, & des personnes les plus qualifiées de leur Roïaume. Il fut arrêté que les Conferences se tiendroient en presence du Pape, non pas afin qu'il décidât sur les interêts de ces Princes par Sentence, & avec autorité du Juge; (c'étoit-là une restriction que Philippe le Bel avoit mise en usage, & que ses successeurs n'omettoient gueres depuis en pareilles occasions;) mais afin qu'il inspirât par sa presence & par ses conseils des sentimens de paix aux Députés des deux partis. Les Legats & le Pape ne purent venir à bout de faire la Paix; on conclut seulement une Tréve de trois ans, tant pour la France & pour l'Angleterre, que pour la Bretagne, l'Ecosse, la Guienne, les Païs-Bas, & pour tous les Alliés de part & d'autre.

La France en fut la dupe. Edouard ne pensoit qu'à se tirer de Bretagne: il vouloit toûjours la guerre, & n'acceptoit la Tréve que pour s'y mieux préparer, aiant toûjours en tête ses vaines prétentions sur le Roïaume de France. Le Roi relâcha avec trop de facilité le Comte de Montfort, en tirant promesse de lui, que pendant le tems de la Tréve, il s'en tiendroit à l'Arrêt prononcé dans la Cour des Pairs en faveur de Charles de Blois, pour le Duché de Bretagne. Jean fils de Bouchard

Ibid.

Comte de Vendôme, neveu du Comte de Montfort, le cautionna sur cet article; mais il falloit avant toutes choses obliger la Comtesse de Montfort à rendre Hennebon & Brest. Les promesses, les sermens, les cautions ne sont point des remedes suffisans contre la tentation de regner. En effet le Comte ne fut pas plûtôt sorti de prison, qu'il rentra en Bretagne, où les hostilites recommencerent.

[illegible]

Vers le tems de ce Traité, Philippe en fit deux autres qui lui

furent

1343.

furent beaucoup plus avantageux. Le premier fut celui, par lequel Humbert II. Comte Dauphin de Vienne, fit cession de ses Etats en faveur de Philippe de France second fils du Roi, & à son défaut les substitua à un des fils du Duc de Normandie. Voici les motifs & les principales clauses de ce Traité.

de ses Etats au second fils du Roi.

Humbert se voïant sans enfans, & se trouvant à cet égard dans la même situation, où s'étoit trouvé Jean Duc de Bretagne, eut aussi la même crainte que lui touchant la ruine de ses Sujets, par les guerres civiles à l'occasion de sa succession après sa mort. L'exemple de ce qu'il voïoit en Bretagne, & qui ne fût pas arrivé, si le Duc eût suivi ses premieres vûes de donner son Duché au Roi de France, le détermina à prendre ce parti pour ses Etats. L'affaire fut traitée en presence du Pape Clement VI. de plusieurs Seigneurs & Prélats du Dauphiné, & de ceux des autres Domaines du Comte Dauphin, & des Députés du Roi. Il étoit marqué dans le Traité que c'étoit une donation entre vifs, *sans nul rappel*; qu'elle ne subsisteroit que supposé que le Comte Dauphin mourût *sans hoirs mâles ou femelles nés en loïal mariage*; qu'en cas qu'il lui vînt des enfans, & que la posterité de ces enfans vînt à manquer, le present Traité subsisteroit pour la posterité du Roi; c'est-à-dire, qu'alors un des enfans de France entreroit en possession du Dauphiné, & des autres Domaines qui y sont unis; que si le Comte Dauphin avoit des filles legitimes, Philippe de France, ou un des fils du Duc de Normandie épouseroit l'aînée, qui lui apporteroit la succession de son pere; & que si l'aînée n'étoit point agréée par le Prince, pour quelque notable déformité, ou pour être *autrement inhabile*, il épouseroit la cadette ou une des cadettes qui dès-là seroit déclarée heritiere de son pere; & que le Duc de Normandie, s'il se trouvoit libre, pourroit l'épouser lui-même. Que celui des fils de France, à qui le Dauphiné écherroit, s'appelleroit Dauphin, & écartelleroit les Armes du Dauphiné, avec celles de France; qu'il ne pourroit laisser ni le nom de Dauphin, ni les Armes du Dauphiné; & que cet Etat ne seroit, ni ne pourroit être uni au Roïaume de France, que comme l'Empire y seroit uni, si le Roi étoit élû Empereur *. Que celui qui auroit le

Actes du transport du Dauphiné à la Maison de France.

A quelles conditions

* C'est ainsi que j'explique ces termes du Traité *fors tant comme l'Empire y seroit uni*. Le Sçavant Mr de Valbonais, Premier President de la Chambre des Comptes de Grenoble, les entend autrement dans son Histoire de Dauphiné, & prétend que cela veut dire, que le Dauphiné ne pouvoit être uni à la France que l'Empire ne le fût aussi.

1344.

Titre de Dauphin, seroit obligé aux hommages, reconnoissances, & autres choses, ausquelles les Comtes Dauphins étoient obligés envers les Eglises de Vienne, de Lyon, & de Grenoble: qu'il conserveroit les Libertés, Franchises, Privileges & bonnes Coûtumes du Dauphiné à l'égard de tous les Etats qui le composoient. Que le Roi donneroit à Humbert six vingt mille florins d'or de Florence païables à certains termes; & de plus dix mille livres de rente viagere, & lui assigneroit sur des Terres, ou sur de semblables fonds deux mille livres de rente à perpetuité, qui avoient été jusqu'alors prises au Trésor Roïal. Que Humbert de son côté, pour sureté de sa parole, livreroit incessamment au Roi plusieurs Forteresses qui sont nommées dans l'Acte, dans lequel outre cela, on assuroit le douaire de la mere du Comte Dauphin laquelle vivoit encore, & celui de la Comtesse Dauphine. Je passe sous silence plusieurs articles, & diverses circonstances moins importantes.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté 1. B. fol. ix. x. xx.

Le Comte Humbert Dauphin vécut encore plusieurs années après ce Traité, sans y rien changer, sinon que le droit de Philippe de France fut transporté au Duc de Normandie fils aîné du Roi. L'an 1349. Humbert ratifia à Lyon tout ce qui avoit été fait en 1343. & en 1344. se dessaisit réellement de ses Etats, pour en mettre en possession Charles fils aîné du Duc de Normandie. Il entra quelque tems après dans l'Ordre de S. Dominique. Le Pape le fit depuis Patriarche Titulaire d'Alexandrie, & consentit à ce qu'il eût l'administration perpetuelle de l'Archevêché de Reims. Depuis ce tems-là le Dauphiné est demeuré à la Couronne de France, dont il avoit été détaché plusieurs siecles auparavant. C'est le Titre de tous les Princes fils aînés de nos Rois, quoique cela ne fût point stipulé dans le Traité, & que même il dût être d'abord pour le second fils de Philippe de Valois. Ces Princes écartelerent toûjours depuis les Armes de Dauphiné avec les Armes de France: quelques-uns même étant devenus Rois ont continué de les écarteler en plusieurs de leurs Monnoïes, ou d'y joindre le Dauphin avec la Fleur-de-Lys. C'étoit pour l'ordinaire dans celles qui étoient frappées en Dauphiné *.

Des Ponts Actes du Transport du Dauphiné Invent. des Chart. T. 4. Dauphiné, 5.

Quoique ce Traité eût été fait avec le Roi de France dès l'an 1343. & 1344. l'execution en étoit très-incertaine, & pouvoit

* Il y en a qui ont été frappées ailleurs avec la même marque.

1344.

être fort éloignée par la Clause que ce n'étoit que supposé que le Comte Dauphin *mourût sans hoirs mâles ou femelles nés en legitime mariage.* Car ce Prince n'avoit alors gueres que trente & un ans, & Marie des Baux sa femme étoit jeune. Elle ne mourut qu'en 1347. & alors le Comte pensa à se remarier. Il y eut des Négociations pour son mariage avec Blanche sœur du Comte de Savoye. Il y en eut ensuite une autre pour lui faire épouser Jeanne de Bourbon, fille aînée du Duc de ce nom, & sans quelques incidens qui arriverent à diverses reprises, l'affaire eût été conclue. On fut là-dessus en inquietude à la Cour de France jusqu'à l'an 1349. que le Comte se détermina enfin à la cession réelle de ses Etats, & à quitter absolument le monde de la maniere que je l'ai dit.

Hist. de Dauphiné par Mr de Valbonais.

Le Roi achete la Seigneurie de Montpellier.

Tandis que Philippe de Valois travailloit à consommer une affaire de cette importance, il en fit encore une autre pour l'augmentation de son Domaine avec Jacques d'Arragon Roi de Majorque. Ce Prince avoit été dépouillé de ses Etats par Pierre IV. Roi d'Arragon, surnommé le Cérémonieux; & ne sçachant comment s'y prendre, pour se venger & pour remettre des Troupes sur pié, il vendit à Philippe la Seigneurie de Montpellier, qui depuis long-tems avoit passé dans la Maison d'Arragon. Ce Domaine fut toûjours une source de beaucoup de differends entre les Rois de France & les Princes de la Maison d'Arragon, & étoit fort à la bienséance de Philippe, qui ne manqua pas cette occasion de le réunir à la Couronne. Tout ceci se passa un peu avant la conclusion de la Tréve entre la France & l'Angleterre, qui ne fut pas de longue durée. Elle ne fut même presque point observée ni en Bretagne, ni en Guienne, où il se fit toûjours quelques hostilités de part & d'autre: mais pour la rompre dans les formes, les deux Rois prirent chacun leur prétexte. Ce fut cependant le Roi d'Angleterre qui fit le défi, ou la declaration de guerre, à l'occasion que je vais dire.

1345.

Tournois pour la Cérémonie des Nôces du second fils de France.

Argentré.

Hist. de Bretagne.

Vvalsingham.

Le Roi aïant fait publier un Tournois, pour la cérémonie des nôces de Philippe de France son second fils, avec Blanche fille posthume de Charles le Bel, plusieurs Chevaliers de divers Païs & de diverses Provinces de France s'y trouverent, & entre-autres Olivier de Clisson Seigneur Breton, qui avoit toûjours suivi le parti de Charles de Blois, & s'étoit signalé dans la défense de Vannes, où il avoit été pris dans une sortie par les Anglois, qui

1345. l'avoient envoïé prisonnier à Hennebon. Le Roi d'Angleterre en passant par Hennebon pour retourner dans son Roïaume, lui avoit rendu la liberté, par un échange avec le Comte de Stanfort, qui fut pris par la Garnison de Vannes, au même-tems que Clisson l'avoit été par les Anglois.

On raisonna fort sur la délivrance de Clisson, & sur la préference que le Roi d'Angleterre lui avoit donnée en cette rencontre sur Henri de Leon autre Seigneur de Bretagne, qui étoit pareillement prisonnier, & qui pouvoit prétendre aussi-bien que Clisson à être échangé avec le Comte de Stanfort. On donna au Roi quelque soupçon de ce Seigneur; & on lui fit entendre qu'il pourroit bien avoir acheté sa liberté au prix de sa fidelité. On n'a jamais sçû en détail la verité de ce fait, sur lequel le Roi ne s'expliqua jamais qu'en general; mais la maniere dont ce Prince en usa à l'égard de Clisson, ne laisse nul lieu de douter, qu'il n'eût autre chose que des soupçons. Clisson vint à la Cour pour le Tournois, & dès qu'il y fut arrivé, le Roi le fit arrêter & mettre au Châtelet. Il s'assura en même-tems des deux Seigneurs de Malétroit pere & fils, & de quelques autres Gentilshommes Bretons & Normans, à qui il fit peu de tems après couper la tête, aussi-bien qu'à Olivier de Clisson.

Le Roi d'Angleterre rompt avec cette Couronne.

Froissart l. 1. cap. 102.

La maniere dont le Roi d'Angleterre reçut cette nouvelle, est une preuve des liaisons qu'il avoit avec ces Gentilshommes. Il voulut user de represailles sur Henri de Leon, qu'il avoit encore en sa puissance, & le faire mourir. Henri de Lancastre, Comte de Derbi, en qui il avoit grande confiance, & qui étoit son proche parent, l'en dissuada; mais ce qui leva tout doute là-dessus, c'est qu'Edouard regarda cette execution comme une infraction à la Tréve, & n'apporta point d'autre cause de la guerre qu'il declara au Roi : ce qui n'eût pas eu la moindre apparence de raison, s'il n'eût pas supposé que ces Seigneurs étoient entrés dans son parti. Il fit venir en sa presence Henri de Leon, & lui parla de la sorte : " Messire Henri, la conduite du Roi de France m'autori-„ se à vous traiter comme il a fait le Seigneur de Clisson, & les „ autres Chevaliers qu'il a fait mourir : mais je ne prétens pas „ suivre un si mauvais exemple, quoiqu'il n'y ait personne qui „ ait fait plus de mal que vous au parti que je défends. Comme „ vous êtes un des plus riches Chevaliers de Bretagne, je pour-„ rois encore exiger de vous une rançon de quarante mille écus,

1345.

„ mais je ne veux pas vous traiter même sur cela à la rigueur ; je „ vous quitte pour dix mille à condition que vous irez vous-même „ me trouver de ma part Philippe de Valois, lui reprocher sa „ cruauté, & lui dire, qu'aïant rompu la Tréve par l'injuste „ Arrêt qu'il a prononcé contre ces braves Chevaliers, j'y re- „ nonce moi-même, & le défie. „ Henri de Leon accepta la commission, & l'executa, adoucissant autant qu'il lui fut possible la dureté d'un tel compliment. Il prit ensuite congé du Roi, & mourut en chemin des fatigues qu'il avoit souffertes sur la mer, où le mauvais tems l'avoit retenu durant quinze jours.

Le Roi voïant bien par le succès des Conferences qui s'étoient tenues devant le Pape pour la Paix, que le Roi d'Angleterre vouloit la guerre, ne fut point surpris de cette declaration. Il fit seulement une Protestation par laquelle il rejettoit la cause de la rupture sur le Roi d'Angleterre, qui contre un des articles de la Tréve, avoit suborné des Sujets de la Couronne de France, pour les mettre dans son parti, & traité par écrit avec eux. Il ne songea plus qu'aux moïens de se défendre. Il fit construire quantité de Vaisseaux : il se ligua avec le Roi Alfonse de Castille, & négocia le mariage de Blanche de Navarre, fille de Philippe Roi de Navarre, avec Dom Pedre fils aîné d'Alfonse : mais cet article du Traité ne fut point executé. Il traita avec l'Amiral de Castille, nommé Bouche-Noire, pour une nombreuse Flotte bien équiquée, mit dans son parti Engilbert de la Marche, élû depuis peu Evêque de Liege ; & par le moïen de Louis Comte de Blois, il gagna Jean de Hainaut Comte de Beaumont, qui avoit jusqu'alors été un des plus zelés partisans du Roi d'Angleterre, & qui étoit devenu Regent du Hainaut par la mort du Comte Guillaume son neveu tué depuis peu en Frise. Le Roi espera aussi ramener les Flamans depuis la mort d'Artevelle, qui avoit été massacré à Gand dans une émeute de la populace ; car telle fut la fin de ce scélérat si dévoué au Roi d'Angleterre, qu'il avoit proposé aux Flamans d'élire ce Prince pour leur Comte à la place de leur legitime Seigneur : & Edouard dans cette esperance étoit venu à l'Ecluse avec une Flotte. C'est à quoi les Flamans ne voulurent jamais consentir, & ce qui fut cause de la mort d'Artevelle, lorsqu'ils virent qu'il prenoit des mesures pour les y contraindre. Le Roi fit aussi sçavoir au Roi d'Ecosse l'état des choses, & ce Prince lui promit de ne pas manquer à faire diversion.

Du Tillet, Recueil des Traités, &c. Vvalsingham.

Du Tillet loc. cit. Leibnitz in cod. diplomat. pag. 180. & 186.

Meyerus.

1345.

Mesures du Roi, pour s'opposer à ses desseins.

Argentré Hist. de Bretagne l. 5. c. 119.

Tandis que le Roi se mettoit ainsi en état de s'opposer aux desseins du Roi d'Angleterre sur la France, Charles de Blois entra en campagne, & vint assieger Quimper-Corentin qu'il emporta, & où quatorze cens des Habitans furent passés au fil de l'épée. Le Comte de Montfort tenta de reprendre cette Place; mais Charles l'obligea de lever le siege. Montfort passa en Angleterre, pour conjurer Edouard d'augmenter le nombre des Troupes Angloises qu'il avoit laissées en Bretagne. Ce Prince l'auroit fait volontiers: mais il avoit affaire de ses forces ailleurs; & dans ces sortes de ligues, où les Alliés ne sont pas égaux, c'est toûjours l'interêt du plus puissant, qui donne le mouvement à tout. Le Comte de Montfort étant de retour en Bretagne, fut attaqué d'une maladie dont il mourut au Château de Hennebon. On peut dire que ce Comte ne manqua pas à sa fortune, mais que la fortune lui manqua toûjours. A la mort du Duc son frere, elle lui ouvrit une belle carriere. Il s'y engagea sans hésiter: peu de tems après il fut pris, il demeura prisonnier pendant longtems, & à peine fut-il en état de profiter de sa liberté, qu'il mourut. Ses malheurs toutefois furent inutiles à son Concurrent, qui d'ailleurs étoit assés sage & vaillant pour en tirer avantage. Mais la Comtesse de Montfort ne fut pas plus déconcertée par la mort, que par la prison de son mari. Son fils Jean, âgé de sept à huit ans, étoit en sûreté en Angleterre. C'étoit un gage de la fidelité des Bretons de son parti pour Edouard, & en même-tems un motif pour ce Prince de les soûtenir plus puissamment, de peur qu'une telle conjoncture ne les déterminât à mettre fin à la guerre, en reconnoissant Charles de Blois. La Comtesse sçut se prévaloir de ces motifs auprès des Bretons & auprès d'Edouard: & nous verrons comment elle y réussit, après que j'aurai raconté ce qui se passa en Guienne, en Normandie, & en Picardie entre la France & l'Angleterre.

Froissard. vol. 1.

Dès qu'Edouard eut declaré la guerre au Roi, il fit partir le Comte de Derbi pour la Guienne avec des Troupes, afin d'y commencer la guerre. Ce Comte avoit parmi les Troupes une grande estime, & beaucoup d'autorité, dont il étoit moins redevable à sa haute naissance qu'à son habileté dans la guerre, à ses manieres honnêtes, à son désinteressement & à sa liberalité envers la Noblesse & envers les Soldats, ausquels il abandonnoit genereusement tout le butin, sans se reserver que la gloire. C'est

1345.

là en effet le plus sûr moïen d'en acquerir pour un General d'Armée.

Les Anglois débarquent à Baïonne.
Cap. 103. 104.

Il débarqua à Baïonne: & après avoir laissé reposer son Armée durant sept jours, il marcha jusqu'à Bourdeaux. Il y résolut d'attaquer Bergerac, où le Comte de Laille Gascon, commandant pour le Roi en ces quartiers-là, s'étoit retranché avec le peu qu'il avoit pû ramasser d'assés méchantes Troupes, ne pouvant gueres compter que sur la bravoure de quelques Seigneurs qu'il avoit avec lui. Les principaux étoient les Comtes de Comminges, de Perigord, de Duras, de Valentinois, de Mirande, les Vicomtes de Carmain, de Villemur, de Châtillon, le Seigneur de Mirande, les Sires de la Barde, de Pincornet, & de Châteauneuf.

Du Chêne Histoire d'Angleterre.

Ils prennent Bergerac.
Froissard. c. 104.

Le Comte de Derbi s'avança jusqu'au Château de Montcroulier, où il y avoit Garnison Angloise, & envoïa delà reconnoître les retranchemens de Bergerac, qui furent trouvés d'assés difficile accès, à cause qu'on avoit fait entrer dans le fossé la riviere de Dordogne. Ils furent pourtant emportés au premier assaut, l'Infanterie Françoise aïant lâché le pié, sans que les Chefs pussent l'arrêter. Les Anglois poussant leur pointe se rendirent aussi maîtres du Fauxbourg séparé de la Ville par la riviere. Les Sires de Châteauneuf, de Châtillon, de Leon, & le Vicomte de Bouquentin y furent pris. Les Anglois y perdirent le Sire de Mirepoix. La Ville n'avoit de ce côté-là qu'une palissade au lieu de muraille. Le Comte de Derbi aïant fait venir des bateaux de Bourdeaux, entreprit de l'insulter. On attaqua & on se défendit avec pareille vigueur. Les Anglois firent bréche en un endroit de la palissade, & s'y logerent.

Le Comte de Laille, quoique l'ennemi fût à l'entrée de la Place, fit bonne contenance le reste du jour derriere un retranchement; mais voïant qu'il n'y avoit pas moïen de soûtenir un second assaut, il permit aux Habitans de capituler, & sortit de la Ville la nuit avec ses Troupes. Dès qu'il fut parti, les Bourgeois se rendirent, & furent favorablement traités du Comte de Derbi, qui se voïant maître de la campagne, entra dans le Perigord. Deux cens Lances de la Garnison de Périgueux étant sorties la nuit, attaquerent son Camp, & lui enleverent un quartier, où le Comte de Kenfort fut pris avec trois de ses Chevaliers. Diverses Forteresses ouvrirent leurs portes aux Anglois. Cap. 104.

1345. Ils furent repoussés à d'autres, & s'étendirent beaucoup dans ces quartiers-là. Après cette premiere expedition le Comte de Derbi se retira à Bourdeaux.

Combat désavantageux aux François. Cap. 107. 108.

Le Comte de Laille, qui s'étoit jetté dans la Réole, aïant appris que le General Anglois avoit séparé son Armée, rassembla dix ou douze mille hommes, & vint assieger la Forteresse d'Auberoche, que les Anglois avoient prise. La Garnison, après six jours de siege, demanda à capituler : mais on ne la voulut recevoir qu'à discrétion. Le Commandant de la Place n'aïant pû s'y résoudre, se défendit si bien, qu'il donna le tems au Comte de Derbi de venir à son secours avec mille hommes de Cavalerie. Les François se laisserent surprendre. L'Infanterie ne fit aucune résistance, & s'enfuit dès le commencement de l'attaque. Il y eut un rude combat entre la Cavalerie Angloise & la Cavalerie Françoise. Les assiegés aïant fait en même-tems une sortie, prirent à dos les François, qui combattoient fort en désordre. Ils furent défaits, & le Comte de Laille lui-même fort blessé fut fait prisonnier avec les Comtes de Perigord & de Valentinois. Aymar de Poitiers & le Sire de Duras furent tués sur la place, & plus de deux cens Gentilshommes pris.

Les Anglois assiegent la Réole, & la prennent.

La prise du General François, la perte considerable qu'on avoit faite dans ce combat, le défaut des Troupes dans le Païs, permirent au Comte de Derbi de pousser ses conquêtes : & dès le commencement de la campagne suivante il assiegea la Réole. Cette Ville défendue par un Commandant Provençal, nommé Agout de Baux, arrêta neuf semaines les Anglois ; & de Baux ne pouvant plus la défendre, se jetta dans le Château, où après avoir encore tenu quelque tems, sçachant que les ennemis l'avoient tout miné, il se rendit. Avant que d'arriver à la Réole, les Anglois s'étoient rendus maîtres d'Aiguillon, Forteresse imprenable ; ce ne fut que par la lâcheté du Châtelain, qui en porta lui-même les clefs au Comte de Derbi. D'autres Places suivirent ce méchant exemple. Ce Comte prit encore Monsegur, Montpesat, Mauron, Villefranche, Miremont, Tonnins, & la Forteresse de Damassen, Angoulême, après s'être défendue quelque tems, capitula, & promit de se rendre dans un mois, si le secours ne paroissoit point. Il fallut s'y résoudre après le terme expiré. De toutes les Places que le Comte de Derbi attaqua, il n'y eut que Blaïe où il ne réussit point. La valeur de deux

Cap. 109.

braves

braves Chevaliers, qui y commandoient, l'obligea de lever le siege. Ce furent Gaischard d'Angle, & Guillaume de Rochechouart. 1345.

Il est étonnant qu'on laissât ainsi l'ennemi courir impunément toute la Guienne pendant un an entier, sans y envoïer une Armée, pour arrêter ses progrès. Mais il arriva alors ce qui arrive souvent en ces sortes de conjonctures, où le Prince, sur le point de se voir une grande guerre sur les bras, manque d'argent pour la soûtenir. Il faut augmenter les impôts, & emploïer d'autres moïens désagréables aux Peuples, qui ressentant plus vivement leurs maux particuliers, qu'ils n'appréhendent le mal general de l'Etat, rompent quelquefois par leur indocilité, les mesures les mieux prises pour leur conservation. Le Roi prévoïant la guerre d'Angleterre, fit une chose qui n'avoit point encore été pratiquée en France, & qui y est demeurée depuis; il mit le Sel en parti, & ordonna que désormais on le viendroit acheter aux Greniers qu'il avoit fait bâtir pour cela, & cette marchandise, dont on ne se peut passer, en devint notablement plus chere qu'elle n'étoit auparavant. De plus il augmenta de beaucoup la valeur des Monoïes, ce qui fit extrêmement encherir les denrées, & en particulier le blé. Il n'en falloit pas davantage pour irriter les esprits. Le Roi s'apperçut de ce mécontentement de ses Sujets, dont il avoit été jusqu'alors tendrement aimé. Il se fit une sédition à Orleans. Il y eut un Bourgeois de Compiegne qui eut l'insolence à cette occasion de dire publiquement, qu'Edouard avoit plus de droit sur la Couronne de France que Philippe. Il fut sévérement puni: mais un châtiment même aussi juste & aussi necessaire que celui-là, en inspirant de la crainte aux mutins, ne les arrête que pour un tems, & ne les appaise pas. Il parut en Normandie des commencemens de révolte. Il y avoit d'autant plus à apprehender de ce côté-là, qu'un Seigneur puissant dans le Cotentin, qui avoit été un des hommes de la Cour le plus aimé & le plus consideré du Prince, aïant été disgracié, & obligé de s'enfuir sur quelques soupçons qu'on avoit eus de sa fidelité, s'étoit retiré à la Cour d'Angleterre, où Edouard l'avoit comblé de graces. C'étoit Geoffroi d'Harcourt, homme hardi, violent, intriguant & entreprenant, & qui remplaça Robert d'Artois auprès du Roi d'Angleterre, par la fureur qu'il fit paroître contre sa patrie après sa disgrace. Tout cela retarda d'a-

Le sel est mis en parti en France.

Autres moïens d'avoir de l'argent.

Math. Villani. l. 1. cap 73.

Gaguinus.

Sédition à Orleans & ailleurs au sujet des impôts.

M[illegible].

Froissard l. 1. cap. [illegible]

Gaguinus.

1345. bord la marche des Troupes en Guienne. Il arriva même que le Duc de Normandie étant en chemin pour y aller, changea d'avis sur les nouvelles qu'il eut du mauvais état où les choses se trouvoient en ce Païs-là. Ce jeune Prince avoit jusqu'alors fait la guerre avec assés de gloire. Il appréhenda de se commettre & de perdre sa réputation en une occasion si périlleuse. Non, seulement il s'arrêta, mais même il rebroussa chemin, jusqu'à ce qu'aïant reçû de nouveaux ordres du Roi son pere, & des renforts considerables, il reprit sa marche vers la Garonne, & arriva à Toulouse avec une nombreuse Armée à la fin du mois de Decembre de l'an 1345.

Froissard. cap. 119. an. 1345.

1346. Il fit aussi-tôt un détachement sous la conduite des Maréchaux de Montmorenci & de S. Venant, qui attaquerent & reprirent la Forteresse de Miremont, ensuite Villefranche, & vinrent mettre le siege devant Angoulême.

Siege & prise d'Angoulême par les François.

Le Comte de Derbi résolu de se tenir sur la défensive, à moins que quelque occasion favorable ne se présentât d'attaquer le Duc de Normandie avec avantage, envoïa Gautier de Mauni, le Comte de Pembroc, & grand nombre d'autres Chevaliers à Aiguillon, qu'il fournit abondamment de vivres & de toutes sortes de munitions, & les conjura de ne rien oublier pour la conservation de cette importante Place. Il profita aussi de l'imprudence des deux Generaux François, qui après avoir brûlé Villefranche, l'avoient abandonnée sans en raser le Château, & sans y laisser aucunes Troupes ; & il s'en saisit de nouveau.

Cap. 120.

Comme il ne se trouvoit pas assés fort, il ne crut pas devoir tenter le secours d'Angoulême, dont le Gouverneur Jean de Norwic, après une assés longue & fort vigoureuse défense, se trouva fort pressé & fort embarrassé, parce que les vivres commençoient à lui manquer. Désesperant de sauver la Place, il pensa à sauver la Garnison & sa propre personne. Il usa pour cela d'une ruse, & ne communiqua son dessein à qui que ce fût. La veille de la Purification de la Vierge il parut sur les crenaux tout seul, & fit un signal avec son chaperon aux Corps de garde du Camp. On lui envoïa un Officier à qui il dit, qu'il seroit bien-aise de parler au Duc de Normandie, ou à l'un des deux Maréchaux. Le Duc y alla lui-même. Le Gouverneur lui aïant fait une profonde reverence, ce Prince

1346.

lui dit en riant. « Je vois bien, Monsieur le Gouverneur, que » vous voulez vous rendre; Point du tout, Monseigneur, (reprit » Norwic;) mais sçachant que vous avez, aussi-bien que moi, beau- » coup de dévotion pour la sainte Vierge, j'ai pensé à vous prier » de m'accorder une suspension d'armes seulement durant la Fête » de demain, & qu'il ne soit permis ni à vos Soldats, ni aux » miens, de tirer l'épée pendant tout ce saint jour les uns contre » les autres. » Le Duc le lui accorda volontiers.

Ruse du Gouverneur de cette Place pour sauver sa personne & ses Troupes.

Norwic aïant tiré cette parole du Prince fit charger pendant la nuit tous ses bagages sur des chariots, & le lendemain matin sortit à la tête de sa garnison marchant vers le Camp. Aussitôt les assiegeans se mettent sous les armes, croïant qu'il venoit les attaquer. Il fit signe qu'il vouloit parler au Commandant du quartier, & lui dit qu'il ne venoit point pour se battre, mais qu'il se servoit du privilege de la Tréve accordée pour ce jour-là par le Duc de Normandie; qu'il étoit bien aise de se promener hors de la Place, où il étoit renfermé depuis si long-tems, & qu'il étoit persuadé que le Prince ne violeroit pas la parole qu'il lui avoit donnée le jour d'auparavant. Les Commandans ne laisserent pas de l'empêcher de passer outre, avant qu'on eût reçû de nouveaux ordres du Prince. On l'alla aussitôt avertir. Cela le fit rire. » Ils m'ont trompé, répondit-il, mais *laissons-les* „ *aller de par Dieu*, contentons-nous d'avoir la Ville. » Dès le lendemain les Bourgeois demanderent quartier, on le leur accorda, & le Duc mit dans la Place, pour commander, Antoine de Villiers avec une garnison.

Autres expeditions des François.

De là il alla attaquer la Forteresse de Damassen, qui fut emportée d'assaut, & la Garnison sans quartier passée au fil de l'épée. Tonnins fut pris par capitulation. Le Port de Sainte Marie sur la Garonne fut forcé comme Damassen, quoique les Anglois l'eussent beaucoup fortifié. Tout cela fut fait avant Pâques, excepté l'attaque du Port Sainte Marie, qui ne se fit que quelques jours après. Ensuite le Duc se prépara au siege d'Aiguillon, dont il connoissoit l'importance & la difficulté. Il le forma avec une grosse Armée; car depuis son entrée en Guienne, il lui venoit tous les jours de nouveaux renforts. Ce siege dura jusqu'à la Saint Remi premier jour d'Octobre, & il le fallut lever: mais ce qui obligea à prendre ce parti, ce ne fut pas tant la force de la Place, ni la vaillance des assiegés, qui firent

Cap. 118.

des merveilles, que le danger pressant où se trouva alors le Roïaume du côté de la Normandie & de la Picardie. Je vais raconter ce qui le mit dans cette fâcheuse situation.

1346.

Les Anglois mettent [illegible] en mer.

Le Roi d'Angleterre aïant appris par les Couriers du Comte de Derbi, les conquêtes du Duc de Normandie en Guienne, & que s'il venoit à bout d'Aiguillon, les Anglois étoient en danger de perdre toutes les Places qu'ils avoient conquises l'année d'auparavant, & la Gascogne même, se hâta de mettre à la voile, & s'embarqua sur la fin de Juin à Southampton, sur une Flotte que quelques-uns font monter jusqu'à onze cens Vaisseaux de toutes sortes de grandeurs, partie Vaisseaux de guerre, partie Vaisseaux plats, partie Vaisseaux de charge, pour porter les vivres. Il y avoit sur cette Flotte quatre mille hommes d'Armes, six mille Archers, & une nombreuse Infanterie. Le Prince de Galles, fils aîné du Roi d'Angleterre, âgé de treize à quatorze ans, fut de cette expedition. Il étoit sur le même Vaisseau que le Roi son Pere aussi-bien que Geoffroi d'Harcourt. On fit voile d'un bon vent vers les côtes de Gascogne, mais il changea presque aussitôt, & obligea la Flotte à relâcher sur les côtes de Cornouailles, où elle demeura à l'ancre cinq ou six jours.

Ils débarquent à la Hogue.

Par malheur la Flotte du Roi ne se trouva pas prête assés tôt pour disputer le passage : mais ce ne fut pas-là le plus grand mal. Geoffroi d'Harcourt avoit toûjours été d'avis, qu'au lieu d'aller en Gascogne, on allât descendre en Normandie. Il proposa de nouveau ce dessein, & les raisons dont il l'avoit appuïé, sçavoir, qu'il n'y avoit point d'Armée dans cette Province ; que tout étoit en Gascogne ; que c'étoit un païs abondant, exempt de guerre depuis très-long-tems, qui fourniroit par lui-même de quoi entretenir l'Armée de vivres, & qu'il y avoit plusieurs bonnes Villes riches, dont la plûpart n'étoient ni fortifiées, ni même fermées. Il dit qu'il répondoit sur sa tête du succès de cette descente ; & que puisque le vent portoit de ce côté-là il falloit s'en servir. Edouard aïant assemblé son Conseil, la chose fut approuvée. On mit à la voile, & la Flotte arriva heureusement à la Hogue, où l'on débarqua.

Il arriva là au Roi d'Angleterre ce qu'on raconte de Jules César, lorsqu'il prit terre en Afrique, pour aller combattre Scipion ; il tomba en mettant pié à terre, & si rudement qu'il

ſaigna beaucoup du nés. Quelqu'un lui aïant voulu faire de cette chûte un mauvais préſage, il s'en mocqua, & tourna la choſe en plaiſanterie. Dès que l'Armée fut à terre, il en nomma Connétable le Seigneur d'Arondel & en fit Maréchaux Geoffroi d'Harcourt & le Seigneur de Varwik; & donna quelques Troupes au Comte de Haſtindonne pour la garde de la Flotte. 1346.

Edouard partagea ſon Armée en trois Corps, qui ſe répandirent dans tout le Cotentin, & ſe rendirent maîtres de preſque toutes les Places, ſçavoir, de Barfleur, de Montebourg, de Valognes, de Carentan, de Saint Lo, de Cherbourg: mais ils n'attaquerent point le Château de cette derniere Place, parce qu'il les eût arrêtés trop long-tems. Enſuite on marcha vers Caën, ce qui donna beaucoup de joie à l'Armée, qui eſperoit bien s'enrichir par le pillage de cette Capitale de la baſſe Normandie.

Se rendent maîtres de pluſieurs Places en Normandie, & s'approchent de Caën.
Cap. 112.

Ces nouvelles portées au Roi lui cauſerent de grandes inquiétudes. Il fit promptement partir le Comte d'Eu Connétable de France, & le Comte de Tancarville, pour ſe jetter dans Caën avec pluſieurs Gendarmes. Ils y arriverent avant l'Armée Angloiſe, & ſe mirent en état de défendre la Place. Ils y trouvérent Guillaume Bertrand Evêque de Baieux, qui y étoit accouru avec la Nobleſſe des environs.

Gaguin.

C'étoit une entrepriſe difficile, que la défenſe de Caën. Cette Ville dès ce tems-là étoit fort marchande, fort riche & bien peuplée; mais elle n'étoit pas fermée de murailles en quelques endroits. Il y avoit un bon Château, où commandoit le Seigneur de Wargni, aïant ſous ſes ordres trois cens Génois; mais ce Château ne couvroit la Ville que d'un côté.

On ne fut pas long-tems ſans apprendre l'arrivée des Anglois, & qu'une partie de leur Flotte étoit à Etrehan, à l'embouchure de la riviere d'Orne, ſur laquelle la Ville de Caën eſt ſituée. Le Connétable d'abord fut d'avis d'abandonner les Fauxbourgs aux Anglois, ne voïant pas d'apparence à les ſauver, de border la riviere de Troupes, & ne penſer qu'à bien défendre le Pont & les Portes: mais il vit tant d'ardeur dans les Bourgeois, qui joints à la Nobleſſe & aux Troupes qu'il avoit amenées, faiſoient une aſſés nombreuſe Armée, que ſur la propoſition qu'ils lui firent d'aller au devant de l'ennemi, il s'y détermina. Il les rangea donc au-delà du Pont.

1346.

Ils y sont fort mal-traités, & ne laissent pas de piller la Ville.
Froissard. cap. 123.
Continuat. Nangii.

Les Anglois conduits par Geoffroi d'Harcourt, s'avancerent en bataille, & firent une si rude décharge, que cette Bourgeoisie plia dès le premier choc, & abandonna le Connétable, qui étant accablé par le nombre, fut obligé de quitter le champ de bataille. Les Anglois poursuivirent les fuïards l'épée dans les reins, & entrerent pêle-mêle avec eux dans la Ville. Le Connétable & Tancarville, qui firent ferme à l'entrée de la porte sur le Pont devant l'Eglise de Saint Pierre, voïant que tout étoit perdu sans ressource, appellerent un Chevalier du parti ennemi, nommé Thomas de Hollande, avec qui ils avoient autrefois fait amitié dans les guerres de Prusse & de Grenade, & se rendirent à lui. Une partie des Bourgeois se sauva dans le Château; les autres rentrés dans leurs maisons s'y défendirent, & à coups de pierres & de fléches qu'ils tiroient de dessus les toits, & des fenêtres, tuoient beaucoup d'Anglois qui couroient sans ordre dans les rues. Il en demeura bien cinq cens sur la place. Mais les maisons furent bientôt forcées. On mettoit le feu par tout, on pilloit, on tuoit, on violoit; c'étoit dans tous les quartiers de la Ville un desordre effroïable.

Le Roi d'Angleterre irrité de la resistance des Habitans, & de la mort d'un si grand nombre de ses gens, ne se mettoit point en devoir d'arrêter la fureur du Soldat. Geoffroi d'Harcourt l'alla trouver, & lui representa que pour son interêt, il étoit à propos de faire cesser le carnage; qu'on se battoit dans tous les quartiers de la Ville; qu'il perdoit beaucoup de braves hommes, & qu'il avoit besoin de ménager ses Troupes, le Roi de France devant bientôt arriver avec une Armée, & il lui conseilla de commander à ses Soldats de faire quartier à ceux qui mettroient bas les armes. Il se rendit à ses remontrances; & ce Seigneur courant à cheval par toutes les rues avec sa Banniere, défendit de la part du Roi d'Angleterre, sous peine de la vie, de mettre le feu aux maisons, & de tuer ceux qui ne feroient point de résistance.

Froissard. cap. 124. [illegible]

Le Roi d'Angleterre en renvoie un Navire chargé de butin.

Les Troupes obéirent; & les Habitans, sur la parole qu'on leur donna de leur laisser la vie, ouvrirent leurs maisons. Alors le pillage se fit sans meurtre & sans violence pendant trois jours. Les Soldats s'enrichirent du butin, & le Prince ne s'oublia pas lui-même. Il renvoïa en Angleterre son plus grand Navire chargé de toutes sortes de richesses, de trois cens des plus ri-

ches Bourgeois de la Ville pillée, pour leur faire païer leur rançon, & de plus de soixante Chevaliers pris en cette occasion. Il fit aussi passer en Angleterre le Connétable & le Comte de Tancarville, qu'il avoit achetés du Chevalier Thomas de Hollande. L'arrivée de ce Navire fut comme un commencement du Triomphe du Prince, & une amorce pour les Anglois, qui leur donnoit envie de venir partager avec leurs compatriotes les richesses du Roïaume de France. 1346.

Il veut assieger Rouen.

Deux Cardinaux Legats, sçavoir Annibal de Ceccano Evêque de Tusculc, & Etienne d'Albert, que le Pape avoit envoïés, pour tâcher de ménager encore quelque Tréve, & que le Roi d'Angleterre ne voulut point écouter, furent témoins de cette triste désolation. Mais ce Prince ne s'arrêta pas en si beau chemin. Il profita de la consternation, où la ruine de Caën avoit jetté toute la Normandie; & aïant laissé le Château, qu'il voïoit en état de lui faire une longue resistance, il marcha droit à Rouen pour assieger cette Capitale de Normandie, dont Jean Comte d'Harcourt, frere de Geoffroi d'Harcourt étoit Gouverneur.

Continuat. Nangii. Froissard. cap. 125.

Le Roi le prévint, en ordonnant qu'on rompît tous les Ponts de la riviere de Seine entre Paris & Rouen, & en particulier celui de cette Ville-là; & il arriva lui-même à Rouen avec une Armée, avant le Roi d'Angleterre. Comme Paris même, dans une si fâcheuse conjoncture, n'étoit pas en sûreté, il ordonna au Prévôt de la Ville de faire des retranchemens tout à l'entour: mais comme les Ingenieurs vouloient pour cela abattre quelques maisons, les Proprietaires s'y opposerent, & souleverent le peuple. Cette sédition alloit causer un nouvel embarras au Roi, si le Roi Jean de Bohéme, qui étoit proche, y étant accouru avec cinq cens chevaux, n'eût arrêté la premiere émeute. Il jugea plus à propos d'appaiser le peuple en faisant cesser les travaux, que de l'irriter en une telle circonstance, où il étoit à craindre qu'il ne prît de fâcheuses résolutions.

Comment ce dessein manqua.

Gaguinus. Froissard. Continuat. Nangii.

Le Roi d'Angleterre étant arrivé assés près de Rouen, au-delà de la riviere, sçut que le Pont étoit rompu, & que l'Armée du Roi campoit aux environs de la Ville. Ainsi il ne pensa plus à en faire le siege. Philippe lui envoïa offrir la bataille, à quoi il répondit, qu'il falloit la differer, jusqu'à ce qu'il fût arrivé dans les campagnes de Paris. Il continua en effet sa marche en montant la riviere de Seine. Il brûla en chemin faisant

1346.

Il s'approche de Paris.

les Fauxbourgs du Pont-de-l'Arche, ceux de Vernon, & de Meulan, il pilla Louviers, Ville alors riche & fort marchande, & fit faire des courses jusques dans le païs Chartrain. Il s'avança jusqu'à Poissi à six petites lieues de Paris ; & trouvant le Pont rompu, il ne laissa pas de faire passer quelques Troupes dans des bateaux, qui allerent brûler le Château Roïal de Saint Germain, Nanterre, Ruelle, & d'autres Bourgs & Villages, jusqu'au Pont de Neuilli, dont on voïoit l'incendie de dessus les Tours de Paris.

Le Roi côtoïoit toûjours l'Armée d'Angleterre, en marchant de l'autre côté de la riviere, esperant qu'Edouard s'engageroit si avant, qu'il lui seroit difficile de se retirer : & certainement la retraite étoit déja difficile ; car le Roi, outre l'armée qu'il commandoit en assembloit une autre à Saint Denys des Milices de tout le Roïaume, & de ses Alliés, & Jean Roi de Bohéme avec son fils Charles depuis Empereur, Jean de Hainaut, le Duc de Lorraine, le Comte de Flandres, le Comte de Blois, & un grand nombre de Noblesse Françoise s'y étoient rendus.

Quand le Roi, qui étoit revenu à Paris, voulut en sortir pour aller joindre l'Armée de Saint Denys, les Bourgeois le conjurerent de demeurer avec eux, & de ne les point abandonner dans le danger où ils étoient. Ce Prince les assura qu'il ne s'écarteroit point tandis que les Anglois seroient proche de Paris, & que ce n'étoit que pour les contraindre de s'en éloigner, qu'il alloit se mettre à la tête de son Armée.

Il passe la Seine à Poissi.

Sur ces entrefaites il eut avis, la veille de l'Assomption, que le Roi d'Angleterre se préparoit à passer la Seine, afin de marcher du côté de Flandre, & que ne pouvant la passer à Poissi, il vouloit le faire plus haut. L'avis étoit veritable pour le premier article. Il étoit encore vrai que le Roi d'Angleterre avoit decampé de Poissi, & qu'à en juger par sa marche, il prétendoit tenter le passage au-dessus : mais ce n'étoit qu'un stratagême & un piege où le Roi donna, en allant se camper au Pont Antoni, pour couper le passage aux Anglois ; c'étoit justement ce qu'Edouard avoit prétendu. Il fit aussitôt une contremarche, & n'aïant plus d'armée en tête à Poissi, il retablit le Pont avec une promptitude merveilleuse, & fit passer son Armée.

[illegible] Nangis. [illegible] Hist. cap. [illegible]

A peine les Anglois étoient-ils passés, que les Milices de la

la Commune d'Amiens, commandées par quatre Chevaliers Picards, parurent. On fut ſurpris de part & d'autre, & on en vint aux mains ſans déliberer. Les Picards n'avoient affaire qu'à l'avant-garde des ennemis, qui avoit pris les devans, & n'étoit point ſoûtenue du reſte. C'étoit Geoffroi d'Harcourt qui la commandoit. Le combat fut ſanglant. Les Picards furent défaits, il en reſta douze cens ſur la place, & tout leur bagage fut pris. 1346.

Soit bonheur, ſoit habileté des Capitaines, tout réuſſiſſoit à Edouard, qui connoiſſant toutefois le péril où il étoit, ne penſoit plus qu'à faire retraite, & à gagner la Flandre, pour ſe joindre aux Flamans, qu'il maintenoit toûjours dans ſes interêts, trop glorieux d'avoir traverſé la France preſque d'un bout à l'autre en la ravageant, & jetté l'épouvante juſques dans la Capitale du Roïaume.

Pourſuivi par le Roi il ſe retire vers la Somme.

Il avoit deux jours d'avance ſur le Roi, qui ſe mit à ſes trouſſes dès qu'il ſçut qu'il avoit paſſé la Seine. Edouard gagna le Beauvoiſis, paſſa ſous les murailles de Beauvais, dont les Fauxbourgs furent pillés & brûlés, & arriva enfin ſur les bords de la Somme. Ce fut là où il ſe trouva étrangement embaraſſé. Tous les Ponts étoient très-bien fortifiés, & très-bien gardés. Les deux Maréchaux de l'Armée Angloiſe Varvik & Geoffroi d'Harcourt firent une tentative pour forcer le Pont de Pequigni; mais ils n'y réuſſirent pas. Ils n'oſerent attaquer le Pont de Remi, parce qu'ils le virent trop bien retranché. D'ailleurs il y avoit de l'autre côté de la riviere un Corps d'Armée de près de douze mille hommes, commandé par Godemar du Fay Chevalier Bourguignon, pour ſoûtenir les Troupes des Ponts. Les Maréchaux vinrent rendre compte de tout cela au Roi d'Angleterre, qui apprit en même-tems que le Roi de France, avec une nombreuſe Armée, étoit arrivé à Amiens. Il n'y avoit pas un moment à perdre, il falloit paſſer, ou combattre avec un extrême danger.

Continuat. Nangii

Embarras du Roi d'Angleterre.
Froiſſard. cap. 126.

Dans cette extrêmité le Roi d'Angleterre s'aviſa d'aſſembler tous les priſonniers qu'on avoit faits dans tout le Païs, leur demanda ſi quelqu'un d'eux ne ſçavoit point quelque gué dans la riviere de Somme, & promit à celui qui lui en montreroit, non ſeulement ſa liberté, mais encore celle de vingt autres à ſon choix, & une bonne ſomme d'argent.

1346. Entre ces prisonniers, il s'en trouva un, qui oubliant ce qu'il devoit à sa patrie, s'offrit au Roi d'Angleterre de lui enseigner un gué où pourroient passer douze hommes de front, & les charois mêmes, pourvû que l'on fût en état de passer entre les deux marées. Ce gué étoit celui qu'on appelle encore aujourd'hui Blanquetaque au-dessous d'Abbeville, où il y a très-peu d'eau quand la mer est retirée, & dont le fond est solide.

Edouard profita de cet avis, & aïant lui-même reconnu le gué, il rangea ses Troupes & ses bagages, pour les faire défiler: mais aussi-tôt parut de l'autre côté Godemar du Fay avec son Corps d'Armée, prêt à charger les premiers qui oseroient passer. En une autre occasion Edouard auroit deliberé; mais en celle-ci il n'y avoit pas deux partis à prendre. Varvik & Geoffroi d'Harcourt se mirent à la tête. Quelques Chevaliers François se détacherent du gros de l'Armée, & vinrent avec la lance jusques dans la riviere fondre sur les Anglois. Il y eut là un rude choc: & cependant les deux rivages étoient bordés d'Archers, qui tiroient incessamment, ceux des Anglois pour écarter les François, & les François pour arrêter les Anglois. La necessité de vaincre fit faire à ceux-ci des prodiges de valeur. Ils passerent sur le ventre à tout ce qui s'opposa à leur passage. Les deux Maréchaux aïant atteint le rivage, & formé quelques escadrons, chargerent à leur tour les premiers escadrons François, les culbuterent, gagnerent du terrein, où se rangeoient les Troupes à mesure qu'elles sortoient de la riviere. La vigueur & le succès de cette premiere action anima autant les Anglois, qu'elle étonna les François; la fraïeur eut bientôt saisi des Troupes qui n'étoient pour la plûpart composées que de Bourgeois d'Abbeville, de Montreuil, d'Arras, de S. Riquier, & des Bourgades des environs. Ainsi l'Armée Angloise passa & échapa au Roi. Ce Prince aïant eu avis de la retraite des Anglois, avoit marché à grande hâte: mais ses premiers escadrons n'arriverent à Blanquetaque que quand les derniers du Roi d'Angleterre passoient. On donna dessus, & ils furent taillés en pieces. On enleva quelques chevaux & quelque reste de bagage: mais le Roi d'Angleterre s'estima heureux d'avoir fait une si belle & si necessaire retraite à si bon marché.

Cap. 117.

Le Roi proposa à ses Generaux de passer le gué, & de suivre les Anglois; & l'on eût apparemment pris ce parti, si la marée qui

commençoit à monter, n'en eût ôté le moïen. Il fallut marcher à Abbeville pour paſſer la riviere ſur le Pont. 1346.

Ce retardement donna le tems au Roi d'Angleterre d'avancer toûjours. Il fit piller en paſſant le Crotoi. Il mit entre lui & le Roi la Forêt de Creci, & tint Conſeil de guerre, pour déliberer ſur ce qu'il y avoit de meilleur à faire dans la ſuite, parce qu'il ne pouvoit pas douter que l'Armée Françoiſe ne vint bientôt tomber ſur lui. La ſienne étoit fort diminuée, celle du Roi étoit belle & beaucoup plus nombreuſe. Il y avoit encore delà bien des journées juſqu'en Flandre. Il ne pouvoit avoir de vivres que par le pillage des Bourgs & des Villes ouvertes, & étoit toûjours en danger d'être chargé dans ſa marche, choſe infiniment périlleuſe : car il eſt aiſé de paſſer d'une retraite précipitée à une fuite, quand l'ennemi ſurvient : mais d'ailleurs il ſçavoit qu'il y avoit trente mille Flamans qui étoient déja en Artois pour le venir joindre, & il eſpera qu'ils arriveroient bientôt. Cette raiſon lui fit prendre la réſolution de ne point précipiter ſa marche, d'éviter ſeulement, ou de differer la bataille ; mais de s'y préparer, & en cas de neceſſité, de ſuppléer au nombre par les campemens avantageux. Il ſe poſta donc le vingt-cinquiéme d'Août ſur une colline au-deſſus du Village de Creci, qui eſt ſur le bord de la petite riviere de Maïe : il fit travailler toute la nuit à un grand retranchement le long d'un bois qui étoit derriere ſon Camp. Il y fit mettre tous ſes bagages & tous ſes chariots, n'y laiſſant qu'une entrée du côté du Camp. C'étoit apparemment pour ſe retirer là comme dans un Fort en cas qu'il fut pouſſé par les François. Son Armée, ſelon quelques-uns, étoit encore de quatre mille hommes d'armes, & de trente mille Archers, d'autres lui en donnent beaucoup moins.

Cap. 128.

Joan. Villani. l. 12. cap 66. Froiſſard. loc. cit.

Il ſe diſpoſe au combat.

Le lendemain ſçachant que le Roi approchoit, il rangea ſon Armée ſur trois lignes. La premiere étoit commandée par le Prince de Galles ſon fils, âgé alors de quatorze à quinze ans, qui avoit ſous lui le Comte de Varvik & Geoffroi d'Harcourt, Maréchaux Generaux de l'Armée, avec un très-grand nombre des plus braves Seigneurs d'Angleterre. La ſeconde ligne étoit ſous les ordres des Comtes de Northampton & d'Arendel. Edouard étoit lui-même à la tête de la troiſiéme. Toutes ces Troupes furent rangées ſur le panchant de la colline, où elles s'étoient campées le jour d'auparavant. Le Roi d'Angleterre avoit

Villani. loc. cit.

1346.

Premier usage du canon.

du canon ; & il ne paroît pas que les François en eussent en cette occasion. Peut-être que voulant atteindre le Roi d'Angleterre, qu'ils poursuivoient, ils avoient apprehendé de retarder leur marche en traînant après eux cette espece de nouvelle artillerie. Ce qui est certain, c'est qu'elle étoit déja en usage en France : on le voit par un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, où dès l'an 1338. c'est-à-dire huit ans avant la bataille de Creci, Barthelemi de Drach, Tresorier des Guerres, marque sur ses comptes l'argent donné *à Henri de Famechon, pour avoir poudres & autres choses necessaires aux canons qui étoient devant Pui-Guillaume.* Cette époque est d'autant plus remarquable, que ceux qui ont écrit de l'invention du canon, la placent les uns vingt ans, & les autres trente ans plus tard.

Voïez du Cange in Glossar. verbo *Bombarda.*

Edouard aïant mis son Armée sous les armes, la parcourut accompagné de ses deux Maréchaux, animant le Soldat à bien faire contre un ennemi qu'ils étoient en possession de battre depuis long-tems, leur representant la necessité où ils étoient de vaincre ou de périr, & faisant paroître sur son visage un air de gaïeté & de confiance, qui en inspiroit à ceux qui le voïoient. Il fit distribuer à boire & à manger à tous les Soldats, & leur ordonna de se reposer, sans quitter leurs rangs & leurs armes en attendant l'arrivée de l'ennemi.

Le Roi va le reconnoître.

Froissard. chap. 134.

Ils ne furent pas long-tems sans le voir paroître. Le Roi étoit parti d'assés grand matin d'Abbeville ; & après avoir fait deux lieues, il avoit détaché quelques Troupes sous la conduite des Seigneurs de Noïers, de Beaujeu, d'Aubigni, & de Bascle dit le Moine, pour aller reconnoître la disposition de l'Armée Angloise. Ils s'approcherent fort près du Camp. Les Anglois à leur approche prirent leurs armes : mais nul ne se détacha du gros pour les charger.

Ces quatre Chevaliers étant de retour, le Roi fut surpris de ce que leur demandant des nouvelles des ennemis, ils paroissoient embarrassés, & que chacun vouloit charger les autres de faire le rapport. Enfin le Roi ordonna au Sire de Bascle de parler. Il étoit au Roi de Bohéme, & passoit pour un des vaillans Chevaliers de son tems. Il parla donc, & dit : « Sire, nous venons » de voir des gens dans la meilleure posture du monde, dans un » très-bel ordre de bataille, qui nous attendent de pié ferme, & » très-bien postés. Je trouve que votre Armée marche fort en dé-

1346.

» fordre, & que vos Soldats en arrivant à la vûe de l'ennemi, fe-
» ront fort fatigués d'une fi longue marche. Mon avis feroit que
» vous campaffiez ici aujourd'hui,que vous differaffiez jufqu'à de-
» main l'attaque de l'Armée Angloife ; que vous vous donnaffiez
» le loifir de faire un ordre de bataille plus exact & plus régulier,
» & que vous déliberaffiez fur la maniere dont vous feriez l'atta-
» que, & par quels endroits du Camp vous la ferez. »

Difpofition de l'Armée Françoife.

Le Roi approuva fort ce confeil, & envoïa ordre aux Troupes qui étoient déja fort avancées de s'arrêter; mais on eut beau faire, on ne put en venir à bout. Celles qui marchoient devant s'imaginerent qu'on ne vouloit leur faire faire alte, que pour donner la tête de l'Armée à d'autres qu'à elles; celles qui fuivoient ne vouloient point s'arrêter tandis qu'elles voïoient marcher les autres : & ainfi le Roi malgré lui fut entraîné & contraint de fuivre dans le plus grand défordre du monde. Cependant en approchant du Camp ennemi, l'Armée fe trouva à peu près rangée en trois Corps. Six mille Arbalêtriers, la plûpart Génois, conduits par Charles Grimaldi & Antoine Doria, étoient à la tête. Charles Comte d'Alençon, frere du Roi, commandoit le Corps de bataille, où il y avoit quatre mille hommes d'armes, & une groffe Infanterie. Le Roi étoit à l'arrieregarde accompagné d'un très-grand nombre de Seigneurs. Dans cette Armée étoit le Roi Jean de Bohéme, qui, tout aveugle qu'il étoit, voulut y affifter avec fon fils Charles élû Roi des Romains. Ce vieux Prince, dont le Duc de Normandie avoit époufé la fille, fut toûjours jufqu'à la fin extrêmement attaché aux interêts de la France.

Villani, loc. cit.

Les Anglois laifferent approcher l'Armée Françoife fans branler, & fans même efcarmoucher. Il n'y eut que les Archers de la premiere ligne, qui voïant les Arbalêtriers Génois venir à eux, s'avancerent quelques pas, & commencerent à tirer d'une grande force. Il s'en fallut bien que les Génois répondiffent de même. Ils avoient par malheur effuié durant la marche un gros orage, & la pluïe avoit lâché les cordes de leurs Arbalêtres, de telle forte, que quand ce vint à tirer, ils ne pouvoient pour la plûpart les bander, ni s'en fervir. Ce fut là la premiere caufe du défordre; car fe voïant accablés des fléches des Anglois, & foudroïés par le canon, ils commencerent à lâcher le pié, & à fe renverfer fur la feconde ligne où ils mirent la confufion.

Continuat. Nangii.

1346.

Le Comte d'Alençon, qui commandoit cette ſeconde ligne, indigné de la lâcheté des Génois, qu'il ſoupçonna même de trahiſon, cria à ſes gens qu'on fit main-baſſe ſur ces traîtres; & ceux-ci ſe trouvant en même-tems expoſés aux traits des ennemis, & aſſommés par les François, fuïoient de tous côtés.

Bataille de Creci où les Anglois ont l'avantage.

Le Prince de Galles profita de cet embarras, & fit avancer ſes Gendarmes, qui firent un terrible carnage. On ſe mêla, & le combat devint en cet endroit-là infiniment ſanglant. Le Comte d'Alençon avec la Gendarmerie Françoiſe, & le Comte de Flandre avec ſes Troupes ſoûtinrent bravement le choc; & aïant fait une ouverture dans leur ligne, pour laiſſer fuir les Génois, allerent prendre en flanc le Prince de Galles.

Le Comte de Varvik aïant prévû le danger où ce jeune Prince ſe trouva en effet, avoit envoïé un Chevalier au Roi d'Angleterre, pour lui demander un renfort. Edouard, qui du haut de la colline, où il demeura toûjours avec ſon Corps de Troupes, voïoit la diſpoſition des deux Armées, demanda au Chevalier, ſi le Prince de Galles étoit mort. Non, Sire, (répondit le Chevalier.) Eſt-il bleſſé, (ajoûta le Roi:) il ne l'étoit pas encore quand » je l'ai quitté, (repartit le Chevalier.) Ho bien, (reprit le Roi,) je » veux que mon fils & ceux à qui je l'ai confié aïent tout l'honneur » de la victoire. J'ai affaire de mes Troupes pour d'autres uſages, » qu'il vainque avec les ſiennes. » Cette réponſe aïant été rapportée au Prince de Galles & au Comte de Varvik, les piqua tellement d'honneur, qu'ils redoublerent leurs efforts, repouſſerent le Comte d'Alençon, qui fut tué ſur la place, & mirent en déroute cette ſeconde ligne. Geoffroi d'Harcourt, qui étoit avec le Prince de Galles, & qui avoit vû la Banniere de ſon frere Jean d'Harcourt parmi les Troupes du Comte d'Alençon, l'eût bien voulu rencontrer, pour le ſauver; mais ce Seigneur avoit déja été tué avec ſon neveu le Comte d'Aumale. Jean d'Harcourt étoit le premier de cet illuſtre famille, qui avoit été honoré du titre de Comte, ſes ancêtres avant lui n'aïant porté que la qualité de Baron.

Continuat. Nangii.

Le Roi s'avança en vain avec l'arriere-garde, pour ſoûtenir le Comte d'Alençon. Il eut ſon cheval tué ſous lui, & fut ſecouru à propos par Jean de Hainaut, qui lui fit donner le cheval d'un de ſes Chevaliers. Il ſe trouva preſque abandonné en un moment, & il ne vit plus autour de lui que ſoixante Cavaliers, tout

le reste aïant pris la fuite. Alors Jean de Hainaut le conjura de se retirer, & comme il n'en vouloit rien faire, il saisit la bride de son cheval, & l'amena malgré lui. 1346.

Le combat avoit duré jusqu'à deux heures avant dans la nuit; & les Anglois au milieu des ténébres n'étoient pas encore trop sûrs de leur victoire: mais ils commencerent à s'en assûrer par le peu de bruit qu'ils entendoient autour de leur Camp. Le Roi d'Angleterre fit allumer par tout des feux, à la faveur desquels il vit la campagne abandonnée par les François. Alors il descendit de la colline avec les Troupes qu'il avoit avec lui qui n'avoient point combattu, & vint au quartier du Prince de Galles, & lui dit en l'embrassant, ces paroles: *Beau fils, Dieu vous doint bonne perséverance : vous êtes mon fils, car loïaument vous vous étes acquitté en ce jour, si étes digne de terre tenir.*

Froissard. cap. 131.

Cependant le Roi très-peu suivi gagna en piquant le Château de Broïe, qu'il trouva fermé. Il fit appeller le Châtelain, qui étant venu aux créneaux, & aïant demandé qui c'étoit, le Roi lui cria; *Ouvrez, ouvrez: Châtelain, c'est la fortune de France.* Le Châtelain aïant reconnu sa voix, fit baisser le Pont-levis. Le Roi entra, n'aïant avec lui que Jean d'Hainaut, les Seigneurs Charles de Montmorenci, de Beaujeu, d'Aubigni & de Montfort. Comme il n'étoit pas de sa prudence de s'enfermer dans cette petite Place, il remonta à cheval, après avoir fait un leger repas fort à la hâte, & se fit conduire à Amiens par des guides que le Châtelain lui donna.

Le Roi se retire à Amiens.

Ce fut là le funeste succès de la bataille de Creci, dont Edouard fut redevable à sa sage conduite, à la bravoure de ses Troupes, au malheur & à l'imprudence de ses ennemis. Il y eut, selon quelques-uns, trente mille François de tués, selon d'autres vingt mille, en comptant ceux qui furent taillés en pieces le lendemain dans la déroute des Communes de Rouen & de Beauvais, qui ne sçachant pas ce qui s'étoit passé le jour précedent, venoient joindre l'Armée, & se trouverent investis par les Anglois.

Froissard. cap. 131. Joan. Villani. loc. cit.

Une infinité de Noblesse Françoise y périt. Sans parler du Comte d'Alençon, & des autres que j'ai déja nommés, le Roi de Bohéme par un excès de bravoure, qui l'a rendu fameux dans l'Histoire, & qui paroîtra sans doute aux plus sages n'avoir gueres été de saison, sçachant que la bataille étoit commencée, de-

Perte des François.

1346.

manda à quelques Chevaliers qui étoient auprès de lui, s'ils voudroient bien le mener à l'endroit où ils croïoient qu'étoit son fils Charles. Ils lui representerent qu'étant aveugle, c'étoit se précipiter inutilement à la mort: « N'importe, (dit-il,) je veux faire un coup d'épée, & il ne sera pas dit, que je serai venu ici pour rien, me refuseriez-vous cette amitié? Sire, (reprirent-ils,) nous vous accompagnerons par tout. » Alors, pour ne le pas perdre dans la mêlée, ils attacherent la bride de son cheval aux brides de leurs chevaux, & entrerent avec lui dans le milieu de la bataille. Il y fut tué avec tous ceux qui l'accompagnoient: & on les trouva le lendemain morts les uns auprès des autres avec leurs chevaux encore attachés ensemble.

Cap. 132. Continuat. Nangii.

Le Comte de Blois neveu du Roi, Louis Comte de Flandre, le Comte de Sancerre, le Comte d'Auxerre, le Duc de Lorrainé, le Duc de Bourbon, Grimaldi & Doria qui commandoient les Génois, plus de douze cens Chevaliers furent tués sur la place. Quatre-vingts Bannieres, que portoient les Seigneurs Bannerets, furent trouvées sur le champ de bataille. Charles fils du Roi de Bohéme y reçut trois blessures. Les Historiens étrangers disent que le Roi fut aussi blessé: mais les nôtres n'en disent rien. Il y eut un grand nombre d'autres blessés, & très-peu de prisonniers, parce que la nuit empêcha les Anglois de poursuivre les fuïards: cette défaite fut regardée comme une des plus sanglantes qui fût de long-tems arrivée à la France, & elle causa par tout le Roïaume autant de larmes & d'épouvante que celle qui arriva aux lignes de Courtrai du tems de Philippe le Bel.

Joan. Villani.

Suite qu'elle eut pour les Anglois.

Du caractere dont étoit le Roi d'Angleterre, il n'avoit garde de manquer de mettre à profit une si belle victoire. Il comprit de quelle importance il lui seroit pour la suite d'avoir sur cette côte voisine de son Roïaume, un Port qui pût lui donner une entrée facile en France: au lieu que jusqu'alors lui & ses prédécesseurs avoient été obligés de traverser un grand espace de mer, pour aller débarquer en Gascogne, ou de dépendre des Flamans, pour le faire en Flandre. Rien pour cela n'étoit plus à sa bienséance que Calais, séparé seulement de l'Angleterre par l'endroit le plus étroit de la Manche. Il résolut d'en former le siege malgré les grandes difficultés qu'il y prévoïoit. Il décampa de Creci le vingt-huitiéme d'Août, se presenta devant Montreuil & devant Boulogne, pour voir si la seule presence de son Armée, vû la consternation

Ils forment le siege de Calais, & passent l'hiver devant cette place.

consternation de tout le Païs, ne lui en feroit point ouvrir les portes. Ces Places se trouverent bien garnies, & les Commandans lui déclarerent, qu'ils étoient résolus de se bien défendre. Ainsi, sans s'y arrêter, il vint en désolant toute la campagne investir Calais. 1346. Froissard. cap. 132.

Le Commandant de la Place étoit un vaillant Chevalier Bourguignon nommé Jean de Vienne, dont la résolution fit comprendre au Roi d'Angleterre, non seulement qu'il l'arrêteroit longtems, mais encore qu'on auroit peine à le forcer. C'est ce qui lui fit prendre le parti de tâcher de l'affamer, sans se mettre fort en peine du tems qu'il lui faudroit, pour le faire. La plus grande difficulté étoit de passer l'hiver campé autour de la Place : car on étoit déja au mois de Septembre. Il apprehendoit que les Seigneurs aussi-bien que les Soldats de son Armée ne se lassassent, & ne l'obligeassent à abandonner une entreprise, dont il vouloit absolument venir à bout. Pour aller au-devant de tous ces obstacles, voici comme il s'y prit.

A peu de distance de Calais un bras de la riviere de Haule s'en écarte du côté de l'Occident, & laisse entre son lit, la mer, & la Ville, un espace de terre assés étendu. Edouard fit bâtir en Cap. 133. cet endroit comme une nouvelle Ville, & construire des maisons de bois de charpente, que l'on couvrit de chaume & de genêt. Les rues aboutissoient à une place où se tenoit le marché le Mercredi & le Samedi. Il y avoit des boutiques, des halles, & des hôtelleries comme dans les bonnes Villes, & on y apportoit de Flandre & d'Angleterre toutes sortes de marchandises, pour y trafiquer.

Dès que le Commandant de la Place vit qu'on le vouloit réduire par la famine, il mit dehors les bouches inutiles au nombre de plus de dix-sept cens tant hommes que femmes & enfans. Le Roi d'Angleterre leur permit de passer au travers de son Camp, leur donna des vivres, & à chacun deux sterlins. Cette generosité lui fit beaucoup d'honneur dans le monde. Il demeura ainsi retranché contre la Ville & contre les secours du dehors pendant près d'une année, durant laquelle il se passa plusieurs choses memorables, tant en Guienne, qu'en Bretagne & en Angleterre, qu'il faut que je raconte ici.

Après la défaite de Creci, le Roi envoïa ordre à son fils le Duc de Normandie, de lever le siege d'Aiguillon, que Gautier Cap. 134.

1346.
Continuat. Nangii, & alii.

de Mauni avoit bravement soûtenu jusqu'alors, & qu'il étoit en état de soûtenir encore long-tems. Le Duc décampa de devant la Place le premier jour d'Octobre ; & après avoir mis des Garnisons dans les principales Forteresses de Guienne, s'achemina vers Paris, pour rassûrer les esprits des Peuples, qui étoient toûjours dans une extrême consternation. Le Comte de Derbi, Lieutenant General du Roi d'Angleterre, se voïant par cette retraite maître de la campagne, tira les Troupes des Garnisons, vint assieger Mirebeau, & prit d'assaut la Ville & le Château. Il emporta pareillement Lusignan, dont il ne put forcer le Château, s'empara de Taillebourg & de Saint Jean d'Angeli, & fut repoussé de Niort. Il y donna en vain trois assauts, qui furent soûtenus avec beaucoup de valeur par un Chevalier qui y commandoit nommé Guichard d'Angle. Il se saisit encore de Montreuil-Boivin, & d'autres petites Places. Il se rendit maître de Poitiers, & l'abandonna, parce que la grandeur de la Place demandoit une trop grosse Garnison ; & il se contenta de faire faire par les Habitans serment de fidelité au Roi d'Angleterre. Après ces conquêtes, qui lui ouvroient tout le Païs de delà la Loire, il mit ses Troupes en quartier d'hiver.

1347.
Etat de la guerre en Bretagne.

La guerre n'étoit pas moins vive en Bretagne, où la Comtesse de Montfort, toûjours secondée des Troupes d'Angleterre, tenoit tête à Charles de Blois. Il y eut divers petits combats à la campagne, on prenoit & on reprenoit des Places, sans qu'on en vînt à aucune action décisive ou fort considerable, jusqu'à l'an 1347. qu'il se donna au mois de Juin un sanglant combat à l'occasion que je vais dire.

D'Argentré Hist. de Bretagne.

Le Comte de Northampton & Thomas d'Argone, qui commandoient les Anglois en Bretagne, s'étoient rendus maîtres de la Roche-de-Rien à une lieue de Tréguier. C'étoit une Forteresse importante, qui dominoit tout ce canton de la basse Bretagne. Charles de Blois résolut de la reprendre. Il fit un effort pour mettre ensemble deux mille hommes d'Infanterie, seize cens hommes d'armes, quatre-vingts Chevaliers, & vingt-trois Bannieres.

Il investit la Place, & posta une partie de ses Troupes en un lieu nommé le Placeix-verd dans la Paroisse de l'Angonnet sur la riviere de Jaudi, & se logea lui-même de l'autre côté entre un Moulin & une Maladrerie, vers la porte appellée de Jumont. La Place

fut battue avec tant de violence, que le Capitaine Richard Anglois, qui y commandoit, demanda à capituler. On ne voulut le recevoir qu'à discretion. Il ne put s'y resoudre; mais il manda à la Comtesse de Montfort, qu'il seroit obligé de le faire, s'il n'étoit promptement secouru. 1347.

Elle ne put assembler que neuf mille hommes, dont il n'y avoit que mille hommes d'armes, le reste n'étoit que de l'Infanterie. Ce Corps marcha avec beaucoup de diligence, commandé par Thomas d'Argone, Jean de Hartecelle, & un Seigneur Breton appellé Tannegui du Châtel. Ils arriverent la nuit à l'Abbaïe de Bégar, qui n'étoit pas fort loin de la Roche-de-Rien.

Charles de Blois sçavoit bien que le secours venoit; mais il ne le croïoit pas encore si proche. Il s'étoit persuadé que si les ennemis attaquoient son Camp, ce ne seroit que par le Placeix-verd; & il avoit ordonné à celui qui commandoit en ce quartier-là, de ne point quitter ce poste quoi qu'il arrivât, jugeant que les ennemis pourroient faire de fausses attaques par d'autres endroits, mais que la veritable se feroit là.

D'Argone s'étoit parfaitement instruit de la situation de la Place, de tous les environs, & de la disposition du Camp ennemi. Il résolut de l'attaquer pendant la nuit. Il donna le mot du guet à tous ses Soldats, & des marques pour se reconnoître dans l'obscurité, & marcha après minuit droit au Camp des assiegeans.

Il l'attaqua, non pas par le Placeix-verd, comme l'avoit crû Charles de Blois, mais aïant passé la riviere de Jaudi sur le pont d'Asiob, il vint tomber sur le quartier même de Charles de Blois, entre le Moulin & la Maladrerie. Malgré la surprise, ce poste fut vigoureusement défendu, & d'Argone lui-même pris, mais il fut repris aussi tôt par quelques-uns de ses gens.

Combat entre les deux partis.

Tandis qu'on arrêtoit les assaillans à l'entrée du Camp, Charles de Blois eut le tems de ranger ses Troupes en bataille, & aïant fait allumer quantité de feux, pour mieux découvrir le nombre des ennemis, il vint à la tête de quelques Escadrons charger les Anglois. Ce fut là que le combat devint très-sanglant. D'Argone y fut pris une seconde fois, sans que ses gens perdissent cœur pour cela. On ne reculoit ni de part ni d'autre; mais ce qui donna la victoire aux Anglois, fut une sortie de cinq cens hommes que le Commandant de la Place fit très-à-propos. Ils prirent

1347. à dos Charles de Blois, délivrerent une seconde fois d'Argone, & firent une si grande execution avec des haches d'une figure & d'une grandeur extraordinaire, qu'ils manioient avec beaucoup d'adresse, que le quartier fut forcé, & Charles de Blois mis tout-à-fait en déroute. Ceux du quartier de Placeix-verd auroient pû venir à son secours ; mais ils observerent aveuglément l'ordre qui leur avoit été donné de ne point quitter leur poste, quoi qu'il arrivât. Ils ne combattirent point, & fuirent comme les autres, quand le Camp eut été forcé. Il périt dans ce combat peu de Noblesse de Bretagne. Le Vicomte de Rohan, le Sire de Laval, les Seigneurs de Château-Briand & de Raïe, les Sires Geoffroi Tournemine, de Rieux, Thibaud de Boisboicel, de Machecou, de Rosternen, de Loheac, de la Jaille, demeurerent morts sur le champ de bataille. Le fils du Seigneur de Laval, le Sire de la Roche-Bernard son frere, le Sire de Derval, le Sire de Quintin, Guillaume son fils, & Jean son frere furent pris prisonniers, & ce dernier y fut blessé.

Charles de Blois, voïant son Armée en déroute, voulut faire retraite à la tête de quelques Troupes, toûjours en combattant, & gagner une colline appellée la Montagne aux Meseaux. Il avoit avec lui le Vicomte de Coatmen, & le Maréchal de Beaumanoir. Les Anglois le poursuivirent & l'investirent de toutes parts. Il étoit déja blessé de sept coups. Il vit bien qu'il falloit mourir ou se rendre. Il fit appeller un Chevalier Breton, qu'il reconnut parmi les ennemis, nommé par quelques-uns Everard, & par d'autres Tannegui du Châtel, & se rendit à lui. Le Maréchal de Beaumanoir fut pris aussi, & ils furent conduits dans la Roche-de-Rien. De là Charles fut transporté à Rennes, & quand ses blessures furent à peu près gueries, on le fit passer en Angleterre.

Affaires d'Angleterre & d'Ecosse.

La prison & puis la mort du feu Comte de Montfort avoient obligé la Comtesse sa femme à se charger du soin des affaires de la guerre. La Duchesse de Bretagne se trouva dans la même necessité par la prise de Charles de Blois son mari. Elles s'en acquiterent parfaitement l'une & l'autre, & ne penserent pas plus à faire la paix que l'auroient fait leurs maris. Ce fut sans doute à leur exemple, que la Reine d'Angleterre voulut aussi en une occasion se faire voir à la tête des Armées, & remplacer le Roi son époux, toûjours occupé au siege de Calais. Phi-

lippe pour l'obliger à l'abandonner & à repasser en Angleterre, lui avoit suscité le Roi d'Ecosse, qui dès que la Tréve faite entre les Anglois & les Ecossois fut expirée, fit de grands préparatifs, pour entrer en Angleterre. Edouard n'en fut point ébranlé, & comptant sur la fortune, sur la prudence, & sur la résolution de la Reine sa femme, il la chargea de défendre le Roïaume, & demeura dans son Camp. 1347. Froissard, cap. 137. 138.

David Roi d'Ecosse, à la tête d'une Armée de cinquante mille hommes entra en Angleterre par le Northumberland, où il fit de très-grands ravages, & ses partis couroient jusqu'à Yorck, où la Reine d'Angleterre faisoit son séjour ordinaire depuis quelque tems, pour observer de plus près les démarches des Ecossois. Cependant elle assembloit les Troupes Angloises, & quoiqu'elle n'eût pas encore tout ce qu'elle attendoit, elle s'avança jusqu'à Neucastle sur le Thin fort près du lieu où l'Armée ennemie étoit campée. Quand elle eut reçu la plûpart de ses Troupes, elle accepta le défi du Roi d'Ecosse pour la bataille; elle alla elle-même dans le champ où l'on rangeoit l'Armée, parcourut tous les rangs, pour animer les Commandans & les Soldats à bien faire leur devoir, & ne se retira dans Neucastle, que quand on fut prêt de donner. Le combat fut sanglant, les Ecossois furent battus, & le Roi pris prisonnier. Tel étoit par tout le bonheur d'Edouard, pour le malheur de la France.

La Reine n'aïant plus gueres à craindre du côté de l'Ecosse, voulut aller elle-même recevoir du Roi son mari les complimens de sa victoire. Elle confia la garde du Nort d'Angleterre aux Seigneurs de Prei & de Neuville, vint à Londres, où elle fit mettre le Roi d'Ecosse dans la Tour avec le Comte de Mourai & les autres Seigneurs Ecossois pris à la bataille, & puis s'embarqua pour Calais avec un grand nombre de Dames, & arriva au Camp trois jours avant la Toussaints. Elle y fut reçûe avec la joie & les honneurs qu'on peut imaginer. Ce ne fut pendant plusieurs jours que festins, & réjouissances en l'honneur des Dames, qu'on y regaloit avec autant de magnificence que l'on eût pû faire à Londres. Cap. 139.

Ce n'étoit pas de même en France, où l'on ne voïoit par tout que miseres. Le païs étoit désolé aux environs de la Capitale, & dans ce grand espace que les Anglois avoient parcouru, en ravageant depuis l'extrêmité de la basse Normandie jusqu'aux *Triste état de la France.*

1347. Continuat. Nangii.

frontieres de Picardie. C'étoit la même chose au-delà de la Loire, principalement dans le Poitou & dans la Xaintonge. Pardessus tout cela vinrent les impôts excessifs, que le Roi fut obligé de lever, pour prevenir le danger pressant de l'Etat, le rehaussement des Monnoïes, qui ruinoit le commerce, les insolences & les extorsions des soldats, & la licence de la Noblesse, que le Roi n'osoit reprimer, de peur de la chagriner dans des conjonctures où il avoit un extrême besoin d'elle. Il ne se pressoit pas neanmoins d'aller au secours de Calais, esperant que l'hiver contraindroit le Roi d'Angleterre, malgré qu'il en eût, à lever le siege, sur-tout s'il pouvoit détacher de ses interêts les Flamans, qui fournissoient aux Anglois des vivres en abondance. Ce n'étoit pas une chose facile à cause de la haine de cette Nation contre les François, qui lui étoit comme hereditaire depuis plus d'un siecle. Ils s'étoient même assemblés en Corps d'Armée depuis la bataille de Creci, & étoient venus assieger Bethune, aïant à leur tête Oudard de Renti, Seigneur François, disgracié depuis quelque tems, & qui s'étoit refugié en Flandre. La resistance de Geoffroi de Charni, que le Roi avoit fait Commandant de la Place, rendit leurs efforts inutiles, & les obligea de lever le siege.

Négociations faites pendant l'hiver. Froissard cap. 140.

Louis Comte de Flandre avoit été tué à la journée de Creci, & avoit laissé un fils de même nom que lui; qui n'avoit encore que quinze ans. Il avoit toûjours été élevé à la Cour de Philippe. Il y étoit encore, & étoit autant François d'inclination, que les Flamans étoient envenimés contre la France. Le Roi d'Angleterre entreprit de le gagner, en lui faisant offrir sa fille Isabelle en mariage. Il envoïa aux Communes de Flandre, pour les engager à seconder ce dessein, leur promettant de ne point finir la guerre, qu'il n'eût fait réunir au Comté de Flandre la Châtellenie de Lille, Douai, Orchies & Bethune. C'étoit les prendre par l'endroit le plus sensible; car ce démembrement, qui s'étoit fait sous le regne de Philippe le Bel, leur tenoit toûjours fort au cœur. Les Flamans conclurent le Traité avec lui, & lui promirent de ne jamais reconnoître Louis pour leur Comte, qu'à condition qu'il épouseroit la Princesse.

D'autre part, Jean Duc de Brabant avoit la même vûe pour sa fille, que le Roi d'Angleterre pour la sienne. Philippe s'y étoit opposé jusqu'alors, étant mécontent de ce Duc, pour

les grandes liaisons qu'il avoit toûjours entretenues avec le Roi d'Angleterre. De sorte qu'il avoit traversé non seulement ce mariage, mais encore d'autres mariages avantageux à la fille du Duc, & il avoit fait en sorte que le Pape refusât les Dispenses necessaires à cause de la parenté, qui étoit entre la fille du Duc & les Princes à qui son pere l'avoit destinée en divers tems. Le Duc de Brabant profita de la conjoncture presente : & connoissant le grand interêt que le Roi de France avoit à empêcher le mariage d'Isabelle d'Angleterre avec le Comte de Flandre, le pria de le seconder dans cette négociation & se fit fort de détacher les Flamans d'avec l'Angleterre, si le Comte de Flandre épousoit sa fille. Le Roi ne balança pas à prendre ce parti, & il n'eut pas de peine à y déterminer le jeune Comte, qui ne pouvoit souffrir les Anglois, qu'il regardoit comme les Auteurs de la mort du Comte son pere. 1347. Haræi Annales Brabant.

Le Duc de Brabant s'étant ainsi assûré du Roi de France, traita secretement avec les Flamans, & si efficacement, qu'il les gagna. Ils convinrent avec lui de faire venir le jeune Comte en Flandre, de le reconnoître pour leur Seigneur, de le remettre en possession paisible de l'heritage de ses Ancêtres, & de s'unir étroitement avec le Brabant par le moïen du mariage proposé. Ils envoïerent à Louis une solemnelle Ambassade, pour le prier de venir prendre le Gouvernement de ses Etats, de rendre ses bonnes graces à des Sujets, qui ne souhaitoient rien plus passionnément, & de suivre le conseil qu'ils lui donnoient d'épouser la fille du Duc de Brabant, pour rétablir une parfaite union entre deux Peuples voisins, qui n'auroient rien à craindre de leurs ennemis, tandis qu'ils seroient en bonne intelligence. Ces Ambassadeurs furent parfaitement bien reçûs, le Comte partit aussi-tôt pour la Flandre, où toutes les Villes lui donnerent des marques d'attachement, de respect, & de tendresse qu'il pouvoit souhaiter. Froissard, loc. cit.

Le Roi d'Angleterre averti de ce changement des Flamans, ne se rebuta point. Il envoïa promptement les Comtes de Northampton & d'Arondel, & le Seigneur Renaut de Gobehen aux principales Villes de Flandre, pour les sommer de leur parole, leur representer les avantages qu'ils perdoient en rompant le Traité qu'ils avoient fait ; qu'un Comte tout François tel que le leur, joint au Duc de Brabant les livreroit au Roi

1347. de France pour les dépouiller ensuite de leur liberté & de toutes leurs franchises, qu'ils avoient conservées jusqu'alors avec tant de peines, tant de dépense, & tant de sang ; qu'étant destitués du secours du Roi d'Angleterre, ils seroient bientôt contraints de subir un joug qu'il leur seroit après impossible de secouer. Ces motifs ranimerent le parti que les Anglois avoient parmi les Bourgeois, dont plusieurs n'avoient consenti qu'avec peine au Traité fait avec le Duc de Brabant. Les autres furent regagnés à force de presens & de promesses: de sorte que personne n'osa plus parler en faveur du Duc de Brabant: & il fut arrêté que le Comte de Flandre épouseroit au plutôt la Princesse d'Angleterre ; mais il étoit question de l'y faire consentir lui-même.

Les Communautés de Flandre lui députerent pour cela quelques-uns de leurs membres, qui furent très-mal reçûs : & ils n'eurent point d'autre réponse, sinon qu'il ne se resoudroit jamais à épouser la fille de celui qui avoit tué son pere ; c'est ainsi qu'il s'exprimoit. Les Flamans, toûjours portés à la violence, voïant qu'ils ne pouvoient rien gagner sur son esprit, ni par les prieres, ni par les avantages qu'ils vouloient lui faire voir dans l'alliance dont il s'agissoit, lui donnerent des Gardes ; & quoiqu'ils ne le missent pas tout à fait en prison, il n'avoit liberté d'aller nul part sans cette desagreable escorte qui le gardoit à vue, & on ne lui permettoit pas même d'aller prendre l'air dans la campagne.

Ce jeune Prince s'ennuïa bientôt d'un état si génant, & fit semblant de condescendre à la volonté des Flamans, qui donnerent aussi-tôt avis au Roi d'Angleterre de la disposition où ils avoient mis leur Comte. On ne perdit point de tems, on convint d'une entrevue à Bergues Saint Vinox, où le Comte se rendit avec un grand cortege de Flamans. Le Roi & la Reine d'Angleterre y menerent la Princesse Isabelle. Edouard fit au Comte mille caresses, ausquelles il parut être sensible, & sans differer davantage, on le fiança, pour faire le mariage quelques semaines après.

Les Flamans fort satisfaits de leur Comte le ramenerent avec eux, & lui laisserent desormais d'autant plus de liberté, qu'il affectoit de faire paroitre beaucoup d'impatience pour l'accomplissement du mariage ; mais il les trompoit, & il leur échap-

pa. Ce fut dans la ſemaine Sainte, huit ou dix jours avant le jour marqué pour la ceremonie des nôces. Le Comte étant ſorti de Gand le Mercredi comme pour aller à la chaſſe du Heron, ſon Fauconnier lâcha un Faucon & lui un autre, qu'ils ſuivirent en piquant. Le Comte avoit eu ſoin ce jour-là de prendre un cheval très-vîte. Dès qu'il fut un peu écarté de ſa troupe, il courut à toute bride vers un endroit de l'Eſcaut, où deux Gentilshommes ſes confidens l'attendoient avec des chevaux frais. L'un s'appelloit Louis Vandenvalle, & l'autre Roland de Poukes. Ils paſſerent la riviere à la nage, & ne s'arrêterent point qu'ils n'euſſent gagné l'Artois. De là ils allerent à Paris, où le Roi reçût le Comte avec la joie qu'on peut s'imaginer. Le Roi d'Angleterre eut beaucoup de chagrin de cette fuite. On en fit des chanſons à la Cour de France, dans leſquelles la Princeſſe Iſabel e déploroit ſon malheur. Mais, pour ôter toute eſperance au Roi d'Angleterre, le Comte de Flandre peu de tems après épouſa Marguerite fille de Jean Duc de Brabant, ſuivant les intentions du Roi.

1347. Meyer. Continuat. Nangii.

L'hiver ſe paſſa à ces négociations, & en divers petits combats entre les Anglois & les Garniſons des Places Françoiſes voiſines de Calais. Edouard étoit toûjours conſtant dans la réſolution d'avoir la Place à quelque prix que ce fût. Le Commandant étoit auſſi très-déterminé à la défendre juſqu'à la derniere extrémité. Tout conſiſtoit d'une part à la ſecourir d'hommes & de vivres, & de l'autre à empêcher ce ſecours. Chacun de ſon côté penſa dès le commencement de l'été à prendre pour cela ſes meſures.

Suite du ſiege de Calais.

Les aſſiegés étoient réduits à une grande diſette. Rien ne leur venoit du côté de la terre, & preſque rien du côté de la mer. Tout ce qu'ils recevoient de vivres leur étoit apporté par le moïen de deux Habitans d'Abbeville, l'un nommé Marante, & l'autre Meſtriel, hommes hardis, qui connoiſſoient parfaiment bien la côte, & qui entrerent ſouvent durant le ſiege dans le Port de Calais, & en ſortirent toûjours pourſuivis par les Anglois, dont ils éviterent toutes les embuſcades : mais ces petits ſecours n'empêcherent pas que la diſette n'augmentât tous les jours. Ils en furent même tout-à-fait privés par le moïen d'un Fort, que le Roi d'Angleterre fit conſtruire ſur une langue de terre à l'entrée du Port ; de ſorte qu'on étoit réduit dans

Le Roi y marche avec une Armée. Froiſſard. cap. 140.

1347. la place à manger les chevaux & les autres animaux domestiques. Il n'y avoit plus d'esperance que dans un effort contre le Camp des Anglois. C'est à quoi le Roi se disposa. Il assembla une nombreuse Armée à Amiens, d'où il vint par Arras & par Hedin à la vûe de Calais.

Le Roi d'Angleterre étoit bien averti de tout, & se prépara de son côté à faire tête aux François. Il ajoûta de nouvelles fortifications à son Camp, il fit approcher des Dunes plusieurs Vaisseaux, sur lesquels il y avoit du canon, & posta au Pont de Nieullai le Comte de Derbi, qui étoit venu de Gascogne le joindre par mer. C'étoit une necessité aux François de venir par un de ces deux endroits, à cause des marécages dont le reste de la Ville est entouré.

Il envoie reconnoître le Camp des Anglois. Cap. 145.

Le Roi étant arrivé à Sangate, envoïa les Maréchaux de Beaujeu & de Saint Venant, pour reconnoître le Camp des Anglois, & determiner les endroits par où l'on feroit l'attaque. Ils furent épouvantés de ce qu'ils virent. Ils dirent au Roi, que ce Camp étoit inaccessible, & que d'en tenter l'attaque, ce seroit mener des soldats à la boucherie. Sur ce rapport le Roi prit le parti d'envoïer offrir la bataille au Roi d'Angleterre, & lui proposer de convenir ensemble du lieu. Il donna cette commission aux Seigneurs Geoffroi de Charni, Eustache de Ribeaumont, Gui de Nesle, & au Maréchal de Beaujeu; & leur ordonna en même tems de bien remarquer en passant l'état du Camp & des retranchemens.

Le Comte de Derbi les reçût au Pont de Nieullai, lui-même leur fit considerer la situation & les fortifications du Camp, qu'ils admirerent. Aïant été admis à l'audience du Roi d'Angleterre, le Seigneur de Ribeaumont porta la parole, & exposa le sujet de sa commission. Edouard lui répondit que Philippe lui retenoit injustement la Couronne de France; qu'elle lui appartenoit, & qu'il étoit résolu de soûtenir son droit; qu'il y avoit près d'un an qu'il l'attendoit devant Calais dont la prise lui étoit assurée; qu'il y auroit de l'imprudence d'exposer au sort d'une bataille une conquête qui ne pouvoit lui manquer, & pour laquelle il avoit essuïé tant de fatigues, & fait tant de dépense; que c'étoit à son ennemi à chercher les moïens de le forcer dans son Camp, & qu'il n'avoit point d'autre réponse à lui rendre.

Il se retire dans l'em.

Le Roi très-persuadé de l'impossibilité qu'il y avoit à réus-

sir dans cette entreprise, demeuroit neanmoins toûjours à la vûe du Camp, pour donner courage aux assiegés, & les empêcher de se rendre, parce qu'il attendoit l'arrivée des Cardinaux Etienne, du Titre de Saint Jean & de Saint Paul, & Annibalde Evêque de Tuscule, qui venoient de la part du Pape, pour faire des propositions de Paix. Ils arriverent en effet, & presentérent des Lettres de la part du Pape au Roi & à la Reine d'Angleterre & au Prince de Galles, où il les conjuroit de faire au moins une Tréve. Le Roi d'Angleterre, pour ne pas tout refuser aux Cardinaux, consentit à une Conférence entre les Députés que les deux Rois nommerent. Il nomma de son côté le Comte de Northampton, le Comte de Derbi, les Seigneurs Renaut de Gobehen, & Gautier de Mauni. Les Députés du Roi furent le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon, Louis de Savoye & Jean de Hainaut Comte de Beaumont. Ces Conferences se tinrent durant trois jours, pendant lesquels Edoüard continua de fortifier son Camp par de nouveaux retranchemens. On ne put jamais rien avancer dans ces Conferences, le Roi de France demandant pour premiere condition, que le Roi d'Angleterre levât le siege, & ce Prince voulant avant toutes choses qu'on lui remît Calais entre les mains. Les Cardinaux voïant qu'ils ne gagnoient rien, prirent congé des deux Rois, & se retirerent à Saint Omer. Dès le lendemain le Roi décampa, & fit comprendre par sa retraite aux assiegés, qu'il n'y avoit plus de secours à attendre. Les Anglois donnerent sur la queue de l'Armée, enleverent quelques bagages, & firent quelques prisonniers.

1347. *Impossibilité de leur faire lever le siege.*

Epist. Clement. apud Rainald.

Froissard. loc. cit.

Ce fut une étrange consternation dans la Ville, vû l'état où elle étoit reduite par le défaut de vivres, qui manquoient entierement. Les Bourgeois allerent trouver le Commandant Jean de Vienne, & le conjurerent de demander à capituler, & de leur obtenir les plus tolerables conditions qu'il pourroit. Ce Seigneur ne put refuser une si juste demande à des gens qui avoient donné tant de marques de courage pendant un si long siege, & conservé avec tant de patience une parfaite fidelité à leur Souverain. Il monta sur la muraille, & fit signe aux sentinelles avancées qu'il vouloit parler.

Extrémité de la Ville.

Le Roi d'Angleterre lui envoïa les Seigneurs Basset & de Mauni. » Mes Seigneurs, (c'est ainsi que les Chevaliers se trai-

1347. » toient alors entre eux) mes Seigneurs, (leur dit-il,) vous êtes » vaillans Chevaliers, le Roi mon maître m'avoit confié cette Place. Il y a près d'un an que vous m'y assiegez ; j'y ai fait mon » devoir, aussi-bien que ceux qui y sont renfermés avec moi. » Nous n'avons plus aucune esperance de secours. Je sçai que » vous n'ignorez pas l'état où nous a reduit la disette de vivres, » nous sommes résolus de nous rendre, l'unique grace que nous » demandons, c'est qu'on nous assure la vie & la liberté. „

Cap. 146.

Mauni lui répondit, qu'il sçavoit à peu près les intentions du Roi d'Angleterre : qu'il étoit si irrité contre les Habitans de Calais, pour les pertes qu'ils lui avoient causées à lui & à ses Sujets sur mer & sur terre, qu'il étoit résolu de ne les recevoir qu'à discretion, pour tirer d'eux tel châtiment & telle rançon qu'il jugeroit à propos. Le Gouverneur lui representa, que ce n'étoit point là la maniere dont on devoit en user envers de braves gens ; que si quelqu'un des Chevaliers Anglois avoit été à sa place, il auroit fait & dû faire pour son Prince, ce que lui avoit fait pour le sien ; & que le Roi d'Angleterre étoit trop genereux, pour ne pas louer la fidelité que les Habitans de Calais avoient fait paroître pour leur Souverain ; qu'au reste si on les jettoit dans le desespoir, ils se défendroient jusqu'au bout, & qu'ils étoient résolus de périr les armes à la main, plûtôt que de s'exposer à mourir par la main d'un bourreau : mais qu'ils esperoient que lui-même plaideroit leur cause auprès du Roi d'Angleterre.

Mauni & Basset firent leur rapport au Roi, qu'ils trouverent inflexible. Mauni lui representa, qu'en usant de cette séverité il donnoit un exemple que le Roi de France en pareille occasion pourroit imiter contre les Chevaliers Anglois, & contre les autres Sujets de la Couronne d'Angleterre : & que s'il ne vouloit avoir nul égard pour les assiegés, il devoit en avoir pour ses serviteurs.

Le Roi, après avoir pensé quelque tems, lui répondit en ces termes. » Sire Gautier, vous direz au Capitaine de la Ville, que la plus grande grace qu'il pourra trouver en moi, c'est „ qu'ils se partent de la Ville six des plus notables Bourgeois, „ les chefs tout nuds, & tous déchaussés, les hars au col, & „ les clefs de la Ville & du Châtel en leurs mains, & de ceux je „ ferai en ma volonté, & le remanant je prendrai à merci. „

[illegible] condition que [illegible]

Les deux mêmes Seigneurs allerent porter la réponse du Roi

au Gouverneur, qui demanda quelques heures, pour faire la proposition à la garnison & aux Bourgeois. Il les assembla dans la place de la Ville, & leur exposa les intentions du Roi d'Angleterre. Ces pauvres Bourgeois tout consternés ne répondirent que par leurs larmes & leurs gemissemens, tous regardant le malheur de leurs chefs comme le leur propre. Un tel spectacle tira les larmes des yeux du Gouverneur : mais il falloit prendre son parti. Alors un des principaux Bourgeois, nommé Eustache de Saint Pierre, prit la parole ; il parla avec un courage & une fermeté qui auroit fait honneur à ces anciens Citoïens Romains du tems de la Republique, & dit qu'il s'offroit à être la premiere victime pour le salut du reste du peuple, & que plûtôt que de voir périr tous ses compatriotes par le fer & par la faim, il vouloit être un des six qu'on livreroit à la vengeance du Roi d'Angleterre. Cet exemple en fit parler un autre de la même maniere appellé Jean d'Aire; deux autres nommés Jacques de Wuisant, & Pierre son frere en firent autant : ils étoient tous quatre parens ; enfin deux autres des plus considerables de la Ville, qui ne sont point nommés dans l'Histoire, mais qui meritoient de l'être, firent le cinquiéme & le sixiéme.

1347.

Generosité admirable de six Bourgeois qui se dévouent pour la Patrie.

Le Gouverneur partit sur le champ, pour porter la réponse aux deux Seigneurs Anglois, & les pria d'aller à la porte de la Ville recevoir les six Bourgeois. On les leur livra, & dans l'équipage que le Roi d'Angleterre avoit ordonné, au milieu des cris confus & lamentables du peuple, qui pleuroit déja leur mort. Ils furent presentés à ce Prince en presence de sa Cour & de son Armée ; ils se jetterent à ses piés ; ils lui demanderent leur grace, qu'il leur refusa jusqu'à ce que la Reine touchée de compassion sur le recit que le Seigneur de Mauni fit de la generosité de ces six hommes, qui se sacrifioient, pour sauver le reste des Habitans de leur Ville, se jetta à genoux devant le Roi fondant en larmes, & desarma sa colere. Elle les fit venir dans son appartement, & leur fit donner à manger, des habits, & quelque argent, pour aller où ils voudroient.

Ce qui suivit ne fut gueres moins lugubre, pour la plûpart de ceux qui se trouverent dans Calais. Le Roi d'Angleterre envoïa le Seigneur de Mauni, & les Comtes de Varvik & de Stanfort prendre possession de la Ville. Ils arrêterent prisonniers par ordre du Roi le Commandant, & tous les autres Chevaliers. Ils ordonne- Cap. 147.

1347. rent aux Soldats de mettre toutes leurs armes en un monceau dans le Marché, & déclarerent à tous les Habitans, hommes, femmes & enfans, qu'il falloit sans délai quitter la Ville, & aller s'établir ailleurs. Ils retinrent seulement un Prêtre, & deux des plus anciens Habitans, pour être instruits des revenus de chaque famille.

Reddition de la Place.

Tous ces malheureux exilés sortirent, & passerent au travers de l'Armée Angloise avec une contenance aussi triste qu'on peut l'imaginer de gens qui perdent tout, & dont plusieurs se voïoient passer en un moment d'une grande richesse à une extrême pauvreté. Dès que le Château eut été préparé pour loger le Roi & la Reine, ils entrerent triomphans dans la Ville au bruit des tambours & des trompettes, le troisieme jour d'Août. Ils y demeurerent jusqu'aux couches de la Reine, qui y mit au monde une Princesse que l'on nomma Marguerite. Le Roi donna en proprieté aux principaux Seigneurs de son Armée les plus belles maisons de la Ville, la repeupla d'Anglois, y fit établir des plus gros Marchands de Londres, la mit en défense & en état de ne rien craindre. Elle a demeuré entre les mains de ses Successeurs pendant plus de deux cens dix ans, jusqu'à ce qu'elle fut reprise en 1558. par François Duc de Guise, sous le regne de Henri II.

Au reste le Roi de France ne fut pas méconnoissant de la fidelité des Habitans de Calais; & c'est une malignité de l'Ecrivain contemporain dont j'ai pris le détail de ce siege, ou plûtôt une négligence à s'instruire de ce qui se passoit en France, qui lui a fait dire le contraire. Dans un Registre des anciennes Ordonnances, on en voit une * datée du huitiéme de Septembre de l'an 1347. en faveur des Habitans de Calais, par laquelle le Roi leur *octroïe & donne toutes les forfaitures, biens meubles & heritages qui écherront au Roi, pour quelque cause que ce soit: comme aussi tous les Offices quels qu'ils soient vacans, dont il appartient au Roi, ou à ses enfans d'en pourvoir, pour la fidelité qu'ils ont gardée au Roi, & jusqu'à ce qu'ils soient tous & un chacun recompensés des pertes qu'ils ont faites à la prise de leur Ville.* Deux ans après il fut déclaré par un Arrêt, que les Offices du Parlement n'étoient point compris en cette Ordonnance, parce qu'ils

Froissard.

Ibid.

* Citée par du Tillet Recueil des Traités, &c.

devoient être donnés, *pour mérites & suffisances, & non point pour récompense de pertes.*

1347.

Le Roi d'Angleterre, après la prise de Calais, se rendit beaucoup plus facile pour la Tréve. Le Cardinal Gui de Boulogne la fit conclure pour jusqu'après la Saint Jean prochaine, chacun demeurant en possession de ce qu'il tenoit. Cette Tréve fut prorogée à diverses reprises, jusqu'à l'an 1350.

Tréve entre les deux Rois.

La France ne fut gueres plus heureuse. La famine causée par la guerre fut suivie d'une peste, qui fit sur-tout à Paris un ravage effroïable pendant deux ans. Elle se repandit dans les autres parties de l'Europe. On en fit les Juifs responsables, comme s'ils avoient empoisonné les eaux. Une infinité furent mis à mort sur ce soupçon, qui apparemment étoit faux, & l'on en vouloit plus à leurs biens qu'à leurs personnes.

1348.

Famine & peste en France.

Continuat. Nangii

La Tréve ne s'observa pas avec beaucoup d'exactitude, soit entre les Ecossois & les Anglois, soit en Guienne, où l'on surprit de part & d'autre divers Châteaux, soit en Bretagne, où le parti de Charles de Blois reprit la Roche de-Rien : à cela près neanmoins il ne se passa rien de considerable, en ces quartiers là. Il y eut une autre infraction de la Tréve du côté de Picardie, qui eût eu plus de suite, si un dessein parfaitement bien concerté n'eût pas été découvert. Geoffroi de Charni, qui commandoit à Saint Omer, & sur toute cette frontiere, entreprit de surprendre Calais sans en rien dire au Roi, sûr qu'il étoit, que si la chose réussissoit, il ne seroit pas désavoué; & voici comme il s'y prit.

Froissard. cap. 148.

Dessein de surprendre Calais sans succès.

Cap. 150.

Le Roi d'Angleterre avoit confié la garde de cette importante Place à un Italien nommé Aimeri de Pavie, qui avoit été son Gouverneur pendant son enfance. C'étoit un bon Soldat, mais qui avoit beaucoup plus de passion pour l'argent que pour la gloire. Charni connoissoit parfaitement le foible de cet homme. Il le fit tenter par cet endroit. Le marché fut conclu : & Aimeri s'engagea à lui livrer la Place pour vingt mille écus dans un certain tems dont ils convinrent. Il fut trahi, & le Roi d'Angleterre averti du Traité.

Ce Prince, sans tarder envoïa ordre sous quelque pretexte à Aimeri, de le venir trouver à Westminster. Celui-ci persuadé que la chose étoit demeurée très-secrette, passa la mer, & vint trouver le Roi, qui l'aïant fait entrer seul dans son cabinet, lui

Comment il manqua.

1348. reprocha sa perfidie, & lui fit le détail de toute la conjuration. Le Gouverneur se voïant convaincu, se jetta à ses piés confessant son crime, & le suppliant de le lui pardonner. " Je te le pardonne, (dit le Roi,) mais à condition que tu me livreras les François par qui tu t'es laissé corrompre. „ Cet Italien fut trop heureux d'en être quitte pour une seconde trahison. Le Roi d'Angleterre le renvoïa après avoir concerté la chose avec lui, & pris ses autres sûretés.

1349. Cap. 151. La Place selon le Traité devoit être livrée la nuit du dernier de Decembre au premier de Janvier. Peu de jours auparavant le Roi d'Angleterre avoit fait tenir un Vaisseau prêt à Douvres, où Gautier de Mauni se rendit avec trois cens hommes d'armes & six cens Archers. Quand tout fut prêt, le Roi avec le Prince de Galles partit secretement de la Cour, & monta déguisé sur le Vaisseau, & comme un simple Gentilhomme qui suivoit la Banniere du Seigneur de Mauni. Il fit ensorte que le Vaisseau n'arrivât à Calais qu'à l'entrée de la nuit. Il entra dans le Château sans que personne en sçût rien, & s'y tint jusqu'au jour marqué, qui étoit proche.

Le Seigneur de Charni aïant rassemblé à Arras quelques Troupes, qui excepté quelques Seigneurs à qui il confia son secret, ne sçavoient où il les menoit, arriva auprès de Calais vers le minuit. Il envoïa deux de ses Ecuïers à la porte du Château, où ils trouverent Aimeri qui les attendoit. Ils lui demanderent s'il étoit tems de faire avancer les troupes. Il répondit qu'oui. Charni sur cette réponse fit passer le Pont de Nieullai à tout son monde, & détacha douze Chevaliers avec cent armures de fer, (c'est ainsi qu'on appelloit en ce tems-là des gens armés de pié en cap,) pour se rendre maîtres du Château. Il se tint à quelque distance de la porte appellée la porte de Boulogne, par où il devoit entrer avec le reste de ses Troupes.

Oudart de Renti, qui depuis la Tréve s'étoit remis dans les bonnes graces du Roi, commandoit ceux à qui le Château devoit être livré, & étoit chargé de vingt mille écus qu'il mit en entrant entre les mains du Gouverneur. Celui-ci les conduisit dans la grosse Tour. Il n'y fut pas plûtôt, que deux cens Lanciers criant de toute leur force, *Manni*, *Manni, à la recousse*, sortirent de leur embuscade, & investirent ceux qui étoient entrés. Le Roi d'Angleterre parut à l'instant. Il n'y avoit pas moïen de se défendre, & il fallut se rendre.

Cependan

1349.

Cependant la porte de la Ville ne s'ouvroit point : ſur quoi Charni, qui ſe croïoit ſûr de ſon coup, dit en riant aux Chevaliers qui étoient avec lui, que ce Lombard ne s'appercevoit pas qu'il les faiſoit mourir de froid ; à quoi le Seigneur Pepin de Verre répondit, " Vous avez affaire à un homme qui compte vos „ florins, & qui n'en recevra pas un qui ne ſoit de poids. „ Dans ce moment la porte s'ouvrit avec grand bruit, & il en ſortit quantité de Cavaliers & pluſieurs Bannieres, criant, *Mauni*, *Mauni*, *à la recouſſe*. Charni vit bien qu'il étoit trahi. Il dit aux Chevaliers qui etoient avec lui, " Mes Seigneurs, ſi nous fuïons, nous „ ſommes perdus ; car nous ſerons coupés avant que de pouvoir „ gagner le pont de Nieullai : il faut faire ferme, arrive qui pour- „ ra. „ Ils lui promirent de ne le point abandonner, & de périr avec lui. Comme leurs chevaux n'en pouvoient plus de fatigue, ils les quitterent, & formerent un bataillon, étant chacun armés de leurs lances.

Il commençoit à faire jour, & l'on pouvoit ſe voir de part & d'autre. Le Roi d'Angleterre étoit à pié armé de toutes pieces ſous la Banniere du Seigneur de Mauni, ſans aucune diſtinction qui le fit reconnoître. Mauni détacha ſix Bannieres avec autant d'eſcadrons, pour aller ſe ſaiſir du Pont de Nieullai. Ils furent arrêtés par quelque Cavalerie Françoiſe, qui étoit entre le Pont & Calais. Il y eut là un rude choc ; mais les François accablés par le nombre furent enfoncés & mis en déroute. Environ ſix cens furent tués ; quelques-uns ſe ſauverent par le Pont, où le Seigneur Monau de Frêne & le Sire de Creſque ſoûtinrent longtems l'effort des Anglois.

Durant qu'on ſe battoit de ce côté-là, le Roi d'Angleterre vint à la tête de ſon bataillon attaquer celui de Charni. Il fut reçû de la maniere qu'on pouvoit attendre des plus braves Chevaliers de France. Parmi eux le Roi d'Angleterre remarqua Euſtache de Ribaumont, qui faiſoit des prodiges, renverſant à droit & à gauche tout ce qui ſe rencontroit à la portée de ſon ſabre. Il prit envie à ce Prince de s'éprouver avec lui ; il avance hors du bataillon, & lui crie, *à moi Ribaumont*. Il y fut auſſi-tôt. Ils commencerent à donner l'un ſur l'autre d'eſtoc & de taille, parant & attaquant avec une adreſſe & une force merveilleuſe. Ribaumont aſſena un ſi terrible coup, que le Roi d'Angleterre en tomba à genoux ; mais il ſe releva au même moment couvert de ſon bou-

Bravoure du Roi d'Angleterre.

1349. clier. Cela arriva deux fois, & sans la bonté extraordinaire de ses armes, il eût été assommé. Ce duel dura assés long-tems, & cependant le bataillon François fut défait. Ribaumont se voïant presque seul, recula de quelques pas, & s'arrêtant, dit au Roi d'Angleterre sans le connoître encore, " Sire Chevalier, je me „ rends votre prisonnier, „ & en même-tems lui presenta son épée. Tout ce qu'il y avoit là de Chevaliers François fut pris ou tué.

Les prisonniers furent conduits au Château de Calais, où le Roi d'Angleterre les aïant fait venir devant lui, leur apprit qu'il étoit bien plus près d'eux qu'ils ne pensoient. Il les traita fort civilement, loua leur courage & les belles actions qu'il leur avoit vû faire. Il leur fit l'honneur de les faire asseoir à sa table ; où ils demeurerent jusqu'après le premier service: car au second, par respect pour le Roi, le Prince de Galles, les Chevaliers d'Angleterre, & les Chevaliers François se leverent, & allerent se mettre à une autre table qui leur étoit préparée.

Effet de sa generosité. Cap. 11.

Après le souper le Roi d'Angleterre marchant dans la chambre, parloit tantôt à l'un, & tantôt à l'autre. Il dit en riant, mais cependant un peu émû, au Seigneur de Charni : " Messire „ Geoffroi, je vous dois par raison peu aimer, car vous avez vou- „ lu avoir pour vingt mille écus ce qui m'avoit coûté beaucoup „ plus cher, mais vous y avez été attrapé ; „ Puis adressant la parole à Eustache de Ribaumont, lui dit : " Messire Eustache, vous „ étes le Chevalier au monde que veisse oncques plus vaillam- „ ment assaillir ses ennemis, ne son corps défendre, ni ne me „ trouvé oncques en bataille, où je veisse qui tant me donnât „ affaire, corps à corps, que vous avez hui fait. Si vous en don- „ ne le prix, & aussi sur tous les Chevaliers de ma Cour par droi- „ te sentence. „

Adoncques, continue l'Historien, *prit le Roi son Chappelet qu'il portoit sur son chef, qui étoit bon & riche*, (c'étoit une espece de bourlet tout couvert de perles fines) *& le mit sur le chef de Monseigneur Eustache, & dit : Monseigneur Eustache, je vous donne ce Chappelet pour le mieux combattant de la journée de ceux de dedans & de dehors : & vous prie que vous le portiez celle année pour l'amour de moi : Je sçai bien que vous étes gai & amoureux, & que volontiers vous vous trouvez entre Dames & Damoiselles, si dites par tout là où vous irez, que je le vous ai donné. Si vous quitte*

votre prison, & vous en pouvez partir demain, s'il vous plaît.

Les autres n'en furent pas quitte à si bon marché, & il fallut païer une grosse rançon. Cette entreprise neanmoins fut sans conséquence. Le Roi d'Angleterre, content de la gloire qu'il avoit acquise en cette occasion, tint la Tréve, sans doute parce que le Roi de France désavoua Charni : outre que la peste qui ravageoit toute l'Europe étoit une raison suffisante, pour suspendre pendant quelque tems l'animosité des deux Rois. 1349.

Mort de la Reine de France.

Dans le tems de cette Tréve en 1348. mourut Jeanne de Bourgogne Reine de France. Cette mort fut suivie de celle de Bonne de Luxembourg fille de Jean Roi de Bohéme, sœur de Charles de Luxembourg Empereur; & femme du Duc de Normandie. Peu de tems après deux mariages remplacerent ces deux Princesses. Le Roi épousa Blanche de Navarre, fille de Philippe Roi de Navarre, & de Jeanne de France fille de Louis Hutin. Elle avoit d'abord été destinée au Prince Pierre fils aîné d'Alfonse XI. Roi de Castille. C'étoit Philippe de Valois lui-même qui avoit été l'auteur de ce projet : ensuite il la demanda pour le Duc de Normandie son fils; mais la trouvant parfaitement belle, quand elle arriva à la Cour de France, il la prit pour lui-même, & fit épouser au Duc de Normandie Jeanne Comtesse de Boulogne, fille de Guillaume Comte de Boulogne & d'Auvergne, & de Marguerite d'Evreux, & veuve de Philippe de Bourgogne Comte d'Artois, mort d'une chûte de cheval devant Aiguillon, lorsque le Duc de Normandie assiegeoit cette Place.

Le Roi se remarie.

Ces mariages & l'esperance de la Paix, à laquelle le Pape travailloit auprès des deux Rois, avoient un peu ramené la joie à la Cour : mais elle fut troublée par la mort du Roi même. Elle arriva à Nogent-le-Roi, le vingt-deuxiéme d'Août 1350. en la cinquante-septiéme année de son âge, après vingt-deux ans cinq mois & vingt & un jours de Regne. 1350.

Il [illegible] éme [illegible] ès.

Froissard. c. [illegible]

Rec[illegible]

On douta si la mort de ce Prince étoit un mal pour la France, tant le malheur sembloit être depuis long-tems attaché à sa personne. On ne peut pas moins bien remplir le surnom de Bien-fortuné, qui lui avoit été donné au commencement de son Regne, à l'occasion de ce que la fortune sembloit, contre toute esperance, l'avoir élevé sur un Trône dont il étoit fort éloigné. Mais ce qui fit sa mauvaise destinée, fut l'ennemi qu'il avoit en tête, aussi vaillant que lui, mais beaucoup plus prudent, plus [illegible]pi-

1350. taine, & plus habile politique. Il en fut toûjours prévenu, toûjours ſurpris, toûjours trompé; autant que l'un concertoit bien ſes deſſeins, autant l'autre agiſſoit-il par impetuoſité. Entraîné par ſes Troupes, quand il falloit temporiſer, il mettoit au hazard d'une bataille des avantages qu'il eût pû gagner ſans tirer l'épée, ou bien mal ſecondé par ſes Generaux, faute d'intelligence entre eux, il échouoit dans toutes ſes entrepriſes; au lieu qu'Edouard donnant par lui-même le mouvement à tout, étoit toûjours bien ſervi & bien obéi. Il ſçut admirablement profiter des conjonctures, & l'on peut dire avec verité, qu'il fut redevable de ſes plus grandes victoires à deux Rebelles François, ſçavoir, à Robert d'Artois, & à Geoffroi d'Harcourt, que Philippe devoit ou ménager, ou prévenir en les mettant hors d'état de lui nuire. Ce Prince d'ailleurs n'étoit pas dépourvû de bonnes qualités. Avec un air & une majeſté digne du Trône, il avoit beaucoup de bonté pour ſes Peuples, dont il fut extrêmement aimé. La neceſſité de défendre ſon Etat l'obligea de les charger d'impôts, & lui attira leur haine. Avant la guerre d'Angleterre il avoit mis l'ordre & l'abondance dans le Roïaume. Il étoit magnifique, ſincere, zelé protecteur des Egliſes, ce qui lui fit donner le ſurnom de vrai Catholique. Il étoit naturellement porté à la clemence. Il en donna une grande marque à Geoffroi d'Harcourt, lorſque ce Seigneur, après le ravage de la France, touché de douleur pour les maux qu'il avoit cauſés à ſa patrie, vint ſe jetter à ſes piés aïant une eſpece d'écharpe au cou en guiſe de corde, pour lui témoigner qu'il étoit prêt d'expier ſon crime par le plus infame ſupplice. Philippe donnant à la compaſſion beaucoup plus qu'à ſa juſte colere, lui pardonna. Il eut de la pieté & de la conſcience; & quoiqu'on trouve dans l'Hiſtoire qu'il eut un fils naturel nommé Jean, il ne paſſa jamais pour débauché ni pour ſcandaleux. Il ſçut ménager ſes Vaſſaux pour l'aggrandiſſement de ſa puiſſance. L'union des Etats du Dauphin de Viennois à la Couronne, celle de Montpellier qu'il acheta du Roi de Majorque, qui lui ceda encore, ou du moins lui engagea le Rouſſillon, ſont des marques qu'il entendoit ſes interêts à cet égard. Il ne tint qu'à la Nobleſſe Bretonne, que Jean Duc de Bretagne ne lui cedât ce grand Duché; & s'il l'avoit fait, l'Angleterre n'auroit jamais prévalu contre la France comme elle fit depuis. Il eut plus de ſoin de l'éducation de Jean ſon fils, qu'on n'en avoit eu de la

ſienne; car il n'avoit eu nulle teinture des Sciences. Il lui choiſit pour Gouverneur Jean de Moreuil, qui s'en excuſa d'abord, ſur ce qu'avec cet emploi il ne pouvoit garder celui de Maréchal de France, & qu'en le lui ôtant on feroit tort à ſa réputation; ce qui marque qu'alors cette illuſtre Dignité n'étoit pas à vie. Il l'accepta neanmoins, après que le Roi l'eut aſſûré par une Lettre, qu'il étoit autant perſuadé de ſon courage & de ſon habileté dans la guerre, qu'il étoit content des ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat; mais qu'il le prioit de lui en rendre un encore plus conſiderable, en ſe chargeant de l'éducation de celui qui devoit un jour monter ſur ſon Trône. On attribue à Philippe l'érection des Pairies d'Evreux, d'Alençon, de Bourbon, d'Artois, de Bretagne, de Clermont en Beauvoiſis, & de Beaumont-le-Roger. Je trouve neanmoins dans l'Inventaire du Treſor des Chartres, que le Duché de Bretagne avoit été fait Pairie dès le Regne de Philippe le Bel: & le Comté d'Artois avoit eu auſſi la même prérogative ſous le même Regne.

1350.

T. 3. Bretagne n. 25.

Sous le Regne de Philippe de Valois la mode vint de porter une longue barbe, & des habits fort courts. C'étoit, ſelon la deſcription qu'en fait l'Auteur contemporain, une eſpece de pourpoint, qui ne paſſoit de gueres la ceinture du haut-de-chauſſe, au lieu qu'auparavant on ſe ſervoit d'un habillement beaucoup plus long que nos juſte-au-corps d'aujourd'hui, ce qui avoit quelque choſe de bien plus grave. C'eſt pourquoi, ainſi que le marque le même Ecrivain, les Princes du Sang conſerverent l'ancien habillement, & ne ſuivirent point en cela la bizarrerie populaire.

Mode de ce tems-là.
Continuat. Nangii, p. 790.

Ce fut encore ſous le même Roi, que le Pape Clement VI. acquit au S. Siege la Ville d'Avignon, qu'il acheta de Jeanne Reine de Naples avec l'agrément de l'Empereur Charles de Luxembourg; cette Ville avoit été depuis long-tems juſqu'alors un Fief de l'Empire, dont elle fut à cette occaſion entierement affranchie, l'Empereur aïant cedé tous ſes droits au Pape.

Geſta Clement VI.

Philippe eut pluſieurs enfans, dont quelques-uns moururent avant lui. Ceux qui lui ſurvécurent furent Jean Duc de Normandie ſon Succeſſeur à la Couronne. Philippe de France Duc d'Orleans & Comte de Valois. Ces deux Princes furent du premier lit, fils de Jeanne de Bourgogne. Il laiſſa ſa ſeconde fem-

Enfans du Roi.

me Blanche de Navarre enceinte d'une fille appellée Jeanne, qui
1350. vécut jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans, & mourut à Besiers comme elle alloit en Espagne épouser Jean Duc de Gironne, fils aîné de Pierre IV. Roi d'Arragon.

Pierre Comte de Dreux transporta à Philippe la Châtellenie du Château du Loir sur les confins de la Touraine & du Maine ; & Jean Comte d'Armagnac traita avec lui pour la cession du droit qu'il avoit aux Vicomtés de Lomagne & d'Auvillars, à la Ville & au Château de Blancafort, & à quelques autres lieux. Il eut aussi d'Ingerger d'Amboise Seigneur de Rochecorbon, & de Marie de Flandre Dame de Nesle sa femme, les Terres & Châtellenies de Crevecœur, & de S. Sulpice, la Pairie de Rumilli, & Maisnieres, tenues de l'Evêché de Cambrai.

On voit encore un Acte par lequel Jean Roi de Bohéme ceda à Philippe de Valois la Seigneurie de la Ville & Comté de Lucques l'an 1334. par un Traité fait à Vincennes au mois d'Octobre : mais l'Histoire ne nous instruit point des suites de ce Traité.



TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce IV. Volume.

Cette Lettre a. *qui se trouve après les chiffr s, marque ce qui est contenu dans les Regnes de* LOUIS IX. *de* PHILIPPE III. *dit* LE HARDI, *de* PHILIPPE IV. *dit* LE BEL, *& la lettre* b. *marque ce qui est contenu dans les Regnes de* LOUIS X. *dit* HUTIN, *de* PHILIPPE V. *dit* LE LONG, *de* CHARLES IV. *dit* LE BEL, *de* PHILIPPE VI. *dit* DE VALOIS.

A

B

pour

C

D

E

combat

H

J

L

la

M.

O.

P.

Castille,

R

T.

TABLE DE QUELQUES USAGES ET Coûtumes sous le Regne de LOUIS IX.

TABLE

Sous le Regne de Philippe le Hardi.

Sous le Regne de Philippe le Bel.

Sous le Regne de Louis dit le Hutin.

Sous le Regne de Philippe V. dit le Long.

Sous le Regne de Charles IV. dit le Bel.

Sous le Regne de Philippe VI. dit de Valois.

Fin de la Table des Matieres du IV. Volume.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, cette nouvelle Edition de l'Hiſtoire de France du R. P. DANIEL Jeſuite. Le Public qui a reçû ſi favorablement la premiere, recevra ſans doute plus favorablement encore celle-ci, retouchée avec ſoin par l'illuſtre Auteur, & enrichie de pluſieurs additions, & ſur-tout d'un abregé exact des Regnes de Louis XIII. & de Louis XIV. A Paris le deuxiéme Août 1722. SAURIN.

Permiſſion du Reverend Pere C. DE LAISTRE *Provincial.*

JE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de JESUS, dans la Province de France, ſuivant le pouvoir que j'ai reçû de N. R. P. General, permets au Pere GABRIEL DANIEL de faire imprimer un Ouvrage qu'il a compoſé, qui a pour titre, *Hiſtoire de France, &c.* lequel a été lû & approuvé par trois Reviſeurs de notre Compagnie. En foi & témoignage de quoi j'ai ſigné la preſente Permiſſion. A Rouen le 12. Mai 1708. C. DE LAISTRE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amez & Feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévoſt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Le Pere GABRIEL DANIEL *de la Compagnie de* JESUS, Nous a fait remontrer qu'il deſiroit donner au Public un Ouvrage de ſa compoſition intitulé, *Hiſtoire de France, depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules, avec des notes & des diſſertations ſur divers points de cette Hiſtoire*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires ; & comme la lecture de cet Ouvrage n'eſt pas moins utile que curieuſe : Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, & autant de volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de vingt années conſecutives, à compter du jour de la date des Preſentes. FAISONS défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles puiſſent être, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance ; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, dé-

biter, ni contrefaire ledit Livre en tout ou en partie, sans la permission expresse ou par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; A peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts. A LA CHARGE *que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles*; Que l'impression dudit Livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le Sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles vous MANDONS ET ENJOIGNONS de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & autres Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le 13. jour d'Août l'an de grace mil sept cent sept, & de notre Régne le soixante-cinquiéme. Par le Roy en son Conseil. Signé, LE COMTE. Et scellé.

J'ai cedé mon droit au present Privilege au Sieur DELESPINE, suivant l'accord fait entre nous, le neuviéme Janvier 1708. GABRIEL DANIEL, de la Compagnie de JESUS.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 512. ce 17. Septembre mil sept cent douze, Signé, L. JOSSE, Syndic.

Et lesdits Sieurs MARIETTE, DELESPINE, & COIGNARD fils, ont associé JACQUES ROLLIN pour un quart dans le present Privilege, suivant l'accord fait entre eux.